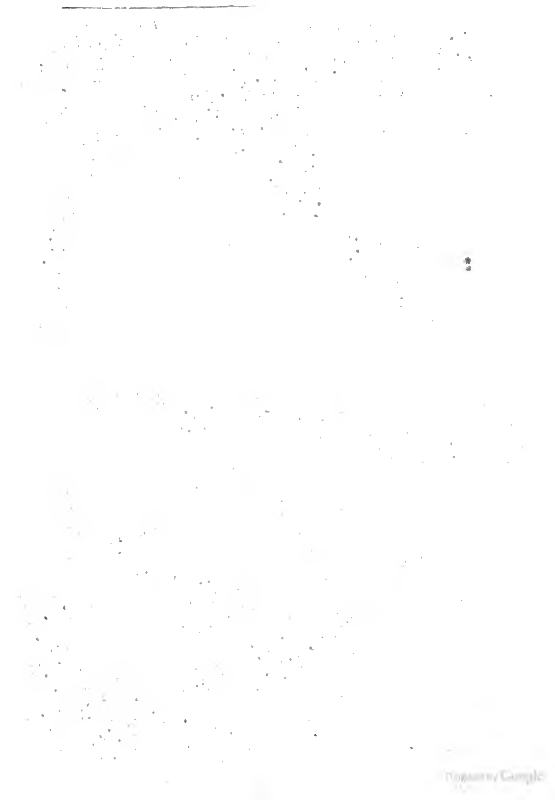

TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

DANS L'ALGÉRIE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

DANS L'ALGÉRIE.

1852 — 1854.

PREMIÈRE PARTIE.

PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LV.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR

SUR LA SITUATION DE L'ALGÉRIE EN 1853,

PAR M. LE MARÉCHAL VAILLANT.

MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, le 20 Mai 1854.

Sire,

L'attention bienveillante que Votre Majesté apporte à l'examen de toutes les questions qui touchent à l'Algérie, à ses progrès et aux institutions destinées à assurer le développement de notre conquête, m'a déterminé à placer sous ses yeux un résumé succinct de l'histoire militaire, administrative, commerciale, industrielle et agricole, de notre colonie pendant l'année 1853. J'ai la confiance que de cet exposé il ressortira pour Votre Majesté la preuve que l'Algérie a réalisé, dans cette courte période de temps, des progrès notables.

Avant d'entrer dans le détail des faits dont je me propose de tracer le tableau, je prie Votre Majesté de me permettre de faire une observation préliminaire qui aidera à apprécier avec plus d'équité les difficultés de l'œuvre que la France accomplit en Algérie.

Il est généralement admis que nous possédons l'Algérie depuis vingt-quatre ans. Partant de ce principe, on s'étonne que la colonisation ne soit encore établie que sur des espaces minimes relativement à l'étendue d'un pays qui compte 250 lieues de côtes. On veut bien reconnaître que les résultats obtenus sur les portions de territoire cultivées par les Européens sont remarquables; mais on paraît croire qu'ils ne répondent pas à l'importance des sacrifices et des efforts faits pendant vingt-quatre années.

Ces critiques spécieuses ne résistent pas à un examen sérieux des diverses phases de notre domination. N'y aurait-il pas en effet une souveraine injustice à faire dater de 1830 l'occupation de l'Algérie? Oublie-t-on que de 1830 à 1839 il n'y avait pas de parti pris à l'égard de l'Algérie? Les uns voulaient l'abandon pur et simple; d'autres, l'abandon déguisé sous forme d'occupation restreinte. Quant à ceux qui demandaient la domination, ils ne savaient même pas quel système il fallait suivre pour l'établir. En 1840 nous ne possédions encore que quelques villes, dans lesquelles nous étions étroitement bloqués. Si, de temps à autre, franchissant cette ligne de blocus, nous faisions des pointes dans l'intérieur pour ravitailler les garnisons ou pour châtier d'insolentes agressions, notre autorité ne s'étendait pas au delà de la place occupée par nos colonnes; l'insurrection s'ouvrait devant elles pour se refermer en arrière.

Ce fut à la fin de 1839 que commença, à proprement parler, la conquête de l'Algérie, et elle ne fut définitivement achevée qu'au mois de décembre 1847, par la soumission d'Abd-el-Kader. Huit ans d'une guerre sans trêve furent employés à abattre cet ennemi redoutable, qui n'avait pu cependant organiser la résistance des Arabes que dans les provinces d'Oran et d'Alger.

A partir de ce grand événement, l'Algérie devait entrer dans une ère nouvelle, l'ère de la sécurité et du travail. Aussi, sans nul doute, l'année 1848 allait-elle voir prendre à notre colonie un développement rapide, lorsque la révolution qui ébranla si violemment la France fit sentir son contre-coup au delà de la Méditerranée, et augmenta ainsi les embarras d'une position déjà difficile, car l'Algérie commençait à peine à se remettre de la crise financière qu'elle avait eue à traverser en 1846.

Pour relever la colonie de l'état de découragement dans lequel elle fut plongée à la suite de cette crise violente, une grande mesure était nécessaire. La loi de douane intervint, et l'Algérie fut sauvée.

La conquête matérielle de ce pays date donc seulement du mois de décembre 1847; mais l'ère commerciale, industrielle, agricole, ne date, je le dis avec conviction, que de la loi du 11 janvier 1851.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté pour les seuls faits qui se sont accomplis en 1853 sera le meilleur témoignage en faveur de la distinction qu'il importe d'établir entre l'époque guerrière et l'époque en quelque sorte administrative de notre occupation.

DIVISION DU RAPPORT.

Les matières diverses dont ce résumé présentera le tableau sont susceptibles d'une division simple et naturelle, résultant de la double action du Gouvernement et de l'industrie privée travaillant à un but commun : le développement de l'Algérie. Ainsi, après avoir rappelé à Votre Majesté les progrès réalisés sous le rapport de l'occupation militaire, de la pacification, du gouvernement arabe, des améliorations apportées dans la condition des Européens, et des travaux publics, j'aurai l'honneur de lui exposer les résultats obtenus par les colons au point de vue de la culture et du commerce, ces deux grandes sources de la richesse des nations.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

OPERATIONS MILITAIRES DE 1853.

Deux faits principaux dominent les événements militaires de l'Algérie pendant l'année 1853 : l'expédition du sud et celle des Babors.

Pour bien comprendre les opérations auxquelles a donné lieu la campagne du sud et la nécessité où nous nous sommes vus de la faire, il est important de se rendre compte de la topographie même du pays et du but politique qui avait présidé à l'établissement des postes permanents établis sur la ligne du Tell.

L'Algérie, prise dans son ensemble, depuis la mer, au nord, jusqu'au désert proprement dit, se partage, sous le rapport du sol et du caractère des habitants, en deux portions bien distinctes, le Tell et le Sahara.

Le Tell, le pays de la culture et des ruisseaux, comprend, à partir de la mer, une profondeur qui varie de 160 à 280 kilomètres; au delà est la ligne de partage des eaux, puis le Sahara algérien, c'est-à-dire cette partie du Sahara, qui, placée en arrière du Tell, doit être nécessairement soumise au même pouvoir. Laghouat au centre, Géryville à l'ouest, Biskara à l'est, marquent les points extrêmes de sa limite. Plus loin s'ouvre la région des oasis, transition entre la terre qui, sans être cultivable, produit encore certaines plantes, et l'immensité nue, aride et déserte.

Pour assurer notre domination sur le Tell, une première ligne de postes avancés fut créée sur la lisière; nous lui dûmes la possession de cette partie de l'Algérie. Pendant quelque temps on crut que ces établissements suffiraient pour dominer également le Sahara; mais on ne tarda pas à reconnaître que, pour protéger efficacement, il faut protéger en arrière.

Le caractère essentiellement nomade des tribus du Sahara a toujours encouragé les agitateurs qui, de temps à autre, viennent prêcher la guerre sainte, à chercher des partisans dans ces populations pour troubler la tranquillité de notre sud. Pendant qu'à l'abri des postes avancés le Tell jouissait d'un calme

parfait, à quelques pas en avant le Sahara était tourmenté, insoumis, indiscipliné; il servait de refuge à tous les fanatiques et à tous les mécontents, et nous obligeait à de perpétuelles excursions pour aller châtier des tribus récalcitrantes. Le souvenir de Zaatcha et de Bou-Sada est encore trop présent pour avoir besoin de rappeler que ce ne fut pas toujours sans difficulté.

Cette situation se prolongea pendant deux années, mais le coup de main hardi tenté sur Laghouat par le chérif Mohammed-ben-Abd-Allah, qui prit possession de cette ville et en expulsa notre khalifah, l'appel fait par cet agitateur aux Oulad-Naïl et aux Larbâ lassèrent enfin notre patience.

L'expédition de Laghouat fut résolue. Cette place était emportée d'assaut le jour même où la France, par une acclamation unanime, saluait Votre Majesté du titre d'Empereur.

On ne voulut d'abord occuper Laghouat que le temps nécessaire pour achever l'organisation des tribus environnantes; mais on reconnut bientôt que, pour protéger efficacement notre Sahara, sans cesse exposé aux tentatives des chérifs, il fallait donner un caractère de fixité à notre établissement. Les événements nous ont ainsi amenés à étendre notre occupation jusqu'à ces contrées éloignées, malgré la sage résolution depuis longtemps adoptée de ne pas disséminer nos forces. Les circonstances n'ont pas tardé à justifier cette mesure dictée par la nécessité.

EXPÉDITION DU SUD.

L'impression produite par la prise de Laghouat fut considérable. Aïn-Madhi, la cité sainte, qui avait arrêté si longtemps les armes d'Abd-el-Kader, ouvrit d'elle-même ses portes, et les tribus s'empressèrent de faire accepter leur soumission. Dans toute la partie du Sahara située entre Laghouat et le Tell, le calme succéda à l'agitation, et il n'a pas été troublé depuis cette époque.

Cependant le chef de l'insurrection du sud, Mohammed-ben-Abd-Allah, échappé miraculeusement au désastre de Laghouat, était parvenu avec quelques partisans à se réfugier à Ouargla, à sept journées dans le sud-est. Rejeté à cette distance de nos avant-postes, placés eux-mêmes à plus de 300 kilomètres du Tell, le chérif n'était plus à craindre, et nous n'eussions pas songé à le poursuivre dans sa retraite si lui-même n'avait rendu son châtiment indispensable.

En effet, au mois de septembre 1853, Mohammed-ben-Abd-Allah réunit ses partisans, jette la division dans la confédération des Beni-Mzab, qui traitaient déjà de leur soumission, et, poussant des pointes hardies dans l'intervalle de notre première ligne d'occupation, il tombe sur les tribus récemment rangées sous notre autorité. Se fiant sur l'immensité du désert au milieu duquel il ne croyait pas que nous pourrions l'atteindre, l'ennemi prenait notre inaction pour de la timidité, et nous étions menacés de perdre l'influence due à nos succès de l'année précédente.

C'est alors que le Gouvernement décida qu'un grand mouvement offensif serait fait simultanément par les contingents arabes des trois provinces, suivis à longues distances par des colonnes mobiles destinées à les protéger en cas de revers.

Cette opération a présenté un fait remarquable.

Déjà on avait vu des corps arabes non organisés, commandés par des chefs indigènes, opérer en dehors de la protection directe de nos troupes régulières; jamais encore on ne les avait fait combattre dans un rayon aussi éloigné.

Cet essai a réalisé toutes nos espérances.

Si Hamza, notre khalifah des Oulad-Sidi-Cheikh, s'avance hardiment à la poursuite de Mohammed-ben-Abd-Allah, et, après un combat acharné, où bon nombre de ses partisans restent sur le terrain, il s'empare de tous les troupeaux du chérif, qui s'échappe à grand'peine, suivi seulement de quelques cavaliers.

Mais son prestige ne devait pas survivre à sa défaite. Dès qu'elle l'apprend, l'importante confédération des Beni Mzab appelle nos colonnes et paye l'impôt; Metlili, Ngouça, Ouargla refusent de recevoir le chérif et nous ouvrent leurs portes; Mohammed-ben-Abd-Allah, traqué de toutes parts, est contraint à se retirer du côté de Nefta, dans les oasis qui dépendent de la régence de Tunis.

Le coup porté au chérif a eu, Sire, un résultat doublement avantageux. Il a réduit, au moins pour quelque temps, cet agitateur à l'impuissance : il a montré, en outre, que nous pouvions atteindre l'ennemi à 200 lieues des côtes, dans des contrées qu'il avait crues jusque-là inaccessibles.

Aussi vit-on le chef de Touggourt, qui ne se jugeait plus en sûreté dans sa ville, tenter de faire accepter sa soumission en envoyant au gouverneur général des députés. Mais la France avait un compte trop sévère à demander de sa conduite à Selman, assassin de son neveu et usurpateur de son pouvoir, pour se contenter d'une semblable démarche, et, jusqu'à ce que le chef de Touggourt ait accepté les conditions qui lui ont été faites, les populations de l'Oueds-R'ir, bloquées dans leurs oais, ne pourront acheter dans le Tell les grains dont elles manquent.

Comme le voit Votre Majesté, la guerre, en 1853, a été rejetée à la limite même du désert, et le Tell, mis à l'abri des entreprises des fauteurs de désordres, a joui de la tranquillité la plus complète.

CAMPAGNE DES BABOR.

Une portion seulement de la Kabylie continue à ne pas reconnaître notre puissance. Cependant, chaque année un nouveau lambeau vient se détacher du groupe de ces tribus ou villages fédérés. En 1853, le gouverneur général de l'Algérie a été chargé de compléter la soumission de la partie voisine des Babors et comprise entre le cercle de Bougie et celui de Djidjelli. Grâce aux dispositions habiles et vigoureuses qui ont été prises, les Kabyles, cernés de tous côtés par quatorze bataillons impatients de combattre, se hâtèrent d'implorer le pardon, et d'accepter une organisation, dont l'expérience d'une année a fait reconnaître les avantages. Profitant de la terreur que la présence de nos troupes répandait autour d'elles, le gouverneur général fit sillonner le pays de routes, et sut utiliser les bras des Kabyles pour ces travaux, dont le résultat le plus direct devait être d'affermir notre autorité dans ces contrées.

GOUVERNEMENT ARABE.

Sous l'influence de ce calme, qui jamais n'avait été aussi général qu'en 1853, partout la rentrée de l'impôt s'est faite sans difficulté, partout la sécurité des routes a été assurée, partout nos ordres ont été exécutés. La population arabe elle-même s'est engagée plus franchement dans la voie des améliorations matérielles que nous ouvrons devant elle, et qui est la meilleure garantie contre toute agitation.

L'agriculture, encore si imparfaite dans les tribus, s'est ressentie de cette tendance. Les instructions des bureaux arabes ont été plus exactement suivies; les cultures se perfectionnent, les plantations d'arbres, de tabac, s'augmentent, et, à peine connus, les premiers résultats donnés par le coton ont amené de nombreuses demandes de graines de la part des Arabes.

C'est là, Sire, un progrès dont le Gouvernement de Votre Majesté ne saurait trop s'applaudir, car il assure la tranquillité du pays, non par la force, mais par la prospérité et le bien-être. L'Arabe était surtout dangereux parce qu'il était insaisissable, parce qu'avec sa nature inconstante, la facilité de se mouvoir et de transporter rapidement avec lui ses principales ressources, il pouvait, jusqu'à un certain point, se considérer comme à l'abri de la répression. Mais que son état social soit peu à peu modifié, que nous parvenions à lui créer des intérêts qui seront comme la caution de ses écarts, il est trop bon calculateur pour les mettre en péril.

Le but constant de la politique du Gouvernement, pendant ces dernières années, a donc été d'identifier au sol la fortune des tribus. Déjà un premier résultat avait été obtenu par la substitution qu'avaient faite de la maison à la tente les Arabes les plus riches des trois provinces; un second résultat non moins important, puisqu'il rend un plus grand nombre d'intérêts solidaires de la tranquillité générale, a été constaté en 1853 : c'est l'augmentation de la culture.

Aussi, grâce à nos efforts, est-il permis d'espérer que l'indigène comprendra de plus en plus que son intérêt aussi bien que le notre est la paix; que nous avons à son égard des vues d'amélioration et non de des-

truction; qu'enfin, convaincu de cette vérité, il oublicra chaque jour, en s'en éloignant davantage, la période de guerre qu'il a eue à traverser avant d'entrer dans la période de calme ouverte devant lui.

ADMINISTRATION CIVILE ET INSTITUTIONS.

Cet élan de la population arabe, que je viens de signaler à Votre Majesté, a été bien autrement prononcé de la part de la population européenne, beaucoup plus à même que la première de comprendre l'influence que doit avoir la loi de douanes sur l'Algérie.

Afin de le seconder, le Gouvernement de Votre Majesté devait convier de nouveaux bras à l'accomplissement de l'œuvre considérable qu'il a entreprise. Si, dans ce but, il fallait encourager les divers genres d'agriculture, de commerce et d'industrie, il n'était pas moins nécessaire de présenter aux colons de l'Algérie un cadre d'institutions destinées à la rassurer sur leur avenir dans ce pays d'adoption, à leur montrer qu'ils trouveraient de l'autre côté de la Méditerranée une administration semblable à celle de la France, une sécurité complète pour leurs intérêts, et des secours répartis plus largement que dans la métropole elle-même.

Cette mesure était d'autant plus importante, que, par suite d'une regrettable erreur, beaucoup de personnes étrangères à l'Algérie, s'effrayant du nom de *territoires militaires* donné à cette partie de la colonie où la population européenne est encore en petit nombre, hésitent à aller s'y établir, ou se figurent que, dans ces territoires, l'habitant est soumis au bon plaisir de l'autorité militaire, à ce que l'on a longtemps appelé le régime du sabre.

Cependant, on ne saurait trop le répéter, dans la zone militaire, l'Européen est régi par les mêmes lois, par les mêmes règlements que dans la zone civile; la seule différence qui existe entre ces deux territoires réside, non dans la législation, mais dans la qualité du fonctionnaire chargé de l'appliquer, ici fonctionnaire civil, là fonctionnaire militaire; enfin les territoires militaires sont destinés à passer successivement dans la zone civile au fur et à mesure que la population européenne, se groupant de plus en plus sur un point donné, justifiera par son extension la dépense qui résulte de l'établissement de l'autorité civile.

Dans le but de donner satisfaction, dans la limite du possible, au vœu de la population, Votre Majesté a bien voulu faire une concession très-large à l'opinion en élargissant les territoires civils. C'est ainsi qu'en 1853 l'étendue de ces territoires a été doublée dans les départements de Constantine et d'Oran; sous peu de jours, je pourrai présenter également à Votre Majesté une nouvelle délimitation du département d'Alger.

JUSTICE.

Le Gouvernement de Votre Majesté avait à répondre à un besoin bien autrement essentiel de la population européenne, celui de la distribution de la justice.

Déjà, en 1852, une notable amélioration avait été apportée à l'organisation judiciaire des territoires militaires. En effet, antérieurement au décret du 22 mars, les jugements des commandants de place, chargés, dans certaines localités de l'intérieur, des fonctions judiciaires, étaient par le fait sans appel. Cette anomalie, je m'empresse de le dire, ne présentait pas d'inconvénients graves; car les contestations portées dans le principe devant ces officiers étaient ce qu'elles pouvaient être au milieu d'un établissement nouveau, où aucun intérêt sérieux n'avait encore eu le temps de se fonder, c'est-à-dire de simples litiges de la compétence du juge de paix.

Mais lorsque, autour de nos postes avancés, vint se grouper une population plus dense; lorsque avec elles ses intérêts grandirent, il fallut prendre des précautions pour empêcher une erreur, ou, cette erreur commise, pour en faciliter la répartition.

Ce résultat fut obtenu par le décret du 22 mars 1852, portant que les jugements des commandants de place seraient susceptibles d'appel devant le tribunal de première instance le plus voisin, dans tous les cas où un jugement de justice de paix y serait lui-même sujet.

Ce décret assurait dès lors une garantie à la population établie dans les territoires militaires, mais ce n'était pas encore assez.

Sur certains points de ces territoires, tels qu'Aumale, Batna, Sidi-bel-Abbès, les intérêts européens n'avaient pas tardé à prendre un développement considérable. Les commandants de place ne pouvaient plus satisfaire à l'importance de leur tâche multiple; le Gouvernement se résolut à instituer trois nouvelles justices de paix dans ces localités.

Une cour d'appel, six tribunaux de première instance, dix-neuf justices de paix, six commissariats civils, réunissant à leurs attributions administratives les fonctions de juges de paix, tel est aujourd'hui l'ensemble de l'organisation judiciaire de l'Algérie, indépendamment des commandants de place qui rendent la justice dans nos postes avancés, tels que Biskara, Bou-Sada, Laghouat, Tiaret, etc., aux intrépides pionniers qui ont suivi nos colonnes sur ces points extrêmes de notre occupation.

J'ajouterai, Sire, que, de concert avec la chancellerie, mon département prépare en ce moment un projet de décret destiné à introduire de grandes améliorations dans l'administration de la justice en Algérie. J'espère qu'il pourra être soumis prochainement à l'approbation de Votre Majesté.

Extension des territoires civils et développement du service judiciaire, telles sont les deux grandes mesures administratives qui ont été adoptées en 1853.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

Il ne suffisait pas toutefois que le Gouvernement donnât satisfaction à ce vœu et à ce besoin de la population européenne, il restait encore pour lui à pourvoir à des nécessités d'un autre ordre : il avait à se préoccuper d'assurer, par le développement des institutions de bienfaisance, le soulagement de misères qu'il n'avait pu lui être donné de prévenir.

Quelques-unes des mesures prises dans ce but ont été empruntées aux institutions de la métropole; d'autres sont nées sous l'inspiration des besoins spéciaux de l'Algérie.

MONT-DE-PIÉTÉ.

S'il existe un pays où il était urgent d'établir cette banque du pauvre que l'on a nommée un *mont-de-piété*, c'est sans contredit la ville d'Alger, car nulle part ailleurs l'usure n'a pris peut-être un développement aussi effréné.

Votre Majesté en jugera lorsqu'elle apprendra que souvent le taux des prêts sur gage s'y était élevé à 100 et 150 p. o/o.

C'est pour guérir cette plaie que Votre Majesté, par un décret du 8 septembre 1852, a créé à Alger un mont de-piété.

Les détails de l'installation et de l'organisation ont exigé un temps assez long, et c'est seulement le 1er juillet 1853 que s'est ouvert cet établissement appelé à rendre d'éminents services à la classe souffrante.

Avec un actif restreint de 250,000 francs, dont la majeure partie provient d'une avance accordée par la caisse locale et municipale, le mont-de-piété d'Alger a consenti, en six mois, 3,819 prêts, moyennant la somme de 197,138 francs, soit en moyenne 51 fr. 63 cent. par nantissement.

CAISSES DE SECOURS MUTUELS.

Un second décret est venu donner à l'Algérie une nouvelle preuve de la sollicitude de Votre Majesté pour les classes malheureuses. Pendant que, par l'établissement d'un mont-de-piété, Votre Majesté cherchait à atténuer les conséquences d'une misère souvent momentanée, par un autre décret du 31 décembre 1852, elle dotait l'Algérie de ces établissements de prévoyance connus sous le nom de *caisses de secours mutuels*.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici le principe sur lequel repose cette assurance mutuelle contre la misère

dans la vieillesse, contre le dénûment dans la maladie, contre la pauvreté de la veuve ou de l'orphelin après la mort du chef de la famille. Il me suffira de dire que ces associations ont pour base deux sentiments qu'il importe surtout de développer au sein d'une population coloniale : la prévoyance et la bienveillance réciproque. Ces deux mobiles de toute moralisation et de tout progrès dans les classes ouvrières faisaient défaut à la colonisation algérienne, qui s'était insensiblement accoutumée à compter sur l'administration beaucoup plus que sur elle-même.

Le décret du 13 décembre 1852, dont les principales dispositions ont été empruntées à celui du 26 mars précédent, a eu pour but, et aura, tout doit le faire espérer, pour résultat, de créer entre les colons de l'Algérie cette solidarité qui n'existait pas jusqu'à présent, et, en associant le faible au fort, d'établir entre eux une union profitable au premier.

Trois sociétés de secours mutuels sont déjà formées en Algérie, à Alger, Oran et Constantine; elles tendent à un développement rapide, qui ne tardera pas à embrasser les villes secondaires et successivement l'ensemble même du pays.

ORPHELINATS.

Parmi les institutions de bienfaisance qui se recommandaient d'une manière spéciale à l'attention du Gouvernement de Votre Majesté, devaient naturellement figurer les établissements destinés aux enfants trouvés ou abandonnés et aux orphelins.

L'organisation de ces asiles a été complétée en 1853.

L'Algérie compte aujourd'hui sept orphelinats placés sous la direction de respectables ecclésiastiques ou de saintes religieuses. Quatre de ces orphelinats sont destinés aux garçons, deux aux filles, et un dernier enfin aux enfants des deux sexes de la communion protestante.

Indépendamment de l'enseignement primaire qui leur est donné, les orphelins ou enfants abandonnés reçoivent, dans ces établissements, une éducation agricole très-complète. Ils sont, en outre, employés à la culture des terres concédées à l'orphelinat, et, en même temps qu'ils développent ainsi leurs forces physiques, ils se façonnent par la pratique au rude métier auquel ils semblent plus particulièrement destinés.

La création des orphelinats fournissait à l'administration métropolitaine une occasion naturelle d'essayer le parti qu'il serait possible de tirer, tant dans leur intérêt que dans celui de notre colonie, des enfants trouvés comme agents de colonisation en Algérie; mon département devait naturellement la saisir.

Près de 300 enfants appartenant à l'hospice dépositaire et aux familles indigentes du département de la Seine ont été confiés à l'abbé Brumault et au père Abram. Cette jeune et intéressante colonie a été installée dans les premiers mois de 1853, et, jusqu'à présent, elle n'a donné lieu qu'aux rapports les plus favorables.

Malheureusement, Sire, malgré tous les efforts de mon département, et de celui de l'intérieur, cette innovation si utile, dont les résultats moralisateurs pouvaient avoir une influence si considérable pour la France elle-même, ne me paraît pas destinée à sortir des proportions d'un essai. Les tentatives qui ont été faites, à plusieurs reprises, auprès des conseils généraux des départements pour les déterminer à suivre l'exemple de la ville de Paris, ont été sans résultats; les administrations départementales se sont arrêtées devant une question de dépense.

L'introduction en Algérie des 300 enfants abandonnés confiés par le département de la Seine aux orphelinats de l'Algérie m'offre l'occasion de réfuter par un mot et par un fait l'opinion plusieurs fois émises que le climat de l'Afrique serait incompatible avec le maintien de la race européenne. On s'est appuyé, à cet égard, il est vrai, sur des chiffres puisés dans les documents officiels mal interprétés, et sans tenir aucun compte d'un fléau, le choléra, qui, à plusieurs reprises, est venu décimer la population sur certains points de l'Algérie. Votre Majesté apprendra avec satisfaction que, sur les 300 orphelins dont il vient d'être question, deux seulement sont morts en 1853, c'est-à-dire dans la première année de leur acclimatation.

Ce fait est d'autant plus remarquable, que cette moyenne est bien inférieure à celle des établissements du même genre en France; il est d'autant plus significatif, que, jusqu'à ce jour, on a prétendu que le climat de l'Algérie était surtout funeste aux enfants.

MÉDECINS DE COLONISATION.

Une dernière mesure est venue compléter le système d'ensemble adopté par le Gouvernement de Votre Majesté pour améliorer la position des classes malheureuses en Algérie dans la limite du possible.

Depuis plusieurs années, sur plusieurs points des territoires livrés spécialement à la colonisation, il existait sous le titre de *médecins de colonisation*, une institution dont l'objet était d'assurer aux colons l'assistance d'un homme de l'art. La population des campagnes n'étant point partout assez compacte pour que des médecins pussent y trouver dans une clientèle la rénumération légitime de leurs soins, le Gouvernement avait été conduit, pour déterminer quelques-uns d'entre eux à se porter au dehors, à leur parfaire, au moyen d'une subvention, une position à peu près égale à celle qu'ils auraient eue dans les villes.

Mais cette institution n'avait jamais été réglementée, et, faute d'une organisation unitaire, d'attributions et obligations bien définies, elle ne fonctionnait pas avec la régularité désirable.

Aujourd'hui, grâce aux mesures prises par mon département, ce service vient d'être organisé de manière à satisfaire à tous les besoins.

Tous les territoires livrés à la colonisation sont divisés en circonscriptions médicales; chacune d'elles est desservie par un homme de l'art, pourvu du diplôme de docteur, auquel mon département alloue un traitement fixe, et, si l'étendue de la circonscription qui lui est assignée exige qu'il soit monté, une indemnité pour frais de cheval.

Le médecin de colonisation doit gratuitement ses soins à toute personne indigente de sa circonscription, européenne ou indigène. Dans les localités où il n'existe pas de pharmacie, il délivre les médicaments à ses malades; cette délivrance est gratuite pour les indigents.

Les médecins de colonisation sont, en outre, tenus,

De faire des tournées périodiques dans chacun des centres ou groupes de population compris dans leur circonscription;

De tenir, au lieu de leur résidence, à jour et heure fixes, des consultations gratuites pour quiconque s'y présente;

De propager la vaccine;

De constater les décès;

De fournir à l'administration tous les renseignements de statistique nosographique auxquels peuvent donner lieu la constitution médicale et l'hygiène publique.

Il résulte de cette organisation qu'il n'y a pas en Algérie une localité renfermant un groupe de population européenne qui ne se rattache à une circonscription médicale, et qui, par conséquent, ne doive recevoir au moins deux fois par semaine la visite du médecin, et, s'il s'agit d'un indigent, l'assistance et les soins gratuits de l'homme de l'art.

LIBERTÉ DU COMMERCE DE LA BOUCHERIE ET DE LA BOULANGERIE.

Enfin, Sire, j'ai à signaler à l'attention de Votre Majesté une dernière disposition prise en faveur des classes laborieuses de notre colonie.

Pendant qu'en France les administrations communales hésitent entre le principe du monopole et celui de la liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie, l'Algérie, entrant franchement dans la voie de l'innovation, a vu consacrer par deux arrêtés le libre exercice de ces industries. Aux termes de ces arrêtés, les autorités compétentes, suivant que le territoire est civil ou militaire, ont la faculté de proclamer la liberté de ce commerce, de supprimer ou de maintenir la taxe du pain et celle de la viande.

Cette disposition a été accueillie avec reconnaissance par la population algérienne. Déjà plusieurs villes ont usé de la latitude qui leur était accordée, et l'expérience consacre chaque jour davantage l'excellence de cette mesure.

IMPORTANCE DE LA TÂCHE IMPOSÉE A L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE.

Telles sont, Sire, les principales mesures administratives édictées en 1853, et dont l'Algérie a été appelée à recueillir le bénéfice. Après en avoir placé le résumé sous les yeux de Votre Majesté, je crois devoir saisir l'occasion qui m'est offerte de répondre à une objection qui a été faite et qui pourrait être renouvelée.

Pourquoi, a-t-on dit, pourquoi ce luxe d'institutions dans un pays dont la population européenne est cependant inférieure à celle de plusieurs de nos départements?

Pour une population encore si restreinte, est-il besoin de trois préfets, de quatre sous-préfets, de douze commissaires civils? Pourquoi enfin un service judiciaire représenté par une cour, par six tribunaux de première instance et dix-neuf justices de paix, lorsqu'en France, pour le même nombre d'habitants, il y aurait la moitié moins d'administrateurs et peut-être moins encore de magistrats?

J'aurais pu me borner à faire remarquer que cette disproportion momentanée est la condition de tout pays qui se fonde; que le système général de division territoriale adopté, non pas seulement en vue de la population actuelle, mais encore de la population qui arrive chaque jour en Algérie, et de la conformation même du pays, est un cadre qui ne doit pas être essentiellement modifié par un surcroît d'habitants; que des divisions territoriales plus nombreuses nécessitent des fonctionnaires plus nombreux pour les administrer. Mais il est encore d'autres arguments qui ne sauraient manquer de faire partager à Votre Majesté toutes mes convictions.

En effet, ce n'est pas d'après la quotité des habitants que doit être établi le nombre des fonctionnaires qui sont appelés à les administrer, mais d'après l'importance des devoirs que ces fonctionnaires ont à remplir vis-à-vis de leurs administrés.

Or, sous ce rapport, aucune comparaison ne peut être établie entre la France et l'Algérie.

En France, le rôle du Gouvernement, comme celui des administrateurs, est de conserver et d'améliorer; en Algérie il est de créer : de créer la colonisation du pays; de créer des villages, des villes mêmes, des voies de communication; de procéder au lotissement des terres, d'assurer à chaque colon celles qui doivent lui revenir, de lui faciliter, s'il en a besoin, les premiers moments de son installation, de surveiller l'exécution des conditions qu'il a acceptées, d'aider au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. En outre, Sire, à côté de la population européenne, vit une population indigène que l'on oublie trop généralement, population qui a ses besoins spéciaux, dont nous devons protéger le culte, diriger l'instruction publique, surveiller la justice, tout en respectant des usages qui s'appuient pour la plupart sur la tradition religieuse.

Je le demande, Sire, où serait-il possible de trouver dans les administrations de la métropole une telle multiplicité d'obligations et d'attributions diverses? N'est-il point évident que les fonctionnaires de la métropole n'ont pas même à s'occuper de ce qui fait la partie municipale des fonctions similaires en Algérie? Dès lors peut-il être étonnant que le nombre de ces derniers soit relativement supérieur à celui des fonctionnaires de France?

Quant à moi, je n'hésite pas à le déclarer à Votre Majesté, il ne faut rien moins que le zèle et le dévouement incessant de tous les fonctionnaires et agents du Gouvernement en Algérie pour ne pas plier sous le fardeau qui pèse sur eux.

TRAVAUX PUBLICS.

Dans un pays nouveau, les travaux publics acquièrent, comme moyen de politique, de gouvernement et de colonisation, une importance qui ne saurait échapper à Votre Majesté; ils appellent, par conséquent, l'attention particulière de mon département.

Afin de donner une impulsion nouvelle aux dispositions témoignées par les tribus arabes, de grands travaux d'utilité publique, auxquels les tribus sont venues contribuer, ont été exécutés pendant l'année 1853 en territoire militaire. En territoire civil, la même impulsion leur a été donnée.

ROUTES.

Dans la province d'Algor, outre les améliorations apportées aux anciennes voies de communication, de nouvelles routes ont été entreprises, de nouvelles artères ont été ouvertes dans lesquelles doivent circuler la civilisation. Du nombre de ces routes sont : celles de Médéah à Boghar, de Médéah à Milianah, le chemin de l'Ouarenseuis sur Teniet-el-Had, d'Aumale chez les Oulad-Sidi-Aïssa, de Tenès à Cherchel.

Dans la province de Constantine, indépendamment de la route de Milah à Djidjeli, dont la colonne expéditionnaire des Babors a doté l'Algérie, celle qui doit si puissamment contribuer à la fertilisation de la vallée du Bou-Merzoug a été exécutée.

Enfin, dans la province d'Oran, la route qui traverse la plaine de Tlelat a été achevée.

Sur un grand nombre de points, nous avons fait construire des caravansérails destinés à assurer la tranquillité des chemins et à faciliter des transactions commerciales. Enfin, dans la dernière période de l'année 1853, l'importante route qui doit relier Boghar à Laghouat (300 kilomètres) a été commencée; elle est déjà carrossable sur une étendue de 180 kilomètres. Cinq nouveaux caravansérails ont été établis le long de ce chemin, et ajoutés aux trois autres qui existaient antérieurement à Guetestol, Djelfa, Sidi-Makhlouf; ils marqueront chaque étape du voyageur, des convois, des caravanes, au milieu de ces vastes solitudes.

TRAVAUX DIVERS.

A côté de ces travaux considérables, parlerai-je de travaux plus modestes, mais non moins utiles, tels qu'établissement en pays arabe de puits, de fontaines, de barrages, de moulins? Il serait trop long de les exposer tous. Mais de l'ensemble de ces faits il ressortira du moins pour Votre Majesté la preuve que son Gouvernement n'a reculé devant aucune des mesures qui pouvaient seconder l'élan de la colonisation et le mouvement imprimé au peuple arabe vers l'agriculture.

TÉLÉGRAPHES.

Les services rendus par le télégraphe pour le gouvernement des tribus ont décidé mon département à donner une grande extension à cet utile auxiliaire de notre domination en Algérie. Cette communication rapide des nouvelles, cette facilité de réprimer les premiers ferments d'agitation, de combiner presque instantanément des mouvements de troupes, ont imprimé aux arabes une terreur salutaire.

Je n'ai pas besoin de dire qu'en Algérie le système de télégraphie aérienne est et sera longtemps encore la règle, et la télégraphie électrique l'exception. Le premier système, beaucoup plus facile à protéger, devait naturellement être préféré dans un pays où la population européenne ne forme que rarement une agglomération compacte et successive le long des distances à parcourir. Cependant, partout où la possibilité a été reconnue d'employer sans danger le système électrique, ce système, beaucoup plus rapide et plus économique, a été adopté. C'est ainsi qu'en 1853 une ligne électrique a été substituée, entre Oran et Mostaganem, à la ligne aérienne; c'est ainsi qu'en ce moment on travaille à l'établissement d'une ligne électrique entre Constantine et Philippeville, et qu'on remplace par le même système la ligne aérienne d'Alger à Médéah.

En 1853, deux lignes aériennes principales ont été établies, l'une entre Constantine et Batna, l'autre entre Mascara et le poste des Oulad-Ali, où elle vient s'embrancher avec la ligne d'Oran à Tlemcen.

Actuellement, un seul excepté, tous les chefs-lieux de subdivision sont reliés par le télégraphe avec le chef-lieu de la division et de là avec Alger. Bône seule, restée en dehors de ce réseau, sera rattachée à Constantine à la fin de l'année courante; je rappellerai à Votre Majesté que c'est près de Bône que doit aboutir le télégraphe sous-marin qui, passant par la Sardaigne, la Corse et le Piémont, mettra bientôt Paris en communication avec l'Algérie. Avant la fin de l'exercice, deux autres lignes seront achevées; la première partant de Batna et aboutissant à Biskara, la seconde se dirigeant de Médéah sur Boghar. De cette manière, Sire, les distances venant à être comblées, nous pourrons en un seul jour surveiller et le Maroc et Tunis, et le désert.

PORTS.

En terminant ce rapide exposé des travaux publics exécutés en Algérie pendant l'année 1853, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Majesté le prochain achèvement du port d'Alger. Dans les circonstances où la guerre d'Orient vient de placer la France, ce port, outre son importance au point de vue du développement commercial de l'Algérie, a une importance militaire et politique sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister. Déjà une flotte s'était abritée derrière son môle bien avant qu'il fût arrivé au degré d'avancement auquel il est aujourd'hui parvenu. Bientôt, grâce au dérasement prochain de la roche qui, placée au centre du bassin, venait en diminuer la capacité, il sera facile à une flotte plus nombreuse d'y chercher un abri, et elle s'y trouverait protégée par les batteries dont en quelques heures peuvent être armés les musoirs.

J'ai fait connaître à Votre Majesté la part qui revient directement au Gouvernement dans l'ensemble des progrès réalisés en Algérie pendant l'année 1853: situation militaire et politique, gouvernement arabe, administration civile, travaux publics; je suis ainsi parvenu à la seconde partie de ma tâche. Il s'agit maintenant pour moi d'appeler votre attention sur le développement agricole, commercial, industriel, de notre colonie. Et que Votre Majesté me permette de le lui faire remarquer, il ne saurait être ici question d'hypothèses; je suis sur le domaine des faits, je présente des résultats.

COLONISATION ET COMMERCE.

FERTILITÉ DE L'ALGÉRIE.

Je n'irai pas demander à l'histoire ancienne un certificat de fertilité en faveur de l'Algérie, en rappelant que cette contrée était autrefois surnommée *le grenier de Rome*. Il suffit de constater qu'en 1853 notre colonie a fourni à la France près de 1 million d'hectolitres de céréales, d'une valeur de plus de 14 millions de francs; qu'elle produit des blés tendres, comme jamais il n'en a été récolté en France, pesant 86 et 88 kilogrammes l'hectolitre, au lieu de 75 et 76 kilogrammes; que ses seigles ont un grain d'une si belle apparence et si nourri, qu'on a pu les confondre souvent avec des blés durs; enfin, que certains grains de blé ont produit 150 épis; et certains grains d'orge jusqu'au chiffre merveilleux de 312 épis.

Je n'ai pas la pensée de présenter ce fait comme un résultat normal; mais, tout exceptionnel qu'il est, il servira à faire apprécier la fertilité de cette terre redevenue vierge par un repos de tant de siècles.

Sans doute, le million d'hectolitres de céréales exportés d'Algérie est peu de chose, si l'on considère l'étendue du pays qui les a produits; il est beaucoup, si l'on s'arrête à cette pensée, qu'avant la loi de douanes, notre colonie tirait la majeure partie de son blé de l'étranger, et que, depuis deux ans à peine, les colons ont commencé à donner quelque extension à leurs ensemencements.

CULTURE DES PLANTES INDUSTRIELLES.

Quels que soient les profits qu'on peut retirer de la culture des céréales, il est hors de doute que ces profits ne sauraient entrer en comparaison avec ceux qu'assure la culture de certaines plantes industrielles dont l'acclimatation en Algérie ne fait plus aujourd'hui question. De ce nombre sont le tabac, le coton, la garance; j'y ajouterai l'éducation de la cochenille, et l'industrie séricicole.

Pour bien se rendre compte des progrès d'un pays, il ne suffit pas de connaître quelles sont les sources de sa richesse; c'est par le développement qu'elles y reçoivent qu'il faut les juger. J'ai donc pensé que Votre Majesté lirait avec intérêt quelques détails, quelques chiffres, qui seront pour elle la meilleure preuve des progrès agricoles que l'Algérie a réalisés en 1853.

CULTURE DU TABAC.

L'un des faits les plus curieux de la colonisation algérienne est sans contredit la progression qu'a suivie, dans ces dernières années, la culture du tabac.

En 1850, on comptait à peine, dans les trois provinces, quelques centaines de planteurs.

En 1852, leur nombre s'était déjà élevé à	1,073
Il a été, en 1853, de	1,752
Augmentation	679

Sous le rapport des espaces ensemencés, la culture du tabac a suivi une progression plus rapide encore.

En 1852, on signalait comme plantés en tabac	1,095 hect.
Le chiffre s'est élevé, en 1853, à	2,277
Augmentation	1,182

C'est-à-dire qu'en une seule année les espaces cultivés ont plus que doublé.

Il ne m'est pas possible de faire connaître d'une manière rigoureusement exacte à Votre Majesté le rapport de ces 2,277 hectares. Cependant, indépendamment de la consommation locale, indépendamment des quantités restées entre les mains des colons, on peut constater officiellement le placement de près de 1,800,000 kilogrammes, sur lesquels la régie a acheté 1,427,276 kilogrammes, pour une somme de 1,303,000 francs.

Mais, circonstance digne de remarque, en même temps que les ensemencements augmentent, une amélioration sensible se manifeste dans la qualité des tabacs.

Ainsi, tandis que le prix moyen des tabacs achetés, en 1852, pour le compte de la régie, n'avait été que de	85 fr.	19 c.	les 100 kil.
Il s'est élevé, en 1853, à	91	30	—
Augmentation	6	11	—

Cette amélioration dans la qualité, dont témoignent déjà suffisamment les prix plus élevés payés par la régie, est encore constatée par les rapports des agents de l'administration des tabacs.

Votre Majesté permettra que je place sous ses yeux l'extrait suivant d'une dépêche qui m'a été adressée par le chef de la mission des tabacs en Algérie; ce document me paraît digne de lui être signalé :

« Les tabacs algériens, dit cette dépêche, laissent déjà loin derrière eux ceux d'Égypte, de Macédoine et de Grèce, auxquels ils avaient d'abord été assimilés; les tabacs de Hongrie ont un goût moins agréable; ceux du Kentucky ne sont ni plus fins, ni plus combustibles; enfin, les tabacs du Maryland ont un défaut d'élasticité et un goût d'amertume qu'on ne saurait reprocher à ceux de l'Algérie. »

L'avenir dira si les colons de l'Algérie réussiront à apporter de nouvelles améliorations dans la qualité de leurs tabacs; mais, en admettant qu'ils n'y parviennent point, n'est-ce pas déjà un beau résultat que de voir leurs produits classés plus avantageusement que des tabacs qui, sans occuper la première ligne, ont cependant une grande réputation?

Cette culture promet donc d'être fructueuse pour l'Algérie. La France, trouvant à ses portes des tabacs préférables à ceux qu'elle achète en Hongrie et en Amérique, demandera sans nul doute à notre colonie d'Afrique une partie de ceux qu'elle tire de l'étranger.

Les colons ont parfaitement compris l'avenir de cette riche culture; de nombreux ensemencements ont été effectués depuis la récolte de 1853, et les agents de l'administration des tabacs estiment qu'en 1854 la production du seul département d'Alger sera de 3 millions de kilogrammes.

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

Si la culture du tabac a pris le plus rapide développement à raison des avances peu considérables qu'elle exige, il est d'autres éléments de richesse dont l'avenir parait tout aussi assuré, et qui ne tarderont pas à attirer l'attention à un degré égal.

Dans l'ordre de ces produits, l'industrie séricicole, dont je parlerai ici parce qu'elle touche en un point à la culture, se classe après le tabac, mais, il est vrai, à une assez grande distance encore.

En effet, les progrès de cette industrie sont subordonnés à l'accroissement des mûriers comme nombre et comme rendement, et ralentis encore par l'importance du capital qu'entraîne toute plantation.

Mais ce que l'on peut signaler dès ce moment, c'est que, sous le rapport de cette industrie, notre colonie a fait de notables progrès; c'est que la qualité supérieure des soies algériennes, consacrée déjà par deux médailles à l'exposition de Londres et par les prix élevés auxquels elles sont cotées sur le marché de Lyon, ne permet plus de douter que l'Algérie ne prenne une place distinguée dans ce groupe de pays qui doivent aux vers à soie une bonne part de leurs richesses.

Pour constater ces progrès, il me suffira de placer sous les yeux de Votre Majesté un tableau indiquant quel a été, dans le seul département d'Alger, la progression de cette industrie, et comme nombre d'éducateurs et comme produit :

En 1850, 89 éducateurs ont récolté	3,778 kilogrammes de cocons.
En 1851, 184 *idem*.............	5,888.
En 1852, 272 *idem*.............	9,323.
En 1853, 335 *idem*.............	14,000.

Soit pour le département d'Alger 5,000 kilogrammes d'augmentation sur l'année précédente.

Les nouvelles plantations de mûriers qui se font journellement dans les trois provinces témoignent suffisamment de la volonté des colons de donner à cette industrie tout le développement dont elle est susceptible.

CULTURE DE LA GARANCE.

Les premiers essais de culture de la garance datent de quelques années à peine, et déjà une médaille d'honneur obtenue à l'exposition venait les signaler à l'attention du commerce.

Depuis lors, trois rapports, l'un de M. Chevreul, membre de l'Institut, directeur des teintures à la manufacture impériale des Gobelins; l'autre, de la chambre consultative de l'arrondissement de Louviers; le troisième, enfin, de la société industrielle de Mulhouse, ont reconnu la supériorité des garances de provenance algérienne sur celles de Chypre, qui sont les plus estimées.

Mais, pour l'avenir de cette culture en Algérie, il ne suffisait pas que cette supériorité fût prouvée, il fallait encore que la différence entre le prix de vente et le prix de revient fût suffisamment rémunératrice.

Or, il résulte des calculs de plusieurs colons que le prix de revient est de 70 francs par 100 kilogrammes, tandis que les cours de la bourse de Rouen attestent que le prix de 100 kilogrammes de garance varie entre 140 et 155 francs, soit au moins cent pour cent de bénéfices pour le colon.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce rapprochement de chiffres.

ÉDUCATION DE LA COCHENILLE.

Le même avenir est réservé à une industrie plus lucrative encore que celle de la garance, à l'éducation de la cochenille.

Pour en juger, il suffit de rappeler que la cochenille, originaire du Mexique, fut importée aux Canaries en 1831 seulement. La première année, la production de ces îles fut de 4 kilogrammes; et, dix-neuf ans plus tard, en 1850, les Canaries exportaient, pendant les neufs premiers mois de l'année, 233,374 kilogrammes de cochenille, qui, au prix moyen de 15 francs le kilogramme, ont rapporté 3 millions et demi.

N'est-il pas évident que, l'éducation de la cochenille étant reconnue possible, l'Algérie doit, à raison de sa proximité de l'Europe, de la différence du fret, faire une concurrence victorieuse, non-seulement au Mexique, mais aux Canaries elles-mêmes?

Cette possibilité n'est plus aujourd'hui douteuse, les résultats de plusieurs années le prouvent; aussi ont-ils déterminé un certain nombre de colons à se mettre résolument à l'œuvre; quelques-uns ont consacré toute leur fortune à la culture du nopal. Les produits sont, d'ailleurs, assez beaux pour tenter leurs efforts; car il résulte des calculs faits jusqu'à ce jour qu'un hectare planté de 15,000 pieds de nopal donne un produit brut de 10 à 12,000 francs, dont 2,000 doivent être prélevés pour les dépenses.

Le département d'Alger compte actuellement 29 nopaleries et 500,000 pieds de nopal.

CULTURE DU COTON.

L'illustre colonisateur de l'Ile-de-France a dit : « Il suffit d'une plante pour faire la richesse d'une nation. »

Ce mot, dont l'histoire de plusieurs peuples atteste la vérité, devra une consécration nouvelle à l'histoire de l'Algérie. La sensation produite dans ce pays par la révélation inattendue des premiers résultats sérieux obtenus par la culture du coton; l'essor merveilleux qu'a pris cette culture en quelques mois, presque en un instant; ce sentiment des masses qui rarement se trompe, tout prouve que cette plante est trouvée.

Jusqu'en 1853, on ne peut qualifier que d'essais les efforts qui avaient été tentés pour la culture du coton; et cependant l'Angleterre, si bonne appréciatrice en ce genre de produits, accordait, à l'exposition de Londres, onze récompenses aux échantillons provenant de l'Algérie. Depuis 1853, cette culture est définitivement acquise à ce pays.

Pour justifier les espérances auxquelles a donné lieu l'introduction de la culture du coton en Algérie, pour bien se rendre compte de l'influence qu'elle est appelée à exercer sur ce pays, j'ai besoin de rappeler des faits et de produire quelques chiffres.

En 1736, il y a un peu plus de cent ans, le cotonnier, qui fait aujourd'hui la richesse de l'Amérique du Nord, n'y existait qu'à l'état de plante d'agrément.

En 1790, l'exportation était de 80 balles.

Actuellement, les États-Unis produisent 3,200,000 balles.

On peut juger par ce simple rapprochement de la rapidité avec laquelle cette culture a progressé dans l'Amérique du Nord.

A côté de la production des États-Unis, il n'est pas inutile de se rendre compte de la consommation du coton en Europe; la voici :

En 1853, l'Angleterre a importé de tous pays 2,264,170 balles, soit près de 350,000,000 de kilogrammes.

Pendant la même année, la France a importé 460,000 balles, soit près de 69,000,000 de kilogrammes.

Les autres contrées européennes consomment environ 800,000 balles, d'un poids de 120,000,000 de kilogrammes.

Soit, en totalité, 3,524,170 balles, et 532,000,000 de kilogrammes.

Tel est le marché qui s'ouvre devant la production algérienne, à une époque où l'exportation américaine diminue, parce que les États-Unis fabriquent actuellement les tissus dont ils fournissaient seulement autrefois la matière première, à une époque où les manufacturiers commencent à se préoccuper sérieusement du renchérissement des cotons.

Comme si la Providence n'avait point voulu marchander à l'Algérie l'étendue de son bienfait, il est aujourd'hui reconnu que les deux variétés de coton qui réussissent le mieux dans ce pays sont : celle dont le prix est le plus élevé, parce que l'Amérique n'en peut fournir que 30,000 balles, ou celle dont le rendement est le plus considérable.

L'Algérie a compris quelle influence cette productive culture doit avoir sur ses destinées : Européens et

Arabes se sont mis à l'œuvre, et en une année le département d'Alger a *décuplé* ses ensemencements en coton.

C'est au milieu de cette émotion générale que sont intervenues les mesures que Votre Majesté m'a ordonné de lui soumettre pour encourager et développer en Algérie cette source féconde de richesses. Aussi un immense cri de reconnaissance a-t-il accueilli ces décrets, et notamment celui par lequel Votre Majesté a fondé pendant cinq années consécutives, et indépendamment des encouragements accordés sur les fonds de mon département, un prix de 20,000 francs en faveur du planteur des trois provinces qui sera jugé avoir récolté sur la plus vaste échelle les meilleurs produits en coton.

Cette grande, généreuse et politique mesure a montré à l'Algérie l'importance qu'elle devait attribuer au développement rapide de l'industrie cotonnière, et augmenté la reconnaissance de ses habitants pour Votre Majesté.

COMMERCE DES HUILES.

Je ne saurais terminer ce tableau des richesses agricoles de l'Algérie sans parler d'une dernière source de prospérité que la loi de douanes a ouverte pour ce pays : du commerce des huiles.

L'olivier atteint en Algérie les proportions de nos arbres de haute futaie; certaines contrées, notamment la Kabylie, sont couvertes de cette précieuse essence. Il importait pour notre commerce de tirer parti d'un produit qui avait été négligé tant que le marché de la métropole lui avait été fermé.

Depuis 1852, le commerce des huiles a pris dans notre colonie un développement rapide. Un grand nombre de colons ont construit des moulins destinés à la trituration des olives, et les Kabyles ont apporté sur les marchés de Bougie, de Dellis et de Djidjeli, de grandes quantités d'huiles qui ont été immédiatement achetées par des négociants français. Malheureusement les procédés grossiers employés par ces montagnards pour la trituration des olives donnent un rendement inférieur de près de moitié au rendement normal. Mais des usines bien dirigées par des Européens ont été établies au milieu même des montagnes kabyles; d'un autre côté, des élèves indigènes reçoivent dans nos pépinières des notions pour greffer les oliviers. Tout annonce donc que ce commerce prendra bientôt une grande extension.

Il ne faudrait pas juger de la production des huiles en Algérie par la récolte de 1853, qui a été au-dessous de la moyenne des deux années précédentes. Cependant le chiffre des exportations s'est encore élevé à 2,914,450 kilogrammes, quantité inférieure de près de moitié à celle de 1852.

PÉPINIÈRES DU GOUVERNEMENT.

Il y aurait oubli de ma part à ne pas faire connaître les services rendus à la colonisation par les pépinières que le Gouvernement a établies en Algérie.

Produire un grand nombre de jeunes arbres et les livrer aux colons aux plus bas prix possible, essayer la culture des diverses plantes industrielles qui font la fortune de certaines parties de notre globe et rechercher s'il est possible de les acclimater en Algérie, tels sont les deux buts que l'Administration s'est proposé d'atteindre en fondant ces établissements.

Ses espérances n'ont point été déçues, car c'est à la pépinière centrale du Gouvernement que l'Algérie doit la culture du coton, celle de la garance, l'éducation de la cochenille et l'industrie séricicole; c'est à elle que notre colonie devra peut-être l'acclimatation, tentée non sans quelque succès, du caféier et de l'arbre à thé; c'est, enfin, au jardin d'essai de Biskara que les oasis sont redevables de la culture du riz de Chine, qui croît au pied des palmiers, sans nécessiter de soins spéciaux.

COMPAGNIE GENEVOISE POUR LA COLONISATION DES ENVIRONS DE SÉTIF.

Une tentative importante pour le peuplement et la mise en culture du pays a été faite en Algérie pendant l'année 1853 : je veux parler de la compagnie qui s'est fondée, sous le patronage de plusieurs des hommes les plus considérables de la Suisse, pour la colonisation des environs de Sétif par des émigrants suisses.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur cette entreprise, qui me paraît destinée à trouver des imitateurs.

Jusqu'au décret du 26 avril 1853, qui a fait concession à la compagnie génevoise de 20,000 hectares dans les environs de Sétif, l'État avait été, pour ainsi dire, le seul entrepreneur de colonisation en Algérie. La connaissance imparfaite du pays, le défaut de sécurité, qui, dans les premières années, devait éloigner les capitaux privés, tout contribuait à effacer et à absorber l'initiative individuelle, à qui la France est redevable de tant de grandes entreprises.

Le moment est arrivé où cette situation anormale doit cesser.

Aux termes des conventions intervenues entre l'État et la compagnie génevoise, les 20,000 hectares affectés à la colonisation de Sétif sont divisés en dix sections de 2,000 hectares chacune. Sur chaque section, la compagnie s'engage à faire construire un village de cinquante maisons, sans pouvoir bénéficier sur le prix de la maison, qui ne peut s'élever au-dessus de 2,000 francs.

L'État abandonne à la compagnie le choix des colons; mais, avant de les diriger sur les villages, dont les travaux d'utilité sont seuls à la charge de mon département, elle doit avoir reçu au moins la moitié du prix de leur maison, et, en outre, un dépôt de 2,000 francs, qui est versé entre les mains de l'État, pour être ensuite rendu aux colons au fur et à mesure de leurs besoins.

De cette manière, chaque famille trouve, en arrivant, une maison construite; elle peut immédiatement se mettre au travail, et le dépôt de 2,000 francs qu'elle a effectué assure son existence jusqu'à la récolte suivante.

Deux ans avaient été accordés à la compagnie génevoise pour commencer les travaux des dix villages, qui doivent être achevés en dix années, et cependant huit mois s'étaient à peine écoulés depuis la signature du décret de concession par Votre Majesté qu'un premier village était non-seulement construit, mais encore entièrement peuplé; un second village était en voie d'exécution, et, sous l'influence de renseignements fournis par les premiers colons arrivés, les demandes adressées à la compagnie par des familles réunissant toutes les conditions voulues devenaient tellement nombreuses, qu'elle se voyait dans l'obligation d'en rejeter un grand nombre.

Le succès qui a couronné cette entreprise paraît avoir déterminé plusieurs compagnies, tant françaises qu'étrangères, à suivre l'exemple de la compagnie génevoise. Combien ne serait-il pas à souhaiter, cette première expérience faite, que les conseils généraux reprissent un projet sur lequel mon département, de concert avec celui de l'intérieur, avait appelé leur attention, à savoir la création de villages départementaux, peuplés par des habitants d'un même département et portant le nom de ce département!

La réalisation d'un semblable projet, exécuté avec ensemble, serait digne de la France et aurait des résultats aussi profitables pour la métropole que pour l'Algérie.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Votre Majesté connaît actuellement la situation présente de l'Algérie sous le rapport agricole; elle a pu apprécier le développement qu'a pris ce pays, sa fécondité, et, bien que je n'aie pas cru devoir l'entretenir spécialement de certaines cultures qui promettent également des résultats avantageux, telles que celles du lin, de l'arachide, du sésame, de la canna-root, j'espère néanmoins en avoir dit assez pour lui faire partager les espérances que fait concevoir notre conquête.

Ces espérances sont d'autant mieux justifiées que la marche ascendante qu'ont suivie le commerce et l'industrie en 1853 vient apporter une nouvelle preuve des progrès accomplis.

COMMERCE DES LAINES ET DES PEAUX BRUTES.

L'une des branches les plus considérables du commerce actuel de l'Algérie, celle qui, depuis 1851, a reçu l'impulsion la plus vive, est sans contredit le commerce des laines.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la production intérieure de la France ne suffit pas à sa consommation; que nous sommes obligés de tirer de l'étranger une grande partie de notre approvisionnement; qu'en présence de besoins sans cesse croissants, chaque jour doit augmenter le prix de cette matière première.

L'Algérie est appelée à atténuer les inconvénients de cette situation.

En 1852, l'exportation de laines de l'Algérie était de..................	3,244,432 kilogrammes.
En 1853, elle s'est élevée à....................................	4,354,490
AUGMENTATION......................	1,110,058

Pendant cette même année, il a été exporté pour 2,067,847 francs de peaux brutes.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

L'industrie métallurgique a suivi une progression analogue.

Les exploitations des mines de cuivre de Mouzaïa et de Tenès ont été activées au moyen de permissions temporaires d'exportation à l'étranger, en attendant que l'usine de Caronte eût fait ses dernières dispositions pour le traitement de ce minerai. Aujourd'hui cet important établissement a commencé ses travaux.

Du côté de notre frontière de l'est, la mine de plomb argentifère de Kef-oum-Theboul a continué d'être fructueuse pour les concessionnaires; il a été exporté 3,112,516 kilogrammes de minerai.

Les mines de fer et les hauts fourneaux de l'Alélik, dont les produits rivalisent avec les aciers de Suède, ont pris un élan qui assure la prospérité non-seulement de la compagnie, mais encore celle de la contrée entière.

Outre ces mines déjà en cours d'exploitation, de nombreux permis d'explorer ont été accordés, en 1853, pour des gisements de natures diverses :

De cuivre et de plomb argentifère, au mont Bouzareah et dans la vallée de l'Oued-Aidès (province d'Alger);

De plomb, près de Sétif et dans la vallée du Bou-Merzoug; de plomb et de cuivre, au mont Filfila et au Sidi-Reghis (province de Constantine);

De plomb et de plomb argentifère, près de Lalla-Maghrnia et Rouban (province d'Oran).

Chaque année apporte enfin une nouvelle preuve de la richesse métallurgique de l'Algérie.

CARRIÈRES DE MARBRE ET D'ONYX TRANSLUCIDE.

L'attention de Votre Majesté s'est portée sur les carrières de marbre blanc du mont Filfila, qui ne le cède en rien aux plus beaux marbres de l'Italie. L'exploitation de ces carrières a commencé, et tout porte à croire que leurs produits seront adoptés par la statuaire.

D'un autre côté, une carrière d'onyx translucide des plus précieux, et qui porte encore toutes les traces de travaux romains, a été découverte près de Tlemcen. L'ingénieur des mines désigné pour aller la reconnaître considère cette matière comme aussi belle que la cornaline et la chalcédoine, et susceptible d'être vendue de 1,500 à 6,000 francs le mètre cube. L'exploitation de cette carrière se prépare sur une vaste échelle.

PÊCHE DU CORAIL.

La mer qui baigne le littoral de l'Algérie apporte aussi son contingent de prospérités à ce pays. Il est à regretter que les étrangers nous donnent ici l'exemple et accaparent à leur profit un produit important trop négligé en France, la pêche du corail.

156 bateaux corailleurs ont exploité, en 1853, les parages de Bône et de la Calle, et ont récolté, en moyenne, 230 kilogrammes par bateau, soit, en totalité, 34,880 kilogrammes. Au prix de 60 francs le kilogramme, la valeur de la pêche a été de 2,152,880 francs.

Je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que l'est de l'Algérie ne paraît pas devoir conserver le monopole de la pêche du corail, qu'il possédait depuis des siècles : sur les côtes de la province d'Oran, des bancs

considérables ont été découverts récemment, et cinquante balancelles espagnoles sont venues y chercher un riche butin.

Afin de faire concourir nos nationaux à l'industrie du corail, industrie tellement productive que, dans quelques mois, elle a assuré à chaque bateau pêcheur une moyenne de 14,000 à 15,000 francs de bénéfice net, j'ai donné mission à un officier de la marine impériale d'aller étudier à Naples les procédés de fabrication usités dans cette ville. A l'aide des documents recueillis, je me propose d'organiser un système de primes d'encouragement au profit des industriels de l'Algérie qui se livreront au travail du corail.

RICHESSES FORESTIÈRES.

La France, voyant chaque année, et cela par des causes diverses, diminuer sa richesse forestière, avait grand besoin de rencontrer, de l'autre côté de la Méditerranée, une compensation pour combler le vide qui se faisait chez elle. Cette compensation, elle l'a trouvée. Le domaine forestier de l'Algérie aujourd'hui connu comprend 1,200,000 hectares environ.

Malheureusement, il ne faut pas juger du peuplement de ces forêts d'après leur étendue. Sous la domination des Turcs, elles étaient, à proprement parler, la propriété de tout le monde, et chacun venait y puiser selon ses besoins. Après la conquête, et pendant les dix-sept premières années qui la suivirent, les Arabes ont continué le même système. Aussi une chose doit-elle surprendre, c'est qu'elles soient dans l'état où elles se trouvent actuellement. Mais il ne saurait être douteux que, dans un avenir prochain, les mesures prises pour les protéger n'amènent une amélioration sensible et ne leur rendent une beauté qu'elles ont conservée sur beaucoup de points.

Les essences de chênes-liéges composent une grande partie des forets de l'Algérie. Déjà 12,000 hectares de ce bois, d'autant plus précieux qu'il commence à manquer ailleurs, sont exploités par les compagnies concessionnaires. Sur la ligne du Tell, et surtout auprès de Batna et de Teniet-el-Had, on rencontre des forêts de cèdres dont quelques-uns atteignent quatre et cinq mètres de circonférence. Un ingénieur de la marine a visité récemment toutes les richesses forestières de l'Algérie. Il a reconnu et signalé à l'attention du département de la marine et des colonies l'existence de très-beaux bois propres à toutes les constructions navales. Leur éloignement de la côte en a rendu jusqu'à ce jour l'exploitation difficile; mais, avec le développement des routes que nous ouvrons de tous côtés, nous pourrons bientôt aller chercher en Algérie des approvisionnements précieux pour les chantiers de notre marine.

D'autres essences me paraissent également appelées à prendre une place importante dans la confection des meubles de luxe; parmi elles figurent en première ligne le térébinthe, le genévrier, le tuya, l'olivier, le noyer noir, qui ne le cèdent par leurs dispositions et leur solidité à aucun des arbres de l'Amérique.

EXPOSITION PERMANENTE DES PRODUITS ALGÉRIENS.

Sire, j'ai passé en revue les différentes sources de la richesse agricole, industrielle et commerciale de l'Algérie. Mieux connues, mieux appréciées en France, elles eussent sans doute appelé dans notre colonie plus de bras, plus de capitaux; mais la vérité finira par se faire jour: mon département ne néglige aucun moyen de la mettre en lumière.

Parmi ces moyens, celui qui devait naturellement fixer mon attention consistait à convier le public à vérifier lui-même les résultats obtenus en Algérie, à s'assurer par ses propres yeux des richesses de ce pays. C'est dans ce but qu'une exposition permanente des produits algériens a été établie à Paris; elle est accessible à toute personne qui m'en adresse la demande.

Sans doute, cette collection est loin d'être complète; cependant, toute réduite qu'elle est, elle présente pour l'observateur une étude du plus haut intérêt. Les cotons algériens, les soies, la garance, le tabac, la cochenille, les bois, les métaux, les huiles y sont représentées d'une manière satisfaisante. On peut, en outre, suivre des yeux les essais tentés dans les divers autres genres d'agriculture ou d'industrie.

A coté du produit brut figure le produit manufacturé; près des cotons égrenés sont placés ces mêmes cotons filés et tissés; ils ont été appliqués aux tissus les plus fins comme aux plus grossiers.

Cette exposition, Sire, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des hommes spéciaux à qui leurs travaux imposent la nécessité de suivre les progrès de l'industrie à laquelle ils se sont voués. Plusieurs manufacturiers ont témoigné hautement leur admiration pour les produits algériens, et cette admiration s'est traduite de leur part en demandes de concession.

C'est là un résultat dont le Gouvernement ne saurait trop s'applaudir.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Si l'exposition des produits algériens est la constatation de l'essor agricole de l'Algérie, il y a encore un moyen très-simple de juger de la situation de ce pays sous le rapport commercial; il suffit de se reporter aux comptes rendus de la banque et aux documents de la douane. Les uns indiquent plus spécialement les résultats des affaires qui se font sur place; les autres sont la représentation fidèle du mouvement commercial avec l'extérieur. Or, si je consulte les relevés de la banque d'Alger, je remarque une première et très-sensible amélioration en 1853.

BANQUE D'ALGER.

La banque d'Alger, créée en exécution de la loi du 4 août 1851, a commencé à fonctionner le 1[er] novembre suivant.

Avec un capital de 1,250,000 francs, voici quelles ont été les opérations de cet établissement de crédit pendant les deux premières années de son existence.

En 1852, les valeurs qu'il a escomptées ont été de :

En nombre..	11,906 effets.
En sommes..	8,756,000 francs.

En 1853, les valeurs se sont élevées :

En nombre, à..	17,369 effets.
En sommes, à..	13,728,000 francs.

L'augmentation a donc été, en 1853 :

En nombre..	5,463 effets.
En sommes, de..	4,972,000 francs.

Justement frappée de ces résultats, Votre Majesté a autorisé, en 1853, la création à Oran d'une succursale de la banque d'Alger, et il n'est pas douteux que cette institution ne rende dans la province de l'ouest des services analogues à ceux que la banque d'Alger rend chaque jour dans la province du centre.

RELEVÉS DE LA DOUANE.

Mais à mes yeux, Sire, le compte rendu de la banque d'Alger est encore moins significatif que les relevés de la douane.

Ces relevés prouvent que, pendant l'année 1853, le mouvement commercial de l'Algérie a été de :

A l'importation, de...........................	72,788,015[f]
A l'exportation, de...........................	30,782,592
TOTAL..................	103,570,607

En 1852, le chiffre des exportations de l'Algérie avait été seulement de 21,554,519 francs, d'où il ressort en faveur de 1853 une augmentation de 9,228,073 francs.

Afin de bien juger du rang qu'occupe l'Algérie dans le commerce de la France, il ne sera pas sans intérêt de rechercher quels sont les pays qui entretiennent avec nous un commerce plus considérable que l'Algérie

Or, en se reportant au dernier tableau général des douanes, on voit que les seuls États avec lesquels la France ait entretenu, en 1852, un commerce dont les résultats se traduisent par un chiffre supérieur à 103,500,000 francs, sont : l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, la Sardaigne et la Suède. L'Algérie passe avant l'Espagne, qui n'a donné lieu qu'à un mouvement commercial de 97 millions.

D'où il résulte que l'Algérie occupe le sixième rang dans le commerce général de la France.

CONCLUSION.

Maintenant, Sire, ma tâche est terminée. J'ai cherché, dans ce résumé, à vous montrer l'Algérie telle que l'année 1853 nous l'a faite, à l'ombre de la paix qui a régné dans ce pays. Malgré les espérances que peuvent faire naître dans l'esprit des agitateurs les préoccupations résultant pour nous de la guerre d'Orient et la diminution de l'effectif de l'armée d'Afrique, cette paix n'a pas encore été troublée au moment où j'ai l'honneur de soumettre ce rapport à Votre Majesté; c'est un fait que je suis heureux de constater.

Si les mesures que je viens de rappeler ont produit de bons résultats, c'est un devoir pour moi d'en rapporter, en très-grande partie, le mérite à la sage et habile administration du gouverneur général, au concours si éclairé et en même temps si efficace prêté au ministère de la guerre par le comité consultatif de l'Algérie et par le conseil d'État. Il ne faut rien moins que l'espoir de voir se continuer l'utile assistance de ce grand corps politique pour encourager mon département à marcher avec confiance dans la voie si ardue de la création d'une société nouvelle de l'autre côté de la Méditerranée.

Cependant, quels que soient les progrès que j'ai eus à signaler dans la situation de l'Algérie, de grands sacrifices sont encore nécessaires pour donner à notre colonie tout son développement. Toutefois, j'ai la satisfaction de faire remarquer à Votre Majesté que, bien que l'Algérie ne soit encore soumise ni à l'impôt foncier, ni à l'impôt personnel, les recettes qu'elle procure au Trésor s'augmentent chaque exercice, et qu'en 1854 elles couvriront les dépenses, celles de l'armée d'occupation exceptées.

Sans doute les charges sont encore lourdes, mais plusieurs circonstances se sont déjà présentées où la France, loin d'avoir à les regretter, s'est applaudie de trouver dans les vertus militaires dont l'armée avait fait l'apprentissage en Algérie, un point d'appui précieux pour assurer la défense de la société. Aujourd'hui même, elle emprunte aux troupes qui ont combattu en Afrique les principaux éléments de l'armée à laquelle Votre Majesté vient de confier l'honneur de nos aigles.

Je ne me le dissimule pas, Sire, le contre-coup de cette guerre peut se faire sentir en Algérie et des difficultés momentanées peuvent venir contrarier l'essor pris par notre colonie dans ces dernières années; mais ce temps d'arrêt, s'il a lieu, ne sera que partiel, et n'atteindra que quelques branches de l'activité européenne. Dans tous les cas, il ne saurait influer que passagèrement sur l'avenir.

L'Algérie est définitivement sortie de la période des essais. Chaque jour révèle de nouvelles ressources, et augmente, en les groupant, les forces de production. Les efforts de tous répondent aux incitations et à la sollicitude du Gouvernement. Après de si longues hésitations et de si douloureuses épreuves, le but apparait enfin, le succès rayonne à l'horizon. Il est assuré. J'en ai pour garants la situation présente comparée à la situation de 1851, et la bienveillance constante de Votre Majesté pour un pays qui est peut-être destiné à devenir les Indes de la France.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'État de la guerre,

VAILLANT.

ARMÉE.

I.

PRÉCIS HISTORIQUE.

OPÉRATIONS MILITAIRES.

1853.

Les derniers mois de l'année 1852 avaient été signalés par la prise de Laghouat. Le chérif Mohammed-ben-Abd-Allah, échappé comme par miracle, après l'assaut, était en fuite, ses partisans dispersés. Cependant ce succès éclatant, qui avait eu parmi les habitants du Tell un immense retentissement, n'avait pas rétabli le calme dans notre Sahara. La perturbation avait été trop profonde, trop de populations avaient pris part au désordre pour que la tranquillité pût se fonder sans protestation. La cause du chérif avait éprouvé un échec grave, mais elle n'était pas perdue entièrement. L'expérience a souvent prouvé en Algérie que les événements les plus favorables ne produisent pas immédiatement tous leurs effets.

JANVIER. — Coup de main sur les Ouled-Sidi-Zian.

A peine rentrée du siége de Laghouat, la colonne de Bou-Sada surprend, le 6 janvier, à Foum-el-Karoub, une centaine de tentes des Ouled-Sidi-Zian, qui fuient sans oser tirer un coup de fusil, et laissent entre nos mains un troupeau considérable. Au bout de quelques jours tous les Ouled-Amelakoua et les Ouled-Sidi-Zian avaient demandé l'aman.

FÉVRIER. — Razzia exécutée contre les Ouled-Nayl dissidents.

Notre Bach-Agha des Ouled-Nayl ne laisse aucun repos aux fractions dissidentes qui, après la chute de Laghouat, se sont retirées au sud-est de l'Oued-Djeddi. A la tête de 400 chevaux du goum, ce chef indigène tombe le 15 février, au lieu dit *Sriga*, sur les douars des rebelles auxquels il enlève 150 chameaux et plus de 5,000 moutons.

AVRIL. — Poursuite des Hamyans (Chaâfa).

Les nouvelles reçues du sud de la province d'Oran ne sont pas moins satisfaisantes. Le khalifa Si-Hamza des Ouled-Sidi-Cheikh et l'agha Si-Kaddour-Ould-Adda, lancés à la poursuite des Hamyans (Chaâfa), les atteignent, le 16 avril, à Gembaha, leur tuent une vingtaine de cavaliers, et leur enlèvent, en outre d'un immense butin, 30,000 moutons et 2,000 chameaux. La perte de nos braves auxiliaires est insignifiante.

MAI ET JUIN. — Démonstration militaire sur la frontière tunisienne.

Une démonstration, faite par le commandant de la subdivision de Bône le long de la frontière tunisienne, suffit pour rétablir le calme un instant troublé par suite de l'imprudence d'un kaïd de la Régence, qui, dans la journée du 6 mai, avait dirigé sans aucune provocation de notre part, une attaque contre le camp de Remelsouk. Sur nos réclamations le bey ordonne l'arrestation et la destitution de ce kaïd.

Expédition des Babor.

Parti de Sétif, le 18 mai, à la tête des deux divisions qui doivent prendre part à l'expédition des Babor, le gouverneur général livre aux Kabyles pendant les journées des 19, 20, 21, 22 et 23 mai, une série de combats dans lesquels rien ne peut résister à l'élan de nos troupes. Les importantes positions de Tizi-Sekka,

chez les Beni-Tizi, et d'Aïn-Tellout chez les Beni-Mezaï, sont enlevées malgré les efforts de leurs défenseurs. Le 30, toutes les tribus des deux rives de l'Oued-Agrioum avaient fait leur complète soumission et livré de nombreux otages.

Le 5 juin, au camp de Souk-el-Etnin des Beni-Hassein, à peu de distance de la mer, le gouverneur général donne l'investiture à 45 cheïkhs des Babor.

Le lendemain, les deux divisions lèvent le camp pour se diriger sur Ziama; mais les Beni-Afer et les Beni-Ider, reconnaissant l'inutilité de la résistance, ne cherchent plus à défendre leurs montagnes à travers lesquelles nos infatigables soldats tracent en quelques jours une route qui met Constantine et Djidjelli en communication directe et doit assurer tout à la fois la tranquillité et la prospérité du pays.

Réunis, le 29 juin, au camp de Fedj-el-Arba, les nouveaux chefs de la Kabylie orientale sont investis par le gouverneur général et prêtent serment de fidélité et d'obéissance à la France. Bientôt les deux divisions qui ont accompli leur noble et rude tâche rentrent dans leurs garnisons respectives ainsi que la colonne d'observation du sud, qui n'avait rencontré aucune opposition.

OCTOBRE. — Coup de main sur les partisans du chérif

Informé qu'une partie des populations dévouées au chérif Mohammed-ben-Abd-Allah, se sont établies près des sources de l'Oued-Zeghir, le commandant supérieur de Laghouat quitte ce poste le 13 octobre et va tomber sur le campement ennemi, qu'il met en déroute et auquel il enlève un butin considérable.

des Beni-Ider contre le commandant supérieur de Djidjelli.

Dans les derniers jours de septembre, un complot avait été tramé chez les Beni-Ider contre la vie du commandant supérieur du cercle de Djidjelli, qui, depuis un mois, visitait avec une faible escorte les tribus du ressort. Dévoilé par un des conjurés, ce complot ne put être mis à exécution; les principaux coupables sont arrêtés; le commandant de la division de Constantine, informé de cet événement, se porte à la tête d'une colonne sur le territoire des Beni-Ider; mais ceux-ci, craignant le juste châtiment qu'ils ont mérité, se soumettent à toutes les conditions qui leur sont imposées.

Châtiment infligé aux Rezaïnas-Gharabas.

Depuis longtemps les Rezaïnas-Gharabas méconnaissaient notre autorité dans le sud-est de la province d'Oran; il devenait nécessaire d'avoir raison de cette tribu turbulente. Le 25 octobre, l'officier français qui commande les goums de la subdivision de Sidi-bel-Abbès apprend qu'une fraction nombreuse de rebelles, soutenus par des nomades marocains, a établi son campement à Brazia. Aussitôt il dirige sur ce point les 500 chevaux dont il dispose; une marche de nuit le met en présence de l'ennemi; l'action s'engage avec acharnement, mais bientôt l'avantage reste de notre côté; les Rezaïnas et leurs alliés fuient de toutes parts, laissant sur le terrain 150 hommes tués; en outre nos cavaliers arabes leur enlèvent 2 drapeaux, 250 fusils, des armes de toutes espèces, 4,000 moutons et 250 chameaux.

NOVEMBRE. — Nouveau succès remporté sur les Hamians dissidents.

Quelques jours plus tard, les goums de Sidi-bel-Abbès et de Tlemcen se réunissent au nombre de 900 chevaux à Aïn-Bekhelil pour poursuivre les Hamians dissidents; le 20 novembre, on rencontre l'ennemi campé sur la Sebkhra-de-Tigri, et on le met bientôt en fuite. Dans cette affaire, les Hamians perdent 80 morts, 20,000 moutons et 800 chameaux. Nous ne comptons dans nos rangs que 14 tués et 14 blessés.

Défaite d'un chérif aux environs de Tebessa.

Pour n'omettre aucun des faits d'armes qui, pendant l'année 1853, ont consolidé notre autorité en Algérie, en prouvant aux fauteurs de désordre que nous sommes toujours prêts à repousser leurs tentatives, on doit citer le combat livré le 6 novembre à un nouveau chérif qui, après avoir rallié quelques contingents de Nememcha, s'était avancé au sud-est de la province de Constantine jusqu'au village de Belkheirs, à 4 lieues de Tebessa. A la nouvelle de l'arrivée de ce fanatique, le commandant du cercle se porte résolument au devant lui, et l'attaque avec vigueur. Le chérif est tué dans l'action; sa troupe prend la fuite, et cinq drapeaux deviennent pour nous les trophées de cette journée.

DÉCEMBRE — Combat entre Si-Hamza et le chérif d'Ouargla. Prise de cette ville

Établi depuis le 21 novembre près de Metlili, et fidèle aux instructions qui lui ont été données, Si-Hamza observait sans relâche tous les mouvements du chérif Mohammed-ben-Abd-Allah. Le 10 décembre notre khalifa se présente inopinément à Ngouça dont il s'empare; bientôt il y laisse ses bagages sous la garde de 600 fantassins, et s'élance avec 500 goum à la poursuite des tribus rebelles réunies au sud d'Ouargla. Prévenu trop tard de ce mouvement offensif, le chérif espère en vain surprendre les habitants de Ngouça; la vigoureuse résistance qu'il y éprouve le force à la retraite; à quatre journées d'Ouargla, il rencontre Si-Hamza contre lequel il lance ses contingents; mais ceux-ci après une lutte longue et acharnée sont mis en pleine déroute, laissant le terrain jonché de cadavres et de blessés; le chérif et quelques cavaliers peuvent seuls prendre la fuite vers le sud. Quoique blessé dans cette affaire, Si-Hamza, voulant obtenir un succès complet, marche droit sur Ouargla dont les portes lui sont ouvertes le 23 décembre après quelques jours de résistance.

1854.

JANVIER ET FÉVRIER. — Organisation des populations du sud

Le 16 janvier, a lieu sous les murs de Metlili, la jonction des colonnes qui avaient été formées par les cercles de Laghouat et de Tiaret dans le but de soutenir les mouvements des goums de Si-Hamza. Le 22, elles continuent leur marche jusqu'à l'Oued-Neça, où elles s'établissent, tandis que le commandant supérieur de Mascara, suivi d'une escorte suffisante, se rend de sa personne à Ouargla pour s'assurer du véritable état des choses et prendre, au nom de la France, possession des contrées dont notre khalifa vient de chasser le chérif.

Parti d'Alger, le 28 janvier, le gouverneur général arrive le 8 février à Laghouat et procède à l'investiture des chefs et à l'organisation de toutes les populations du sud nouvellement soumises.

AVRIL ET MAI. — Premières opérations contre les tribus insoumises du Sebaou.

Depuis quelques temps les tribus kabyles du haut Sebaou, placées sous l'influence du chérif Bou-Baghla, se trouvaient en butte à une sourde agitation qui menaçait de gagner les villages faisant partie du commandement de notre Bach-Agha Bel-Kassem-ou-Kassi. Le moment était venu de prouver au chérif et à ses partisans que nous sommes toujours prêts lorsqu'il s'agit de châtier ceux qui portent atteinte à la tranquillité de nos populations. Le chef du bureau arabe de la subdivision d'Alger fut donc chargé d'organiser et de diriger les contingents que le Bach-Agha pouvait opposer à ceux de Bou-Baghla. Le 7 avril, celui-ci, qui avait accepté le combat chez les Azazgas, reçut une rude leçon. Blessé grièvement à la tête dès le commencement de l'action, il dut se retirer avec ses cavaliers dont la plupart se trouvaient démontés; en outre, un village ennemi fut enlevé et incendié. Il n'en fallait pas davantage pour amener la défection dans les rangs des rebelles, et par suite la soumission des tribus qui avaient pris les armes. Les Azazgas et les Beni-Djennah, leurs auxiliaires, persistant seuls dans la dangereuse voie où ils s'étaient engagés, durent supporter jusqu'au bout les conséquences de leur folie. Le 3 mai, une attaque, bien dirigée sur leur deuxième village, eut un plein succès; plus de 400 maisons devinrent la proie des flammes; en vain ceux qui les défendaient voulurent-ils se rallier sur la rive droite de l'Oued-Ti-Achache, ils y furent poursuivis par nos goums dont l'entrain ne pouvait être arrêté par aucun obstacle; culbuté dans l'Oued-Diss, l'ennemi perdit plus de 20 hommes tués. Notre Bach-Agha ne comptait que 11 blessés parmi les siens.

Punition d'un fanatique dans le cercle de Tiaret.

Dans les premiers jours de mai, un fanatique de bas étage, prenant le nom de sultan El-A'ma, et suivi d'une trentaine de partisans, cherchait à jeter le trouble chez les Hassinat du cercle de Tiaret. Le chef du bureau arabe, qui revenait du Djebel-Amour, apprend qu'une attaque doit être, pendant la nuit, dirigée contre lui et son escorte; aussitôt cet officier se dirige sur le lieu où s'est établi le prétendu sultan; et, bien

qu'inférieur en force, il attaque la position, qu'il enlève après trois quarts d'heure de lutte. Le chérif reste en ses mains; cinq de ses compagnons étaient tués, le reste avait pris la fuite.

JUIN ET JUILLET.

Expédition militaire dans le Sebaou.

La partie de la Kabylie située entre la rive droite de l'Oued-Sahel et le territoire du cercle de Bougie continuait à être le théâtre des menées de Bou-Bagbla, et résistait à l'autorité de notre Bach-Agha Bel-Kassem-ou-Kassi. Il était nécessaire d'en finir avec ces agitations. Les troupes des divisions d'Alger et de Constantine se mirent en campagne pour opérer dans le pays compris entre Bougie et Dellys.

Combat chez les Beni-Djennah.

Le 4 juin, le gouverneur général, qui depuis deux jours s'était rendu au camp de Chaoufa, occupé par les troupes de la division d'Alger, pénètre dans les montagnes des Beni-Djennah, en dirigeant sa colonne sur le col de l'Etnin. Le village d'Agherib, fortifié d'une manière formidable et défendu par plus de 3,000 combattants, fut l'objet de la première attaque; bientôt toutes les positions sont enlevées avec cet élan qui caractérise les troupes françaises; l'ennemi, coupé dans sa retraite, laisse sur le terrain 60 tués et une centaine de blessés, et aussitôt les populations kabyles qui s'étendent vers la mer envoient leurs chefs au camp implorer l'aman.

Combat chez les Beni-Hoceïn.

Le même jour la colonne de la division de Constantine obtint un succès aussi remarquable sur les Beni-Hoceïn, les Beni-Ksila et les Aït-Chaffa, qui, après une défense opiniâtre durent abandonner leurs retranchements. Leurs pertes s'élevaient à 50 tués et à une centaine de blessés.

En quelques jours tout le pays insoumis entre le cercle de Dellys et celui de Bougie sur le bord de la mer, avait payé ses contributions de guerre et reconnu la domination de la France.

Occupation du sebt des Beni-Bou-Yahya.

Réunies depuis le 13 juin, les deux divisions marchent le 15 vers la partie du haut Sebaou occupée par les Beni-Hidjer, chez lesquels s'étaient donné rendez-vous tous les contingents du Djurdjura, jaloux de brûler de la poudre contre les chrétiens. Saisissant habilement l'occasion de surprendre et de diviser l'ennemi, le gouverneur général dirigea tout à coup son mouvement vers l'ouest, et, malgré les difficultés que présente l'ascension des pentes escarpées des Beni-Bouchaïb et des Beni-Bou-Yahya, nos troupes occupent le 16 la position du Sebt, qui est à juste titre considérée comme la clef du pays.

Défaite des contingents kabyles.

Le lendemain 17, chacune des deux divisions eut à soutenir un rude combat contre les nombreux rassemblements qui s'étaient formés à l'est et à l'ouest, et qui défendirent le terrain avec une incroyable opiniâtreté; l'ennemi, poursuivi de toutes parts, fit des pertes considérables: 180 morts et 5 à 600 blessés; tous ses villages furent en outre enlevés et détruits.

Prise de Taourirt chez les Beni-Menguillet.

Suspendues par suite du mauvais temps pendant les journées des 18 et 19, les opérations recommencent le 20 avec une nouvelle vigueur. Malgré tous les moyens de défense que les Kabyles y ont accumulés, le village de Taourirt, le plus grand des Beni-Menguillet, ne peut résister à l'impétueuse attaque de nos jeunes bataillons, désormais les dignes émules de leurs devanciers en Afrique. Voyant leur capitale détruite, et consternés des pertes qu'ils ont déjà subies, les Beni-Menguillet font le jour même des ouvertures de paix; le lendemain ils se hâtent non-seulement de payer l'impôt, mais encore de renvoyer les contingents étrangers réunis sur notre territoire. Bientôt la grande tribu des Beni-Raten suit cet exemple et fait acte de soumission.

Combats chez les Beni-Hidjer.

Nos colonnes quittent, le 26 juin, le Sebt des Beni-Bou-Yahya pour marcher contre les Beni-Hidjer, en passant par les Beni-Touragh; mais ceux-ci, malgré l'appui des Beni-Illilten, des Beni-Mellikeuch, des Illoual et de plusieurs autres tribus du Djurdjura, ne nous disputent pas longtemps le passage; dès le 27, ils se pré-

sentent à notre camp, implorant l'aman et jurant de chasser de leur territoire les rassemblements étrangers accourus à leur secours; le 28, toute résistance ayant disparu, nos troupes descendent dans la vallée du Sebaou et viennent camper au milieu des récoltes des Beni-Hidjer. Pendant trois jours consécutifs, les 30 juin, 1er et 2 juillet, ces fiers Kabyles nous opposent la résistance la plus énergique, et ce n'est que lorsqu'ils nous voient maîtres de la plupart de leurs 22 villages qu'ils se décident à déposer les armes et à accepter nos conditions.

Fin des opérations dans le Sebaou.

Ce dernier succès complétait dignement nos opérations dans le Sebaou. Dès le 6 juillet, les troupes de la division de Constantine se dirigent par le col d'Akfadou et regagnent le cercle de Bougie; celles de la division d'Alger descendent dans la vallée des Ameraoua et rentrent à petites journées dans leurs garnisons habituelles.

Le 16 août, a lieu à l'hôtel du Gouvernement à Alger, la cérémonie de l'investiture des chefs des tribus kabyles soumises pendant la dernière expédition du Sebaou.

JUILLET ET AOUT. — Châtiment infligé à deux tribus marocaines.

Informé que les Ouled-Mansour et les Beni-Mengouch-Thata, tribus marocaines établies depuis 1845 sur notre territoire, viennent de diriger une attaque contre une de nos embarcations poursuivant des contrebandiers, le commandant de la subdivision de Tlemcen arriva le 25 juillet sur les bords du Kiss, à la tête d'une petite colonne pour châtier les auteurs de cet acte d'agression. Les Ouled-Mansour s'exécutèrent immédiatement; les Beni-Mengouch-Thata, ayant refusé de donner les réparations demandées, furent attaqués le 26 dans les rochers de la côte où ils avaient cherché retraite. Après avoir perdu un butin considérable, cette tribu dut également mettre bas les armes.

Coup de main sur les Lakhdars du cercle de Biskra.

Quelques douars des Lakhdars, nomades du cercle de Biskara, établis sur la route de Sidi-Okba à Aïn-Naga, avaient tenté d'enlever un petit convoi de vivres; dans la journée du 26 août, le commandant supérieur du cercle atteint les coupables, s'empare de leurs troupeaux, et repousse avec vigueur le retour offensif des Lakhdars; le surlendemain, cette tribu vient humblement à Biskara demander le pardon de la faute qu'elle a commise.

OCTOBRE. — Défection et punition des Amalakhoua.

Le 12 octobre, les Ouled-Amalakhoua, tribu de la grande confédération des Oulad-Nayl, firent tout à coup défection en attaquant le petit convoi qui suivait, vers le petit bourg de Messad, un détachement aux ordres du commandement du poste de Djelfa. Cet officier, faisant aussitôt faire volte-face à sa troupe, se jette résolument sur les révoltés, et, quoique l'infériorité du nombre soit de son côté, il les met en déroute après deux charges vigoureuses. A la nouvelle de cet événement, les commandants des cercles de Laghouat et de Bou-Sada réunissent leurs colonnes le 17, près de la vallée des Tinjeskh, où sont campés les Ouled-Amlakhoua. Ceux-ci, attaqués dans toutes leurs positions, perdent dans cette journée 10,000 moutons, 800 chameaux et un immense butin.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE. — Opérations dans le sud de l'Algérie.

Malgré la sanglante défaite qu'il avait essuyée à Laghouat au mois de décembre 1852, malgré l'échec éprouvé à Ouargla, au mois de décembre 1853, le chérif Mohammed-ben-Abd-Allah parcourait encore notre Sahara, menaçant les tribus fidèles, jetant le trouble dans les populations indécises. Il avait associé sa fortune à celle de Selman, cheïkh de Tougourt, qui, par ses crimes et ses méfaits, avait depuis longtemps encouru notre réprobation et dont nous refusions de recevoir la soumission.

Il devenait urgent de visiter les tribus et les villages du désert soumis en 1853, afin de les fortifier dans leur obéissance, de déjouer les intrigues du chérif et de Selman, et de préparer, dans le sud, les voies aux conquêtes futures qui devaient ouvrir à notre commerce le chemin de l'Afrique centrale. Dans ce but quatre petites colonnes françaises très-mobiles, accompagnées de nombreux contingents arabes, partirent de

Biskara, de Bou-Sada, de Laghoust et de Géryville. Elles s'arrêtèrent a une certaine distance dans le sud de manière à ne pas trop s'éloigner de leurs bases d'opérations, et elles lancèrent en avant les goums arabes pour appuyer nos tribus et poursuivre les partisans du chérif. Les résultats ne se firent pas attendre.

Mesures de vigueur prises à Ouargla.

Le commandant supérieur du poste de Géryville pénétra à la tête des contingents arabes du sud-ouest dans Ouargla. Les ennemis de la France, loin d'être abattus, dissimulaient à peine leur insolence; nos amis étaient découragés. L'officier qui représentait la France dans cette circonstance critique fit énergiquement tête à l'orage et arrêta hardiment les principaux partisans du chérif au milieu d'une grande foule de cavaliers armés dont la contenance n'était rien moins que rassurante. Ce coup d'audace sauva notre représentant. Le parti francais reprit courage et on put amener les prisonniers jusqu'à Géryville sans accident.

Défaite du chérif et de Selman. Prise de possession de Tougourt.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, les colonnes de Bou-Sada, de Laghouat et de Biskara, prenant Tougourt pour point de direction, resserraient le chérif et Selman par des manœuvres habiles. La position de ces derniers devenant de plus en plus critique, ils jugèrent que le seul moyen pour eux de sortir d'embarras, c'était de frapper un grand coup sur celui des contingents indigènes qui se trouvait en observation dans l'Oued-R'ir.

Le 29 novembre, près de Meggarin, leur petite armée, se croyant déjà sûre de la victoire, en vient aux mains avec les goums de Biskara, renforcés par 200 spahis et une compagnie de tirailleurs indigènes. Une lutte longue et acharnée s'engage, mais plusieurs charges de cavalerie vigoureusement conduites nous laissent maîtres du terrain. Mis en complète déroute, l'ennemi perd plus de 500 hommes tués et un plus grand nombre de blessés. Deux drapeaux du chérif, trois de Selman, 1,100 fusils et 100 sabres sont pour nous les trophées de cette glorieuse journée.

Le 1er décembre, à 10 heures du soir, sous la terreur de leur défaite. le chérif et Selman s'enfuient de Tougourt dont nos troupes prennent possession le 2, sans aucune espèce de résistance.

Quelques jours après toutes les populations de l'Oued-R'ir et de l'Oued-Souf font acte de pleine et entière soumission à la France.

Soumission des Beni-Raten

Les heureux événements se succèdent rapidement pour l'affermissement de notre domination. La tribu kabyle des Beni-Raten, qui après avoir fait un faux semblant de soumission lors de l'expédition du mois de juin au Sebt des Beni-Bou-Yahya, refusait d'entrer en relations suivies avec nous, méritait un châtiment exemplaire. Sans recourir à la voie des armes, des ordres furent donnés pour interdire tous les marchés de l'Algérie à cette tribu récalcitrante. Cette mesure, exécutée avec vigueur et ensemble, produisit bientôt tout le résultat qu'on en attendait. Les Beni-Raten demandèrent grâce et vinrent recevoir l'investiture à Alger.

Mort du chérif Bou-Baghla.

Un dernier succès, non moins important, vint couronner dignement la série des résultats obtenus dans le quatrième trimestre de l'année 1854.

Retiré chez les Beni-Mellikench, qui lui avaient donné asile depuis les opérations des mois de juin et juillet, le chérif Bou-Baghla mettait tout en œuvre pour obtenir des lettres de pardon. Des ordres sévères prescrivaient à tous les commandants de nos postes de n'entretenir aucune correspondance avec cet agitateur. Fatigué de poursuivre en vain par ses intrigues un but qui lui échappait sans cesse, Bou-Baghla sortit de sa retraite le 26 décembre avec deux cavaliers et une soixantaine de fantassins. Il voulait enlever par un coup de main un troupeau de bœufs appartenant à notre kaïd des Beni-Abbès. Bientôt l'éveil est donné; ce chef indigène et son goum montent à cheval et se mettent à la poursuite des maraudeurs qui regagnent déjà la montagne avec leur prise. Bou-Baghla, dont le cheval est fatigué, veut mettre pied à terre pour s'échapper plus facilement; mais, à peine a-t-il touché le sol que le kaïd et ses cavaliers arrivent sur lui, le saisissent et le mettent à mort. Ainsi périt cet intrigant qui depuis plusieurs années retardait par ses menées les progrès de notre domination dans la Kabylie du Djurdjura.

II.

TRAVAUX

DES FORTIFICATIONS ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES

EXÉCUTÉS DANS LES TROIS DIVISIONS DE L'ALGÉRIE,

PAR LE SERVICE DU GÉNIE,

PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853,

AVEC INDICATION SOMMAIRE DES TRAVAUX RESTANT À FAIRE ET DES DÉPENSES QU'ILS DOIVENT OCCASIONNER.

DIRECTION D'ALGER.

ALGER ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu, en 1852-1853, à l'entretien de la fortification et des plantations. On a planté les terre-pleins du front 1-2-3 et du bastion 14.

On a terminé la batterie de la côte Algefna pour 12 bouches à feu, achevé la construction de son magasin de batterie et de son corps de garde. On a fait, sur la plate-forme inférieure, la batterie de la manutention que l'exécution des travaux de l'établissement des subsistances avait obligé de démolir. On a organisé en batterie de côte la partie droite de la face droite du bastion 2 et amélioré les casemates des batteries 2, 3, 4 de l'îlot de la marine, afin d'assurer l'évacuation de la fumée par la gorge.

La dépense a été de 30,750 francs, dont 7,800 francs en 1852 et 22,950 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* —On a continué les escarpes de l'enceinte de terre sur tout son développement et porté partout à 10 mètres, la hauteur de ces escarpes, à l'exception de la branche 9, dont le mode de liaison avec la citadelle n'est point encore arrêté. On a mis à largeur et profondeur le fossé de la branche gauche du bastion 11, massé les parapets de ce bastion, continué les terrassements des fronts 9-10-11 et organisé les parapets du bastion 1 pour batterie de côte en remplacement de la batterie provisoire El-Kettani qui occupait une partie du terre-plein de ce bastion. On a construit sur les fonds du port, la batterie provisoire du musoir nord du port, organisé cette batterie pour 15 pièces au moyen de la charge d'épreuve.

La dépense a été de 406,771 francs, dont 187,771 francs en 1852 et 219,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste, pour l'enceinte de terre, à terminer les fossés; à organiser les parapets et les dehors sur les fronts qui doivent en être pourvus. Il reste également à faire la rectification de la route de Constantine et le passage de cette route à travers la fortification, ce qui permettra de boucher la trouée de l'ancienne route et de terminer les escarpes; il reste également à faire l'escarpe de la branche 9.

L'enceinte de mer et les forts détachés ne sont pas encore commencés. Il reste à compléter les défenses du port par la construction des forts du musoir sud et du coude de la jetée, ainsi que des murs de couronnement de ces jetées.

Les dépenses restant à faire sont évaluées à 16,800,000 francs à répartir ainsi qu'il suit :

Travaux....	Pour la défense de la place..........	2,027,000	15,950,000f	16,800,000f
	Pour celle du port..................	6,723,000		
	Pour la défense extérieure éloignée.....	7,200,000		
Acquisitions pour la nouvelle enceinte de la citadelle et celle de terrains extérieurs..			850,000	

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit deux hangars aux ateliers du pénitencier militaire, couvert en zinc l'atelier des cordonniers, et fait trois cellules de correction à l'atelier du boulet au Fort neuf. On a organisé la nouvelle conduite d'eau de la Casbah, remplacé les couvertures en chaume des baraques 1 et 16 de l'hôpital du Dey par des couvertures en tuiles; installé, par échange, les bureaux du génie dans la maison des Lazaristes; remis à neuf l'hôtel, rue Philippe, n° 14, occupé par M. le commandant supérieur du génie. On a restauré complétement les casernes Médée, déchaussées par les travaux de nivellement du nouveau théâtre, construit des latrines permanentes aux clos supérieur et inférieur de Mustapha. Enfin, on a pourvu à l'entretien et à l'amélioration des nombreux bâtiments affectés aux services du casernement, des subsistances, des hôpitaux, de la justice militaire, du campement, et du parc des réparations des équipages militaires.

La dépense a été de 306,862 francs, dont 142,632 francs en 1852, et 164,230 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit complétement le bâtiment de la boulangerie, fait un magasin au pain, et des bureaux provisoires en attendant la construction des autres bâtiments. On a fait les basses-œuvres du moulin à vapeur jusques et y compris le socle du bâtiment.

La dépense a été de 170,000 francs, dont 100,000 francs en 1852, et 70,000 francs en 1853.

Dépenses accessoires. — En 1852 et 1853, on a confectionné à l'arsenal d'Alger des outils de toutes sortes.

La dépense s'est élevée à 204,000 francs, dont 100,000 francs en 1852 et 104,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter les établissements militaires permanents que comporte la place d'Alger, il reste à construire :

1° Les clôtures, latrines et pavillon de l'entrée de la caserne d'Orléans;

2° La caserne O de la Casbah, celle des ouvriers d'artillerie à l'arsenal; celles des canonniers à la marine, celle des troupes du génie, et des écuries pour l'état-major.

3° L'hôtel du commandant de la place entamé par les alignements de la ville, et le pavillon du génie.

4° L'hôpital du Dey pour 1,200 malades, le moulin à vapeur, les magasins et hangars, et le bâtiment d'administration de la nouvelle manutention, les magasins à orge, celui des lits militaires, et les accessoires du nouveau magasin de campement établi à Bab-Aznun.

5° Des casernes dans les forts extérieurs, des magasins à poudre pour 400,000 kilogrammes et 2 corps de garde de portes de ville.

La dépense est évaluée à environ 6,700,000 francs.

CAMPS DU SAHEL.

Les camps de Hussein-Dey, Kouba, Bouderba, Ben-Siam, Birkhadem, Tixeraïn, Ben-Acknoun et Douéra, créés pour les besoins de l'armée, aux premiers temps de la conquête, ont été depuis, remis, avec les bâtiments du casernement, à l'administration civile. Ils ont été utilisés pour le service des tabacs, le grand séminaire, les orphelins et le casernement des transportés politiques.

AUMALE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé jusqu'à hauteur du fond des embrasures, les bastions 9 et 10, et jusqu'à hauteur des créneaux, les courtines 8-9 et 9-10. L'on a relevé le bastion 11, qui avait été renversé par l'ouragan du 10 septembre 1852, et on a construit un égout déversoir entre les bastions 11 et 12. L'on a élevé à hauteur définitive toute la partie de l'enceinte comprise entre la porte du Ksenna et le bastion n° 8, ainsi que la courtine 11-12, le bastion n° 11 et la courtine 10-11. On a fait des levers et pourvu aux dépenses d'entretien.

On a entretenu les plantations existantes et on en a fait de nouvelles.

La dépense a été de 66,800 francs, dont 33,400 francs en 1852, et 33,400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer la courtine 8-9 et le front 9-10, à construire les traverses en maçonnerie, les portières des embrasures et les portes de ville, à faire une partie des rejointements, à achever les déblais et remblais en arrière des fronts 8-9, 9-10 et 10-11, et à construire la clôture définitive entre la ville civile et la ville militaire.

Ces travaux sont évalués approximativement à 145,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé complétement les deux corps de caserne du quartier d'infanterie, les deux bâtiments pour cuisines et latrines; ainsi que le mur de clôture de ce quartier. La manutention a été terminée et livrée au service des vivres. On a construit un conduit pour amener l'eau dans l'intérieur de l'hôpital et fait diverses améliorations dans cet établissement; on a commencé la construction du nouvel hôpital, et on a déblayé presque totalement l'emplacement de la place d'armes.

On a pavé les deux écuries *f* et *h* du quartier de cavalerie et confectionné des mangeoires pour ces écuries; l'on a fait les constructions nécessaires pour installer les magasins et ateliers du deuxième bataillon d'infanterie légère d'Afrique dans l'établissement dit *Parc aux bœufs*. On a pourvu enfin à l'entretien des bâtiments militaires et à leur ameublement.

On a payé le traitement des concierges, celui du gérant et les frais ordinaires de bureau.

La dépense a été de 488,000 francs, dont 283,000 francs en 1852 et 205,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Compléter 1° le quartier d'infanterie par la construction de deux pavillons d'entrée, d'un magasin à poudre et d'un hangar aux cartouches.

2° Le logement de la garnison d'Aumale par la construction d'une caserne dans un autre îlot.

Achever l'hôpital militaire actuellement en construction;

Construire un hôtel pour le général commandant la subdivision, un pavillon pour le commandant de place et le chef du génie, un corps de garde à la porte du nord, un magasin à orge, des magasins pour le campement et les lits militaires; un second magasin à poudre.

L'ensemble de ces travaux est évalué à environ 1,174,000 francs.

BLIDAH ET DÉPENDANCES.

(KOLÉAH.)

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — A Blidah on a démoli des maisons situées sur la rue du Rempart, déblayé et nivelé ladite rue. A Koléah on n'a rien fait.

La dépense a été de 6,000 francs, dont 3,000 francs en 1852 et 3,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — A Blidah et à Koléah, néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

A Blidah, il reste, pour terminer l'enceinte, à élever les murs à 4 mètres de hauteur.

A Koléah, à entretenir les travaux existants et à les compléter.

La dépense est évaluée à environ 130,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — A Blidah, on a fermé, par un mur, le côté sud de l'établissement des vivres, établi les ateliers et magasins du génie et fait le logement du directeur des fortifications dans les maisons mauresques nos 153, 167 et 168.

A Koléah, on a commencé la restauration du casernement, de façon à y loger un bataillon de zouaves, et fait quelques réparations de première urgence à l'hôpital.

La dépense pour Blidah a été de 17,500 francs, dont 12,300 francs en 1852 et 5,200 francs en 1853.

La dépense pour Koléah a été de 34,200 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — A Blidah, on a construit l'abreuvoir du quartier de cavalerie D, établi le dépôt des étalons et fait une écurie.

A Koléah, néant.

La dépense a été de 67,500 francs, dont 16,500 francs en 1852 et 51,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

A Blidah, D'après l'avis du comité des fortifications en 1853 il resterait à :

1° Achever le quartier d'infanterie;

2° Achever le quartier de cavalerie;

3° Faire le quartier d'artillerie et du génie;

4° Faire le quartier du train des équipages;

5° Faire la prison et le conseil de guerre;

6° Compléter les magasins à orge;

7° Faire les magasins de campement et des lits militaires.

A Koléah, on aura à compléter l'organisation du casernement du bataillon de zouaves, qu'on a commencée en 1853.

La dépense pour les travaux de Blidah est évaluée à 2,000,000 de francs.

La dépense pour les travaux de Koléah est évaluée à 10,000 francs.

MÉDÉAH.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Le front 3-3', qui n'était pas commencé, a été élevé jusqu'au couronnement. Les fronts 3'-4-5-6-7-8-9-10, qui n'étaient faits que jusqu'à hauteur des créneaux, ont été achevés jusqu'à hauteur du couronnement des murs. La courtine 10-11 a été faite tout entière en avant de l'aqueduc. On a fait le nivellement des glacis en avant des fronts 1-2-3-3' et on les a plantés de deux rangées d'arbres.

La dépense a été de 41,500 francs, dont 25,050 francs en 1852 et 16,450 en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer les fronts 6-7-8 et 10-11, dont les couronnements et les crépis intérieurs restent seuls à faire; à élever les fronts 11-12-13-14-15-15'-1, qui sont arasés partout à hauteur du terre-plein. Ces fronts forment l'enceinte extérieure de la citadelle; à élever en entier les fronts intérieurs de la citadelle qui ne sont pas commencés; à achever les portes d'Alger et du Nador, qui ne sont élevées que jusqu'à la naissance des voûtes, et à faire entièrement la porte de Milianah; enfin à régler les glacis de la citadelle du côté de l'esplanade, et achever les grandes communications intérieures.

La dépense est évaluée à 142,100 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué à travailler au quartier d'infanterie, terminé le bâtiment des accessoires de ce quartier, élevé et mis sous toit le pavillon d'entrée contenant les locaux disciplinaires, continué le déblai et le nivellement de la cour.

On a établi un casernement provisoire de longue durée pour le service des équipages, dans un des bâtiments de l'ancien parc aux bœufs.

On a fait un casernement provisoire de longue durée pour un escadron et l'état-major des spahis, dans les bâtiments de l'ancienne ferme du Bey.

A l'hôpital militaire, les murs de la clôture de la cour des dépendances, ont été terminés ainsi que l'escalier du pignon est. On a fait les piliers de la porte d'entrée et le couronnement des murs du promenoir des officiers.

A l'établissement des subsistances on a élevé le bâtiment des silos, construit le hangar aux bois, élevé les murs de clôture, nivelé la cour.

Enfin on a élevé et mis sous toit l'aile gauche de l'hôpital militaire pour servir au campement et aux lits militaires.

La dépense a été de 259,600 francs, dont 129,000 francs en 1852 et 130,600 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter le casernement, il reste à faire les travaux dont le détail suit :

Compléter le quartier d'infanterie; organiser celui de la cavalerie, et le logement du commandant de place de la citadelle.

Pour les divers établissements militaires, il restera à compléter les accessoires de l'hôpital militaire, l'établissement du parc à fourrages, construire le magasin à orge, faire l'aménagement intérieur des magasins du campement et des lits militaires et refaire à neuf toutes les conduites d'eau existantes afin d'assurer l'eau dans tous les établissements qui précèdent; organiser des magasins pour le génie, un deuxième magasin à poudre pour l'artillerie; les corps de garde des portes de l'enceinte, etc.

La dépense est évaluée à environ 663,000 francs.

BOGHAR.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé les traverses de défilement; monté jusqu'au cordon le bastion 1 et la courtine 1-2; commencé la porte d'Alger et le pont sur le fossé. On a terminé le bastion 2, la courtine 2-3, le bastion 3 ainsi que la porte du Sud.

On a achevé le bastion 4 et la courtine 4-5, terminé le front 7-1, continué les communications intérieures, le déblai de la place d'armes et celui de l'emplacement du logement du commandant supérieur.

La dépense a été de 39,200 francs, dont 26,900 francs en 1852 et 12,400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire, pour terminer les travaux de fortifications, la fermeture des brèches, et la courtine 1-2, les crépis intérieurs et jointoiements extérieurs des fronts 4-5-6-7, achever la porte d'Alger et son pont dormant, et enfin finir les déblais qui doivent compléter les grandes communications.

L'ensemble de ces travaux est évalué à environ 11,300 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Au quartier d'infanterie, on a terminé l'aménagement intérieur et l'ameublement du bâtiment principal, construit un bâtiment des accessoires, amené les eaux d'une source extérieure pour l'usage de la caserne, construit enfin un lavoir.

On a établi le casernement provisoire d'un escadron de spahis dans l'ancien parc aux bœufs.

On a construit un pavillon servant de logement et de bureau à l'officier du génie chargé de la conduite des travaux; les murs de clôture supérieur et inférieur et un des deux pavillons d'entrée à l'hôpital militaire; déblayé la communication le long du pignon Ouest.

On a construit un magasin à poudre pour 12,000 kilogrammes.

La dépense a été de 117,000 francs, dont 73,000 francs en 1852 et 44,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire :

1° Casernement : un quartier de cavalerie pour l'escadron de spahis, le pavillon de l'état-major pour le

commandant supérieur et le commandant de la place ou le sous-intendant militaire, et un pavillon pour logement d'officiers;

2° Bâtiments hospitaliers: Achever le bâtiment principal de l'hôpital, construire le corps de garde à l'entrée; une buanderie, une chapelle;

3° Bâtiments des subsistances: Construire la manutention et ses dépendances, le magasin des subsistances, niveler et clore le terrain du parc aux fourrages.

Les dépenses sont évaluées à environ 325,000 francs.

LAGHOUAT.

FORTIFICATIONS.

Fonds arabes. — On a élevé un réduit sur le mamelon Ouest et un petit fortin sur le mamelon Est.

Ces travaux, terminés en 1853, ont coûté environ 35,000 francs.

TRAVAUX À FAIRE.

On aura plus tard à faire une enceinte destinée à relier les deux forts, ou, au moins, à renfermer les divers établissements militaires, de manière à former, comme dans beaucoup de villes de l'Algérie, une ville civile et une ville militaire formant réduit. Les projets sont à l'étude, rien de définitif n'a encore été arrêté.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

Fonds arabes. — On a commencé une caserne dans le réduit Ouest, en construisant seulement sa face Est, et ses deux pignons, qui font partie de l'enceinte, sur une hauteur de 2m,50c au-dessus du sol du rez-de-chaussée. On a organisé une des maisons de la ville de manière à servir de logement au commandant supérieur. Enfin on a mis en état quelques maisons indigènes pour servir au logement des troupes.

On a établi l'hôpital provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cesbah; on a établi la manutention dans de vieilles maisons indigènes; on a établi un magasin à poudre pour 12,000 kilogrammes.

La dépense de ces travaux, en 1853, a été de 41,300 francs.

TRAVAUX À FAIRE.

On étudie un projet d'ensemble de divers établissements militaires à créer dans le poste de Laghouat.

MILIANAH.

FORTIFICATIONS,

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé le mur d'enceinte des fronts Ouest 4-5, 5 *bis*-6 et 6-7 et continué à exhausser les murs des fronts est 12-13, 13-14, 14-15. On a déblayé le terre-plein du bastion 12, et établi la communication du bastion 7 (ancienne redoute Partarieux) avec la courtine 7-8. La place est actuellement à l'abri de l'escalade.

La dépense a été de 26,751 fr. 80 cent, dont 21,651 francs en 1852 et 5,100 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter le système de défense de la place, il reste à élever de 2 mètres environ les murs des fronts

Nord et Est; à établir des traverses sur la courtine 4-5, ainsi qu'à l'intérieur des bastions 12 et 13, à construire le bastion 9, ainsi que les parapets des bastions 16 et 17 restés dans l'état où les ont laissés les Turcs.

Les dépenses sont évaluées à environ 120,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé la manutention et construit un magasin aux vivres. On a effectué diverses améliorations à la caserne d'infanterie, à l'hôpital militaire et à l'hôtel de la subdivision.

La dépense a été de 101,414 fr. 68 cent., dont 69,164 fr. 68 cent. en 1852 et 32,250 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter les établissements militaires, il reste à construire une deuxième caserne d'infanterie pour 1,000 hommes et achever les accessoires du casernement; à remplacer les écuries provisoires du quartier de cavalerie par des écuries définitives. On a à achever l'hôpital militaire; à terminer les clôtures du parc au fourrage et à construire deux corps de garde aux portes Boutan et Zaccar, ainsi qu'un deuxième magasin à poudre; enfin il y aura à créer des magasins pour le service du campement et des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à 800,000 francs.

TENIET-EL-HÂAD.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé à leur hauteur définitive les maçonneries des fronts 1-2, 2-3, 4-5 et 5-6.

La dépense a été de 16,000 francs en 1852. Il n'y a pas eu de fonds alloués en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever les embrasures des bastions et le couronnement du mur d'escarpe, et à organiser les fermetures des deux portes de la ville.

Les dépenses sont évaluées à environ 30,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des travaux de consolidation à la caserne d'infanterie, organisé le casernement pour le cadre français d'un escadron de spahis dans le quartier de cavalerie, et fait une buanderie, ainsi que diverses améliorations à l'hôpital militaire.

La dépense a été de 19,300 francs, dont 1,800 francs en 1852 et 17,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX À FAIRE.

Il reste à achever la caserne d'infanterie qui n'est faite que sur la moitié de la longueur qu'elle doit avoir, et à terminer l'hôpital.

On a à remplacer le magasin à orge provisoire par un magasin définitif et à créer des magasins pour le

campement et les lits militaires; à terminer le magasin à poudre et construire une conduite d'eau et une citerne.

Les dépenses sont évaluées à 160,000 francs.

CHERCHEL.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a mis en état la batterie provisoire du cap Zizerin et commencé les travaux de la batterie définitive de l'îlot Joinville; on a fait des plantations ainsi que le bornage et le lever des zones de servitude et du terrain militaire; on a entretenu en bon état la partie terminée de l'enceinte.

La dépense a été de 6,000 francs, dont 1,100 francs en 1852 et 4,900 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux restant à faire pour compléter le système défensif de la place sont :

1° Le mur crénelé formant l'enceinte de mer depuis la porte d'Alger jusqu'à celle de Ténex;

2° L'organisation pour le tir à embrasure des bastions qui doivent porter de l'artillerie;

3° L'organisation de la batterie définitive du cap Zizerin et l'achèvement de la batterie de l'îlot Joinville.

Les dépenses sont évaluées à environ 169,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé le mur de clôture de la caserne d'infanterie et fait les deux pavillons de la porte d'entrée; on a terminé les murs de clôture de la manutention; couvert le lavoir de l'hôpital militaire, remplacé une partie des conduits, et amené l'eau à la pharmacie, au bassin aux sangsues et à la cuisine; on a amélioré le casernement de l'atelier du boulet n° 7; enfin on a pourvu aux frais de bureau, de gérance, de concierge et on a entretenu les bâtiments existants.

La dépense a été de 25,900 francs; dont 12,600 en 1852 et 13,300 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire un corps de garde à la porte de Ténes.

La dépense est évaluée à environ 2,500 francs.

ORLÉANSVILLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — En 1852 et 1853, on a élevé d'un mètre l'espace de la courtine 1-2; construit les portes de Mostaganem et de l'Ouarensenis; disposé les banquettes et les plates-formes sur la partie de l'enceinte comprise entre le bastion 2 et le bastion 5. On a porté à 3 mètres de hauteur les escarpes des fronts 5-6, 7-8, 9-10, 10-11 et 12; fait les banquettes sur tout le développement à l'exception de la courtine 5-6. On a élevé l'escarpe du front 12-13 à 2m,50 de hauteur et terminé le front 13-14 moins la porte de Ténez qui est sur le flanc gauche du bastion 14.

La dépense a été de 54,800 francs, dont 36,300 francs en 1852 et 18,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever la partie d'enceinte cotée 14-15, 16-17 et 18, y compris la porte de Ténez. Il y aura de plus à organiser les fermetures, mettre à hauteur les maçonneries des fronts 5-6, 7-8-9-10-11, achever les fronts de 14 à 19. Entamer le fossé 5-13.

La dépense est évaluée à 213,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait de nombreuses réparations dans les divers bâtiments militaires, rétabli le parc aux fourrages, soldé les traitements du gérant, des concierges et les frais de bureau.

La dépense a été de 30,250 francs, dont 17,700 francs en 1852 et 12,550 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit dans la caserne d'infanterie, un bâtiment pour le logement d'un bataillon, élevé la majeure partie des murs de clôture du quartier; construit deux bâtiments pour cuisines et latrines accolées.

La dépense a été de 260,000 francs, dont 150,000 francs en 1852 et 110,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il restera à compléter le casernement de l'infanterie, à disposer celui de la cavalerie, achever l'hôpital militaire, améliorer le magasin des subsistances, construire un magasin à poudre, faire la répartition des eaux dans les divers établissements militaires.

La dépense est évaluée à environ 965,000 francs.

TENEZ.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — En 1852 et 1853 on a élevé jusqu'au couronnement la partie gauche des fronts de l'Est, et jusqu'au terre-plein du rempart la partie des fronts Nord, comprise entre l'établissement de la marine et le bastion 1.

La dépense a été de 30,600 francs, dont 11,200 francs en 1852 et 19,400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

On aura à reporter vers l'ouest la batterie de côte provisoire construite en 1848, et qui a causé le glissement de la partie de la montagne contre laquelle elle était adossée. Il reste à organiser les fermetures, achever le cavalier du bastion 11; élever un petit ouvrage en avant du bastion 8.

La dépense est évaluée à 85,000 francs environ.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On n'a fait aucune construction neuve pendant les exercices 1852-1853; on s'est borné aux travaux d'entretien de ce qui existait.

La dépense a été de 14,900 francs, dont 6,800 francs en 1852 et 8,100 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Terminer les installations du quartier d'infanterie; organiser le logement d'une compagnie de discipline et du train des équipages; compléter les locaux destinés aux services administratifs et construire un magasin à poudre, ainsi que des corps de garde de portes de ville.

La dépense est évaluée à 490,000 francs environ.

DELLYS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — L'on a porté partout l'enceinte à une hauteur minimum de 3 mètres; fait des enrochements de la branche 1-2 et prolongé cette branche à la mer; construit un tambour en maçonnerie à la porte des jardins, défilé le terre-plein du bastion 3; construit la face et le flanc droit du bastion 15 et fait des plantations.

La dépense a été de 7,350 francs, dont 5,350 francs en 1852 et 2,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Construire la portion d'enceinte comprise entre le bastion 15 et le débarcadère et une tour défensive à Sidi-Souzan, établir deux batteries de côte.

Les dépenses sont évaluées à environ 90,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a, excepté quelques travaux d'entretien, terminé la caserne d'infanterie, fait les dépenses d'ameublement; commencé le logement du commandant supérieur, ainsi que la manutention et construit le corps de garde de la porte d'Alger.

La dépense a été de 52,840 francs, dont 35,340 francs en 1852 et 17,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Achever la caserne d'infanterie, le logement du commandant supérieur du cercle, l'établissement des vivres, construire une caserne pour la compagnie de discipline, un bâtiment pour le matériel du génie et le logement des gardes, et les corps de garde des portes de la Marine et d'Aumale, une buanderie pour l'hôpital militaire, un bâtiment pour le service du campement et des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à 217,000 francs.

DIRECTION DE CONSTANTINE.

PLACE DE CONSTANTINE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué les travaux de la citadelle de Constantine, qui est maintenant à l'abri d'un coup de main. Les escarpements qui les terminent d'un côté sont bordés d'un mur défensif avec chemin de ronde, et les escarpes du côté de la place ont de 4 à 7 mètres de hauteur.

On a continué les enceintes défensives de quatre postes télégraphiques, sur la ligne de Constantine à Sétif.

La dépense a été de 58,780 francs, dont 37,840 francs en 1852 et 21,300 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter l'enceinte de la citadelle, à en faire l'annexe, à établir un chemin de ronde défensif avec quelques batteries sur le pourtour de la place; à organiser une défense solide sur la partie abordable de l'enceinte entre les portes Valée et Djebia; enfin à construire l'enceinte de la nouvelle ville du Coudiat-Ati.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,200,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé de couvrir en tuiles les écuries provisoires du Bardo, installé le dépôt de remonte et celui des étalons à Sidi-Mabrouk, construit une écurie provisoire pour 50 chevaux à la Casbah, continué le nivellement des rues et cours de la Casbah, achevé un deuxième magasin à poudre et fait de grosses réparations au palais du Bey, occupé par le commandant de la division.

La dépense a été de 144,380 francs, dont 79,600 francs en 1852 et 64,780 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a terminé dans la citadelle de Constantine la caserne D, d'une contenance de 336 hommes, et fait les grosses maçonneries et la charpente de la caserne C, qui devra contenir 680 hommes et y compléter le casernement. A l'hôpital militaire, on a installé définitivement la pharmacie, terminé un premier bâtiment d'accessoires comprenant le logement du directeur, les bains et la lingerie, et fait entièrement un deuxième bâtiment contenant des magasins et des logements d'aumônier et d'officiers de santé. Enfin, on a commencé une galerie destinée à servir de promenoir convert aux malades.

La dépense a été de 403,000 francs, dont 194,000 francs en 1852 et 209,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Les travaux de bâtiment restant à faire comprennent l'achèvement de la caserne C, l'agrandissement de la caserne des janissaires, l'organisation d'un quartier pour la cavalerie indigène, la construction des écuries définitives du Bardo et des accessoires de ce quartier, la construction des ateliers du parc des équipages militaires, la création d'une prison militaire, l'achèvement de l'hôpital militaire, la construction d'une manutention et des magasins des vivres, celle d'un second magasin à orge, l'amélioration du parc aux fourrages, la construction d'un parc au chauffage, enfin, celle des magasins de campement et des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 3,878,000 francs.

PLACE DE TEBESSA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué, en 1853, l'organisation d'un réduit intérieur commencé en 1852, sur d'autres fonds.

La dépense est de 7,250 francs en 1853 seulement.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

§ 3. *Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre* — On a commencé, en 1852, sur les

ruines de l'ancienne Théveste, l'organisation d'un réduit dans l'enceinte byzantine, occupée par la ville arabe.

La dépense a été de 7,870 francs en 1852 seulement.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE

Il reste à terminer l'enceinte défensive du réduit intérieur, et à construire celle de l'annexe projeté pour recevoir la plupart des établissements militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 79,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé la caserne du réduit intérieur, commencé sur d'autres fonds. Cette caserne peut loger 106 hommes et 8 officiers.

La dépense a été de 17,750 francs, dont 10,000 francs en 1852 et 7,750 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

§ 3. *Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.* — On a acheté une partie des maisons arabes qui occupaient l'emplacement destiné au réduit intérieur, déblayé cet emplacement, construit des hangars provisoires et commencé la caserne.

La dépense a été de 27,240 francs, dont 22,090 francs en 1852 et 5,150 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire un pavillon pour le commandant supérieur et pour le bureau arabe, les ateliers du génie, une caserne pour 200 hommes, l'établissement des vivres, l'hôpital, le magasin à poudre, le pavillon d'officiers.

Les dépenses sont évaluées à environ 310,000 francs.

PLACE DE PHILIPPEVILLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des travaux de consolidation et un chemin de circulation intérieur au mur d'enceinte; on a borné les zones de servitudes militaires et amélioré les batteries de côte provisoires.

La dépense a été de 7,880 francs, dont 3,060 francs en 1852 et 4,820 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire les quatre batteries de côte adoptées en principe par la commission de défense des côtes, et à fermer la place de côté de la mer.

Les dépenses sont évaluées à environ 500,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a utilisé une partie du pavillon du commandant supérieur pour loger les bureaux du génie, consolidé les escarpements sous la caserne de France, amélioré l'hôpital militaire ainsi que les établissements des vivres.

La dépense a été de 66,400 francs, dont 34,000 francs en 1852 et 32,400 francs en 1853.

§ 2 *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire la clôture de la caserne de cavalerie, à compléter l'hôpital militaire, à organiser les magasins du génie, à faire un corps de garde de la place et un second magasin à poudre.

Les dépenses sont évaluées à environ 200,000 francs.

PLACE DE DJIDJELLI.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué l'enceinte de la ville du côté de la mer.

La dépense a été de 28,700 francs, dont 2,900 francs en 1852 et 25,800 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever l'enceinte de la ville du côté de la mer, à en augmenter la hauteur en quelques points, et à terminer les batteries de côte.

Les dépenses sont évaluées à environ 246,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On n'a fait que des travaux d'amélioration et d'entretien aux bâtiments.

La dépense a été de 18,850 francs, dont 9,700 francs en 1852 et 9,150 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire un complément de logement pour l'infanterie, d'une importance d'environ 100 hommes et à faire diverses améliorations dans les bâtiments existants.

Les dépenses sont évaluées à environ 61,000 francs.

PLACE DE BÔNE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a commencé les travaux de la nouvelle enceinte défensive du côté de la butte Damrémont, et construit le réduit inférieur de la batterie du Lion.

Les dépenses ont été de 58,200 francs, dont 8,200 francs en 1852 et 50,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à continuer la nouvelle enceinte défensive, à achever la batterie du Lion, et à construire entièrement quatre autres batteries de côte avec leurs réduits.

Les dépenses sont évaluées à environ 590,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait diverses améliorations de détail au casernement, et payé des frais d'acquisition et de location d'immeubles primitivement sequestrés.

La dépense a été de 70,508 francs, dont 42,705 francs en 1852 et 27,803 en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever le quartier de cavalerie, à compléter les accessoires de la caserne d'Orléans, de l'hôpital et de la manutention, à reconstruire le hangar du parc aux bois et à construire deux magasins à poudre.

Les dépenses sont évaluées à environ 168,000 francs.

PLACE DE LA CALLE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a réparé et débarrassé d'une maison le mur d'enceinte de la presqu'île.

La dépense a été de 2,400 francs, dont 600 francs en 1852 et 1,800 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire l'enceinte défensive autour de la nouvelle ville.

Les dépenses sont évaluées à environ 120,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a complété l'installation de l'hôpital militaire, et loué un logement pour le commandant supérieur du cercle.

La dépense a été de 21,730 francs, dont 14,640 francs en 1852 et 7,090 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à restaurer l'ancien bâtiment de la compagnie française, pour y installer le commandant supérieur et le commandant de place, et à construire un quartier de cavalerie.

Les dépenses sont évaluées à environ 71,200 francs.

PLACE DE GUELMA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a élevé les murs jusqu'à hauteur des créneaux et fait les banquettes des fronts 6-7-8, de l'enceinte du quartier militaire.

A l'enceinte de la ville, on a construit en maçonnerie le bastion 12, la courtine 12-13, la porte de Constantine et la demi-courtine à gauche de cette porte.

On a borné les zones de servitudes militaires.

La dépense a été de 56,850 francs, dont 24,900 francs en 1852 et 31,950 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

Crédits extraordinaires en dehors du budget de la guerre. — On a fait divers travaux d'appropriation à la maison de commandement de Souckerraz, qui a été transformée en poste militaire.

La dépense a été de 15,800 francs en 1852 seulement.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer l'enceinte défensive du quartier militaire de Guelma, en reconstruisant les vieux murs romains qui ferment le quartier sur les fronts 1-2-3, et en élevant à toute hauteur les parties neuves qui ne sont actuellement qu'au niveau des créneaux. Il reste, en outre, pour terminer l'enceinte de la ville, à remplacer par des murs les parapets provisoires en terre, et à élever à hauteur définitive les parties de cette enceinte fermées par des murs.

Les dépenses sont évaluées à environ 90,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit un magasin à poudre pour 6,000 kilogrammes, acheté les tuyaux en fonte nécessaires pour la répartition des eaux dans le quartier militaire, et commencé à plafonner les casernes.

On a fait des améliorations à l'établissement thermal militaire d'Hammam-Meskhoutin, et déblayé de nouveaux bassins romains récemment découverts.

La dépense a été de 44,400 francs, dont 21,450 francs en 1852 et 25,950 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à plafonner les casernes, exhausser une aile de l'hôpital, à créer un établissement thermal définitif à Hammam-Meskhoutine, et à construire des caves pour les liquides dans le quartier militaire.

Les dépenses sont évaluées à environ 110,000 francs.

PLACE DE BATNA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Au quartier militaire on a achevé la clôture du côté de la ville, construit les deux portes Bugeaud et de la ville, et massé la banquette.

A la ville, on a terminé la porte de Biskara, et fait quelques travaux de terrassement.

La dépense a été de 23,600 francs, dont 13,100 francs en 1852 et 10,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste au quartier militaire à monter les murs d'enceinte à toute hauteur sur les fronts 1-2-9, 10-11-12 et 12-13-1, formant à peu près les trois quarts du pourtour ; à l'enceinte de la ville, il reste à élever de même tous les murs et à terminer les terrassements.

Les dépenses sont évaluées à environ 161,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé le pavillon des accessoires, les locaux disciplinaires, et construit une partie des murs de clôture de la caserne A d'infanterie dont on a, en outre, plafonné une partie des combles qui sont habités. On a fait les grosses maçonneries de la caserne de cavalerie C, et les caves de la manutention N.

La dépense a été de 176,550 francs, dont 63,550 francs en 1852 et 113,000 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT A FAIRE.

Il reste à compléter la caserne A d'infanterie, à construire une caserne d'infanterie B, pour 760 hommes, à achever la caserne de cavalerie C pour 439 hommes et 404 chevaux, à construire les casernes de l'artillerie et du génie, pour 147 hommes et 66 chevaux, à compléter l'hôtel de la subdivision, à construire le pavillon du commandant de place, les établissements du génie militaire, et un hôpital, à achever la manutention des vivres, à construire le parc aux fourrages, les magasins de campement et des lits militaires, le parc aux bois, des magasins à poudre pour 15,000 kilogrammes, et sept corps de garde isolés.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,508,500 francs.

PLACE DE BISKARA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait le guichet de Biskara et des plantations sur les glacis.

La dépense a été de 3,400 francs, dont 2,600 francs en 1852 et 800 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter la clôture définitive du guichet de Biskara, et les plantations des glacis. Il y a aussi à enceindre d'une muraille défensive la ville bourgeoise qui s'établit auprès du fort Saint-Germain, et qui a déjà acquis une assez grande importance.

Les dépenses sont évaluées à 150,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait des clôtures et accessoires au pavillon des officiers, construit à l'hôpital une aile avec une citerne d'une capacité de 360 mètres cubes, et à la manutention des vivres un magasin aux grains; enfin, on a organisé un parc aux fourrages provisoire. La dépense a été de 101,155 francs, dont 46,025 francs en 1852 et 55,130 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

§ 3. *Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.* — Ces crédits ont été employés à l'agrandissement de la manutention des vivres, et ont, en outre, été employés à construire deux bâtiments d'accessoires au guichet de l'Oasis et à organiser un magasin provisoire du génie.

La dépense a été de 27,000 francs, dont 12,000 francs en 1852 et 15,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à ajouter quelques accessoires au pavillon des officiers, à construire l'établissement définitif du génie, à terminer l'hôpital, et à compléter les accessoires ainsi que la clôture de l'établissement des subsistances.

Les dépenses sont évaluées à environ 89,000 francs.

PLACE DE SÉTIF.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Au quartier militaire on a construit entièrement le bastion 5 et le silos qu'il renferme, terminé les murs de la tour 4 et des courtines 4-4 et 4-5, élevé à hauteur, sur une longueur de 55 mètres, la courtine 5-14, et achevé la porte Napoléon.

A l'enceinte de la ville, on a agrandi le bastion 6, élevé à toute hauteur les courtines 10-11 et 11-12, et sur environ 146 mètres la courtine 6-7, raccordé l'enceinte avec celle du quartier militaire, enfin, on a mis en place toutes les fermetures des portes.

On a terminé l'enceinte défensive du fort de Bordj-bou-Areridj.

On a construit les enceintes de trois postes télégraphiques entre Sétif et Constantine.

La dépense a été de 87,840 francs, dont 68,240 francs en 1852, et 19,600 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

§ 3. *Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.*—On a réglé les glacis du fort Bou-Sads et abattu des couverts aux environs de ce poste.

La dépense a été de 5,120 francs en 1852 seulement.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer les enceintes du quartier militaire et de la ville civile à Sétif, et à faire une enceinte de ville à Bordj-bou-Areridj.

Les dépenses sont évaluées à environ 110,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — A Sétif, on a construit 12 cellules de punition dans le quartier d'infanterie, et commencé à plafonner les combles habités des casernes.

On a construit une partie des accessoires du quartier actuel de cavalerie, et commencé les fondations du bâtiment principal du quartier nouveau de cavalerie destiné à recevoir 3 escadrons 3/4 et le dépôt d'un régiment de chasseurs d'Afrique. On a complété la clôture provisoire de l'hôpital, approfondi et doté de pompes les puits des quartiers d'infanterie et de cavalerie et de la manutention. On a achevé l'égout voûté qui traverse le quartier militaire.

A Bordj-bon-Areridj, on a achevé la manutention.

La dépense a été de 128,790 francs, dont 38,510 francs en 1852, et 90,280 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

§ 3. *Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.* — On a construit à Bordj-bou-Areridj une écurie pour les étalons de l'État.

On a établi des stalles pour le dépôt des étalons à Sétif.

On a fait des latrines, creusé des puits, et nivelé les glacis à Bordj-bou-Areridj.

La dépense a été de 12,500 francs, dont 10,750 francs en 1852, et 1,750 francs en 1858.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à plafonner les combles de deux casernes d'infanterie, à construire une troisième caserne d'infanterie pour 1,000 hommes, à terminer l'ancien quartier de cavalerie, à continuer la construction du nouveau, à construire l'hôtel de la subdivision, le pavillon du commandant de place, les établissements du

génie, à terminer l'hôpital militaire et la manutention des vivres, à construire un magasin à orge et le nouveau parc aux fourrages, à terminer le magasin de campement, à construire le magasin des lits militaires et un magasin à poudre pour 25,000 kilogrammes, enfin, à achever les égouts du quartier militaire.

Les dépenses, non compris celles que pourra nécessiter ultérieurement le casernement de Bordj-bou-Areridj, dont l'importance n'est pas encore fixée, sont évaluées à environ 3,029,000 francs.

PLACE DE BOUGIE.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a remplacé un blockhaus dit du fossé, par une tour crénelée et continué les travaux de la batterie du cap Bouack.

La dépense a été de 61,550 francs, dont 18,450 francs en 1852, et 43,100 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à organiser d'une manière solide la défense militaire de Bougie, qui n'est encore qu'à l'état provisoire. Les projets ne sont pas encore arrêtés; ils dépendent de l'avenir maritime de cette place.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré l'hôpital militaire et achevé le magasin à poudre de Bridjah.

La dépense a été de 32,600 francs, dont 21,825 francs en 1852, et 10,775 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter la caserne de Bridjah, à construire un quartier de cavalerie, un pavillon pour le commandant de place, les établissements du génie et ceux du campement, enfin, à compléter l'hôpital militaire.

Les dépenses sont évaluées à environ 500,000 francs.

DIRECTION D'ORAN.

PLACE D'ORAN ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu pendant ces deux années, comme pendant les années précédentes, aux travaux de réparations courantes, aux frais de lever et de magasin. On a commencé le lever de la montagne entre Oran et Mers-el-Kébir.

Dans le château neuf, on a construit un pont en pierre, avec garde-corps en fonte, en remplacement du pont en charpente établissant la communication entre le bâtiment B et le reste du château; on a fait un conduit pour l'écoulement des eaux vers la mer; on a restauré la porte et le passage voûté de l'entrée du

château neuf, la face gauche du bastion 6, bouché 17 fourneaux de mine dans les escarpes des fronts 1 à 4, réparé les escarpes du front (10-1).

On a déblayé et réparé la communication souterraine entre le fort Saint-Grégoire, la lunette Saint-Louis et le corps de la place, déblayé celle du château neuf à la lunette de Karguentah, et amélioré les rampes conduisant à Santa-Cruz.

On a payé une indemnité aux héritiers du bey Ibrahim-el-Kébir pour dépossessions d'immeubles, et payé le prix de terrains achetés par l'État.

La dépense a été de 49,778 fr. 74 cent., dont 36,778 fr. 74 cent. pour l'exercice 1852, et 13,000 francs pour l'exercice 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — A Mers-el-Kébir, on a réglé le terre-plein bas de la batterie 20, les talus entre le terre-plein et la cour du fort, fait l'escalier à l'extrémité de ce talus, fait le couronnement de l'escarpe avec un petit mur de soutenement intérieur, réglé les parapets, restauré un magasin sous ladite batterie, achevé le passage voûté et construit deux magasins de batterie sous la grande traverse. On a achevé les remblais de cette traverse.

La partie basse du fort est achevée.

La dépense a été de 50,000 francs, dont la totalité a été dépensée en 1852.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Oran. — Il reste à restaurer le château neuf, à restaurer et compléter ses accessoires, à reporter en avant les fronts 12 à 16 de l'enceinte de la ville, à reconstruire le fronts 16-18-19 et à faire la porte du Ravin; à restaurer les fronts de 19 à 22, à porter en avant les fronts (22-27) de la vieille Casbah; à occuper le petit plateau du Santon (front 28-32); à restaurer la lunette Saint-Louis, à construire une nouvelle enceinte depuis le saillant 32 jusqu'au fort La Moune, à organiser la défense du port, à restaurer les forts Sainte-Thérèse et Saint-Philippe, Santa-Cruz, Saint-Grégoire, La Moune et la lunette de la Campana, à construire un fort sur le plateau des Moulins, un autre sur le plateau d'Almeida, dit du Santon, extrémité est de la montagne de Merdjaadjo, un autre à l'extrémité ouest de la montagne, et une coupure sur le milieu du plateau de cette montagne.

Mers-el-Kébir. — Il reste à restaurer la partie haute du fort, à construire un fortin au-dessus de Mers-el-Kébir, sur la montagne qui le domine, avec de petits ouvrages en avant; enfin à relier les ouvrages de cette montagne à ceux de la montagne de Merdjaadjo pour couvrir la darse projetée au fond de la rade et donner l'unité à la défense totale de la position.

La dépense à faire est évaluée à environ 8,000,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Comme les années précédentes, on a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants, aux frais d'ameublement et de magasin.

Oran. — A l'hôtel de la division, on a construit une galerie en encorbellement au saillant du bastion 10, et approprié un petit logement composé de trois pièces pour un hôte; à la prison militaire, on a remplacé les anciens cachots par un bâtiment contenant 12 cellules et une chambre de prévenus, installé de nouveaux préaux et un chemin de ronde; à l'hôpital militaire, on a installé la nouvelle pharmacie, posé des tuyaux pour conduire l'eau dans les diverses parties de l'hôpital militaire; on a établi une chapelle dans une partie de l'ancienne salle dite de la mosquée.

On a amélioré notablement le baraquement de l'atelier n° 3 des travaux publics au fort La Moune et le baraquement du plateau Saint-Philippe.

On a construit un cellier pour le service des liquides.

On a payé la location des bureaux et du logement de l'intendant divisionnaire, les traitements de concierges, les frais de bureau, etc.

Mers-el-Kébir. — On a installé dans l'ancienne entrée voûtée du fort 10 cellules pour l'atelier du boulet n° 5.

Karguentah. — On a terminé les 18 silos qui restaient à construire pour le magasin à orge et complété l'organisation de ce magasin.

On a recoupé en talus l'escarpement de Karguentah, et réglé l'écoulement des eaux par des rigoles pavées.

On a commencé à niveler le nouveau champ de manœuvre.

On a payé diverses indemnités pour des immeubles occupés par l'État, ou qui ne pouvaient être restitués à leurs propriétaires.

La dépense a été de 244,080 francs, dont 138,400 francs sur l'exercice 1852, et 105,680 francs sur l'exercice 1833.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste, pour Oran, à construire des casernes pour la garnison, pour remplacer la partie provisoire du casernement composé de baraques qui deviennent de plus en plus mauvaises; à construire, dans l'avenir, l'hôtel du quartier général de la division, à construire au château neuf des logements pour le chef d'état-major de la division, le directeur de l'artillerie, le chef du génie et quelques officiers; à terminer l'hôtel de la subdivision, à construire en arrière du nouveau front 12-13 un pavillon pour bureaux de la place et logements d'officiers d'état-major de la place, à approprier le bâtiment C pour logement de l'intendant de la division, à terminer le bâtiment des entrées de l'hôpital neuf, à installer les accessoires de cet hôpital qui fonctionne au moyen des accessoires de l'ancien, et compléter sa clôture; à construire une nouvelle manutention, à compléter les bâtiments du service des lits militaires, à achever l'appropriation de l'ancien hôpital pour le service du campement, à construire des magasins à poudre.

A Mers-el-Kébir, il reste à construire une caserne à l'épreuve, avec accessoires, et un magasin à poudre.

La dépense est évaluée à 2,200,000 francs.

PLACE D'ARZEW.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants de l'enceinte et des portes de la ville ainsi que des ouvrages détachés.

La dépense a été de 3,000 francs, dont 1,500 francs pendant l'exercice 1852, et 1,500 francs pendant l'exercice 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à améliorer le fort de la pointe et à y faire une batterie de côte pour 12 bouches à feu; à construire à la pointe sud de la rade une autre batterie pour 10 pièces avec tour-réduit, et à établir un petit ouvrage sur la montagne.

La dépense est évaluée à 350,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants des bâtiments et du baraquement de la place, et payé le traitement d'un concierge des bâtiments militaires.

La dépense a été de 7,575 francs, dont 3,775 francs sur l'exercice 1852, et 3,800 francs sur l'exercice 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire une citerne dans le réduit, évaluée à 5,000 francs.

PLACE DE MOSTAGANEM.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* —On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants, à l'entretien des plantations aux frais de levers et de magasins, placé des bornes délimitant les zones des servitudes défensives, relevé une portion du mur de la courtine 30-31, à l'entrée des eaux de l'Aïn-Sefra, lequel s'était écroulé par suite des fortes crues du mois d'otobre 1852. On a payé une indemnité pour dépossession d'immeubles.

La dépense a été de 21,700 francs, dont 6,000 francs en 1852, et 15,700 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever le mur de la courtine 30-31, à l'entrée des eaux de l'Aïn-Sefra, qui n'a pu être terminé en 1853.

La dépense est évaluée à 5,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinoires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants, et aux frais d'ameublement; on a construit à la caserne B le petit bâtiment de gauche servant de prison cellulaire et de logement au concierge des bâtiments militaires; amélioré les prisons militaires du fort de l'est, reconstruit le pilier qui soutient la roue motrice du moulin du Gouvernement; reconstruit à la manutention P un hangar au bois, un petit bâtiment renfermant la cuisine ot les latrines des ouvriors d'administration et commencé le mur de clôture, construit un corps de garde à la porte de Mascara, amélioré les bâtimeots du haras et continué l'atlas (grand format) des bâtiments militairea.

On a pourvu aux dépenses courantes, tellea que frais d'école et frais de bureau, traitement des concierges, etc.; on a payé une indemnité allouée à un officier supérieur pour travaux exécutés à ses frais dana un logement militaire de la place de Mascara, et acheté un approvisionnement de matériaux.

La dépense a été de 86,600 francs, dont 38,670 francs en 1852, et 47,930 en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinoires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever le mur de clôture des bâtiments de la manutention P, à niveler la cour intérieure, a construire un corps de garde à la porte des Medjers, et à améliorer les baraques du quartier de cavalerie.

La dépense est évaluée à environ 40,000 francs.

PLACE DE MASCARA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinoires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et entretien courants, aux fraia de magasin, de lever et de nivellement. On a porté à sa hauteur définitive le mur d'enceinte de la place sur les

fronts (5-6) (6-7), où il ne s'élevait que jusqu'à hauteur de l'appui des créneaux; on a achevé quelques embrasures et régularisé quelques parties de murailles inachevées. On a fermé par une grille en fer le passage pratiqué dans l'enceinte pour la sortie des eaux de l'Aïn-Toudmann.

La dépense a été de 11,400 francs, dont 2,000 francs en 1852, et 9,400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire cinq portes de ville et à exhausser jusqu'à sa hauteur définitive le mur d'enceinte, qui ne s'élève actuellement, sur les deux tiers de son développement, que jusqu'à la hauteur de l'appui des créneaux; à reconstruire les fronts ouest, formés d'un vieux mur arabe.

Les dépenses sont évaluées à environ 168,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a entretenu et réparé les bâtiments existants et subvenu aux frais de magasin; on a consolidé par des ancrages en fer les murs du quartier de cavalerie, doublé le plancher des mansardes, reconstruit deux écuries incendiées et établi des séparations dans les cours et écuries du quartier pour les différents corps, planchéié les mansardes du quartier d'infanterie, consolidé par des ancrages en fer le pavillon des officiers, continué la transformation du parc aux bœufs de l'Argoub en casernement provisoire pour l'infanterie, établi des prisons à proximité de ce quartier, agrandi et réparé l'hôtel de la subdivision, commencé les travaux d'un hôpital pour 250 malades.

La dépense a été de 232,330 francs, dont 98,500 francs en 1852, et 133,830 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à terminer les accessoires du quartier d'infanterie et de cavalerie, à compléter le casernement de l'Argoub, à organiser les ateliers et magasins des corps, à achever l'hôpital, à construire une manutention des magasins à blé et à orge, à organiser le parc à fourrages, à établir les magasins du campement, de l'habillement et des lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 800,000 francs.

PLACE DE TIARET.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux frais des réparations et entretiens courants. On a terminé la construction de deux courtines inachevées (4 5) (5-6), achevé les maçonneries extérieures de la porte de Mascara, réglé quelques terrassements aux abords du poste et sur la rue du Rempart.

La dépense s'est élevée à 14,200 francs, dont 11,700 francs en 1852, et 2,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à améliorer quelques parties de l'enceinte, privées de flanquements ou dépourvues de créneaux, à construire les portes du Torrich et du Sersou, à régler en quelques points la rue du Rempart.

Les dépenses sont évaluées à environ 50,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux frais de réparations et d'entretiens courants; achevé les maçonneries, la couverture et la charpente des planchers de l'hôpital; construit le corps de garde de la porte de Mascara; terminé la construction du bâtiment destiné à servir de magasin à silos et de moulin à vent; construit un magasin à poudre pour 15,000 kilogrammes; transfermé les hangars du parc aux bœufs en casernement provisoire et écuries.

La dépense a été de 94,200 francs, dont 48,900 francs en 1852, et 45,300 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever l'hôpital, à construire une aile du quartier d'infanterie et quelques accessoires du casernement, des écuries permanentes pour le dépôt d'un escadron de spahis, une manutention, des magasins pour les subsistances, le campement et les lits militaires.

Les dépenses sont évaluées à environ 300,000 francs.

PLACE DE SAIDA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux réparations et entretiens courants, et achevé les maçonneries des bastiens 1 et 4.

La dépense a été de 6,400 francs, dont 800 francs en 1852, et 5,600 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à achever quelques parties du parapet en maçonnerie de l'enceinte, à construire des traverses pour défiler la rue du Rempart, et à déblayer les fossés de quelques fronts.

Les dépenses sont évaluées à environ 12,500 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et entretien courants, et continué la construction de l'hôpital, dont le bâtiment principal est terminé.

La dépense a été de 37,510 francs, dont 8,100 francs en 1852, et 29,410 francs en 1853

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à construire un casernement permanent, avec ses accessoires, peur 300 hommes; à achever l'hôpital, à organiser les magasins du campement et des lits militaires, à construire un magasin à poudre et deux corps de garde.

Les dépenses sont évaluées à environ 280,000 francs.

POSTE DE GÉRYVILLE.

FORTIFICATIONS.

Créé pour donner un point d'appui aux colonnes expéditionnaires opérant dans le sud de la province

d'Oran, l'établissement de Géryville se compose d'un fort rectangulaire de 104 mètres de longueur sur 64m,60 de largeur. Son enceinte consiste en un mur crénelé et bastionné, dont les courtines ont 4m,20 de hauteur et les bastions 5 mètres. A 120 mètres environ du front (3-4) du fort, a été construite une maison crénelée de 9m,40 sur 3m,60 (dans œuvre), destinée à éclairer un ravin qui échappe complétement aux vues du fort. Ce petit ouvrage, qui porte le nom de tour de Ligny, se rattache au front (3-4) par une enceinte en terre qui donne un abri précieux pour les troupeaux, les convois, les meules à fourrages, et forme, avec la tour de Ligny, une annexe du fort.

Ces travaux de fortification, commencés à la fin de novembre 1852, ont été terminés en juin 1853, et les dépenses qu'ils ont occasionnées ont été soldées sur des fonds provenant des contributions arabes.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

Dans l'intérieur du fort on a construit :

1° Un bâtiment principal à rez-de-chaussée et étage, devant renfermer une ambulance et ses accessoires, les magasins de l'administration, les logements de 150 hommes de troupe, de 6 officiers et d'un concierge des bâtiments militaires;

2° Un bâtiment renfermant, d'une part, les logements du commandant supérieur et du chef du bureau arabe, et, d'une autre part, la manutention et ses accessoires;

3° Un bâtiment renfermant le dépôt de combustibles de la manutention, les cuisines et les latrines de la troupe et des officiers;

4° Un magasin à poudre de 3,600 kilogrammes, un corps de garde, une forge et des écuries avec magasin à fourrages pour les chevaux des officiers et quelques chevaux de spahis.

Toutes ces constructions, commencées en mai 1853, seront terminées au printemps de 1854, et les dépenses qu'elles exigent sont soldées sur des fonds provenant des contributions arabes.

PLACE DE SIDI-BEL-ABBÈS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparations courantes et aux dépenses du magasin. Les anciennes plantations ont été entretenues, on en a fait de nouvelles sur le terrain militaire, en avant des fronts sud et est de la place. On a élevé les murs d'escarpe des fronts 3-4 et 4-5 à une première hauteur de 3m,50 à 4 mètres, à laquelle avaient été portés pendant les exercices antérieurs, tous les autres fronts; on a achevé les bastions 2, 4, 5, 8 et 11, qui n'avaient pas été mis en état au fur et à mesure de la construction des courtines, et on a donné ainsi une organisation définitive à cette première enceinte, encore incomplète mais fermant entièrement la place.

La dépense a été de 58,800 francs, dont 36,400 francs en 1852, et 22,400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Pour compléter la fortification de la place, il reste à construire les portes d'entrée, à porter les courtines à leur hauteur définitive de 5 mètres et à les percer de créneaux.

La dépense à faire est évaluée à 102,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien des divers établissements militaires, tant provisoires que permanents, existant déjà dans la place. On a terminé une caserne

pour un bataillon, en cours de construction depuis 1850; on a construit la plus grande partie des accessoires nécessaires à la mise en service de ce bâtiment, tels que cuisines, latrines, cellules de discipline et murs de clôture correspondants. On a exécuté, dans le quartier de cavalerie, une caserne pour 302 hommes; enfin, on a achevé le magasin aux vivres annexé à la manutention, et complété les accessoires de ce grand établissement, qui réunit tous les locaux nécessaires au service des vivres.

La dépense a été de 274,025 francs, dont 166,475 francs en 1852, et 107,550 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter le casernement des troupes par la construction de deux bâtiments pour l'infanterie et d'un bâtiment pour la cavalerie; à construire les pavillons de la subdivision et de la place, un hôpital pour 245 malades, les magasins des effets militaires et du campement, un magasin à poudre et les corps de garde des quatre portes d'entrée de la ville.

PLACE DE DAYA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu à l'entretien des fortifications du poste et de la vigie, et à celui des plantations faites sur le terrain militaire.

La dépense a été de 1,400 francs, dont 800 francs en 1852, et 600 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à compléter les améliorations de la fortification du poste par l'organisation d'un de ses bastions et de celle de la vigie, par la construction d'un réduit intérieur avec citerne.

La dépense à faire est évaluée à 14,300 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux réparations et à l'entretien militaire du poste.

La dépense a été de 8,550 francs, dont 4,500 francs en 1852, et 4,050 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Presque toutes les constructions du poste sont provisoires; elles suffisent dans leur état actuel et suffiront encore pendant sept à huit années, temps de leur durée probable, à tous les besoins de la garnison normale, qui n'est que de 138 hommes. Il reste à remplacer par des établissements permanents ceux actuellement existants.

La dépense à faire est évaluée à environ 335,000 francs.

PLACE DE TLEMCEN.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.*—On a construit l'escarpe du bastion 8 qui forme la jonction de l'ancienne et de la nouvelle enceinte. On a rétabli le terre-plein d'un bastion du Méchouar et quelques parties de mur en mauvais état. On a fait les travaux d'entretien indispensables.

La dépense a été de 13,450 francs, dont 6,950 francs en 1852, et 6,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a élevé les murs de la nouvelle enceinte jusqu'à la hauteur des couvertes des créneaux sur les fronts du nord-ouest 8, 9, 10, 11 et 12. On a monté jusqu'à la hauteur du terre-plein les escarpes des fronts de l'ouest 12, 13 et 14.

La dépense a été de 142,229 francs, dont 62,229 francs en 1852, et 80,000 francs en 1853.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il restera à compléter la partie ouest de la nouvelle enceinte par l'achèvement des fronts précédents et la construction des fronts 14, 15, 16, 18, 19, 20 et de l'ouvrage 22 et 23. On aura ensuite à reconstruire la partie est et enfin à établir quatre ouvrages avancés sur le plateau de Lalla-Seti, à la tour des Moulins, sur la hauteur des carrières et en avant des fronts ouest.

Les dépenses sont évaluées à 680,000 francs, dont 542,000 francs pour l'enceinte de la ville et le reste pour les ouvrages avancés.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants, ainsi qu'aux frais d'ameublement; on a remplacé les terrasses de plusieurs pavillons d'officiers par des couvertures en tuiles; on a achevé le bâtiment des cellules à la caserne Gourmela, qui complète ce quartier d'infanterie aux casernes du Beylick et du Qzar-Bely, on a couvert en tuiles les écuries et on les a pavées en grande partie.

A l'hôpital, on a terminé les trois corps de bâtiments principaux et les deux pavillons des latrines; on a complété l'établissement des lits militaires.

La dépense a été de 292,020 francs, dont 178,320 francs en 1852, et 113,700 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il reste à faire un quartier de cavalerie pour quatre escadrons et l'état-major d'un régiment; un pavillon avec bureaux pour l'état-major de la place; des bureaux et magasins pour le génie; une prison mixte; à terminer l'hôpital, à construire une manutention, un parc à fourrages, des magasins pour l'orge, un parc au bois, un magasin pour le campement, un magasin à poudre, des corps de garde aux portes de la nouvelle enceinte.

Les dépenses sont évaluées à environ 1,800,000 francs.

PLACE DE LALLA-MAGHRNIA.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants; on a fait de nouvelles plantations et entretenu celles qui existaient.

La dépense a été de 3,600 francs, dont 1,800 francs en 1852, et 1,800 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

On aura à agrandir le camp retranché pour pouvoir y recevoir quelques colons.

La dépense est évaluée à environ 10,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants; on a terminé l'égout du fort.

La dépense a été de 5,800 francs, dont 3,300 francs en 1852, et 2,500 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il restera à construire un parc à fourrages.

La dépense est évaluée à 600 francs.

PLACE DE SEDBOU.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé l'enceinte du camp retranché, on a rejointoyé les murs du réduit et pourvu aux travaux d'entretien courants. On a fait de nouvelles plantations et entretenu celles qui existaient.

La dépense a été de 4,300 francs, dont 3,900 francs en 1852, et 400 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Néant.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu aux travaux de réparation et d'entretien courants. On a fait des plafonds à une partie des chambres d'officiers.

La dépense a été de 5,000 francs, dont 2,800 francs en 1852, et 2,200 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

Il restera à construire un magasin pour le génie, avec logement du concierge; des bâtiments pour les lits militaires et le campement, et des parcs pour le fourrage et pour le bois.

La dépense est évaluée à environ 22,000 francs.

PLACE DE NEMOURS.

FORTIFICATIONS.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a refait en gabionnage le revêtement du talus intérieur de la batterie de côte; on a consolidé par une risberme en béton le pied de la branche droite du bastion 1 menacé par la mer; on a fait un ponceau à l'entrée de la porte de Maghrnia.

La dépense a été de 4,000 francs, dont 1,750 francs en 1852, et 2,250 francs en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néant.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

On aura à refaire à l'ouest une partie de l'eoceinte pour agraodir la ville, qui ne suffit plus maintenant à la populatioo.

La dépense est évaluée à 50,000 francs.

BÂTIMENTS MILITAIRES.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* – On a démoli plusieurs baraques devenues inutiles, pour céder l'emplacement aux constructioos particulières. Oo a fait des travaux d'amélioration et d'appropriatioo aux baraques conservées pour le casernemeot; on a restauré plusieurs baraquea de l'hôpital et des magasins des subsistances. Oo a fait quelques réparations aux logements d'officiers et pourvu à l'entretien de toutes les baraques.

La dépense a été de 10,200 fraocs, dont 5,100 francs en 1852, et 5,100 en 1853.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Néaot.

TRAVAUX RESTANT À FAIRE.

On aura à coostruire un casernement définitif pour 536 hommes et 61 chevaux; des pavillons pour le commandant du cercle, le commaodant de la place et les officiers; un hôpital pour 60 malades, uoe maoutention avec magasin pour les subsistances, un magasin pour l'orge, un parc à fourrages, des magasins pour le campement et les lits militaires, un magasin à poudre, deux corps de garde.

Les dépeoses soot évaluées à enviroo 435,000 francs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES POUR LES TRAVAUX DE FORTIFICATION ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES PENDANT L'ANNÉE 1852.

DIVISIONS.	DÉSIGNATION des PLACES.	BUDGET DE LA GUERRE.				CRÉDITS EXTRAORDINAIRES alloués en dehors du budget de la guerre		TOTAUX	
		FORTIFICATIONS.		BÂTIMENTS MILITAIRES.					
		Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Fortifications.	Bâtiments militaires.	par PLACE.	par DIRECTION.
ALGER	Alger	7,800f	187,771f	142,632f	100,000	"	"	438,203f	1,425,359f
	Aumale	33,400	"	283,000	"	"	"	316,400	
	Blidah	3,000	"	12,300	"	"	16,500f	31,800	
	Médéah	25,050	"	129,000	"	"	"	154,050	
	Boghar	26,900	"	73,000	"	"	"	00,000	
	Milianah	21,651	"	69,165	"	"	"	90,810	
	Teniet-el-Hâad	16,000	"	1,800	"	"	"	17,800	
	Cherchel	1,100	"	12,600	"	"	"	13,700	
	Orléansville	30,300	"	17,700	150,000	"	"	204,000	
	Tenez	11,200	"	6,800	"	"	"	18,000	
	Dellys	5,350	"	35,340	"	"	"	40,600	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES POUR LES TRAVAUX DE FORTIFICATION ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES, PENDANT L'ANNÉE 1852. (Suite.)

DIVISIONS.	DÉSIGNATION des PLACES.	BUDGET DE LA GUERRE.				CRÉDITS EXTRAORDINAIRES alloués en dehors du budget de la guerre.		TOTAUX	
		FORTIFICATIONS.		BÂTIMENTS MILITAIRES.					
		Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Travaux ordinaires.	Travaux extraordinaires.	Fortifications.	Bâtiments militaires.	par PLACE.	par DIRECTION.
CONSTANTINE	Constantine	37,480	″	79,600	194,000	″	″	311,080	829,165
	Tebessa	″	″	10,000	″	7,870	22,090	39,960	
	Bathna	13,100	″	63,550	″	″	″	70,050	
	Biskara	2,600	″	46,025	″	″	12,000	60,625	
	Bône	8,200	″	42,705	″	″	″	50,905	
	La Calle	000	″	14,640	″	″	″	15,240	
	Philippeville	3,000	″	34,000	″	″	″	37,060	
	Guelma	24,000	″	21,450	″	15,800	″	62,150	
	Sétif	68,240	″	38,510	″	5,120	10,750	122,620	
	Djidjelli	2,900	″	0,700	″	″	″	12,000	
	Bougie	18,450	″	21,825	″	″	″	40,275	
ORAN	Oran	36,778	50,000	138,400	″	″	″	225,178	010,447
	Arzew	1,500	″	3,775	″	″	″	5,275	
	Mostaganem	0,000	″	38,670	″	″	″	44,670	
	Mascara	2,000	″	98,500	″	″	″	100,500	
	Tiaret	11,700	″	48,000	″	″	″	00,000	
	Saïda	800	″	8,100	″	″	″	8,900	
	Sidi-bel-Abbès	30,400	″	166,475	″	″	″	202,875	
	Daya	800	″	4,500	″	″	″	5,300	
	Tlemcen	6,950	02,220	178,320	″	″	″	247,490	
	Lella-Maghrnia	1,800	″	3,300	″	″	″	5,100	
	Sebdou	3,900	″	2,800	″	″	″	6,700	
	Nemours	1,750	″	5,100	″	″	″	6,850	
	TOTAUX	477,059	300,000	1,862,182	444,000	28,790	61,340	3,173,971	3,173,971

Ainsi, en 1852, on a dépensé, pour les travaux de fortifications et de bâtiments militaires, SAVOIR :

	FORTIFICATIONS.		BÂTIMENTS MILITAIRES.		TOTAUX.
	Budget ordinaire.	Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.	Budget ordinaire.	Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.	
Travaux ordinaires	477,059f	″	1,862,182f	″	2,339,841f
Travaux extraordinaires	300,000	28,700f	444,000	61,340f	834,130
TOTAUX	777,059	28,790	2,306,182	01,340	3,173,971
A ajouter pour dépenses accessoires, consistant en achats et confection d'outils à l'arsenal du génie d'Alger					100,000
TOTAL GÉNÉRAL					3,273,071

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FAITES POUR LES TRAVAUX DE FORTIFICATION ET DE BÂTIMENTS MILITAIRES, PENDANT L'ANNÉE 1853.

DIVISIONS.	DÉSIGNATION des PLACES.	BUDGET DE LA GUERRE. Fortifications. Travaux ordinaires.	BUDGET DE LA GUERRE. Fortifications. Travaux extraordinaires	BUDGET DE LA GUERRE. Bâtiments militaires. Travaux ordinaires.	BUDGET DE LA GUERRE. Bâtiments militaires. Travaux extraordinaires.	CRÉDITS EXTRAORDINAIRES alloués en dehors du budget de la guerre. Fortifications.	CRÉDITS EXTRAORDINAIRES alloués en dehors du budget de la guerre. Bâtiments militaires	TOTAUX par PLACE.	TOTAUX par DIRECTION.
	Alger	22,050f	210,000f	164,230f	70,000f	″	″	470,180f	
	Aumale	33,400	″	205,000	″	″	″	238,400	
	Blidah	3,000	″	39,400	51,000	″	″	03,400	
	Médéah	16,450	″	130,600	″	″	″	147,050	
	Boghar	12,400	″	44,000	″	″	″	50,400	
Alger	Laghouat	″	″	″	″	35,000f	41,300f	76,300	348,830f
	Milianah	5,100	″	32,250	″	″	″	37,350	
	Teniet-el-Hâd	″	″	17,500	″	″	″	17,500	
	Cherchel	4,000	″	13,300	″	″	″	18,200	
	Orléansville	18,500	″	12,550	110,000	″	″	141,050	
	Tenez	10,400	″	8,100	″	″	″	27,500	
	Dellys	2,000	″	17,500	″	″	″	19,500	
	Constantine	21,300	″	64,780	200,000	″	″	305,080	
	Tebesse	7,250	″	7,750	″	″	″	15,000	
	Bathna	10,500	″	117,000	″	″	″	127,500	
	Biskara	800	″	55,130	″	″	15,000	70,930	
	Bône	50,000	″	27,803	″	″	″	77,803	
Constantine	La Calle	1,800	″	7,090	″	″	″	8,890	890,778
	Philippeville	4,820	″	32,400	″	″	″	37,220	
	Guelma	31,050	″	25,050	″	″	″	57,000	
	Sétif	10,600	″	00,280	″	″	1,730	111,030	
	Djidjelli	25,800	″	0,150	″	″	″	34,950	
	Bougie	43,100	″	10,775	″	″	″	33,875	
	Oran	13,000	″	105,680	″	″	″	118,680	
	Arzew	1,500	″	3,800	″	″	″	5,300	
	Mostaganem	15,700	″	47,030	″	″	″	63,030	
	Mascara	0,400	″	133,830	″	″	″	143,230	
	Tiaret	2,500	″	45,300	″	″	″	47,800	
Oran	Saïde	5,000	″	29,410	″	″	″	33,010	702,700
	Sidi bel-Abbès	22,400	″	107,550	″	″	″	129,950	
	Daya	000	″	4,050	″	″	″	4,650	
	Tlemcen	0,500	80,000	113,700	″	″	″	200,200	
	Lalla-Maghrnia	1,800	″	2,500	″	″	″	4,300	
	Sebdou	400	″	2,200	″	″	″	2,600	
	Nemours	2,250	″	5,100	″	″	″	7,350	
	Totaux	436,070	290,000	1,733,588	440,000	35,000	58,050	3,002,308	3,002,308

Ainsi, en 1853, on a dépensé, pour les travaux de fortifications et de bâtiments militaires, SAVOIR :

	Fortifications. Budget ordinaire.	Fortifications. Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre.	Bâtiments militaires. Budget ordinaire.	Bâtiments militaires. Crédits extraordinaires alloués en dehors du budget de la guerre	TOTAUX.
Travaux ordinaires	430,070f	″	1,733,588f	″	2,170,258f
Travaux extraordinaires	200,000	35,000f	440,000	58,050f	832,050
Totaux	735,670	33,000	2,173,588	58,050	3,002.308
A ajouter pour dépenses accessoires consistant en achats et confection d'outils à l'arsenal du génie d'Alger					104,000
Total général					3,100,308

CASERNEMENT DES TROUPES.

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS
	SUPÉRIEURS	SUBALTERNES			
ÉTAT DE CONTENANCE AU 31 DÉCEMBRE 1852.					
Bâtiments permanents	40	450	36,592	7,044	
—— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	67	330	7,734	2,790	
—— provisoires	40	220	14,017	0,820	
TOTAUX	159	1,024	58,343	16,054	
ÉTAT DE CONTENANCE AU 31 DÉCEMBRE 1853.					
Bâtiments permanents	56	441	41,552	0,077	
—— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	66	345	7,612	2,006	
—— provisoires	32	218	11,855	6,313	
TOTAUX	154	1,004	61,019	10,196	

HÔPITAUX.

	PERSONNEL.		MALADES.		OBSERVATIONS.
	OFFICIERS DE SANTÉ ou d'administration.	INFIRMIERS.	OFFICIERS.	SOLDATS.	
ÉTAT DE CONTENANCE AU 31 DÉCEMBRE 1852.					
Bâtiments permanents	78	940	231	5,827	
—— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	42	160	70	2,432	
—— provisoires	31	251	22	1,105	
TOTAUX	151	1,370	323	9,364	
ÉTAT DE CONTENANCE AU 31 DÉCEMBRE 1853.					
Bâtiments permanents	79	952	238	5,611	
—— susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	29	190	70	2,438	
—— provisoires	33	250	18	056	
TOTAUX	141	1,401	324	9,005	

MAGASINS DES SUBSISTANCES

TABLEAU DES CONTENANCES AU 31 DÉCEMBRE 1852.

	VIVRES-PAIN. Fours. Nombre.	Fours. Nombre de rations.	Magasins. Quantités métriques au poids.	Magasins. Nombre de rations.	VIVRES DE CAMPAGNE. Biscuits. Quantités métriques au poids.	Biscuits. Nombre de rations.	Riz et légumes. Quantités métriques au poids.	Riz et légumes. Nombre de rations.	Sucre et café. Quantités métriques au poids.	Sucre et café. Nombre de rations.	Sel. Quantités métriques au poids.	Sel. Nombre de rations.	Salaisons. Quantités métriques au poids.	Salaisons. Nombre de rations.
Locaux permanents..	77	30,672	142,451	»	15,357	»	16,100	»	1,907	»	5,316	»	4,257	»
Locaux provisoires de longue durée.....	35	5,020	29,030	»	16,727	»	6,743	»	2,703	»	2,640	»	2,032	»
Locaux provisoires de courte durée.....	29	4,767	16,638	»	7,653	»	1,303	»	776	»	517	»	234	»
Totaux....	131	40,459	191,128	32,216,442	39,737	5,183,260	17,278	15,840,530	5,386	41,116,777	8,473	32,344,230	6,611	3,159,500

	VIVRES-VIANDES. Parcs aux bœufs. Nombre de têtes abritées.	Abattoirs. Nombre d'étaux.	LIQUIDES. Vin. Hectolitres.	Vin. Nombre de rations.	Eau-de-vie. Hectolitres.	Eau-de-vie. Nombre de rations.	FOURRAGES. Orge. Quantités métriques au poids.	Orge. Nombre de rations.	Magasin à foin. Quantités métriques au poids.	Magasin à foin. Nombre de rations.	CHAUFFAGE. Bois. Quantités métriques au poids.	Bois. Nombre de rations.	Charbon. Quantités métriques au poids.	Charbon. Nombre de rations.
Locaux permanents..	1,478	6	55,171	»	Comprises dans l'évaluation ci-contre.		160,135	»	Ces approvisionnements sont emmagasinés dans des parcs en plein air, dont la superficie a été déterminée de manière à satisfaire largement à tous les besoins.					
Locaux provisoires de longue durée.....	1,082	»	6,410	»			27,220	»						
Locaux provisoires de courte durée.....	2,400	»	2,795	»			30,327	»						
Totaux....	5,360	6	65,476	20,347,200	»	»	227,682	5,578,455	»	»	»	»	»	»

TABLEAU DES CONTENANCES AU 31 DÉCEMBRE 1853.

	VIVRES-PAIN. Fours. Nombre.	Fours. Nombre de rations.	Magasins. Quantités métriques au poids.	Magasins. Nombre de rations.	VIVRES DE CAMPAGNE. Biscuits. Quantités métriques au poids.	Biscuits. Nombre de rations.	Riz et légumes. Quantités métriques au poids.	Riz et légumes. Nombre de rations.	Sucre et café. Quantités métriques au poids.	Sucre et café. Nombre de rations.	Sel. Quantités métriques au poids.	Sel. Nombre de rations.	Salaisons. Quantités métriques au poids.	Salaisons. Nombre de rations.
Locaux permanents..	65	36,507	141,534	»	17,920	»	11,553	»	2,320	»	2,507	»	4,393	»
Locaux provisoires de longue durée.....	25	5,020	28,001	»	11,172	»	3,635	»	2,094	»	5,760	»	2,324	»
Locaux provisoires de courte durée.....	16	6,236	23,350	»	6,250	»	1,500	»	447	»	338	»	225	»
Totaux....	139	47,863	192,885	34,002,861	35,351	6,344,720	16,747	30,165,425	5,661	42,860,072	8,605	33,636,230	6,942	3,457,500

	VIVRES-VIANDES. Parcs aux bœufs. Nombre de têtes abritées.	Abattoirs. Nombre d'étaux.	LIQUIDES. Vin. Hectolitres.	Vin. Nombre de rations.	Eau-de-vie. Hectolitres.	Eau-de-vie. Nombre de rations.	FOURRAGES. Orge. Quantités métriques au poids.	Orge. Nombre de rations.	Magasin à foin. Quantités métriques au poids.	Magasin à foin. Nombre de rations.	CHAUFFAGE. Bois. Quantités métriques au poids.	Bois. Nombre de rations.	Charbon. Quantités métriques au poids.	Charbon. Nombre de rations.
Locaux permanents..	1,475	6	50,114	»	Comprises dans l'évaluation ci-contre.		159,035	»	Ces approvisionnements sont emmagasinés dans des parcs en plein air, dont la superficie a été déterminée de manière à satisfaire largement à tous les besoins.					
Locaux provisoires de longue durée.....	1,682	»	6,380	»			27,121	»						
Locaux provisoires de courte durée.....	2,200	»	3,595	»			58,689	»						
Totaux....	5,357	6	60,089	23,029,012	»	»	244,845	5,775,087	»	»	»	»	»	»

TRAVAUX DE DÉFENSE ET BÂTIMENTS MILITAIRES

DES DIFFÉRENTES PLACES DE L'ALGÉRIE DEPUIS L'OCCUPATION.

DIRECTION D'ALGER.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSES DES CÔTES ET ENCEINTES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'ensemble des travaux de fortification des côtes et des places de la direction a donné lieu à une dépense de 7,189,420 francs.

Les ouvrages qui ont eu pour objet la défense des côtes ont été exécutés de 1848 à 1853. Les plus importants ont été exécutés à Alger, où il a été dépensé jusqu'à ce jour 385,023 francs. A Cherchel, la dépense a été de 15,800 francs; à Tenez de 400 francs, et à Dellys de 3,560 francs. Le total des dépenses faites pour ces ouvrages est de 404,783 francs.

La dépense faite pour les ouvrages élevés en vue de la défense des places et des postes télégraphiques a été de 6,784,637 francs. Les travaux les plus considérables de cette espèce ont été exécutés à Alger, où la dépense a été de 3,727,250 francs, à Aumale la dépense a été de 399,400 francs, à Blidah de 512,800 francs, à Médéah de 328,698 francs, à Boghar de 314,250 francs, à Milianah de 462,920 francs à Teniet-el-Hâad de 224,100 francs, à Cherchel de 103,782 francs, à Orléansville de 340,000 francs, à Tenez de 158,500 francs, à Dellys de 177,937 francs, et à Laghouat de 35,000 francs.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS.

Les dépenses afférentes au casernement des troupes, prisons, etc., se sont élevées, dans la direction d'Alger, à la somme de 8,488,170 francs. Les travaux les plus importants de cette nature ont été exécutés à Alger au prix de 3,083,240 francs, à Aumale au prix de 954,700 francs, à Blidah au prix de 1,090,500 francs, et à Orléansville au prix de 1,036,700 francs. Le reste de la dépense se subdivise ainsi : Médéah, 528,630 francs, Boghar, 124,500 francs, Milianah, 577,230 francs, Teniet-el-Hâad, 343,800 francs, Cherchel, 457,930 francs, Tenez, 101,000 francs, Dellys, 177,940 francs, Laghouat, 12,000 francs.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

La construction des bâtiments affectés au service hospitalier, dans la province d'Alger, a occasionné une dépense de 4,078,900 francs, répartie comme il suit, travaux les plus importants : Alger, 592,000 francs, Blidah, 728,000 francs, Médéah, 650,000 francs, Boghar, 306,800 francs, 468,250 francs, Orléansville, 690,000 francs, Tenez, 367,000 francs. Pour les places où les travaux ont été moins considérables, la dépense a été de 60,000 francs à Aumale, 8,000 francs à Laghouat, 83,260 francs à Teniet-el-Hâad, 74,550 francs, à Cherchel, et de 149,990, à Dellys. Le service hospitalier est assuré partout.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

L'installation des services des subsistances, du campement et des lits militaires, a occasionné une dépense de 2,963,909 francs. Les travaux les plus importants ont été exécutés savoir : à Alger pour une somme de

1,140,270 francs, à Blidah 444,900 francs, à Aumale 276,000 francs, à Médéah 214,548 francs, à Milianah 273,960 francs, à Cherchel 204,134, à Orléansville 230,300 francs. La dépense, dans chacune des autres places, a été en moyenne de 50,000 francs.

5° MAGASINS À POUDRE.

La dépense totale, pour la construction des magasins à poudre, a été de 238,474 francs dans la direction d'Alger. Les plus importants sont ceux de Médéah, Milianah et Cherchel. La dépense a été, dans chacune de ces places, de 30,000 francs, et, pour les autres places, de 20,000 francs en moyenne. Les beaux magasins à poudre d'Alger existaient avant l'occupation française.

6° ARSENAUX DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

Il a été dépensé pour ces établissements une somme totale de 249,350 francs; le travail le plus important est l'arsenal du génie d'Alger, qui a coûté 153,950 francs. Les établissements du génie créés dans les autres places ont coûté, savoir : à Aumale, 58,000 francs, à Blidah, 9,500 francs, à Teniet-el-Hâad, 300 francs, à Cherchel 1,900 francs, et à Orléansville 23,000 francs.

7° PARCS DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

La dépense totale a été de 6,600 francs employés par la place d'Alger à l'organisation du parc de réparations de Mustapha.

DIRECTION DE CONSTANTINE.

1° FORTIFICATION, DÉFENSE DES CÔTES ET ENCEINTE DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'ensemble des travaux de fortification des côtes et des places de la province a donné lieu à une dépense de 2,672,438 francs.

Les ouvrages qui ont eu pour objet la défense des côtes ont été en grande partie élevés depuis 1848. Les plus importants ont été construits à Bône au prix de 121,500 francs, à Bougie au prix de 103,000 francs, et à Djidjelli au prix de 64,621 francs. Le chiffre total des dépenses de cette nature a été de 297,521 francs.

La dépense faite pour les ouvrages élevés en vue de la défense des places et des postes télégraphiques a été de 2,374,917 francs. Les travaux les plus considérables de cette espèce ont été exécutés à Constantine (dépense 612,597f), à Sétif (dépense 358,900f), et à Philippeville (dépense 345,000f).

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS.

Les dépenses afférentes au casernement des troupes se sont élevées dans la province à 8,280,314 francs. Les travaux les plus importants de cette nature sont les casernes de la Casbah et du Bardo à Constantine, les casernes de Philippeville, de Bône, de Batna, de Biskara et de Sétif.

Les tableaux qui suivent cette notice contiennent, au sujet de ces bâtiments et d'autres de moindre imtance, des détails auxquels nous renvoyons.

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

La construction des bâtiments affectés au service hospitalier a occasionné une dépense de 2,880,000 francs.

Parmi les hôpitaux construits dans la province nous citerons celui de Constantine qui a coûté 842,000 francs, celui de Philippeville, 551,000 francs, celui de Bône, 394,000 francs, ceux de Sétif, 345,800 francs, et de Djidjelli, 307,800 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

L'installation du service des subsistances, du campement et des lits militaires, a occasionné dans la province une dépense totale de 1,988,891 francs. Les localités où l'on a élevé des constructions de ce genre

les plus importantes sont Constantioe, où l'on a dépensé 640,647 francs, Philippeville, où l'on a dépensé 325,000 francs, et Bône, 323,000 francs.

5° MAGASINS À POUDRE.

Les constructions de magasins à poudre qui sont toutes mentionnées dans les tableaux ci-après, ont occasionné dans la province une dépense totale de 218,996 francs.

6° ARSENAUX DU GÉNIE ET DE L'ARTILLERIE.

Le total des sommes affectées aux établissements créés dans la province pour les établissements du génie, et qui sont tous provisoires, est de 53,454 francs.

7° PARCS DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

La dépense de 4,953 francs indiquée dans le tableau ci-dessous, pour les parcs des réparations des équipages militaires, s'applique à la construction d'un hangar fait en 1852 dans le parc des réparations de Constantine. Jusque-là ces établissements étaient à la charge du budget de l'administration.

DIRECTION D'ORAN.

1° FORTIFICATIONS, DÉFENSES DES CÔTES ET ENCEINTES DÉFENSIVES DES POSTES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'ensemble des travaux de fortification des côtes et des places de la direction d'Oran a donné lieu à une dépense de 3,244,191 francs. Les ouvrages qui ont eu spécialement pour objet la défense des côtes sont entrés pour une somme de 1,184,136 fr. 74 cent. dans cette dépense. Les travaux les plus importants qui aient été faits sont : les batteries basses de Mers-el-Kebir, présentant un armement de 75 bouches à feu, dont une partie casematée; la batterie de la Briqueterie, bel ouvrage renfermé dans un fortin bastionné avec une caserne voûtée, située à 700 mètres de la pointe de Mers-el-Kebir et armé de 20 pièces; la batterie d'Ozara armée de 14 pièces; la batterie de l'Abattoir, dont l'épaulement est fait et qui peut recevoir 16 bouches à feu; la batterie Sainte-Thérèse pour 6 bouches à feu; enfin les batteries de côte de Nemours, d'Arzew et de Mostaganem.

La dépense faite pour les ouvrages ayant pour objet la défense proprement dite des places a été de 2,060,054 fr. 26 cent. Les travaux les plus considérables de cette espèce ont été exécutés à Mascara (399,196f), Sidi-bel-Abbès (272,000f), Tlemcen (286,000f), Mostaganem (223,742f 26c), Tiaret (190,573f), Maghroia (158,000f), Oran (133,000f), Sebdou (121,000f), Saïda (80,243f), Arzew (72,300f), et à Nemours (65,000f).

Enfin, on a construit des enceintes fortifiées à tous les postes télégraphiques de la direction d'Oran, situés en territoire militaire.

2° CASERNEMENT DES TROUPES, PRISONS, CONSEILS DE GUERRE, HÔTELS, PAVILLONS.

Les dépenses afférentes aux ouvrages de l'espèce donnent un total de 6,807,748 fr. 32 cent. Les plus importants de ces travaux sont : les hôtels des généraux commandant les subdivisions d'Oran, de Tlemcen et de Mostaganem; le pavillon d'officiers de Mascara; la caserne du château neuf à Oran; les casernes d'infanterie de Mostaganem, Mascara, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen; les quartiers de cavalerie de Mascara et de Sidi-bel-Abbès. Les écuries de ce dernier quartier sont actuellement affectées au service de l'hôpital, qui y dispose de 143 lits; à celui du casernement et à divers autres services. En résumé, les bâtiments permanents et définitifs affectés au casernement des troupes pouvaient contenir, au 31 décembre 1853, 9,723 hommes.

Les bâtiments provisoires, mais qui sont encore susceptibles d'une longue durée, pouvaient contenir 3,574 hommes.

Ce qui donne un total de 13,297.

Le reste du casernement se compose de locaux tout à fait temporaires, dont la contenance est indiquée dans les tableaux de la première partie de cette notice (6,000 hommes environ).

3° HÔPITAUX ET MAGASINS DES HÔPITAUX.

Les constructions de bâtiments destinés à ce service ont occasionné une dépense totale de 3,217,718 fr. 92 cent. Les constructions de ce genre les plus belles et les plus considérables sont : 1° les deux hôpitaux du Colysée et de la Mosquée à Oran, qui, avec les magasins de réserve, ont exigé une dépense de 1,337,000 francs; 2° l'hôpital de Mostaganem, qui a coûté 542,175 fr. 92 cent. Mentionnons également les hôpitaux de Tiaret et de Saïda, dont les bâtiments principaux seuls sont achevés, et qui ont exigé une dépense, le premier de 236,960 francs, et le second de 115,127 francs. Un hôpital définitif est commencé à Tlemcen depuis 1845; il n'est pas encore complétement terminé, mais il peut déjà contenir 282 malades, indépendamment d'une grande partie des accessoires. La dépense, jusqu'à ce jour, a été de 528,900 francs. Enfin, on a commencé en 1853 un hôpital permanent à Mascara; les malades ont été, jusqu'à ce jour, et seront encore, jusqu'à la construction complète de l'hôpital définitif, installés dans d'anciens et vastes bâtiments du Beylick, dont l'appropriation à cet usage a exigé une dépense de 156,352 francs.

4° BÂTIMENTS AFFECTÉS AU SERVICE DES SUBSISTANCES, DU CAMPEMENT ET DES LITS MILITAIRES.

L'installation du service des subsistances et du campement à Oran, a donné lieu à une dépense totale de 862,000 francs. Des magasins à orge, à fourrages, un chaix pouvant contenir 3,000 hectolitres, une buanderie, ont été construits pour ces services. Des travaux du même genre ont exigé, à Sidi-bel-Abbès une dépense de 306,600 francs, à Tlemcen, de 238,800 francs, et à Mostaganem, de 254,775 fr. 64 cent.

Ce sont là les localités où les constructions les plus importantes et les plus considérables ont été élevées; les autres se trouvent mentionnées dans les tableaux suivants.

Le total des sommes dépensées dans la direction d'Oran, pour les constructions de cette catégorie, est de 1,939,257 fr. 64 cent.

5° MAGASINS À POUDRE.

Dans chacune des places de Mascara, Tiaret, Sidi-bel-Abbès, Daya, Tlemcen, Maghrnia et Sebdou, il a été construit un magasin à poudre. Leur contenance totale est de 101,700 kilogrammes. Dans les autres places de la province, la conservation des poudres se fait provisoirement sous d'anciennes voûtes ou même dans des baraques appropriées à cet usage.

La dépense totale de cet article a été, dans la direction d'Oran, de 108,660 fr. 12 cent.

6° ARSENAUX ET MAGASINS DU GÉNIE.

Il n'existe pas, dans la province d'Oran, d'arsenal du génie; les ateliers et magasins que le génie possède sont insignifiants sous le rapport de la valeur des bâtiments; ce sont en partie des hangars ouverts ou de vieux bâtiments presque en ruines. Cependant, à Tlemcen, on a approprié des locaux pour servir de magasins et construit des ateliers.

La dépense totale de cet article s'est élevée à 28,580 francs.

7° PARC DES RÉPARATIONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

A Tlemcen, il a été fait aux bâtiments du Fondoucq des travaux d'appropriation et d'amélioration pour y placer les ateliers du train des parcs et y loger les ouvriers.

La dépense a été de 12,500 francs.

Dans les autres places de la direction d'Oran, il n'a rien été exécuté au titre de cet article.

DIRECTIO

TABLEAU INDIQUANT LA SITUATION ET LA VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DE BÂTIMEN
JUSQU'AU

LOCALITÉS.	DÉPENSES DES TRAVAUX DE FORTIFICATION		DÉPENSES DE CONSTRUCTIONS DES BÂTIMENTS MILITAIRES					
	des côtes.	des places.	du casernement des troupes, aux prisons, pavillons et conseils de guerre.	des hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	aux services des subsistances et du campement.	aux magasins à poudre.	aux arsenaux du génie et de l'artillerie.	aux parcs des réparations des équipages militaires
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
Alger et dépendances	385,023 00	3,727,250 00	3,083,240 00	592,000 00	1,140,270 00	"	153,050 00	6,600 00
Aumale	"	399,400 00	054,700 00	80,000 00	270,000 00	25,000 00	58,000 00	"
Blidah et Coléah	"	512,800 00	1,000,500 00	728,200 00	448,000 00	25,100 00	9,500 00	"
Médéah	"	328,698 00	528,027 00	650,850 00	214,548 00	31,198 00	"	"
Boghar	"	314,250 00	124,500 00	306,800 00	10,000 00	20,500 00	"	"
Milianah	"	462,920 00	577,230 00	468,250 00	273,960 00	30,400 00	"	"
Teniet-el-Hâad	"	224,100 00	343,800 00	83,260 00	65,200 00	8,400 00	3,000 00	
Cherchel	15,800 00	103,782 05	457,033 38	74,540 48	204,134 31	30,404 21	1,000 00	"
Orléansville	"	340,000 00	1,036,700 00	590,000 00	230,300 00	"	23,000 00	"
Tenez	400 00	158,500 00	101,000 00	367,000 00	77,000 00	28,000 00	"	"
Dellys	3,560 00	177,037 78	177,930 71	140,988 40	33,000 00	29,382 20	"	"
TOTAUX	404,783 00	6,740,637 83	8,478,170 00	4,070,807 88	2,982,312 31	228,474 41	240,350 00	6,600
A ajouter pour Laghouat les dépenses faites sur les fonds arabes.	"	35,000 00	12,000 00	8,000 00	4,000 00	10,000 00	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX	404,783 00	8,784,837 83	8,488,170 00	4,078,807 88	2,986,312 31	238,474 41	240,350 00	6,600

ALGER.

ITAIRES EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DU GÉNIE EN ALGÉRIE DEPUIS L'OCCUPATION
EMBRE 1853.

NNÉES ns lesquelles s travaux ont exécutés	DÉPENSES totales par place.	SITUATION DES TRAVAUX ET OBSERVATIONS
	fr. c.	
0 à 1853.	9,088,333 00	L'enceinte est en cours d'exécution, mais la place peut être considérée comme étant à l'abri d'un coup de main. La défense désignée reste tout entière à organiser. La défense maritime est provisoirement assurée. Elle s'organisera d'une manière définitive au fur et à mesure de l'avancement des travaux du port. Le casernement est assuré et au delà pour l'effectif normal de la garnison de la place. Les conseils de guerre et la prison sont installés. L'hôpital du Dey offre de la place pour 1,500 malades. Les divers services des subsistances, du campement et des lits militaires, sont convenablement établis. Trois magasins à poudre, existant déjà du temps des Turcs, ont été réorganisés. Le parc des réparations des équipages militaires a été organisé.
6 à 1853.	1,773,100 00	L'enceinte est à peu près terminée. Il a été établi six postes télégraphiques avec enceintes défensives. Le casernement, pour l'effectif habituel, est assuré. Un hôpital provisoire a été installé, l'hôpital définitif est en construction. Les services des subsistances et du campement sont convenablement installés; celui des lits militaires est établi dans un bâtiment qui est trop exigu pour l'approvisionnement habituel. Il a été organisé trois magasins à poudre dont deux provisoires. Les établissements du génie sont complètement organisés. Une baraque provisoire a été affectée aux ateliers des réparations des équipages militaires.
6 à 1853.	2,815,000 00	L'enceinte de Blidah a été construite jusqu'à la hauteur des créneaux; à Coléah on a construit une enceinte pour le camp; à Blidah le casernement de l'infanterie est à terminer, et il reste à organiser celui des armes spéciales. Le quartier de cavalerie n'est pas terminé. A Coléah, le casernement est définitivement établi. A Blidah, le conseil de guerre et la prison sont installés provisoirement. L'hôpital est complet; à Coléah il est tout à fait provisoire. Dans les deux places, le service des subsistances est définitivement établi, et les services du campement et des lits militaires sont installés provisoirement. Il a été construit un magasin à poudre dans chaque place. A Blidah, les ateliers et magasins du génie sont établis provisoirement; à Coléah, ils sont installés dans un des bâtiments du camp; à Blidah, les ateliers des réparations des équipages militaires sont organisés dans des baraques; à Coléah, il n'en existe pas.
3 à 1853.	1,753,921 00	L'enceinte a un développement de 2,016 mètres. La fortification de la place ne sera complétée que par la création de la citadelle qui est en projet. Le casernement est assuré, en partie d'une manière définitive, en partie d'une manière provisoire, mais susceptible d'une durée de quinze à vingt ans. Il n'existe à Médéah ni prison, ni conseil de guerre. L'hôpital, à quelques accessoires près, est terminé. Le service des subsistances est définitivement assuré; ceux des fourrages, du campement et des lits militaires ne sont établis que provisoirement. Il a été construit un magasin à poudre. Les ateliers du génie sont établis d'une manière provisoire. Il n'existe pas, dans la place, de parc de réparations des équipages militaires.
1 à 1853.	785,050 00	L'enceinte sera achevée en 1854. Le casernement de l'infanterie est complètement assuré. Il reste à construire une caserne pour la cavalerie. L'hôpital n'est pas entièrement achevé. Le service des subsistances n'est établi que dans des locaux très-provisoires. Ceux du campement et des lits militaires sont définitivement organisés. Un magasin à poudre a été construit. Les ateliers et magasins du génie sont installés provisoirement.
à 1853.	1,812,760 00	La fortification n'est pas complète. Il reste à terminer neuf fronts et à en faire un en entier. Il a été établi huit postes télégraphiques avec enceintes défensives. Le casernement est assuré, partie d'une manière définitive et partie d'une manière provisoire. L'hôpital n'est pas achevé; il reste à le compléter et à installer les accessoires. Le service des subsistances est installé définitivement, ceux des lits militaires et du campement sont à créer entièrement. On a construit un magasin à poudre.
à 1853.	727,760 00	L'enceinte est terminée. La caserne d'infanterie n'est faite qu'à moitié; l'hôpital, à quelques accessoires près, est terminé. Le service des subsistances est définitivement installé; ceux du campement et des lits militaires sont établis d'une manière provisoire. Un magasin à poudre est en cours d'exécution. Les ateliers et magasins du génie sont convenablement installés.
à 1853.	888,593 00	L'enceinte du côté de terre est terminée. Pour l'enceinte du côté de la mer, il reste à élever un mur crénelé et à construire la batterie définitive du cap Zeeura et celle de l'îlot Joinville. Le casernement est complètement établi. L'hôpital est provisoire. Les divers services administratifs sont établis définitivement. On a construit un magasin à poudre. Les ateliers et magasins du génie sont installés sous des baraques.
à 1853.	2,220,000 00	L'enceinte d'Orléansville peut être considérée comme terminée. Le casernement de l'infanterie seul est assuré. Il reste à pourvoir au logement de la cavalerie et du génie qui n'occupent que des bâtiments provisoires. L'hôpital, à quelques accessoires près, est terminé. Les subsistances sont installées d'une manière définitive; le campement et les lits militaires sont installés provisoirement. L'artillerie a construit un magasin à poudre. Les ateliers et magasins du génie sont installés provisoirement.
à 1853.	731,900 00	A Tenez, l'enceinte du côté de terre n'est pas terminée; une partie est fermée par des palissades. La défense de la côte ne sera assurée que lorsque l'on aura construit deux batteries. Le casernement d'infanterie n'est pas complet, on n'y peut loger que la moitié de la garnison normale. L'hôpital militaire est terminé. Le service des subsistances est établi définitivement. Le campement est établi dans des baraques de courte durée. Les lits militaires sont installés dans une maison prise à loyer. Un magasin à poudre a été construit. Les ateliers du génie et ceux des réparations des équipages militaires ne sont établis que provisoirement.
à 1853.	571,808 00	A Dellys, l'enceinte du côté de terre est terminée. On a établi deux batteries provisoires pour la défense de la côte. Le casernement n'est établi que provisoirement. Une caserne pour 450 hommes est sur le point d'être terminée. Un pavillon a été construit pour les bureaux du génie et le logement du chef du génie. L'hôpital est terminé. Le service des subsistances est complètement installé; ceux des lits militaires et du campement sont installés dans des baraques. Un magasin à poudre a été construit. Les ateliers et magasins du génie ne sont établis que provisoirement.
	23,168,225 00	
353	69,000 00	On a construit deux forts sur les deux mamelons des extrémités de la ville. Le casernement des troupes, l'hôpital et les autres services n'ont été installés que d'une manière très provisoire. On a commencé la construction d'un magasin à poudre.
	23,237,225 00	

DIRECTION …

TABLEAU INDIQUANT LA SITUATION ET LA VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DE BÂTIMEN…
DANS LA DIRECTION DE CONSTANT…

LOCALITÉS.	DÉPENSES DES TRAVAUX DE FORTIFICATION		DÉPENSES DE CONSTRUCTIONS DES BÂTIMENTS MILITAIRES					
	des côtes.	des places.	du casernement des troupes, aux prisons, pavillons, conseils de guerre.	des hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	des services des subsistances et du campement.	des magasins à poudre.	des arsenaux du génie et de l'artillerie.	des parcs des répar… des équip… militaires
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	…
Constantine	»	612,597	2,722,707	842,010	640,647	52,815	11,556	4 95…
Tebessa	»	15,120	40,710	»	»	»	»	»
Philippeville	4,000	345,000	950,000	610,000	325,000	27,000	»	»
Djidjelli	64,621	218,600	427,850	307,800	151,200	25,400	13,000	
Bône	121,500	205,700	1,094,000	394,000	323,000	23,000	7,000	»
La Calle	4,400	11,200	46,600	9,200	5,200	»	»	»
Guelma	»	195,500	333,287	113,180	54,244	9,000	»	»
Batna	»	226,600	920,000	24,000	142,700	800	21,000	»
Biskara	»	113,000	519,000	114,000	97,000	18,500	»	»
Sétif	»	358,000	950,660	345,810	136,000	10,000	»	»
Bougie	103,000	72,500	275,500	120,000	113,000	52,481	»	»
Totaux	297,521	2,374,917	8,280,314	2,880,000	1,988,891	218,996	53,456	4,…

ɪNSTANTINE.

LITAIRES EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DU GÉNIE DEPUIS L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE
31 DÉCEMBRE 1853.

ANNÉES où les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES totales par place.	SITUATION DES TRAVAUX ET OBSERVATIONS
	fr.	
337 à 1853.	4,887,283	La citadelle, en cours de construction, est déjà close et à l'abri d'une surprise; des casernes ont été construites pour 3,664 hommes, et un bâtiment pour 660 hommes est aux deux tiers exécuté. On a fait un hôpital pour 650 malades, des magasins aux vivres et deux magasins à poudre d'une contenance de 6,100 kilogrammes.
352 à 1853.	55,830	On a construit un réduit et une caserne pour 100 hommes avec les accessoires nécessaires.
339 à 1853.	2,261,000	On a fermé la ville du côté de terre par une enceinte défensive; on a construit deux casernes pour 1,970 hommes et 120 chevaux, un pavillon d'officiers, un hôpital pour 520 malades, une manutention et les magasins de vivres, les magasins du campement et des lits militaires, un magasin à poudre pouvant contenir 60,000 kilogrammes.
339 à 1853.	1,208,471	La construction du mur d'enceinte de la ville est terminée du côté de terre et très-avancée du côté de la mer. La défense du port est assurée par deux batteries de côte. On a construit, en outre, deux casernes pour 618 hommes, des pavillons d'officiers, un hôpital pour 220 malades, des magasins aux vivres et un magasin à poudre d'une contenance de 30,000 kilogrammes.
332 à 1853.	2,169,100	On a fait deux batteries de côte et commencé l'enceinte défensive d'un nouveau quartier de la ville. Les établissements militaires exécutés se composent de casernes pour 1,600 hommes et 400 chevaux, de plusieurs pavillons d'officiers, d'un hôpital pour 380 malades, d'une manutention et de magasins de vivres, d'un magasin à poudre pour 3,600 kilogrammes.
338 à 1852.	76,000	Le port de La Calle est protégé par un ancien mur défensif et par une batterie de côte. On y a établi un casernement permanent pour 200 hommes, des baraques pour 65 chevaux et construit un hôpital militaire pour 170 malades, dont la dépense n'est pas comprise dans le chiffre ci-contre, cette construction ayant été faite par le service civil.
338 à 1853.	705,211	Le quartier militaire est entouré d'un mur d'enceinte, dont quelques parties sont à terminer. La ville a également une enceinte qui demande à être améliorée. Les casernes exécutées sont pour 535 hommes et 140 chevaux, l'hôpital est pour 110 malades et devra être augmenté; les autres bâtiments sont un pavillon d'officiers, une manutention et des magasins de vivres et de fourrages, un magasin à poudre pour 8,000 kilogrammes.
344 à 1853.	1,335,300	Le quartier militaire et la ville sont fermés par un mur défensif qui n'a pas encore toute sa hauteur. On a construit à peu près le tiers des établissements militaires, savoir : des casernes pour 1,250 hommes et 216 chevaux, et une partie de la manutention des vivres. Tout le reste est provisoire.
344 à 1853.	861,500	Le fort Saint-Germain de Biskara est aujourd'hui un établissement presque complet; il reste à y faire les accessoires du pavillon d'officiers et de la manutention, une aile de l'hôpital et l'établissement particulier du génie. On peut y loger 460 hommes, 56 chevaux, et emmagasiner 1,500 kilogrammes de poudre.
341 à 1853.	1,802,276	La ville et le quartier militaire de Sétif sont fermés par des murs d'enceinte non encore complétement terminés. Il reste à construire la plus grande partie des établissements militaires. On peut, dès à présent, y loger dans des bâtiments permanents 2,480 hommes, 436 chevaux et 225 malades. Bou-Sada et Bordj-bou-Areridj, postes dépendants de Sétif, sont aujourd'hui complets, eu égard aux besoins prévus.
333 à 1853.	736,481	La rade de Bougie est défendue par cinq batteries de côte permanentes aujourd'hui achevées. La ville est protégée par des murs d'enceinte en grande partie provisoires et par plusieurs lignes de forts. Les casernes qui ne sont pas encore complètes peuvent contenir 656 hommes; l'hôpital pour 120 malades est aussi à compléter; le magasin à poudre est d'une contenance de 33,000 kilogrammes. Il reste à faire un quartier de cavalerie, un pavillon pour le commandant, les magasins du campement et du génie.
......	16,010,046	

DIRECTIO

TABLEAU INDIQUANT LA SITUATION ET LA VALEUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DE BÂTIMENT
DANS LA DIRECTION D'ORA

LOCALITÉS.	DÉPENSES DES TRAVAUX DE FORTIFICATION		DÉPENSES DE CONSTRUCTIONS DES BÂTIMENTS MILITAIRES AFFECTÉS					
	des côtes.	des places.	au casernement des troupes, aux prisons, pavillons et conseils de guerre.	aux hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	aux services des subsistances et du campement.	aux magasins à poudre.	aux arsenaux du génie et de l'artillerie.	aux parcs des réparations des équipages militaires
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
Oran	1,167,000 00	137,000 00	1,340,000 00	1,336,000 00	862,000 00	4,000 00	″	″
Arzew	12,000 00	72,300 00	106,000 00	″	6,000 00	″	″	″
Mostaganem	3,136 74	223,742 26	1,045,377 03	542,175 92	254,775 64	1,939 12	″	″
Ammi-Moussa	″	″	58,290 20	″	″	″	″	″
Bel-Assel	″	″	26,000 00	″	″	″	″	″
Mascara	″	399,100 00	1,376,015 00	214,352 00	31,298 00	21,721 00	″	″
Tiaret	″	192,373 00	135,055 00	236,960 00	32,558 00	28,000 00	″	″
Saïda	″	80,243 00	45,207 00	115,127 00	54,040 00	″	″	″
Sidi-bel-Abbès	″	272,000 00	810,400 00	″	510,600 00	17,500 00	″	″
Daya	″	59,000 00	109,500 00	18,000 00	″	″	″	″
Tlemcen	″	286,000 00	1,400,000 00	020,000 00	238,000 00	15,000 00	25,500 00	12,500
Sebdou	″	121,000 00	74,000 00	16,104 00	17,207 00	5,800 00	1,080 00	″
Maghrnia	″	158,000 00	128,200 00	48,000 00	30,200 00	11,100 00	2,000 00	″
Nemours	2,000 00	05,000 00	120,000 00	71,000 00	87,570 00	3,000 00	″	″
TOTAUX	1,184,136 74	2,005,854 26	0,818,648 32	5,217,718 02	1,039,257 64	108,060 12	28,580 00	12,500

ORAN.

ILITAIRES EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DU GÉNIE DEPUIS L'OCCUPATION DE L'ALGÉRIE.
U 31 DÉCEMBRE 1853.

ANNÉES pendant lesquelles les travaux ont été exécutés.	DÉPENSES totales par place.	SITUATION DES TRAVAUX ET OBSERVATIONS.
	fr. c.	
832 à 1853.	4,852,000 00	Reconstruction des batteries basses du fort de Mers-el-Kebir, pour batteries de côte. Cette partie du fort est terminée. Construction des batteries de côte d'Ouara-en-Terre, de la Brasserie et de l'Abattoir, dont l'épaulement seul est fait. On a jeté les fondations de la batterie Espagnole, maintenant abandonnée. Reconstruction des escarpes des bastions 28 et 29 de la place. Construction d'une caserne défensive à Karguentah, avec un pavillon d'officiers; de la caserne B, au château neuf; de la caserne de la Moskowa et de celle de Cavaignac. Appropriation des bâtiments de la Casbah pour le casernement. Établissement de vastes baraquements pour les hommes et les chevaux. Installation du quartier général de la division dans d'anciens bâtiments. Construction d'un hôtel pour la subdivision et d'une direction du génie. Achat d'une maison pour le commandant de place. Appropriation d'anciens bâtiments, et construction de vastes bâtiments neufs pour un hôpital militaire. Amélioration importante au magasin de réserve des hôpitaux. Travaux d'appropriation pour le service des vivres. Construction d'un établissement complet pour celui des fourrages. Construction d'un bâtiment pour le campement et d'une buanderie pour les lits militaires. A l'exception du baraquement, dont une partie est fort ancienne et ne peut plus guère durer longtemps, tous les bâtiments indiqués ci-dessus sont en très-bon état.
1840, 845 à 1853.	196,300 00	On a construit l'enceinte de la place, la tour et la redoute de la Montagne et trois batteries de côte provisoire; le tout en bon état. On a construit une caserne, dont une partie est affectée au service de l'hôpital, le tout en bon état et suffisant aux besoins de la garnison normale. On a établi, pour les besoins momentanés du casernement, un baraquement dont une partie est maintenant mauvaise. On a construit un pavillon d'officiers en très-bon état, et fait des appropriations à d'anciens bâtiments pour le service des vivres.
841 à 1853.	2,071,146 71	L'enceinte de Mostaganem se compose d'un mur crénelé, dont la hauteur varie entre 2 mèt. 50 cent. et 4 mètres. Le mur est flanqué par des tourelles placées de distance en distance. Le développement est de 2,940 mètres. Il existe une batterie de côte de 5 pièces. Deux casernes d'infanterie, la caserne A, qui contient 176 hommes et des accessoires, et la caserne B, qui contient 720 hommes et des accessoires. L'hôpital neuf contient 500 places environ; on a construit la buanderie; il reste à construire la salle des morts et la chapelle. On a construit une manutention contenant 3 fours de 100 rations chacun, des magasins pour 3,500 quint. métr. 78 cent. de blé ou farine, 483 quintaux métriques de riz et légumes, 300 quintaux métriques de sucre et café, et 2,500 hectolitres de liquides. Il reste à achever l'enceinte de cette manutention. Il existe, en outre, un baraquement immense, qui a coûté 209,600 francs, et qui peut loger 2,587 hommes, 1,422 chevaux et des magasins divers.
841 à 1853.	38,290 29	Poste annexe, composé d'un baraquement en maçonnerie, protégé par des enceintes en terre.
841 à 1853.	26,000 00	Poste annexe, composé d'un baraquement en planches, protégé par des enceintes en terre.
43 à 1853.	2,043,180 00	La nouvelle enceinte, à l'exception des fronts ouest, sur un développement de 300 mètres, est construite jusqu'à hauteur des créneaux. Achevé le pavillon des officiers, celui du commandant de la place; organisation de l'hôtel de la subdivision. Caserne d'infanterie pour 1,970 hommes. Caserne de cavalerie pour 700 hommes et 812 chevaux; une écurie pour 165 chevaux du train des équipages. Construction de prisons cellulaires aux quartiers d'infanterie et de cavalerie; à corps de garde, hôpital militaire; magasin des subsistances et du campement; manutention formée par l'appropriation d'anciens bâtiments du beylick. On a commencé en 1853 la construction d'un hôpital neuf pour 250 malades. Transformation, en 1851-1852, du parc aux bœufs en casernement provisoire de longue durée. Magasin à fourrages. Magasin à poudre pour 30,000 kilogrammes.
45 à 1853.	622,946 00	L'enceinte est construite jusqu'à hauteur des créneaux. Caserne d'infanterie pour 202 hommes. Terminé un pavillon pour 33 officiers. Transformation du parc aux bœufs en casernement et écurie pour le dépôt d'un escadron de spahis. Le bâtiment principal de l'hôpital est terminé. Construction d'un moulin à eau et de silos pour 600 quintaux métriques. Magasin à poudre pour 15,000 kilogrammes.
44 à 1853.	294,620 00	L'enceinte, d'une hauteur moyenne de 3 m. 20 cent., est à peu près terminée sur tout son développement. Baraquement en maçonnerie, avec couvertures en tuiles, pour la troupe et les officiers. Hôpital pour 50 malades, avec magasins et une partie des accessoires. Grand bâtiment à étage, avec silos, d'une contenance de 150,000 rations; cave et logement d'employés pour le service des subsistances. Parc aux bœufs.
47 à 1853.	1,416,500 00	La place est entièrement fermée; les courtines sont toutes élevées à une hauteur de 3 m. 50 cent. à 4 mètres, qui est celle du fond des créneaux, et tous les bastions ont leur complément d'organisation. Il ne reste plus qu'à établir les portes d'entrée de la place, à élever les courtines à leur hauteur définitive de 8 mètres, et à les percer de créneaux. De 1848 à 1853 inclus, on a construit des casernes définitives, avec des locaux accessoires pour 1,185 hommes; des écuries pour 629 chevaux, provisoirement affectées à l'hôpital et au casernement; une manutention, des magasins avec silos pour tout l'approvisionnement annuel en blé, orge et vivres de toute nature; enfin un magasin à poudre contenant 15,000 kilogrammes.
44 à 1853.	186,500 00	Les enceintes de la place et du petit poste avancé formant vigie du côté du sud peuvent être regardées, dans leur état actuel, comme à l'abri de surprise de la part des Arabes; elles réclament toutefois un complément d'amélioration, admis en principe, et dont l'exécution n'est que momentanément ajournée. La place renferme des bâtiments provisoires d'une longue durée, suffisant pour les besoins de tous les services. Ils comprennent un casernement pour 18 officiers et 310 soldats, des locaux pour 40 et même 50 malades, des magasins pour plus de 400,000 rations, un magasin de campement et un magasin à poudre. Ces bâtiments provisoires ont encore une durée probable d'environ 8 ans.
2 à 1853.	2,057,000 00	L'ancienne enceinte a été complétée et mise en état provisoire de défense. On a commencé la nouvelle enceinte de l'ouest de la ville. Les bâtiments neufs peuvent contenir, à la fin de 1853, 2,025 hommes et 187 chevaux, 276 malades, 16,000 quintaux de blé, farine et orge, 29,950 kilogrammes de poudre. Les anciens bâtiments, appropriés provisoirement aux besoins du service, peuvent contenir 410 hommes, 893 chevaux, 28 malades, 3,065,152 rations de vivres de campagne.
4 à 1853.	235,191 00	L'enceinte du poste de Sebdou est achevée. Tous les bâtiments sont de nouvelle construction; ils peuvent recevoir 192 hommes, 70 chevaux, 50 malades; 1,438 quintaux de blé, farine et orge, 116,199 rations de vivres de campagne, 3,950 kilogrammes de poudre.
4 à 1853.	386,500 00	Le poste de Maghrnia est achevé. Tous les bâtiments sont de nouvelle construction. Ils peuvent recevoir 248 hommes, 88 chevaux, 60 malades, 643 quintaux de blé, farine ou orge, 387,813 rations de vivres de campagne, 5,800 kilogrammes de poudre.
4 à 1853.	349,170 00	La place est fermée par un mur d'enceinte bastionné de 5 mètres de hauteur. Tous les établissements militaires sont encore provisoires. Ce sont des baraques en planches, pouvant contenir 500 hommes, 275 chevaux, 133 malades, 5,791 quintaux métriques de farine, blé ou orge, 503,938 rations de vivres de campagne.
....	15,375,356 00	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DE DÉFENSE ET DES BÂTIMENTS MILITAIRES DES DIFFÉRENTES PLACES DE L'ALGÉRIE, DEPUIS L'OCCUPATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

PROVINCES	DÉPENSES DES TRAVAUX DE FORTIFICATION		DÉPENSES DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS AFFECTÉS						
	des côtes	des places.	aux casernements des troupes, aux prisons, pavillons, conseils de guerre, hôtels, etc.	aux hôpitaux militaires et magasins des hôpitaux.	aux services des subsistances et du campement.	aux magasins à poudre.	aux arsenaux du génie et de l'artillerie.	aux parcs des réparations des équipages militaires	Dépenses totales par province.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger . . .	404,783 00	6,784,637 83	8,488,170 09	4,078,897 88	2,986,312 31	238,474 41	249,350 00	6,600 00	23,237,225 00
Constantine . . .	297,521 00	2,374,917 00	8,280,314 00	2,880.000 00	1,988,891 00	218,996 00	53,454 00	4.953 00	16,010,046 00
Oran	1,184,136 74	2,065,854 26	6,818,648 32	3,217.718 92	1,939,257 64	108,660 12	28,580 00	12,500 00	15,375,356 00
Totaux généraux.	1,886,440 74	11,225,409 09	23,587,132 41	10.176,616 80	6,914,460 95	566,130 53	331,384 00	24,053 00	54,622,627 00

III.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

TABLEAU DE LA CONSOMMATION EN BESTIAUX FAITE PAR L'ARMÉE EN ALGÉRIE PENDANT L'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION		NOMBRE			POIDS BRUT			TOTAL du poids brut.
des divisions militaires.	des places.	des bœufs et veaux.	des vaches.	des moutons et chèvres.	des bœufs et veaux.	des vaches.	des moutons et chèvres.	
					quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.
Alger	Aumale	36	"	51	59. 62	"	7. 75	67. 37
	Colonnes expéditionnaires	19	1	26	21. 90	1. 60	6. 51	32. 81
	Totaux	58	1	57	61. 52	1. 60	17. 06	106. 16
Oran	Mostaganem	73	"	161	129. 16	"	81. 44	210. 63
	Daya	59	13	"	101. 80	16. 12	"	117. 62
	Colonnes expéditionnaires	225	26	"	458. 61	50. 66	"	509. 76
	Totaux	357	42	161	666. 80	67. 01	61. 44	638. 25
Constantine	Constantine	12	"	"	25. 62	"	"	25. 02
	Batna	11	1	"	26. 04. 5	1. 57	"	27. 61. 5
	Biskara	481	7	"	944. 81. 5	12. 44. 2	"	657. 25. 7
	Bône	60	"	"	180. 56	"	"	166. 56
	Philippeville	159	"	"	262. 50	"	"	202. 50
	Sétif	116	"	84	223. 65. 4	"	51. 95. 6	254. 99. 2
	Colonnes expéditionnaires	2,346	68	"	3,676. 99. 5	123. 35	"	3,803. 32. 5
	Totaux	3,209	76	84	5,261. 96. 6	157. 34. 2	51. 65. 8	5,451. 26. 9

RÉCAPITULATION.

Alger	58	1	57	61. 52	1. 66	17. 06	106. 16
Oran	357	42	161	669. 80	67. 61	61. 44	838. 25
Constantine	3,209	76	84	5,261. 96. 6	137. 34. 2	31. 95. 8	5,451. 26. 6
Totaux généraux	3,624	119	332	6,655. 28. 6	205. 95. 2	130. 45. 6	6,386. 69. 9

TABLEAU DE LA CONSOMMATION EN BESTIAUX FAITE PAR L'ARMÉE EN ALGÉRIE PENDANT L'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION des divisions militaires.	DÉSIGNATION des places.	NOMBRE des bœufs.	NOMBRE des vaches.	NOMBRE des moutons.	POIDS BRUT des bœufs.	POIDS BRUT des vaches.	POIDS BRUT des moutons.	TOTAL du poids brut.
					quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.
Alger	Aumale	14	1	"	34. 37	1. 76	"	36. 15
	Boghar	7	"	19	5. 32	"	3. 24. 5	8. 56. 5
	Laghouat	16	"	"	9. 56	"	"	6. 56
	Colonne expéditionnaire des Babor	615	"	"	1,598. 29	"	"	1,598. 26
	Laghouat	"	"	29	"	"	4. 68	4. 68
	Totaux	846	1	46	1,644. 51	1. 78	7. 92. 5	1,954. 21. 5
Oran	Mostaganem	31	2	162	66. 27	2. 29	74. 28	142. 84
	Daya	9	"	"	14. 96	"	"	14. 96
	Totaux	49	2	192	81. 23	2. 29	74. 28	157. 89
Constantine	Bône	68	"	"	196. 19	"	"	196. 19
	Sétif	149	"	147	204. 25. 7	"	28. 51	232. 76. 7
	Batna	2	"	"	2. 19. 1	"	"	2. 19. 1
	Biskara	37	7	"	43. 80. 3	7. 35	"	51. 15. 3
	Colonne expéditionnaire du Sahara	42	4	"	53. 19	6. 26. 4	"	59. 36. 4
	Colonne expéditionnaire des Babor	689	"	"	1,494. 59	"	"	1,494. 59
	Colonne expéditionnaire des Beni-Ider	173	"	"	345. 12	"	"	345. 12
	Totaux	1,360	11	147	2,249. 22. 1	13. 63. 4	28. 51	2,291. 39. 5

RÉCAPITULATION.

Alger	846	1	48	1,644. 51	1. 78	7. 92. 5	1,654. 21. 5
Oran	49	2	162	61. 23	2. 29	74. 28	157. 80
Constantine	1,360	11	147	2,249. 22. 1	13. 63. 4	28. 51	2,291. 39. 5
Totaux généraux	2,246	14	357	3,974. 96. 1	17. 79. 4	119. 71. 5	4,103. 38

TABLEAU DES FOURNITURES FAITES À L'ARMÉE PAR LES ENTREPRENEURS À LA RATION EN 1853.

NOMS		RATIONS DISTRIBUÉES.				OBSERVATIONS.
DES DIVISIONS MILITAIRES.	DES PLACES.	PAIN de munition à 750 grammes.	VIANDE à 205 grammes.	VIANDE à 250 grammes.	VIANDE à 300 grammes.	
ALGER	Cherchel	150,777	»	»	»	
	Boufarick	26,705	»	»	»	
	Douéra	17,172	»	»	»	
	Idem	21,470	»	»	»	
	Coléah	29,590	»	»	»	
	Marengo	13,392	»	»	»	
	Idem	2,184	»	»	»	
	L'Arbâ	40,362	»	»	»	
	Bourkika	43,973	»	»	»	
	Idem	66,410	»	»	»	
	Birkadem	3,184	»	»	»	
	Dra-el-Mizan	4,153	»	»	»	
	Idem	9,117	»	»	»	
	Zurich	9,000	»	»	»	
	Damiette	222,410	»	»	»	
	Staouéli	133	»	»	»	
	TOTAL	666,066	»	»	»	
ORAN	Aïn-Témouchent	72,970	»	»	»	
	Idem	107,544	»	»	»	
	Arzew	31,604	»	»	»	
	Idem	29,256	»	»	»	
	Bou-Tlelis	37,010	»	»	»	
	Mers-el-Kebir	58,128	»	»	»	
	Idem	»	»	29,035	»	
	Oran	»	»	26,649	»	
	Saint-Denis-du-Sig	375,970	»	»	»	
	Idem	133,193	»	»	»	
	Mascara	»	»	»	33,621	
	Ouled-Mimoun	545	»	»	»	
	Géryville	»	»	»	70,420	
	Colonnes expéditionnaires du Sud	»	562	»	5,573	
	TOTAL	956,235	562	55,684	109,614	
CONSTANTINE	Smendou	29,107	»	»	»	
	El Arrouch	150,700	»	»	»	
	La Calle	107,341	»	»	»	
	Biskara	»	»	267,774	33,592	
	Tebessa	28,224	»	»	»	
	Penthièvre	641	»	»	»	
	Idem	1,853	»	»	»	
	Bou-Sada	143,420	»	»	»	
	Guelma	79,110	»	»	»	
	Mondovi, Barral, Fels-el-Bima	40,284	»	»	»	
	Bessa	26,603	»	»	»	
	Bordj-bou-Arreridj	21,968	»	»	»	
	Milah	32,096	»	»	»	
	Souk-arras	21,869	»	»	»	
	Bou-Hadjar	10,417	»	»	»	
	Aïn-Beïda	53,601	»	»	»	
	Bou-Taleb	25,229	»	»	»	
	TOTAL	804,079	»	267,774	33,592	

RÉCAPITULATION.

	PAIN à 750 grammes.	VIANDE à 205 grammes.	VIANDE à 250 grammes.	VIANDE à 300 grammes.
ALGER	666,066	»	»	»
ORAN	956,235	562	55,684	109614
CONSTANTINE	804,074	»	267,774	33,592
TOTAL GÉNÉRAL	2,426,380	562	323,458	143,206

CONVERSION EN QUINTAUX MÉTRIQUES.

PAIN.......... 2,426,380 rations à 750 grammes représentent.......... 18,221^q 83^k

VIANDE.........
- 562 .... 205 .... 1^q 12^k 4^h
- 323,458 .... 250 .... 205 64 5
- 143,206 .... 300 .... 429 91 8

} 1,230 38 7^h

TABLEAU DES FOURRAGES CONSOMMÉS PAR L'ARMÉE EN 1852.

DÉSIGNATION des divisions militaires.	DÉSIGNATION des places.	CONSOMMATIONS. Foin.	Paille longue.	Paille courte.	Orge.	Farine d'orge.	Son.
		quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.
Alger	Alger	20,195. 83. 5	636. 03	1,793. 27. 9	20,394. 34	144. 95. 8	94. 97. 5
	Aumale	4,404. 51. 3	″	202. 44. 3	4,319. 64. 5	178. 28	78. 12
	Boghar	541. 82. 5	3. 25	314. 98. 5	1,573. 83. 5	″	″
	Dellys	1,019. 92	22. 62	23. 82	1,047. 29	″	″
	Orléansville	3,789. 86	83. 45	638. 16	6,356. 42. 5	183. 56. 8	″
	Tablat	638. 66	″	″	351. 56	″	″
	Tenez	1,818. 60. 3	72. 45	″	1,704. 44. 3	31. 20. 8	20. 53. 3
	Teniet-el-Haâd	1,042. 73. 3	8.	30. 78. 3	1,003. 60	0. 37. 8	14. 48
	Camp de Dra-el-Mizan	691. 39	″	″	2,342. 73	7. 19. 2	″
	Colonnes expéditionnaires						
		″	″	″	4,913. 46	″	″
	TOTAL	36,142. 74. 3	823. 80	2,996. 83. 2	44,011. 34. 8	527. 58. 2	208. 02. 8
Oran	Oran	20,860. 30. 5	1,583. 80	252. 81. 8	21,122. 19	124. 38. 1	7. 85. 8
	Arzew	173. 07. 3	28. 83	″	159. 18. 5	8. 40	9. 33
	Daya	264. 94	″	″	574. 21	″	″
	Lalla-Maghrnia	603. 47	79. 55	777. 28	1,591. 80	13. 07. 2	″
	Mascara	4,921. 82	82. 73	4,958. 08. 5	7,175. 11. 8	8. 06	″
	Mostaganem	15,225. 33	852. 47	358. 54	10,437. 21	″	″
	Nemours	877. 84. 3	43. 63	822. 44. 6	1,202. 03	28. 00. 4	4. 53
	Saïda	518. 98	2. 10	″	506. 27. 1	″	″
	Sebdou	703. 21. 3	″	″	1,065. 51	″	″
	Sidi-bel-Abbès	5,378. 81	48. 10	1,211. 82	5,016. 97. 5	35. 31	3. 19. 5
	Tiaret	780. 80. 5	″	″	719. 03. 4	″	″
	Tlemcen	18,549. 47	34. 80	879. 44. 2	11,575. 70	18. 32	″
	Colonnes expéditionnaires	″	″	″	2,109. 43. 5	1. 21. 8	″
	TOTAL	80,748. 08. 3	2,735. 73	9,250. 23. 1	89,856. 72. 8	222. 96. 3	13. 71. 3
Constantine	Constantine	70,785. 10. 3	″	34. 86	20,972. 32. 5	218. 86	″
	Batna	3,051. 12. 3	47. 49	1,361. 26. 1	5,209. 34	″	187. 30
	Biskara	39. 82	″	2,644. 36	3,489. 03	352. 78	81. 81
	Bône	4,951. 44. 3	″	672. 62	5,129. 15	″	17. 40
	Bougie	2,136. 06	″	210. 17	2,271. 21	″	″
	Djidjelli	847. 90	″	29. 36	784. 73	37. 28	1. 08
	Guelma	1,395. 24. 3	″	293. 87	1,401. 80	″	″
	Philippeville	2,340. 73	″	261. 89	2,322. 12. 4	45. 63	8. 61. 7
	Sétif	6,769. 13. 3	″	533. 94	7,446. 40. 5	118. 28. 8	″
	Colonnes expéditionnaires	40. 08	″	″	3,773. 83	″	″
	TOTAL	44,278. 57. 3	47. 40	8,051. 23. 1	52,859. 74. 4	972. 73. 8	296. 20. 7

RÉCAPITULATION.

	Foin.	Paille longue.	Paille courte.	Orge.	Farine d'orge.	Son.
Alger	36,142. 74. 3	823. 80	2,996. 85. 2	44,011. 34. 8	327. 58. 2	208. 82. 8
Oran	60,748. 06. 3	2,735. 73	9,250. 23. 1	60,658. 72. 8	222. 90. 3	13. 71. 3
Constantine	44,278. 37. 3	47. 49	8,851. 23. 1	32,859. 74. 4	972. 73. 6	298. 20. 7
TOTAL GÉNÉRAL	141,167. 37. 9	3,607. 02	18,298. 11. 4	166,727. 82	1,723. 30. 1	519. 94. 8

TABLEAU DES FOURRAGES CONSOMMÉS PAR L'ARMÉE EN 1853.

DÉSIGNATION		CONSOMMATIONS									
DES DIVISIONS militaires.	DES PLACES.	FOIN.	PAILLE longue	PAILLE courte	ORGE et avoine.	FARINE d'orge.	SON.	PAILLE de litière, couverture de mulets.	BLÉ.	SEL.	VERT.
		quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. k.	quint. kil.	quint. kil.
	SERVICE FAIT PAR LES COMPTABLES.										
ALGER.	Alger	21,830. 56 8	5,100 71	»	25,234. 04 2	124 63. 6	36. 25	135. 00	»	»	
	Blidah	5,559 69	1,216. 25	346. 71	6,445. 20	30 14	16. 73	»	»	»	
	Teniet-el-Had	922 62	4	»	506 72	»	»	30. 14	»	»	
	Coléah	195 55	»	»	211. 71	»	»	»	»	»	
	Tenez	1,163. 10. 5	93 53	»	1,092 19 3	63 60	9. 54	»	»	»	
	Médéah	2,136 75	48 91	124 57	3,231 59	29 72	»	20 54	»	»	
	Orléansville	5,102 95	46 55	7 64	5,972 39	180 69. 6	1 90	85. 97	»	»	
	Milianah	2,199 21 5	76 50	»	2,136 97 5	»	»	»	»	»	»
	Dellys	733 29	»		762 00	5 99. 6	»	11 06	»	»	
	Cherchell	408. 39	3 05	»	917 52	9 60	»		»	»	
	Boghar	695. 28	48 39	780. 88 5	1,534 14	»	»	»	»	»	
	Aumale	4,357 32		»	4,172 13	167 39. 2		»	»	»	»
	Dra-el-Mizan	332. 01	»	»	1,40.. 52	»	»		»	»	
	Tizi-Ouzou	»	»	»	38 49		»		»		
	Tablat	197. 57		»	909. 95		»		»	»	
	Laghouat	»	278 49	819. 35	2,786. 50. 5	1 78		»	»	»	
	TOTAUX	45,855 30. 4	6,907 18	2,118. 05. 5	53,630 35 4	598 77. 2	62. 43	589. 01		»	
ORAN.	Oran	10,238. 30	457 41	9,724 02 5	25,741. 10 2	161 11 2	1. 83 7		1 63		
	Daya	290 79			657 77	»	»			»	
	Geryville	»	»	»	980 81		»		»		
	Lalla-Maghrnia	1,047. 07 5	23 96	975 87	891 77. 5	»	»		»		»
	Mascara	5,208 68	261 45	2,916 26	6,772. 57 2	»	»	16 75	»	»	
	Mostaganem	12,917 70	667 03	7,956 27	16,685 18	65 99 4	»	»	»	»	
	Nemours	1,151. 01	37 88	282 03 5	1,352 51	20. 07	1. 68	»	»		
	Saïda	497 89	»	»	502 93 5		»		»	»	
	Sebdou	774 27		»	895 73	»	»	»	»	»	
	Sidi-bel-Abbès	3,160 85. 5	213 70	2,632 91	4,022. 05 2	65. 33	26 60	»	3. 76 5	»	
	Tiaret	798. 30	»	»	1,102 37				4. 12	»	
	Tlemcen	9,602 13. 5	29. 60	1,334. 72 5	10,853 36 5	61. 84	»	»	1. 09 5		»
	Colonne de Tlemcen	65 76	»	96. 21	1,080 95	»	»	»		»	
	Colonne du Sud	80 36	»	35. 34	985 62. 5	»	»	»	»	»	
	Colonne de Mascara	»		»	635. 20 5		»	»	»		
	TOTAUX	53,712. 31	1,671. 40	25,353 91	72,360 65 1	307 34. 6	29. 51	16 75	10. 61	»	
CONSTANTINE.	Constantine	23,798 10. 5	75 89	2,312. 09	27,047. 30 5	98. 25. 6	»	160. 20	»	»	
	Sétif	3,266. 37. 5	25 15	900. 75 5	10,634 24 5	143 70	»	»	»	»	
	Philippeville	2,2[illegible]. 35. 5	131. 70	12 95	2,011 39. 5	83 56	»		»	»	
	Bône	4,631 61 5	650. 40	350. 43	5,000 75. 5	0 00	3. 00	»	»	»	
	Batna	3,758 11. 5		2,597 28 8	4,003 53	3 73. 6	265 12	»	»	37 92 9	»
	Bougie	2,370 37. 5	220. 65	97 41	2,303 88. 5	»	»	»	»	»	
	Djidjelli	1,040 03. 5	»	18 50	1,278. 67. 5	»	»	»	»	»	»
	Biskara	»	405 90	3,024 46. 4	3,009 57 9	»	»	»	»	»	»
	Colonne du Sahara	»		»	463 16	»		»	»	»	
	Colonne des Babor	»	»	»	8,786 49	»	»	»	»	»	628. 77. 5
	Colonne des Beni-Mor			98 50	306. 70		»		»		»
	TOTAUX	47,118 80 5	1,508. 69	10,360. 43	66,800 25. 6	321. 63. 2	272 12	159. 20	»	37. 92. 9	628 77. 5
	RÉCAPITULATION.										
Division d'ALGER		45,855 30 8	6,907. 18	2,118 98. 8	53,630 35. 4	598. 77 2	62. 43	589. 01	»	»	
——— d'ORAN		53,712. 31	1,671. 40	25,353. 91	72,360 65. 1	307. 34 6	29. 51. 7	16. 75	10 61	»	
——— de CONSTANTINE		47,118 80 5	1,508. 69	10,360. 43	66,800. 25. 6	321. 63 2	272 12	159 20	»	37 92 9	628. 77 5
TOTAL du service fait par les comptables		146,686. 42 3	10,147. 35	37,942. 10. 5	188,600. 26	1,317. 75	364. 06 7	764 96	10. 61	37 92. 9	628. 77 5

TABLEAU DES FOURRAGES CONSOMMÉS PAR L'ARMÉE EN 1853 (Suite.)

DÉSIGNATION des divisions militaires.	DÉSIGNATION des places.	CONSOMMATIONS. Foin.	Paille longue.	Paille courte.	Orge et avoine.	Farine d'orge.	Son.	Paille de litière, couverture de meules.	Blé.	Sel.	Vert.
		quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. kil.	quint. k.	quint. kil.	quint. kil.
	SERVICE FAIT PAR LES ENTREPRENEURS A LA RATION.										
Alger	Blidah	4,146. 86. 5	107. 10	1,490. 13	5,477. 53. 5	»	»	»	»	»	»
	Coleah	65. 00	0. 75	»	71. 23	»	»	»	»	»	»
	Boufarick	360. 17. 0	82. 70	0. 72	380. 80. 3	»	»	»	»	»	»
	Douéra	420. 05	1. 35	»	433. 09	»	»	»	»	»	»
	Idem	195. 10	»	»	103. 47	»	»	»	»	»	»
	Médéah	2,270. 79	»	23. 38	2,030. 00	»	»	»	»	»	»
	Milianah	6,120. 10. 5	90. 65	»	2,136. 55. 0	»	»	»	»	»	»
	El-Affroun	170. 66	»	»	190. 74	»	»	»	»	»	»
	Bouchika	129. 39. 5	»	»	128. 31. 0	»	»	»	»	»	»
	Cherchel	680. 91. 3	»	80. 50. 2	739. 25. 0	»	»	»	»	»	»
	Marengo	229. 50. 5	»	»	242. 82. 5	»	»	»	»	»	»
	Tenez-Polomeru	87. 42. 5	»	»	102. 96	»	»	»	»	»	»
	Idem	129. 23	»	»	148. 77	»	»	»	»	»	»
	Arbà	454. 99	»	»	495. 05	»	»	4. 00	»	»	»
	Oued-Corso	937. 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	12,417. 18. 0	846. 07	1,017. 70. 5	13,070. 01	»	»	4. 00	»	»	»
Oran	Aïn-Temouchen	824. 07	»	38. 28	892. 00	»	»	»	»	»	»
	Arzew	651. 76	»	»	711. 04. 0	»	»	»	»	»	»
	Boutlelis	143 50	»	1. 90	150. 50	»	»	»	»	»	»
	Mers-el-Kebir	75. 93. 5	»	»	78. 80. 5	»	»	»	»	»	»
	Idem	439. 07	»	1. 70	401. 10	»	»	»	»	»	»
	Sig	1,804. 00	0. 40	11. 20	2,249. 92	»	»	»	1. 90	»	»
	Oued-el-Hamon	90. 00	»	»	80. 55	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	4,006. 71. 0	0 40	52. 24	4,560. 00	»	»	»	1. 90	»	»
Constantine	Guelma	1,050. 20. 5	904. 05	»	1,066. 04. 0	»	»	»	»	»	»
	Souk-Harras	65. 82	7. 75	»	78. 10	»	»	»	»	»	»
	La Calle	476. 40	100. 70	»	000. 80	»	»	»	»	»	»
	Smendou	412. 05. 0	»	»	398. 00	»	»	»	»	»	»
	Milah	71. 00	38. 50	»	82 00	»	»	»	»	»	»
	El-Arrouch	298. 48. 0	21. 10	»	227. 74. 0	»	»	»	»	»	»
	Idem	245. 14	82 30	»	235. 40	»	»	»	»	»	»
	Robertville	0. 90	»	»	4. 30	»	»	»	»	»	»
	Saint-Charles	100 17	226 70	»	174. 33	»	»	»	»	»	»
	Jemmapes	154. 35	134. 15	»	167. 82. 3	»	»	»	»	»	»
	Idem	150. 07	31. 85	»	127. 57	»	»	»	»	»	»
	Penthièvre	80. 20	0. 40	»	12. 76	»	»	»	»	»	»
	Idem	10. 32	»	»	10. 01	»	»	»	»	»	»
	Idem	90. 02. 5	5 00	»	37. 00	»	»	»	»	»	»
	Idem	80. 09	87 03	»	53. 00	»	»	»	»	»	»
	Mondovi-Barral	104. 80	26. 05	»	90. 54	»	»	»	»	»	»
	Camp de Fais-et-Bèms	59. 20	»	»	78 07	»	»	»	»	»	»
	Drean	01. 92	139 90	»	80. 21	»	»	»	»	»	»
	Bordj Mamora	103. 09. 5	»	»	104. 95. 0	»	»	»	»	»	»
	Oued-Tenenia	309. 16	»	»	386. 05. 0	»	»	»	»	»	»
	Eulonas	128 52. 0	»	»	132 81. 5	»	»	»	»	»	»
	Idem	79. 15 0	»	»	76. 93. 5	»	»	»	»	»	»
	Bordj-bou-Areridj	140. 98. 5	»	»	245. 00	»	»	»	»	»	»
	Idem	244. 60	100. 05	»	318. 90	»	»	»	»	»	»
	Mâlileh	316. 02. 3	»	»	292 38. 5	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Yakout	64. 06	»	»	68 02. 0	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Roua	227 33	»	»	610. 37	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	6,152. 95. 5	1,291. 00	»	5,453. 31. 5	»	»	»	»	»	»
	RÉCAPITULATION.										
Division d'ALGER		12,417. 15 3	540. 37	1,017. 70. 2	13,079. 01	»	»	4. 00	»	»	»
——— d'ORAN		4,003 71. 0	0 46	52. 24	4,560. 38	»	»	»	1. 90	»	»
——— de CONSTANTINE		6,152. 95. 5	1,291. 00	»	5,453. 31. 5	»	»	»	»	»	»
TOTAL des fournitures faites par les entrepreneurs		01,578. 88. 3	1,540. 71	1,970. 03. 0	03,092. 70. 0	»	»	4. 00	1. 30	»	»
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.										
Service fait par les comptables		146,689. 42. 0	10,147. 35	37,842. 30. 5	100,600. 00	1,317. 75	364. 90. 7	794. 90	10. 61	37. 92. 9	035. 77. 5
——— par les entrepreneurs		21,576. 85. 0	1,545. 71	1,970. 03. 5	23,092. 70. 5	»	»	4 00	1. 90	»	»
TOTAL GÉNÉRAL des consommations		168,266. 27. 0	11,092. 56	39,812. 22. 7	209.701. 90. 5	1,317. 75	364. 00. 7	798. 90	11. 67	37. 92. 9	035. 77. 5

TABLEAU DES BLÉS ET FARINES CONSOMMÉS PAR L'ARMÉE EN 1852.

DÉSIGNATION		CONSOMMATIONS.							
DES DIVISIONS militaires.	DES PLACES.	FARINE BLUTÉE à 5 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 7 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 10 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 12 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 15 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 17 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 18 p. 0/0.	FARINE BLANCHE du commerce blutée à 22 p. 0/0.
		q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.	q^x kil. h.
ALGER	Alger	947. 99. 9	»	2,704. 27. 1	6,965. 65	964. 95. 6	»	»	»
	Milianah	277. 38	»	6,567. 43. 6	342. 02	54. 05	»	»	»
	Orléansville	85. 81. 7	»	3,062. 53. 9	79. 6	71. 6	»	360. 48	»
	Blidah	1,631. 74. 2	»	9,320. 25. 8	1,423. 72. 7	727. 60. 3	»	»	»
	Médéah	90. 50	»	6,188. 29. 4	1,651. 11. 8	»	»	»	»
	Boghar	136. 00. 7	»	636. 54. 8	»	»	»	»	»
	Tenes	23. 25	»	1,067. 37. 8	»	»	»	»	137. 54 6
	Teniet-el-Hâad	43. 97	»	687. 90. 4	36. 07. 4	»	»	»	»
	Aumale	196. 84	»	2,298. 99. 2	445. 61. 3	»	»	»	»
	Dellys	301. 85. 2	»	336. 90. 3	»	203. 46. 3	»	»	»
	Colonnes expéditionnaires	»	»	326. 33	»	»	»	»	»
		3,561. 45. 0	»	25,426. 65. 1	9,866. 87. 9	2,040. 24. 4	»	360 48	137. 54. 3
ORAN	Oran	50. 40	466. 31. 5	9,002. 40. 6	2,320 81. 9	»	»	»	»
	Mascara	133 41. 3	133. 42. 2	3,705. 79. 3	977. 79. 4	»	»	»	»
	Mostaganem	383. 73. 6	»	7,136. 30. 4	1,139. 85	»	29. 18. 7	»	»
	Tlemcen	451. 52	»	4,637. 04. 3	494. 39	34. 70	»	»	»
	Saïda	65. 31. 2	»	449. 48	»	»	»	»	»
	Lalla-Maghrnia	38. 91	»	763. 65. 1	»	25. 34	»	»	»
	Tiaret	31. 23. 9	25. 22	473. 32	»	»	»	»	»
	Daya	16. 24. 1	»	294. 03	»	»	»	»	»
	Arzew	»	40. 70. 9	44. 02. 6	»	»	»	»	»
	Sidi-bel-Abbès	311. 33. 9	»	2,837. 99. 6	862. 67. 6	»	»	»	»
	Nemours	36. 08	»	1,830. 14. 1	»	27. 11. 2	»	»	»
	Sebdou	12. 20. 6	»	495. 59. 6	»	4. 07. 9	»	»	»
		1,733. 41. 6	665. 66. 6	31,820. 66. 8	5,714. 52. 6	61. 22. 7	29. 18. 7	»	»
CONSTANTINE	Constantine	436. 66	»	8,794. 16. 6	3,526. 66	»	»	»	7. 20
	Philippeville	61. 70	»	2,496. 61. 6	1,574. 91	»	»	»	»
	Bône	102. 65. 6	»	3,807. 65. 6	3,440. 16	»	»	»	»
	Sétif	449 07	»	5,374. 32. 4	1,430. 03	»	»	»	»
	Batna	144 07. 4	»	6,619. 70. 2	273. 92. 6	»	»	»	»
	Bougie	98. 51. 2	»	2,345. 62. 3	»	6. 79. 9	»	»	»
	Guelma	51. 07	»	1,204. 11. 9	404 54	»	»	»	»
	Biskara	40. 47. 6	»	897. 27. 6	106 07. 3	»	»	»	»
	Djidjelli	55. 10. 6	»	966. 92. 6	»	»	»	»	»
		1,502. 43. 6	»	28,447. 23 7	11,175. 46. 2	6. 79. 9	»	»	7. 20

RÉCAPITULATION.

	FARINE BLUTÉE à 5 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 7 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 10 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 12 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 15 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 17 p. 0/0.	FARINE BLUTÉE à 18 p. 0/0.	FARINE BLANCHE du commerce blutée à 22 p. 0/0.
ALGER	3,661. 46. 9	»	25,426 65. 1	9,866. 87. 2	2,040. 24. 6	»	360. 48	157. 54. 6
ORAN	1,733. 41. 4	665. 69. 5	31,820. 66. 8	5,714. 32. 6	61. 22. 7	29. 18. 7	»	»
CONSTANTINE	1,502. 43. 6	»	28,447. 23. 7	11,175. 48. 9	6. 79. 6	»	»	7. 20
	6,797. 30. 6	665. 69. 5	85,694. 77. 4	26,756. 89	2,138. 26. 9	29. 18. 7	360 48	164. 74. 5

CONVERSION EN GRAINS.

6,797^q 30^k 6^h	de farine blutée à	5 p. 0/0	représentant, après conversion en grains,	7,155^q 05^k 9^h de blé.
665. 69. 5	*idem*	7 p. 0/0	*idem*	715. 80. 1
85,694. 77. 4	*idem*	10 p. 0/0	*idem*	95,216. 41. 5
26,756. 89. 0	*idem*	12 p. 0/0	*idem*	30,416. 90. 9
2,138. 26. 9	*idem*	15 p. 0/0	*idem*	2,515. 61. 1
29. 18. 7	*idem*	17 p. 0/0	*idem*	35. 16. 5
360. 48. 0	*idem*	18 p. 0/0	*idem*	439. 69. 8
164. 74. 5	de farine du commerce blutée à	22 p. 0/0	*idem*	211. 21. 2

TOTAL GÉNÉRAL des consommations en grain froment........ 136,705. 87. 0

TABLEAU DES BLÉS ET FARINES CONSOMMÉS PAR L'ARMÉE EN 1853.

DÉSIGNATION		CONSOMMATIONS.								
DES DIVISIONS militaires.	DES PLACES.	BLÉ DUR.	FARINE BRUTE dure.	FARINES DURES à 5 p. 0/0	à 10 p. 0/0.	à 12 p. 0/0.	à 14 p. 0/0	à 15 p. 0/0.	FARINES TENDRES à 16 p. 0/0	à 22 p. 0/0.
		q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.	q^s kil. h.
ALGER.	Alger	250	.	.	10,202. 80	4,247. 11	254. 92	.	.	.
	Orléansville	.	.	.	3,255. 11. 8	387. 63. 1	.	.	.	.
	Milianah	.	.	.	2,764. 85. 8	480. 52. 2	.	.	.	.
	Médéah	.	.	.	5,040. 32. 8	858. 12	.	.	.	.
	Blidah	50	.	.	4,388. 85. 3	400. 56	.	.	.	.
	Tenez	.	.	.	618. 28	83. 26	.	.	.	.
	Teniet-el-Hâd	.	.	.	382. 83. 6	33. 61	.	.	.	.
	Aumale	.	.	.	2,798. 30. 1	447. 01	.	206. 88. 6	.	.
	Dellys	.	.	.	778. 77. 2	.	.	.	.	.
	Boghar	.	.	.	1,147. 02. 6	.	.	.	.	.
	Coléah	.	.	.	460. 45	.	.	.	.	.
	Cherchel	.	.	.	725. 78. 6	.	.	.	.	.
	Laghouat	.	.	.	1,008. 94. 7	.	.	.	.	.
	Dra-el-Mizan	.	.	.	542. 24. 6	.	.	.	.	.
		300	.	.	33,397. 40. 6	7,010. 82. 8	254. 92	206. 88. 6	.	.
ORAN.	Oran	1. 33	.	1,009. 38. 5	4,318. 43	78. 15. 8	.	.	1,009. 38. 5	72. 15. 8
	Mostaganem	.	.	.	6,946. 10. 1	480. 50. 6	.	.	.	.
	Mascara	.	.	.	4,473. 31	155. 86	.	.	.	.
	Tlemcen	1. 09. 5	.	.	5,368. 81	98	.	.	.	.
	Sidi-bel-Abbès	3. 70. 0	.	.	4,140. 48	4. 20	.	.	.	.
	Saïda	1. 60. 5	.	.	385. 10. 8	42. 65. 1	.	.	.	.
	Lalla-Maghrnia	.	.	.	328. 08. 5	.	.	.	.	.
	Tiaret	13	.	.	593. 80. 4	56. 15. 6	.	.	.	.
	Nemours	.	.	.	647. 71. 8	.	.	.	.	.
	Daya	.	.	.	323. 54. 4	.	.	.	.	.
	Sebdou	.	.	.	390. 34. 8	.	.	.	.	.
	Géryville	.	.	.	590. 81. 8	.	.	.	.	.
		20. 34. 0	.	1,009. 38. 0	28,447. 55. 3	888. 13. 8	.	.	1,009. 38. 8	72. 15. 8
CONSTANTINE.	Constantine	.	.	.	9,401. 20. 8	2,336. 83	.	.	.	.
	Philippeville	.	.	.	1,553. 46. 6	1,076. 36. 0	.	.	.	.
	Bône	32	0. 70	.	3,367. 05	2,723. 33. 6	.	.	.	.
	Sétif	.	.	.	4,908. 39. 6	1,561. 63. 3	.	.	.	.
	Batna	.	.	.	2,175. 48. 7	371. 63	.	.	.	.
	Bougie	.	0. 30	.	2,815. 87	828. 63	.	.	.	.
	Guelma	92	.	.	601. 09	.	.	.	.	.
	Biskara	.	.	.	1,507. 35. 5	195. 77. 7	.	.	.	.
	Djidjelli	.	.	.	1,272. 80. 9	.	.	.	.	.
		124	1	.	27,503. 96. 8	8,493. 78. 9	.	.	.	.

RÉCAPITULATION.

	Blé dur	Farine brute dure	à 5 p. 0/0	à 10 p. 0/0	à 12 p. 0/0	à 14 p. 0/0	à 15 p. 0/0	à 16 p. 0/0	à 22 p. 0/0
ALGER	300	.	.	33,397. 80. 6	7,010. 82. 8	254. 92	206. 88. 6	.	.
ORAN	20. 34. 5	.	1,909. 38. 5	28,347. 55. 3	898. 13. 0	.	.	1,909. 38. 8	72. 15. 0
CONSTANTINE	124	1	.	27,503. 98. 8	8,493. 78. 8	.	.	.	.
	444. 84. 8	1	1,909. 38. 0	89,538. 94. 7	17,001. 60. 8	254. 92	206. 88. 6	1,909. 38. 5	72. 15. 0

CONVERSION EN GRAINS.

	Blé dur		444^q 84^k 5^h	121,803^q 36^k 8^h
	Farine brute dure		1. 00. 9	
1,909^q 38^k 5^h	de farine dure à	5 p. 0/0 représentant en grains	2,009. 87. 9	
89,538. 94. 7	*idem*	10 p. 0/0 *idem*	90,487. 71. 9	
17,001. 69. 8	*idem*	12 p. 0/0 *idem*	19,320. 11. 1	
254. 92. 0	*idem*	14 p. 0/0 *idem*	298. 41. 9	
296. 88. 6	*idem*	15 p. 0/0 *idem*	243. 39. 5	
1,909. 38. 5	de farine tendre à	15 p. 0/0 *idem*	2,246. 33. 5	2,338. 84. 5
72. 15. 8	*idem*	22 p. 0/0 *idem*	92. 51. 9	

TOTAL GÉNÉRAL des consommations en grains 124,142. 21. 3

IV.

SERVICE DES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE,

PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MALADES MILITAIRES ET CIVILS ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1852.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE MALADES.							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1852.	ENTRÉS par billets.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billets.	SORTIS par évacuation.	MORTS.	RESTANT au 31 décembre 1852.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAUX.
Le Dey	374	7,879	438	8,044	2	318	549	112,933	26,303	27,939	1,460	168,655
Coléah	49	1,895	»	1,851	18	80	67	22,543	4,235	1,260	697	28,935
Blidah	159	4,778	3	4,182	169	199	332	61,024	13,961	7,395	147	82,327
Médéah	68	2,024	»	1,936	1	56	129	31,679	6,090	3,135	168	41,362
Boghar	8	568	69	579	»	29	83	6,995	2,200	354	36	9,587
Milianah	121	2,947	30	2,864	»	98	112	36,093	12,050	6,263	703	56,109
Teniet-el-Hâad	6	816	»	310	1	8	3	3,602	1,850	900	16	6,066
Cherchel	78	1,433	»	1,355	2	45	109	19,378	8,548	1,130	185	29,535
Tenez	50	1,818	1	1,115	8	22	100	18,906	8,618	1,350	228	30,222
Orléansville	112	2,291	»	2,260	1	57	85	27,367	15,743	9,738	71	40,019
Dellys	39	672	252	954	137	16	26	11,358	6,645	932	5	18,935
Aumale	60	1,864	»	2,333	163	106	122	34,476	5,333	8,821	100	42,733
Ambulances	»	1,075	184	540	325	87	123	8,531	3,848	362	8	13,745
Oran	218	4,007	92	3,971	8	117	224	57,896	19,250	23,040	935	101,121
Mostaganem	108	8,098	3	2,510	4	134	127	38,528	11,921	8,001	648	60,768
Mascara	125	8,391	22	2,338	13	98	87	40,740	7,577	6,258	1,071	55,646
Tlemcen	85	2,761	99	8,736	16	104	89	39,252	10,021	5,037	401	55,011
Tiaret	3	384	87	356	»	3	56	8,121	1,400	563	2	4,152
Nemours	19	849	309	881	78	35	20	14,432	6,954	615	104	21,436
Ambulances	113	5,413	150	4,634	709	139	224	62,020	14,756	5,616	439	83,439
Constantine	260	6,841	295	8,367	20	243	329	84,649	84,170	15,938	1,680	126,336
Sétif	94	8,758	86	8,975	1	78	94	38,949	11,467	5,750	1,054	49,650
Bône	171	8,223	645	7,958	188	871	698	112,846	18,031	1,231	4	132,112
La Calle	16	1,213	18	1,152	8	27	66	17,750	3,570	402	84	21,768
Guelma	58	4,371	277	3,645	620	123	278	54,515	11,304	1,288	294	67,305
Philippeville	107	4,110	528	4,254	14	188	327	69,172	18,568	4,088	432	92,461
Djidjelli	7	1,103	»	1,078	1	18	13	12,863	1,906	351	»	15,120
El-Arrouch	33	1,254	18	927	288	43	31	11,461	8,638	265	18	11,377
Bougie	35	1,763	131	1,615	2	51	81	22,311	18,966	829	131	36,267
Batna	74	2,569	29	2,458	8	57	118	33,544	13,311	4,006	101	51,363
Biskara	30	645	»	590	89	7	48	7,894	2,722	8,650	0	18,275
Hammam-Meskhoutin	»	75	10	84	1	»	»	»	8,580	»	»	2,580
Ambulances	11	1,011	»	1,309	»	5	14	8,229	2,020	2,037	111	11,397
TOTAUX	2,736	83,782	8,766	79,832	2,068	2,732	4,761	1,316,015	316,538	147,844	11,971	1,589,338
	90,287			90,287								

La moyenne du séjour de chaque malade a été de 17 jours 6/10e.

La proportion des décès, relativement au nombre de malades, a été de 3 p. 0/0 ou 1 sur 33.

Le nombre de journées de traitement a été de 1,589,338

La population moyenne a été de 4,342 malades par jour divisés ainsi qu'il suit, savoir :

Fiévreux	3,052	soit 70 3/10 p. 0/0.
Blessés	854	19 7/10 p. 0/0.
Vénériens	403	9 3/10 p. 0/0.
Galeux	33	» 7/10 p. 0/0.
	4,342	100 00

TABLEAU DES MALADES MILITAIRES ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1852. (Suite.)

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE MALADES.							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1852.	ENTRÉS par billets.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billets.	SORTIS par évacuation.	MORTS	RESTANT au 31 décembre 1852.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAUX.
La Dey	366	6,754	437	6,714	6	483	536	107,203	25,036	27,494	1,446	161,176
Coléah	96	701	»	667	9	22	36	6,268	1,111	1,036	545	11,960
Blidah	96	2,274	4	2,196	66	53	149	29,061	3,392	6,384	166	41,145
Médeah	73	1,316	»	1,066	1	90	124	22,392	5,509	2,090	139	24,730
Boghar	7	496	66	616	»	22	54	6,450	1,676	316	38	8,493
Milianah	111	2,155	60	2,160	»	51	76	25,140	7,614	4,907	479	36,130
Teniet-el-Hâad	6	466	»	430	1	6	2	4,133	1,069	746	16	4,960
Cherchel	66	1,016	»	971	1	47	67	14,909	4,760	980	344	21,033
Tenes	17	661	1	610	1	11	67	15,360	2,391	1,141	228	16,320
Orléansville	73	1,676	»	1,646	1	38	64	14,307	7,365	2,033	71	33,976
Dellys	31	633	332	785	136	11	14	6,393	6,903	619	8	13,111
Somale	43	2,274	»	1,658	161	89	109	31,306	3,204	1,879	73	36,462
Ambulances	»	1,054	166	823	523	62	127	6,166	3,736	362	6	13,499
Oran	211	4,754	61	3,727	6	101	93	53,750	17,716	22,389	676	94,735
Montaganem	83	1,638	4	1,582	4	70	66	24,798	6,433	8,056	676	46,865
Mascara	116	1,967	22	1,704	5	67	67	32,266	8,116	5,606	1,166	64,470
Tlemcen	36	2,026	66	2,666	16	70	62	32,950	6,675	4,170	363	46,173
Tiaret	6	674	27	469	»	3	53	1,376	1,145	408	»	9,929
Nemours	29	606	309	794	76	29	16	13,667	5,966	730	54	16,636
Ambulances	63	4,796	179	6,121	706	86	145	42,229	14,602	6,623	677	55,491
Constantine	197	3,994	295	4,177	16	150	913	39,723	16,780	11,301	1,066	68,890
Setif	74	2,437	86	2,468	1	54	73	27,246	8,123	4,409	1,011	41,116
Bône	314	5,722	502	5,743	122	123	404	70,375	11,060	1,114	8	61,351
La Calle	12	668	14	658	9	19	66	12,479	1,151	176	30	13,636
Guelma	27	2,095	676	1,734	526	34	102	32,966	4,765	1,045	100	37,467
Philippeville	33	1,950	414	2,145	19	84	150	36,831	17,796	6,736	616	50,490
Djidjelli	7	1,062	»	1,036	1	17	15	12,651	1,725	416	»	14,002
El-Arrouch	9	409	14	451	171	7	4	9,862	470	167	»	6,679
Bougie	41	1,479	131	1,560	2	34	66	16,704	10,011	745	127	61,467
Batna	43	1,478	27	1,448	7	23	68	16,962	7,741	2,737	122	29,566
Biskara	11	54	»	399	27	6	34	6,901	1,765	865	9	9,560
Hammam-Meskhoutin	»	37	3	40	»	»	»	»	2,562	»	»	1,601
Ambulances	11	1,311	»	1,309	»	9	14	6,229	33,020	2,037	111	11,467
TOTAUX	2,023	58,020	6,540	56,840	2,567	1,602	6,176	825,134	200,159	124,388	6,944	1,150,625
	64,185			64,183				1,150,625				

La moyenoe du séjour de chaque malade a été de 18 jours.

La proportion des décès, relativement au nombre des malades, a été de 2 5/10es p. 0/0 ou 1 sur 40.

Le nombre de journées de traitement a été de 1,159,625.

La population moyenne a été de 3,168 malades par jour, divisés ainsi qu'il suit :

Fiévreux	2,253	soit 71 » p. 0/0
Blessés	547	17 1/10 p. 0/0.
Vénériens	340	11 » p. 0/0.
Galeux	28	» 9/10 p. 0/0.
	3,168	100 00

TABLEAU DES MALADES CIVILS ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1852.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1852.	ENTRÉS par billet.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billet.	SORTIS par évacuation.	MORTS.	RESTANT au 31 décemb. 1852.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAUX.
Le Dey	6	325	1	325	"	33	33	6,730	1,267	465	17	7,479
Coléah	23	1,474	"	1,164	14	00	61	15,275	3,124	224	342	19,072
Blidah	63	3,246	"	2,046	149	146	183	31,363	8,639	1,011	39	41,382
Médéah	25	706	"	670	"	36	25	9,287	6,671	764	29	12,032
Boghar	1	70	"	61	"	7	2	530	527	00	"	1,005
Miliana	19	612	"	730	"	47	36	12,953	4,637	1,350	224	19,970
Teniet-el-Hâad	2	61	"	60	"	2	1	660	261	148	"	1,199
Cherchel	22	423	"	464	1	15	42	4,063	2,788	160	101	6,502
Tenez	33	587	"	535	1	11	43	5,036	6,057	209	"	12,902
Orléansville	30	613	"	612	"	10	21	2,160	8,178	705	"	13,043
Dellys	3	300	"	259	1	6	12	1,960	3,742	122	"	6,824
Aumale	17	390	"	373	3	17	13	3,170	3,189	945	37	6,271
Ambulances	"	23	3	17	2	6	1	166	110	"	"	240
Oran	8	272	11	244	1	16	31	4,146	1,022	651	57	6,386
Mostaganem	25	1,000	"	902	"	84	30	13,730	5,488	633	72	19,923
Mascara	19	464	"	423	19	84	20	8,654	1,459	1,052	9	12,074
Tlemcen	19	730	1	708	"	34	17	6,302	3,346	1,767	16	11,433
Tiaret	1	108	"	107	"	"	3	745	321	155	3	1,223
Nemours	7	93	"	90	"	6	4	875	659	212	00	1,790
Ambulances	36	1,615	1	1,513	1	09	70	20,207	5,794	1,505	102	27,018
Constantine	83	2,287	3	2,190	4	68	116	24,926	7,681	4,638	594	37,839
Sétif	25	521	"	507	"	18	21	3,703	3,444	1,371	43	8,561
Bône	57	2,501	83	2,205	"	148	288	33,471	6,971	117	2	40,561
La Calle	4	525	"	494	"	17	16	5,260	2,421	226	14	7,930
Guelma	31	6,276	1	1,051	98	90	170	21,647	7,218	237	36	29,438
Philippeville	76	3,196	113	2,109	4	90	108	60,341	10,053	350	127	41,271
Djidjelli	"	41	"	40	4	1	"	212	161	35	"	428
El Arrouch	24	842	6	676	111	00	48	8,399	1,768	116	13	10,490
Bougie	14	284	"	276	"	17	2	2,637	2,035	84	4	4,730
Batna	31	1,083	3	1,040	2	36	50	14,422	5,370	1,000	36	21,000
Biskara	19	190	"	161	2	1	15	993	937	1,785	"	3,715
Hammam-Meskhoutin	"	36	7	44	1	"	"	951	"	"	"	951
TOTAUX	716	25,102	229	22,902	395	1,136	1,585	291,781	112 879	23,226	3,027	429,713
	20,102			20,102				429,713				

La moyenne du séjour de chaque malade a été de 16 jours 4/10es.

La proportion des décès, relativement au nombre de malades, a été de 4 3/10es p. 0/0, ou 1 sur 23.

Le nombre des journées de traitement a été de 429,713.

La population moyenne a été de 1,174 malades par jour, divisée ainsi qu'il suit, savoir :

Fiévreux	799	soit	68 "
Blessés	307		26 2/10es p. 0/0.
Vénériens	63		5 4/10es
Galeux	5		" 4/10es
	1,174		100 "

TABLEAU GÉNÉRAL DES MALADES MILITAIRES ET CIVILS
ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1853.

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1852.	ENTRÉS par billet.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billet.	SORTIS par évacuation.	MORTS.	RESTANT au 31 décemb. 1852.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAUX.
La Dey	880	6,231	71	6,451	4	212	221	61,705	20,149	24,788	416	107,258
Coléah	97	1,270	»	1,230	1	67	77	18,297	3,964	450	29	22,740
Blidah	332	3,619	1	3,596	12	174	170	58,319	11,133	7,651	43	77,139
Médéah	129	1,865	1	1,876	9	62	53	26,091	8,300	4,903	254	42,448
Boghar	57	625	7	641	1	21	26	6,384	3,325	397	10	10,119
Milianah	112	1,964	4	1,930	9	69	72	21,966	10,193	6,423	106	38,688
Teniet-el-Hâd	3	183	»	167	6	6	11	2,206	514	432	»	3,044
Cherchel	109	1,032	»	1,035	»	49	67	17,137	9,957	775	89	21,958
Tenes	100	966	9	1,008	2	20	81	10,339	9,061	1,449	64	20,904
Orléansville	85	1,256	»	1,231	3	54	53	14,761	7,073	1,350	85	23,269
Dellys	26	449	»	449	1	10	15	4,904	2,397	452	»	7,953
Aumale	122	2,005	5	1,951	4	81	90	28,310	6,288	6,973	126	40,705
Ambulances	128	1,188	»	1,064	161	55	10	13,872	5,508	1,083	112	20,075
Oran	324	3,206	67	3,180	7	109	194	45,179	16,661	15,806	230	77,875
Mostaganem	127	2,033	7	1,960	6	92	100	31,361	14,565	4,642	184	47,752
Mascara	87	1,619	13	1,561	2	102	51	24,156	6,400	4,526	199	35,370
Tlemcen	66	1,917	29	1,857	17	76	52	23,230	9,296	3,443	156	36,129
Tiaret	66	355	»	398	»	11	11	2,984	2,122	720	»	5,826
Nemours	20	310	2	321	»	9	8	4,495	1,644	621	2	6,762
Arzew	16	316	»	291	7	17	19	3,593	2,255	357	43	6,248
Sidi-bel-Abbès	46	1,909	2	1,830	62	49	77	22,651	4,884	4,100	16	31,654
Saïda	17	172	38	218	8	2	1	2,135	609	66	2	2,802
Le Sig	54	560	»	564	4	36	16	12,078	193	13	»	12,281
Lalla-Maghrnia	6	150	»	130	10	3	»	1,579	263	119	7	1,968
Sebdou	6	97	1	80	12	2	»	694	283	191	»	1,168
Daya	3	144	67	210	2	1	1	1,767	927	394	2	3,090
Ammi-Moussa	5	93	»	98	»	1	2	475	550	92	2	1,119
Ambulances	70	869	17	780	104	45	27	16,706	1,811	320	338	19,175
Constantine	329	4,451	74	4,461	7	144	242	77,747	21,225	16,752	416	116,139
Sétif	94	2,410	151	2,389	1	72	90	23,394	11,563	3,061	214	40,432
Bône	692	6,591	64	6,480	179	316	374	89,906	13,996	5,936	243	110,083
La Calle	80	1,625	9	1,601	»	29	63	20,467	3,124	849	»	24,440
Guelma	272	3,034	6	2,910	73	149	176	33,026	4,003	650	21	39,911
Philippeville	327	3,333	348	3,573	10	102	263	49,340	17,821	3,673	92	70,926
Djidjelli	13	624	185	791	3	2	19	10,967	4,006	462	40	15,475
El-Arrouch	61	1,052	6	843	196	40	35	10,654	1,135	40	21	11,850
Bougie	91	1,385	109	1,478	1	29	36	17,356	8,749	2,056	65	28,226
Batna	116	2,177	43	2,170	8	60	103	30,613	11,466	7,310	157	49,546
Biskara	40	674	7	545	63	20	22	6,304	1,020	2,754	36	10,004
Hammam-Meskhoutin	»	36	20	50	6	»	»	»	1,879	»	»	1,879
Ambulances	14	1,222	»	1,186	»	32	16	3,600	2,520	4,298	39	12,555
TOTAUX	4,761	64,001	1,341	63,739	991	2,502	2,901	974,847	202,333	161,573	4,264	1,283,017
	70,100			70,100				1,283,017				

La moyenne du séjour de chaque malade à l'hôpital a été de 18 jours 3/10es.

La proportion des décès, relativement au nombre des malades, de 3 5/10es p. 0/0, ou 1 sur 28.

Le nombre de journées de traitement est de 3,515, divisées ainsi qu'il suit :

Fiévreux	2,397	soit	68 2/10es p. 0/0.
Blessés	718		20 4/10es
Vénériens	388		11 2/10es
Galeux	12		» 3/10es
TOTAL ÉGAL	3,515		100 »

TABLEAU DES MALADES MILITAIRES ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1853.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1853.	ENTRÉS par billets.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billets.	SORTIS par évacuation.	MORTS.	RESTANT au 31 décemb. 1853.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAL.
Le Dey	356	5,065	71	5,297	4	192	616	76,103	16,069	24,464	416	123,052
Coléah	36	440	»	425	»	9	42	6,578	971	494	»	7,847
Blidah	149	6,071	1	6,097	4	55	65	29,117	6,914	7,016	6	42,949
Médéah	104	1,384	1	1,415	»	40	34	21,399	5,370	3,298	234	30,317
Boghar	54	564	7	580	1	16	25	5,960	6,097	338	16	6,334
Milianah	76	1,403	4	1,451	2	35	64	16,434	6,634	4,699	109	27,870
Teniet-el-Hâd	2	128	»	113	4	1	7	1,905	139	299	»	2,343
Cherchel	67	573	»	601	»	17	22	6,645	6,877	638	48	13,208
Tenès	57	337	3	371	5	6	14	7,266	3,241	741	84	10,282
Orléansville	64	868	»	852	6	30	43	10,386	3,208	1,174	60	16,028
Dellys	16	244	»	243	1	6	6	2,647	1,221	401	»	4,269
Aumale	106	1,699	5	1,676	4	57	74	25,811	6,512	3,915	128	36,406
Ambulances	127	1,150	»	1,031	180	91	15	12,902	5,305	960	112	18,485
Oran	193	2,984	60	2,904	7	97	181	30,761	17,303	15,564	207	72,949
Mostaganem	66	1,390	7	1,349	2	55	50	23,224	7,450	4,239	184	36,197
Mascara	67	1,311	13	1,275	2	76	38	21,453	4,100	3,462	147	29,162
Tlemcen	42	1,464	26	1,433	17	33	43	16,285	6,114	2,644	136	25,182
Tiaret	64	246	»	280	»	6	6	2,524	1,211	382	»	4,117
Nemours	16	245	2	251	»	9	7	3,014	1,017	496	2	4,529
Arzew	9	116	»	116	6	2	1	1,218	718	246	13	2,195
Sidi-bel-Abbès	21	1,546	6	1,393	82	32	66	17,675	3,192	2,807	16	23,690
Saïda	14	125	36	165	6	4	»	1,856	395	»	2	2,253
Le Sig	33	311	»	308	3	17	6	7,254	86	11	»	7,355
Lalla-Maghrnia	»	121	»	108	10	3	»	1,415	104	50	7	1,665
Sebdou	4	82	1	74	12	1	»	654	376	101	»	1,115
Daya	2	111	67	176	2	1	1	1,081	586	185	2	2,304
Ammi-Moussa	6	63	»	64	»	1	1	399	268	3	3	673
Ambulances	66	750	17	669	103	41	23	9,978	1,399	674	336	11,687
Constantine	213	3,069	73	3,107	6	73	164	50,056	16,896	11,946	300	84,200
Sétif	73	1,836	161	1,946	1	44	71	18,129	5,439	3,925	604	32,117
Bône	406	4,478	62	4,412	173	152	205	69,515	6,707	4,576	201	81,100
La Calle	46	829	5	832	»	7	46	11,378	855	849	»	13,164
Guelma	102	1,076	4	1,023	61	26	82	13,819	669	566	21	15,095
Philippeville	164	1,400	216	1,635	16	84	156	27,338	4,330	2,737	62	34,006
Djidjelli	13	557	164	726	3	7	16	10,311	3,353	442	64	14,146
El-Arrouch	6	316	4	250	61	6	11	3,415	90	19	»	3,510
Bougie	46	1,065	108	1,185	1	16	21	14,316	5,767	1,604	65	21,655
Batna	64	1,170	42	1,183	4	26	67	15,011	5,486	5,509	67	26,033
Biskara	34	466	7	429	42	14	22	3,846	1,244	1,832	36	6,961
Hammam-Meskhoutin	»	13	1	13	1	»	»	»	766	»	»	766
Ambulances	14	1,186	»	1,156	»	26	18	4,574	6,329	4,298	59	11,460
TOTAUX	6,176	44,333	1,273	44,013	906	1,361	1,924	636,092	161,185	116,260	3,682	917,839
	48,704			48,704				917,839				

La moyenne du séjour de chaque malade à l'hôpital a été de 18 jours 8/10es.

La proportion des décès relativement au nombre de malades a été de 2 8/10es p. 0/0 ou 1 sur 35 7/0.

Le nombre de journées de traitement a été de 917,839.

La population moyenne a été de 2,515 malades par jour, divisée ainsi qu'il suit :

Fiévreux	1,744	soit 69 35/100es.
Blessés	442	17 57/100es.
Vénériens	319	12 68/100es.
Galeux	10	» 4/0.
TOTAUX ÉGAUX	2,515	100 00

TABLEAU DES MALADES CIVILS ADMIS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE
PENDANT L'ANNÉE 1853.

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MALADES							NOMBRE DE JOURNÉES.				
	RESTANT au 1er janvier 1853	ENTRÉS par billets.	ENTRÉS par évacuation.	SORTIS par billets.	SORTIS par évacuation.	MORTS.	RESTANT au 31 décemb 1853.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	TOTAL.
Le Dey	84	146	»	164	»	20	3	2,602	1,060	324	»	4,006
Coléah	61	836	»	813	1	48	35	11,725	2,993	26	29	14,773
Blidah	184	1,547	»	1,408	9	119	105	29,195	8,219	641	35	38,090
Médéah	25	481	»	463	2	22	19	5,102	3,024	1,505	»	9,631
Boghar	3	61	»	61	»	9	1	398	328	59	»	785
Milianah	36	561	»	537	»	36	20	5,532	3,559	1,736	4	10,850
Teniet-el-Hâd	1	91	»	85	»	9	4	393	375	133	»	901
Cherchel	49	459	»	434	»	38	33	8,512	4,080	137	91	12,750
Tenez	43	629	»	632	»	23	17	3,073	6,820	609	30	10,032
Orléansville	91	388	»	379	»	20	10	2,395	3,865	176	25	6,461
Dellys	12	205	»	206	»	4	7	2,347	1,276	51	»	3,674
Aumale	13	306	»	273	»	24	22	2,405	1,776	2,058	»	6,239
Ambulances	1	36	»	93	1	4	1	170	303	117	»	590
Oran	31	294	5	235	»	12	15	3,415	1,268	220	23	4,926
Mostaganem	59	643	»	620	4	37	41	9,137	4,115	303	»	13,555
Mascara	20	305	»	286	»	26	15	2,715	2,596	1,064	43	6,918
Tlemcen	17	453	»	424	»	37	9	3,915	3,164	601	17	7,947
Tiaret	2	113	»	108	»	9	9	460	911	338	»	1,709
Nemours	4	71	»	70	»	4	1	581	627	125	»	1,333
Arzew	9	200	»	181	3	16	10	2,275	1,330	111	30	3,856
Sidi-bel-Abbès	25	451	»	446	»	17	13	4,975	1,692	1,207	»	7,874
Saïda	3	47	»	47	»	2	1	280	214	56	»	550
Le Sig	31	258	»	256	1	10	13	5,419	107	»	»	5,526
Lalla-Maghrnia	5	19	»	24	»	»	»	164	118	33	»	315
Sebdou	2	9	»	6	»	1	»	40	13	»	»	53
Daya	1	33	»	34	»	»	»	1,166	321	209	»	696
Ammi-Moussa	9	30	»	31	»	»	1	79	291	84	»	451
Ambulances	1	119	»	111	1	4	4	730	512	46	»	1,288
Constantine	110	1,352	1	1,354	1	71	73	18,901	8,027	4,800	115	31,930
Sétif	91	379	»	343	»	28	22	5,265	2,104	1,130	10	8,513
Bône	268	2,118	9	2,068	1	166	160	29,293	7,289	1,350	62	37,983
La Calle	18	700	»	769	»	22	25	8,589	2,266	400	»	11,255
Guelma	170	1,956	4	1,893	22	123	94	20,107	3,936	73	»	24,110
Philippeville	168	1,843	132	1,938	»	98	107	21,002	13,165	1,156	17	35,340
Djidjelli	»	67	1	63	»	2	3	656	633	20	»	1,329
El Arrouch	88	742	1	503	133	41	24	7,244	1,045	91	91	8,331
Bougie	5	316	»	293	»	13	19	2,839	2,982	452	»	6,273
Batna	50	1,007	1	967	1	34	36	14,602	5,980	9,711	120	34,419
Biskara	13	108	»	110	1	6	»	543	378	922	»	1,843
Hammam-Meskhoutin	»	91	10	35	5	»	»	»	1,110	»	»	1,110
Ambulances	»	56	»	50	»	6	»	1,095	»	»	»	1,095
TOTAUX	1,465	19,651	186	19,099	185	1,141	977	238,155	101,143	25,298	582	365,178
	21,402			21,402				365,178				

La moyenne du séjour de chaque malade à l'hôpital a été de 17 jours.

La proportion des décès, relativement au nombre de malades, a été de 6 35/100es p. 0/0 ou 1 sur 18 8/10.

Le nombre des journées de traitement a été de 365,178.

La population moyenne a été de 1,000 malades par jour, divisés ainsi qu'il suit :

Fiévreux	652 1/2 soit	65 2/0.
Blessés	277	27 7/0.
Vénériens	69	6 9/0.
Galeux	1 1/2	» 2/0.
TOTAUX ÉGAUX	1,000	100

TABLEAU DU PERSONNEL DU CORPS DE SANTÉ DE L'ARMÉE DE TERRE EN ALGÉRIE, AU 1ᵉʳ JANVIER DES ANNÉES 1852 ET 1853.

DÉSIGNATION DES GRADES.	EFFECTIF AU 1ᵉʳ JANVIER		MONTANT de LA DÉPENSE D'APRÈS L'EFFECTIF		OBSERVATIONS.
	1852.	1853.	de 1852.	de 1853.	
			fr. c.	fr. c.	
Aumôniers	(a) 26	26	53,800 00	52,800 00	(a) Dont 3 sont titulaires, les autres sont des succursalistes de paroisses auxquels il est alloué, pour le service dont ils sont chargés, une indemnité annuelle de 98 fr.
Inspecteur	″	1	″	10,000 00	
Médecins et pharmaciens principaux de 1ʳᵉ classe	5	6	20,970 00	35,760 00	
Idem de 2ᵉ classe	6	15	57,440 00	80,100 00	
Médecins et pharmaciens majors de 1ʳᵉ classe	11	12	51,480 00	50,640 00	
Idem de 2ᵉ classe	36	24	141,480 00	77,280 00	
Médecins et pharmaciens aides-majors de 1ʳᵉ classe	45	64	141,575 00	163,200 00	
Idem de 2ᵉ classe	00	28	187,110 00	00,200 00	
Chirurgiens sous-aides	166	117	346,110 00	265,005 00	
TOTAL	335	267	925,965 00	742,185 00	
Infirmiers-majors, sergents et caporaux	240	208	59,724 00	51,746 80	
Idem soldats de 1ʳᵉ et de 2ᵉ classe	1,245	943	181,224 00	136,526 40	
TOTAL	1,485	1,151	240,948 00	188,273 20	
TOTAUX	1,844	1,444	1,219,713 00	983,258 20	

V.

JUSTICE MILITAIRE.

TABLEAU DES OPÉRATIONS DES CONSEILS DE GUERRE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853.

ANNÉES.	PLACES.	NOMBRE des militaires mis en jugement.	DIVISION DU NOMBRE CI-DESSOUS EN MILITAIRES — CONDAMNÉS : à mort.	à la déportation.	à la détention.	aux travaux forcés ou aux fers.	à la réclusion.	au boulet ou au double boulet.	aux travaux publics.	à la prison.	à la destitution.	à l'amende.	RENVOYÉS devant les tribunaux ordinaires pour cause d'incompétence.	ACQUITTÉS.	TOTAL des colonnes égal au nombre des militaires mis en jugement.	OBSERVATIONS.
1852.	Alger	638	45	″	″	38	23	64	75	245	″	3	1	144	638	Sur lesquels 76 indigènes
	Oran	640	31	″	″	35	14	11	54	236	″	4	″	155	540	Sur lesquels 68 indigènes
	Constantine	510	24	″	″	52	22	41	44	230	″	″	″	97	510	Sur lesquels 101 indigènes.
	Total	1,688	100	″	″	125	59	116	173	711	″	7	1	396	1,663	Sur 100 condamnés à mort, 10 ont été exécutés, 8 Arabes, 1 Français, 1 étranger.
1853.	Alger	450	76	″	″	29	24	49	21	171	″	4	″	76	450	Sur lesquels 63 indigènes.
	Oran	453	16	″	″	44	17	20	42	192	″	2	1	119	453	Sur lesquels 81 indigènes
	Constantine	468	22	″	″	46	18	43	51	168	″	17	″	103	468	Sur lesquels 106 indigènes
	Total	1,371	114	″	″	119	59	112	114	531	″	23	1	298	1,371	Sur 114 condamnés à mort, 16 ont été exécutés, 14 Arabes, 1 Français, 1 étranger.

SERVICES CIVILS.

I.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ALGÉRIE.

§ Ier. — PRÉFECTURES.

Un décret impérial du 9 décembre 1854 a fixé ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1855, les traitements des préfets des départements de l'Algérie (Frais de tournée et de représentation compris) :

Préfet du département d'Alger	25,000f
d'Oran	20,000
de Constantine	20,000

§ II. — COMMISSARIATS CIVILS.

Un décret impérial du 13 janvier 1855 a institué deux nouveaux commissariats civils, l'un à *Marengo*, dans le département d'Alger et l'arrondissement de *Blidah*, l'autre à *Saint-Denis-du-Sig*, dans le département et l'arrondissement d'Oran.

Nous donnons ci-après le texte du rapport soumis à l'Empereur, au sujet de cette création.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Dans le système de l'administration algérienne, l'institution des commissariats civils a pour but de ménager la transition entre le régime militaire, qui suit immédiatement la conquête par l'épée, et l'organisation municipale, qui forme le couronnement de l'installation européenne sur une terre définitivement conquise par le travail.

L'extension incessante des établissements et des intérêts coloniaux en Algérie semble appeler un certain nombre de localités de la zone militaire à revendiquer le bénéfice de cette institution. Toutefois le Gouvernement a toujours dû se faire une loi de n'agir en pareil cas qu'avec beaucoup de circonspection et de maturité, à cause des grandes questions qui se trouvent engagées dans les mesures touchant à la constitution définitive des territoires.

Après un examen approfondi, et pour me renfermer d'ailleurs dans la limite des crédits législatifs, je crois devoir me borner, quant à présent, à vous proposer la création de deux nouveaux commissariats civils :

L'un, dans la province d'Alger, aurait son chef-lieu à Marengo;

L'autre, dans la province d'Oran, serait établi à Saint-Denis-du-Sig.

Permettez-moi, Sire, d'entrer dans quelques détails pour justifier le choix de ces deux localités.

COMMISSARIAT CIVIL DE MARENGO.

Marengo, qui sera le siége du commissariat civil, est une des colonies agricoles fondées en vertu du décret du 19 septembre 1848. Ce centre de population a déjà acquis une certaine importance; il est placé dans les conditions qui doivent en faire, dans un avenir prochain, le principal marché de l'ouest de la Métidja. Son sol est fertile, boisé, pourvu d'eaux abondantes; il se prête à tous les genres de culture. Une belle route relie Marengo à Blidah, chef-lieu de l'arrondissement, et au port de Cherchel. Il n'est, d'ailleurs, qu'à une faible distance du littoral, et trouvera dans l'ancien port de Tipaza, que le génie colonisateur exhume en ce moment de ses ruines, un moyen aussi facile que commode pour l'exportation de ses produits agricoles.

Le district du commissariat comprendra :

Ce même port de Tipaza et son territoire au nord;

La colonie agricole de Bourkika, dont le territoire confine, à l'ouest, celui de Marengo;

La colonie départementale de Vesoul-Benian, qui, par la première moitié de son nom, rappelle celui du chef-lieu du département de la Haute-Saône, d'où est venu l'essaim colonisateur qui s'y est fixé.

Enfin, le village de *Sidi-Abd-el-Kader-bou-Medfa*, colonie agricole de 1849.

La population européenne du district sera de 1,200 âmes environ.

Ce district sera rattaché administrativement à l'arrondissement de Blidah, dans la circonscription duquel son territoire se trouve, d'ailleurs, placé par le décret de délimitation du 28 octobre 1854.

COMMISSARIAT CIVIL DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

Le chef-lieu de ce commissariat civil est un centre de population déjà considérable, dont la création remonte à 1845. C'est le foyer d'activité de la plaine qu'arrose et fertilise le Sig, en lui donnant son nom. Au milieu d'un pays où toutes les cultures prospèrent, et où l'on compte déjà plus d'un établissement remarquable d'exploitation et d'industrie agricole, Saint-Denis est devenu naturellement un fort marché, où affluent chaque semaine plus de sept à huit mille Arabes et les Européens des nombreux centres de colonisation qui l'environnent.

Son district comprendra le *Tlélat* ou *Sainte-Barbe* et son territoire. Ce centre de population a été créé à la fin de 1846. Il confine immédiatement à des territoires déjà administrés civilement, et relie la plaine du Sig à la banlieue d'Oran; depuis longtemps son admission au régime civil est demandée par les autorités locales.

Le district de Saint-Denis-du-Sig renfermera une population européenne d'environ 1,500 âmes.

Il se rattachera à l'arrondissement d'Oran.

Les administrateurs des deux nouveaux districts seront, jusqu'à nouvel ordre, investis des fonctions attribuées aux juges de paix; et c'est surtout par cette attribution que leur institution satisfera à l'un des plus pressants besoins de la population coloniale établie dans leurs ressorts respectifs.

La mesure que j'ai l'honneur de vous proposer constate un nouveau progrès de notre établissement algérien, et c'est à ce titre, Sire, que je suis heureux de la soumettre à la sanction de Votre Majesté.

Paris, le 13 janvier 1855.

Le Maréchal de France,
Ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

VAILLANT.

§ III. — RECRUTEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

Le département de la guerre se préoccupait, depuis longtemps, d'organiser, pour le personnel des services administratifs civils de l'Algérie, un mode de recrutement qui répondit mieux que ne l'avaient fait les différentes mesures employées jusqu'à l'année dernière aux exigences particulières de ce pays.

Plusieurs systèmes étaient en présence : on pouvait introduire en Algérie l'abonnement tel qu'il est pratiqué dans les préfectures de la métropole, ou bien continuer à procéder par voie de nomination directe du ministre; on pouvait enfin subordonner les nominations au résultat d'un concours public.

Après un examen approfondi, il a paru qu'aucun de ces systèmes n'était susceptible d'être appliqué d'une manière exclusive, absolue.

Dans les préfectures de la métropole, le travail, tracé par des lois et règlements que viennent compléter des traditions sûres, peut être distribué d'une manière presque mathématique. En outre, on trouve facilement, sur les lieux mêmes, un personnel suffisant pour cet état de choses; personnel qui, vivant dans ses foyers, près de ses intérêts, peut se contenter d'une rémunération modeste et d'une position bornée. Il en est tout autrement en Algérie, où le service des bureaux est nécessairement très-actif et très-difficile en raison de la multiplicité des intérêts auxquels l'État doit pourvoir, de la mobilité d'une législation administrative qui, pour être tenue en harmonie avec la situation progressive du pays, reçoit incessamment des modifications, et surtout, on ne saurait trop insister à cet égard, des détails infinis inhérents à deux services tout à fait inconnus à la métropole, la *colonisation* et l'*administration des indigènes.*

De là, nécessité d'avoir des employés capables possédant des connaissances étendues, et qu'on ne peut attirer en Afrique qu'en leur offrant une position sûre, constituée par une commission ministérielle, avantageuse sous le rapport du traitement, et en leur ouvrant des chances d'avancement pour l'avenir.

Il est évident que, dans des conditions pareilles, l'abonnement ne serait pas praticable.

La voie des nominations directes sans examens a l'inconvénient de ne pas présenter suffisamment de garanties, et d'exposer l'administration à des choix parfois insuffisants.

Enfin l'expérience a démontré que, par le concours pratiqué d'une manière absolue, on n'obtenait souvent que des sujets doués sans doute d'une instruction générale plus ou moins étendue, mais peu susceptibles de se plier aux devoirs et aux exigences de la vie administrative,

Dans cette situation, le département de la guerre a cru trouver la solution des difficultés que présente la question du recrutement du personnel des services administratifs civils de l'Algérie dans un système mixte qui tend à réaliser, en les conciliant dans une juste mesure, les avantages des différents modes connus. C'est dans cette pensée qu'a été formulé l'arrêté ministériel du 17 mars 1854, qui, tout en sauvegardant scrupuleusement les positions acquises, abandonne dorénavant au choix des autorités locales, au moyen d'un fonds d'abonnement, les emplois secondaires de leurs services respectifs, et subordonne l'admission définitive des autres employés, dans les cadres du personnel, aux résultats d'un examen après deux ans de stage en qualité de surnuméraire, sauf les cas d'exception prévus dans l'article 1er.

Ces dispositions, combinées avec un certain nombre d'autres relatives à la discipline, à l'uniforme et aux garanties nouvelles offertes aux employés de l'administration civile en Algérie, ont été complétées, le 13 septembre 1854, par un règlement sur le surnumérariat.

Ce second arrêté ne se borne pas à fixer la position des surnuméraires; il pourvoit, en outre, à leur instruction administrative. Les mesures adoptées par le département de la guerre constituent une véritable innovation. Elles sont d'une exécution simple et facile, et leur succès ne paraît pas douteux.

Tel qu'il est organisé par l'arrêté du 13 septembre 1854, le surnumérariat dans les bureaux de l'Algérie promet de devenir une école d'employés instruits, capables et doués d'initiative, comme il les faut à une administration appelée à fonctionner au milieu de difficultés nombreuses et de nécessités toujours urgentes, c'est-à-dire qui est tenue d'être essentiellement active et organisatrice.

Les dispositions éminemment libérales de ce règlement ont déjà fixé l'attention publique. En voyant le Gouvernement s'occuper si sérieusement de relever par une instruction solide l'importance et la dignité de la carrière modeste mais utile des bureaux, les familles sont naturellement portées à rechercher cette carrière pour leurs enfants, même au prix de quelques sacrifices passagers, et les demandes d'emplois de surnuméraires dans les bureaux de l'administration civile de l'Algérie affluent de toutes parts au ministère de la guerre.

Ainsi se trouve atteint le but que le ministre s'est proposé; car, par la voie du surnumérariat, l'administration algérienne se recrutera incessamment de jeunes collaborateurs dont la titularisation aura été le prix de la moralité, de l'instruction et de la capacité éprouvées et constatées par un stage laborieux de deux années.

Voici le texte des deux arrêtés des 17 mars et 13 septembre 1854.

ARRÊTÉ SUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX DES SERVICES ADMINISTRATIFS CIVILS DE L'ALGÉRIE.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État de la guerre,

Vu l'ordonnance du 18 avril 1848, et les arrêtés du chef du Pouvoir exécutif, en date des 9 et 16 décembre 1848, sur l'organisation du personnel des Services civils en Algérie;

Voulant améliorer le recrutement de ce personnel en ce qui touche spécialement la composition des bureaux;

Sur la proposition du gouverneur général,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le personnel des bureaux administratifs civils de l'Algérie se recrute de la manière suivante :

Pour les quatre cinquièmes des vacances, parmi les surnuméraires ayant fait un stage d'au moins deux ans, et les anciens militaires rengagés âgés de moins de quarante ans, qui, après avoir subi les examens mentionnés à l'article 5 ci-après, ont été reconnus aptes à remplir les doubles fonctions de rédacteur et de vérificateur. Les employés de cette catégorie reçoivent une commission de commis ordinaire de troisième classe, au traitement de 1,800 francs.

Pour un cinquième des vacances, parmi :

1° Les anciens élèves des écoles spéciales, les licenciés en droit ayant au moins un an de pratique chez un notaire ou chez un avoué, et les avocats ayant un an de stage, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de trente ans;

2° Les anciens employés titulaires des administrations générales ou des préfectures de la métropole, ayant cinq ans de service et moins de quarante ans d'âge.

Les candidats de ces deux dernières catégories peuvent être, par décision spéciale, promus directement au grade que le ministre a jugé être en rapport avec leur capacité et leurs antécédents.

ART. 2.

Tous les candidats aux emplois des services administratifs ont à établir qu'ils sont nés ou naturalisés Français, que leur moralité est incontestable, et que, ayant satisfait à la loi du recrutement, ils sont dégagés de toutes les obligations qu'elle impose.

ART. 3.

Nul ne peut être admis au surnumérariat s'il n'a justifié :

1° Qu'il est âgé de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans;

2° Qu'il est muni d'un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, ou, à défaut, d'un certificat authentique constatant qu'il possède les connaissances en langue arabe exigées des interprètes militaires de troisième classe.

ART. 4.

Le temps de stage des surnuméraires ne constitue aucun droit, alors même qu'ils auraient reçu un traitement. Ceux qui, après deux ans d'épreuve et après avoir subi l'examen de capacité, n'ont pas été jugés dignes d'être admis dans le personnel, sont licenciés.

ART. 5.

Les surnuméraires et anciens militaires admis à concourir pour l'emploi de commis de troisième classe subissent, en Algérie, un examen de capacité devant une commission constituée spécialement à cet effet.

Le ministre fixe annuellement le programme des connaissances et épreuves à exiger des candidats, ainsi que le mode et l'époque des examens.

ART. 6.

L'avancement est donné en totalité au choix, d'après les tableaux de proposition adressés au ministre par les chefs de service.

ART. 7.

L'avancement a lieu par classe dans le même grade, et subséquemment par promotion à la dernière classe du grade immédiatement supérieur.

Nul ne pourra être promu d'une classe à une autre qu'après deux ans d'exercice dans la classe immédiatement inférieure.

Toutefois, et dans des cas tout à fait exceptionnels, il peut être dérogé à cette règle pour récompenser des services extraordinaires et importants dûment établis par un rapport circonstancié.

ART. 8.

En cas d'inconduite et d'infraction à l'ordre et à la discipline, les employés de tous grades peuvent être punis, selon la gravité de la faute commise, savoir :

Par les chefs de service,

D'un ou plusieurs services extraordinaires, soit de jour, soit de nuit;

D'une retenue disciplinaire d'un à quinze jours de traitement.

Par le ministre,

De la réprimande avec mise à l'ordre du jour;

De la retenue disciplinaire de seize jours à deux mois de traitement;

Du retrait d'un grade ou d'une classe.

ART. 9.

Pour fautes graves ou habituelles dans le service, les employés de tous grades pourront être traduits devant une commission d'enquête nommée par le ministre, et devant laquelle l'inculpé sera admis à faire valoir ses moyens de défense.

Suivant l'avis de la commission, le ministre pourra prononcer la révocation ou, s'il y a lieu d'user d'indulgence, toute autre disposition répressive.

Le ministre pourrait prononcer la révocation sans recourir à la voie de l'enquête, s'il s'agissait de faits sur la nature et la gravité desquels il fût suffisamment éclairé.

ART. 10.

Il est pourvu aux travaux d'expédition et de copie au moyen d'un fonds d'abonnement qui sera formé du produit des extinctions d'emploi qui auront lieu successivement parmi les commis ordinaires.

Ce fonds d'abonnement est fixé, chaque année, par les répartitions budgétaires, et les chefs de service justifient de son emploi conformément aux règles de la comptabilité publique.

ART. 11.

L'uniforme des employés des bureaux administratifs civils de l'Algérie est déterminé de la manière suivante :

Chef de bureau,

Habit frac en drap bleu, à collet droit, fermant par neuf boutons sur la poitrine; pantalon en drap bleu; gilet blanc, coupé droit, fermant par six boutons;

Broderie en argent au collet et aux parements de l'habit, de la largeur de trente-six millimètres, composée d'une branche de chêne entrelacée de palmier;

Bouton bombé en argent mat, orné d'un aigle entouré d'un double rameau de chêne et d'olivier, avec la légende : *Administration civile* (*Algérie*);

Chapeau français relevé par une double ganse de velours noir rappelant les broderies de l'habit et fixée au bas par un bouton d'ordonnance;

Sous-chef de bureau,

Même costume, les broderies des parements étant remplacées par une simple baguette;

Commis principal,

Même costume, sans baguette aux parements, et la broderie du collet étant réduite à trois cinquièmes de chaque côté;

Commis ordinaire,

Même costume, la broderie du collet étant réduite à un tiers de chaque côté.

ART. 12.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au personnel des bureaux

Du secrétariat général, du gouvernement général;

Des préfectures et sous-préfectures,

Ainsi que des généraux commandant les divisions pour l'administration civile des territoires militaires.

ART. 13.

Sont rapportées toutes dispositions contraires au présent arrêté, dont le gouverneur général et les chefs des services administratifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution.

VAILLANT.

Paris, le 17 mars 1854.

ARRÊTÉ.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 1854, en ce qui touche les surnuméraires des services administratifs en Algérie;

Considérant que, dans l'intérêt du service et des surnuméraires eux-mêmes, il importe d'assurer leur instruction administrative au double point de vue de la pratique et de la théorie,

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les surnuméraires admis près des services administratifs de l'Algérie seront placés dans les bureaux du secrétariat général du gouvernement et des préfectures.

Il ne sera commissionné qu'un surnuméraire par bureau.

ART. 2.

Les surnuméraires ne reçoivent aucune indemnité pendant la première année du stage qu'ils doivent accomplir.

Ceux qui sont maintenus dans le cadre, à l'expiration de cette première année, prennent le titre de *surnuméraires auxiliaires*, et reçoivent, à ce titre, une indemnité annuelle de 1,200 francs, payable par douzième.

ART. 3.

Tout aspirant au titre de surnuméraire devra justifier, à l'appui de sa demande, qu'il possède, soit par lui-même, soit par sa famille, des ressources équivalant à une pension de 1,200 francs, pour pourvoir à son entretien pendant la première année de son stage.

ART. 4.

Chaque chef de bureau veillera à ce que le surnuméraire placé sous ses ordres s'occupe sérieusement de son instruction administrative, et combinera, dans ce but, les travaux d'expédition, de vérification et de rédaction qu'il croira devoir lui assigner.

ART. 5.

Un roulement sera établi entre les surnuméraires de la même administration, pour que chacun d'eux, dans le cours de son stage, travaille successivement dans les divers bureaux dont cette administration se compose.

Le secrétaire général du gouvernement et les préfets veilleront, dans leurs services respectifs, à l'exécution de cette disposition.

ART. 6.

Indépendamment de leur coopération journalière au travail des bureaux, les surnuméraires devront se livrer à des études théoriques sur les principales branches du gouvernement et de l'administration de l'Algérie.

Il sera établi, à cet effet, tant au secrétariat général du gouvernement que dans chaque préfecture, des conférences administratives.

Tout ce qui est relatif à l'organisation de ces conférences et aux matières d'administration qui y seront traitées sera déterminé par une instruction.

ART. 7.

Tous les six mois, les surnuméraires seront tenus de fournir une composition écrite sur une des matières comprises dans le programme des conférences.

Aux mois de mars et de septembre de chaque année, une commission formée des chefs de bureau et du chef de conférence se réunira, sous la présidence du secrétaire général du gouvernement et de chaque préfet, pour juger les compositions écrites et soumettre les surnuméraires à un examen oral.

Cet examen portera sur les diverses parties du programme que les surnuméraires auront dû étudier dans le cours du semestre.

ART. 8.

Il sera rendu compte au ministre du résultat des examens semestriels.

D'après ce résultat, et si les renseignements donnés sur la conduite d'un surnuméraire, son application au travail et son aptitude, étaient défavorables, le ministre pourrait prononcer son licenciement.

Les surnuméraires de première année qui, par l'assiduité et l'utilité de leur concours, et par le succès de leurs études administratives, mériteront d'être signalés favorablement au ministre, pourront recevoir une gratification en fin d'année.

ART. 9.

Les surnuméraires qui voudront se livrer à l'étude de la langue arabe recevront les facilités nécessaires pour assister aux leçons du cours public de cette langue. Il sera pris des mesures pour s'assurer de leur assiduité à ce cours.

ART. 10.

Les surnuméraires qui, en cours de stage, satisferont aux conditions d'aptitude prescrites par l'article 1er du décret du 4 décembre 1849, auront droit à la prime déterminée par leur degré d'aptitude, avant même leur titularisation comme commis de troisième classe.

ART. 11.

Le gouverneur général et les préfets de l'Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VAILLANT.

Paris, le 13 septembre 1854.

§ IV. — MUNICIPALITÉS.

1° CRÉATIONS DE NOUVELLES COMMUNES.

Deux décrets impériaux, en date du 26 avril et du 17 juin 1854, ont érigé en communes la ville de Constantine, chef-lieu de la province de ce nom, et celles de Médéah, Milianah, Cherchel, Tenez (province d'Alger), Mascara, Tlemcen (province d'Oran), Bougie, Sétif, Guelma (province de Constantine).

Nous croyons devoir reproduire *in extenso*, le texte de ces décrets, ainsi que les rapports qui les ont provoqués.

RAPPORT À L'EMPEREUR.

Paris, le 26 avril 1854.

SIRE,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'ériger la ville de Constantine en commune de plein exercice.

Constantine, chef-lieu de la province de l'est, est, par sa population, la seconde ville de l'Algérie. Elle continue, entre nos mains, le rôle de métropole que lui a constamment assigné l'histoire, depuis Jugurtha jusqu'à Ahmed Bey. Dominant, par son assiette topographique, cette fertile Numidie, qui avait mérité le nom de grenier de Rome, elle a toujours été un centre très-actif de commerce et d'industrie, où viennent déjà se donner carrière l'intelligence et l'activité européennes.

Ce sera compléter la destinée moderne de cette antique cité que de lui conférer le titre de municipe français. Elle possède tous les moyens de le soutenir dignement. Ses ressources budgétaires, évaluées d'après les plus sévères prévisions, peuvent lui constituer, dès à présent, un revenu de 300,000 francs. C'est le revenu d'une grande ville de France, et ce qui révèle toute l'importance commerciale de Constantine, c'est que les seuls droits de place et de mesurage sur les marchés produisent plus des deux tiers de la somme que je viens d'énoncer. Cette source de produits est loin d'avoir atteint son développement normal, sa nature étant de suivre le mouvement ascendant de la colonisation et de l'affluence des produits du sol vers le centre principal d'écoulement qui leur est ouvert.

Ainsi, les ressources financières de la nouvelle commune sont positives, abondantes, assurées.

La composition actuelle de sa population fixe, dont le chiffre dépasse 31,000 âmes, n'offre pas des garanties moins solides de vitalité communale.

La population coloniale de Constantine a plus que doublé depuis deux ans, et, grâce à la sécurité complète dont jouit la province, elle tend incessamment à s'accroître. Elle était de 4,500 âmes à la fin de 1852; elle doit atteindre aujourd'hui près de 5,000 âmes, dont les quatre cinquièmes appartiennent à la nationalité française.

Ce seul élément de la population de Constantine suffirait, Sire, pour démontrer que le moment est venu de la doter d'une administration municipale. Elle la sollicite depuis longtemps; mais, si la politique, en présence de la trop grande prédominance de l'élément arabe, a dû conseiller de résister à ce vœu tant qu'il était prématuré, elle prescrit d'y faire droit aujourd'hui que cette prédominance s'est assez atténuée pour écarter toute idée d'inconvénient ou de danger. Loin de là, Sire, l'admission de quelques indigènes considérables et influents dans le conseil de la commune ne peut avoir que des résultats éminemment favorables à notre politique, et nul doute que, dans un moment de crise, la municipalité, composée, comme elle le sera toujours, de l'élite de la cité, au lieu d'être un embarras et un danger, ne fût pour l'administration française une force et un point d'appui.

L'unité municipale est d'ailleurs le lien le plus naturel et le plus fort qu'on puisse établir entre les éléments hétérogènes dont se compose la population des villes algériennes. Comme habitants de la même cité, le musulman, l'israélite, le colon français et l'émigrant étranger, ont des intérêts communs; qu'on les appelle concurremment à s'occuper de ces intérêts, à discuter les moyens d'y satisfaire, et l'on verra aussitôt s'établir le concours si nécessaire des volontés, des efforts et des sacrifices pour le bien de tous. Ce concours ne saurait exister à l'état de simple juxta-position qui précède l'organisation communale; mais les grandes municipalités de l'Algérie ont montré avec quelle facilité la communauté des besoins et des intérêts triompbait, dans les conseils locaux, de la diversité des origines, et même des antipathies de race.

A ce point de vue, Sire, l'extension du régime communal me paraît appelée, en Algérie, à jouer un rôle des plus importants dans l'œuvre de la transformation politique et sociale des populations indigènes des grandes villes; œuvre qui nous a été imposée par la conquête, et dont l'accomplissement pacifique, par la seule force de nos lois libérales, est si digne des préoccupations de votre Gouvernement. Aussi, me ferai-je un devoir, Sire, de vous demander l'institution communale pour les localités de l'Algérie à mesure qu'elles me paraîtront mûres pour cette institution, c'est-à-dire lorsque la municipalité de plein exercice pourra y être constituée dans les conditions réelles de progrès et de vitalité, comme c'est le cas pour la ville de Constantine.

Aux termes du décret que j'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté, le corps municipal de la nouvelle commune se composera :

D'un maire et de deux adjoints, pour la partie administrative;

Et de dix conseillers pour la partie délibérante.

Les divers éléments de nationalité qui concourent à l'agglomération communale entreront au conseil dans les proportions suivantes :

Six Français,
Un étranger (Européen),
Deux indigènes musulmans,
Un indigène israélite.

Notre élément national concourra ainsi pour près des trois quarts à la formation du corps municipal; il m'a semblé, Sire, que cette proportion était commandée par la politique et par le bon sens; puisque, après tout, c'est une cité française que nous voulons fonder dans chaque commune de l'Algérie.

Les quatre voix données aux éléments étrangers à notre nationalité suffisent pour assurer le bénéfice de la représentation et de la discussion aux intérêts et aux besoins spéciaux qu'elles auront mission de faire valoir

dans le conseil de la cité. C'est assez pour que ces intérêts ou ces besoins obtiennent toutes les satisfactions qui pourront leur être accordées.

Par un retour aux règles sagement établies par l'ordonnance organique du 28 septembre 1847, et conformément, d'ailleurs, aux fait qui prévaut aujourd'hui en Algérie, je propose à Votre Majesté de réserver au Gouvernement le choix des membres dn corps municipal. Cette réserve n'a rien d'hostile à la liberté des assemblées municipales : elle est une garantie indispensable contre les surprises de l'intrigue et les erreurs de l'opinion. L'intérêt de l'État est que les municipalités qu'il fonde en Algérie grandissent et propèrent. La tutelle qu'il exerce sur elles ne saurait avoir d'autre but; mais, pour l'atteindre sûrement, il est indispensable, quant à présent du moins, qu'il préside lui-même à leur composition, afin de n'y introduire que des éléments d'ordre, de sagesse et de concorde.

La commune de Constantine est la quatrième, Sire, qui aura été instituée en Algérie par votre Gouvernement, et je me félicite de pouvoir demander ce nouveau témoignage de votre sollicitude pour tous les intérêts qui se développent dans l'Afrique française.

Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'État de la guerre,
VAILLANT.

DÉCRET.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 23 septembre 1847, sur l'organisation municipale en Algérie.

Et la délibération du Conseil du gouvernement de l'Algérie, en date du 9 juin 1353;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Une municipalité est instituée pour la ville de Constantine et pour sa banlieue, telle qu'elle a été déterminée par l'article 1er du décret du 20 mars 1849.

ART. 2.

Le corps municipal se composera :

1° D'un maire et de deux adjoints qui devront être français ou naturalisés français;

2° D'un conseil municipal de dix membres, savoir :

Six français ou naturalisés français,

Un colon étranger ayant au moins deux années de résidence en Algérie, dont une dans la circonscription communale;

Trois indigènes, dont deux musulmans et un israélite;

Le maire est président-né du conseil municipal, dont font également partie les adjoints, avec voix délibérative.

ART. 3.

Le maire et les adjoints seront nommés par noua, sur la présentation de notre ministre secrétaire d'État de la guerre.

Les conseillers municipaux seront nommés par le gouverneur général de l'Algérie, sur les propositions du préfet.

ART. 4.

Sont applicables à la commune de Constantine toutes celles des dispositions de l'ordonnance susvisée du 28 septembre 1847 et de l'arrêté du chef du Pouvoir exécutif du 4 novembre 1848, auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret.

ART. 5.

Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 avril 1854.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

VAILLANT.

RAPPORT À L'EMPEREUR.

Paris, le 16 juin 1854.

SIRE,

Il entre dans les vues de votre Gouvernement de donner à l'organisation municipale en Algérie tout le développement que permet et comporte l'état de la population civile dans ce pays.

Tout porte, en effet, à considérer la commune, sagement et fortement constituée, comme un des auxiliaires les plus sûrs et les plus efficaces de l'œuvre de la colonisation.

La commune continue la mère-patrie pour l'émigrant français et européen; l'indigène lui-même peut y retrouver une image de la *djemâ*.

A l'idée de commune se lient celles de fixité, de perpétuité, d'attachement des familles au sol par la propriété, par le travail, par la succession des générations et par la tradition, c'est-à-dire que, dans la commune, se résume tout ce qui constitue une société régulière et bien assise.

La commune est l'élément primordial de toute nationalité : multiplier en Algérie des communes faites à l'image de celles de la métropole, n'est-ce pas étendre et consolider tout à la fois les fondements de la France algérienne?

La commune, en créant des besoins et des intérêts collectifs, fait naître par cela même, parmi ses membres actifs, le concert des volontés et la solidarité des efforts en vue du bien général; et dans cette solidarité se confondent, pour s'effacer avec le temps, les diversités d'origine et de race qui caractérisent, à ses débuts, toute agrégation agricole.

Enfin, pourquoi ne pas le dire? le moment est venu, Sire, de faire comprendre aux populations algériennes que c'est en s'aidant beaucoup elles-mêmes qu'elles doivent mériter d'être aidées. L'institution de la commune pourra seule leur donner cette intelligence; ce n'est qu'au sein de la commune, s'administrant elle-même, avec ses propres ressources, que se développera cet esprit d'initiative et d'entreprise qui pousse les popu-

lations énergiques à s'ingénier, à s'imposer des sacrifices pour conquérir le bien-être et la richesse par le progrès. L'expérience n'a que trop prouvé que, sous l'influence d'une sorte de communisme administratif qui les accoutume à tout attendre de la vigilance et de la sollicitude du pouvoir central, les masses, comme les individus, s'abandonnent volontiers à l'imprévoyance et à l'inertie. En perpétuant la minorité des populations, on ne fait que perpétuer leur enfance et leur débilité; pour initier celles de l'Algérie à la vie collective, à cette vie d'activité et d'énergie qui, en se généralisant, fait la virilité et la puissance d'une nation, il faut les appeler à la vie municipale.

Il s'agit seulement, en instituant les communes algériennes, de ne les constituer que suffisamment dotées des conditions nécessaires de force et d'avenir. La crainte de compromettre une œuvre aussi importante par des mesures prématurées a longtemps fait hésiter l'administration devant l'application de ses propres doctrines, et lui a toujours imposé la plus grande réserve dans ses propositions d'organisation municipale.

Je ne m'écarte point, Sire, de ces errements de prudence et de circonspection, en venant vous proposer de porter presque au double le nombre des municipalités qui existent aujourd'hui en Algérie, et d'ériger en communes de plein exercice neuf villes, dont cette mesure va consacrer l'importance politique et agrandir le rôle dans l'œuvre de la colonisation algérienne.

Voici les noms de ces villes :

Dans la province d'Alger,
- Médéah,
- Milianah,
- Cherchel,
- Tenez;

Dans la province d'Oran :
- Mascara,
- Tlemcen;

Dans la province de Constantine :
- Bougie,
- Sétif,
- Guelma.

Permettez-moi, Sire, de vous exposer sommairement les titres de ces villes à l'existence municipale, et de vous faire connaître en même temps les bases et les traits essentiels de l'organisation que je propose de leur donner.

1° COMMUNE DE MÉDÉAH.

Grâce à sa position avancée dans la région du Tell, sur la route la plus directe qui relie le port d'Alger au Sahara, la ville de MÉDÉAH a toujours joui d'une grande importance politique et commerciale. Sous la domination turque, elle était la capitale du Beylik de Titery.

Médéah est le chef-lieu d'une subdivision militaire. L'administration civile y date de 1850, époque de l'institution du commissariat civil; une justice de paix y avait déjà été créée l'année précédente.

Cette ville possède un marché très-fréquenté, où les indigènes apportent en abondance les divers produits du pays en laines, céréales et bestiaux. La population coloniale y a trouvé un sol et un climat propices à la culture de la vigne, et elle s'est empressée de les mettre à profit. Les vins de Médéah ont déjà acquis une renommée qui contribuera à la richesse du pays.

La circonscription du district formera celle de la commune, qui comprendra dès lors, comme sections ou annexes rurales, les colonies agricoles de *Damiette* et de *Lodi*, ainsi que le centre de *Mouzaïa-les-Mines*.

La population fixe de la commune et de ses annexes s'élève en ce moment à 7,200 habitants, dont la répartition, en raison de l'origine, s'établit ainsi qu'il suit :

Français	2,040	7,200
Européens	420	
Indigènes musulmans	3,950	
Id. israélites	790	

Les revenus municipaux peuvent être évalués, dès à présent, à 100,000 francs.

Le corps municipal se composera de quatorze membres, savoir :

Le maire et quatre adjoints, dont un pour chacune des trois sections rurales ;

Neuf conseillers, dont cinq français, un Européen, deux indigènes musulmans, un indigène israélite.

2° COMMUNE DE MILIANAH.

MILIANAH est une ville d'origine romaine ; des ruines imposantes attestent son antique prospérité. Assise à mi-côte, sur un contrefort du Zakkar, elle commande la vallée du Chélif et doit à cette position une grande importance stratégique ; aussi a-t-elle été choisie comme centre d'un commandement militaire supérieur : c'est là qu'est le quartier général de l'une des subdivisions de la province d'Alger.

Un commissariat civil y a été institué en 1850.

La fertilité de son territoire, l'un des plus abondamment arrosés de l'Algérie, son marché arabe, son industrie minotière que favorise la multiplicité des chutes d'eau, sont pour Milianah des sources certaines et permanentes de prospérité.

La circonscription de la commune sera celle du district, et comprendra comme section la colonie agricole d'*Affreville*, fondée sur l'emplacement d'une ancienne colonie romaine qui florissait à l'ombre de l'antique cité. C'est ainsi que sur presque tous les points de l'Algérie la civilisation française ne fait que reprendre, en quelque sorte, à de longs siècles d'intervalle, l'œuvre interrompue de la civilisation romaine.

La population fixe de Milianah et de son annexe dépasse 4,600 habitants, classés ainsi qu'il suit :

Français	950	4,640
Européens	540	
Indigènes musulmans	2,630	
Id. israélites	520	

Les revenus municipaux, susceptibles d'un grand accroissement, peuvent être évalués, dans l'état actuel, à 70,000 francs.

Le corps municipal se composera de douze membres, savoir :

Le maire et deux adjoints, dont un à la résidence d'Affreville ;

Neuf conseillers, dont cinq Français, un Européen, deux indigènes musulmans et un indigène israélite.

3° COMMUNE DE CHERCHEL.

Cherchel, qui, comme tant de villes maritimes de cette côte, doit sa première fondation aux Carthaginois, a été, sous le nom de *Julia Cæsarea*, la capitale de la Mauritanie Césarienne. Une aussi haute destinée ne sera point celle de la ville française succédant à la ville arabe ; mais elle ne s'engourdira point comme celle-ci dans l'indolence et la misère, sur les nombreux débris d'une époque de richesse et de prospérité. Son port déblayé et restauré appelle de nouveau l'activité commerciale et la spéculation, car Cherchel est nécessairement le débouché maritime des produits agricoles de l'ouest de la Mitidja et district de Milianah.

Cette ville possède un marché où se traitent, deux fois par semaine, des affaires assez importantes en bestiaux, laines et céréales.

Le commissariat civil de Cherchel, érigé en 1841, comprend dans son district les colonies agricoles de *Novi* et de *Zurich*.

La circonscription du district formera celle de la commune, dont les deux colonies ci-dessus désignées composeront des sections rurales.

La population fixe de Cherchel et de ses annexes dépasse 3,000 habitants, conformément aux distinctions suivantes :

Français	1,250	3,050
Européens	350	
Indigènes musulmans	1,450	

Les revenus communaux peuvent être évalués à 40,000 francs.

Le corps municipal de Cherchel se composera de dix membres, savoir :

Le maire et trois adjoints, dont deux pour les annexes;

Six conseillers, dont quatre Français, un Européen et un indigène musulman.

4° COMMUNE DE TENEZ.

Sur l'emplacement de la cité romaine de *Cartena Colonia*, à une petite distance de la ville arabe de *Tenez*, s'est élevée, depuis 1843, la ville actuelle que, pour la distinguer de sa voisine, on a nommé le *Nouveau-Tenez*, ville toute française, que sa belle position maritime, au débouché de la vallée du Chélif, et les gîtes métallurgiques dont elle est entourée, doivent faire grandir rapidement en population et en richesse.

Tenez est aujourd'hui le chef-lieu d'un district administré par un commissaire civil, et la résidence d'un juge de paix.

La circonscription communale, qui sera la même que celle du district, comprendra :

1° Le *Vieux-Tenez*, jadis capitale d'un petit royaume, réduite à l'état de pauvre bourgade depuis qu'elle fut conquise et à peu près détruite par les frères Barberousse, fondateurs de la domination turque dans ce pays.

2° *Montenotte*, colonie agricole de 1848, dont l'avenir est doublement garanti par la fertilité du sol et par le voisinage des mines de cuivre de l'Oued-Allelah.

La population fixe de Tenez et de ses annexes dépasse 3,000 habitants, qui se divisent ainsi qu'il suit :

Français	1,200	3,030
Européens	650	
Indigènes musulmans	1,150	
Israélites	30	

Les revenus municipaux peuvent être évalués à 45,000 francs.

Le corps municipal de Tenez se composera de neuf membres, savoir :

Le maire et deux adjoints, dont un à la résidence de Montenotte;

Six conseillers municipaux, dont quatre Français, un Européen et un indigène musulman.

5° COMMUNE DE MASCARA.

MASCARA, au temps de la régence d'Alger, était la capitale d'un beylik. De nos jours, avant et depuis le traité de la Tafna jusqu'en 1841, elle fut le centre du gouvernement de l'émir Abd-el-Kader. C'est aujourd'hui le chef-lieu de l'une des subdivisions militaires de la province d'Oran et d'un district administré par un commissaire civil.

Mascara, par son assiette, domine la vaste et fertile plaine d'Eghris. Indépendamment de l'importance politique et militaire qu'elle doit à cette position, la nature l'a dotée d'un grand avenir comme centre commercial et industriel. Le sol et le climat y sont également favorables à la culture des céréales, du tabac, de la vigne et de l'olivier. Ses fabriques de burnous noirs et de tapis de Kalaâ ont une grande renommée dans tout le Magreb. Il s'y tient trois fois par semaine un des plus considérables marchés de la province de l'ouest.

Quand les routes qui doivent relier Mascara aux ports d'Oran et de Mostaganem d'une part, avec plusieurs grands centres de l'intérieur d'autre part, seront achevées, sa prospérité sera aussi rapide que certaine.

La circonscription du district formera celle de la commune, qui aura pour annexes ou sections les villages agricoles de *Saint-André* et de *Saint-Hippolyte*.

La population fixe de Mascara et de ses annexes dépasse 6,100 habitants, et se décompose ainsi qu'il suit :

Français	1,440	6,140
Européens	640	
Indigènes musulmans	3,500	
Id. israélites	560	

Les revenus municipaux s'élèveront à 80,000 francs.

Le corps municipal se composera de douze membres, savoir :

Le maire et trois adjoints, dont un pour chacune des sections rurales ;

Huit conseillers, dont quatre Français, un étranger, deux indigènes musulmans et un indigène israélite.

6° COMMUNE DE TLEMCEN.

Élevée sur les ruines d'une ancienne colonie romaine, TLEMCEN a été florissante sous les dynasties arabes et berbères. Elle était alors la capitale d'un royaume qui comptait plus de 600 kilomètres de côtes, depuis l'embouchure de la Tafna jusqu'au port de Djidjelli. Les histoires arabes disent merveilles de ses palais, de ses mosquées, de ses grandes écoles, des caravanes de ses marchands au pays des dattes et de l'or. Elle conserve assez de vestiges de sa splendeur passée pour attester la véracité des récits qui la peuplent de plus de 100,000 ames au temps de sa prospérité.

Tlemcen est aujourd'hui le chef-lieu d'une subdivision militaire de la province d'Oran. Comme institutions civiles, elle ne possède encore qu'un commissariat civil et une justice de paix; mais elle verra bientôt agrandir sa juridiction administrative et judiciaire.

Placée comme en vedette au sommet du bassin de la Tafna, à proximité des frontières du Maroc, Tlemcen aura toujours une haute importance politique et militaire. Cette position n'est pas moins favorable à son existence industrielle et commerciale; elle lui doit d'avoir toujours été un des plus grands marchés de la région du Tell. C'est là que viennent affluer les laines et les céréales des tribus du sud-ouest, aussi bien que les marchandises apportées par les caravanes qui font la traite avec le Maroc.

Des tanneries, des fabriques de haïks et de burnous, y soutiennent la vieille renommée de l'industrie indigène. L'industrie européenne y a multiplié, depuis quelques années, les moulins à huile et à farine, qui fournissent au commerce d'exportation un aliment déjà considérable.

La circonscription communale sera celle du district, et la commune aura pour sections rurales les cinq villages de *Bréa*, *Négrier*, *Saf-Saf*, *Mansourah* et *Hennaya*, tous fondés, dans son fertile voisinage, de 1849 à 1854.

La population fixe de la commune et de ses annexes s'élève à 12,400 ames, savoir :

Français	1,800	12,400
Européens	1,000	
Indigènes musulmans	7,300	
Id. israélites	2,300	

Les revenus municipaux peuvent être évalués, quant à présent, à 120,000 francs.

Le corps municipal de Tlemcen se composera de seize membres, savoir :

Le maire et six adjoints, dont un pour chacune des sections rurales ;

Neuf conseillers, dont cinq Français, un Européen, deux indigènes musulmans, un indigène israélite.

7° COMMUNE DE BOUGIE.

Les avantages de la position maritime occupée par la ville berbère de BOUGIE n'avaient point échappé à l'instinct spéculateur des Carthaginois. Ils y avaient fondé un de leurs comptoirs les plus importants, sous le nom punique de *Saldæ*, qui fut conservé à la colonie romaine.

Sous les dynasties arabes et berbères, Bougie était la capitale de la province orientale du royaume de Tlemcen, et devint célèbre chez les Musulmans d'Afrique par ses écoles savantes et par la vénération attachée à ses mosquées.

Du temps de Léon l'Africain, Bougie, qui était alors au pouvoir des Espagnols, comptait plus de 8,000 familles, toutes enrichies par leur commerce et le produit de leur agriculture. Le géographe arabe Édrisi, plus vieux de quatre siècles, vante l'habileté de ses habitants dans divers arts et métiers, et la grande aisance qu'ils devaient à leur génie commercial.

Toute cette prospérité s'était évanouie sous la domination des deys d'Alger, et n'était plus constatée, quand nous y sommes arrivés, que par des ruines et de vagues souvenirs. Mais Bougie a conservé ses avantages naturels, qui font de sa baie un des mouillages les plus sûrs et les mieux abrités en toute saison, et de son port le grand marché, l'entrepôt nécessaire de la petite Kabylie et de la riche plaine de la Medjana. Aujourd'hui que la soumission des confédérations kabyles qui l'entourent peut être considérée comme un fait accompli et irrévocablement acquis, Bougie ne peut manquer de reconquérir le rôle commercial et industriel qui lui appartient. La spéculation, qui presse cet avenir de la ville française, y a déjà fondé de nombreux comptoirs relevant du commerce d'Alger, de Marseille et même de Paris.

L'installation d'une administration française à Bougie remonte à 1838, date de l'institution du commissariat civil.

La circonscription communale sera celle du district, qui ne comprend que la ville et une banlieue rurale, que la configuration topographique a forcé de limiter à 1,400 hectares environ.

La population fixe de Bougie est de 1,800 habitants, se répartissant de la manière suivante :

Français	700	1,800
Européens	530	
Indigènes musulmans	460	
Indigènes israélites	110	

Les revenus municipaux s'élèvent, dès à présent, à 100,000 francs.

Le corps municipal se composera de huit membres, savoir :

Le maire et un adjoint;

Six conseillers dont quatre Français, un Européen et un indigène musulman.

8° COMMUNE DE SÉTIF.

La jeune ville de Sétif s'élève sur l'emplacement de la cité romaine de *Sitifis*, capitale de la Mauritanie orientale, qui lui avait emprunté le nom de Mauritanie *Sitifienne*. Détruite par les Vandales, elle ne s'était pas relevée depuis, et, lorsqu'elle fut visitée pour la première fois par notre armée, en 1839, elle n'était qu'un amoncellement de ruines depuis longtemps abandonnées. Les anciens itinéraires établissent son importance politique en indiquant les voies romaines qui la reliaient à Carthage et à *Julia-Cæsarea* (Cherchel), à *Saldæ* (Bougie) et *Igilgilis* (Djidjelli) sur la côte berbère, à *Lambessa* et *Tebessa* vers le sud. Sa position, qui commande la vaste plaine de la Medjana, et qui permet de faire rayonner avec rapidité les colonnes expéditionnaires vers tous les points d'un territoire occupé par une population guerrière et turbulente, y fit asseoir, en 1839, un camp à l'abri duquel s'est bientôt formée la ville coloniale.

L'assiette de Sétif au milieu d'une contrée dont la fertilité était devenue proverbiale au temps des Romains, le débouché que lui offre, à 80 kilomètres de distance, et par une route déjà praticable au rou-

lage, le port de Bougie, ses rapports faciles avec les tribus du sud, lui assignent un rôle important comme marché intérieur et lieu de transit.

Cette petite ville possède déjà un marché hebdomadaire très-fréquenté par les Arabes, et qui prend chaque jour plus d'importance.

L'Arabe Édrisi, qui vivait au XII^{e} siècle, assure que, de son temps, la culture du coton florissait aux environs de Sétif. Ce témoignage ne peut qu'encourager nos colons à renouveler une culture qui, à une époque déjà si éloignée, contribuait à la fortune de leurs devanciers; ils tiendront sans doute à prendre un rang honorable dans le concours que la munificence impériale vient d'ouvrir à l'industrie cotonnière en Algérie.

Ainsi les gages d'un bel avenir ne manquent pas à la commune de Sétif.

Aujourd'hui chef-lieu d'une subdivision militaire et d'un district administré par un commissaire civil, Sétif est destiné à devenir prochainement le siége d'un arrondissement administratif.

La circonscription assignée au district sera provisoirement celle de la commune.

La population fixe de Sétif et de sa banlieue civile s'élève actuellement, en nombres ronds, à 1,600 habitants ainsi répartis, en raison de leur origine :

Français	780	1,600
Européens	340	
Indigènes, pour la plus grande partie israélites	480	

Les revenus municipaux peuvent être évalués à 50,000 francs.

Le corps municipal se composera de neuf membres, savoir :

Le maire et deux adjoints, dont un pour la banlieue civile;

Six conseillers, dont quatre Français, un Européen et un indigène israélite.

9° COMMUNE DE GUELMA.

A distance à peu près égale de *Cirtha* (Constantine) et d'*Hippône* (Bône) s'élevait la citadelle formidable de *Suthul*, dépositaire des trésors de Jugurtha, et sous les remparts de laquelle le prince numide fit éprouver un grave échec aux aigles romaines. Le peuple-roi se vengea depuis en faisant disparaître le nom et les monuments de la ville numide, pour y substituer la colonie militaire de *Calama*, détruite à son tour par les Vandales.

Arrivé en 1836 au pied de ces ruines, le maréchal Clauzel, frappé de l'importance stratégique de la position, y établit un camp permanent destiné à surveiller le bassin de la Seybouse, et à préparer la conquête définitive de la province de l'est.

Telle a été l'origine actuelle de *Guelma*, dont la création a été officiellement consacrée par une ordonnance royale du 20 janvier 1840.

L'appel fait par cette dernière mesure à l'esprit colonisateur a porté des fruits si prompts, qu'aujourd'hui Guelma possède déjà tous les éléments de l'existence municipale.

La nature généreuse du sol seconde merveilleusement les efforts des colons; aussi le marché de Guelma, qui se tient deux fois par semaine, donne-t-il déjà lieu à des transactions importantes sur les bestiaux, les laines, les huiles et les céréales.

Guelma est le chef-lieu d'un district administré par un commissaire civil, et le siége d'une justice de paix.

La circonscription communale sera celle du district, et comprendra comme sections de commune les colonies agricoles d'*Héliopolis*, de *Millésimo* et de *Petit*.

La population de la circonscription communale dépasse 2,000 habitants, et se décompose ainsi qu'il suit :

Français	1,650	2,580
Européens	470	
Indigènes musulmans	280	
Indigènes israélites	180	

Les revenus municipaux sont évalués à 70,000 francs.

Le corps municipal se composera de onze membres, savoir:

Le maire et quatre adjoints, dont trois pour les sections rurales;

Six conseillers, dont cinq Français et un Européen.

J'ai cru devoir, Sire, entrer dans les développements qui précèdent, afin de bien établir qu'en accordant l'émancipation communal aux neuf villes algériennes que je viens de désigner, votre Gouvernement ne fera pour ainsi dire que les ramener à leur antique origine, et renouer pour elles la tradition historique, brisée par des siècles de barbarie et d'oppression.

J'ai voulu montrer, d'autre part, que l'avénement des communes nouvelles s'accomplirait pour toutes dans des conditions d'aisance et de vitalité, sans lesquelles le soin de gérer leurs intérêts municipaux n'eût été qu'un présent funeste et ruineux.

Mais toutes, Sire, comme vous avez pu vous en convaincre, vont se trouver immédiatement en mesure de pourvoir largement aux nécessités de leur position nouvelle dans le présent, et de préparer, par la sagesse de leurs conseils et l'intelligence de leurs efforts, toutes les améliorations désirables. Aussi ai-je la ferme espérance que, dans un avenir prochain, toutes deviendront des cités florissantes, qui n'auront rien à envier à leurs sœurs de la métropole.

L'organisation de ces communes est calquée sur celle qui a été consacrée par vos récents décrets des 26 avril et 1er mai derniers, sur les municipalités de Constantine et d'Alger.

Toutefois, pour garantir ces jeunes municipalités à leur début des erreurs et des tâtonnements de l'expérience, il m'a paru prudent d'en laisser l'inauguration et la direction première aux commissaires civils, façonnés de longue main aux attributions municipales, et qui en resteront provisoirement investis dans leurs territoires respectifs.

Cet ordre de choses, essentiellement transitoire, cessera au fur et à mesure que les communes nouvelles auront pris assez de consistance pour recevoir, sans inconvénient pour elles-mêmes, une organisation tout à fait normale.

Si, par suite des considérations qui précèdent, Votre Majesté approuve les dispositions du décret que j'ai l'honneur de lui proposer, je vous prie, Sire, de vouloir bien le revêtir de votre sanction impériale.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

Signé : Vaillant.

DÉCRET.

Napoléon,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1847 sur l'organisation municipale en Algérie,

Et une délibération du conseil de gouvernement de l'Algérie, en date du 9 juin 1853;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Les villes de Médéah, de Milianah, de Cherchel et de Tenez, dans le département d'Alger;

De Mascara et de Tlemcen, dans le département d'Oran;

De Bougie, de Sétif et de Guelma, dans le département de Constantine;

Sont érigées en communes, conformément aux dispositions suivantes.

ART. 2.

Commune de Médéah. — La circonscription de la commune de Médéah est celle qui a été assignée au commissariat civil de la même ville par le décret du 11 août 1852.

Elle comprendra comme sections de communes les anciennes colonies agricoles de Damiette et de Lodi et le centre de Mouzaïa-les-Mines.

Le corps municipal se composera ainsi qu'il suit :

1° Le maire;
 4 adjoints, dont un adjoint spécial pour chacune des sections de Damiette, de Lodi et de Mouzaïa-les-Mines,

2° 9 conseillers municipaux, savoir :
 5 Français ou naturalisés Français;
 1 colon étranger ayant au moins deux années de résidence en Algérie, dont une dans la circonscription communale;
 3 indigènes, dont deux musulmans et un israélite.

ART. 3.

Commune de Milianah. — La commune de Milianah comprendra le territoire du commissariat civil de ce nom, tel qu'il a été délimité par le décret du 10 juillet 1851, et le territoire assigné au village d'Affreville, qui formera une section de commune.

Le corps municipal se composera ainsi qu'il suit :

1° Le maire,
 2 adjoints, dont un à la résidence d'Affreville.

2° 9 conseillers municipaux, savoir :
 5 Français ou naturalisés Français;
 1 étranger remplissant les conditions déterminées par l'article 2;
 2 indigènes musulmans;
 1 indigène israélite.

ART. 4.

Commune de Tenez. — La circonscription de la commune de Tenez est celle qui a été attribuée au commissariat civil par le décret du 31 juillet 1851, y compris le territoire de l'ancienne colonie agricole de Montenotte. Ce village formera une section de commune.

Le corps municipal se composera ainsi qu'il suit :

1° Le maire;
 2 adjoints, dont un à la résidence de Montenotte;

2° Six conseillers municipaux, savoir :
 4 Français ou naturalisés Français;
 1 colon étranger remplissant les conditions déterminées par l'article 2;
 1 indigène musulman.

ART. 5.

Commune de Cherchel. — La circonscription communale de Cherchel comprend le territoire du commissariat civil, tel qu'il a été délimité par l'ordonnance royale du 15 juillet 1846, et les territoires des anciennes colonies agricoles de Novi et de Zurich, délimités par décrets du 11 février 1851.

Lesdites colonies formeront des sections de commune.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;
 3 adjoints, dont un à la résidence de chacune des sections de Novi et de Zurich;

2° Six conseillers municipaux, savoir :

4 français ou naturalisés français;

1 colon étranger, remplissant les conditions exprimées par l'article 2 ;

1 indigène musulman.

ART 6.

Commune de Mascara. — La circonscription communale de Mascara est délimitée conformément au plan annexé au présent décret.

Elle comprendra comme sections de commune les territoires des villages de Saint-André et Saint-Hippolyte, tels qu'ils ont été délimités par décrets du 22 janvier 1850.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;

3 adjoints, dont un adjoint spécial à la résidence de chacune des deux sections de Saint-André et de Saint-Hippolyte;

2° Huit conseillers municipaux, savoir :

4 Français ou naturalisés Français;

1 colon étranger remplissant les conditions déterminées par l'article 2.

2 indigènes musulmans;

1 indigène israélite.

ART. 7.

Commune de Tlemcen. — La circonscription communale de Tlemcen comprendra :

1° Le territoire du commissariat civil, tel qu'il a été délimité par le décret du 21 novembre 1851, combiné avec celui du 11 février 1851 ;

2° Et comme sections de commune, les territoire des villages de Bréa, de Négrier, de Saf-Saf, de Mansourah et d'Hennaya, tels qu'ils ont été délimités, savoir :

Par décret du 11 janvier 1849, pour Bréa et Négrier;

Du 6 mai 1850, pour Saf-Saf et Mansourah;

Et du 8 septembre 1851 pour Hennaya.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;

6 adjoints, dont un adjoint spécial pour chacune des ciuq sections ci-dessus désignées;

2° Neuf conseillers municipaux, savoir :

5 Français ou naturalisés Français,

1 colon étraoger remplissant les conditions exprimées par l'article 2;

2 indigènes musulmans;

1 indigène israélite.

ART. 8.

Commune de Bougie. — La circonscription communale de Bougie comprend la ville et sa banlieue, conformément aux délimitations arrêtées par les décrets des 27 juillet 1848 et 6 août 1852.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;

1 adjoint;

2° 6 conseillers municipaux, savoir :

4 Français ou naturalisés Français;

1 colon étranger remplissant les conditions prescrites par l'article 2.

1 indigène musulman.

ART. 9.

Commune de Sétif. — La circonscription communale de Sétif embrasse tout le territoire affecté au commissariat civil par le décret du 2 novembre 1851.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;
2 adjoints, dont un pour la banlieue;

2° Six conseillers municipaux, savoir :
4 Français ou naturalisés Français;
1 colon étranger remplissant les conditions prescrites par l'article 2;
1 indigène israélite.

ART. 10.

Commune de Guelma. — La circonscription communale de Guelma comprend le territoire du commissariat civil délimité par le décret du 4 novembre 1850, et les territoires des anciennes colonies agricoles d'Héliopolis, de Millésimo et de Petit, qui formeront chacune une section de commune, et dont les délimitations respectives ont été fixées par décret du 11 février 1851.

Le corps municipal sera composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire;
4 adjoints, dont un adjoint spécial pour chaque section de commune;

2° Six conseillers municipaux, savoir :
5 Français ou naturalisés Français;
1 colon étranger remplissant les conditions prescrites par l'article 2.

ART. 11.

Les maires présideront les conseils municipaux, dont feront également partie les adjoints, avec voix délibérative.

Les maires, adjoints et conseillers municipaux des neuf communes ci-dessus désignées seront nommés par le Gouverneur général de l'Algérie, sur la proposition des préfets.

Toutefois, transitoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les fonctions de maire seront remplies, dans chacune desdites communes, par le commissaire civil.

ART. 12

Sont applicables aux neuf communes ci-dessus désignées toutes celles des dispositions de l'ordonnance du 28 septembre 1847 et de l'arrêté du chef du Pouvoir exécutif du 4 novembre 1848, auxquelles il n'est pas dérogé par le présent décret.

ART. 13.

Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 17 juin 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France Ministre Secrétaire d'État de la guerre,

Signé VAILLANT.

12.

2° RÉORGANISATION DES CORPS MUNICIPAUX DES ANCIENNES COMMUNES.

Un décret impérial du 1er mai 1854 a reconstitué la municipalité de la commune d'Alger, conformément aux dispositions suivantes :

Le corps municipal se compose : 1° d'un maire; de trois adjoints domiciliés dans la ville d'Alger; d'un adjoint spécial pour chacune des trois sections tributaires.

2° D'un conseil municipal de seize membres, savoir : dix Français ou naturalisés Français; trois colons étrangers, ayant au moins deux années de résidence en Algérie, dont une dans la circonscription communale; trois indigènes, dont deux musulmans et un israélite.

Le maire est président-né du conseil municipal, dont font également partie les adjoints avec voix délibérative.

Le maire et les adjoints sont nommés par l'Empereur, sur la présentation du ministre de la guerre.

Les conseillers municipaux sont nommés par le gouverneur général de l'Algérie, sur la proposition du préfet.

Enfin le décret déclare applicables au corps municipal de la commune d'Alger celles des dispositions du titre Ier de l'ordonnance du 27 septembre 1847, auxquelles il n'est pas dérogé par les dispositions qui précèdent.

Un second décret, en date du 8 juillet 1854, a réorganisé d'après les mêmes bases les municipalités des communes d'ancienne création : Blidah, Douéra, Koléah, Boufarick (département d'Alger), Oran, Mostaganem (département d'Oran), Bône et Philippeville (département de Constantine).

Le tableau suivant résume la composition du corps municipal de chacune de ces communes.

NOMS DES COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS		CONSEILLERS MUNICIPAUX					OBSERVATIONS.
		pour la ville.	pour les sections sub-urbaines.	Français ou naturalisés français	colons étrangers	indigènes musulmans.	indigènes israélites	TOTAL.	
Blidah	1	1	2	7	1	1	1	10	
Douéra	1	1	5	6	1	»	»	7	
Koléah	1	1	3	5	1	1	»	7	
Boufarick	1	1	3	5	1	1	»	7	
Oran	1	2	2	7	3	1	1	12	
Mostaganem	1	2	2 (1)	7	1	1	1	10	(1) Déc. du 14 février 1855.
Bône	1	2	e	6	2	1	1	10	
Philippeville	1	2	2	6	2	»	»	8	

Dans les communes d'Oran, chef-lieu de département, de Blidah, Mostaganem, Bône et Philippeville, chefs-lieux d'arrondissement, les maires et les adjoints sont nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre.

Dans les communes de Douéra, Koléah et Boufarick, ils sont nommés par le gouverneur général, sur la proposition des préfets.

L'article 5 du décret abroge l'arrêté du chef du Pouvoir exécutif, du 16 août 1848, sur les municipalités de l'Algérie.

§ V. — BUREAUX ARABES.

Deux décrets, en date du 8 août 1854, ont fixé les attributions des bureaux arabes départementaux en matière d'administration indigène, et réglé le mode d'administration des indigènes en territoire civil.

Nous donnons ci-après le texte de ces importants décrets, ainsi que le rapport soumis à l'Empereur par le ministre de la guerre.

§ VI. — ADMINISTRATION DES INDIGÈNES.

Jusqu'aux décrets du 8 août 1854, l'administration des indigènes établis sur les territoires civils n'avait pas encore été réglementée d'une manière définitive. C'était une lacune qu'il importait d'autant plus de combler que chaque jour venait révéler de nouvelles difficultés résultant de l'incertitude des administrateurs et des administrés.

Les décrets du 8 août 1854 ont enfin mis un terme à cet état de choses en organisant, dans les territoires civils et sous la direction des préfets, des bureaux arabes spéciaux auxquels on a donné le titre de *bureaux arabes départementaux.*

Les considérations qui ont dicté cette importante mesure sont exposées dans le rapport à l'Empereur qui précède les deux décrets.

RAPPORT À L'EMPEREUR.

Sire,

Le décret du 12 septembre 1853, qui a augmenté d'une manière notable l'étendue des départements d'Oran et de Constantine, a eu pour effet de placer sous l'autorité des préfets un grand nombre d'Arabes qui se trouvaient précédemment sous la direction de l'autorité militaire.

Il est donc indispensable de déterminer promptement les bases de l'administration spéciale à laquelle doivent être soumis ces indigènes et de mettre les préfets à même de satisfaire aux obligations nouvelles qui leur sont imposées par cet accroissement d'attributions, en leur donnant les instructions qui leur sont nécessaires à ce sujet.

Tel est, Sire, l'objet des deux décrets que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté.

Le premier régularise l'institution des bureaux arabes départementaux;

Le second fixe les bases de l'administration proprement dite des Arabes.

Si une institution a su réunir les suffrages de tous pour l'administration des indigènes de l'Algérie, c'est sans contredit celle des bureaux arabes, qui sont les conseils et les agents d'exécution de l'autorité militaire pour le gouvernement des indigènes placés sur le territoire militaire. N'est-il pas logique de donner aux préfets, pour l'administration des indigènes qui passent du territoire militaire sous l'autorité civile, des moyens d'action analogues à ceux dont disposent les commandants militaires placés à la tête des circonscriptions militaires? Cette solution m'a paru d'autant plus normale que les bureaux arabes départementaux, qui sont de véritables bureaux arabes civils, existent, et qu'il ne s'agit plus que d'étendre et de régulariser leur action actuellement circonscrite aux chefs-lieux de département.

L'article 1er du projet régularise l'institution des bureaux arabes départementaux, auprès et sous la direction des préfets, dont ils sont les délégués. Ces bureaux se composent d'un chef, d'adjoints et d'un personnel indigène.

L'article 2 fixe les attributions qui, en matière d'administration arabe, sont réservées à l'autorité préfectorale, à l'exclusion des maires. Votre Majesté reconnaîtra, par la nomenclature de ces attributions, que j'ai eu soin de réserver aux préfets la connaissance de toutes les questions qui, de près ou de loin, ont un caractère politique.

Dans l'arrondissement chef-lieu, le préfet surveille et dirige, par l'intermédiaire du bureau arabe départemental, toutes les affaires indigènes énumérées dans l'article 2. Dans les autres arrondissements, des adjoints au bureau arabe départemental peuvent être détachés auprès du sous-préfet pour exercer au même titre.

Il est évident que les préfets, pas plus que les commandants militaires, ne peuvent s'occuper de tous les

détails de l'administration arabe. Pour les affaires d'un ordre inférieur, il est donc naturel qu'ils s'en rapportent au bureau arabe départemental, et il suffit, afin de maintenir l'unité de vues et de direction, que ces fonctionnaires se réservent la connaissance des plus importantes, et qu'il leur soit seulement rendu compte de celles qui rentrent dans la catégorie des affaires courantes.

Sans cette délégation, tous les moments des préfets seraient absorbés par les soins à donner à l'administration indigène, qui, bien différente de la nôtre, a peu d'affaires à traiter par écrit, mais en a, au contraire, une infinité à résoudre de vive voix.

L'article 4 dispose donc que les préfets peuvent déléguer au chef du bureau arabe départemental une partie de leurs attributions en matière d'administration arabe; par conséquent, cet agent supérieur ou ses adjoints n'agissent que *comme représentants du préfet*, à l'autorité duquel ils empruntent toute la leur.

L'article 7 est la consécration d'une mesure qui a produit déjà les plus heureux résultats, parce qu'elle est essentiellement appropriée au caractère indigène.

L'Arabe n'admet pas les lenteurs de notre procédure, surtout dans les matières de peu d'importance; il ne se rend pas compte que, une plainte exposée, il n'y soit pas fait droit immédiatement, si elle est reconnue fondée; pour lui, ces lenteurs sont synonymes de faiblesse; j'ajouterai que l'indigène éprouve une certaine sécurité lorsqu'il peut expliquer directement son affaire au fonctionnaire qui est appelé à y donner une solution.

L'article 7 pose donc le chef du bureau arabe départemental, ou ses adjoints dans certains cas, comme des arbitres officiels pouvant prononcer à ce titre *entre Musulmans* dans les affaires inférieures à 100 francs.

Nul n'est forcé de venir s'adresser à eux, et, par conséquent, les parties sont libres de porter leur différend devant le kadi ou le juge de paix; mais si elles viennent réclamer leur arbitrage, elles doivent en accepter les conséquences.

C'est là, Sire, ce qui existe depuis plusieurs années en fait : c'est là ce que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de vouloir bien consacrer par son approbation. En moyenne, 250 affaires sont ainsi conciliées par trimestre dans la seule ville d'Alger.

L'expérience a fait toutefois reconnaître la nécessité d'une modification.

Lorsque la sentence arbitrale est rendue par le chef du bureau arabe départemental, l'exécution, dans l'état actuel des choses, ne peut avoir lieu que si la partie condamnée consent à s'y soumettre, puisque l'arbitre est privé de tout droit de punir.

Il convient qu'il en soit autrement. C'est pour ce motif que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majeste d'accorder au chef du bureau arabe départemental, agissant toujours par délégation du préfet, le pouvoir de punir d'un à cinq jours de prison, et de 1 à 15 francs d'amende, la partie qui refusera d'exécuter la sentence rendue.

Tel est l'ensemble du premier projet; le second détermine l'application du principe posé, et règle l'administration des Arabes proprement dite.

Les trois premiers articles contiennent des dispositions générales qui ne sont de nature à soulever aucune difficulté, ou qui sont l'exécution de la loi du 16 juin 1851 sur la propriété.

L'article 4 confie aux maires des communes auxquelles les agglomérations arabes seront rattachées toutes les attributions administratives autres que celles qui ont un caractère politique.

Pour leur faciliter cette tâche, les maires sont assistés d'un *cheik*, dont les attributions sont définies par l'article 6. Ces *cheiks* sont en même temps placés sous l'autorité du préfet; ils sont ses agents, ils le renseignent.

Pour la surveillance spéciale des territoires habités principalement par les Arabes, des gardes champêtres montés peuvent être institués dans les principales fractions de tribu.

Un fois au moins par semaine, et plus souvent s'il se peut, le préfet et sous-préfet font inspecter les communes de l'arrondissement sur lesquelles est établie une agglomération d'indigènes par le chef du bureau arabe départemental ou par ses adjoints. Ceux-ci se mettent en rapport avec les maires et avec les

cheiks, tranchent les différends comme arbitres, surveillent l'exécution des ordres du préfet, entendent les réclamations et rendent compte, au retour de leur inspection, de la situation matérielle et des besoins des populations arabes.

Le titre III soumet les indigènes établis sous le régime civil à la constatation de l'état civil. Ces actes, reçus par les maires dans les villes et les villages, seront rédigés dans les tribus par les *cheiks*, d'après des formules arabes déterminées, et transcrits ensuite en français sur les registres de l'état civil de la commune.

Le titre IV règle ce qui a trait aux réquisitions. Il dispose que les Arabes, même lorsqu'ils sont placés sous le régime civil, continuent, en cas de besoin, à fournir, sur la demande de l'autorité militaire, les moyens de transport nécessaires.

Tel est, Sire, le résumé des mesures que je crois devoir vous proposer pour l'administration des Arabes placés sous l'autorité civile. En les soumettant à Votre Majesté, j'ai la confiaoce de lui présenter une organisation approprié aux besoins de notre domination, et dont chaque jour vient démontrer de plus en plus l'urgence.

Ces projets dérivent de deux faits bien contatés : les services des bureaux arabes militaires, et ceux déjà rendus par les bureaux arabes départementaux; ils n'en sont que le développement.

Le Maréchal de France Ministre Secrétaire d'État de la guerre.

Signé VAILLANT.

DÉCRET.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ART. 1er.

Il y a dans chaque département de l'Algérie, auprès et sous la direction du préfet, un bureau chargé des affaires arabes placées dans les attributions de l'autorité préfectorale.

Ce bureau prend le titre de *Bureau arabe départemental;* il se compose d'un chef, d'adjoints et d'un personnel indigène.

ART. 2.

Les attributions en matière d'administration indigène qui sont réservées à l'autorité préfectorale sont les suivantes :

Police politique des iodigènes;

Organisation et personnel du culte, de l'instruction publique et de la justice, en ce qui touche les Musulmans.

Organisation et surveillance des corporations;

Surveillance des sociétés religieuses connues sous le nom de *khouâns;*

Organisation et surveillance du *bit-el-mâl*, de concert avec le service des domaines;

Organisation et surveillance des établissements de bienfaisance spéciaux aux Musulmans;

Secours politiques aux indigents arabes;

Surveillance des marchés, avec le concours de l'autorité municipale;

Sages-femmes musulmanes;

Dellalin ou encanteurs;

Surveillance des armuriers indigènes, et autorisation d'achat d'armes et de munitions de guerre par les indigènes;

Préparation des rôles de l'impôt arabe.

Les autres attributions sont du ressort de l'autorité municipale.

ART. 3.

Dans les arrondissements où l'utilité en sera reconnue, un adjoint au bureau arabe départemental pourra être également placé sous les ordres du sous-préfet, pour concourir, sous sa direction, à l'administration des Arabes placés dans le ressort de la sous-préfecture.

ART. 4.

Surveillance des opérations de l'*amin-es-sekkat*, avec le concours du service des contributions diverses;

Dans l'arrondissement chef-lieu, le préfet peut déléguer au chef du bureau arabe départemental, ou à l'adjoint qui le remplace, partie de ses attributions en matière d'administration indigène, même celle donnant droit de requérir la force armée.

En vertu de la même délégation, le chef du bureau arabe départemental a le droit de faire arrêter préventivement les indigènes membres des corporations, pour être ensuite, à sa diligence et dans les vingt-quatre heures, traduits devant le tribunal des *amins* ou renvoyés devant les tribunaux suivant les cas.

ART. 5.

Par délégation du préfet, le chef du bureau arabe départemental ou l'adjoint qui le remplace a le droit, par mesure politique, d'infliger aux indigènes des amendes de 1 à 15 francs, et l'emprisonnement d'un à cinq jours pour les infractions ci-après, lorsque, d'ailleurs, elles ne constituent ni crime ni délit :

1° Refus d'obéissance aux ordres et règlements de l'autorité;

2° Rixes et querelles;

3° Négligence à payer l'impôt;

4° Asile ou moyens de fuite accordés à des agents de l'ennemi, aux déserteurs, aux criminels, et généralement à tous individus poursuivis pour crimes et délits;

5° Négligence apportée dans les déclarations de naissance et de décès.

Ces décisions, dont il est rendu journellement compte au préfet, sont inscrites sur un registre spécial.

En aucun cas, elles ne peuvent être déférées à la justice ordinaire.

ART. 6.

Les amendes sont recouvrées dans les formes ordinaires et perçues au profit du budget local et municipal.

ART. 7.

Dans le ressort de leur arrondissement, les sous-préfets peuvent déléguer les mêmes attributions ci-dessus spécifiées à l'adjoint au bureau arabe départemental chargé des affaires indigènes de la circonscription.

Dans le ressort des commissariats civils, les commissaires civils exercent par eux-mêmes ces attributions.

ART. 8.

Dans les contestations de Musulman à Musulman, dont l'objet n'excédera pas 100 francs, les parties intéressées pourront se présenter devant le chef du bureau arabe départemental, et, dans le ressort des arrondissements, devant l'adjoint au bureau arabe départemental chargé des affaires arabes de la circonscription, et, dans le ressort des commissariats civils, devant le commissaire civil, et lui déclarer qu'elles le prennent pour arbitre.

Le chef du bureau arabe départemental, l'adjoint au bureau arabe ou le commissaire civil, après avoir fait connaître aux parties les dispositions contenues dans le paragraphe 3 du présent article, et leur avoir demandé si elles entendent renoncer à la juridiction ordinaire et s'en rapporter à sa décision, prononcera entre elles, si d'ailleurs elles déclarent persévérer à réclamer son arbitrage.

La sentence ainsi rendue sera immédiatement exécutoire. En cas de refus d'exécution, la partie condamnée pourra être frappée d'une peine qui n'excédera pas 5 jours de prison et 15 francs d'amende.

ART. 9.

Les arrêtés ou proclamations autres que les actes émanés de l'autorité militaire s'appliquant aux indigènes ne peuvent être publiés sans avoir été approuvés par le préfet ou le sous-préfet.

ART. 10.

Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Biarritz, le 8 août 1854.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État de la guerre,

Signé VAILLANT.

DÉCRET.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Vu le décret de ce jour, portant organisation des bureaux arabes départementaux;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

TITRE Ier.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 1er.

La population musulmane établie dans les territoires civils est administrée conformément aux dispositions du présent décret.

ART. 2

Les biens dont jouissent les Arabes fixés dans le territoire civil, et qui ne seront pas reconnus être propriétés individuelles ou indivises entre particuliers, restent soumis aux prescriptions du deuxième paragraphe de l'article 14 de la loi du 16 juin 1851.

Sont également maintenues les dispositions de l'article 7 de la loi précitée, en ce qui concerne les propriétés indivises.

ART. 3.

Les Arabes domiciliés en territoire civil supporteront les charges municipales imposées aux habitants européens de la commune.

Ils restent soumis à l'impôt arabe et aux réquisitions.

TITRE II.

ADMINISTRATION.

ART. 4.

Les Arabes fixés dans le territoire civil sont administrés par le maire de leur commune, qui exerce à leur égard les attributions que lui confèrent les lois et règlements en vigueur, autres que celles réservées à l'autorité préfectorale par l'article 2 du décret de ce jour sur l'organisation des bureaux arabes départementaux.

ART. 5.

Des chefs arabes désignés sous le nom de *cheiks* sont établis dans chaque commune rurale où se trouve une agglomération de population musulmane. Ils sont placés sous l'autorité du préfet ou du sous-préfet, ainsi que sous celle de leurs délégués.

ART. 6.

Les cheiks sont en même temps chargés :

1° De fournir au maire les renseignements propres à maintenir la tranquillité et la police du pays;

2° De l'assister dans la répartition des réquisitions qui seront ordonnées;

3° D'assister les agents du trésor dans les recensements en matière d'impôt;

Et, en général, de toutes les attributions que l'autorité préfectorale ou le maire jugera convenable de leur déléguer.

ART. 7.

Des gardes champêtres arabes montés sont institués, s'il y a lieu, dans les tribus ou fractions de tribu annexées au territoire des communes.

Ils sont placés sous les ordres du préfet ou du sous-préfet et de leurs délégués, ainsi que sous les ordres du maire.

Ils prêtent serment devant le juge de paix de la circonscription.

Leurs rapports, reçus par le maire, font foi jusqu'à preuve contraire.

Les gardes champêtres arabes sont tenus de prêter main-forte à la gendarmerie toutes les fois qu'ils en sont requis, et de faciliter l'exécution des ordres dont elle aura été chargée.

Ils notifient sans frais aux habitants arabes de la commune, verbalement ou par simple lettre, les citations de l'autorité.

Ils sont nommés par le préfet.

ART. 8.

Une fois au moins par semaine, et plus souvent, s'il se peut, le préfet et le sous-préfet font inspecter les communes de l'arrondissement où une population musulmane est établie par le chef du bureau arabe départemental ou par les adjoints à ce même bureau. Ceux-ci, après s'être mis en rapport avec les maires et les *cheiks*, adressent tous les quinze jours, un rapport à l'autorité de laquelle ils relèvent, sur la situation matérielle et les besoins des populations indigènes.

Pendant ces inspections, le chef du bureau arabe départemental ou ses adjoints doivent être constamment revêtus de l'uniforme.

ART. 9.

Tous les mois le préfet rend compte au gouverneur général des faits qui sont de nature à intéresser la politique et la police générale du pays.

TITRE III.

ÉTAT CIVIL INDIGÈNE.

ART. 10.

Les actes de l'état civil concernant les naissances et décès des Arabes habitant en dehors des villes et villages sont reçus par les *cheiks* et rédigés en langue arabe, suivant des formules déterminées.

Ces actes sont immédiatement transmis au maire et transcrits en langue française sur le registre de l'état civil de la commune.

ART. 11.

Dans l'année qui suivra la promulgation du présent décret, il sera procédé, dans chaque commune, à la constitution de l'état civil de la population musulmane.

L'âge et la filiation seront établis par communication de titres, et, à défaut, par commune renommée.

TITRE IV.

DES RÉQUISITIONS.

ART. 12.

Les réquisitions faites par l'autorité militaire des bêtes de somme et autres moyens de transport nécessaires aux besoins de l'armée, sont réparties par les préfets entre les communes, proportionnellement aux ressources de la population indigène de chaque commune.

En cas d'urgence, l'autorité militaire se pourvoira auprès du maire pour la levée des réquisitions.

ART. 13.

Les individus qui, après en avoir été requis dans les formes déterminées par l'article précédent, auront refusé de fournir leur quote-part des moyens de transport, seront déférés au préfet, qui pourra prononcer contre eux une amende de 16 à 200 fr.

ART. 14.

Tout indigène de vingt à quarante ans, établi en territoire civil, sera tenu de faire des patrouilles de sûreté, de monter les gardes nécessaires pour les postes de surveillance, de fournir au besoin un *makhzen* et d'obtempérer à toute réquisition prescrite par l'autorité compétente, pour cause d'utilité publique.

TITRE V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

ART. 15.

Tout indigène sera libre de quitter le territoire militaire qu'il habite pour s'établir dans le territoire délimité ci-dessus, à la condition de justifier de l'acquittement de l'impôt et des amendes qu'il a pu encourir dans le territoire qu'il habitait.

ART. 16.

Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Biarritz, le 8 août 1854.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France Ministre Secrétaire d'État de la guerre,

Signé VAILLANT.

§ VII. — JUSTICE MUSULMANE.

L'une des mesures administratives les plus importantes qui aient été prises pendant l'année 1854 est sans contredit celle qui a eu pour objet la réglementation de la justice musulmane.

Le rapport soumis à l'Empereur à l'appui du décret du 1er octobre 1854 montrera l'importance de cette organisation et indiquera les principales dispositions qu'elle a consacrées.

RAPPORT À L'EMPEREUR.

Paris, le 1er octobre 1854.

Sire,

L'administration de la justice distributive, ce premier besoin des peuples, est liée, dans les pays musulmans, d'une manière plus étroite que chez les nations de l'Occident, à la constitution de la société elle-même. Aujourd'hui encore, malgré les diverses phases traversées par les populations arabes depuis treize siècles, le pouvoir politique, le pouvoir religieux et le pouvoir civil puisent leur consécration dans un même livre, le Coran.

Lorsque, en 1830, la France prit possession de l'Algérie, elle se trouva en présence de ce livre, code religieux et civil à la fois des trois millions de sujets que la conquête nous donnait. Dès le premier jour, sous l'inspiration d'un sentiment élevé de tolérance, elle comprit la nécessité de ne pas toucher à une législation cimentée si fortement dans les mœurs et les croyances, qu'on ne pouvait tenter de la modifier sans porter atteinte au dogme et aux pratiques les plus essentielles du culte.

Les tribunaux musulmans furent donc maintenus avec la juridiction civile et criminelle qu'ils avaient avant la conquête.

Mais on ne tarda pas à reconnaître les graves dangers qu'il y avait à laisser s'exercer en dehors de notre action la justice criminelle, qui est une des plus importantes prérogatives de la souveraineté. Un premier arrêté du 16 août 1832 soumit les jugements correctionnels des cadis à l'appel devant la cour de justice, et les jugements criminels à l'appel devant le conseil d'administration. Après une expérience de plusieurs années, il fut démontré que nous ne pouvions nous contenter de surveiller et de reviser les actes de la justice musulmane au criminel; un progrès plus décisif fut accompli, et l'ordonnance du 28 février 1841 attribua aux tribunaux français la connaissance exclusive des crimes, délits et contraventions prévus par le Code pénal.

La même ordonnance apporta une autre dérogation à l'état de choses antérieur; elle soumit à l'appel devant nos tribunaux les jugements en matière civile rendus par les cadis. Sur ce dernier objet, on dépassa le but.

Il est facile de concevoir, en effet, qu'étrangers à la langue, aux mœurs, à la législation arabes, notre surveillance sur les magistrats indigènes était à peu près illusoire. Plusieurs fois ils avaient profité de cette situation, soit pour dresser des actes irréguliers, soit pour détourner des dépôts, soit pour rendre des jugements contraires à tout principe d'équité.

On crut trouver un remède à ces abus en ouvrant aux parties, en matière civile, l'appel devant la cour. Mais le résultat ne répondit pas à ce qu'on attendait.

Combien de fois, en effet, n'a-t-on pas vu, surtout dans les localités éloignées du chef-lieu de la cour d'appel, des hommes riches, condamnés par le cadi et par le medjlès, amener à une composition arbitraire la partie adverse plus pauvre, en la menaçant d'un pourvoi et en lui faisant entrevoir les dépenses qu'entraîneraient le voyage, un séjour prolongé à Alger, et les nombreuses formalités de la juridiction française.

On se trompa donc, car, ce qu'il importait d'obtenir, c'était, non pas la substitution de nos tribunaux

aux tribunaux indigènes, mais la moralisation de ces derniers par le choix de magistrats probes et éclairés, et par une surveillance constante et efficace.

Pour exercer utilement cette surveillance, il importait d'être initié à une législation souvent en opposition avec la nôtre, embarrassée de commentaires confus, et complétement dépourvue de formules précises; il fallait, en outre, posséder la connaissance de la langue arabe, des mœurs et des habitudes des différentes classes de la population des villes et des tribus.

Ce qui me confirme dans l'opinion que j'ai l'honneur d'exposer à Votre Majesté, c'est que, depuis que la surveillance de la justice musulmane a été remise à l'autorité politique, des améliorations sensibles ont été réalisées dans ce service; les magistrats indigènes ne sont plus que très-rarement l'objet des plaintes des justiciables; des précautions ont été prises pour la conservation des jugements et des actes, et pour empêcher le détournement des dépôts; déjà même, sur plusieurs points, on a mis à exécution quelques-unes des mesures que je viens prier Votre Majesté d'étendre à toute l'Algérie.

Sans entrer dans le détail des dispositions successives qui ont modifié les juridictions musulmanes, il me suffira, avant d'exposer les bases du nouveau décret, de résumer en quelques mots l'état présent de la législation à cet égard.

1° Les tribunaux indigènes n'ont actuellement aucune compétence en matière criminelle, correctionnelle ou de police. Les crimes, délits et contraventions sont du ressort des tribunaux français.

2° En matière civile et commerciale, y compris les questions d'état, les tribunaux indigènes sont les seuls juges des contestations entre musulmans.

3° L'appel des jugements rendus par les cadis est porté devant le medjlès, tribunal supérieur composé de *muphtis*, *cadis* et *oulémas*. En territoire civil, le jugement qui devrait être rendu en dernier ressort par le medjlès peut cependant être attaqué devant la cour, tandis qu'en territoire militaire il est définitif.

Ce simple exposé permet de comprendre combien cet entrelacement des autorités judiciaires, administratives et militaires a dû engendrer de tiraillements, de difficultés et de conflits, combien il est difficile d'établir l'ordre au milieu de cette confusion d'attributions.

Le gouverneur général, frappé d'une semblable situation et désireux d'y porter remède, a chargé une commission spéciale de préparer un projet de décret sur l'organisation de la justice musulmane. C'est cette organisation qui a fait l'objet d'un examen approfondi de la part du comité consultatif de l'Algérie, que j'ai l'honneur de soumettre, Sire, à votre approbation.

Je m'empresse d'abord de faire remarquer à Votre Majesté que ce projet ne porte aucune atteinte à la loi musulmane; il n'en est que l'application ou le commentaire. Il trace des règles écrites là où il n'y avait que des usages; il établit une homogénéité qui n'existait pas, il comble des lacunes; il organise, enfin, le personnel des tribunaux musulmans.

Le principe qui domine ce travail est celui de l'indépendance, en matière civile, de la justice musulmane vis-à-vis de la justice française; laquelle, en matière criminelle, demeure seule juge des crimes, délits et contraventions, quelle que soit la nationalité de l'inculpé.

Par conséquent, les tribunaux français continuent à connaître de tous les délits contre la sûreté de l'État, contre les personnes et contre les propriétés; les tribunaux indigènes restent, de leur côté, juges de toutes les questions d'état, de toutes les contestations civiles entre les musulmans.

Les ordonnances du 28 février 1841 et du 26 septembre 1842, il faut le reconnaître, avaient voulu tenter un rapprochement entre deux législations qui se heurtent à chaque pas, en érigeant la cour en une sorte de medjlès supérieur revisant, au point de vue d'un droit différent du nôtre, les sentences des tribunaux indigènes. J'ai fait connaître à Votre Majesté combien les conséquences de cette mesure avaient été en opposition avec le but que l'on s'était proposé. Les inconvénients sont nés du croisement des juridictions; en les séparant, les difficultés seront aplanies et le progrès deviendra plus facile.

Le décret que je soumets à Votre Majesté se divise en trois livres qui traitent, l'un de la *justice*, l'autre du *conseil de jurisprudence musulmane*, le troisième, enfin, de l'*administration judiciaire*. Indépendamment de

ces trois livres, un titre préliminaire résume les dispositions de principe qui forment les bases du système d'organisation de la justice musulmane, formulée dans le reste du projet. Il détermine :

Les limites de la compétence générale de la justice musulmane;

Les règles d'après lesquelles la justice doit être administrée;

La division du territoire en circonscriptions judiciaires musulmanes;

L'autorité dont relève la justice indigène.

Le titre I^er^ du livre I^er^ constitue la justice musulmane à ses divers degrés.

Il dispose que le territoire de l'Algérie tout entier sera divisé, par arrêté du gouverneur général, en circonscriptions judiciaires formant le ressort d'autant de tribunaux de cadis; un certain nombre de ces circonscriptions constituera le ressort du medjlès ou tribunal d'appel.

Le titre II règle la composition des tribunaux des cadis, ainsi que celle des medjlès.

Les cadis des chefs-lieux de divisions et de subdivisions, de préfectures et de sous-préfectures, les membres des medjlès établis dans ces mêmes localités sont à la nomination du ministre de la guerre. Le gouverneur général pourvoit directement à la nomination des cadis et des membres des medjlès des autres résidences.

Le titre II prévoit comment doivent s'opérer les remplacements provisoires en cas de décès, d'absence ou d'empêchement; il laisse, en cas d'urgence, au gouverneur général, le droit de suspendre les cadis et les membres des medjlès qui ne sont pas à sa nomination.

L'un des titres les plus importants du projet est le titre III, qui fixe la compétence des tribunaux musulmans.

Il dispose que les cadis jugent en dernier ressort, lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 200 francs, ou lorsque le litige ne porte pas sur une question d'état.

Dans le cas contraire, les parties peuvent attaquer le jugement des cadis devant le medjlès de la circonscription, qui prononce souverainement.

Au premier degré, le cadi; au deuxième degré de juridiction, le medjlès; plus d'appel des décisions du medjlès devant la cour : séparation complète des deux justices.

Votre Majesté voudra bien remarquer qu'en rentrant dans l'exécution du droit musulman, nous nous rapprochons également de notre droit français, qui n'admet que deux degrés de juridiction.

Cependant, Sire, si le projet proclame en principe la séparation des juridictions, et cela dans une pensée de haute tolérance religieuse et de respect pour les mœurs et la législation arabes, il n'a pas voulut fermer l'accès de nos tribunaux aux musulmans qui préféreront y porter leurs différents. L'article 28 dispose que les parties peuvent, *d'un commun accord*, se pourvoir devant les tribunaux français de leur domicile; mais leur option doit être faite avant que la juridiction musulmane ait été saisie; car, une fois saisie, il ne dépend plus des parties, fussent-elles d'accord, de recourir à la juridiction française. Par conséquent, il ne pourra désormais pas plus y avoir d'appel d'un jugement de cadi devant la cour, que d'appel d'un jugement de première instance devant le medjlès. Des deux côtés, la jurisprudence sera *une* à tous les degrés.

La disposition renfermée dans l'article 29 dérive du principe posé par l'article 28.

Si, le tribunal musulman saisi, une partie, se voyant sur le point d'être condamnée, pouvait céder ses droits litigieux à un justiciable des tribunaux français, il en résulterait, soit que le cadi ne pourrait plus prononcer, soit que l'instance serait introduite à nouveau devant un tribunal français. Ce sont ces cessions qui ouvriraient trop facilement la porte à des manœuvres coupables que l'article 29 a pour but d'empêcher.

Je ne m'arrêterai pas aux dispositions contenues dans le titre IV, relatif aux ajournements, à la comparution des parties, aux débats et à la police de l'audience.

Le projet ne fait, en cette matière, que se conformer aux usages musulmans.

Le titre V généralise une mesure qui est déjà en vigueur dans les territoires civils.

Pour l'apprécier dans toute son importance, il faut se rappeler qu'autrefois, dans les territoires civils, et

actuellement encore dans les territoires militaires, les cadis écrivent leurs jugements sur des feuilles détachées sujettes à se perdre ou à être lacérées.

L'article 33 exige que les jugements soient inscrits sur un registre spécial et signés par les cadis et par les *adels*, greffiers, témoins et assesseurs consultatifs dont la présence est requise pour la validité des jugements. Il résulte de cette prescription que la trace des jugements ne pourra plus se perdre, que les cadis, fussent-ils tentés de ne pas rendre à l'une des parties bonne justice, y seront forcés par la crainte de voir facilement constater leur prévarication.

L'article 35 exige que l'expédition des jugements, autrefois rédigés sans aucun soin, contienne, outre les noms, qualités et domicile des parties, l'explication du point de fait, les dires des parties, les motifs et le dispositif du jugement, ainsi que la date.

Les règles pour l'appel des jugements de cadis devant le medjlès sont fixées par le titre VI, et renferment des dispositions d'ordre nécessaires pour la prompte distribution de la justice.

La demande doit être formée dans le mois qui suit la date du jugement attaqué; elle est reçue par le bach-adel (premier adel) du cadi qui a rendu le jugement, transmise au bach-adel du medjlès. Ce tribunal doit prononcer dans les deux mois, à partir de l'inscription sur le rôle.

Le titre VII a trait à l'exécution des jugements. Mais, si, d'un côté, il déclare que cette exécution a lieu d'après les règles en vigueur, il consacre de l'autre une innovation sur laquelle je crois devoir rappeler l'attention de Votre Majesté. L'article 40 veut que, sur toute terre française, la justice, quelle que puisse être la diversité de ses formes, celle de la législation qu'elle applique, soit toujours rendue au nom de l'Empereur. Par conséquent, Sire, bien que marchant parallèlement et ayant des justiciables différents, désormais la magistrature musulmane empruntera tous ses pouvoirs à la même origine que la magistrature française; ce ne sont plus que deux courants partant d'une même source.

Telles sont les dispositions comprises dans la première partie du décret que j'ai l'honneur de présenter à l'approbation de Votre Majesté; il me reste à lui exposer celles qui sont contenues dans les deux derniers livres.

La législation musulmane renferme beaucoup d'obscurités, et plus encore d'opinions divergentes sur des points d'une haute importance. Cela se comprend facilement, car c'est sur la tradition, commentée par des auteurs différents, que repose une partie importante des lois.

Afin d'établir l'uniformité dans la jurisprudence, il m'a paru nécessaire de créer, sous l'autorité du gouverneur général, un conseil de jurisprudence musulmane, composé de neuf membres choisis parmi les muphtis, cadis, oulémas les plus distingués par leur science, et chargé de donner un avis motivé sur les questions de législation et de jurisprudence qui lui seront soumises par l'autorité supérieure.

Ce conseil n'est donc pas un troisième degré de juridiction; les parties n'ont pas le droit de se pourvoir devant lui; c'est un simple conseil consultatif ayant pour unique mission d'éclairer les points obscurs de la législation musulmane, et dont les avis n'ont aucune force tant qu'ils n'ont pas été homologués par le ministre de la guerre.

Le registre sur lequel devront être consignés les avis de ce conseil sera la première assise de la jurisprudence des tribunaux musulmans.

J'espère les plus heureux résultats de cette institution.

Les cadis, dont les fonctions participent de celles du juge et du notaire, ont, en cette dernière qualité, différentes attributions qui sont réglementées par le livre III.

Ils sont chargés, d'après la législation musulmane :

De procéder à la liquidation et au partage de toutes les successions musulmanes,

De recevoir les dépôts,

De rédiger les actes publics,

Ces attributions leur sont conservées, elles font l'objet des trois premiers titres du livre III.

Les cadis continueront à procéder directement au partage des successions musulmanes, lorsque les héri-

tiers seront présents; dans le cas contraire, c'est au cadi du bit-el-mâl, institution de bienfaisance, qui a en même temps pour mission de recueillir les successions dans lesquelles des absents sont intéressés, que ce soin appartiendra.

Dans les premiers temps de la conquête, les cadis, comme dépositaires, n'ont pas toujours été à l'abri du reproche; mais, depuis qu'en territoire civil ils ont été astreints à transcrire sur un registre spécial et à verser à l'administration du bit-el-mâl les dépôts qui leur étaient confiés, les détournements sont devenus impossibles.

Le titre II généralise pour toute l'Algérie l'application des mesures de précaution prises dans les territoires civils, et réserve à un arrêté spécial les dispositions de détail et d'exécution.

Le titre III, tout en maintenaint aux cadis le droit de recevoir, comme par le passé, les conventions des parties, laisse cependant aux musulmans la faculté de faire retenir leurs actes par des notaires. Mais en même temps l'exécution des conventions ainsi reçues est soumise à la loi française, et, par conséquent, il n'y a point à craindre cette confusion de juridictions auxquelles le projet a pour but de mettre un terme.

Les articles 54, 55, 56, 57 et 58 concernent la délivrance des expéditions d'actes; ils fixent, dans l'intérêt des parties, certaines règles de précaution.

Les quatre derniers titres du livre III s'expliquent suffisamment par la lecture des articles et n'ont besoin d'aucun commentaire. Ils obligent les cadis et les medjlès à la tenue de différents registres destinés à conserver la trace tant de leurs jugements que des actes qu'ils reçoivent; enfin ils maintiennent purement et simplement la législation actuelle en matière de timbre et d'enregistrement.

Tel est, Sire, le projet.

Rédigé dans un sens pratique, éloigné de toute innovation prématurée, il n'est que la confirmation et le développement de principes en vigueur.

S'il établit des obligations nouvelles pour les magistrats indigènes, ce n'est que dans l'intérêt des justiciables et pour rendre les abus impossibles: s'il développe des règles déjà consacrées par l'usage, c'est pour les compléter et leur donner l'uniformité qui leur manque.

J'ajouterai, Sire, que je crois ce projet tellement bien adapté aux besoins de la justice musulmane, tellement conforme aux principes qui la rattachent au dogme, que je ne serais pas surpris de voir ceux des gouvernements musulmans qui marchent dans la voie de la civilisation faire de nombreux emprunts à ce travail.

Ce serait un éclatant hommage rendu à notre tolérance religieuse et aux intentions bienveillantes de Votre Majesté pour le peuple arabe.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

VAILLANT.

DÉCRET

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1842;

Vu l'avis du comité consultatif de l'Algérie;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit:

TITRE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE PREMIER.

La loi musulmane régit toutes les conventions et toutes les contestations civiles et commerciales entre indigènes musulmans, ainsi que les questions d'État.

ART. 2.

Les tribunaux musulmans connaissent des matières civiles et commerciales entre indigènes musulmans, ainsi que des infractions qui, d'après la loi française, ne constituent ni crime, ni délit, ni contravention, et sont spécialement punies par la loi musulmane, sans que ces tribunaux puissent, en aucun cas, prononcer la peine de mort.

Les tribunaux musulmans sont, s'il y a lieu, saisis d'office de la connaissance de ces infractions par l'autorité civile ou militaire, selon le territoire, et tenus de statuer sur leurs réquisitions.

ART. 3.

La poursuite et la répression des crimes, délits et contraventions prévus et punis par le Code pénal français, ainsi que par les lois, ordonnances, décrets et arrêtés locaux, appartiennent aux tribunaux français.

ART. 4.

Les pouvoirs militaires et politiques des commandants militaires, khalifas, bach-aghas, aghas et caïds sont et demeurent maintenus.

Toutefois, les khalifas, bach-aghas, aghas et caïds ne pourront, à l'avenir, prononcer une amende ni aucune autre peine contre les cadis. Ils en référeront à l'autorité française, qui statuera.

ART. 5.

Les berranis continueront de relever de la juridiction des amins pour les faits spécifiés par le décret du 3 septembre 1850, dans les localités où ce décret est exécutoire.

ART. 6.

Sous quelque prétexte que ce soit, même celui du silence ou de l'obscurité de la loi, les tribunaux musulmans ne peuvent, sous peine de déni de justice, refuser de statuer sur la demande des parties.

ART. 7.

Le territoire de l'Algérie, pour l'administration de la justice musulmane, est divisé en circonscriptions judiciaires déterminées ainsi qu'il sera spécifié ci-après.

ART. 8.

La direction et la surveillance de la justice musulmane appartiennent, sous l'autorité du gouverneur général, en territoire militaire, au général commandant la division; et, en territoire civil, au préfet du département.

ART. 9.

Les membres et agents des tribunaux musulmans ne peuvent être traduits en justice pour actes relatifs à leurs fonctions, qu'après autorisation du gouverneur général.

Ils seront directement traduits, en cas d'autorisation, devant la cour impériale d'Alger, lorqu'ils exerceront leurs fonctions en territoire civil, et devant les conseils de guerre permanents de la division, lorsque leur siége sera établi on territoire militaire.

ART. 10.

Un réglement spécial de notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, rendu sur la proposition du gouverneur général détermine, pour chaque juridiction, les conditions et le mode selon lesquels seront rémunérés ou rétribués les membres des tribunaux musulmans ainsi que les agents qui y sont attachés.

LIVRE PREMIER.

DE LA JUSTICE.

TITRE PREMIER.

DE L'ORGANISATION DES TRIBUNAUX MUSULMANS.

ART. 11.

L'organisation des tribunaux musulmans comprend:

Des Cadis,

Des Medjlès.

ART. 12.

Il y a, par circonscription judiciaire déterminée par des arrêtés du gouverneur général, un cadi maléki, et, lorsque le chiffre de la population hanéfite le rend nécessaire, un cadi hanéfi.

Les arrêtés du gouverneur général fixant les circonscriptions judiciaires des cadis sont pris par lui en conseil de gouvernement.

ART. 13.

Des arrêtés du gouverneur général instituent des medjelès partout ou besoin en sera; ces arrêtés, pris en conseil de gouvernement, déterminent les méhakmas (tribunaux) de cadis qui ressortissent à chacun des medjlès.

TITRE II.

DE LA COMPOSITION DES MÉHAKMAS DE CADIS, DES MEDJLÈS, ET DE LA NOMINATION DE LEURS MEMBRES.

ART. 14.

Le personnel de chaque méhakma de cadis est fixé, selon les besoins du service, par arrêté du gouverneur général, pris sur l'avis du général commandant la division, pour les territoires militaires, et du préfet, pour les territoires civils.

Ce personnel doit se composer du cadi et de deux adels au moins, dont l'un d'eux remplira les fonctions de naïb ou suppléant, en cas d'empêchement du cadi, et dont l'autre remplira les fonctions de greffier.

ART. 15.

Les medjlès se composent de quatre membres choisis parmi les muphtis, cadis et ouléması, de la circonscription du medjlès, et de deux adels, dont l'un remplira les fonctions de bsch-adel.

ART. 16.

Les cadis des chefs-lieux de divisions, de préfectures, de subdivisions et de sous-préfectures, sont nommés par notre ministre secrétaire d'État de la guerre.

Les cadis des autres localités, ainsi que les adels composant chaque méhakma, sont nommés par le gouverneur général, sur la propositition des généraux commandant les divisions, pour les territoires militaires, et des préfets pour les territoires civils.

Si, par exception, les cadis et les adels ont à exercer leurs fonctions dsns une circonscription composée

de territoire militaire et de territoire civil, la nomination aura lieu par le gouverneur général, sur une double liste de présentation dressée, l'une par le général commandant la division, l'autre par le préfet.

ART. 17.

Les membres des medjlès des localités spécifiées au paragraphe 1er de l'article précédent sont nommés par notre ministre secrétaire d'État de la guerre; les autres sont nommés par le gouverneur général qui pourvoit également à la nomination des adels et des bach-adels de tous les medjlès.

ART. 18.

Aucun membre d'un tribunal musulman, aucun adel ou bach-adel ne peut, sous peine de révocation, connaître d'une cause dans laquelle il doit se récuser, d'après les dispositions de la loi musulmane.

ART. 19.

En cas de décès, d'absence ou d'empêchement des membres du medjlès, il est pourvu à leur remplacement provisoire par les généraux commandant les divisions ou les subdivisions en territoire militaire, et par les préfets ou les sous-préfets en territoire civil, selon le lieu où siége le tribunal.

ART. 20.

En cas de décès, d'absence ou d'empêchement des adels ou de l'un d'eux, le cadi se fait assister de témoins par lui requis.

S'il y a lieu au remplacement provisoire d'un des adels, le cadi y pourvoit par la désignation d'un thaleb.

ART. 21.

Il est attaché à chaque tribunal musulman un ou deux aouns, selon les besoins du service, lesquels sont nommés par les généraux commandant les divisions ou les subdivisions, ou par les préfets, selon que le tribunal siége en territoire civil ou militaire.

ART. 22.

Des oukils ou mandataires musulmans peuvent seuls représenter les parties ou défendre leurs intérêts devant les tribunaux musulmans, lorsque les parties ne se présentent pas ou ne se défendent pas elles-mêmes.

Les oukils sont nommés par l'autorité à qui appartient la nomination des membres du tribunal auquel ils sont attachés.

Un règlement spécial, pris par le gouverneur général, fixe le nombre des oukils près chaque tribunal, selon les besoins du service, et règle tout ce qui concerne leur discipline.

ART. 23.

Les membres, adels, bach-adels, aouns et oukils, des tribunaux musulmans, sont suspendus ou révoqués par les autorités dont émane leur nomination.

En cas d'urgence, le gouverneur général peut suspendre les cadis, et les membres des medjlès nommés par notre ministre secrétaire d'État de la guerre.

Les arrêtés de suspension ou de révocation doivent être motivés et transmis à notre ministre secrétaire d'État de la guerre.

TITRE III.

DE LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX MUSULMANS.

ART. 24.

Les cadis connaissent de toutes les matières comprises en l'article 2 du présent décret.

ART. 25.

Les contestations judiciaires entre indigènes musulmans du rite maléki et du rite hanéfi peuvent être portées devant l'un ou l'autre des deux tribunaux, s'il en existe un de chaque rite dans la circonscription judiciaire de la résidence des parties.

En cas de désaccord, le choix du cadi appartient au demandeur.

ART. 26.

Les cadis statuent, sans recours au medjlès, lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 200 francs, ou lorsque le litige ne porte pas sur une question d'État.

ART. 27.

Lorsque le chiffre de la demande excède 200 francs, ou lorsque le litige concerne une question d'état, les cadis peuvent, avant de statuer, ordonner que l'affaire sera portée devant le medjlès institué par l'article 13 du présent décret.

Les parties peuvent également demander la révision du jugement des cadis en assemblée de medjlès, dans les deux cas prévus par le paragraphe précédent.

Les jugements rendus par les medjlès sont souverains et ne peuvent être attaqués devant aucune juridiction.

ART. 28.

Les parties peuvent, d'un commun accord, porter leur contestation devant les tribunaux français de leur domicile, qui statuent alors selon les règles de compétence et les formes de la loi française.

L'option doit avoir lieu avant que la juridiction musulmane n'ait été saisie; une fois consentie, elle oblige et lie les parties jusqu'à la fin du litige.

Le consentement des parties résulte de la comparution volontaire devant le tribunal français, et de l'acte que le juge saisi doit donner du consentement des parties à procéder devant lui.

ART. 29.

Les tribunaux musulmans légalement saisis du litige en conservent la connaissance, nonobstant toute vente, cession ou subrogation des droits litigieux faits pendant l'instance à un justiciable des tribunaux français.

TITRE IV.

DES AJOURNEMENTS, DE LA COMPARUTION DES PARTIES, DES DÉBATS, DE LA TENUE ET DE LA POLICE DES AUDIENCES.

ART. 30.

Les dispositions de la loi musulmane et les usages locaux concernant le mode d'introduction de la demande, la comparution des parties, leur représentation par des oukils, la procédure et les débats, la tenue et la police des audiences, continueront à recevoir leur exécution, sauf les modifications apportées par les articles qui suivent.

ART. 31.

Les cadis et les medjlès siégent aux lieux, jours et heures fixés par un règlement émané de l'autorité française, approuvé par le gouverneur général.

Le règlement est fait par les préfets pour les cadis et les medjlès siégeant en territoire civil; il émane des généraux commandant les divisions et les subdivisions, pour les cadis et les medjlès siégeant en territoire militaire.

Si la circonscription du cadi ou du medjlès s'étend tout à la fois à des territoires militaires et civils, le règlement devra être concerté entre les autorités militaires et civiles.

ART. 32.

Les débats devant les cadis et devant les medjlès sont publics, à moins d'une décision motivée du tribunal, sur ce que la publicité porterait atteinte à l'ordre ou aux mœurs.

TITRE V.

DES JUGEMENTS.

ART. 33.

Les jugements de cadis ou de medjlès sont prononcés publiquement.

Ces jugements sont inscrits en entier sur un registre à ce destiné et signés, ceux émanés du cadi par le cadi et les adels; les jugements émanés du medjlès sont signés par les membres du medjlès; ils doivent être, en outre, revêtus du cachet du cadi ou des membres du medjlès.

ART. 34.

Les jugements n'entraînent aucuns frais pour les parties, lorsque celles-ci se présentent et se retirent sans réclamer expédition du jugement rendu.

Expédition doit en être délivrée sur la demande des parties, à la charge par elles de payer les droits qui seront fixés par un règlement spécial, pris par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, sur la proposition du gouverneur général et l'avis du conseil de gouvernement.

ART. 35.

L'expédition de tout jugement contient:

1° Les noms, qualités et domicile des parties;

2° Le point de fait;

3° Les dires des parties;

4° Les motifs et le dispositif du jugement,

5° La date du jugement.

L'expédition indique, en outre, si le jugement est rendu en présence des parties elles-mêmes, ou si l'une d'elles était représentée par un oukil chargé de sa procuration ou nommé d'office.

L'expédition de tout jugement est signée par le cadi ou par l'un de ses adels; elle doit, en outre, être revêtue du cachet du cadi. L'expédition des jugements des medjlès est signée par le bach-adel.

TITRE VI.

DE LA RÉVISION DES JUGEMENTS DES CADIS EN ASSEMBLÉE DE MEDJLÈS.

ART. 36.

Le délai pour demander la révision des jugements rendus par les cadis court du jour où ils ont été rendus. La demande doit être formée dans le mois.

ART. 37.

La demande en révision est reçue par l'un des adels du cadi qui a rendu la décision attaquée, et qui doit la transmettre immédiatement au bach-adel du medjlès dont relève le cadi.

Le bach-adel du medjlès l'inscrit sur le rôle et fait notifier aux parties le jour de la comparution devant le medjlès.

ART. 38.

Il doit être statué sur la demande dans les deux mois qui suivent le jour de son inscription sur le rôle du medjlés.

TITRE VII.

DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS.

ART. 39.

Les jugements définitifs, émanés des tribunaux musulmans, doivent être exécutés selon les voies actuellement en vigueur, en tant qu'il n'y est pas dérogé par le présent décret.

ART. 40.

Les expéditions de tout jugement émané de tribunaux musulmans doivent être revêtues de la formule suivante :

« Louange à Dieu unique!

« N. (le nom de l'Empereur), par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous « présents et à venir, salut. »

(Copier le jugement avec les mentions indiquées en l'article ci-dessus.)

« Mandons et ordonnons à tous fonctionnaires et agents de l'autorité publique de faire exécuter ou d'exécuter le présent jugement.

« En foi de quoi le présent jugement a été signé par (signature du cadi ou des membres du medjlés et du bach adel.) Apposition du cachet. »

LIVRE II.

DU CONSEIL DE JURISPRUDENCE MULSULMANE.

ART. 41.

Il est établi à Alger un conseil de jurisprudence musulmane placé sous l'autorité immédiate du gouverneur général.

ART. 42.

Ce conseil se compose de neuf membres choisis parmi les muphtis, cadis ou oulémas, de l'Algérie.

Ils sont nommés par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, qui désigne le président.

ART. 43.

Le conseil ne peut se réunir que sur convocation expresse du gouverneur général.

Il ne peut délibérer que sur les questions qui font l'objet spécial de la convocation.

ART. 44.

Le conseil donne son avis motivé sur les questions de jurisprudence musulmane qui lui sont soumises par le gouverneur général.

Cet avis motivé, quand il est revêtu de l'approbation de notre ministre secrétaire d'État de la guerre, devient, à l'avenir, obligatoire pour les tribunaux musulmans.

ART. 45.

Les séances du conseil ne sont pas publiques.

ART. 46.

Il doit être tenu un registre sur lequel est inscrit en entier, pour chaque affaire soumise à l'examen du conseil :

1° L'ordre de convocation;

2° L'objet de la convocation;

3° L'avis donné par le conseil, suivi de la signature des membres qui y ont pris part, et de l'apposition de leurs cachets.

LIVRE III.

DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

TITRE Ier.

DES SUCCESSIONS.

ART. 47.

Les cadis continueront à être chargés de procéder à la liquidation et au partage de toutes les successions musulmanes selon le rite dont était le défunt et les usages établis.

ART. 48.

Néanmoins, le cadi du bit-el-mâl procède à la liquidation et au partage des successions musulmanes où sont intéressés le bit-el-mâl ou des absents, dans toutes les localités où il en existe.

Les décisions du cadi du bit-el-mâl peuvent être attaquées devant le medjlès de la circonscription, dans les cas prévus par l'article 27 du présent décret.

TITRE II.

DES DÉPÔTS.

ART. 49.

Les dépôts de toute nature, faits entre les mains des cadis, sont transcrits par eux sur un registre spécial et versés à l'administration du bit-el-mâl, qui en donnera récépissé.

ART. 50.

Un arrêté pris par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, sur la proposition du gouverneur général détermine la valeur et la nature des dépôts qui peuvent être opérés entre les mains des cadis, le mode de versement au bit-el-mal, le mode de restitution, ainsi que les obligations et la responsabilité des cadis et des agents du bit-el-mâl, en ce qui concerne tous les dépôts qui leur sont faits en leur qualité.

TITRE III.

DES ACTES PUBLICS.

ART. 51.

Les actes publics entre musulmans continuent à être reçus par les cadis dans les formes prescrites par la loi musulmane. Ils sont transcrits en entier sur un registre à ce destiné, et signés par le cadi et les adels.

ART. 52.

Si deux musulmans font choix d'un notaire pour retenir acte de leurs conventions, cet acte contiendra, sous peine de nullité, la mention expresse que les deux contractants entendent se soumettre, pour son exécution, à la loi française.

ART. 53.

Les conventions entre musulmans et individus appartenant à un autre culte seront reçues par des notaires; en ce cas, les parties contractantes auront le droit de réclamer qu'expédition de l'acte soit transcrite sur le registre du cadi de la résidence des parties musulmanes.

ART. 54.

Toute partie peut requérir expédition des actes qui la concernent. Les expéditions d'actes sont signées par le cadi et par l'un des adels, et doivent être, en outre, revêtues du cachet du cadi.

ART. 55.

Les cadis délivrent copie des actes publics qui leur sont présentés. Ces copies sont certifiées par eux dans la forme prescrite pour l'expédition des actes. Mention de la délivrance de la copie en est faite tant sur l'acte lui-même que sur un régistre spécial.

ART. 56.

Les actes reçus par les cadis et les copies ou expéditions délivrées par eux sont payés par les parties, conformément au tarif arrêté par le gouverneur général, sur l'avis du conseil de gouvernement, et approuvé par notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

Ce tarif est exposé d'une manière permanente à l'entrée du local dans lequel les cadis et les medjlès tiennent leurs audiences.

ART. 57.

Le produit des actes appartient au cadi et aux adels, il sera réparti entre eux dans les proportions déterminées par le tarif mentionné en l'article précédent.

ART. 58.

Le montant des droits payés par les parties doit être inscrit en toutes lettres au bas de chaque acte, de chaque expédition ou copie d'acte, sous peine, pour l'adel copiste, d'une amende de 5 francs par contravention.

Cette amende est prononcée par le préfet, le sous-préfet, ou par le général commandant la division ou la subdivision, selon le territoire et le siége de la juridiction

ART. 59.

Tout agent de la justice musulmane qui reçoit ou exige d'autres rétributions que celles portées dans le

tarif, peut être suspendu ou révoqué, sans préjudice des poursuites qui peuvent être dirigées contre lui, conformément à l'article 174 du Code pénal.

TITRE IV.

DES REGISTRES À TENIR PAR LES CADIS.

ART. 60.

Il est tenu dans chaque méhakma de cadi :

1° Un registre pour les jugements;

2° Un registre pour les demandes en révision.

3° Un registre pour les actes et les contrats entre parties, ainsi que pour la mention des copies faites en vertu des article 54 et 55.

4° Un registre pour les successions et tutelles;

5° Un registre pour les dépôts.

ART. 61.

Les jugements, actes et dépôts sont inscrits sur chacun des registres qui leur sont destinés par ordre de date, sans blancs ni interlignes.

Toutefois, lorsque les cadis auront un grand nombre d'actes à inscrire, ils pourront, pour faciliter les recherches, diviser leurs registres en autant de parties qu'il y aura de natures différentes d'actes à y incrire.

Les ratures et les renvois sont approuvés et signés par le cadi et par les adels.

ART. 62.

Les registres sont cotés et parafés, en territoire civil, par le chef de l'administration civile du lieu où siége le tribunal; en territoire militaire, par le commandant supérieur de la localité, ou par des agents qu'ils auront délégués à cet effet.

ART. 63.

Les registres sont fournis par l'État et établis sur des modèles uniformes pour toutes les circonscriptions.

Ils doivent être représentés sans déplacement à l'autorité qui les a cotés et parafés, ou à son délégué, toutes les fois qu'elle juge convenable de réclamer cette représentation pour s'assurer de la bonne et exacte tenue.

TITRE V.

DES REGISTRES À TENIR PAR LES MEDJLÈS.

ART. 64.

Il doit être tenu dans chaque medjlès :

1° Un registre pour les déclarations, réceptions et inscriptions des demandes en révision sur le rôle;

2° Un registre pour les jugements.

ART. 65.

Les registres sont cotés et parafés par les commandants des divisions militaires ou leurs délégués, par les préfets ou leurs délégués, selon le territoire.

ART. 66.

Les dispositions des articles 61, 62 et 63 sont applicables aux registres tenus dans chaque medjlès.

TITRE VI.

DU TIMBRE ET DE L'ENREGISTREMENT.

ART. 67.

Tous les registres dont la tenue est prescrite par le présent décret sont affranchis du droit et de la formalité du timbre.

ART. 68.

Aucun extrait, copie ou expédition d'actes ou de jugements ne pourra être délivré aux parties que sur papier timbré, conformément à l'article 12 de la loi du 13 brumaire an VII, sous peine de l'amende prononcée contre le fonctionnaire public par l'article 25 de la même loi.

Toutefois, ces copies, extraits ou expéditions, pourront être délivrés par les cadis sur papier d'une dimension inférieure à celle du papier dit *papier moyen* ou *d'expédition*.

ART. 69.

En territoire civil les expéditions des jugements et actes qui emporteront transmission de propriété ou d'usufruit, de biens immeubles, les baux à ferme, à loyer ou à rente, les sous-baux, cessions ou subrogations de baux et les engagements de biens de même nature, seront soumis à l'enregistrement, dans les trois mois de leur date.

Pour tous autres actes l'enregistrement ne sera de rigueur que lorsqu'il en sera fait usage soit par acte public, soit en justice ou devant toute autre autorité constituée.

ART. 70.

Les jugements et actes autres que ceux mentionnés dans les articles précédents ne seront soumis au timbre et à l'enregistrement que dans les cas prévus par les lois, ordonnances, décrets et arrêtés réglant la matière en Algérie, en ce qui les concerne.

TITRE VII.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 71.

Le montant des amendes prononcées en vertu des dispositions du présent décret sera versé dans la caisse du receveur de l'enregistrement, ou dans celle des contributions diverses suivant le territoire.

ART. 72.

Le présent décret, ainsi que tout arrêté pris pour son exécution, sera traduit en arabe; une expédition en sera remise, au moment de leur nomination, à chaque cadi et à chacun des adels du cadi, ainsi qu'à chaque membre de medjlès et au bach-adel qui y est attaché.

La traduction arabe du présent décret ne sera valable qu'après approbation de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre, et elle devra être publiée dans la même forme que le décret.

ART. 73.

Sont abrogées toutes les dispositions des décrets, ordonnances et arrêtés contraires au présent.

ART. 74.

Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Saint-Cloud, le 1er octobre 1854.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le Maréchal de France Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

Signé VAILLANT.

II.

INTÉRIEUR.

STATISTIQUE.

§ Ier. POPULATION EUROPÉENNE.

L'effectif de la population européenne de l'Algérie était :

Au 31 décembre 1851, de 131,283 individus.			
——— 1852, de 132,708	———	Augmentation	1,425.
——— 1853, de 134,075	———		1,367.

L'augmentation de 1,367 individus au 31 décembre 1853, sans être aussi forte que celle de l'année 1852 (1425), indique la marche progressive du peuplement non-seulement au point de vue numérique, mais encore sous le rapport des éléments d'une population composée de cultivateurs, d'artisans, de marchands et d'industriels, auxquels le souvenir des spéculations hasardées d'une autre époque servira de leçon. L'effectif réel de la population de l'Algérie était, au 31 décembre 1853, de 142,379 âmes, y compris les 8,304 appartenant à la population des établissements civils, tels que hôpitaux, lycées, colléges, pensionnats, établissements religieux, prisons, etc., etc.

SITUATION COMPARÉE DES TROIS PROVINCES.

PROVINCE D'ALGER.

Au 31 décembre 1851....	57,081 individus.		
——— 1852....	64,232 ———	Augmentation.	7,151.
——— 1853....	62,440 ———	Diminution...	1,792.

PROVINCE D'ORAN.

Au 31 décembre 1851....	46,820.		
——— 1852....	41,422.	Diminution	4,398.
——— 1853....	42,347.	Augmentation	925.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Au 31 décembre 1851.... 27,382.
———— 1852.... 27,054. Diminution 328.
———— 1853.... 29,288. Augmentation 2,234

La province de Constantine a eu, en 1852, une diminution de 328 individus, plus que compensée, en 1853, par une augmentation de 2,234 individus.

En somme, l'augmentation pour la période 1852-1853 est de 2,792 individus sur l'année 1851.»

EFFECTIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE EN TERRITOIRE CIVIL ET EN TERRITOIRE MILITAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

PROVINCES.	TERRITOIRE CIVIL.	TERRITOIRE MILITAIRE.	TOTAL.
Alger	59,384	3,056	62,440
Oran	36,925	5,422	42,347
Constantine	24,812	4,476	29,288
	121,121	12,954	134,075

Le chiffre des Européens est comparativement beaucoup plus fort dans les territoires militaires des provinces d'Oran et de Constantine que dans le territoire militaire d'Alger. Cela tient à ce que les villes et villages situés près des frontières et au centre des opérations militaires, n'ont pu encore être placés sous le régime de l'administration civile.

La population européenne était ainsi répartie au 31 décembre 1853 :

Province d'Alger, dans 14 villes et 52 villages.
———— d'Oran, dans 10 villes et 61 villages.
———— de Constantine, dans 11 villes et 21 villages.

Soit dans 35 villes et 134 villages: au total 169 centres d'habitations.

EFFECTIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE EN ALGÉRIE (FRANÇAIS ET ÉTRANGERS) À LA FIN DES DEUX ANNÉES 1852-1853.

PROVINCES	1852.		1853.	
	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
Alger	38,610	26,222	35,726	26,714
Oran	22,294	19,128	21,298	20,049
Constantine	17,983	9,071	17,934	12,354
	78,287	54,421	74,958	59,117
	132,708		134,075	

La population est, en 1852, de 78 Français contre 54 étrangers.
———— en 1853, de 74 Français contre 59 étrangers.
Elle était, en 1851, de 66 Français contre 65 étrangers.

Ainsi Alger et Oran, qui comptaient autrefois plus d'Espagnols que de Français, et Constantine plus d'Italiens et d'Anglo-Maltais, comptent aujourd'hui plus de Français que d'étrangers; l'immigration des nationaux en Algérie tend à prendre de l'accroissement, ce qui est d'un bon augure pour la colonie qui se voit ainsi mieux comprise et mieux appréciée.

L'élément français comparé à l'élément étranger, donne, au 31 décembre 1853 :

Pour la prnvince d'Alger	36	Français et	26	étrangers.
——— d'Oran	21	———	22	———
——— de Constantine	17	———	12	———
	74		60	

La répartition des 59 étrangers donne :

Espagnols	36
Italiens	7
Maltais	6
Allemands	5
Autres nationalités	6
	60

Voici comment se composait l'effectif de la population européenno au 31 décembre 1853 :

Hommes	39 p. o/o.
Femmes	27
Enfants	34

Au 31 décembre 1851 :

Les hommes figuraient pour	41 p. o/o.
Les femmes pour	29
Les enfants pour	30

L'augmentation sur les enfants, quoique faible, marque une des bonnes conditions de toute colonie en matière de population.

NAISSANCES.

PROVINCES.		1851.		1852.		1853.	
Alger	Français	1,457	2,622	1,623	2,900	1,429	2,618
	Étrangers	1,165		1,277		1,189	
Oran	Français	896	1,716	950	1,812	911	1,930
	Étrangers	1,043		862		1,019	
Constantine	Français	663	1,051	813	1,249	694	1,067
	Étrangers	388		436		373	
			5,612		5,961		5,615

L'année 1852 présente une augmentation de 349 naissances sur l'année 1851.

L'année 1853 donne une diminution de 346 naissances sur l'année 1852 et une augmentatino de 3 naissances sur l'année 1851.

Le chiffre de la population européenne étant de 131,283 en 1851, de 132,708 en 1852 et de 142,379 en 1853, on constate :

En 1851 .... 4,29 naissances pour 100 habitants.
En 1852 .... 4,49 ————————
En 1853 .... 3,93 ————————

COMPARAISON DES NAISSANCES DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE.

ANNÉES.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
1851	4,57 naissances pour 100 habitants.	3,97 naissances pour 100 habitants.
1852	4,32 ————————	4,73 ————————
1853	3,81 ————————	4,11 ————————
	Moyenne : 4,23 naissances pour 100 habitants.	Moyenne : 4,27 naissances pour 100 habitants.

PROPORTION DES ENFANTS NATURELS AUX ENFANTS LÉGITIMES POUR 1853.

	ENFANTS LÉGITIMES.	ENFANTS NATURELS.
Français	2,382	631
Étrangers	2,258	344
	4,640	975

Ce qui donne 1 enfant naturel pour 4,71 légitimes.

Les naissances légitimes comparées aux naissances naturelles chez les Français et chez les étrangers donnent les résultats suivants :

Français .... 1 enfant naturel pour 3,76 légitimes.
Étrangers .... 1 ———————— 6,56 ————

PART DES TROIS PROVINCES DANS LES NAISSANCES EN 1853.

	PROVINCE D'ALGER.		PROVINCE D'ORAN.		PROVINCE DE CONSTANTINE.		TOTAL.
	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	
Français	1,076	351	730	178	576	102	
Étrangers	1,059	132	855	167	344	45	
	2,135	483	1,585	345	920	147	
	2,618		1,930		1,067		5,615

MARIAGES.

TABLEAU DES MARIAGES CONTRACTÉS PAR LES EUROPÉENS EN 1852 ET 1853.

PROVINCES.	MARIAGES ENTRE						TOTAL.
	FRANÇAIS.	FRANÇAIS et étrangères.	FRANÇAIS et indigènes.	ÉTRANGERS et françaises.	ÉTRANGERS.	ISRAÉLITES.	
ANNÉE 1852.							
Alger	335	66	"	20	244	"	665
Oran	225	48	"	10	134	"	417
Constantine	176	25	"	21	70	"	292
	736	130	"	51	448	"	1,374
		190					
ANNÉE 1853.							
Alger	327	78	"	26	221	80	732
Oran	214	62	3	10	192	76	557
Constantine	174	18	"	17	28	28	288
	715	158	3	53	464	184	1,577
		214					

Le chiffre de l'accroissement des mariages de 1853 sur ceux de 1852 est de 203.

On compte en 1852..................... 1,03 mariage pour 100 habitants.
——— en 1853..................... 1,10 ——— 100 ———

La proportion des mariages contractés par les français et par les étrangers, eu égard au chiffre de la population s'établit de la manière suivante :

ANNÉES.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
1852	1,18 mariages pour 100 habitants.	0,80 Mariages pour 100 habitants.
1853	1,13 ———	1,07 ———
	Moyenne :	Moyenne :
	1,16 pour 100 habitants.	0,99 mariages pour 100 habitants.

La proportion moyenne de 1850-51 est de :

Français............................. 1,36 pour cent.
Étrangers............................. 0,72 pour cent

DÉCÈS.

TABLEAU DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LES TROIS PROVINCES DE L'ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853.

	1852.			1853.		
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Province d'Alger — Français	1,305	660	2,025	957	497	1,454
Province d'Alger — Étrangers	540	401	1,007	401	248	730
TOTAL	1,911	1,121	3,032	1,448	745	2,193
Province d'Oran — Français	610	341	957	509	272	781
Province d'Oran — Étrangers	434	328	702	284	236	520
TOTAL	1,050	669	1,710	703	508	1,301
Province de Constantine — Français	903	471	1,374	886	473	1,359
Province de Constantine — Étrangers	266	101	427	344	230	574
TOTAL	1,169	032	1,801	1,230	703	1,033
TOTAL GÉNÉRAL	4,130	2,422	0,552	3,471	2,050	5,427

Il y a une notable diminution dans les décès de l'année 1853 comparés à ceux de 1852.

Cette diminution sensible pour les provinces d'Alger et d'Oran, l'est moins pour celle de Constantine. En effet la ville de Bône, épargnée par le cholèra en 1851, a été décimée par les fièvres en 1852 et en 1853. La Seybouse, dont le cours fut subitement arrêté à son embouchure par les sables de la Méditerranée, déborda près de cette ville et y forma un marais malsain.

COMPARAISON DES DÉCÈS DE LA POPULATION FRANÇAISE ET DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE.

ANNÉES	FRANÇAIS			ÉTRANGERS.			TOTAL GÉNÉRAL.
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	
1852	2,884	1,472	4,350	1,240	950	2,196	6,552
1853	2,352	1,242	3,504	1,110	714	1,833	5,427

Les décès parmi les Européens ont été :

	1852		1853.
Province d'Alger	4,72 p. o/o	———	3,27 p. o/o
——— d'Oran	4,14	———	2,93
——— de Constantine	6,65	———	6,25
Moyenne....	5,17 p. o/o	Moyenne.....	4,13 p. o/o

Les décès donnent :

	Pour les Français,	Pour les Étrangers,
En 1851	6,45 décès pour 100 habitants.	3,93 décès pour 100 habitants.
En 1852	5,56 ———	4,03 ———
En 1853	4,78 ———	3,04 ———

Il y a donc une amélioration marquée pour 1853.

Les proportions pour les deux sexes sont :

	Français.	Étrangers.
En 1852	1 féminin pour 1,96 masculin	1 féminin pour 1,31 masculin.
En 1853	1 ——— 1,89 ———	1 ——— 1,56 ———
	Moyenne 1,93	Moyenne 1,44

Moyenne générale, 1 décès féminin sur 1,68 masculin.

La moyenne de 1850-51 donnait 1 féminin pour 1,73 masculin.

COMPARAISON DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS POUR LES ANNÉES 1852 ET 1853.

	1852.				1853.			
	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EN PLUS DES NAISSANCES.	EN PLUS DES DÉCÈS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EN PLUS DES NAISSANCES.	EN PLUS DES DÉCÈS.
Province d'Alger	2,900	3,032	"	132	2,618	2,193	425	"
Province d'Oran	1,812	1,719	93	"	1,930	1,301	629	"
Province de Constantine	1,249	1,801	"	552	1,067	1,933	"	866
TOTAUX	5,961	6,552	93	684	5,615	5,427	1,054	866
DIFFÉRENCE : Décès en plus			591		Naissances en plus.		188	

Les décès dépassaient, en 1850, les naissances de 1,971

en 1851 de 1,216

en 1852 de 591

En 1853, les naissances, au contraire, dépassent les décès de 188.

Ce dernier chiffre indique nécessairement une situation plus favorable, qui ne peut que s'améliorer encore dans l'avenir.

Résultat de la mortalité dans les principales villes de l'Algérie :

	1852.	1853.		1852.	1853.
Alger	5,60	3,30	Oran	5,26	2,39
Blidah	3,60	4,14	Mostaganem	7,71	3,90
Tenez	3,46	3,08	Tlemcen	4,82	3,90
Cherchel	3,55	3,15	Constantine	4,87	6,85
Médéah	6,45	3,65	Bône	10,00	8,88
Milianah	2,95	3,52	Philippeville	5,85	4,27
Boufarick	4,43	5,05	Bougie	6,01	2,04
Aumale	5,90	3,74			

La mortalité dans les villes comparée à celle de 1851, donne, en 1853 :

Une forte diminution pour Oran, Cherchel et Bougie.

Et une augmentation pour Boufarick et Tlemcen.

On a dit plus haut les causes de la mortalité à Bône.

TABLEAU DES NAISSANCES ET DÉCÈS CONSTATÉS DANS LA POPULATI

NAISSANCES.

PROVIN

DÉSIGNATION du territoire.	LOCALITÉS.	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par français. Garçons.	DIVISION par français. Filles.	par étrangers. Garçons.
Territoire civil.	Alger	639	228	260	364	422	544	546	616	595	611	1,066	1,125	1,427	1,330	1,214	1,341	1,301	1,223	1,234	1,190	17,867	4,427	4,294	4,485
	Mustapha	»	28	13	21	12	24	25	38	72	87	114	121	153	164	150	138	134	190	147	123	1,753	457	478	376
	El-Biar	»	»	»	14	20	12	15	10	17	20	31	39	29	31	41	42	36	35	30	39	470	87	78	173
	Bouzaréah, Pointe-Pescade	»	1	3	5	6	12	6	8	6	16	12	23	33	21	20	25	25	34	50	43	374	90	81	128
	Birmandreis	»	»	»	1	»	2	»	1	7	6	16	14	10	13	10	16	18	27	21	21	173	33	28	56
	Birkhadem	»	3	2	6	4	14	1	8	6	16	15	21	30	26	25	31	14	25	25	25	303	64	77	80
	Cheragas	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	11	13	11	12	11	16	16	15	14	121	37	48	16
	Dély-Ibrahim	»	»	12	4	13	12	14	12	14	20	25	27	12	25	22	13	15	13	21	18	313	95	109	56
	Drariah	»	»	»	2	1	1	3	»	4	5	16	29	16	26	15	17	15	14	18	10	186	62	35	37
	Fondouck	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3	2	7	4	7	2	17	9	71	23	10	13
	Hussein-Dey	»	»	5	2	3	7	10	3	16	15	18	22	39	40	35	42	45	35	48	30	465	90	66	166
	Kouba	»	»	6	6	6	19	18	11	12	14	20	24	27	37	29	20	30	24	35	34	380	83	82	83
	La Rassauta, le Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	17	13	30	8	3	10
	Ouled-Fayet	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	6	6	10	7	3	7	7	6	6	64	32	27	6
	Sidi-Ferruch	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	L'Arbâ	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	17	20	12	11	66	29	30	6
	Borago	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3	7	3	2	1
	Douéra	»	»	»	»	»	»	11	17	20	20	60	60	54	74	52	49	45	44	53	35	606	232	267	60
	Baba-Hassen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	6	6	1	5	6	2	4	16	57	28	22	6
	Crescia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	7	8	8	12	6	10	12	6	87	37	43	6
	Sainte-Amélie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	5	2	3	3	1	6	2	4	40	20	16	2
	Saint-Ferdinand	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	1	3	7	2	3	6	3	5	39	11	26	2
	Moulins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	6	10	3	13	4	9	10	10	70	32	30	2
	Cherchell	»	»	»	»	»	»	3	16	21	26	42	65	52	67	44	63	56	70	54	20	617	218	198	101
	Novi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	5	10	11	3	42	21	21	»
	Zurich	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	6	7	13	3	40	20	»	23
	Tenez	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	38	51	48	73	42	71	83	81	65	68	635	186	166	121
	Montenotte	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	15	17	19	30	94	47	46	»
	Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10	15	18	24	29	30	50	38	46	35	293	129	102	40
	Pontéba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	9	11	2	6	32	31	11	»
	La Ferme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	1	5	2	17	14	6	»
	Blidah, Montpensier, Joinville	»	»	»	»	»	»	»	16	23	73	103	136	183	201	210	221	242	221	210	203	2,044	611	600	443
	Dalmatie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	9	12	8	3	8	11	12	7	70	23	21	12
	Béni Méred	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	12	7	20	18	12	20	18	21	15	155	35	58	3
	La Chiffa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	9	3	3	20	11	4	2
	Mouzaïa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	6	15	18	13	13	71	41	26	1
	Oued-el-Halleg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	5	3	2	»
	Castiglione	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	20	17	16	5	77	48	27	»
	Téfeschoun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	5	17	6	7	»
	El-Affroun, Bou-Roumi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	18	12	9	6	62	30	32	»
	Ameur-el-Aïn	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	4	1	2	»
	Boufarik	»	2	10	14	11	16	7	12	31	12	36	22	36	61	32	81	48	54	62	33	535	203	167	78
	Souma	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	4	3	6	12	6	7	2	55	17	17	3
	Koléah, Fouka, Douaouda, Zéralda	»	»	»	»	»	»	1	»	12	20	29	30	41	31	26	50	64	36	65	58	494	230	206	33
	Médéah	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	16	34	39	45	90	77	78	86	87	65	708	250	286	70
	Damiette	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	16	20	12	14	69	37	31	1
	Lodi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	17	14	11	7	57	29	25	1
	Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	6	11	6	9	1	7	43	16	6	6
	Milianah	»	»	»	»	»	»	»	»	1	11	30	25	44	65	57	60	73	64	72	69	569	225	181	87
	Affreville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	1	»	»	2	8	4	4	»
	Bou-Medfa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	2	2	»
Territoire militaire.	Dellys	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	14	16	20	16	10	15	23	16	134	57	60	14
	Dra-el-Mizan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aumale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	25	16	25	23	32	68	188	86	76	13
	Bourkika	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»
	Marengo	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	10	22	23	13	98	56	30	1
	Boghar	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	3	2	3	2	6	23	12	6	3
	Médéah	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	3	2	1	»
	Youssouf Benion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-Sultan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	6	3	6	»
	Teniet-el-Hadd	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	2	2	6	11	4	3	1	6	4	15	61	26	23	4
	TOTAUX	639	265	330	439	515	663	608	660	779	1,226	1,720	1,963	2,201	2,327	2,281	2,864	2,645	2,692	2,737 (1)	2,313 (2)	30,581	9,433	7,997	6,873

(1) et (2). Au chiffre de 30,681, il faut ajouter, pour 1852, morts-nés, 148; pour 1853, morts-nés, 100, qui figurent aux décès seulement; ce qui donne un chiffre total de 30,929 naissances.

EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE PENDANT LA PÉRIODE DE 1830 À 1853.

D'ALGER.

DÉCÈS.

Circonscriptions du territoire.	LOCALITÉS.	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par français. Sexe masculin.	DIVISION par français. Sexe féminin.	DIVISION par étrangers. Sexe masculin.	DIVISION par étrangers. Sexe féminin.
Territoire civil.	Alger	795	449	390	502	404	929	676	792	1,267	1,262	1,338	1,550	2,209	1,471	1,261	1,022	1,985	1,190	1,467	1,007	22,978	8,002	4,336	6,145	4,135
	Mostapha	.	14	26	10	10	32	20	30	100	121	161	254	309	291	118	171	233	101	111	89	2,317	921	509	516	361
	El-Biar	.	.	-	10	10	15	0	14	10	10	13	30	61	25	17	23	13	18	17	10	291	130	60	30	12
	Bouzaréah, Pointe-Pescade	.	2		8	7	11	8	4	11	7	6	12	10	5	10	22	12	10	15	21	301	82	37	62	50
	Birmandreis	.	.	1	2	.	1	3	8	8	2	4	7	2	17	7	10	5	4	9	9	101	26	10	28	26
	Birkhadem	.	4	2	1	4	09	8	8	8	31	37	45	44	21	20	20	12	13	23	20	395	170	105	73	44
	Chéragas	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	13	18	19	9	7	3	9	15	4	100	47	38	8	7
	Dely-Ibrahim	.	.	5	5	2	20	13	14	22	37	31	105	110	85	51	14	33	21	14	7	595	279	150	122	67
	Draria	.	.	.	.	.	.	-	.	8	10	20	22	17	10	8	13	0	15	4	8	151	31	37	56	27
	Fondouck	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	125	24	27	10	4	3	5	0	10	221	75	50	60	39
	Hussein-Dey	.	.	2	6	2	21	10	3	13	22	21	21	32	57	29	15	39	23	61	22	372	110	91	105	73
	Kouba	.	.	2	10	2	16	10	13	7	15	10	22	24	23	25	20	11	20	11	8	262	93	70	59	33
	La Rassauta, le Fort de l'Eau	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	92	.	.	.	.	.	9	12	113	7	5	51	50
	Ouled-Fayet	.	-	.	-	.	.	.	-	-	.	12	19	8	14	4	5	0	1	2	3	75	30	30	6	3
	Sidi-Ferruch	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	1	1	8	10	8	4	1	1	2	39	32	3	4	.
	L'Arba	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	20	20	25	10	90	42	31	8	9
	Rovigo	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	7	15	5	6	2	.
	Douera	.	.	.	.	.	.	10	32	60	91	105	141	127	133	101	100	60	60	171	23	1,314	651	364	211	115
	Baba-Hassen	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	6	5	1	2	3	6	5	1	3	5	36	18	10	1	5
	Crescia	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	12	0	12	9	0	8	1	0	7	71	29	36	5	1
	Sainte-Amélie	.	.	.	.	.	-	.	.	.	.	13	9	6	3	2	1	2	2	1	4	47	27	13	3	4
	Saint-Ferdinand	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	13	1	5	1	1	1	3	4	3	39	18	15	3	3
	Maelma	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	3	10	2	4	11	2	4	3	9	1	47	21	25	.	1
	Cherchel	.	.	.	.	.	.	1	23	29	32	19	55	30	61	40	356	91	83	61	30	900	430	280	129	101
	Novi	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	60	10	5	7	8	80	41	39	.	.
	Zurich	.	.	.	.	.	-	.	.	.	.	.	.	.	.	.	103	14	12	9	7	145	59	79	7	3
	Tenez	.	.	.	.	.	.	.	.	.	13	37	66	66	30	41	124	184	70	69	60	777	338	146	157	135
	Montenotte	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	18	14	8	12	0	60	24	29	3	.
	Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	0	12	17	38	63	127	170	74	74	80	644	327	141	107	69
	Ponteba	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	61	0	0	1	4	65	50	16	.	.
	La Ferme	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	3	1	6	4	27	7	10	.	.
	Blidah	.	.	.	.	.	.	6	21	37	117	100	274	330	300	301	302	203	100	109	170	2,030	1,010	500	626	374
	Montpensier	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	0	3	4	9	4	4	3	9	3	40	22	19	1	1
	Joinville	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	7	14	30	9	11	19	5	3	5	5	84	40	40	2	3
	Dalmatie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	6	2	11	0	4	7	18	16	70	28	26	7	9
	Béni-Méred	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	11	10	0	12	13	10	7	13	24	13	135	87	61	5	3
	La Chiffa	.	.	.	-	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	9	0	7	3	5	5	31	15	8	6	1
	Mouzaïa	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	10	10	14	10	13	62	30	28	10	6
	Oued-el-Halleg	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	.	.	.	-	.	.	4	5	9	4	5	.	-
	Castiglione	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	27	12	7	10	8	65	24	20	2	.
	Tefeschoun	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	.	.	11	15	26	6	19	.	1
	El-Affroun, Bou-Roumi	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	31	32	36	66	0	157	70	70	2	3
	Ameur-el-Aïn	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	37	53	31	121	56	60	11	0
	Boufarick	.	19	18	36	20	66	47	56	66	31	130	78	114	161	74	33	97	30	71	80	1,231	654	317	184	81
	Souma	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	10	3	0	6	1	4	0	29	22	10	0	10
	Koléah	.	.	.	.	.	1	7	1	21	33	71	60	60	30	41	55	22	40	66	49	613	298	174	102	40
	Fouka	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	6	10	5	4	8	12	7	5	11	74	35	31	5	3
	Douaouda	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	14	2	11	10	5	6	3	6	8	3	78	35	29	0	.
	Zeralda	.	.	.	-	.	.	-	-	.	.	.	.	2	7	2	1	0	9	8	4	35	23	0	1	1
	Médéah	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	14	23	21	39	57	76	67	55	110	68	474	200	197	40	35
	Damiette	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	4	11	6	7	20	16	20	.	.
	Lodi	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	14	5	3	0	0	30	01	16	.	.
	Mouzaïa-les-Mines	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	13	0	0	1	2	28	15	10	5	5
	Miliana	.	.	.	-	-	.	.	.	18	26	67	39	92	63	60	180	74	42	34	39	699	307	137	160	73
	Affreville	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	1	.	.	2	7	0	2	.	.
	Bou-Medfa	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	.	-	.	45	45	24	21	.	.
Territoire militaire.	Dellys	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	7	0	10	10	0	5	15	2	14	5	92	65	30	10	4
	Dra-el-Mizan	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	1	.	.
	Aumale	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	13	15	31	36	80	105	30	39	340	213	67	40	25
	Bourbaki	.	.	.	.	.	.	.	.	.	-	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	1	.	.	-
	Marengo	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	166	37	35	78	21	340	160	162	2	.
	Boghar	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	4	1	30	1	42	33	.	7	2
	Molaah	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	3	1	1	1	.
	Vesoul-Benian																									
	Bio-Sultan	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	21	28	18	10	.	.
	Teniet-el-Hâad	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	4	10	5	0	.	5	5	2	0	34	30	0	13	2
	TOTAUX	795	490	456	687	[illegible]	1,171	357	1,053	1,750	1,901	2,505	0,128	4,017	3,089	2,337	3,510	3,090	2,819	2,032	2,103	40,204	13,800	8,110	0,190	6,095

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LA POPULATIO

Désignation des territoires.	LOCALITÉS	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par français. Garçons.	Filles.	par étrangers. Garçons.	Filles.
	NAISSANCES.																									
	PROVINC																									
Territoire civil	Oran	110	80	94	100	166	179	222	223	293	181	458	473	554	637	680	665	758	920	663	690	8,310	1,548	1,390	2,818	2,061
	Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»	»	2	10	18	10	20	21	45	27	43	48	57	09	62	54	510	87	98	148	173
	La Sénia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	10	16	18	18	26	18	17	127	80	10	51	37
	Misserghin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	20	47	42	31	6	34	20	244	70	66	65	63
	Sidi-Chami	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10	10	12	18	13	13	13	83	44	30	3	»
	Valmy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8	8	11	7	18	55	25	16	0	»
	Arcole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4	6	3	2	6	22	2	0	7	12
	Aïn-el-Turck	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	4	3	17	4	8	0	4
	Bou-Sfer	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	8	8	0	1	0	2
	Bou-Tlelis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	12	5	7	»	»
	Arzew et sa banlieue	1	»	»	1	»	»	1	»	2	3	4	4	38	37	47	80	66	50	67	82	454	102	79	148	120
	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	6	5	18	30	35	41	32	78	87	60	83	79	87	664	834	220	100	92
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	3	3	8	30	15	0	1	»
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	11	10	27	51	63	73	121	130	127	118	744	072	276	08	106
	Négrier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	0	3	0	»	»
	Bréa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	7	27	13	14	»	»
	Mansoura	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	5	8	2	4	1	1
	Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	7	17	8	8	»	»
	Saf-Saf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	5	3	2	»	»
	Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»	7	28	47	60	57	97	117	174	238	207	269	212	130	1,712	400	468	408	397
	Pont-du-Chélif	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	3	3	8	3	1	»	3
	Mazagran	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	8	16	13	3	9	11	60	80	34	2	3
	Assen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Vallée des Jardins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8	11	8	3	11	8	53	25	18	0	6
	Ouled-Mimoun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	L'Oued-Chouly	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pont de l'Isser	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rachgoun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies agricoles	Saint-Leu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	8	11	17	12	56	21	09	»	»
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sainte-Léonie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	12	11	14	50	8	1	25	10
	Mouley-Magoun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»
	Kléber	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	8	7	13	38	15	23	»	»
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8	8	8	07	18	11	»	»
	Saint-Cloud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	58	43	45	26	50	220	113	95	16	7
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	14	15	18	8	11	59	21	80	»	»
	Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	7	8	11	32	15	17	»	»
	Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	13	10	11	7	7	50	25	80	»	»
	Assi-ben-Ferreah	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	8	6	23	9	14	»	»
	Assi-bou-Nif	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7	11	6	29	15	12	»	»
	Assi-Ameur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8	8	6	26	15	12	»	»
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	9	11	6	28	15	13	»	»
	La Stidia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	80	30	18	11	18	15	104	7	13	46	38
	Tounin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	9	8	0	7	38	17	31	»	»
	Kharouba	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Aïn-bou-Dinar	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	10	8	4	»	1
	Aïn-Tédelès	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	18	17	16	18	16	88	80	58	»	»
	Souk-el-Mitou	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	12	4	1	10	7	38	15	28	»	1
	Rivoli	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	8	»	15	4	48	35	12	»	»
	Aïn-Nouïssi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8	8	1	18	11	40	22	18	»	»
	Aboukir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	14	5	4	41	18	23	»	»
	Aïn-Sidi-Chérif	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	3	8	3	8	»	»
	Bled Touarid	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	8	15	7	0	3	1
Territoire militaire.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»
	Nemours	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	20	18	04	25	18	18	»	01	143	34	36	38	35
	Lalla-Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	2	1	0	7	2	4	»	»
	Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	14	26	38	25	47	43	52	258	80	78	64	56
	Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	»	3	2	2	10	22	8	10	3	»
	Banlieue d'Oran	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	7	10	20	18	8	»	2
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	0	4	1	3	4	4	3	5	29	12	16	1	1
	Saïda	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	0	1	7	2	17	0	8	2	1
	Daya	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0	»	1	4	»	3	1	»
	Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	18	63	01	51	103	122	400	96	81	112	98
	Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ouad-el-Hammam	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	0	2	10	0	4	»	»
	Bou-Tarlef	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	0	»	0	0	7	3	3	1	»
	Ammi-Moussa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	3	»	1	1	2
	Bel-Assel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sainte-Barbe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	8	1	3	»	1
	Kherbeb	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0	»	»	2	»	»	2	»
	TOTAUX	111	80	94	151	166	179	220	244	344	481	810	637	860	1,018	1,380	1,087	1,718	1,039	1,756 (1)	1,778 (2)	15,287	3,712	3,862	4,076	3,878

(1) et (2). Au chiffre de 15,287 il faut ajouter pour 1852, morts-nés, 36, pour 1853, morts-nés, 58, qui figurent aux décès seulement, ce qui donne un nouveau total de 15,381

…EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE PENDANT LA PÉRIODE DE 1830 À 1853. (Suite.)

…ORAN.

DÉCÈS.

Dénomination des territoires.	LOCALITÉS.	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par Français, Sexe masculin.	par Français, Sexe féminin.	par étrangers, Sexe masculin.	par étrangers, Sexe féminin.
…civil.	Oran	104	50	97	107	140	109	263	294	304	307	335	410	541	730	665	1,821	1,002	1,175	681	538	9,718	2,233	1,339	3,517	2,641
	Mers-el-Kébir	.	.	.	.	.	.	1	15	13	11	24	29	114	45	31	91	47	77	10	20	563	96	50	238	189
	La Senia	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	14	13	85	20	14	24	6	4	123	31	30	30	32
	Misserghin	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	31	52	61	75	34	7	16	23	302	102	60	69	45
	Sidi-Chamy	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	19	29	82	9	13	3	3	121	64	37	12	8
	Valmy	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	12	8	10	8	7	81	29	20	3	3
	Arcole	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	4	1	3	.	13	3	4	3	3
	Aïn-el-Turck	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	2	3	1	.	1	1
	Bou-Sfer	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bou-Tlélis	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	20	20	11	8	.	.
	Arzew et sa banlieue	1	.	.	1	3	.	.	.	1	8	4	3	3	86	123	112	7	143	[illegible]	44	646	161	104	218	107
	Mascara	.	.	.	.	.	.	.	.	4	10	17	25	40	53	87	161	70	27	145	78	910	516	163	132	99
	Saint-André	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	4	1	10	9	.	1	1
	Tlemcen	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	20	18	24	52	86	60	115	231	84	100	705	335	191	137	103
	Négrier	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	1	8	1	2	4	.
	Bréa	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	8	13	6	7	.	.
	Mansoura	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	7	8	6	1	.	.
	Hennaya	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	2	10	2	6	.	2
	Mostaganem	.	.	.	.	.	.	.	27	36	71	90	82	90	77	105	366	262	366	287	138	2,027	824	111	439	321
	Saf-Saf	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	1	6	3	3	.	.
	Pont-du-Chélif	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	5	.	.	.	5	11	2	.	7	2
	Mazagran	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	10	10	15	16	7	8	78	35	26	8	1
	[illegible]	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Vallée des Jardins	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	2	[illegible]	4	1	7	8	28	13	10	2	3
	Ouled-Mimoun	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	L'Oued-Chouly	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Pont de l'Isser	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Rachgoun	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Colonies agricoles.	Saint-Leu	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	90	6	11	8	1	125	69	53	.	.
	Damesme	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	[illegible]	.	1	33	22	11	.	.
	Sainte-Léonie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	13	17	4	7	41	7	9	10	14
	Moulay-Magoun	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	1	.	.	.
	Kléber	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	27	31	3	8	69	37	32	.	.
	Mefessour	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	18	3	0	43	25	21	4	.
	Saint-Cloud	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	9	74	56	139	33	81	334	168	126	24	16
	Fleurus	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	87	6	21	.	.	121	71	46	2	.
	Assi-Ben-Okba	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	18	3	2	25	11	14	.	.
	Saint-Louis	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	93	75	25	14	12	218	117	91	9	1
	Assi-Ben-Ferreah	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	50	12	6	82	48	32	1	.
	Assi-Bou-Nif	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	3	4	.	9	7	2	.	.
	Assi-Ameur	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	35	10	7	73	36	37	.	.
	Mangin	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	32	31	8	3	64	41	23	.	.
	La Sénia	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	15	23	11	15	21	15	4	109	14	8	47	40
	Tounin	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	1	7	3	4	29	12	17	.	.
	Kharouba	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0	1	.	.	8	1	8	.	.
	Aïn-Bou-Dinar	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	1	4	2	2	.	.
	Aïn-Tédelès	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	29	12	21	10	9	83	85	67	.	1
	Souk-el-Mitou	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	10	10	7	3	2	41	16	22	.	.
	Rivoli	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	26	7	1	1	5	50	30	20	.	.
	Aïn-Nouïssy	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	13	9	3	3	4	32	17	15	.	.
	Aboukir	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	20	8	33	7	2	31	45	39	1	.
	Aïn-Sidi-Chérif	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	13	6	19	9	10	.	.
	Blad-Touaria	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	33	.	34	18	8	.	.
…militaires.	[illegible]	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Nemours	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	12	10	12	18	10	8	4	10	96	23	21	24	28
	Lalla-Maghrnia	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	3	5	.	3	3	1	.	.	21	14	1	1	5
	Saint-Denis-du-Sig	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	40	47	70	156	83	117	60	55	634	299	141	128	72
	Aïn-Temouchent	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	1	4	4	1	5	29	4	8	58	26	7	21	4
	Banlieue d'Oran	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	15	.	.	1	.	16	1	3	8	4
	Tiaret	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	8	2	9	12	11	4	.	3	36	20	5	8	7
	Saïda	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	4	1	3	10	3	23	14	2	8	1
	Daya	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	1	.	.	3	.	5	1	1	3	1
	Sidi-bel-Abbès	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	13	59	45	157	106	83	518	137	50	100	171
	Saint-Hippolyte	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	5	1	8	3	3	.	.
	Oued-el-Hammam	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	3	0	1	.	.
	Bou-Tlelat	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.	.	.	3	1	0	.	0	1	.	.	.	.	.
	Sebdou	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	1	.	13	14	1	.	.
	Ammi-Moussa	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	1	.	.	.	.	2	1	1	.	.
	Bel-Assel	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	3	.	.	3	3	.	.	.
	Sainte-Barbe	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	8	2	3	0	2
	Kheneteb	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	0	.	.
	TOTAUX	155	50	97	108	143	102	264	330	354	415	512	601	851	1,218	1,376	3,362	2,129	3,083	1,718	1,301	16,719	5,913	3,226	5,306	4,237

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LA POPULATION

NAISSANCES.

PROVINCE DE

DÉSIGNATION des territoires.	LOCALITÉS.	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par Français. Garçons.	Filles.	par étrangers. Garçons.	Filles.
Territoire civil.	Constantine	»	»	»	»	3	12	30	30	34	34	59	90	104	100	108	92	141	178	156	319	1,618	631	512	127	140
	Bône	89	52	64	75	12	132	132	132	166	133	216	233	243	294	301	304	241	211	218	109	2,793	930	843	1,072	929
	D'Uzerville et fermes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»
	Bugeaud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	4	1	»	»
	Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	5	12	9	6	52	38	24	»	»
	Barral	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	9	11	3	26	17	9	»	»
	Guelma	»	»	»	»	»	1	1	2	4	5	5	11	10	30	34	45	53	65	113	50	432	161	167	63	61
	Millesimo	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	37	4	20	13	15	74	45	27	1	1
	Héliopolis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1	15	20	2	53	28	20	»	»
	Petit	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	22	6	1	34	22	12	»	»
	La Calle	»	»	»	»	»	6	2	4	6	1	12	7	11	11	12	13	24	24	25	26	190	45	63	42	32
	Philippeville	»	»	»	»	»	10	30	102	110	137	140	161	202	218	268	214	225	254	239	209	2,507	764	731	316	475
	Gastonville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	18	41	10	11	92	34	63	1	»
	Robertville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	9	13	14	5	49	22	21	»	»
	Bougie	8	15	12	12	10	13	14	15	6	10	17	11	25	30	10	28	37	38	46	41	402	129	130	94	64
	Sétif	»	»	»	»	»	»	»	2	3	2	12	10	12	33	31	32	»	»	45	36	224	90	130	27	17
Territoire militaire.	Batna et Lambèse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	3	9	8	15	12	15	38	84	44	200	87	73	16	28
	Biskara	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	3	0	»	3	10	4	4	1	1
	Guelma	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	»	2	11	4	1	4	5
	Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1
	Aïn-Beïda	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Condé	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	2	11	7	26	16	7	2	1
	Constantine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0	3	6	11	7	3	»	2
	Tebessa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»
	Djidjelli	»	»	»	»	»	1	6	9	6	7	5	7	13	11	8	10	15	5	16	17	128	30	39	30	20
	Ahdnet-ben-Ali	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	6	3	3	»	»
	El Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	2	3	4	16	10	13	7	14	13	7	102	57	23	16	6
	Jemmapes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	12	12	24	16	82	44	38	»	»
	Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	1	1	»	»
	Sidi-Nasser	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	4	2	2	»	»
	Bou-Sada	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1	1	»	»
	Sétif, Bordj-bou-Aréridj	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	22	16	6	2	1
	TOTAUX	97	74	76	80	180	181	242	296	332	361	489	213	610	744	763	900	806	1,051	1,193 (1)	1,010 (2)	9,937	3,250	2,019	2,534	1,634

(1-2) Au chiffre de 9,937 il faut ajouter pour 1852 : morts-nés 36, pour 1853 97 qui figurent aux décès seulement, ce qui donne un nouveau chiffre de 10,030 naissances.

RÉCAPITULATION

		1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	Français Garçons.	Filles.	Étrangers Garçons.	Filles.
PROVINCES	D'ALGER	630	265	320	439	515	665	666	950	770	1,328	1,720	1,963	2,391	2,521	2,281	2,684	2,643	2,022	2,737	2,513	30,681	9,433	7,997	6,873	6,378
	D'ORAN	111	80	94	121	166	179	226	244	344	421	612	637	860	1,012	1,320	1,687	1,716	1,930	1,756	1,776	15,227	3,718	3,562	4,075	2,976
	DE CONSTANTINE	97	74	76	80	129	181	242	296	332	361	489	213	610	744	763	900	806	1,051	1,193	1,010	9,937	3,250	2,019	2,534	1,634
	TOTAUX GÉNÉRAUX	837	419	490	639	812	922	1,134	1,490	1,446	2,110	2,821	3,133	3,861	4,283	4,364	5,211	5,167	5,012	5,706	5,299	55,905 (4)	16,305	12,538	12,782	12,106

(4) Le chiffre des morts-nés portés aux décès seulement pour 1852 et 1853, étant pour la province d'Alger de 248, d'Oran de 114, de Constantine de 112, soit 473, il convient d'ajouter ce dernier total à celui de 25, 20, ce qui donne un nouveau total général de 57,350 naissances.

…UROPÉENNE DE L'ALGÉRIE, PENDANT LA PÉRIODE DE 1830 À 1853. (Suite.)

…ONSTANTINE.

DÉCÈS.

Dénominations des territoires.	LOCALITÉS.	1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	DIVISION par Français. Sexe masculin.	Sexe féminin.	par étrangers. Sexe masculin.	Sexe féminin.
Territoire civil.	Constantine	•	•	•	•	8	10	30	38	87	36	72	53	140	113	118	180	140	170	341	317	1,679	703	396	357	133
	Bône	172	142	133	210	215	250	174	134	209	201	206	145	243	330	211	530	385	299	601	632	5,551	6,030	1,009	1,817	595
	D'Uzerville et fermes	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	8	8	5	8	3	•	•
	Bugeaud	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	5	8	•	1	1
	Mondovi	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	8	154	23	13	19	25	238	135	79	16	8
	Barral	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	19	9	25	20	73	38	33	8	—
	Guelma	•	•	•	•	1	1	2	1	•	5	5	6	20	23	35	317	133	58	213	94	613	405	257	96	55
	Millesimo	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	339	20	20	20	32	431	235	181	1	1
	Héliopolis	•	•	•	•	•	—	•	•	•	•	•	•	•	•	•	252	6	15	22	26	323	173	150	•	•
	Petit	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	27	22	9	22	80	48	31	—	•
	La Calle	•	•	•	•	4	4	3	3	3	6	14	16	14	24	25	20	16	15	16	39	232	79	24	93	35
	Philippeville	•	•	•	•	1	46	142	166	162	186	136	244	421	394	215	657	258	223	273	242	3,063	1,625	910	901	116
	Gastonville	•		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	110	36	27	25	40	256	130	115	9	2
	Robertville	•	•		•	•	•	•	•	•	—	•	•	•	•	•	27	24	30	30	31	114	78	46	8	•
	Bougie	21	14	14	11	6	8	7	9	8	8	7	11	17	88	11	84	85	87	79	27	337	181	74	90	62
	Sétif	•	•	•	•	•	•	•	•	1	2	4	3	14	15	57	23	5	•	31	53	200	87	52	46	25
Territoire militaire.	Batna et Lambèse	•	•	•	•	•	•	•	•		•	8	1	4	8	16	67	112	37	50	58	380	189	76	190	81
	Biskara	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	4	•	31	18	4	1	10	43	24	9	10	2
	Guelma	•	•	—	—	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	—	4	7	•	16	57	18	3	21	21
	Penthièvre	•	•		•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	13	3	1	8	26	50	19	5	12	14
	Aïn-Beïda	•	•	—	•	•	—	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	1	•	•	•
	Condé	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	•	•	4	3	13	7	6	•	—
	Constantine	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	8	3	6	7	1	•	•
	Tebessa	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	1	•	1	1	•	•	
	Djidjelli	•	•	•		•	2	1	3	3	3	2	8	6	9	8	4	9	9	7	6	72	43	31	19	10
	Ahmet-ben-Ali	•	•	•	—		•	•		•	•	•	•		•		•	—	•	18	8	20	18	14	•	
	El-Arrouch	•	•	•	•	•	•	•	•	•	23	30	88	86	26	53	284	34	25	30	17	500	263	113	162	52
	Jemmapes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	131	32	24	33	58	239	134	120	1	1
	Saint-Charles	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	8	•	3	1	0	1	6	22	16	0	5	3
	Sidi-Nassar	•	•	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	10	6	16	8	6	3	3
	Bou-Sada, Sétif, Bordj-bou-Areridj	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	4	8	0	18	6	4	8	•
	TOTAUX	193	156	147	223	230	330	350	360	410	443	477	520	827	966	940	3,017	1,326	1,056	1,301	1,030	15,831	8,921	4,423	3,754	1,733

…GÉNÉRALE.

		1830 à 1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL général.	Français. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Étrangers. Sexe masculin.	Sexe féminin.
Provinces	d'Alger	795	490	430	687	461	1,171	837	1,053	1,750	1,901	2,545	3,100	4,617	3,660	2,537	3,910	3,640	2,810	3,032	3,193	38,204	25,560	8,119	9,100	5,005
	d'Oran	154	50	97	109	133	162	264	336	356	413	612	881	641	1,219	1,276	3,562	2,120	3,283	1,710	1,301	18,710	5,948	3,228	5,305	4,237
	de Constantine	193	156	147	223	230	330	350	359	410	443	477	520	827	966	945	3,017	1,336	1,056	1,301	1,065	15,831	8,921	4,423	3,754	1,733
	TOTAUX GÉNÉRAUX	1,142	696	694	1,019	845	1,663	1,400	1,748	2,527	2,759	3,634	4,229	6,085	5,270	4,858	10,489	7,126	7,166	6,032	6,027	74,747	47,063	16,770	18,218	10,695

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE CIVIL

GA

NATIONALITÉS.	ALGER, MUSTAPHA, EL-BIAR, BOUZARÉAH. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	BIRMANDREÏS. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	BIRKADEM. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	CHÉRAGAS. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	DÉLY-IBRAHIM. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	DRARIAH. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	FONDOUCK. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	HUSSEIN-DEY. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	DOUÉRA. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	LA RASSAUTA. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.
Français	426	222	7,781	6		36	8	″	15	11	″	23	6	2	32	5	1	″	5	″	0	4	″	84	8	″	50	2	″	89
Espagnols	488	52	1,059	13	″	31	12	″	20	2	″	8	4	″	17	11	″	″	2	″	″	22	1	12	12	″	76	11	″	101
Portugais	″	″	6	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3
Italiens	81	13	800	″	″	2	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	20	1	″	″	″	″	7
Anglo-Maltais	73	3	200	2	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5
Anglais et Irlandais	″	″	66	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	″	93	″	″	″		″	″	″	″	″		″	9	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	8	″	40	″	″	″	3	″	″	″	″	″	1	″	7	1	″	″	2	″	″	″	1	″	2	″	1	″	″	″
Polonais	2	1	21	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	″	″	301	″	″	2	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1
Grecs	1	—	14	″	″	″	″	″	—	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	1	″	196	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Totaux partiels	1,080	201	13,244	21	″	74	25	″	35	14	″	31	11	2	65	18	1	2	9	″	6	26	2	118	23	1	128	13	″	207
Total des naissances	1,371			21			25			14			13			19			0			28			24			13		
Totaux des gains	14,615			95			60			45			78			21			15			144			152			220		

PE

NATIONALITÉS	ALGER, MUSTAPHA, EL-BIAR, BOUZARÉAH. Décès.	Departs.	BIRMANDREÏS. Décès.	Départs.	BIRKADEM. Décès.	Départs.	CHÉRAGAS. Décès.	Départs.	DÉLY-IBRAHIM. Décès.	Départs.	DRARIAH. Décès.	Départs.	FONDOUCK. Décès.	Départs.	HUSSEIN-DEY. Décès.	Départs.	DOUÉRA. Décès.	Départs.	LA RASSAUTA. Décès.	Départs.
Français	704	8,303	4	38	11	71	3	2	4	27	1	″	8	2	5	53	2	43	8	38
Espagnols	307	1,740	5	20	16	6	1	12	″	5	5	″	3	11	16	21	5	78	4	59
Portugais	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	47	941	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	1	8	″	″
Anglo-Maltais	31	206	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	1	84	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	2	79	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	32	20	″	1	″	″	″	″	3	8	″	″	5	″	1	″	″	1	″	″
Polonais	″	15	″	3	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	5	302	″	″	″	″	″	″	″	″	2	4	″	″	″	″	″	1	″	″
Grecs	″	8	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	1	200	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Totaux partiels	1,130	11,969	9	71	28	78	4	14	7	40	8	4	16	13	22	78	8	131	12	97
Totaux des pertes	13,099		80		106		18		47		12		20		100		139		100	

RÉSUMÉ PAR

Gain	14,615	95	60	45	78	21	15	144	152	220
Perte	13,099	80	106	18	47	12	20	100	139	100

…DE LA PROVINCE D'ALGER, ARRONDISSEMENT D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

…S.

[illegible] Nais. Légitimes.	[illegible] Nais. Naturelles.	[illegible] Arrivées.	SIDI-FERRUCH. Nais. Légitimes.	SIDI-FERRUCH. Nais. Naturelles.	SIDI-FERRUCH. Arrivées.	L'ARBA. Nais. Légitimes.	L'ARBA. Nais. Naturelles.	L'ARBA. Arrivées.	DOUÉRA, BABA-HASSEN, CRESCIA, Ste AMÉLIE, St FERDINAND, MAHELMA. Nais. Légitimes.	DOUÉRA… Nais. Naturelles.	DOUÉRA… Arrivées.	TÉNÈS, MONTENOTTE. Nais. Légitimes.	TÉNÈS… Nais. Naturelles.	TÉNÈS… Arrivées.	ORLÉANSVILLE, PONTEBA, LA FERME. Nais. Légitimes.	ORLÉANSVILLE… Nais. Naturelles.	ORLÉANSVILLE… Arrivées.	CHERCHEL, NOVI, ZURICH. Nais. Légitimes.	CHERCHEL… Nais. Naturelles.	CHERCHEL… Arrivées.	ROVIGO. Nais. Légitimes.	ROVIGO. Nais. Naturelles.	ROVIGO. Arrivées.	TOTAL. Naissances. Légitimes.	TOTAL. Naissances. Naturelles.	TOTAL. Arrivées.	TOTAL par nationalité.
8	"	43	"	"	10	7	"	40	44	7	154	53	16	46	29	7	66	30	3	75	"	"	79	659	262	10,696	11,617
"	"	"	"	"	"	2	1	18	13	1	36	17	3	98	6	1	3	4	1	19	"	"	10	619	60	2,115	2,794
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9
"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	1	3	1	9	2	"	2	3	"	1	"	"	"	95	14	84	951
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	2	1	1	"	5	3	"	"	"	"	"	82	5	214	301
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	66	66
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	102	102
"	1	"	"	"	"	"	"	3	2	1	28	1	"	2	"	"	2	2	"	"	"	"	5	22	3	88	113
"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	27	30
"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	9	"	309	318
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	14	15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	•	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	196	198
8	1	43	"	"	11	9	4	61	68	9	226	76	22	156	38	8	78	50	4	95	"	"	100	1,491	345	14,678	16,514
9			"			13			77			98			46			54			"			1,836			
52			11			74			303			254			124			149			160			16,514			

OBSERVATIONS

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

TOTAL. Naissances.	TOTAL. Arrivées.
1,836	14,678
16,514	

…ES.

[illegible] Décès.	[illegible] Départs.	SIDI-FERRUCH. Décès.	SIDI-FERRUCH. Départs.	L'ARBA. Décès.	L'ARBA. Départs.	DOUÉRA, BABA-HASSEN, CRESCIA, Ste AMÉLIE, St FERDINAND, MAHELMA. Décès.	DOUÉRA… Départs.	TÉNÈS, MONTENOTTE. Décès.	TÉNÈS… Départs.	ORLÉANSVILLE, PONTEBA, LA FERME. Décès.	ORLÉANSVILLE… Départs.	CHERCHEL, NOVI, ZURICH. Décès.	CHERCHEL… Départs.	ROVIGO. Décès.	ROVIGO. Départs.	TOTAL. Décès.	TOTAL. Départs.	TOTAL par nationalité.
3	30	2	2	12	37	36	79	31	32	50	50	39	153	6	68	929	9,097	10,026
"	"	"	"	4	"	3	11	15	30	8	4	6	12	"	16	398	2,040	2,438
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5
"	"	"	"	2	"	1	1	4	1	"	4	1	0	"	"	57	960	2,438
"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	2	"	"	"	33	207	240
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	84	85
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	79	81
"	1	"	"	1	3	3	1	"	"	"	"	3	"	"	4	49	39	88
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18
"	"	"	"	"	"	3	11	"	"	"	"	1	"	"	1	11	319	330
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	8
"	"	"	"	"	"	1	"	4	"	"	"	"	"	"	"	7	260	207
3	31	2	2	19	40	48	103	54	64	58	67	52	171	6	89	1,487	13,062	14,549
34		4		59		151		118		125		223		95		14,549		

TOTAL. Décès.	TOTAL. Departs.
1,487	13,662
14,549	

…OCALITÉ.

52	11	74	303	254	124	149	161	"	16,514	16,514 Gain. 14,549 Perte.
34	4	59	151	118	125	223	95		14,549	Reste : 1,965 Gain.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE CIVI

GA

NATIONALITÉS	Blidah. Naissances. Légitimes.	Blidah. Naissances. Naturelles.	Blidah. Arrivées.	La Chiffa. Naissances. Légitimes.	La Chiffa. Naissances. Naturelles.	La Chiffa. Arrivées.	Mouzaïa. Naissances. Légitimes.	Mouzaïa. Naissances. Naturelles.	Mouzaïa. Arrivées.	Oued-el-Halleg. Naissances. Légitimes.	Oued-el-Halleg. Naissances. Naturelles.	Oued-el-Halleg. Arrivées.	Castiglione. Naissances. Légitimes.	Castiglione. Naissances. Naturelles.	Castiglione. Arrivées.	Tefeschoun. Naissances. Légitimes.	Tefeschoun. Naissances. Naturelles.	Tefeschoun. Arrivées.
Français	95	24	160	1	1	23	10	2	13	″	2	4	5	″	17	4	1	18
Espagnols	75	17	50	″	″	″	″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Portugais	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	8	1	10	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Anglo-Maltais	4	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	1	1	20	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Polonais	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	1	″	10	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Totaux partiels	185	44	255	1	1	24	10	2	18		2	4	5	″	17	4	1	18
Total des naissances	229			2			12			2			5			5		
Totaux des gains	484			26			30			6			22			23		

NATIONALITÉS	Bou-Farik. Naissances. Légitimes.	Bou-Farik. Naissances. Naturelles.	Bou-Farik. Arrivées.	Koléah. Naissances. Légitimes.	Koléah. Naissances. Naturelles.	Koléah. Arrivées.	Médéah. Naissances. Légitimes.	Médéah. Naissances. Naturelles.	Médéah. Arrivées.	[illegible] Naissances. Légitimes.	[illegible] Naissances. Naturelles.	[illegible] Arrivées.
Français	23	6	6	46	4	176	55	10	73	6	1	33
Espagnols	15	″	7	8	″	30	8	6	6	″	″	″
Portugais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	1	″	″	″	″	4	4	″	2	″	″	″
Anglo-Maltais	2	1	″	1	″	2	1	″	2	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	3	6	1	″	1	″	″	″	1	″	″	″
Polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″	″	″	1	″	14	1	″	1	″	″	″
Totaux partiels	44	13	14	56	5	227	69	16	85	6	1	33
Total des naissances	57			61			85			7		
Totaux des gains	71			288			176			40		

PE

NATIONALITÉS	Blidah. Décès	Blidah. Départs	La Chiffa. Décès	La Chiffa. Départs.	Mouzaïa. Décès.	Mouzaïa. Départs.	Oued-el-Halleg. Décès	Oued-el-Halleg. Départs.	Castiglione. Décès.	Castiglione. Départs.	Tefeschoun. Décès	Tefeschoun. Départs.	Bou-Farik. Décès	Bou-Farik. Départs	Koléah. Décès.	Koléah. Départs.	Médéah. Décès.	Médéah. Départs.	[illegible] Décès	[illegible] Départs.
Français	127	124	6	2	14	16	4	10	6	28	15	2	50	24	40	60	57	54	7	17
Espagnols	40	33	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	17	22	2	″	10	3	″	″
Portugais	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5	2	″	″
Italiens	3	14	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	1	5	1	″	″	1	″	″
Anglo-Maltais	4	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	1	″	″
Allemands	6	9	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	″	″	″	″	1	″	″
Polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	1	″	5	7	1	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	4	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5	″	1	6	″	″
Totaux partiels	185	184	6	2	17	16	4	11	8	28	15	2	73	51	54	67	74	70	7	17
Totaux des pertes	369		8		33		15		36		17		124		121		144		24	

RÉSUMÉ PA

	Blidah	La Chiffa	Mouzaïa	Oued-el-Halleg	Castiglione	Tefeschoun	Bou-Farik	Koléah	Médéah	[illegible]
Gain	484	26	30	6	22	23	71	288	170	40
Perte	369	8	33	15	36	17	124	121	144	24

…E LA PROVINCE D'ALGER, ARRONDISSEMENT DE BLIDAH, PENDANT L'ANNÉE 1853.

…S.

[illegible] Naissances Légitimes	[illegible] Naissances Naturelles	[illegible] Arrivées	MOUZAÏA-LES-MINES Naissances Légitimes	MOUZAÏA-LES-MINES Naissances Naturelles	MOUZAÏA-LES-MINES Arrivées	MILIANAH Naissances Légitimes	MILIANAH Naissances Naturelles	MILIANAH Arrivées	EL-AFFROUN ET [illegible] Naissances Légitimes	EL-AFFROUN ET [illegible] Naissances Naturelles	EL-AFFROUN ET [illegible] Arrivées	BOU-MEDFA Naissances Légitimes	BOU-MEDFA Naissances Naturelles	BOU-MEDFA Arrivées	AMEUR-EL-AÏN Naissances Légitimes	AMEUR-EL-AÏN Naissances Naturelles	AMEUR-EL-AÏN Arrivées	AFFREVILLE Naissances Légitimes	AFFREVILLE Naissances Naturelles	AFFREVILLE Arrivées	SOUMA Naissances Légitimes	SOUMA Naissances Naturelles	SOUMA Arrivées	TOTAL Naissances Légitimes	TOTAL Naissances Naturelles	TOTAL Arrivées	TOTAL par nationalité
16	″	33	2	″	192	36	6	6	6	″	46	4	1	63	2	″	30	2	″	4	″	″	22	304	61	916	1,281
″	″	″	2	″	25	17	1	5	″	″	1	″	″	6	″	″	6	″	″	″	2	″	″	127	24	235	386
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	2
″	″	″	1	″	24	5	1	1	″	″	3	″	″	3	″	″	3	″	″	″	″	″	″	19	2	47	68
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	8	1	8	17
″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2
″	″	″	″	″	6	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	6	6
″	″	″	″	″	8	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	4	8	34	46
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	13	14
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	15	17
16	″	33	5	″	358	52	11	15	6	″	50	4	1	83	2	″	42	2	″	4	2	″	23	466	97	1,277	1,840
47			5			63			6			6			2			2			2			563			
74			363			78			56			88			44			6			25			1,840			

OBSERVATIONS.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL. Naissances	TOTAL. Arrivées
563	1,277
1,840	

…ES.

[illegible] Décès	[illegible] Départs	MOUZAÏA-LES-MINES Décès	MOUZAÏA-LES-MINES Départs	MILIANAH Décès	MILIANAH Départs	EL-AFFROUN ET [illegible] Décès	EL-AFFROUN ET [illegible] Départs	BOU-MEDFA Décès	BOU-MEDFA Départs	AMEUR-EL-AÏN Décès	AMEUR-EL-AÏN Départs	AFFREVILLE Décès	AFFREVILLE Départs	SOUMA Décès	SOUMA Départs	TOTAL Décès	TOTAL Départs	TOTAL par nationalité
10	6	1	78	34	2	6	9	45	″	2	″	3	10	4	″	433	442	875
″	″	2	43	16	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	88	103	191
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	2
″	″	″	27	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	2	16	50	66
″	″	″	9	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	13	17
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
″	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	16	13	23
″	″	″	2	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	4
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	9	9	″	″	″	″	17	17	34
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	16	6	16
10	6	3	162	48	2	6	9	45	″	11	9	3	16	6	2	575	648	1,223
6		165		50		15		45		20		13		8		1,223		

TOTAL. Décès	TOTAL. Départs
575	648
1,223	

…LOCALITÉ.

47	363	78	56	88	44	6	25	″	″	1,846
										1,223 Pertes.
6	165	50	15	45	20	13	8	″	″	
										Reste : 617 Gains.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU

GA

NATIONALITÉS.	DELLYS. Naissances. Légitimes.	DELLYS. Naissances. Naturelles.	DELLYS. Arrivées.	DRÂ-EL-MIZAN. Naissances. Légitimes.	DRÂ-EL-MIZAN. Naissances. Naturelles.	DRÂ-EL-MIZAN. Arrivées.	AUMALE. Naissances. Légitimes.	AUMALE. Naissances. Naturelles.	AUMALE. Arrivées.	BOGHARI. Naissances. Légitimes.	BOGHARI. Naissances. Naturelles.	BOGHARI. Arrivées.	MARENGO. Naissances. Légitimes.	MARENGO. Naissances. Naturelles.	MARENGO. Arrivées.
Français	11	2	137	//	//	2	27	9	82	//	1	1	12	1	//
Espagnols	1	//	19	//	//	1	9	4	9	//	//	//	//	//	//
Portugais	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Italiens	//	1	6	//	//	//	//	//	15	//	//	//	//	//	//
Anglo-Maltais	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Anglais et Irlandais	//	//	//	//	//	//	//	//	1	//	//	//	//	//	//
Belges et Hollandais	1	//	2	//	//	1	//	//	4	//	//	//	//	//	//
Allemands	//	//	1	//	//	//	//	//	2	//	//	//	//	//	//
Polonais	//	//	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Suisses	//	//	2	//	//	//	//	//	26	//	//	//	//	//	//
Grecs	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Divers	//	//	1	//	//	//	//	//	5	//	//	//	//	//	//
Totaux partiels	13	3	170	//	//	4	36	13	144	//	1	1	12	1	//
Totaux des naissances	16			//			49			1			13		
Totaux des gains	186			4			193			2			13		

PEF

NATIONALITÉS.	DELLYS. Décès.	DELLYS. Départs.	DRÂ-EL-MIZAN. Décès.	DRÂ-EL-MIZAN. Départs.	AUMALE. Décès.	AUMALE. Départs.	BOGHARI. Décès.	BOGHARI. Départs.	MARENGO. Décès.	MARENGO. Départs.
Français	4	37	1	5	32	56	1	18	24	13
Espagnols	1	29	//	4	7	17	//	4	//	1
Portugais	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Italiens	//	8	//	1	//	11	//	1	//	1
Anglo-Maltais	//	1	//	//	//	//	//	1	//	//
Anglais et Irlandais	//	3	//	//	//	//	//	//	//	//
Belges et Hollandais	//	1	//	//	//	5	//	//	//	//
Allemands	//	3	//	//	//	//	//	//	//	//
Polonais	//	3	//	//	//	3	//	//	//	//
Suisses	//	//	//	//	//	11	//	//	//	//
Grecs	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Divers	//	//	//	//	//	6	//	//	//	//
Totaux partiels	5	85	1	10	39	109	1	24	24	15
Totaux des pertes	90		11		148		25		39	

RÉSUMÉ PAR

	DELLYS.	DRÂ-EL-MIZAN.	AUMALE.	BOGHARI.	MARENGO.
Gains	186	4	193	2	13
Pertes	90	11	148	25	39

RÉSUMÉ DES TERRITOIRES CIVILS ET

GAINS	Arrondissement d'Alger	16,514
	——— de Blidah	1,840
	Division d'Alger	1,128
		19,482

TERRITOIRE MILITAIRE DE LA DIVISION D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

AS.

BOGHAR.			MÉDÉAH, BÂTIMENTS MILITAIRES.			AÏT-BESSIAH, AÏT-SULTAN, POSTES TÉLÉGRAPHIQUES DES ENVIRONS DE MILIANAH.			TENIET-EL-HÂAD.			TOTAL.			TOTAL par nationalité.
Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	
4	1	147	″	″	″	5	″	390	7	4	78	66	16	837	921
1	″	46	″	″	″	″	″	1	4	″	23	15	4	99	118
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	1	26	29
″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	4
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	7	8
″	″	4	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	7	7
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	33	33
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	6	6
5	1	210	″	″	″	5	″	391	11	4	103	82	23	1,023	1,126
6			″			5			15			105			
216			″			396			116			1,128			

OBSERVATIONS.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Naissances.	Arrivées.
105	1,023
1,128	

TES.

BOGHAR.		MÉDÉAH, BÂTIMENTS MILITAIRES.		AÏT-BESSIAH, AÏT-SULTAN, POSTES TÉLÉGRAPHIQUES DES ENVIRONS DE MILIANAH.		TENIET-EL-HÂAD.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.
Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	
1	93	″	″	21	117	3	8	87	347	434
″	44	″	″	″	10	1	3	9	112	121
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	8	″	″	″	1	″	1	″	32	32
″	1	″	″	″	″	″	2	″	5	5
″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	3
″	″	″	″	″	″	″	2	″	8	8
″	5	″	″	″	″	″	″	″	8	8
″	″	″	″	″	″	″	″	″	6	6
″	5	″	″	″	1	1	1	1	18	19
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	6	6
1	156	″	″	21	129	5	17	97	545	642
157		″		150		22		642		

TOTAL.	
Décès.	Départs.
97	545
642	

OCALITÉ.

216	″	396	118	″	″
157	″	150	22	″	″

1,128 Gains
642 Pertes.

Reste : 466 Gains.

ILITAIRES DE LA PROVINCE D'ALGER.

PERTES.	Arrondissement d'Alger	14,549
	——— de Blidah	11,223
	Division d'Alger	642
		16,414

Totalité des gains : 3,068.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITOIRE CIVIL DE LA PROVINC

GAINS.

NATIONALITÉS.	ORAN. Naissances. Légitimes.	ORAN. Naissances. Naturelles.	ORAN. Arrivées.	ARZEW. Naissances. Légitimes.	ARZEW. Naissances. Naturelles.	ARZEW. Arrivées.	MASCARA. Naissances. Légitimes.	MASCARA. Naissances. Naturelles.	MASCARA. Arrivées.	TLEMCEN. Naissances. Légitimes.	TLEMCEN. Naissances. Naturelles.	TLEMCEN. Arrivées.	MOSTAGANEM. Naissances. Légitimes.	MOSTAGANEM. Naissances. Naturelles.	MOSTAGANEM. Arrivées.	TOTAL. Naissances. Légitimes.	TOTAL. Naissances. Naturelles.	TOTAL. Arrivées.	TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Français..	218	49	642	129	9	184	56	17	116	71	26	103	141	46	320	615	147	1,565	2,327	
Espagnols	442	75	699	32	1	44	16	5	71	29	6	78	80	44	135	593	131	1,627	1,751	
Portugais.	″	″	3	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	12	20	″	39	59	
Italiens.	45	4	63	1	″	2	1	″	9	3	″	5	6	3	3	38	7	58	163	
Anglo-Maltais.	″	″	1	″	″	″	1	—	″	2	1	3	″	″	″	3	1	4	8	
Anglais et Irlandais	1		4	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	1	″	4	5	
Belges et Hollandais..	1	″	5	4		1	″	″	2	″	″	2	4	″	″	8	″	11	19	
Allemands..	13	3	13	10	″	″	″	—	12	2	″	2	11	″	″	36	3	27	66	
Polonais...	″	″	1	″	″	″	″		″	″	″	″	″	2	″	″	2	1	3	
Suisses.	3	″	9	″	″	1	″		3	″	″	1	″	″	1	3	″	15	18	
Grecs..	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
Divers........	″	″	2	″	″	″	11	″	5	″	″	″	16	1	″	29	1	7	37	
Totaux partiels.....	723	131		176	10		79	22		107	33		261	96		1,346	292		4,396	
Total des naissances.	854		1,642	186		232	161		216	146		195	357		471	1,638		2,756		
Totaux des gains...	2,496			418			319			335			828			4,396				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL. Naissances.	TOTAL. Arrivées.
1,638	2,758
4,396	

RÉSUMÉ PA

	ORAN.	ARZEW.
GAINS...............	2,496	418
PERTES....	1,282	274

ORAN, DIVISIONS D'ORAN, D'ARZEW, DE MASCARA, DE TLEMCEN, DE MOSTAGANEM, PENDANT L'ANNÉE 1853.

PERTES.

NATIONALITÉS.	ORAN.		ARZEW.		MASCARA.		TLEMCEN.		MOSTAGANEM.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.		
Français	257	392	104	114	89	121	85	156	144	156	679	939	1,618	
Espagnols	244	236	16	36	18	11	29	92	51	125	358	493	851	
Portugais	8	»	»	»	1	»	»	»	1	»	16	»	16	
Italiens	10	86	»	1	3	3	2	14	8	11	23	115	138	
Anglo-Maltais	1	1	»	»	»	»	»	2	4	1	5	4	9	
Anglais et Irlandais	1	11	»	»	»	»	»	2	»	1	1	14	15	
Belges et Hollandais	5	2	1	»	»	»	»	»	1	1	7	9	16	
Allemands	2	13	1	1	2	1	1	6	7	»	16	19	35	
Polonais	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	2	
Suisses	2	3	»	»	»	»	»	1	1	»	5	4	7	
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Divers	»	7	»	»	»	4	»	3	18	1	26	15	35	
Totaux partiels	536	752	122	152	104	146	117	255	239	297	1,122	1,614	2,736	
Totaux des pertes	1,282		274		244		370		536		2,736			

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL.	
Décès.	Départs.
1,122	1,614
2,736	

4,596 Gains.

2,736 Pertes.

Reste : 1,660 Gains.

OCALITÉ.

MASCARA.	TLEMCEN.	MOSTAGANEM.
310	335	828
244	370	536

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION D

G

NATIONALITÉS.	Saint-Denis-du-Sig.			Aïn-Temouchent.			Bou-Tlélis.			Banlieue militaire d'Oran.			Ammi-Moussa.			Nemours.			Lalla-Maghrnia.			Sebdou.	
	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.
Français	18	3	142	7	″	121	2	″	9	6	4	16	″	1	5	5	1	38	″	1	13	2	″
Espagnols	26	3	102	2	″	126	″	″	″	″	″	35	″	″	9	9	3	64	″	″	7	″	″
Portugais	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	″	″	″	″	″	23	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	12	″	″	″	″	″
Anglo-Maltais	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	″	1	″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″
Allemands	1	″	1	″	″	13	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	1	″	″
Polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	1	″	2	″	″	13	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″
TOTAUX partiels	46	6	251	10	″	305	2	″	9	6	4	53	″	1	14	17	4	118	″	1	21	2	″
TOTAL des naissances	52			10			2			10			1			21			1			2	
TOTAUX des gains	303			315			11			63			15			139			22			3	

PE

NATIONALITÉS.	Saint-Denis-du-Sig.		Aïn-Temouchent.		Bou-Tlélis.		Banlieue militaire d'Oran.		Ammi-Moussa.		Nemours.		Lalla-Maghrnia.		Sebdou.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.
Français	38	45	4	60	2	″	2	22	″	5	8	34	″	25	1	[illegible]
Espagnols	18	53	1	101	″	″	″	44	″	11	7	16	″	9	″	4
Portugais	″	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	″	″	1	9	″	″	″	″	″	1	2	8	″	1	″	″
Anglo-Maltais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	1	″	″	3	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
Allemands	1	3	″	4	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″
Polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	2	″	″	8	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAUX partiels	58	101	6	188	2	1	2	68	″	17	19	59	″	35	1	31
TOTAUX des pertes	159		194		3		70		17		78		35		32	

RÉSUMÉ PA

GAINS	303	315	11	63	15	139	22	3
PERTES	159	194	3	70	17	78	35	32

TERRITOIRE MILITAIRE DE LA PROVINCE D'ORAN, PENDANT L'ANNÉE 1853.

S.

[illegible]			SAÏDA.			SAINT-HIPPOLYTE, OUED-EL-HAMMAM, BEN-TALLEF.			SIDI-BEL-ABBÈS.			DAYA.			BANLIEUE MILITAIRE D'ORAN.			TOTAL.			TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.			Naissances.				
Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.		
3	2	28	1	1	78	″	″	2	48	11	294	1	″	1	″	″	6	03	27	761	881	
″	″	23	″	″	20	″	″	″	46	0	327	″	″	″	″	″	″	83	12	724	819	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	
″	″	4	″	″	1	″	″	″	2	3	48	″	″	″	″	″	1	4	3	91	98	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	8	″	″	″	″	″	″	″	″	10	10	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	″	″	″	″	7	7	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	51	″	″	″	″	″	″	2	″	59	61	
″	″	″	″	″	1	″	″	″	4	″	45	″	″	1	″	″	″	6	″	63	69	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	12	″	″	″	″	″	″	″	1	11	″	″	″	″	″	″	1	1	38	40	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	
″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	10	10	
3	2	68	1	1	100	″	2	2	101	21	794	1	″	2	″	″	7	189	43	1,766	1,998	
5			2			2			122			1			″			232				
73			102			4			916			3			7			1,998				

TOTAL.	
Naissances.	Arrivées.
232	1,766
1,998	

TES.

[illegible]		SAÏDA.		SAINT-HIPPOLYTE, OUED-EL-HAMMAM, BEN-TALLEF.		SIDI-BEL-ABBÈS.		DAYA.		BANLIEUE MILITAIRE D'ORAN.		TOTAL.		TOTAL par nationalité.
Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	
3	39	3	37	1	″	39	04	″	17	″	5	101	409	510
″	37	″	21	″	″	25	56	″	2	″	11	49	365	414
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	4	4
″	7	″	2	″	″	2	17	″	″	″	″	5	45	50
″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	3	3
″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	″	4	4
″	″	″	2	″	″	5	17	″	1	″	″	6	25	31
″	″	″	″	″	″	17	25	″	″	″	″	20	32	52
″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	1
″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	2	12	14
″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	1
″	″	″	″	″	″	″	2	″	3	″	″	″	7	7
3	83	3	62	1	″	89	222	″	23	″	17	184	907	1,091
86		65		1		311		23		17		1,091		

TOTAL.	
Décès.	Départs.
184	907
1,091	

LOCALITÉ.

73	102	4	916	3	7	″	″	1,998 Gains.
86	65	1	311	23	17	″	″	1,091 Pertes.
								Reste... 907 Gains.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITOIR

G

NATIONALITÉS	CONSTANTINE.			BÔNE.			DUZERVILLE, EL HADJAR.			BUGEAUD.			MONDOVI.			BARRAL.			GUELMA.			MILLESIMO.			HÉLIOPOLIS.	
	Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances			Naissances	
	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	Légitimes.	Naturelles.
Français	164	0	1,218	67	20	641	1	″	26	5	″	22	3	1	62	3	″	57	36	4	41	6	″	22	8	″
Espagnols	8	″	65	4	2	36	″	″	″	″	″	11	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Portugais	″	″	″	″	″	12	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	15	1	66	28	11	136	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	7	1	″	″	″	″	″	″	″
Anglo-Maltais	19	″	90	57	″	160	″	″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	8	″	3	″	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	″	19	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	″	9	″	″	5	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	4	1	59	7	″	379	″	″	2	″	″	2	″	″	1	″	″	″	2	″	″	1	″	11	″	″
Polonais	″	″	2	″	1	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	″	″	121	1	″	9	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″	″	40	1	″	13	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	9	1	″	″	″	″	″	″	″
Totaux partiels	210	8		165	34		1	″		5			3	1		3	″		49	4		9	″		6	″
Total des naissances	218		1,689	199		1,397	1		29	5		36	4		69	3		74	53		44	9		33	6	
Totaux des gains	1,907			1,596			30			41			73			77			97			42			0	

P

NATIONALITÉS	CONSTANTINE.		BÔNE.		DUZERVILLE, EL HADJAR.		BUGEAUD.		MONDOVI.		BARRAL.		GUELMA.		MILLESIMO.		HÉLIOPOLIS.	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Dép
Français	292	1,201	390	378	3	7	3	41	23	14	16	52	79	47	30	26	26	[illegible]
Espagnols	12	59	12	37	″	″	2	17	″	″	2	″	″	″	″	″	1	″
Portugais	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Italiens	18	81	76	98	″	4	″	″	″	2	″	″	1	4	″	″	″	″
Anglo-Maltais	13	59	111	104	″	″	″	″	1	5	″	″	4	1	″	″	″	″
Anglais et Irlandais	″	12	1	10	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	3	8	8	3	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Allemands	7	25	29	17	″	2	″	″	″	3	″	″	10	″	2	10	″	″
Polonais	″	1	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses	1	34	3	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	1	42	2	6	″	6	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″
Totaux partiels	347	1,422	632	660	3	15	5	60	24	26	20	52	94	52	32	36	27	″
Totaux des pertes	1,769		1,292		18		65		50		72		140		68		27	

RÉSUMÉ PA

Gains	1,907	1,596	30	41	73	77	97	42	0
Pertes	1,769	1,292	16	65	50	72	140	68	27

ÇIVIL DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

NS.

[illegible] Légitimes	[illegible] Naturelles	[illegible] Arrivées	LA CALLE. Légitimes	LA CALLE. Naturelles	LA CALLE. Arrivées	PHILIPPEVILLE ET SA BANLIEUE. Légitimes	PHILIPPEVILLE ET SA BANLIEUE. Naturelles	PHILIPPEVILLE ET SA BANLIEUE. Arrivées	GASTONVILLE. Légitimes	GASTONVILLE. Naturelles	GASTONVILLE. Arrivées	ROBERTVILLE. Légitimes	ROBERTVILLE. Naturelles	ROBERTVILLE. Arrivées	BOUGIE. Légitimes	BOUGIE. Naturelles	BOUGIE. Arrivées	SÉTIF. Légitimes	SÉTIF. Naturelles	SÉTIF. Arrivées	TOTAUX. Légitimes	TOTAUX. Naturelles	TOTAUX. Arrivées	TOTAL par nationalité	OBSERVATIONS.
1	″	13	10	2	134	103	23	1,194	8	2	122	6	″	178	19	″	94	36	10	698	478	73	4,522	5,073	
″	″	″	″	″	47	17	2	114	″	″	″	″	″	″	13	″	54	3	1	163	45	5	493	543	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″		71	″	13	13	
″	″	″	6	1	54	17	14	190	″	″	″	″	″	″	1	1	16	3	″	119	″	28	489	588	
″	″	″	5	″	88	43	1	222	″		″	″		″	3	″	29	″	″	183	135	1	780	916	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″			″	″	″	″	″	″	″	″	8	″	″	29	29	
″	″	″	″	1	″	″	″	21	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	1	38	39	
″	″	″	″	″	9	11	2	389	1	″	44	″	″	″	1	1	16	″		64	28	5	976	1,009	
″	″	″	″	″	2	″		3	″	″	″	″		″	″			″	″	4	1	1	14	16	
″	″	″	″	″	″	1	″	28	″	″		″		″	″	″	6	″	″	79	2	″	243	245	
″	″	″	″	″	″	″			″		″	″		″	″		1	″		″		″	1	1	
″	″	″	1	″	1	″	″	22	″		″	″		″	″	″	1	″	″	86	3	″	172	175	
1	″		22	4		182	57		9	2		6	″		37	7		44	12		793	114			
1		13	26		335	239		2,183	11		166	6		178	44		217	56		1,396	907		7,740	8,647	
14			361			2,432			177			184			261			1,452			8,647				

TOTAL	
Naissances	Arrivées
907	7,740
8,647	

ÈS.

[illegible] Décès	[illegible] Départs	LA CALLE. Décès	LA CALLE. Départs	PHILIPPEVILLE ET SA BANLIEUE. Décès	PHILIPPEVILLE ET SA BANLIEUE. Départs	GASTONVILLE. Décès	GASTONVILLE. Départs	ROBERTVILLE. Décès	ROBERTVILLE. Départs	BOUGIE. Décès	BOUGIE. Départs	SÉTIF. Décès	SÉTIF. Départs	TOTAL Décès	TOTAL Départs	TOTAL par nationalité
22	5	18	57	172	538	33	12	31	54	11	78	41	270	1,192	2,780	3,972
″	″	8	32	20	98	″	1			10	48	4	79	70	370	440
″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″		″	1	1
	″	10	34	18	149				″	1	25	3	39	128	436	564
″	″	3	60	37	216		″		3	2	24	″	94	171	575	746
″	″	″	″		″	″	″			″			3	1	25	26
″	″	1	″	″	8	″	″				″		2	12	25	37
″	″	″	3	16	47	7	″	″		2	23	″	47	76	177	253
	″	″	4	″	1						″	″	″	″	9	9
″	″	″	1	2	52	″	″			″	9	″	23	6	122	128
″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″
″	″	2	1	18	3	″	″	″	″	″	2	″	42	30	104	134
22	5	39	206	286	1,113	40	13	31	57	26	209	53	599	1,686	4,624	6,310
27		245		1,309		53		88		235		652		6,310		

TOTAL.	
Décès	Départs
1,686	4,624
6,310	

OCALITÉ.

14	361.	2,432	177	184	261	1,452		″	8,647 Gains.
									6,310 Pertes.
27	245	1,309	53	88	235	652		″	Reste. . 2,337 Gains.

TABLEAU COMPARATIF DES GAINS ET DES PERTES DE LA POPULATION DU TERRITOIR[E]

GA[INS]

NATIONALITÉS	BATNA ET LAMBÈSE			BISKARA.			GUELMA.			PHILIPPEVILLE.			AÏN-BEÏDA.			CONDÉ.			CONSTANTINE.			TEBESSA.			[illegible]		
	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.	Naissances. Légitimes.	Naissances. Naturelles.	Arrivées.
Français	24	10	246	1	″	41	″		35	″	″	62	″	″	22	4		14	4	1		″	1	″	11	4	[illegible]
Espagnols	3	1	66	″	″	4	″		″		″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5	″	″	3
Portugais	″	″	20	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
Italiens	1	1	75	1	—	21	″	″	″	″	″	3	″	″	5	″			1	″	″	″	″	2	″	″	[illegible]
Anglo-Maltais	1	1	30	—	—	2		″	″	″	″	3	″	″	1	3		″	—	″	″	″	″	″	1	″	
Anglais et Irlandais	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	—	″	″	″	—	″	″	—	″	″	″	″	″	″	″	
Belges et Hollandais	″	″	7	″	″	1	″	″	″		″	″	″	″	″		″	″	″	″		″	″	″	″	″	
Allemands	2	″	35	1	″	7	″	″	335	1	″	164	″	″	1	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	[illegible]
Polonais	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	
Suisses	″	″	6	″	″	3	″	″				5	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	1	″	″	
Grecs	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″		″	″	″		″	″	1	″	″	
Divers	″	″	4	″	—	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	
TOTAUX partiels	31	13	502	3	″	79	3	″	370	1	″	241	″	″	20	7	″	14	5	1	″	″	1	9	13	4	16
TOTAL des naissances	44			3			3			1			″			7			6			1			17		
TOTAUX des gains	546			82			373			242			29			21			6			10			185		

PE[RTES]

NATIONALITÉS	BATNA ET LAMBÈSE		BISKARA.		GUELMA.		PHILIPPEVILLE.		AÏN-BEÏDA.		CONDÉ.		CONSTANTINE.		TEBESSA.		[illegible]	
	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Départs.	Décès.	Dépa[rts].
Français	43	171	5	77	10	6	8	51	″	17	3	4	3	″	″	1	6	[illegible]
Espagnols	4	29	1	4	″	″	″	5	″	″	″		″	″	″	″	1	13
Portugais	″	″	″	″	″		″	″			″	—	″	″	″	″	″	″
Italiens	5	55	2	23		″	2	15		2	″	″	″	″	″	1	1	4
Anglo-Maltais	3	20	1			″	—	″			″				—	″	″	4
Anglais et Irlandais	″			″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″
Belges et Hollandais	″	6	1		″	″	″	1	″	″	″		″	″	″	″	″	[illegible]
Allemands	2	20		11	35	7	19	5	″		″	″	″	″	″	2	″	[illegible]
Polonais		7		″	″	″	″	1			″	″	″	″	″	″	″	″
Suisses		5	″	2	″	—	—	1		4	″	″		″	″	″	″	″
Grecs			″	″	″	″	″	″			″	″	″	″	″	″	″	″
Divers	″		″	″	″	″	1	5			″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAUX partiels	58	313	10	117	45	13	30	84		23	3	4	3	″	″	4	8	[illegible]
TOTAUX des pertes	371		127		58		114		23		7		3		4		94	

RÉSUMÉ PA[R]

GAINS	546	82	373	242	29	21	6	10	185
PERTES	371	127	58	114	23	7	3	4	94

RÉCAPITULATIO[N]

GAINS. — Province d'Alger: 19,482 — d'Oran: 6,394 — de Constantine: 10,541 — 36,417

PERTES. — Province d'Alger. — d'Oran. — de Cons[tantine].

…ILITAIRE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE PENDANT L'ANNÉE 1853.

…S.

…-BOU-ALI. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	EL-ARROUCH. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	JEMMAPES. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	SAINT-CHARLES. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	SIDI-KAMBER. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	[illegible] Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	SÉTIF ET BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	TOTAL. Naissances. Légitimes.	Naturelles.	Arrivées.	TOTAL par nationalité.	OBSERVATIONS.
	″	24	5	1	59	9	5	62	1	″	17	″	″	″	1	″	2	8	1	″	67	23	687	777	
	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	1	109	113	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″			″	″		20	20	
″	″	″	1	″	″	″	″	2		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	1	124	128	
	″	″	″	″	1	″	″	10		″	″	″	″	″	″		″	3	″	″	9	1	67	77	
	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	
	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	8	8	
	″	″	″	″	″	″	″		″	″	20	″		″	″	″	2		″	″	7	″	566	573	RÉSUMÉ GÉNÉRAL.
	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″				″	″	″	6	6	
	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″			161	1	″	184	185	
		″	″	″	″	″	″			″	″	″	″		″		″		″		″	″	1	1	
		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″			″	″		5	5	
″	″	24	6	1	69	9	5	80	1	″	37	″	″	″	1	″	4	11	1	161	90	26	1,778	1,894	
			7			14			1			—			1			12			116				
24			67			94			38			″			5			173			1,894				

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TOTAL Naissances	Arrivées
116	1,778
1,894	

…ES.

…-BOU-ALI. Décès.	Départs.	EL-ARROUCH. Décès.	Départs.	JEMMAPES. Décès.	Départs.	SAINT-CHARLES. Décès.	Départs.	SIDI-KAMBER. Décès.	Départs.	[illegible] Décès.	Départs.	SÉTIF ET BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ. Décès.	Départs.	TOTAL. Décès.	Départs.	TOTAL par nationalité.
	15	16	34	55	34	3	13	16	8		1	4	—	174	400	574
	″	″	1	″	″	″	—		—	″	—		″	6	61	67
	″	″	″	″	—	″	—			″	″			″	″	″
	″	″	1	″	1	″	″		″	″	″		″	10	106	116
	—	″	″	″	12	1	″			″	″	2	″	8	47	55
	″	″	1	″	″	″	″		″	″	″				1	1
	″	″	1	″		″		″		″	″			1	8	9
	″	1	7	″	″	2	″	″		″	1		″	59	54	113
	″	″	″	″	—	″	″	″	″	″	″		″	″	8	8
	″	″	″	″		″	2		″	″	—		″		14	14
	″	″	″	″	—	″	″	″	″	″	″			″	″	″
	″	″	″	″	—	″	—				″			1	5	6
8	15	17	65	55	47	6	15	10	8	″	2	6	″	259	815	1,074
23		82		162		21		18		2		6		1,074		

TOTAL Décès.	Départs.
250	815
1,074	

…OCALITÉ.

24 23	67 82	94 102	38 21	18	5 2	173 6	″	″ ″

1,894 Gains
1,055 Pertes.
Reste. 839 Gains.

…ÉNÉRALE.

……	16,414
……	3,827
……	7,365
	27,606

RÉCAPITULATION DES GAINS.

Province d'Alger……	3,068
——— d'Oran……	2,567
——— de Constantine……	3,176
	8,811

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES MARIAGES DANS LES TERRITOIRES CIVILS

	LOCALITÉ	NAISSANCES.																					
		FRANÇAIS.		ESPAGNOLS.		PORTUGAIS.		ITALIENS.		ANGLO-MALTAIS.		ANGLAIS ET IRLANDAIS.		BELGES ET HOLLANDAIS.		ALLEMANDS.		POLONAIS.		SUISSES.		GRECS.	
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Territoires civils	Alger	275	250	225	252	.	.	39	30	32	28	.	.	.	.	3	4	.	2	.	.	.	.
	Mustapha	36	29	20	14	.	.	3	12	6	3	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.
	Bouzaréah, Pointe Pescade	4	2	13	2	.	.	.	.	2	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	El Biar	2	2	21	11	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Birmandreis	4	2	7	6	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Birkadem	4	4	3	2	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	2	1	.	.	.	1	.	.
	Cheragas	2	2	1	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Dely-Ibrahim	.	6	1	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.
	Drariah	1	5	5	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	1	.	.
	Fondouck	2	1	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.
	Hussein-Dey	2	7	2	6	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
	Kouba	4	6	7	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.
	La Rassauta	1	1	4	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Ouled-Fayet	2	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.
	Sidi-Ferruch	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	L'Arba	7	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Rovigo	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.
	Douéra	2	11	1	4	.	.	2	1	.	1	.	.	.	.	2	1	.	.	1	2	.	.
	Baba-Hassen	4	6	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Crescia	1	4	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Sainte-Amélie	3	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Saint-Ferdinand	.	1	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.
	Maelma	2	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Cherchell	22	15	4	2	.	.	2	1	2	.	.	.	.	.	1	1	.	.	1	1	.	.
	Novi	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Zurich	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Tenez	12	23	11	2	.	.	4	.	1	3	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
	Montenotte	22	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Orléansville	14	11	2	3	.	.	.	.	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Pontéba	4	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	La Ferme	4	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Blidah	32	40	45	41	2	.	4	6	2	2	.	.	.	.	3	.	.	.	.	1	.	.
	Joinville	.	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Montpensier	1	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Dalmatie	3	3	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Beni-Méred	5	2	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	La Chiffa	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Mouzaïa	6	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Oued-el-Halleg	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	El Affroun / Bou-Roumi	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Ameur-el-Aïn	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.
	Castiglione	1	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Tefeschoun	3	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	.	.	.	.	.	.
	Boufarick	14	11	15	3	.	.	.	1	.	3	.	.	.	.	3	5	.	.	.	.	.	.
	Souma	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Koléah	13	12	4	2	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Fouka	4	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Douaouda	3	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.
	Zeralda	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Médéah	29	26	6	2	.	.	2	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Lodi	4	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Damiette	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Mouzaïa-les-Mines	2	1	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Milianah	21	17	12	12	.	.	2	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Affreville	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bou-Medfa	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAUX	242	641	434	406	2	.	60	67	48	20	.	.	.	.	20	17	.	3	5	2	.	.
Territoires militaires	Dellys	5	2	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Dra-el-Mizan	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Aumale	19	17	7	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bourkika	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Marengo	6	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Boghar	2	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Médéah	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Vesoul-Benian / Aïn-Sultan	2	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Teniet-el-Hâad	9	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAUX	49	40	9	6	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Territoires civils		642	641	434	406	2	.	60	67	48	49	.	.	.	.	20	17	.	2	2	7	.	.
	TOTAUX	691	681	443	412	2	.	60	67	48	49	.	.	1	.	20	17	.	3	5	7	.	.

ET MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

Décès Garçons	Décès Filles	Total Garçons	Total Filles	Total par place	Naissances pendant l'année précédente Garçons	Filles	Total	Différence Gain	Perte	Mariages Français	Français et étrangères	Français et indigènes	Étrangers et Françaises	Étrangers	Indigènes	Total	Mariages pendant l'année précédente	Différence Gain	Perte	Observations
.	.	374	762	1,136	920	314	1,234	.	98	163	21	.	3	120	18	325	291	34	.	
1	.	62	61	123	71	76	147	.	24	36	3	.	1	6	.	43	43	.	.	
.	.	21	22	43	15	35	50	.	7	2	.	.	2	1	.	5	6	.	1	
.	.	25	14	39	19	11	30	9	.	4	.	.	.	5	.	9	12	.	3	
.	.	12	9	21	5	16	21	.	.	3	.	.	.	.	.	3	6	.	3	
.	.	12	13	25	11	14	25	.	.	3	2	.	2	1	.	8	11	.	3	
.	.	7	7	14	10	5	15	.	1	6	4	.	.	1	.	11	6	5	.	
.	.	2	11	13	16	5	21	.	8	2	2	.	.	3	.	7	5	2	.	
.	.	6	13	19	3	15	18	1	.	2	.	.	.	2	.	4	5	.	1	
.	.	4	5	9	14	3	17	.	8	.	.	.	.	3	.	3	5	.	2	
.	.	15	13	28	21	22	43	.	15	1	.	.	1	5	.	7	8	.	1	
.	.	13	11	24	16	19	35	.	11	2	.	.	.	2	.	4	7	.	3	
.	.	9	4	13	7	10	17	.	4	4	.	.	.	5	.	9	5	4	.	
.	.	3	3	6	3	3	6	.	.	5	.	.	.	.	.	5	2	3	.	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	6	5	11	4	8	12	.	1	6	.	.	1	2	.	9	6	3	.	
.	.	1	2	3	3	1	4	.	1	1	.	.	.	.	.	1	1	.	.	
.	.	15	20	35	26	27	53	.	18	3	2	.	8	.	.	13	13	.	.	
.	.	5	11	16	3	1	4	12	.	2	2	.	.	.	.	4	2	2	.	
.	.	4	4	8	3	12	15	.	7	4	.	.	.	.	.	4	4	.	.	
.	.	3	1	4	2	3	5	.	1	1	.	.	1	.	.	2	3	.	1	
.	1	2	3	5	2	1	3	2	.	1	1	.	.	.	.	2	3	.	1	
.	.	6	4	10	7	3	10	.	.	1	1	.	.	.	.	2	1	1	.	
.	.	33	22	55	28	26	54	1	.	6	2	.	.	4	.	12	11	1	.	
.	.	6	3	9	5	6	11	.	2	.	.	.	.	.	.	.	2	.	2	
.	.	2	1	3	6	9	15	.	12	.	.	.	.	.	.	.	3	.	3	
.	.	32	26	58	22	43	65	.	7	7	2	.	2	3	12	26	40	.	14	
.	.	22	8	30	3	16	19	11	.	1	.	.	.	.	1	2	6	.	4	
.	.	20	15	35	24	22	46	.	11	4	1	.	1	.	.	6	12	.	6	
.	.	4	2	6	7	1	8	.	2	3	.	.	.	.	.	3	2	1	.	
.	.	2	1	3	4	1	5	.	.	2	.	.	.	.	.	2	.	2	.	
.	.	161	36	197	100	119	219	.	16	25	5	.	.	14	3	47	31	.	16	
.	.	.	3	3						.	.	.	.	.	.	.				
.	.	1	2	3						.	.	.	.	.	.	.				
.	.	4	3	7	10	2	12	.	5	1	2	.	.	.	.	3	2	1	.	
.	.	6	9	15	10	11	21	.	6	2	.	.	.	.	.	2	4	.	2	
.	.	2	1	3	1	2	3	.	.	1	.	.	.	.	.	1	.	1	.	
.	.	6	7	13	7	7	14	.	1	3	1	.	2	.	.	6	12	.	6	
.	.	1	1	2	2	1	3	.	1	1	.	.	.	.	.	1	.	1	.	
.	.	3	4	7	8	5	13	.	6	3	.	.	.	.	.	3	5	.	2	
.	.	1	1	2	.	2	2	.	.	.	1	.	.	.	.	1	.	1	.	
.	.	1	4	5	10	6	16	.	11	5	.	.	.	.	.	5	4	1	.	
.	.	2	2	4	4	1	5	.	1	3	.	.	.	.	.	3	5	.	2	
.	.	30	33	63	39	31	70	.	7	2	7	.	1	4	.	14	20	.	6	
.	.	2	4	6	3	4	7	.	1	3	.	.	.	.	.	3	3	.	.	
.	.	15	18	33	37	28	65	.	13	.	3	.	.	3	.	6	12	3	.	
.	1	2	5	7						3	.	.	.	.	.	3				
.	.	4	4	8						2	1	.	.	.	.	3				
.	1	4	.	4						2	.	.	1	.	.	3				
.	.	39	26	65	41	46	87	.	22	15	3	.	2	22	9	51	26	25	.	
.	.	5	2	7	7	4	11	.	4	3	1	.	.	.	.	4	1	3	.	
.	.	6	8	14	9	3	12	2	.	3	.	.	.	.	.	3	5	.	2	
.	.	3	4	7	1	.	1	6	.	2	.	.	.	1	.	3	1	2	.	
.	.	33	36	69	42	30	72	.	3	12	.	.	.	1	2	15	13	2	.	
.	.	.	2	2	.	.	.	2	.	1	.	.	.	.	.	1	.	1	.	
.	.	.	3	3	.	.	.	3	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
1	8	1,212	1,196	2,409	1,337	1,324	2,661	.	252	615	76	.	25	230	80	716	642	71	.	
.	.	7	9	16	12	11	23	.	7	3	1	.	.	1	.	5	5	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	26	22	48	15	17	36	13	.	3	1	.	1	.	.	7	12	.	5	
.	.	.	1	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	9	4	13	16	17	33	.	20	3	.	.	.	.	.	3	3	.	.	
.	.	3	2	5	1	1	2	3	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	
.	.	.	.	.	.	1	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	2	2	4	1	.	1	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	9	6	15	2	2	4	11	.	1	.	.	.	.	.	1	3	.	2	(1) A ce chiffre de ... 2,513 il convient d'ajouter celui de 105 morts-nés.
.	.	58	46	104	47	49	96	8	.	13	2	.	1	1	.	15	23	.	7	Total ... 2,618
1	8	1,212	1,196	2,409	1,337	1,324	2,661	.	244	315	73	.	20	220	80	713	642	.	.	Ces morts-nés sont ainsi décomposés : Français ... 57, Étrangers ... 48 } 105
1	5	1,272	1,242	2,513 (1)	1,384	1,373	2,757	.	.	327	73	.	26	221	80	732	665	.	67	et lesquels figurent aux décès.

TABLEAU DES DÉCÈS CONSTATÉS DANS LES TERRITOIRES CIVIL

	LOCALITÉS.	Français.				Espagnols.				Portugais.				Italiens.				Anglo-Maltais.				Anglais et Irlandais.				Belges et Hollandais.		
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.
Territoires civils.	Alger	235	62	122	109	55	64	79	78	•	•	•	•	17	5	7	9	0	0	8	6	•	•	•	1	1	1	•
	Mustapha	16	5	29	9	0	1	7	7	•	•	•	•	2	0	2	•	•	1	5	1	•	•	•	•	•	•	•
	Bou Zaréah	•	1	3	1	•	•	3	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	El Biar	2	•	[illegible]	7	1	2	2	2	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Birmandreïs	1	1	1	1	•	0	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Birkadem	4	0	2	2	4	0	5	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Chéragas	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Dely-Ibrahim	•	1	1	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Draria	1	•	•	•	•	2	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Fondouck	1	•	4	3	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Hussein-Dey	1	•	1	3	1	2	7	6	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Kouba	2	•	•	1	2	1	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	La Rassauta	2	2	2	2	•	3	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Ouled-Fayet	1	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Sidi-Ferruch	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	L'Arba	1	2	4	6	1	2	1	•	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Rovigo	1	2	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Douéra	0	5	[illegible]	7	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Baba-Hassen	•	•	1	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Crescia	•	1	2	2	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Sainte-Amélie	•	1	1	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Saint-Ferdinand	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Maelma	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Cherchel	5	4	9	6	1	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•
	Novi	2	1	3	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Zurich	2	1	•	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Tenez	15	2	2	6	2	6	2	5	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Montenotte	1	•	1	5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Orléansville	20	1	6	4	1	1	2	4	•	•	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Ponteba	1	2	1	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	La Ferme	2	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Blidah	51	13	20	20	7	0	15	12	•	•	1	•	2	•	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
	Joinville	1	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Montpensier	2	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Dalmatie	1	2	4	3	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Beni Méred	1	2	4	5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	La Chiffa	3	1	6	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Mouzaïa	2	2	3	7	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Oued-el-Halleg	1	•	1	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	El Affroun, Bou-Roumi	2	•	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Ameur-el-Aïn	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Castiglione	2	2	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Tefeschoun	•	4	5	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Boufarik	12	4	16	16	•	6	4	9	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	2	2	2	•	•	•	•
	Soumah	2	1	1	1	•	1	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Koléah	13	4	6	2	•	1	•	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•
	Fouka	2	2	2	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Douaouda	•	•	•	2	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Zéralda	•	•	3	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Médéah	20	2	22	12	3	•	7	6	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Lodi	1	•	3	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Damiette	2	2	4	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Mouzaïa-les-Mines	1	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Milianah	12	5	12	5	•	6	2	•	•	1	•	•	1	•	•	1	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Affreville	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Bou Medfa	13	15	9	6	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	TOTAUX	570	100	325	290	83	100	152	144	•	1	1	•	29	0	10	10	0	6	14	0	2	2	3	1	1	1	•
Territoires militaires.	Dellys	2	1	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Dra-el-Mizan	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Aumale	5	2	10	0	1	1	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Bou-Saâda	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Marengo	10	5	6	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Boghar	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Meleah	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Vesoul-Benian, Aïn-Sultan	3	2	9	7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Teniet-el-Had	1	•	2	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	TOTAUX	23	12	34	10	1	2	2	0	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Territoires civils	573	100	325	296	83	100	152	144	•	1	1	•	32	0	10	10	3	6	16	0	2	2	3	1	1	[illegible]	•
	TOTAUX des décès	598	150	359	317	86	111	160	147	•	1	1	•	32	0	10	10	0	4	14	3	3	3	3	1	1	1	•

ET MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1853.

DÉCÈS.

	ALLEMANDS.				POLONAIS.				SUISSES.				GRECS.				DIVERS.			
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.
(first row)	17	3	6	6	.	.	.	.	4	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
(total)	23	4	12	15	1	.	.	1	18	6	10	7	.	.	.	.	6	2	6	3
(total)	23	2	12	15	1	.	.	1	10	6	10	7	.	.	.	.	6	2	6	3
(total général)	23	2	12	15	1	.	.	4	12	6	11	7	.	.	.	.	2	2	5	3

DIVERS. Filles.	TOTAL Hommes.	TOTAL Femmes.	TOTAL Garçons.	TOTAL Filles.	TOTAL par localité.	DÉCÈS pendant l'année précédente Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	DIFFÉRENCE Diminution.	Augmentation.
1	437	138	222	210	1,007	958	511	1.467	460	
.	21	9	12	17	89	66	23	111	82	
.	.	2	6	2	16	8	11	17	7	
.	4	3	6	11	24	9	0	15		.
	1	4	2	2	9	0	2	8	.	1
	0	6	7	7	26	15	8	23	.	.
.	1		3	.	4	7	3	10	8	.
.	.	3	2	2	7	6	8	14	7	
.	1	2	1	1	6	3	1	4	.	4
	1	1	0	8	10	3	2	5	.	11
.	2	3	2	6	12	9	13	21	.	1
.	4	1	1	2	8	5	6	11	2	.
.	2	2	3	3	12	6	3	9	.	2
.	1	.	.	2	2		2	2	.	1
.	2	.	.	.	2	1	.	1	.	1
.	3	5	6	8	19	14	15	25	2	.
.	1	2	1	3	7	5	2	8	1	.
.	18	5	3	8	24	130	41	171	142	.
.		.	2	2	5	2	1	3	.	2
.	.	1	4	2	7	4	2	6	.	1
.	1	1	1	1	4	1		1	.	2
1	1	.	1	1	2	2	1	4	1	.
.	.	.	1	.	1	4	2	6	5	
.	9	0	12	12	36	23	12	41	5	4
.	2	1	3	3	9	5	2	7	.	2
	2	1	.	4	7	4	5	8	2	.
.	23	10	4	11	48	36	16	46	.	2
	1	.	1	4	6	9	3	12	2	.
	36	2	8	16	60	64	10	74	24	.
.	1	2	1		4	.	1	1	.	3
.	2	.	1	1	4	1	5	6	2	.
	35	23	49	48	178					
.	1	.	1	1	3	93	66	159	.	27
	2	3	.	.	8					
.	1	3	4	6	14	8	5	10		4
.	2	2	4	5	13	13	12	24	14	.
	2	1	.	2	8	3	2	5		.
.	4	2	3	0	15	9	7	16	1	.
.	1		1	2	4	2	2	4		.
.	2			4	6	18	27	46	40	
	0	1	2	2	11	24	28	53	42	
	2	2	1	2	6		6	19	2	.
.	.	8	5	4	15	8	7	11	.	3
	12	12	25	27	80	32	20	71	.	9
.	3	2	2	1	8		8	2	.	.
.	20	0	12	8	49					
1	2	2	3	4	11	64	43	107	10	
		.	1	2	3					
.	1	.	0	1	4					
.	24	3	24	17	64	90	28	116	50	
	.	.	2	2	8	3	8	8	4	
.	2	2	1	1	7	3	5	8	1	
	1	.	1	1	3	1	.	1	.	2
.	15	16	17	6	50	26	24	34	4	.
.	2	.	.		2			.	2	
.	14	17	10	4	45	.		.	45	
3	753	312	535	400	2,096	1,777	1,075	2,852	750	.
.	2	1	2	.	8	11	3	14	0	
.	.	1	.	.	1	.	.	.		1
	9	4	17	12	39	35	15	50	11	
.	1	.	.	.	1	.	.	.	.	1
.	18	8	6	3	24	52	24	72	52	
.	1	.	.		1	29	1	30	29	.
.	.	.	.	.	.			.		.
.	3	2	9	7	21	1	8	7	.	11
.	1	1	2	1	9	1	2	3	.	2
.	24	14	36	23	67	129	51	190	63	.
3	753	312	535	496	2,096	1,777	1,075	2,852	750	.
3	777	326	571	519	2,193	1,906	1,126	3,032	839	.

TABLEAU DES NAISSANCES, DES MARIAGES ET DES DÉCÈS DES TERRITOIR

NAISSANCES.

Localités.		Français. Garçons.	Français. Filles.	Espagnols. Garçons.	Espagnols. Filles.	Portugais. Garçons.	Portugais. Filles.	Italiens. Garçons.	Italiens. Filles.	Anglo-Maltais. Garçons.	Anglo-Maltais. Filles.	Anglais et Irlandais. Garçons.	Anglais et Irlandais. Filles.	Belges et Hollandais. Garçons.	Belges et Hollandais. Filles.	Allemands. Garçons.	Allemands. Filles.	Polonais. Garçons.	Polonais. Filles.	Suisses. Garçons.	Suisses. Filles.	Grecs. Garçons.
Territoires civils	Oran	151	117	239	209	•	•	25	24	1	2	•	•	1	•	6	7	•	•	•	2	1
	Arzew	79	99	17	16	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	6	2	•	•	•	•	•
	Mascara	39	34	1	14	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Tlemcen	46	21	20	16	•	•	2	1	2	1	•	•	•	—	1	1	•	—	•	•	•
	Mostaganem	67	92	62	96	1	•	6	7	•	•	•	•	2	2	7	4	•	•	•	•	•
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	2	13	15	12	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1	•
	Aïn-Temouchent	2	4	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
	Bou-Tlélis	2	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Banlieue militaire d'Oran	4	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Nemours	2	4	6	2	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•
	Lalla Maghrnia	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Sebdou	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Tiaret	2	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	—
	Saint-Hippolyte, Oued-el-Hammam, Ben-Yachef.	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Sidi-bel-Abbès	29	30	21	29	•	•	2	2	•	•	•	•	1	•	1	3	•	•	1	•	•
	Daya	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Ammi-Moussa	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Saïda	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Mascara	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Totaux		467	416	401	467	1	•	36	35	2	4	•	•	4	3	29	31	•	•	1	2	1

Localités.		Français. Hommes.	Français. Femmes.	Français. Garçons.	Français. Filles.	Espagnols. Hommes.	Espagnols. Femmes.	Espagnols. Garçons.	Espagnols. Filles.	Portugais. Hommes.	Portugais. Femmes.	Portugais. Garçons.	Portugais. Filles.	Italiens. Hommes.	Italiens. Femmes.	Italiens. Garçons.	Italiens. Filles.	Anglo-Maltais. Hommes.	Anglo-Maltais. Femmes.	Anglo-Maltais. Garçons.	Anglo-Maltais. Filles.	Anglais et Irlandais. Hommes.	Anglais et Irlandais. Femmes.	Anglais et Irlandais. Garçons.	Anglais et Irlandais. Filles.	Belges et Hollandais. Hommes.	Belges et Hollandais. Femmes.	Belges et Hollandais. Garçons.
Territoires civils	Oran	100	21	68	53	27	51	60	60	2	2	2	2	4	•	1	2	1	•	1	•	1	•	•	•	4	•	•
	Arzew	16	11	50	33	4	1	6	6	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Mascara	7	4	65	13	1	4	7	6	•	•	•	•	3	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Tlemcen	16	6	20	24	2	7	2	7	•	•	•	•	•	1	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Mostaganem	47	24	36	37	2	9	18	15	•	1	•	•	3	2	4	•	2	•	2	•	•	•	•	•	1	•	•
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	4	2	26	4	2	1	2	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
	Aïn-Temouchent	3	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
	Bou-Tlélis	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Nemours	•	•	4	4	1	1	1	4	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
	Tiaret	1	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Saïda	1	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Saint-Hippolyte, Oued-el-Hammam, Ben Yachef.	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Sidi-bel-Abbès	12	2	11	10	2	3	10	16	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	4	•	•
	Sebdou	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Banlieue militaire d'Oran	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Daya	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Pont-du-Chélif	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Ammi-Moussa	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Totaux		200	78	309	192	62	77	163	122	2	5	2	2	12	4	2	4	2	•	3	•	1	•	•	•	9	•	1

…IVILS ET MILITAIRES DE LA PROVINCE D'ORAN PENDANT L'ANNÉE 1853.

[illegible] Garçons	[illegible] Filles	TOTAL. Garçons.	TOTAL. Filles.	TOTAL par place.	NAISSANCES pendant l'année précédente. Garçons.	Filles.	TOTAL.	DIFFÉRENCE. Augmentation.	Diminution.	MARIAGES. Français.	Français et étrangères.	Français et indigènes.	Étrangers et françaises.	Étrangers.	Israélites.	TOTAL.	MARIAGES pendant l'année précédente.	DIFFÉRENCE. Augmentation.	Diminution.
	•	447	411	858	471	428	899	•	41	67	33	1	4	135	43	303	226	77	•
•	•	106	80	186	63	60	121	65	•	26	3	•	1	8	1	42	26	16	•
1	7	47	54	101	47	37	84	17	•	12	•	•	•	2	•	17	61	•	44
•	•	71	69	140	65	87	172	•	32	33	6	•	•	7	20	66	23	43	•
10	13	182	175	357	163	144	307	50	•	27	14	2	4	21	6	74	69	5	•
	•	24	26	50	20	23	43	6	•	6	1	•	•	4	•	11	18	•	7
•	•	3	7	10	•	2	2	8	•	•	•	•	1	1	•	2	1	1	•
•	•	2	6	6	•	•	•	5	•	1	•	•	•	•	•	1	•	1	•
•	•	4	4	8	3	4	7	1	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2
•	•	10	11	21	•	•	•	21	•	2	3	•	•	•	3	8	•	8	•
•	•	1	•	1	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	•	2	2	1	1	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	3	2	5	•	3	3	2	•	•	•	•	•	•	3	3	1	2	•
•	•	2	•	2	2	•	2	•		2	•	•	•	•	•	2	•	•	•
•	•	55	67	122	63	40	103	18	•	11	1	•	•	14		•	21	5	•
•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	26	1	1	•
•	•	•	•	•	1	•	1	1	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	2	•	2	4	3	7	•	2	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•
•	•	•	1	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
[illegible]	20	950	918	1,874 (1)	904	850	1,754	190	72	214	62	8	10	192	72	557	417	140	

OBSERVATIONS.

(1) Au chiffre de 1874, il convient d'ajouter celui de 56 mort-nés ainsi répartis :

Français........ 26
Étrangers........ 30

Total égal .. 56

lesquels figurent aux décès.

Ce qui donne un total de 1,930 naissances.

[illegible] Femmes.	Garçons.	Filles.	POLONAIS. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	[illegible] Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	GRECS. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	DIVERS. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL par localité.	DÉCÈS pendant l'année précédente. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	DIFFÉRENCE. Diminution.	Augmentation.
•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	153	74	174	127	528	463	361	824	296	•
•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	14	12	56	40	122	44	32	75	•	47
•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	11	6	76	16	114	123	24	149	35	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	24	14	37	42	117	57	54	111	6	•
•	4	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	3	3	3	5	68	41	69	51	229	211	148	359	120	•
•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	6	35	11	58	35	25	60	2	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	3	1	1	3	8	3	1	4	•	4
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	•	2	•	•	•	•	2
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	2	6	9	19	1	•	1	•	18
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	1	3	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	1	3	9	1	10	7	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	2	1	3	2	•
1	5	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	12	31	22	63	83	23	106	23	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	8	•	8	7	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	2	•	1	1	•	1
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	3	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•
2	16	3	1	•	•	1	1	2	1	2	•	•	•	•	3	3	4	6	303	170	490	338	1,301	1,050	666	1,716	311	75

TABLEAU DES NAISSANCES, DES MARIAGES ET DES DÉCÈS DES TERRITOIRES CIVI

	LOCALITÉS	NAISSANCES. Français. Garçons.	Filles.	Espagnols. Garçons.	Filles.	Portugais. Garçons.	Filles.	Italiens. Garçons.	Filles.	Anglo-Maltais. Garçons.	Filles.	Anglais et Irlandais. Garçons.	Filles.	Belges et Hollandais. Garçons.	Filles.	Allemands. Garçons.	Filles.	Polonais. Garçons.	Filles.	Suisses. Garçons.	Filles.	Grecs. Garçons.
Territoires civils.	Constantine	87	83	3	5	.	.	9	7	9	10	.	.	.	.	2	2	.	.	.	.	.
	Bône	48	39	2	4	.	.	25	14	23	34	.	.	.	.	3	2	.	.	.	1	.
	D'Uzerville et fermes	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bugeaud	4	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Mondovi	1	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Barral	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Guelma	61	16	.	.	.	.	1	.	6	2	.	.	.	.	1	1	.	1	.	.	.
	Millesimo	6	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
	Héliopolis	1	4	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Petit	1		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	La Calle	4	2	.	.	.	.	4	3	2	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Philippeville	88	73	12	7	.	.	14	17	33	21	.	.	.	.	6	7	.	.	.	1	.
	Gastonville	6	5		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
	Robertville	4	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bougie	15	6	6	7	.	.	3	1	3	.	.	.	.	.	6	.	.	.	.	.	.
	Sétif	17	29		3	.	.	3	1	.		.	.	.	.	1	2	.	.	.	.	.
Territoires militaires	Batna et Lambèse	17	17	.	4	.	.	1	1	1	1		.	.	.	1	1	.	.	.	.	.
	Biskara	1	.		.	.	.	.	1	.	.		.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
	Guelma	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.
	Penthièvre	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.
	Aïn Beida	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Condé	1	3	.	.	.	.	.	.	6	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Constantine	5		.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Tebessa	1		.	.	.	.	.	.	.	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Djidjelli	9	6	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.
	Ahmet-ben-Ali		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.
	El Arrouch	5	1	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Jemmapes	7	7		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Saint-Charles				.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Sidi Nassar	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bou Sada	.	1		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Sétif et Bordj-bou-Areridj	5	5	.		.	.	.	.	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	TOTAUX	313	314	23	30	.	.	59	16	71	75	.	.	.	.	22	21	.	1	.	2	.

	LOCALITÉS	Français. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Espagnols. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Portugais. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Italiens. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Anglo-Maltais. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Anglais et Irlandais. Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Belges et Hollandais. Hommes.	Femmes.	Garçons.
Territoires civils	Constantine	136	20	75	61	2	3	3	4	.	.	.	.	3	.	4	3	3	.	9	3	.	.	.	.	2	.	.
	Bône	332	45	64	61	5	1	1	5	.	.	.	.	33	6	20	17	22	17	34	38	1	.	.	.	2	.	.
	D'Uzerville et fermes	3	1	.				.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bugeaud	3	.		.	1		.	1	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Mondovi	6	6	6	6	.	.	1		.	.	.	.	.		.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Barral	4	3	3	6	1	.	1		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.
	Guelma	31	11	22	15	.	.	.		.	.	.	.	1	.	.	.	3	.	1		.	.	.	.	.	.	.
	Millesimo	6	6	6	16		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Héliopolis	3	1	10	13	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Petit	7	4	7	6	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	La Calle	7	1	6	1	3	6	1	.	.	.	.	.	4	4	4	.	.	.	2	1	.	.	.	.	.	.	.
	Philippeville	35	18	50	64	7	1	2	3	.	.	.	.	7	3	2	2	14	5	7	11	.	.	.	.	.	.	.
	Gastonville	3	6	14	16			.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Robertville	5	6	11	9	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bougie	3	1	6	3	6	6	2	3	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	3	6	.	.	.	.	.	.	.
	Sétif	16	5	13	14	3	.	.	1	.	.	.	.	1	.	1	1		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Territoires militaires	Batna et Lambèse	13	3	10	6	.	1		3	.	.	.	.	1	.	3	1	.	1	6	1	.	.	.	.	.	.	.
	Biskara	1	.	3	1		.	.	1	.	.	.	.	1	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	1	.
	Guelma	1	1	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Penthièvre	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Aïn Beida	.	.	.	.		.	.	.	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Condé	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Constantine	1	.	2		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Tebessa	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Djidjelli	.	.	5	1	.	.	.	1	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Ahmet-ben-Ali	1	.	5	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	El Arrouch	6	5	4	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Jemmapes	11	14	10	11	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Saint-Charles	.	.	1	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Sidi Nassar	1	6	3	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Bou Sada	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	Sétif et Bordj-bou-Aréridj	.	.	2	6	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.
	TOTAUX	323	153	363	320	23	10	14	22	.	.	.	.	61	13	35	33	43	24	68	36	2	.	.	.	8	1	.

ET MILITAIRES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

…ERS.		TOTAL.		TOTAL par place.	NAISSANCES pendant l'année précédente.			DIFFÉRENCE.		MARIAGES.										OBSERVATIONS.
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	FRANÇAIS.	FRANÇAIS et étrangères.	FRANÇAIS et indigènes.	ÉTRANGERS et Françaises.	ÉTRANGERS.	ISRAÉLITES.	TOTAL.	MARIAGES pendant l'année précédente.	DIFFÉRENCE. Augmentation.	DIFFÉRENCE. Diminution.	
.	.	110	100	212	90	87	166	32	.	33	3	.	1	5	23	65	55	10	.	
.	1	101	98	199	164	155	310	.	120	23	7	.	4	17	8	54	66	.	14	
.	.	1	.	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	4	1	2	.	.	.	2	.	4	.	.	1	1	.	8	.	6	.	
.	.	1	3	4	7	2	2	.	3	4	.	.	.	.	.	4	8	.	2	
.	.	2	1	3	7	4	11	.	8	.	.	.	.	.	.	.	2	.	2	
.	.	32	20	82	66	55	113	.	81	4	1	.	4	1	.	10	22	.	12	
.	1	7	3	10	3	8	13	.	3	.	.	.	.	.	.	.	3	.	3	
.	.	4	4	8	8	11	20	.	12	3	1	.	1	.	.	4	2	2	.	
.	.	1	.	1	3	3	2	.	3	2	.	.	1	.	.	1	.	4	.	
.	1	10	12	26	14	11	25	1	.	2	1	.	.	3	.	8	2	8	.	
.	.	123	126	249	151	103	254	.	2	33	2	.	3	20	1	59	60	.	1	
.	.	6	3	21	3	8	12	.	2	3	.	.	.	.	.	3	2	.	3	
.	.	4	2	6	7	7	14	.	2	8	.	.	.	.	.	8	2	1	.	
.	.	37	17	44	26	14	40	4	.	17	3	.	.	.	.	10	13	8	.	
.	.	20	26	90	18	26	43	11	.	10	.	1	.	.	.	11	21	.	11	
.	.	20	24	44	31	26	66	.	18	2	.	.	.	2	.	11	12	.	1	
.	.	2	1	3	.	.	.	3	.	1	.	.	2	.	.	3	.	3	.	
.	.	8	.	3	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	1	1	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	1	.	1	.	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	3	4	7	8	3	11	.	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.		
.	.	8	1	0	.	2	2	4	.	.	.	.	.	1	.	1	1	.	.	
.	.	1	.	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	9	8	17	6	4	10	7	.	2	.	.	.	.	.	2	2	.	.	
.	.	.	.	.	2	3	4	.	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	
.	.	0	3	7	9	4	13	.	2	2	1	.	.	1	.	4	0	.	.	
.	.	7	7	14	13	11	24	.	10	11	.	.	.	.	.	11	2	9	.	(1) Au chiffre de 1,010, il convient d'ajouter celui de 57 morts-nés, lesquels, figurant aux décès, se composent ainsi : Français ... 37 / Étrangers ... 20 } 57 ce qui porte le nombre total des naissances à 1,067.
.	.	.	.	.	1	1	2	.	2	4	.	.	.	.	.	1	2	2	.	
.	.	2	.	1	1	2	3	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	3	1	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	7	2	12	.	.	.	12	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.	3	516	494	(1)1,010	651	512	1,163	.	.	174	18	1	17	31	25	266	292	.	4	

…ES

ALLEMANDS.				PORTUGAIS.				SUISSES.				GRECS.				DIVERS.				TOTAL.				TOTAL par localité.	DÉCÈS pendant l'année précédente.			DIFFÉRENCE.	
Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Diminution.	Augmentation.
[illegible]	1	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	150	24	92	72	317	153	88	241	.	106
[illegible]	1	2	7	.	.	.	.	2	.	1	.	.	.	.	.	2	1	2	2	300	73	126	131	632	404	197	601	.	31
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	1	.	.	3	.	.	.	.	3
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	1	5	.	.	.	.	2
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	2	8	8	25	18	2	21	.	4
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	3	4	8	20	15	10	25	8	.
[illegible]	.	2	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	36	11	27	18	81	145	68	213	100	.
[illegible]	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	5	7	7	12	32	12	8	20	.	12
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	1	10	12	26	12	10	22	.	4
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	4	7	4	22	8	3	9	.	13
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	.	14	8	10	7	39	12	6	18	.	21
[illegible]	.	4	7	.	.	.	.	2	1	.	1	.	.	.	.	17	1	.	.	83	29	72	66	262	156	119	275	.	7
[illegible]	.	3	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	6	10	11	40	13	11	24	.	16
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8	2	11	0	31	17	15	32	1	.
[illegible]	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	4	8	8	27	37	11	78	21	.
.	.	1	2	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	36	5	15	12	53	22	9	31	.	22
.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	5	26	13	66	38	21	59	1	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	2	3	3	10	1	.	1	.	9
[illegible]	6	13	12	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	7	26	15	48	.	.	.	.	46
.	1	6	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	7	3	8	8	26	6	2	8	.	18
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	1	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	3	3	2	4	1	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	2	.	3	3	1	3	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	1	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	0	8	6	3	4	7	.	1
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	0	2	8	8	12	12	12	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	3	6	1	17	23	7	30	13	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11	14	19	11	55	26	13	33	.	22
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	1	2	6	1	.	1	.	3
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	2	3	3	8	4	6	10	1	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	3	2	8	.	1	1	.	2
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	5	4	.
20	11	42	33	.	.	.	.	3	.	2	1	.	.	.	.	23	3	3	2	713	224	315	473	1,933	1,160	632	1,861	.	132

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ, ÂGE ET SEXE

TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIRES

NATIONALITÉS.	de 1 à 10 jours. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 10 jours à 1 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 1 à 3 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 3 à 6 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 6 mois à 1 an. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 1 à 2 ans. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.
Enfants issus de parents français	″	″	40	43	83	″	″	19	18	37	1	1	29	22	33	4	1	24	25	54	3	6	47	44	100	12	2	62	48
de pères français et mères espagnoles	1	″	4	5	10	″	″	2	3	3	″	″	1	4	5	″	″	3	2	3	″	″	4	1	3	1	1	2	2
italiennes	″	″	2	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	″	″	1	″
allemandes	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	1	″	″	1	″	″	1	″	1	″	″	″	″
autres nationalités	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″
de pères étrangers et mères françaises	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	1	2	2	1	3	2	2	1	2	7	″	″	2	″	2	″	″	″	1
de parents espagnols	1	″	19	19	39	″	″	10	5	15	″	″	16	4	23	2	″	7	9	18	″	″	23	29	52	3	2	24	26
portugais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
italiens	″	″	″	2	2	″	″	1	1	2	″	″	1	″	1	1	″	1	″	2	″	″	3	1	4	″	1	1	4
anglo-maltais	″	″	7	2	9	″	″	3	″	3	″	″	1	1	2	″	″	1	1	2	″	″	1	″	1	″	″	1	1
anglais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	1	″	″	1	″	″	″	1
polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
belges et hollandais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
allemands	″	″	1	2	3	″	″	″	″	″	″	″	2	1	3	″	″	″	″	″	2	″	″	2	4	4	″	″	6
suisses	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	2	″	″	2	3	5	″	1	″	″
grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
divers	″	″	″	2	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	″	″	″	″	″	1	1	″	″
TOTAUX	2	″	75	75	152	1	″	35	27	63	2	3	53	33	91	10	4	39	42	93	3	7	83	82	177	21	8	91	89
	2		150			1		62			5		86			14		81			12		165			29		180	

Nés en Europe 1,290
Nés en Algérie 893

TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIRES

NATIONALITÉS.	de 1 à 10 jours. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 10 jours à 1 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 1 à 3 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 3 à 6 mois. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 6 mois à 1 an. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.	TOTAL.	de 1 à 2 ans. Nés en Europe. Garçons.	Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Filles.
Enfants issus de parents français	1	1	19	26	47	1	2	11	9	23	2	2	14	16	34	″	4	19	13	36	9	4	27	21	61	9	5	50	47
de pères français et mères espagnoles	″	″	″	1	1	″	″	2	″	2	″	″	1	1	2	″	″	1	2	3	2	″	1	1	4	″	2	3	1
italiennes	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	1	″	1	″	″	″	1
allemandes	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
autres nationalités	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	1	3	1	″	5	1	7	″	″	1	1	2	″	″	″	″
de pères étrangers et mères françaises	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	1	1	″	″	″	″
de parents espagnols	3	″	12	12	27	″	1	8	4	13	″	1	10	10	21	1	″	10	9	20	4	1	18	21	44	3	4	30	23
portugais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
italiens	″	″	3	1	4	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″
anglo-maltais	″	″	″	″	″	1	″	″	″	12	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
anglais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
polonais	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
belges et hollandais	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
allemands	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	2	″	″	2	″	″	1	1	2	″	1	″	″
suisses	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
grecs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
divers	″	″	″	″	″	″	″	1	1	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″
TOTAUX	4	1	34	41	80	4	3	22	15	44	2	3	29	29	63	3	6	33	30	70	15	5	49	46	115	12	12	87	72
	5		75			7		37			3		58			9		61			20		95			24		159	

Nés en Europe 720
Nés en Algérie 577

DES INDIVIDUS DÉCÉDÉS EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1853.

E LA PROVINCE D'ALGER.

De 2 à 5 ans — Nés en Europe — Garçons	De 2 à 5 ans — Nés en Europe — Filles	De 2 à 5 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 2 à 5 ans — Nés en Algérie — Filles	De 2 à 5 ans — Total	De 5 à 10 ans — Nés en Europe — Garçons	De 5 à 10 ans — Nés en Europe — Filles	De 5 à 10 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 5 à 10 ans — Nés en Algérie — Filles	De 5 à 10 ans — Total	De 10 à 15 ans — Nés en Europe — Garçons	De 10 à 15 ans — Nés en Europe — Filles	De 10 à 15 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 10 à 15 ans — Nés en Algérie — Filles	De 10 à 15 ans — Total	De 15 à 20 ans — Hommes	De 15 à 20 ans — Femmes	De 15 à 20 ans — Total	De 20 à 30 ans — Hommes	De 20 à 30 ans — Femmes	De 20 à 30 ans — Total	De 30 à 40 ans — Hommes	De 30 à 40 ans — Femmes	De 30 à 40 ans — Total	De 40 à 50 ans — Hommes	De 40 à 50 ans — Femmes	De 40 à 50 ans — Total	De 50 à 60 ans — Hommes	De 50 à 60 ans — Femmes	De 50 à 60 ans — Total	De 60 à 70 ans — Hommes	De 60 à 70 ans — Femmes	De 60 à 70 ans — Total	Totaux généraux — Sexe masculin	Totaux généraux — Sexe féminin	Totaux généraux — Total
[illegible]	12	23	25	72	15	8	16	12	51	25	17	8	12	92	34	19	56	138	32	170	130	32	182	102	49	142	70	29	99	38	21	59	852	486	1,338
[illegible]	″	1	2	3	″	1	1	2	4	″	″	″	1	1	1	″	1	1	3	4	2	3	3	1	1	2	1	1	2	2	″	2	28	32	60
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	″	4	2	6
[illegible]	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	2	6
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	″	3	1	1	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	1	6
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	8	6	14
[illegible]	4	14	12	31	3	4	3	11	23	3	4	″	2	9	20	9	29	27	12	39	41	25	66	25	21	46	13	12	27	12	19	28	274	249	522
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	1	1	2	″	″	1	″	1	″	1	1	″	2	3	″	3	3	3	8	7	2	9	3	3	9	3	1	4	2	1	3	34	21	33
[illegible]	″	2	″	2	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	3	″	3	1	″	1	1	1	2	2	″	2	″	″	″	3	″	3	29	6	33
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	1	″	1	″	″	″	3	2	5
[illegible]	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	2	″	″	″	″	″	″	1	2	3
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	2
[illegible]	1	″	4	9	1	″	1	1	3	2	1	″	″	3	2	″	2	3	2	5	3	″	3	9	″	9	2	2	4	2	″	2	35	22	37
[illegible]	1	1	″	4	″	″	2	1	3	″	1	″	″	1	″	1	1	3	1	4	9	1	10	7	6	13	4	1	3	1	1	2	33	19	52
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	1	″	2	3	″	″	1	1	2	″	1	″	″	1	″	1	1	3	2	5	3	1	6	2	2	4	1	2	3	″	1	1	13	19	32
[illegible]	18	43	43	123	20	13	28	28	89	30	25	10	15	80	93	27	92	185	56	241	200	97	287	152	77	229	97	48	145	69	40	100	1,324	869	2,193
35		88			33		59			55		25																							

TOTAL GÉNÉRAL 2,173

E LA PROVINCE D'ORAN.

De 2 à 5 ans — Nés en Europe — Garçons	De 2 à 5 ans — Nés en Europe — Filles	De 2 à 5 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 2 à 5 ans — Nés en Algérie — Filles	De 2 à 5 ans — Total	De 5 à 10 ans — Nés en Europe — Garçons	De 5 à 10 ans — Nés en Europe — Filles	De 5 à 10 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 5 à 10 ans — Nés en Algérie — Filles	De 5 à 10 ans — Total	De 10 à 15 ans — Nés en Europe — Garçons	De 10 à 15 ans — Nés en Europe — Filles	De 10 à 15 ans — Nés en Algérie — Garçons	De 10 à 15 ans — Nés en Algérie — Filles	De 10 à 15 ans — Total	De 15 à 20 ans — Hommes	De 15 à 20 ans — Femmes	De 15 à 20 ans — Total	De 20 à 30 ans — Hommes	De 20 à 30 ans — Femmes	De 20 à 30 ans — Total	De 30 à 40 ans — Hommes	De 30 à 40 ans — Femmes	De 30 à 40 ans — Total	De 40 à 50 ans — Hommes	De 40 à 50 ans — Femmes	De 40 à 50 ans — Total	De 50 à 60 ans — Hommes	De 50 à 60 ans — Femmes	De 50 à 60 ans — Total	De 60 à 70 ans — Hommes	De 60 à 70 ans — Femmes	De 60 à 70 ans — Total	Totaux généraux — Sexe masculin	Totaux généraux — Sexe féminin	Totaux généraux — Total
[illegible]	6	16	15	53	12	5	7	6	30	18	3	1	4	26	19	9	28	109	23	129	93	19	92	34	21	55	29	19	38	12	5	17	″	″	″
[illegible]	1	2	3	9	1	″	1	1	3	″	3	″	″	3	1	1	2	2	3	3	3	1	4	2	2	4	1	2	3	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	1	″	1	″	2	2	″	″	″	″	″	″
[illegible]	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	3	″	″	9	″	″	1	3	4	″	″	″	1	1	″	″	″	″	2	2	″	″	″	1	3	4	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	3	15	8	28	5	1	2	1	9	3	3	″	2	9	5	5	19	9	11	17	13	18	33	19	17	36	19	8	19	6	13	19	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	1	″	1	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	1	1	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	3	2	5	1	1	2	3	″	3	″	″	″	1	″	1	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	2	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	9	″	9	1	″	1	1	″	1	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	1	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	2	2	4	″	1	1	4	″	4	4	″	4	2	″	2	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″
[illegible]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	1	″	″	1	″	″	2	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
[illegible]	17	33	26	99	19	8	14	11	32	21	9	1	7	39	28	17	43	126	42	162	94	39	133	93	44	109	43	23	66	20	18	38	″	″	—
[illegible]		39			27		25			30		8																							

TOTAL GÉNÉRAL 1,297

TABLEAU, PAR NATIONALITÉ, ÂGE ET SEX

NATIONALITÉS	de 1 à 10 jours.					de 10 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.			
	Nés en Europe		Nés en Algérie		Total.	Nés en Europe		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.	
	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles		Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.
TERRITOIRES CIVILS ET MILITAIR																													
Enfants issus de parents français	»	1	23	33	57	1	1	9	16	27	1	1	25	18	45	5	1	26	14	46	3	6	32	36	77	11	12	36	44
Enfants issus de pères français et mères espagnoles.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1
Enfants issus de pères français et mères italiennes.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Enfants issus de pères français et mères allemandes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de pères français et mères autres nationalités.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de pères étrangers et mères françaises	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2	2	»	»	1	2	3	»	»	1	1
Enfants issus de parents espagnols.	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	1	3	»	»	4	1	5	1	»	5	2	8	»	2	4	4
Enfants issus de parents portugais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de parents italiens.	»	»	3	3	6	»	»	1	»	1	»	»	2	»	2	»	»	»	4	4	»	1	7	5	13	»	»	9	12
Enfants issus de parents anglo maltais.	»	»	12	8	20	»	»	4	4	8	»	»	3	3	6	»	»	4	2	6	»	»	4	9	13	»	2	9	8
Enfants issus de parents anglais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de parents polonais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de parents belges et hollandais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de parents allemands.	»	»	»	2	2	»	1	»	1	2	1	1	1	»	3	»	»	2	2	4	1	»	2	2	5	8	8	»	»
Enfants issus de parents suisses.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»
Enfants issus de parents grecs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants issus de parents divers.	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2	2	»	»	1	»	1	»	»	2	»
Totaux.	»	1	40	49	90	1	2	14	23	40	2	3	35	22	62	5	1	30	27	63	5	7	52	58	122	19	24	63	[illegible]
	1		89			3		37			5		57			6		57			12		110			43		133	

Nés en Europe... 1,2

Nés en Algérie.. [illegible]

PROVINCES	de 1 à 10 jours.					de 10 jours à 1 mois.					de 1 à 3 mois.					de 3 à 6 mois.					de 6 mois à 1 an.					de 1 à 2 ans.					de 2 à 5 ans.			
	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe		Nés en Algérie		Total.	Nés en Europe		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.	
	Garçons	Filles.	Garçons	Filles		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
RÉCAPITULATI																																		
Alger	2	»	75	75	152	1	»	35	27	63	2	3	53	33	91	16	4	30	42	95	5	7	83	82	177	21	8	91	89	209	17	18	43	45
Oran	4	1	34	41	80	4	3	22	15	44	2	3	29	29	63	3	6	35	26	70	15	5	49	46	115	12	12	87	72	183	23	17	33	[illegible]
Constantine	»	1	40	49	90	1	2	14	23	40	2	3	35	22	62	5	1	30	27	63	5	7	52	58	122	19	24	63	76	171	42	43	38	[illegible]
Totaux	6	2	149	165	232	6	5	71	65	147	6	9	117	84	216	18	11	104	95	228	25	19	184	186	414	52	44	241	231	568	82	78	114	[illegible]
	8		314			11		130			15		261			29		199			44		376			96		472			160		243	

…DES INDIVIDUS DÉCÉDÉS EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1853.

…E LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

de 1 à 5 ans				de 5 à 10 ans					de 10 à 15 ans					de 15 à 20 ans			de 20 à 30 ans			de 30 à 40 ans			de 40 à 50 ans			de 50 à 60 ans			de 60 à 70 ans			de 70 à 80 ans			de 80 à 90 ans		
Nés en Europe, Filles	Nés en Algérie, Garçons	Nés en Algérie, Filles	Total	Nés en Europe, Garçons	Nés en Europe, Filles	Nés en Algérie, Garçons	Nés en Algérie, Filles	Total	Nés en Europe, Garçons	Nés en Europe, Filles	Nés en Algérie, Garçons	Nés en Algérie, Filles	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
26	27	40	122	23	19	8	6	50	19	17	4	2	39	22	8	30	192	29	221	122	39	161	104	39	143	68	12	80	22	17	39	2	3	5	»		
»	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	2	2	»	»	»	2	1	»	»	»	1	»	»	»	6	3	9	10	3	13	5	3	8	3	»	3	1	1	2	1	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	1	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	5	8	14	»	1	3	2	8	»	1	»	1	2	7	1	8	8	6	14	10	7	17	16	3	19	10	2	12	7	3	10	1	1	2	»	1	1
»	4	8	13	3	3	4	1	11	»	»	1	»	1	1	»	1	9	1	10	16	5	21	10	3	13	8	5	11	1	2	3	3	1	4			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
12	1	1	20	7	8	»	1	10	3	5	»	»	8	»	»	»	6	3	9	7	5	12	5	7	12	7	2	9	3	1	11	1	»	1	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	»	2	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3	1	»	1	1	1	2	1	1	2	3	»	3	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
13	36	58	181	35	31	19	19	92	20	23	7	5	55	32	9	41	225	43	268	171	61	232	149	56	295	96	22	118	34	24	58	8	5	13	—	1	1
[illegible]	96			66		26			43		12																										

…TAL GÉNÉRAL.......................... 1,817

…ÉNÉRALE.

de 5 à 10 ans				de 10 à 15 ans					de 15 à 20 ans			de 20 à 30 ans			de 30 à 40 ans			de 40 à 50 ans			de 50 à 60 ans			de 60 à 70 ans			de 70 à 80 ans			de 80 à 90 ans			Totaux généraux		
Nés en Europe, Filles	Nés en Algérie, Garçons	Nés en Algérie, Filles	Total	Nés en Europe, Garçons	Nés en Europe, Filles	Nés en Algérie, Garçons	Nés en Algérie, Filles	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Nés en Europe	Nés en Algérie	Total
13	29	28	89	30	25	19	15	80	65	27	92	185	56	241	200	87	287	152	77	229	97	48	145	60	49	199	»	»	»	»	»	»	1,280	893	2,173
4	14	11	52	21	9	1	7	38	28	17	45	120	42	162	94	39	133	65	44	109	43	23	66	20	18	38	»	»	»	»	»	»	720	577	1,297
31	16	19	92	20	23	7	5	55	32	9	41	225	43	268	171	61	232	149	56	295	96	22	118	34	24	58	8	5	13	»	1	1	1,200	617	1,817
12	56	49	233	71	57	18	27	173	125	53	178	530	141	671	465	187	652	396	177	543	230	93	329	114	82	196	8	5	13	»	1	1	3,200	2,087	5,287
136	107			128		45																													

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET I…

LOCALITÉS.		NATIONALITÉS. Français.	Espagnols.	Portugais.	Italiens.	Anglo-Maltais.	Anglais et Irlandais.	Belges et Hollandais.	Allemands.	Polonais.	Suisses.	Grecs.	Divers.	TOTA…
PROVIN…														
Territoires civils.	Alger, Mustapha, Bouzaréah, El Biar	18,233	11,807	70	1,931	1,506	114	86	499	81	288	24	63	31,8…
	Bir-mandreïs	301	261	.	16	25	.	.	4	1	4	.	1	[illegible]
	Birkhadem	291	252	.	22	12	.	.	67	.	16	.	.	[illegible]
	Cheragas	394	109	.	16	.	.	.	23	6	.	.	.	[illegible]
	Dély Ibrahim	325	56	.	1	6	.	17	78	1	2	.	.	[illegible]
	Drariah	158	200	.	8	.	.	.	3	.	29	.	.	[illegible]
	Hussein Dey	208	611	5	87	2	.	.	14	.	1	.	.	[illegible]
	Fondouk	240	50	.	6	.	.	3	50	1	6	.	.	[illegible]
	Kouba	176	330	.	2	6	.	1	20	.	1	.	.	[illegible]
	La Rassauta	238	389	.	17	11	8	2	2	.	3	.	.	[illegible]
	Ouled-Fayet	185	4	.	.	.	.	.	11	.	16	.	1	[illegible]
	Sidi-Ferruch	114	2	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	[illegible]
	L'Arbâ	358	100	.	16	3	.	16	14	.	4	.	.	[illegible]
	Rovigo	313	40	.	7	3	.	1	16	.	8	.	.	[illegible]
	Douera	848	81	.	24	1	.	6	134	13	51	.	.	1,1…
	Crescia	159	17	11	7	.	.	.	6	.	1	.	1	[illegible]
	Baba-Hassen	160	20	.	1	.	.	.	17	.	1	.	.	[illegible]
	Saint-Ferdinand	114	90	.	8	.	4	.	8	.	28	.	.	[illegible]
	Maelma	123	1	.	6	.	.	.	16	.	1	.	.	[illegible]
	Sainte-Amélie	110	18	.	.	.	.	.	6	.	4	.	1	[illegible]
	Cherchel	773	141	6	21	71	1	2	30	6	47	.	6	1,1…
	Novi	261	12	.	1	.	.	.	.	.	8	.	.	[illegible]
	Zurich	183	3	.	.	.	.	.	.	.	6	.	.	[illegible]
	Tenez	757	317	1	126	64	2	1	14	.	14	6	3	1,3…
	Montenotte	677	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Orléansville	644	204	.	44	97	3	3	15	6	16	3	6	[illegible]
	Pontebo	238	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	La Ferme	136	15	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Blidah	2,237	1,321	7	157	109	3	13	96	6	45	4	21	4,0…
	Béni Méred	320	32	.	1	.	.	3	5	.	.	.	.	[illegible]
	Dalmatie	171	31	.	7	.	.	1	16	.	7	.	.	[illegible]
	Montpensier	61	38	.	3	.	.	1	7	.	.	.	1	[illegible]
	Joinville	112	30	.	.	.	.	.	7	2	.	.	.	[illegible]
	La Chiffa	142	45	.	4	.	.	.	16	.	.	.	.	[illegible]
	Mouzaïa	307	21	.	7	.	.	.	2	.	2	.	.	[illegible]
	Oued-el-Halleg	115	2	.	2	.	.	.	6	.	4	.	.	[illegible]
	Castiglione	263	.	.	.	.	.	.	.	1	3	.	3	[illegible]
	Tefeschoun	258	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	El Afroun, Bou-Roumi	296	1	.	6	.	.	.	11	.	.	.	.	[illegible]
	Ameur-el-Aïn	56	6	.	4	.	.	6	1	.	58	.	6	[illegible]
	Boufarik	951	196	6	16	23	4	2	30	6	12	.	55	1,2…
	Souma	178	41	.	8	.	.	.	1	.	8	.	8	[illegible]
	Koléah	507	73	.	12	12	18	1	3	6	346	.	15	[illegible]
	Fouka	223	.	.	.	.	.	.	1	1	6	.	16	[illegible]
	Douaouda	160	14	.	3	.	.	.	12	.	.	.	.	[illegible]
	Zeralda	92	6	.	.	.	.	.	26	1	.	.	.	[illegible]
	Médéah	1,300	196	.	75	24	36	7	25	4	16	1	50	1,8…
	Damiette	376	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Lodi	355	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Mouzaïa-les-Mines	203	130	.	29	.	1	8	50	.	3	.	.	[illegible]
	Milianah	905	377	.	131	16	1	7	3	.	.	.	6	1,4…
	Affreville	83	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Bou-Medfa	194	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
Totaux des territoires civils		33,316	18,100	116	2,752	2,080	133	178	1,350	141	816	54	260	59,3…
Territoires militaires.	Dellys	444	58	.	46	5	3	4	1	4	7	.	3	[illegible]
	Dra-el-Mizan	44	3	.	2	.	.	.	6	.	.	.	.	[illegible]
	Aumale	671	113	6	38	11	4	4	13	3	31	1	143	1,0…
	Bouïra	11	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Marengo	336	8	.	.	.	.	.	.	.	8	.	7	[illegible]
	Boghar	156	64	.	.	2	.	.	.	.	3	.	.	[illegible]
	Médéah	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Yousel-Bénian	267	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Aïn-Sultan	95	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	[illegible]
	Teniet-el-Hâd	176	39	.	2	.	.	.	3	.	6	.	.	[illegible]
Totaux des territoires militaires		2,407	286	2	92	16	3	5	18	6	50	1	156	3,0…
Totaux des territoires civils		33,319	18,100	116	2,752	2,080	135	175	1,350	141	612	34	260	59,3…
Totaux généraux		35,726	18,397	116	2,844	2,105	143	183	1,368	147	966	35	416	62,4…

L'ARMÉE EN ALGÉRIE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

EFFECTIF PAR SEXE. Hommes.	Femmes.	Enfants.	POPULATION Urbaine.	Rurale.	Agricole.	Total.	Population en bloc ou auxiliaire.	TOTAL général.	ARMÉE. Troupes françaises.	Troupes indigènes.	Total.	TOTAL GÉNÉRAL de la population civile et de l'armée.	OBSERVATIONS.
'ALGER.													
10,977	19,400	10,431	25,505	6,670	2,444	31,617	6,433	34,250	6,326	•	6,326	40,576	
221	157	129	•	507	•	507	13	520	•	•	•	520	
250	130	212	•	133	322	455	22	477	•	•	•	677	
141	119	286	•	251	295	546	9	555	12	•	12	567	
184	143	192	•	90	360	449	65	514	•	•	•	514	
44	74	324	•	72	324	394	•	394	•	•	•	394	
250	219	341	122	33	765	901	16	917	2	•	2	925	
81	62	231	•	370	•	370	2	378	•	•	•	378	
183	135	212	•	183	357	540	110	655	•	•	•	655	
183	125	304	•	86	572	662	•	662	•	•	•	662	
82	56	81	•	17	202	219	•	219	•	•	•	219	
110	3	2	•	87	31	118	73	191	•	•	•	191	
144	102	318	•	200	358	558	3	561	•	•	•	561	
143	86	132	•	•	385	385	•	385	•	•	•	385	
400	333	395	507	480	51	1,128	405	1,533	102	•	102	1,635	
73	65	67	•	•	205	205	•	205	•	•	•	205	
60	52	93	•	•	205	205	•	205	•	•	•	205	
67	60	86	•	•	202	202	•	202	•	•	•	202	
40	37	67	•	•	144	144	•	144	•	•	•	143	
47	40	54	•	•	141	141	•	141	•	•	•	141	
443	339	254	316	143	47	1,106	36	1,142	1,459	•	1,459	2,601	
113	73	92	•	16	263	279	•	279	•	•	•	279	
50	30	72	•	•	167	167	•	167	•	•	•	167	
304	442	695	1,397	•	94	1,491	•	1,491	688	•	688	2,179	
140	100	137	•	•	377	377	•	377	•	•	•	377	
133	264	209	818	148	•	966	•	966	2,345	44	2,389	3,350	
102	60	76	•	•	238	238	•	238	•	•	•	238	
46	36	60	•	•	153	153	•	153	•	•	•	153	
1,315	1,455	1,361	3,436	250	505	4,191	212	4,403	6,542	1,144	6,686	11,172	
146	94	101	•	99	282	381	4	385	•	•	•	375	
108	66	37	•	44	142	226	1	227	•	•	•	227	
63	42	35	•	17	123	140	4	144	•	•	•	144	
70	42	37	•	41	108	149	1	150	•	•	•	150	
66	36	76	•	•	202	202	•	202	•	•	•	202	
136	91	123	•	•	350	350	•	350	•	•	•	350	
94	27	11	•	3	129	132	•	132	•	•	•	132	
46	56	162	•	•	264	264	•	264	•	•	•	264	
50	52	167	•	•	258	258	•	258	•	•	•	258	
82	73	160	•	26	288	314	•	314	•	•	•	314	
47	34	60	•	•	130	130	•	130	•	•	•	130	
224	209	734	1,107	•	164	164	63	1,330	•	•	•	1,332	
127	68	69	175	•	69	68	•	241	•	•	•	244	
167	306	407	380	•	490	490	32	902	401	•	401	1,103	
96	62	90	•	12	230	242	•	246	•	•	•	246	
47	53	49	•	•	180	129	•	129	•	•	•	183	
30	34	35	•	•	125	125	•	125	•	•	•	122	
400	619	484	1,683	•	120	120	44	1,861	1,971	1,004	2,975	4,836	
122	99	135	•	17	350	372	•	370	•	•	•	376	
130	140	86	•	•	355	455	•	355	•	•	•	355	
270	51	70	691	•	•	•	•	391	•	•	•	391	
407	995	412	1,161	•	317	317	•	1,412	•	•	•	1,416	
54	14	16	•	70	10	80	143	229	•	•	•	229	
44	36	98	•	194	•	194	47	241	2,488	•	2,488	2,729	
21,002	17,314	20,468	37,067	7,456	14,261	59,384	3,606	62,990	21,142	2,192	23,334	86,324	
116	139	316	524	•	50	374	100	716	399	•	399	1,113	
12	8	31	51	•	•	51	•	51	94	•	94	145	
150	180	661	990	50	40	1,030	•	1,030	1,778	•	1,778	2,817	
8	2	1	•	11	•	11	450	461	12	•	12	473	
170	124	260	242	•	305	554	•	554	•	•	•	564	
30	20	158	24	63	88	225	•	225	365	20	385	610	
2	1	4	•	7	•	7	•	7	405	•	405	412	
47	43	178	•	268	•	268	430	698	•	•	•	698	
26	13	47	•	25	•	95	•	95	•	•	•	95	
37	31	164	•	232	•	232	•	232	466	11	477	709	
454	479	1,825	1,858	735	463	3,056	1,020	4,076	3,512	31	3,550	7,626	
21,002	17,914	20,468	37,067	7,456	14,261	59,384	3,606	62,990	21,142	2,192	23,334	86,324	
21,456	18,393	22,291	38,925	8,191	14,724	62,440	4,626	67,066	24,661	2,223	26,884	93,950	

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET D

LOCALITÉS.		NATIONALITÉS.												TOTA
		FRANÇAIS.	ESPAGNOLS.	PORTUGAIS.	ITALIENS.	ANGLO-MALTAIS.	ANGLAIS et IRLANDAIS.	BELGES et HOLLANDAIS.	ALLEMANDS.	POLONAIS.	SUISSES.	GRECS.	DIVERS.	
														PROVINC
Territoires civils.	Oran	6,121	11,291	8	1,126	36	166	44	252	24	53	5	5	21,16
	Arzew	3,624	677	"	42	"	1	2	188	"	2	"	15	4,551
	Mascara	1,566	554	1	75	5	"	2	82	2	6	1	12	2,31
	Tlemcen	1,859	742	5	99	37	7	16	67	1	7	"	"	2,86
	Mostaganem	3,659	1,700	14	106	23	18	29	393	13	46	16	21	6,041
Totaux des territoires civils		18,631	14,973	26	1,448	163	212	93	1,602	40	110	32	53	36,92
Territoires militaires.	Saint-Denis-du-Sig	456	543	"	6	"	6	1	16	2	11	"	"	1,041
	Aïn-Temouchent	150	61	"	36	1	1	10	10	"	7	"	1	29
	Banlieue d'Oran	162	168	"	"	"	"	1	18	"	1	"	8	35
	Ammi-Moussa et banlieue de Mostaganem	7	1	"	"	"		"	"	"	"	"	"	8
	Nemours	216	239	"	67	2	2	1	9	1	1		1	55
	Lalla-Maghrnia	29	11	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	41
	Sebdou	13	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
	Ouled-Mimoun	5	4	"	1	"	"	"	"		"	"	"	1
	Isser	9	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
	Raschgoun	5	6	"	5	"	"	"	"	"	"	"	3	1
	Tiaret	114	42	"	1	3	"	"	"	"	13	"	2	17
	Saïda	89	28	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	12
	Saint-Hippolyte / Oued-el-Hamman / Bou-Yaclef	54	2	"	6	"	"	"	2	"	"	"	"	6
	Sidi-bel-Abbès	1,152	1,237	"	118	16	17	63	70	8	16	"	3	2,68
	Daya	12	3		1	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Totaux des territoires militaires		2,467	2,369	2	264	16	26	77	120	11	43	"	18	5,42
Totaux des territoires civils		18,831	14,973	28	1,446	103	212	93	1,002	46	110	32	53	36,92
Totaux généraux		21,298	17,342	36	1,712	119	238	170	1,131	51	153	32	71	42,347

'ARMÉE EN ALGÉRIE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATION				POPULATION en bloc ou auxiliaire.	TOTAL GÉNÉRAL.	ARMÉE.			TOTAL GÉNÉRAL de la population civile et de l'armée.	OBSERVATIONS
HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	URBAINE.	RURALE.	AGRICOLE.	TOTAL.			TROUPES françaises.	TROUPES indigènes.	TOTAL.		
ORAN.													
8,373	7,474	3,314	16,416	1,307	3,440	21,163	045	22,108	3,457	″	5,457	27,565	
1,497	1,190	1,864	736	291	3,813	4,551	34	4,385	1 001	″	1,001	5,580	
949	621	740	1,055	″	304	2,310	133	2,443	3,644	340	3,993	5,430	
1,312	810	732	1,936	135	769	2,660	84	2,944	4,113	130	4,252	7,196	
2,684	1,407	1,860	2,012	1,044	2,085	6,041	70	6,117	2,888	1,660	3,948	10,065	
14,817	11,398	10,310	22,777	2,777	11,371	30,925	1,272	38,197	17,103	1,546	16,651	56,848	
436	277	328	″	453	586	1,041	76	1,117	″	″	″	1,117	
159	76	62	″	156	141	297	″	297	405	″	403	702	
190	161	67	″	336	″	358	168	546	83	″	85	631	
3	4	1	8	″	″	6	303	313	103	10	113	420	
217	101	175	305	27	21	553	16	571	326	129	458	1,029	
19	13	7	″	40	1	41	″	41	229	″	229	270	
3	3	7	″	13	″	13	2	13	216	24	240	255	
4	2	4	″	10	″	10	″	16	″	″	″	10	
8	3	4	″	15	″	13	″	13	″	″	″	15	
19	25	″	″	19	″	16	″	10	″	″	″	10	
137	″	13	″	141	34	175	″	175	228	″	228	403	
86	17	17	″	82	38	120	1	121	204	″	204	325	
32	18	16	″	66	″	66	″	66	″	″	″	66	
1,185	706	797	1,658	743	285	2,688	189	2,877	″	″	″	2,677	
11	3	2	″	16	″	18	″	18	″	″	″	18	
2,509	1,413	1,500	2,171	2,145	1,100	5,422	770	0,201	1,709	163	1,962	8,163	
14,817	11,598	10,510	22,777	2,777	11,371	36,923	1,272	38,197	17,103	1,546	18,651	56,648	
17,326	13,611	12,010	24,946	4,622	12,477	42,347	2,031	44,378	16,902	1,711	26,613	65,011	

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET

PROVINCE D

	LOCALITÉS	NATIONALITÉS. Français.	Espagnols.	Portugais.	Italiens.	Anglo-Maltais.	Anglais et Irlandais.	Belges et Hollandais.	Allemands.	Polonais.	Suisses.	Grecs.	Divers.	TOTAL.
Territoires civils.	Constantine	4,333	161	6	276	346	26	11	153	24	142	3	19	4,600
	Sétif	1,157	232	6	188	152	8	8	56	11	87	»	76	1,973
	Bône	2,371	123	16	1,118	1,649	7	19	471	13	15	5	15	5,622
	D'Uzerville, El Hadjar.	113	2	»	12	»	2	5	6	»	»	»	»	140
	Bugeaud	127	42	»	1	1	»	»	7	»	»	»	»	178
	Mondovi	394	2	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	400
	Barral	300	»	»	6	»	»	1	»	1	»	»	9	319
	Guelma	815	43	»	87	143	»	6	139	6	4	»	2	1,245
	Millesimo	231	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	232
	Héliopolis	324	1	»	14	4	»	»	5	»	»	»	»	348
	Petit	173	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	173
	La Calle	346	48	»	262	159	1	5	9	»	1	1	3	855
	Philippeville	3,709	525	»	593	997	6	26	477	9	64	2	16	6,431
	Gastonville	427	»	»	1	2	»	»	46	»	5	»	»	475
	Robertville	377	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	377
	Bougie	722	264	4	114	111	13	9	9	»	3	1	»	1,244
	Total	15,919	1,443	32	2,761	3,567	63	82	1,366	64	321	12	142	24,812
Territoires militaires.	Batna et Lambèse	941	147	»	133	50	1	17	53	2	19	»	6	1,375
	Biskara	76	6	»	27	8	»	1	21	»	6	»	»	147
	Guelma	121	»	»	»	»	»	»	296	»	»	»	»	417
	Penthièvre	57	1	»	1	3	»	1	141	1	4	»	»	209
	Aïn-Beïda	26	»	»	5	2	»	»	1	»	»	»	»	34
	Condé	126	1	2	6	31	»	2	3	3	1	»	7	182
	Constantine	171	4	»	28	2	»	2	2	»	5	»	»	214
	Tebessa	30	5	»	3	1	1	»	»	»	1	1	»	42
	Djidjelli	208	41	»	35	41	»	1	6	1	32	»	»	365
	Ahmet-ben-Ali	78	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	78
	El-Arrouch	279	1	»	23	7	»	»	26	1	»	»	»	328
	Jemmapes	541	»	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»	546
	Saint-Charles	76	3	»	3	15	»	»	23	»	»	»	»	120
	Sidi-Nassar	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28
	Bousada	17	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	18
	Sétif et Bordj-bou-Aréridj	147	33	»	18	2	»	1	4	»	165	»	»	370
Total des territoires militaires.		2,915	242	2	283	175	2	25	577	6	233	1	13	4,476
Total des territoires civils		15,019	1,443	32	2,791	3,567	63	82	1,366	64	321	12	142	24,812
Totaux généraux		17,934	1,685	34	2,984	3,742	65	107	1,943	72	554	13	155	29,288

L'ARMÉE EN ALGÉRIE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATION				POPULATION en bloc ou auxiliaire.	TOTAL GÉNÉRAL.	ARMÉE.			TOTAL GÉNÉRAL de la population civile et de l'armée.	OBSERVATIONS
HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	URBAINE.	RURALE.	AGRICOLE.	TOTAL.			TROUPES françaises.	TROUPES indigènes.	TOTAL.		
CONSTANTINE.													
1,234	1,045	2,321	5,612	562	426	4,609	482	5,982	4,314	794	5,108	10,190	
1,204	452	817	1,795	178	//	1,973	122	2,995	3,785	193	3,978	6,975	
1,270	1,219	5,333	4,874	751	397	5,822	247	6,069	4,925	117	4,790	19,859	
59	30	51	//	//	149	949	//	149	//	//	//	149	
64	35	79	//	101	72	178	//	176	//	//	//	178	
90	95	215	//	//	400	400	//	400	//	//	//	409	
101	58	160	//	//	319	319	//	519	//	//	//	519	
502	349	597	706	457	102	1,245	22	1,297	259	169	448	1,715	
52	48	134	4	5	223	232	//	252	//	//	//	232	
71	71	206	9	41	298	348	//	348	//	//	//	348	
31	35	106	4	//	169	175	17	175	//	//	//	175	
438	189	257	731	113	11	855	165	672	243	56	300	1,172	
1,156	1,394	3,711	4,731	817	883	6,431	//	6,956	1,105	//	1,195	7,701	
113	98	264	//	42	433	475	//	475	//	//	//	475	
45	72	220	//	6	371	377	//	377	//	//	//	577	
572	599	372	1,097	55	92	1,244	77	1,521	1,894	//	1,894	3,215	
7,242	5,427	12,143	17,363	5,111	4,338	24,812	1,152	25,944	16,224	1,599	17,623	43,567	
209	219	959	1,129	256	2	1,578	375	1,755	1,849	29	1,875	5,628	
127	14	8	//	147	//	147	22	169	1,185	46	1,231	1,400	
66	48	283	16	//	491	417	81	498	218	62	280	778	
74	49	86	26	//	183	299	6	217	70	26	98	813	
25	8	5	//	34	//	34	//	34	4	159	143	177	
55	54	93	128	27	29	182	//	182	//	//	//	182	
34	35	147	12	68	134	214	//	214	//	//	//	214	
31	5	9	42	//	//	42	//	42	86	159	236	278	
105	61	179	365	//	//	365	//	365	673	//	673	1,038	
18	15	45	//	//	78	76	//	78	//	//	//	78	
145	75	119	184	25	119	328	9	357	335	100	444	761	
206	144	199	20	//	529	549	//	549	//	//	//	346	
55	33	52	32	53	35	120	//	129	//	//	//	120	
4	4	20	//	//	28	26	//	28	//	//	//	28	
12	2	4	16	//	//	16	//	18	//	//	//	18	
87	62	221	//	379	//	379	//	379	//	398	399	766	
1,273	615	2,390	1,961	980	1,535	4,476	495	4,971	4,429	956	5,376	19,347	
7,242	5,427	12,143	17,363	5,111	4,338	24,812	1,152	25,944	16,224	1,399	17,623	43,567	
8,515	6,249	14,533	19,324	4,991	5,875	29,288	1,927	39,915	29,644	2,355	22,909	53,914	

TALEAU RÉCAPITULATIF DE LA POPULATION EUROPÉENNE

DÉSIGNATION des provinces	DÉSIGNATION des départements et des divisions militaires	POPULATION CIVILE.—NATIONALITÉ… Français.	Espagnols.	Portugais.	Italiens.	Anglo-Maltais.	Anglais et Irlandais.	Belges et Hollandais.	Allemands.	Polonais.
Alger	Département	33,319	18,109	110	2,752	2,089	135	175	1,350	141
	Division	2,407	288	6	72	16	8	8	18	6
	Totaux	35,726	18,397	116	2,844	2,015	143	183	1,368	147
Oran	Département	18,831	14,973	28	1,448	103	212	93	1,002	40
	Division	2,467	2,369	2	264	16	26	77	129	11
	Totaux	21,298	17,342	30	1,712	119	238	170	1,131	51
Constantine	Département	15,919	1,443	32	2,701	3,567	63	82	1,366	64
	Division	2,015	242	2	283	175	2	25	577	8
	Totaux	17,034	1,685	34	2,984	3,742	65	107	1,943	72
RÉCAPIT…										
Alger		35,726	18,307	116	2,844	2,015	143	183	1,368	147
Oran		21,298	17,342	30	1,712	119	238	170	1,131	51
Constantine		17,934	1,685	34	2,984	3,742	65	107	1,943	72
	Total général	74,958	37,424	180	7,540	5,967	446	460	4,442	270

RÉSUMÉ DE LA POPULATION EUROPÉENNE EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

L'effectif de la population européenne en Algérie était, au 31 décembre 1854, de 143,387 individus.
et, au 31 décembre 1853, de 134,075

Ce qui donne, pour 1854, une augmentation de 9,312

Si on ajoute à ces effectifs le chiffre de 8,304 individus composant le personnel des hôpitaux, orphelinats, lycées, colléges, pensionnats, séminaires, prisons, dépôts d'ouvriers, etc., etc., dont il n'a jamais été tenu compte dans les précédents relevés statistiques de la population européenne en Algérie, on aura,
pour 1854 .... 151,691 individus.
et, pour 1853 142,379

Différence égale à celle ci-dessus 9,312

La population de ces établissements a dû peu varier,

La proportion des Français aux étrangers est comme 79 est à 63.

La répartition des 63 étrangers donne :

Espagnols	39
Italiens	8
Maltais	6
Allemands	5
Autres nationalités	5
Total égal	63

…T DE L'ARMÉE EN ALGÉRIE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

[illegible]	GRECS.	DIVERS.	POPULATION en bloc ou éventuelle. (a)	TOTAL.	ARMÉE. Troupes françaises.	Troupes indigènes.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL de la population civile et de l'armée.	OBSERVATIONS
916	34	266	3,666	62,990	21,142	2,162	23,334	86,324	
50	1	156	1,626	4,676	3,519	51	3,556	7,626	
960	35	416	4,626	67,066	24,661	2,223	26,884	93,656	
110	32	53	1,272	38,167	17,103	1,548	18,651	56,646	
43	"	18	776	6,204	1,799	163	1,962	8,163	
153	32	71	2,651	44,378	18,962	1,711	26,613	65,611	
321	12	142	1,132	25,644	16,224	1,399	17,623	43,567	
233	1	13	495	4,971	4,426	656	5,376	16,347	
554	13	155	1,027	36,615	20,644	2,355	22,990	53,914	

(a) La population en bloc comprend le personnel des établissements publics, tels que hôpitaux, orphelinats, lycées et colléges, séminaires, maisons d'éducation et de refuge, écoles et pensionnats, prisons, dépôts d'ouvriers, établissements religieux. Elle comprend, en outre, les transportés politiques et les réfugiés étrangers à la solde de l'État.

Ces chiffres résultent du recensement fait au 31 décembre 1852; ils ne doivent pas avoir beaucoup varié depuis.

…ATION.

960	35	416	4,626	67,066	24,661	2,225	26,684	63,650
153	32	71	2,651	44,376	18,902	1,711	26,613	65,011
554	13	155	1,627	30,915	26,644	2,355	22,696	53,614
1,667	80	642	8,364	142,359	64,267	6,289	76,496	212,675

Naissances au 31 décembre 1854	6,111
Naissances au 31 décembre 1853	5,615
Ce qui donne, pour 1854, une augmentation de	496

soit 4 naissances pour 100 habitants.

Sur les 6,111 naissances, on compte 934 enfants naturels, soit 1 enfant naturel pour 5,54 naissances légitimes.

Décès au 31 décembre 1854	7,025
Décès au 31 décembre 1853	5,427

L'augmentation de 1,598 décès sur l'année 1853 s'explique par la présence du choléra, qui a sévi en Algérie comme dans les autres États de l'Europe.

Le nombre des mariages s'est élevé à 1,512, soit environ 1 mariage par 100 habitants.

En somme, tous ces chiffres, comparés à ceux de 1853, font ressortir une situation assez satisfaisante pour ce qui concerne l'accroissement de la population civile en Algérie.

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉENN

PROVINCES.		NATIONALITÉS.											
		FRANÇAIS.	ESPAGNOLS.	PORTUGAIS.	ITALIENS.	ANGLO-MALTAIS.	ANGLAIS et IRLANDAIS.	BELGES et HOLLANDAIS.	ALLEMANDS.	POLONAIS.	SUISSES.	GRECS.	DIVERS
ALGER	Territoire civil......	36,239	10,576	114	2,945	2,151	149	170	1,582	145	920	39	357
	Territoire militaire...	2,397	266	5	110	16	3	5	22	7	42	1	138
ORAN	Territoire civil......	20,127	15,408	27	1,537	101	210	72	1,013	43	124	32	34
	Territoire militaire...	2,767	2,394	»	254	19	25	85	666	14	32	»	32
CONSTANTINE	Territoire civil......	15,846	1,500	39	3,106	3,861	47	90	1,698	78	311	15	214
	Territoire militaire...	2,291	195	»	186	131	»	22	906	3	487	7	29
TOTAUX..........		79,577	39,339	185	8,138	6,279	434	444	5,887	290	1,916	94	804

TABLEAU DES NAISSANCES SURVENUES DANS L

PROVINCES		FRANÇAIS.		ESPAGNOLS.		PORTUGAIS.		ITALIENS.		ANGLO-MALTAIS.		ANGLAIS ET IRLANDAIS	
		GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.
ALGER..........	Territoire civil.......	751	775	471	475	»	1	77	65	63	45	4	1
	Territoire militaire...	64	48	11	8	»	»	2	»	1	1	»	[illegible]
ORAN...........	Territoire civil.......	488	384	325	323	»	»	29	25	3	1	»	[illegible]
	Territoire militaire...	86	61	73	78	»	»	4	4	1	»	»	[illegible]
CONSTANTINE	Territoire civil......	337	329	18	14	»	»	62	66	95	67	»	1
	Territoire militaire...	34	49	2	4	»	»	2	1	1	»	»	
TOTAUX		1,760	1,646	700	902	»	1	176	161	164	113	4	2

DE L'ALGÉRIE AU 31 DÉCEMBRE 1854.

TOTAL DES POPULATIONS ADMINISTRÉES			EFFECTIF PAR SEXE.			POPULATIONS URBAINE, RURALE ET AGRICOLE.					POPULATION en bloc.	TOTAUX	OBSERVATIONS
…ement.	militairement.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Urbaine.	Rurale.	Agricole.	TOTAL des populations rurales et agricoles.	TOTAL.	(1)	GÉNÉRAUX.	
64,387	»	67,309	22.548	18,738	23.101	58,099	8,763	10.925	25,688	64,387	5,606	07,993	(1) La population en bloc comprend, ainsi qu'on l'a déjà dit, le personnel des établissements publics, tels que : hôpitaux, orphelinats, lycées et collèges, séminaires, maisons d'éducation et de refuge, écoles et pensionnats, prisons, dépôts d'ouvriers, établissements religieux. Elle comprend, en outre, les transportés politiques et les réfugiés étrangers à la solde de l'État. Le chiffre de 8,304 résulte du recensement fait au 31 décembre 1851. — Il n'a pas dû varier depuis d'une manière sensible.
»	2,922		1,055	583	1,284	1,367	1,051	504	1,555	2,922	1,020	3,942	
38,728	»	45,010	10,260	12,574	9,894	23,420	2,534	11,774	15,208	38,728	1,272	40,000	
	0,288		2,683	1,575	2,030	2,678	2,269	1,341	3,610	6,288	779	7,067	
26,805	»	51,062	7,930	5,844	15,031	18,175	3,192	5,440	8,632	26,805	1,132	27,937	
»	4.257		1,186	798	2,273	1.682	341	2,234	2,575	4,257	495	4,752	
129,920	13,407	143,387	50,662	50,112	51,015	86,019	18.150	38,218	57,268	143,387	8,304	151,691	

POPULATION CIVILE DE L'ALGÉRIE EN 1854.

BELGES ET HOLLANDAIS.		ALLEMANDS.		POLONAIS.		SUISSES.		GRECS.		DIVERS.		TOTAL des		TOTAUX.	OBSERVATIONS.
…çons.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.		
»	»	34	28	2	1	10	9	»	»	2	5	1,415	1,400	2,819	
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	79	58	157	
2	1	26	24	»	»	1	4	»	»	2	4	874	768	1,642	
1	1	10	7	»	1	»	»	»	»	»	2	175	154	329	
1	»	56	24	1	1	9	3	»	»	1	»	560	505	1,065	
»	»	4	9	»	1	7	0	»	»	1	»	45	74	119	
4	2	110	92	5	4	27	23	»	»	7	11	3,146	2,965	6,111	

TABLEAU, PAR NATIONALITÉS, DES DÉCÈS CONSTATÉ

PROVINCES		Français				Espagnols				Portugais				Italiens				Anglo-Maltais				Anglais et Irlandais		
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Garçons.
Alger.	Territoire civil....	416	207	490	421	115	95	237	232	″	″	″	1	20	4	36	32	15	8	27	21	″	″	″
	Territoire militaire.	43	24	35	31	4	4	1	2	″	″	″	″	3	″	1	″	″	1	1	″	″	″	″
Oran.	Territoire civil....	379	185	306	258	80	76	131	126	″	″	″	″	13	1	5	14	1	″	″	″	″	1	″
	Territoire militaire.	70	27	75	53	30	24	51	40	″	″	″	″	1	2	2	1	″	″	″	″	″	″	″
Constantine.	Territoire civil....	467	136	291	277	23	9	15	10	1	″	1	1	51	27	38	32	41	13	40	41	2	″	1
	Territoire militaire.	52	22	58	35	1		3	1	″	″	″	″	7	1	3	1	″	″	1	″	″	″	″
Totaux......		1,427	601	1,255	1,075	253	208	438	411	1	″	1	2	95	35	85	80	57	22	69	62	2	1	1

TABLEAU, PAR ÂGE ET PAR SEXE, DES DÉCÈS CONSTATÉ

PROVINCES		De 1 à 10 jours.					De 10 jours à 1 mois.					De 1 à 3 mois.					De 3 à 6 mois.					De 6 mois à 1 an.					De 1 à 2 ans.			
		Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.		Total.	Nés en Europe.		Nés en Algérie.	
		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Alger......	Territoire civil....	3	22	111	70	206	″	″	20	29	55	6	4	47	44	101	6	6	51	44	107	16	9	96	126	247	27	10	178	149
	Territoire militaire.	″	″	4	3	7	″	″	″	2	2	″	″	2	2	4	″	1	2	5	8	″	1	4	3	8	4	2	4	2
Oran.......	Territoire civil....	2	″	42	30	74	″	3	15	9	27	2	″	18	25	45	4	7	37	23	71	0	8	46	59	122	30	15	90	84
	Territoire militaire.	″	″	″	4	4	″	″	6	8	14	1	″	6	7	13	″	2	7	13	22	3	1	29	10	32	8	4	21	9
Constantine.	Territoire civil....	2	″	48	35	85	2	2	14	28	46	4	2	31	29	66	2	6	22	22	52	4	6	41	57	108	20	20	51	71
	Territoire militaire.	1	″	1	7	9	″	1	4	3	8	2	1	4	7	14	″	1	3	1	5	3	3	0	8	23	5	4	9	5
Totaux......		8	22	206	140	385	2	6	65	79	152	15	7	107	114	243	12	23	122	108	265	35	28	225	272	540	94	55	353	320

DANS LA POPULATION CIVILE DE L'ALGÉRIE, EN 1854.

Belges et Hollandais. Hommes.	Belges et Hollandais. Femmes.	Belges et Hollandais. Garçons.	Belges et Hollandais. Filles.	Allemands. Hommes.	Allemands. Femmes.	Allemands. Garçons.	Allemands. Filles.	Polonais. Hommes.	Polonais. Femmes.	Polonais. Garçons.	Polonais. Filles.	Suisses. Hommes.	Suisses. Femmes.	Suisses. Garçons.	Suisses. Filles.	Grecs. Hommes.	Grecs. Femmes.	Grecs. Garçons.	Grecs. Filles.	Divers. Hommes.	Divers. Femmes.	Divers. Garçons.	Divers. Filles.	Total des Hommes.	Total des Femmes.	Total des Garçons.	Total des Filles.	Total général.
3	1	»	1	17	15	21	21	1	»	1	»	12	13	13	9	»	»	»	»	16	5	5	9	915	349	930	756	2,549
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	1	»	»		51	29	38	33	151
2	»	»	3	29	37	22	45	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	3	»	»	»	507	391	466	449	1,729
»	»	2	2	24	29	40	29	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	127	93	179	125	505
3	»	2	»	41	31	42	54	3	»		»	28	11	11	9	»	»	»	»	3	1	1	1	663	229	449	418	1,755
1	»	»	»	1[illegible]	15	30	26	»	»	»	»	19	9	28	26	»	»	»	»	»	»	»	»	86	47	123	89	345
[illegible]	1	4	6	127	127	155	175	4	»	1	»	54	33	54	44	»	»	»	»	23	7	6	10	2,049	1,939	2,973	1,867	7,925

DANS LA POPULATION CIVILE DE L'ALGÉRIE, EN 1854.

De 2 à 5 ans. Nés en Europe. Garçons.	Nés en Europe. Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Nés en Algérie. Filles.	Total.	De 5 à 10 ans. Nés en Europe. Garçons.	Nés en Europe. Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Nés en Algérie. Filles.	Total.	De 10 à 15 ans. Nés en Europe. Garçons.	Nés en Europe. Filles.	Nés en Algérie. Garçons.	Nés en Algérie. Filles.	Total.	De 15 à 20 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 20 à 30 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 30 à 40 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 40 à 50 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 50 à 60 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 60 à 70 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	De 70 à 80 ans. Hommes.	Femmes.	Total.
[illegible]	46	117	134	249	32	17	33	39	121	25	19	3	2	49	32	23	55	159	92	220	148	84	232	139	58	197	92	53	145	64	71	135	»	»	»
[illegible]	2	1	3	12	5	3	»	2	19	5	1	1	1	9	4	1	5	12	7	19	15	12	27	8	6	14	9	2	11	3	1	4	»	»	»
[illegible]	32	64	91	186	81	29	16	19	92	17	26	4	8	55	52	32	84	191	69	170	149	69	217	108	59	167	63	42	105	39	32	71	»	»	
[illegible]	4	30	22	92	22	4	20	18	64	15	5	7	5	32	17	19	30	39	33	71	41	18	59	16	8	24	12	5	17	3	»	3	»	»	»
[illegible]	42	49	29	144	45	34	19	12	119	23	18	1	2	44	19	44	63	371	49	417	193	95	258	163	52	215	70	28	99	41	39	71	9	4	(*) 13
[illegible]	9	19	5	36	21	14	3	»	38	16	10	»	»	32	6	5	11	21	9	30	35	21	56	20	6	26	19	3	22	4	4	8	»	»	
130	135	268	253	786	156	191	91	87	435	191	85	16	18	220	139	124	254	691	226	917	580	299	849	454	199	943	205	133	398	154	138	292	9	4	13

(*) Dont 1 homme et 1 femme de 80 à 90 ans.

TABLEAU DES MARIAGES QUI ONT EU LIEU DANS LA POPULATION CIVILE DE L'ALGÉRIE EN 1854.

PROVINCES.		ENTRE						TOTAL.
		FRANÇAIS.	FRANÇAIS et étrangères.	FRANÇAIS et indigènes.	ÉTRANGERS et françaises.	ÉTRANGERS.	ISRAÉLITES.	
ALGER	Territoire civil	316	72	2	23	222	84	719
	Territoire militaire	18	4	1	«	1	«	24
ORAN	Territoire civil	179	47	1	4	147	67	436
	Territoire militaire	30	7	«	2	33	3	75
CONSTANTINE	Territoire civil	118	14	«	16	49	28	225
	Territoire militaire	25	2	«	2	4	«	33
TOTAUX		677	148	4	47	458	182	1,512

§ II. — POPULATION INDIGÈNE DES VILLES ET CENTRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS.

PROVINCES.	MUSULMANS.				NÈGRES.				ISRAÉLITES.				TOTAL GÉNÉRAL.
	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	
Alger	7,330	5,599	6 265	30,492	10	6	8	33	1,704	1,799	3,767	7,289	37,814
Oran	8,818	5,971	4,019	15,708	609	520	448	1,587	2,758	2,186	3,947	8,891	26,186
Constantine	14,558	11,676	8,901	35,129	857	745	266	1,868	2,812	1,555	1,301	4,868	41,865
TOTAUX	28,566	22,346	19,185	81,329	1,485	1,281	722	3,488	6,474	5,531	8,615	21,048	105,865

§ III. — POPULATION DES TRIBUS INDIGÈNES DE L'ALGÉRIE, ADMINISTRÉES MILITAIREMENT AU 31 DÉCEMBRE 1854.

Dans le précédent volume du Tableau de la situation des établissements français en Algérie, page 117, on indiquait comme point de départ du recensement des tribus indigènes les travaux de dénombrement opérés par les bureaux arabes en 1844.

Ces travaux, continués d'année en année, ont permis d'arriver à des résultats plus exacts. Ils font ressortir une différence en moins qui s'explique par les considérations suivantes :

1° La soumission d'un grand nombre de tribus du Sud a permis aux officiers des bureaux arabes de séjourner dans le pays et de rectifier les erreurs qui ont dû être commises dans les relevés précédemment établis sur les déclarations des chefs indigènes;

2° L'extension donnée depuis deux ans aux territoires civils a rattaché à ces territoires un assez grand nombre d'indigènes soumis précédemment au régime de l'administration militaire.

Bref, l'effectif de la population des tribus indigènes de l'Algérie administrées militairement était, au 31 décembre 1854, de 2,056,098 individus dont 625,296 hommes, 630,800 femmes, et 800,202 enfants. — L'effectif des hommes en état de porter les armes était de 317,186 individus, soit 252,117 fantassins et 65,069 cavaliers.

Cette population se répartit, entre les différentes races, de la manière suivante :

Kabyles 677,739,
Arabes 1,178,901,
Berbers 304,008,
Koulouglis 251.

Elle est abritée par 246,498 tentes, 102,986 gourbis et 35,254 maisons.

Ses richesses en bestiaux et en montures consistent en 131,035 chevaux, 109,069 mulets, 213,321 chameaux, 1,031,738 bœufs et vaches, 6,850,205 moutons et 3,384,902 chèvres.

Elle a ensemencée 659,896 hectares, qui ont produit 8,519,245 hectolitres de céréales de toutes sortes, comme on le verra plus loin, au chapitre des céréales récoltées en 1854.

TABLEAU INDIQUANT L'EFFECTIF DE LA POPULATION DES TRIBUS INDIGÈN

LE NOMBRE DE LEURS HABITATIONS, TENTES, GOURBIS, MAISONS, LEURS RICHESSES EN MONTURES ET EN BESTIAUX, L'ÉTEND

INDICATION		EFFECTIF DE LA POPULATION.				EFFECTIF DES GUERRIERS.		NOMBRE DE		MAISONS BÂTIES.	
DE LA SUBDIVISION.	DU CERCLE	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Cavaliers.	Fantassins.	tentes	gourbis.	Nombre.	Valeur approxima-tive
											fr.
											DIVISIC
Blidah	Blidah.	28,881	17,158	20,784	60,823	1,166	12,267	20,329	8,737	22	92,6
Alger	Alger . . . Tribus arabes.	5,100	4,645	8,172	17,317	892	3,776	"	4,671	20	30,0
	Alger . . . Tribus kabyles. . . .	18,416	16,402	31,382	66,200	94	16,240	14.073 (maisons)	205	"	
	Dellys	40,875	34,516	45,680	121,065	584	244	60	6,565	11,182	105,6
	Total pour la subdivision d'Alger.	64,361	54,657	85,234	204,582	1,376	20,260	60	11,471	11,202	135,6
Aumale.	Aumale.	30,389	23,657	20,813	74,856	2,481	18,467	8,801	6,159	671	105,2
Médéah.	Médéah.	12,038	18,261	7,281	37,560	1,815	3,066	6,271	2,798	82	106,4
	Boghar.	13,392	12,523	11,752	27,877	1,711	1,336	5,650	774	172	30,0
	Laghouat.	8,178	8,664	16,074	26,946	1,321	2,161	5,497	"	558	164,5
	Total pour la subdivision de Médéah.	33,606	39,488	26,107	102,263	4,847	6,583	17,416	3,572	812	381,6
Milianah.	Milianah.	20,964	26,317	32,387	73,668	1,035	3,601	5,774	4,562	432	263,9
	Cherchel.	8,829	6,286	10,120	27,044	356	6,721	"	"	"	
	Teniet-el-Hâad	6,548	7,852	5,765	20,163	2,273	4,273	3,382	398	7	11,2
	Total pour la subdivision de Milianah.	36,136	36,455	48,221	126,815	3,664	17,595	6,166	4,660	439	275,0
Orléansville	Orléansville	20,675	18,646	17,849	57,176	2,612	10,030	4,427	9,532	136	263.
	Tenez.	6,654	6,172	8,165	26,361	261	5,214	1,621	2,083	17	74,0
	Total pour la subdivision d'Orléansville	28,629	24,818	25,814	77,561	2,273	15,244	6,148	11,615	147	337.
	Totaux pour la division d'Alger.	214,337	100,533	226,673	640,843	15,803	88,376	59,862	48,454	13,293	1,245.

DE L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES MILITAIREMENT, AU 31 DÉCEMBRE 1854,

DES TERRITOIRES MIS PAR ELLES EN CULTURE, ET LEURS PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT LA CAMPAGNE DE 1854.

CLASSEMENT DE LA POPULATION PAR RACE.				RICHESSES EN BESTIAUX ET MONTURES						TERRITOIRE.		PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT L'ANNÉE 1854.				
Kabyles.	Arabes.	Berbers.	Koulouglis.	Chevaux.	Mulets.	Chameaux.	Bœufs et vaches.	Moutons.	Chèvres.	Nombre d'hectares cultivés en céréales.	Nombre d'hectares non cultivés.	Laines.	Peaux.	Huiles.	Céréales.	Tabacs.
										hect	h. a.	quint.	quint.	hect.	hect.	quint.
D'ALGER.																
22,332	38,501	"	"	2,568	1,976	465	33,036	55,591	97,032		"	719	3,690	616		1,304
6,949	16,117	"	231	716	1,117	279	16,684	33,798	34,409		"	"	"	"		"
66,200	"	"	"	124	2,214	"	14,618	26,284	26,365		"	"	"	"		"
110,215	16,650	"	"	409	5,356	66	45,226	37,600	65,405		"	"	"	"		"
183,364	20,967	"	251	1,246	6,687	333	76,426	111,622	126,199		"	"	"	"		"
6,816	68,046	"	"	3,941	4,742	11,153	42,766	465,264	186,698		"	"	"	"		"
"	37,586	"	"	2,141	1,154	3,366	32,663	199,366	117,632		361,167	129,563	"	"		"
	37,677	"	"	2,660	194	20,846	13,796	314,268	63,640		"	"	"	"		"
"	26,645	"	"	1,321	33	25,398	7,382	192,264	63,202		722	349,988	"	"		"
"	162,263	"	"	6,122	1,381	51,538	53,775	765,966	285,674		"	"	"	"		"
24,560	49,168	"	"	6,146	1,253	621	84,784	268,666	193,879		79,380	261,766	7.100	37		"
27,044	"	"	"	356	1,176	663	14,064	26,416	161,475		"	"	"	"		"
2,262	17,841	"	"	2,278	99	1,204	13,043	155,366	43,939		"	20,666	100	400		700
53,866	66,949	"	"	8,780	2,522	2,428	113,866	367,816	236,263		"	"	"	"		"
17,374	33,879	3,917	"	4,093	846	"	25,602	143,646	133,157		"	42,913	21,613	19,172		6,765
11,304	6,087	"	"	676	437	1,391	12,426	56,106	83,594		95,552	92,364	3,161	1,217		2,216
28,678	42,966	5,917	"	5,672	1,283	1,501	38,622	193,152	218,751		"	135,307	72,776	20,386		6,611
295,040	336,635	5,617	251	29,732	26,561	87,316	360,434	1,859,607	1,136,247	347,887	"	"	"	"	4,003,185	"

TABLEAU INDIQUANT L'EFFECTIF DE LA POPULATION DES TRIBUS INDIGÈNE[S]

LE NOMBRE DE LEURS HABITATIONS, TENTES, GOURBIS, MAISONS, LEURS RICHESSES EN MONTURES ET EN BESTIAUX, L'ÉTENDU[E]

INDICATION		EFFECTIF DE LA POPULATION.				EFFECTIF DES GUERRIERS.		NOMBRE DE		MAISONS BÂTIES.	
DE LA SUBDIVISION.	DU CERCLE.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Cavaliers.	Fantassins	tentes.	gourbis.	Nombre.	Valeur approxima-tive (francs)
DIVISIO[N]											
ORAN	Oran	11,216	16,847	12,622	34,670	1,537	1,689	6,671	»	462	.
MOSTAGANEM	Mostaganem	33,376	34,266	36,188	97,836	2,161	13,341	41,886	»	69	120,83[…]
	Ammi-Moussa	14,113	13,427	16,586	44,129	1,617	1,071	8,231	373	167	31,40[…]
	TOTAL de la subdivision de Mostaganem	47,492	47,696	46,777	141,965	4,048	14,412	56,117	373	176	151,43[…]
SIDI-BEL-ABBÈS	Sidi-bel-Abbès	9,725	14,687	21,588	46,000	1,215	1,294	3,723	121	67	936,10[…]
MASCARA	Mascara	31,663	33,521	41,249	165,773	3,993	14,632	15,361	696	235	258,40[…]
	Tiaret	9,804	18,217	32,379	60,406	2,926	6,693	7,550	»	6	27,38[…]
	Saïda	6,316	7,627	16,772	26,918	1,045	2,897	4,129	175	3	.
	TOTAL de la subdivision de Mascara	49,126	56,565	84,400	193,091	7,964	23,022	27,070	871	244	285,90[…]
TLEMCEN	Tlemcen	7,551	8,643	8,167	24,361	1,216	2,914	3,672	»	1,555	
	Nemours	4,332	4,711	6,838	15,861	365	1,575	96	»	1,578	
	Lalla-Maghrnia	1,493	1,505	1,376	4,376	246	94	761	11	»	
	Sebdou	4,651	4,956	7,811	17,721	1,211	1,005	2,100	»	515	30,90[…]
	TOTAL de la subdivision de Tlemcen	18,327	16,818	24,194	62,330	3,638	5,588	6,656	11	3,648	30,90[…]
	TOTAUX de la division d'Oran	135,880	152,613	180,581	478,674	17,772	4,605	94,140	1,376	4,627	

DE L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES MILITAIREMENT, AU 31 DÉCEMBRE 1854,

DES TERRITOIRES MIS PAR ELLES EN CULTURE, ET LEURS PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT LA CAMPAGNE DE 1854. (Suite.)

CLASSEMENT DE LA POPULATION PAR RACE.				RICHESSES EN BESTIAUX ET MONTURES						TERRITOIRE.		PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT L'ANNÉE 1854.				
Kabyles.	Arabes.	Berbers.	Koulouglis.	Chevaux.	Mulets.	Chameaux.	Bœufs et vaches.	Moutons	Chèvres.	Nombre d'hectares cultivés en céréales.	Nombre d'hectares non cultivés.	Laines	Peaux.	Huiles	Céréales.	Tabacs.
										h.	h. a.	quint	quint.	hect.	hect.	quint.
D'ORAN.																
»	34,670	»	»	3,079	2,654	3,322	27,929	143,940	61,363		»	»	»	»		»
»	97,836	»	»	6,507	1,950	3,254	63,023	309,489	177,762		349,412	3,192	»	»		»
22,389	17,428	4,312	»	2,884	455	97	19,319	75,758	66,175		167,574	747	7,503	62		235
22,389	115,264	4,312	»	9,391	2,405	3,351	82,842	385,247	224,513		516,986	3,939	7,503	62		235
290	45,720	»	»	2,632	901	1,337	16,580	154,420	81,022		319,840	»	»	»		»
»	105,773	»	»	7,396	1,392	31,367	44,040	779,358	247,427		643,354	779,358	»	»		311,570
688	58,032	1,680	»	4,427	147	22,971	33,095	763,447	104,290		»	763,447	»	»		97,164
6,072	20,496	350	»	2,525	124	5,423	16,213	256,658	77,860		»	174,600	»	»		»
6,760	184,391	2,030	»	14,348	1,663	59,761	93,348	1,799,463	429,577		»	1,717,405	»	»		408,734
1,969	17,508	4,884	»	2,567	1,729	682	24,621	77,255	57,685		323,471	198,117	15,921	13,400		504
15,398	483	»	»	808	1,588	33	4,041	12,229	24,819		»	27,550	»	»		»
»	4,376	»	»	812	74	779	1,955	30,254	10,799		12,260	68,663	4,750	96		»
»	8,909	9,721	»	1,489	584	3,886	4,674	221,344	61,745		163,806	6,678	»	60		»
17,367	30,367	14,605	»	5,176	3,975	4,880	35,291	341,082	155,039		»	301,010	20,671	13,556		504
46,796	419,331	20,947	»	25,226	11,598	72,651	254,590	2,824,152	971,514	77,672	»	»	»	»	886,097	»

TABLEAU INDIQUANT L'EFFECTIF DE LA POPULATION DES TRIBUS INDIGÈN[…]
LE NOMBRE DE LEURS HABITATIONS, TENTES, GOURBIS, MAISONS, LEURS RICHESSES EN MONTURES ET EN BESTIAUX, L'ÉTEND[…]

INDICATION		EFFECTIF DE LA POPULATION.				EFFECTIF DES GUERRIERS.		NOMBRE DE		MAISONS bâties	
DE LA SUBDIVISION.	DU CERCLE.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Cavaliers.	Fantassins.	tentes.	gourbis.	Nombre.	Valeur approximative.
											francs
DIVISION D[…]											
Constantine	Constantine	41,645	33,720	57,874	133,536	6,900	14,723	13,266	0,694	252	409,5…
	Aïn-Beïda	12,890	13,501	14,773	41,254	3,155	6,676	0,924	"	"	
	Tebessa	7,893	6,140	10,140	27,173	1,218	2,716	3,471	"	"	
	Philippeville	16,805	13,485	17,335	41,715	250	6,472	1,030	0,789	"	
	Djidjelli	8,023	7,082	0,800	20,605	03	4,552	"	6,490	1	4…
	Total de la subdivision de Constantine	82,448	77,018	106,622	270,286	11,624	37,533	24,695	22,623	253	409,9…
Bône	Bône	10,446	6,099	11,004	31,862	480	8,797	3,500	1,067	16	127,5…
	Guelma	16,393	13,877	16,162	46,432	2,394	5,571	7,616	1,940	81	574,1…
	La Calle	5,482	6,235	7,485	16,202	463	2,567	2,729	78	1	14,00
	Total de la subdivision de Bône	32,374	20,811	35,311	97,496	3,367	16,935	14,238	3,091	92	715,60
Batna	Batna	48,913	51,001	88,075	188,889	2,403	4,201	22,825	2,630	18	162,5…
	Biskara	23,605	25,658	20,000	75,872	1,458	14,723	16,610	95	8,654	10,496,0…
	Total de la subdivision de Batna	72,510	76,050	115,584	204,761	3,861	18,924	33,435	2,725	6,872	10,658,5…
Sétif	Sétif	40,256	40,235	40,401	120,075	9,250	17,369	8,372	15,810	228	223,0…
	Bordj bou-Aréridj	17,187	25,539	40,645	89,351	1,102	15,062	4,708	7,287	"	[illegible]
	Bou-Sada	13,752	14,987	12,748	41,487	1,987	4,303	7,048	788	80	[illegible]
	Bougie	10,503	16,505	16,057	53,025	213	7,010	"	2,532	10,109	[illegible]
	Total de la subdivision de Sétif	87,741	07,266	110,831	304,830	12,642	44,344	20,128	26,417	16,317	223,0…
	Totaux pour la division de Constantine	275,076	281,654	380,648	937,381	31,464	117,736	92,496	55,156	17,334	12,007,0…
RÉCAPIT[…]											
Division d'Alger		214,337	196,533	220,073	640,843	15,803	88,376	59,862	40,454	13,293	1,245,…
—— d'Oran		135,880	152,613	189,581	478,074	17,772	40,005	94,140	1,376	4,627	
—— de Constantine		275,679	281,654	380,040	937,381	31,494	117,738	92,496	55,156	17,334	12,007,…
Totaux généraux		025,296	630,800	800,202	2,656,298	05,060	252,117	246,468	102,086	35,254	13,252,…

…E L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES MILITAIREMENT, AU 31 DÉCEMBRE 1854,

…ES TERRITOIRES MIS PAR ELLES EN CULTURE ET LEURS PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT LA CAMPAGNE DE 1854. (Suite.)

CLASSEMENT DE LA POPULATION PAR RACE.				RICHESSES EN BESTIAUX ET MONTURES.						TERRITOIRE.		PRINCIPALES PRODUCTIONS PENDANT L'ANNÉE 1854.				
Kabyles.	Arabes.	Berbers.	Koulouglis.	Chevaux.	Mulets.	Chameaux.	Bœufs et vaches.	Moutons.	Chèvres.	Nombre d'hectares cultivés en céréales.	Nombre d'hectares non cultivés.	Laines.	Peaux.	Huiles.	Céréales.	Tabacs.
										hect.	h. a.	quint.	quint.	hect.	hect.	quint.
…ONSTANTINE.																
…1,158	69,868	42,518	″	20,647	16,506	3,303	36,513	253,299	65,038		″	3,376	4,085	166		540
″	″	41,254	″	3,533	4,900	5,635	0,449	401,050	1,878		116,530	5,490	1,345	″		″
″	8,785	18,388	″	2,141	370	7,871	2,881	178,113	53,706		″	1,220	31,500	″		″
″	41,715	″	″	2,981	1,782	″	50,000	55,549	50,790		29,973	572	7,985	″		″
…,605	″	″	″	981	1,261	″	17,110	9,255	33,427		108,750	9,253	″	5,067		″
47,763	120,368	102,160	″	30,287	27,821	16,809	172,953	897,257	204,839		″	19,913	44,915	5,233		540
…4,391	27,471	″	″	0,510	8,683	″	40,721	51,933	33,621		23,340	47,598	4,192	″		794
…16,223	26,026	8,783	″	9,561	3,886	1,137	32,619	96,323	32,337		212,101	118,380	62,443	″		″
″	19,202	″	″	3,795	1,280	″	57,925	47,555	8,050		150,091	330	1,706	″		501
…,614	72,699	8,783	″	19,892	13,849	1,157	151,205	196,013	74,708		385,596	″	″	″		″
″	45,581	143,308	″	3,479	5,697	21,061	37,286	174,327	395,837		″	5,913	″	″		″
…20,868	32,111	22,893	″	1,354	4,373	17,942	1,433	257,583	106,438		1,295	3,200	″	″		″
…20,868	77,692	166,201	″	4,833	19,070	39,003	38,721	431,910	792,273		″	″	″	″		″
…65,110	55,865	″	″	13,350	16,631	145	25,490	287,105	122,451		317,975	″	″	″		″
…28,673	60,473	″	″	3,126	4,344	880	16,473	115,270	123,840		633,316	″	″	″		″
″	41,487	″	″	4,161	618	13,166	7,644	220,161	80,498		″	171,803	″	″		″
32,675	330	″	″	428	1,347	″	16,106	18,730	68,430		207,346	″	″	″		″
146,658	158,175	″	″	21,065	23,140	16,191	53,773	641,266	395,219		″	″	″	″		″
235,903	428,934	277,144	″	76,077	70,860	73,100	410,714	2,106,446	1,377,141	234,337	212,161	″	″	″	3,029,963	″
…ATION.																
…96,040	339,635	5,917	231	29,732	20,591	67,510	360,434	1,859,607	1,136,247	347,887	″	″	″	″	4,003,185	″
46,796	410,332	20,947	″	25,226	11,396	72,051	254,590	2,824,152	971,514	77,072	″	″	″	″	886,097	″
235,903	408,934	277,144	″	76,077	76,886	73,160	416,714	2,106,446	1,377,141	234,337	″	″	″	″	3,629,963	″
677,739	1,158,901	304,008	251	131,035	109,009	213,321	1,031,738	0,850,203	3,484,902	059,896	″	″	″	″	8,319,245	″

CHAPITRE II. — SERVICE MÉDICAL CIVIL ET POLICE MÉDICALE.

§ Ier. — SERVICE MÉDICAL.

Le service médical établi dans les villes de l'Algérie n'a subi aucune modification depuis la publication du dernier tableau; mais celui des médecins de colonisation a été complétement réorganisé, ainsi qu'on l'annonçait dans le même volume.

La création de ce service avait été un des premiers soins de l'administration de l'Algérie; son origine remonte à l'installation des premiers villages agricoles; il a suivi les progrès de la colonisation, et les bons résultats qu'il a produits témoignaient assez de son utilité et de la nécessité de son maintien. Toutefois, faute d'une réglementation spéciale déterminant nettement ses attributions ainsi que ses rapports avec les colons et l'autorité, le service médical de colonisation ne fonctionnait pas, jusqu'en 1853, avec cette régularité et cette unité qui doivent caractériser toute institution publique. Il y avait là une source d'inconvénients et d'abus qu'il importait de faire disparaître, et cet état de choses préoccupait depuis longtemps le département de la guerre.

Après plusieurs projets élaborés avec le plus grand soin par les autorités locales, le conseil du Gouvernement et le comité consultatif de l'Algérie, le maréchal ministre de la guerre a pris, à la date du 21 janvier 1853, un arrêté portant réorganisation du service médical de colonisation.

On n'entrera pas ici dans l'analyse de cet arrêté, dont on donne le texte dans son entier. On fera seulement remarquer que le régime nouveau a amélioré d'une manière très-sensible la position des médecins coloniaux, en leur assurant un traitement de 2,000 francs, qui n'exclut pas pour eux le droit de se faire une clientèle payante parmi les colons aisés de leur circonscription. D'un autre côté, en n'admettant que les docteurs en médecine aux fonctions de médecins coloniaux, il tend à fortifier un corps que l'intrusion de praticiens pourvus de titres insuffisants n'a pas toujours tenu à la hauteur de la science et des besoins de la santé publique. Enfin, en fixant avec précision les attributions, les droits et les obligations des médecins de colonisation, il assure la régularité, l'exactitude et le facile fonctionnement du service.

Le règlement du 21 janvier 1853 a été complété par un second arrêté ministériel du 5 décembre suivant et par un arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 20 du même mois.

Le premier a déterminé les circonscriptions médicales de colonisation, l'indemnité accordée aux médecins militaires chargés de circonscriptions, l'indemnité accordée aux médecins civils pour l'entretien d'un cheval, enfin l'uniforme des médecins de colonisation.

Le second règle les tournées des médecins de colonisation, le tarif des honoraires qui leur sont dus par les personnes non indigentes, le mode de fourniture et, quand il y a lieu, de remboursement des médicaments.

Nous reproduisons également ces deux arrêtés, en tenant compte des quelques modifications survenues, depuis 1853, dans l'organisation des circonscriptions, soit par suite du passage de localités du territoire militaire dans le territoire civil, soit par suite de dispositions nouvelles dont l'expérience a démontré l'utilité.

ARRÊTÉ.

Le Maréchal de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Vu les délibérations du Conseil de gouvernement de l'Algérie, des 9 et 18 septembre 1852,

Sur la proposition du gouverneur général,

Le comité consultatif de l'Algérie entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er.

Les territoires livrés à la colonisation en Algérie sont divisés en circonscriptions médicales déterminées par des arrêtés du ministre de la guerre, sur la proposition du gouverneur général.

ART. 2.

Les circonscriptions sont desservies par des médecins qui reçoivent le titre de *Médecins de colonisation.*

ART. 3.

Les médecins de colonisation sont nommés par le ministre de la guerre et choisis exclusivement parmi les docteurs en médecine.

Néanmoins, les médecins aujourd'hui en exercice, non pourvus du diplôme de docteur, peuvent être maintenus dans leur emploi.

ART. 4.

Le traitement annuel des médecins de colonisation est fixé à 2,000 francs.

Lorsque l'étendue de la circonscription nécessitera l'emploi habituel d'un cheval, le médecin sera obligé d'en entretenir un. Il lui sera alloué, à cet effet, une indemnité dont le taux sera fixé par le ministre.

ART. 5.

Les médecins militaires peuvent être chargés du service des circonscriptions médicales; ils reçoivent, à ce titre, une indemnité qui est fixée par le ministre de la guerre.

ART. 6.

Les médecins de colonisation doivent résider dans la localité qui est désignée comme chef-lieu de leur circonscription.

Ils sont placés, pour tout ce qui concerne leur service, sons les ordres immédiats et sous la surveillance de l'autorité administrative.

ART. 7.

Les médecins de colonisation doivent gratuitement les soins et les secours de leur art à toute personne indigente de leur circonscription.

L'état d'indigence est constaté par un certificat émané du maire de la commune de la résidence du malade ou de l'officier public en remplissant les fonctions dans cette localité.

ART. 8.

Les médecins de colonisation ont la direction médicale des infirmeries civiles qui se trouvent dans leur circonscription.

Ils doivent en visiter régulièrement les malades et constater leurs visites sur un registre spécial.

ART. 9.

Les médecins de colonisation sont tenus :

1° De faire des tournées périodiques dans chacun des centres ou groupes de population compris dans leur circonscription;

2° De tenir au lieu de leur résidence, à jours et heures fixes, un bureau de consultation gratuite pour quiconque s'y présente;

3° De propager la vaccine;

4° D'exécuter gratuitement au lieu de leur résidence, à défaut d'un médecin spécial du dispensaire, les visites périodiques auxquelles sont astreintes les filles soumises par mesure de police sanitaire;

5° De constater les décès dans le lieu de leur résidence, conformément à l'article 77 du Code Napoléon;

6° De fournir à l'administration tous les renseignements et documents statistiques et nosographiques auxquels peuvent donner lieu le service médical et l'hygiène publique de leur circonscription.

ART. 10.

L'ordre et le nombre des tournées périodiques, ainsi que les détails du service confié aux médecins de colonisation, sont déterminés, pour chaque circonscription, par des arrêtés du gouverneur général, sur la proposition des préfets ou des généraux commandant les divisions pour leurs territoires respectifs.

ART. 11.

Un tarif arrêté, pour chaque circonscriptioo, par le gouverneur général, sur la proposition des autorités désignées en l'article précédent, détermine les honoraires dus pour les visites et les opérations faites, par les médecins de colonisation, aux personnes non indigentes.

ART. 12.

Dans les localités où il n'existe pas de pharmacie, les médecins de colonisation délivrent les médicaments.

Les médicaments sont tirés des dépôts de pharmacie des hôpitaux civils ou militaires.

Les médicaments sont fournis gratuitement aux indigents, et au prix fixé par l'administration aux autres personnes.

Les médecins doivent tenir registre des médicaments par eux tirés des dépôts de pharmacie, de ceux qu'ils fournissent aux malades; indiquer le nom et la demeure des personnes auxquelles ils sont fournis, et mentionner le prix perçu ou s'ils ont été remis gratuitement.

Un règlement spécial du gouverneur général détermine le mode de remboursement tant aux dépôts de pharmacie que par les parties prenantes.

ART. 13.

Les dispositions de l'article précédent ne seront applicables que pour les médicaments délivrés aux personnes indigentes, dans les localités où il y aura une pharmacie civile.

ART. 14.

Les Médecins de colonisation sont inspectés chaque année.

ART. 15.

Le gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 janvier 1853.

Signé : A. DE SAINT-ARNAUD.

Vu pour être promulgué en Algérie.

Alger, le 24 décembre 1853.

Le Gouverneur général de l'Algérie,

Comte Randon.

ARRÊTÉ.

Le Maréchal de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853, qui reconstitue le service des médecins de colonisation en Algérie;

Sur la proposition de M. le Gouverneur général de l'Algérie,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Les circonscriptions médicales des territoires livrés à la colonisation européenne en Algérie sont fixées au nombre de *soixante*, savoir :

NUMÉRO D'ORDRE et CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES compris dans la circonscription.	NUMÉRO D'ORDRE et CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES compris dans la circonscription.
PROVINCE D'ALGER.			
TERRITOIRES CIVILS.			
1 Hussein-Dey..............	Hussein-Dey. Kouba. La Rassauta. Maison-Carrée. Fort-de-l'Eau. Birmandreïs. Birkadem. Saoula.	7 Orléansville............	Orléansville. La Ferme. Ponteba
2 Dély-Ibrahim	Dély-Ibrahim et El-Achour. Ouled-Fayet. Chéragas. Sidi-Ferruch. Guyot-Ville. Drariah.	8 Tenez.....	Tenez. Vieux-Tenez. Montenotte. Mines de l'Oued-Allalah
3 Douéra..................	Douéra. Crescia. Baba-Hassen. Ouled Mendil. Quatre-Chemins. Bertouta. Saint-Ferdinand. Maelma. Saint-Jules. Sainte Amélie.	9 Blidah.................	Banlieue de Blidah. Montpensier. Dalmatie. Béni-Méred Joinville.
4 L'Arbâ..................	L'Arbâ. Rovigo.	10 L'Afroun..............	L'Afroun. Bouroumi. Ameur-el-Aïn. La Chiffa. Mouzaïa.
5 La Réghaïa.............	Le Fondouck. La Réghaïa. Rouiba. Aïn-Taia et Aïn-Beda. Aïn-Chrob. Boudouaou.	11 Boufarick..............	Boufarick. Souma. Oued-El-Halleg.
6 Cherchel................	Cherchel. Novi. Zurich.	12 Koléah.................	Koléah. Douaouda. Zéradla. Fouka. Bou-Ismaël. Tefeschoun. Hameaux-Valaisans.
		13 Milianah................	Milianah. Affreville. Aïn-Sultan.
		14 Médéah.................	Médéah. Lodi. Damiette. Mouzaïa-les-Mines

NUMÉRO D'ORDRE ET CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES COMPRIS dans la circonscription.	NUMÉRO D'ORDRE ET CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES COMPRIS dans la circonscription.
15 Marengo	Marengo. Bourkika. Tipaza	16 Vesoul-Bénian	Vesoul-Bénian. Bou-Medfa.

TERRITOIRES MILITAIRES.

1 Dellys	Dellys. Ben-Néchoud.	4 Boghar	Boghar.
2 Teniet-el-Haâd	Teniet-el-Haâd.	5 Laghouat	Laghouat
3 Aumale	Aumale.	6 Dra-el-Mizan	Dra-el-Mizan.

PROVINCE D'ORAN.

TERRITOIRES CIVILS.

1 Misserghin	Misserghin. Bou-Tlélis.	6 Mascara	Mascara. Saint-André. Saint-Hippolyte. Oued el-Hammam.
2 Sidi-Chamy	Sidi-Chamy. Assi-el-Biod. L'Étoile. Mangin. Valmy. Arcole.	7 Tlemsen	Tlemsen. Saf-Saf. Négrier. Bréa. Mansoura. Hennaya.
3 Mers-el-Kebir	Mers-el-Kebir. Ain-el-Turk. Bou-Sfer.		
4 Arzew	Arzew. Saint-Leu. Damesme. Sainte-Léonie. Kléber. Méfessour.	8 Aïn-si-Chérif	Ain-si-Chérif. Rivoli. Ain-Nouissy. La Stidia. Aboukir. Bled-Touaria.
5 Fleurus	Fleurus. Saint-Cloud. Assi. Ben-Okba. Saint-Louis. Ben-Féréah. Assi-Bounif. Assi-Ameur	9 Tounin	Tounin. Ain-Tedelès. Souk-el-Mitou. Pont du Chélif. Ain-Boudinar Les Libérés.

TERRITOIRES MILITAIRES.

1 Tlélat	Banlieue militaire d'Oran. Tlélat. Ferme-d'Arbal. Le Khamis. Le Tafaraoui. Ismaël.	3 Nemours	Nemours.
		4 Lalla-Maghrnia	Lalla-Maghrnia.
		5 Sebdou	Sebdou.
		6 Tiaret	Tiaret.
		7 Saïda	Saïda.
		8 Sidi-bel-Abbès	Sidi-bel-Abbès et sa banlieue.
2 Aïn-Temouchent	Ain-Temouchent.	9 Daya	Daya

NUMÉRO D'ORDRE ET CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES COMPRIS dans la circonscription.	NUMÉRO D'ORDRE ET CHEF-LIEU DE LA CIRCONSCRIPTION.	COMMUNES OU TERRITOIRES COMPRIS dans la circonscription.
PROVINCE DE CONSTANTINE.			
TERRITOIRES CIVILS.			
1 Constantine	Banlieue civile de Constantine.	7 Bône	Banlieue de Bône. L'Alélik. D'Uzerville. El-Hadjar. Bugeaud.
2 Condé	Condé.	8 Mondovi	Mondovi. Barral. Dréan.
3 Sétif	Sétif et sa banlieue civile.	9 Guelma	Guelma. Héliopolis. Petit. Millésimo.
4 Philippeville	Banlieue de Philippeville. Stora. Damrémont. Saint-Antoine Valée.	10 La Calle	La Calle et sa banlieue
5 El-Arrouch	El Arrouch. Robertville. Gastonville. Saint-Charles. El-Kantours.		
6 Bougie	Bougie et sa banlieue.		
TERRITOIRES MILITAIRES.			
1 Djidjelli	Djidjelli et sa banlieue.	5 Penthièvre	Penthièvre. Nechmeya.
2 Constantine	Vallée du Bou-Merzoug.	6 Sétif	Banlieue civile de Sétif.
3 Jemmapes	Jemmapes. Sidi-Nassar. Ahmed-ben-Ali.	7 Batna	Batna et sa banlieue.
4 Guelaâ-Bou-Sba	Guelaâ-bou-Sba. L'Oued-Touta.	8 Lambèse	Lambèse.
		9 Biskara	Biskara.

ART. 2.

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les circonscriptions de

Dellys Marengo Vesoul-Bénian Teniet-el-Haâd Aumale Boghar Laghouat Dra-el-Mizan	Province d'Alger.
Mers-el-Kebir Aïn-Temouchent Nemours Lalla-Maghrnia Sebdou	Province d'Oran.
Tiaret Saïda Daya	Province d'Oran (Suite).
Condé La Calle Bougie Djidjelli Vallée du Bou-Merzoug Guelaâ-bou-Sba Penthièvre Sétif (banlieue militaire) Batna Lambèse Biskara	Province de Constantine.

seront desservies par des officiers de santé de l'armée, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel susvisé du 21 janvier 1853.

ART. 3.

Les indemnités accordées aux médecins militaires chargés de desservir les circonscriptions désignées dans l'article précédent sont fixées ainsi qu'il suit :

A cinquante francs par mois pour

Aumale, Boghar, Dellys, Marengo, Teniet-el-Haâd, Vesoul-Bénian (province d'Alger);

Aïn-Temouchent, Mers-el-Kebir, Nemours (province d'Oran);

Batna, Bougie, Djidjelli, La Calle, Guelaâ-bou-Sba, Penthièvre, Sétif (banlieue militaire), Vallée du Bou-Merzoug (province de Constantine).

A vingt-cinq francs par mois pour

Dra-el-Mizan, Laghouat (province d'Alger);

Daya, Lalla-Maghrnia, Saïda, Sebdou, Tiaret (province d'Oran);

Biskara, Condé, Lambèse (province de Constantine).

ART. 4.

Les médecins civils de colonisation devront être montés.

Le médecin de la circonscription de Kouba devra être pourvu de deux chevaux.

Les médecins auxquels est imposée l'obligation de se monter recevront une indemnité de 500 francs par cheval et par an, payable par douzième, en même temps que le traitement.

ART. 5.

L'uniforme des médecins de colonisation sera le même que celui des aides-majors de l'armée, sauf que les broderies seront en argent et que les boutons en argent ou en métal argenté porteront en légende, autour de l'emblème habituel, les mots : *Médecin de celenisation*. Le pantalon sera en drap bleu, sans bande ni passepoil.

ART. 6.

Le gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 5 décembre 1853.

Signé A. DE SAINT-ARNAUD.

Vu pour être promulgué en Algérie,
Alger, le 21 décembre 1853.
Le Gouverneur général,
Comte RANDON.

ARRÊTÉ.

Le Gouverneur général de l'Algérie,

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853, sur l'organisation du service médical de colonisation en Algérie;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 1853, qui établit les circonscriptions médicales des trois provinces,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les médecins de colonisation sont tenus, dans leurs tournées périodiques, de visiter, au moins une fois par semaine, toutes les habitations agglomérées ou isolées de leur circonscription.

L'autorité administrative fixera trois jours par semaine pendant lesquels les médecins de colonisation donneront, à des heures déterminées et au chef-lieu de la circonscription, des consultations gratuites.

ART. 2.

Le prix des visites faites à domicile par les médecins de colonisation aux colons non indigents de leur circonscription est fixé ainsi qu'il suit :

Dans un rayon de 6 kilomètres du chef-lieu de la circonscription,

Visites de jour, 1 franc.

Visites de nuit, 2 francs.

A plus de six kilomètres du chef-lieu de la circonscription,

Visites de jour, 1 fr. 50 centimes.

Visites de nuit, 3 francs.

Les accouchements leur seront payés vingt francs.

Les médecins de colonisation sont autorisés à accepter des honoraires plus élevés des familles aisées qui leur en feraient l'offre spontanée.

Le prix des opérations chirurgicales (autres que les accouchements) sera réglé à l'amiable entre les médecins de colonisation et les colons.

En cas de désaccord, il sera statué sans appel, par le sous-préfet ou par un arbitre commis à cet effet par ses soins.

ART. 3.

Les médicaments qui, en vertu des paragraphes 1 et 2 de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853, seront tirés des dépôts des pharmacies des hôpitaux civils ou militaires par les médecins de colonisation pour le traitement des colons, dans les sections de territoire où il n'existe pas d'officine de pharmacie, leur seront livrés, sur leur demande, dûment visée par l'autorité administrative, au prix de revient à l'État, d'après les marchés ou fournitures ou d'après les tarifs arrêtés par M. le ministre de la guerre.

ART. 4.

Les livraisons se feront contre remboursement préalable. A cet effet, et suivant que les médicaments seront délivrés par les dépôts des pharmacies de l'État ou par les dépôts des hôpitaux civils, les médecins de colonisation verseront au Trésor ou au receveur des domaines, pour le compte de la caisse locale et municipale, le prix de leurs commandes, d'après les décomptes établis par les comptables ou les économes des dépôts ou hôpitaux. Ces décomptes devront être visés par l'autorité administrative.

La livraison des médicaments ne se fera aux médecins de colonisation que sur la production du récépissé constatant le versement des sommes portées dans les décomptes.

ART. 5.

Les dispositions des deux articles précédents sont applicables aux livraisons de médicaments faites exclusivement pour le service des indigents, conformément à l'article 13 de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853.

ART. 6.

Les cessions de médicaments faites en détail par les médecins de colonisation aux colons non indigents, dans les localités où il n'existe pas d'officine de pharmacie, auront lieu au prix des livraisons effectuées par les dépôts, augmenté de 10 p. o/o dont le médecin est autorisé à bénéficier pour se couvrir des déchets et des avances auxquelles il est assujetti par les dispositions de l'article 4.

ART. 7.

A la fin de chaque trimestre, les médecins de colonisation remettront à l'autorité administrative de leur circonscription l'état des médicaments fournis par eux gratuitement aux colons indigents.

Au vu de cet état, qui devra être appuyé des certificats dont il est fait mention dans le paragraphe 2 de l'article 7 de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853, il sera fait remboursement aux médecins de colonisation des fournitures gratuites par eux effectuées.

Ce remboursement aura lieu au prix des livraisons faites aux médecins par les dépôts de pharmacie, également augmenté de 10 p. o/o, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853.

ART. 8.

Le registre dont il est fait mention au paragraphe 4 de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853, pour l'inscription des cessions de médicaments, sera établi conformément au modèle annexé au présent arrêté. Il sera coté et parafé par le préfet ou par le sous-préfet, et devra toujours être tenu au courant.

ART. 9.

Les présentes dispositions sont applicables aux médecins militaires chargés momentanément du service médical de colonisation aussi bien qu'aux médecins civils de colonisation.

ART. 10.

Les généraux commandant les divisions et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrrêté.

Alger, le 20 décembre 1853.

Comte RANDON.

TABLEAU, PAR LOCALITÉS, DES MÉDECINS, CHIRURGIENS, OFFICIERS DE SANTÉ, PHARMACIENS, SAGES-FEMMES ET VÉTÉRINAIRES, EN ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1854.

LOCALITÉS.	DOCTEURS médecins et chirurgiens		OFFICIERS DE SANTÉ		PHARMACIENS			SAGES-FEMMES.			VÉTÉRINAIRES	
	français.	étrangers.	français.	étrangers.	FRANÇAIS maîtres en pharmacie.	FRANÇAIS reçus par les jurys.	au titre étranger.	FRANÇAISES reçues par les facultés.	FRANÇAISES reçues par les jurys.	au titre étranger.	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.
PROVINCE D'ALGER.												
Territoires civils. Alger	14	5	6	2	4	9	4	2	12	2	2	″
Blidah	2	″	1	1	2	1	″	″	1	1	1	″
Boufarik	2	″	″	″	″	2	″	″	1	″	″	″
Cherchel	1	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″
Coléah	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Dély Ibrahim	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Douéra	3	″	2	″	″	2	″	″	1	″	″	″
Fondouck	1	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″
Hussein-Dey	1	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″
Kouba	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Médéah	1	″	1	″	1	″	″	″	2	″	″	″
Milianah	″	″	1	″	″	1	″	″	2	″	″	″
Montpensier	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Orléansville	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Ponteba	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″
Tenez	″	″	1	″	1	″	″	″	2	″	1	″
Territoire militaire	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAL pour la province d'Alger	28	6	13	3	8	·17	4	3	24	4	4	″
PROVINCE D'ORAN.												
Territoires civils. Oran	9	4	1	″	″	8	″	″	7	1	1	″
Aïn-Si-Chérif	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Arzew	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Fleurus	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″
Hennaya	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Mascara	″	″	1	″	″	1	″	″	3	″	″	″
Misserghin	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Mostaganem	1	″	1	″	1	2	″	″	2	″	″	″
Sidi-Chami	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Tlemcen	1	″	1	″	1	″	″	1	1	″	″	″
Tounin	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Territoires militaires. Saint-Denis-du-Sig	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Sidi-bel-Abbès	1	″	″	″	″	1	″	″	2	″	″	″
Tlélat	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAL pour la province d'Oran	21	4	5	″	2	12	″	1	15	1	2	″
PROVINCE DE CONSTANTINE.												
Territoires civils. Constantine	3	″	2	″	1	3	1	1	7	″	1	″
Bône	3	″	3	1	2	3	″	1	4	″	″	″
Bougie	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″
El-Arrouch	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Gastonville	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″
Guelma	2	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″
La Calle	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Millésimo	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″
Mondovi	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Philippeville	3	″	2	″	1	1	″	″	4	1	1	″
Sétif	1	″	″	″	1	″	″	″	2	″	1	″
Territoires militaires. Aïn-Arnat	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″
Batna	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″
Bord-bou-Aréridj	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Jemmapes	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAL pour la province de Constantine	15	″	7	1	6	9	1	3	21	2	3	″
RÉCAPITULATION.												
ALGER	28	6	13	3	8	17	4	3	24	4	4	″
ORAN	21	4	5	″	2	12	″	1	15	1	2	″
CONSTANTINE	15	″	7	1	6	9	1	3	21	2	3	″
TOTAUX	64	10	25	4	16	38	5	7	60	6	9	″

TABLEAU DU MOUVEMENT DES MALADES, DES JOURNÉES DE PRÉSENCE, ET DE LA DÉPENSE MOYE

CATÉGORIES.		NOMBRE DE MALADES PENDANT L'ANNÉE.					
		RESTANT le 31 décembre 1851.	ENTRÉS.	NAISSANCES.	SORTIS.	DÉCÈS.	RESTANT le 31 décemb 1852
ALGER...	Indigents	263	5,712	64	5,438	521	280
	Colons agricoles	4	58	"	54	5	3
	Pensionnaires	3	13	"	14	2	"
	Prisonniers (pour délits)	2	5	"	0	"	1
	Employés divers	"	12	"	11	"	1
	Totaux partiels	272	5,780	64	5,503	528	285
	Totaux généraux		6,110			0,116	
DOUÉRA..	Civils	117	2,190	"	2,036	97	174
	Militaires	4	166	"	151	7	12
	Internés politiques	"	277	"	177	40	60
	Totaux partiels	121	2,635	"	2,364	144	246
	Totaux généraux		2,754			2,754	

INDICATION	FRAIS DE NOURRITURE ET DE TRAITEMENT DES MALADES.								
	ALIMENTS.	PANSEMENTS.	MÉDICAMENTS.	CHAUFFAGE, éclairage, propreté.	BLANCHISSAGE des effets.	ENTRETIEN du mobilier.	FRAIS de bureau.	FRAIS de sépulture.	TOTA
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
Dépense générale	59,126 64	3,475 84	56,357 49	7,070 32	10,785 17	2,752 00	742 75	577 05	121,467
—— à imputer à divers services	"	1,159 04	10,157 20	128 60	129 77	"	4 50	145 50	11,724
Dépenses afférentes aux malades	59,120 04	2,310 80	26,200 29	7,541 72	10,655 40	2,752 00	738 25	431 55	109,769
Dépenses	52,500 19	1,700 16	21,380 15	6,357 89	3,692 50	2,508 96	02 55	952 50	69,131

ÉDICALE.

: LA JOURNÉE, DANS LES HÔPITAUX CIVILS D'ALGER ET DE DOUÉRA, PENDANT L'ANNÉE 1852.

NOMBRE DE JOURNÉES PAR GENRE DE MALADIES.						MOYENNE de la journée de traitement.
[illegible]	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.	ALIÉNÉS.	MATERNITÉ.	
65,409	29,292	3,143	″	2,516	4,478	17 jours 442ᵐ
542	87	″	″	″	″	
101	223	″	″	″	″	
248	394	63	″	″	″	
82	97	″	″	″	″	
66,382	36,093	3,206	″	2,516	4,478	
106,675						

SERVICE DE SANTÉ.

- Médecin en chef...... 1
- Chirurgien en chef.... 1
- Pharmacien en chef.... 1
- Médecin en second.... 1
- Médecin adjoint....... 1
- Chirurgien en second... 1
- Pharmacien en second. 1
- Chirurgiens internes... 5
- Pharmaciens internes... 2
- Total...... 14

SERVICE ADMINISTRATIF.

- Économe............ 1
- Commis d'administration 3
- Sœurs.............. 19
- Premier garçon de pharmacie............ 1
- Portiers............ 2
- Infirmiers.......... 14
- Journaliers......... 15
- Total...... 55

30,602	17,577	4,942	74	″	″	27 jours 33ᶜ
2,308	538	209	5	″	″	
7,547	1,376	121	″	″	″	
40,457	19,465	5,272	79	″	″	
65,293						

SERVICE DE SANTÉ.

- Médecin en chef...... 1
- Chirurgien en chef.... 1
- Pharmacien en chef.... 1
- Internes............ 4

SERVICE ADMINISTRATIF.

- Économe............ 1
- Commis d'administration. 2
- Portiers............ 2
- Infirmiers.......... 8

FRAIS GÉNÉRAUX ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION … NON APPLICABLES À LA JOURNÉE DE TRAITEMENT DES MALADES.						TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	DÉPENSES AFFÉRENTES aux journées de traitement.	PRIX MOYEN de la journée.
Solde du personnel.	Indemnité pour amélioration du régime	Entretien des bâtiments.	Frais divers et imprévus.	Moins-value du mobilier.	TOTAL.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
[illegible],613 84	5,254 20	342 90	561 67	8,616 96	58,788 97	180,276 23		
″	″	″	″	″	″	11,724 61		
							109,762 65	1 62 89
[illegible],613 84	5,254 20	342 90	561 67	8,616 96	58,788 97	168,551 62		
[illegible],534 25	925 20	″	2,282 09	7,546 39	36,287 93	105,422 72	69,134 79	1 05 88

PRODUITS DU SERVICE.

VERSEMENTS AU DOMAINE.

Produits du service........	53ᶠ 15ᶜ	724ᶠ 65ᶜ
Journées de pensionnaires...	626 00	
Frais d'inhumations........	5 00	
Exécution de la décision ministérielle du 3 septembre 1852 par catégories......	46 56	

IMPUTATIONS.

Journées de colons agricoles .	1,034 47	1,837 42
——— d'aliénés étrangers au département............	394 44	
——— d'employés divers..	290 13	
——— d'internés........	112 18	
Totaux........ ..		2,562 07

TABLEAU DE LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISA

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE D'ENFANTS.	ENFANTS ENTRETENUS sans subvention.	aux frais du budget local et municipal.	aux frais des communes.	aux frais de la charité privée.	aux frais des départements de France.	aux frais du ministère de l'intérieur ou de l'administration générale de l'assistance publique à Paris.	MOUVEMENT. Entrées.	Sorties.	Dé
Orphelinats.. Catholiques.. Mustapha........		″	52	320	″	″	″	″	48	41	11
		″	″	″	11	″	″	″	2	2	″
	(Filles.)	″	″	″	″	30	″	″	30	18	″
	Total..........	″	52	320	11	30	″	″	80	61	11
Ben-Acknoun.....		216	″	216	″	″	″	″	27	14	1
Boufarick........ (Garçons.)		38	″	38	″	″	″	″	″	″	″
	Total..........	254	″	254	″	″	″	″	27	14	1
Protestants...	Garçons.........	23	″	20	″	3	″	″	3	″	″
	Filles..........	21	″	18	″	3	″	″	4	″	″
	Total..........	44	″	38	″	6	″	″	7	″	″
Enfants trouvés et abandonnés..................		88	″	88	″	″	″	″	″	″	″
Maison de la Sainte-Enfance à Kouba...........		″	″	30	″	″	″	″	″	″	″
Maison du Bon-Pasteur à El-Biar................		″	″	50	″	″	″	″	″	″	″
Vieillards et incurables........................											
Dépôt de mendicité..............................											

…SSISTANCE PUBLIQUE.

…DÉPARTEMENT D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1852.

…dépense annuelle …l'entretien.	DÉPENSE ANNUELLE EN DEHORS DE L'ENTRETIEN.						TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	OBSERVATIONS.
	[illegible]							
	Un aumônier.	Dix-huit sœurs.	LOYER.	MÉDICAMENTS.	DÉPENSES diverses.	SUBVENTION extraordinaire.		
…962f 00c	1,800f 00c	8,998f 56c	1,860f 00c	025f 64c	192f 00c	"	72,438f 20c	
…097 50	"	"	"	"	"	"	"	
…911 00	"	"	"	"	"	"	"	
…970 50	1,800 00	8,998 56	1,860 00	025 64	192 00	"	72,438 20	
…085 70	"	"	"	"	"	"	62,085 70	
…228 10	"	"	"	"	1,088 10	10,000 00	23,310 20	
…313 80	"	"	"	"	1,088 10	10,000 00	85,401 90	
"	"	"	"	"	"	"	14,227 90	La dépense totale, pour les deux orphelinats, a été de 14,227f 90c, sur laquelle le département a fourni une subvention de 7,605f 62c; le reste de la dépense, soit 6,622f 28c, a été couvert par des dons volontaires.
"	"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"	"	14,227 90	
7,525 62	"	"	"	"	"	"	37,525 02	
3,448 50	"	"	"	"	"	"	3,448 50	
0,200 00	"	"	"	"	"	"	10,200 00	

…mbitation n'a commencé de fonctionner qu'à partir du 1er janvier 1853 ……………………
…cette époque, jusqu'au 10 juin suivant, elle a été dirigée par M. l'abbé Schlack, curé de Mustapha.
…tir de cette dernière date, elle a été annexée comme service supplémentaire à l'hôpital civil……
Aucune existence pendant l'année 1852.

…stallation provisoire d'un dépôt de mendicité, aux termes d'un arrêté du 7 juin 1852, approuvée par décision ministérielle du 2 juillet suivant, …° 421, en est restée à l'état de mesure comminatoire, qui a produit tous ses effets en faisant disparaître des tendances générales à la mendi…té. Ces résultats ont été complétés par les dispositions de la dépêche ministérielle du 20 du même mois de juillet, n° 492, qui a permis …'effectuer le rapatriement de quelques vagabonds étrangers.
…uis le mois d'août 1852, il n'y a plus eu que quelques faits particuliers de vagabondage, dont les tribunaux ont été saisis.

§ II.

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ASILE INDIGÈNE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1852.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1852.	ADMIS À L'ASILE. Malades. Hommes.	Malades. Femmes.	Malades. Garçons.	Malades. Filles.	Invalides. Hommes.	Invalides. Femmes.	Invalides. Garçons.	Invalides. Filles.	Orphelins. Garçons.	Orphelins. Filles.	TOTAL.	SORTIES. Sortis.	SORTIES. Décédés.	MOYENNE DES MALADES pendant chaque trimestre par jour.	TOTAL DES JOURNÉES en 1852.
Au 31 décembre 1851	3	14	»	»	3	5	»	»	»	2	27	»	»	»	»
Admis pendant le 1er trimestre 1852.	20	10	2	2	3	»	»	»	»	»	37	32	3	32	2,880
Idem .... 2e *idem*	22	4	»	11	3	1	1	»	»	»	42	33	5	33	3,003
Idem .... 3e *idem*	20	5	2	4	7	1	»	»	»	»	39	30	10	33	3,036
Idem .... 4e *idem*	25	0	»	4	3	»	»	»	3	2	46	29	7	42	3,864
Totaux	90	42	4	21	19	7	1	»	3	4	101	124	25		12,783

DÉPENSES.

	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.	TOTAL partiel.	TOTAL général.	PRIX MOYEN de la journée et par malade.
Nourriture	927. 90	941. 00	914. 30	1,231. 55	4,016. 15	»	»
Personnel	555. 00	555. 00	555. 00	555. 00	2,220. 00	7,626. 76	0f 59c 70
Entretien et matériel	»	66. 40	18. 00	1,306. 21	1,390. 61	»	»

§ III.

TABLEAU DE LA SITUATION DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DE LA PROVINCE D'ALGER, PENDANT L'ANNÉE 1852.

NATIONALITÉ.	FAMILLES.	CONJOINTS.	VEUFS.	VEUVES.	ENFANTS. Garçons.	ENFANTS. Filles.	CÉLIBATAIRES.	TOTAL des indigents secourus.	QUOTITÉ DES SECOURS ACCORDÉS EN kilogr. de pain.	kilogr. de viande.	espèces.	SITUATION RESSOURCES.	SITUATION DÉPENSES générales.
ALGER.													
Secours à domicile. Français	310	410	12	88	363	265	51	1,195	15,632 00	1,272 00	2,201 00	Subvention de la commune.. 15,000f	(1) »
Espagnols	772	652	0	211	612	638	15	2,043	17,300 00	1,306 00	401 00	Produits des théâtres, bals, etc. 4,500	»
Allemands	36	50	»	6	42	25	1	134	1,412 00	54 00	73 00	Dons particuliers, quêtes, etc. 2,000	(2) »
Italiens	65	54	»	41	40	44	4	101	1,[illegible]18 00	124 00	81 00	Fêtes données par le bureau (produit) 2,000	»
Divers	171	120	3	20	127	114	20	441	6,210 00	410 00	535 00	Secours extraordinaires dans les fêtes publiques 2,000	26,957 50
TOTAUX	1,360	1,210	24	340	1,196	1,086	100	2,074	42,072 00	2,262 00	2,383 00	TOTAUX 25,500	26,057 53
Secours accidentels. Pour soupes distribuées à domicile									»	»	433 95	(3)	
Pour traitements et médicaments à 630 indigents : 11,802 jours de maladie. (Médicaments 1,002 fr. 60 cent.)									»	»	1,002 60		
Accouchements gratuits de femmes indigentes (71)									»	»	»		
Achat de vêtements pour enfants pauvres									»	»	181 30		
Distribution aux indigents de passage ou à des familles nécessiteuses									3,000 00	»	»	(4)	
Distribution dans les fêtes publiques									5,200 00	»	»		
Distribution pour les indigents musulmans et israélites. (Remis aux notables)									»	»	1,100 00		
BLIDAH.													
Habitants	130	»	»	»	»	»	»	377	1,831 42	»	1,821 42	(5)	
Divers (voyageurs)	»	»	»	»	»	»	»	580	»	274 65	274 05		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	200 00	Par caisse 6,247 74	2,642 06
TOTAUX	650	»	»	»	»	»	»	957	»	»	2,296 47	6,247 74	(6) 2,646 00

(1) Les ressources dont le bureau dispose sont ordinairement de 26 à 27,000 francs, dans lesquelles entrent celles ci-dessus. (Par année.)

(2) Dans la deuxième partie de l'année 1852, il a été établi un service de consultations gratuites et de pansement, à la Miséricorde, où sont journellement soignés de 25 à 30 indigents de toutes nations, résidents ou de passage.

(3) Le bureau a distribué 9,000 kilogrammes de pain, payés par le département.

(4) Donnés par la corporation des maîtres boulangers.

(5) Les secours permanents ont été délivrés à 30 familles représentant 180 individus, à 11 veuves, 8 vieillards ou infirmes; secours temporaires à 100 familles représentant 300 individus et à 480 voyageurs.

(6) Dans ce résultat figurent les frais d'administration, 448 fr. 01 cent.

CHAPITRE IV. — CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE L'ALGÉRIE.

On sait combien a été grande en tous pays l'influence moralisatrice des caisses d'épargne; on sait quels services elles ont rendu aux classes pauvres et laborieuses en leur permettant d'amasser des économies qui deviennent une précieuse ressource pour les jours de détresse, de maladie ou de vieillesse.

La création de semblables établissements était devenue une nécessité pour l'Algérie. Le Gouvernement, dans sa sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts des populations, s'est donc fait un devoir de doter successivement les principaux centres de la colonie d'une institution si avantageuse pour les colons et si propre à développer chez eux les idées d'ordre et de prévoyance. En effet, le 22 septembre 1852, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, signait le décret de constitution de la caisse d'épargne et de prévoyance d'Alger, en même temps que, par un autre décret, il déclarait applicables à l'Algérie les lois métropolitaines sur les caisses d'épargne.

Bientôt, colons agriculteurs, artisans, commerçants, industriels, militaires, etc., etc., sont venus apporter le fruit de leurs économies à la caisse d'épargne d'Alger, qui a fonctionné depuis à la grande satisfaction de tous.

Voici le résumé du compte rendu de ses opérations pour les années 1853 et 1854.

En 1853	1,581	versements avaient produit	231,893^{f} 30^{c}
En 1854	1,295	versements ont donné	228,483 07
Différence en moins des versements pour 1854.	286	Des sommes versées	3,410 23

Mais, en 1853, 41 transferts-recettes ne s'étaient élevés qu'à	15,219 48
Tandis qu'en 1854, 74 transferts-recettes ont produit	27,573 81
DIFFÉRENCE en plus des transferts-recettes pour 1854	12,354 33

Ce qui établit, pour l'année 1854, une augmentation de 18,944 fr. 10 cent. sur le chiffre des dépôts de 1853.

Cette augmentation doit être attribuée à un certain nombre de remplacements militaires dont le prix a été versé à la caisse d'épargne.

La répartition des dépôts de l'année 1854, y compris 74 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne de France, peut s'établir de la manière suivante par catégories de déposants:

1° Ouvriers	89
2° Domestiques	60
3° Employés	32
4° Militaires et marins	155
5° Professions diverses	65
6° Mineurs	74
TOTAL	475

Les bons résultats de la caisse d'épargne d'Alger ont déterminé la création d'un établissement analogue dans les villes de Bône, de Philippeville et d'Oran par des décrets impériaux en date des 12 et 14 avril 1854 et 15 avril 1855, et tout autorise à croire que ces nouvelles institutions marcheront comme leur aînée dans une voie satisfaisante.

III.

JUSTICE.

CHAPITRE Ier. — JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE.

§ I. — JUSTICES DE PAIX.

Les 22 justices de paix ou commissariats civils du ressort ont délivré, en 1853, 25,158 billets d'avertissement.

Le nombre des conciliations opérées s'est élevé à 5,942.

Le nombre des affaires engagées sur citation a été de 9,039; 8,920 ont été terminées, savoir:

4,004 par jugements contradictoires,
2,924 par jugements de défaut,
1,221 par transaction,
771 par désistement.

Le nombre des affaires à juger, au 31 décembre, était de 119.

Les jugements avant faire droit se sont élevés au nombre de 865.

Sur 6,928 jugements contradictoires ou par défaut, 54 seulement sont intervenus en matière possessoire. 2,252 étaient susceptibles d'appel, 156 ont été attaqués par cette voie, 100 ont été confirmés, 38 infirmés, il y a eu désistement de recours dans 6, 12 restaient à juger au 31 décembre.

Les juges de paix et les commissaires civils ont eu à convoquer et à présider 294 conseils de famille, à recevoir 1,398 actes de notoriété, à constater la condition de fortune de 101 demandeurs de concession conformément aux termes d'un décret du 23 avril 1852. Ils ont, en outre, reçu 21 actes d'émancipation, procédé à 153 appositions et à 150 levées de scellés. Ils ont enfin dressé 19 procès-verbaux descriptifs en matière de successions vacantes, et en exécution de l'ordonnance du 26 décembre 1842.

Alger. — Les deux juges de paix du canton nord et sud de la ville d'Alger ont eu à connaître d'affaires portées à leurs audiences:

En 1851, 1,281 dont 1,149 terminées par jugement définitif.
En 1852, 921 dont 752 terminées par jugement définitif.
En 1853, 886 dont 740 terminées par jugement définitif.

Le nombre des affaires portées en conciliation par simple avertissement en dehors de l'audience était de :

En 1851, 2,120 dont 1,500 conciliées.
En 1852, 3,032 dont 2,152 conciliées.
En 1853, 1,500 dont 1,385 conciliées.

Moyenne des affaires conciliées, 75 p. o/o pour les trois années.

Le nombre des affaires portées à l'audience et en dehors de l'audience devant les deux juges de paix d'Alger a donc été :

En 1851, 3,401.
En 1852, 3,953.
En 1853, 2,885.

Douéra. — Le juge de paix de Douéra a été saisi :

En 1851, de 68 affaires dont 43 terminées par jugement définitif.
En 1852, de 90 affaires dont 57 terminées par jugement définitif.
En 1853 de 65 affaires dont 57 terminées par jugement définitif.

Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience :	en 1851, de 289 dont 246 conciliées.
	en 1852, de 185 dont 122 conciliées.
	en 1851, de 289 dont 180 coniliées.

Moyenne des affaires conciliées, 76 p. o/o.

Tenez.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 347 dont 157 terminées définitivement.
	en 1852, 213 dont 172 terminées définitivement.
	en 1853, 166 dont 120 terminées définitivement.
Affaires portées en conciliation.	en 1851, 640 dont 404 conciliées.
	en 1852, 439 dont 311 conciliées.
	en 1853, 411 dont 288 conciliées.

Moyenne des affaires conciliées, 67 p. o/o.

La proportion croissante de 1850 et 1851, faisant présager une importance considérable pour la justice de paix de Tenez, s'est arrêtée en 1851 et plus encore en 1853.

Cherchel. — Sur 95 affaires portées à l'audience du commissaire civil, 59 ont été définitivement jugées. Une seule affaire, portée en conciliation en dehors du tribunal, a été résolue au gré des deux parties.

Orléansville. — 176 affaires ont été définitivement jugées sur les 207 dont était saisi le commissaire civil. Sur 630 affaires portées en conciliation en dehors du tribunal, 423 ont été conciliées; ce qui donne 67 p. o/o.

Blidah.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 333 affsires dont 220 terminées définitivement.
	en 1852, 444 affaires dont 355 terminées définitivement.
	en 1853, 647 affaires dont 411 terminées définitivement.
Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience :	en 1851, 280 dont 269 conciliées.
	en 1852, 521 dont 328 conciliées.
	en 1853, 404 dont 312 conciliées.

En moyenne : 84 p. o/o.

Le nombre des affaires qui, de 1846 à 1849, avait toujours été en diminuant, a remonté et a dépassé le résultat présumé en 1851.

La moyenne des affaires conciliées, sans être aussi forte que précédemment (97 p. o/o), offre un bon résultat (84 p. o/o.)

Koléah.

Affaires portées à l'audience... { en 1851, 67 dont 57 terminées par jugement définitif.
en 1852, 69 dont 53 terminées par jugement définitif.
en 1853, 101 dont 88 terminées par jugement définitif.

Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 134 dont 98 conciliées.
en 1852, 156 dont 108 conciliées.
en 1853, 211 dont 160 conciliées.

Moyenne des affaires conciliées : 73 p. o/o.

Le chiffre des affaires a dépassé le point présumé dès 1851.

Médéah.

Affaires portées à l'audience.... { en 1851, 379, dont 261 terminées définitivement;
en 1852, 328, dont 259 terminées définitivement;
en 1853, 348, dont 212 terminées définitivement;

En conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 708 affaires, dont 469 conciliées;
en 1852, 642 affaires, dont 417 conciliées;
en 1853, 722 affaires, dont 437 conciliées;

La moyenne est donc de 62 o/o.

La moyenne était de 67 pour 1851;

Il résulte des chiffres ci-dessus que le nombre des affaires n'ont pas beaucoup varié pendant la période 1851 à 1853.

Milianah. — Les affaires portées à l'audience du commissaire civil ont atteint le chiffre de 210; 100 ont jugées définitivement.

Les affaires portées en conciliation en dehors de l'audience sont au nombre de 1066; 830 ont été conciliées. Ce qui donne un peu plus de 76 o/o.

Oran.

Affaires portées à l'audience... { en 1851, 1,158 dont 805 terminées par jugements définitifs;
en 1852, 1,048, dont 888 terminées par jugements définitifs;
en 1853, 1,153, dent 927 terminées par jugements définitifs.

Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 910, dont 904 conciliées;
en 1882, 1,012, dont 808 conciliées;
en 1853, 486, dont 324 conciliées.

Moyenne des affaires conciliées : 88 o/o.

Mostaganem.

Affaires portées à l'audience... { en 1851, 1,150, dont 855 terminées par jugements définitifs;
en 1852, 1,215, dont 874 terminées par jugements définitifs;
en 1853, 927, dont 674 terminées par jugements définitifs.

En conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 843, dont 375 conciliées;
en 1852, 1,227, dont 1004 conciliées;
en 1853, 760, dont 325.

Moyenne des affaires conciliées : 64 o/8.

Tlemcen.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 850 affaires, dont 721 réglées définitivement; en 1852, 772 affaires, dont 633 réglées définitivement; en 1853, 669 affaires, dont 525 réglées définitivement.
Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience :	en 1851, 850, dont 550 conciliées; en 1852, 796, dont 534 conciliées; en 1853, 984, dont 706 conciliées.

Moyenne 69 o/o.

La décroissance des affaires portées à l'audience est compensée par l'augmentation des affaires en conciliation.

Saint-Cloud.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 139, dont 93 terminées définitivement; en 1852, 152, dont 84 terminées définitivement; en 1853, 254, dont 176 terminées définitivement;
Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience :	en 1851, 460, dont 350 conciliées; en 1852, 471, dont 309 conciliées; en 1853, 476, dont 283 conciliées.

Moyenne : 81 o/o.

Augmentation dans les affaires portées à l'audience; stagnation dans celles portées en dehors, en conciliation, mais progrès dans les affaires conciliées (81 o/o), la moyenne n'étant que de 61 o/o en 1850-1851.

Mascara. — Les affaires dont a été saisi le commissaire civil sont au nombre de 461; 319 ont été jugées définitivement.

1243 affaires sur 1996, ont été conciliées en dehors de l'audience : ce qui donne un peu plus de 62 o/o.

Constantine.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 416 affaires, dont 400 réglées définitivement; en 1852, 959 affaires, dont 771 réglées définitivement; en 1853, 1249 affaires, dont 1066 réglées définitivement;
Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience :	en 1851, de 0; en 1852, de 1759, dont 1373 conciliées; en 1853, de 3085, dont 1878 conciliées;

Moyenne des années 1852 et 1853 : 67 o/o.

Les chiffres de l'année 1853 disent assez l'importance que prend la ville de Constantine.

Sétif. — Le commissaire civil a été saisi de 564 affaires, dont 418 ont été jugées définitivement.

Les affaires portées en conciliation en dehors du tribunal sont au nombre de 679 sur lesquelles 115 ont été conciliées.

Moyenne : 17 o/o.

Bône.

Affaires portées à l'audience...	en 1851, 222 affaires, dont 191 terminées définitivement; en 1852, 220 affaires, dont 297 terminées définitivement; en 1853, 194 affaires, dont 158 terminées définitivement.

Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 850, dont 610 conciliées; en 1852, néant. en 1853, néant.

Guelma.

Affaires portées à l'audience... { en 1851, 261, dont 221 définitivement jugées; en 1852, 158, dont 152 définitivement jugées; en 1853, 176, dont 173 définitivement jugées.

Portées en conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 729 affaires, dont 468 conciliées; en 1852, 304 affaires, dont 151 conciliées; en 1853, néant.

Ce qui donne une moyenne de 60 o/o pour les années 1851 et 1852.

La Calle. — Les 15 affaires dont a été saisi le commissaire civil ont été jugées définitivement.
Les affaires en conciliation en dehors du tribunal ne donnent aucun résultat.

Philippeville.

Affaires terminées par jugement définitif : { en 1851, 298, sur 359 dont le juge de paix a été saisi; en 1852, 327, sur 545 dont le juge de paix a été saisi; en 1853, 365, sur 419 dont le juge de paix a été saisi.

En conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 1,799, sur 1,865; en 1852, 1,629, sur 1,754; en 1853, 1,077, sur 1,324.

Moyenne : 91 o/o.

Bougie. — Sur 173 affaires dont a été saisi le commissaire civil, 159 ont été définitivement jugées.
Le nombre des affaires portées en conciliation en dehors du tribunal est de 465, 246 ont été conciliées : soit 53 o/o.

Les tribunaux de justice de paix de Tenez, Médéah, Mostaganem, Tlemcen, Saint-Cloud et Guelma, en raison des besoins des justiciables et de l'isolement de certaines localités, ont été saisis exceptionnellement d'affaires en matières de commerce.

L'ensemble des travaux des juges de paix de l'Algérie donne les résultats suivants :

Affaires portées à l'audience.... { en 1851, 7,050; en 1852, 7,124; en 1853, 9,039.

Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience : { en 1851, 10,805, dont 8,038 conciliées; en 1852, 13,506, dont 10,154 conciliées; en 1853, 16,420, dont 10,478 conciliées.

En moyenne générale pour les 3 années : 71 1/2 o/o.

TABLEAU, PAR CANTON, DES TRAVAUX D[E]

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX DE PAIX.	Nombre des affaires qui restaient à juger le 1er janvier 1852.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par comparution volontaire des parties.	Nombre des affaires introduites pendant l'année sur un simple avertissement du juge de paix.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par citation.	Nombre des affaires : TOTAL des affaires portées devant le juge de paix.	Nombre des affaires civiles.	Nombre des affaires commerciales.	Nombre des affaires terminées par jugements contradictoires.	Nombre des affaires terminées par jugements par défaut définitifs.	Nombre des affaires terminées par arrangement à l'audience.	Nombre des affaires terminées par abandon.	Restant à juger le 31 décembre 1852.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant une enquête.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant une expertise.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant un transport sur les lieux.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires : Autres.	Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Nombre des appels formés avant le 1er janvier 1852.	Nombre des appels formés pe[ndant] l'an[née]
Tribunal d'Alger du canton nord.	8	2	8	379	397	397	»	161	134	62	32	8	6	4	2	»	62	»	1[…]
Tribunal d'Alger du canton sud..	6	16	6	496	524	524	»	315	142	59	3	5	63	24	19	1	185	»	
Tribunal de Douéra.......	1	»	»	89	90	90	»	41	16	10	22	1	1	2	1	»	26	»	
——— de Tenez.......	»	»	1	212	213	122	91	114	58	4	36	1	»	4	»	4	80	»	
——— de Blidah.......	5	3	14	422	444	444	»	247	108	64	22	3	16	3	8	»	72	»	1
——— de Coléah.......	»	1	»	58	59	59	»	44	9	4	2	»	1	2	»	»	21	»	
——— de Médéah......	1	»	31	296	328	246	81	156	109	55	13	1	7	15	»	»	161	»	
——— d'Oran.........	»	6	»	1,642	1,048	1,048	»	446	442	36	124	»	46	73	4	22	197	»	3
——— de Mostaganem...	9	9	»	1,197	1,215	844	371	508	366	185	138	18	»	50	»	»	433	»	
——— de Tlemcen.....	10	»	»	762	772	532	240	412	221	»	126	13	»	66	12	21	361	»	1
——— de Saint-Cloud...	»	»	»	152	152	132	20	56	28	51	15	2	1	»	»	»	22	»	
——— de Constantine...	16	943	»	»	959	959	»	311	460	96	56	42	26	13	11	»	387	»	
——— de Philippeville..	4	»	541	»	545	545	»	229	198	69	42	7	»	4	2	»	128	»	
——— de Bône........	8	»	»	212	220	226	»	136	61	16	»	7	12	2	1	»	42	»	
——— de Guelma......	5	5	»	150	158	109	49	123	29	»	»	6	15	16	6	2	56	»	
TOTAL.........	71	985	601	5,467	7,124	6,272	852	3,293	2,381	711	625	114	182	272	66	50	2,223	»	1
	7,124					7,124		7,124											

ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES — AFFAIRES PORTÉES À L'AUDIENCE POUR Y RECEVOIR JUGEMENT. (Article 5 et suivants du C. P. C.)

…GES DE PAIX PENDANT L'ANNÉE 1852.

…s (Nombre des jugements)	infirmés en tout ou en partie	sur l'appel desquels il y a eu transaction, abandon, etc.	Nombre des appels restant à juger	Jugements sur les actions possessoires : rendus par les juges de paix	Jugements sur les actions possessoires : frappés d'appel	ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES. Affaires portées en conciliation à l'audience (Art. 48 et suiv. du Code de procédure.) Affaires introduites par comparution volontaire	Affaires introduites sur un simple avertissement du juge de paix	Affaires introduites par citation	TOTAL.	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu personnellement	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu par mandataire	Affaires dans lesquelles le défendeur n'a pas comparu	Nombre des affaires conciliées	Nombre des affaires non conciliées	Affaires portées en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience. Nombre des affaires : conciliées	Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience : non conciliées	Nombre des avertissements délivrés dans l'année par les juges de paix	ATTRIBUTIONS EXTRAJUDICIAIRES. Nombre des conseils de famille convoqués et présidés	Nombre des actes de notoriété délivrés	Nombre des actes d'émancipation reçus	Nombre des appositions de scellés
12	1	»	»	2	»	»	»	54	54	8	16	27	6	45	1,311	389	2,656	45	192	32	2
3	2	»	»	25	»	8	5	72	85	35	18	32	»	»	841	491	1,563	45	168	4	10
»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	2	1	2	2	3	122	63	346	6	16	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	1	311	128	558	7	24	»	4
12	3	»	»	16	»	»	»	21	21	16	»	5	16	11	328	193	1,500	16	62	3	7
3	2	»	»	»	»	»	»	3	3	3	»	»	1	2	168	48	»	4	19	»	1
1	3	»	»	»	»	»	»	17	17	6	5	6	3	14	417	225	666	5	24	2	6
27	5	»	»	»	»	»	»	5	5	4	1	»	1	4	808	204	1,342	39	168	4	12
4	4	»	»	»	»	»	»	48	48	27	9	12	1	47	1,004	223	1,456	12	42	»	19
7	4	»	»	»	»	»	»	26	26	16	3	4	8	18	534	262	1,178	16	28	2	»
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	366	162	664	6	15	1	6
12	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,373	386	»	6	112	»	15
7	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,626	125	1,807	11	24	»	9
3	2	»	»	1	»	»	»	63	63	36	22	11	7	56	666	306	1,861	11	16	»	5
»	»	»	»	»	»	»	»	6	6	2	1	3	»	6	151	153	694	6	25	»	1
93	30	»	»	39	1	8	5	321	334	153	76	102	42	267	16,154	3,352	15,622	238	818	49	107
123						334				334											

TABLEAU, PAR CANTON, DES TRAVAU[X]

DÉSIGNATION DES — Arrondissements.	DÉSIGNATION DES — Cantons.	NOMBRE PAR CANTON — des notaires.	NOMBRE PAR CANTON — des actes notariés.	NOMBRE DES AFFAIRES À JUGER — qui restaient à juger de l'année précédente.	NOMBRE DES AFFAIRES À JUGER — introduites pendant l'année — par comparution volontaire des parties constatée par procès-verbal (Art. 7 du C. P. C.) — Sans qu'il y ait eu avertissement du juge de paix.	NOMBRE DES AFFAIRES À JUGER — introduites pendant l'année — par comparution volontaire … — Après avertissement du juge de paix.	NOMBRE DES AFFAIRES À JUGER — introduites pendant l'année — par citation.	Total des affaires portées devant le juge de paix.	NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES — par jugements — contradictoires.	NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES — par jugements — par défaut définitif.	NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES — par arrangement à l'audience.	NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES — par abandon.	RESTANT À JUGER LE 31 DÉCEMBRE.	NOMBRE DES JUGEMENTS PRÉPARATOIRES OU INTERLOCUTOIRES — Ordonnant — une enquête.	NOMBRE DES JUGEMENTS PRÉPARATOIRES OU INTERLOCUTOIRES — Ordonnant — une expertise.	NOMBRE DES JUGEMENTS PRÉPARATOIRES OU INTERLOCUTOIRES — Ordonnant — une visite sur les lieux.	NOMBRE DES JUGEMENTS PRÉPARATOIRES OU INTERLOCUTOIRES — Autres.	NOMBRE DES JUGEMENTS SUSCEPTIBLES D'APPEL.	NOMBRE des appels formés — avant le 1er janvier de l'année du compte
Alger	Alger. Canton nord.	6	2,806	7	5	7	330	349	138	127	52	27	5	2	1	5	»	87	3
	Alger. Canton sud.	3	1,890	9	5	16	510	557	519	159	47	7	8	49	22	28	»	247	4
	Douéra	1	204	2	1	»	92	65	42	15	»	7	1	5	»	1	7	14	»
	Tenez	1	179	»	1	»	195	166	113	7	11	32	3	»	9	»	4	59	»
	Cherchel	1	155	1	»	40	54	95	49	15	32	2	2	3	9	»	2	17	»
	Orléansville	»	»	»	3	»	294	207	118	58	24	7	»	3	19	1	»	75	»
Blidah	Blidah	2	921	3	7	19	618	647	266	145	171	93	2	15	3	10	»	102	»
	Coléah	»	»	»	»	1	100	101	60	28	9	4	4	»	1	1	»	4	»
	Médéah	1	628	1	»	22	325	348	107	95	92	51	3	»	3	3	1	110	»
	Milianah	1	293	»	49	80	90	219	35	65	23	87	»	4	12	8	1	29	»
Oran	Oran	3	2,003	»	»	»	1,153	1,153	468	439	156	90	»	16	49	7	8	102	»
	Mostaganem	1	347	18	8	»	901	927	479	204	139	97	17	2	37	1	»	327	»
	Tlemcen	1	905	13	1	»	655	669	313	212	2	136	9	1	55	10	8	275	»
	Saint-Cloud	»	»	2	»	»	252	254	122	54	49	28	1	3	2	1	»	49	»
	Mascara	1	580	»	»	»	461	491	243	76	142	»	»	2	47	»	270	234	»
Constantine	Constantine	1	1,100	42	»	»	1,207	1,240	591	975	124	29	30	20	18	14	7	198	»
	Sétif	»	»	»	»	»	564	564	192	259	86	60	»	»	11	»	»	126	»
Bône	Bône	2	1,090	8	»	»	186	194	168	50	8	14	14	5	1	2	1	93	5
	Guelma	1	287	6	5	1	164	179	129	47	1	2	»	27	5	5	19	21	»
	La Calle	»	»	»	»	»	15	15	8	7	»	»	»	»	1	»	»	1	»
Philippeville	Philippeville	1	659	7	»	»	472	479	200	195	59	28	27	5	4	5	»	99	»
	Bougie	»	»	»	14	79	80	175	120	30	14	»	»	»	6	»	»	22	»
	Totaux	27	15,518	116	90	265	8,568	9,939	4,004	2,924	1,221	771	119	190	281	98	528	2,252	12
				9,039					9,039					867					156

…DES JUGES DE PAIX EN 1853.

[illegible] en tout ou partie	sur l'appel desquels il y a eu transaction, abandon, etc.	Nombre des appels restant à juger le 31 décembre	Jugements sur les actions possessoires rendus pendant l'année par les juges de paix	Jugements sur les actions possessoires frappés d'appel	Demandes de pension alimentaire — Nombre des jugements qui accueillent la demande	Demandes de pension alimentaire — qui la rejettent	Nombre des affaires portées à l'audience du juge de paix en conciliation (Art. 48 et suiv. du Code de procédure) — Affaires introduites par comparution volontaire des parties constatée par procès-verbal (Art. 7 du C. P. C.) — Sans qu'il y ait eu avertissement du juge de paix	Après avertissement du juge de paix	par citation	Total	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu personnellement	par mandataire	n'a pas comparu	Nombre des affaires conciliées	non conciliées	Affaires portées en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience — Nombre des affaires portées	conciliées	non conciliées	Nombre des avertissements délivrés sans frais par chaque juge de paix	Nombre des conseils de famille convoqués et présidés	actes de notoriété délivrés	actes d'adoption reçus	actes d'émancipation reçus	appositions de scellés	levées de scellés	actes de notoriété en matière de [illegible] (Décret du 23 avril 1852)	procès-verbaux [illegible] (Ordonnance [illegible] 1842)
2	″	″	5	″	″	″	″	″	60	90	8	13	48	5	64	1,500	1,385	115	2,000	36	262	″	2	9	9	″	·
7	″	″	21	″	″	″	1	3	70	80	23	17	35	6	74	979	205	714	1,692	29	204	″	4	23	27		
″	″	″	1	″	″	″	″	″	5	5	2	1	2	2	3	242	180	62	1,315	8	25	″	″	1	1		
1	″	″	″	″		″	″	″	8	8	9	1	1	2	6	411	288	123	901	4	3	″		3	3	″	
″	1	1	″	″	″	″		2	1	3	3	″	″	2	1	1	1	″	43	1	15	″		2	3		
	″	″	″	″		″		1	1	2	1	1	″	″	2	030	423	207	784	4	29	″	″	3	3		
8	″	″	11	7	″	″	″		92	62	37	15	10	17	45	404	312	92	2,500	27	108	″	2	14	14		
	″	″	7	″		″			8	8	5	″	3	4	4	211	190	51	396	4	38	″		4	4	″	
2	″	″	5	1		″	″		20	20	15	1	4	3	17	722	437	285	800	3	15		″	0	0	″	″
1	″	″	″	″	″	″	8	5	10	23	7	0	7	14	9	1,066	830	236	1,220	0	31		″				
4	″	″	1	1	″	″	1	″	1	2	2	″	″	1	1	480	324	102	573	48	59		5	2	2		″
2	″	″	1	1	″	″	″	″	35	35	18	10	7	5	30	760	325	435	1,042	13	13		3	17	17		
2		″	2	2		″	″		17	17	13	3	1	0	8	084	706	278	1,613	18	03		2	8	8	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″		″	″	″	″	″	″	″	476	283	193	707	11	60	″	2	10	3	″	
	″	″	″	″	″	″	″		1	1	1	″	″	1	″	1,006	1,243	753	2,120		44	″	″	4	2		
4	″	8	″	″		″	″		1	1	″	1	″	″	1	3,085	1,578	1,207	3,085	8	269	″	1	1	1		
4	″	″	″	″	″	″	″	″	6	9	2	4	″	1	5	679	115	564	719	″	57	″	″	12	12		
1	5	3	″	″	″	″	″	″	87	87	54	13	20	2	85				1,45[illegible]	32	32	″	″	3	3		
″	″	″	″	″	″	″	1	″	7	8	8	″	″	3	5		″	″	710	20	1		″	11	12	35	
″		″	″	″	″	″		″	9	9	8	1		2	7	″	″	″	183	2	5	″	″	5	5	44	
″		″	″	″	″	″	2	″	″	2	2	″	″	2	″	1,323	1,077	246	1,517	10	35		″	1	1		3
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	465	246	219	″	1	″			11	11	24	16
38	6	12	54	12	″	″	13	11	424	448	229	90	138	81	367	10,420	10,478	5,942	25,158	294	1,308		21	153	150	101	19
156								448			448			448			16,420										

§ II. — TRIBUNAUX CIVILS.

Les six tribunaux du ressort ont eu à juger, en 1853, 4,888 affaires. Sur ce nombre 1,097 ont été soumises à leur examen sans inscription au rôle général, 3,791 après inscription.

Ce dernier chiffre se décompose comme il suit :

Affaires nouvelles	2,745
Affaires restant à juger de l'année précédente	977
Affaires réinscrites après radiation	12
Affaires revenant sur opposition	57

Bien qu'aux termes de l'article 11 de l'ordonnance du 16 avril 1843 toutes les affaires soient réputées sommaires, l'état général les a distinguées en ordinaires et sommaires.

Sur les 3,791 affaires inscrites en 1853, 1,553 appartenaient à la première de ces catégories, 2,238 à la seconde.

Le nombre des affaires qui se sont terminées durant l'année a été de 2,773.

727 se sont terminées par jugement contradictoire en premier ressort;
679 se sont terminées par jugement contradictoire en dernier ressort;
238 se sont terminées par jugement de défaut en premier ressort;
596 se sont terminées par jugement de défaut en dernier ressort;
533 se sont terminées par transaction ou désistement.

De ces 533 dernières affaires, 111 avaient donné lieu à des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant des mesures d'instruction.

Les 2,272 affaires terminées au 31 décembre 1853 étaient inscrites au rôle :

914 depuis moins de trois mois;
619 depuis trois mois jusqu'à six;
635 depus six mois jusqu'à douze;
388 depuis un an jusqu'à deux;
217 depuis plus de deux ans;

En retranchant les 2,273 affaires terminées des 3,791 inscrites au rôle général, on voit que 1,018 restaient encore à juger au 1er janvier 1854. Elles étaient inscrites :

397 depuis moins de trois mois;
227 depuis trois mois jusqu'à six;
216 depuis six mois jusqu'à douze;
109 depuis un an jusqu'à deux;
69 depuis plus de deux ans.

Ainsi, aux termes de l'article 80 du décret du 31 mars 1808, 621 causes se seraient trouvées arriérées, puisqu'elles étaient inscrites depuis plus de trois mois. Mais l'expérience a démontré depuis longtemps que ce délai est rarement suffisant pour amener la solution d'un procès. Le retard d'un autre côté doit souvent être attribué aux parties, qui ne suivent pas leurs actions avec le soin et l'activité désirables, ou qui attendent du temps un arrangement amiable. Il convient de remarquer aussi que, dans un certain nombre des procès arriérés, il est intervenu des jugements préparatoires ou interlocutoires dont l'exécution a été, pour l'examen du fonds, une cause d'ajournement.

Sur les 621 affaires dont il s'agit, 364 appartenaient au tribunal d'Alger, 110 au tribunal d'Oran, 56 au tribunal de Blidah, 48 au tribunal de Constantine, 32 au tribunal de Bône, et 11 au tribunal de Philippeville.

Outre les affaires du rôle général, les tribunaux du ressort ont eu à juger 1,097 affaires portées directement devant eux sur requête ou sur rapport sans inscription préalable. Ils ont prononcé, en ces matières, 832 jugements en audience publique, et 265 en chambre du conseil.

La plupart de ces jugements ont eu pour objet l'homologation d'actes de notoriété ou la rectification d'actes de l'état civil. Les autres ont statué sur des incidents d'ordre ou de saisie immobilière. Les tribunaux de l'Algérie sont saisis journellement, en ces matières, de questions graves et difficiles.

La nature des mesures d'instruction ordonnées par les tribunaux varie peu. Les plus fréquentes sont la comparution des parties, les jonctions de défaut, les enquêtes et les expertises. Dans le cours de 1853, les jugements avant faire droit ont été au nombre de 533; c'est-à-dire dans la proportion de 1 à 6, relativement au nombre des affaires jugées.

Les ordonnances rendues par les présidents ont été au nombre de 2,738; 42 seulement ont été rendues par application des règles exceptionnelles de la législation coloniale; 29 ont statué sur des oppositions à départ, et trois sur des demandes *d'exequatur,* pour jugements rendus par les cadis.

Le tableau destiné à indiquer la nature des affaires jugées définitivement par les six tribunaux du ressort ne peut donner qu'une idée incomplète de l'importance de ces contestations. En se reportant aux nomenclatures des années précédentes, on remarque que le nombre des actions en payement de créances, en exécution de contrats, en payement de loyers et fermages suit une progression constamment décroissante, tandis que le nombre des actions relatives à l'état des personnes, à la propriété et ses modifications diverses, augmente chaque année dans de notables proportions.

Les demandes en séparation de corps ont été au nombre de 14. Les demandes en séparation de biens au nombre de 18. Sur les premières il en a été accueillies 9, sur les secondes 15.

Le tableau suivant indique la division des affaires jugées, eu égard à la nationalité des parties.

NOMBRE DES AFFAIRES terminées.	AFFAIRES JUGÉES ENTRE					
	chrétiens.	chrétiens et musulmans.	chrétiens et israélites.	musulmans.	israélites.	musulmans et israélites.
3,791	2,358	258	251	»	874	50

Parmi les affaires auxquelles les tribunaux du ressort ont eu à consacrer leur temps, il convient de compter les ventes judiciaires, les ordres et les contributions.

Un instant suspendues par les arrêtés coloniaux du 1er avril, 5 juillet et 20 août 1848, les expropriations ont repris leur cours, en 1849, et se sont continuées avec activité depuis. Aujourd'hui, la plupart des immeubles urbains sont sortis des mains des constructeurs qui les avaient édifiés à l'aide de capitaux empruntés à un taux ruineux d'intérêt, et se trouvent en la possession de détenteurs nouveaux, qui les ont acquis à un prix représentatif de leur valeur réelle, et les ont purgés des hypothèques dont ils étaient grevés.

Il a été procédé, en 1853, à 202 ventes judiciaires :

132 ont eu lieu sur saisie immobilière;
2 à la suite de surenchère sur aliénation volontaire;
43 sur licitation entre majeurs et mineurs;
25 ont porté sur des biens appartenant à des successions vacantes ou bénéficiaires, et à des faillites.

Le nombre des procédures d'ordre a été de 252, celui des procédures de contribution de 35. Des mesures ont été prises pour accélérer, autant que possible le dénoûment des unes et des autres et rendre disponibles les sommes à distribuer.

Le total de celles-ci dépasse un million.

Alger. — Le nombre des affaires portées devant le tribunal de première instance d'Alger, en 1851, était, y compris 532 de l'année précédente, de 2,333, sur lequel nombre total 974 jugements ont été rendus.

On a pour :

1852, 2,151 affaires, dont 672 de l'année précédente, 996 ont été terminées;
1853, 2,124 affaires, dont 707 de l'année précédente, 1,085 ont été terminées.

L'arriéré va en augmentant, mais le nombre des affaires jugées définitivement suit la même progression.

Blidah. — 1851, 539 affaires y compris 79 de l'année précédente, 374 jugées définitivement;
1852, 478 affaires y compris 94 de l'année précédente, 307 jugées définitivement;
1853, 469 affaires y compris 68 de l'année précédente, 239 jugées définitivement.

Oran. — 1851, 908 affaires, 622 jugées définitivement;
1852, 922, dont 141 de 'année précédente, 660 jugées définitivement;
1853, 1,142, dont 138 de l'année précédente, 718 jugées définitivement.

Si l'on consulte les tableaux des années précédentes on pourra voir que la progression des affaires a été en raison de l'accroissement de la population dans le département d'Oran.

Constantine. — 1851, 373, dont 114 de l'année précédente, 281 ont été jugées définitivement;
1852, 665, dont 44 de l'année précédente, 494 ont été jugées définitivement;
1853, 606, dont 17 de l'année précédente, 407 ont été jugées définitivement.

TABLEAU GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE CHAQUE TRIBUNAL

DÉPARTEMENTS.	TRIBUNAUX.	NOMBRE total des affaires à juger.	AFFAIRES DU RÔLE GÉNÉRAL — Classées suivant leur nature — Ordinaires.	Sommaires.	Classées d'après leur date. — Anciennes affaires — qui restaient à juger de l'année précédente.	réinscrites au rôle pendant l'année après avoir été rayées antérieurement comme terminées.	revenant à l'audience sur opposition formée contre des jugements par défaut rendus avant le 1er janvier 1852.	Nouvelles affaires qui ont été inscrites pour la première fois dans l'année.	AFFAIRES portées devant le tribunal sans avoir été inscrites sur le rôle général.	RÉSULTAT — AFFAIRES TERMINÉES. — Affaires du rôle général — terminées par des jugements contradictoires — en premier ressort.	en dernier ressort.	terminées par des jugements par défaut, non frappés d'opposition, — en premier ressort.	en dernier ressort.	terminées par transaction, désistement, radiation, etc., — après jugements préparatoires ou interlocutoires.	n'ayant donné lieu à aucun avant-faire-droit.	...
ALGER	Alger	2,651	817	861	672	»	22	984	973	290	133	152	161	10	250	9
	Blidah	478	243	132	94	3	9	209	163	117	48	29	48	15	50	3
ORAN	Oran	022	226	572	141	16	9	632	124	148	181	56	203	52	20	6
CONSTANTINE	Constantine	665	44	465	44	23	8	434	156	69	189	17	123	21	75	4
	Bône	349	95	211	65	15	4	222	43	57	74	14	67	9	30	2
	Philippeville	212	70	117	20	»	2	150	25	36	46	14	41	19	12	1
	TOTAUX	5,277	1,495	2,358	1,042	57	54	2,700	1,424	717	673	282	643	126	437	2,8
			3,853		3,853					2,878						

Même observation que pour Oran.

Bône. — Le tribunal de Bône a été saisi :

En 1851, de 418 affaires, dont 59 de l'année précédente, 303 ont été jugées définitivement;
En 1852, de 349 affaires, dont 65 de l'année précédente, 251 ont été jugées définitivement;
En 1853, de 310 affaires, dont 55 de l'année précédente, 188 ont été jugées définitivement.

La décroissance bien marquée des affaires dans la ville de Bône est l'indice de l'abandon des spéculations et d'un retour vers les opérations certaines.

Philippeville. — Les affaires dont le tribunal de Philippeville a été saisi sont au nombre de :

En 1851, 210, dont 9 de l'année précédente, 156 ont été jugées;
En 1852, 212, dont 26 de l'année précédente, 170 ont été jugées;
En 1853, 217, dont 17 de l'année précédente, 136 ont été jugées.

Ces chiffres ont toujours été en diminuant depuis l'année 1849, le tribunal de Philippeville avait été saisi cette année de 499 affaires. On en conclura que la population de l'arrondissement de Philippeville s'occupe sérieusement des travaux de la colonisation.

ATIÈRE CIVILE, EN 1852. — DURÉE DES PROCÉDURES.

AIRES.				AVANT-FAIRE-DROIT prononcés dans l'année.		JUGEMENTS par défaut rendus en 1852 qui ont été frappés d'opposition pendant l'année.	DURÉE DES INSTANCES À PARTIR DE L'INSCRIPTION AU RÔLE.											
affaires portées devant le tribunal qui ont été inscrites au rôle général, et jugées		AFFAIRES du rôle général restant à juger,		NOMBRE des jugements			AFFAIRES TERMINÉES inscrites au rôle depuis						AFFAIRES RESTANT À JUGER inscrites au rôle depuis					
en audience publique.	en chambre du conseil.	dans lesquelles sont intervenus des jugements préparatoires ou interlocutoires.	n'ayant donné lieu à aucun avant-faire-droit.	préparatoires ou interlocutoires.	sur demandes incidentes.		trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six.	plus de six mois jusqu'à douze.	un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.	trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six.	plus de six mois jusqu'à douze.	Un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.
973	″	105	577	144	11	36	432	307	165	28	64	996	417	72	88	64	41	682
103	″	9	59	32	″	6	216	60	22	7	2	307	40	15	11	2	″	68
124	″	79	59	55	4	8	270	156	195	9	28	660	41	34	50	8	5	138
156	″	5	10	16	2	21	123	174	197	″	″	494	5	6	4	″	″	15
43	″	28	27	25	″	19	121	57	67	4	2	251	32	11	9	2	1	55
25	″	11	6	37	2	13	138	25	4	3	″	179	8	4	5	″	″	17
1,424	″	237	738	309	19	103	1,300	781	659	51	96	2,878	543	142	167	76	47	975
		975					2,878						975					

TABLEAU GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE CHAQUE TRIBUNAL I

DÉPARTEMENTS.	TRIBUNAUX.	NOMBRE total des affaires à juger.	AFFAIRES DU RÔLE GÉNÉRAL — classées suivant leur nature. — Ordinaires.	Sommaires.	Classées d'après leur date. — Anciennes affaires — qui restaient à juger de l'année précédente.	réinscrites au rôle pendant l'année après avoir été rayées antérieurement comme terminées.	revenant à l'audience sur opposition formée contre des jugements par défaut rendus avant le 1er janvier 1853.	Nouvelles affaires qui ont été inscrites pour la première fois pendant l'année.	AFFAIRES portées devant le tribunal sans avoir été inscrites sur le rôle général.	RÉSULTAT D… — AFFAIRES TERMINÉES. — Affaires du rôle général — terminées par des jugements contradictoires, en premier ressort.	en dernier ressort.	terminées par des jugements par défaut, non frappés d'opposition, en premier ressort.	en dernier ressort.	terminées par transaction, désistement, radiation, etc. après jugement préparatoire ou interlocutoire.	n'ayant donné lieu à aucun avant-faire-droit.	TOTA… des affai… du rôle génér… termin…
ALGER	Alger	2,144	904	707	682	9	25	895	533	393	238	84	157	58	155	1,06
	Blidah	469	260	102	68	2	4	288	107	102	34	41	23	7	32	23
ORAN	Oran	1,142	133	744	138	»	21	718	265	128	194	64	154	25	153	71
CONSTANTINE	Constantine	606	115	395	17	»	»	493	96	14	143	16	186	4	44	40
	Bône	310	77	190	55	»	6	206	43	64	43	20	37	3	21	18
	Philippeville	217	66	100	17	1	1	145	53	26	27	13	39	14	17	13
	TOTAUX	4,888	1,553	2,238	977	12	57	2,745	1,097	727	679	238	596	111	422	2,77
			3,791		3,791					2,773						

§ III. TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Les deux tribunaux spéciaux de commerce dont le siége est à Alger et à Oran, et les tribunaux civils siégeant en matière commerciale ont eu à statuer, en 1853, sur 4,558 affaires se décomposant comme il suit:

Affaires restant à juger au 1er janvier 1853	234
Affaires réinscrites après radiation	38
Affaires nouvelles	4,286

4,339 affaires se sont terminées dans le cours de l'année, savoir:

462 par jugements contradictoires en premier ressort;
1,096 par jugements contradictoires en dernier ressort;
372 par jugements de défaut en premier ressort;
1,717 par jugements de défaut en dernier ressort;
68 par renvoi devant arbitres;
624 par transaction ou radiation.

…TIÈRE CIVILE, EN 1853. — DURÉE DES PROCÉDURES.

…AIRES				AVANT-FAIRE-DROIT prononcés dans l'année. — NOMBRE des jugements		JUGEMENTS par défaut rendus en 1853 qui ont été frappés d'opposition pendant l'année.	DURÉE DES INSTANCES À PARTIR DE L'INSCRIPTION AU RÔLE.											
…aires portées devant le tribunal … ont été inscrites au rôle général, et jugées		AFFAIRES du rôle général restant à juger,					AFFAIRES TERMINÉES inscrites au rôle depuis						AFFAIRES RESTANT À JUGER inscrites au rôle depuis					
…lique.	en chambre du conseil.	dans lesquelles sont intervenus des jugements préparatoires ou interlocutoires.	n'ayant donné lieu à aucun avant-faire-droit.	préparatoires ou interlocutoires.	sur demandes incidentes.		trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six.	plus de six mois jusqu'à douze.	un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.	trois mois et moins.	plus de trois mois jusqu'à six.	plus de six mois jusqu'à douze.	un an jusqu'à deux inclusivement.	plus de deux ans.	TOTAL.
…96	37	95	431	221	14	50	221	213	219	249	183	1,085	162	161	114	92	57	526
…07	»	25	98	57	12	15	157	61	18	2	1	239	67	27	24	2	3	123
…05	160	45	114	54	33	13	181	185	231	90	22	718	49	38	54	16	8	159
…32	64	3	100	69	4	16	186	105	99	17	»	407	53°	43	5	»	»	103
…39	4	13	66	32	6	4	56	47	60	18	7	188	47	12	15	4	1	79
…53	»	14	14	31	»	2	113	8	8	3	4	136	17	6	4	1	»	28
…32	265	195	823	464	60	100	914	619	635	388	217	2,773	397	227	216	169	69	1,618
1,007		1,618					2,773						1,018					

Les six tribunaux ont, en outre, prononcé 360 jugements sur requête ou sur rapport; presque tous ont été rendus en matière de faillite.

Le nombre des faillites restant à régler était, au 31 décembre 1852, de 164. Il s'en est ouvert 88 dans le cours de 1853. 61 ont été déclarées à la suite de dépôt spontané de bilan par le failli, 20 sur la poursuite des créanciers, 3 d'office, 4 enfin par suite d'annulation de concordat antérieur.

Le nombre total des faillites dont les tribunaux ont eu à s'occuper a donc été de 252 :

114 appartenant au tribunal d'Alger;
90 appartenant au tribunal d'Oran;
19 appartenant au tribunal de Philippeville;
13 appartenant au tribunal de Constantine;
11 appartenant au tribunal de Blidah;
5 appartenant au tribunal de Bône.

Sur ces 252 faillites, il s'en est terminé 50, savoir :

27 par concordat;
7 par liquidation de l'union;
11 par clôture pour insuffisance d'actif;
5 par retrait dn jugement déclaratif.

Sur les 202 faillites restant à régler au 31 décembre, 137 étaient en voie de liquidation, 15 paraissaient abandonnées.

Il a été déposé aux greffes des tribunaux consulaires 51 actes de société, se divisant comme il suit :

Sociétés en nom collectif	36
Sociétés en commandite	13
Sociétés par actions nominatives	1
Sociétés par actions au porteur	1

Le nombre des sentences arbitrales en matière de sociétés commerciales a été de 36; 22 ont été rendues par arbitres désignés, 14 avec adjonction d'un sur-arbitre.

Il n'existe, comme par le passé, que deux tribunaux spéciaux de commerce, l'un à Alger, l'autre à Oran, et dont les présidents et les juges sont élus, comme en France, par les notables commerçants de ces localités.

Les tribunaux civils de première instance rendent la justice commerciale à Blidah, à Constantine, à Bône et à Philippeville.

On a dit plus haut comment les tribunaux de justice de paix de Tenez, de Médéah, de Mostaganem, de Tlemcen, de Saint-Cloud et de Guelma, étaient saisis exceptionnellement d'affaires en matière de commerce.

Alger. — Le nombre des affaires portées devant le tribunal de commerce d'Alger, en 1851, était de 1,420, de 1,605 en 1852, et de 1,709 en 1853.

Le nombre des faillites, qui était de 36 en 1851, est descendu à 25 en 1852, pour remonter à 37 en 1853. Il était, en 1849, de 53, c'est donc, en définitive, un décroissement bien marqué.

Comme précédemment les contestations qui ont amené jugement ont eu lieu :

1° Entre chrétiens;
2° Entre chrétiens et musulmans;
3° Entre chrétiens et israélites;
4° Entre musulmans et israélites;
5° Entre musulmans;
6° Entre israélites.

On fera remarquer que cette division est la même dans toutes les affaires portées devant les tribunaux de l'Algérie jugeant soit civilement, soit commercialement.

Blidah. — Le nombre des affaires commerciales soumises au tribunal de Blidah a été :

En 1851, de 161;
En 1852, de 176, différence en plus 15;
En 1853, de 225, différence en plus 49.

Le nombre des faillites, nul en 1849, s'élève à 4 en 1851, à 3 en 1852 et à 5 en 1853.
Il reste, au 31 décembre 1853, 14 affaires à juger et 9 faillites à liquider.

Oran. — Le tribunal de commerce d'Oran est saisi :

En 1851, de 1,313;
En 1852, de 1,157, en moins 156;
En 1853, de 1,044, en moins 113.

C'est-à-dire que le chiffre redevient à peu près ce qu'il était en 1849 et 1850, soit 1,163 et 1,085.
Le nombre des faillites s'est élevé :

à 31 en 1851;
à 27 en 1852;
à 28 en 1853.

L'arriéré, au 31 décembre 1853, est de 51 affaires restant à juger et de 68 faillites à liquider.

Constantine. — Les affaires commerciales soumises au tribunal de Constantine sont au nombre :

De 567 en 1851;
De 802 en 1852, augmentation 235 } 293.
De 860 en 1853, augmentation 58 }

Le nombre des faillites est :

De 10 en 1851;
De 5 en 1852;
De 8 en 1853.

L'arriéré, au 31 décembre 1853, donne 10 affaires à juger et 9 faillites à régler

Bône. — Le tribunal civil de Bône a été saisi :

En 1851, de 273 affaires commerciales;
En 1852, de 428 affaires commerciales;
En 1853, de 348 affaires commerciales.

Le nombre des faillite est :

De 2 en 1851,
De 3 en 1852,
De 3 en 1853.

Si le nombre des affaires commerciales a augmenté depuis 1851, le petit nombre des faillites peut à coup sûr donner la preuve le plus certaine des excellentes conditions du commerce dans la ville de Bône.
Fin de 1853, restent :

19 affaires à juger;
4 faillites à liquider.

Philippeville. — Affaires portées devant le tribunal civil de Philippeville, jugeant en matières commerciales :

1851, 434;
1852, 422, diminution 12;
1853, 372, diminution 50.

Les faillites s'élèvent au nombre :

De 2 en 1851;
De 2 en 1852;
De 6 en 1853.

Le commerce de Philippeville se trouve donc dans de bonnes conditions.

Affaires restant à juger le 31 décembre 1853, 10;
Faillites à liquider le 31 décembre 1853, 10.

On ne peut, comme dans le tableau 1850-1851, donner les travaux des juges de paix de Tenez, Médéah, Guelma, etc., en matières commerciales, les tableaux statistiques pour 1852-1853 donnés par le ministère de la justice ne scindant les affaires civiles et commerciales que pour 1852 seulement.

TABLEAU DES AFFAIRES COMMERCIALES INTRODUITES, ET LEUR RÉSULTAT EN 1852.

DÉSIGNATION des départements.	DÉSIGNATION des tribunaux.	Composition des tribunaux spéciaux de commerce. Nombre des présidents et juges.	Nombre des juges suppléants.	Nombre des affaires contentieuses à juger dans l'année. Anciennes qui restaient à juger de l'année précédente.	Anciennes qui ont été réinscrites après avoir été considérées comme terminées dans les comptes précédents.	Nouvelles inscrites pour la première fois dans l'année.	Total.	Terminées pendant l'année, par jugement contradictoire en premier ressort.	Par jugement contradictoire en dernier ressort.	Par jugement par défaut en premier ressort.	Par jugement par défaut en dernier ressort.	Par renvoi devant arbitres.	Par transaction, radiation, etc.	Restant à juger le 31 décembre 1852.	Nombre des affaires jugées entre chrétiens.	Chrétiens et musulmans.	Chrétiens et israélites.	Musulmans et israélites.	Musulmans.	Israélites.
Alger	Alger	10	5	57	"	1,548	1,605	220	540	233	018	18	05	104	1,202	20	83	8	"	47
	Blidah	"	"	1	"	175	170	17	56	47	5	2	55	14	118	5	1	1	"	2
Oran	Oran	5	2	45	"	1,112	1,157	71	300	58	420	20	200	65	707	12	95	8	"	36
Constantine	Constantine	"	"	10		792	802	8	204	24	417	6	33	20	365	150	180	18	"	30
	Bône	"	"	5	"	423	428	54	73	10	181	5	80	12	220	20	10	24	4	28
	Philippeville	"	"	26	"	396	422	40	92	21	191	4	40	25	520	4	16	1	"	3
	Totaux	15	7	144	"	4,440	4,500	410	1,175	402	1,832	59	474	240	2,998	218	501	60	4	146
				4,500				4,390												

TABLEAU DES AFFAIRES COMMERCIALES INTRODUITES, ET LEUR RÉSULTAT EN 1853.

DÉSIGNATION des départements.	DÉSIGNATION des tribunaux.	COMPOSITION des tribunaux consulaires de commerce. Nombre des présidents et juges.	COMPOSITION … Nombre des juges suppléants.	NOMBRE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES. À JUGER DANS L'ANNÉE. Anciennes qui restaient à juger de l'année précédente.	Anciennes qui ont été réinscrites après avoir été considérées comme terminées dans les comptes précédents.	Nouvelles inscrites pour la première fois pendant l'année.	TOTAL.	TERMINÉES PENDANT L'ANNÉE. Par jugement contradictoire en premier ressort.	Par jugement contradictoire en dernier ressort.	Par jugement par défaut en premier ressort.	Par jugement par défaut en dernier ressort.	Par renvoi devant arbitres.	Par transaction, radiation, etc.	Restant à juger le 31 décembre 1853.	NOMBRE des jugements sur requête ou sur rapport, prononcés en matière de faillite.	… en toute autre matière.	FAILLITES. Nombre des faillites à régler, qui restaient à régler de l'année précédente.	… ouvertes dans l'année.	Nombre des faillites terminées dans l'année.	… restant à régler le 31 décembre.
ALGER	Alger	10	5	104	13	1,592	1,709	262	400	232	546	11	147	111	146	20	77	37	25	89
	Blidah	″	″	18	2	205	225	30	45	10	67	4	51	18	24	1	5	6	2	9
ORAN	Oran	6	2	65	15	964	1,044	80	248	70	538	28	223	51	93	4	62	28	14	76
CONSTANTINE	Constantine	″	″	10	″	850	860	27	237	36	470	15	65	10	26	″	5	8	4	9
	Bône	″	″	12	3	333	348	29	80	5	128	2	85	19	9	1	2	3	1	4
	Philippeville	″	″	25	[illegible]	342	372	28	86	19	168	8	53	10	29	13	13	6	4	15
	TOTAUX	10	7	234	38	4,286	4,558	462	1,096	372	1,717	68	624	219	321	39	164	88	50	202
				4,558				4,558												

TABLEAU, PAR ARRONDISSEMENT, DES FAILLITES À RÉGLER;

MODE D'OUVERTURE DES FAILLITES; LEUR RÉSULTAT; — SENTENCES ARBITRALES, ETC.; ACTES DE SOCIÉTÉ DÉPOSÉS AUX GREFFES EN 1852.

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des tribunaux.	FAILLITES. À RÉGLER. Ouvertes avant le 1er janvier 1852.	Ouvertes pendant l'année, sur la déclaration du failli.	… sur les poursuites des créanciers.	… d'office, ou sur les poursuites du ministère public.	… revenant devant le tribunal par suite d'annulation de contrat antérieur.	TOTAL.	TERMINÉES DANS L'ANNÉE. Dans lesquelles il y a eu dans l'année, concordat entre les créanciers.	… liquidation de l'union.	Closes pour insuffisance d'actif.	Dont le jugement déclaratif a été rapporté.	RESTANT à liquider le 31 décembre, en cours de liquidation.	… qui paraissent abandonnées.	ACTES DE SOCIÉTÉ, déposés, en 1852, aux greffes des tribunaux de commerce. Société en nom collectif.	Société en commandite.	Société par actions nominatives.	Société par actions au porteur.	SENTENCES ARBITRALES en matière de société, déposées aux greffes des tribunaux de commerce en 1852. Sentences rendues par les arbitres désignés.	… par un tiers arbitre. (Art. 60 du Code de commerce.)
ALGER	Alger	4	15	5	3	2	29	12	4	3	2	6	2	21	8	1	1	18	″
	Blidah	4	2	1	″	″	7	1	2	″	″	3	1	1	1	″	″	5	″
ORAN	Oran	54	21	4	1	1	81	5	9	5	″	54	8	0	″	″	1	6	1
CONSTANTINE	Constantine	16	5	″	″	″	21	7	0	2	″	6	″	″	5	″	″	5	″
	Bône	″	2	1	″	″	3	1	″	″	″	2	″	8	″	″	″	3	″
	Philippeville	12	1	″	″	1	14	″	1	″	″	13	″	4	1	″	″	1	″
	TOTAUX	90	46	11	4	4	155	26	22	10	2	84	11	40	15	1	2	36	1
		155						155						58				37	

TABLEAU, PAR ARRONDISSEMENT, DES FAILLITES À RÉGLER EN 1853.

DÉSIGNATION		FAILLITES												ACTES DE SOCIÉTÉ, déposés en 1853, aux greffes des tribunaux de commerce.				SENTENCES ARBITRALES en matière de société, déposées aux greffes des tribunaux de commerce en 1853.	
		À RÉGLER.						TERMINÉES DANS L'ANNÉE.				RESTANT à liquider le 31 décembre,				Sociétés par actions		Sentences rendues	
			Ouvertes pendant l'année,					Dans lesquelles il y a eu dans l'année,											
des RESSORTS.	des DÉPARTEMENTS.	Ouvertes avant le 1er janvier 1853.	sur la déclaration du failli.	sur les poursuites des créanciers.	d'office ou sur les poursuites du ministère public.	revenant devant le tribunal par suite d'annulation de concordat antérieur.	TOTAL.	concordat entre les créanciers.	liquidation de l'union.	closes pour insuffisance d'actif.	dont le jugement déclaratif a été rapporté.	en cours de liquidation.	qui paraissent abandonnées.	Sociétés en nom collectif.	Sociétés en commandite.	nominatives.	au porteur.	par les arbitres désignés.	par un tiers arbitre. (Art. 60 du Code de commerce.)
ALGER	Alger	77	27	9	»	1	114	13	3	4	5	37	52	11	10	»	»	8	3
	Blidah	5	0	»	»	»	11	2	»	»	»	9	»	5	1	»	»	4	1
ORAN	Oran	62	16	6	3	3	90	6	2	6	»	68	8	12	1	1	»	8	2
CONSTANTINE	Constantine	3	5	3	»	»	13	2	1	1	»	9	»	4	»	»	»	»	4
	Bône	2	2	1	»	»	5	»	1	»	»	4	»	»	1	»	1	2	»
	Philippeville	13	5	1	»	»	19	4	»	»	»	10	5	4	»	»	»	»	4
	TOTAUX	164	61	20	3	4	252	27	7	11	5	137	65	36	13	1	1	22	14
		252						252											

§ IV. — TRAVAUX DE LA COUR IMPÉRIALE EN MATIÈRES CIVILES ET COMMERCIALES.

La cour impériale a été saisie, en 1853, de 399 affaires nouvelles, qui, s'ajoutant à 172 affaires provenant de l'année précédente, à 6 réinscrites après radiations, à trois revenant sur opposition à des arrêts rendus avant le 1er janvier, portent à 580 le total des causes à juger.

Sur ces affaires, 276 ont été jugées contradictoirement, 38 ont été l'objet d'arrêts de défaut, 71 enfin ont été rayées du rôle par suite de transaction ou désistement. Le total des affaires terminées, durant l'année, a donc été de 385 :

172 se sont terminées dans les trois mois de leur inscription;
72 se sont terminées du troisième au sixième mois;
93 se sont terminées du sixième au douzième mois;
33 se sont terminées du douzième au vingt-quatrième mois;
15 se sont terminées après plus de deux ans.

Des 195 affaires qui restent à juger :

87 sont inscrites depuis 3 mois et moins;
18 sont inscrites depuis trois mois et jusqu'à six inclusivement;
67 sont inscrites depuis plus de six mois jusqu'à 12 inclusivement;
19 sont inscrites depuis un an jusqu'à deux inclusivement;
4 sont inscrites depuis plus de deux ans.

108 affaires seraient donc arriérées aux termes de la loi, mais il convient de remarquer que, sur les 195 affaires restant à juger, et dont font partie les 108 dont il est question, 39 avaient été l'objet d'arrêts préparatoires ou interlocutoires, rendus pendant l'année ou antérieurement, et dont l'exécution a dû nécessaire-

ment retarder la solution du fond. Parmi les 385 affaires terminées, plusieurs également avaient donné lieu à des arrêts soit préparatoires soit interlocutoires. En résumé le nombre des arrêts de cette nature rendus, en 1853, s'est élevé à 69. C'est donc un avant-faire-droit pour onze affaires à juger.

Les 385 affaires terminées au 31 décembre 1853 se divisent comme il suit :

12 étaient relatives à l'exécution d'arrêts antérieurs ;
286 avaient été jugées en premier ressort par les tribunaux civils ;
87 étaient de nature commerciale.

Sur les 87 jugements des tribunaux de commerce déférés à la cour, 46 ont été confirmés, 25 infirmés ; il y a eu transaction ou désistement sur l'appel des 16 autres.

Un acte d'adoption a été présenté à la cour et confirmé par elle.

En résumé et d'après les chiffres dont l'exposé précède, la cour impériale d'Alger se classe, eu égard au nombre des affaires à juger, immédiatement après les cours de Paris, Caen, Lyon, Bordeaux et Riom ; et, eu égard aux affaires jugées, immédiatement avant la Cour de Besançon.

1° TABLEAU PAR COMMISSARIAT DES TRAVAUX D[illegible]

ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES.
AFFAIRES PORTÉES À L'AUDIENCE POUR Y RECEVOIR JUGEMENT
(Art. 6 et suivants du Code de procédure civile.)

DÉSIGNATION de l'arrondissement.	DÉSIGNATION du commissariat civil.	Nombre des affaires qui restaient à juger le 1er janvier 1852.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par comparution volontaire des parties.	Nombre des affaires introduites pendant l'année sur un simple avertissement du juge de paix.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par citation.	TOTAL des affaires portées devant le juge de paix.	Nombre des affaires civiles.	Nombre des affaires commerciales.	Nombre des affaires terminées par jugements contradictoires.	Nombre des affaires terminées par jugements par défaut définitif.	Nombre des affaires terminées par arrangement à l'audience.	Nombre des affaires terminées par abandon.	Restant à juger le 31 décembre 1852.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant une enquête.	ordonnant une expertise.	ordonnant un transport sur les lieux.	Autres.	[illegible]
Alger	Orléansville	»	»	»	215	215	162	53	103	71	41	»	»	1	1	1	»	4
	Cherchel	»	37	52	15	104	51	53	41	13	39	11	»	»	3	1	»	2
Blidah	Milianah	»	25	32	106	163	110	53	44	59	50	10	»	»	2	»	»	5
Oran	Mascara	»	»	»	517	517	119	398	125	169	169	54	»	3	6	1	»	
Constantine	Sétif	»	»	»	158	158	67	91	86	72	»	»	»	»	»	»	»	
Bône	La Calle	»	»	»	65	65	49	16	9	11	36	9	»	»	»	»	»	
Philippeville	Bougie	»	»	»	56	56	39	17	45	11	»	»	»	»	7	1	»	1[illegible]
	Totaux	»	62	84	1,132	1,278	597	681	453	406	335	84	»	4	10	4	»	1[illegible]
			1,278				1,278		1,278									

2° TABLEAU PAR COMMISSARIAT DES TRAVAUX D[illegible]

DÉSIGNATION de l'arrondissement.	DÉSIGNATION du commissariat.	NOMBRE DES JUGEMENTS RENDUS contradictoirement.	par défaut.	à la requête du ministère public.	à la requête de la partie civile.	NOMBRE TOTAL des inculpés
Alger	Orléansville	48	25	68	5	111
	Cherchel	50	1	51	»	62
Blidah	Milianah	62	31	93	»	95
Oran	Mascara	44	8	52	»	65
Constantine	Sétif	62	19	80	1	101
Bône	La Calle	17	3	20	»	21
Philippeville	Bougie	77	11	88	»	126
	Totaux	360	98	452	6	581
		458		458		

…OMMISSAIRES CIVILS EN MATIÈRE DE JUSTICE DE PAIX.

Appels. Nombre des appels formés avant le … 182.	Appels. Nombre des appels formés pendant l'année.	Appels. Nombre des jugements confirmés.	Appels. Nombre des jugements infirmés en tout ou en partie.	Appels. Nombre des jugements sur l'appel desquels il y a eu transaction, abandon.	Appels. Nombre des appels restant à juger.	Jugements sur les actions possessoires rendus par les juges de paix.	Jugements sur les actions possessoires frappés d'appel.	Attributions conciliatoires. Affaires portées en conciliation à l'audience (Art. 48 et suivants du Code de procédure.) Affaires introduites par comparution volontaire.	Affaires introduites sur un simple avertissement du juge de paix.	Affaires introduites par citation.	Total.	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu personnellement.	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu par mandataire.	Affaires dans lesquelles le défendeur n'a pas comparu.	Nombre des affaires conciliées.	Nombre des affaires non conciliées.	Affaires portées en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience. Nombre des affaires conciliées.	Nombre des affaires non conciliées.	Nombre des avertissements délivrés dans l'année par les juges de paix.	Attributions extrajudiciaires. Nombre des conseils de famille convoqués et présidés.	Nombre des actes de notoriété délivrés.	Nombre des actes d'émancipation reçus.	Nombre des oppositions de scellés.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	2	″	″	″	2	1,320	340	1,660	2	4	″	4
″	3	3	″	″	″	″	″	1	″	″	1	1	″	″	1	″	265	17	302	7	3	″	3
″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	11	14	10	″	4	7	7	941	177	1,120	4	16	″	6
77	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	345	″	345	″	17	″	1
31	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	496	158	654	2	10	″	3
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	6	6	3	″	3	1	5	174	26	200	″	23	″	1
″	1	1	″	″	″	7	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	600	51	651	″	2	″	1
18	4	4	″	″	″	7	1	1	3	19	23	16	″	7	9	14	4,163	769	4,932	15	75	″	19
								23				23			23		4,932						

…OMMISSAIRES CIVILS EN MATIÈRE DE SIMPLE POLICE.

Nombre des inculpés acquittés.	Nombre des inculpés à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	Condamnés à l'amende seulement.	Condamnés à l'emprisonnement.	Nombre des appels.	Nombre des pourvois en cassation formés par le ministère public.	Nombre des pourvois par les parties.	Information au criminel, soit en cas de flagrant délit, soit par délégation ou en vertu de commissions rogatoires. Nombre des affaires.	Nombre des témoins entendus.	Observations.
9	2	99	1	″	″	″	16	149	
3	″	57	2	″	″	″	9	51	
2	″	91	2	″	″	″	6	17	10 délits de chasse
13	″	52	″	″	″	″	″	″	
	″	94	7	″	″	″	″	″	
6	″	13	2	″	″	″	3	6	
6	″	112	8	″	″	″	5	35	
39	2	518	22	″	″	″	41	258	
581									

3° TERRITOIRES MILITAIRES. — TABLEAU DES TRAVAUX D

DÉSIGNATION des DIVISIONS MILITAIRES.	CERCLES.	ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES. AFFAIRES PORTÉES A L'AUDIENCE POUR Y RECEVOIR JUGEMENT (Article 8 et suivants du Code de procédure criminelle). Nombre des affaires qui restaient à juger le 1er janvier 1855.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par comparution volontaire des parties.	Nombre des affaires introduites pendant l'année sur un simple avertissement du juge de paix.	Nombre des affaires introduites pendant l'année par citation.	TOTAL des affaires portées devant le juge de paix.	Nombre des affaires terminées par jugements contradictoires.	Nombre des affaires terminées par jugements par défaut définitifs.	Nombre des affaires terminées par arrangement à l'audience.	Nombre des affaires terminées par abandon.	Restant à juger le 31 décembre 1855.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant une enquête.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant une expertise.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires ordonnant un transport sur les lieux.	Nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires : Autres.	Nombre des jugements susceptibles d'appels.	Nombre des op... formés avant le 1er janvier 1856.
Division d'Alger	Blidah	″	″	4	5	9	2	1	4	″	2	1	″	″	″	1	″
	Médéah	″	10	″	10	20	2	8	10	″	″	″	″	″	″	3	″
	Marengo	″	″	237	57	294	19	″	273	″	″	″	″	″	″	″	″
	Milianah	″	2	″	3	3	3	″	2	″	″	″	″	″	″	3	″
	Aïn-Sultan	″	″	1	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″
	Boghar	″	″	3	2	7	7	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Orléansville	″	″	″	1	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Teniet-el-Haâd	″	″	14	12	26	11	1	14	″	″	″	″	″	″	″	″
	Dellys	″	″	″	39	39	18	18	3	″	″	″	1	″	1	10	″
	Totaux	″	12	261	129	402	63	28	309	″	2	1	1	″	1	19	″
——— d'Oran	Oran	″	″	37	3	40	12	11	10	7	″	″	″	″	″	″	″
	Saint-Denis-du-Sig.	″	2	3	192	197	106	91	″	″	″	″	″	″	″	103	″
	Mascara	″	″	″	66	66	9	15	20	″	22	″	″	″	″	″	″
	Sidi-bel-Abbès	5	″	″	800	805	163	40	547	50	3	″	7	2	″	26	″
	Tiaret	″	173	414	26	613	128	4	483	″	″	″	″	″	″	″	″
	Sebdou	″	″	″	1	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Tlemcen	1	″	4	9	14	7	2	1	″	4	″	″	″	″	″	″
	Lalla-Maghrnia	″	″	″	2	2	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Nemours	″	107	″	23	130	130	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″
	Saïda	″	″	1	1	2	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Totaux	6	284	459	1,123	1,872	562	163	1,061	57	29	″	11	2	″	123	″
——— de Constantine	Philippeville	″	″	″	80	80	80	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Jemmapes	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	El-Arrouch	″	″	″	80	80	80	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Guelma	″	″	0	9	18	6	3	9	″	″	″	″	″	″	″	″
	Bône	″	″	″	1	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	La Calle	″	″	″	7	7	3	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″
	Penthièvre	″	″	1	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Djidjelli	″	″	″	5	5	3	1	1	″	″	″	2	″	″	″	″
	Batna	8	″	″	307	313	124	180	2	1	8	″	7	″	″	″	″
	Totaux	8	″	10	489	507	300	18₅	13	1	8	″	9	″	″	″	″

RÉCAPI

Division d'Alger	″	12	261	129	402	63	28	309	″	3	1	1	″	1	19	″
——— d'Oran	0	284	459	1,123	1,872	562	163	1,061	57	29	″	11	2	″	123	″
——— de Constantine	8	″	10	489	507	300	185	13	1	8	″	9	″	″	″	″
Totaux généraux	14	296	730	1,741	2,781	925	370	1,383	58	39	1	21	2	1	142	″
	2,781					2,781										

…MMANDANTS DE PLACE INVESTIS DE FONCTIONS JUDICIAIRES.

Nombre de jugements … en tout ou partie.	Nombre de jugements sur l'appel desquels il y a eu transactions, abandons, etc.	Nombre des appels restant à juger.	Jugements sur les actions possessoires rendus par les juges de paix.	Jugements sur les actions possessoires frappés d'appel.	Nombre des jugements sur demandes de pensions alimentaires qui accueillent.	Nombre des jugements sur demandes de pensions alimentaires qui rejettent.	ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES. Affaires portées en conciliation à l'audience (Article 48 et suivants du Code de procédure). Affaires introduites par comparution volontaire.	Affaires introduites sur un simple avertissement du juge de paix.	Affaires introduites par citation.	TOTAL.	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu personnellement.	Affaires dans lesquelles le défendeur a comparu par mandataire.	Affaires dans lesquelles le défendeur n'a pas comparu.	Nombre des affaires conciliées.	Nombre des affaires non conciliées.	Affaires portées en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience. Nombre des affaires conciliées.	Affaires portées en conciliation devant le juge de paix en dehors de l'audience. Nombre des affaires non conciliées.	Nombre des avertissements délivrés dans l'année par les juges de paix.	ATTRIBUTIONS EXTRAJUDICIAIRES. Nombre des conseils de famille convoqués et présidés.	Nombre des actes de notoriété délivrés.	Nombre des actes d'émancipation reçus.	Nombre des appositions de scellés.	OBSERVATIONS.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	5	5	5	″	″	2	3	9	″	9	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	5	2	7	7	″	″	5	2	″	″	5	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	19	1	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	15	8	″	23	23	″	″	23	″	45	″	8	″	″	″	″	
″	″	″	1	″	″	″	″	″	9	9	9	″	″	5	4	58	8	75	1	″	1	1	
″	″	″	1	″	″	″	15	13	16	44	44	″	″	35	9	113	27	98	3	″	1	3	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	243	″	240	″	17	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	5	3	8	8	″	″	5	3	117	308	425	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
3	″	″	2	″	″	″	20	45	60	125	90	10	25	75	50	500	200	850	7	11	″	5	
″	″	″	″	″	″	″	″	51	13	64	45	5	14	51	13	492	97	589	1	″	″	1	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	2	2	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	1	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	3	2	5	5	″	″	5	″	77	″	″	1	58	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
3	″	″	2	″	″	″	20	106	79	205	150	16	39	139	66	1.429	605	2,104	9	86	″	7	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	269	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	94	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	175	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	2	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	1	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	6	2	8	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	19	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	63	307	370	1	2	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	3	3	″	″	3	″	607	309	378	1	21	″	1	

…ION.

″	″	″	1	″	″	″	15	13	16	44	44		″	35	9	113	27	98	3	″	1	3
3	″	″	2	″	″	″	20	106	79	205	150	16	39	139	66	1,429	605	1.104	9	86	″	7
″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	3	3	″	″	3	″	607	309	378	1	21	″	1
3	″	″	3	″	″	″	35	119	98	252	107	16	39	177	75	2.149	941	2,580	13	107	1	11
							252				252			252								

CHAPITRE II. — JUSTICE CRIMINELLE.

§ Ier. — TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Les 7,105 jugements rendus par les tribunaux de simple police comprenaient 7,827 accusés, sur lesquels 1125 ont été acquittés et 6,702 condamnés; ces derniers se divisent en 6,551 condamnés à l'amende seulement et 151 à l'emprisonnement.

Le nombre des jugements rendus :

En 1852, est de 6,241;
En 1853, est de 8,044;

Moyenne des deux années 7142.

Le nombre des inculpés :

En 1852, est de 6,661, sur lesquels 934 sont acquittés; 5,549 sont condamnés à l'amende et 178 à l'emprisonnement;

En 1853, est de 8,692, sur lesquels 1,107 sont acquittés; 7,396 sont condamnés à l'amende et 189 à l'emprisonnement.

La moyenne des acquittements est :

De 14,3 o/o en 1851;
De 14 o/o en 1852;
De 12,6 o/o en 1853.

TABLEAU DES AFFAIRES DE SIMPLE POLICE.

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX.	1852.					1853.				
	NOMBRE d'affaires.	NOMBRE des prévenus.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.	NOMBRE d'affaires.	NOMBRE des prévenus.	CONDAMNÉS		ACQUITTÉS.
			à l'amende seulement	à l'emprisonnement				à l'amende seulement.	à l'emprisonnement.	
Alger	1,960	2,018	1,567	21	430	3,451	3,520	2,926	30	564
Blidah	985	1,002	888	21	93	1,232	1,296	1,097	26	173
Oran	1,683	1,843	1,572	49	222	1,155	1,358	1,169	28	161
Constantine	726	771	582	55	134	1,210	1,263	1,082	64	117
Bône	510	521	407	25	29	554	614	545	21	48
Philippeville	377	506	473	7	26	442	641	577	20	44
TOTAUX	6,241	6,661	5,549	178	934	8,044	8,692	7,936	189	1,107

§ II. — TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

Le tableau ci-dessous résume le mouvement des affaires correctionnelles, pendant les huit dernières années et les proportions dans lesquelles les divers tribunaux ont concouru à leur jugement.

ANNÉES.	ALGER.	BLIDAH.	ORAN.	CONSTANTINE.	BÔNE.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL POUR LE RESSORT.
1846	571	97	136	»	91	90	985
1847	529	75	121	»	120	124	969
1848	404	111	164	»	114	182	975
1849	507	123	189	»	79	124	1,022
1850	454	199	256	241	63	58	1,271
1851	489	328	302	145	131	76	1,471
1852	517	281	329	211	151	134	1,523
1853	455	262	456	198	93	109	1,573

Les affaires de police correctionnelle portées devant les tribunaux de l'Algérie, sont :

En 1852, de 1,523, concernant 1,899 prévenus;
En 1853, de 1,572, concernant 1,892 prévenus.

En 1852 sont condamnés	1,485 prévenus.
——— sont acquittés	392
——— sont mis en surveillance, remis à leurs parents ou envoyés dans une maison de correction	22
TOTAL	1,899

La moyenne des acquittements est de 27,8 o/o.

En 1853 sont condamnés	1,509 prévenus.
——— sont acquittés	359
——— sont mis en surveillance, remis à leurs parents ou envoyés dans une maison de correction	24
TOTAL	1892

La moyenne des acquittements est de 20,7 o/o; elle était de 21 o/o, en 1851.

Le nombre des affaires, en 1851, était de 1,471;
Celui des prévenus, en 1851, était de 1,968.

Si le nombre des affaires a augmenté en 1852, puis en 1853, celui des prévenus, qui s'est maintenu pour 1852 et 1853, a diminué de 5 o/o à peu près sur le chiffre de 1851.

Les affaires se répartissent ainsi :

	1851.	1852.	1853.
Alger	489	417	455
Blidah	328	281	262
Oran	302	329	455
Bône	145	211	198
Constantine	131	151	93
Philippeville	76	134	109
Totaux	1,471	1,523	1,572

Comme on peut le voir :

Il y a diminution pour Alger et Blidah.

La moyenne des deux années 1852-53 (122), donne pour Bône à peu près le même chiffre qu'en 1851.

Il y a augmentation pour Oran, Constantine et Philippeville, en raison de l'immigration plus forte dans ces provinces que dans celle d'Alger.

Le nombre des prévenus pour 1852, se décompose ainsi :

Hommes	1,766
Femmes	133
Total	1,899

Soit : 7, 5 femmes pour 100 hommes.

Le nombre des prévenus pour 1853, se décompose ainsi :

Hommes	1,745
Femmes	147
Total	1,892

Soit : 8, 4 femmes pour 100 hommes.

Comme on l'a fait observer dans les tableaux précédents, la minime proportion des femmes aux hommes, eu égard à ce qui se passe en France, tient à ce que la population féminine, en Algérie, est également moins forte.

Sous le rapport de la nationalité, les prévenus se partagent :

	1851.	1852.	1853.
Français	636	671	563
Autres européens	502	453	325
Indigènes	840	775	621
Totaux	1,978	1,899	1,509

Sous le rapport de la religion :

	1851.	1852.	1853.
Chrétiens	1,106	1,123	888
Musulmans	781	638	519
Israélites	101	138	102

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

AFFAIRES DE POLICE CORRECTIONNELLE.

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES D

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE des affaires	NOMBRE des prévenus	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES — directement à la requête de la partie civile	directement à la requête d'une administration ou d'un établissement public	d'office, avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties ci-contre, par citation directe	d'office, avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties ci-contre, après instruction	d'office, par le ministère public seul, dans l'intérêt général, par citation directe	d'office, par le ministère public seul, dans l'intérêt général, après instruction	NOMBRE — RELIGION. Chrétiens	Musulmans	Israélites	NATION. Français	Autres Européens	Indigènes	de moins de 16 ans	de 16 à 21 ans
Ban de surveillance (Infraction au) (Art. 45 du Code pénal)	3	3	«	«	«	«	3	«	3	«	«	2	1	«	«	«
Fausse monnaie reçue pour bonne. (Émission de)	2	3	«	«	«	«	2	«	2	1	«	«	2	1	«	«
Faux commis dans des passe-ports et certificats	2	2	«	«	«	«	1	1	1	«	1	1	«	1	«	«
Concussion et corruption de fonctionnaires	1	1	«	«	«	«	1	«	«	1	«	«	«	1	«	«
Violation de domicile	1	2	«	«		«	1	«	2	«	«	«	2	«	«	«
Ouverture de lettres confiées à la poste, etc.	1	1	«	«	«	«	«	1	1	«	«	1	«	«	«	«
Naissance (Défaut de déclaration de) et tenue irrégulière des actes de l'état civil	1	1	«	«	«	«	1	«	«	«	1	«	«	1	«	«
Rébellion	51	72	«	«	«	1	48	2	54	12	0	34	20	18	«	3
Outrages à des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire	6	7	«	«	«	«	5	1	6	1	«	5	1	1	«	«
Outrages et violences envers des fonctionnaires ou agents de la force publique	40	46	«	«	«	«	39	1	33	2	11	22	11	13	«	4
Evasion de détenus	3	7	«	«		«	3	«	3	4	«	3	«	4	«	«
Usurpation de fonctions, courtage clandestin	4	6	2	«		«	«	2	5	«	1	4	1	1	«	«
Religion de la majorité et autres cultes (Délits contre la)	3	12	«	«	«	«	3	«	«	«	12	«	«	12	«	1
Vagabondage	28	39	«	«	«	«	23	5	33	6	«	22	11	0	«	3
Mendicité	0	0	«	«	«	«	0	«	6	«	«	4	2	«	«	«
Menaces écrites ou verbales	2	2	«	«	«	«	«	2	1	1	«	«	1	1	«	«
Coups et blessures volontaires	283	359	10	«	7	«	234	20	238	98	23	106	132	121	3	34
Armes prohibées (Port et fabrication d')	15	17	«	«	«	«	15	«	15	1	1	2	13	2	«	3
Boissons nuisibles administrées volontairement	4	4	«	«	«	«	4	«	4	«	«	1	3	«	«	«
Homicides involontaires occasionnés par la mauvaise direction ou la rapidité d'une voiture ou d'un cheval	4	0	«	·		«	2	2	5	1	«	3	2	1	«	1
Blessures involontaires occasionnées par la mauvaise direction ou la rapidité d'une voiture ou d'un cheval	9	10	«	«	«	«	9	«	7	3	«	3	4	3	2	1
Blessures involontaires par toute autre cause	10	12	«	«	1	«	8	1	7	4	1	3	4	5	1	1
Outrage public à la pudeur	21	28	«	«		«	10	5	16	17	1	6	5	17	«	6
Attentat aux mœurs, en excitant ou favorisant la débauche	1	1	«	«	«	«	1	«	«	1	«	«	«	1	«	«
Adultère	15	27	«	«	2	«	0	7	27	«	«	23	4	«	«	«
Enfants (Exposition d')	1	1	«	·	·	«	1	«		«	1	«	«	1	«	«
Inhumation (Infraction aux lois sur l')	2	8	«	«	«	«	2	«	«	«	8	«	«	8	«	«
Diffamation et injures	38	44	23	«	«	«	14	1	41	«	3	33	8	3	«	1
Dénonciation calomnieuse	4	5	«	«	«	1	2	1	4	«	1	3	1	1	«	«
Détournement par le saisi des objets saisis sur lui et confiés à sa garde ou à celle d'un tiers	5	8	1	·	«	«	4	«	6	«	2	4	2	2	«	
Vols simples	491	007	1	·	«	«	435	55	106	379	32	103	93	411	42	140
Banqueroute simple	1	1	«	«	«	«	«	1	1	«	«	1	«	«	«	«
Escroquerie	35	48	«	«	«	«	19	16	26	21	1	10	7	22	«	6
Abus de confiance	46	48	1	«	«	«	22	24	23	23	2	17	6	25	«	3
Loteries clandestines	1	1	«	«	«	«	1	«	1	«	«	1	«	«	«	«
Jeux de hasard (Maison de) tenue sans autorisation	15	26	«	«	«	«	8	7	13	9	4	4	9	13	«	2
Prêt sur gage (Maisons de) établies ou tenues sans autorisation	11	12	«	«	«	«	5	6	11	«	1	1	10	1	«	«
Coalition d'ouvriers	1	15	«	«	«	«	1	«	15	«	«	15	«	«	«	«
Coalition de marchands	1	3	«	«	1	«	«	«	1	«	2	1	«	2	«	«
Faux poids (Détention de)	2	3	«	«	«	«	2	«	1	2	«	1	«	2	«	«
Denrées falsifiées ou corrompues (Mise en vente de)	61	01	«	«	«	«	61	«	53	4	4	23	30	8	«	«
Tromperie sur la nature et la valeur des objets vendus	0	10	«	«	«	«	0	«	«	8	2	«	«	10	«	1
Tromperie sur la quantité (Usage de faux poids et mesures)	38	44	«	«	«	«	36	2	30	0	8	10	26	14	«	1
Destruction ou altération d'effets mobiliers, etc.	1	1	«	«	«	«	1	«	1	«	«	1	«	«	«	1
Dévastation de plants et récoltes	1	1	«	«	«	«	1	«	1	«	«	1	«	«	«	«
Arbres appartenant à autrui abattus ou mutilés	0	6	«	«	«	1	0	«	3	3	«	1	2	3	«	«
Destruction d'animaux appartenant à autrui	3	4	«	«	«	«	3	«	4	«	«	2	2	«	«	«
Destruction de clôtures	1	1	«	«	«	«	1	«	1	«	«	1	«	«	«	«

…LICE CORRECTIONNELLE EN 1852.

…VENUS						NOMBRE des prévenus jugés correctionnellement, en vertu de l'art 68 du Code pénal.	NOMBRE DES PRÉVENUS						PEINES PRONONCÉES. — NOMBRE DES CONDAMNÉS.							APPELS INTERJETÉS PAR	
…comme âgés			arrêtés avant le jugement,						âgés de moins de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement,				Emprisonnement avec ou sans autre peine.								
…de …ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	mis en liberté sous caution.	détenus jusqu'au jugement.	Non arrêtés avant le jugement.		Acquittés.	Condamnés.	remis à leurs parents ou à des tiers. Art 66 du Code pénal.	mis en surveillance. Art. 273 du Code pénal.	envoyés dans une maison de correction. Un an et plus.	envoyés dans une maison de correction. Moins d'un an.	Un an et plus.	Moins d'un an.	A l'amende seulement.	Mis sous la surveillance de la haute police.	Interdits des droits mentionnés dans l'art. 42 du Code pénal.	A faire réparation ou à s'éloigner d'un lieu déterminé, en vertu des art. 227 et 229 du Code pénal.	Dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du Code pénal.	les parties	le ministère public.
″	″	″	″	3	″		″	3	″	″	″	″	″	3	″	″	″	″	1	″	
″	″	″	″	″	3	″	1	2	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	2	—	″	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
″	″	″	″	″	2	″	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	1	″	1	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	
1	″	5	″	48	24	″	13	59	″	″	″	″	″	53	6	1	″	4	13	1	″
″	″	1	″	1	6		2	5	″	″	″	″	″	5	″	″	″	″	1	″	
″	″	4	4	5	37		2	44	″	″	″	″	″	12	32	″	″	″	11	1	″
″	″	″	″	7	—		3	4	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	3	″	
″	″	″	″	″	6	″	2	4	—	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	2	″
″	″	″	″	″	12		2	10		″	″	″	″	7	3	″	″	″	3		″
″	″	1	″	30	″	″	24	15	″	″	″	″	″	15	″	12	″	″	6	″	1
″	″	″	″	6	″	″	2	4	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	4	″	
″	″	″	″	1	1	″	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
	1	27	9	197	153	″	52	307	″	″	″	″	5	253	40	2	″	″	59	12	1
″	″	″	″	13	4	″	1	16	″	″	″	″	″	11	5	4	″	″	7	″	″
″	″	″	″	″	4		″	4	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	″	1	″
	″	″	″	1	5	″	4	12	″	″	″	″	″	2		″	″	″	1	″	″
″	″	″	1	2	7	″	2	8	″	″	″	″	″	6	2	″	″	″	3		
″	″	″	1	3	8	″	4	8	″	″	″	″	″	6	2	″	″		4	1	
″	″	3	″	24	4	″	9	19	″	″	″	″	2	17	″	″	″	″	5	1	1
″	″	″	″	1	″	″	1	″		″	″	″	″	″	″	″	″	″	—	″	″
″	2	13	″	13	14	″	4	23		″	″	″	4	19	″	″	″	″	2	3	″
″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	8	″	5	3	″	″	″	″	″	1	2	″	″		3	″	″
″	″	6	1	9	34	″	16	34	″	″	″	″	″	9	25	″	″	″	9	2	″
″	″	″	″	″	5	″	1	4	″	″	″	″	1	2	1	″	″	″	2	″	″
″	″	2	″	″	8	″	3	5	″	″	″	″	″	4	1	″	″	″	5	″	″
	3	24	5	583	19	2	118	407	5	″	15	2	71	337	9	12	″	″	383	41	4
″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
1	1	3	″	42	6	″	18	36	″	″	″	″	13	17	″	1	1	″	16	5	″
	″	3	2	38	8	″	8	46	″	″	″	″	4	33	3	″	″	7	11	8	″
″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″
″	″	4	″	25	1	″	8	18	″	″	″	″	″	14	4	″	″	″	16	″	″
″	″	5	1	″	11	″	8	4	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	2	1	″
″	″	″	″	″	15	″	″	15	″	″	″	″	″	″	15	″	″	″	13	″	″
″	″	″	″	″	3	″	2	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
	″	″	″	″	3	″	1	2	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	1
	″	1	″	″	61	″	5	56	″	″	″	″	″	5	51	″	″	″	22	2	″
″	″	″	2	7	1	″	3	7	″	″	″	″	″	6	1	″	″	″	″	″	″
″	″	2	1	6	37	″	8	36	″	″	″	″	″	11	25	″	″	″	18	″	″
″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″
″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	1	5	″	″	6	″	″	″	″	″	3	3	″	″	″	3	″	″
″	″	1	″	″	4	″	1	3	″	″	″	″	″	1	2	″	″	″	2	″	″
″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE

NATURE DES DÉLITS	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES — Directement à la requête de la partie civile.	Directement à la requête d'une administration ou d'un établissement public.	D'office avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties civiles : par citation directe.	D'office avec l'intervention des parties civiles : après instruction.	D'office par le ministère public seul, dans l'intérêt général : par citation directe.	D'office par le ministère public seul : après instruction.	NOMBRE — Religion : Chrétiens.	Religion : Musulmans.	Religion : Israélites.	Nation : Français.	Nation : Autres Européens.	Nation : Indigènes.	Nombre lois … de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.
Incendies involontaires	2	4	"	"	"	"	1	1	1	5	"	1	"	3	"	"
Incendies volontaires par un enfant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Témoins défaillants ou refus de déposer en justice	6	8	"	"	"	"	6	"	7	1	"	7	"	1	"	"
Infraction aux lois et règlements concernant les huissiers	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Politiques (Délits)	6	6	"	"	"	"	3	1	6	"	"	6	"	"	"	"
Vote illégal	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Armes et poudre de guerre (Fabrication ou détention d')	1	1	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"
Déserteur (Règlement de)	1	2	"	"	"	"	"	1	2	"	"	2	"	"	"	"
Chasse en temps prohibé ou sans permis, etc.	104	113	"	"	"	"	104	"	98	14	1	82	16	15	1	7
Chasse, vente, achat ou colportage de gibier, etc.	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Police sanitaire (Contravention à la loi sur la)	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Médecine et chirurgie (Exercice illégal de la)	2	2	"	"	"	"	1	1	2	"	"	"	2	"	"	"
Accouchements (Exercice illégal de l'art des)	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Pharmacie (Contravention aux lois et règlements sur la)	7	7	"	"	"	"	7	"	3	"	4	1	2	4	"	"
Instruction publique (Contravention à la loi sur l')	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Cabarets ou cafés (ouverture sans autorisation)	9	12	"	"	"	"	9	"	7	2	3	5	2	5	"	"
TOTAUX	1,431	1,795	44	"	11	2	1,262	172	1,027	629	137	596	432	765	49	221
Contraventions aux lois et règlements :																
Sur les douanes	6	1	"	6	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
Sur les contributions indirectes (boissons, garantie, etc.)	2	2	"	2	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	"
Sur les eaux et forêts	5	5	"	2	"	"	5	"	5	2	"	3	"	2	"	"
Sur la pêche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Sur les octrois	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Sur les postes	5	15	"	"	"	"	14	1	14	"	1	12	2	1	"	"
Sur la marine	5	5	"	"	"	"	5	"	5	"	"	5	"	"	"	"
Sur le timbre	2	4	"	"	"	"	2	"	4	"	"	2	2	"	"	"
TOTAUX	55	36	"	16	"	"	22	1	27	2	1	26	7	5	"	"
Contraventions aux arrêtés coloniaux :																
Sur les effets militaires (achat, vente et détention)	36	36	"	"	"	"	30	"	35	1	"	28	7	1	"	1
Sur les munitions de guerre (vente aux indigènes)	9	10	"	"	"	"	6	5	6	4	"	5	1	4	"	"
Sur les aqueducs	2	2	"	"	"	"	2	"	1	1	"	1	"	1	"	"
Sur les bois	6	14	"	"	"	"	6	"	14	"	"	14	"	"	"	"
Sur la boucherie	1	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"
Sur le brocantage	4	4	"	"	"	"	3	1	4	"	"	3	1	"	"	"
Sur les broussailles. (Incendie.)	7	9	"	"	"	"	7	"	8	1	"	3	5	1	"	1
TOTAUX	39	76	"	"	"	"	33	4	69	7	"	33	14	7	"	2

RÉCAPIT

1° Délits	1,431	1,793	44	"	11	2	1,202	172	1,027	629	157	596	452	763	49	221
2° Contraventions aux lois et règlements	33	30	"	10	"	"	22	1	27	2	1	20	7	3	"	"
3° Contraventions aux arrêtés coloniaux	39	76	"	"	"	"	33	4	69	7	"	33	14	7	"	2
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,523	1,899	44	16	11	2	1,279	177	1,123	638	138	671	455	773	49	223
			1,523						1,899			1,899				

POLICE CORRECTIONNELLE EN 1852. (Suite.)

…ÉVENUS. …venus âgés … de 16 ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	Arrêtés avant le jugement, mis en liberté sous caution.	Arrêtés avant le jugement, détenus jusqu'au jugement.	Non arrêtés avant le jugement.	Nombre des prévenus jugés correctionnellement, en vertu de l'art. 68 du Code pénal.	NOMBRE DES PRÉVENUS acquittés.	NOMBRE DES PRÉVENUS condamnés.	Âgés de moins de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement, remis à leurs parents ou à des tiers. Art. 66 du Code pénal.	… mis en surveillance. Art. 275 du Code pénal.	… envoyés dans une maison de correction. Un an et plus.	… envoyés dans une maison de correction. Moins d'un an.	PEINES PRONONCÉES. NOMBRE DES CONDAMNÉS. Emprisonnement avec ou sans autre peine. Un an et plus.	Emprisonnement … Moins d'un an.	A l'amende seulement.	Mis sous la surveillance de la haute police.	Interdits des droits mentionnés dans l'art. 42 du Code pénal.	A faire réparation ou à s'éloigner d'un lieu déterminé, en vertu des art. 227 et 229 du Code pénal.	Dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du code pénal.	APPELS INTERJETÉS PAR les parties.	APPELS INTERJETÉS PAR le ministère public.
»	»	»	»	»	4	»	2	2	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	1	»	»	8	»	»	8	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	2	3	»	2	4	»	»	»	»	»	3	1	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	»	113	»	15	98	»	»	»	»	»	»	98	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»
»	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	7	»	1	0	»	»	»	»	»	1	5	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	»	»	12	»	5	7	»	»	»	»	»	3	4	»	»	»	4	11	»
5	7	110	28	1,084	681	2	359	1,412	5	»	15	2	100	941	371	32	1	12	632	82	7
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	5	»	2	3	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	»	»	15	»	5	10	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	9	»	1
»	»	»	»	»	3	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	»	»	30	»	12	18	»	»	»	»	»	1	17	»	»	»	10	»	1
»	»	7	2	5	29	»	7	29	»	»	»	»	»	16	13	»	»	»	6	1	»
»	»	»	»	3	7	»	5	5	»	0	»	»	»	3	2	»	»	»	3	»	1
»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	14	»	5	0	»	»	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	3	»	1	3	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	4	5	»	»	8	»	»	»	»	»	2	6	»	»	»	»	»	»
»	»	8	2	13	61	»	21	55	»	»	»	»	»	21	34	»	»	»	9	1	1

…ATION.

5	7	110	28	1,084	681	2	359	1,412	5	»	15	2	100	941	371	32	1	12	632	82	7
»	»	3	»	»	30	»	12	18	»	»	»	»	»	1	17	»	»	»	10	»	1
»	»	8	2	13	61	»	21	55	»	»	»	»	»	21	34	»	»	»	9	1	1
…	7	121	30	1,097	772	2	392	1,485	5	»	15	2	100	903	422	32	1	12	651	83	9
…00			1,899				1,899						1,485							92	

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES — directement à la requête de la partie civile.	directement à la requête d'une administration ou d'un établissement public.	d'office, avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties ci-contre, par citation directe à l'audience.	d'office, avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties ci-contre, après une instruction préalable.	d'office, par le ministère public seul dans l'intérêt général, par citation directe à l'audience.	d'office, par le ministère public seul dans l'intérêt général, après une instruction préalable.	NOMBRE — hommes âgés de moins de 16 ans.	hommes âgés de 16 à 21 ans.	hommes âgés de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	femmes âgées de moins de 16 ans.	femmes âgées de 16 à 21 ans.
Ban de surveillance (Infraction au) (Art. 45 du Code pénal)	2	2	″	″	″	″	2	″	″	″	2	″	″
Fausse monnaie reçue pour bonne (Émission de)	4	4	″	″	″	″	4	″	″	″	4	″	″
Faux dans des passe-ports et certificats	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Concussion et corruption de fonctionnaires	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″
Violation de domicile	2	3	″	″	″	″	2	″	″	″	3	″	″
Naissance (Défaut de déclaration de)	3	3	″	″	″	″	3	″	″	″	3	″	″
Rébellion	36	44	″	″	″	″	37	2	″	3	38	″	″
Outrages et violences envers des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire	11	14	″	″	″	″	11	″	1	1	9	″	1
Outrages et violences envers des fonctionnaires ou agents de la force publique	44	49	″	″	″	″	44	″	″	1	37	″	1
Religion de la majorité et autres cultes (Délits contre la)	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Vagabondage	42	57	″	″	″	2	37	3	″	5	52	″	″
Mendicité	13	14	″	″	″	″	12	1	″	″	14	″	″
Menaces écrites ou verbales	5	7	″	″	″	″	3	2	″	″	6	″	″
Coups et blessures volontaires	256	303	14	″	11	″	208	17	16	37	224	″	7
Armes prohibées (Port et fabrication d')	26	20	″	″	″	″	20	″	″	1	16	″	″
Homicide par imprudence (Autre cause)	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″
Homicide causé par des chevaux ou voitures	1	1	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
Blessures involontaires causées par la mauvaise direction d'une voiture ou d'un cheval	14	15	″	″	″	8	4	2	″	2	13	″	″
Blessures involontaires causées par toute autre cause	3	3	″	″	″	″	3	″	″	″	2	″	1
Outrage public à la pudeur	6	12	″	″	″	″	8	1	3	2	7	″	″
Attentat aux mœurs en excitant ou favorisant la débauche	5	6	″	″	″	1	3	1	″	″	2	″	″
Adultère	7	13	″	″	″	″	6	1	″	″	6	″	″
Enfants (Exposition d')	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1
Inhumations (Infraction aux lois sur les)	2	4	″	″	″	″	2	″	″	″	4	″	″
Diffamation et injures	25	26	16	″	1	″	8	″	″	3	26	″	″
Dénonciation calomnieuse	3	11	1	″	″	″	1	1	″	″	6	″	″
Détournement par le saisi des objets saisis sur lui, etc.	7	7	″	″	″	″	7	″	″	″	7	″	″
Vols simples	471	565	″	″	″	″	396	75	47	102	416	1	2
Banqueroutes simples	2	3	″	″	″	1	″	1	″	″	3	″	″
Escroquerie	33	38	1	″	″	″	23	6	″	5	32	″	″
Abus de confiance	83	98	2	″	1	″	60	20	4	6	84	″	″
Loteries clandestines	2	2	″	″	″	″	2	″	″	″	1	″	″
Jeux de hasard (Maison de) tenue sans autorisation	20	35	″	″	″	″	17	3	″	2	33	″	″
Prêts sur gages (Maison de) établie ou tenue sans autorisat.	1	1	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	″
Enchères (Entraves à la liberté des)	1	3	″	″	″	1	″	″	″	″	3	″	″
Tromperie sur la qualité ou la quantité de marchandise vendue	151	174	1	″	1	″	146	3	″	2	159	″	″
Destruction ou altération d'effets mobiliers	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Arbres appartenant à autrui, abattus ou mutilés	5	7	″	″	″	″	5	″	″	″	7	″	″
Destruction de clôtures	1	2	″	″	″	″	″	1	″	1	1	″	″
Incendies involontaires	4	6	″	″	″	″	4	″	″	1	5	″	″
Épizootie (Infraction aux lois sur l')	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Chasse en temps prohibé ou sans permis, etc.	115	120	″	″	″	″	114	1	3	11	106	″	″
Vente, achat ou colportage de gibier en temps prohibé	22	22	″	″	″	″	22	″	″	2	20	″	″
Médecine et chirurgie (Exercice illégal de la)	7	7	″	″	″	″	7	″	″	″	4	″	″
Accouchements (Exercice illégal de l'art des)	2	2	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″
Maraudages et délits ruraux	4	10	1	″	″	″	3	″	1	″	6	″	″
Délits politiques, cris séditieux	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Contraventions diverses en matière de presse	2	3	″	″	″	″	1	1	″	″	3	″	″
Infraction aux lois et règlements concernant les courtiers	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
Contravention au règlement sur la vente des substances vénéneuses	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″
Ouverture de café ou cabaret sans autorisation	11	1	″	″	2	″	6	″	″	″	9	″	″
Matières d'or et d'argent. Défaut d'inscription par les bijoutiers	6	6	″	″	″	″	6	″	″	″	6	″	″
Totaux des délits communs	1,464	1,776	36	″	16	14	1,249	146	69	187	1,365	1	13

POLICE CORRECTIONNELLE EN 1853.

PRÉVENUS arrêtés avant le jugement, mis en liberté provisoire avant jugement.	PRÉVENUS arrêtés avant le jugement, détenus jusqu'au jugement.	PRÉVENUS non arrêtés avant le jugement.	NOMBRE des prévenus jugés correctionnellement en vertu de l'art. 68 du Code pénal.	NOMBRE DE PRÉVENUS acquittés.	NOMBRE DE PRÉVENUS condamnés.	Âgés de moins de 16 ans acquittés pour avoir agi sans discernement, etc., remis à leurs parents, ou à des tiers (Art. 66 du Code pénal.)	mis en surveillance. (Art. 271, § 2 du Code pénal.)	envoyés dans une maison de correction (art. 66 du Code pénal) pour un an et plus.	envoyés dans une maison de correction pour moins d'un an.	PEINES PRONONCÉES. NOMBRE DES CONDAMNÉS à l'emprisonnement (avec ou sans autre peine), d'un an et plus.	à l'emprisonnement, de moins d'un an.	à l'amende seulement.	placés sous la surveillance de la haute police, ou mis à la disposition du Gouvernement.	interdits des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal.	à faire réparation ou à s'éloigner d'un lieu déterminé en vertu des art. 227 et 229 du Code pénal.	dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du Code pénal.	APPELS INTERJETÉS par les parties.	APPELS INTERJETÉS par le ministère public.
″	2	″	″	″	2	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	2	″	″
″	2	2	″	1	3	″	″	″	″	″	″	3	″	″	″	1	″	″
″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
″	3	″	″	″	3	″	″	″	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″
″	″	3	″	2	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
1	30	13	″	1	43	″	″	″	″	″	36	7	″	″	″	10	″	″
5	1	8	″	1	13	″	″	″	″	″	3	8	4	″	″	11	3	″
5	10	34	″	3	40	″	″	″	″	″	15	31	″	″	″	10	1	″
″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
″	57	″	″	38	10	″	″	″	″	″	19	″	5	″	″	11	″	″
″	14	″	″	1	13	″	″	″	″	″	13	″	2	″	″	10	″	1
″	7	″	″	″	7	″	″	″	″	1	0	″	1	″	″	3	″	″
20	141	142	″	49	254	″	″	″	″	9	195	50	1	″	″	26	6	1
″	19	1	″	2	18	″	″	″	″	″	14	4	″	″	″	8	″	″
″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	4	11	″	2	13	″	″	″	″	″	0	4	″	″	″	5	1	″
1	″	2	″	1	2	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″
″	10	2	″	3	9	″	″	″	″	″	0	″	″	″	″	2	″	″
″	5	1	″	1	5	″	″	″	″	4	1	″	2	1	″	1	2	″
2	7	4	″	2	11	″	″	″	″	″	10	1	″	″	″	2	″	″
″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
″	″	4	″	2	2	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″
1	5	23	″	12	17	″	″	″	″	″	0	11	″	″	″	2	″	″
″	1	10	″	4	7	″	″	″	″	″	7	″	″	″	″	3	″	″
″	1	8	″	2	5	″	″	″	″	″	5	″	″	″	″	5	″	″
5	568	22	1	05	481	6	″	13	″	97	375	9	15	″	″	277	53	1
″	1	2	″	1	2	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″
2	28	8	″	15	23	″	″	″	″	8	17	″	″	″	″	16	8	1
1	88	9	″	18	70	1	″	″	″	15	64	″	2	″	″	27	13	1
″	1	1	″	″	2	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	2	″	″
1	23	11	″	0	27	″	″	″	″	″	20	1	″	″	″	10	1	″
″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	3	″	1	2	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	2	″	″
″	4	170	″	20	148	″	″	″	″	″	70	78	″	″	″	32	26	3
″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
″	4	3	″	2	5	″	″	″	″	″	5	″	″	″	″	4	″	″
″	2	″	″	″	2	″	″	″	″	1	1	″	1	″	″	″	″	″
″	1	5	″	3	3	″	″	″	″	″	1	2	″	″	″	″	″	″
″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	″	″
″	3	117	″	11	106	3	″	″	″	″	2	104	″	″	″	″	″	″
″	4	18	″	1	20	1	″	″	″	″	2	18	″	″	″	″	″	″
″	1	6	″	1	0	″	″	″	″	″	″	8	″	″	″	4	″	″
″	″	2	″	1	1	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	1
″	″	10	″	7	3	″	″	″	″	″	1	2	″	″	″	1	″	″
″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
″	″	3	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″
″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	11	″	7	4	″	″	″	″	″	4	″	″	″	″	″	″	″
″	1	5	″	2	4	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	3	″	″
44	1,054	078	1	332	1,420	11	″	13	″	134	930	347	33	1	″	516	113	9

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE POLIC

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES — directement à la requête de la partie civile.	directement à la requête d'une administration ou d'un établissement public.	d'office, avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties ci-contre, par citation directe à l'audience.	d'office, avec l'intervention… après une instruction préalable.	d'office, par le ministère public seul dans l'intérêt général, par citation directe à l'audience	d'office, par le ministère public… après une instruction préalable.	NOMBRE D[…] — hommes âgés de moins de 16 ans.	hommes âgés de 16 à 21 ans.	hommes âgés de plus de 21 ans ou d'âge inconnu.	femmes âgées de moins de 16 ans.	femmes âgées de 16 à 21 ans
Contraventions aux arrêtés spéciaux de l'Algérie......	48	59	″	″	1	″	47	″	″	″	51	″	″
Contraventions aux lois et règlements													
Sur les forêts	2	3	″	2	″	″	″	″	″	″	2	″	″
Sur les contributions indirectes..................	8	8	″	8	″	″	″	″	″	″	6	″	″
Sur les douanes..............................	5	″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Sur les postes. Usages de timbres-postes ayant servi	29	29	″	″	5	″	22	2	″	1	18	″	4
Sur les postes. Autres contraventions................	10	11	″	1	6	″	3	″	″	″	10	″	″
Sur la police du roulage........................	6	6	″	″	″	″	6	″	″	″	6	″	″
TOTAUX..................	60	57	″	16	11	″	31	2	″	1	42	″	4

RÉCAPIT

1° Délits communs..............................	1,464	1,776	36	″	16	14	1,249	149	69	187	1,395	1	13
2° Contraventions aux arrêtés spéciaux de l'Algérie....	48	59	″	″	1	″	47	″	″	″	51	″	″
3° Contraventions aux lois générales.	60	57	″	16	11	″	31	2	″	1	42	″	4
TOTAUX GÉNÉRAUX............	1,572	1,892	36	16	28	14	1,327	151	69	188	1,488	1	17
			1,572						1,892				

APPELS DES TRIBUNAUX DE POLIC

ANNÉES.	NOMBRE des affaires jugées en appel.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE DES PRÉVENUS appelants.	intimés.	appelants et intimés tout à la fois.	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS SUR APPEL de la partie civile.	d'une administration publique.	du procureur impérial.	du procureur général.	NOMBRE DES ARRÊTS OU JUGEMENTS contradictoires.	par défaut.	contradictoires à l'égard d'un ou de plusieurs prévenus, et par défaut à l'égard des autres.	NOMBRE des jugements de première instance confirmés.
1852..............	92	115	84	23	8	7	″	23	1	11	4	″	45
1853..............	105	131	105	15	11	2	1	19	4	165	″	″	55

Le nombre des appelés en 1851 est de 95, celui des prévenus de 124
——————— 1852..... 92 115
——————— 1853..... 105 131

MOYENNE des 3 années....... 97 1/3 .... 123 1/[…]

CORRECTIONNELLE EN 1853. (Suite.)

…détenus analysés avant le jugement : mis en liberté provisoire pendant l'instruction	…détenus analysés avant le jugement : détenus jusqu'au jugement	non arrêtés avant le jugement	Nombre des prévenus jugés correctionnellement en vertu de l'art. 68 du Code pénal	Nombre de prévenus : acquittés	Nombre de prévenus : condamnés	Âgés de moins de 16 ans acquittés pour avoir agi sans discernement, etc. : remis à leurs parents ou à des tiers (Art. 66 du Code pénal.)	mis en surveillance (Art. 271, § 2 du Code pénal.)	envoyés dans une maison de correction (art. 66 du Code pénal) : pour un an et plus	envoyés dans une maison de correction : pour moins d'un an	Peines prononcées, nombre des condamnés : à l'emprisonnement (avec ou sans autre peine) : d'un an et plus	à l'emprisonnement : de moins d'un an	à l'amende seulement	placés sous la surveillance de la haute police ou mis à la disposition du Gouvernement	interdits des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal	à faire réparation ou à s'éloigner d'un lieu déterminé en vertu des art. 227 et 229 du Code pénal	dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du Code pénal	Appels interjetés : par les parties	Appels interjetés : par le ministère public
″	9	50	″	11	48	″	″	″	″	″	20	28	″	″	″	15	2	3
″	″	3	″	1	2	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″
″	″	8	″	1	7	″	″	″	″	″	″	7	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	29	″	9	20	″	″	″	″	″	″	20	″	″	″	13	″	″
″	″	11	″	4	7	″	″	″	″	″	″	7	″	″	″	″	″	1
″	2	4	″	1	3	″	″	″	″	″	2	3	″	″	″	″	″	1
″	2	55	″	16	41	″	″	″	″	″	2	39	″	″	″	13	″	2
…ATION.																		
44	1,054	678	1	332	1,420	11	″	13	″	134	939	347	33	1	″	516	113	9
″	9	50	″	11	48	″	″	″	″	″	20	28	″	″	″	15	2	3
″	2	55	″	16	41	″	″	″	″	″	2	39	″	″	″	13	″	2
44	1,065	783	1	359	1,509	11	″	13	″	134	961	414	33	1	″	544	115	14
1,892				1,892						1,509								

…ORRECTIONNELLE EN 1852 ET 1853.

Nombre des prévenus à l'égard desquels ont été rendus des jugements ou arrêts qui confirment des jugements : …d'acquittement	qui confirment : de condamnation	qui confirment : d'incompétence	qui étendent ou modifient les jugements de première instance : en condamnant des individus acquittés	en acquittant des condamnés	en aggravant la peine	en diminuant la peine	en déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle	en réformant des jugements d'incompétence ou de sursis en statuant au fond	Arrêts rendus par la chambre des appels de police correctionnelle réunie à la première chambre civile	Nombre des affaires dans lesquelles une nouvelle comparution de témoins a été ordonnée : des parties	du ministère public	d'office par la cour ou le tribunal d'appel	Nombre des prévenus acquittés qui étaient détenus au moment de l'arrêt ou jugement rendu sur l'appel
11	44	″	8	15	7	30	″	″	″	″	″	1	11
1	70	″	5	18	7	28	″	1	″	″	″	4	9

…t 95	jugements,	56	non confirmés et	39	infirmés.
92	....	45	....	47	
105	....	55	....	50	
97 1/3	....	52	....	45 1/3	

§ III. — AFFAIRES CRIMINELLES.

Le nombre des accusations criminelles est :

En 1851, de 159, comprenant 271 prévenus;
En 1852, de 177, comprenant 299 prévenus;
En 1853, de 154, comprenant 236 prévenus.

Ces chiffres sont ainsi répartis entre les différentes juridictions :

	1851.		1852.		1853.	
	Affaires.	Prévenus.	Affaires.	Prévenus.	Affaires.	Prévenus.
Alger	68	120	70	136	57	92
Oran	60	107	55	88	53	85
Constantine	9	16	12	19	14	22
Bône	15	18	18	20	20	25
Philippeville	7	10	22	36	10	12
TOTAUX	159	271	177	299	154	236

La légère augmentation qui porte en 1853 sur les tribunaux de Constantine et de Bône est insignifiante, surtout en raison des chiffres totaux de la même année, comparés avec ceux des deux années précédentes.

La diminution de 1853 sur 1852 témoigne d'une amélioration générale dans la disposition morale de la population. L'Algérie qui, en 1852, se classait immédiatement après les ressorts de Paris, de Rennes et d'Amiens, quant au nombre des affaires criminelles, n'occupe aujourd'hui que le quinzième rang relativement aux autres ressorts.

1852. — Les 177 affaires criminelles de 1852, comprennent 59 accusations de crimes contre les personnes, par 86 accusés et 118 accusations de crimes contre les propriétés, par 213 accusés.

Les accusés se divisent en 269 hommes et 30 femmes, soit environ 11, 15 femmes pour 100 hommes.

Sous le rapport de la nationalité, on compte :

77 Français,
83 autres Européens,
139 indigènes.

299

Sous le rapport de la religion :

160 chrétiens,
121 musulmans,
18 israélites.

299

Sous le rapport de l'âge :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Mineurs de moins de 16 ans	4	2	6
——— de 16 à 21 ans	29	6	35
De plus de 21 ans	236	22	258
Total			299

Sur 299 accusés, 207 ont été condamnés et 92 acquittés; deux de ces derniers, âgés de moins de 16 ans et ayant agi sans discernement ont été envoyés dans une maison de correction. Soit donc en moyenne 30, 70 0/0 acquittements sur 100 condamnations, proportion un peu moins forte qu'en 1851 (31, 5 0/0). Le bénéfice des circonstances atténuantes a été accordé à 137 condamnés.

1853. — Les 154 affaires criminelles de 1853 comprennent 52 accusations de crimes contre les personnes et 71 accusés; 102 accusations contre les propriétés et 165 accusés.

Les accusés se divisent en 227 hommes et 9 femmes; soit : en moyenne 4 femmes pour 100 hommes.

Sous le rapport de la nationalité, on compte :

59 Français,
42 autres Européens,
135 indigènes.
———
236

Sous le rapport de la religion :

101 chrétiens,
114 musulmans,
21 israélites.

Sous le rapport, enfin, de l'âge :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Mineurs de moins de 16 ans	2	"	2
——— de 16 à 21 ans	39	2	41
Majeurs	186	7	193
Total			236

Sur ces 236 accusés, 46 ont été acquittés et 190 condamnés.

Soit, en moyenne 24, 20 0/0 acquittements sur 100 condamnations ou un cinquième d'acquittements : 199 condamnés ont vu leur peine réduite par suite de circonstance atténnantes.

TABLEAU, PAR TRIBUNAUX, [...]

DÉSIGNATION DES TRIBUNAUX.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES poursuivies		NOM										
					RELIGION			NATION			HOMMES âgés			FEMMES âgées	
	des affaires.	des accusés.	par le ministère public.	avec l'intervention de la partie civile.	Chrétiens.	Musulmans.	Israélites.	Français.	Autres Européens.	Indigènes.	de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans.	de moins de 16 ans.	de 1[…] à 21 ans.
Cour d'Alger jugeant directement	70	136	69	1	67	63	6	37	30	69	2	8	118	»	2
Tribunal d'Oran	55	88	54	1	50	27	11	18	32	38	1	12	58	2	3
——— de Constantine	12	19	11	1	9	9	1	8	1	10	1	2	12	»	1
——— de Bône	18	20	18	»	11	9	»	3	8	9	»	2	18	»	»
——— de Philippeville	22	36	22	»	23	13	»	11	12	13	»	3	30	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX	177	299	174	3	160	121	18	77	83	139	4	29	236	2	6
			177		299			299			299				

FAIRES CRIMINELLES EN 1852.

ACCUSÉS.									PEINES PRONONCÉES. — CONTRE LES CONDAMNÉS							POURVOIS EN CASSATION formés	
arrêtés avant le jugement.		Non arrêtés avant le jugement.	Acquittés.	Condamnés.	Agés de moins de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement,												
					remis à leurs parents ou à des tiers. (Art. 66 du Code pénal.)	mis en surveillance. (Art. 271 du Code pénal.)	envoyés dans une maison de correction pour										
[illegible]	Détenus jusqu'au jugement.						un an et plus.	moins d'un an.	à mort.	aux travaux forcés à perpétuité.	aux travaux forcés à temps.	à la dégradation civique.	à la réclusion.	à l'emprisonnement.	dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du Code pénal.	par le ministère public.	par les condamnés.
13	113	10	48	87	″	″	1	″	″	5	32	1	16	33	55	″	″
8	77	3	23	64	″	″	1	″	″	3	4	″	9	48	44	″	″
2	16	1	6	13	″	″	″	″	″	″	2	″	1	10	10	″	″
″	18	2	6	14	″	″	″	″	″	1	2	″	6	5	6	″	″
″	36	″	7	29	″	″	″	″	1	″	1	″	1	26	22	″	″
3	260	16	90	207	″	″	2	″	1	9	41	1	33	122	137	″	″
	299			299							207						

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAI

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des accusés.	NOMBRE des affaires poursuivies par le ministère public.	avec l'intervention de la partie civile.	RELIGION. Chrétiens.	Musulmans.	Israélites.	NATION. Français.	Autres Européens.	Indigènes.	HOMMES ÂGÉS de moins de 16 ans	de 16 à 21 ans.	de plus de 21 ans.	FEMMES ÂGÉES de moins de 16 ans.	de 16 à 21 ans
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.															
Attentat à la liberté individuelle par un fonctionnaire public	1	1	1	″	1	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
Rébellion (crime de)	1	7	1	″	7	″	″	″	7	″	″	2	5	″	″
Violence jusqu'à effusion de sang envers des fonctionnaires ou agents de la force publique	1	2	1	″	2	″	″	″	2	″	″	″	2	″	″
Meurtre	4	7	4	″	1	6	″	″	1	6	″	1	6	″	″
——— (Tentative de)	8	6	6	″	6	″	″	″	6	″	″	″	6	″	″
Assassinat	6	12	6	″	3	9	″	″	3	9	1	″	7	″	″
——— (Tentative d')	2	2	2	″	1	1	″	″	1	1	1	″	1	″	″
Infanticide	2	2	2	″	″	1	1	″	″	2	″	″	″	″	″
Blessures et coups suivis de mort sans intention de la donner	8	11	7	1	6	2	″	6	3	2	″	5	5	″	″
Blessures et coups suivis d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours	2	3	2	″	3	″	″	1	2	″	″	″	3	″	″
Blessures et coups envers un ascendant	3	3	3	″	1	1	1	″	1	2	″	″	3	″	″
Avortement	1	3	1	″	3	″	″	″	3	″	″	″	″	″	1
Viol et attentat à la pudeur	13	16	13	″	8	8	″	4	4	8	″	″	15	″	1
—— sur des enfants au-dessous de quinze ans	4	4	4	″	4	″	″	4	″	″	″	1	3	″	″
Bigamie	1	1	1	″	1	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
Séquestration de personne, accompagnée de violence.	1	2	1	″	2	″	″	2	″	″	″	″	1	″	″
Enlèvement et détournement de mineurs	1	2	″	1	2	″	″	2	″	″	″	″	1	″	″
Faux témoignage et subornation	2	2	2	″	2	″	″	″	2	″	″	″	1	″	″
TOTAUX	59	86	57	2	56	28	2	21	35	36	2	9	61	″	2
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.															
Fausse monnaie (Fabrication et émission de)	1	1	1	″	1	″	″	1	″	″	″	″	1	″	″
Faux en écriture de commerce	4	4	4	″	4	″	″	4	″	″	″	″	4	″	″
——— authentique et publique	4	9	4	″	5	4	″	5	″	4	″	″	9	″	
——— privée	8	8	7	1	6	2	″	4	2	2	″	″	8	″	
Concussion et corruption	3	12	3	″	8	″	4	6	2	4	″	″	12	″	″
Vol dans les églises	1	2	1	″	″	2	″	″	″	2	″	″	2	″	″
—— sur un chemin public à l'aide de violence	3	9	3	″	4	5	″	″	4	5	″	″	9	″	″
—— par un domestique ou un homme de service à gages	16	28	19	″	21	6	1	10	11	7	″	3	16	2	3
Abus de confiance par un homme de service à gages	11	12	11	″	6	3	″	8	1	3	″	1	11	″	″
Autres vols accompagnés de circonstances aggravantes	57	118	57	″	46	67	11	14	26	78	2	16	63	″	1
Vols (Tentatives de)	3	4	3	″	2	2	″	1	1	2	″	″	4	″	″
Banqueroute frauduleuse	3	5	3	″	4	1	″	3	1	1	″	″	5	″	
Incendie d'édifices habités ou servant à habitation	1	1	1	″	″	1	″	″	″	1	″	″	1	″	″
TOTAUX	118	213	117	1	164	93	16	56	48	109	2	20	175	2	4
RÉCAPITULATION.															
Crimes commis contre les personnes	56	86	57	2	56	28	2	21	35	36	2	9	61	″	1
Crimes commis contre les propriétés	118	213	117	1	164	63	16	56	48	109	2	26	175	2	4
TOTAUX GÉNÉRAUX	177	299	174	3	160	121	18	77	83	139	4	29	236	2	6
			177		296			296			299				

RIMINELLES EN 1852.

…S ACCUSÉS. Arrêtés avant le jugement, mis en liberté provisoire sous caution.	détenus jusqu'au jugement.	Non arrêtés avant le jugement.	Acquittés.	Condamnés.	Âgés de moins de 16 ans, acquittés pour avoir agi sans discernement, remis à leurs parents ou à des tiers. (Art. 66 du Code pénal.)	mis en surveillance. (Art. 271 du Code pénal.)	envoyés dans une maison de correction pour un an et plus.	moins d'un an.	PEINES PRONONCÉES. NOMBRE DES CONDAMNÉS à mort.	aux travaux forcés à perpétuité.	aux travaux forcés à temps.	à la dégradation civique.	à la réclusion.	à l'emprisonnement.	dont la peine a été modifiée en vertu de l'art. 463 du Code pénal.	POURVOIS EN CASSATION formés par le ministère public.	par les condamnés.
»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»
»	5	2	1	6	»	»	»	»	»	2	1	»	2	1	4	»	»
»	5	1	1	5	»	»	»	»	»	»	1	»	3	1	4	»	»
»	11	1	4	7	»	»	1	»	1	4	1	»	»	1	8	»	»
»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	2	»	»
»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»
2	9	»	2	9	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6	7	»	»
3	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»
»	3	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	»
»	3	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»
2	14	»	3	11	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7 (*)	4	»	»
»	4	»	1	3	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	2	»	»
»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»
»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»
7	71	8	25	60	»	»	1	»	1	7	9	»	15	28	41	»	»
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	2	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	»
6	2	1	8	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	3	»	»
»	8	»	2	6	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	5	»	»
4	3	5	9	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	1	»	»
»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»
»	9	»	»	9	»	»	»	»	»	1	5	»	3	»	8	»	»
»	28	»	7	21	»	»	»	»	»	»	»	»	3	18	18	»	»
1	11	»	4	8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	7	»	»
1	115	2	30	87	»	»	1	»	»	1	25	»	9	52	45	»	»
»	4	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3	»	»
2	3	»	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	189	8	65	147	»	»	1	»	»	2	32	1	18	94	96	»	»
7	71	8	25	60	»	»	1	»	1	7	9	»	15	28	41	»	»
16	189	8	65	147	»	»	1	»	»	2	32	1	18	94	96	»	»
23	260	16	90	207	»	»	2	»	1	9	41	1	33	122	137	»	»
	299				299						207						

(*) 3 ont été condamnés correctionnellement par application des articles 330 et 334 du Code pénal.

TABLEAU, PAR TRIBUNAUX, I

DÉSIGNATION des départements.	DÉSIGNATION des tribunaux criminels.	CONTRE LES PERSONNES. Nombre des accusations.	des accusés.	des acquittés.	des condamnés à des peines afflictives et infamantes.	correctionnell
ALGER	Cour impériale d'Alger	11	13	5	4	4
ORAN	Tribunal d'Oran	29	43	9	18	16
CONSTANTINE	Tribunal de Constantine	2	2	1	»	1
	Tribunal de Bône	8	11	3	2	6
	Tribunal de Philippeville	2	2	»	2	»
	TOTAUX	12	15	4	4	7

RI

ALGER	11	13	5	4	4
ORAN	29	43	9	18	16
CONSTANTINE	12	15	4	4	7
TOTAUX GÉNÉRAUX	52	71	18	26	27
				71	

FFAIRES CRIMINELLES EN 1853.

S					NOMBRE TOTAL				
CONTRE LES PROPRIÉTÉS.					des accusations.	des accusés.	des acquittés.	des condamnés à des peines	
Nombre								afflictives et infamantes.	correctionnelles.
des accusations.	des accusés.	des acquittés.	des condamnés à des peines						
			afflictives et infamantes.	correctionnelles.					
46	79	7	27	45	57	92	12	31	49
24	42	13	1	28	53	85	22	19	44
12	20	3	1	16	14	22	4	1	17
12	14	3	4	7	20	25	6	6	13
8	10	2	3	5	10	12	2	5	5
32	44	8	8	28	44	59	12	12	35

MÉ.

46	79	7	27	45	57	92	12	31	49
24	42	13	1	28	53	85	22	19	44
32	44	8	8	28	44	59	12	12	35
102	165	28	30	101	154	236	46	62	128
		165					236		

TABLEAU GÉNÉRAL DES AFFAIRES CRIMINELLES. — NATURE DES CRIMES CONT

NATURE DES CRIMES	NOMBRE DES ACCUSATIONS						NOMBRE DES ACCUSÉS			
	admises entièrement		admises avec des modifications		rejetées entièrement.	TOTAL.	EUROPÉENS.		INDIGÈNES.	
	à l'égard d'un seul accusé ou de tous les accusés.	à l'égard de l'un ou de plusieurs des accusés.	qui laissent au fait le caractère de crime.	qui donnent au fait le caractère de délit.			Français	Autres	Musulmans.	Israélites
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.										
Association de malfaiteurs contre les personnes et les propriétés	″	1	″	″	″	1	″	″	8	″
Meurtre	2	″	″	″	″	2	″	2	″	″
Meurtre (Tentative de)	2	″	″	1	″	3	″	2	1	″
Assassinat	5	1	1	″	1	8	″	2	9	″
Assassinat (Tentative d')	1	″	1	″	1	3	3	″	2	″
Infanticide	″	1	″	″	″	1	″	″	″	5
Blessures et coups suivis de mort sans intention de la donner	1	″	″	″	″	1	″	″	1	″
Blessures suivies d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours	1	″	″	6	″	7	″	8	″	2
Blessures envers un ascendant	4	″	″	″	″	4	″	″	1	3
Viol et attentat à la pudeur	3	″	″	″	″	3	1	1	1	″
Viol sur des enfants au-dessous de quinze ans	9	″	1	″	4	14	4	1	7	2
Enlèvement et détournement de mineurs	1	″	″	″	1	2	1	″	1	″
Faux témoignage et subornation	2	″	″	″	1	3	″	2	1	″
Totaux	31	3	3	7	8	52	9	18	32	12
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.										
Faux en écritures de commerce	3	″	1	″	″	4	2	1	″	1
Faux en écritures authentiques. / Faux en écritures publiques... } Actes administratifs et judiciaires	2	″	1	″	″	3	16	″	″	″
Faux en écritures privées	1	″	″	″	2	3	3	″	″	″
Concussion et corruption	″	1	″	″	″	1	3	″	″	″
Soustraction et destruction de registres, d'actes ou de pièces dans un dépôt public	1	″	″	″	″	1	1	″	″	″
Vol dans les églises	″	″	″	1	″	1	1	″	″	″
Vol sur un chemin public à l'aide de violences	″	″	1	″	″	1	″	2	2	″
Vol sur un chemin public à l'aide de violences (Tentative de)	″	1	″	″	″	1	″	″	2	″
Vol par un domestique ou un homme de service à gages	11	1	″	″	2	14	1	9	6	3
Abus de confiance par un homme de service à gages	7	″	″	2	″	9	8	″	″	1
Vol à l'aide de violence sur les personnes, hors de la voie publique	1	″	1	1	″	3	″	1	6	″
Autres vols accompagnés de circonstances aggravantes	38	4	″	3	3	48	13	10	53	2
Autres vols accompagnés de circonstances aggravantes (Tentative d')	5	1	″	″	3	9	″	1	11	2
Banqueroute frauduleuse	2	″	″	1	″	3	2	″	1	″
Incendie de récoltes	1	″	″	″	″	1	″	″	1	″
Totaux	72	8	4	8	10	102	50	24	82	9

R

Crimes contre les personnes	31	3	3	7	8	52	9	18	32	12
Crimes contre les propriétés	72	8	4	8	10	102	50	24	82	9
Totaux généraux	103	11	7	15	18	154	59	42	114	21
	154						236			

…S PERSONNES ET CONTRE LES PROPRIÉTÉS PENDANT L'ANNÉE 1853.

…mise les …prises.	RÉSULTAT DES POURSUITES. NOMBRE DES CONDAMNÉS à des peines afflictives et infamantes. La mort.	Les travaux forcés à perpétuité.	Les travaux forcés à temps.	La réclusion.	La déportation.	La détention.	La dégradation civique.	à des peines correctionnelles. Plus d'un an d'emprisonnement.	Un an et moins ou l'amende.	à l'égard desquels des circonstances atténuantes ont été admises, et dont la peine a été réduite d'un degré quand elle pouvait l'être de deux.	d'un degré quand elle pouvait l'être davantage.	de deux degrés.	TOTAL.	NOMBRE des enfants à détenir dans une maison de correction.	OBSERVATIONS.
2	″	″	5	″	″	″	″	1	″	″	″	1	1	″	
″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	
″	″	″	2	″	″	″	″	1	″	2	″	″	2	″	
4	1	2	4	″	″	″	″	″	″	3	″	3	6	″	
1	″	″	1	″	″	″	″	3	″	″	″	4	4	″	
4	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	
	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
1	″	″	″	″	″	″	″	2	7	″	1	″	1	″	
	″	″	″	1	″	″	″	2	1	″	3	″	3	″	
″	″	″	1	″	″	″	″	2	″	″	1	1	2	″	
4	″	″	5	″	″	″	″	5	″	″	1	4	5	″	
1	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	1	″	
1	″	″	″	″	″	″	″	1	1	″	1	1	2	″	
18	1	3	21	1	″	″	″	18	9	6	8	15	29	″	
″	″	″	″	1	″	″	″	3	″	″	″	3	3	″	
5	″	″	2	″	″	″	″	3	6	″	2	1	3	″	
2	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	1	″	
1	″	″	″	″	″	″	″	2	″	″	″	2	2	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1	1	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	4	4	″	
1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	″	
4	″	″	″	1	″	″	″	9	5	″	14	″	14	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	4	5	″	6	″	6	″	
1	″	″	2	″	″	″	″	″	4	″	1	″	1	″	
8	″	″	18	9	″	″	″	42	1	3	7	36	46	″	
6	″	″	1	″	″	″	″	7	″	″	1	5	6	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	2	1	″	″	2	2	″	
″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
18	″	″	25	11	″	″	″	79	22	4	32	54	90	″	

…IÉ.

8	1	3	21	1	″	″	″	18	9	6	8	15	29	″
3	″	″	25	11	″	″	″	79	22	4	32	54	90	″
6	1	3	46	12	″	″	″	97	31	10	40	69	119	″
											119			

COUR IMPÉRIALE. — TABLEAU DES APPELS DES TRIBUNAU

ANNÉES	NOMBRE des affaires jugées en appel.	NOMBRE des prévenus et accusés.	NOMBRE DES PRÉVENUS appelants.	intimés.	appelants et intimés tout à la fois.	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL de la partie civile.	d'une administration publique.	du procureur impérial.	du procureur général.	NOMBRE DES ARRÊTS contradictoires.	par défaut.	contradictoires à l'égard d'un ou plusieurs prévenus et par défaut à l'égard des autres
1852	52	73	55	5	13	«	«	15	3	52	«	«
1853	58	74	39	12	23	«	«	«	«	58	«	«

COUR IMPÉRIALE. — TABLEAU DES APPE

NATURE DES CRIMES JUGÉS EN APPEL	NOMBRE des affaires jugées en appel.	NOMBRE des prévenus et accusés.	NOMBRE DES PRÉVENUS appelants.	intimés.	appelants et intimés tout à la fois.	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL de la partie civile.	d'une administration publique.	du procureur impérial.	du procureur général.	NOMBRE DES ARRÊTS contradictoires.	par défaut.	contradictoires à l'égard d'un ou plusieurs prévenus et par défaut à l'égard des autres
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.												
Meurtre	1	2	2	«	«	«	«	«	«	1	«	«
——— (Tentative de)	1	1	«	«	1	«	«	«	1	1	«	«
Assassinat	2	2	2	«	«	«	«	«	«	2	«	«
Blessures et coups suivis de mort sans intention de la donner.	1	1	«	«	1	«	«	1	«	1	«	«
Coups et blessures suivis d'une incapacité de travail de plus de vingt jours	4	4	3	«	1	«	«	1	«	4	«	«
Viol et attentat à la pudeur	2	2	1	«	1	«	«	1	«	2	«	«
——— sur des enfants au-dessous de quinze ans	3	3	1	«	2	«	«	1	1	3	«	«
Faux témoignage	1	1	1	«	«	«	«	«	«	1	«	«
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.												
Faux en écritures de commerce	1	1	1	«	«	«	«	«	«	1	«	«
——— authentiques et publiques, actes judiciaires	1	1	«	1	«	«	«	1	«	1	«	«
——— privées	1	1	«	1	«	«	«	1	«	1	«	«
Vol sur un chemin public sans violence	1	2	2	«	«	«	«	«	«	1	«	[illegible]
——— à l'aide de violence	2	2	1	«	1	«	«	1	«	2	«	[illegible]
Vol par un homme de service à gages	8	13	10	1	2	«	«	3	«	8	«	[illegible]
Abus de confiance par un homme de service à gages	2	2	1	1	«	«	«	1	«	2	«	[illegible]
Autres vols accompagnés de circonstances aggravantes	21	35	30	1	4	«	«	4	1	21	«	[illegible]
Totaux	52	73	55	5	13	«	«	15	3	52	«	[illegible]
			73					18				

DÉSIGNATIC

Tribunal de Constantine	3	3	1	«	2	«	«	3	«	2	«	
——— d'Oran	28	40	34	1	5	«	«	3	2	28	«	
——— de Bône	7	7	3	2	2	«	«	4	«	7	«	
——— de Philippeville	14	23	17	2	4	«	«	5	1	15	«	
Totaux	52	73	55	5	13	«	«	15	3	52	«	
			73					18				

…IMINELS PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853.

…ois	NOMBRE … infirmés en tout ou en partie.	NOMBRE DES PRÉVENUS à l'égard desquels ont été rendus des arrêts qui confirment des jugements d'acquittement.	de condamnation.	d'incompétence.	qui émendent ou modifient en condamnant des individus acquittés.	en acquittant des individus condamnés.	en aggravant la peine.	en diminuant la peine.	en déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	en réformant des jugements d'incompétence ou de sursis et statuant au fond.	ARRÊTS rendus par la chambre des appels de police correctionnelle réunie à la première chambre.	NOMBRE DES AFFAIRES dans lesquelles une nouvelle comparution des témoins a été ordonnée sur la demande des parties.	du ministère public.	d'office par la cour d'appel.	NOMBRE des prévenus acquittés qui étaient détenus au moment de l'arrêt rendu sur l'appel.	OBSERVATIONS
1	21	4	41	″	1	5	9	13	″	1	″	″	″	″	9	
1	36	″	″	″	4	3	5	26	″	″	″	″	″	″	″	

…S TRIBUNAUX CRIMINELS EN 1852.

…mes	NOMBRE … infirmés en tout ou en partie.	NOMBRE DES PRÉVENUS à l'égard desquels ont été rendus des arrêts qui confirment des jugements d'acquittement.	de condamnation.	d'incompétence.	qui émendent ou modifient en condamnant des individus acquittés.	en acquittant des individus condamnés.	en aggravant la peine.	en diminuant la peine.	en déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	en réformant des jugements d'incompétence ou de sursis et statuant au fond	ARRÊTS rendus par la chambre des appels de police correctionnelle réunie à la première chambre.	NOMBRE DES AFFAIRES dans lesquelles une nouvelle comparution des témoins a été ordonnée sur la demande des parties.	du ministère public.	d'office par la cour d'appel.	NOMBRE des prévenus acquittés qui étaient détenus au moment de l'arrêt rendu sur l'appel.	OBSERVATIONS.
1	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
2	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
1	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
2	2	″	2	″	″	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	
″	2	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	
″	3	″	″	″	″	″	2	1	″	″	″	″	″	″	″	
″	1	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	
	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	
	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	″	″	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	2	″	″	″	″	″	1	1	″	″	″	″	″	″	″	
	1	1	12	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1	
	1	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	8	2	7	″	″	4	5	7	″	″	″	″	″	″	6	
	21	4	41	″	1	5	9	13	″	″	″	″	″	″	″	
	52	73														

…TRIBUNAUX.

2	″	3	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	
11	2	23	″	″	1	8	6	″	″	″	″	″	″	3	
5	″	2	″	1	″	1	2	″	1	″	″	″	″	″	
3	2	13	″	″	4	″	4	″	″	″	″	″	″	6	
21	4	41	″	1	5	9	13	″	1	″	″	″	″	9	
52	73														

COUR IMPÉRIALE. — TABLEAU DES APPE

NATURE DES CRIMES JUGÉS EN APPEL.	NOMBRE des affaires jugées en appel	NOMBRE des prévenus et accusés	NOMBRE DES PRÉVENUS appelants	NOMBRE DES PRÉVENUS intimés	NOMBRE DES PRÉVENUS appelants et intimés tout à la fois	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL de la partie civile	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL d'une administration publique	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL du procureur impérial	NOMBRE DES PRÉVENUS INTIMÉS PAR APPEL du procureur général	NOMBRE DES ARRÊ… contradictoires	NOMBRE DES ARRÊ… par défaut
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.											
Infanticides	1	5	″	5	″	″	″	″	″	1	″
Assassinats	5	5	2	″	3	″	″	″	″	5	″
Tentative d'assassinat	1	1	″	1.	″	″	″	″	″	1	″
Tentative de meurtre	3	3	3	″	″	″	″	″	″	2	″
Coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner	1	3	3	″	″	″	″	″	″	3	″
Coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours	1	1	1	″	″	″	″	″	″	1	″
Coups et blessures envers un ascendant	2	2	2	″	″	″	″	″	″	2	″
Viol et attentat à la pudeur avec violences	2	2	″	″	2	″	″	″	″	1	″
Attentat à la pudeur sur des enfants au-dessous de quinze ans	5	5	4	″	1	″	″	″	″	5	″
Détournement d'un mineur de seize ans	2	2	1	″	1	″	″	″	″	2	″
Corruption et concussion	2	2	″	″	2	″	″	″	″	2	″
Association de malfaiteurs contre les personnes et les propriétés	1	8	″	4	4	″	″	″	″	1	″
Faux témoignages en matière criminelle	2	2	1	″	1	″	″	″	″	2	″
CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS											
Faux en écriture de commerce	2	2	1	″	1	″	″	″	″	2	″
Faux en écriture publique	2	2	″	″	2	″	″	″	″	2	″
Banqueroute frauduleuse	1	1	″	1	″	″	″	″	″	1	″
Abus de confiance par un homme de service à gages	2	2	1	1	″	″	″	″	″	2	″
Vol par un domestique ou homme de service à gages	1	1	1	″	″	″	″	″	″	1	″
Vols accompagnés de circonstances aggravantes	16	18	15	″	3	″	″	″	″	16	″
Tentatives de vols accompagnés des circonstances aggravantes	5	6	4	″	2	″	″	″	″	5	″
Incendie de récoltes	1	1	″	″	1	″	″	″	″	1	″
Totaux	58	74	39	12	23	″	″	″	″	58	″
			74								

DÉSIGNAT

Tribunal de Constantine	11	11	6	″	5	″	″	″	″	11	″
——— d'Oran	31	42	17	11	14	″	″	″	″	31	″
——— de Bône	7	10	8	″	2	″	″	″	″	7	″
——— de Philippeville	9	11	8	1	2	″	″	″	″	9	″
Totaux	58	74	39	12	23	″	″	″	″	58	″
			74								

ES TRIBUNAUX CRIMINELS EN 1853.

NOMBRE des jugements définitifs de première instance		NOMBRE DES PRÉVENUS à l'égard desquels ont été rendus des arrêts qui confirment des jugements			qui émendent ou modifient						ARRÊTS rendus par la chambre des appels de police correctionnelle réunie à la première chambre.	NOMBRE DES AFFAIRES dans lesquelles une nouvelle comparution des témoins a été ordonnée sur la demande			NOMBRE des prévenus acquittés qui étaient détenus au moment de l'arrêt rendu sur l'appel.	OBSERVATIONS.
…mis.	infirmés en tout ou en partie.	d'acquittement.	de condamnation.	d'incompétence.	en condamnant des individus acquittés.	en acquittant des individus condamnés.	en aggravant la peine.	en diminuant la peine.	en déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	en réformant des jugements d'incompétence ou de sursis et statuant au fond.		des parties.	du ministère public.	d'office par la cour d'appel.		
»	1	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	3	»	2	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	1	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	2	»	3	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
»	2	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	5	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
1	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	1 (1)	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	(1) Appel en cassation.
1 (2)	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	(2) *Idem.*
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	10	»	8	»	»	»	1	9	»	»	»	»	»	»	»	
»	5	»	2	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	36	»	36	»	4	3	5	26	»	»	»	»	»	»	»	
58		74														

S TRIBUNAUX.

5	6	»	5	»	»	»	2	4	»	»	»	»	»	»	»
13	18	»	25	»	4	3	»	10	»	»	»	»	»	»	»
»	7	»	»	»	»	»	2	8	»	»	»	»	»	»	»
4	5	»	6	»	»	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»
2	36	»	36	»	4	3	5	26	»	»	»	»	»	»	»
58		74													

IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53.

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1853.
§ Ier. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.											
Alger......	Alger...........	Alger...........	Cours public d'arabe vulgaire et littéral.	12	"	12	12	"	12	1	1
Oran.......	Oran...........	Oran...........	*Idem*...............	12	"	12	10	"	10	1	1
Constantine..	Constantine......	Constantine......	*Idem*...............	25	"	25	26	"	26	1	1
			Totaux...	49	"	49	48	"	48	3	3
§ II. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.											
1° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.											
Alger......	Alger...........	Alger...........	Lycée impérial.....	230	"	230	235	"	235	1	1
2° ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.											
Oran.......	Oran...........	Oran...........	Externat Dubost....	"	"	"	60	"	60	"	1
§ III. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.											
1° ÉCOLES PUBLIQUES.											
GARÇONS.											
Alger......	Alger...........	Alger...........	4 écoles catholiques..	450	"	450	405	"	405	0	0
		Idem...........	1 protestante.......	35	"	35	31	"	31		
		Idem...........	2 écoles israélites...	140	"	140	195	"	105		
		Idem Mustapha-Inf^{r}	1 école catholique...	90	"	90	75	"	75		
		Idem El-Biar.....	*Idem*...............	25	10	35	22	12	36		
		L'Arba..........	*Idem*...............	"	"	"	30	23	53	"	1
		Birkadem........	*Idem*...............	21	15	36	22	"	22	1	1
		Chéragas........	*Idem*...............	20	14	34	25	18	43	1	1
		Dély-Ibrahim.....	*Idem*...............	20	24	44	25	20	45	1	1
			A reporter....	801	63	864	830	73	903	12	13

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE des écoles en 1852.	NOMBRE des écoles en 1853.
			GARÇONS. (Suite.)								
			Report...	801	63	864	830	73	003	12	13
		Drariah	École catholique	15	20	53	20	6	26	1	1
		Fondouck	Idem	8	"	8	"	"	"	1	"
		Hussein-Dey	Idem	42	"	42	47	"	47	1	1
		Kouba	Idem	23	"	25	35	"	35	1	1
		Ouled-Fayet	Idem	16	9	25	10	10	26	1	1
		Douéra	Idem	57	"	57	45	"	45	1	1
		Saint Ferdinand	Idem	27	18	43	14	10	24	1	1
	Alger	Babe-Hassen	Idem	16	9	25	10	11	27	1	1
		Cherchel	Idem	50	"	50	50	"	50	1	1
		Novi	Idem	55	"	33	26	"	20	1	1
		Tenez	Idem	50	"	30	52	"	52	1	1
		Montenotte	Idem	21	"	21	27	"	27	1	1
		Orléansville	Idem	45	"	45	40	"	40	1	1
		Pontebe	Idem	27	"	27	28	"	28	1	1
		Blidah	Idem	80	"	80	75	"	73	1	1
		Béni-Méred	Idem	17	"	17	20	"	20	1	1
		Dalmatie	Idem	18	17	35	15	12	25	1	1
		Mouzaïa	Idem	"	"	"	50	"	36	"	1
Alger		El-Affroun	Idem	25	"	25	20	"	20	1	1
		Boufarik	Idem	16	"	16	20	"	20	1	1
	Blidah	Souma	Idem	"	"	"	35	"	35	"	1
		Koléah	Idem	47	"	47	42	"	42	1	1
		Fouka	Idem	10	18	57	15	20	35	1	1
		Castiglione	Idem	28	"	28	20	"	20	1	1
		Médéah	Idem	43	"	43	45	"	45	1	1
		Damiette	Idem	25	"	23	23	"	25	1	1
		Lodi	Idem	24	"	24	20	"	20	1	1
		Milianah	Idem	45	"	45	58	"	58	1	1
		Dellys	Idem	10	"	16	18	"	18	1	1
	Territoire militaire	Aumale	Idem	10	"	16	20	"	20	1	1
		Marengo	Idem	42	"	42	53	"	33	1	1
		Oran	Écoles catholiques	515	"	515	360	"	360	5	0
		Idem	École israélite	90	"	00	160	"	160		
		Idem Karguentah	École catholique	61	"	61	60	"	60		
		Idem Mers-el-Kébir	Idem	47	"	47	45	"	45		
		Misserghin	Idem	25	"	25	20	"	20	1	1
		Sidi-Chami	Idem	18	"	18	17	"	17	1	1
Oran	Oran	Valmy	Idem	13	5	20	12	4	10	1	1
		Bou-Tlélis	Idem	"	"	"	30	53	83	"	1
		Tlemcen	Idem	57	"	57	40	"	49	1	1
		Mascara	Idem	64	"	04	71	"	71	1	1
		Arzew	Idem	24	"	24	26	"	26	1	1
		Sainte-Léonie	Idem	"	"	"	13	3	18	"	1
		Kléber	Idem	25	13	40	27	"	27	1	1
			A reporter...	1,777	174	2,543	2,677	202	3,567	53	58

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE des écoles en 1852.	NOMBRE des écoles en 1853.
			GARÇONS. (Suite.)								
			Report...	1,777	174	2,545	2,077	202	2,879	53	58
Oran (Suite.)	Oran (Suite.)	Saint-Leu	École catholique	25	12	37	20	10	30	1	1
		Saint-Cloud	*Idem*	51	//	51	57	//	57	1	1
		Haci-Bou-Nif	*Idem*	21	//	21	27	//	27	1	1
		Fleurus	*Idem*	21	//	21	21	//	21	1	1
		Saint Louis	*Idem*	30	//	30	27	//	27	1	1
		Mangin	*Idem*	//	//	//	11	11	22	1	1
	Mostaganem	Mostaganem	*Idem*	120	//	120	120	//	120	1	1
		Mazagran	*Idem*	19	20	39	20	20	40	1	1
		La Stidia	*Idem*	9	10	25	14	11	25	1	1
		Rivoli	*Idem*	23	//	23	24	//	24	1	1
		Aïn-Nouissy	*Idem*	20	//	20	23	//	23	1	1
		Aïn-si-Chérif	*Idem*	//	//	//	27	//	27	1	1
		Aboukir	*Idem*	27	16	43	20	8	28	1	1
		Blad-Thouaria	*Idem*	//	//	//	23	22	45	1	1
		Aïn-Tedlès	*Idem*	30	//	30	23	//	23	1	1
		Souk-el-Mitou	*Idem*	23	//	23	20	//	20	1	1
		Tounin	*Idem*	15	15	30	10	15	25	1	1
	Territoire militaire.	Nemours	*Idem*	40	//	40	45	//	45	1	1
		Saint-Denis-du-Sig	*Idem*	26	//	26	25	//	25	1	1
		Sidi-bel-Abbès	*Idem*	30	//	30	34	//	34	1	1
Constantine	Constantine	Constantine	Écoles catholiques	128	//	128	181	//	181	2	2
		Sétif	École catholique	52	//	52	20	//	20	1	1
	Bône	Bône	Écoles catholiques	202	//	202	103	//	103	3	3
		Idem	École israélite	77	//	77	75	//	75		
		La Calle	École catholique	//	//	//	31	//	31	//	1
		Mondovi	*Idem*	43	//	43	24	//	24	1	1
		Barral	*Idem*	26	//	26	24	//	24	1	1
		Guelma	*Idem*	30	//	36	31	//	31	1	1
		Héliopolis	*Idem*	26	//	20	18	//	18	1	1
		Millésimo	*Idem*	26	//	20	17	//	17	1	1
		Petit	*Idem*	29	//	29	08	//	68	1	1
	Philippeville	Philippeville	*Idem*	194	//	194	185	//	185	2	2
		Bougie	*Idem*	35	//	35	32	//	32	1	1
		Gastonville	*Idem*	61	//	01	38	//	38	1	1
		Robertville	*Idem*	07	//	67	33	//	33	1	1
	Territoire militaire.	Djidjelli	*Idem*	27	//	27	27	//	27	1	1
		El-Arrouch	*Idem*	22	//	22	21	//	21	1	1
		Batna	*Idem*	25	//	25	25	//	25	1	1
		Jemmapes	*Idem*	65	//	65	60	//	60	1	1
			Totaux...	4,062	253	4,315	4,341	299	4,646	91	100

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1853.
		FILLES.									
ALGER	Alger	Alger	Écoles catholiques	«	783	783	«	840	840	0	6
		Idem	École protestante	«	45	45	«	00	60		
		Idem	École israélite	«	105	105	«	80	80		
		Idem. Cité Bugeaud	École catholique	«	05	05	«	50	50		
		Idem. Mustapha	Idem	«	60	60	«	60	60		
		Fondouk	Idem	«	15	15	2	2	4	1	1
		Birkadem	Idem	«	«	«	«	34	34	«	1
		Hussein-Dey	Idem	«	42	42	«	35	35	1	1
		Kouba	Idem	«	28	28	«	40	40	1	1
		Douéra	Idem	«	43	43	«	35	35	1	1
		Cherchel	Idem	«	40	40	«	42	42	1	1
		Novi	Idem	«	27	20	«	27	27	1	1
		Zurich	Idem	2	6	8	2	4	0	1	1
		Tenez	Idem	«	45	45	«	50	50	1	1
		Montenotte	Idem	«	15	15	«	12	12	1	1
		Orléansville	Idem	«	55	55	«	60	60	1	1
		Ponteba	Idem	«	20	20	«	21	21	1	1
	Blidah	Blidah	Idem	«	135	135	«	100	100	1	1
		El-Affroun	Idem	«	24	24	«	35	35	1	1
		Boufarik	Idem	«	52	52	«	45	45	1	1
		Coléah	Idem	«	62	62	«	59	59	1	1
		Castiglione	Idem	«	30	30	«	30	30	1	1
		Tefeschoun	Idem	10	28	38	8	15	23	1	1
		Médéah	Idem	«	42	42	«	60	60	1	1
		Damiette	Idem	«	25	25	«	20	20	1	1
		Lodi	Idem	«	30	30	«	36	36	1	1
		Milianah	Idem	«	52	52	«	60	00	1	1
		Bou-Medfa	Idem	«	«	«	«	20	20	«	1
	Territoire militaire.	Dellys	Idem	«	28	28	«	30	30	1	1
		Aumale	Idem	«	24	24	«	26	20	1	1
		Marengo	Idem	«	62	02	«	45	45	1	1
ORAN	Oran	Oran	Écoles catholiques	«	370	370	«	360	360	4	5
		Idem	École israélite	«	«	«	«	70	70		
		Idem. Karguentah	École catholique	«	50	50	«	50	50		
		Idem. Mers-el-Kébir	Idem	«	50	50	«	45	45		
		Misserghin	Idem	«	26	20	«	30	30	1	1
		Sidi-Chamy	Idem	«	«	«	«	18	18	«	1
		Tlemcen	Idem	«	26	26	«	60	00	1	1
		Mascara	Idem	«	80	80	«	85	85	1	1
		Arzew	Idem	«	40	40	«	47	47	1	1
		Kléber	Idem	«	«	«	«	25	25	«	1
		Damesme	Idem	«	13	13	«	20	20	1	1
		Moffessour	Idem	«	«	«	«	25	25	«	1
		Saint-Cloud	Idem	«	45	45	«	45	45	1	1
		Haci-ben-Ferréah	Idem	«	20	20	«	47	47	1	1
			A reporter	12	2,714	2,726	12	2,966	2,978	41	47

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE des écoles en 1852.	NOMBRE des écoles en 1853.
			FILLES. (Suite.)								
			Report...	12	2,714	2,724	12	2,966	2,978	41	47
Oran........ (Suite.)	Oran.......... (Suite.)	Haci-ben Oglea...	École catholique....	»	13	15	»	34	34	1	1
		Haci-Ameur......	Idem.............	»	33	33	»	38	38	1	1
		Haci-bou-Nif.....	Idem.............	»	30	30	»	24	24	1	1
		Fleurus.........	Idem.............	»	20	20	»	35	35	1	1
		Saint-Louis......	Idem.............	»	40	40	»	40	40	1	1
	Mostaganem......	Mostaganem......	Idem.............	»	130	130	»	130	130	1	1
		Rivoli...........	Idem.............	»	30	30	»	25	25	1	1
		Aïn-Nouissy......	Idem.............	»	30	30	»	44	44	1	1
		Aïn-si-Cherif.....	Idem.............	»	»	»	»	25	25	»	1
		Aïn-Tedlès.......	Idem.............	»	20	20	»	25	25	1	1
		Souk-el-Mitou....	Idem.............	»	»	»	»	20	20	»	1
	Territoire militaire.	Saint-Denis du-Sig.	Idem.............	»	40	40	»	50	50	1	1
		Sidi-bel-Abbès....	Idem.............	»	83	83	»	55	55	1	1
Constantine..	Constantine......	Constantine.....	Idem.............	»	171	171	»	161	101	1	1
		Setif...........	Idem.............	»	32	32	»	35	33	1	1
	Bône...........	Bône...........	Idem.............	»	237	257	»	270	270	1	1
		Mondovi.........	Idem.............	»	40	40	»	18	18	1	1
		Barral..........	Idem.............	»	24	24	»	16	10	1	1
		Guelma..........	Idem.............	»	38	38	»	40	40	1	1
		Héliopolis......	Idem.............	»	10	10	»	12	12	1	1
		Millésimo........	Idem.............	»	38	38	»	25	25	1	1
		Petit...........	Idem.............	»	18	18	»	8	8	1	1
	Philippeville.....	Philippeville.....	Idem.............	»	180	180	»	200	200	1	1
		Bougie..........	Idem.............	»	34	34	»	40	40	1	1
		Gastonville......	Idem.............	»	20	20	»	17	17	1	1
		Robertville......	Idem.............	»	26	26	»	35	33	1	1
	Territoire militaire.	Djidjelli........	Idem.............	»	»	»	»	34	34	»	1
		El-Arrouch.......	Idem.............	»	20	20	»	20	20	1	1
		Batna..........	Idem.............	»	34	34	»	58	38	1	1
		Jemmapes.......	Idem.............	»	43	43	»	37	37	1	1
			Totaux...	12	4,188	4,200	12	4,537	4,549	68	77
			SALLES D'ASILE.								
Alger......	Alger..........	Alger..........	Asile de la Miséricorde (Garçons).......	212	»	212	220	»	226	1	1
		Idem...........	Idem. (Filles.)......	»	05	05	»	100	100	1	1
		Idem...........	Idem de la Doctrine chrétienne......	05	85	150	100	100	200	1	1
		Idem...........	Idem du Talmud Thora	87	»	87	82	»	82	1	1
			A reporter...	304	180	544	402	260	662	4	4

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	Filles.	Total.	1852-53. Garçons.	Filles.	Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852	en 1853
			SALLES D'ASILE. (Suite.)								
			Report...	364	180	544	402	260	662	4	4
ALGER (Suite.)	Alger (Suite.)	Alger	Asile des jeunes filles israélites	»	90	90	»	00	90	1	1
		Idem	*Idem* de la cité Bugeaud	65	70	155	40	50	90	1	1
		Idem	*Idem* de Mustapha inf.r	17	49	60	45	50	05	1	1
		Fondouck	Asile catholique	7	0	10	11	14	25	1	1
		Hussein-Dey	*Idem*	22	28	50	25	35	00	1	1
		Kouba	*Idem*	12	17	29	33	47	80	1	1
		Douéra	*Idem*	»	»	»	20	22	42	»	1
		Novi	*Idem*	10	8	18	15	20	35	1	1
		Zurich	*Idem*	»	»	»	5	5	8	»	1
		Tenez	*Idem*	20	57	57	40	52	92	1	1
		Orléansville	*Idem*	33	44	77	34	40	80	1	1
	Blidah	Blidah	*Idem*	45	05	110	100	100	200	1	1
		El-Affroun	*Idem*	25	39	62	21	50	00	1	1
		Boufarik	*Idem*	26	52	58	27	33	60	1	1
		Médéah	*Idem*	»	»	»	40	70	110	»	1
		Damiette	*Idem*	26	10	50	20	20	40	1	1
		Lodi	*Idem*	20	25	45	27	20	56	1	1
		Milianah	*Idem*	20	25	45	52	28	60	1	1
	Territoire militaire	Dellys	*Idem*	14	12	20	15	17	32	1	1
		Aumale	*Idem*	12	25	35	12	31	45	1	1
		Marengo	*Idem*	42	44	86	50	00	110	1	1
ORAN	Oran	Oran	Asile Saint-Louis	80	120	200	90	110	200		
		Idem	Asile Saint André	51	79	130	52	68	120	2	5
		Idem Karguentah	Asile catholique	»	»	»	30	30	00		
		Tlemcen	*Idem*	4	18	22	15	20	35	1	1
		Mascara	*Idem*	»	»	»	55	85	120	»	1
		Arzew	*Idem*	12	16	28	30	30	60	1	1
		Saint-Cloud	*Idem*	10	15	25	25	35	60	1	1
		Fleurus	*Idem*	8	15	23	15	27	40	1	1
		Saint-Louis	*Idem*	0	10	22	15	10	52	1	1
	Mostaganem	Mostaganem	*Idem*	18	37	55	46	60	100	1	1
		Rivoli	*Idem*	»	»	»	8	12	20	»	1
		Aïn-Tedlès	*Idem*	10	20	30	15	15	30	1	1
	Territoire militaire	Saint-Denis-du-Sig	*Idem*	»	»	»	20	30	50	»	1
		Sidi-bel-Abbès	*Idem*	20	30	56	50	50	80	1	1
CONSTANTINE	Constantine	Constantine	*Idem*	57	83	140	68	88	150	1	1
		Sétif	*Idem*	14	30	44	20	24	44	1	1
	Bône	Bône	*Idem*	125	150	264	70	100	170	1	1
		Barral	*Idem*	0	14	20	0	8	14	1	1
		Guelma	*Idem*	14	28	42	50	64	114	1	1
		Héliopolis	*Idem*	18	19	57	0	9	15	1	1
		Millésimo	*Idem*	12	22	34	8	15	23	1	1
		Petit	*Idem*	7	6	13	2	5	7	1	1
			A reporter...	1,244	1,514	2,758	1,658	1,922	3,580	40	47

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS.	NATURE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	1851-52. Filles.	1851-52. Total.	1852-53. Garçons.	1852-53. Filles.	1852-53. Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852.	en 1853.
			SALLES D'ASILE. (Suite.)								
			Report...	1,244	1,514	2,758	1,658	1,922	3,580	40	47
Constantine.. (Suite.)	Philippeville	Philippeville	Asile catholique.....	71	170	241	97	109	200	1	1
		Bougie..........	Idem..............	″	″	″	35	45	86	″	1
		Gastonville.......	Idem..............	11	31	42	13	17	30	1	1
		Robertville......	Idem..............	8	14	22	10	14	24	1	1
	Territoire militaire.	Batna..........	Idem..............	4	7	11	12	18	30	1	1
		Jemmapes.......	Idem..............	23	33	50	20	21	41	1	1
			Totaux...	1,361	1,769	3,130	1,845	2,246	4,691	45	53
			CLASSES D'ADULTES.								
Alger......	Alger..........	Alger..........	....	458	″	458	100	″	100	5	1
		Kouba..........	....	″	″	″	15	″	15	″	1
		Tenez..........	....	42	″	42	51	″	51	1	1
		Orléansville.....	....	26	″	26	33	″	33	1	1
	Blidah..........	Médéah..........	....	″	″	″	60	″	60	″	1
	Territoire militaire.	Marengo..........	....	″	″	″	27	″	27	″	1
Oran.......	Mostaganem......	Mazagran........	....	23	″	23	19	″	19	1	1
		Saint-Cloud.....	....	″	″	″	23	″	25	″	1
Constantine..	Constantine......	Constantine......	....	21	″	21	35	″	35	1	1
		Guelma.........	....	19	″	19	37	″	37	1	1
			Totaux...	589	″	589	400	″	400	10	10
			2° ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET D'INSTRUCTION.								
			GARÇONS.								
Alger......	Alger..........	Ben-Aknoun......	....	216	″	216	280	″	286	1	1
		Boufarik.........	....	200	″	200	200	″	260	1	1
Oran.......	Oran..........	Misserghin......	....	80	″	80	160	″	160	1	1
Constantine.	Constantine.....	Mjez-Amar.......	....	86	″	86	86	″	86	1	1
			Totaux......	582	″	582	780	″	786	4	4
			FILLES.								
Alger......	Alger..........	Mustapha-Supér^r..	....	″	418	418	″	430	430	1	1
		El-Biar.........	....	″	177	177	″	155	155	1	1
Oran.......	Oran..........	Misserghin.......	....	″	56	50	″	90	90	1	1
			Totaux...	″	045	645	″	675	075	3	3

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

INDICATION des provinces.	INDICATION des arrondissements.	LOCALITÉS	NATURE des établissements	NOMBRE DES ÉLÈVES 1851-52. Garçons.	Filles.	Total.	1852-53. Garçons.	Filles.	Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852	en 1853
			3e ÉCOLES PRIVÉES.								
			GARÇONS								
Alger	Alger	Alger		335	″	335	377	″	377	3	3
	Blidah	Blidah		82	″	82	60	″	00	2	1
Oran	Oran	Oran		56		30	132	″	132	2	3
	Mostaganem	Mostaganem		80	″	80	70	″	70	1	1
Constantine	Constantine	Constantine		00	″	60	25	″	23	1	1
	Philippeville	Philippeville		″	″	″	30	″	30	″	1
			Totaux	613	″	013	094	″	694	9	12
			FILLES.								
Alger	Alger	Alger		″	443	443	″	381	381	10	10
		Mustapha-Infér'		″	25	25	″	95	93	1	2
	Blidah	Blidah		″	52	52	″	30	50	2	1
		Béni-Méred		″	30	30	″	20	20	1	1
Oran	Oran	Oran		″	100	100	″	143	143	2	4
Constantine	Constantine	Constantine		″	27	27	″	40	40	2	2
		Bône		″	30	30	″	13	13	1	1
			Totaux	″	707	707	—	744	744	10	21
			SALLES D'ASILE								
Alger	Alger	Alger		20	13	33	10	13	25	1	1
	Blidah	Béni-Méred		10	12	22	15	15	30	1	1
			Totaux	30	25	53	25	30	35	2	2

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

			1851-52. Garçons.	Filles.	Total.	1852-53. Garçons.	Filles.	Total.	en 1852	en 1853
Enseignement supérieur			49	″	49	48	″	48	3	3
Enseignement secondaire	public		230	″	230	233	″	235	1	1
	privé		″	″	″	60	″	60	″	1
Enseignement primaire	public	Écoles de garçons	4,002	233	4,315	4,341	299	4,040	91	100
		Idem de filles	12	4,188	4,200	12	4,537	4,549	08	77
		Salles d'asile	1,361	1,769	3,130	1,843	2,246	4,091	43	53
		Classes d'adultes	389	″	589	400	″	400	10	10
		Établissements de bienfaisance. (Garçons.)	582	″	582	780	″	786	4	4
		Idem. (Filles.)	″	043	643	″	073	073	3	3
	privé	Écoles de garçons	013	″	013	094	″	094	9	12
		Idem de filles	″	707	707	″	744	744	19	21
		Salles d'asile	30	25	53	25	30	55	2	2
		Total général	7.328	7,587	15,113	8,446	8,531	16,977	233	287

SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES SCOLAIRES 1851-52 ET 1852-53. (Suite.)

PROVINCES.	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT.	NOMBRE DES ÉLÈVES. 1851-52. Garçons.	Filles.	Total.	1852-53. Garçons.	Filles.	Total.	NOMBRE DES ÉCOLES en 1852.	en 1853.
RÉCAPITULATION PAR PROVINCE.									
Alger	Enseignement supérieur	12	"	12	12	"	12	1	1
	Enseignement secondaire	230	"	230	235	"	235	1	1
	Enseignement primaire	3,845	4,119	7,964	4,097	4,460	8,557	125	125
Oran	Enseignement supérieur	12	"	12	10	"	10	1	1
	Enseignement secondaire	"	"	"	60	"	60	"	"
	Enseignement primaire	1,707	1,812	3,519	2,303	2,453	4,756	69	89
Constantine	Enseignement supérieur	25	"	25	26	"	26	1	1
	Enseignement secondaire	"	"	"	"	"	"	"	"
	Enseignement primaire	1,697	1,656	3,353	1,703	1,618	3,321	57	61
	Total général	7,528	7,587	15,115	8,446	8,531	16,977	255	287

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les progrès de l'instruction publique continuent à suivre ceux de la colonisation et peuvent aussi servir à la constater. Ceci s'applique particulièrement à l'instruction primaire dont les bienfaits sont libéralement offerts aux enfants de tous les colons sans distinction de religion et de nationalité.

Le nombre des écoles qui était :

en 1851, de 219
s'est élevé, en 1852, à 251
et en 1853 à 282

Sur ce dernier nombre on compte :

247 écoles publiques .... { 95 pour les garçons. / 74 pour les 2 sexes (dont 51 asiles). / 78 pour les filles. }

35 écoles privées .... { 12 pour les garçons. / 2 pour les 2 sexes (asiles). / 21 pour les filles. }

Parmi les écoles publiques :

100 sont dirigées par des associations religieuses .... { 5 pour les garçons. / 48 pour les 2 sexes (dont 46 asiles). / 47 pour les filles. }

147 sont dirigées par des instituteurs laïques .... { 94 pour les garçons. / 24 pour les deux sexes. / 29 pour les filles. }

Le nombre des élèves qui était : en 1851 de 12,766
s'est élevé en 1852 à 14,836
en 1853 à 16,634

Le 16,634 élèves de la dernière année scolaire se subdivisent ainsi qu'il suit :

Établissements publics	Garçons	7,384	15,141	16,634
	Filles	7,757		
Établissements privés	Garçons	719	1,493	
	Filles	774		

Établissements publics	dirigés par des associations religieuses	Garçons	1,303	7,814	15,141
		Filles	6,511		
	dirigés par des instituteurs laïques	Garçons	6,081	7,327	
		Filles	1,246		

Les congrégations religieuses, dont l'influence moralisatrice est si justement appréciée en Algérie, sont établies dans les villes et les colonies les plus populeuses.

Les frères de Saint-Joseph-du-Mans, ont tenu, jusqu'à la fin de la dernière année scolaire, les écoles de Bône, Philippeville et Oran. Les pères jésuites dirigent une des écoles de Constantine.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont établies sur plusieurs points de la province d'Alger. Elles ont à Alger même un établissement qui reçoit plus de mille enfants et à Mustapha supérieur un orphelinat qui compte 430 pensionnaires.

La congrégation des Dames de la Doctrine chrétienne tient toutes les écoles de la province de Constantine excepté deux, et, en outre, celles de plusieurs villes importantes de la province d'Alger.

Les sœurs Trinitaires ont douze écoles dans la province d'Oran.

Toutes les salles d'asile publiques sont dirigées par les associations religieuses à l'exception de cinq dont deux sont affectées au culte israëlite.

La position des instituteurs laïques est bonne, aussi est-elle fort recherchée. L'académie a profité du grand nombre de candidats qui demandait à passer en Algérie, pour améliorer le personnel enseignant. Il est aujourd'hui digne de sa mission, et c'est là le progrès dont il faut le plus s'applaudir.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Le lycée impérial d'Alger est en pleine voie de prospérité. L'ancienne caserne des janissaires, dans laquelle il a été provisoirement établi, ne suffit plus au nombre de ses pensionnaires. Son Excellence M. le maréchal Ministre de la guerre a décidé la construction d'un nouvel édifice. En attendant que ce projet puisse être réalisé, M. le gouverneur général a ordonné l'adjonction au lycée de la caserne Massinissa qui lui est attenante, et qui, pendant quelques années, parait devoir suffire à la population croissante de l'établissement.

Le Gouvernement a fondé au lycée d'Alger un certain nombre de bourses pour les élèves indigènes. Déjà les enfants de plusieurs chefs arabes reçoivent, au milieu de condisciples français, une éducation toute française, sans crainte pour leur religion dont les pratiques et l'enseignement sont dirigés par un taleb.

L'enseignement secondaire ne tardera pas à se développer dans les principales villes de l'Algérie. Bône et Philippeville possèdent des établissements dont les élèves peuvent être poussés jusqu'aux classes de grammaire et qu'il sera facile d'ériger plus tard en colléges communaux. Mostaganem va suivre cet exemple. Oran veut avoir aussi son collége, quoique les pères jésuites y aient ouvert un externat secondaire.

COURS PUPLICS D'ARABE.

Les cours publics d'arabe rendent toujours les mêmes services. S'ils n'attirent pas un grand concours d'auditeurs, ils forment, du moins, des élèves distingués et des candidats bien préparés pour les fonctions qui réclament une connaissance approfondie de la langue arabe.

V.

CULTES.

CHAPITRE Ier. — CULTE CATHOLIQUE.

Le dernier tableau de la situation des établissements français en Algérie donne le résumé complet de la législation et de l'organisation du culte catholique dans ce pays. (Voir la page 203 du tableau 1850-1852.) On croit donc devoir se borner à indiquer ici les changements survenus dans la composition du personnel ecclésiastique des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, pendant les années 1852-1853.

PROVINCE D'ALGER.

En 1852 une succursale de première classe a été érigée dans le quartier de la Casbah à Alger, qui contient une population européenne de plus de 6,000 habitants, indépendamment de la forte garnison qui y est établie.

Huit succursales de deuxième classe ont été instituées au Fondouck, à Béni-Méred, à L'Arbâ, à Chéragas, à Mouzaia-ville, à Douaouda, au Fort-de-l'Eau (La Rassauta), et à Birmandreïs.

Les besoins du service religieux ont nécessité la création de nouveaux vicariats, dans la paroisse Bab-el-Oued (Notre-Dame-des-Victoires), à Alger, et à Blidah.

En 1853, une succursale a été érigée à Mustapha-inférieur, et 4 nouveaux vicariats ont été établis, l'un pour la cité Bugeaud, un autre à Cherchel, le troisième à Douéra et le quatrième à Boufarik.

En résumé, le nombre des desservants, vicaires et prêtres auxiliaires de la province d'Alger, qui était de 45 en 1851, s'est élevé à 61 en 1853.

PROVINCE D'ORAN.

En 1852, quatre nouvelles succursales ont été créées dans cette province : à Aboukir, à la Stidia, à Valmy, Mazagran. Trois autres érections de succursales ont été autorisées en 1853, à Tounin, à Haci-bou-Nif et à Hennaya. Enfin un vicaire a été accordé à la paroisse de Kerguentah.

Le personnel ecclésiastique de la paroisse d'Oran, qui se composait de 29 prêtres en 1851, était de 37 en 1853.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dix nouveaux titres ecclésiastiques ont été, depuis 1851, établis dans cette province, savoir, en 1852, 1° quatre titres de desservants, à Smendou (Condé), à Petit, qui était auparavant réuni pour le culte à Millesimo, à Stora et à Valée; 2° trois titres de vicaires, le premier pour Bougie, le deuxième pour Sétif et le troisième pour Batna, et, en 1853, une succursale a été érigée à Lambessa et deux vicariats ont été créés, l'un à La Calle et l'autre à Jemmapes.

Le nombre des prêtres de la province de Constantine, qui était de 25 en 1851, s'élevait à 35 en 1853.

GRAND SEMINAIRE D'ALGER.

Cet établissement continue de recevoir, depuis 1849, sur les fonds de l'État, une subvention de 30,000 fr. et, de plus, pour l'entretien des directeurs et professeurs une allocation de 6,200 francs. Le nombre des élèves du grand séminaire d'Alger s'élevait à 56 en 1852.

PETIT SÉMINAIRE.

La subvention de 15,000 francs accordée, depuis 1849, à l'école secondaire ecclésiastique du diocèse d'Alger, a été portée à 25,000 francs. Cette augmentation s'explique par le nombre toujours croissant des élèves; on en comptait 78 en 1852.

CHAPITRE II. — CULTE PROTESTANT.

Un pasteur a été nommé, par décret du 20 juillet 1853, à la résidence de Constantine.

CHAPITRE III. — CULTE ISRAÉLITE.

Il n'a été apporté en 1852 et 1853 aucun changement dans l'organisation du culte israélite en Algerie.

CHAPITRE IV. — CULTE MUSULMAN.

Depuis l'arrêté ministériel du 30 avril 1851, qui a déterminé le classement des mosquées et la rétribution du personnel, aucune modification n'a été apportée dans l'organisation de ce culte.
(Voir les tableaux 1846-1849, page 204, et 1850-1852, page 206.)

VI.

COLONISATION ET AGRICULTURE.

PREMIÈRE PARTIE.

COLONISATION.

Le dernier *Tableau de la situation* (pages 207 à 268), a fait connaître l'état de la colonisation dans les trois provinces à la fin de 1851.

Il sera rendu compte, dans la présente notice, de la situation de la colonisation et de l'agriculture pendant les années 1852 et 1853.

Cette période de deux années a été marquée par la création de plusieurs centres nouveaux. En même temps, les anciens centres se complétaient; les cultures en général, mais principalement celle des denrées alimentaires dont la disette se faisait sentir en France et dans diverses autres parties de l'Europe, prenaient une plus grande extension. Européens et indigènes multipliaient leurs ensemencements en céréales. Aussi les échanges de l'Algérie, tant avec la France qu'avec les pays étrangers, ont-ils pris, durant cet intervalle, une extension inconnue jusqu'alors. C'est ce qu'attestent les tableaux du mouvement commercial de l'Algérie pendant les années 1852 et 1853, comparés à ceux des époques antérieures. Ainsi l'on voit les exportations de l'Algérie qui, pendant la période septennale de 1844 à 1850, roulaient sur une moyenne de.. 9,800,637 francs,

s'élever, en 1851, à.................................... 19,792,791

1852, à.................................... 21,554,519

1853, à.................................... 30,782,592

Ce qui est une preuve certaine du développement considérable qu'ont pris les entreprises agricoles en Algérie à partir de 1851, à la suite du nouveau régime commercial inauguré par la loi du 11 janvier de cette année.

Ce mouvement d'exportation s'est encore accru en 1854.

L'exposé qui suit comprendra cinq chapitres, savoir :

Chapitre 1er. Centres de population et exploitations agricoles.
——— 2. Villages arabes.
——— 3. Concessions de terres.
——— 4. Opérations topographiques.
——— 5. Dépôts d'émigrants.

Le premier chapitre, subdivisé comme dans les précédentes publications, fera connaître l'état de la colonisation, tant en territoire civil qu'en territoire militaire, et traitera successivement pour chaque territoire :

1° Des centres de population créés par l'action administrative;

2° De la colonisation libre opérant par les seuls efforts de l'industrie privée;

3° Des développements à donner à la colonisation d'après les études en cours d'exécution.

D'après l'ordre adopté jusqu'à ce jour, les détails relatifs à chaque village, et concernant le mouvement de la population, l'état des constructions, des cultures, des plantations, du matériel agricole, du bétail, etc. se trouveront résumés dans les tableaux statistiques qui termineront la présente notice.

CHAPITRE Ier. — CENTRES DE POPULATION.

I. — PROVINCE D'ALGER.

§ 1er. COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

1° Centres créés par l'Administration.

Ont été créés dans le département d'Alger, en 1852, les centres de *Sidi-Moussa* et de *Chaïba;* et, en 1853, ceux d'*Aïn-Taya*, avec ses annexes, *Aïn-Beida* et *Matifoux*, et *Rouiba*. En voici la situation.

Sidi-Moussa. — Ce petit village est situé à 20 kilomètres d'Alger au point de jonction des trois routes de Rovigo, de L'Arbâ et de Boufarik. Sa situation privilégiée et l'excellence des terres dont il a été doté assurent l'avenir agricole et commercial de ce centre de population. Le peuplement de Sidi-Moussa, dont le territoire est d'environ 200 hectares, à répartir en 15 feux, retardé par exécution de certains travaux de desséchement, a été opéré dans le courant de 1853. A la fin de cette année, six maisons étaient achevées et deux autres en construction. Depuis lors, l'installation des concessionnaires a été complétée.

La création de ce centre annexe de la commune de L'Arbâ n'a exigé que peu de dépenses pour le forage et la construction d'un puits public destiné à fournir l'eau nécessaire pour l'alimentation des hommes et des animaux.

Chaïba. — Situé à peu de distance du hameau suisse de Messaoud, ce village renferme 22 habitations occupées par autant de familles et groupées autour de l'ancienne ferme Fortin-d'Ivry. Cette création n'a coûté à l'État aucune subvention. Les eaux y sont abondantes et de bonne qualité. Des concessions d'une étendue moyenne de 18 hectares de terres très-fertiles assurent le bien-être à venir des habitants de ce centre. Dans l'automne de 1853, les colons avaient ensemencé 57 hectares en céréales, ils commençaient aussi à se livrer à la culture des plantes industrielles.

Aïn-Taya et ses annexes *Aïn-Beïda* et *Matifoux.* Villages créés dans l'est de la Mitidja, entre le Khamis et le Boudouaou, non loin de la route de Dellys à Alger. — Au moment où les colons prirent possession de ces territoires dans l'automne de 1853, le sol entier était couvert de broussailles entremêlées de palmiers nains. Mais les succès obtenus à *Aïn-Taya* et la situation déjà prospère de ses habitants sont une nouvelle preuve de ce que peuvent en Algérie une ferme volonté et un labeur opiniâtre.

Après six mois d'installation, sur les 60 familles composant le peuplement du centre principal (*Aïn-Taya*), 19 maisons étaient achevées et 22 en construction représentant une valeur de 63,700 francs; à *Aïn-Beïda* et à *Matifoux*, la valeur des constructions était estimée à 21,900 francs. Les défrichements opérés dans le village entier s'étendaient sur une superficie de 63 hectares. L'administration, de son côté, avait, dans le même intervalle, nivelé la place et les rues, fait des plantations, construit trois fontaines avec abreuvoir, édifié un lavoir couvert, creusé un canal d'irrigation donnant naissance à de nombreux ruisseaux amenant

sur tous les points des eaux abondantes, destinées à fertiliser les lots de jardins des colons et à assurer la propreté et la salubrité du village, ouvert des chemins destinés à relier ces villages aux centres voisins, en un mot, exécuté tous les travaux de première nécessité pour l'installation d'une population nouvelle. Depuis lors la situation des colons s'est encore améliorée.

Rouiba. — Ce centre est situé sur la route d'Alger à Dellys, à l'embranchement de cette route avec le chemin d'Aïn-Taya. C'est seulement dans les derniers jours de 1853 que les colons ont pu commencer leurs premiers travaux d'installation; ceux de culture ont dû nécessairement être reportés à l'année suivante. L'administration n'a jamais eu aucun doute sur la réussite de ce centre, en raison du bon choix des colons destinés à l'occuper, qui tous étaient déjà acclimatés et possédaient en arrivant des ressources réelles. De nombreuses ruines romaines témoignent d'ailleurs d'une antique prospérité sur ce point.

Quant aux anciens centres de population, l'administration s'est occupée autant que le permettaient les ressources budgétaires mises à sa disposition, d'en compléter les travaux, de les doter d'établissements publics, d'agrandir le territoire de quelques-uns d'entre eux, de manière à assurer le bien-être matériel et moral des populations.

On se bornera à faire connaître rapidement leur situation actuelle sous le rapport de la colonisation en commençant par l'arrondissement d'Alger.

ARRONDISSEMENT D'ALGER.

Ainsi qu'il a été précédemment expliqué, les annexes rurales de la commune d'Alger, Mustapha, El-Biar, Pointe-Pescade et Bouzaréah, de même que les villages d'Hussein-Dey, Birmandreis et Birkhadem, ont été formées en dehors de l'action de l'administration et sont le résultat des efforts de la colonisation libre. Situés aux portes mêmes d'Alger dont ils alimentent les marchés aux fruits et aux légumes, dotés de territoires couverts de constructions et de plantations de toute sorte, ces divers centres jouissent d'une incontestable prospérité.

Voici l'exposé sommaire de la situation de chacun d'eux.

Mustapha. — Population sobre et laborieuse comprenant un assez grand nombre d'Espagnols et se livrant, dans la partie basse de la commune, à la culture des jardins maraichers. Les autres parties du territoire sont presque entièrement consacrées à la culture de la vigne et à celle des plantes industrielles. Les communications de Mustapha avec Alger et les communes environnantes sont assurées au moyen de routes et de chemins en parfait état d'entretien.

Le village comprend, outre trois fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, un grand nombre de puits munis de norias, lesquels fournissent l'eau nécessaire pour les irrigations.

Les constructions d'utilité publique y sont représentées par une petite église et un hospice de 20 lits pour les vieillards. Une très-belle minoterie mue par la vapeur a été construite et a commencé à fonctionner à Mustapha dans les derniers mois de l'année 1852.

El-Biar. — Situé à 5 kilomètres d'Alger sur le plateau qui domine le fort de l'Empereur. Territoire fertile, mais accidenté; population s'adonnant à la culture des céréales et à celle des plantes industrielles. On y compte de nombreux vignobles et une quantité considérable de mûriers et d'oliviers greffés.

El-Biar est desservi d'une part, par la route impériale d'Alger à Blidah et d'autre part, par divers chemins vicinaux en bon état d'entretien et assurant en toute saison les communications avec les communes avoisinantes telles que Chéragas, Bouzaréah, Mustapha et Birmandreis.

Des puits avec norias construits dans presque toutes les parties du territoire suffisent aux besoins que comportent, au point de vue des irrigations, les cultures et les plantations qui y ont été entreprises. Il y existe en outre une fontaine avec lavoir et abreuvoir publics.

Les habitants de ce centre se sont cotisés pour suffire aux frais do construction d'une petite chapelle.

Il existe dans ce centre un orphelinat consacré à l'éducation morale et agricole des enfants pauvres.

Pointe-Pescade et Bouzaréah. — Situation salubre, population composée en grande partie de Mahonnais se livrant principalement à la culture des jardins maraichers. Puits avec norias pour les irrigations; fontaine avec lavoir public; petite église pour les cérémonies du culte; communications assurées avec Alger et avec El-Biar au moyen de chemins vicinaux en bon état.

L'industrie est représentée dans les parties de cet annexe qui avoisinent Alger, par les établissements ci-après, savoir :

2 moulins à eau,
3 moulins à vapeur,
1 moulin à huile,
1 scierie mécanique,
1 fabrique de crin végétal.

On y compte, en outre, de nombreux fours à chaux et des carrières pour les constructions du chef-lieu et pour les besoins du port.

Hussein Dey. — En très-bonne voie; population presque entièrement composée de Mahonnais se livrant à l'exploitation des nombreux jardins potagers qui couvrent la majeure partie de son territoire; industrie séricicole complétement développée; eaux pour ainsi dire à fleur de terre; norias installées dans presque tous les jardins; débouchés ouverts sur Alger au moyen de la route impériale de Dellys.

Il existe à Hussein Dey une fontaine publique et une petite église. L'administration y a établi en 1853, le nouvel entrepôt des tabacs.

Birmandreïs. — La situation de ce village, installé dans de parfaites conditions de salubrité, et dont le territoire fertile est exploité par une population de vigoureux et intelligents travailleurs, n'a plus rien qui doive préoccuper l'administration.

Birmandreïs est doté d'une belle fontaine avec un abreuvoir public.

On remarque, en outre, dans toute l'étendne de son territoire, un grand nombre de puits avec norias qui constitueront une précieuse ressource pour les irrigations que comportent les cultures des plantes industrielles auxquelles les colons de ce village ont déjà commencé à se livrer.

Birmandreïs est relié à Alger par la grande route de Blidah. Ce centre est, en outre, desservi par deux chemins vicinaux se dirigeant l'un sur Kouba et l'autre sur Hussein-Dey.

Birkadem. — Birkadem ne comprend que 25 maisons bâties autour de l'église que l'administration y a fait construire. Les habitants de cette commune ont préféré s'installer au centre même de leurs propriétés rurales afin d'être mieux à même d'en surveiller l'exploitation.

Les terres de Birkadem ont été très-recherchées par les colons à cause de leur proximité d'Alger et de leur fertilité. Mais leur étendue n'est plus en rapport avec les besoins des cultivateurs installés dans le village. L'administration s'occupe de parer à cet inconvénient.

Il existe à Birkadem une église, une salle d'école, une gendarmerie et uno belle fontaine avec deux abreuvoirs. Les plantations publiques y sont nombreuses et parfaitement entretenues et ses communications avec Alger et avec les centres voisins sont assurées d'un côté par la route de Blidah passant par la plaine, et d'un autre côté par plusieurs chemins vicinaux dont la mise en parfait état comporte cependant l'exécution de quelques travaux.

Saoula. (Annexe de la commune de Birkadem.) — Sa situation s'améliore chaque jour, grâce aux dé-

veloppements de la culture des plantes potagères que les habitants de ce centre écoulent sur Alger. L'industrie meunière, qui y est représentée par deux moulins à eau en pleine activité et par un troisième en voie de construction, est appelée à devenir l'un des principaux éléments de prospérité de la population de Saoula. Ce village compte deux fontaines avec lavoir et abreuvoir publics. On y voit aussi un assez grand nombre de puits particuliers. Trois chemins vicinaux qui exigent quelques travaux d'empierrement, relient Saoula aux communes voisines de Birkadem, de Drariah et de Crescia.

Kouba. — Kouba est le premier centre de population européenne qui ait été créé en 1833, sous l'administration du duc de Rovigo. Il a été peuplé dès l'origine par 30 familles alsaciennes presque entièrement remplacées aujourd'hui par des Mahonnais qui s'y livrent avec succès à la culture des céréales, des plantes maraîchères et à l'éducation des vers à soie.

Le voisinage d'un établissement religieux important (le grand séminaire) autour duquel sont venues se grouper quelques habitations, ajoute aux éléments de prospérité que possède le village. Il existe à Kouba une fontaine construite par les Mores.

Desservi par la grande route d'Alger à Rovigo, Kouba est relié aux centres voisins par des chemins vicinaux en assez bon état.

Chéragas. — Chef-lieu de commune comprenant dans sa circonscription l'annexe rurale d'Aïn-Bénian (Guyot-ville).

Territoire propre à la culture des céréales et des plantes industrielles; eaux d'excellente qualité et assez abondantes pour suffire aux irrigations; fermes importantes, dont l'exploitation donne, pendant la morte saison, du travail aux bras inoccupés; industries développées; communications et débouchés faciles sur Alger, tels sont les éléments qui ont concouru à former la situation heureuse dont jouit actuellement la population de Chéragas.

Chéragas possède deux fontaines et un abreuvoir dont le trop plein vient s'écouler dans un lavoir public. Les eaux débitées par ces fontaines pourraient être facilement aménagées pour les irrigations. Il existe encore à Chéragas un assez grand nombre de puits servant à l'arrosage des jardins. Les plantations publiques du village et des environs sont peu nombreuses mais bien entretenues.

Chéragas est relié à Alger par la route de Koléah, par Staouëli; l'entretien de cette voie de communication ne laisse rien à désirer.

Ce centre de population est desservi, en outre, par deux chemins vicinaux, l'un conduisant à Dély-Ibrahim et l'autre à Guyot-ville.

L'industrie est représentée dans ce village par un moulin à farine sis sur l'Oued-Beni-Messous, par une briqueterie en pleine activité et par une distillerie pour la fabrication des essences, installée par M. Mercurin, maire de cette localité.

Il existe à Chéragas une petite église.

Le développement donné à l'agriculture sur le territoire de Chéragas a récemment reçu une nouvelle impulsion par suite de la régularisation de la position des concessionnaires installés sur le territoire dit des Grands Chéragas, où ont été créées des fermes isolées toutes en voie de prospérité.

Aïn-Bénian. — (Guyot-ville) annexe rurale de la commune de Chéragas. Les habitants de ce centre ont su, à force de travaux persévérants, surmonter les difficultés qui se présentaient à leur installation.

L'appui constant qui leur a été prêté par l'administration, et qui s'est traduit en 1852 par la construction d'un lavoir et d'un ponceau sur l'Oued-Beni-Messous, ainsi que par l'amélioration du chemin qui relie le village au plateau du Baïnen, a produit les meilleurs résultats, et l'on peut compter aujourd'hui sur l'avenir prospère de ce centre de population.

Dély-Ibrahim. — En voie de progrès. L'établissement d'une nouvelle fontaine avec lavoir et abreuvoir destinés à recevoir les eaux d'une source abondante récemment découverte aux portes de Dély-Ibrahim va permettre de satisfaire à tous les besoins des habitants de ce village, dont la situation avait, jusqu'à ce jour, laissé à désirer sous le rapport des eaux nécessaires pour l'alimentation des hommes et des animaux.

Traversé par la grande route d'Alger à Blidah, Dély-Ibrahim est desservi en outre par trois chemins vicinaux qui le relient, savoir :

Le premier à El-Achour,
Le deuxième à Saint-Ferdinand par Ouled-Fayet,
Le troisième à Guyot-ville par Chéragas.

Les constructions d'utilité publique élevées par l'administration à Dély-Ibrahim, et qui se composent d'une église avec presbytère, d'une école, d'un orphelinat et d'une caserne de gendarmerie, répondent de tous points aux besoins de ce centre de population.

L'industrie n'y est représentée que par un moulin à vent construit sur la propriété d'un colon du voisinage.

El-Achour. — Annexe de la commune de Dély-Ibrahim, El-Achour repose sur un plateau élevé d'une salubrité remarquable.

Entouré d'un territoire fertile et d'une étendue suffisante, pourvu d'eaux abondantes et d'excellente qualité, doté d'une fontaine publique avec lavoir et abreuvoir, ce centre est en voie de prospérité. Sa situation ne laissera rien à désirer lorsque les chemins qui le relient à Dély-Ibrahim, à Drariah et à la route de Birkadem auront été l'objet de quelques travaux d'empierrement nécessaires pour en faciliter le parcours pendant la mauvaise saison.

Les cérémonies du culte à El-Achour sont célébrées dans une des tourelles de l'enceinte.

Drariah. — Créé en 1842 à 12 kilomètres sud d'Alger. Village en très-bonne voie. Fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Puits particuliers dans l'intérieur et aux environs du village. Norias sur quelques propriétés voisines. Travaux d'exploitation considérables et commençant à embrasser les cultures industrielles; notamment celle du tabac. Industrie séricicole bien développée. Carrières importantes dont l'exploitation occupe un grand nombre de bras et constitue l'un des principaux éléments du bien-être dont jouissent les habitants de Drariah.

L'administration n'a plus à se préoccuper aujourd'hui de ce centre de population, si ce n'est pour ce qui concerne l'exécution de quelques travaux que nécessitent ses communications vicinales, et notamment celle qui, aboutissant à la grande route de Douéra à Alger, sert journellement au transport au chef-lieu des pierres extraites de ses carrières.

Il existe à Drariah une petite église, une mairie et une maison d'école. Les plantations publiques y sont nombreuses et en bon état.

Ouled-Fayet. — Village en très-bonne voie. Position salubre. Sol fertile propre à la culture des céréales, du tabac et du coton. Population rompue aux travaux agricoles. Fontaine dont le débit vient d'être augmenté par de récents travaux. Lavoir, abreuvoir. Puits particuliers dans l'intérieur et aux environs du village. Eaux assez abondantes pour permettre les irrigations au moyen de norias. Débouchés ouverts sur Alger, sur Dély-Ibrahim; Ouled-Fayet est desservi par deux chemins, l'un aboutissant à Dély-Ibrahim, l'autre formant un embranchement sur la route d'Alger à Blidah par Douéra.

Quelques travaux d'empierrement suffiront pour la mise en état de la première de ces voies de communication. Quant à la seconde, elle a été récemment empierrée, et la circulation y est facile en toute saison. Des mesures sont prises pour que les plantations publiques de ce village ne laissent rien à désirer. Une tourelle y a été récemment affectée à la célébration des cérémonies du culte.

Sidi-Ferruch. — Le village de Sidi-Ferruch comprend 20 maisons construites sur la presqu'île de ce nom.

Il est à remarquer que les cultures aux environs de la presqu'île ont pris, à partir de 1852, un développement bien supérieur à celui des années précédentes.

Il existe à Sidi-Ferruch :

Un poste de douaniers et deux puits publics.

Ce village est relié à Alger par un chemin vicinal aboutissant à la route de Koléah, et sur lequel il y aura lieu de faire exécuter quelques réparations.

Le Fondouck. — Renferme 75 familles. Bientôt l'administration pourra annexer à son territoire une superficie suffisante pour en compléter le peuplement. La culture du tabac et du cotonnier s'y fait avec succès. La route qui relie ce centre à Alger est excellente. Le village est abondamment pourvu d'eaux potables et de bonne qualité, au moyen de deux fontaines et d'un puits public creusé dans sa partie élevée.

Les plantations publiques sont en bon état. Les constructions communales telles que mairie, école, presbytère, chapelle, sont représentées par les quatre tourelles du mur d'enceinte. Bientôt une église sera construite sur la place réservée à cet effet.

Les débouchés ouverts à la production agricole sont pour le Fondouck : un marché arabe qui s'y tient toutes les semaines, et Alger. Le genre de commerce de la localité consiste uniquement dans la vente des produits du sol et de quelques bestiaux. Une industrie nouvelle, qui tend à se propager, est l'exploitation de la feuille de palmier nain, qui est coupée, puis peignée et vendue en filasse par les colons aux fabricants de crin végétal au prix de 5 francs les 100 kilogrammes. Un homme peut gagner à ce métier de 2 francs à 2 fr. 50 cent. par jour.

Les colons réclamaient depuis longtemps avec instance l'exécution d'un barrage qui permît d'utiliser les eaux du Hamis pour l'irrigation. Ce travail important a été exécuté dans le cours de 1854.

L'Arbâ. — Le village de L'Arbâ, fondé en 1848, continue à prospérer. Deux routes mettent ce centre en communication avec Alger, l'une par le gué de Constantine, l'autre par la Maison Carrée. La route du pied de l'Atlas se poursuit avec activité. On a réparé les dégâts commis par les eaux de l'Oued-Djemmâ aux digues de ses rives.

Les plantations publiques de L'Arbâ sont admirables de développement. Les bâtiments d'utilité commune consistent en une construction qui renferme la mairie, un dépôt de médicaments et une chapelle en attendant que l'église actuellement en construction soit terminée. Le marché de L'Arbâ est plus important que celui du Fondouck, surtout par la vente des bestiaux. Deux chutes d'eau y ont été concédées pour y établir des moulins à farines.

La Rassauta. — La commune de la Rassauta renferme :

1° *Le hameau de la Maison Carrée* où sont groupées une vingtaine d'habitations. Des travaux de dessèchement ont été faits récemment dans le voisinage de ce petit centre, pour donner de l'écoulement aux eaux.

2° *Le village du Fort-de-l'Eau*, dont toutes les terres sont défrichées et en plein rapport. Il renferme 51 maisons en maçonnerie, et chaque maison a son puits. Une église a été construite dans le village pendant l'année 1852. Quelques-uns des lots de la réserve de la Rassauta, qui ont été vendus à des Mahonnais, sont déjà presque entièrement défrichés.

3° *Les concessions de la Rassauta.* — Ces concessions, faites en 1849 et 1850, présentent une suite continue de fermes et d'habitations depuis la Maison Carrée jusqu'à Méridja sur un parcours de 8 kilomètres. La culture s'étend chaque année davantage et gagne peu à peu sur les marais de l'Oued-Smar, qui disparaî-

tront complétement lorsque l'administration aura fait exécuter l'endiguement de l'Oued-Beyrig, ainsi que la route centrale de la plaine de Méridja à Sidi-Moussa.

Rovigo. — Rovigo, dont la création remonte au mois de novembre 1851, est situé à 30 kilomètres d'Alger et se trouve adossé au versant nord de l'Atlas. Deux belles routes le relient l'une à Blidah et l'autre à Alger.

Centre essentiellement agricole en raison de sa position topographique, Rovigo possède un très-beau territoire, dont une grande partie pourra être irriguée après l'exécution des canaux que l'administration fait ouvrir dans ce but. Ces canaux permettront d'établir avec avantage, tant sur la dérivation de l'Oued-Thiammamin que sur celle de l'Harrach, des chutes assez importantes que l'industrie ne tardera pas à utiliser.

Rovigo est, en outre, doté d'une fort belle fontaine avec abreuvoir, d'une maison de secours servant de mairie, ainsi que de plantations publiques nombreuses et de fort belle venue.

A 3 kilomètres de Rovigo s'exploite déjà depuis plusieurs années une carrière de plâtre. Ce plâtre est classé de qualité supérieure et bien préférable à celui qui vient d'Espagne et à celui qui s'exploite dans les autres carrières du département. Les montagnes qui avoisinent ce centre, et dans lesquelles on peut ouvrir d'autres carrières, sont appelées à être une source de richesses pour le pays.

Les sources thermales d'Hammam Melouan, situées à 5 ou 6 kilomètres, doivent aussi contribuer puissamment à sa prospérité. Ces eaux comparées à celles de Bourbonne et de Balaruc, sont très-renommées parmi les indigènes et ont offert plusieurs exemples d'efficacité parmi les Européens.

L'administration se préoccupe vivement du moyen d'organiser sur d'assez larges bases et par l'industrie privée un établissement de santé à Hammam-Mélouan.

Douéra. — Douéra, chef-lieu de commune comprenant cinq annexes rurales : Baba Hassen, Crescia, Sainte-Amélie, Saint-Ferdinand et Maelma, est situé dans les meilleures conditions de salubrité publique possible, à 22 kilomètres d'Alger, sur la route de cette ville à Blidah.

La présence d'une garnison nombreuse occupant les vastes bâtiments militaires autour desquels étaient venus se grouper les premiers habitants de Douéra, a longtemps constitué l'unique cause du mouvement et de la vie qui animaient alors ce centre de population.

Privés depuis quelques années de cet élément de vitalité toute factice, les habitants de Douéra ont dû tourner leurs vues vers l'agriculture, qui pouvait seule assurer leur prospérité à venir.

Afin d'encourager cette tendance heureuse, l'administration s'occupe, au moyen de l'adjonction de 400 hectares de terre environ, sis aux portes mêmes de la ville, de constituer à chaque colon une concession d'une étendue suffisante pour ses besoins.

En outre de la grande route d'Alger à Blidah qui, passant par Dély-Ibrahim, traverse son territoire et dessert Baba Hassen, Douéra comprend les chemins vicinaux ci-après :

1° Chemin de Birkhadem desservant en même temps le village de Crescia;

2° Chemin de Sainte-Amélie, Saint-Ferdinand et Maelma, convergeant tous sur Douéra même.

Les plantations publiques à Douéra sont nombreuses et en parfait état d'entretien. L'autorité locale se propose d'en augmenter l'importance en complantant de mûriers 4 hectares de terrains vagues sis aux portes de la ville. Ces plantations nouvelles pourront, dans un délai peu éloigné, améliorer les ressources budgétaires de cette commune.

Les eaux de Douéra, en quantité plus que suffisante pour l'alimentation des habitants et des animaux, ne sont pas assez abondantes pour les irrigations. Mais, dans cette commune, comme dans la plupart des autres localités du Sahel, des nappes abondantes existant à peu de profondeur du sol, ont permis le creusement facile et peu coûteux d'un grand nombre de puits dont quelques-uns, complétés par l'établissement d'une noria, fournissent l'eau nécessaire pour les arrosages que les colons veulent entreprendre sur une vaste échelle.

En outre d'un lavoir, de deux abreuvoirs, d'un puits public et de trois fontaines dont deux dans l'intérieur de la ville et la troisième dans la banlieue, Douéra comprend les constructions d'utilité publique suivantes :

1° Église avec presbytère;
2° Temple protestant;
3° Mairie;
4° Hôpital civil;
5° École de garçons;
6° École de filles et salle d'asile;
7° Justice de paix;
8° Dépôt des pompes à incendie.

Alger est l'unique débouché ouvert à la production de la commune de Douéra. L'industrie n'est représentée dans cette dernière localité que par une minoterie à vapeur et à trois paires de meules, installée dans les derniers mois de 1852 par M. de Galland, officier supérieur d'infanterie en retraite. Quelques colons se livrent en outre à la fabrication du crin végétal.

Baba-Hassen. — Centre créé à 3 kilomètres de Douéra dont il est une des annexes rurales.

État sanitaire ne laissant rien à désirer. Population laborieuse exclusivement adonnée aux travaux agricoles. Ensemble satisfaisant.

Baba Haasen est doté d'eaux excellentes en quantité suffisante pour l'alimentation des habitants et des animaux

Il y existe une fontaine publique, un lavoir et un abreuvoir.

L'une des tourelles qui flanquent l'enceinte du village est consacrée à la célébration du culte.

Baba-Hassen est relié à la route d'Alger à Blidah par un embranchement de 400 mètres environ.

Crescia. — Village en bonne voie. Communications assurées avec le chef-lieu par le chemin de Birkhadem à Douéra. Amélioration sensible dans la situation des cultures et dans les conditions morales et de bien-être de la population. État sanitaire des plus satisfaisants. Fontaine, lavoir et abreuvoir, puits publics et puits particuliers creusés dans l'intérieur du village et dans quelques-unes des propriétés du voisinage.

Les plantations publiques existant dans l'intérieur et aux abords de ce centre de population sont peu nombreuses mais bien entretenues. Une partie du bâtiment dépendant de l'ancienne caserne de gendarmerie de Crescia est provisoirement affectée à la célébration des cérémonies du culte; l'autre partie sert de chambre de sûreté.

Hameau de Bir-Touta. — Annexe de Douéra. Hameau de 20 feux placé à cheval sur la route d'Alger à Blidah, par la plaine, territoire fertile, écoulement facile pour les produits, population laborieuse en bonne voie de réussite.

L'administration s'occupe en ce moment de l'exécution d'un chemin partant de Bir-Touta, passant par le milieu de la plaine et destiné à desservir les concessions rurales de ce centre, ainsi que les fermes des environs.

Sainte-Amélie, Saint-Ferdinand et Maelma. — Villages construits en 1843 par les condamnés militaires. Les colons de ces trois centres ayant reçu, au moment de leur installation, des maisons toutes bâties et des terrains en partie défrichés, ont été ainsi affranchis, dès le début, des préoccupations qu'entraine avec elle toute installation première sur le sol algérien.

En outre, l'administration a décidé en 1853 :

1° Que les anciens militaires installés à Maelma seraient, ainsi du reste que le leur avait promis M. le

maréchal Bugeaud, exonérés de toute redevance envers l'État à raison du prix des maisons qui leur étaient livrées;

2° Que les sommes dues pour le même objet par les autres concessionnaires seraient converties en rentes réductibles à moitié par application des dispositions des décrets des 19 et 21 février 1850.

Ces faveurs ne peuvent manquer d'imprimer une nouvelle impulsion au développement agricole de ces trois centres de population dont les territoires, bien que dépourvus d'eau pour les irrigations, sont cependant propres à tous les genres de culture entrepris dans le Sahel d'Alger; des chemins vicinaux mettent ces trois villages en communication avec Alger.

Il existe dans chacun d'eux, en outre d'un lavoir et d'un abreuvoir, une fontaine publique dont le débit répond et au delà à tous les besoins que comporte l'alimentation des hommes et des animaux. A Sainte-Amélie, les cérémonies du culte sont célébrées dans une petite église convenablement installée; une ancienne caserne de gendarmerie construite à Saint-Ferdinand est affectée à une école de garçons et deux tourelles de défense à Maelma servent actuellement, mais à titre provisoire seulement, de corps de garde et de mairie.

Tenez. — Centre européen créé en 1843, lors de l'occupation militaire, et placé à peu de distance de la bourgade indigène connue sous le nom de vieux Tenez, la ville de Tenez s'étend sur un plateau borné au nord par la mer, à l'est par la plaine où coule l'Oued Allala, et au sud par le chemin de Mostaganem.

Élevée à un chiffre assez considérable dans les premières années, la population de Tenez a diminué avec l'armée. Après de nombreuses fluctuations, elle a fini par se dépouiller de tous les éléments qui ne constituent qu'une occupation temporaire, et ne se compose plus aujourd'hui que de Français ou d'Espagnols, tous propriétaires ou ayant des intérêts qui les attachent à jamais à cette localité.

Les habitants de Tenez sont, en général, laborieux et honnêtes; leur existence est aussi réglée que celle des habitants des petites villes de France avec lesquels ils ont une grande analogie. Leur bien-être est satisfaisant, et la santé publique ne laisse rien à désirer.

La route de Tenez à Orléansville par le village de Montenotte est la seule voie carrossable que possède ce district, un sentier sur Cherchel et une amorce de route sur Mostaganem sont les jalons des communications futures avec ces villes. Ces communications, lorsqu'elles seront praticables, augmenteront sans doute l'importance de Tenez, mais c'est surtout dans la construction d'un port présentant un abri pour les navires et permettant au commerce d'exportation de plus grands développements, que la population européenne de Tenez trouvera l'un des principaux éléments de sa prospérité à venir.

Le marché de Tenez, l'un des plus considérables de l'Algérie, est le point où vient aboutir non-seulement la production du district, mais encore celle de tout le territoire compris entre Tiaret, Milianah et la mer; les marchés intérieurs de Beni-Madoune, Beni-Marma et Lamits, où se vendent les produits indigènes et européens utiles aux Arabes, n'ont de réelle importance aujourd'hui que comme intermédiaires du marché aux céréales de Tenez.

Pour compléter cet exposé sommaire de la situation de Tenez, on ajoutera que les plantations publiques qui l'entourent, ou qui se trouvent dans son enceinte, sont convenablement entretenues, et que l'aménagement des eaux dérivées de l'Oued-Allalah est bien exécuté. Quant aux constructions d'utilité publique, à l'exception du mur d'enceinte qui se termine du côté de la mer, elles ne sont encore qu'à l'état de projet; église, école, mairie, infirmerie, etc., sont l'objet de location ou d'installation provisoire.

Montenotte. — Jusqu'à la fin de 1852, les colons de ce centre ont à peu près vécu des avantages exceptionnels attribués aux colonies de 1848. Cependant cette situation tend à s'améliorer, et les cultures ont pris, en 1853, une plus grande extension. Le commerce, les transports, ont constitué jusqu'ici la principale aisance de ce village, qui semble une annexe des marchés voisins.

Placé au bord d'une rivière et sur une route fréquentée, Montenotte est dans de bonnes conditions pour réussir. L'école et la mairie sont convenablement installées; le village est pourvu de puits et d'un lavoir; les plantations sont nombreuses et bien entretenues.

Ce centre n'a encore de relations suivies qu'avec Tenez. Les industries qu'on y exerce se réduisent à celles qui sont le plus indispensable à l'existence des colons.

Orléansville. — Orléansville, situé sur la rive gauche du Chélif, occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine. Sa position topographique et stratégique au centre de la plaine si fertile du Chélif lui donne une importance incontestable.

Calme et paisible, la population d'Orléansville vit et se soutient par le commerce de consommation que motive la présence d'une garnison de 2,500 hommes, et aussi par ses transactions avec les indigènes, transactions dont les céréales et la laine sont la base exclusive.

La route de Tenez est la seule voie carrossable que possède Orléansville. Cette ville est destinée à être traversée par la route qui, passant par Mostaganem, Milianah et Blidah, doit relier Oran à Alger et affranchir ainsi tout l'ouest et le centre de nos possessions africaines des caprices et des difficultés de la navigation.

Deux sources recherchées dans les montagnes du Tinabout amènent dans l'intérieur d'Orléansville des eaux abondantes qui alimentent les fontaines servant aux besoins des ménages, aux irrigations des jardins et au nettoiement des rues; deux bornes-fontaines et un jet d'eau mettent incessamment l'eau des sources à la disposition des habitants et alimentent, en outre, un lavoir couvert. Le Chélif et les puits creusés sur les bords de cette rivière fournissent l'eau destinée à l'alimentation des hommes et des animaux.

Les plantations publiques ont toutes été groupées dans l'intérieur de la ville et le long des glacis; objet de soins tout particuliers de l'autorité militaire avant l'installation du commissariat civil, elles sont nombreuses, bien venues et pleines d'avenir, et donnent à Orléansville un air de verdure et de fraîcheur qui contraste heureusement avec l'aridité de ses environs.

Une baraque servant provisoirement d'église et devant être ultérieurement affectée à l'école des garçons, constitue, avec l'école des filles et un asile installés dans une maison dont l'appropriation ne laisse rien à désirer, les seules constructions d'utilité publique exécutées aux frais de l'État à Orléansville.

La ville est entourée de tous côtés, à l'exception de la partie qui s'appuie au Chélif, d'un mur de fortification construit par le génie militaire.

Un grand marché hebdomadaire se tenant sur le champ de manœuvres, sous la surveillance du bureau arabe, fait affluer chaque dimanche à Orléansville toutes les tribus des environs qui viennent y vendre des bestiaux, des céréales, des fruits, des volailles et des légumes. Orléansville possède, en outre, un marché journalier pour les légumes, la volaille, le charbon, les fruits, etc., etc., et pour les céréales.

Les habitants d'Orléansville n'exercent aucune industrie autre que celle résultant du petit commerce de détail que comportent les besoins de la garnison et de la ville même.

La Ferme. — Colonie agricole établie en 1848 sur la rive droite du Chélif à la tête du pont et à 500 mètres d'Orléansville, dont elle est le faubourg naturel.

Population plutôt commerçante qu'agricole. La température et l'état sanitaire n'affectent aucune différence avec Orléansville, non plus que les routes et chemins de communication qui leur sont communs. Deux cent cinquante mûriers plantés sur la place et dans les rues du village sont d'une belle venue.

Comme à Orléansville, les eaux du Chélif servent à l'alimentation des hommes et des animaux; un puits creusé sur la berge leur procure, au moyen d'une noria, une eau devenue plus claire et plus pure en traversant les quelques mètres de distance qui séparent le puits du cours de la rivière. Deux autres norias ont été élevées pour l'irrigation d'un ou deux hectares de jardins maraîchers, seuls pourvoyeurs du marché

d'Orléansville. Les résultats obtenus sont de nature à encourager de nouveaux constructeurs, dont la présence serait nécessaire pour établir une concurrence utile et faire baisser le prix des légumes. Les habitants de la Ferme vont à la messe à Orléansville, où ils envoient aussi leurs enfants à l'école. Une mairie, un four public et une maison de pharmacie, sont les établissements publics que lui a légués l'autorité militaire; ils suffisent du reste largement à ses besoins. Les marchés et débouchés sont les mêmes que ceux d'Orléansville.

Ponteba. — Colonie agricole créée, en 1848, sur la rive gauche du Chélif, à 7 kilomètres et à l'est d'Orléansville, sur la route de Milianah. Population vivant plus particulièrement de la culture du sol à laquelle elle s'adonne avec assiduité et succès. Ponteba a conservé presque en entier sa population primitive.

Trois norias établies sur les bords du Chélif arrosent 8 ou 10 petits jardins où sont cultivés des légumes et des fruits.

Un seul puits creusé au milieu du village suffit aux besoins des habitants dont les bestiaux vont s'abreuver au Chélif. Il serait utile d'y faire établir un abreuvoir et un lavoir publics.

Un route relie Pontcha à Orléansville.

Un boulanger, un charron, un forgeron et plusieurs cantiniers forment tout le personnel industriel de ce village.

Les établissements publics y sont nombreux, complets et en bon état de conservation, ce sont:

Une mairie,

Une école des filles,

Une école des garçons,

Un hôpital ou logement pour les sœurs, s'il en était établie une succursale,

Une pharmacie,

Une boulangerie,

Une église,

Un presbytère.

Les marchés et débouchés sont ceux d'Orléansville.

Cherchel. — Bâtie en amphithéâtre au bord de la mer, sur l'emplacement même de l'ancienne *Julia Cæsarea,* dont les ruines attestent toute la richesse et toute l'importance, Cherchel est l'une des villes les plus heureusement situées, au point de vue de la salubrité publique.

Aidés dans leurs travaux par une population indigène laborieuse et sage, les habitants de Cherchel jouissent pour la plupart d'une certaine aisance, et s'appliquent à augmenter leur bien-être par la mise en valeur du territoire qui leur a été concédé.

Le port de Cherchel, dont les travaux ont commencé en 1841, est complétement terminé, et présente, en outre d'un refuge assuré à la navigation, un débouché des plus avantageux pour les exportations maritimes.

L'administration se préoccupe du soin de relier Cherchel aux villes de l'intérieur;

1° Au moyen du complet achèvement de la route qui, partant de Blidah, se poursuit jusqu'à Cherchel même, après avoir desservi les colonies de Marengo et de Zurich;

2° Au moyen de la mise en état de la route stratégique de Milianah.

Cherchel sera, de plus, ultérieurement mise en communication avec la vallée du Chélif par une grande route ouverte actuellement jusqu'à la colonie agricole de Novi, et qui doit se poursuivre jusqu'à Tenez.

Les plantations publiques à Cherchel sont bien entretenues; des arbres de fort belle venue ont été plantés dans l'intérieur, sur l'esplanade du fort Cherchel et un boulevard bordé d'une double rangée d'arbres entoure la ville.

Cherchel renferme un assez grand nombre de puits, il y existe un lavoir et deux abreuvoirs dont deux à l'extérieur.

En outre d'un bâtiment spécial affecté à la douane, et qui a été terminé en 1852, Cherchel possède un hôpital militaire, où les malades civils sont reçus, une direction du port, un abattoir et un caravansérail actuellement occupé par le chef du bureau arabe et la Maison des hôtes.

Deux marchés aux bestiaux se tiennent en ville les lundis et vendredis de chaque semaine; mais les bouchers et les cultivateurs préfèrent se rendre dans les marchés de l'intérieur, où ils trouvent plus de ressources.

Cherchel était autrefois renommée pour les poteries dont elle faisait un commerce assez considérable avec Alger. Il y existe encore deux établissements de ce genre exploités par des indigènes, et un troisième créé par un Européen.

L'industrie y est peu développée et n'y est guère représentée que par deux moulins à farine, dont l'un est mû par le vent et l'autre par le triple mobile de l'eau, du vent et d'un manége.

Novi. — Cette colonie agricole, fondée à la fin de 1848, a été remise à l'administration civile, le 1er juillet 1852; elle est située à sept kilomètres ouest de Cherchel sur le bord de la mer. Le défrichement de son territoire accidenté, couvert de broussailles et de palmiers nains, a présenté de grandes difficultés; mais les colons recueillent aujourd'hui le fruit de leur persévérants efforts. L'état sanitaire de Novi a toujours été satisfaisant.

Ce centre ne possède encore ni fontaines, ni lavoirs, ni abreuvoirs. Les habitants y ont creusé eux-mêmes des puits. L'administration s'occupe des travaux nécessaires pour amener dans le village les eaux de l'Oued-Sidi-Ghilas, qui coule à très-peu de distance.

Des plantations publiques existent à Novi.

L'église, l'école, le presbytère et la mairie y ont été installés dans des maisons réservées et appropriées dans ce but.

La route qui relie ce centre à Cherchel ne laisse rien à désirer.

Zurich. — Colonie de 1848 en très-bonne voie. Territoire excellent et en partie irrigable au moyen des eaux de la rivière de l'Oued-el-Hachem; population s'adonnant sérieusement aux travaux agricoles, cultures industrielles ayant déjà pris quelques développements; plantations publiques de belle venue, puits public dans l'intérieur du village.

L'industrie est représentée à Zurich par un moulin à eau actuellement en pleine activité. Ce centre est traversé par la grande route qui, partant de Cherchel, se poursuit jusqu'à Blidah.

Cette route nécessite l'exécution de quelques travaux dans celles de ses parties qui, se dirigeant sur Blidah relient Zurich à Marengo.

La colonie de Zurich est dotée d'une église, d'une école avec salle d'asile et d'une mairie convenablement installées.

ARRONDISSEMENT DE BLIDAH.

Les anciens centres dépendant de l'arrondissement de Blidah sont les suivants :

Blidah. — Heureusement située pour être à la fois agricole, industrielle et ville d'entrepôt; centre d'approvisionnement de tout l'ouest de la plaine : étape obligée de tous les transports qui s'effectuent sur Médéah et Milianah, et de ces villes sur Alger, Blidah possède en elle-même tous les éléments de prospérité.

A l'intérieur, marchés bien approvisionnés, fondoucks pour les indigènes de passage, établissements publics nécessaires à la vie facile; lavoirs couverts, abreuvoirs et fontaines; industries de nécessité première et même de luxe représentées par une classe ouvrière intelligente.

A l'extérieur, eaux abondantes et bien aménagées; minoteries perfectionnées; moulins arabes et tanneries,

orangeries, vergers et jardins maraichers, terrains excellents, routes faciles et bien entretenues; tout, à Blidah, se réunit pour en faire une des villes les plus richement dotées de ce pays.

Les résultats d'une situation aussi prospère se sont déjà traduits par des faits importants : tels que la constitution de la propriété et la moralisation de la famille et des masses.

Blidah et deux de ses annexes, Joinville et Montpensier, sont alimentées par les eaux de l'Oued-el-Kebir qui débite à l'étiage environ 275 litres d'eau par seconde. Retenues par un barrage solidement établi dans la gorge de la montagne, à 1,800 mètres environ de la ville, ces eaux sont recueillies dans un aqueduc de dérivation sur la rive droite de l'oued, font mouvoir deux moulins européens, et viennent s'accumuler à la porte sud de la ville dans un château d'eau d'où elles se divisent en trois canaux principaux, subdivisés eux-mêmes dans leur parcours pour les besoins de l'irrigation.

Le premier arrose les jardins et les orangeries du sud et de l'est, les jardins et les orangeries du village de Montpensier et une partie des orangeries du nord-est.

Le second fournit aux 24 fontaines de la ville, à ses lavoirs, ses abreuvoirs, ses établissements publics, et à cent concessions particulières. Comme le premier, il va alimenter les irrigations des orangeries du nord-est.

L'une des branches du troisième, après avoir desservi, intra-muros, les casernes, fait mouvoir le moulin de l'administration, et alimenté, extra-muros, le lavoir militaire, va se perdre en irrigations; l'autre branche alimente à l'ouest l'abreuvoir de la cavalerie, arrose les vergers de ce côté de la banlieue, plus loin ceux de Joinville, et alimente ce village.

La répartition des eaux est arrêtée, chaque année, d'après les propositions d'une commission. Leur distribution est ensuite opérée et surveillée par le service des ponts et chaussées.

Des routes faciles et bien entretenues, desservent la ville de Blidah. En effet, outre les chemins parfaitement praticables qui relient sur tous les points les diverses exploitations ou groupes d'exploitations existant sur son territoire, cette ville comprend les importantes voies de communication ci-après, savoir :

1° La route impériale partant d'Alger et qui, arrivée à la Chiffa, se bifurque pour gagner Médéah au sud, et se poursuit à l'ouest pour aller à Milianah, par Mouzaiaville, le Bou-Roumi, El-Afroun, Ameur-el-Aïn et La Bourkika ;

2° La route qui, partant de Boufarick, se poursuit au sud jusqu'au pied de la montagne, et se jette ensuite à droite pour se rendre à Blidah, en desservant les centres de Souma et de Dalmatie et le hameau des quatre fermes;

3° La route qui va aboutir à la mer, après avoir traversé la plaine de la Métidja. Cette route qui dessert actuellement la ville de Koléah et le village de l'Oued-el-Halleg, est destinée à relier à ces deux centres le village de Fouka. Elle est actuellement terminée jusqu'à Koléah.

Plantations publiques. — Les places de Blidah, au nombre de trois, sont plantées de platanes magnifiques. Il en est de même d'une partie des boulevards extérieurs. Ces dernières plantations, faites par le service du génie, constitueront, quand elles seront complètement terminées, une voie de communication et une promenade des plus agréables autour de la ville.

Constructions d'utilité publique. — Blidah, chef-lieu d'une sous-préfecture, possède des établissements d'utilité publique de première nécessité, tels que fontaines, lavoirs et abreuvoirs; il reste encore à doter cette ville d'une mairie, d'un palais de justice, d'une prison civile, d'un théâtre et d'une église plus digne de notre culte que l'étroite mosquée aujourd'hui affectée au service divin.

Les projets de ces divers établissements sont en ce moment à l'étude, et il y a lieu d'espérer que leur mise à exécution ne se fera pas longtemps attendre.

L'école des garçons est suffisante; celle des sœurs, qui reçoit 300 enfants, vient d'être réparée et augmentée d'un corps de bâtiment construit dans les meilleurs conditions d'espace et d'aération.

Les débouchés ouverts à la production agricole de Blidah et de son arrondissement, sont :

1° Pour les cultures industrielles, Alger;

2° Pour les céréales, le marché même de la ville, Médéah et le marché de Boufarik ;

3° Pour les bestiaux et les chevaux, le marché de la ville, le marché de Boufarik et le marché du Seht.

Ces marchés, où se rendent nos colons éleveurs de bestiaux ou qui ont à s'en fournir pour les labours, sont surtout fréquentés par les Arabes; ils sont bien approvisionnés, mais les affaires qui s'y traitent ne sont pas, à proprement parler, commerciales, toutes ont simplement pour effet de satisfaire aux besoins de première nécessité de la population européenne aussi bien qu'indigène. Il s'y écoule cependant par l'intermédiaire des Juifs une assez grande quantité de tissus et de quincaillerie communs de fabrique française, ainsi que d'épiceries; en échange, les indigènes y laissent des peaux brutes, des laines en quantité très-considérable, de la cire, des fruits, des céréales, du charbon, du bois, beaucoup de bœufs, quelques chevaux et de nombreux troupeaux de moutons.

En somme, comme les transactions sont nombreuses, elles suppléent, par le nombre, au chiffre peu élevé de chacune d'elles, et se résument, en fin d'année, par un mouvement de fonds considérable.

Quant aux industries, elles ne sont et ne peuvent être représentées, à part la minoterie et la tannerie, que par les petits métiers appelés sur les lieux par le développement de la colonisation. Blidah cependant pourra devenir une ville industrielle importante lorsque, au moyen de certains travaux d'aménagement, l'administration sera parvenue à faciliter, dans les gorges de la montagne, la création des usines de toute sorte que peuvent alimenter les eaux de l'Oued-el-Kebir.

Joinville, Montpensier, Dalmatie, Beni-Mered. — Annexes de Blidah dont ils sont distants savoir : le premier de 2,000 mètres, le deuxième de 1,500 mètres, le troisième de 4 kilomètres, et le quatrième de 7 kilomètres, ces quatre villages sont en pleine voie de prospérité.

Aménagement intelligent des eaux d'irrigation provenant de l'Oued-el-Kebir pour Joinville et Montpensier, et de l'Oued-Beni-Aza pour Dalmatie et Beni-Mered. Lavoirs couverts, abreuvoirs, eaux d'alimentation versées par des fontaines, plantations publiques bien venues et bien entretenues, vergers en plein rapport, belles et nombreuses voies de communication, débouchés faciles sur Alger pour les produits de culture industrielle, sur les marchés de Blidah et de Boufarik pour les céréales, santé publique excellente, moralisation sensible, épargne dans les ménages, aisance assurée par la fertilité du sol et par cette expérience agricole qui, pour parer aux chances d'une mauvaise récolte en céréales, se ménage des ressources en cultures industrielles, tels sont les progrès que l'administration est heureuse d'avoir à constater dans la situation de ces quatre villages.

Ce qui précède s'applique également au hameau des *Quatre-Fermes.*

Un supplément de terres va être attribué aux villages de Joinville et de Montpensier; il est malheureusement plus difficile de donner la même satisfaction à Dalmatie en raison de la situation de son territoire enclavé dans ceux de Blidah, Beni-Mered et Guerrouaou. Il est à espérer cependant qu'il sera possible de lui donner un communal de 56 hectares au pied de la montagne.

Oued-el-Halleg. — Le village de l'Oued-el-Halleg est situé à 11 kilomètres de Blidah, au point d'intersection de la route de cette ville à Koléah et de la route de Boufarik.

Bien qu'il soit doté d'un excellent territoire et qu'il soit pourvu d'eaux abondantes, le village de l'Oued-el-Halleg s'est développé assez lentement jusque dans ces derniers temps; mais la situation tend à s'améliorer depuis l'année dernière.

Une fontaine, un lavoir et un abreuvoir ont été construits au centre de ce village.

Des mesures ont été prises pour que l'entretien des nombreuses plantations publiques existant sur les boulevards et sur la place de l'Oued-el-Halleg ne laisse plus rien à désirer.

La Chiffa. — Ce village, situé à 7 kilomètres de Blidah, sur la route de cette ville à Milianah (rive gauche de la rivière) est installé dans de bonnes conditions de salubrité.

Il y existe un puits public, une fontaine, un lavoir, un abreuvoir et une petite église provisoire en planches.

Ce centre, dont une partie du territoire a été récemment fertilisée par la construction d'un aquedue de dérivation pour les eaux de La Chiffa, renferme une population tranquille, laborieuse et jouissant d'une certaine aisance. L'on peut considérer son avenir comme étant désormais assuré.

Il n'existe aucun marché dans le village de la Chiffa, et l'industrie n'y est représentée par aucun établissement digne d'être signalé.

Mouzaïaville. — Mouzaïaville est situé à 13 kilomètres de Blidah. Ce village, traversé par la route de Cherchel, possède deux puits, un lavoir, un abreuvoir, 4 blockhaus et une église en planches.

Mouzaïaville a été créé en 1848 dans d'assez mauvaises conditions, il manquait de bois pour le chauffage et d'eaux pour les irrigations.

L'administration a obvié à ce dernier inconvénient en amenant de la montagne une quantité d'eau suffisante pour irriguer 20 ares sur chaque concession. Quant au premier, on y parviendra au moyen de l'annexion d'une certaine étendue de terrains boisés pris sur le versant de la montagne qui fait face au village même. Malgré ce que leur installation a pu présenter de défavorable, les habitants de Mouzaïaville sont, grâce à leur énergie au travail, en voie de prospérité.

Le peu de confortable des maisons d'habitations, se modifie au fur et à mesure des améliorations que la plupart des colons apportent dans les conditions de leur installation.

Des mesures ont été prises pour y assurer le bon entretien des plantations publiques.

Boufarick. — Il n'est point de centre en Algérie qui, après un temps d'arrêt plus long et plus malheureusement motivé, ait fait un progrès plus rapide et soit arrivé à un plus grand bien-être que Boufarick.

Il convient de retracer succinctement ici les diverses phases et les causes d'une si remarquable transformation.

A l'époque de sa création, de 1836 à 1840, Boufarik avait la guerre à ses portes; jusqu'en 1846 et même 1847, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'effet produit par les dessèchements, la fièvre a décimé ses habitants qui, pour toute industrie agricole, à part de rares exceptions, n'avaient que la fauchaison, et pour tout revenu, que la livraison des fourrages.

Depuis 1848, les colons de Boufarik se sont mis résolûment au travail. A cette époque les broussailles s'étendaient encore jusqu'aux portes de la ville en fouillis impénétrables, et les plantations particulières quelque étendues qu'elles fussent, ne se composaient guère que de saules, de peupliers et d'autres essences qui prennent de bouture et qui ne demandent aucun soin. Les mûriers, dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 25,000, ne s'y montraient que par exception.

En fin d'année les broussailles disparurent, l'ensemble des cultures s'étendit sur 350 hectares de céréales et sur quelques hectares de tabac à titre d'essai, et, fait à noter, trente-deux cabarets se fermèrent.

L'année d'après, le progrès fut plus sensible encore. On ensemença 609 hectares en blé tendre et dur. 417 hectares en orge, 415 hectares en cultures diverses, maïs, pommes de terre, fèves, haricots et tabac en tout 1,441 hectares.

Toutefois 92 colons seulement avaient pris part à ce mouvement; les grandes fermes de Soukali, Lamorandière, Bou-Amroussa, Cherfa, etc., entraient pour plus de moitié dans cette somme d'ensemencements.

Le rendement de la récolte fut très-satisfaisant, *quatorze pour un*, en moyenne, et l'on vit commencer la liquidation aujourd'hui terminée de toutes les dettes contractées dans des mauvais jours.

Les résultats constatés dès 1852 se traduisaient déjà par une mise en culture de :

Par les concessionnaires.	Céréales	334	3,110 hectares, dont 256 en tabac.
	Divers	160	
	Tabac	157	
Par les fermes	Céréales	1,644	
	Divers	256	
	Tabac	119	

Depuis lors, la population aussi bien que les cultures ont pris une nouvelle extension et les colons sont en général dans une position très-aisée.

Le territoire de Boufarik a été augmenté, en 1850, de 106 hectares de terres, et, en 1851, de 826, ce qui a permis de porter à 6 hectares au moins des concessions qui, dans les premiers lotissements, n'étaient que de 2 ou 4 hectares, bien que bon nombre d'autres fussent de 8, 10 et 12 hectares.

Boufarik a été érigé en municipalité par décret du 21 novembre 1851; une subvention de 20,000 francs lui a été attribuée; ses revenus propres sont de 15,620 francs, ce qui élève son budget à 35,620 francs, somme à l'aide de laquelle la commission municipale pourvoit à l'exécution de quelques travaux importants:

1° Un abattoir dont le revenu sera de 6,000 francs environ;

2° Une enceinte autour du marché pour faciliter la perception des droits;

3° Un lavoir couvert:

4° Un abreuvoir;

5° Quelques fontaines;

6° Quelques ponceaux sur les canaux de desséchement;

7° La construction d'une mairie. De ces projets, les plus urgents sont complétement étudiés, les autres sont à l'étude.

Comme complément des renseignements qui précèdent, il convient d'ajouter :

1° Que Boufarik est admirablement doté sous le rapport des irrigations et de la fertilité de son territoire éminemment propre à la culture des plantes industrielles;

2° Qu'il existe dans cette ville une église, une école, un bureau de poste et un caravansérail;

3° Que l'industrie et le commerce y sont représentés par quelques usines à graine et par un marché hebdomadaire parfaitement approvisionné et principalement consacré au commerce des bestiaux;

4° Enfin qu'en outre de la grande route d'Alger qui traverse Boufarik même, cette ville est desservie par deux grandes voies de communication, l'une se poursuivant jusqu'à la route du pied de l'Atlas, et l'autre se dirigeant sur le village de L'Arbâ.

L'orphelinat de Boufarik, dirigé par le père Brumauld, est installé dans les bâtiments de l'ancien camp d'Erlon qui lui ont été cédés par décret du 16 août 1851 avec la pépinière créée par l'État.

Souma. — Ce village, annexe de la commune de Boufarik, à laquelle il est relié par une grande route, est situé à 9 kilomètres de Blidah, sur la route du pied de l'Atlas.

Ses eaux, saines et abondantes, alimentent une fontaine, un lavoir et un abreuvoir. Elles suffisent en même temps à l'irrigation des plantations publiques, qui ne laissent rien à désirer.

Les terres de Souma sont fertiles et, lorsqu'on l'aura doté d'un communal, ce centre pourra être abandonné à lui-même.

Trois moulins arabes existent sur le territoire de Souma, dans le ravin de Ferrouka.

Douaouda. — Centre dépendant de la commune de Koléah, en bonne voie de prospérité, au point de vue des cultures, mais grâce au travail des colons qui avaient à opérer sur un sol broussailleux et difficile. Eaux suffisantes pour l'alimentation et de bonne qualité. Peu de plantations en arbres, quelques plantations de vignes.

Une concession de 2 hectares de prairies sur le Haouch-Fargben a été faite à chaque colon en fin de 1851 ; ils pourront, à l'avenir, se livrer à l'élève du bétail.

Douaouda est doté d'une fontaine publique avec lavoir et abreuvoir. Une des tourelles de l'enceinte de ce centre de population est affectée à la célébration des cérémonies du culte.

Fouka. — Annexe de la commune de Koléah, en bonne voie de prospérité : remarquable par ses plantations de vignes; eaux abondantes et bien aménagées dans une belle et vaste fontaine, à laquelle est attenant un abreuvoir et qui fait tourner un moulin en dehors du village; belles plantations publiques. L'administration n'a plus à s'occuper de Fouka, sinon pour en augmenter le territoire ou lui donner un communal plus étendu.

La solution de cette question est subordonnée au résultat des opérations de la commission des transactions et partages sur un haouch voisin, dont une partie pourra probablement être affectée au service de la colonisation.

Les cérémonies du culte à Fouka sont célébrées dans une petite chapelle en planches installée par l'administration; les murs d'enceinte du village sont en bon état.

Un chemin vicinal relie Fouka à Koléah.

Notre-Dame-de-Fouka. — Village de pêcheurs créé par la spéculation particulière, subventionné par l'État. Il existe à Notre-Dame-de-Fouka quelques pêcheurs qui transportent le produit de leur pêche à Blidah.

Zéradla. — Annexe de la commune de Koléah, ce village possède un puits public et une fontaine avec lavoir et abreuvoir. Ce centre est relié à Alger par la grande route qui va de cette ville à Koléah en passant par Staouëli.

HAMEAUX SUISSES.

Zeudj-el-Abbès. — 193 hectares, dont 168 dans le Sahel et 25 de prairies dans la plaine, ont été attribués à ce village, qui se compose de 25 maisons construites par l'administration et peuplées de 142 habitants. Les cultures sont encore peu développées.

Saïghz. — La contenance totale du territoire de Saïghz est de 156 hectares, dont 138 dans le Sahel et 18 de prairies dans la plaine. Il se compose de 18 maisons, et son peuplement est de 91 habitants.

Messaoud et Berbessa. — 14 familles ont été installées au lieu dit Messaoud, mais on ne leur a pas construit de maisons. L'administration se propose d'aménager les eaux d'une excellente source placée dans le voisinage de ce hameau.

14 familles ont été installées à Berbessa dans les même conditions qu'à Messaoud.

Koléah. — Assise sur le premier plateau des collines qui bordent le cours du Mazafran, placée dans les meilleurs conditions de salubrité; pourvue d'eaux excellentes suffisant à l'alimentation des hommes et des animaux, ainsi qu'à l'irrigation de quelques jardins; entourée de terres fertiles, propres en partie aux cultures industrielles, comme celles des centres de la plaine, composée d'une population économe et sage, Koléah a toujours semblé appelée à un avenir des plus prospères.

Cependant, en raison de sa situation en dehors du mouvement agricole et commercial du département, et, faute de bras pour l'agriculture, cette ville subit, depuis quelques années, un temps d'arrêt au milieu du progrès général qui s'accomplit autour d'elle.

L'administration se préoccupe vivement du soin de rappeler à Koléah le mouvement et la vie qui lui manquent, au moyen, d'une part du peuplement et de l'agrandissement de son territoire et, d'autre part,

de l'ouverture de nouveaux débouchés qui assureront à ses habitants le placement avantageux de leurs produits.

Koléah est desservie par les deux voies de communication ci-après, savoir :

1° La route dite du Sahel qui, partant d'Alger et passant par Chéragas et Staouëli, se rend à Koléah après avoir traversé les deux villages de Zéradla et de Douaouda;

2° La route de Blidah à la mer, qui, après avoir traversé le nouveau centre de l'Oued-el-Halleg, se poursuit jusqu'à Koléah même.

Outre ces deux importantes voies de communication, il existe à Koléah deux chemins se dirigeant, l'un sur le village de Fouka et l'autre sur la colonie agricole de Bou-Ismaël.

Indépendamment de la place dite de l'Orangerie, qui est couverte d'orangers de toute beauté et parfaitement entretenus, Koléah compte deux places complantées de platanes, d'ormes et d'acacias de fort belle venue.

Deux fontaines placées, l'une dans la partie haute, et l'autre dans la partie basse de la ville, suffisent, en raison de l'abondance des eaux qu'elles écoulent, à tous les besoins de ses habitants, à l'irrigation des plantations publiques.

Une nappe d'eau très-abondante et placée à très-peu de profondeur, a permis du reste de creuser des puits sur presque tous les points et de suffire au moyen de norias d'une installation peu coûteuse aux irrigations que comportent la plupart des jardins des environs.

Alger et Blidah sont les débouchés ouverts à la production de Koléah. Ses habitants vivent presque tous des ressources que leur offre leur petit commerce de revendeurs avec la garnison de la ville et la population des villages environnants.

El-Afroun et Bou-Roumi. — La situation de ces villages, anciennes colonies agricoles de 1848, tend chaque jour à devenir meilleure. La population primitive, habituée à recevoir de l'État tout ce qui lui était nécessaire, a eu quelque peine à se plier au travail, quand, au 1er janvier 1853, toutes les subventions ont cessé. Aujourd'hui on compte dans ces centres, dont le territoire est des plus riches, de très-bons cultivateurs définitivement fixés au sol. La majeure partie des colons, d'ici à quelques années, aura acquis une honnête aisance.

El-Afroun ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'aménagement des eaux; ce centre possède 4 fontaines abreuvoirs, dont 2 avec lavoirs.

Le Bou-Roumi, son annexe, est moins bien doté sous ce rapport; il n'y existe en effet qu'un puits public, mais ses eaux suffisent aux besoins des habitants.

Les plantations publiques effectuées dans ces deux villages sont en bon état de conservation. Les établissements publics que comportent les besoins de leurs habitants consistent en une mairie pour le Bou-Roumi, et en une maison commune, 2 écoles, une église avec presbytère, une caserne de gendarmerie et une prison pour El-Afroun; ces établissements ont été convenablement installés dans des maisons que l'administration a réservées et fait approprier dans ce but.

Ces deux colonies sont desservies par la grande route de Blidah à Marengo.

Ameur-el-Aïn. — Colonie de 1849 située sur la route de Blidah à Cherchel entre les colonies de L'Afroun et de Marengo. Le territoire est de bonne qualité.

Les eaux nécessaires pour les besoins du village sont amenées par des conduites dont l'une, de 1,160 mètres de développement, alimente une fontaine déjà construite, et l'autre, de 1,014 mètres de longueur est destinée à alimenter une deuxième fontaine qui doit être installée à l'une des portes du village (la porte du Nord).

Les plantations publiques dans ce village se composent de 180 mûriers. Ameur-el-Aïn n'est encore doté que d'une église installée dans l'une des maisons qui ont été réservées pour les besoins des services publics. Cette colonie est desservie par la route de Blidah à Marengo.

Castiglione, Bou-Ismaël et son annexe *Tefeschoun.* — Situation des plus salubres. Eaux abondantes et d'excellente qualité. Population résolûment adonnée aux travaux agricoles, développement remarquable dans tous les genres de culture; plantations publiques en bon état de conservation. Établissements d'utilité publique suffisants. L'administration n'a pour ainsi dire plus rien à faire pour ces deux centres de population. Bou-Ismaël est doté de 4 fontaines-abreuvoirs dont deux avec lavoirs. Le trop plein de ces fontaines sert aux irrigations des lots qui s'étendent entre le village et le rivage de la mer. Tefeschoun possède une fontaine avec lavoirs couverts.

Chacun de ces deux centres possède une mairie, une église et une école convenablement installées dans des maisons que l'administration a réservées dans ce but. Bou-Ismaël et Tefeschoun sont desservis par les chemins ci-après :

1° Chemin de Bou-Ismaël à Koléah;
2° Chemin de Bou-Ismaël à Tefeschoun;
3° Chemin suivant le bord de la mer et conduisant de Bou-Ismaël à Fouka;
4° Chemin de Tefeschoun à Koléah;
5° Chemin de Tefeschoun aux prairies.

Médéah. — Point de transit et d'entrepôt pour Boghar et Laghouat, pourvue de marchés très-fréquentés et parfaitement approvisionnés; entourée d'un territoire fertile éminemment propre à la culture de la vigne, qui y prend chaque jour de nouveaux développements, Médéah est sans contredit l'une des villes les plus richement dotées de la colonie.

Le bien-être de la population s'est heureusement ressenti d'une situation aussi avantageuse.

Bâtie sur un plateau très-élevé au delà des premières chaînes de l'Atlas, Médéah se trouve à peu près dans les mêmes conditions climatériques que la plupart des villes de l'est de la France. Aussi, son territoire est-il impropre à la culture des plantes industrielles. Cet inconvénient se trouve heureusement compensé par les avantages qu'y présente la culture des céréales et surtout celle de la vigne, dont les résultats se sont traduits, en 1852, par une récolte de 3,000 hectolitres, dont le placement a été effectué aux conditions les plus avantageuses.

Médéah se trouve reliée à Alger par la route de Blidah, qui se poursuit actuellement jusqu'à Boghar; outre la création de cette grande voie de communication, qui vient de donner le plus puissant essor à la colonisation dans les parties du territoire qu'elle traverse, l'administration se préoccupe activement de l'ouverture et de l'amélioration de quelques routes nécessaires pour l'exploitation des terres.

Les marchés de Médéah sont constamment suivis et parfaitement approvisionnés; ils sont surtout consacrés au commerce des grains et des laines qui y sont importés de l'intérieur pour être ensuite exportés et dirigés sur Alger, et de là en France.

Les plantations publiques, en parfait état d'entretien à Médéah, y ont été considérablement augmentées dans ces derniers temps.

L'eau des fontaines de Médéah provient des sources sises sur le versant sud du Nador et est amenée jusqu'au mur d'enceinte de la ville par un canal en maçonnerie anciennement construit par les indigènes; elle suit ensuite un aqueduc en briques dont la partie inférieure sert de mur de fortification. Bien qu'il soit suffisant pour les besoins de la ville, l'administration se préoccupe d'augmenter le volume des eaux qui y sont amenées. La partie du service des eaux relative aux besoins de la colonisation ne laisse rien à désirer grâce aux soins apportés par l'administration dans leur aménagement. La plus grande surveillance est, d'ailleurs, exercée pour en assurer le bon usage et le libre écoulement.

Les murs d'enceinte de la ville sont neufs et bien construits; on a achevé, en 1852, l'école où sont installées les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui ont su y réunir, ainsi que dans l'asile qui y est annexé, 200 enfants au moins.

Lodi. — Cette colonie, dont l'état sanitaire est satisfaisant, possède d'incontestables éléments de prospérité se résumant ainsi qu'il suit :

Plantations publiques nombreuses et en bon état de conservation. Eaux bien aménagées et suffisantes pour les besoins des hommes, des animaux et ceux de l'irrigation.

Fontaines, lavoirs et abreuvoirs.

Constructions d'utilité publique affectées aux établissements ci-après :

Une mairie,
Une église,
Une école de garçons,
Une école de filles avec salle d'asile et maison des sœurs.

Lodi est relié à Médéah par une route en bon état d'entretien. Ce centre comprend, en outre, plusieurs chemins d'exploitation.

Damiette. — Situation à peu près identique à celle de Lodi; état sanitaire satisfaisant, fontaines avec lavoir et abreuvoir, église, mairie, école de filles et de garçons, salle d'asile, etc.

Relié à Médéah par une route en assez bon état, ce centre comprend, en outre, plusieurs chemins d'exploitation.

Milianah. — Chef-lieu de *district*. Cette ville est située sur le versant sud du Zackar, à 900 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. Entourée d'une vaste banlieue couverte de jardins, Milianah renferme une population laborieuse dont le bien-être augmente chaque année grâce aux bénéfices qu'elle retire de son commerce avec les populations voisines. Son climat est des plus salubres.

Milianah et son annexe Affreville sont desservies par la route de Blidah à Orléansville.

Cette ville est en outre reliée à Cherchel par une route stratégique exécutée par le génie.

Son territoire est arrosé d'un côté, par l'Oued-Boutan et l'Oued-Anasser, qui prennent naissance à quelques mètres de l'enceinte de Milianah même, et, d'un autre côté, par l'Oued-Souffey.

Outre ces trois cours d'eau, dont les deux premiers ne tarissent jamais, il existe aux environs un nombre considérable de sources, suffisant et au delà pour tous les besoins des irrigations.

L'aménagement et la distribution des eaux affectées à cette dernière destination sont effectuées par le service des ponts et chaussées sous la surveillance de l'administration locale.

Les habitants de Milianah font un commerce très-lucratif avec les indigènes, sur quatre marchés, dont deux en territoire civil (Milianah et Bou-Medfa), et les deux autres en territoire militaire (l'Arbâ et les Beni-Zougzoug).

Les produits résultant des transactions qui s'opèrent sur ces divers points, et dont le commerce des céréales forme la principale base, sont écoulés sur Cherchel, Blidah et Tipaza, et de là transportés à Alger.

Outre l'industrie meunière, qui y a pris des développements considérables et qui est définitivement acquise au pays, Milianah compte deux industries en voie de prospérité, celle de la cordonnerie et de la grosse bijouterie, dont l'écoulement est assuré dans tout le Chélif et chez les Beni-Menasser.

Grâces aux précieuses ressources que présente le service des eaux à Milianah, les plantations publiques de cette ville ne laissent rien à désirer.

Affreville. — Annexe de Milianah, Affreville est situé à cinq kilomètres de cette ville sur l'Oued-Boutan.

La situation de ce village est des plus satisfaisantes.

Territoire fertile et irrigable dans presque toutes ses parties; eaux d'alimentation excellentes, débitées par deux fontaines; eaux d'irrigation abondantes, et dont la répartition est opérée par un syndicat présidé par le maire, et où l'élément indigène et l'élément européen sont également représentés; plantations publiques

nombreuses et dans l'état le plus florissant; débouchés assurés sur Milianah et sur Alger par la grande route de Blidah à Orléansville; industrie meunière commençant à se développer et pour laquelle pourront être utilisées les chutes existant sur les nombreux cours d'eau qui arrosent le territoire.

L'administration s'occupe en ce moment de l'exécution des travaux que comporte le dessèchement des marais de l'Oued-Boutan. Cette importante opération aura pour résultat de rendre plus de 200 hectares à l'agriculture.

Bou-Medfa. — Colonie agricole de 1849, située sur le sommet d'un plateau qui se trouve au débouché de la gorge de l'Oued-Ger, à 33 kilomètres environ de Milianah. Les terres sont d'excellente qualité; il y existe de beaux plants d'oliviers non greffés et des bois en quantité suffisante pour les besoins des habitants.

Les colons sont pour la plupart de bons cultivateurs, dont la position commence déjà à s'améliorer.

Bou-Medfa est doté de deux fontaines avec abreuvoir, il y existe en outre, mais en dehors de son enceinte, un lavoir avec deux bassins en bonne maçonnerie. Les plantations publiques de ce village consistent en platanes et en mûriers plantés dans ses deux principales rues.

La mairie et l'église y sont installées dans deux maisons que l'administration a fait approprier en vue de cette destination.

2° *Colonisation libre.*

ARRONDISSEMENT D'ALGER.

Il existe dans le Sahel un grand nombre d'exploitations isolées toutes en voie de progrès, et au nombre desquelles figurent les fermes suivantes :

1° Ferme des Trappistes de Staouëli, occupant toujours le premier rang parmi les exploitations de la province d'Alger;

2° Fermes Mussault, Frutier, Martin-Desplas et Mercurin, dans la commune de Chéragas; ces quatre fermes, dont les cultures portent sur une superficie de 178 hectares, comprennent 2,000 mûriers, 1,700 orangers, 3,000 arbres fruitiers, 4,500 oliviers et 4,500 arbres d'essence forestière. Elles comptent en outre 34 chevaux, 6 mulets, 56 bœufs, 20 vaches, 274 moutons, 22 chèvres et 39 porcs;

3° Ferme Mazères à Dély-Ibrahim. Cette exploitation d'une superficie totale de 300 hectares, compte 100 hectares en état de culture. M. Mazères, qui se livre à l'industrie vinicole et à l'éducation des vers à soie, a complété l'installation de ses bâtiments d'exploitation par la construction d'un vaste cellier, pouvant contenir 3 ou 400 hectolitres, et d'une magnanerie pour 20 onces environ de graine de vers à soie;

4° Ferme Scaladjy, aux environs de Sainte-Amélie. Cette exploitation, d'une étendue de 200 hectares environ, est principalement affectée à l'élève du bétail;

5° Ferme Guyon, dans le même quartier. Quoique de création nouvelle, cette ferme est déjà couverte d'assez vastes constructions. Il y existe une quantité considérable de bestiaux, et des plantations de vigne portant sur une étendue de plus de deux hectares, y ont été exécutées;

6° Ferme Locré, aux environs de Douéra, comprenant 400 hectares environ et consacrée à l'élève du bétail.

La partie est de la plaine renferme également un grand nombre d'exploitations rurales provenant de concessions faites par l'administration, ou d'acquisitions particulières.

L'ensemble de ces fermes présente, pour l'année 1852, les résultats ci-après :

COMMUNE DU FONDOUK. (12 exploitations.)

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES	BESTIAUX	INSTRUMENTS.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS.
		h				
2,737 hectares..	Hommes..... 46	Blé....... 97	Bœufs.... 180	Charrues .. 20	Mûriers... 1,050	82,400 francs.
	Femmes..... 17	Orge...... 15	Vaches... 57	Herses.... 9	Fruitiers .. 1,120	
	Enfants...... 21	Avoine 25	Chevaux.. 32	Chariots... 50	Divers.... 1,800	
	....	Fèves..... 15	Mulets... 10	....	....	
	....	Maïs...... 17	Moutons.. 230	....	....	
	....	Tabac..... 3	Porcs.... 250	....	....	
Totaux........	84	172	735	45	5,970	82,400 francs.

ANCIEN QUARTIER DES BENI-MOUSSA FORMANT ACTUELLEMENT LES COMMUNES DE L'ARBÂ ET DE ROVIGO. (28 exploitations.)

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES	BESTIAUX.	INSTRUMENTS.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS.
		h.				
5,070 hectares............	Hommes.... 244	Blé...... 879	Bœufs.... 765	Charrues... 72	Mûriers... 4,980	390,000 francs.
	Femmes.... 70	Orge..... 328	Vaches... 201	Herses.... 20	Fruitiers.. 4,500	
	Enfants..... 63	Avoine... 71	Chevaux.. 68	Chariots... 56	Oliviers greffés... 3,000	
	....	Tabac... 40	Mulets... 11	....		
	....	Maïs..... 25	Moutons.. 990	....	Divers.... 8,000	
	....	Fèves.... 55	Porcs.... 500	....	....	
Totaux........	377	1,390	2,035	148	20,480	390,000 francs.

COMMUNE DE LA RASSAUTA. (18 exploitations.)

SUPERFICIE.	POPULATION.	CULTURES.	BESTIAUX.	MATÉRIEL.	PLANTATIONS.	CONSTRUCTIONS.
		h.				
8,178 hectares............	Hommes.... 125	Blé...... 254	Bœufs... 252	Charrues... 55	Mûriers... 2,000	201,600 francs.
	Femmes.... 39	Orge..... 74	Vaches.. 192	Herses.... 13	Fruitiers.. 1,070	
	Enfants.... 65	Avoine... 54	Chevaux. 36	Chariots... 32	Forestiers.. 2,300	
	....	Fèves.... 23	Mulets.. 21	....	....	
	....	Maïs..... 6	Moutons. 1200	....	....	
	....	Tabac.... 18	Porcs... 25	....	....	
Totaux........	277	429	1,740	100	5,370	201,600 francs.

La plus remarquable de ces 58 exploitations, par l'importance des constructions, la variété des cultures, l'étendue dea terres consacrées à la production des plantes industrielles, la bonne tenue et le nombre du bétail, est sans contredit celle de M. Bastide, sur laquelle les détails les plus circonstanciés ont été donnés dans le précédent tableau; viennent ensuite les fermes de Ben-Kaïla, à MM. Varot et Semel, et de Ben-Thala, à M. Paysant.

ARRONDISSEMENT DE BLIDAH.

La colonisation libre s'est également développée dans l'arrondissement de Blidah. On remarque en effet :

1° Aux environs de Blidah les fermes de:

Abziza, de 613 hectares d'étendue, appartenant à la compagnie Dervieux, 450 hectares en culture:

orangeries, plantations de mûriers, vieux oliviers greffés, arbres fruitiers, belles constructions, vastes écuries et hangars.

Doreau, dans la Zaouïa-Sidi-Medjebar : 200 hectares environ, dont 50 défrichés; mais les cultures s'étendent sur un plus vaste espace dans les parties les plus propres au travail facile des indigènes. Plantations mal réussies faute d'eaux, quelques vieux oliviers, belle construction, grand troupeau de bœufs et de moutons.

Zaara, de 80 hectares, dont 50 en culture sur défrichements; maison de maître, grands hangars bien construits, couverts en tuile, nombreux troupeaux, quelques plantations.

Meldoua ou les Cinq Cyprès, comprenant une exploitation de 190 hectares, constructions sans importance, puits magnifique de 50 mètres de profondeur, mais insuffisant.

Tout ce quartier est dépourvu d'eau.

Fayolle, 450 hectares, constructions arabes, orangerie en souffrance faute d'eau.

2° Aux environs de l'Oued-el-Halleg.

Les fermes de MM. de Franclieu, Mairot, Charnaux, Oustri et Levieil sur Ben-Salah, ainsi que celles de MM. Morelli, Baudens et de Breda, respectivement installées sur le Haouch-Farghen, Moulati, Ben-Bernou et Safin.

3° Enfin, 24 grandes exploitations rurales ont été installées aux environs de Boufarik dans les meilleures conditions de réussite.

Voici quelle était, à la fin de 1853, la situation de ces fermes :

ÉTAT DES PRINCIPALES EXPLOITATIONS ISOLÉES AUX ENVIRONS DE BOUFARIK.

NOMS DES HAOUCHS.	SUPERFICIE.	POPULATION numérique.	CULTURES et hectares.	TERRAINS irrigables en hectares.	BÉTAIL. — Nombre de têtes de toute sorte.	INSTRUMENTS aratoires. — Charrues. Herses. Charrettes.	PLANTATIONS. — NOMBRE D'ARBRES.	DÉSIGNATION DES CONSTRUCTIONS
	hect.							
Chaouch	10	7	8 80	4	70	5	700 00 ares de vignes.	Vastes bâtiments de ferme mis à neuf; parc à bestiaux; séchoirs à tabac.
Souhali	440	70	213 50	10	794	30	21,500 7 hect. de vignes, 3,000 sujets en pépinière.	Beaux bâtiments de ferme d'une valeur de 60,000 fr.
Chourfa	145	57	28 00	00	70	50	380 mûriers	Maison d'habitation; écuries; hangar; fournil
Sidi-Ykhlef	60	9	19 25	»	200	12	500 mûriers	Maison avec un étage; four; dépendances
Ben-Kandoni	180	14	71 75	»	30	12	400 2 hectares vignes.	Habitation pour maître et fermier; 100 mètres d'écurie. Cour; vastes dépendances.
Ben-Koula	200	30	63 80	50	100	22	215 30 ares vignes.	Maison avec étages; four.
Boukandoura	567	180	302 30	80	500	80	100 arbres forestiers 100,000 vignes en pépinières.	Maison; hangars; séchoirs à tabac. 22 baraques pour ouvriers.
Omar	330 *							
Dobodoub	30	12	4 50	toute la propriété.	3	7	300 75 ares de vignes.	Maison de maîtres; hangars; baraques
Ben-Amrouss	210	21	165 30	20	10	10	2,300 2 hectares de vignes en pépinière.	Maison de ferme et hangar
Bel-Eudja	170	4	»	8	9	2	»	Ancienne maison mauresque.
Ben-Chenouf, Ben-Soliman et Ouled-Ali.	186	35	00 00	20	31	17	240 50 ares vignes.	Maison avec étages; vignes
Amrouss	415	12	130 00	10	50	13	»	4 corps de bâtiments, écuries
Cerbadji	275	27	42 15	20	60	15	150	Vastes bâtiments; ferme importante
Ben-Sahri-Aly	205	30	10 75	20	30	30	3,000 2 hectares de vignes.	2 corps de logis, dont un à un étage; hangar; four; 8 baraques.
El-Bey-Bouderdour	313	12	44 00	30	150	21	30	Maison de maître, bâtiments divers
Bouladjourah	70	5	1 00	10	10	6	550	Maison de maître avec grenier pour domestiques; cave; hangar.

* Loués à des Arabes.

Les efforts de la colonisation libre commencent à s'étendre depuis quelques années dans toutes les parties du département, et l'on remarque aujourd'hui *sur les territoires de Milianah, Cherchel, Tenez, Médéah,* et *même d'Orléansville,* un grand nombre de fermes particulières dont l'installation ne laisse rien à désirer.

La plus remarquable de ces exploitations est la ferme *Thibarine*, créée en moins de deux ans, à 7 kilomètres de Médéah, par M. Roif. Cette propriété, inculte et couverte de broussailles au mois de janvier 1851, est entièrement défrichée et plantée; elle comprend 4 corps de bâtiments avec écuries, hangars, étables, greniers, etc., et peut rivaliser aujourd'hui avec les plus belles exploitations du département.

3° Développements à donner à la colonisation.

L'administration a poursuivi avec activité les études relatives à l'établissement de divers centres dont le dernier tableau signalait la prochaine création.

Un centre est depuis longtemps projeté entre Sidi-Ferruch et le couvent des Trappistes de Staoueli. Il sera situé non loin de l'Oued-Bakara qui fournira à l'alimentation de la fontaine du village et à l'irrigation d'une partie du territoire. Les colons pourront de la sorte se livrer avec facilité à la culture maraîchère et à celle des plantes industrielles, ce qui assurera leur avenir. Ce projet recevra prochainement son exécution.

D'autres projets étaient encore à l'étude à la fin de 1853 : on citera d'abord celui du village de la *Reghaïa*, sur la route d'Alger à Dellys; celui de *Sidi-el-Habschi*, entre Boufarik et Rovigo, à cheval sur la route médiane destinée à relier ces deux localités. La création de ces deux centres a été sanctionnée en 1854. Deux autres villages, ceux de *Bouinan* et *Maraboutin* viendront bientôt compléter la grande ligne de colonisation du pied de l'Atlas.

On s'occupe aussi de constituer un hameau destiné à combler le vide qui existe aujourd'hui entre le Fondouck et la Maison-Blanche (Méridja). Enfin un nouveau centre sous le nom de *l'Oued-Reekan* s'élèvera bientôt dans les environs de Milianah.

Poursuivant ses travaux en vue d'étendre le réseau de colonisation dans le département d'Alger, l'administration a fait procéder par deux commissions instituées à cet effet au règlement des questions de propriété qui s'opposaient, sur beaucoup de points, à la disponibilité d'une portion des immeubles appartenant au domaine de l'État.

Les résultats obtenus se sont déjà traduits par la mise à la disposition du service de la colonisation de plus de 4,000 hectares de terres, ressource précieuse, qui permet, d'une part, de compléter les dotations immobilières de plusieurs centres de population dont le territoire est insuffisant; et, d'autre part, de donner satisfaction à de nombreux demandeurs en instance pour obtenir des concessions.

§ II. COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

1° Centres créés par l'Administration.

Aucun centre de population n'a été régulièrement constitué dans le territoire militaire pendant les années 1852 et 1853; mais un commencement d'installation a eu lieu sur deux points de la subdivision d'Alger : aux environs de Dellys, et à *Dra-el-Mizan*, à moitié chemin de Dellys à Aumale.

Le premier de ces centres est à 8 kilomètres sud-ouest de Dellys, sur les bords du Sebaou, au lieu dit *Ben-Nchoud*. Il est destiné à recevoir 20 familles.

Les premiers travaux d'installation consistant dans l'enceinte ont été faits en 1852.

Les familles admises comme concessionnaires sont en grande partie originaires du département de l'Hérault; elles se font remarquer par leur activité et leur ardeur au travail. Avec fort peu de travail, les communications entre le nouveau centre et les marchés voisins seront rendues faciles. La route d'Alger à Dellys passe à proximité et conduit à divers villages indigènes.

Les eaux sont abondantes à *Ben-Nchoud :* indépendamment de l'Oued-Sebaou et d'un de ses affluents qui limitent le village à l'ouest et au nord, deux puits ont été creusés et des eaux de sources voisines aménagées pour suffire à tous les besoins des habitants.

Un projet très-important pour l'avenir de ce centre et du pays environnant est à l'étude : il s'agirait d'utiliser au moyen d'un canal de dérivation, les eaux du Sebaou pour les faire servir à l'irrigation d'une vaste étendue de terrain dont la valeur se trouverait décuplée par ce travail. Les indigènes riverains se trouvant appelés à profiter des avantages de cette création sont disposés à prêter leur concours pour son exécution. En résumé, ce centre, commencé d'urgence en 1852, est placé dans de très-bonnes conditions pour réussir.

Le poste militaire de *Dra-el-Mizan*, situé à égale distance de Dellys et d'Aumale, a été créé pour surveiller la région moyenne de la Kabylie. On y comptait, en 1853, 13 constructions européennes en maçonnerie. Depuis lors, ce centre tend à prendre une grande importance au point de vue commercial, et le nombre d'Européens que les transactions avec les Kabyles y attirent va croissant chaque année.

On passe maintenant aux anciens centres de population.

SUBDIVISION D'ALGER.

Dellys. — La ville européenne de Dellys date de 1845; elle est érigée au sud de l'ancienne ville arabe, l'une et l'autre sont entourées d'une même enceinte fortifiée. La population, aidée par de faibles subventions, est parvenue à construire environ 100 maisons, et, malgré son peu d'habitude des travaux agricoles, à mettre en valeur les petites concessions qui lui ont été accordées à l'est de la ville. Ce sol est particulièrement propre à la culture de la vigne.

L'intérieur de la ville est planté d'arbres sur plusieurs points servant de promenade. Il y existe des fontaines, lavoirs et un abreuvoir dans la haute ville. L'administration a fait construire, en 1852, un fondouk pour la vente des grains et des huiles, marchandises qui tiennent le premier rang parmi les exportations de la Kabylie qui s'opèrent par le port de Dellys.

Lorsqu'une route plus praticable que celle actuelle aura relié Dellys au Sebaou, et qu'on sera arrivé à ouvrir une communication entre ce dernier point et la vallée de l'Isser, les relations avec Alger par la voie de terre seront assurées, et le moment sera venu de développer la grande culture dans les environs de Dellys.

SUBDIVISION DE BLIDAH.

Marengo. — Colonie agricole de 1848, à 38 kilomètres ouest de Blidah, sur la route de Blidah à Cherchel, à l'extrémité de la Métidja.

Marengo est relié par une belle route à Blidah et à Cherchel. Il est aussi en communication avec le littoral par un chemin ouvert jusqu'à Tipasa où un centre commercial et maritime vient d'être tout récemment créé. C'est par ce point que Marengo exporte une partie de ses produits et qu'il s'approvisionne en marchandises de toute espèce venant principalement d'Alger.

Un marché arabe se tient à Marengo tous les vendredis; les indigènes y amènent du bétail, des chevaux, des céréales.

Il existe sur la place du village un puits très-profond garni de deux pompes donnant un débit suffisant pour la consommation des habitants. En outre, une conduite à ciel ouvert, prenant ses eaux à 8 kilomètres de Marengo, dans l'Oued-Meurad, fournit aux besoins du bétail et des irrigations. On a construit sur son parcours plusieurs abreuvoirs en maçonnerie.

Les services du culte et de l'administration publique ont été convenablement assurés à Marengo. Il y existe aussi une infirmerie dirigée par 5 religieuses, qui sont également chargées de l'école des jeunes filles.

Par sa position et l'importance des travaux qui y ont été exécutés depuis 1848, cette colonie est appelée à devenir le centre administratif de toute la Métidja occidentale.

La Bourkika. — Ce village, ancienne colonie agricole, est sur la route de Blidah à Cherchel, à 32 kilomètres de Blidah et à proximité de Marengo. Le sol est de bonne qualité; le bois et l'eau sont en abondance; il y existe un lavoir et un abreuvoir. Ce centre a été construit pour recevoir 50 familles. Aucun colon proprement dit n'y a été encore installé, par suite de la nécessité où l'on s'est trouvé, en 1852, de l'affecter à des transportés politiques. Ce centre sera prochainement remis au service de la colonisation.

SUBDIVISION DE MÉDÉAH.

Boghar. — La colonisation n'a pris encore aucun développement sérieux autour de ce poste; mais l'agrandissement du territoire de colonisation et la constitution régulière de ce centre, qui est prochaine, vont changer cette situation. Toutefois ce centre est plutôt appelé à prendre de l'importance comme entrepôt de commerce et lieu d'échange entre les Européens et les indigènes du sud. L'occupation de Laghouat va nécessairement imprimer à ces relations une plus grande activité.

De grands travaux de route sont en cours d'exécution entre Boghar et Médéah; on s'occupe aussi d'ouvrir une communication avec les forêts voisines pour en faciliter l'exploitation.

SUBDIVISION DE MILIANAH.

Aïn-Benian. — Colonie agricole de 1849, située sur le plateau qui domine les vallées de l'Oued-Hammam et de l'Oued-Benian. Un embranchement de 2,000 mètres de longueur met ce centre en communication avec la route de Milianah à Blidah et Cherchel. Il est éloigné de 19 kilomètres de la première de ces villes.

Les terres sont de bonne qualité; l'eau et le bois sont en abondance. Il existe à Aïn-Benian 59 maisons de colons. Ce village a été occupé en 1852 par des transportés qui y ont ouvert des chemins d'exploitation et commencé quelques travaux de culture. Plus tard, dans le courant de l'automne 1853, une émigration composée de cultivateurs du département de la Haute-Saône a été installée sur ce territoire.

Chaque concession est composée indépendamment du lot urbain, de 25 ares de terrain irrigable pour jardin, d'un lot de vignes de 25 à 30 ares dans le coteau le plus près du village; enfin de 10 à 12 hectares de terres cultivables. A peine arrivés, ces colons se sont mis résolûment à l'œuvre; ils ont consacré une partie importante de leurs ressources à acheter du bétail, ont fait de nombreuses plantations, ont travaillé avec courage, et ils ont déjà réussi à se constituer un véritable bien-être. L'avenir de ces colons est assuré.

Aïn-Sultan. — Ce village, créé aussi en 1849, est placé sur un des contre-forts sud-ouest du Gontas, à 16 kilomètres de Milianah. L'emplacement est salubre, le sol est de bonne qualité. Ce village possède une fontaine, un lavoir et un abreuvoir; il y existe 49 maisons de colons.

Ce centre, comme le précédent, a été occupé en 1852 par des transportés politiques; depuis lors, des colons tirés principalement du département du Var y ont été installés.

La population, bien choisie, paraît devoir réussir, malgré l'exiguïté des ressources qu'elle possédait au moment de son installation.

Oued-Boutan. — Colonie pénitentiaire établie en 1852 dans l'ancien camp de ce nom, au-dessous du centre d'Affreville.

Teniet-el-Haâd. — La création de ce centre remonte à l'année 1843; il se composait, à la fin de 1853, de 32 maisons habitées par une population d'environ 200 âmes. Le manque de terre n'a pas encore permis aux colons d'étendre leur cultures. Mais le rayon de colonisation sera prochainement augmenté, et de nouveaux colons ne tarderont pas à être installés sur ce point. Il se fait à Teniet-el-Haâd un commerce d'échange im-

portant avec les populations du sud. Des routes mettent ce centre en communication avec Milianah et la plaine du haut Chélif.

SUBDIVISION D'AUMALE.

Aumale. — Cette ville est située à 128 kilomètres sud-est d'Alger, dans une position qui l'appelle à un important avenir commercial et industriel par suite de son voinage de la Kabylie, surtout lorsqu'elle sera reliée à Dellys, son port naturel.

Le peu d'étendue du territoire concessible a été jusqu'ici un obstacle au développement des cultures autour d'Aumale; un projet actuellement à l'étude a pour but de l'augmenter. L'administration s'est aussi préoccupée des voies de communication qui relient ce centre avec les localités voisines et surtout avec Alger.

Grâce à ces mesures, Aumale deviendra un jour un centre de colonisation important, car les terres environnantes sont fertiles, bien arrosées, et le climat est salubre. Les plantations considérables déjà effectuées par les colons contribueront à assainir le pays. L'exploitation des forêts qui l'avoisinent sera aussi, dans l'avenir, pour Aumale, une nouvelle source de produits.

2° *Colonisation libre.*

Il existe dans le territoire militaire de la province d'Alger un certain nombre de fermes particulières créées en dehors des centres de population par les seuls efforts de l'industrie privée. On va en dire quelques mots.

Dans les cercles de Tenez et d'Orléansville, des exploitations isolées ont été fondées sur la route qui relie ces deux villes aux lieux dits *Aïn-Beïda*, aux Cinq-Palmiers, aux Trois-Palmiers, à Boubara et au camp des chasseurs.

Jusqu'ici ces exploitations ont trouvé peu de ressources dans l'agriculture, elles se sont soutenues par les légers bénéfices que produisent les voyageurs.

Les fermes qui sont à proximité ne peuvent manquer de prendre du développement, des centres s'y établiront facilement.

Une entreprise importante, celle des mines de l'Oued-Allala (société Briqueler), mérite aussi d'être citée. L'exploitation est en bonne voie; la compagnie a installé il y a quelque temps des machines à vapeur d'épuisement et d'extraction, son matériel se perfectionne et s'accroît, le rendement augmente chaque jour. Ces mines se développeraient rapidement, si on pouvait améliorer les conditions du port de Tenez.

La seule exploitation isolée qui existe dans le cercle de Dellys provient d'achat fait directement aux indigènes : c'est une grande ferme de 170 hectares entièrement défrichés. La cherté de la main-d'œuvre européenne a retardé jusqu'ici ses progrès.

Un moulin à huile a été créé dernièrement à 2 kilomètres du fort Sebaou, au lieu dit *Kef-el-Ahmar.* Il semble réunir toutes les conditions qui peuvent en assurer la réussite.

Un autre moulin à huile établi à Dellys a fait derniérement avec les olives de la Kabylie une huile fine, comparable aux meilleures huiles que la France et l'Italie fournissent au nord de l'Afrique. La qualité des produits n'est pas le seul avantage que ces usines procureront à la colonie; la production elle-même sera triplée. Un *Sâa* d'olives de 60 litres, pesant 45 kilogrammes, donne seulement 3 litres d'huile d'après les procédés usités chez les Kabyles. Un moulin à huile européen, muni d'un appareil tant soit peu perfectionné, rend de 8 à 9 kilogrammes d'huile. De tels résultats donnent la mesure de l'immense intérêt que nous avons à encourager les efforts des Européens qui désirent se livrer à ce genre d'industrie.

Deux moulins à farine existent aussi à Dellys. Leurs produits peuvent facilement alimenter la population civile, sans que l'on soit forcé de recourir aux minoteries des autres points du littoral.

36

Les exploitations isolées qui existent dans la subdivision d'Aumale sont situées autour de cette ville et sur la route qui conduit à Alger. Beaucoup sont des fermes-auberges, dont le revenu principal a consisté jusqu'à présent dans les bénéfices que leur procure le passage des voyageurs. Néanmoins, tous ces colons sont pour la plupart des hommes laborieux qui donnent peu à peu de l'extension à leurs cultures.

Au 31 décembre 1853, la population de ces fermes était de 130 individus; les concessions comprenaient une étendue de 915 hectares. Il existe, en outre, aux environs d'Aumale, trois moulins à farine, situés sur l'Oued-Lekal.

Les exploitations isolées de la subdivision de Blidah sont asses nombreuses. Le territoire de *Chaïba*, sur les bords du Mazafran, a été alloti, et une étendue de 560 hectares a été répartie par grandes et moyennes concessions entre dix colons qui s'occupent de les mettre en culture, et qui y établissent des fermes importantes. L'un d'entre eus projette de se livrer en grand à la culture de la garance.

Les cultivateurs, au nombre de douze, installés sur le *Haouch-M'ta-el-Habous*, cercle de Blidah, ont fait des travaux assez importants. 66 hectares étaient défrichés au 31 décembre 1852. De petites constructions rurales ont été élevées sur presque tous les lots. Les colons ont planté des arbres et de la vigne, ils possèdent tous des bestiaux et un matériel agricole.

Cinq concessionnaires occupent, sur la partie dite *Caïd-el-Sebt*, 330 hectares dont près de cent sont en culture. Les sieurs Magne et Fabre associés, qui possèdent sur ce point une concession de 100 hectares, ont élevé sur leur lot des constructions considérables dont la valeur dépasse 30,000 francs. Ils possèdent de nombreux troupeaux. Le sieur Boudet, concessionnaire au même lieu, a élevé une maison d'habitation qui peut être évaluée à 4,000 francs. Ce colon possède également beaucoup de bestiaux; il se livre sérieusement et avec succès à la culture; il a fait des plantations nombreuses et bien entendues.

Onze colons ayant presque tous construit des fermes plus ou moins importantes occupent un territoire de 390 hectares sur *la rive droite du Bou-Roumi*. Ils se sont livrés principalement au greffage des oliviers sauvages, qui existaient en grand nombre sur ces terrains.

Neuf concessionnaires sont également installés sur le *Haouch-Bled-Ben-Meïda;* aucun d'eux ne s'est encore signalé par l'importance de ses travaux.

Le tableau suivant donne la situation des divers territoires colonisés dans la subdivision de Blidah, au 31 décembre 1853.

DÉSIGNATION DES TERRITOIRES.	NOMBRE des concessionnaires.	ÉTENDUE concédée.	VALEUR des constructions.	POPULATION TOTALE.	NOMBRE de têtes de bétail.	ARBRES PLANTÉS.	ÉTENDUE CULTIVÉE en		
							céréales.	plantes industrielles.	prairies et fourrages.
		h.	fr.				h. a.	h. a.	h. a.
M'ta-el-Habous	15	498	8,220	16	233	2,535	65 50	2 30	"
Caïd-el-Sebt	6	330	60,000	39	620	3,540	56	4	10
Rive droite du Bouroumi	13	390	20,550	32	128	200	44	6	"
Beni-Meïda	9	370	2,900	4	173	300	7 50	"	"
Sidi-Rached	1	8	50	2	20	"	"	"	"
Vallée de l'Oued-Djer	2	9	4,000	6	29	"	4 50	"	3

Dans la subdivision de Milianah, quelques concessionnaires isolés sont placés dans la vallée de l'Oued-el-Hachem, au pont de l'Oued-Djer; mais leurs cultures sont encore peu étendues.

L'exploitation la plus importante de la subdivision de Médéah est celle des mines de Mouzaïa, qui occupe environ 400 ouvriers et dont il a été parlé dans le dernier *Tableau de la situation.* La compagnie n'a pas entrepris de cultures sur ses terrains; quelques travailleurs seulement ont fait de petits jardins à côté des maisons qui leur sont affectées.

3° Développement à donner à la colonisation.

Il existe dans la vallée du Sebaou, aux environs de Dellys, une superficie de 1,200 hectares, susceptibles d'être utilement affectés à la création de centres agricoles et dont la domanialité est admise sans contestation. Les uns étaient cultivés, sous le gouvernement turc, par des fermiers *Khamensa* ou par des corvées que fournissaient les tribus voisines; d'autres, sous le nom de terrains *Arch* (du gouvernement), étaient livrés temporairement et à titre de simple usufruit à des gens du Makhzen; la tribu des *Beni-Toar*, qui appartenait au Makhzen du caïdat du Sebaou, en occupe encore une partie; mais cette tribu ayant été très-réduite par l'effet de la guerre et des émigrations, on a reconnu qu'il serait facile de resserrer les *Beni-Tour* pour faire place à des colons européens. Les études de ce projet se poursuivent en ce moment.

Les terres de la vallée du Sebaou sont d'une admirable fertilité; les colons n'y trouveront ni palmiers nains, ni broussailles, ni défrichement à faire.

On s'occupe aussi d'étendre le rayon de la colonisation autour de Cherchel. L'Oued-Kebir, situé à environ 16 kilomètres de cette ville, est très-propre à l'installation des colons. Les communications seraient faciles au moyen de la création de deux embranchements de route, l'un sur la route muletière de Cherchel à Milianah; l'autre sur la route de Zurich. On peut disposer sur ce point d'environ 230 hectares.

A 12 kilomètres de Zurich et à 28 kilomètres de Cherchel aux Beni-Menasser, sur l'emplacement dit Bordj-el-Kremis, un centre important de population est projeté; quelques concessionnaires isolés y sont déjà installés.

Enfin il reste à établir quelques centres sur la route qui relie Cherchel avec Milianah et sur son prolongement vers Teniet-el-Haâd.

La création depuis longtemps à l'étude, d'un centre de population sur les ruines de l'ancienne Tipaza, a été sanctionnée en 1854.

Deux villages arabes et quelques auberges européennes assurent la sécurité des voyageurs sur la route de Tenez à Orléansville; mais cela est insuffisant; il faut qu'une série de centres européens achèvent d'encadrer la route à partir de Montenotte. L'administration locale sera prochainement en mesure de faire approuver la création de deux de ces centres routiers, aux lieux dits *les Trois Palmiers* et *le Camp des Chasseurs*.

Des caravansérails établis aux gîtes d'étape sur la route de Milianah à Orléansville sont posés comme les premiers jalons de centres qui plus tard vivront de la grande communication d'Alger à Oran. Il en est de même dans la partie de cette route comprise entre Orléansville et Mostaganem.

Enfin divers projets seront bientôt mis à exécution pour l'extension du périmètre de colonisation de certaines villes de l'intérieur, telles que Boghar, Teniet-el-Haâd et Aumale.

PROVINCE D'ORAN.

§ 1er. COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

1° Centres créés par l'administration.

Il n'a été créé dans le département d'Oran aucun centre nouveau en 1852.

En 1853, un décret impérial, en date du 22 avril, a régularisé l'existence du centre d'*Ouréa*, petit hameau fondé en 1847, sur la route de Mostaganem à Oran, à mi-chemin de Mazagran à la Stidia, à 7 kilomètres ouest de Mostaganem. La superficie du territoire agricole est de 515 hectares. On y compte onze feux.

Une fontaine établie au milieu du village et sur la route même, fournit une eau de bonne qualité, qui suffit aux besoins des hommes et des animaux. Un abreuvoir est attenant à cette fontaine.

Le village a fait, en 1852 et 1853, d'excellentes récoltes, qui ont amélioré sa position. Sa distance rappro-

cbée de Mostaganem offre aux colons un débouché facile pour leurs produits. Il forme aujourd'hui une annexe de cette ville.

Pendant la période de 1852-1853, l'administration s'est appliquée à améliorer les conditions d'existence des anciens centres de population, 1° par l'ouverture de nouvelles routes, l'achèvement et l'entretien de celles déjà commencées et l'établissement de nombreux chemins vicinaux; 2° par la construction de conduits d'irrigation, fontaines, lavoirs et abreuvoirs; 3° par des primes d'encouragement pour défrichement, établissements de norias, de moulins à farine et la propagation de certaines cultures industrielles.

Toutes ces mesures ont produit de beaux résultats, et la récolte ayant été favorable pendant les années 1852 et 1853, la position des colons s'est grandement améliorée. Depuis lors, le progrès s'est soutenu, et on peut dire que l'avenir de la colonisation est assuré dans toute l'étendue du territoire civil de la province d'Oran.

On va résumer succinctement la situation des anciens centres.

ARRONDISSEMENT D'ORAN.

Oran. — La banlieue d'Oran n'offrait encore aux regards, en 1847, que quelques rares exploitations Aujourd'hui, sur une profondeur de huit à douze kilomètres en tous sens, la campagne est défrichée, embellie de plantations, couverte de vastes et riches cultures. Dans les terrains les plus rapprochés d'Oran, la culture maraîchère, vivifiée par de nombreuses norias, pourvoit aux besoins de la ville, et devient pour les agriculteurs une abondante source de produits.

Mers-el-Kebir. — Cette localité, dont la création comme centre de population remonte à 1836, est située à 8 kilomètres nord-est d'Oran, et forme une section de cette commune. Son territoire est environné de montagnes élevées et arides, et ne renferme aucun terrain cultivable. Le petit village de *Saint-André* en dépend. Mers-el-Kebir est jusqu'à présent le port d'Oran; il offre un abri sûr pour un grand nombre de navires. Une certaine aisance, entretenue par le commerce de consommation, le mouvement des navires et la facilité des communications avec Oran, règne chez les habitants de *Mers-el-Kebir* et de *Saint-André*. La santé publique y est parfaite; des plantations bien entretenues existent dans le village, et l'eau y est assez abondante pour pourvoir non-seulement aux besoins des hommes et du bétail, mais encore à l'approvisionnement des navires.

La Sénia. — Ce centre, créé par ordonnance du 10 juillet 1844 pour vingt familles, a un territoire de 635 hectares. Il est situé à 8 kilomètres sud d'Oran dont il forme une section.

La population, exclusivement livrée à la culture, est laborieuse et jouit d'un certain bien-être; son état sanitaire ne laisse rien à désirer.

La Sénia n'a point d'eaux vives, mais on en rencontre à peu de profondeur; il existe au centre du village un puits à pompe avec abreuvoir; de nombreuses norias servent aux irrigations des terrains consacrés aux cultures maraîchères et industrielles. Le service des ponts et chaussées a aussi établi entre ce village et Oran deux norias pour irriguer les plantations publiques qui longent la route. De nombreux chemins vicinaux ou d'exploitation mettent ce centre en communication avec les villages et hameaux voisins.

La place et les boulevards de la Sénia sont garnies de plantations bien entretenues. Ce centre renferme une école pour les enfants des deux sexes. Le dépôt des émigrants se rendant dans la province d'Oran est depuis quelques années établi à la Sénia.

En résumé, la fertilité du territoire, les cultures variées auxquelles se livrent les colons, ses belles plantations, sa proximité d'Oran, assurent à ce village un succès tout particulier.

Sidi-Chami. — Commune créée par ordonnance du 16 décembre 1845, avec un territoire de 886 hectares 45 ares 24 centiares, et située à 14 kilomètres d'Oran.

Ce centre possède une école pour les garçons et les filles, et une église installée dans un bâtiment élevé aux frais des colons avec le concours de l'État.

Les dispositions morales des habitants sont bonnes; leur bien-être matériel est assuré par le produit des cultures et un nombreux bétail.

La santé publique est parfaite.

Il existe à Sidi-Chami un moulin à farine.

Le sol de ce village est très-bon et propre à la culture des céréales, des plantes industrielles et de la vigne. Il y a de vastes pacages qui permettent aux colons d'entretenir beaucoup de bétail.

Une route impériale conduit d'Oran à Sidi-Chami; des chemins vicinaux relient ce village avec les centres voisins.

Les plantations publiques se bornent à quelques arbres sur la place et dans la rue principale.

L'eau est peu profonde; un puits public et un abreuvoir pourvoient aux besoins des hommes et des animaux. Les irrigations, peu répandues dans cette localité jusqu'à présent, se font au moyen des norias.

Sidi-Chami trouve sur le marché d'Oran un débouché pour tous ses produits.

Arcole. — Commune créée par ordonnance du 14 février 1848, pour 20 familles, avec un territoire de 469 hectares, située à 8 kilomètres est d'Oran.

La population, paisible et rangée, vit du produit de son travail; la santé publique est bonne.

Arcole communique avec Oran par la route impériale qui conduit de cette ville à Arzew et à Saint-Cloud; son territoire est desservi par divers chemins d'exploitation; les plantations publiques sont peu nombreuses.

L'eau est suffisante à tous les besoins; il existe à Arcole un puits public avec abreuvoir et lavoir; les irrigations se font au moyen de norias avec bassin.

Arcole, pays essentiellement agricole, a pour marché celui d'Oran; son territoire est fertile, propre à toute espèce de culture.

Valmy. — Commune située à 14 kilomètres d'Oran et créée par ordonnance du 14 février 1848, pour 50 feux, avec un territoire de 500 hectares. Il existe à Valmy une église, une école pour les garçons et les filles.

Ce village est dans un état prospère, et il prendra un accroissement considérable dès que son territoire sera agrandi, ce dont on s'occupe avec sollicitude.

Bonnes dispositions morales de la part des colons, habitudes de travail, conduite régulière, bien-être matériel et état de santé publique satisfaisants.

Valmy est desservi par la route impériale d'Oran à Mascara, route neuve, et par des chemins vicinaux qui le relient aux centres voisins. Les plantations publiques sur la place, les boulevards et la route, sont belles et bien entretenues

Il y a un puits, un abreuvoir et un lavoir pour les besoins des habitants et des bestiaux. Plusieurs norias servent aux irrigations qui prennent chaque jour plus d'extension par les cultures industrielles déjà essayées avec succès.

Le seul marché fréquenté par les habitants de Valmy est celui d'Oran.

Aïn-el-Turk. — Commune créée par décret du 11 août 1850 pour 60 feux, avec un territoire de 2,624 hectares, à 16 kilomètres sud-ouest d'Oran.

Ce village sera pourvu l'année prochaine d'une église, dont la construction est presque terminée; il existe un poste de douaniers sur son territoire.

Les récoltes des années 1852 et 1853 ont permis aux colons d'Aïn-el-Turk de donner un peu plus de développement à leurs entreprises agricoles.

L'état sanitaire est excellent.

La position d'Aïn-el-Turk est tout à la fois pastorale et agricole; cependant jusqu'à présent ses habitants ont borné leurs cultures aux céréales, et n'ont pas encore donné de développement à l'élève du bétail.

Une route neuve, conduisant de Saint-André de Mers-el-Kebir à Bou-Sefer, dessert en même temps Aïn-el-Turk.

Des eaux vives abondantes, bien aménagées, fournissent amplement aux besoins des hommes et des animaux, et permettent l'irrigation des jardins.

Il y existe plusieurs fontaines, abreuvoirs et lavoirs en bon état.

Misserghin. — Cette commune, située à 15 kilomètres sud-ouest d'Oran, se divise en vieux et nouveau village.

Le vieux Misserghin existait avant la conquête; et le nouveau a été créé par ordonnance du 25 novembre 1844, pour 104 feux, son territoire est de 1,044 hectares.

Cette commune possède un orphelinat et une école pour les garçons, et une maison de refuge pour les femmes.

Le bien-être des colons s'est beaucoup augmenté par suite des abondantes récoltes des dernières années.

Les eaux sont abondantes et de bonne qualité; elles sont aménagées de manière à pourvoir aux besoins des hommes, aux irrigations et à assurer le service des deux moulins à farine.

Les plantations publiques sont bien entretenues.

La route d'Oran à Tlemcen assure désormais l'avenir de cette localité en lui ouvrant un large débouché pour ses produits.

Bou-Sefer. — Ce centre, dont l'existence remonte à quelques années, a vu son existence régularisée par un décret du 21 septembre 1854. Il se compose, indépendamment d'un village de 54 feux, de deux hameaux, l'un composé de 5 familles européennes au lieu dit *le Figuier,* l'autre réservé pour 36 familles arabes, qui ont construit des maisons, et se sont obligées à cultiver d'après les méthodes européennes.

Cette population, placée sous la direction d'un cheik, était, au 31 décembre 1852, de 225 individus.

Plusieurs de ces indigènes ont déjà défriché une partie des lots qui leur ont été concédés.

Les deux populations ont peu de rapports entre elles, mais vivent en bonne intelligence; elles sont entièrement adonnées à l'agriculture et à l'éducation du bétail, dans des proportions qui s'accroissent chaque jour; leurs dispositions morales, leurs habitudes et leur conduite sont satisfaisantes.

L'état de santé est parfait.

Une route nouvelle, ayant son embranchement à Saint-André, sur la route impériale d'Oran à Mers-el-Kebir, conduisant dans la plaine des Andalous, passe à Bou-Sefer.

Quelques plantations publiques, nouvelles encore, ont été faites dans ce centre sur les places et dans les rues.

Il existe à Bou-Sefer des fontaines, abreuvoirs et lavoirs publics.

Les eaux, assez abondantes, sont bien aménagées, elles suffisent largement aux besoins des hommes et des animaux, et permettent l'irrigation des lots de jardin des colons.

Bou Tlélis.—Colonie agricole de 1849, située sur la route d'Oran à Tlemcen, à 30 kilomètres d'Oran et à 16 kilomètres de Misserghin. Le village est bâti au pied des montagnes d'Emsila, dont la chaine court de l'est à l'ouest sur un terrain en pente douce de 2 kilomètres de largeur environ, compris entre les deux montagnes d'Emsila au nord, et le grand lac d'Oran, au sud.

Le territoire est salubre, la terre de très-bonne qualité, et toutes les cultures doivent y réussir. Sept puits ont été construits, ainsi qu'un lavoir et un abreuvoir; des sources qui existent dans la montagne sont amenées dans le village par une conduite d'une étendue de 240 mètres; l'eau suffit donc largement à la consommation publique et aux besoins de l'irrigation. Des plantations ont été faites à l'extérieur du village; une

route le relie à Oran. Le nombre de maisons construites par l'État est de 168. Le peuplement de ce centre a eu lieu en 1852.

L'administration est venue au secours des colons en leur accordant des primes de défrichement et en mettant à leur disposition des bœufs tirés des parcs de l'administration militaire. Ces eocouragementa porteront leurs fruits, et les colons de Bou-Tlélis, dont les dispositions sont excellentes, ne peuvent manquer de réussir.

A la fin de 1853 ils avaient ensemencé environ 50 hectares en céréales et se proposaient de faire quelques essais de cultures industrielles.

Mangin. — Colonie agricole de 1848, à 15 kilomètres sud-est d'Oran, à pen de distance de Sidi-Chami et de la plaine de Tlelat sur la route d'Oran au Sig. Le terrain est de bonne qualité, mais couvert en partie de palmiers nains. Dix primes de défrichement ont été accordées aux colons en 1853, ce qui a produit de bons résultats; la culture des céréales a pu, de la sorte, prendre quelque extension. Il existe dans ce village trois puits, dont un muni d'une noria; un lavoir et un abreuvoir. Quelques essais de cultures industrielles ont été entrepris en 1853. La situation des colons s'améliore peu à peu. Une route doit relier Mangin aux villages voisins en se prolongeant vers Saint-Louis pour aboutir aux salines d'Arzew; elle contribuera à assurer l'avenir de ce centre en ajoutant les bénéfices du commerce à ceux de l'agriculture.

Haci-bou-Nif. — Colonie de 1848, à 14 kilomètres est d'Oran. Le territoire, couvert de broussailles, a exigé de grands travaux de la part des colons. Les défrichements et les cultures sont très-avancés; l'élève du bétail est en progrès; les eaux sont abondantes. Les routes qui relient ce village à Mostaganem et à Oran doivent en hâter le développement.

Deux écoles existent dans le village.

Aïn-Ameur. — Colonie de 1848, à 17 kilomètres est d'Oran. Malgré des conditions d'installation peu favorables, les colons, encouragés par des primes, ont achevé le défrichement de leurs terres.

Ce centre se relie à Haci-bou-Nif.

Il possède une école mixte dirigée par une institutrice.

Fleurus. — Colonie agricole de 1848, à 20 kilomètres est d'Oran. Le défrichement du sol a exigé de grands efforts de la part des colons; à la fin de 1853, environ 400 hectares avaient été ensemencés par eux; l'élève du bétail leur est une ressource importante. La vigne réussit bien, et l'on va essayer la culture des plantes industrielles.

Le voisinage des salines d'Arzew et de la forêt de Muley-Ismaël, en procurant du travail aux colons, ajoutera à leur bien-être.

Fleurus possède deux écoles et une salle d'asile.

Haci-ben-Okba. — Colonie de 1848, à 19 kilomètres est d'Oran, à six kilomètres ouest de Fleurus. Les colons, aidés par des primes, ont activement poursuivi le défrichement de leurs terres. L'eau des puits est la seule dont ils puissent faire usage; on la rencontre à peu de profondeur. Les plantations de vignes, de mûriers et d'arbres fruitiers, sont nombreuses. La situation des colons, qui fut très-difficile à l'origine, est beaucoup meilleure aujourd'hui.

Saint-Louis. — Colonie de 1848, à 24 kilomètres est d'Oran. Là encore les défrichements ont été très-difficiles; mais les colons ont travaillé avec ardeur, et, à la fin de 1853, plus de 500 hectares étaient ensemencés en céréales. L'élève des bestiaux convient bien à cette localité.

Deux écoles et une salle d'asile existent à Saint-Louis.

Haci-ben-Ferreah. — Colonie de 1848, à 23 kilomètres est d'Oran, annexe de la précédente. La terre offre des ressources limitées pour la culture; environ 300 hectares avaient été ensemencés à la fin de 1853. Malgré cela, les colons ont beaucoup travaillé, et le bien-être commence à venir pour eux.

Ce centre possède une école mixte tenue par une institutrice.

Saint-Cloud. — Colonie de 1848, à 23 kilomètres est d'Oran, à 16 kilomètres sud d'Arzew, sur la route qui relie ces deux villes. Par le chiffre de sa population (environ 900 âmes) et de ses maisons, ainsi que par l'étendue de ses cultures, Saint-Cloud est la plus importante des anciennes colonies agricoles de la province d'Oran. Le territoire, très-vaste et d'une remarquable fertilité, est bien arrosé; à côté des céréales qui se développaient à la fin de 1853 sur une étendue de plus de 600 hectares, on remarquait de très-belles plantations de mûriers et d'arbres fruitiers; les colons se livrent aussi à l'élève du bétail. Le commerce et l'industrie, s'ajoutant aux ressources agricoles, assurent l'avenir de ce centre de colonisation.

Saint-Cloud, est depuis 1850, le siége d'une justice de paix; un marché important s'y tient chaque semaine.

Deux moulins à blé y fonctionnent dans d'excellentes conditions.

Des écoles de filles et de garçons et une salle d'asile ont été fondées dans le village de Saint-Cloud.

Kléber. — Colonie de 1848, à 29 kilomètres d'Oran et à 8 kilomètres d'Arzew. Les terres sont fertiles et les colons de Kléber, actifs et laborieux, ont su en tirer un excellent parti. L'augmentation du volume des eaux, en développant l'élève du bétail et la culture des plantes industrielles, placera ce centre dans de très-bonnes conditions.

Deux écoles existent dans ce centre.

Mefessour. — Colonie annexe de la précédente, à 28 kilomètres d'Oran, à 12 d'Arzew. Terres de bonne qualité; de nombreux puits et une noria distribuent sur tout le territoire des eaux abondantes. Ce centre est dans d'excellentes conditions de réussite.

École mixte tenue par une institutrice.

Saint-Leu. — Colonie de 1848, à 10 kilomètres sud-ouest d'Arzew, à 6 kilomètres de la mer. Le territoire concédé est en grande partie défriché; les colons ne se sont guère livrés, jusqu'ici, qu'à la culture des céréales. De nombreux puits et les eaux de sources voisines pourvoient à la consommation des hommes et des animaux et à l'arrosage des jardins. La situation des colons est satisfaisante. L'avenir de ce centre est autant commercial qu'agricole, grâce à sa situation sur le parcours de la route d'Oran à Mostaganem par Saint-Cloud et Mefessour et de la route d'Arzew à Mostaganem, aux salines et à Saint-Denis-du-Sig.

École pour les enfants des deux sexes.

Sainte-Léonie. — Centre créé en 1846 pour des émigrants prussiens: il est situé à 31 kilomètres d'Oran et à 6 kilomètres d'Arzew. Après avoir traversé les plus dures épreuves, des colons, grâce à leur travail et aussi au secours de l'État, sont parvenus à conquérir une certaine aisance. Leurs terres à céréales sont très-belles. Les cultures industrielles sont à peu près nulles jusqu'à présent; on remarque d'assez nombreuses plantations.

Le village est doté d'une fontaine, d'un lavoir, de plusieurs abreuvoirs; il y existe un moulin à farine.

École mixta tenue par un instituteur.

Damesme. — Colonie de 1848, à 2 kilomètres ouest de Saint-Leu. Le territoire est très-propre à toutes les cultures, mais l'eau ne suffit pas aux besoins de l'irrigation. 150 hectares avaient été ensemencés en 1853 par les colons.

Une école existe dans ce village.

Maley-Magoug. — Colonie de 1848, à 5 kilomètres ouest d'Arzew. Petit hameau de six feux, pourvu de bonnes terres, avec des eaux en suffisante quantité; ses produits trouvent à Arzew un placement facile.

Arzew. — L'ancienne ville de ce nom est aujourd'hui confondue dans la nouvelle, que l'on nomme Arzew-le-Port, créée par ordonnance du 12 août 1845. Ses habitudes et ses goûts la portent plutôt vers le commerce que vers l'agriculture.

La santé publique est satisfaisante.

La ville d'Arzew a un port d'un développement tel, que, dans l'état actuel, il peut donner un abri assuré à plus de 200 navires de toute grandeur, et suffire à un mouvement commercial des plus importants.

Trois grandes routes aboutissent à Arzew: celle de Mostaganem, celle d'Oran et celle de Mascara, passant par les salines, et celle de Saint-Denis-du-Sig.

Les chemins vicinaux suffisent, quant à présent, aux besoins des populations voisines.

Des plantations publiques existent sur les trois places de la ville, et le long de la route d'Arzew à l'embranchement de celles d'Oran et de Mostaganem.

Arzew est pourvu d'un puits, d'un abreuvoir et d'un lavoir couvert. L'eau étant rare, des recherches ont été faites dans le ravin de Sainte-Léonie; on est parvenu à en recueillir plus de 200 mètres cubes par 24 heures, et on a lieu d'espérer qu'on arrivera à 350 mètres cubes, qui seront conduits à Arzew dans le courant de l'année 1855.

Le territoire agricole autour d'Arzew est divisé en petites concessions. L'eau d'irrigation est fournie par des norias.

L'industrie principale de la ville est celle de la briqueterie et de la poterie de terre. Quatre établissements de ce genre fonctionnent à la porte d'Arzew. Leurs produits sont, en partie, consommés sur place, en partie écoulés sur Oran et Mostaganem. Trois de ces établissements sont annexés à des exploitations agricoles.

La colonie agricole d'Arzew, fondée en 1848, forme une enclave de la ville à laquelle elle est réunie administrativement.

Les cultures industrielles peuvent y être pratiquées avec succès, l'eau se trouvant à une profondeur minime. Le tabac planté en 1853 a parfaitement réussi. Tout porte à croire que le coton viendrait également bien dans les mêmes terrains.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM.

Mostaganem. — Dans aucune localité du département le progrès agricole n'est plus marqué. Le ravin de la ville est bordé de belles cultures maraîchères dont les produits sont très-recherchés; elles sont irriguées par l'*Aïn-Sefra*, dont les eaux, autrefois stagnantes et malsaines, sont devenues, grâce à des travaux d'assainissement, des éléments de richesse et de salubrité.

La banlieue de Mostaganem est livrée à une culture très-soignée; en se développant à l'est, elle forme la *vallée des jardins*, une des plus fertiles portions du littoral de la province.

Les fermes qui y sont établies sont munies de norias qui favorisent toutes les cultures maraîchères et industrielles. La route d'Oran à Mascara traverse la vallée dans toute sa longueur. En outre, sur la route de Mostaganem à Mascara s'embranche un chemin de ceinture qui, partant du village des Libérés, vient aboutir dans la vallée et met en communication un grand nombre de fermes.

A Mostaganem, l'essor de l'agriculture s'appuie sur un mouvement de commerce très-important qu'alimentent des marchés très-fréquentés et les riches plaines de l'Habra, de la Mina et du Chélif. La minoterie y constitue une branche d'industrie très-importante.

A la ville de Mostaganem a été annexé un hameau de construction nouvelle, appelé *la Salamandre* et habité par des pêcheurs formant une population de 50 individus, qui approvisionnent de poisson les villes

de Mostaganem et de Mascara. Les maisons y sont bien alignées. En 1852 l'administration a fait creuser un puits et raser quelques rochers qui faisaient obstacle à l'entrée des barques dans la crique.

Mazagran. — Commune située à 4 kilomètres ouest de Mostaganem; est aujourd'hui annexe de cette ville. Le territoire est fertile et bien cultivé; les eaux sont abondantes, de bonne qualité et bien aménagées, elles suffisent aux besoins de l'irrigation.

La population jouit d'un certain bien-être.

Une route impériale relie Mazagran à Mostaganem; des chemins vicinaux ou d'exploitation facilitent ses communications avec les villages voisins.

Ce village possède une église, une école et un monument élevé sur la place publique en commémoration de la défense de Mazagran en février 1839.

Le petit centre d'*Ouréa,* dont il a été parlé plus haut, dépend de Mazagran. Le village arabe de *Christel* en fait aussi partie.

Karouba. — Colonie agricole de 1848, à 4 kilomètres est de Mostaganem, aujourd'hui annexe de cette ville. Son territoire est propre à la culture des céréales. Il y existe plusieurs puits et un abreuvoir qu'alimente une source très-abondante. Les colons ont fait quelques plantations; de son côté le service forestier s'est occupé de planter les dunes. Déjà 45 hectares ont été boisés en essences de pins, de chêne vert et de caroubier.

La route qui conduit de Mostaganem à Karouba est, à cause des sables, très-difficile. On s'occupe de l'améliorer.

Les Libérés. — Ce village, créé en 1846, est à 4 kilomètres de Mostaganem, à l'extrémité est de la vallée des Jardins. Il existait, à la fin de 1853, 21 maisons construites dans le village et 28 hors de son enceinte, non comprises celles des indigènes d'une partie de cette vallée.

Les céréales réussissent bien; le territoire est aussi couvert de belles plantations de vignes et d'oliviers. Les cultures industrielles, et particulièrement le coton, ont été essayées par les colons en 1853. Le bétail est nombreux, et l'administration s'occupe des moyens d'agrandir le communal du village. En résumé la situation des habitants est bonne. Ce centre sera prochainement doté d'une école.

Tounin. — Colonie agricole de 1848, aujourd'hui annexe de la commune des Libérés, à 8 kilomètres sud-est de Mostaganem. Le territoire est particulièrement propre à la culture des céréales; de belles plantations de figuiers se font remarquer; les colons ont également entrepris la culture des plantes industrielles. Il existe à Tounin un lavoir et un abreuvoir alimentés par des tranchées aboutissant à l'emplacement d'anciens puits arabes dont le débit est de 20 mètres cubes par 24 heures.

Il existe à Tounin une école mixte qui compte une trentaine d'enfants.

Aïn-bou-Dinar. — Colonie agricole de 1849, à 3 kilomètres nord de Tounin, sur le plateau qui domine la vallée du Chélif et sur la rive gauche de cette rivière. Ce centre est aujourd'hui une annexe de la commune des Libérés. Le terrain, quoique sablonneux, convient aux céréales. Les plantations sont nombreuses; la vigne réussit aussi très-bien. On s'occupe de compléter le régime des eaux. La route de Bou-Dinar à Tounin exige encore des travaux, elle est bordée, dans tout son parcours, de cultures appartenant à l'un et à l'autre de ces centres.

Aïn-Tedlès. — Colonie de 1848, à 20 kilomètres sud-est de Mostaganem, sur la route de cette ville au Chélif. Le territoire est de très-bonne qualité; la portion qui longe le Chelif fournit des foins abondants qui rendent faciles pour les colons l'élève et l'engraissement du bétail. Le village est remarquable par ses

belles plantations d'arbres fruitiers, qui sont déjà une source d'abondant produit. Les terres d'Aïn-Tedles conviennent parfaitement à la culture des plantes industrielles; le tabac et la garance y réussissent très-bien.

Le commerce local s'alimente dans un marché très-fréquenté; en somme, favorisés par un concours d'heureuses circonstances et par un travail persévérant, les colons d'Aïn-Tedlès ont conquis déjà de l'aisance. Leur situation s'améliorera encore quand la route qui relie le village à Mostaganem d'un côté et au Chélif de l'autre, sera devenue praticable en toute saison; déjà des travaux considérables ont été entrepris pour assurer cette importante voie de communication. On s'occupe aussi de compléter l'aménagement des eaux.

Le village est doté d'écoles pour les deux sexes.

Ce centre est aujourd'hui érigé en commune avec Souck-el-Mitou et le Pont-du-Chélif pour annexes.

Souk-el-Mitou. — Colonie de 1848, à 24 kilomètres de Mostaganem et à 6 kilomètres d'Aïn-Tedlès. Il est assis comme ce dernier sur le plateau qui court du nord au sud sur la rive gauche du Chélif. Ce village est remarquable par l'abondance de ses eaux, qui mettent en mouvement un moulin et arrosent une multitude de jardins et de vergers. Les terres sont propres à toutes les cultures et surtout à celle des plantes industrielles; quelques hectares ont été plantés en tabac en 1853, et le produit a été classé par la régie au premier rang.

Cet essai a encouragé les colons, qui ont étendu leurs cultures en 1854, en même temps qu'ils entreprenaient celle du coton. La garance, qui, dans ce village comme à Aïn-Tedlès, croît en abondance, à l'état sauvage, dans presque toutes les terres, y réussira probablement aussi bien que le tabac.

Les pâturages sont de bonne qualité et permettent aux colons l'entretien d'un troupeau considérable. Ce sont là de bonnes conditions de prospérité, qui doivent s'accroître encore par l'achèvement de la route de Mostaganem à Aïn-Tedlès.

Deux écoles sont installées à Souk-el-Mitou.

Pont du Chélif. — Situé à 22 kilomètres de Mostaganem, et relié à Aïn-Tedlès par une route qui a une longueur de 5 kilomètres, ce centre, créé en 1849, est placé au bord et sur la rive droite du Chélif. Ce sol est de bonne qualité et fournit naturellement des pâturages très-abondants. Il existe sur la principale place du village un puits de 7 mètres de profondeur qui communique avec le Chélif par une galerie établie à 1m,60 en contre-bas du fond de la rivière. Les eaux se filtrent ainsi à travers une couche de gravier avant d'arriver au puits. Les bestiaux vont s'abreuver au Chélif.

Ce centre, qui est dans de bonnes conditions de réussite, a été remis au service de la colonisation à la fin de 1853. Son peuplement sera prochainement complété.

Une école mixte, dirigée par une institutrice, suffit quant à présent aux besoins de la population.

Aboukir. — Colonie de 1848, à 12 kilomètres sud-ouest de Mostaganem. Territoire de bonne qualité. Les cultures en céréales de ce village s'étendent chaque année; le bétail augmente; les cultures sarclées se multiplient; ce sont là des symptômes de progrès. La vigne réussit très-bien. Le volume des eaux a été considérablement augmenté dans ces derniers temps et on a créé une force motrice qui va permettre d'installer un moulin dont le village est encore dépourvu.

En résumé la situation des colons, très-difficile à l'origine, s'est notablement améliorée; les colons travaillent avec ardeur et l'avenir pour eux s'annonce bien.

En raison de la faiblesse de la population une école mixte suffit quant à présent à Aboukir. Ce centre est aujourd'hui érigé en commune avec *Bled-Touaria* et *Si-Chérif* pour annexes.

Bled-Touaria. — Colonie de 1849, à 17 kilomètres de Mostaganem et à 5 kilomètres sud-est d'Aboukir.

Il est situé au pied d'un mamelon allongé où se trouve la Kouba de *Si-el-Arbi*. Les terres sont bonnes, et l'eau se trouve partout à peu de profondeur. Il y a dans le village trois puits publics avec lavoirs et abreuvoirs. A 1,500 mètres existent des sources qu'on pourra amener dans l'intérieur. On voit dans ce centre de nombreuses plantations de figuiers; la vigne se multiplie.

On essaye les cultures industrielles.

Il existe à Bled-Touaria un moulin à manége; l'industrie y est représentée par une distillerie et une fabrique de poterie.

En résumé, ce village, sorti de la période la plus difficile, est en voie de progrès. Une route relie ce centre à Aboukir et par ce point à Mostaganem où s'écoulent les produits du sol.

Une école existe dans le village.

Aïn-Si-Chérif. — Colonie de 1849, située à l'ouest d'Aboukir et à une distance d'environ 4 kilomètres, sur le versant de la même montagne qui s'étend jusqu'au centre d'Aïn-Nouissy. Le territoire est très-propre à la culture des céréales; il est arrosé par quatre sources qui fournissent de l'eau de bonne qualité; deux d'entre elles alimentent une fontaine, un lavoir et un abreuvoir; les deux autres sont utilisées pour les irrigations et l'arrosage des jardins. Belles plantations de figuiers, de mûriers et d'arbres fruitiers. La situation des colons installés dans ce centre se rapproche beaucoup de celle des habitants de Bled-Touaria. Quelques essais de tabac et de coton permettent de penser que les cultures industrielles y réussiront.

Une route conduisant à Aboukir va rejoindre les centres voisins.

Deux écoles existent à Aïn-si-Chérif.

Rivoli. — Colonie agricole de 1848, à 8 kilomètres sud de Mostaganem, à l'extrémité ouest de la vallée des Jardins sur la route de Mascara.

Territoire excellent. Il existe dans tous les jardins des puits qui suppléent à l'absence des eaux courantes. Les défrichements et les cultures sont chaque année plus étendus. Les colons ont fait de nombreuses plantations de mûriers.

Chaque année la population entreprend dans la plaine de l'Habra des exploitations de fourrages qui lui sont très-fructueuses en lui permettant d'entretenir un nombreux bétail.

Chaque jour ce centre se façonne mieux au travail et à la vie agricole.

La proximité de Mostaganem se joint à tous les avantages naturels du territoire pour assurer à cette localité un avenir prospère.

Un moulin à manége a été établi en 1852.

Écoles pour les deux sexes et asile.

Village dernièrement érigé en commune avec Aïn-Nouissy et la Stidia pour annexes.

Aïn-Nouissy. — Colonie de 1848, à 15 kilomètres sud-ouest de Mostaganem, au débouché de la route de Mascara dans la plaine de l'Habra.

Les terres sont d'excellente qualité. Les colons sont laborieux et intelligents. Réunis en société sous la direction du maire, ils ont loué des terres dans la plaine pour y récolter des fourrages, spéculation qui leur rapporte chaque année de beaux bénéfices.

Belles plantations de figuiers, de mûriers et d'arbres fruitiers.

Écoles de garçons et de filles.

La Stidia. — Village à 14 kilomètres de Mostaganem sur la route qui relie cette ville à Oran. Fondé en décembre 1846 pour recevoir avec Sainte-Léonie des émigrants prussiens. Les habitants de ce centre sont dans une bonne situation. Presque tout le territoire est défriché; indépendamment de la culture des céréales on y remarque de belles et nombreuses plantations. Le bétail se multiplie.

Le village a un abreuvoir et un lavoir. Les eaux sont abondantes, et bien aménagées, elles suffiront aux besoins de l'irrigation.

École mixte.

DISTRICT DE MASCARA.

Mascara. — Les cultures maraîchères ont pris autour de cette ville un très-grand développement; on rencontre dans la banlieue de belles fermes et d'importantes plantations de vignes, de mûriers, d'oliviers et d'arbres fruitiers de toute espèce; les eaux sont abondantes et salubres.

Sur le cours d'eau qui baigne la ville existent plusieurs moulins à farine ainsi que des usines à huile. Des briqueteries, des brosseries dénotent les tendances industrielles de la localité.

Un marché se tient en dehors de la ville pendant trois jours consécutifs de chaque semaine. Indépendamment des denrées alimentaires il s'y fait un commerce déjà important de bestiaux, laines, peaux, céréales et autres produits de l'intérieur.

Mascara, grâce à sa situation au milieu d'un pays qui abonde en vignes, vergers et prairies, et qui l'appelle à devenir l'entrepôt de toute la région du sud et de la province d'Oran, atteindra un haut degré de prospérité.

Saint-André. — Ce centre est situé à 2 kilomètres à l'ouest de Mascara, au-dessous de la plaine de l'Eghris, sur la route de Saïda. Le bien-être des colons ne laisse rien à désirer.

Une conduite d'eau amène dans le village une partie de la source d'Arcibia; il existe sur la place deux bornes-fontaines à l'une desquelles est adapté un abreuvoir, et à l'autre un lavoir.

Le territoire est très-fertile; il est arrosé par les cours d'eau d'Aïn-Toudman et d'Arcibia, qui fournissent à tous les besoins des irrigations.

Le voisinage de Mascara assure l'avenir de ce centre.

Saint-Hippolyte. — Ce centre n'est passé en territoire civil qu'à la fin de 1853. Il sera rendu compte plus loin de sa situation.

DISTRICT DE TLEMCEN.

Tlemcen. — La banlieue de cette ville, partout arrosable, couverte de plantations et d'arbres fruitiers, est soigneusement cultivée par les habitants et produit tous les ans d'abondantes récoltes. Le jardinage, les fruits, les céréales, le tabac et l'huile, forment les principaux produits de ce riche pays.

Aux bénéfices de l'agriculture, l'industrie et surtout le commerce joignent leurs spéculations. Tlemcen possède un marché quotidien où affluent les laines et les grains des tribus environnantes et les marchandises du Maroc, de là ces produits sont dirigés sur le littoral et sur Oran pour l'exportation.

Autour du territoire civil de Tlemcen rayonnent cinq centres dont il va être parlé.

Bréa. — Village créé par décret du 11 juillet 1849, pour 50 familles, à 4 kilomètres nord de Tlemcen. Les terres sont d'excellente qualité et conviennent aussi très-bien à la vigne, au figuier et à l'olivier. L'administration s'occupe d'augmenter l'étendue des concessions originairement délivrées aux colons. Ceux-ci, composés en grande partie de Basques et de Lorrains, sont tous dans d'excellentes dispositions morales, d'habitudes et de conduite régulières, leur situation est prospère.

La santé publique y est bonne.

Une route vicinale conduit de Bréa à Tlemcen.

Il n'y existe aucune plantation publique, l'administration se propose d'en créer une l'année prochaine sur la place.

Une belle fontaine donnant de l'eau excellente suffit aux besoins des hommes et des animaux; le trop

plein se déverse dans un lavoir couvert, et de là se rend dans un bassin pour s'écouler ensuite sur les propriétés voisines.

Bréa écoule ses produit agricoles à Tlemcen.

Une école mixte y est installée.

Négrier. — Village créé par décret du 11 juillet 1849, à 4 kilomètres de Tlemcen, sur la route d'Oran. Territoire très-fertile et abondamment pourvu d'eau.

Les colons de ce village avaient ensemencé, en 1853, 123 hectares. On s'occupe d'agrandir leurs concessions.

La route départementale de Tlemcen à Oran conduit directement à ce village et le traverse dans toute sa longueur; elle est large, bien entretenue, avec fossés et plantations sur les côtés. Ce village communique avec le Safsaf par des sentiers, jusqu'au pont de Mascara, où l'on rencontre une route carrossable il se relie aussi à Bréa par un chemin.

Les arbres plantés dans le village sont d'une belle venue.

La fontaine qui sert à alimenter les habitants et les bestiaux, se trouve située hors du village, à 200 mètres environ de l'enceinte, l'eau est bonne; elle tombe dans un abreuvoir et le trop plein se rend dans un lavoir.

Il n'existe à Négrier aucune construction publique, à l'exception d'un puits et d'un four banal.

Les colons ont encore peu produit, mais l'avenir de ce centre est assuré; il trouve l'écoulement de ses denrées à Tlemcen.

Mansourah. — Village situé à 2 kilomètres à l'ouest de Tlemcen, créé par décret du 6 mai 1850.

Le territoire est fertile, arrosé, et se prête à toutes les cultures.

Les habitants de ce village sont tous laborieux et économes, la plupart sont dans un état voisin de l'aisance.

La santé publique est très-satisfaisante.

La route de Tlemcen à Mansourah est bien empierrée et bien entretenue; le chemin vicinal par lequel le Mansourah est relié à Bréa a 500 mètres de développement.

Mansourah n'a pas encore de fontaine, d'abreuvoir ni de lavoir, mais il en sera établi prochainement.

Les eaux lui viennent de la montagne en assez grande abondance.

Il n'a encore été fait dans ledit village d'autres constructions publiques que le puits communal et le mur d'enceinte.

Point de plantations publiques.

Les colons trouvent à Tlemcen un écoulement facile à tous leurs produits, les cultures industrielles n'y sont encore qu'à l'état d'essai.

Sef-Sef. — Village situé à 5 kilomètres de Tlemcen, créé par décret du 6 mai 1850. La qualité des terres et les moyens d'irrigation ne laissent rien à désirer.

L'état de la santé publique est très-satisfaisant.

Une route conduit de Tlemcen à Sef-Sef.

Il existe dans l'intérieur du village une fontaine, un abreuvoir et un lavoir; l'eau de la fontaine suffit à tous les besoins des hommes et des animaux.

Hennaya. — Village situé à 11 kilomètres de Tlemcen, sur la route de Nemours, créé par décret du 21 avril 1851. Le territoire est sain, fertile et bien arrosé.

L'étendue des concessions primitives ayant été reconnue insuffisante, on s'occupe de l'augmenter.

Les colons installés en 1853 avaient déjà mis en culture une centaine d'hectares; 19 d'entre eux avaient fait des plantations de tabac.

L'état de la santé publique est satisfaisant.

Une belle route conduit de Tlemcen à Hennaya.

Par sa situation sur l'embranchement des routes de Nemours et de Rachgoun, par sa proximité du marché des Gossels, où les bouchers de Tlemcen vont faire leurs approvisionnements, Hennaya est appelé à devenir un des centres les plus florissants du district.

2° Colonisation libre.

Par suite d'annexes provisoires faites au territoire des derniers villages, il n'existe d'exploitations isolées que dans les localités ci-après, savoir :

Banlieue d'Oran;
——— de Mostaganem;
——— d'Arzew;
——— de Mascara.

Banlieue d'Oran. — Les concessions ou propriétés isolées du territoire d'Oran sont au nombre d'environ 60, comprenant plus de 2,000 hectares sur lesquels sont édifiées 59 maisons ou corps de ferme, estimés 460,000 francs.

Au 31 décembre 1852, environ 1,200 hectares étaient défrichés et cultivés, et 2,900 arbres de diverses essences plantés. Une certaine étendue de vigne donnera bientôt des produits.

Lesdites exploitations possédaient ensemble plus de 1,200 têtes d'animaux et 230 instruments aratoires.

En 1853, l'étendue cultivée était évaluée à environ 2,000 hectares de céréales et cultures maraîchères; 80 hectares étaient destinés à recevoir du coton.

La population réunie desdites exploitations présentait un chiffre d'environ 380 individus; leur bien-être matériel est presque de l'aisance; l'état de la santé publique est excellent.

Toutes les exploitations dont il s'agit communiquent facilement avec Oran, au moyen de chemins vicinaux ou particuliers aboutissant aux routes impériales.

De nombreux puits avec norias et bassins servent aux besoins des animaux et à l'irrigation des jardins ou des terrains consacrés aux cultures industrielles qui prennent déjà un certain développement, surtout celle du coton.

En résumé, la situation des exploitations isolées de la banlieue d'Oran est en pleine voie de prospérité.

Banlieue de Mostaganem. — Le 15 juillet 1845, le territoire de Mostaganem a été délimité et 1,500 hectares lui ont été attribués; sur cette superficie, 15 fermes ou maisons, ensemble d'une valeur estimative de 85,000 francs, sont élevées; elles sont habitées et exploitées par une population rurale de 90 individus, occupant une surface de 400 hectares, sur lesquels 240 sont complétement mis en produit. La valeur du cheptel et du matériel appartenant à ces habitations isolées, peut être portée à la somme de 30,500 francs.

Banlieue d'Arzew. — Il ne s'y trouve qu'une exploitation isolée; c'est une ferme créée sur une concession de 100 hectares; 80 hectares sont en culture.

Banlieue de Mascara. — Les exploitations isolées dans les environs de Mascara s'élèvent à 20, comprenant un nombre égal d'habitations, près desquelles 200 hectares ont été ensemencés en 1851 et 1852.

La culture de la vigne fait proportionnellement plus de progrès que celle des céréales; celle des plantes industrielles est encore presque nulle.

3° *Développements à donner à la colonisation.*

Aucun projet de création de centres n'a été mis à l'étude dans le territoire civil d'Oran pendant les années 1852 et 1853.

Peu de terres sont disponibles dans le département; ce qui existe ou fait partie des territoires des centres déjà constitués ou en est limitrophe, est appelé à en faire partie un jour.

La création de nouveaux centres est subordonnée à l'extension de la zone civile.

§ 2. — COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

1° *Centres créés par l'administration.*

Le seul centre nouvellement créé pendant les années 1852 et 1853, dans les territoires militaires de la province d'Oran, est celui de *l'Oued-el-Hamman*, dans la subdivision de Mascara.

Bien que le décret de création remonte au 10 novembre 1851, ce village n'a été commencé qu'en 1852.

Placé à égale distance du Sig et de Mascara sur la route d'Oran et sur l'Oued-el-Hamman, le nouveau centre est établi dans de très-bonnes conditions pour l'écoulement des produits du sol; la plus grande partie du territoire est irrigable; un barrage situé en amont du village permettra d'amener dans son enceinte une partie de l'eau de la rivière et de créer des jardins. Des canaux d'irrigation féconderont les terrains compris entre le village et le barrage.

A la fin de 1853, 28 familles allemandes comprenant 167 personnes et 4 familles françaises, étaient installées à l'Oued-el-Hamman. La propriété bâtie était encore peu importante, par suite de la pénurie des ressources des colons. Néanmoins, quelques hangars et écuries couverts en tuiles avaient été érigés pour abriter le bétail. On avait construit également 35 gourbis en état de loger chacun une famille en attendant qu'elles puissent se construire des maisons.

En résumé, ce centre était encore, à la fin de 1853, dans la période d'installation, mais sa situation est excellente, et les colons doivent infailliblement réussir.

On va passer successivement en revue les autres centres de population existant avant 1852 dans le territoire militaire.

Saint-Denis-du-Sig. — Centre de population à 52 kilomètres d'Oran, sur la route de Mascara, à droite du Sig. L'agriculture fait chaque jour de nouveaux progrès. Le territoire est excellent, bien arrosé, et toutes les cultures s'y développent rapidement : fourrages, céréales, maïs, légumes, tabacs, mûriers, vignes, arbres de toutes les essences. Au 31 décembre 1853, l'étendue du territoire concédé était de 6,711 hectares; on comptait en fait de cultures à la même époque 2,100 hectares en céréales, 12 hectares en culture potagère, 350 hectares en coton, 80 hectares en tabac, 25 ares en nopal; quelques colons enfin élevaient des vers à soie.

Le village possède en plantations publiques environ 3,500 arbres qui sont disséminés sur les remparts, la place et le long de la route d'Oran à Mascara, et des canaux. Les arbres plantés par les particuliers sont aussi en très-grand nombre.

La route d'Oran à Mascara passe par Saint-Denis-du-Sig. Un marché important, où se rendent plusieurs milliers d'Arabes, se tient le dimanche sous ses murs. Les grains forment le principal élément de commerce avec la laine; on y trouve aussi des chevaux et du bétail. Les chutes d'eau réservées sur le parcours des canaux d'irrigation font mouvoir des moulins à blé qui sont pour le pays une nouvelle source de richesses. La situation de ce centre est donc excellente sous tous les rapports.

Aïn-Temouchent. — Sur la route d'Oran à Tlemcen à 70 kilomètres sud-ouest d'Oran. Les conditions naturelles de ce centre sont excellentes; le sol est fertile et arrosé; on y trouve d'abondantes ressources en bois et autres matériaux de construction. La population d'Aïn-Temouchent, composée en général des familles qui ont justifié de certaines ressources pécuniaires, présente, comme on devait s'y attendre, un aspect de moralité des plus favorables. Les habitudes des colons sont celles de petits propriétaires; ils s'adonnent avec ardeur au travail, désireux de mener à bien l'entreprise de colonisation dans laquelle ils ont engagé tout leur avoir.

Des maisons spacieuses et commodes les abritent; leur bien-être matériel ne laisse rien à désirer, et l'état de santé publique est très-satisfaisant.

De nombreux arbres ont été plantés dans les rues et sur la place d'Aïn-Temouchent et consistent en azedrachs, ormes et platanes. Ils sont très-bien entretenus.

Il y existe deux puits dont un avec noria à main. Tous deux procurent en abondance une eau excellente qui suffit grandement aux besoins de la population actuelle. Les animaux sont abreuvés dans le ruisseau d'Aïn-Temouchent et dans l'Oued-Senan; quelques propriétaires de jardins seulement ont établi de petits canaux d'irrigation.

Un pont a été construit au confluent de l'Oued-Temouchent et de l'Oued-Senan. A l'exception de l'enceinte du village, aucune autre construction d'utilité publique n'y existe encore.

Le débouché des productions agricoles d'Aïn-Temouchent est Oran, débouché rendu facile par la route de Tlemcen qui fournit au retour de cette dernière ville à Oran, comme à Saint-Denis, les voitures de transport.

Trois moulins à farine ont été établis sur l'Oued-Senan.

Aux portes d'Aïn-Temouchent a lieu, chaque jeudi, un marché qui peut être considéré comme un des plus importants de la province. Beaucoup de bestiaux s'y vendent, les grains y sont très-recherchés et il s'en vend une très-grande quantité aux représentants des différentes maisons de commerce d'Oran. C'est à ce marché principalement que ce centre devra sa prospérité. Il faut ajouter également que cette prospérité est due aussi aux ressources pécuniaires exigées des colons avant leur mise en possession des terrains qui leur sont accordés.

Sainte-Léonie. — Centre à 31 kilomètres d'Oran et à 6 kilomètres d'Arzew. Administré depuis sa création en 1846 par l'autorité militaire, il est passé en 1853 sous le régime civil; il a été rendu compte plus haut de sa situation.

Banlieue militaire d'Oran. — Sous le rapport de la moralité et de l'état sanitaire, le Tlélat et Sainte-Barbe présentent le même aspect favorable que celui d'Aïn-Temouchent. Les colons de ces deux hameaux sont ingénieux à se créer des ressources; tous exercent une industrie en même temps qu'ils fondent des exploitations agricoles assez considérables.

Le Tlélat deviendra certainement un village important à cause de l'abondance de ses eaux et de sa position privilégiée à une étape d'Oran. Les habitants s'y livrent beaucoup à l'éducation du bétail, si utile dans ce pays.

Les plantations se composent de près de 900 ormes, frênes, micocouliers ou acacias.

Un puits très-profond y a été creusé et fournit une eau potable et en assez grande quantité pour les besoins des habitants. On a creusé le canal de dérivation du Tlélat entre Sainte-Barbe et le lac d'Oum-el-Raz, élevé la digue de ce lac sur deux mètres de hauteur et amené le canal de fond sur 700 mètres de longueur.

Même débouché que pour Saint-Denis.

Dans la banlieue militaire d'Oran, il existe deux marchés, l'un tenu le mardi au Tlélat et l'autre le vendredi à Arbal; on y trouve des laines, des bestiaux et des grains. Ces deux marchés complètement

arabes, sont fréquentés par quelques acheteurs européens, et les transactions qu'ils opèrent avec les indigènes sont très-faciles.

Les habitants de la banlieue militaire d'Oran se trouvent dans les mêmes conditions que ceux d'Aïn-Temouchent, et leur aisance est due aux mêmes causes.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

Les villages de la *Stidia* et des *Libérés* étant passés en 1853 sous le régime civil, il a été rendu compte plus haut de leur situation.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

Banlieue militaire de Tlemcen. — La ville de Tlemcen et les villages créés dans sa banlieue ont été, depuis le mois de février 1852, placés sous le régime de l'administration civile.

Il reste dans la circonscription militaire de cette banlieue :

1° Le pont de l'Isser;

2° Aïn-Tekbalet;

3° La casbah des Ouled-Mimoun et son territoire;

4° Rachgoun.

Le premier point est à 24 kilomètres de Tlemcen, sur la rive gauche de l'Isser, sur un petit plateau près du pont construit sur cette rivière. Il s'y est établi quelques colons aubergistes.

Au delà, sur le deuxième point, une auberge a été élevée près de la fontaine et des abreuvoirs construits par le génie à la source d'Aïn-Tekbalet. Le colon qui l'a élevée a cultivé 60 hectares de terre. Ce point est appelé à prendre quelque importance lorsque les carrières de marbre qui sont à proximité seront en pleine exploitation.

Le troisième point, situé à l'est de Tlemcen, sur le trajet de cette ville à Sidi-bel-Abbès, comprend 2,000 hectares de terre de bonne qualité, à l'état de prairies, lesquelles sont exploitées par un entrepreneur au compte de l'État. Ce pays, grâce au volume des eaux qui arrosent son territoire, est appelé à un bel avenir.

Enfin le quatrième point, ancien emplacement d'un camp en 1836, est à 50 kilomètres de Tlemcen. Il est fréquenté, du mois de juin au mois d'octobre, par des commerçants de grains qui viennent y trafiquer avec les tribus environnantes, et expédient sur Oran par balancelles. Il y a également sur ce point quelques pêcheurs qui approvisionnent Tlemcen.

Nemours. — Dernier point occupé sur la côte, à 162 kilomètres d'Oran, à 34 kilomètres de la frontière du Maroc. Port de cabotage et de pêche. La principale importance de ce port est dans le commerce. Débouché de la fertile vallée de Nedroma, d'une partie des bassins de la Tafna et des montagnes kabyles du littoral, il reçoit les céréales et laines de l'intérieur, qui se dirigent ensuite sur Oran.

La culture commence à s'étendre autour de Nemours. Depuis 1852 jusqu'à la fin de 1853, 206 hectares de terres labourables ont été concédés aux colons. L'agrandissement prochain du territoire de colonisation permettra d'augmenter le nombre de ceux-ci.

La santé publique est satisfaisante. Le climat de Nemours est très-salubre.

Il existe dans la circonscription de Nemours deux routes de grande communication, celle de Nemours à la frontière, ouverte seulement jusqu'à Sidi-Brahim, et celle de Nemours à Lalla-Maghrnia. Cette dernière, stratégique, passant par les crêtes, est praticable aux voitures.

Une troisième route suivant le ravin des Ouled Giri, et passant par Nedromah et les Traras jusqu'au gué de la Tafna au Meibera-Guedera, sert également à relier Nemours avec Tlemcen. Cette route est seulement muletière, elle est très-fréquentée en ce qu'elle est beaucoup plus courte que la précédente.

Une quatrième route stratégique a été ouverte dans les Traras depuis la Tafna jusqu'aux Beni-Mishel.

Dans l'intérieur de ce centre, quatre puits desservis par des pompes donnent à la population une eau abondante et de bonne qualité. Celle de la fontaine, dite des Sidi Amar, amenée par un conduit en maçonnenerie jusqu'à la porte de la ville, suffit aux besoins de la manutention militaire, d'un abreuvoir et d'un lavoir publics.

A l'exception de l'enceinte de la ville et des bâtiments de la direction du port, la majeure partie des constructions de Nemours sont en bois. L'église occupe l'extrémité d'une baraque militaire; la mairie est au bureau de la place, et l'école dans une maison particulière.

Les débouchés onverts à la production agricole sont, outre la consommation locale, le commerce d'exportation, qui s'alimente sur le marché aux grains et aux laines tenu journellement sous les murs de la place.

Le commerce porte encore sur les produits mis en vente sur le marché hebdomadaire de Nedromah, fréquenté par quelques Européens venus d'Oran, de Tlemcen et Nemours, et par 3 ou 4,000 indigènes, la plupart marocains.

Le commerce d'exportation de céréales s'alimente en grande partie sur le marché de Nemours; les chiffres suivants, puisés dans les registres de la douane, démontrent et son importance et l'extension qu'il prend chaque année.

En 1850 il a été exporté 5,514 hectolitres de grains.
— 1851 ———— 32,457 *idem.*
— 1852 ———— 58,455 *idem.*

Lalla Maghrnia. — Poste militaire sur la frontière du Maroc, à 8 kilomètres de la petite ville marocaine d'Ouchda, à 52 kilomètres ouest de Tlemcen. Le sol est fertile, arrosable, et offre d'importantes ressources de tout genre pour les constructions. La colonisation est bornée jusqu'à présent à la culture de terres situées aux abords de la place. Par suite de cet état de choses, les Européens installés sur ce point font le commerce de la boucherie, de l'épicerie et des boissons, commerce qui ne s'étend, jusqu'à présent, qu'aux besoins de la garnison.

Une ronte en assez bon état traverse Lalla-Maghrnia: c'est celle de Tlemcen à la frontière; un seconde, de Maghrnia à Nemours, est carrossable.

Les eaux de l'Oued-Ouardefou, de l'Oued-Abbès, de la Mouïlab et de la Tafna, sont généralement de bonne qualité; leur abondance fournit largement à tous les besoins.

Le génie militaire a commencé des travaux pour canaliser le premier de ces cours d'eau.

La source d'eaux thermales dite *Hammam-bou-Grara*, sur les bords de la Tafna, est très-abondante. Ces eaux ont une grande réputation parmi les Arabes.

Lalla-Maghrnia a un marché par semaine. Ce marché porte sur les laines et les grains, avec débouchés sur Tlemcen et le port Nemours.

Sebdou. — Poste militaire à 37 kilomètres sud de Tlemcen et 153 kilomètres d'Oran, à la limite des hauts plateaux. La sécurité long-temps incertaine du pays environnant Sedbou a empêché jusqu'à présent que l'on s'y occupe sérieusement de colonisation. La culture ne dépasse guère la limite de la zone des servitudes militaires. Cependant le pays est fertile, salubre, abondant en bois et en eau.

Trois individus européens, un boulanger, un épicier et un boucher, se sont établis dans ce poste pour suffire aux besoins de la garnison.

On y a créé, sous les murs de la redoute, un très-grand jardin qui fournit des légumes pour la garnison.

Une route existe entre Sebdou et Tlemcen.

Le génie a fait dans l'intérieur du fort quelques plantations qui ont réussi.

Les eaux sont assez abondantes et de très-bonne qualité. Il existe autonr de la redoute beaucoup de petites sources qui accusent une nappe d'eau assez considérable, que le forage de puits pourrait livrer à tous les besoins d'un centre.

Un marché hebdomadaire y existe; les indigènes y apportent les objets de première nécessité; au printemps, le commerce des laines prend de grandes proportions.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Saint-Hippolyte et banlieue militaire. — Le village de Saint-Hippolyte a été créé en 1846, en même temps que celui de Saint-André dont il a été parlé plus haut.

Sa population, composée presque entièrement d'anciens militaires, est dans les meilleures dispositions; travailleurs zélés et actifs, attachés au sol, les colons de ce centre, après avoir beaucoup souffert, commencent à jouir d'un certain bien-être.

L'état sanitaire y a été toujours excellent.

Une route carrossable, en assez bon état, conduit de Mascara à Saint-Hippolyte, et suffit aux besoins de la localité; on se propose d'y ajouter quelques voies de communications vicinales.

Un puits avec pompe existe au milieu du village; à proximité se trouve une source servant à l'irrigation des jardins.

Les débouchés ouverts à la production de ce centre sont ceux du marché de Mascara, où les colons viennent vendre le surplus des produits de leur culture, jardinage, etc. Jusqu'ici les colons de Saint-Hippolyte ne se sont occupés que d'agriculture; dans le temps de chômage, la plupart se créent des ressources en travaillant comme manœuvres ou ouvriers soit pour le génie militaire, soit pour les entreprises particulières; les plus aisés ont des équipages avec lesquels ils font des transports. Ce petit centre, qui dépend aujourd'hui du territoire civil, arrivera certainement un jour à une assez grande aisance.

Tiaret. — Le poste militaire de Tiaret a été fondé le 20 avril 1843. Il est à 220 kilomètres d'Oran, et à 124 kilomètres de Mascara, à proximité des hauts plateaux. Des études entreprises par le bureau arabe et le domaine, en 1850 et 1851, permettent de doter ce poste d'un territoire remis au service de la colonisation le 6 juin 1853, et comprenant une superficie de 4,517 hectares 68 ares 60 centiares.

Tiaret n'est encore qu'un point d'occupation militaire, mais il sera prochainement érigé en centre de population.

Cependant les habitants du poste ayant formé des demandes régulières de concessions et ayant reçu des avis favorables de la commission consultative, des constructions ont été entreprises et exécutées sur tous les lots urbains renfermés dans l'enceinte de la place, et le village sera bientôt complétement terminé. Les lots ruraux comme les lots urbains ont été demandés et mis en rapport; les terres les plus favorables à la culture faisant partie de la zone concessible de Tiaret ont été converties en terres de labours et en prairies; ces terres forment une superficie de 319 hectares 99 ares 33 centiares.

Les terres mises en culture comprennent presque tous les lots à concéder qui peuvent être utilisés pour la culture dans la banlieue de Tiaret. Il existe à Tiaret un fondouck construit au milieu du marché arabe par une société d'habitants français et indigènes; il se compose de 60 boutiques et de 60 magasins. On y trouve également un établissement de bains maures et français. Plusieurs moulins à farine. En résumé, la valeur des constructions particulières de Tiaret était évaluée, à la fin de 1853, à 195,000 francs.

La sécurité complète dont jouit le pays depuis 1845 permettant aujourd'hui d'étendre vers l'ouest la zone coloniale, on prépare l'annexion au territoire de Tiaret d'une zone concessible de 15,000 hectares, ce qui porterait à 20,000 environ l'étendue de ce territoire.

La population de ce poste s'applique à pourvoir à son existence par le travail de ses bras ou par son industrie; il y a là les éléments d'une population coloniale énergique.

Cette population se compose ou d'anciens militaires ou d'ouvriers d'art poussés dans ces localités lointaines par leur caractère aventureux; à Tiaret, les colons ont besoin les uns des autres, les boulangers et les débitants se font presque tous payer en main-d'œuvre les denrées qu'ils délivrent; les ouvriers eux-mêmes s'associent pour se construire des habitations.

L'état sanitaire de Tiaret est très-satisfaisant; les vents du N. O., qui soufflent presque constamment, passent au-dessus du système montagneux qui sépare ce poste de la mer, et lui arrivent dépouillés des miasmes paludéens.

Les communications vicinales sont encore à créer dans la banlieue de Tiaret; on s'est contenté jusqu'à ce jour de suivre les anciens sentiers arabes.

Depuis la fondation du poste, on a entrepris de boiser l'Oued qui prend naissance sous ses murs, et l'on est parvenu à élever 10,000 pieds d'arbres qui offrent déjà pendant l'été des grandes masses d'ombre. A l'abri de ces arbres, on a planté à la fin de 1852, 50,000 plants d'essences forestières et fruitières qui ont bien réussi, et permettront de reboiser toutes les parties irrigables du territoire.

Dès l'origine de l'occupation, on a pourvu aux besoins de la garnison, en ce qui concerne les eaux, en construisant une fontaine, un abreuvoir, deux lavoirs.

Il sera facile d'amener au village les eaux qui se perdent près des courtines de l'est, comme aussi de creuser des puits; deux colons, MM. Manton et Jamelin, sont entrés dans cette voie, et, en perçant en partie une couche de calcaire, ils ont rencontré une nappe d'eau abondante; leurs puits, taillés dans le roc, n'ayant pas eu besoin d'être revêtus, ne leur ont coûté que quelques journées de travail.

Il reste encore à faciliter l'écoulement des eaux de l'Oued-Tiaret.

Un seul marché est ouvert dans le cercle de Tiaret, c'est celui qui se tient sous les murs de la place le lundi de chaque semaine.

Les laines, les céréales, les troupeaux de moutons occupent le premier rang dans les affaires qui s'y traitent. Les tapis, djelals, haïks, œufs et plumes d'autruches, les objets de sellerie et bijouterie, le commerce de chevaux, de fruits, de cuirs tannés tiennent le second rang.

La population de Tiaret ne fournit rien à ce marché, qui réunit souvent plus de 9,000 Arabes, et dans lequel ils traitent des affaires importantes.

Plus de 4,000 quintaux de laine ont été expédiés cette année du marché de Tiaret vers les ports d'Alger, de Mostaganem et d'Oran au prix moyen d'achat de 90 francs.

Ce marché a beaucoup d'avenir; les Européens y affluent, et les objets qu'on y apporte sont fort recherchés; cette circonstance y amènera certainement un jour toutes les caravanes du sud-ouest.

En ouvrant de bonnes routes vers Zamora et Orléansville, on pourra faire arriver à Tiaret les céréales du haut et du bas Chélif, et augmenter rapidement la prospérité déjà grande du marché.

On achète beaucoup de moutons pour les exporter en France et en Espagne. Depuis que l'importation des moutons en France n'est soumise à aucun droit, le prix des bêtes de race ovine a plus que doublé. Ce commerce nouveau contribuera puissamment à augmenter la richesse du pays, et aura pour effet l'amélioration des laines et des animaux de race ovine, les Arabes ayant, par suite de nombreuses demandes de moutons qui leur sont faites, un grand intérêt à ne conserver que les béliers de choix nécessaires à la monte, et à bistourner de bonne heure ceux qu'ils destinent à la vente.

D'après ce qui précède, il n'est pas besoin de dire que c'est au marché de Tiaret qu'il faut faire remonter en grande partie la cause de la prospérité relative qu'on observe sur ce point.

Saïda.—Le poste de Saïda, situé à 176 kilomètres d'Oran et à 60 kilomètres sud de Mascara, a été fondé en 1844.

La colonisation, sans marcher d'une manière aussi rapide qu'à Tiaret, n'en progresse pas moins; le territoire de culture autour de ce centre va recevoir une notable extension, et permettra de faire de nouvelles concessions aux colons. Il renfermait, à la fin de 1853, onze maisons bâties par les habitants, sept autres constructions à l'extérieur, plus un moulin et une ferme dont il sera parlé plus loin.

Sa population est presque entièrement composée d'anciens militaires s'occupant, à l'exception de quelques marchands de comestibles, de la culture des terres. Ce sont des travailleurs intelligents et actifs. Tous sont à l'aise; chaque colon possède en moyenne 10 hectares, quelques-uns 12 et 15, la plupart d'entre eux ont

une ou deux voitures, et jusqu'à 6 paires de bœufs, avec lesquels ils vont à Mascara vendre le superflu de leur récolte.

L'état de la santé publique y est excellent, et la mortalité, depuis la création du poste, est presque insignifiante.

La principale route est celle de Mascara; elle est en bon état et offre à la population un excellent débouché.

Les communications vicinales sont entièrement à créer, mais le peu d'étendue de la colonie n'en fait pas un besoin urgent.

Les plantations publiques sont faites et entretenues par le génie; elles consistent en huit avenues environnant le fort, et comprennent 1,800 arbres de diverses essences, plus deux promenades intérieures plantées de 70 arbres.

Les eaux sont fournies à Saïda par deux cours d'eau: la source d'Aïn-ben-Soltan, qui sort d'un rocher à 800 mètres du fort, fournit au moulin et à tous les besoins de la place, et arrose en outre les jardins; l'Oued-Saïda, qui coule à 1,200 mètres du fort, et qui, par le moyen d'un barrage et de canaux d'irrigation, arrose les terrains des colons que ne peut irriguer la source. L'Aïn-ben-Soltan va se jeter dans l'Oued-Saïda en enveloppant et limitant ainsi la banlieue du poste.

Au milieu de la place de Saïda s'élève une belle fontaine à quatre jets. Les eaux sont aménagées avec soin, et la surveillance pour les irrigations et les prises d'eau est exercée par l'autorité locale, qui a pour intermédiaire un garde champêtre.

L'agriculture est la principale industrie des colons; quelques-uns élèvent des porcs, des bestiaux, mais sur une petite échelle.

Le lundi de chaque semaine il se tient à Saïda un marché sous les murs du fort; son importance a beaucoup augmenté depuis quelques temps; il y a eu, en 1852, jusqu'à 3,000 Arabes. Le principal commerce est celui des laines et des bestiaux, et l'on a compté, en 1852, 20 ou 30,000 toisons qui y ont été apportées. On y trouve également des fruits.

En résumé, Saïda est dans de bonnes conditions. Comme à Tiaret, les colons trouveront, dans la culture et dans l'achat et la production des moutons et des laines, une source de richesses.

SUBDIVISION DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Sidi-bel-Abbès. — A 82 kilomètres sud d'Oran. Constitué par décret du 5 janvier 1845. C'est le centre de colonisation du vaste bassin de la Mekerra, l'entrepôt commercial de tous les villages destinés à le couvrir en s'étendant vers Oran, Mascara, Tlemcen et Daya, avec lesquels il communique.

Le sol autour de Sidi-bel-Abbès est fertile, facile à défricher et abondamment pourvu d'eau. Aussi, depuis 1848, l'agriculture a-t-elle fait de sensibles progrès. Ce centre a été doté en 1852 d'une banlieue de 16,000 hectares.

Indépendamment des céréales, qui réussissent très-bien, les cultures maraîchères s'y font sur une grande échelle et donnent lieu à un commerce d'échange important avec les localités voisines.

Comme dans toutes les villes de nouvelle création, la population de Sidi-bel-Abbès se compose d'éléments, hétérogènes dans lesquels, cependant, domine l'élément français et espagnol. Tous ces gens de pays différents vivent côte à côte dans la meilleure harmonie.

Pendant longtemps beaucoup des colons de Sidi-bel-Abbès n'ont eu, pour se mettre à l'abri, que de mauvaises baraques en torchis, couvertes de chaume, ou des gourbis mal construits, où ils vivaient pêle-mêle avec les animaux domestiques. Aujourd'hui tout cela a changé à la suite de trois bonnes récoltes. Les baraques ont fait place à des fermes bien installées, les gourbis à des maisons petites mais commodes et bien aérées, et qui toutes dénotent une certaine aisance chez les propriétaires: la santé publique est parfaite.

Partout les immeubles prennent de la valeur et font l'objet de fréquents échanges. La propriété enfin se constitue sur des bases solides.

Le déplacement, en 1853, d'un certain nombre de familles allemandes dans les divers centres projetés le long de la vallée de la Mekerra a imprimé un mouvement très-favorable à la colonisation.

32 de ces familles, placées à *Sidi-Lassen* et aidées des subventions de l'État, ont défriché une partie de leurs lots, et tout porte à croire que cette population laborieuse, bien que pauvre, réussira.

L'extension prise depuis peu d'années par les créations agricoles dans la vallée de la Mekerra, en aval et en amont de Sidi-bel-Abbès, exigeait l'ouverture de chemins destinés à relier les hameaux et fermes de la banlieue, non-seulement entre eux, mais avec la ville. Des travaux importants ont été exécutés dans ce but en 1852 et 1853.

Jusqu'à ce jour, la plus grande partie des plantations exécutées dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, a été faite sur la route d'Oran, et des massifs ont été plantés au *Rocher*, à 2 kilomètres de *Sidi-Brahim*, à *Aïn-Imbert*, aux *Ouled-Ali* et à *Djenan-Mesquin*. On a également fait des plantations sur la route de Sidi-bel-Abbès à Tlemcen, non loin de *Sidi-Lassen*, et au *Ténira*, sur la route de *Daya*.

Les plaines de la Mekerra, en amont et en aval de Sidi-bel-Abbès ont, de tout temps, été arrosées sur les deux rives par les indigènes; mais le mauvais système de retenue des eaux, la direction mal entendue et le défaut d'entretien des canaux, avaient produit, sur divers points, et surtout autour de la nouvelle ville, des marais artificiels nuisibles à la salubrité du lieu. Aussi, depuis 1848, a-t-on travaillé sans relâche au remaniement complet de ces irrigations, en commençant par les plus rapprochées de la ville. Ce remaniement consiste généralement dans la substitution de prises d'eau à l'étiage construites en maçonnerie, aux anciens barrages en fascines qui occasionnaient des remous insalubres et qui, d'ailleurs, étaient tournés ou affouillés tous les ans. La Mekerra, par la pente rapide de son cours, se prête très-aisément à cette substitution.

De 1848 à 1851 inclus, on avait déjà régularisé en grande partie les arrosages de la rive gauche en amont de la ville. Un canal principal, avec prise d'eau à l'étiage avait été creusé sur une longueur de plus de 5,000 mètres, et amenait, par les portes de l'ouest et du sud, des eaux dans les rues et sur la place de la ville. En 1852, on a muni ce canal de prises d'eau en maçonnerie avec pertuis régulateurs, qui permettent la distribution du surplus des eaux entre les jardins qui s'étendent en avant des fronts sud de la place.

On a entrepris également la reconstruction des prises d'eau et la mise en état des canaux de Muley-abd-el-Kader et de Sidi-Lassen, centres en projet de création, l'un à 4 kilomètres en aval, l'autre à 6 kilomètres de Sidi-bel-Abbès. Ces améliorations ont été complétées dans le courant de 1853.

Les canaux principaux de ces deux derniers points donneront lieu à des chutes de 7 à 9 mètres qui pourront être utilisées pour des usines.

La caserne de gendarmerie de Sidi-bel-Abbès a été terminée en 1852 et des brigades y ont été installées. 332 mètres courants d'égout ont été également exécutés.

Plusieurs villages dont la création n'est pas encore régularisée existent autour de Sidi-bel-Abbès; il sera parlé plus loin des projets conçus par l'administration pour la mise en culture de ce territoire.

Daya. — Poste militaire entre Sebdou et Saïda, à l'entrée des hauts plateaux, à 71 kilomètres de *Sidi-bel-Abbès*. Une faible population civile, attirée par la présence de la garnison, a exécuté quelques travaux de cultures. L'extension prochaine du périmètre de colonisation permettra d'imprimer une plus grande activité à ces travaux. Une partie du territoire est propre à la culture, le reste est en bois ou en terrains de pâturage. Les eaux sont d'excellente qualité, la localité est très-saine. La population installée sur ce point, malgré son éloignement du littoral et la difficulté des communications, doit donc y trouver une existence assurée. L'exploitation des forêts environnantes sera, dans l'avenir, pour elle, un nouvel élément de produits fructueux.

2° Colonisation libre.

SUBDIVISION D'ORAN.

Union agricole du Sig.—Cette ferme, située à 3 kilomètres de la commune de Saint-Denis-du-Sig, comprenait originairement une étendue de 3,059 hectares concédés à une compagnie d'actionnaires par une ordonnance du 8 novembre 1846. Puis une transaction intervenue, en 1853, entre l'administration et les concessionnaires, a réduit l'exploitation à 1,792 hectares, qui ont été définitivement attribués à ces derniers; le reste de la concession a fait retour à l'État.

A la fin de 1853, le cheptel se composait de 30 têtes bovines, 20 chevaux ou mulets, 967 moutons, 14 porcs, et le matériel de 22 charrues, 8 voitures et d'un certain nombre d'instruments aratoires; cette grande exploitation, sous le rapport des débouchés, de la fertilité des terres et de l'abondance des eaux, réunit toutes les conditions de succès.

Ferme Capmas.—Conduite avec intelligence, cette ferme, d'une étendue de 90 hectares, offre un aspect des plus satisfaisants. Son cheptel, parfaitement entretenu, se compose de 16 chevaux ou juments, 7 bœufs ou vaches et de quelques moutons. Son matériel est représenté par 9 charrues, 4 herses, 3 rouleaux, 7 charrettes et le nombre d'instruments aratoires nécessaire pour occuper continnellement 40 ouvriers. Sur 90 hectares, entièrement défrichés, 15 sont plantés en tabac, 1 1/2 en coton, 1 hectare forme un jardin potager, et le reste sert à la culture des céréales.

Ferme Glaise.—Cette ferme, d'une étendue de 87 hectares, est également bien dirigée, et se trouve en voie de prospérité. Elle possède pour cheptel 10 chevaux ou juments, 6 bœufs ou vaches, et pour matériel 6 charrues, 4 herses, 2 rouleaux et les instruments aratoires nécessaires pour occuper continuellement 30 ouvriers.

Sur 87 hectares, 64 sont défrichés, et ensemencés presque tous en céréales.

Ferme Decugis et Courlet. — Les propriétaires de cette ferme ont fait construire les bâtiments d'exploitation et défricher les 71 hectares qui composent leur concession. Il n'existe ni cheptel ni matériel.

Ferme Hurlimann. — 32 hectares défrichés forment l'étendue de cette concession. Les bâtiments d'exploitation ont été construits et abritent une famille d'agriculteurs composée de 7 travailleurs, qui ont à leur disposition comme cheptel 6 chevaux ou mulets, et comme matériel 6 charrues, 2 voitures et tous les instruments aratoires nécessaires pour occuper un plus grand nombre d'ouvriers.

2 hectares sont complantés d'arbres des diverses essences, et les 30 autres hectares sont ensemencés en céréales.

Ferme Ferré Jean-Baptiste. — Sur les 24 hectares dont se compose cette concession 1 hect. 1/2 est planté d'arbres fruitiers, 1/2 hectare forme un jardin potager, et les 22 autres, entièrement défrichés, sont consacrés à la culture des céréales.

Cette ferme possède 1 maison d'exploitation et d'habitation, 3 charrues, 2 chariots ou voitures, 6 vaches laitières et 10 bœufs ou veaux, plus les instruments aratoires voulus pour occuper continuellement 8 ouvriers.

Ferme Beaud. — 28 hectares appartiennent à cette ferme et sont défrichés, 5 chevaux ou mulets composent le cheptel; le matériel est de 3 charrues, 2 herses, 2 rouleaux, 3 charrettes et les instruments aratoires nécessaires pour occuper 10 ouvriers.

Un hectare de vigne a été planté.

Ferme Gauze. — 34 hectares forment l'étendue de cette concession, 24 hectares sont défrichés et ensemencés en orge et en blé. 2 chevaux et 2 mulets forment le cheptel; le matériel est de 2 charrues, 1 herse, 1 rouleau et une assez grande quantité d'instruments aratoires pour occuper 6 ouvriers.

Tafaraoui.—M. Crozes, concessionnaire de 60 hectares, a fait construire une maison d'habitation et d'exploitation; il s'occupe de la culture des céréales seulement. Un puits d'une grande profondeur a été creusé par ce colon.

Les sieurs Bohé et Cassau sont également établis sur ce point, et ont fait construire une maison chacun. Ils s'occupent principalement de la culture des céréales.

Arbal, ferme de M. de Saint-Maur. — Ferme modèle dirigée avec une parfaite intelligence et de grands moyens d'action. M. de Saint-Maur, son propriétaire, est un colon persévérant; il fait essayer dans sa ferme toutes les branches de l'agriculture possibles en Algérie.

Éleveur parfaitemont entendu, il entretient à Arbal plus de 1,500 têtes de bétail réparties de la manière suivante :

Race chevaline.	1 étalon français, 12 juments françaises	13	26
	Chevaux et mulets indigènes	13	
Race bovine	Bœufs, vaches et veaux indigènes	270	290
	Vaches laitières de Bretagne	20	
Race ovine	Brebis, béliers et mérinos	47	1,029
	Brebis et béliers métis	502	
	Brebis et agneaux indigènes	480	
Race porcine	D'Essex	2	226
	D'York	2	
	De Leicester	6	
	Métis	54	
	Indigènes	162	
	Total		1,571

Cette ferme, d'une étendue de près de 1,400 hectares, a un matériel beaucoup plus considérable qu'elle ne le comporte. Plus de 150 ouvriers peuvent y être employés chaque jour.

Un moulin à vent, qui s'y trouve installé, suffit grandement aux besoins de la ferme et à ceux des Arabes des environs.

Les dépenses faites par M. de Saint-Maur sont évaluées à plus de 500,000 francs.

Khrémis, ferme Franqueville. — Au mois de décembre 1852, M. du Poërier de Franqueville obtint la concession qu'il avait sollicité. A cette époque, rien encore ne pouvait exister dans cette ferme, qui, depuis lors, a pris un développement considérable. Elle est très-bien dirigée par M. de Gournay, représentant du propriétaire.

Bou-Rchache. — Deux colons ont fait élever des constructions auprès des puits de Bou-Rchache; ce sont les sieurs Pujol et Génard; tous deux sont adonnés à la culture des céréales, et ont défriché et ensemencé chacun 10 hectares.

Ils sont pourvus du cheptel et du matériel nécessaires à leur exploitation.

M'sila, ferme de M. Dupuy. — M. Dupuy, concessionnaire de près de 200 hectares de terrain, a fait construire une maison d'habitation et d'exploitation en rapport avec l'étendue de ses terrains, 4 chevaux ou mulets, 20 bœufs ou vaches, 500 brebis, moutons ou agneaux indigènes parmi lesquels se trouvent quelques mérinos, composent le cheptel; 6 charrues, 3 voitures, 2 herses et les instruments aratoires nécessaires pour occuper 10 à 12 ouvriers chaque jour, forment le matériel.

Cette exploitation, parfaitement dirigée, est dans d'excellentes conditions, son propriétaire ne recule de-

vant aucun sacrifice d'argent pour mener à bien l'œuvre de colonisation qu'il a entreprise, et tont fait espérer que d'ici peu de temps cette ferme se trouvera au premier rang.

Tem-Salmet, ferme de M. Bomfort. — Concessionnaire de 1,480 hectares, M. Bomfort a su en tirer le meilleur parti possible. Possesseur de capitaux considérables il a fait construire auprès d'une ancienne oasis une maison d'habitation et d'exploitation en parfait rapport avec sa vaste concession, qui n'emploie pas moins de 32 personnes.

Son cheptel et son matériel se composent de 1,172 brebis et moutons parmi lesquels se trouvent un certaiu nombre de mérinos, 159 bœufs, vaches et génisses, 1 taureau breton de trois ans, 5 juments poulinières ou pouliches, 10 chevaux ou mulets, 3 charrettes ou chariots, 15 charrues françaises et arabes, 2 herses en fer.

De grands travaux ont été exécutés sous la direction et la surveillance du génie pour l'aménagement et la répartition des eaux.

Sainte-Barbe. — Quinze fermes bien exploitées actuellement se sont élevées successivement sur ce point et présentent l'aspect d'un petit village en pleine prospérité. Les terrains qui en dépendent sont fertiles et défrichés; l'eau s'y trouve en abondance. Tout concourt donc dès à présent à faire espérer pour l'avenir de ce centre une grande importance, que ne peuvent manquer de lui donner les routes de Mascara et de Sidi-bel-Abbès, qui passent au milieu de cette heureuse agglomération de maisons.

Moussa-Thouil. MM. Carouget et Jucqueaux. — Les fermes Carouget et Jucqueaux sont en plein rapport et dans de bonnes conditions de réussite; tous deux ont construit les bâtiments nécessaires à leur exploitation; une noria a été établie par M. Carouget, et une pompe à manége et un puits ont été creusés par M. Jucqueaux. Ce dernier a, depuis, établi une galerie souterraine, terminée par un second puits destiné à augmenter sensiblement le volume d'eau nécessaire à ses irrigations.

Ces deux colons possèdent le cheptel et le matériel nécessaires à leur exploitation agricole.

Société de l'Afra. — 1,500 hectares ont été donnés en concession à la société de l'Afra. A la fin de 1852, 500 hectares étaient en rapport.

Cette société possédait, à cette époque, une pépinière de 50 ares, son cheptel était de 12 bœufs, 20 vaches, 20 chevaux ou mulets, 500 brebis ou moutons et 300 porcs.

Concession Veyret et compagnie. — La société Veyret et Del-Balzo, concessionnaires de 7 à 8,000 hectares de terrains, n'avait encore défriché, à la fin de 1852, que 600 hectares, dont 300 seulement ont été mis en rapport; son cheptel était de 30 chevaux ou mulets, 150 bœufs ou vaches, 1,000 brebis ou moutons et 100 porcs.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Les quelques créations de ce genre qui méritent d'être signalées, dans la banlieue militaire de Mascara, sont, en premier lieu, celles de l'*Oued-el-Hammam*, établies sur ce point avant même l'idée de la création d'un village, qui ont rendu de véritables services comme refuge aux voyageurs et aux équipages faisant les convois d'Oran.

Ces exploitations sont de création européenne; l'une appartient à M. Meyer, brasseur à Mascara, et sert d'auberge; l'autre, à M. Roig, a été transformée en caserne de gendarmerie; une troisième, créée par M. Teufel, sert également d'auberge et se trouve enclavée dans le lotissement du nouveau village. On citera encore la ferme dite du *Blockhaus*, la première exploitation isolée fondée sur ce point, acquise par le sieur Delonca, maître maçon et propriétaire à Mascara.

Deux autres exploitations ont été établies sur la route de Tiaret, au lieu dit *Ben-Yaklef*, par les sieurs Caritey et Costa.

Le premier est concessionnaire de 12 hectares, le second de 20.

Le colon Caritey a obtenu l'autorisation de construire une usine sur l'Hatelat, petit cours d'eau longeant son habitation.

La ferme du sieur Costa est parfaitement aménagée, établie sur d'excellentes terres complétement irrigables, entourée d'un jardin planté de 600 pieds d'arbres fruitiers et de mûriers; renfermant enfin du bétail pour une valeur de 3,600 francs, elle préseute des conditions de succès que l'activité et l'intelligence de son propriétaire ne peuvent manquer d'augmenter.

A Tiaret ou dans ses environs il n'existe pas d'exploitation isolée, à moins qu'on ne doive comprendre comme telles toutes les constructions établies dans la zone du futur village de ce nom, dont la création n'est pas encore décrétée et où la propriété n'est point encore constituée.

Il en est de même de Saïda; cependant l'importance de deux établissements élevés par les sieurs Bonfleur et Alène nous engage a en dire quelques mots :

La ferme de ce dernier est située à 1,200 mètres du fort, sur la route de Daya; sa construction a coûté 6,000 francs. Elle est entourée de murs et renferme des hangars pour les bestiaux. Le colon Alène exploite environ 12 hectares de terres qui entourent sa ferme, près de laquelle il a établi une scierie pour les bois de l'État. Il élève des bestiaux et possède plus de 200 porcs, 4 chevaux, 8 paires de bœufs de travail et un troupeau de bœufs, de chèvres et de moutons.

Le moulin de M. Bonfleur est établi sur le cours d'eau d'Aïn-Ben-Soltan.

Ce propriétaire, qui vient de conclure un marché avec l'administration pour la mouture des grains pendant cinq années, a demandé l'autorisation de monter deux machines nouvelles dans son établissement, devenu insuffisant pour les besoins actuels du poste et de l'administration.

SUBDIVISION DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Les exploitations isolées de cette subdivision qui méritent d'être citées sont celles indiquées dans le tableau ci-après :

NOMS DES CONCESSIONNAIRES.	SITUATION DES TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS PAR LES COLONS.													
	NOMBRE d'hectares défrichés.	NOMBRE d'arbres ou d'arbustes plantés.	NOMBRE ET VALEUR DES CONSTRUCTIONS.											
			Maisons.		Hangars.		Écuries et étables.		Gourbis et silos.		Puits et norias.		Total.	
			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Colonel Lacretelle.........	31	4,000	4	50,000	″	″	2	1,000	″	″	1	500	7	[illegible]
Chedeville..............	30	1,500	3	4,000	″	″	4	1,000	″	″	1	500	8	[illegible]
Boulet................	10	2,500	4	40,000	1	2,500	1	500	″	″	1	3,500	7	[illegible]
Demias................	8	200	1	3,000	1	1,000	″	″	″	″	1	2,000	3	[illegible]
Cantarero..............	22	200	5	15,000	″	″	″	″	″	″	1	3,000	6	[illegible]
Crémont..............	8	250	2	8,000	″	″	″	″	″	″	1	1,500	3	[illegible]
Perry.................	20	1,500	2	20,000	″	″	″	″	″	″	″	″	2	[illegible]
Léger.................	15	500	1	8,000	″	″	″	″	″	″	″	″	1	[illegible]
Migne.................	28	500	1	4,000	2	1,000	″	″	″	″	″	″	3	[illegible]
Didier Languler...........	18	100	2	15,000	″	″	1	500	″	″	1	2,000	4	[illegible]
Marie Ramos............	7	200	2	25,000	″	″	″	″	″	″	1	3,000	3	[illegible]
Serrel.................	16	500	3	50,000	″	″	1	200	″	″	″	″	4	[illegible]
TOTAUX.........	213	11,750	30	242,000	4	4,500	9	3,200	″	″	8	16,000	51	[illegible]

3° *Développements à donner à la colonisation.*

Ainsi qu'on l'a annoncé dans le dernier tableau, l'administration avait à s'occuper de constituer, autour des principales villes de l'intérieur, des territoires agricoles en rapport avec l'importance à venir de ces centres. Les projets conçus à ce sujet dans la province d'Oran sont pour la plupart en mesure d'être sanctionnés définitivement. De 1852 à 1853, on a poursuivi activement les études nécessaires pour l'établissement de villages routiers; on va les rappeler succinctement.

SUBDIVISION D'ORAN.

Les centres rontiers à l'étude dans la subdivision d'Oran peuvent être divisés en trois groupes, selon les routes sur lesquelles ils se trouvent.

1° *Route d'Oran à Tlemcen.* — 2 centres, savoir:

Bou-Rchache. — Ce village a fait l'objet d'un rapport de la commission des centres; son emplacement est déterminé, ainsi que le plan d'alignement et de nivellement, et des fonds ont été demandés pour y amener les eaux d'Amria et ponr déblayer et empierrer les rues.

Rio-Solado. — Même situation que le précédent.

2° *Route d'Oran à Mascara.*

Sainte-Barbe. — Ce centre a été l'objet d'une adjudication à la société Adam. L'État n'a plus qu'à surveiller l'exécution du traité, et a arrêté le plan d'alignement et de nivellement dn village. Ce plan vient d'être rédigé.

Le centre de Sainte-Barbe reste seul à l'état de création; il comprend les deux lots du Tlélat moyen et du Tlélat inférieur. Le troisième lot, dit de *Tenazet,* devait comprendre nn hameau annexe, qui a été remplacé par un système de grandes fermes isolées.

SITUATION DES BESTIAUX. Nombre et désignation des animaux								SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE. Nombre et désignation des objets.				SITUATION DES CULTURES. Superficies ensemencées en										
Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Chèvres.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux.	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers.	tabac.	prairies artificielles.	cultures diverses.	vignes.	TOTAL.
												h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
7	″	12	″	″	″	″	21	7	1	2	16	50 00	″	1 00	2 00	″	4 00	″	3 00	″	1 50	01 50
″	2	″	″	250	10	2	266	2	1	″	3	25 00	5 00	″	″	″	″	″	″	″	1 00	31 00
3	″	2	″	″	″	″	0	3	2	″	5	4 00	″	″	2 00	″	1 00	″	″	6 25	1 00	9 25
1	″	″	″	″	″	1	3	1	1	″	2	6 00	″	″	1 00	″	6 25	1	″	0 25	0 50	0 00
1	″	″	″	″	″	1	4	2	1	″	3	6 00	12 00	0 50	0 22	2 60	″	″	″	″	0 50	21 22
″	″	″	″	″	″	″	2	1	1	″	2	8 00	″	″	0 50	″	0 12	″	″	″	″	8 62
″	″	″	″	″	″	″	4	4	1	1	6	10 00	0 00	″	3 00	″	1 00	″	0 50	″	0 60	21 10
″	″	″	″	″	″	5	8	2	1	″	3	25 60	″	″	1 00	″	″	″	″	″	″	26 00
	″	6	″	0	6	24	48	3	3	1	7	16 00	6 00	″	″	″	″	″	″	″	0 10	22 10
	1	10	″	″	″	30	44	5	2	″	7	10 00	″	″	″	″	″	″	″	″	″	10 00
″	2	″	″	2	″	″	6	3	″	″	3	2 00	2 00	0 50	1 00	″	0 50	″	″	0 50	0 26	6 70
1	″	″	″	″	″	6	0	2	1	″	3	12 00	″	″	1 00	″	1 00	″	″	1 00	0 50	15 50
13	5	30	″	260	10	09	420	35	15	4	54	182 00	31 00	2 00	11 72	2 00	7 07	1	3 50	2 00	5 90	240 99

3° Route d'Oran à Sidi-bel-Abbès.

Cette route est la même que la précédente jusqu'à Sainte-Barbe, et n'a plus que 10 à 12 kilomètres dans la subdivision au delà de Sainte-Barbe. Sur ce tronçon de route, on a délimité et alloti le territoire de la commune de *Sidi-bel-Kreir*. La position du village ne pourra définitivement être arrêtée qu'après l'adoption du tracé de la route, qui est en ce moment à l'étude.

4° Route du Sig à Arzew.

Bou-Adjeni, dont l'étude est presque terminée et pour laquelle des propositions vont être soumises à l'autorité supérieure.

Les autres localités de la subdivision d'Oran où la colonisation peut encore se développer avec avantage comprennent la plaine de la M'léta, celle de la Macta et une partie de celle de l'Habra.

Cette dernière exigerait préalablement des travaux analogues à ceux qui ont été faits pour la plaine du Sig.

La plaine de la Macta doit être, avant tout, pourvue d'un canal recueillant le surplus des eaux du Sig et celles de l'Habra.

La plaine de la M'léta a déja fait l'objet d'études qui sont continuées.

Les autres points colonisables de la subdivision d'Oran sont :

M'Sabeh, d'une contenance de près de 2,600 hectares, dont 1,971 réservés pour le service forestier et 629 qu'on pourrait concéder, mais seulement à des colons éleveurs, par la raison que, sur ce territoire, composé en grande partie de broussailles et rochers, l'eau est très-rare.

Chartres, qui comprend 2,000 hectares pouvant être remis au service de la colonisation.

Christine et San-Fernanda, où il existe encore 1,500 hectares formés de rochers et bons seulement pour le parcours des bestiaux.

Bou-Adjeni, où 4,500 hectares sont disponibles, pourra, par la suite, être affecté à un centre de population. L'eau s'y trouve à 4 ou 5 mètres de profondeur et permet d'y établir facilement des puits.

Ouled-Djebara-Terga, d'une superficie de 6,000 hectares, sur lesquels 600 sont de bonne qualité.

Aïn-Madjoudj, contenant 600 hectares de bonne qualité, et dont une partie (150 hectares) a déjà été demandée par trois colons. Il s'y trouve une source assez abondante et du bois.

Hamaida. Point composé de 1,200 hectares de bons terrains. Bien que l'eau y manque, on pourrait y établir facilement des norias. On trouve du bois à proximité du lieu. Cet endroit a été indiqué comme pouvant par la suite devenir un petit centre de population.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

Dans cette subdivision, les études faites jusqu'à présent ont surtout en vue la question de l'occupation de *Dar-si-ben-Abdallah* et *Relizan,* points qui se trouveraient naturellement placés sur la route d'Oran à Alger par Tiaret, et situés dans les magnifiques plaines de l'Habra, de l'Hill-Hill, de la Mina et du Chélif, aujourd'hui encore incultes, et dont la colonisation pourra tirer un parti considérable, vu l'immensité des terrains arrosables propices aux cultures industrielles, qui s'y trouvent.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

Des études ont été faites en 1852 pour la création des nouveaux centres de population entre Tlemcen et Aïn-Temouchent; mais, subordonnés à la direction de la route, ces villages ne pourront être entrepris qu'après l'adoption définitive du tracé.

L'un deux sera, selon toute probabilité, placé à *Aïn-Kial,* à peu près à moitié distance entre le Pont-de-l'Isser et Aïn-Temouchent, ce lieu paraissant réunir les conditions désirables sous le rapport de la salubrité et de l'abondance de l'eau.

Quelques constructions, élevées par des colons au *Pont de l'Isser,* ont fait admettre en principe la création d'un village sur ce point, en se bornant d'abord à régulariser la position des colons déjà établis, à arrêter les alignements et à faire des plantations. Un puits, qu'on y a exécuté, a donné de bons résultats en permettant aux colons de ne plus faire usage des eaux troubles de la rivière.

La position du troisième village, l'*Amiguier,* projeté entre le pont de l'Isser et Tlemcen, n'est pas aussi arrêtée que celle des deux autres précédents, à cause du double tracé que l'on proposera par la rive gauche et par la rive droite de l'Amiguier.

Le premier, qui conserverait les deux tiers de la route actuelle, consisterait simplement en rectification des rampes les plus difficiles près de l'Isser et de l'Amiguier et au pont d'Ouzidan. Le second, complétement nouveau, s'embranchant à 9 ou 10 kilomètres de Tlemcen sur la route de Sidi-bel-Abbès, comporterait des pentes plus douces que le premier. Cet avantage serait acheté, il est vrai, par une augmentation de parcours de 2 kilomètres et par un surcroît considérable de dépense. Les études en sont terminées.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Deux centres ont été mis à l'étude dans cette subdivision; l'un situé à la Innette de Perregaux, l'autre a l'Oued-Krouf.

En ce qui concerne le premier de ces deux points, placé dans une excellente position, à l'entrée de la plaine de Ceirat, et sur l'Habra, où, plus tard, s'échelonneront de nombreuses usines; assis sur un bon terrain presque entièrement domanial, situé à 7 lieues de Mascara et à 11 de Mostaganem, deux points qui leur offriront d'avantageux débouchés, le village projeté sera dans les meilleurs conditions d'avenir; seulement le tracé de la route de Mascara à Mostaganem n'étant pas encore arrêté, on n'a pu déterminer d'une manière absolue l'emplacement à donner au village; il a néanmoins été désigné dans l'endroit où, d'après la forme du terrain, cette route devra fort probablement passer.

Le second centre projeté sur la route de Mascara à Oran aura surtout pour résultat d'offrir un abri aux voituriers attardés.

La création de deux autres centres a été étudiée sur la route de Mascara à Sidi-bel-Abbès et en remontant l'Oued-el-Hammam.

L'un serait situé à la *Guetna de Si-Mahy-Eddin,* appartenant à l'État, d'une contenance de 1,800 hectares de terres dans de bonnes conditions de fertilité. Déjà deux demandes de concessions de 99 hectares chacune, ont été faites sur ce territoire, et sont en ce moment en cours d'instruction.

L'autre, à l'endroit où se trouvent les eaux thermales de *Hammam-ben-Haneffia,* comprend 300 hectares de terres de très-bonne qualité, mais appartenant à des indigènes, dont on pourra, du reste, obtenir l'échange.

Il y aurait encore moyen d'agrandir le territoire de la banlieue de Mascara, et les études qui ont été faites à cet égard présentent, outre les deux points qui précèdent, les ressources suivantes :

1° Le territoire de Selatna, composé de 900 hectares de terre labourables et de parcours, appartenant aux indigènes de ce nom, qu'on pourrait indemniser en leur donnant des terrains situés au delà de l'Atlas.

2° 400 hectares sur le territoire des Ouled-sidi-Hame-ben-Ali, qu'on pourra facilement indemniser au moyen d'échanges de terrains existant sur le même territoire et appartenant à l'État par suite de l'émigration.

3° Le pays des Aoudj représentant 1,500 hectares, déjà affectés aux fourrages de l'administration. Une partie appartient à des indigènes, qu'on pourra indemniser au moyen de terres à Froha Tataris.

L'annexion de ces divers territoires à la banlieue de Mascara donnerait à cette dernière un agrandissement de 4,600 hectares.

D'un autre côté, la plaine d'Eghris, si remarquable par son étendue et par sa fécondité, offre à la colonisation le moyen d'agrandir son périmètre dans de larges proportions; le remaniement de la propriété y fera la place de 10 villages ou hameaux, et rendra disponibles de vastes terrains, qui pourront être affectés aux émigrations que le gouvernement voudrait pousser dans la subdivision de Mascara. Ce grand travail sera prochainement commencé.

A cet égard, on peut indiquer les points suivants :

1° Aïn-Tamelhat, à 7 kilomètres ouest de Mascara. Le village à y installer comprendrait 250 hectares d'excellentes terres appartenant à l'État, et sur lesquelles 2 sources se trouvent; 15 familles pourront y être placées.

2° Aïn-Tizi, sur la route de Mascara à Sidi-bel-Abbès, à 12 kilomètres de la première de ces deux villes; 700 hectares à obtenir au moyen d'échanges; 25 à 30 feux.

3° Aïn-Fékan, à 20 kilomètres de Mascara sur la route de Saïda; 700 hectares, en partie à l'État, de bonne qualité, dont une certaine quantité arrosable par un ruisseau abondant en eau très-pure; 40 feux.

4° Froha-Thatani, 12 kilomètres de Mascara, sur la traverse de Saïda; 1,700 hectares appartenant à l'État et sur lesquels on pourra disposer de 700 hectares pour l'établissement d'un centre de 25 familles.

5° Froha-Foukani, 28 kilomètres de Mascara, au fond de la plaine; 400 hectares de terres arrosables, appartenant à l'État.

6° Haouïa, sur la route de Tiaret à 8 kilomètres de Mascara; 12 à 13,000 hectares, dont les deux tiers à l'État; ancien emplacement de la smala des spahis. On peut y créer deux villages, un sur la rivière et la route de Tiaret, de 20 feux, et l'autre, plus bas dans la plaine, sur les pentes, de 15 feux.

7° Teghnifine, endroit des sources de ce nom, à 22 kilomètres de Mascara, sur la route de Tiaret; 700 hectares à l'État, dont une grande partie arrosable.

8° Cacherou, à 22 kilomètres de Mascara, au pied des montagnes de la plaine; 1,200 hectares, dont

500 à l'État. On indemniserait les indigènes pour les autres 700, au moyen d'échange dans le pays même, Village de 100 feux. Une très-grande partie des terres est arrosable; on y trouve des jardins et entre autres plantations 300 beaux oliviers.

A *Tiaret* il sera facile d'agrandir le territoire de colonisation en annexant au territoire actuel une zone concessible, bornée au sud par le saut de la Mina, à l'est par la banlieue de Tiaret, au nord par le Djebel-Ghesoul, et à l'ouest par l'Oued-Mardjen-Mekhas.

La nouvelle zone coloniale renfermerait la chute de la Mina et pourrait recevoir toutes les usines susceptibles d'utiliser la force motrice des chutes d'eau. Cette zone serait, d'ailleurs, traversée par la route muletière de Tiaret à Mascara, par la route carrossable de Tiaret à Frendah, et présenterait toutes les garanties de sécurité désirables. Les ruines de Tagdempt pourraient facilement être relevées et former un village où un grand nombre de familles trouveraient des moyens d'existence.

Les terrains à annexer peuvent être divisés ainsi qu'il suit :

Terrains irrigables	150 hectares.
Terres de labours	4,000
Bois	5,000
Terrains de parcours non cultivables	5,850
Total	15,000 hectares.

Dans les environs de *Saïda*, on peut citer d'abord le pays des Djaffa, où de nombreuses sources existent, dont le territoire appartient à l'État, mais peu propre à la colonisation par sa position sur le Sersou, au sud de Saïda, et vu le manque absolu de bois. Ensuite le territoire des Ouled-Kraled-Gharaba, qui est sillonné de cours d'eau, et qui comprend de 8 à 9,000 hectares de terrain, dont une grande partie de labour. Les matériaux et le bois y abondent, mais les terrains ne sont point la propriété de l'État.

SUBDIVISION DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Le travail topographique entrepris depuis 5 ans a fait reconnaître dans cette subdivision une quantité de terrains disponibles, et pouvant être livrés immédiatement à la colonisation, qui n'est pas moindre de 12,660 hectares, sur lesquels 4,460 sont déjà concédés autour de Sidi-bel-Abbès.

Sur cette surface de terrain, 10 centres de population sont projetés, et parmi eux, 8 peuvent être considérés déjà comme étant en voie de création, ainsi qu'il va être dit ci-après.

En premier lieu, il faut citer le poste militaire de Daya, situé à la limite du Tell, sur la ligne d'occupation des hauts plateaux. Sur 662 hectares dont se compose le territoire de ce poste, 270 seulement sont cultivables, aussi le maximum des familles à y installer sera-t-il très-limité.

Daya, qui n'est encore qu'un poste exclusivement militaire, compte déjà 5 familles composées de marchands et cantiniers venus à la suite de l'armée, et qui s'y sont en quelque sorte définitivement installés.

A 3 kilomètres environ de Sidi-bel-Abbès, il existe un petit village du nom de Mouley-Abd-el-Kader. 550 hectares pourraient être affectés au centre qui serait définitivement installé sur ce point, où déjà douze maisons construites par l'escadron des spahis qui y a résidé de 1847 à 1850, appartiennent maintenant à des indigènes de la localité. L'eau et le bois sont à proximité, et le lieu est très-sain et très-sûr.

57 familles pourront y être installées avec d'autant plus de facilité, que le terrain qui dépendrait de ce centre appartient à l'État.

Sidi-Amran, placé dans le voisinage de Sidi-bel-Abbès (3 kilomètres et demi); exclusivement habité par des indigènes de la tribu des Amarna.

Près de Sidi-Brahim, dont il est l'annexe, et à 5 kilomètres de Sidi-bel-Abbès, existe un hameau qu'on nomme le Rocher. Son territoire, d'une contenance de 731 hectares, en comprend 400 environ de cultivables; 10 familles pourraient y être installées; l'eau y est très-saine et le lieu très-sûr.

A côté de ce hameau, un centre d'une tout autre importance peut dès aujourd'hui être installé: c'est au lieu appelé Sidi-Brahim.

Situé dans la vallée de la Mekerra, sur la route d'Oran, à 10 kilomètres et demi de Sidi-bel-Abbès, le territoire de ce centre projeté comprend 1,558 hectares, dont 700 sont défrichés, sur lesquels 60 sont arrosables; 106 familles peuvent y être installées, et déjà, sur 50 concessionnaires, 15 ont bâti.

L'installation de ce village sera d'autant plus facile, que tout le territoire appartient à l'État, soit comme ancienne dépendance du Beylik, soit par suite de l'émigration de 1845.

Déjà des puits y ont été établis, et les canaux d'arrosage ainsi que les prises d'eau ont été régularisés.

Comme on le voit, c'est un des premiers villages dont la création peut être sanctionnée.

Les Trembles, point situé sur la route d'Oran à Sidi-bel-Abbès à 16 kilomètres de cette dernière ville. Il comporte un territoire de 2,221 hectares, dont 680 cultivables.

Au confluent du Sarno et de la Mekerra, ce centre, on le voit, sera à proximité de l'eau; la régularisation des canaux d'arrosage assurera la salubrité du lieu en question.

Ce vaste territoire, qui appartient à l'État, soit comme ancienne dépendance de sociétés religieuses, soit par suite de l'émigration de 1845, permettra d'installer un village de 61 familles. Le point des Trembles étant un lieu de passage et de station ordinaire pour les voituriers qui parcourent la route d'Oran, on pourra introduire avec avantage dans la population du centre projeté, à part les cultivateurs, quelques professions, comme celles de maréchal-ferrant, charron et bourrelier. Les cultivateurs pourront s'adonner surtout, et avec profit, à l'élevage des bestiaux.

A 6 kilomètres de Sidi-bel-Abbès, et sur la route de cette dernière ville à Tlemcen, un point, connu sous le nom de Sidi-Lassen, comprend un territoire de 2,041 hectares, dont 1,200 cultivables et de très-bonne qualité; sur une communication très-importante: le centre à y installer sera vivement recherché des colons. Les terrains sont acquis à l'État par suite de l'émigration de 1845.

Sdi-Kraled, point situé dans vallée de la Mekerra, sur le chemin de Sidi-bel-Abbès à Sebdou, comprenant 1,256 hectares, dont 600 en prairies et en terres labourables: 60 hectares sont arrosables, et l'eau et le bois y sont à proximité.

Le territoire de ce centre, situé dans une des parties les plus fertiles de la vallée de la Mekerra, est, à quelques hectares près, acquis à l'État par suite de l'émigration de 1845. Quelques-uns des émigrants sont rentrés, et une réserve a été faite sur la rive droite de la Mekerra, afin de les mettre en possession des concessions qu'ils ont demandées aux mêmes conditions qu'aux Européens.

56 familles pourront être installées dans ce centre sur lequel déjà 30 concessions ont été accordées, et où 8 colons ont déjà bâti.

Dans la vallée de l'Oued Sarno, à 6 kilomètres de Sidi-bel-Abbès, existe un territoire de 1,013 hectares sur le lieu dit *de Fronda*. 500 hectares peuvent être mis immédiatement en culture.

Le chiffre des familles à y diriger pourra être de 31; la richesse du sol, dont les conditions sont excellentes, permet de croire que les colons s'y porteront volontiers. Il a été parfaitement reconnu qu'on pouvait obtenir, sur les mamelons de la rive droite du Sarno, des puits donnant de très-bonnes eaux.

Tout le territoire est la propriété de l'État par suite de l'émigration.

L'étude de l'établissement des neuf centres dont il vient d'être parlé a été complétement terminée ainsi que les plans d'alignement et de nivellement et les procès-verbaux.

Il y a lieu encore de citer dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès les centres dont les projets sont faits, mais dont la création peut être ajournée, qui sont :

El-Braïka, dans la vallée de l'Oued-Sarno,

El-Hadjaz-Zerga, *idem.*

Et ceux dont les projets sont à l'étude ou à étudier dans la prévision d'une extension ultérieure de la zone de colonisation; ce sont :

Bou-Aricha, dans la vallée de l'Oued-Sarno.

Aïn-Sofra, sur les versants sud-ouest du Thessala.
Aïn-Tzid, sur les versants sud du Bou-Ancet.
Tilmouni, sur la route de Mascara.
Bou-Kenefis, sur la route de Si-Ali-ben-Youk, dans le voisinage de la amala des spahis.
Sidi-Alah-ben-Youb, dans la vallée de la haute Mekerra, sur le chemin de Sidi-bel-Abbès à Sebdou.
Zeltfa, dans la vallée de la basse Mekerra.
Teniza, sur la route de Sidi-bel-Abbès à Daya.

III. — PROVINCE DE CONSTANTINE.

§ Iᵉʳ. COLONISATION EN TERRITOIRE CIVIL.

1° *Centres créés par l'administration.*

Aucun nouveau village n'a été créé dans le département de Constantine pendant les années 1852 et 1853. On se bornera donc à faire connaître succinctement la situation des anciens centres.

ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.

Banlieue de Constantine. — La colonisation n'avait encore fait que peu de progrès autour de cette ville quand un décret du 20 mars 1849 a doté Constantine d'un territoire de culture comprenant 14,000 hectares, périmètre encore agrandi depuis par un second décret du 12 septembre 1853.

Depuis lors la colonisation a marché rapidement. Cinq groupes d'habitation se sont formés spontanément correspondant aux principales divisions du territoire : Sidi-Mabrouk, Ouled-Yacoub, Cherkal-Boazen, Hamma, Debabia et route de Philippeville.

De Constantine, la colonisation rayonne vers le sud, par la vallée de Bou-Merzoug et la route de Batna; à l'est, vers Tebessa, au nord sur la route de Philippeville; à l'ouest sur celle de Sétif. C'est surtout vers la vallée de Bou-Merzoug, baignée par la rivière de ce nom, un des affluents du Rummel, que se portent les efforts de la colonisation privée et les vues de l'administration.

On comptait, en 1853, dans la banlieue une centaine de concessionnaires qui avaient ensemencé environ 2,800 hectares en céréales. Plusieurs de ces exploitations se faisaient remarquer par leur étendue et l'intelligence avec laquelle elles étaient gérées. Les plantations d'arbres fruitiers et forestiers, de mûriers, avaient déjà pris un accroissement important. En résumé, la situation de la plupart des colons était satisfaisante. Il est rendu compte plus loin de l'état des fermes particulières de la banlieue civile de Constantine.

Sétif. — A 130 kilomètres ouest-sud-ouest de Constantine, sur la route par terre de cette ville à Alger. L'ordonnance du 11 février 1847, qui a créé Sétif, l'a doté d'un territoire de culture de 2,509 hectares, que le décret du 12 septembre 1853 a encore agrandi. Aujourd'hui on compte autour de Sétif un certain nombre de fermes particulières, indépendamment d'un assez grand nombre de maisons d'exploitation ou d'habitation dans les jardins voisins de la ville. Le territoire est fertile, très-salubre, et les eaux y sont abondantes.

L'industrie est représentée par plusieurs moulins à blé, des tuileries et des briqueteries. Aux ressources agricoles le commerce ajoute aussi les siennes. Chaque dimanche un marché y réunit de nombreux indigènes.

La route de Sétif à Bougie, en ouvrant aux tribus de la Medjans et de Bou-Sads des débouchés sur le littoral et dans l'intérieur dn pays Kabyle, multipliera les transactions et fera de Sétif un lieu de transit et d'entrepôt.

Il existe autour de Sétif nn village, indépendamment de quelques hameaux dont la création n'a pas encore été régularisée : Ce sont *Aïn-Séfia*, *Lanasser, Fermatou*, *Khalfoun*, et *Mesloug*. Quant aux villages suisses construits par la compagnie génevoise et placés sous l'administration militaire, il en sera parlé plus loin.

Aïn-Séfia. — A 4 kilomètres de Sétif, créé par ordonnance du 16 janvier 1846 pour 30 familles. Le village est doté d'une source qui donne une eau abondante et de très-bonne qualité. Les plantations autour du village sont assez nombreuses et ont bien réussi.

Le territoire est fertile et pourvu de bons chemins d'exploitation, qui en facilitent la culture; il est particulièrement favorable à la production des céréales. Le rendement des terres cultivées en 1853 a donné pour le blé 18 hectolitres par hectare et 78 kilogrammes par hectolitre; pour l'orge 27 hectolitres d'un poids moyen de 58 kilogrammes. Une bonne route relie ce centre à Sétif.

Lanasser. — Ce petit centre est en voie de développement. Indépendamment des terres arables on y rencontre d'abondants pâturages très-propres à l'élève des moutons. Aussi les colons se livrent-ils avec succès à cette branche d'industrie. Le territoire est bien boisé, possède une eau excellente, et par suite la salubrité y est parfaite. La dernière récolte a été très-bonne; par suite les colons se portent sur ce point. L'augmentation prochaine du périmètre de colonisation permettra de faire de nouvelles concessions. De récents essais ont promis quo la culture de la garance rénssirait très-bien. En résumé, ce centre, qui communique par une bonne route à Sétif, est dans les meilleures conditions pour prospérer.

Fermatou. — Là aussi les colons joignent à la culture des céréales l'élève des animaux des races ovine et bovine. Ce centre prendra de l'extension quand il sera relié par de bons chemins à Sétif et aux centres voisins.

Khalfoun. — Territoire très-propre à la culture des céréales et à l'élève du bétail, la récolte a été, cette année, abondante et de bonne qualité.

Blé, rendement moyen 19 hectol. 50 par hectare. Poids 80 kilogrammes par hectolitres.
Orge, ——————— 22 ——————— 56

Ce village se trouve dans de très-bonnes conditions; on y a construit dernièrement une fontaine dont le débit suffit à tous les besoins. Une bonne communication relie ce centre à celui de Lanasser.

Mesloug. — Agglomération de fermes la plupart en très-bonne voie, et reliées entre elles par des chemins en bon état. Chaque ferme possède un puits. Les plantations sont nombreuses dans ce quartier; indépendamment des essences forestières, on y remarque de nombreux plants de vignes et d'arbres fruitiers. Un colon s'occupe aussi de l'élève de la race chevaline, et a fait déjà quelques sujets remarquables. Ses expériences sur le croisement des races française et arabe méritent d'être signalées. L'avenir des colons installés sur ce point est assurée.

Ainsi qu'on le sait les centres en cours de peuplement autour de Sétif sont déjà assez avancés. Ce qui retarde la colonisation sur ce point, c'est la rareté et la cherté de la main-d'œuvre, inconvénient dont les colons des environs de Sétif ont eu à souffrir lors de la levée des dernières récoltes. L'administration s'occupe de compléter le peuplement de ces villages en y introduisant de nouvelles familles d'agriculteurs et en exigeant d'elles la possession de ressources suffisantes pour leur permettre de s'installer sans avoir besoin du secours de l'État.

ARRONDISSEMENT DE BÔNE.

Banlieue de Bône. — Les richesses de toute nature sont réunies dans ce territoire : terres fécondes, eaux abondantes, bois nombreux, minerais de fer; aussi la colonisation s'y est-elle portée de bonne heure en s'étendant d'abord dans la plaine qui entoure la ville. Ultérieurement divers centres de population créés dans un rayon plus éloigné ont étendu le réseau colonisateur dans toutes les directions. On va faire connaître en quelques mots leur situation.

L'Alélick. — Centre à 6 kilomètres de Bône dans la plaine de l'Alélick, créé en 1851 avec un territoire de 262 hectares. Ce n'est pas à proprement parler un village, chaque concessionnaire ayant bâti isolément et à son gré sur ses terres. La culture a fait encore peu de progrès, les colons, pour la plupart résidant à Bône, ne s'occupent pas assez activement de leurs concessions. Les prairies qui avoisinent l'Alélick sont très-propres à l'élève et à l'engraissement du bétail, et cette industrie importante tend à s'y développer. En résumé, quand le personnel des concessionnaires se sera modifié, l'agriculture prendra un essor plus décidé sur ce point heureusement situé pour prospérer.

C'est dans la plaine de l'Alélick que se trouve le dépôt d'étalons de la province de Constantine. L'exploitation des hauts fourneaux en activité sur le même territoire est pour le pays une source importante de travail et de profits.

Bugeaud. — Village à 12 kilomètres de Bône, sur la montagne de l'Édough, à l'entrée de la forêt dont l'exploitation a été concédée à la compagnie Lecoq. En fait de culture, la population ne s'occupe guère que du jardinage; elle préfère travailler pour cette compagnie à couper et façonner ses bois, et trouve dans cette occupation des moyens d'existence suffisants. Les colons ont ajouté aux maisons qui leur ont été construites par l'État des étables ou gourbis pour abriter leurs bestiaux. En résumé, le territoire de ce centre, peuplé de bûcherons venus des Vosges, est salubre, abondamment pourvu d'eau, et est appelé à se développer dans l'avenir. Une route en très-bon état le relie à Bône.

D'Uzerville. — Village à 11 kilomètres de Bône, à mi-chemin de l'ancienne colonie de Mondovi, dans une vaste et fertile plaine. Tous les colons ont creusé sur leurs lots des puits qui leur donnent une eau abondante et saine et permettent d'entreprendre sur une vaste échelle les cultures maraîchères. Le voisinage de Bône offre un débouché facile à ces produits.

El-Hadjar. — A 12 kilomètres de Bône, à 5 kilomètres de D'Uzerville sur la route conduisant à Penthièvre. Ce n'est pas à proprement parler un centre de population; il n'y a pas d'agglomération de maisons. Comme à l'Alélick, chaque concessionnaire a construit à sa guise sur ses terres, et chaque habitation constitue une ferme isolée. L'eau des puits est de bonne qualité. La population généralement laborieuse a exécuté des travaux importants de défrichement; la plupart se livrent à la culture des plantes industrielles, principalement du tabac et du coton; aussi une certaine aisance commence-t-elle à se produire chez les colons. L'achèvement de la route de Bône à Guelma permettra à ce groupe de fermes de prendre tout son développement.

Mondovi. — Colonie agricole de 1848, à 24 kilomètres de Bône, sur les bords de la Seybouse, et dans de très-bonnes conditions de succès. A l'exception de quelques industriels que comporte l'existence de toute agglomération, les habitants sont tous cultivateurs et généralement très-laborieux. Ils s'adonnent avec succès aux cultures industrielles et surtout du tabac, et commencent à jouir d'une certaine aisance. Outre l'eau de la Seybouse, divers puits fournissent l'eau nécessaire à la consommation des habitants; on s'occupe de lui procurer des eaux de source. Une route relie Mondovi à Bône, son débouché naturel. Ce centre a un

avenir assuré. L'administration a pris des mesures pour agrandir son territoire et par suite les concessions des colons, limitées jusqu'ici à une étendue moyenne de 4 ou 5 hectares.

Barral. — Colonie agricole de 1848, à 6 kilomètres au delà de Mondovi, au bord de la Seybouse, à peu près dans les mêmes conditions que ce dernier centre. On étudie les moyens d'amener à Barral les eaux d'une source voisine. Le territoire est excellent et se prête à tous les genres de cultures. La route qui conduit de ce centre à Mondovi est terminée et rend ses débouchés avec Bône plus faciles que précédemment. Un moulin à farine, situé sur les bords de la Seybouse, à 1 kilomètre plus loin que Barral, fournit aux besoins des habitants.

DISTRICT DE LA CALLE.

La Calle. — Petit port à l'est de Bône, sur la frontière orientale de l'Algérie. Le séjour des corailleurs pendant la saison de la pêche, le voisinage de quelques concessions de chênes-liéges assez importantes, et celui de la mine de plomb argentifère *d'Oum-Theboul,* tels sont les éléments de commerce et d'industrie qui font vivre la Calle.

Une ordonnance du 13 décembre 1846 lui a assigné une banlieue civile d'environ 8,500 hectares circonscrite par la mer et par trois lacs éloignés moyennement de la ville de 2,400 mètres et qui l'entourent. Une route non encore terminée relie ce centre à Bône.

Le nombre des constructions particulières s'est beaucoup accru dans ces dernières années à la Calle, et la population, adonnée jusqu'à ce jour au commerce et à l'industrie, est généralement dans une position aisée. Un marché nouvellement établi à la Calle et où se rendent beaucoup d'indigènes du cercle et des habitants de la régence de Tunis, est appelé à prendre de l'importance; il s'y fait de nombreux échanges en marchandises françaises et en bétail.

DISTRICT DE GUELMA.

Guelma. — Ville à 66 kilomètres sud de Bône, créée par ordonnance du 20 janvier 1845, avec un territoire de 1,956 hectares agrandi depuis. La colonisation y a fait de rapides progrès. A la fin de 1853 il existait dans le district 38 fermes, dont plusieurs fort importantes. Plusieurs moulins à farine et à huile réalisaient les ressources spéciales de cette localité. Le territoire de Guelma, doté de prairies, d'excellentes terres, de belles forêts, n'a besoin pour prospérer que de faciles communications avec les principales villes du département : Constantine, Bône et Philippeville.

Une colonie agricole a été créée en 1848 dans l'enceinte même de Guelma. Pendant longtemps la majeure partie des colons, composée d'ouvriers d'art, a négligé ses travaux de culture pour s'occuper ailleurs. Mais cette situation s'est modifiée depuis. Quelques essais de cultures industrielles ont été faits l'année dernière et ont bien réussi. Le territoire est très-propre à l'élève du bétail; quelques colons, comprenant la haute importance de cette industrie, commencent à la pratiquer.

Héliopolis. — Colonie de 1848, à 5 kilomètres nord de Guelma, sur la route de cette ville à Bône, circonstance qui donne beaucoup d'animation à ce village. Le territoire est d'une grande fertilité et très-bien arrosé. Les plantations sont, de la part des colons, l'objet de grands soins; on comptait, en 1853, 4,000 plants d'arbres fruitiers de toute espèce et 50,000 pieds de vigne, indépendamment de nombreux semis d'arbres et boutures de vigne en pépinière. D'ici à quelques années, les jardins de ce village ne formeront plus qu'un vaste verger entouré partout de vignes. Les colons s'occupent aussi de cultures industrielles.

Aux avantages dont ce village est doté se joint le voisinage de quelques grands concessionnaires qui, à certaines époques de l'année, assurent du travail aux petits colons. Le roulage pour le transport des farines à Bône est aussi pour beaucoup d'entre eux une source abondante de profits. 5 moulins à farine existent sur le territoire et approvisionnent tous les environs de Guelma. Les colons [illegible]

voudront, à faire de beaux bénéfices en se livrant à l'engraissement du bétail, assuré de trouver un débouché facile sur le marché de Guelma. Par ce qui précède on peut augurer que déjà un certain bien-être se fait sentir chez les habitants de ce centre; il s'accroîtra dans un avenir prochain.

Millesimo. — Colonie de 1848, à 5 kilomètres est de Guelma sur la rive droite de la Seybouse. Terres excellentes, belles prairies, eaux abondantes, tout se réunit pour assurer l'avenir de ce centre. Jusqu'ici les colons se sont bornés à la culture des céréales. Le peu de ressources qu'ils possèdent ne leur a pas permis d'aborder encore la culture des plantes industrielles, sauf quelques faibles essais de tabac; mais on rencontre dans ce centre de nombreuses plantations d'arbres fruitiers et plusieurs milliers de pieds de vigne qui seront dans quelques années une précieuse ressource pour les colons. Il est relié à Guelma par une bonne route.

Petit. — Colonie de 1848, à 3 kilomètres est de la précédente et à 9 kilomètres sud-ouest de Guelma. Le territoire est fertile. Il existe à 5 ou 600 mètres une source qu'on pourra facilement amener au centre du village et qui servira en outre à l'irrigation des jardins; ce travail sera prochainement effectué. Quelques essais de culture industrielle ont été entrepris par les colons qui s'occupent aussi de multiplier leur bétail. Ce centre est dans les meilleurs conditions pour réussir. Une route en bon état le fait communiquer avec Millesimo et Guelma.

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.

Philippeville. — Ville sur le bord de la mer, dans la baie de Stora, à 83 kilomètres nord de Constantine. Lieu de transit et d'entrepôt du commerce européen avec l'est de l'Algérie. Peu de localités se sont plus rapidement développées depuis sa création en 1848. Sa banlieue civile englobant toute la vallée du Zéramna et une partie de celle du Safsaf était concédée en entier à la fin de 1853, époque à laquelle elle a été agrandie, et renfermait cinq centres de population : Valée, Damrémont, Saint-Antoine, Gastonville et Robertville. Les terres autour de Philippeville sont excellentes et propres à tous les genres de culture : céréales, plantes industrielles, vignes, plantations. De nombreuses prairies naturelles y facilitent l'élève et l'engraissement du bétail. Les eaux sont abondantes, mais elles réclament un meilleur aménagement, qui aura en même temps pour effet d'assainir le pays. Du reste la situation des colons dans la banlieue est généralement très-satisfaisante.

Valée.—Village à 5 kilomètres de Philippeville sur la rive droite du Safsaf; il possède tous les éléments de réussite : excellentes terres, climat très-salubre, communication facile avec son chef-lieu. La culture des céréales, l'élève du bétail, l'arboriculture, forment la principale occupation des colons. Sous ce rapport, de véritables progrès sont à constater depuis quelques années. Le service des eaux est bien organisé : deux puits avec lavoir existent dans l'intérieur du village; un troisième puits construit à l'extérieur et qui fournit une eau abondante sert à abreuver le bétail. La proximité de ce village d'un centre important, les débouchés que procure l'exportation, ne peuvent manquer de hâter son développement.

Damrémont. — Village à 5 kilomètres sud-est de Philippeville sur la rive gauche du Safsaf. Une partie des concessions faites dans ce centre sont entre les mains de propriétaires ou commerçants de Philippeville, qui pendant longtemps se sont peu occupés de l'exploitation de leurs terres. Cependant, après être demeuré stationnaire, ce village tend à se développer. Les colons, pénétrés de la nécessité de tirer un parti avantageux des concessions qui leur ont été faites et sur lesquelles ils ont effectué des dépenses assez considérables de construction, ont mieux travaillé en 1852 et 1853. Sous le rapport agricole ce centre est dans les meilleures conditions pour réussir; l'eau suffit aux besoins. La culture des céréales, les plantations, l'entretien du bétail, occupent une partie seulement de la population; l'autre partie trouve du travail dans une fabrique d'alcool d'asphodèle, établie à Damrémont.

Le marché de Philippeville offre un débouché à tous les produits du sol. La situation des colons est en résumé, satisfaisante.

Saint-Antoine. — Village à 7 kilomètres de Philippeville, dans la fertile vallée du Zéramna. Il est entouré d'un riche territoire où les cultures de tout genre peuvent être entreprises avec succès. La population est généralement laborieuse, avec des tendances très-prononcées pour la culture. Les familles jouissent d'un certain bien-être. Les produits s'écoulent sur le marché de Philippeville.

Gastonville. — Ce village est situé dans la vallée de Safsaf, à 26 kilomètres de Philippeville et à 6 kilomètres d'El-Arrouch, à cheval sur la route de Philippeville à Constantine. Le bien-être, conséquence d'un travail persévérant, a pénétré dans chaque famille. Le territoire, composé de terres arables et de prairies, est très-riche; il s'y rencontre aussi des bois d'oliviers dont le greffage offre une précieuse ressource aux colons. La culture des plantes industrielles, l'éducation du bétail, font tous les jours des progrès. Les produits du sol trouvent un écoulement facile sur les marchés d'El-Arrouch et de Philippeville.

Robertville. — Colonie de 1848, située à l'ouest et à 6 kilomètres de la précédente, à laquelle elle est reliée par un chemin vicinal. La population, composée de cultivateurs sérieux, travaille avec ardeur. Les familles établies depuis l'origine jouissent déjà d'une certaine aisance; les autres améliorent peu à peu leur situation. Comme à Gastonville, la population s'occupe exclusivement de la culture du sol, qui seprête à tous les genres d'exploitations. Les oliviers sont aussi un élément important de produits pour les colons. La rivière dite *Oued-Medj-el-Chich*, qui coule au pied du village, et quatre puits creusés dans son intérieur, fournissent aux besoins des hommes et du bétail. Les produits agricoles sont portés sur les marchés d'El-Arrouch et de Philippeville.

Ce centre est doté d'une école pour les garçons et les filles.

Bougie. — Port à 229 kilomètres nord-ouest de Constantine. La culture, longtemps comprimée par l'hostilité des tribus voisines, s'est développée dans les dernières années autour de cette ville dotée d'un territoire de colonisation comprenant 1,421 hectares. Le sol a été distribué aux colons par petites concessions; une partie est défrichée et complantée en mûriers, vignes et autres arbres fruitiers. Beaucoup de concessionnaires ont aussi élevé de petites constructions sur leur sol.

Jusqu'ici la population s'est principalement occupée de commerce, mais, en raison même de l'avenir commercial qui est réservé à Bougie par suite de l'ouverture de la route de Sétif, il est important de grouper autour d'elle, comme on l'a fait pour d'autres villes du littoral et de l'intérieur, des centres de population qui puissent un jour pourvoir aux besoins des habitants de la ville. Des projets ont été étudiés dans ce but.

2° *Colonisation libre.*

ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.

Du 31 décembre 1851 au 31 décembre 1853, la colonisation libre, autour de Constantine, a pris quelque développement; à cette dernière époque, on comptait environ 100 fermes d'exploitation, et, dans ce nombre, une vingtaine seulement, de quelque importance en étendue, sont susceptibles de grandes cultures, parmi lesquelles se distinguaient, par leur bonne tenue, celles des sieurs Quinement, Chirat, Guende, Roux, Jost, Oggiano, Vérillon, Gasselin, Bienfait et Revel-Moreau.

Les autres créations ne dépassent pas, en étendue, la moyenne de 1 à 6 hectares, dont quelques-unes de pur agrément, et la majeure partie, affectées spécialement à la culture maraîchère.

Indépendamment de ces exploitations ayant des cultures et des constructions importantes, une étendue

d'environ 2,500 hectares était cultivée et ensemencée en céréales par des indigènes propriétaires, ou encore locataires du domaine par baux non expirés.

La population européenne de cette banlieue était, à la même époque, de 500 individus environ, et jouissait généralement d'une certaine aisance.

Les plantations privées peuvent être évaluées à environ 150,000 pieds d'arbres; la valeur des constructions, maisons, étables, écuries, hangars, etc., peut être estimée à 700,000 francs environ.

Le matériel des diverses exploitations, très-variable de sa nature, consistait en 150 à 200 chevaux, mulets ou ânes; 300 à 400 bœufs, vaches, veaux ou génisses; 100 à 150 moutons ou brebis; 50 à 100 cochons; 50 à 60 charrues et 100 à 150 charrettes ou tombereaux.

ARRONDISSEMENT DE BÔNE.

Dans la banlieue de cette ville, à la fin de 1853, le nombre des exploitations isolées de toute étendue et de tout genre (grande ou petite culture) était de 107; 500 hectares environ avaient été défrichés et 400 hectares aussi environ mis en culture. Le nombre d'arbres de toute espèce plantés s'élevait à plus de 250,000 pieds; les constructions diverses élevées constituaient une dépense totale de plus de 500,000 fr.; les animaux de toute espèce étaient au nombre de près de 1,200 têtes; et le matériel agricole consistait en 85 charrues, 92 voitures et 23 tombereaux.

La population de cette banlieue, s'élevant à 650 individus environ, de tout âge et de tout sexe, était animée de bonnes dispositions pour le travail.

Dans le district de la Calle, il y avait, à la fin de 1853, trois fermes d'exploitation isolée, d'une superficie totale de 87 hectares.

Les constructions élevées sur ces trois fermes étaient évaluées à la somme totale de 24,000 francs environ. Le matériel agricole consistait en 10 bœufs, un cheval, un mulet, 2 ânes, 5 charrues, 3 charrettes et autres objets.

Le personnel exploitant les trois fermes comprenait 15 à 16 personnes.

Dans le district de Guelma et dans le périmètre des terres appartenant à des habitants de cette ville, il existait, à la fin de 1853, 29 constructions ou exploitations isolées, la plupart d'étendue et d'importance médiocres; 9 seulement étaient organisées et pourvues de ressources nécessaires en instruments aratoires, bestiaux, etc.

On citera notamment la concession des frères Escande, principalement affectée à l'éducation du bétail et où l'on remarque de belles et nombreuses plantations; les concessions des sieurs Orphila et Marcat, très-bien exploitées et remarquables surtout par les travaux d'irrigation qui les fertilisent, sont l'œuvre des propriétaires.

A *Millésimo*, les fermes isolées sont au nombre de 4; une surtout a de l'importance, c'est la ferme du sieur Ducombe, à laquelle est annexé un moulin à farine appartenant au même.

Dans le voisinage du village d'Héliopolis, il existe deux exploitations isolées, l'une à M. Lavie et l'autre à M. Guiraud : elles sont très-remarquables, surtout celle de ce dernier. Les bâtiments de ces deux fermes, y compris deux usines qui existaient dans celle de M. Lavie, sont évaluées 60,000 francs.

Le personnel de ces deux fermes est de 68 individus, 26 Européens et 42 indigènes.

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.

La colonisation libre se trouve très-circonscrite dans l'arrondissement de Philippeville, et ne pourra prendre une plus grande extension, tant que les limites du territoire civil n'auront pas été reculées. Mais les travaux de culture, de défrichement, de plantations, d'irrigation, se sont développés d'une manière remarquable.

Avant la remise des colonies de Gastonville et de Robertville, le territoire civil avait une superficie de 10,000 hectares.

Par suite de l'adjonction de ces deux centres, l'étendue de l'arrondissement a été portée à 14,000 hectares.

Si on distrait de cette superficie, les réserves forestières, les montagnes inaccessibles, les terres impropres à la culture, etc., la zone concessible se réduit à 9,000 hectares de terres, dont 6,000 appartiennent aux cinq villages de l'arrondissement et 3,000 à la colonisation libre.

Sur cette dernière étendue, 2,500 hectares ont été aliénés; le reste est composé de dunes et de terres inférieures, qui ne peuvent pas former une ressource importante pour la colonisation.

Cet aperçu suffira pour faire comprendre la nécessité de donner à l'arrondissement une extension plus grande [1].

Population. — La population des fermes isolées est de 290 habitants; elle est laborieuse et vit exclusivement des produits de la terre.

Distribution des concessions. — Depuis la création du territoire, 2,500 hectares de terres ont été répartis entre 187 concessionnaires, qui, tous, ont été affranchis des clauses résolutoires.

Travaux agricoles. — Parmi les travaux agricoles les plus importants, il faut signaler :

Le défrichement de 600 hectares de terres.

La plantation de 190,000 arbres, dont 120,000 mûriers environ.

L'ensemencement de 350 hectares de terres.

Constructions particulières. — Sur les 187 concessions faites en dehors des villages, 79 ont reçu des constructions importantes. Des hangars, des écuries, des puits, ont été également construits sur plusieurs fermes.

Les dépenses faites pour ces divers travaux s'élèvent à 492,000 francs.

Animaux. — Ils sont au nombre de 3,073, qui représentent une valeur de 135,000 francs.

Matériel. — Il se compose de :

59 charrues,
75 voitures,
35 tombereaux.

Total.... 169, représentant une valeur de 20,000 francs.

Routes et communications vicinales. — Les nombreuses voies de communication qui ont été établies dans l'arrondissement permettent aux colons de circuler dans toutes les directions avec leurs moyens de transport. Indépendamment de la route de Philippeville à Constantine, qui traverse le territoire sur une longueur de 8 kilomètres, en passant par Saint-Antoine, les fermes isolées sont desservies par les chemins vicinaux.

De Philippeville à Valée (6 kilomètres);
———— à la ferme Véron (8 kilomètres);
———— à la ferme de Marqué (4 kilomètres);
———— à Damrémont (4 kilomètres);
———— à Collo (18 kilomètres);
———— à la source du Beni-Melek (8 kilomètres).

Aménagement des eaux. — Le territoire est arrosé par deux rivières: le Safsaf et le Zéramma. La première contient, dans toutes les saisons, assez d'eau pour abreuver les bestiaux.

Quant à la seconde, elle se dessèche souvent en été; aussi les colons qui se trouvent dans son voisinage sont-ils obligés d'avoir des puits pour obvier à cet inconvénient.

[1] Le décret du 28 septembre 1853 a satisfait à ce vœu.

Débouchés ouverts à la production. — Les produits du sol trouvent sur les marchés de Philippeville des débouchés avantageux.

En résumé, la situation de la colonisation libre est dans une situation très-satisfaisante, résultat dû aux encouragements donnés par le gouvernement aux améliorations du sol et à la confiance plus grande du pays dans l'avenir de l'Algérie.

A Bougie, la colonisation est encore bornée à la culture maraichère et aux plantations, et elle ne s'étend pas au delà du rayon de la place.

3° Développements à donner à la colonisation.

L'extension donnée par le décret impérial du 12 septembre 1853 au territoire de chacun des arrondissements de Constantine, Bône et Philippeville, reconnus depuis longtemps comme insuffisants, va permettre à l'autorité civile de répondre aux nombreuses demandes de concessions qui lui étaient faites, et en même temps de s'occuper des nouvelles créations de centres en projet aux environs de Constantine, sur la route de Philippeville, et autour de Guelma. On doit donc espérer que, d'ici à quelques années, la colonisation aura pris dans la zone civile de la province de Constantine un développement important.

Aux environs de Constantine, des centres ont reçu un commencement d'installation à *Aïoun-Saad, Aïoun-R'mel;* il reste à régulariser ces créations.

Un village serait à créer entre d'Uzerville et Penthièvre; un autre est projeté sur la route de Saint-Charles à Jemmapes, au lieu dit *Ras-el-Ma.*

On bornera là ces indications.

§ 2. — COLONISATION EN TERRITOIRE MILITAIRE.

1° Centres créés par l'administration.

Le seul centre créé dans la province de Constantine pendant la période 1852-1853 est celui de *Fornier;* il est situé dans la vallée et sur la rive droite du Bou-Merzoug, près des ruines romaines de Summa. Un territoire de 2,340 hectares a été affecté à ce centre destiné à recevoir 44 familles. Les colons étaient en cours d'installation à la fin de 1853.

On va passer successivement en revue les anciens centres.

SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

Banlieue militaire de Constantine. — A la suite de la vallée du Rummel, attenant à Constantine, on rencontre celle du Bou-Merzoug, où un vaste territoire a été affecté à la colonisation. On a composé dans le dernier *Tableau de la Situation* le plan conçu pour sa mise en culture: il consiste à créer dans le Bou-Merzoug deux villages principaux, qui seraient reliés l'un à l'autre par un certain nombre de hameaux, et à allotir en concessions de grande et moyenne étendue le territoire laissé disponible dans l'intervalle de ces agglomérations. Ce plan a déjà reçu en partie son exécution. De nombreuses concessions ont été faites dans ces dernières années par l'administration dans la vallée du Bou-Merzoug, et elles sont déjà en voie de prospérité. Sur beaucoup de points la culture maraichère et industrielle se propage, et, d'ici à peu d'années, une contrée abandonnée à la vaine pâture ou cultivée en céréales seulement par les indigènes sera une des plus prospères de la province et pourra nourrir une nombreuse population. Parmi les villages ou hameaux projetés, celui de *Fornier,* dont il a été parlé plus haut, a seul reçu une existence légale. Un autre hameau, celui du *Kroubs,* était en cours d'établissement à la fin de 1852. A cette époque, trois colons avaient déjà élevé des constructions et se disposaient à cultiver et faire des plantations sur leurs terrains. Le peuplement s'est continué en 1853, et la création de ce centre ne tardera pas à être sanctionnée.

On a vu que de Constantine des rayons de colonisation éclairent toutes les directions de l'horizon, vers le sud la vallée de Bou-Merzoug et la route de Batna, à l'est celle de Tebessa, à l'ouest celle de Sétif, au nord la route de Philippeville.

C'est principalement de ce dernier côté que la colonisation a tendu jusqu'à présent à se développer. Au delà de Constantine, on rencontre trois petits centres en cours de formation aux lieux dits *Aïoun-Saad*, *Aïoun-R'mel*, *les Deux-Ponts*, dont l'existence n'a pas encore été régularisée; plus loin on rencontre Smendou (Condé).

Condé (Smendou). — Lors de la seconde expédition de Constantine, on forma un camp sur ce point, et, en 1847, un village y fut créé pour 36 familles. Le territoire, bien que déboisé, est de très-bonne qualité; en outre, on y rencontre de bons pacages et d'excellents foins que les colons utiliseront un jour en élevant du bétail. L'eau n'est pas très-abondante, mais il serait facile d'en augmenter le volume. En raison de la situation de ce centre, placé à cheval sur la route impériale de Constantine à Philippeville, à 30 kilomètres de la première de ces villes, la population a été jusqu'à ce jour plutôt commerçante qu'agricole. C'est principalement dans le passage et le stationnement des voitures de roulage que les colons ont trouvé des moyens d'existence. La concurrence ayant atténué cette ressource, les colons ont dû songer sérieusement à s'occuper de la culture de leurs terres. Des travaux importants ont déjà été exécutés dans cette voie par quelques-uns d'entre eux. Cet exemple ne tardera pas à être imité, et le village, placé d'ailleurs dans les meilleures conditions de réussite, aura d'ici à quelques années changé d'aspect. Un certain nombre de colons jouissent déjà d'une honnête aisance que la culture du sol devra augmenter.

Au delà de *Condé*, toujours sur la route de Constantine, on trouve d'abord le *Kantour*, petit centre qui s'est, jusqu'ici, développé spontanément; puis les *Toumiettes*, localité habitée par quelques familles, et où on projette d'établir un village qui serait placé dans de bonnes conditions.

Du col des Toumiettes, la route descend vers El-Arrouch et Saint-Charles, villages dépendant du cercle de Philippeville.

El-Arrouch. — Village construit en 1845 sur l'ancien camp de ce nom, à 31 kilomètres sud de Philippeville. Territoire propre à la culture des céréales et des plantes industrielles, couvert de prairies très-productives et de bois d'oliviers; eaux abondantes; état sanitaire satisfaisant. Malgré ces excellentes conditions de succès, ce centre a été lent à se développer; pendant trop longtemps, les colons ont vécu des bénéfices que leur procurait le roulage, et négligé la culture de leurs concessions. Mais, depuis deux ans, la situation s'est améliorée; les défrichements et les cultures s'étendent, les colons s'adonnent à l'élève du bétail, essayent les cultures industrielles; en même temps la population augmente, enfin le travail agricole se constitue sous toutes les formes. Il existe dans ce centre deux moulins à huile, et une usine à blé à cinq paires de meules y a été récemment élevée dans de très-bonnes conditions. En résumé, la situation de ce centre est aujourd'hui satisfaisante.

Saint-Charles. — Village à 17 kilomètres sud de Philippeville, sur la route de Constantine, dans la vallée du Safsaf. Ce territoire se compose de terres arables et de prairies; le bois et l'eau y abondent; de bonnes communications le relient aux centres voisins; tout se réunit donc pour assurer sa prospérité. Mais les colons ont plutôt vécu jusqu'ici du commerce que des bénéfices que procure la culture.

Jemmapes et ses annexes. — Colonie agricole de 1848, à 40 kilométres sud-est de Philippeville, au centre de la vallée du Fendeck. Elle est traversée par la route de Bône à Philippeville par Saint-Charles. Ce village, doté d'un riche territoire, d'eaux assez abondantes pour assurer en tout temps les irrigations, d'un climat très-salubre, s'est rapidement développé. Les céréales et les cultures industrielles réussissent très-bien; des pâturages étendus facilitent l'entretien du bétail. Indépendamment de la route qui fait communiquer Jemmapes avec Bône, Philippeville et Constantine, ce centre est encore relié à Guelma par un chemin

vicinal; il trouve ainsi l'écoulement facile des produits du sol. Les colons se trouvent donc, à tous égards, dans d'excellentes conditions d'avenir.

Sont considérés comme annexes de ce centre les deux villages de Ahmed-ben-Ali et de Sidi-Nassar.

Ahmed-ben-Ali. — Créé en 1849, à 4 kilomètres ouest de Jemmapes, sur la route de ce centre à Saint-Charles. La majeure partie du sol se compose de terres labourables et de prairies; on y trouve aussi du bois, et l'eau se rencontre à une faible profondeur. Les 32 maisons construites dans ce centre par l'État sur le crédit spécial des anciennes colonies agricoles étaient encore inoccupées en partie à la fin de 1853. A cette époque, il n'existait encore que 17 familles installées dans ce village; la situation de ces colons, arrivés pour la plupart en 1852 avec de très-faibles ressources, était encore assez précaire; mais ils sont signalés comme pleins de courage et promettent de faire de bons cultivateurs. Des mesures ont été prises pour compléter le peuplement de ce village.

Sidi-Nassar. — Colonie de 1849, à 7 kilomètres est de Jemmapes, sur la route de ce centre à Bône. Le terrain est facile à exploiter. Indépendamment de l'eau fournie par l'Oued-el-Adjoul, celle des sources voisines a été utilisée; on a également creusé des puits.

Djidjelli. — Petit port entre Bougie et Collo, à 128 kilomètres nord-est de Constantine, à 24 lieues ouest de Philippeville. Habitants paisibles et laborieux; les uns s'adonnent au commerce, d'autres sont ouvriers d'art et vivent des travaux de construction; enfin ceux qui sont fixés depuis longtemps dans la localité disposent d'un petit terrain où ils se livrent aux cultures maraîchères.

L'étendue des terrains concédés autour de Djidjelli ne dépassait pas, à la fin de 1853, une quarantaine d'hectares livrés à la petite culture; les plantations de vignes, de mûriers, d'oliviers et d'arbres fruitiers tendent à prendre quelque extension. Un territoire de colonisation de 800 à 900 hectares sera prochainement affecté à cette ville. Les projets conçus pour la création de deux centres de population sont complétement étudiés, et ne tarderont pas à recevoir leur exécution. On poursuit en même temps la recherche des autres terrains susceptibles d'être concédés dans un rayon de 2 kilomètres; il est donc permis d'espérer que, d'ici à quelques années, les environs de la ville auront changé d'aspect. Quelques habitants font avec les indigènes un commerce assez lucratif en huiles, blé, cuirs, cire et miel, objets qui s'écoulent soit sur Alger, soit sur Marseille. L'exploitation des forêts, celle des minerais de fer seront aussi, dans l'avenir, pour Djidjelli, un élément important de prospérité.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Penthièvre. — Village à mi-chemin de Bône et de Guelma, créé par ordonnance du 26 septembre 1847. C'est un gîte d'étape obligé pour les voyageurs et les voitures. Les terres sont de bonne qualité; des prairies produisent du foin en abondance; mais là, comme dans la plupart des centres routiers, l'agriculture est en retard, et les colons se contentent des bénéfices que le roulage leur procure. Quelques-uns cependant commencent à reconnaître que l'exploitation du sol doit principalement améliorer leur condition.

Nechmeya. — Village à 12 kilomètres au delà du précédent, sur la route de Guelma. Ce centre n'a pas encore d'existence légale; il s'est constitué dans le courant du troisième trimestre de 1853 par l'arrivée de 36 familles allemandes formant un personnel d'environ 200 individus. Ces colons, généralement dénués de ressources, n'auraient pu s'installer sans les secours que l'administration militaire leur a prêtés; ils sont du reste bons travailleurs et se font bien à l'existence qu'ils sont venus chercher en Algérie; à peine arrivés, ils se sont mis à défricher leurs terrains; l'époque avancée de la saison ne leur a pas permis d'entreprendre de cultures, mais ils ont pu, en 1854, récolter d'abondants fourrages, qui leur ont procuré quelques bénéfices.

Ce centre est situé dans un pays très-fertile, abondant en eau, très-salubre; ses abords sont faciles, et il ne peut manquer de prospérer. Toutefois les colons ont encore besoin de l'aide de l'administration.

Ce village n'est pas le seul qui ait reçu en 1853 des émigrants de l'Allemagne. Un certain nombre de familles originaires de cette contrée ont été placées dans les centres depuis longtemps projetés autour de Guelma, notamment à *Guelat-bou-Sba*, entre Nechmeya et Héliopolis, et à *l'Oued-Touta*, à 4 kilomètres de Guelma, sur la route de Jemmapes. Ces villages encore à l'état de peuplement sont dans les meilleures conditions de réussite : position salubre, terres et pâturages de première qualité et en partie irrigables, communications faciles avec Guelma, les autres centres voisins et Bône. Le développement de ces villages serait prompt si les colons qui les habitent étaient moins dépourvus de ressources; ils sont du reste animés des meilleures dispositions.

D'autres villages sont encore en projet pour compléter le peuplement du cercle de Guelma.

Aucun village n'existe dans le cercle de *La Calle;* la culture s'y développe lentement, et son avenir est lié à celui des exploitations minières et forestières du pays. Lorsque ces entreprises auront acquis plus d'importance, elles nécessiteront un personnel permanent de travailleurs, qui formeront l'élément principal des futurs villages. Aussi, dans cette éventualité, réserve-t-on avec soin tous les terrains de labour enclavés dans les forêts, pour y installer plus tard la petite propriété.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Banlieue militaire de Sétif. — On a rendu compte de la situation des petits centres existant dans la zone civile, mais ce ne sont pas les seuls qui existent autour de Sétif. Dans un rayon de quelques lieues, dix villages suisses s'élèvent par les seuls efforts de l'industrie privée; par son importance, cette entreprise a droit à une mention particulière.

Un décret impérial du 26 avril 1853 a fait concession de 20,000 hectares de terres autour de Sétif à quelques capitalistes suisses, qui se sont constitués en société sous le nom de *Compagnie génevoise,* avec un capital de trois millions de francs. Les concessionnaires se sont engagés à construire dans un délai de dix ans dix villages, et à y installer cinq cents familles originaires de la Suisse, et possédant en ressources réalisées une somme d'au moins trois mille francs. Chaque colon a droit à une maison bâtie, qui lui est cédée par la compagnie au prix de revient, ainsi qu'à un lot de 20 hectares. La compagnie, de son côté, reçoit comme rémunération, par chaque village construit et peuplé par ses soins, une concession de 800 hectares à prélever sur les 2,000 hectares qui forment le périmètre du centre. Le Gouvernement prend à sa charge les travaux de route et d'aménagement des eaux dans chaque centre, ainsi que la construction de quelques édifices d'utilité publique, tels que mairies, écoles, églises et presbytères.

Le premier village, connu sous le nom d'*Aïn-Arnat,* commencé en mai 1853, était terminé et peuplé à la fin de la même année; il est situé à 8 kilomètres environ de Sétif sur une petite colline, à côté d'un cours d'eau; il touche à des ruines romaines assez importantes. Les terres sont fertiles et la salubrité du pays ne laisse rien à désirer. Les colons, pour la plupart originaires des cantons de Vaud, Genève et Argovie, arrivés en Algérie dans le dernier trimestre de 1853, formaient 50 familles et un effectif d'environ 400 personnes, ils se sont mis aussitôt à l'œuvre; voici les résultats de leur travail : sur les mille hectares qui, abstraction faite des communaux, sont affectés au territoire de ce village, les colons avaient mis ou fait mettre en culture environ les deux tiers, qui se partageaient ainsi :

500 hectares ensemencés en blé et orge,

200 quintaux de pommes de terres plantés,

3 hectares occupés par des cultures potagères.

Les colons avaient fait aussi quelques essais de cultures industrielles, indépendamment de nombreuses plantations de mûriers et d'arbres fruitiers et forestiers.

La compagnie, de son côté, avait commencé l'exploitation des 800 hectares devenus sa propriété.

Les premiers résultats de ces travaux de culture, constatés en août 1854, sont les suivants:

Le produit du froment cultivé par les colons d'*Aïn-Arnat* a été de 18 à 20 hectolitres, ou, en moyenne, de 19 hectolitres, et celui de l'orge, de 27 hectolitres en moyenne.

Le revenu net de 550 hectares cultivés en céréales est évalué à 103,455 francs, ce qui donne 188 francs par hectare, et, comme le territoire d'*Aïn-Arnat* est composé de 50 lots égaux entre eux, on peut en conclure que chaque ménage propriétaire d'un lot a réalisé, par la seule culture de deux espèces de grains, un bénéfice de 2,069 francs, résultat assurément très-remarquable.

Les prairies ont aussi donné de beaux produits, et plusieurs colons ont rentré de 13 à 14 chars de foins. On n'a pas de données certaines sur les autres cultures entreprises en 1853 à *Aïn-Arnat;* mais, par ce qui précède, on peut juger de l'avenir qui est réservé à ce centre.

A peine ce premier village était-il construit, que la compagnie génevoise, pleine de confiance dans l'avenir de la colonisation algérienne, n'hésitait pas à y engager de nouveaux capitaux. Dans les premiers mois de 1854, son conseil d'administration décidait la création pour cette année de quatre nouveaux villages sur les emplacements dits *Bouhira, Messaoud, Mahouan* et *Ourinia*. Placés dans les mêmes conditions de fertilité et de salubrité que celui d'*Aïn-Arnat*, ces nouveaux centres sont appelés au même avenir. Les travaux de construction des maisons affectées aux colons ont été à peu près complétement achevés en décembre 1854, et déjà, à cette époque, un certain nombre de familles étaient installées à Bouhira, Messaoud et Mahouan; le reste des colons ne tardera pas à se mettre en route.

La compagnie génevoise aura donc, en moins de deux ans, rempli la moitié de la tâche que lui imposait le décret du 26 avril 1853, et pour l'accomplissement de laquelle le Gouvernement lui avait accordé un délai de dix années. Tout donne lieu de penser qu'elle apportera la même activité à compléter son œuvre.

Bordj-bou-Aréridj. — Poste à 198 kilomètres ouest de Constantine, sur la ligne de communication de Sétif à Aumale, au centre de la grande plaine de la Medjana. De beaux jardins, des plantations considérables existent déjà autour de ce point. La population civile est encore très peu nombreuse, mais il sera facile de l'augmenter au moyen de la remise au service de la colonisation de 2,000 hectares de terres labourables et irrigables dont l'État peut dès à présent disposer. La position intermédiaire de cette place, eu égard aux provinces de Constantine et d'Oran, la richesse agricole du pays qui l'entoure, assurent dans l'avenir son développement.

Bou-Sada. — Ville indigène du plateau central. La population européenne est encore très-peu importante, mais elle devra augmenter avant peu, par suite de l'extension que prend chaque année sur ce point le commerce des laines. La pacification du sud, l'ouverture de débouchés sur le littoral par la route de Sétif à Bougie, expliquent le progrès qui se remarque depuis deux ans dans les transactions entre Européens et indigènes. On remarque à Bouçada de beaux jardins et des plantations en très-bon état; il serait à désirer qu'on pût y annexer un territoire de colonisation. Un moulin à farine y a été récemment établi.

Aucun village n'a encore été créé dans le cercle de Bougie.

SUBDIVISION DE BATNA.

Batna. — Ville à 110 kilomètres sud de Constantine, occupée depuis 1844, et constituée par arrêté du 12 septembre 1848 avec un territoire agricole de 8,700 hectares. Le territoire est fertile, abondant en eau et en bois et très-salubre; d'assez nombreuses concessions ont été faites jusqu'à ce jour et plusieurs sont dans un état très-satisfaisant; les cultures industrielles et l'élève du bétail sont en progrès. Il ne manque à Batna, pour prendre un rapide essor, que des communications toujours assurées avec Constantine. L'industrie elle-même s'y constitue: Batna possède quatre moulins à blé et le commerce de détail y est très-actif. Celui du bois acquerra une grande importance, quand les communications avec le chef-lieu de la province seront

mieux établies. Constantine offre, en effet, un débouché excellent pour les bois de chauffage et de construction qu'on exploite dans les forêts de Batna et de Lambèse. En attendant, la population de Batna est parvenue, par son industrie et ses relations commerciales avec Constantine et le littoral, à se créer un certain bien-être, que le développement donné aux constructions publiques et privées dans l'étendue de la subdivision tend à augmenter chaque jour.

Lambèse. — Les travaux considérables entrepris sur ce point depuis 1851 pour l'établissement d'un pénitencier y ont amené une agglomération d'ouvriers qui ont construit quelques maisons et formé le premier noyau du village actuellement existant, mais qui n'a pas encore été régulièrement constitué. Le territoire environnant est fertile, abondant en eau et appelé à un brillant avenir. Les seuls travaux de culture effectués sur ce point l'ont été par les détenus du pénitencier, dont partie est employée à des travaux de culture et de jardinage, d'assainissement du sol et de routes; le reste est occupé aux travaux de construction de l'établissement. Une route en bon état relie Lambèse à Batna.

Biskara. —Ville à 236 kilomètres sud-est de Constantine, à 226 kilomètres de Batna sur le versant méridional des monts Aurès. Les habitudes des indigènes se sont beaucoup modifiées depuis l'occupation française en 1844; leur bien-être s'est notablement amélioré. Ils ont multiplié leurs plantations de palmiers et d'arbres fruitiers; leurs cultures, qui étaient renfermées dans l'oasis, se sont étendues sur une superficie d'environ 1,500 hectares au delà; le manque d'eau interdit d'aller plus loin: mais on s'occupe d'améliorer le système d'aménagement de manière à éviter les pertes d'eau dues à l'infiltration. Il existe à Biskara un marché très-fréquenté visité par les Européens; les principaux objets d'échange sont le blé, la laine et les bestiaux. Ce centre possède aussi une usine à moudre le blé.

Le sol et le climat des Ziban paraissent très-propres aux cultures tropicales : un jardin d'essai ou d'acclimatation a été établi aux frais de l'État, en 1851, à 1 kilomètre du fort de Saint-Germain, dans l'oasis de Beni-Morra. Les bâtiments, renfermés dans une enceinte défensive commune, se composent de logements pour le jardinier en chef, 1 jardinier adjoint, 10 travailleurs européens et autant d'indigènes, avec des hangars et magasins pour remiser le matériel et les produits agricoles. On essaye dans l'établissement la culture des plantes tropicales, telles que le café, l'indigo, la vanille, la canne à sucre, le riz, le coton, le safran, le ricin, le sorgho, l'arachide, etc. Ces premiers essais permettent d'espérer que les Ziban pourront être dotés dans quelques années de nouvelles sources de richesses. Une notice spéciale rend compte des travaux du jardin d'essai de Biskara.

L'établissement militaire situé à 2 kilomètres nord de la ville arabe est devenu le noyau d'une ville nouvelle, où se sont établis les ouvriers employés aux travaux du génie. Elle est appelée à devenir un centre actif d'échanges.

2° *Colonisation libre.*

SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

Ainsi qu'on l'a fait connaître plus haut, la colonisation libre a pris une notable extension dans ces dernières années autour de Constantine, et surtout dans la vallée de Bou-Merzoug. Il y existait, à la fin de 1853, un certain nombre de fermes en plein rapport. Parmi les plus remarquables, on citera celles de MM. Chirat et Souvelle-Vital, qui ont exécuté de grands travaux sur leurs propriétés. Le premier a construit sur un des canaux de dérivation du Bou-Merzoug une machine hydraulique qui élève l'eau à 14 mètres et sert à l'irrigation de sa concession.

La culture des céréales a pris, en 1853, dans le cercle de Constantine, un développement extraordinaire. On peut évaluer à 200,000 hectares les étendues ensemencées tant par les indigènes que par les Européens.

Le nombre des fermes était de 84, sans compter celles alors en construction.

Plantations effectuées :
25,000 arbres forestiers plantés par le génie;
Et par les particuliers :
9,000 arbres fruitiers,
6,000 mûriers,
9,000 forestiers, verts, résineux et d'agrément,
4,000 pieds de vignes.
Le cheptel se composait de :
1,000 têtes bovines,
800 ovines,
150 porcines,
150 chevaux, mulets et juments.

Si l'on en juge par le zèle et l'activité que déploient les indigènes et beaucoup de concessionnaires, il est permis d'espérer, que dans peu d'années, le territoire militaire de Constantine sera en mesure de nourrir une nombreuse population. Une route qui traverse la vallée, et se bifurque dans diverses directions, assure un écoulement facile de tous les produits du sol.

Dans le cercle de Philippeville la colonisation libre est toujours stationnaire, et la plupart des grands concessionnaires installés dans la vallée du Safsaf ne travaillent pas sur une superficie de plus de 3,000 hectares concédés sur ce point depuis plusieurs années. On ne comptait en 1854 que 345 hectares en culture, et la population européenne se composait de 72 individus. Cette situation fâcheuse est attribuée au défaut de ressources des concessionnaires. Des évictions et un nouvel allotissement du sol sont devenus nécessaires pour assurer la fertilisation et le peuplement de ce territoire.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Les fermes isolées du territoire militaire de Bône ont encore peu d'importance. Les concessionnaires des environs de Guelma travaillent bien, et plusieurs d'entre eux, dans ces deux dernières années, ont fait de fort belles plantations et greffé une assez grande quantité d'oliviers. La plus remarquable de ces exploitations est celle de la compagnie Samson, qui a fait construire un moulin à huile où la principale richesse du pays est utilisée. Du reste, la colonisation tend à se porter de plus en plus dans le cercle de Guelma, où l'on trouve de beaux bois d'oliviers et de nombreux cours d'eau dont l'industrie tirerait le plus grand profit, et, d'ici à quelques années, ce territoire sera un des plus florissants de la subdivision.

On ne terminera pas sans dire un mot de l'orphelinat de Medjez-Amar. Cet établissement, qui avait langui pendant longtemps, est devenu plus prospère depuis que son administration est passée dans les mains de l'autorité militaire. Les enfants sont bien vêtus, bien nourris, et une économie bien entendue a permis de réaliser quelques bénéfices, qui ont servi à combler les dettes qu'avait laissées la gestion précédente.

La presque totalité des terres était cultivée en 1853 et a donné de bonnes récoltes; des plantations de coton ont bien réussi, et des mesures sont prises pour étendre cette culture; des travaux d'irrigation sont entrepris pour développer la culture maraîchère et accroître le bien-être des enfants. Un ecclésiastique est chargé de leur éducation religieuse.

C'est principalement par le commerce et l'industrie que le cercle de la Calle est appelé à se développer. La pêche du corail, l'exploitation des forêts et des mines sont ses principaux éléments de succès. La ville est dans un état d'accroissement bien prononcé. La population augmente et les constructions particulières se multiplient.

Parmi les exploitations industrielles on citera :

L'exploitation forestière de *Melah*, à 12 kilomètres de la Calle. La mise en valeur des forêts de chênes-

liéges a été concédée à plusieurs capitalistes. Déjà quelques centres agricoles composés d'ouvriers tendent à se former autour de cette exploitation.

La mine de *Kef-oum-Teboul*, dont l'exploitation est très-prospère, occupe jusqu'à 200 ouvriers. La nécessité de loger ces ouvriers a obligé la compagnie à construire un petit village dans la plaine que traverse l'Oued-el-Eurgh.

Quant aux exploitations purement agricoles elles se réduisent aux trois dont il a été fait mention au premier paragraphe (territoire civil).

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Les exploitations isolées dans le cercle de Sétif sont :

1° 6 moulins sur le Bou-Selam et un sur l'Oued-Fermatou;

2° 20 fermes sur les deux rives du Bou-Selam;

3° 3 petites concessions aux environs de Lanasser;

4° 3 petites concessions aux environs de Kalfoun;

5° 2 petites concessions aux environs de Aîn-Tebinet;

6° 1 concession aux environs de la fontaine romaine, route de Constantine;

7° 1 petite ferme aux Eulmas;

8° 1 moulin à Bou-Sada.

Sur le territoire militaire de Bougie il n'existe aucune exploitation purement agricole, mais seulement plusieurs moulins tant à blé qu'à huile construits suivant la méthode européenne. Ces usines ont cela de particulier qu'elles appartiennent à des chefs indigènes et sont dirigées par des Européens associés avec le propriétaire et qui apportent dans la société une partie des capitaux et leur industrie.

SUBDIVISION DE BATNA.

Les principales fermes particulières du cercle de Batna sont les suivantes :

1° La ferme du sieur Arnaud, d'une étendue de 89 hectares située a environ 10 kilomètres de Batna, sur la route de Constantine. Les corps de bâtiments ont une valeur de 10,000 francs. Les terres sont presque en totalité défrichées et cultivées. Indépendamment des céréales, le concessionnaire se livre aux cultures industrielles; il a fait notamment divers essais de garance et de tabac. Les plantations de cette ferme se composent de vignes, mûriers, arbres fruitiers et d'agrément. Le matériel d'exploitation est complet.

2° La ferme Perés dans le Madher, d'une étendue de 50 hectares entièrement défrichés. Les bâtiments ont coûté 6,000 francs, le concessionnaire entretient sur ses terres un troupeau de 100 bêtes à cornes, et s'y livre à l'élève et à l'engrais du bétail. On a fait quelques plantations.

3° Un groupe de 4 fermes arabes avec écuries et dépendances existe dans la plaine *d'Oum-el-Asnam* sur la route de Constantine, à 3 kilomètres environ de Batna. On y a récolté en 1852 du blé, de l'orge, du maïs et des pommes de terre; on y fait usage de charrues françaises. Des concessionnaires ont planté des mûriers, des vignes, des arbres fruitiers et d'agrément. En outre ils ont construit, sur le cours d'eau à proximité, un barrage qui permet d'arroser une partie de leurs terrains. En un mot ces fermes sont en voie de prospérité.

Biskara n'a point encore d'exploitations agricoles; aucun habitant europeen n'y a encore obtenu de concession.

3° Développement à donner à la colonisation.

SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

Dans le cercle de Constantine il reste à continuer le plan de colonisation de la vallée du Bou-Merzong, au moyen de la création des centres et hameaux en projet et de l'installation de nouveaux concessionnaires.

On poursuit les études relatives à la création des centres projetés sur le parcours des routes qui, de Constantine, se dirigent vers Guelma, Tebessa, Sétif et Batna.

Dans la direction de Guelma un premier village doit être créé sur le territoire *d'El-Haria*, qui fait suite à la vallée du Bou-Merzoug, et à 27 kilomètres de Constantine.

Vers *Tebessa*, un premier noyau de population civile est déjà établi à *Aïn-Beïda*, où existe un bureau arabe annexe et une smala de spahis. Le territoire est très-propre à y recevoir un village.

Sur la route de Sétif, des centres doivent être fondés à *Aïn-Makaud*, à *l'Oued-Ameria*, à *l'Oued-Dekri*. Quelques colons sont déjà installés sur les deux derniers points et formeront le noyau du futur village.

Un premier centre est en voie de développement sur la route de Constantine à Batna, à *Aïn-el-Bey* où existe déjà un caravansérail qui offre un abri aux voyageurs.

Les terres qui entourent ce centre sont fertiles, bien arrosées, le pays est très-sain. Dans ces conditions, le village qui se fonde ne peut manquer de prospérer.

Les territoires des villes indigènes de *Milah* et de *Tebessa* offriront aussi, dans un avenir plus ou moins éloigné, un vaste champ pour la colonisation européenne. Déjà, du reste, un certain nombre d'Européens y sont établis et s'y livrent principalement à des opérations de commerce et d'industrie. Les transactions sur les laines ont acquis une grande importance à Tebessa dans ces dernières années. La culture s'y installera aussitôt que des terres pourront être mises à la disposition des colons. Enfin deux centres de population seront prochainement constitués aux environs de Djidjelli.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Le plan de colonisation du territoire militaire de Guelma a reçu en partie son exécution par la création des villages de *Nechmeya*, *Guelat-bou-Sba* et *l'Oued-Touta*; il reste à créer les villages de *Medjz-Amar* et *d'Hammam-Meskhoutin*. D'autres projets, étudiés en 1853, signalent comme très-propres à recevoir des colons les territoires *d'Announa*, de Bis-el-Achouf, sur la rive gauche de la Seybouse, de Blad-el-Mériguel sur la rive gauche de l'Oued-Cherf.

Un caravansérail a été construit en 1853, à moitié chemin du Mafrag, sur la route de Bône à la Calle; un centre sera fondé ultérieurement sur ce point.

D'autres villages sont à créer sur la route de Guelma à Constantine.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Le plateau de Sétif est le principal endroit sur lequel la colonisation puisse se développer sur de larges bases. Une superficie de 20,000 hectares a été affectée sur ce point à la création de villages suisses; cinq sont déjà construits; les cinq autres seront prochainement entrepris.

On signale encore comme propres à recevoir des colons :

1° *Bordj-bou-Aréridj* où l'État possède 2,000 hectares de bonnes terres;

2° *Mila*, vaste territoire où 1,200 hectares pourraient dès à présent être affectés à la colonisation;

3° Les *Eulmas* sur la route de Constantine;

4° *Aïn-Tagroul* et *Sidi-Mabrouck*, entre Sétif et Bordj-bou-Aréridj;

5° *Gachir* à 20 kilomètres ouest de Bordj, sur la route d'Alger;

6° Enfin la grande communication de Sétif à Bougie devra recevoir un certain nombre de centres destinés à en assurer la sécurité; plusieurs caravansérails y existent déjà.

SUBDIVISION DE BATNA.

L'étude des centres de population à créer dans cette subdivision s'est portée sur :

1° *Lambèse*, à 11 kilomètres sud-est de Batna;

2° *Fesdis*, à 12 kilomètres nord de la même ville sur la route de Constantine. La terre est de bonne qualité, parfaitement arrosable, le bois et la pierre sont à proximité. Ce centre se trouve donc dans d'excellentes conditions,

3° *El-Madher*, à 14 kilomètres nord-est de Batna, au lieu dit *Aïn-Taament*, situé au pied de la montagne et dominant la plaine de Madher. Cette position à proximité de ruines romaines est très-salubre et est traversée par un cours d'eau assez abondant pour servir à tous les besoins de l'irrigation. On peut affecter à ce centre une étendue de 700 hectares tant en terres labourables qu'en prairies;

4° *Aïn-Yacouts*, à 32 kilomètres de Batna sur la route de Constantine, lieu d'étape pour les voyageurs. Ce centre sera autant industriel qu'agricole;

5° *Les Cèdres*. Un grand nombre d'ouvriers, occupés à l'exploitation des bois de construction et de chauffage et à la fabrication du charbon, se sont spontanément établis sur ce point; un village forestier y sera avantageusement placé.

Ces diverses créations sont à l'étude et quelques-unes recevront prochainement leur exécution.

RÉSUMÉ.

Les détails qui précèdent montrent que la colonisation a continué sa marche ascendante dans les trois provinces pendant les années 1852 et 1853.

En présence de la pénurie des ressources alimentaires qui, depuis quelques années, se manifeste en France et dans la plupart des autres contrées de l'Europe, l'agriculture algérienne, comprenant mieux chaque jour ses intérêts et certaine de trouver des débouchés avantageux pour ses produits, a multiplié ses efforts. Dans le cours de ces deux années, les défrichements et les cultures effectuées par les colons ont pris une plus grande extension, la population indigène elle-même a secoué sa torpeur habituelle et a multiplié ses emblavures; mettant à profit les leçons de l'expérience, les cultivateurs ont mieux travaillé leurs terres; enfin deux bonnes récoltes sont venues récompenser leurs labeurs.

Indépendamment des cultures des céréales, celle des plantes industrielles, l'élève du bétail dont l'importance est aujourd'hui mieux comprise, ont attiré l'attention des colons et procuré à beaucoup d'entre eux de précieuses ressources. Après la soie, la cochenille, et le tabac, cette source de profits, le coton a commencé à prendre un large développement dans la campagne de 1853.

Comme conséquence de ces faits, on a pu signaler une meilleure tenue dans les habitations et les exploitations rurales, une augmentation du matériel agricole et du cheptel; en un mot, une amélioration notable dans le bien-être des colons.

L'administration, de son côté, a secondé le mouvement colonisateur par ses nombreux encouragements, par l'impulsion donnée à toutes les entreprises d'utilité publique, aux travaux des routes, d'assainissement et d'irrigation, en mettant de nouvelles terres à la disposition des colons; et enfin en maintenant dans le pays la sécurité si nécessaire aux opérations agricoles.

Grâce à ces efforts combinés, la situation générale du pays s'est avantageusement modifiée, et l'ensemble des progrès réalisés jusqu'ici est l'indice de ceux que l'avenir résarve à notre belle conquête.

TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE POPULATI

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	EFFECTIF DE LA POPULATION AGRICOLE. Hommes.	Femmes.	Enfants de 2 à 7 ans.	Enfants au-dessous de 2 ans.	TOTAL.	EFFECTIF DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Mariés.	Célibataires.	TOTAL.	PROFESSION DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Anciens cultivateurs.	Anciens militaires.	Professions diverses.	TOTAL.	SUPERFICIES CONCÉDÉES à bâtir.	cultivées.
													h. a.	h. a.
TERRITOI														
Affreville	61	15	5	5	86	13	18	31	23	8	.	31	20	991 10
Aïn-Bénian (Guyot-ville)	51	26	4	8	91	14	4	18	7	4	7	18	2 70	102
Aïn-Taya	56	48	56	10	169	31	4	35	42	10	.	55	2 30	549 10
Arbâ	176	104	27	23	330	41	11	55	19	20	16	55	0 17	366 21
Baba-Hassen	94	67	28	23	212	33	6	39	26	10	3	39	2 42	546
Beni-Mered	180	163	45	56	360	65	22	87	21	66	.	87	7 08	863
Birkadem	221	107	40	35	463	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Birmandreis	221	157	87	42	507	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Blidah	1,940	1,720	370	228	4,261	.	.	.	.	.	.	.	.	1,114 10
Bouzaréah	914	490	160	106	1,570	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Boufarik	1,401	412	81	181	2,172	227	105	332	187	145	.	332	40	1,771
Bou-Roumi	44	33	14	3	94	83	2	86	18	0	.	28	1 68	171 72
Castiglione	117	106	28	32	277	59	8	67	58	8	.	67	4 76	1,079 02
Chaïba	18	10	22	.	46	10	.	10	10	.	.	10	1 01	140 15
Cheragas	160	111	36	20	317	43	11	50	20	21	19	50	5	335
Cherchel	414	385	106	81	1,106	73	20	85	56	27	.	83	.	2,071
Cheffa	68	32	13	12	125	22	30	32	27	25	.	52	5 30	500
Crescia	101	85	23	18	207	50	6	26	22	10	4	26	2	145
Dalmatie	122	80	24	30	250	42	17	59	23	36	.	58	8	660
Damiette	161	121	48	10	350	92	11	103	.	.	102	105	7 13	948 32
Dely-Ibrahim	82	66	13	18	179	23	13	28	17	12	9	38	2	250 18
Douaouda	107	71	24	17	218	82	66	49	38	11	.	49	4	615 [illegible]
Douéra	289	335	135	131	1,890	164	94	188	53	57	78	188	10	1,200 [illegible]
Draria	104	88	13	24	229	26	14	40	14	14	12	40	3	404
El Achour	78	47	10	12	141	26	10	36	15	6	16	36	0	340
El-Affroun	109	98	11	14	232	96	5	101	85	70	.	101	5 96	540 [illegible]
El-Biar	544	601	134	106	1,385	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Fondouck	104	89	27	18	256	36	33	73	23	17	31	73	7 30	945 [illegible]
Fort-de-l'Eau	123	65	21	23	235	45	1	40	38	.	11	49	2 83	150 [illegible]
Fouka	122	88	58	41	297	49	11	60	23	55	.	60	3 74	738 [illegible]
Hussein-Dey	273	220	100	85	556	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Joinville	78	36	8	10	143	28	14	42	28	14	.	42	2 74	301 [illegible]
Koléah	245	276	90	114	825	92	10	102	82	23	.	103	1 34	717 [illegible]
Kouba	309	811	78	43	645	.	.	.	.	.	.	.	.	.
La Ferme	68	53	13	19	153	42	10	32	33	19	.	32	2 12	416
Lodi	148	140	51	17	356	90	10	100	.	.	100	100	8	1,379
Maelma	67	42	18	20	147	33	7	40	.	39	1	40	4 78	563
Médéah	601	519	265	220	1,804	205	31	236	16	38	182	236	18 73	316 11
Miliana	493	356	235	334	1,418	63	.	63	37	26	.	63	.	667
Montenotte	174	162	27	21	377	87	27	118	37	67	.	116	7	1,279
Montpensier	94	25	7	9	135	21	10	31	24	7	.	31	4 06	334 [illegible]
Mouzaïa	181	122	38	46	849	98	47	145	82	63	.	145	12 32	1,963 [illegible]
Mustapha	1,266	1,260	804	217	3,547	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Novi	114	87	17	10	228	68	16	65	50	30	.	35	2 82	809 [illegible]
Orléansville	226	176	22	113	647	90	24	114	33	79	.	114	2	673
Oued-el-Halleg	50	65	8	4	68	11	12	23	14	9	.	23	8 80	335 [illegible]
Ouled-Fayet	104	60	18	18	198	20	12	32	22	8	1	32	4 00	340
Pontéba	123	78	15	18	232	50	23	73	27	26	10	63	4 54	660 [illegible]
Rassauta	114	51	21	17	203	26	8	35	18	7	10	35	.	2,203 [illegible]
Rovigo	116	73	41	10	251	67	12	82	50	8	24	82	4 02	417 [illegible]
Sainte-Amélie	81	40	10	9	145	21	2	20	13	10	4	29	6	415
Saint-Ferdinand	102	78	33	20	233	40	.	40	32	8	0	40	2	875
Saoula	74	50	3	9	146	17	6	22	10	4	9	23	2	300
Sidi-Abd-el-Kader-bou-Medfa	64	38	47	45	194	64	.	64	49	15	.	64	8 77	945
Sidi-Ferruch	13	3	.	.	16	1	2	3	.	.	3	3	1	175
Souma	60	50	34	21	816	38	16	54	29	25	.	54	8 40	783
Tefeschoun	90	77	25	22	820	46	8	51	42	9	.	51	2 40	636
Tenez	673	534	160	94	1,491	20	13	33	22	11	.	32	.	302 [illegible]
Tixeraïn	121	2	1	.	127	.	86	80	80	.	.	80	.	1,015
Zeralda	67	37	18	10	132	10	10	20	10	13	.	22	8 63	7[illegible]
Zurich	86	60	8	4	150	44	18	62	26	37	.	65	3 78	636 15
TOTAUX	15,042	10,667	4,230	2,991	32,870	2,742	838	3,597	1,660	1,281	650	3,597	304 19	29,969 [illegible]
TERRIT														
Aïn Béniam	10	3	2	2	22	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Aïn Sultan	13	8	1	.	18	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Aumale	569	355	82	46	1,058	31	37	71	30	22	18	71	2 42	323
Boghar	118	44	7	9	178	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Boukhika	8	5	.	.	12	1	.	1	.	1	.	1	0 06	18 06
Dellys	250	200	84	40	574	82	71	153	8	59	85	153	8 77	241 17
Marengo	170	124	250	5	845	177	39	216	44	.	172	216	11 02	1,163 [illegible]
Mouzaïa-les-Mines	115	21	21	10	167	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Teniet-el-Hâad	137	63	14	8	222	12	14	20	12	14	.	26	8 52	[illegible]
TOTAUX	1,394	821	470	119	2,804	306	161	467	104	96	267	467	17 79	2,1[illegible]
RÉCA														
Territoire civil	15,042	10,667	4,230	2,991	30,870	2,742	855	3,597	1,660	1,281	650	3,597	304 12	29 669 [illegible]
Territoire militaire	1,394	821	470	110	2,304	306	161	467	104	96	267	467	17 79	4,177 [illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX	16,476	11,488	4,700	3,010	35,671	3,048	1,016	4,064	1,765	1,377	923	4,064	321 91	32,987 [illegible]

ICOLE DE LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

	ION DU TERRITOIRE.					DIVISION DES CONCESSIONS DISTRIBUÉES								
	SUPERFICIES DISPONIBLES		SUPERFICIE TOTALE du territoire			SUPERFICIE des concessions provisoires			SUPERFICIE des concessions définitives			SUPERFICIE TOTALE.		
	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL	à bâtir.	à cultiver	TOTAL	à bâtir.	à cultiver	TOTAL.	à bâtir	à cultiver.	TOTAL
h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
L.														
	.	.	20	998 61	1,018 61	20	998 61	1,018 61	.	.	.	20	998 61	1,018 61
	.	.	2 70	162	164 70	0 70	.	6 70	2	162	164	2 70	162	164 72
10	1,246 66	1,245 76	8 40	1,809 74	1,818 14	3 30	569 08	572 38	.	.	.	3 30	569 08	572 38
98	54 30	54 38	5 25	420 51	425 76	1 15	63 82	64 95	4 01	302 30	306 43	5 17	366 21	371 38
	.	.	3 42	546	549 42	.	.	.	5 42	546	549 42	5 42	546	549 42
	.	.	7 08	868	876 08	0 24	31	31 24	0 84	832	838 84	7 08	863	870 08
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	.	.	.	1,116 12	1,116 12	.	1,116 12	1,116 12	.	.	.	.	1,116 12	1,116 12
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	.	.	60	1,771	1,831	0 60	40	40 60	59 40	1,731	1,790 40	60	1,771	1,831
33	1 87	2 33	2 36	181 39	183 75	1 48	179 72	181 20	.	.	.	1 48	179 72	181 20
43	543 28	543 70	5 12	1,621 90	1,627 02	6 76	1,076 62	1,083 38	.	.	.	6 76	1,076 62	1,083 38
95	214 20	236 13	23 76	400 34	424 10	1 61	166 34	167 95	.	.	.	1 61	166 34	167 95
	.	.	5	535	540	.	.	.	5	535	540	5	535	540
	973	976	.	3,050	3,050	.	422	422	.	1,652	1,652	.	2,074	2,074
30	.	0 50	6 66	590	595 68	3 16	360 13	363 29	2 20	229 87	232 07	5 30	590	595 30
	.	.	3	445	448	0 16	82	82 16	2 90	363	365 90	3	445	448
	.	.	6	660	666	0 10	13	13 16	5 90	647	652 90	6	660	666
06	7 47	7 53	7 12	955 76	963 98	7 13	948 32	955 45	.	.	.	7 13	948 32	955 45
	.	.	2	250	252	.	.	.	2	250	252	2	250 00	252
	.	.	8	664 99	672 99	0 03	167 18	168 11	3 07	501 81	504 88	8	665 99	672 99
	88	90	18	1,350	1,398	.	352 00	352	16	910	956	16	1,262	1,308
	.	.	3	494	497	.	.	.	3	494	497	3	494	497
	.	.	3	565	568	.	.	.	3	565	568	3	565	568
	.	.	5 96	560 56	566 52	5 96	560 56	566 52	.	.	.	5 96	560 56	566 52
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
42	115	115 42	7 21	1,059 55	1,067 36	2 92	306 21	309 23	5 37	638 34	643 71	7 39	944 56	951 95
16	.	9 16	3	428 64	431 64	2 82	428 64	431 46	.	.	.	2 82	428 64	431 46
	.	.	3 74	710 58	714 32	2 73	132 06	134 79	1 01	578 52	579	3 74	710 58	714 32
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	.	.	2 74	393 76	396 50	.	.	.	2 74	393 76	396 50	2 74	393 76	396 50
	.	.	1 31	717 03	718 34	0 53	576 75	577 28	0 78	140 28	141 06	1 31	717 03	718 34
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
38	18	18 18	2 30	504	507 30	3 12	486	489 12	.	.	.	3 12	486	489 12
	130	130 00	6	1,709	1,715	6	1,579	1,585	.	.	.	6	1,579	1,585
	.	.	4 72	563	567 72	2 76	563	567 72	.	.	.	4 72	563	567 78
	1 40	1 40	18 75	319 51	338 26	.	.	.	18 75	318 11	336 86	18 75	318 11	336 86
	.	.	.	467	467	.	368 41	368 41	.	98 59	98 59	.	467	467
	294	295	6	1,573	1,581	7	1,279	1,286	.	.	.	7	1,270	1,277
	.	.	4 66	331 85	335 91	0 50	13 60	14	3 66	321 25	324 91	4 66	334 85	338 91
96	8 30	9 26	13 28	1,872 61	1,885 29	12 32	1,863 71	1,876 03	.	.	.	12 32	1,863 71	1,876 03
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
26	412 92	415 12	9 08	1,222 33	1,231 91	0 58	244 93	245 51	6 24	564 66	570 02	6 82	809 21	816 03
	842 00	850	10	1,715	1,725	.	620	620	2	253	255	2	873	875
16	.	0 12	6	538 49	544 49	5 22	538 49	544 01	.	.	.	5 62	538 49	544 31
	.	.	4	540	544	.	.	.	4	540	544	4	540	544
10	22 50	22 96	4 96	663 34	668 14	4 44	660 84	665 28	.	.	.	4 44	660 84	665 28
	.	.	.	2,201 76	2,204 76	.	1,453 00	1,453 00	.	751 76	751 76	.	2,204 76	2,204 76
	.	.	4 92	457 34	462 26	4 92	457 34	462 26	.	.	.	4 92	457 34	462 26
	.	.	6	615	621	6	615	621 00	.	.	.	6	615	621
	.	.	2	875	877	2	875	877	.	.	.	2	875	877
	.	.	3	400	403	.	.	.	3	400	403	3	400	403
	.	.	4 77	968	972 77	4 77	968	972 77	.	.	.	4 77	968	972 77
	.	.	1	128	129	.	.	.	1	128	129	1	128	129
9	.	0 20	5 60	785	790 60	.	.	.	5 40	785	790 40	5 46	785	790 40
0	303 32	303 81	3 89	1,229 32	1,233 21	3 46	636	639 46	.	.	.	3 46	636	639 46
	231 12	231 12	.	533 45	533 45	.	.	.	.	302 33	302 33	.	302 33	302 33
	.	.	.	1,015	1,015	.	.	.	.	1,015	1,015	.	1,015	1,015
	.	.	2 63	396 83	399 46	6 45	64 70	65 15	2 18	332 13	334 31	2 63	396 83	399 46
2	515 29	515 71	4 20	1,145 42	1,149 62	3 76	630 15	633 61	.	.	.	3 76	630 15	633 91
1	6,309 43	6,356 87	351 56	46,176 36	46,530 92	129 22	22,528 11	22,657 33	174 90	17,341 82	17,516 72	304 12	39,869 93	40,174 05
TAIRE.														
	1,335	1,341	6	1,335	1,341	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	1,355	1,361	6	1,355	1,361	.	.	.	.	.	.	.	.	.
5	.	1 05	4 47	523	527 47	3 42	523	526 42	.	.	.	3 42	523	526 42
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
4	1,875	1,880 46	5 52	1,886	1,891 52	.	11	11	2 90	.	9 06	0 06	11	11 06
2	3 02	6 24	3 92	236 19	230 18	1 77	208 82	210 59	1	32 30	33 35	2 77	241 17	243 94
	786 18	792 48	17 32	1,948 34	1,965 66	10 90	1,162 16	1,173 06	6 12	.	0 12	11 02	1,162 16	1,173 18
	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
4	60	60 58	1 12	300	301 10	0 52	290	290 52	.	.	.	9 52	216	240 52
	5,416 20	5,442 81	44 40	7,593 53	7,637 93	16 61	2,144 98	2,161 50	1 16	32 35	33 53	17 79	2,177 33	2,195 12
ON.														
	6,309 43	6,356 87	351 56	46,179 36	46,530 92	129 22	22,528 11	22,657 33	174 90	17,341 82	17,516 72	304 12	39,869 93	40,174 05
	5,416 20	5,442 81	44 40	7,593 53	7,637 93	16 61	2,144 98	2,161 56	1 16	32 35	33 53	17 79	2,177 33	2,195 12
	11,725 63	11,799 68	395 96	53,772 89	54,168 85	145 83	24,673 09	24,818 92	176 06	17,374 17	17,550 25	321 91	42,047 26	42,369 17

TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE POPULATION AGRIC

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE D'HECTARES défrichés.	NOMBRE D'ARBRES ou d'arbustes plantés.	SITUATION DES TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS PAR LES COLONS. NOMBRE ET VALEUR DES CONSTRUCTIONS. Maisons. Nombre.	Maisons. Valeur.	Hangars. Nombre.	Hangars. Valeur.	Écuries et étables. Nombre.	Écuries et étables. Valeur.	Gourbis et silos. Nombre.	Gourbis et silos. Valeur.	Puits et norias. Nombre.	Puits et norias. Valeur.	TOTAL Nombre.
				fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
TERRITOI													
Affreville	1,034	10,596	24	42,500	0	800	2	2,400	•	•	2	200	34
Aïn-Béniau (Guyot-Ville)	88	535	32	29,800	12	0,300	6	3,600	•	•	3	700	57
Amoura-el-Aïn	49	020	•	•	13	420	•	•	27	350	•	•	42
Arbâ	234	9,035	21	190,400	31	2,050	36	21,700	32	300	4	4,000	165
Baba-Hassen	2.0	0,800	80	167,000	13	9,000	27	22,600	•	•	13	13,500	103
Beni-Mered	863	7,280	88	270,000	4	1,520	70	14,550	•	•	•	•	162
Birkadem	900	30,000	86	470,000	34	60,000	33	61,000	•	•	44	98,500	197
Birmandreis	215	22,355	04	073,000	5	6,000	271	141,100	6	200	71	43,400	447
Blidah	4	4,150	651	3,773,290	45	121,960	102	86,768	101	3,148	25	11,800	924
Bouzaréah	1,163	31,110	227	1,308,595	12	3,690	35	2,720	•	•	110	63,300	323
Boufarik	1,536	205,050	316	1,297,000	139	33,900	133	33,305	•	•	116	17,970	708
Bou-Roumi	95	625	•	•	•	•	2	700	10	226	•	•	23
Castiglione	246	7,270	•	•	23	1,200	69	5,200	0	73	•	•	95
Chaïba	90	•	10	10,000	3	400	2	1,200	2	100	7	1,750	30
Cheragas	326	4,880	90	163,500	20	5,000	13	5,000	•	•	24	6,000	149
Cherchel	707	15,020	184	1,657,700	72	15,230	65	22,200	140	17,015	50	32,208	541
Chiffa	306	6,152	50	50,100	24	3,125	2	900	•	•	•	•	80
Crescia	176	8,700	51	121,000	26	13,000	30	33,200	•	•	4	2,130	106
Dalmatie	592	11,065	55	155,373	40	4,140	15	3,000	•	•	•	•	113
Domette	030	0,130	3	4,500	20	540	23	6,600	•	•	2	250	108
Dély-Ibrahim	225	625	68	55,000	23	2,500	05	6,700	•	•	6	2,000	114
Douaouda	220	8,650	54	124,168	11	21,045	23	20,500	•	•	24	2,113	112
Douéra	536	16,110	231	415,000	32	86,300	71	61,100	•	•	105	42,000	629
Draria	259	5,600	66	123,000	44	17,150	31	25,000	•	•	12	7,600	156
El-Achour	407	5,600	59	80,300	23	10,300	23	14,500	•	•	20	5,800	124
El-Affroun	323	1,760	•	•	4	990	10	2,300	70	2,250	•	•	93
El-Biar	1,020	34,727	102	1,175,250	65	10,000	184	126,000	4	287	138	277,000	563
Fondouk	640	6,835	81	216,500	0	850	70	9,100	•	•	10	2,100	169
Fort-de-l'Eau	415	625	51	214,400	•	•	51	20,650	•	•	53	6,200	155
Fouka	357	7,213	09	115,800	16	5,050	24	12,229	•	•	1	200	122
Hussein-Dey	518	21,135	123	466,400	33	41,000	110	80,800	23	920	140	233,550	441
Joinville	378	8,126	30	280,000	6	1,800	15	3,000	•	•	•	•	61
Koléah	289	6,373	77	136,600	3	0,380	13	3,675	3	110	12	2,025	100
Kouba	597	21,770	100	1,033,300	12	34,000	36	61,100	17	340	44	83,360	231
La Ferme	035	10,149	4	4,800	13	2,360	58	14,800	11	2,030	6	2,100	90
Lodi	334	4,583	1	600	•	•	32	6,400	38	2,300	•	•	71
Maelma	100	4,400	51	75,000	00	0,800	33	12,400	•	•	5	1,500	109
Médéah	153	24,245	42	75,000	1	500	9	2,000	•	•	5	900	55
Maisonnell	116	11,523	214	1,645,850	35	14,000	50	26,000	•	•	11	9,000	316
Montenotte	160	120,126	•	•	•	•	70	18,350	•	•	20	12,400	99
Montpensier	332	8,697	28	100,000	2	3,780	14	3,160	•	•	•	•	66
Mouzaïa	609	6,955	134	159,560	63	4,600	44	2,565	•	•	43	12,900	324
Mustapha	1,186	37,780	374	3,306,500	97	46,700	613	162,200	•	•	254	62,900	972
Novi	296	3,488	3	1,700	•	•	21	11,126	26	700	64	3,219	177
Orléansville	083	70,677	124	83,000	7	4,000	12	8,705	•	•	24	13,500	167
Oued-el-Halleg	300	3,414	25	46,800	10	3,000	11	3,900	0	600	11	375	63
Ouled-Fayet	311	5,800	54	127,600	0	9,100	30	31,500	•	•	21	7,480	114
Pontéba	283	3,250	1	265	36	010	65	6,015	•	•	2	600	105
Rassauta	511	0,485	25	155,000	13	2,300	23	23,850	•	•	34	7,300	117
Rovigo	197	2,070	72	137,500	0	7,000	23	13,400	•	•	•	•	104
Sainte-Amélie	247	4,612	29	80,000	24	6,000	23	11,900	•	•	1	400	77
Saint-Ferdinand	242	5,420	25	47,600	11	9,000	29	33,400	•	•	2	4,100	71
Saoula	204	3,700	46	65,000	14	0,000	26	9,900	•	•	11	4,800	97
Sidi Abd-el-Kader-bou-Medfa	69	698	•	•	•	•	•	•	2	150	•	•	2
Sidi Ferruch	12	158	22	18,000	2	1,000	2	1,000	•	•	•	•	26
Souma	714	0,373	54	215,000	20	10,970	21	3,150	•	•	•	•	95
Tefeschoun	213	0,495	•	•	12	3,000	61	5,600	2	100	•	•	81
Tenez	289	14,000	37	24,600	•	•	6	3,000	•	•	25	9,700	68
Trappistes	430	7,650	2	150,000	2	15,000	0	77,000	•	•	8	18,000	21
Zéralda	98	961	33	44,764	2	400	17	10,271	•	•	•	•	34
Zurich	234	5,758	2	23,936	•	•	25	12,110	30	3,370	11	1,290	72
TOTAUX	24,434	982,212	4,646	23,357,077	1,150	629,005	2,790	1,409,638	560	35,235	1,641	1,120,300	10,801
TERRITO													
Aïn-Benian	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Aïn-Sultan	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Aumale	326	4,867	130	642,000	4	1,000	14	6,300	42	6,720	2	390	200
Boghar	30	650	80	25,300	•	•	2	600	1	200	•	•	32
Bourkika	12	900	•	•	•	•	1	1,500	•	•	•	•	1
Dellys	313	71,326	112	754,400	3	400	6	3,100	10	24,400	08	12,480	204
Marengo	974	5,800	11	30,500	32	5,900	104	9,800	72	1,460	94	4,700	393
Mouzaïa-les-Mines	76	3,700	0	676,179	6	4,500	2	6,116	•	•	1	563	14
Teniet-el-Haâd	210	690	35	03,550	3	1,900	2	4,200	•	•	10	2,000	21
TOTAUX	2,146	87,733	326	2,031,129	40	12,500	213	31,946	131	32,780	175	20,733	895
RÉCAP													
Territoire civil	24,434	982,212	4,640	23,357,077	1,155	629,005	2,790	1,409,638	569	35,235	1,641	1,120,399	10,801
Territoire militaire	2,146	87,733	325	2,021,129	86	12,500	213	31,946	131	32,786	173	20,733	895
TOTAUX GÉNÉRAUX	26,580	1,069,912	4,974	25,378,206	1,203	641,563	3,003	1,531,584	700	68,013	1,810	1,141,132	11,696

A PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

SITUATION DES BESTIAUX — NOMBRE ET DÉSIGNATION DES ANIMAUX.								SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE. — Nombre et désignation des objets.				SITUATION DES CULTURES — SUPERFICIES ENSEMENCÉES EN										
Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Chèvres	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers	prairies artificielles.	tabac.	cultures diverses.	Vignes.	TOTAL.
												h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a	h. a.	h. a	h. a.	h. a.	h. a.
17	8	20	5	8	40	10	140	35	10	1	41	600	425	.	0 50	8	1	2	.	.	.	1,033 50
0	8	30	2	30	.	12	88	12	6	.	81	47	3	2	2	2	.	.	.	2 50	.	50 50
1	2	74	10	60	.	37	140	32	86	.	38	24	1 50	.	0 25	7 50	0 50	.	.	1	.	45 11
2	8	60	60	36	55	27	210	32	85	26	63	60	29	10	4	7	8	.	35	0 20	.	155 90
0	2	65	10	44	.	9	152	46	58	3	101	30	.	3	4	2	.	.	29	48 30	.	110 30
22	8	100	26	50	.	81	401	65	56	6	139	359	18	2	4	8	15	.	13 60	140 75	.	734 60
16	29	110	105	120	150	35	600	60	41	7	108	180	20	6	8	3	.	.	20	47 60	.	293
0	35	110	35	78	250	4	577	50	38	6	94	134	29	3	14	6	7	1	4	3	.	203
113	160	135	70	210	171	126	1,040	58	16	23	100	180	60	13	16	21	30	.	15	13	.	348
20	118	112	84	810	183	76	1,514	92	45	22	159	277	50	14 05	28	33 50	24	.	3 50	13 83	.	480 28
23	18	820	150	61	900	65	8,157	162	23	18	275	530	115	35	63	50	.	1	354 00	82 35	.	1,150 35
.	2	38	12	20	.	13	117	88	10	1	47	41	8	1	1 50	8	1 50	.	2 25	3	.	61 85
[illegible]	8	104	34	32	.	27	226	72	42	5	115	108	6	4 60	1 50	8	4	.	10	45	.	236
2	.	16	.	60	.	.	41	16	14	.	32	28	50	2 30	3	1 50	1	.	2	.	.	80
2	4	60	12	90	150	11	317	33	30	8	71	292	3	1	8	2	.	.	10	19 65	.	308 65
30	48	270	85	440	1,212	29	2,326	84	26	13	123	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
38	3	89	68	13	.	38	204	45	25	5	75	129	31	8	4	5	11	.	17 70	24 11	.	229 65
2	1	65	23	112	.	6	220	87	16	.	65	84	4	4	3	9	.	.	17	16 50	.	131 80
15	8	78	30	14	.	27	182	65	60	4	129	104	13	1 75	1	0 50	1 50	.	0 35	49	.	237 10
78	7	84	13	50	15	19	223	133	60	.	193	109	27 30	8 40	0 70	1 50	.	45	.	.	.	187 95
19	7	60	30	110	160	10	307	30	28	4	62	115	9	8	0	4	5	.	6	40 85	.	189 25
[illegible]	5	60	25	50	.	17	212	90	32	2	90	150	0 75	7	2	4	1 25	.	6 75	47 06	.	213 [illegible]
[illegible]	20	160	86	220	300	30	[illegible]	60	28	13	103	110	32	16	0	4	.	.	75	107 20	.	348 30
[illegible]	3	39	17	200	.	10	308	20	20	4	33	160	7	8	7	6	.	.	15	12 30	.	161 90
[illegible]	2	90	6	42	.	11	136	32	28	4	64	73	3	0	1	3	.	.	6	31	.	125
[illegible]	3	170	36	40	.	31	297	80	45	.	125	79	31	2	3	4	2	.	7 75	6 05	.	134 80
17	110	150	45	170	540	58	1,180	112	31	15	161	238	37	5 30	27	11	141	6	11	32 67	.	618 17
7	3	114	30	60	16	553	817	62	53	15	130	102	18 50	13 80	4 10	7 70	4 50	.	25	62 68	.	237 55
46	13	70	.	.	.	38	178	52	36	17	104	341	21	5 60	7 10	10 7	3	.	1	.	.	380 35
[illegible]	8	150	30	29	.	32	220	63	84	8	98	186	2	1	7 70	6 25	9 83	.	12 10	44 15	.	260 50
[illegible]	24	60	12	134	.	35	574	90	21	68	177	115	30	.	42	0	60	.	16	0 58	.	264 58
[illegible]	9	98	35	85	.	39	522	23	17	3	17	102	4	3	2	3	4 25	.	8 15	17 15	.	153 05
[illegible]	8	200	50	72	100	83	570	56	33	10	101	173 16	63	8 40	17	8 40	13	.	10	89 50	.	321 64
[illegible]	60	120	25	110	250	102	735	147	36	33	216	227	60	7 52	35	10 24	50	.	15	10 60	.	450 70
[illegible]	8	60	20	.	.	130	247	54	28	.	82	111	110	1	3	4	2	.	.	.	.	233
[illegible]	12	71	6	150	30	6	297	125	63	.	158	100	10	2	2	2	2	.	.	.	.	110
[illegible]	2	60	40	40	.	13	175	40	53	5	78	33	5	.	8	2	.	.	5	22 30	.	71 50
13	15	14	14	20	107	37	251	8	8	10	23	103	90	6	13	0	10	170	.	125	.	502
[illegible]	49	100	9	430	85	35	949	16	32	8	57	33	15	4 50	10	14 60	32	8	.	.	.	110
[illegible]	17	120	35	30	40	17	249	110	63	.	173	262 50	14	4	4	7	2	.	.	.	.	293 50
[illegible]	8	30	40	27	.	88	190	21	18	2	41	80	7	3 50	1 50	1 30	4	.	89 05	91 20	.	187 75
[illegible]	8	140	40	20	.	45	323	139	60	3	202	359	44	5	7	.	63	.	4 30	33 80	.	444 10
[illegible]	80	312	41	240	260	68	1,92[illegible]	113	161	91	369	438	183	21	18	6	50	.	18	11	.	725
.	10	110	0	65	.	11	217	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
[illegible]	100	160	160	70	1,000	135	2,165	260	180	100	540	148	60	3	21	11	22	.	81	.	.	346
[illegible]	3	60	10	8	.	7	94	19	14	1	33	30	0 75	33	.	0 30	2 75	.	1 35	0 05	.	67 00
3	4	70	103	120	500	15	830	50	30	4	71	150	4	6	4	8	.	.	10	45 50	.	507 50
.	.	73	.	.	.	81	94	90	45	.	135	[illegible]	65	.	1 60	3 75	7	.	.	0 30	.	284 05
[illegible]	8	225	40	24	250	32	667	45	32	15	92	155	22	6 30	0 75	5 60	7 25	.	8	30 75	.	274 85
2	26	60	40	42	.	11	200	31	10	6	53	83	10	7	2	4	6	.	22	6 05	.	133
2	2	50	60	30	.	6	115	40	30	1	71	50	3	1	1	1	.	.	3	27 50	.	77 50
[illegible]	6	60	12	100	.	11	250	32	29	4	65	80	1	8	1	2	.	.	3	10 25	.	107 85
[illegible]	6	32	18	50	.	14	129	40	18	2	60	84	5	0	3	2	2	.	11	18 30	.	133 30
[illegible]	1	10	2	11	21	53	121	63	27	2	67	45	22	.	0 50	1	.	.	.	.	.	65 50
[illegible]	2	4	.	4	.	3	17	4	2	.	4	2	2	1	1	.	.	.	0 25	8	.	14 25
[illegible]	3	115	25	16	.	27	833	54	24	8	86	195	40	10	4	3	6	.	60	63 90	.	352 95
[illegible]	8	60	22	25	.	17	103	50	29	.	79	141	7	2	1 30	2	12	.	3 36	15 50	.	139 50
54	133	42	18	85	118	33	490	8	15	0	27	75	4	1	8	10	4	.	.	.	5	107
0	.	60	30	60	100	18	551	18	14	2	31	135	5	8	1	2	.	.	.	20	.	164
2	2	48	8	30	1	20	118	25	8	0	32	83	1	.	2 60	2 25	2 00	.	4	11 25	.	107 60
[illegible]	5	72	18	150	2	09	263	60	61	2	112	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
[illegible]	1,380	6,367	1,894	5,971	7,160	2,045	29,518	3,349	2,111	621	6,281	8,949 84	1,913 10	329 92	431 60	371 28	617 65	232	601 86	1,573 32	8	15,619 56

AIRE.

Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Chèvres	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers	prairies artificielles.	tabac.	cultures diverses.	Vignes.	TOTAL.
[illegible]	.	50	.	.	.	.	52	25	2	.	27	250	140	.	.	.	.	.	.	.	.	390
[illegible]	.	40	.	.	.	.	42	4	8	.	10	420	350	.	.	.	.	.	.	.	.	770
[illegible]	20	60	30	160	50	46	434	30	15	30	73	530	200	.	3	50	13	.	1	2	.	802
[illegible]	24	2	3	47	16	11	104	8	1	1	8	35	4	2	10	.	12	.	.	.	.	63
[illegible]	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	2	7	3	.	0 50	0 60	0 50	.	.	.	.	11 30
[illegible]	7	20	20	30	60	10	203	16	6	2	26	66	.	.	.	.	1	3	7	124	10	211
[illegible]	7	244	60	210	61	45	633	294	84	3	381	140 20	3 80	17 64	14 10	29 60	41	.	30 20	49 50	150	480
[illegible]	8	80	.	3	08	4	121	2	3	1	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
[illegible]	0	20	6	16	48	12	110	6	4	4	16	50	40	.	.	.	.	.	.	.	.	50
[illegible]	77	536	136	616	345	115	1,530	391	118	13	552	1,518 20	712 50	18 66	27 69	60 00	98 50	3	50 50	176 50	160	2,333 50

ON.

Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Chèvres	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers	prairies artificielles.	tabac.	cultures diverses.	Vignes.	TOTAL.
[illegible]	1,352	6,367	1,894	5,971	7,440	2,645	29,512	3,318	2,111	621	6,281	8,946 81	1,913 10	329 92	435 60	371 28	617 65	232	601 85	1,573 32	8	15,649 56
[illegible]	77	536	130	610	315	115	1,830	391	110	13	552	1,518 20	712 80	18 66	27 62	50 00	60 50	3	50 50	176 50	160	2,333 50
[illegible]	1,429	6,903	2,030	6,381	7,833	2,790	31,372	3,960	2,227	665	6,833	10,167 84	2,665 90	349 54	463 49	431 37	717 15	235	1,020 05	1,749 62	165	18,288 06

TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE POPULA

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	EFFECTIF GÉNÉRAL DE LA POPULATION AGRICOLE.					EFFECTIF DES COLONS CONCESSIONNAIRES.			PROFESSION DES COLONS CONCESSIONNAIRES.				SUPERFICIES CONCÉD...	
	Hommes.	Femmes.	Enfants de 2 à 7 ans.	Enfants au-dessous de 2 ans.	TOTAL.	Mariés.	Célibataires.	TOTAL.	Anciens cultivateurs.	Anciens militaires.	Professions diverses.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.
													h. a	h. a
TERRITO														
Aboukir	50	64	18	12	175	58	5	63	52	11	.	63	4 20	768 14
Aïn-Boudinar	54	30	67	16	127	29	18	47	68	16	.	47	2 82	555 19
Aïn-el-Turck	61	32	34	10	137	08	7	35	88	7	.	35	8 09	413 41
Aïn Nouissy	101	74	50	18	222	50	6	54	38	12	.	54	5 40	095 36
Aïn-Sidi-Chérif	65	70	80	22	199	50	17	53	30	23	.	28	3 94	213 57
Aïn Tedeles	156	106	37	58	351	76	15	91	66	25	.	91	7 12	900 67
Arcole	83	40	34	8	166	32	3	35	86	6	.	35	1 62	667 94
Arzew	315	654	200	105	944	171	133	304	255	50	.	304	6 54	633 26
Bled-Touaria	100	103	54	20	279	50	1	51	47	4	.	51	3 96	593 56
Boudor	81	10	9	9	48	2	14	20	16	4	.	20	1 03	256 14
Bou-Tlelis	95	76	67	35	233	60	.	60	50	10	.	36	4 14	618
Bréa	68	51	61	24	184	30	16	46	10	36	.	66	5	416 22
Damesme	61	36	11	14	122	32	3	33	32	3	.	65	8 88	460 65
Fleurus	70	67	66	51	254	54	17	70	58	12	.	70	8 20	375 67
Hassi-Ameur	68	69	81	20	194	43	13	56	49	7	.	50	3 10	462 50
Hassi-ben-Férah	94	84	33	17	228	31	23	54	18	36	.	54	4	550 0[illegible]
Hassi-ben-Okba	56	52	44	46	198	56	5	61	40	21	.	61	3 70	601 64
Hassi-ben-Nif	84	68	15	20	182	52	1	53	42	11	.	53	8 18	517 42
Hennaya	65	16	18	17	157	31	20	51	20	31	.	81	3 50	81[illegible]
Karouba	14	11	3	1	29	6	5	14	12	6	.	14	0 78	159 42
Kléber	120	103	25	16	278	55	4	50	45	11	.	59	8 78	721 04
La Sénia	151	129	46	30	359	28	21	49	37	18	.	40	3	665
Mangin	60	52	81	16	130	39	3	88	32	10	.	42	3 78	305 60
Mansourah	44	28	21	2	101	23	14	37	16	21	.	37	2 64	533 01
Mascara	860	573	368	336	6,137	41	127	126	82	86	.	168	0 76	1,360
Mazagran	79	73	94	37	283	53	23	78	51	27	.	78	6 10	984 34
Mefessour	93	77	23	13	208	37	16	55	40	6	.	55	8 10	537 10
Misserghin	399	236	264	78	998	91	111	202	150	52	.	202	10 61	1,056 23
Mostaganem	44	85	19	9	94	8	3	13	7	6	.	13	.	344
Négrier	60	35	8	9	1.0	28	19	47	12	35	.	47	8 82	419 15
Oran (banlieue civile)	141	119	49	20	309	34	16	44	26	18	.	44	.	2,002 70
Ourea	18	7	1	2	36	3	5	10	7	3	.	10	.	136 88
Rivoli	53	89	26	18	187	46	10	56	39	20	.	50	3 84	785
Sofsaf	38	66	6	4	75	21	13	36	16	20	.	36	6 40	361 56
Saint-André	78	38	42	13	173	32	46	78	30	16	.	76	3	1,013 31
Saint-Cloud	415	306	76	36	835	200	60	260	184	76	.	260	15 60	6,437 60
Sainte-Léonie	112	88	17	30	646	54	7	61	57	4	.	61	8 82	602 [illegible]
Saint-Leu	55	43	81	33	182	40	26	66	47	19	.	66	8 96	502 65
Saint-Louis	140	109	109	32	390	89	6	65	52	13	.	98	5 88	780
Sidi-Chami	311	135	53	25	464	72	47	119	106	13	.	110	18 21	2,775 19
Souk-el-Mitou	109	80	20	18	227	49	23	72	59	13	.	72	0 34	666
Stidia	184	133	43	84	365	64	20	84	80	4	.	24	8 04	905 23
Tlemcen	325	295	29	43	692	133	62	197	167	30	.	197	.	611 58
Tenira	71	60	18	3	149	30	3	41	33	0	.	41	2 32	504 26
Valmy	133	82	35	88	276	51	88	79	42	37	.	79	4 82	1,121 13
Saint Hippolyte	18	13	7	8	44	11	3	14	7	7	.	14	1 12	190 05
TOTAUX	5,803	4,253	2,211	1,435	13,732	2,280	1,038	3,327	6,407	920	.	3,327	169 14	33,163 25
TERRIT														
Aïn-Temouchent	100	77	38	24	299	61	6	67	4	5	18	27	1 50	348 40
Daya	13	5	1	2	21	1	.	1	.	1	.	1	.	.
Frendah	5	4	.	.	6	.	5	5	5	.	.	0	0 70	271
Lalla Maghrnia	26	8	3	1	36	1	3	4	1	3	.	2	.	81
Nemours	287	244	105	97	736	47	30	77	49	28	.	77	0 84	229 41
Oran (banlieue militaire)	190	121	48	24	358	23	59	82	48	34	.	82	1 32	18,446 15
Oued-el-Hammam	7	4	6	1	14	4	3	.	4	3	.	7	.	
Saïda	81	22	7	16	129	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Saint-Denis-du-Sig	438	279	135	185	1,041	78	145	223	130	96	.	223	17 60	6,002 95
Sebdou	6	5	1	1	13	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Sidi-bel-Abbès	128	91	36	43	608	64	64	188	98	32	.	128	23 02	1,761 20
Sidi Brahim	21	8	5	.	35	8	13	21	16	5	.	21	1 88	689 54
Sidi Lassen	10	8	2	3	20	4	3	16	7	3	.	10	1 20	010 30
Tiaret	141	27	8	5	170	.	.	.	.	.	.	.	.	.
TOTAUX	1,508	878	394	309	3,179	251	334	585	360	207	18	585	48 88	29,302 35
RÉC														
Territoire civil	5,803	4,258	2,241	1,435	13,732	2,286	1,038	3,327	6,407	920	.	3,327	188 14	33,163 25
Territoire militaire	1,508	878	394	399	3,179	251	334	565	360	207	18	585	48 88	29,302 35
TOTAUX GÉNÉRAUX	7,311	5,131	2,535	1,834	16,911	3,546	1,372	3,918	2,767	1,127	18	3,916	637 02	62,466 60

…COLE DE LA PROVINCE D'ORAN, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

…ON DU TERRITOIRE. …superficies disponibles		Superficie totale du territoire			Division des concessions distribuées. Superficie des concessions provisoires			Superficie des concessions définitives			Superficie totale		
à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.
h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
646 26	646 46	5 40	1,413 74	1,419 14	4 20	768 96	772 90	.	.	.	6 20	766 48	772 68
953 74	955 32	6 46	1,306 93	1,313 33	6 82	855 10	858 01	.	.	.	2 92	555 19	858 01
926 86	932 99	5 86	1,016 61	1,645 60	3 09	413 81	816 86	.	.	.	3 06	413 81	414 90
1,202 46	1,902 86	6 24	1,957 48	1,963 72	6 40	695 86	700 76	.	.	.	6 40	695 30	700 76
642 93	643 11	3 72	1,357 54	1,361 22	3 24	814 57	617 81	.	.	.	3 24	814 07	817 91
900 46	901 05	0 12	1,890 48	1,900	7 10	900 47	906 03	.	.	.	7 10	600 87	608 61
87 60	87 35	4 92	738 02	700 85	1 62	667 00	660 54	.	.	.	1 62	667 08	669 60
627 62	600 86	8 86	1,260 44	1,268 70	4 86	541 16	605 61	1 60	132 10	133 00	0 54	633 26	639 80
802 17	806 44	0 24	1,396 72	1,402 86	6 86	603 54	867 32	.	.	.	2 86	503 56	597 52
1,795 83	1,800 61	11 61	[illegible] 61	2,063 02	1 03	256 46	257 21	.	.	.	1 01	256 16	257 21
1,385	1,387 16	6 30	2,000	2,004 86	4 14	615	618 14	.	.	.	4 14	615	618 14
.	.	6	416 22	415 22	0	410 23	415 62		.	.	0	410 29	415 22
444 61	445 05	2 70	965 26	867 86	2 28	416 05	442 83		.	.	2 26	440 05	442 93
.	.	4 20	875 67	579 87	4 20	875 87	579 87		.	.	4 20	875 87	570 87
90	32 24	3 40	495 54	407 86	3 16	462 50	465 80		.	.	3 16	462 50	865 66
.	.	4	550 06	604 86	4	550 06	554 00		.	.	4	900 06	554 06
.	.	3 70	661 64	605 34	3 70	601 64	605 34		.		3 70	601 64	600 25
26	26	6 18	837 42	840 60	3 10	917 42	520 86		.	.	3 18	517 42	520 60
.	.	3 86	312	215 86	3 80	316	315 56			.	2 50	312	315 50
279 80	279 86	0 74	439 23	440	0 76	159 42	160 20		.	.	0 75	159 42	160 20
7	9 94	6 76	728 04	731 74	4 72	721 04	728 76	.	.	.	4 78	721 04	725 76
.	.	3	684	687	1	233	234	6	451	433	3	684	687 00
611 86	612 98	8 50	1,197 44	1,204	3 76	565 60	569 04	.	.	.	2 72	565 80	569 34
.	.	2 54	513 81	916 35	2 64	513 41	516 45	.	.	.	2 64	512 81	916 45
230	236 99	13 26	1,236	1,185 28	0 76	1,210	1,244 70	.	.	.	6 70	1,210	1,249 70
67	67	6 10	1,001 36	1,005 48	6 05	631 70	632 70	1 10	212 65	323 78	2 16	954 36	956 45
63 86	64 00	3 00	621	624 86	3 12	557 40	560 52	.	.	.	3 12	657 40	500 52
64 00	67 30	12 46	1,100 65	1,174 23	6 07	576 19	604 78	3 04	220 04	222 04	10 64	1,096 23	1,106 84
1,152	1,150	.	1,500	1,500	.	150	141		160	180		310	318
.	.	2 96	419 16	422	6 82	416 18	422		.	.	2 82	419 18	429
.	.	.	2,002 78	2,002 70	.	1,794 00	1,798 00	.	203 76	203 79	.	2,002 70	2,002 70
370 00	370 00	.	515 44	515 48	.	120 48	136 66	.	.	.	.	136 40	136 85
866 50	867 00	4 86	1,651 86	1,656 14	3 84	785	788 81	.	.	.	3 84	785	768 84
.	.	2 36	361 50	363 90	2 16	336 50	338 06	.	25	23	0 46	361 50	363 96
66 60	60 93	6 24	1,040	1,083 24	3	1,013 31	1,810 31	.	.	.	3	1,013 31	1,016 31
2,444 86	2,440 60	17 02	4,462 10	4,900	10 67	2,420	2,441 07	0 03	11 86	11 83	13 60	2,137 00	2,453 10
360 86	361 85	4 72	963 05	968 37	3 79	989 16	592 89	8 03	13 57	13 86	3 82	602 67	606 19
104 86	106 44	4 02	661 01	661 03	3 96	874 63	577 93	0 06	9 86	9 00	3 96	580 63	866 59
10 86	20 82	7	799 50	806 50	0 84	780	783 04	.	.	.	5 88	796	785 88
167 56	161 02	18 08	2,962 84	2,874 42	11 64	2,083 28	3,106 29	0 37	601 01	682 18	12 21	2,775 49	2,787 40
1,134	1,137 78	9 00	2,000	2,009 86	3 74	690	693 78	1 56	176	177 60	0 34	306	871 34
861 63	866 80	11	4,730 36	4,741 54	0 04	924 80	937 17	.	.	.	8 64	928 53	937 47
2,288 00	2,288 46	.	2,500	2,500	.	.	.		641 86	211 52	.	211 52	611 52
820 92	830 86	2 58	1,025 45	1,028 06	6 52	504 56	507 06	.	.	.	2 58	504 56	507 08
123 78	123 73	4 82	1,245 16	1,249 86	4 82	1,121 43	1,12[illegible] 25	.	.	.	4 82	1,121 43	1,126 25
6 54	9 54	1 16	100 86	197 77	1 10	100 06	194 23	.	.	.	1 16	100 05	194 92
22,008 93	22,112 26	244 41	63,219 10	55,463 50	175 84	60,548 64	30,724 48	0 00	2,617 61	6,626 91	188 14	33,163 20	33,351 39

…TAIRE.

à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.
2,066 70	2,070 00	14 61	3,015 19	9,030 00	1 86	348 40	350 65	.	.	.	1 00	348 40	350 65
654 65	654 65	.	654 65	654 65	.	.	.	.	.	.	.	.	.
670	670 86	1 60	650	251 80	.	.	.	0 76	274	274 70	0 70	274	274 70
.	.	.	61	61	.	61	61	.	.	.	.	61	61
88 13	90 16	1 51	267 58	609 05	0 54	229 84	226 95	.	.	.	0 54	220 41	220 05
10 26	10 00	8 72	10,184 35	10,189 07	1 02	10,066 45	10,400 67	.	.	.	1 52	10,440 10	10,450 07
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	6 16	17 70	6,693 06	6,711 71	.	.	.	17 06	6,002 00	6,711 56	17 60	6,663 08	6,711 54
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
2,225 61	2,239 94	23 82	3,067	4,610 82	.	.	.	23 82	1,761 19	1,780 01	23 00	1,761 18	1,765 01
1,040 46	1,039 00	6 00	2,260	2,273 30	.	.	.	1 86	648 34	661 42	1 88	649 54	651 42
1,226 61	1,829 12	6	2,041	2,047	.	.	.	4 86	916 59	617 03	1 26	616 59	617 85
4,517 13	4,517 61	0 08	4,517 13	6,017 21	.	.	.	.	.	.	.	.	.
13,560 40	13,566 27	76 00	42,860 86	42,937 50	3 00	10,107 95	10,116 67	45 26	10,100 00	10,210 00	48 60	29,302 35	29,301 23

…ON.

à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.	à bâtir.	à cultiver.	Total.
22,068 93	22,112 26	244 41	30,610 16	55,463 59	176 86	30,548 64	30,724 48	8 30	2,617 61	2,626 91	185 14	33,163 23	33,301 39
13,566 40	13,566 27	76 00	42,860 86	42,937 50	3 63	10,107 05	10,110 07	45 26	10,100 30	10,210 86	45 68	29,302 35	29,301 25
36,634 63	35,608 47	321 07	86,000 86	96,401 00	183 46	49 632 06	46,835 10	86 00	12,616 61	12,867 47	227 02	62,466 00	62,702 66

2° TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE POPULATION AGRIC

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE D'HECTARES défrichés.	NOMBRE D'ARBRES ou d'arbustes plantés.	SITUATION DES TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS PAR LES COLONS — NOMBRE ET VALEUR DES CONSTRUCTIONS. Maisons. Nombre.	Maisons. Valeur.	Hangars. Nombre.	Hangars. Valeur.	Écuries et étables. Nombre.	Écuries et étables. Valeur.	Gourbis et silos. Nombre.	Gourbis et silos. Valeur.	Puits et norias. Nombre.	Puits et norias. Valeur.	[illegible] Nombre.
				fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
TÊRRITOI													
Aboukir	360	3,566	•	•	28	600	87	9,070	37	250	3	100	134
Aïn-Boudinar	611	907	1	1,000	9	300	18	1,820	8	160	•	•	32
Aïn-el-Turk	190	1,400	37	50,600	8	550	18	2,300	•	•	8	2,000	66
Aïn-Nouissy	205	29,078	•	•	5	250	80	4,000	10	200	1	23	65
Aïn-Sidi-Chérif	875	1,355	•	•	3	300	7	780	30	450	1	80	41
Aïn-Tedles	608	85,870	7	14,000	31	1,340	64	16,010	130	600	22	8,140	274
Arcole	301	3,817	29	65,500	13	6,700	8	3,300	•	•	11	7,000	57
Arzew	340	8,528	203	400,000	4	630	11	6,500	4	48	60	14,000	341
Blad-Touaria	147	500	•	•	13	700	10	9,590	43	320	1	35	66
Bosquet	101	605	11	20,100	•	•	4	3,400	•	•	•	•	31
Bou-Tlélis	34	60	•	•	•	•	3	8,000	•	•	•	•	5
Bréa	18	11,370	92	63,254	6	2,416	66	14,800	8	410	1	100	111
Damesme	165	135	•	•	14	1,000	33	1,750	30	300	8	600	41
Fleurus	860	968	•	•	•	•	165	3,900	46	730	39	4,000	166
Hassi-Ameur	867	200	•	•	10	800	30	3,320	87	960	48	8,760	125
Hassi-ben-Férah	322	410	•	•	•	•	37	3,200	•	•	30	4,500	[illegible]
Hassi-ben-Okba	333	836	•	•	•	•	65	5,750	10	230	46	7,500	179
Hassi-bou-Nif	235	940	•	•	83	1,100	44	8,950	22	820	43	5,450	130
Hennaya	129	3,368	32	78,000	1	300	3	1,160	18	70	•	•	74
Kerouba	133	1,375	•	•	5	840	10	350	•	•	3	1,075	16
Kléber	331	1,064	•	•	54	3,140	38	5,600	47	2,350	•	•	150
La Senia	728	20,175	49	246,000	6	6,860	26	14,250	•	•	104	15,275	166
Mangin	852	1,903	•	•	17	1,500	36	2,900	•	•	•	•	53
Mansourah	14	7,080	41	60,500	4	6,000	28	10,515	3	90	8	1,000	78
Mascara	29	960	821	2,024,000	•	•	35	3,500	83	8,000	15	7,000	456
Mazagran	851	30,447	79	100,450	30	18,184	65	90,318	•	•	34	7,080	206
Mefessour	223	690	4	1,400	85	2,100	13	970	87	430	25	8,600	194
Misserghin	700	18,245	313	370,200	83	15,300	202	71,600	•	•	34	13,420	471
Mostaganem	344	4,370	13	66,000	11	8,400	17	13,508	•	•	10	1,478	36
Nègrier	48	13,017	48	101,230	11	5,810	25	8,720	13	760	8	1,000	99
Oran (banlieue civile)	1,205	79,487	98	358,850	17	14,650	36	36,365	•	•	80	42,630	203
Ouréa	67	3,374	16	11,600	3	1,160	6	2,000	•	•	•	•	21
Rivoli	251	9,386	3	4,500	10	1,790	83	5,600	19	300	80	5,150	[illegible]
Sefsaf	31	6,280	38	72,640	7	4,050	23	7,341	8	505	•	•	76
Saint-André	968	3,200	81	31,600	18	6,800	•	•	•	•	1	1,500	78
Saint-Cloud	1,029	5,047	6	13,000	46	13,500	228	71,000	132	14,460	13	9,800	485
Sainte-Léonie	394	378	•	•	1	400	47	4,160	8	60	8	300	65
Saint-Leu	367	322	•	•	20	1,000	36	12,600	38	900	7	1,400	101
Saint-Louis	303	496	•	•	•	•	115	7,920	•	•	85	8,300	196
Sidi-Chami	1,107	13,602	127	332,352	22	13,009	60	42,650	•	•	84	26,840	307
Souk-el-Mitou	678	31,811	•	•	16	1,010	46	3,585	8	90	8	348	64
Stidia	624	9,334	14	22,000	3	40	22	1,047	39	90	•	•	75
Tlemcen	812	7,500	17	68,000	5	600	3	300	7	70	9	2,060	36
Tounin	490	3,422	•	•	85	1,196	39	1,490	41	650	15	740	111
Valmy	785	8,466	89	251,304	33	22,900	50	25,000	•	•	77	28,190	244
Saint-Hippolyte	60	60	15	60,000	3	1,500	7	3,300	•	•	1	3,000	32
TOTAUX	17,861	402,301	1,653	3,400,176	667	170,181	1,874	485,263	966	31,206	1,033	240,758	5,186
TERRITO													
Aïn-Temouchent	168	3,100	26	88,026	2	8,300	3	2,300	18	2,330	8	100	[illegible]
Daya	•	•	1	3,900	•	•	•	•	•	•	•	•	[illegible]
Frendah	148	980	3	20,960	1	800	3	430	9	700	8	180	[illegible]
Lalla-Maghrnia	61	115	6	26,300	3	800	3	1,000	•	•	•	•	11
Nemours	•	821	3	7,000	•	•	•	•	•	•	2	800	4
Oran (banlieue militaire)	4,327	34,300	95	208,900	8	16,700	16	17,450	4	6,300	•	•	[illegible]
Oued-el-Hammam	91	2,000	5	40,000	1	8,000	5	4,100	•	•	1	300	22
Saïda	450	1,200	17	140,000	6	2,600	7	1,000	•	•	•	•	33
Saint-Denis-du-Sig	1,930	32,053	186	345,500	13	6,000	132	183,250	30	871	3	300	374
Sebdou	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sidi-bel-Abbès	1,818	35,030	64	122,816	22	4,160	7	775	35	1,740	30	12,115	107
Sidi-Brahim	192	2,428	11	34,950	3	360	1	100	4	340	5	4,200	[illegible]
Sidi-Lassen	101	883	11	17,000	•	•	2	800	2	120	8	2,300	18
Tiaret	150	3,077	43	102,500	•	•	3	1,000	•	•	•	•	67
TOTAUX	9,495	120,034	468	1,157,510	62	39,220	209	212,705	84	12,501	57	20,555	[illegible]
RÉCAI													
Territoire civil	17,861	402,301	1,653	4,408,176	667	170,481	1,874	485,263	966	31,206	1,033	240,758	6,195
Territoire militaire	9,495	120,034	468	1,157,510	62	39,220	209	212,705	84	12,501	57	20,555	890
TOTAUX GÉNÉRAUX	27,356	522,335	2,121	5,565,686	729	209,701	2,083	697,968	1,050	43,706	1,090	261,313	7,075

LA PROVINCE D'ORAN, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

SITUATION DES BESTIAUX. — Nombre et désignation des animaux.								SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE. — Nombre et désignation des objets.				SITUATION DES CULTURES. — Superficies ensemencées en										2
Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches.	Chèvres.	Moutons.	Porcs reproducteurs.	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux.	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre.	fèves.	légumes divers.	prairies artificielles.	tabac.	cultures diverses.	vignes.	TOTAL.
												h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
II.																						
7	0	180	20	13	133	72	430	70	40	.	125	140	97	2	3 60	1	7	.	0 30	2 80	.	232 80
.	4	37	20	5	.	37	107	80	21	.	56	170	80	19	10	4	5	.	.	20	.	331
2	80	2	.	180	.	39	221	23	7	4	34	69 40	62	.	.	.	1	.	.	.	.	131 40
3	3	120	35	7	50	129	352	30	56	.	84	122	95	27	4	2	10	.	.	30	.	316
.	4	75	20	14	25	30	102	8	12	.	20	150	153	3	10	1	2	.	0 15	2	.	335 15
1	2	209	61	147	360	327	1,173	102	50	.	180	380	240	10	12	0	85	.	.	44	.	795
15	7	18	7	120	400	12	601	30	23	4	82	145	200	3	.	2	.	.	.	10 30	.	367 30
49	91	44	20	221	100	65	634	80	61	36	117	105	150	0	0	0	12	2	.	.	.	343
.	2	67	10	21		94	220	18	22	.	40	30	30	10	12	3	12	.	.	1	.	114
0	3	3	.	10	.	92	104	9	1	2	12	10	42 50	.	.	.	.	.	.	.	.	91 30
3	0	13	.	20	50	8	110	9	3	1	13	7	9	.	1	3	1	.	.	.	.	14
10	12	30	30	192	14	33	391	59	30	5	94	271	30	5	2	4	3	2 50	0 15	.		321 60
.	2	78	.	80	.	29	181	31	10	.	67	100	15	.	.	1	2	.	.	5	.	131
10	3	179	.	200	91	80	407	70	40	.	110	231	91	.	.	0	.	.	.	60	.	377
1	4	80	.	13	10	17	116	61	92	3	90	119	33	.	3	3	14	.	2 06	.	.	161 06
.	.	133	.	80	15	2	213	80	35	.	99	97	75	5	2 80	2	12 50	.	.	.	.	195
0	3	401	.	101	91	10	490	80	50	.	90	315	36	1	2	1	.	.	.	10	.	360
1	.	34	.	13	.	9	70	53	21	1	69	73	102	3	4	0	17	.	1 20	.	.	204 80
13	3	30	31	2	.	150	227	10	9	1	20	70	4 65	3	3	3	2	.	1	.	.	20 65
1	2	10	.	10	9	.	34	2	8	.	15	80	80	2	2 50	0 25	3 30	.	.	4	.	103 25
1	2	140	.	170	180	32	434	46	38	.	104	207 80	12 25	.	4	2	10	.	3	12 93	.	250 48
34	43	30	13	30	450	57	801	63	67	31	131	263	102	.	.	.	.	.	3 75	5 10	.	453 85
2	3	87	.	78	93	5	275	34	51	2	67	80	10	1	4	.	6	.	.	.	.	77
2	13	9	12	80	200	20	319	30	5	4	59	180	25	3	5	3	5	.	2 50	.	.	221 50
17	10	26	.	20	704	87	920	35	35	7	67	92	319	.	30	.	15	.	1	.	.	354
12	30	43	10	110	61	22	436	80	23	11	114	370	162	30	10	3	65	1 54	.	24	.	627 54
2	.	40	.	.	.	2	53	87	23	1	67	104	22	.	.	.	.	.	.	.	.	126
10	32	150	11	125	830	30	1,030	30	40	7	112	245	255	5	.	4	.	.	4 50	17	.	530 50
10	31	19	10	80	30	26	245	30	10	0	50	41	107	14	23	7	20	.	3	2	.	233
9	7	16	3	30	20	41	161	10	21	.	39	80	13 50	3	4	2	0	1	2 50	.	.	114 50
47	53	211	12	125	450	30	1,296	87	82	17	106	319	410	.	30	.	50	.	3	34 80	.	862 50
.	3	10	5	215	30	41	251	15	4	2	19	31	29	4	3	1	5 30	.	.	2 50	.	75 30
3	8	180	30	0	421	130	736	04	30	2	100	176	40	70	4	3	15	.	2 00	30	3	339 25
3	0	0	2	22	.	11	33	0	4	1	11	43	7 80	2	3	1	1	3	3	.	.	62 50
30	9	211	.	170	680	79	1,214	80	90	3	102	373	104	0 50	0 29	3	1 30	.	2 27	.	.	450 06
17	5	300	.	442	324	243	1,373	300	125	3	301	437	55	.	3	1 30	5	.	0 60	.	.	508
.	6	98	.	162	7	14	309	32	20	2	54	198	92	3	23	0	9	.	.	.	.	324
3	.	76	.	10	30	74	226	91	32	2	03	109 20	59	.	.	4 30	14 50	2	.	15	.	186 20
.	.	330	.	295	705	12	450	87	70	.	107	115	78	3	7	2	14	.	.	.	.	210
43	12	480	6	100	900	38	1,087	200	180	90	400	950	400	.	2	1	3	.	3 22	1	.	1,316 80
8	10	250	100	44	400	50	955	70	44	.	114	473	195	.	2	1 30	0	.	.	2	32	737 50
4	2	107	30	.	4	35	204	21	30	0	154	350	170	10	37	.	25	.	.	50	.	565
67	112	72	.	43	311	60	713	3	18	7	28	4	6	2	9	31	40	3	.	.	.	102
.	1	70	.	50	40	31	194	82	31	.	73	185	110	.	5	.	2	.	.	10	10	290
40	20	274	0	50	600	60	1,163	101	87	7	173	600	150	.	.	.	.	.	4 50	7 27	.	701 77
.	2	34	.	30	327	2	385	20	5	10	25	45	61	.	8	1	2	1	0 75	1	4	129 75
344	606	4,946	347	4,014	9,053	2,452	23,017	2,095	1,540	231	4,366	9,378 10	4,511 65	249 50	512 80	129 75	167 19	17 04	33 12	336 05	60	16,701 85
TAIRE.																						
21	80	60	2	12	.	192	411	25	10	1	40	105	45	.	2	4	7	.	.	.	.	224
5	.	.	.	.	.	20	30	2	3	.	3	.	5	.	.	.	.	.	.	.	.	2
	1	.	.	12	30	.	85	4	.	1	3	72	4	.	.	.	.	.	.	.	0 12	79 15
4	.	23	5	2	47	60	180	3	2	1	0	12	47	.	1	1	.	.	.	.	.	81
13	20	.	.	200	150	20	430	0	6	3	17	27	30	.	.	.	24	.	.	.	.	108
30	28	481	112	30	3,450	187	4,320	130	50	20	105	680	417	.	.	.	.	.	.	10	.	1,247
3	3	.	.	10	.	22	105	3	3	1	7	.	12	.	.	1	3	17	.	.	.	36
9	.	180	.	30	12	187	381	21	10	1	62	250	100	.	12	.	2	.	.	.	.	370
29	77	63	20	122	1,170	80	1,785	317	80	22	327	700	600	.	.	.	13	.	.	33 20	.	1,545 25
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0 80	.	.	.	.	.	.	.	.	2 50
50	81	30	3	302	400	102	1,185	45	27	4	72	1,000	654	0	10	4	20	30	0	12	5	1,910
3	.	.	.	2	1	.	10	7	5	.	10	82	10	0	.	.	3	.	.	.	.	180
	3	2	.	30	.	2	43	0	3	1	13	30	0	.	.	.	.	.	2	0 25	2	64 25
2	30	79	30	35	200	39	426	9	3	1	10	67	93	.	4	.	1	.	.	.	.	165
313	288	501	170	848	5,427	621	9,529	474	220	56	738	3,211	2,252 80	14	30	12	61	107	0	30 30	2 13	3,782 45
ION.																						
304	605	4,946	347	4,014	2,653	2,452	23,017	2,596	1,800	301	4,366	3,370 10	4,511 80	292 00	312 29	120 75	487 19	17 04	35 10	534 65	68	16,701 85
312	288	201	176	848	5,427	924	9,529	474	220	50	738	3,211	2,233 50	14	35	10	31	107	9	55 50	0 13	5,782 45
637	893	5,840	723	4,962	14,080	3,356	32,576	3,009	1,780	257	5,124	11,589 10	6,704 60	263 80	347 69	139 75	548 10	124 21	41 10	589 85	76 13	20,484 25

TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE LA POPULATION AGRIC[...]

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	EFFECTIF GÉNÉRAL DE LA POPULATION. Hommes.	Femmes.	Enfants de 2 à 7 ans.	Enfants au-dessous de 2 ans.	TOTAL.	EFFECTIF DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Mariés.	Célibataires.	TOTAL.	PROFESSION DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Anciens cultivateurs.	Anciens militaires.	Professions diverses.	TOTAL.	SUPERFICIES CONCÉD[ÉES] à bâtir.	à cultiver.
													h. a.	h. a.
TERRITOI[RE CIVIL]														
Aldich	10	2	5	»	17	3	4	7	6	1	»	7	»	234 3[illegible]
Barral	83	74	113	47	319	72	7	79	90	16	»	79	4 74	493 75
Bône (banlieue)	171	106	234	215	626	96	10	106	48	24	»	109	»	»
Bougie (banlieue)	31	24	26	11	92	23	11	34	22	12	»	34	»	126 50
Bugeaud	20	16	33	1	73	13	»	13	11	2	»	13	2 82	40 4[illegible]
Constantine (banlieue)	411	60	22	60	555	22	98	120	96	64	»	160	»	2,7[illegible]
Damrémont	32	16	13	2	66	20	11	31	26	5	»	31	12 06	477 0[illegible]
D'Uzerville	17	12	7	2	66	16	7	17	5	12	»	17	10 55	145 0[illegible]
El-Hadjar	27	13	6	»	46	10	5	15	7	8	»	15	»	1,004 [illegible]
Gastonville	207	140	68	43	467	101	12	114	70	44	»	114	10 00	1,029 0[illegible]
Guelma	502	216	270	127	1,215	281	108	388	209	108	»	309	7 12	2,452 0[illegible]
Héliopolis	101	92	143	16	351	76	1	96	96	42	»	96	4 90	1,363 3[illegible]
La Calle	406	166	192	17	781	22	26	21	61	»	»	61	1 62	27 3[illegible]
Millésimo	105	98	16	16	224	27	3	70	22	48	»	70	4 20	633 3[illegible]
Mondovi	97	91	130	54	400	96	13	108	61	98	»	109	0 44	445 1[illegible]
Petit	98	72	9	3	170	48	3	31	27	24	»	51	5 06	471 3[illegible]
Philippeville (banlieue)	463	111	67	52	695	133	36	188	137	51	»	188	»	1,323 0[illegible]
Robertville	171	127	36	10	377	62	4	20	54	35	»	89	6 20	1,005 0[illegible]
Saint-Antoine	20	17	16	»	96	25	12	37	29	8	»	37	5 00	610 0[illegible]
Saint-Charles	70	93	6	5	126	55	21	70	»	9	67	76	1 20	675 0[illegible]
Sétif (banlieue civile)	1,204	452	182	135	1,973	15	»	15	8	6	»	15	5 00	222 0[illegible]
Valée	68	22	13	2	101	30	36	95	42	9	»	55	6 06	3,033 0[illegible]
TOTAUX	4,216	2,122	1,647	734	8,810	1,310	440	1,739	1,130	362	67	1,790	93 55	19,009 27
TERRITO[IRE MILITAIRE]														
Ahmed-ben-Ali	33	30	8	1	72	18	»	12	12	3	»	15	0 96	150 0[illegible]
Batna	941	239	40	106	1,279	146	126	242	87	161	»	248	4 67	941 0[illegible]
Biskara (Ras-el-Ma)	137	14	3	3	157	»	»	»	»	»	»	»	1 06	10 0[illegible]
Ben-Sude	17	7	3	»	26	»	1	1	»	1	»	1	»	25 5[illegible]
Condé (Smendou)	95	44	22	17	182	45	137	182	14	21	127	182	2 22	690 [illegible]
El-Arrouch	168	86	96	46	354	30	43	82	70	12	»	22	17 30	1,97[illegible]
Gostat-ben-Sba	68	59	31	6	176	30	»	30	16	7	4	30	1 06	161 0[illegible]
Jemmapes	268	205	45	13	523	136	7	148	116	29	»	143	2 94	1,282 3[illegible]
Lambessa	131	37	53	10	234	»	1	1	»	1	»	1	»	10 0[illegible]
Nechmeya	34	34	120	12	200	34	»	34	»	34	»	34	»	135 0[illegible]
Oued-Touta	81	40	12	»	112	20	»	20	»	66	»	20	0 70	255 0[illegible]
Penthièvre	99	76	30	3	209	97	142	209	10	4	193	209	2 12	1,165 7[illegible]
Sétif (banlieue militaire)	70	96	234	22	370	»	»	»	»	»	»	»	12 53	2,734 0[illegible]
Sidi-Nassar	11	15	1	1	30	6	»	6	3	3	»	6	0 96	66 3[illegible]
TOTAUX	2,165	1,007	648	233	4,054	542	431	971	326	306	336	971	55 22	6,241 [illegible]
RÉCA[PITULATION]														
TERRITOIRE CIVIL	4,312	2,122	1,647	734	8,810	1,316	446	1,790	1,130	562	67	1,759	93 55	19,009 27
TERRITOIRE MILITAIRE	2,125	1,007	649	233	4,034	640	431	971	329	306	336	971	55 22	6,241 07
TOTAUX	6,461	3,129	2,296	967	12,373	1,863	871	2,730	1,459	866	403	2,720	148 77	25,251 3[illegible]

LA PROVINCE DE CONSTANTINE, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

…ION DU TERRITOIRE.						DIVISION DES CONCESSIONS DISTRIBUÉES.								
	SUPERFICIES DISPONIBLES		SUPERFICIE TOTALE du territoire			SUPERFICIE des concessions provisoires			SUPERFICIE des concessions définitives			SUPERFICIE TOTALE		
	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.
a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
IL.														
	•	•	•	252 55	255 55	•	255 53	255 53	•	•	•	•	255 00	255 55
50	500 00	500 63	10 22	992 00	1,004 12	4 74	100 75	400 10	•	•	•	4 74	453 75	499 49
	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	220 00	220 00	•	355 02	355 20	•	100 60	100 00	•	10 00	12 00	•	126 20	100 20
22	67 00	64 76	10 04	00 24	100 28	0 82	40 48	53 30	•	•	•	2 82	40 48	53 30
	2,774 00	2,774 00	•	3,171 00	3,171 00	•	1,188 00	1,188 00	•	1,200 00	1,209 00	•	2,387 00	3,007 00
	500 00	508 00	20 00	1,177 00	1,127 00	•	15 02	15 00	12 00	662 00	674 00	10 00	277 00	800 00
77	56 33	61 00	13 32	003 32	210 64	10 00	145 00	150 55	•	•	•	10 00	145 00	155 55
	268 00	268 00	•	1,078 00	1,273 00	•	1,001 00	1,004 00	•	•	•	•	1,004 00	1,004 00
00	335 00	331 00	10 00	1,654 00	1,470 00	10 00	1,029 00	1,030 00	•	•	•	10 00	1,029 00	1,030 00
50	547 85	028 40	11 07	2,999 85	3,011 02	2 35	0,382 00	0,787 25	1 77	200 00	201 77	7 12	2,482 00	2,489 12
30	1,287 00	1,304 02	10 00	2,331 20	0,642 30	4 55	1,130 40	1,135 22	•	012 02	215 02	4 50	1,343 44	1,348 01
30	03 07	12 05	0 15	30 02	48 20	1 34	11 64	13 22	0 48	18 51	10 85	1 82	27 35	20 17
00	1,730 32	1,763 00	11 28	2,402 72	0,428 00	3 10	577 88	581 00	0 45	74 38	75 06	4 00	650 00	532 60
00	237 00	245 00	15 02	253 00	808 00	0 54	645 80	252 34	•	•	•	5 84	645 00	652 31
30	1,008 00	1,085 70	10 33	2,009 65	2,040 00	3 06	471 24	474 30	•	•	•	0 00	471 24	474 80
	1,260 00	1,260 00	•	2,365 00	2,365 00	•	74 00	74 00	•	1,051 00	1,051 00	•	1,125 00	1,125 00
00	842 00	849 00	0 00	1,941 00	1,280 00	0 00	1,095 00	1,101 00	•	•	•	0 00	1,095 00	1,101 00
	922 00	922 00	3 00	1,632 00	1,637 00	•	207 00	207 02	5 00	703 00	704 00	5 00	910 00	918 00
	272 00	072 00	1 00	1,047 00	1,042 00	1 00	075 00	676 00	•	•	•	1 00	075 00	075 00
00	1,349 00	1,358 00	03 00	1,602 00	1,685 00	1 00	017 00	018 00	4 00	75	76 00	0 00	320 00	337 00
	1,254 00	1,254 00	2 00	4,345 00	4,351 00	•	00 00	00 00	2 00	3,001 00	3,000 00	6 00	3,060 00	3,067 00
00	12,615 22	16,703 71	142 01	35,224 52	35,406 53	61 00	11,784 22	11,800 00	31 00	7,220 75	7,200 44	93 00	12,000 27	10,102 82
ITAIRE.														
	160 00	160 88	1 74	200 00	201 74	0 00	100 00	150 00	•	•	•	5 00	150 09	100 90
22	7,010 56	2,930 97	20 39	6,625 59	0,845 05	4 87	011 24	015 01	•	•	•	4 27	211 04	015 01
	•	•	1 08	10 00	11 08	1 00	12 00	11 00	•	•	•	1 00	10 00	11 00
	•	•	•	25 00	25 00	•	25 00	25 06	•	•	•	•	22 00	25 00
	•	•	3 22	490 75	453 00	2 22	480 78	493 00	•	•	•	0 22	480 75	493 00
	25 36	22 00	24 10	2,000 00	0,024 10	2 30	1,382 44	1,591 74	2 00	392 00	400 00	17 00	1,974 88	1,001 71
	•	•	1 22	101 00	102 20	1 00	121 00	102 20	•	•	•	1 30	101 00	102 22
22	100 00	101 82	0 00	1,303 10	1,312 76	0 94	1,202 00	1,211 14	•	•	•	8 94	1,202 00	1,211 14
	4,400 00	4,400 00	•	4,500 00	4,500 00	•	10 00	10 00	•	•	•	•	10 00	10 00
	•	•	•	110 00	115 00	•	115 00	115 00	•	•	•	•	110 00	010 00
	•	•	3 70	000 00	282 70	0 76	280 00	288 70	•	•	•	0 70	285 00	288 72
30	1,061 27	1,002 40	0 21	2,797 00	0,803 02	4 65	988 88	993 71	0 27	156 53	127 15	0 10	1,145 71	1,100 85
	•	•	12 53	0,751 00	2,700 03	10 53	2,754 00	2,766 53	•	•	•	12 53	2,754 00	2,766 53
22	120 00	100 32	1 02	194 40	195 42	2 36	64 80	65 10	•	•	•	2 00	00 00	65 12
30	14,451 32	15,477 07	00 21	23,695 93	23,774 00	12 93	4,693 12	5,740 07	0 27	348 85	337 12	85 22	0,241 07	0,297 12
ON.														
0	16,618 20	16,703 71	102 01	35,224 52	35,406 53	01 00	11,784 32	11,850 38	01 60	7,220 75	7,228 44	93 50	10,009 97	10,102 82
0	14,456 00	14,477 07	00 21	23,695 95	23,774 80	00 93	5,225 10	8,740 07	0 97	004 85	587 10	00 21	0,241 97	0,297 10
5	31,067 23	31,181 38	022 92	59,310 47	50,581 39	105 81	20,441 64	00,590 45	30 00	7,700 00	7,000 50	100 77	28,251 24	28,400 01

TABLEAU DE LA SITUATION DES CENTRES DE POPULATION AGRI

DÉSIGNATION des localités.	NOMBRE d'hectares défrichés.	NOMBRE d'arbres ou d'arbustes plantés.	SITUATION DES TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS PAR LES COLONS. — NOMBRE ET VALEUR DES CONSTRUCTIONS. Maisons.		Hangars.		Écuries et étables.		Gourbis et silos.		Puits et norias.		Tot…	
			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	[illegible]
				fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		
TERRITOI…														
Aïdïch	56	6,400	8	23,000	»	»	1	800	»	»	4	3,200	13	[illegible]
Barral	470	1,250	7	4,800	12	6,200	29	13,150	126	9,705	7	1,350	181	[illegible]
Bône (banlieue)	545	667,363	107	411,000	36	23,200	86	36,450	6	800	86	45,550	321	[illegible]
Bougie (banlieue)	92	7,670	11	25,000	2	4,000	3	4,150	13	450	33	7,700	62	[illegible]
Bugeaud	9	»	»	»	»	»	6	250	10	250	»	»	16	[illegible]
Constantine (banlieue)	2,397	190,092	164	494,000	13	10,300	19	19,600	4	1,600	7	6,000	217	[illegible]
Damrémont	320	10,000	37	167,000	9	5,000	2	3,000	1	100	6	6,500	56	[illegible]
D'Uzerville	14	9,000	16	34,000	4	1,200	4	1,050	»	»	4	1,500	23	[illegible]
El-Hadjar	134	11,500	14	39,000	6	1,000	11	10,700	»	»	10	3,400	43	[illegible]
Gastonville	060	7,450	5	800	»	»	134	5,100	150	1,100	1	700	310	[illegible]
Guelma	440	52,350	107	1,464,000	65	33,000	33	15,700	72	9,700	21	7,000	372	[illegible]
Héliopolis	50	10,000	»	»	16	9,000	2	3,500	»	»	1	600	19	[illegible]
La Calle	26	1,000	70	465,750	6	9,000	16	6,450	6	150	27	5,400	119	[illegible]
Millésimo	349	4,200	»	»	16	365	»	»	80	1,000	»	»	96	[illegible]
Mondovi	660	900	9	5,000	9	9,100	22	11,856	110	6,200	2	200	113	[illegible]
Petit	164	4,170	»	»	4	800	»	»	53	1,500	»	»	57	[illegible]
Philippeville (banlieue)	641	215,000	85	338,000	17	23,000	12	16,000	6	1,500	56	120,200	215	[illegible]
Robertville	405	6,400	»	»	»	»	72	2,570	120	600	8	3,450	200	[illegible]
Saint-Antoine	353	13,050	42	142,000	2	3,000	4	6,000	»	»	11	4,500	66	[illegible]
Saint-Charles	301	1,850	25	66,900	5	13,450	8	7,100	»	»	6	4,000	46	[illegible]
Sétif (banlieue civile)	327	10,770	251	3,184,000	11	17,000	42	22,000	»	»	29	10,000	339	[illegible]
Valée	617	25,410	40	150,000	11	6,000	7	7,000	»	»	10	8,000	92	[illegible]
Totaux	9,940	835,753	1,031	7,038,650	217	173,616	610	189,515	708	28,040	375	240,500	[illegible]	[illegible]
TERRITO…														
Ahmed-ben-Ali	42	150	»	»	»	»	»	»	15	1,000	»	»	[illegible]	[illegible]
Batna	525	50,500	170	930,000	44	54,000	40	84,200	»	»	60	20,300	[illegible]	[illegible]
Biskara (Ras-el-Ma)	13	6,200	161	97,050	1	850	»	»	»	»	»	»	162	[illegible]
Bou-Sada	18	»	1	1,800	»	»	»	»	»	»	»	»	1	[illegible]
Condé (Smendou)	150	2,500	»	»	16	5,100	19	9,000	7	750	1	600	[illegible]	[illegible]
El-Arrouch	1,000	9,600	70	360,600	»	»	19	74,400	»	»	1	2,600	[illegible]	[illegible]
Guélat-bou-Sba	55	»	»	»	»	»	50	4,500	60	2,100	»	»	[illegible]	[illegible]
Jemmapes	425	15,320	6	10,500	6	700	3	750	148	9,000	70	4,500	[illegible]	[illegible]
Lambessa	»	»	101	80,600	1	300	»	»	50	500	»	»	[illegible]	[illegible]
Nechmeya	8	»	1	1,600	1	800	3	800	»	»	1	600	[illegible]	[illegible]
Oued-Touta	34	»	91	35,000	»	»	»	»	20	300	»	»	[illegible]	[illegible]
Penthièvre	150	1,000	90	110,000	2	3,000	3	3,400	1	50	4	1,000	[illegible]	[illegible]
Sétif (banlieue militaire)	2,564	45,400	120	135,900	60	60,600	66	70,700	»	»	70	30,600	[illegible]	[illegible]
Sidi-Nessar	10	45	»	»	»	»	»	»	9	400	»	»	[illegible]	[illegible]
Totaux	6,040	157,947	688	1,750,000	155	125,150	191	227,750	277	16,330	216	70,000	[illegible]	[illegible]
RÉCA…														
Territoire civil	8,040	835,753	1,081	7,036,650	217	173,618	510	189,910	708	28 046	375	240,500	2,001	[illegible]
Territoire militaire	6,000	157,947	688	1,730,400	133	125,150	191	227,750	277	16,330	216	70,200	1,500	[illegible]
Totaux généraux	13,880	993,700	1,710	8,766,050	350	298,768	701	417,500	985	43,376	591	310,700	[illegible]	[illegible]

A PROVINCE DE CONSTANTINE, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

SITUATION DES BESTIAUX — NOMBRE ET DÉSIGNATION DES ANIMAUX.								SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE. — Nombre et désignation des objets				SITUATION DES CULTURES — SUPERFICIES ENSEMENCÉES EN										
Mulets.	Ânes.	Bœufs.	Vaches	Chèvres.	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues.	Voitures.	Tombereaux	TOTAL.	froment.	orge.	maïs.	pommes de terre	fèves.	légumes divers.	prairies artificielles	tabac	cultures diverses	vignes.	TOTAL.
												h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
•	•	14	•	•	•	•	21	0	6	•	6	2 00	4 00	•	1 00	3 00	6 50	•	•	•	•	14 00
7	12	206	95	100	92	14	600	00	60	0	100	100 00	60 00	•	4 00	10 00	14 00	•	•	•	•	217 00
36	22	210	175	220	200	67	1,000	60	92	21	204	60 00	75 00	•	3 00	100 00	6 50	•	•	•	•	280 00
11	24	4	2	2	•	•	121	6	0	16	25	26 00	7 00	1 25	6 00	3 00	14 00	•	2 75	2 25	•	60 25
•	•	•	2	7	•	62	40	•	•	•	•	•	•	•	•	1 00	2 00	•	•	•	•	2 00
43	78	290	290	21	250	57	1,026	100	22	10	141	900 00	100 00	•	•	2 00	45 00	8 00	•	•	•	1,255 00
16	1	61	•	4	•	36	137	11	12	4	32	23 00	20 00	2 00	2 00	4 00	•	2 00	4 25	1 50	•	00 75
6	•	0	2	•	•	•	31	2	7	1	11	4 00	2	•	•	2 00	2 25	•	•	•	•	10 25
•	•	40	27	•	•	20	112	00	16	1	41	17 00	15 00	•	4 00	0 00	6 00	•	•	•	•	44 00
7	0	295	•	46	12	67	461	116	72	6	100	168 00	•	10	2 00	0 00	6 00	•	2 00	10 00	•	228 00
25	50	200	00	00	240	200	965	110	00	10	180	00 00	16 00	1 00	2 00	2 00	6 00	•	1 00	6 72	•	72 72
0	6	150	60	30	0	42	356	27	41	•	128	308 00	100 00	2 00	2 00	10 00	25 00	4 00	2 00	0 21	•	456 71
16	30	•	2	67	•	13	131	1	10	4	10	4 00	21 00	•	4 00	2 00	4 00	•	•	•	•	46 00
•	9	204	33	26	71	46	412	60	67	•	127	171 00	25 00	•	2 00	30 00	12 00	•	2 00	•	•	245 00
44	16	150	63	72	27	10	446	116	72	8	195	9 00	16 00	•	3 00	76 00	27 00	•	•	•	•	134 00
•	3	192	00	33	•	33	339	33	66	•	61	114 00	23 00	4 00	1 00	2 00	6 00	•	•	•	•	104 00
22	10	316	100	623	250	30	1,473	65	00	40	185	62 00	66 00	12 00	22 00	12 00	100 00	6 00	4 50	36 35	•	311 25
2	3	274	10	103	16	90	610	122	60	•	195	100 00	11 00	7 00	6 00	11 00	6 00	•	12 00	6 35	•	101 35
4	1	60	14	•	104	16	223	0	14	2	22	6 00	•	•	•	•	•	•	3 50	4 05	•	14 00
4	17	40	7	3	10	17	110	5	4	3	12	72 00	40 50	3 00	2 00	14 00	0 00	•	•	2 60	•	130 00
320	211	620	97	110	427	24	1,855	27	41	31	99	128 00	89 00	14 00	•	•	45 00	33 00	•	•	•	327 00
14	7	140	30	6	854	16	1,091	27	12	6	42	64 00	16 00	4 00	6 00	0 00	0 00	1 00	•	2 00	•	112 00
[illegible]	630	2,470	1,251	1,617	2,072	800	11,370	1,163	763	176	2,101	2,350 00	1,027 00	61 25	43 00	330 00	370 72	34 00	41 00	64 42	•	4,410 93

AIRE.

[illegible]	2	25	31	60	15	11	129	13	12	•	25	60 50	6 00	1 00	3 00	4 10	4 00	•	2 50	•	0 00	70 75
[illegible]	30	60	22	100	300	400	1,176	10	12	4	26	•	70 00	4 00	60 00	•	36 00	66 00	1 00	10 00	•	230 00
[illegible]	7	•	•	•	•	•	26	•	4	2	6	•	•	•	•	•	•		•	13 00		13 00
[illegible]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	10 00	0 00	•	6 14	•	6 04	•	•	•	•	10 00
[illegible]	•	12	0	•	•	•	60	•	•	•	•	60 00	30 00	00 00	00 00	6 00	2 00	100 00	•	•	•	216 00
[illegible]	45	20	27	20	200	31	344	12	12	2	29	55 00	30 00	2 00	6 00	1 00	1 00	•	1 00	•	•	60 00
[illegible]	•	6	60	43	•	•	101	25	1	•	24	40 00	6 00	•	6 00	•	6 00	•	0 02	•	•	40 00
[illegible]	25	345	143	300	60	155	800	167	60	•	255	434 00	107 00	•	14 00	15 25	2 00	•	6 50	4 25	•	670 00
[illegible]	•	60	•	•	•	•	66	7	2	2	11	•	•	•	0 75	0 01	1 00	•	•	•	•	1 76
[illegible]	•	•	•	•	4	2	0	36	1	•	37	70 60	•	•	0 25	6 25	•	•	•	•	•	70 00
[illegible]	•	2	12	20	•	•	40	24	1	•	65	25 00	•		2 00	0 00	4 00	•	6 50	•	•	36 00
4	1	45	31	21	175	35	335	32	4	0	46	47 00	12 00	•	1 00	4 00	1 00	•	•	•	•	66 00
[illegible]	30	91	36	127	405	282	1,234	161	120	46	261	1,086 00	446 00	13 00	22 00	0 00	21 00	0 00	•	•	•	2,444 00
[illegible]	1	10	10	12	3	0	45	6	6	•	11	70 00	5 00	6 00	2 30	1 73	2 50	•	1 00	•	•	34 70
[illegible]	160	664	446	501	1,204	042	4,684	431	263	50	753	2,366 50	1,216 00	45 12	165 16	37 61	78 54	154 00	7 02	27 25	0 00	4,100 21

N.

[illegible]	538	2,470	1,251	1,617	2,272	809	11,370	1,163	763	176	6,100	2,350 00	1,027 00	61 25	63 00	350 00	370 75	24 00	41 00	64 43	•	4,416 93
[illegible]	160	664	446	501	1,204	042	4,684	431	263	00	753	2,366 50	1,216 00	65 16	100 16	67 21	79 34	165 00	7 82	87 25	0 40	4,126 61
[illegible]	678	4,134	4,007	2,206	2,776	1,011	10,300	1,004	1,036	233	6,850	4,710 00	2,237 00	100 00	240 16	396 01	436 29	212 00	90 52	91 66	0 40	8,243 74

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DES CENTRES

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	EFFECTIF GÉNÉRAL DE LA POPULATION. Hommes.	Femmes.	Enfants de 2 à 7 ans.	Enfants au-dessous de 2 ans.	TOTAL.	EFFECTIF DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Mariés.	Célibataires.	TOTAL.	PROFESSION DES COLONS CONCESSIONNAIRES. Anciens cultivateurs.	Anciens militaires.	Professions diverses.	TOTAL.	SUPERFICIE CONCÉDÉE à bâtir.	à cultiver.
													h. a.	h. a.
RÉCAPITULATION														
Province d'Alger	15,082	12,067	4,230	2,291	32,810	2,742	855	3,597	1,600	1,281	636	3,597	304 32	39,869 [illegible]
Province d'Oran	5,803	4,233	2,241	1,435	12,732	2,289	1,038	3,327	2,407	920	»	3,327	188 14	33,163 [illegible]
Province de Constantine	4,316	2,122	1,647	734	8,819	1,329	440	1,759	1,130	562	67	1,759	93 35	19,000 [illegible]
Totaux	25,301	17,042	8,118	5,060	55,421	6,350	2,333	8,683	5,137	2,763	723	8,683	585 21	92,012 [illegible]
RÉCAPITULATION														
Province d'Alger	1,304	921	470	112	2,804	306	121	467	104	96	267	467	37 78	2,177 [illegible]
Province d'Oran	1,508	278	394	390	3,170	251	334	585	300	207	18	585	54 88	29,308 [illegible]
Province de Constantine	2,165	1,007	649	233	4,054	540	431	971	329	306	336	971	55 22	9,232 [illegible]
Totaux	5,007	2,706	1,513	751	10,037	1,097	926	2,023	793	609	621	2,023	121 80	40,721 [illegible]
RÉCAPITULATION														
Territoires civils	25,301	17,042	8,118	5,060	55,421	6,350	2,333	8,683	5,197	2,763	723	8,683	585 21	92,012 [illegible]
Territoires militaires	5,067	2,706	1,513	751	10,037	1,097	926	2,023	793	609	631	2,023	121 80	40,721 [illegible]
Totaux	30,268	19,748	9,631	5,811	65,458	7,447	3,259	10,706	5,990	3,372	1,344	10,706	707 70	132,734 [illegible]
RÉCAPITULATION														
Province d'Alger	16,478	11,488	6,700	3,012	35,674	3,048	1,310	4,064	1,764	1,377	923	4,064	391 31	62,047 [illegible]
Province d'Oran	7,311	5,131	2,635	1,834	16,911	2,540	1,372	3,912	2,767	1,127	12	3,912	237 02	62,463 [illegible]
Province de Constantine	6,481	3,129	2,296	967	12,873	1,859	871	2,730	1,459	868	403	2,730	148 77	20,257 [illegible]
Totaux généraux	30,268	19,742	9,631	5,811	65,458	7,447	3,259	10,706	5,990	3,372	1,344	10,706	707 70	132,734 [illegible]

SUITE DU TABLEAU

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE D'HECTARES défrichés.	NOMBRE D'ARBRES ou d'arbustes plantés.	SITUATION DES TRAVAUX PARTICULIERS EFFECTUÉS PAR LES COLONS — NOMBRE ET VALEUR DES CONSTRUCTIONS — Maisons. Nombre.	Maisons. Valeur.	Hangars. Nombre.	Hangars. Valeur.	Écuries et étables. Nombre.	Écuries et étables. Valeur.	Gourbis et silos. Nombre.	Gourbis et silos. Valeur.	Puits et norias. Nombre.	Puits et norias. Valeur.	[illegible] Nombre.
				fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
RÉCAPITULATION													
Province d'Alger	24,434	282,212	4,646	23,357,077	1,135	629,003	2,790	1,499,638	369	35,238	1,041	1,120,399	10,861
Province d'Oran	17,861	402,301	1,653	5,408,178	667	170,481	1,874	485 283	964	31,215	1,035	240,758	6,105
Province de Constantine	8,940	335,753	1,031	7,038,650	217	173,618	510	189,516	708	24,018	375	240,500	2,461
Totaux	51,235	2,220,266	7,330	35,803,903	2,039	972,102	5,174	2,174,437	2,243	94,466	3,061	1,601,657	19,637
RÉCAPITULATION													
Province d'Alger	2,140	87,733	326	2,021,129	48	12,500	213	31,946	131	32 780	175	20,733	966
Province d'Oran	3,495	120,034	468	1,157,516	62	39,220	209	212,705	84	12,501	57	20,555	660
Province de Constantine	5,016	157,947	688	1,750,400	133	125,150	101	227,752	277	12,330	216	70,200	1,566
Totaux	10,681	365,714	1,484	4,929,039	243	176,870	613	472,401	492	60,611	448	111,488	3,190
RÉCAPITULATION													
Territoires civils	51,235	2,220,266	7,330	35,803,903	2,039	972,102	5,174	2,174,417	2,243	94,466	3,061	1,601,657	19,637
Territoires militaires	16,681	365,714	1,484	4,929,039	243	176,870	613	472,421	492	60,611	448	111,488	3,190
Totaux	67,916	2,585,980	8,814	40,732,942	2,282	1,149,972	5,787	2,646,812	2,735	155,097	3,490	1,713,145	23,117
RÉCAPITULATION													
Province d'Alger	26,580	1,000,965	4,974	25,378,206	1,203	641,503	3,009	1,531,584	700	68,015	1,212	1,141,132	11,024
Province d'Oran	27,356	592,335	2,121	8,565,686	729	209,701	2,083	697,968	1,050	43,706	1,092	261,313	7,273
Province de Constantine	13,980	993,700	1,719	6,789,050	350	298,768	701	417,266	985	43,376	301	310,700	4,846
Totaux généraux	67,916	2,585,980	8,814	40,732,942	2,282	1,149,972	5,787	2,646,818	2,735	155,097	3,490	1,713,145	23,117

…LATION AGRICOLE DE L'ALGÉRIE, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

	…DU TERRITOIRE. SUPERFICIES DISPONIBLES		SUPERFICIE TOTALE du territoire			DIVISION DES CONCESSIONS DISTRIBUÉES. SUPERFICIE des concessions provisoires			SUPERFICIE des concessions définitives			SUPERFICIE TOTALE		
	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.	à bâtir.	à cultiver.	TOTAL.
	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
…ITOIRES CIVILS.														
[illegible]	6,399 46	2,304 07	351 00	46,170 32	42,930 92	120 22	22,328 11	22,657 03	176 90	17,341 02	17,516 72	304 12	39,869 23	40,171 0[illegible]
[illegible]	22,058 93	22,112 20	241 41	55,219 14	55,463 50	178 44	38,315 04	38,728 48	8 50	2,017 61	2,026 21	188 14	33,163 25	33,351 39
[illegible]	16,615 53	16,703 71	143 61	33,621 52	33,806 53	61 60	11,734 04	11,838 39	31 69	7,220 75	7,252 44	93 55	19,009 27	19,102 87
[illegible]	44,900 01	45,172 76	777 00	137,023 86	137,881 04	360 92	[illegible] 27	65,232 12	215 69	[illegible] 12	27,396 07	585 81	92,043 45	92,626 [illegible]
…ITOIRES MILITAIRES.														
[illegible]	5,416 20	5,442 01	45 46	7,593 53	7,637 33	16 01	2,114 00	2,101 50	1 18	62 53	33 53	17 79	2,177 33	2,195 12
[illegible]	[illegible] 10	13,366 27	76 06	42,[illegible]	42,937 30	3 62	19,107 00	19,110 87	45 26	10,1[illegible] 30	10,200 04	49 33	29,302 35	29,321 23
[illegible]	14,351 20	14,477 67	60 91	23,693 05	23,774 [illegible]	46 95	8,[illegible] 12	8,760 07	8 27	548 85	557 12	53 22	8,211 87	8,297 19
[illegible]	33,420 00	33,506 75	201 97	74,148 32	74,350 29	67 14	29,913 13	30,012 33	54 71	10,776 [illegible]	10,431 21	121 89	[illegible] 85	40,834 54
… PAR TERRITOIRE.														
[illegible]	44,900 61	45,172 76	777 00	137,023 06	137,881 04	369 02	64,863 27	65,232 19	215 89	27,180 16	27,396 07	585 81	92,042 13	92,626 [illegible]
[illegible]	[illegible]426 67	33,504 75	201 97	74,148 32	74,350 29	67 18	29,915 13	30,012 33	54 71	10,776 50	10,831 21	121 89	40,721 85	40,843 5[illegible]
[illegible]	78,007 26	78,679 53	979 95	211,171 38	212,151 33	437 10	94,807 12	95,244 52	270 60	37,950 66	38,227 28	707 70	132,764 10	133,471 80
… PAR PROVINCE.														
[illegible]	11,725 62	11,799 66	305 06	53,772 82	54,160 45	145 83	21,673 09	24,518 92	176 09	17,374 17	17,550 25	321 21	42,047 26	42,369 17
[illegible]	[illegible]614 42	35,606 87	321 07	94,600 02	94,801 09	182 40	19,652 09	[illegible]9,635 1	54 60	12,412 01	12,467 47	237 06	62,465 60	62,702 02
[illegible]	31,007 23	31,161 36	262 92	39,318 47	[illegible]	104 91	20,[illegible]81 64	20,[illegible]	39 96	7,[illegible] 60	7,809 56	142 77	24,251 21	28,100 01
[illegible]	78,007 26	78,679 53	979 95	211,171 36	212,151 33	437 19	94,887 42	95,244 92	270 60	37,956 65	38,227 28	707 70	132,704 40	133,471 80

…PITULATIF.

	SITUATION DES BESTIAUX. Nombre et désignation des animaux							SITUATION DU MATÉRIEL AGRICOLE. Nombre et désignation des objets.				SITUATION DES CULTURES. Superficies ensemencées en										
[illegible]	Ânes.	Bœufs.	Vaches	Chèvres.	Moutons.	Porcs reproducteurs	TOTAL.	Charrues	Voitures	Tombereaux	TOTAL.	froment	orge.	maïs.	pommes de terre	fèves.	légumes divers	prairies artificielles.	tabac	cultures diverses	vignes.	TOTAL.
												h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
…TOIRES CIVILS.																						
[illegible]473	1,352	6,367	1,294	5,071	7,469	2,049	29,512	6,539	2,111	621	6,281	2,949 64	1,943 16	229 92	433 00	671 22	647 63	232 00	961 85	1,573 32	2 00	15,642 56
[illegible]841	663	4,948	547	4,014	6,053	2,132	23,047	2,[illegible]	1,540	231	4,304	6,378 1[illegible]	4,511 65	219 00	313 09	129 75	667 19	17 04	33 10	334 65	00 00	14,701 65
[illegible]454	530	3,170	1,251	1,617	2,572	400	11,570	1,143	763	176	2,102	2,338 00	1,647 00	81 23	83 00	330 00	370 75	54 66	61 50	64 43	„	4,412 93
[illegible]	2,490	14,785	3,092	11,002	16,713	5,[illegible]	64,163	7,307	4,414	1,028	12,74[illegible]	19,677 7[illegible]	7,[illegible]81 73	648 77	331 00	560 05	1,490 50	303 64	1,056 53	2,172 20	73 00	34,568 34
…TOIRES MILITAIRES.																						
[illegible]87	77	536	122	410	343	145	1,930	391	116	43	532	1,310 20	762 84	10 04	27 69	12 09	60 80	3 00	26 20	178 30	140 00	2,555 50
[illegible]239	266	904	170	948	5,427	024	9,5[illegible]	474	228	26	758	3,211 00	2,252 64	14 00	35 00	16 00	21 00	107 00	2 00	55 50	2 13	3,[illegible]2 81
[illegible]17	158	684	446	401	1,204	042	4,084	331	263	22	753	2,364 50	1,210 00	55 10	100 16	37 81	79 54	100 00	7 62	27 25	8 00	4,126 21
[illegible]567	500	2,121	749	1,519	6,976	2,011	16,013	1,296	609	158	2,063	7,095 70	4,205 66	74 21	227 43	127 00	230 64	[illegible] 00	73 22	258 05	148 53	12,714 74
… PAR TERRITOIRE.																						
[illegible]	2,095	14,785	3,092	11,002	16,713	5,946	64,125	7,307	4,414	1,025	12,749	19,677 74	7,181 73	648 77	331 64	566 03	1,491 50	303 61	1,036 53	2,172 20	72 00	34,568 31
[illegible]567	505	2,121	748	1,949	6,976	2,211	16,042	1,296	609	156	2,063	7,093 70	4,203 00	74 01	227 53	127 90	230 01	294 00	73 22	259 05	148 53	12,714 74
[illegible]	3,000	16,906	3,840	13,331	23,689	7,957	80,208	8,603	5,023	1,184	14,812	26,773 44	11,687 61	719 58	1,059 92	687 93	1,721 53	601 61	1,109 75	2,431 25	221 53	47,313 06
… PAR PROVINCE.																						
[illegible]	3,490	8,903	2,020	6,351	7,632	2,790	31,372	3,960	2,299	664	6,933	10,447 64	2,689 06	349 08	403 69	181 37	717 10	235 00	1,020 05	1,742 02	145 00	18,285 06
[illegible]	803	3,849	723	4,962	14,080	3,356	32,576	3,090	1,765	287	2,124	11,589 16	6,764 45	263 60	367 09	130 75	548 10	124 04	41 16	569 95	76 13	30,184 28
[illegible]	878	4,134	1,097	2,298	3,770	1,811	16,264	1,594	1,060	235	2,835	4,718 30	2,237 00	106 60	283 14	396 81	464 20	242 00	48 56	91 53	8 40	8,843 74
[illegible]	6,000	16,906	4,140	13,851	25,604	7,907	80,208	8,603	5,023	1,186	14,813	26,773 44	11,687 61	719 54	1,059 52	687 93	1,721 63	601 04	1,109 75	2,431 25	221 53	47,313 06

CHAPITRE II. — VILLAGES ARABES.

Il existe, depuis quelques années, sur divers points des territoires militaires de l'Algérie, des villages construits et occupés d'une manière permanente par des indigènes, dont la création est due aux conseils et aux encouragements des bureaux arabes. Plusieurs de ces agglomérations ont déjà acquis de l'importance au point de vue des constructions et des cultures.

Jusqu'ici cependant l'administration ne s'était pas occupée de réunir des renseignements précis sur cette colonisation par les indigènes, sur cette transformation de la tente ou du gourbi en maisons bâties, sur la substitution des méthodes de culture européenne aux procédés agricoles encore si imparfaits des Arabes, sur les divers essais de cultures nouvelles tentés par eux, enfin sur les changements qu'a déjà pu amener dans les mœurs et dans les habitudes de ceux-ci leur fixation plus constante au sol.

Convaincu de l'intérêt qu'il y aurait à constater les progrès déjà obtenus dans cette voie et à pouvoir se rendre compte, aux divers points de vue de la fusion des deux races, de la sécurité et de la production du pays, de l'importance des travaux auxquels se livrent les indigènes réunis en agglomérations stables sous le commandement militaire, le ministre de la guerre a prescrit au gouverneur général, à la fin de 1853, de lui adresser un résumé de la situation des villages arabes. Ce rapport devait, autant que possible, faire connaître la situation topographique de chacun de ces centres, la population, le nombre de maisons existantes et leurs dépendances; les étendues de terre cultivées, le genre de culture, l'importance des récoltes; le matériel d'exploitation, le nombre des animaux de travail et de vente; les plantations, les travaux de route, d'irrigation et d'assainissement; les constructions d'utilité publique, telles qu'écoles, mosquées, zaouïas; le mode de constitution de la propriété dans chaque centre; enfin tous les autres renseignements qu'il pourrait être utile de fournir principalement au point de vue moral.

On publie ci-après l'ensemble des documents fournis par les bureaux arabes des trois provinces. Les résultats sont généralement satisfaisants.

Dans la province d'*Alger*, l'effet du voisinage et du contact des populations européennes se fait déjà visiblement sentir. Les indigènes montrent une tendance marquée à adopter nos procédés agricoles, à nous suivre dans quelques cultures industrielles, telles que le tabac et le coton, à multiplier les plantations, et à substituer peu à peu au gourbi en branchage et en chaume, le gourbi en pisé et en pierres, et à celui-ci des maisons en maçonnerie. Les grands chefs donnent partout l'exemple, et ils sont imités d'abord par les membres de leurs familles, et ensuite par les notables des tribus. On compte ainsi déjà un assez grand nombre d'habitations qui ont une véritable importance et qui sont pourvues d'un étage, plafonnées et décorées à l'européenne.

Ce mouvement, loin de se ralentir, doit s'accroître d'année en année; on voit par les renseignements recueillis qu'à côté des travaux exécutés, d'autres étaient projetés pour 1854. C'est ainsi que les Beni-Boudouard, dans la subdivision de Milianah, se proposent de rebâtir leur ville brûlée pendant les dernières guerres.

La même tendance se remarque dans la province d'*Oran*: là aussi, les chefs et leurs familles donnent l'exemple et font exécuter divers travaux d'utilité publique, tels que canaux, puits, fontaines, création de route. Sur beaucoup de points les propriétaires commencent le greffage des oliviers.

Dans quelques cercles de la division de *Constantine*, où l'influence de notre domination commence à peine à pénétrer, et que nous occupons depuis peu de temps, tels que les cercles de Tebessa, d'Aïn-Beïda, de Djidjelli, de Bou-Sada, les populations indigènes, fidèles à ces mœurs et à ces habitudes que nous voulons changer, ne se sont point encore attachées au sol d'une manière permanente au moyen de constructions autres que leurs gourbis traditionnels.

Mais partout ailleurs, et principalement dans les localités plus voisines de notre action, et qui sont soumises depuis plus de temps à notre influence, les résultats se prononcent d'une manière remarquable et promettent pour l'avenir. Dans cette province, indépendamment de l'exemple donné par les chefs indigènes et les membres de leurs familles, les Arabes et Kabyles, se préoccupant des chances de déplacement dont les menace l'extension de la colonisation européenne, cherchent à devenir concessionnaires au même titre que les Européens, et, partout où la propriété du sol leur est acquise, ils s'empressent de faire acte de possesseurs en construisant. Cette tendance est bien marquée. C'est ainsi que de nombreuses fermes isolées ont été établies sur divers points par des concessionnaires indigènes, ayant pour la plupart un premier étage et contenant les bâtiments d'exploitation nécessaires, tels qu'étables, magasins, hangars, chambres pour les domestiques, etc., etc. On doit aussi signaler que beaucoup de ces constructions ont été faites à l'européenne, que la main-d'œuvre européenne y a été employée, que des cultures ont été entreprises, des jardins créés, des plantations effectuées par des ouvriers européens, pour le compte des propriétaires indigènes.

Parmi d'autres exemples, on citera surtout celui du caïd *Saoudi*, dans le cercle de Philippeville, qui a créé près des bords de la Safsaf, un petit hameau européen composé de six maisons, et dans lequel il a installé trois familles allemandes; il a avancé à ces colons les instruments de culture, les semences et le cheptel dont ils avaient besoin, il leur a donné un délai de cinq années pour rembourser le montant de ces avances, sous la condition que, ce terme expiré et ces avances remboursées, ils deviendraient propriétaires chacun de 25 hectares, et cette spéculation du caïd n'a d'autre but que d'initier ses propres fermiers aux procédés agricoles des européens.

En résumé, il est constaté que l'influence exercée par l'administration militaire dans les trois provinces sur les chefs et les populations, a déjà produit d'heureux résultats, et que ces dernières, encouragées, par l'exemple et comprenant mieux leurs intérêts, tendent à s'attacher de plus en plus au sol sur lequel elles résident, à mesure que l'influence française pénètre plus avant chez elles. (*Voir ci-après les tableaux de la situation des villages et autres constructions indigènes.*)

44.

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIONS

SUBDIVISIONS.	CERCLES	EMPLACEMENTS	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS HABITABLES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries	[illegible] cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes.	MATÉR[illegible]
						hect.		
		Ben-Semara	Dans la tribu des Nedjouah à 20 kilomètres ouest de Blidah.	78	9 gourbis en pierre ou en pisé..	140	Céréales et jardins potagers....	... ..
		Serahna..............	Dans la tribu des Nedjouah à 38 kilomètres ouest de Blidah.	.	....	3	Un jardin potager et un verger considérable, faits dans ces dernières années par El-Hadj-ben-Rebbah.	....
		Bled-ben-Abdel-Ouahad..	Dans la tribu des Nedjouah à 40 kilomètres ouest de Blidah.	310	Gourbis en pierre et une grande maison d'exploitation bâtie par El-Hadj-Kouider ben-Abdelouahed khalifa du kaïd des Nedjouah. Cette maison est composée de 4 corps de logis, d'une grande cour, d'une écurie et d'une étable.	80	Céréales et tabacs depuis cette année.	.
BLIDAH	BLIDAH........	Kaïd-Sebt............	Dans la tribu des Nedjouah à 18 kilomètres ouest de Blidah.	200	Gourbis en pierre et une maison à Mihoni.	190	Céréales et tabacs depuis cette année.	....
		Tabbal	Dans la tribu des Nedjouah à 24 kilomètres ouest de Blidah.	112	Gourbis en pierre et un fort joli bordj que vient de construire le kaïd Kebbah-Bethouni à ses frais, composé de 4 corps de logis dont 2 avec un étage, d'une grande cour, une chambre des hôtes, une écurie et une étable.	180	Céréales et tabacs depuis cette année.	.....
		Sumata	Rive gauche du Ben-Roumi à 24 kilomètres de Blidah.	.	Une maison construite par le kaïd El-Hadj-Kouider, à ses frais, cour intérieure et étable.	70	Céréales et un jardin potager...	.. ..
		Ouled-Chebel	Dans la tribu des Beni-Khelil à 20 kilomètres est de Blidah.	463	Gourbis en pierre ou en pisé et 4 maisons d'exploitation à la moresque construites tout récemment par les principaux propriétaires.	630	Céréales pour leur consommation, beaucoup de tabac le plus estimé du pays, légumes de toutes sortes	.. ..
		Ben-Chérif....	Dans la tribu des Beni-Khelil à 20 kilomètres est de Blidah.	.	....	.	....	... ...
		Mechdoufa et Guerrouaou.	Dans la tribu des Beni-Khelil à 8 kilomètres est de Blidah.	401	Gourbis en pierre ou en pisé en très-bon état et une grande maison d'exploitation bâtie par le kaïd Abou-el-Ben-Kaddour, à ses frais, composée de 4 corps de logis très-spacieux dont un avec un étage, une étable, une grande cour servant de parc aux bestiaux, 3 grands hangars en pisé pour sécher le tabac.	281	Peu de céréales, beaucoup de tabac, légumes de toute espèce, citrons, oranges et divers fruits, melons et pastèques en abondance.	... ..
		Bahli................	Dans la tribu des Beni-Khelil à 11 kilomètres est de Blidah, au pied de l'Atlas.	93	Gourbis en pierre et une jolie maison d'habitation bâtie par Si-Mohamed-ben-Omar, khodja de la direction.	200	Céréales, beaucoup de tabacs, melons, pastèques, pommes de terre, pois et fèves, beaucoup de citrons et d'oranges	... ...
		Ben-Khelil..........	Dans la tribu des Beni-Khelil à 13 kilomètres nord-est de Blidah.	150	Une grande maison réparée et agrandie par le khalifa Sid-Ali-Embarek, plus une grande écurie.	.	....	... ...

r.

NDIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, BORDJS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
...vaux ou ...lets.	bœufs ou vaches.	moutons ou chèvres.					
13	75	215	....	Un jardin planté d'arbres fruitiers par Djelloul-ben-Amro dans ces dernières années.	Un tiers appartient en toute propriété à Djelloul, les deux autres tiers ont été concédés à des familles hadjoutes dépossédées pour la création des villages et colonies agricoles.	....	Dans la subdivision de Blidah, il n'y a pas, à proprement parler, de villages occupés par des tribus arabes qui soient de nouvelle création. Seulement il y a à remarquer, comme conséquence même du développement considérable de la colonisation européenne dans cette partie de l'Algérie, une tendance générale chez les indigènes à se réunir en groupes et à se fixer d'une manière permanente au sol qui leur est laissé sur quelques points. C'est sur quelques-uns de ces points que déjà l'on peut se rendre compte d'un commencement de progrès; à la tente a déjà succédé le gourbi et quelquefois le simple gourbi de branchage et de chaume a fait place au gourbi en pierre ou en pisé, couvert çà et là, en tuiles ou en terrasse. On aurait pu, dans l'état ci-dessus, faire figurer presque tous les haouchs de la plaine compris dans les tribus des Hadjouth, des Beni-Khelil et des Beni-Mouça, car, dans la plupart, les indigènes y habitent dans des constructions fixes au sol; mais il a semblé préférable de se borner à inscrire les centres de population indigène de la plaine, dans lesquels il y a déjà eu une amélioration sensible au point de vue de l'installation sur le sol et les quelques constructions isolées dignes de fixer l'attention.
»	»	»	....	500 figuiers et 400 pieds de vignes.	Appartient en toute propriété aux héritiers d'El-Hadj-ben-Rebbah.	....	Ce jardin, situé au centre du Haouch-Sesaboa, lequel a été pris en entier pour la création de la colonie d'Ameur-el-Aïn, a été réservé, par décision spéciale, aux Arabes propriétaires, auxquels on a donné en échange de leurs autres terres le haouch Chaiterbaïd.
29	148	655	Un puits..........	El-Hadj-Kouider a planté l'année dernière 600 arbres de différentes espèces et se propose de continuer cette année.	Ce haouch appartient en toute propriété à El-Hadj-Kouider.	»	
22	203	397	Un puits..........	Veut planter cette année..	Par suite de concession à des familles hadjoutes dépossédées pour la création des villages et des colonies agricoles.	»	
32	114	356	Un puits..........	Le caïd a planté cette année 350 arbres et se dispose à planter beaucoup aussitôt que la saison le permettra.	Idem..........	»	
»	»	»	....	A greffé déjà quelques oliviers, va continuer cette opération cette année.	Terre à l'État..........	....	On va demander pour lui la concession de toutes les terres qu'il a mises en rapport autour de la maison qu'il a bâtie.
30	664	1,013	Canaux de dérivation de l'Arrach..........	....	Appartient en toute propriété aux Arabes possesseurs.	Une mosquée et une école.	Par suite des opérations de la commission des transactions et partages, les indigènes des Oulad-Chebel vont être définitivement cantonnés sur partie de leurs terres.
»	»	»	....	450 arbres fruitiers de diverses espèces.	»	»	
16	180	287	Canaux de dérivation de l'Oued-el-Khemis...	....	Appartient en toute propriété aux Arabes détenteurs.	Une mosquée et une école.	
16	112	176	Canaux de dérivation de l'Oued-ben-Chemala.	A planté un millier d'arbres de diverses espèces.	Appartient en toute propriété à la famille de Mohammed-ben-Omar.	»	
»	»	»	....	....	....	....	Le khalifa, qui a déjà fait beaucoup de travaux sur cette terre, attend le titre que doit lui donner l'administration pour se livrer à des plantations considérables.

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTION

SUBDIVISIONS.	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries	ÉTENDUES cultivées	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes	MATÉRIEL D'EXPLOITATION
						hect.		
BLIDAH .... (Suite)	BLIDAH........ (Suite.)	Medjoji..............	Dans la tribu des Beni-Moussa à 44 kilomètres est de Blidah et au-dessus du village de L'Arbâ.	»	Un bordj bâti pour la famille de Ben-Mahy-Eddin avec l'aide de M. le maréchal duc d'Isly, 2 maisons couvertes en tuile et une grande écurie construites près du bordj par le bach-agha Si-Taher-ben-Mahy-Eddin.	»	....	....
		Zenaia-ben-Mahy-Eddin..	Dans les Beni-Soliman-Cheraga à 12 kilomètres ouest de Tablat, route d'Aumale.	»	3 grands bordjs, 2 maisons couvertes en tuile construites nouvellement par le bach-agha Si-Taher-ben-Mahy-Eddin, une grande écurie.	»	....	....
		Ben-Ghoufa	Dans la tribu des Beni-Soliman-Cheraga à 5 kilomètres sud-est de Tablat, route d'Aumale.	»	Un bordj et une maison d'exploitation appartenant au bach-agha Si-Taher.	»	»	»
ALGER	ALGER..........	Arib-el-Bouhera	....	»	Il existe dans cette tribu 13 maisons bâties à l'européenne, une maison de campagne renfermant des bains maures.	»	....	.....
		Bordj-Menaiel..........	....	»	L'agha des Flissa a fait construire une maison des hôtes et un moulin à manége.	»	»	»
		Isser..................	....	»	Le kaïd des Isser a élevé une maison considérable avec cour intérieure et sur le devant une maison des hôtes et une mosquée.	»	»	»
		Dra-ben-Kheidda........	....	»	L'agha Allal s'est fait construire une maison.	»	»	»
		Sidi-Rahmou	....	»	Hamza khalifa de Bel-Kassem ou Kasi s'est fait bâtir une maison.	»	»	»
		Marchés de Kraunie et des Amerroua.	....	»	....	»	....	....
		Souk-el-Djema	....	»	Un fondouk magnifique est en ce moment en construction, on est endroit dans une situation des plus favorables. Cet établissement est destiné à rendre de grands services aux Européens et aux marchands kabyles qui vont s'approvisionner à Alger.	»	»	»
AUMALE.........	Néant.........	....	....	»	....	»	....	....
MÉDÉAH	Néant.........	....	....	»	....	»	....	....
MILIANAH	MILIANAH	Righas..............	Sur divers points de la tribu....	150	10 maisons composées chacune d'une seule chambre de 10 mètres de long sur 4 de large.	250	Les céréales, quelques jardins. Le pays des Righas est assez productif	Instruments et bes
		Ben-Haloua-Zemoulas ..	Au lieu dit *Ras-el-Oued* sur une partie de la terre qui formait autrefois le Haouch de ce nom.	140	Une maison composée de deux chambres d'une longueur de 8 mètres chacune sur 4 de large, appartenant au kaïd. 8 maisons de 10 mètres de long sur 4 de large sous dépendance.	230	Leur pays est bon pour les céréales ; font quelques jardins à Ras-el-Oued	Idem......

NDIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
...lets ou ...les.	BŒUFS ou vaches.	MOUTONS ou chèvres.					
»	»	»	....	Le bach-agha a fait des plantations considérables d'arbres fruitiers et de vignes sur cette propriété.	Appartient en toute propriété à la famille Ben-Mahy-Eddin.	»	
»	»	»	....	Le bach agha a planté, dans ces dernières années, une quantité considérable d'arbres fruitiers de toute espèce, notamment des marronniers, des noyers, des pommiers, poiriers et amandiers, ainsi qu'un millier de pied de vignes.	Appartient en toute propriété à la famille Ben-Mahy-Eddin.	A construit une école et une mosquée avec péristyle cloîtré.	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	Un azeb........................	....	....	....	Dans la subdivision d'Alger il n'y a pas, à proprement parler, de villages occupés par des tribus arabes qui soient de nouvelle création. Seulement, il y a à remarquer comme conséquence même du développement considérable de la colonisation européenne dans cette partie de l'Algérie, une tendance générale chez les indigènes à se fixer d'une manière permanente au sol et à remplacer leurs gourbis de chaume et de branchages par d'autres bâtis en pisé et couverts en tuiles.
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	Les marchés ont été dotés par le bach-agha de Sebahou de belles fontaines abreuvoirs.	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	....	....	....	....	Il n'existe dans les subdivisions d'Aumale et de Médéah aucun village arabe dont la création soit due à l'impulsion de l'autorité française, et qui ait été fondé depuis l'occupation de ces territoires. Quelques constructions particulières ont bien été faites surtout chez les Guérif de Médéah; mais elles ne forment aucune agglomération à laquelle on puisse donner le nom de village.
»	»	»	....	....	....	....	
30	200	540	Les moyens d'irrigation ne sont guère que quelques conduits sans importance. Leur pays est traversé par la route muletière de Cherchel et celle de Blidah.	780 arbres plantés cette année, 600 les années précédentes, ont des amandiers et des oliviers d'un bon rapport.	Chaque propriétaire a bâti sur le terrain lui appartenant en propre.	Il n'a pas été construit d'écoles ni mosquées dans le cercle, mais il en existe quelques-unes anciennes.	Chaque maison arabe est pour ainsi dire entourée de gourbis qu'habitent les khammès du maître de la maison. 350 oliviers ont été greffés cette année. Quelques colons sont établis chez eux pour l'extraction du plâtre. Leurs forêts en général ont été prises par le Gouvernement.
21	132	175	Ce pays est traversé par l'ancienne route de Blidah, dite du Génie.	600 arbres plantés cette année, 300 précédemment, quelques jardins, quelques vignes.	*Idem.*	*Idem.*	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTION

SUBDIVISIONS.	CERCLES.	EMPLACEMENTS	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries	ÉTENDUE cultivée	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes	MATÉRI[…] D'EXPLOITATIO[…]
						hect.		
MILIANAH (Suite)	MILIANAH (Suite)	Bou-Halouan-Gontas	Divers	220	12 maisons composées chacune d'une chambre de 10 mètres sur 4.	350	Leur pays est surtout productif en blé; ont de très-belles vignes, quelques jardins.	Instruments ar-bes.
		Hal-el-Oued	Chez les Hal-el-Oued (Beni-Zoug-Zoug) un peu à l'est de Aïn-Maleh.	105	7 maisons composées chacune d'une chambre de 10 mètres sur 4.	210	Ont de très-belles récoltes dans le Chélif; des jardins de figues de Barbarie.	Idem.
		Oulad-Mara et Oulad-Mbakhta.	Divers	300	20 maisons, dont 2 bâties en carré, se composant de plusieurs chambres réparties sur trois faces, la quatrième face est fermée par un mur. Les autres maisons sont toutes composées d'une seule chambre de 10 mètres sur 4. La maison seule de Si-Smaïl est agha a une chambre au premier étage. Ces maisons forment deux villages, celui de Si-Smaïl et celui de El-Hadj-Moustapha	700	Ont de très-belles récoltes dans le Chélif, figues de Barbarie	Idem
		Ouarghran	Le village du caïd, composé de 6 maisons, est situé à 6 kilomètres de l'Oued-Ouangueraïr et 3 kilomètres sud du Chélif.	250	16 maisons. Celle du caïd ayant 3 chambres et un mur d'enceinte. 2 autres se composent de 2 chambres. Enfin les 13 autres maisons n'ont qu'une chambre de 10 mètres sur 4.	350	Belles récoltes de céréales dans le Chélif, quelques jardins de figuiers.	Idem.
		Aled-Ahlen	Divers	30	2 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	50	Ont d'assez bonnes récoltes, quelques figuiers de Barbarie.	Idem.
		Oulad-Chikh	Village au-dessus de Aïn-el-Hadjar.	200	12 maisons, dont une de 12 mètres sur 6 formant 2 chambres, les autres de 10 mètres sur 4.	400	Leur pays, très-boisé, fournit cependant d'assez bonnes récoltes, quelques jardins de figuiers	Idem
		Haraouat-Cheragas	3 maisons sont situées à l'Oued-Mesnio, et une dans la plaine du Chélif	60	4 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	100	Ont peu de terres cultivables; les meilleures sont sur l'Oued-Massin, quelques jardins de figuiers	Idem
		Haraouat-Gheraba	Divers	50	3 maisons composées d'une chambre de 10 mètres sur 4.	60	Récoltes assez médiocres, quelques jardins de figuiers	Idem
		Bou-Rached	Divers	130	6 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4. Celle du caïd a un premier étage, une cour, une écurie pour 6 chevaux.	200	Leur pays est assez fertile; ont beaucoup de figuiers de Barbarie et quelques arbres de figues douces.	Idem
		Zeiabine	....	»	Le caïd va bâtir	»	Ont certains endroits donnant des récoltes passables, quelques jardins de figuiers.	Idem
		Khobbeza	Au-dessus de l'Oued-Amoud	20	2 maisons d'une chambre	50	Céréales	Idem
		Bothia	Sur l'Oued-Ghir-Ouchen	30	2 maisons d'une chambre avec une cour et un mur d'enceinte. Le caïd bâtit en ce moment une maison à Tafrent.	70	Céréales et quelques beaux jardins potagers	Idem
		Beni Boudouan	Sur divers points	150	10 maisons bâties par les Arabes avec terrasses et cours intérieures.	100	Peu de céréales, quelques oliviers, beaucoup de glands doux et des figues de Barbarie.	Idem
		Beni-Bou-Attab	Divers	»	Presque tous les Beni-Bou-Attab habitent des maisons qu'ils construisent eux-mêmes.	»	Ont très-peu de céréales, mais ils possèdent des jardins en tous genres	Idem
		Oulad-Mesiem	....	»	....	»	Leur pays est très-fertile; ils ont quelques jardins.	Idem
		Beni-Menad	....	20	Une maison, celle du caïd, bâtie par l'autorité française. On la répare en ce moment; on y fait un four et des fossés	»	Belles récoltes de céréales, jardins de figuiers.	Idem

NDIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
…vaux en mulets.	BOEUFS ou vaches.	MOUTONS ou chèvres.					
?0	303	600	Les canaux d'irrigation sont très-nombreux sur le versant nord du Gontas. Comme les précédents, la route du Gontas coupe leur pays.	460 arbres plantés cette année, 360 précédemment.	Chaque propriétaire a bâti sur le terrain lui appartenant en propre.	Il n'a pas été construit d'écoles de zaouïas dans le cercle, mais il en existe quelques-unes anciennes.	
?0	144	290	Le chemin qui relie les Haraout au marché de L'Arbâ des Beni-Zoug-Zoug, et qui passe auprès de ce village, a été mis en bon état cette année.	340 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	Chaque chef de famille a son terrain particulier.	Idem..................	Ont quelques beaux oliviers qui seront greffés cette année.
?0	400	385	Le village est un peu au-dessus de la route qui relie le Tiaret-d'Elkantara à L'Arba de Djendel. Cette route a été mise en parfait état, un puits a été nouvellement creusé au village du caïd, il est très-abondant. Jusque-là les habitants allaient chercher leur eau au Chélif. Un autre puits vient d'être également terminé près d'une maison de la même tribu.	800 arbres plantés cette année, 400 précédemment, un jardin de nouvelle création est attenant au jardin du caïd.	Idem..................	Idem..................	Le village de El-Hadj Moustapha sera très-beau quand les arbres seront grands, le puits fournit de l'eau non-seulement pour boire, mais aussi pour les animaux.
?0	350	950	Trois puits ont été creusés depuis l'année passée, l'un, de 43 mètres de profondeur, est situé au village du caïd, un autre à la maison de Ben-Taleb, et enfin un ancien puits situé sur la route du pont du Chélif.	700 arbres plantés cette année, 400 précédemment. Le caïd El-Hadj-ben-Rebeh, propriétaire d'une des maisons du village possède un jardin à environ 6 kilomètres des habitations sur l'Oued-Ouaggoumi. Ce jardin renferme au moins 1,000 pieds de vigne et 600 arbres fruitiers.	Idem..................	Idem.	
?	33	160	....	240 arbres fruitiers plantés cette année, 200 précédemment	Idem..................	Idem.	
?0	290	1,065	....	620 arbres plantés cette année, 400 précédemment.	Idem..................	Idem..................	Les Européens exploitent la forêt dont une grande partie a été remise à l'administration.
?0	70	150	Un puits que le caïd a fait recreuser près des autres maisons dans le Chélif. Un caravansérail va être construit dans l'Oued-Mesnin où passera la nouvelle route de Miliana à Teniet.	480 arbres plantés cette année.	Idem..................	Idem..................	Depuis longtemps la forêt des Haraout-Chéragas est exploitée par des Européens.
?0	54	210	....	560 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	Idem..................	Idem.	
?4	150	470	Un puits que le caïd fait creuser..........	700 arbres plantés cette année, 500 précédemment.	Idem..................	Idem.	
»	»	»	....	150 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	Idem..................	Idem	
?6	40	100	....	440 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	Idem..................	Idem	
?5	20	50	....	840 arbres plantés cette année.	Idem..................	Idem	
?5	170	870	Les irrigations sont très-soignées pour le jardinage.	1,000 arbres plantés cette année.	Idem..................	Idem..................	Les Beni-Boudouan, dont la ville fut brûlée pendant la guerre, vont la rebâtir. Ils construiront cette année 10 nouvelles maisons.
»	»	»	Leurs jardins, situés en grande partie sur l'Oued-Fodda, sont très-bien irrigués.	400 arbres plantés cette année, 400 précédemment.	Idem..................	Idem..................	Depuis la guerre les Beni-Bou-Attab s'étaient dispersés, ils sont en réunir de nouveau, ils formeront de petites bourgades.
»	»	»	....	200 arbres plantés cette année.	Idem..................	Idem	
?7	23	115	....	2,950 arbres plantés cette année.	....	»	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTION

SUBDIVISIONS	CERCLES	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que écuries, étables.	ÉTENDUE cultivée	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes.	MATÉRIEL D'EXPLOITATION
MILIANAH..... (Suite.)	MILIANAH...... (Suite.)	Djendels	Village de Bou-Alem, rive droite du Chélif, versant sud de Gontas, à mi-chemin entre Médéah et Milianah.	300	Ce village se compose de 10 maisons, savoir : celle de Bou-Alem, qui est la plus belle et la plus vaste construction du cercle. Elle se divise en 3 parties ; l'une, constituant le corps de logis proprement dit, a un premier étage et forme un carré au milieu duquel est la cour intérieure. Les chambres sont toutes plafonnées, carrelées et décorées de peintures sur plâtre. Les portes et fenêtres ont été établies sur le modèle de celles des anciennes maisons d'Alger. La deuxième partie est attenante à la première et comprend les écuries et dépendances. Ces écuries, toutes parfaitement bâties, peuvent loger 50 chevaux. La troisième partie, séparée des deux autres par un vaste jardin, forme la maison des hôtes. Elle tient lieu de caravansérail, sur la route de Milianah à Médéah, et est très-fréquentée par les commerçants européens, qui sont attirés de tous les points par le marché de L'Arbâ. Une construction, formant l'habitation de Baghdadi, agha des Djendels, se compose, 1° du corps de logis, qui a une cour intérieure et un premier étage, et est établie, quoique plus petite, avec la même solidité et le même luxe que celle du bach-agha Bou-Alem, 2° d'une vaste écurie pouvant loger 40 ou 50 chevaux ; 3° d'une maison des hôtes à peu près semblable à celle du bach-agha. Une maison appartenant au cousin de Bou-Alem. Cette maison a également un premier étage, une cour intérieure, etc., et forme aussi une habitation très-confortable. — 7 maisons. Ces maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée. Elles ont environ 10 mètres de long sur 4 de large.	hect. 1,500	Très-belles cultures de céréales, jardinage de toute espèce.	Deux [illegible] Bou-Alem, [illegible]
		Idem...	Divers endroits	700	25 maisons d'une chambre, de 10 mètres sur 4 de large. 4 de ces maisons possèdent une cour de 10 mètres sur 6.	1,000	Vastes cultures de céréales. ..	[illegible] arabe
		Beni-Hamed	*Idem*	1,100	70 maisons, dont 12 avec une chambre de 10 mètres sur 4 et 58 de 10 mètres sur 8. Quelques-unes ont 2 chambres de mêmes dimensions faisant face et reliées par 2 murs qui forment cours. Les autres ont une chambre de 10 mètres sur 4.	2,000	*Idem*...........	*Idem* ...
		Douyhassen	*Idem*....	260	17 maisons composées d'une chambre de 10 mètres sur 4. Quelques-unes ayant une cour.	510	*Idem*............	*Idem*
		Beni-Fatem..........	*Idem*.	300	19 maisons à une chambre ; quelques-unes avec une cour.	490	*Idem*............	*Idem*
		Oulad-Saads et Oulad-Medafer.	*Idem*	160	12 maisons à une chambre de 10 mètres sur 4.	200	Récoltes passables quoique en pays de montagne, figuiers, glands, jardins potagers.	*Idem*. ..
		Oulad-Mouma	*Idem*	250	18 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	400	*Idem*..	*Idem*..
		Oulad-Hrasida	*Idem*.	110	8 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	160	*Idem*	*Idem* ...

[I]NDIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS de puits, norias, canaux, moyens d'irrigation en général, et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de la propriété	CONSTRUCTIONS d'utilité publique, telles que écoles, mosquées, zaouias.	OBSERVATIONS
[Chev]aux et mulets.	Bœufs et vaches.	Moutons et chèvres.					
160	340	840	Un chemin carrossable, exécuté aux frais du bach-agha, relie son habitation à la route de Miliana à Médéah et au marché de L'Arbâ, qui se tient environ à 4 kilomètres ouest du village. Une source assez abondante alimente une belle fontaine récemment bâtie dans le village et le jet d'eau construit dans la maison du bach-agha. Des canaux d'irrigation conduisent l'eau dans toutes les plantations.	2,000 arbres plantés cette année.	....	La propriété est divisée et melk.	Les maisons de Bou-Alem et de Baghdadi sont probablement les plus belles qui aient été construites par des indigènes, à elles deux elles ne coûtèrent pas moins de 300,000 francs.
100	500	1,000	Les Djendels ont rendu carrossable la route de Miliana à Médéah pour des voitures légères.	»	»	»	
220	1,400	300	....	1,800 arbres plantés cette année; 1,000 précédemment.	»	»	
40	300	530	Ont construit des canaux d'irrigation.	640 arbres plantés cette année; 300 précédemment.	»	»	
55	270	800	Ont des barrages et des canaux d'irrigation..	980 arbres plantés cette année; 400 précédemment.	Chaque chef de famille a son terrain particulier.	La propriété est divisée et melk.	
30	185	850	Travaillent leurs conduits avec intelligence pour irriguer leurs jardins	840 arbres plantés cette année; 400 précédemment.	La propriété est divisée, même dans les parties les plus abruptes; chaque propriétaire est possesseur d'un acte.	*Idem.*	
31	254	1,100	*Idem*...............	700 arbres plantés cette année; 200 précédemment.	*Idem*...............	»	
7	45	330	*Idem*...............	560 arbres plantés cette année; 250 précédemment.	*Idem*...............	»	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIO

SUBDIVISIONS	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que écuries, étables.	ÉTENDUES cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes.	MATÉRIEL D'EXPLOITATION
						hect.		
		Aïn Cheragua		"		"	Bons terrains donnant de bonnes récoltes en céréales.	Moyens ordin.
		Aziz-Gherabas		"		"	Le caïd fait en ce moment bâtir une maison très-vaste avec plusieurs chambres et 2 grandes cours, ainsi qu'une écurie.	Idem.
		Sioub		"		"		Idem.
		Oulad-Sidi-Slimen	Divers endroits	80	5 maisons d'une chambre avec gourbis servant d'écuries.	120	Ont de bons terrains donnant de bonnes récoltes. Quelques jardins très-beaux et très-soignés.	Idem.
		Beni-Soumeur	Idem	30	3 maisons d'une chambre avec gourbis servant d'écuries.	30	Idem.	Idem.
		Souahia	A Tâza et autres endroits	150	6 maisons, dont 9 réunies à Tâza.	150	Idem.	Idem.
		Oulad-Aama	Divers	200	11 maisons ayant une chambre, si ce n'est celle du caïd, qui en a deux.	250	Très-belles récoltes en céréales. Le caïd a un très-beau jardin, quelques oliviers et quelques fèves.	Idem.
		Oulad Yahia	Village de l'Agha, rive droite du Chélif.	120	3 maisons, dont une à l'agha, formant un carré de 15 mètres de côté. Plusieurs chambres sont au rez-de-chaussée sur trois faces, et une chambre au premier. Un mur d'enceinte ferme la quatrième face. Les 2 autres maisons n'ont qu'une chambre de 10 mètres.	400	Idem.	Idem.
		Idem	Divers	136	8 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	200	Idem.	Idem.
MILIANAH (Suite)	MILIANAH (Suite.)	Beni-Boukni		140	9 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	180	Les récoltes sont moins abondantes. Ils ont des oliviers, des figuiers, quelques jardins.	Idem.
		El-Hamar	Divers	180	9 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 5.	200	Très-belles récoltes en céréales. Ont des oliviers, quelques jardins.	Idem.
		Kabyles des Bras		"	Habitent des gourbis depuis la guerre, avant il y avait des maisons arabes.	"	Peu de céréales. Ont des jardins potagers, des oliviers.	Idem.
		Beni-Mahoussin		"	Habitent des gourbis et quelques maisons arabes.	"	Peu de céréales. Ont beaucoup d'oliviers, de jardins potagers, et des fruits de toute espèce.	Idem.
		Beni-Ghomerian		80	6 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	110	La partie sud de leur pays produit de bonnes récoltes. Figuiers, vignes, jardins.	Idem.
		Beni-Ferrah		"	Habitent tous des maisons kabyles.	"	Quelques céréales dans la montagne. Labourent aussi au Chélif. Oliviers, glands, vignes, jardinage.	Idem.
		Arsha		17	Une maison vient d'être bâtie par le caïd, elle a une seule chambre et est à terrasse.	40	Leur pays a donné de fort bonnes récoltes. Oliviers, jardins.	Idem.
		Hachem	Village des Hachem, à l'endroit nommé Gouber-Ali, rive droite de l'Oued-Derdeur.	370	13 maisons, dont une avec une cour de 10 mètres sur 8, et les autres d'une chambre de 10 mètres sur 4. 6 autres maisons à une chambre de 10 mètres sur 3.	730	Très-bonnes récoltes en céréales.	Idem.
		Frahlia		"		"	Bonnes récoltes au Chélif, quelques jardins.	Idem.
		Abids		20	Une maison avec cour intérieure, écurie et 3 chambres.	70	Belles récoltes au Chélif	Idem.
		Mouhabbes	Dans la tribu des Mouhabbes, à 4 kilomètres nord du Chélif, sur l'Oued-Boutan.	70	4 maisons d'une chambre de 10 mètres sur 4.	130	Céréales	Idem.

…DIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
… ou …	BŒUFS ou vaches.	MOUTONS ou chèvres.					
•	•	•	Ont des canaux d'irrigation pour leurs jardins et pour certaines cultures de céréales.	200 arbres cette année. Ces arbres ont été plantés en des endroits arrosés.	Les terrains de cultures sont divisés, ceux au contraire de pacage sont en commun.	•	
•	•	•	....	200 arbres plantés cette année.	•	•	
•	•	•	....	200 arbres ont été plantés cette année en des endroits arrosés.	•	•	
37	90	400	Ont de beaux canaux d'irrigation..........	600 arbres plantés cette année. Ont de beaux arbres fruitiers anciens chez eux.	Chacun son terrain......	•	
7	43	350	*Idem*....................................	600 arbres cette année...	*Idem*	....	Ont de beaux arbres fruitiers anciens chez eux.
11?	310	500	*Idem*....................................	700 arbres plantés cette année.	*Idem*..................	•	
35?	105	350	Un puits que le caïd fait creuser en ce moment.	720 arbres plantés cette année, 300 précédemment.	Chaque particulier a ses titres de propriété.	•	
12	120	640	Un puits que l'agha vient de faire creuser devant sa maison.	190 arbres plantés cette année, 300 précédemment.	*Idem*..................	Ce village possède un moulin à manège et une maison pour servir d'école.	L'agha possède un fort joli jardin.
14?	170	720	....	540 arbres plantés cette année, 500 précédemment.	*Idem*..................	*Idem*.	
39?	140	300	Un puits que l'agha vient de faire creuser devant sa maison.	380 arbres plantés cette année, 30 précédemment.	*Idem*..................	•	
27	150	380	Un puits reconstruit......................	460 arbres plantés cette année, 400 précédemment.	*Idem*..................	....	Les oliviers ont été greffés cette année.
•	•	•	Travaillent bien les conduits d'eau..........	1,250 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	*Idem*..................	•	
•	•	•	Les irrigations sont bien entretenues et très-soignées.	400 arbres plantés cette année, 130 précédemment.	*Idem*..................	•	
19	124	380	Ont très-soin de leurs canaux d'irrigation....	540 arbres plantés cette année, 200 précédemment.	*Idem*..................	•	
•	•	•	Le pays des Beni-Ferrah est assez arrosé, ils ont des conduits bien conditionnés. Un puits se creuse devant Sid-Hamed-ben-Youssef.	2,000 arbres plantés cette année, 600 précédemment.	*Idem*..................	Les Beni-Ferrah ont fait reconstruire par des Français la koubba de Sid-Ahmed-ben-Youssef.	*Idem*.
5?	20	60	Un puits vient d'être creusé en avant de la maison du caïd.	300 arbres plantés cette année, 150 précédemment.	*Idem*..................	*Idem*.	
35?	267	600	Une conduite d'eau de 2 kilomètres, creusée cette année, fait passer une partie de l'Oued-Djemmâa au centre du village. De nombreux canaux d'irrigation, avec barrages sur l'Oued-Djemmâa, permettent d'arroser tous les labours.	920 arbres plantés cette année, 400 précédemment.	•	•	
•	•	•	....	200 arbres plantés cette année.	Habitent une terre du Beylik.	•	
7	20	47	Un puits a été creusé sur la route d'Orléansville.	500 arbres plantés cette année.	*Idem*..................	Le caravansérail d'Aïn-Defla a été construit sur une terre du Beylik, occupé jadis par les Abids.	
11	86	540	....	160 arbres plantés cette année.	Habitent une terre qu'ils louent à des propriétaires.	Ont construit un pont sur l'Oued-Boutan.	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTI

SUBDIVISIONS.	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries.	ÉTENDUES cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des résultats	MATÉRI[AUX] D'…
MILIANAH.... (Suite.)	MILIANAH...... (Suite.)	Shahas........	....	»	....	hect. »	Belles résultats en céréales......	......
		Attafs..........	Dans la tribu des Attafs, entre l'Oued-Fodda et l'Oued-Rouina, à 6 kilomètres de cette dernière rivière et à 4 kilomètres sud de la route d'Orléansville à Milianah, sur un plateau qui domine tous les environs et est facile à défendre en cas de besoin; à 500 mètres de l'Oued-Tiggesal rive droite	450	17 maisons composent ce village. 1° La maison de l'agha des Attafs et celle de son frère. Ces 2 maisons ont un premier étage et une cour, elles sont vastes et confortables; 2° 9 maisons, composées d'une chambre de 10 mètres sur 4 avec cour de 10 mètres sur 8; 3° 6 maisons composées d'une chambre de 10 mètres sur 4. Un caravansérail bâti aux frais de la tribu des Attafs. Il se compose de plusieurs chambres pour les hôtes et des écuries pour 20 chevaux.	800	Céréales; quelques pommes de terre.	Moyens…
		Idem..........	Dans la tribu des Attafs, fraction des Medjemala, sur le bord du Chélif rive droite et sur l'emplacement de ruines romaines, dont une partie des matériaux ont servi à sa construction; à 2 kilomètres ouest du marché et 2 kilomètres nord de la route de Milianah à Orléansville.	220	10 maisons composent ce village. 8 de ces maisons n'ont qu'une seule chambre de 10 mètres sur 4; les 2 autres ont en outre une cour de 10 mètres sur 8.	280	Céréales..........	*Idem*...
		Idem..........	Dans la tribu des Attafs, à 2 kilomètres sud de la route de Milianah à Orléansville.	140	8 maisons composent ce village; chacune d'une seule chambre de 10 mètres sur 4, et de 2 autres ayant en outre une cour de 15 mètres sur 8.	220	Céréales..........	*Idem*...
	TENIET-EL-HAD..	Beni-Maharez, Dra-el-Kerrouch.	Sur le versant sud de la montagne, au milieu de bois et à proximité de l'eau, se trouve une première maison; sur la même position, à 500 mètres un peu plus à l'est, il existe une deuxième maison; et à 500 mètres au nord-ouest de Teniet-el-Hadd il se trouve une troisième maison.	37	1re maison. El-Mebrouck, Bel-Hadj, Tahar-ben-Aissa, Ben-Taleb, Ben-Ghalem-Aissa-ben-Mansour et Rabah ont fait une construction carrée ayant 37 mètres sur le grand côté et 18 sur le petit. Elle contient 6 chambres de 5 mètres sur 4, 2 écuries pour 16 chevaux, 2 magasins qui peuvent servir de chambres. Latrines, grande porte en pierre de taille et couverture en planches et tuiles, maçonnerie en pierre, crépie à la chaux.	9 1/2	On cultive dans les tribus les céréales, la pomme de terre, les petits pois et le maïs; de plus la récolte paraît être assez abondante, notamment la pomme de terre, qui a parfaitement réussi. On évalue le rendement en moyenne de 15 sur 1. Le restant des terres disponibles est cultivé en jardinages et en céréales, y compris blé, orge, fèves, etc.	*Idem*...
					2° Ben-Ameur et Tahar ont construit une maison de 12 mètres carrés sur chaque face. Elle contient 2 grandes chambres pour deux familles et une pour les hôtes; une écurie pour 5 chevaux; porte d'entrée de 2 mètres de large sur 2 de haut; cuisine, silos, maçonnerie en pierre, couverture en planches et tuiles.	......	......	......
					3° Mohamed-ben-Yousef, Aissa-ben-Mohammed, chaouch du bureau arabe, Ben-Yahia, Ben-Zian et Mohammed-ben-Tahar ont fait une maison carrée de 18 mètres de côté contenant 3 chambres pour 3 familles, une écurie pour 7 chevaux. Même construction que ci-dessus.	......	......	......
		Ouled-Ayade. — Toukria.	A 30 mètres au nord de la fontaine sur une petite élévation qui domine la vallée	50	Ameur-ben-Ferahy, sur l'emplacement de son ancienne maison, a fait construire une maison carrée et flanquée de bastions de 30 mètres de côté; elle contient 5 grandes chambres, rez-de-chaussée et 2 chambres formant pavillon, cuisine, four, latrines, grande porte d'entrée en pierre de taille, portes, croisées, fenêtres, maçonnerie excellente, couvertures en tuiles, écurie pouvant contenir 10 chevaux.	0 zoudja.	......	......

…DIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

…NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
[illegible]	BŒUFS ou vaches.	MOUTONS ou chèvres.					
»	»	»	Ont des canaux d'irrigation sur une longueur de 3,000 mètres. Deux barrages sur l'Oued Derdour.	....	Habitent une terre qu'ils louent aux propriétaires, dite Bled-ben-Smaïl.	»	
[illegible]	250	750	Un des chemins arabes qui relient le village à la route d'Orléansville à Milianah a été rendu carrossable par les indigènes. Le génie militaire fait en ce moment creuser un puits au milieu du village. Jusqu'ici les habitants s'approvisionnaient d'eau à l'Oued-Tiggaoual. 2 autres puits ont été creusés dans la tribu.	....	Les terres appartiennent en propre aux habitants du village.	»	
[illegible]	164	785	....	3,000 arbres ont été plantés cette année dans la tribu des Attafs, 600 précédemment.	Les terres sont propriétés particulières des habitants de ce village.	»	
11	140	340	....	....	Les terres appartiennent en propre aux habitants de ce village.	»	
»	»	»	Il n'existe pas de puits dans ces maisons; les moyens d'irrigation consistent en petits canaux et fontaines assez abondantes. Deux petits barrages sur l'Oued-Gherga. Les propriétaires de ces maisons ont fait 3 petits chemins aboutissant à nos grandes routes. Ces voies de communication leur sont suffisantes pour le transport de leurs denrées coloniales.	En 1853 on a planté environ 150 arbres fruitiers et 3,000 pieds de vigne.	Les propriétaires possèdent tous leurs titres de propriété.	Il a été construit par les soins du bureau arabe, dans chaque tribu, une école dans laquelle les enfants peuvent recevoir une instruction élémentaire. Cette école se compose d'une pièce avec porte, fenêtres et cheminée. Longueur, 10 mètres sur 4 mètres. — Un maître d'école, choisi par la Djemâa et payé par elle, dirige cet établissement.	
»	»	»	....	100 arbres fruitiers, 2,000 pieds de vigne.			
»	»	»	....	125 arbres fruitiers, 1,000 pieds de vigne.			
»	»	»	On a exécuté, en 1850, le tracé d'une route destinée à conduire de Teniet à Tiaret. Ce tracé a été conduit jusqu'à Tenkria à environ 8 lieues de Teniet. 3 barrages dont 2 sur l'Oued-Issa et sur l'Oued-Mellouline.	300 arbres, 4,000 pieds de vigne.	»	»	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIO[NS]

SUBDIVISIONS	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries.	ÉTENDUES cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des cultures.	MATIÈR[ES] D'EXPLOIT[ATION]
MILIANAH ...... (Suite.)	TENIET-EL-HAÂD. (Suite.)					hect.		
		Beni-Hayene..........	Sur la montagne pointe de cèdres.	10	Abd-el-Karim et Ahmed-ben-Smail possèdent une maison construite de 11 mètres de long sur 5 mètres de large; portes, croisées, autres, maçonnerie excellente, crépie à la chaux, couverture en roseaux et en tuiles, grande porte d'entrée et une enceinte de 15 mètres de côté, il y existe 3 chambres.	2 saudje.	....	......
		Toukria...............	Près celle d'Ameur, à environ 100 mètres au nord-ouest.	15	Maison contenant 3 chambres, portes vitrées, croisées, écurie pour 8 chevaux, enceinte carrée de 16 mètres de côté, couverture comme ci-dessus, construite par les nommés Mohamed-ben-Hadj-Saâd, Ben-Mançour, Ben Zacok, Ben-Ali.	1/2 s.	....	......
		Aïn-Mokaberta.........	3 kilomètres à l'ouest de Toukria.	13	Également semblable à celle ci-dessus, construite par les nommés Ben-Kreda-Ahmed, Ben-Mokhi-Ghraiem, Ben-Moussaoud.	3 s. 1/2.	....	......
		Aïn-Kabla.............	Au nord-ouest de Toukria, à environ 3 kilomètres.	16	Maison comme ci-dessus, bâtie par les nommés El-Hadj-ben-Taleb, Ben Zohra et Kouider-ben-el-Doulaï.	3 s.	....	......
		Kaf-Djeoun..........	....	10	Maison contenant 2 logements de 5 mètres de long sur 4 de large, bonne maçonnerie, couverture en tuiles, portes et fenêtres crépie à la chaux, construite par les nommés Abd-el-Kader, Ben Mefta et Mohamed-ben-Aouaro.	2 s.	....	......
		Oulad-Sidi-Mahmed.....	....	»	....	»	....	......
		Oulad-Sidi-Rabah.......	....	»	....	»	....	......
		Oulad-Sidi-Aïssa-ben-Ahmed.	....	»	....	»	....	......
		Oulad-Sidi-Ayade.......	....	»	....	»	....	......
		Oulad-Bessam-Cheragas..	Près du marabout de Sidi-Abderrahman, sur l'emplacement de ruines romaines.	10	4 marabouts des Oulad-Sidi-Abderrahman ont fait construire une ferme de 40 mètres de côté; maçonnerie en pierre, grande porte d'entrée, couverture en tuiles, crépie à la chaux, douar.	4 s.	....	......
		Tadjera...............	....	»	....	»	....	......
		Aïn-Ben-Cherigui	....	15	Djelloul-ben-Ali, caïd, a fait construire une maison de 7 chambres dont une pour les hôtes, 16 mètres de large sur 15 de long, douar.	3 s.	....	......
		Oulad-Bessam-Gheraba — Abd-el-Louda du Mecheta-el-Merhoun.	Sur une montagne............	22	Le caïd Mohamed-ben-Kouider a fait bâtir une maison de 3 grands logements, maison d'hospitalité avec enceinte de 34 mètres de côté; excellente maçonnerie, grande porte d'entrée, couverture en tuiles, crépie à la chaux, portes et fenêtres à la française, écurie. Les nommés Bou-Alem-ben-Amar et Ali-Graâlia ont fait construire des logements pour leurs familles, de 5 mètres de long sur 4 de large, bonne maçonnerie enduite à la chaux, couverture en tuiles, adossée à celle du caïd.	7 s.	....	......

…DIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS de puits, norias, canaux, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
…vaux ou …lets.	Bœufs ou vaches.	Moutons ou chèvres.					
»	»	»	...	25 arbres, 300 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	35 arbres, 450 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	30 arbres, 1,000 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	30 arbres, 1,000 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	15 arbres, 500 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	...	...	Une école de 10 mètres de longueur sur 4 de largeur; maçonnerie crépie à la chaux; couverture en rondins et en dyss.	
»	»	»	...	...	...	*Idem.*	
»	»	»	...	...	...	*Idem.*	
»	»	»	...	...	...	*Idem.*	
»	»	»	...	15 arbres, 300 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	...	...	Toute la tribu a fait construire une école près de marabout, 10 mètres de long sur 4 de large; maçonnerie crépie à la chaux, couverture en dyss.	
»	»	»	Une fontaine assez abondante. Un barrage de la sortie d'Aïn-Chergui, il y a plusieurs sentiers arabes et un chemin tracé de temps immémorial.	300 arbres, 150 pieds de vigne.	»	»	
»	»	»	...	30 arbres, 200 pieds de vigne.	»	»	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIONS

SUBDIVISIONS	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries.	ÉTENDUES cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes	MATÉRIEL D'EXPLOITATION
						hect.		
MILIANAH (Suite.)	Teniet-el-Had. (Suite.)	Beni-Maida — Aïn-Rebbeba.	Dans la plaine	25	Ferme de 23 mètres de côté, à logements, écurie pour 12 chevaux, excellente maçonnerie, couverture en tuiles, grande porte d'entrée crépie à la chaux, pavée à l'intérieur; construite par les nommés El-Moktar, El-Afari caïd Kouider, Ben-Allah-Mettarecha et Ali-ben-Tahar.	»	....	....
		Aïn-Tissemsil	....	»	....	»	....	....
		Oulad-Ammar. — Dhar-Mtaa-el Daya.	Sur un monticule complétement nu.	18	Si-Mohamed-ben-Abd-Allah a fait construire une ferme de 33 mètres de côté, de 4 bâtiments, 3 magasins, écurie pour 12 chevaux, maçonnerie crépie à la chaux, couverture en tuiles, grande porte d'entrée, portes et croisées à la française.	10 h. 1/2.	....	....
		Idem.	....	»	....	»	....	....
		Oulad-Sidi-Rabah	....	»	....	»	....	....
		Oulad-Ouadj. — Guebour-el-Aoud.	Dans la montagne	20	Le marabout Si-Tahar-ben-Sadah a fait construire une maison avec enceinte contenant 3 logements, chambre d'hospitalité, écurie pour 12 chevaux; bonne maçonnerie crépie à la chaux, couverture en tuiles, grande porte d'entrée, portes et fenêtres à la française.	3 h. 1/2.	....	....
		Près du même emplacement.	....	»	....	»	....	....
		Beni-Lints. — Oug-el-Djemel.	....	35	Ferme carrée de 42 mètres de côté de 6 logements, avec maison d'hospitalité, écurie pour 12 chevaux, le tout en bonne maçonnerie crépie à la chaux, couverture en tuiles, 2 grandes portes d'entrée, portes et fenêtres ouvrées, bâtie par les nommés Tahar-ben-Miloud-Mustapha, Ben-Dala-Si-Mustapha-ben-Arbi.	3 h.	....	....
		Beni-Lamen	Sur la montagne	16	Maison de 12 mètres carrés, 2 chambres, une pour les hôtes, écurie; entourée d'un mur d'enceinte, grande porte d'entrée, couverte en tuiles; bâtie par Ben-Akrache, caïd.	2 h. 1/2.	....	....
		Beni-Hassen — Oulad-Bessenar	Sur un monticule	14	Ont fait construire une maison où loge le caïd, contenant 2 logements, plus une chambre pour les hôtes, le tout entouré d'un mur d'enceinte, peut au besoin servir de maison de commandement.	3 h.	....	....
		Beni-[illegible]	Sur la montagne	12	Mohamed-ben-Bouzard, caïd, a fait construire une maison de 12 mètres carrés de 2 chambres et une pour les hôtes, construction européenne, le tout entouré d'un mur d'enceinte, écurie pour 10 chevaux.	3 h. 1/2.	....	....
	Cherchel	Néant	»	»	»	»	»	»

…NDIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS.
…aux ou mulets.	bœufs ou vaches.	moutons ou chèvres.					
.	.	.	…………	10 arbres, 200 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	Plusieurs fontaines très-abondantes…………	Cette année, il a été créé une pépinière qui promet beaucoup.	.	.	
.	.	.	Près de la maison une fontaine abondante……	50 arbres, 1,300 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	…………	…………	…………	Une école faite par le même individu près de la maison, de 10 mètres de long sur 4 de large; maçonnerie crépie à la chaux, couverture en dyss.	
.	.	.	…………	…………	…………	La tribu a de même fait construire une autre école dans les mêmes proportions que la première.	
.	.	.	Deux petits barrages sur l'Aïn-Oum-Sekkat……	30 arbres, 1,000 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	…………	…………	…………	École construite par la tribu comme celle des Ouled-Ammar.	
.	.	.	2 barrages sur le Nhar-Ouassel, et 4 sur les fontaines de Sebain-Aïn et Thouda.	160 arbres, 200 pieds de vigne.	…………	École construite par la tribu comme celle ci-dessus.	
.	.	.	2 barrages sur les fontaines…………	75 arbres, 1,500 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	Un grand barrage sur le Nhar-Ouassel, et 6 petits en amont du premier, une fontaine très-abondante à 30 mètres de la maison et un jardin bien entretenu.	30 arbres, 1,500 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	Le caïd fait en ce moment construire une fontaine près de sa maison.	75 arbres, 250 pieds de vigne.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	

TABLEAU DE LA SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIO[NS]

SUBDIVISIONS.	CERCLES.	EMPLACEMENTS	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS HABITABLES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries.	ÉTENDUES cultivées.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes	MATÉRI[EL] D'EXPLOITATION
ORLÉANSVILLE…	ORLÉANSVILLE…	Sbeha du sud ..	Ce village est situé dans la plaine sur la rive gauche du Chélif, à 16 kilomètres environ à l'ouest d'Orléansville, à 200 mètres des berges du fleuve, à 12 kilomètres du village des Ouled-Farès	151	Le nombre des maisons de ce village est de 10, composées de 3 chambres chacune, séparées de proche en proche par une cour, un moulin à manége y est établi ainsi qu'un four. Ces maisons sont bâties en pierre et couvertes, des ouvertures en forme de meurtrières remplacent les croisées et rapprochent ces constructions des gourbis arabes. L'habitation du caïd, plus vaste que les autres, est construite dans le genre moresque, fort élégante, renferme des écuries pouvant abriter 12 chevaux, placées de chaque côté de la porte d'entrée.	hect. 300	Les terres ont produit environ 400 quintaux d'orge et 200 de blé, plus quelques quintaux de fèves.	Le matériel d'e[xploitation] ... autre ... dont se ser[vent] les Arabes.
		Aïn-Méran	Situé à 44 kilomètres ouest d'Orléansville sur un mamelon au bas duquel passe la route qui relie cette dernière ville avec la mer au petit port de Guetta dans Ouled-Hamès, il est à la tête de sources importantes qui ont fait choisir ce point comme centre d'opérations des colonnes dans la guerre contre Bou-Maza, et au centre du pays situé entre le Chélif et la mer.	103	Se compose de 10 maisons disposées comme celles du village précédent, même genre de construction, moins les complet.	350	Orge, 430 quintaux; blé, 220; quelques quintaux de fèves et quelques figuiers en rapport.	Matériel idem.
		Ouled-Farès	Situé à l'est à 200 mètres environ de la route de Tenez à Orléansville, à 16 kilomètres de cette place, et bâti en amphithéâtre sur une pente assez escarpée.	400	Ce village, entouré d'un mur d'enceinte, est le mieux bâti et le plus complet; il se compose de 16 maisons composées chacune de 2 chambres et d'une cour privée; elles sont disposées de chaque côté d'une large rue plantée d'arbres et qui conduit à la maison du caïd composée de 4 chambres; il y a 2 écuries dans la cour du caïd	60	Orge, 1,100 quintaux; blé, 405 et du jardinage	Idem.
		Village des Hanis ...	Situé tout près à l'est de la route d'Orléansville à Tenez, à moitié chemin environ de ces deux villes. Il est placé sur un petit mamelon au pied duquel coule l'Oued-Ouleraa dont l'eau non potable ne peut être utilisée que pour l'irrigation.	30	Il y a 12 maisons ne contenant qu'une seule chambre munie d'une cheminée et de 4 croisées; ces maisons n'ont pas de cour fermée, la maison du caïd est plus grande et a 3 chambres; L'école et la maison d'hospitalité sont placées dans des maisons.	266	Orge, 360 quintaux; blé, 170, quelques quintaux de fèves et des figues de Barbarie	Idem.
		Chouchaoua	....	»	....	»	....	......
		Sendjas.	Situé à l'est d'Orléansville à environ 7 kilomètres, et placé au fond d'une petite plaine arrosée par le Tsiganouth.	110	Ce village se compose de 20 maisons entourées d'une enceinte flanquée de 4 bastions; ces maisons sont rangées des deux côtés d'une large rue qui mène à la maison de l'agha de l'Ouarsenis, et composées de 2 chambres avec cour fermée. Extérieurement au village se trouvent un assez grand nombre de gourbis qui servent à serrer les instruments d'agriculture et les provisions que l'exiguïté des maisons ne permet pas d'y garder, et à abriter les bestiaux pendant la nuit.	210	Orge, 2,830 quintaux; blé, 130; des fèves et des figuiers de Barbarie, un grand jardin cultivé à la française se trouve sur les bords du Tsiganouth, il appartient à l'agha	Matériel idem
		Village du Makhzen......	Ce village est situé sur une pente assez roide, à 1 kilomètre 1/2 d'Orléansville et au-dessus de la route qui conduit au pénitencier indigène dont il est tout près.	44	Est composé de 13 maisons disposées sur deux rangs le long d'une large rue qui monte à la maison occupée par le chef du village. Chacune de ces maisons est composée de 2 chambres munies de cheminées et recevant le jour par des meurtrières; il existe en dehors une écurie pour 6 chevaux qui est adossée à la portion du mur d'enceinte qui est aujourd'hui exécutée	16	....	Néant.
	TOTAL.........	»	»	»	»	»	»	

…IGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

…OMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, NORIAS, CANAUX, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, casernes.	OBSERVATIONS.
[illegible]	BŒUFS ou vaches.	MOUTONS ou chèvres.					
[illegible]	»	»	Il ne reste aucune construction de ce genre; chaque maison va chercher l'eau au Chélif pour son usage personnel, et les animaux s'abreuvent dans cette rivière.	Les plantations ont péri faute d'eau.	La propriété est soit personnelle, soit à l'état indivis entre les enfants d'un même père et vivant ensemble.	4 chambres de 2 maisons affectées à l'utilité publique, savoir : 1 chambre pour le moulin, 2 pour un café, 1 pour chambre des hôtes, 1 pour celle de prières.	Les cours des maisons de ce village sont assez grandes pour qu'on puisse y établir des appentis propres au logement des animaux. Le caïd de ce village a son logement dans une enceinte rectangulaire fermée de murs, flanquée par des bastions à chaque angle et servant de réduit au village dont l'enceinte n'a pas été faite. Ce village, outre les maisons, se compose de 37 gourbis et de 3 tentes.
[illegible]	»	»	Les deux sources principales ont été emprisonnées dans des aqueducs très-courts qui les conduisent dans un réservoir commun et recouvert, d'où elles coulent dans une succession de belles auges en pierre de taille étagées suivant la pente du terrain et pouvant abreuver 50 chevaux à la fois; à la sortie des auges, ces eaux, réunies à celles des autres sources, se rendent dans un bassin de maçonnerie muni d'arbres et pouvant servir soit pour baigner les chevaux, soit comme lavoir, ensuite les eaux sont rendues aux ravins sans autre utilisation; on pourrait dès aujourd'hui s'en servir pour le jardinage; on pourrait facilement y établir un moulin; une route carrossable faite par le génie relie le fort et le village avec Orléansville, un chemin arabe relie en outre Aïn-Méran à Mazouna.	Les plantations faites autour du village n'ont pas réussi faute de soin.	La propriété est soit personnelle, soit à l'état indivis entre les membres d'une même famille.	Dans une des maisons du village, une chambre sert d'école et une autre de salle de prières.	Le village est dominé par un fort qui renferme un moulin à manége qui sert aux Arabes. 13 tentes complètent le matériel d'exploitation de ce village.
[illegible]	»	»	Les sources contenues dans le ravin des jardins sont au nombre de 6; deux autres ont été érigées en fontaines par les soins du génie, et l'une d'entre elles, située en face du village sur le bord du village, alimente 2 abreuvoirs.	Le ravin des sources est très-boisé, et il y a dans les environs du village environ 350 pieds d'arbres, et quelques mûriers.	La propriété est instituée comme dans les villages précédents.	3 des bastions sont utilisés pour l'école, le moulin à manége et la fosse.	24 tentes complètent, dans ce village, le matériel d'exploitation.
»	»	»	Il existe une source près du village qui, nettoyée et bâtie en fontaine, donnerait un volume d'eau assez considérable.	Une plantation avait été faite, mais elle n'a pas réussi faute de soins.	Comme le précédente....	Il existe une école.	Ce village ne possède pas d'animaux, ceux qui l'habitent n'ayant amené avec leur famille que les membres inutiles aux travaux des champs.
»	»	»	....	....	....	....	Ce village, d'une construction vicieuse, tombe aujourd'hui en ruine; nous ne le citons que pour mémoire, il n'est d'ailleurs habité par personne.
[illegible]	»	»	Une fontaine donnant de l'eau potable a été bâtie dans le lit même de Tsigaouth dont l'eau est amère. Cette fontaine, élevée sur de larges proportions, donne une valeur d'eau considérable; la rivière, se desséchant en été, ne peut malheureusement servir à l'irrigation. La route carrossable d'Orléansville à l'Ouarsenis passe assez près du village.	Quelques plantations faites et réussies ont donné à la longue quelques bons résultats qu'appelle la continuation de cette œuvre.	Comme dans les villages précédents.	Les bastions comprennent une école, un moulin à manége, la salle de police de l'agha, et un café.	
[illegible]	»	»	....	....	Les propriétés sont à titre d'usufruit et changent de maître suivant le renouvellement du Makhzen.	L'un des deux bastions construits sert de magasin, dans l'autre on a établi un moulin à manége qui dessert le village et 2 tribus voisines.	Ce village est bâti par le Makhzen du bureau arabe commandé par l'officier indigène des spahis adjoint au chef du bureau arabe commandant du Makhzen.
[illegible]	»	»	»	»		»	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTI

SUBDIVISIONS	CERCLES.	EMPLACEMENTS.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS HABITANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, etc.	ÉTENDUES CULTIVÉES.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes.	MATÉRIEL D'EXPLOITATION.
					hectares.		
ALGER			3	18	"		
AUMALE			"	"	"		
MÉDÉAH[1]			"	"	"		
MILIANAH	Milianah	Righas	150	10	250		
		Bou-Halouan-Zemoules	140	9	230		
		Bou-Halouan Gontas	220	12	350		
		Hel-el-Oued	105	7	200		
		Ouled-Mira, Ouled-Mbakhta	300	20	700		
		Ouagheras	250	10	350		
		Oulad-Abbou	30	2	50		
		Oulad-Chikh	200	12	400		
		Harouat-Cheraga	60	4	100		
		Harouat-Gherabas	50	3	00		
		Bou-Rached	130	8	200		
		Teiabine	"	"	"		
		Khobbazas	20	2	50		
		Bethia	30	2	70		
		Beni-Boudouan	150	10	100		
		Beni-Bou-Attab	"	"	"		
		Oulad-Meriem	"	"	"		
		Beni-Menade	20	1	"		
		Djendels	1,280	35	2,500		
		Beni-Hamed	1,100	70	2,000		
		Douy-Hasseni	260	17	510		
		Beni-Fatem	300	19	480		
		Ouled-Saada, Ouled-Medafer	100	12	200		
		Ouled-Moussa	250	18	400		
		Ouled-Hamida	110	8	100		
		Aziz-Cheragas	"	"	"		
		Aziz-Gherabas	"	"	"		
		Siouf	"	"	"		
		Oulad-Sidi-Selimen	80	5	120		
		Beni-Soumarez	50	3	80		
		Souhias	150	8	180		
		Oulad-Aïssa	200	11	280		
		Oelad-Yahia	256	11	600		
		Beni-Beukui	140	9	180		
		El-Harrar	150	9	200		
		Kabyles des Bras	"	"	"		
		Beni-Mahoussin	"	"	"		
		Beni-Ghomrian	80	5	110		
		Beni Ferrah	"	"	"		
		Aribs	17	1	40		
		Hachems	370	19	750		
		Frahelia	"	"	"		
		Abids	20	1	70		
		Mouhabbas	70	4	130		
		Shahias	"	"	"		
		Attafs	810	36	1,280		
		TOTAL	7,708	419	13,380		

…IGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853.

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS de puits, norias, canaux, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de la propriété.	CONSTRUCTIONS d'utilité publique, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS
…ux …ou …lets.	Bœufs ou vaches.	Moutons ou chèvres.					
″	″	″	″ puits.	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
30	200	540	″	1,360			
34	135	175	″	880			
40	325	090	″	700			
26	144	220	″	540			
70	400	885	2	1,200			
50	350	950	3	1,760			
7	33	160	″	440			
49	290	1,065	″	1,020			
19	70	150	1	480			
10	54	210	″	760			
30	150	470	1	1,260			
″	″	″	″	350			
6	40	100	″	640			
5	20	50	″	840			
25	170	370	″	1,000			
″	″	″	″	800			
″	″	″	″	200			
7	23	115	″	2,950			
200	840	1,800	″	2,000			
320	1,400	3,000	″	2,800			
60	300	550	″	1,140			
55	270	800	″	1,380			
20	185	850	″	1,240			
31	254	1,150	″	960			
7	45	350	″	760			
″	″	″	″	200			
″	″	″	″	200			
″	″	″	″	200			
17	94	400	″	600			
7	45	350	″	660			
25	340	500	″	760			
25	195	850	1	1,120			
26	290	1,000	1	1,530			
30	140	390	″	680			
27	180	380	1	860			
″	″	″	″	1,250			
″	″	″	″	550			
19	124	380	″	940			
″	″	″	1	2,600			
5	20	00	1	450			
55	267	096	″	1,320			
″	″	″	″	200			
7	20	47	1	500			
11	86	540	″	180			
″	″	″	″	″			
102	544	2,075	3	3,600			
…330	8,043	22,378	16	45,860			

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTI

SUBDIVISIONS	CERCLES	EMPLACEMENTS.	POPULATION.	NOMBRE DE MAISONS EXISTANTES, leur mode de construction, leurs dispositions intérieures, leurs dispositions extérieures, telles que étables, écuries.	ÉTENDUES CULTIVÉES.	GENRE DE CULTURE, importance des récoltes.	MATÉRIEL D'EXPLOITATION
					hectares.		
TENIET-EL-HAÂD	Teniet-el-Haâd.	Beni-Maharez	37	3	9 1/2	...	...
		Oulad-Ayade	114	5	20	...	...
		Oulad-Bessam... Cheragas	25	2	7	...	...
		Oulad-Bessam... Gherabas	22	1	7	...	...
		Beni-Maidh	25	1	9 1/2	...	...
		Oulad-Ammar	18	1	10 1/2	...	...
		Oulad-Oradj	20	1	3 1/2	...	...
		Beni-Lints	23	1	3	...	...
		Beni-Lassen	10	1	2 1/2	...	...
		Doui-Hasseni	14	1	3	...	...
		Beni-Chaib	12	1	3 1/2	...	...
			328	18	79	...	...
		Report du cercle de Milianah	7,708	410	»	...	...
		Total de la subdivision	8,038	437	13,380 39	...	...
ORLÉANSVILLE.	Orléansville..	Sbeah du Sud	151	10	300	...	...
		Ain-Méran	143	10	350	...	...
		Oulad-Farès	140	10	350	...	...
		Village des Hennis	30	12	200	...	...
		Chouchaoua	»	»	»	...	...
		Sindjess	140	20	218	...	...
		Village du Makhzen	44	12	14	...	...
			608	80	1,496	...	...
BLIDAH	Blidah	Ben-Semara	78	»	140	...	...
		Serabna	»	»	3	...	...
		Bled-ben-Abd-el-Ouahad	110	1	80	...	...
		Kaid Sebt	200	1	100	...	...
		Tobbal	112	1	180	...	...
		Soumata	»	1	70	...	...
		Ouled-Chebel	403	4	030	...	...
		Ben-Chérif	»	»	»	...	...
		Mechdoufa et Gnerrouaou	401	1	201	...	...
		Babli	08	1	200	...	...
		Ben-Khelil	150	1	»	...	...
		Medjadji	»	2	»	...	...
		Zaouïa-ben-Mahy-Eddin	»	2	»	...	...
		Bou-Ghoufa	»	1	»	...	...
		Total	1,012	10	1,784	...	...

RÉCAPITULATION GÉNÉR.

BLIDAH	1,012	16	1,784	...	...
ALGER	»	18	»	...	...
AUMALE	»	»	»	...	...
MÉDEAH	»	»	»	...	...
MILIANAH	8,038	437	13,380 79	...	...
ORLÉANSVILLE	808	80	1,408	...	...
Totaux généraux	10,256	551	1,660 79	...	...

DIGÈNES DANS LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 DÉCEMBRE 1853. (Suite.)

NOMBRE D'ANIMAUX.			CONSTRUCTIONS DE PUITS, norias, canaux, moyens d'irrigation en général et travaux y relatifs, les routes.	PLANTATIONS.	CONSTITUTION de LA PROPRIÉTÉ.	CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, telles que écoles, mosquées, zaouïas.	OBSERVATIONS
…vaux ou …ulets.	bœufs ou vaches.	moutons ou chèvres.					
″	″	″	″ puits.	0,375			
″	″	″	″	7,685			
″	″	″	″	765			
″	″	″	″	230			
″	″	″	″	210			
″	″	″	″	1,550			
″	″	″	″	1,036			
″	″	″	″	360			
″	″	″	″	1,575			
″	″	″	″	1,536			
″	″	″	″	325			
1,339	8,043	22,378	10	21,635			
″	″	″	″	45,860			
1,339	8,043	22,378	16	67,495			
32	″	″	″	″			
90	″	″	″	″			
66	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
40	″	″	″	″			
12	″	″	″	″			
240	″	″	″	″			
15	75	214	″	″			
″	″	″	″	906			
29	148	855	1	″			
22	302	397	1	″			
32	114	356	1	356			
″	″	″	″	″			
90	684	1,013	″	″			
″	″	″	″	450			
36	189	227	″	″			
16	112	176	″	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
242	1,594	3,018	3	1,700			

…UR TOUTE LA DIVISION.

242	1,594	3,018	3	1,700			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
″	″	″	″	″			
1,339	8,043	22,378	16	67,495			
240	″	″	″	″			
1,821	9,637	25,396	19	09,195			

§ II. PROVINCE D'ORAN.

SITUATION DES VILLAGES ET AUTRES CONSTRUCTIONS INDIGÈNES, EN 1853.

1re SUBDIVISION D'ORAN.

Obéissant à l'impulsion civilisatrice de la colonisation européenne, qui crée de nombreux centres de population à leur portée, et cédant aussi à l'influence des bureaux arabes, qui font tous leurs efforts pour les attacher d'une manière définitive à la terre qu'ils cultivent, les Arabes de la subdivision d'Oran possèdent en ce moment 483 maisons bâties à leurs frais et sur un modèle presque uniforme. A de rares exceptions près, ces habitations n'ont qu'un rez-de-chaussée; elles se composent de trois ou quatre pièces, avec une cour sur le devant, un hangar pour les animaux et un abri pour la provision de paille. Quelques chefs principaux et notamment l'agha des Garabas, ont donné un premier étage à leurs maisons, et on y trouve des salons meublés à l'européenne.

Malgré les progrès que l'on a fait faire aux indigènes en leur faisant construire des maisons pour les arracher à leur vie nomade, on n'a pu obtenir jusqu'à présent une bien grande agglomération d'habitations; elles sont éparses çà et là; situées à côté d'un cours d'eau ou d'un puits. Des jardins les entourent plantés presque toujours de figuiers de Barbarie et aussi quelquefois de divers arbres fruitiers.

Douairs. — L'aghalik des Douairs possède 175 maisons dont 3 sont à un étage. Ces dernières appartiennent à des chefs revêtus de l'investiture, qui commencent à les meubler à l'européenne.

Les maisons des laboureurs se composent d'une cour et d'une seule chambre avec cheminée. La cour a 10 mètres sur 7 et les chambres 10 mètres de long sur 5 de large. Tous les murs sont de 3m50 de hauteur; les maisons sont couvertes en terrasses reposant sur des madriers recouverts de planches. Chaque chambre a deux fenêtres et une porte s'ouvrant sur la cour. La cour s'ouvre, par une grande porte à deux battants, sur la place intérieure que doivent former plus tard les maisons du village. Ces maisons coûtent de 850 à 1,000 francs, suivant qu'elles sont contiguës ou isolées. Les grandes maisons construites suivant le désir des propriétaires ont coûté de 1,200 à 3,000 francs. Quelques-unes ont coûté beaucoup plus cher. Toutes ces maisons, soigneusement blanchies à la chaux, ont le sol intérieur des chambres élevé de 10 centimètres au-dessus des terrains environnants.

La population de ces maisons est de 1,446 habitants.

L'étendue cultivée est de 3,355 hectares; on y récolte presque toujours de l'orge ou du blé.

Leurs ressources en bétail sont :	Chameaux	556
	Bœufs	2,723
	Moutons	20,595
	Chèvres	3,087
	Mulets	207
	Chevaux	313

Les plantations de figuiers montent au chiffre de 1,210 pieds, et celles des autres arbres fruitiers à 991 pieds.

Constructions d'utilité publique.

Puits. — On a creusé un puits chez les Khedaïma, près du marabout de Sidi-ben-Marouf, à côté d'un groupe de quatre maisons.

A côté d'un groupe de trois maisons des Cheraifa se trouve également un puits creusé depuis peu de temps L'agha de Tiaret, Kaddour-ould-Adda a fait creuser un puits près d'une belle maison qu'il a construite chez les Maaris.

Sa maison à un étage se compose de dix pièces avec la maison des hôtes.

Canaux. — Deux canaux ont été construits, le premier chez les Hamyan, établi sur l'Oued-Ghassoul, dont l'eau est pour l'irrigation des terrains.

Le deuxième a été construit chez les Hel-el-Braday établis à l'ouest de l'Oued-Tlela, dont les eaux sont également employées à la culture des champs.

Zmélas. — L'aghalik des Zmélas possède 142 maisons qui appartiennent presque toutes à des laboureurs. Ces maisons n'ont pas de cour entourée de murs; elles ne consistent qu'en une seule chambre de 10 mètres de long sur 3 de large, avec cheminée. Elles ont coûté, en moyenne 500 francs. Elles ont une porte et deux petites fenêtres. Elles sont couvertes en terrasses reposant sur des madriers qui supportent des planches. Les maisons des chefs sont plus spacieuses, et, comme celles des Douairs, elles sont de différents prix, selon leur importance.

La population qui habite ces maisons est de 1,136 habitants.

L'étendue cultivée est de 2,567 hectares, et, comme chez les Douairs, les cultures ne consistent presque qu'en blé et orge.

Leurs ressources en bétail sont:	Chameaux	253
	Bœufs	1,195
	Moutons	16,235
	Chèvres	1,686
	Mulets	199
	Chevaux	235

Ils possèdent environ 519 pieds de figuier et 675 arbres fruitiers de diverses espèces.

On a construit six puits maçonnés à proximité de quelques agglomérations de maisons; ils se trouvent chez les Cheklil, les Saharonia, les Bouachet, les Ouled-el-Hadj-Adda, les Douaïmia, les Mekhatra.

Garabas. — L'aghalik des Garabas possède 157 maisons, qui, à l'exception de 5, sont des habitations de laboureurs. Chez les Garabas, les maisons de laboureurs sont composées d'une cour avec grande porte, une chambre avec porte et deux fenêtres ayant la même toiture que celles des Douairs et les mêmes dimensions: elles sont d'une valeur moyenne de 850 francs, celles qui sont plus grandes ont été payées de 1,000 à 3,000 francs. Il est à remarquer que ce sont les mieux construites de toute la province.

L'agha des Garabas possède une belle maison à un étage, composée de huit pièces au rez-de-chaussée. On arrive au premier par une rampe avec balcon extérieur. Il y a trois belles pièces au premier meublées à la française.

La population de ces maisons est de 1,226 habitants.

L'étendue cultivée est de 2,010 hectares; les récoltes ne consistent guère qu'en blé et en orge.

Leurs ressources en bétail sont :	Chameaux	107
	Bœufs	1,081
	Moutons	9,664
	Chèvres	4,165
	Mulets	148
	Chevaux	231

Les plantations consistent principalement en figuiers au nombre de 212 pieds. Les diverses espèces d'arbres fruitiers atteignent le chiffre de 314.

Les constructions d'utilité publique se bornent, jusqu'à présent, à 5 puits maçonnés creusés près des principaux groupes de maisons.

Un canal d'irrigation dérivant du Sig en amène les eaux chez les Ouled-Ali-Thallayt, situés près du barrage de la rivière du Sig.

Aïn-Témouchent. — L'annexe d'Aïn-Témouchent contient 9 maisons, avec une population de 64 habitants. L'étendue cultivée est de 275 hectares, ne produisant guère que du blé et de l'orge.

Leurs ressources en bétail sont :	Chameaux	2
	Bœufs	62
	Moutons	376
	Chèvres	84
	Mulets	14
	Chevaux	15

Le premier groupe de maisons, qui en contient quatre, est destiné à former le noyau d'un village qui ne tardera pas à être construit sur cet emplacement. Chacune de ces quatre maisons est d'une valeur de 3,500 francs environ.

2° SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

La subdivision de Mostaghanem ne contient à proprement parler aucun village bâti par les Arabes et habité d'une manière permanente, mais le nombre des maisons particulières, construites aux frais des propriétaires, s'élève à 254. Ce sont généralement des maisons bâties sur le même modèle, ayant un rez-de-chaussée composé de deux ou trois pièces, avec un mur servant d'enceinte et formant cour sur le devant.

Aghalik de Mostaganem. — Il contient 132 maisons du genre de celles signalées plus haut.

Medjahers. — Le nombre des maisons ne s'élève qu'à 50, mais elles sont plus importantes. Elles appartiennent surtout aux riches laboureurs ou aux chefs investis, et présentent l'aspect d'un petit fort plutôt que celui d'une habitation particulière.

Mina. — Dans la Mina, il existe 45 maisons, bâties dans le même genre que celles des Medjahers.

Bel-Hacel. — A Bel-Hacel se trouve une agglomération d'une dizaine de maisons habitées par la famille du khalifa Si-el-Aribi et formant une saouïa autour de la maison de ce chef. Tout porte à croire que ce noyau est destiné à devenir un centre de population de quelque importance.

Dahra. — On ne trouve au Dahra que 2 maisons, appartenant à Si-Kaddour-ben-Abd-el-Sadoq, caïd des caïds du Dahra.

Flitta. — Aux Flittas, on ne compte encore que 7 maisons appartenant à l'agha Hadj-Djelloul, à ses fils et à quelques caïds.

Cinq de ces maisons ont été bâties cette année.

Beni-Ouragh. — Chez les Beni-Ouragh, le nombre des maisons est de 14 appartenant aussi à l'agha et à quelques caïds de cette tribu. La transformation de la tente et du gourbi en habitation construite n'a pas encore apporté de modifications sensibles dans les mœurs des Arabes de cette subdivision; aussi l'étendue des espaces cultivés et la nature des cultures n'ont-elles point varié. Le blé et l'orge sont les principales denrées récoltées. Cependant quelques essais de culture industrielle ont été tentés avec succès autour des maisons. On a planté de la vigne et on a récolté du maïs, des pommes de terre, et du tabac.

Puits et Norias.

Quelques puits et quelques norias ont été construits, et notamment aux Medjahers. Dans la Mina, et dans l'Habra, les Arabes profitent du barrage construit ou s'en font eux-mêmes de factices pour arroser leurs terres. Un simple fossé nécessitant de fréquentes réparations leur sert de conduite d'eau.

Constructions d'utilité publique.

On ne peut citer comme construction d'utilité publique que la mosquée de Mazouna, construite en 1852.

3° SUBDIVISION DE TLEMCEN.

Les résultats obtenus dans la subdivision de Tlemcen sont peu importants, et cela tient à ce que, jusqu'ici, le moment n'était pas encore venu de pousser les Arabes de ce pays à construire des maisons. Avant de demander aux indigènes de modifier leur genre de vie en abandonnant la tente pour l'habitation fixe, il a fallu les y disposer par quelques améliorations générales. C'est sur ces améliorations que l'attention et les soins de l'autorité locale se sont portés.

Les villages arabes des environs de Tlemcen qui existaient avant notre conquête sont : Aïn-el-Hout, Ouzidan, Aïn-el-Hadjer, Mellilia, Beni-Mestir, Azelboun, ceux des Hel-el-Ourd, Ebdar-Tizi, Ouchba, Oumlalou, ceux du cercle de Nemours habités par les Souhalia, enfin la ville Nédroma.

Tous ces villages ont été assainis, nettoyés et blanchis; beaucoup de mosquées ont été réparées, les fontaines rebâties, les chemins rendus praticables, et ces améliorations, appréciées aujourd'hui des indigènes, nous amèneront à vaincre les préjugés.

Constructions d'utilité publique.

Des puits ont été creusés chez les Ouel-Hassa; dans la même tribu il existe déjà trois belles fontaines construites par nous cette année, une fontaine s'achève sur la route de Tlemcen à Rachgoun aux marabouts des O. Sid-el-Khoan. Les Ouel-Hassa ont fait réparer à leurs frais la belle mosquée de Sidi-Yacoub, située sur les bords de la mer chez les B. Fouzèche. Le marabout de Sidi-Ouriack a été refait à neuf chez les Beni-Riman, autre portion des Ouel-Hassa. Les bains chauds de Hamman-Bougrara sont en contribution sur les fonds généraux des tribus.

Chez les O. Mimoun, un barrage sur l'Isser et un canal d'irrigation, devant rendre à la culture près de 1,500 hectares laissées en friche, sont en cours d'exécution aux frais des propriétaires riverains.

Une route muletière, dont les fonds ont été faits par les tribus, relie aujourd'hui Tlemcen à Nemours en traversant les endroits les plus inaccessibles jusqu'ici du massif des Traras.

Dans le cercle de Sebdou, une autre route va déboucher de ce poste sur les hauts plateaux par le défilé de Teniet-el-Djeba et faciliter grandement nos relations avec le sud.

Nedroma, ville autrefois en ruines, est aujourd'hui une des plus propres et des mieux bâties de toutes celles que les indigènes habitent encore seuls en Algérie. Des travaux remarquables y ont été faits pour l'aménagement des eaux.

L'étude de la propriété se continue et pourra se terminer dès que la question du sequestre apposé autrefois sur les propriétés des gens qui ont émigré et qui aujourd'hui sont rentrés, sera résolue.

4° SUBDIVISION DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Les constructions arabes de la subdivision de Sidi-bel-Abbès consistent en 4 villages, 10 hameaux, 2 villages en gourbis, 8 fermes isolées ou auberges, 1 caravansérail et 2 maisons de commandement.

Villages.

El-Djemmaa chez les Ouled-Ali. — Le village d'El-Djemmaa est situé sur la grande route d'Oran, au confluent du Bou-Thareg (petit ruisseau) et du Tlélat supérieur. Les nombreuses sources que l'on trouve dans les environs permettront d'augmenter les jardins, assez considérables du reste, qui existent aujourd'hui.

Il se compose de deux groupes de maisons de 8 ou 10 chacun; il est habité par 21 familles formant une population de 170 habitants. Par sa position topographique, ce village est appelé à prendre de l'importance dans l'avenir. Sur le plateau qui le domine on a construit une maison de commandement. Un marché assez considérable se tient entre ce point et le village; il a été cette année le centre d'un commerce de grains assez important.

Les maisons de ce village sont couvertes, partie en terrasses, partie en tuiles. Leur disposition est celle de toutes les habitations arabes. Dans les principales maisons, une deuxième cour sert d'écurie. Ces habitations sont, en moyenne, évaluées à 4,500 francs.

Qsar. — Le village du Qsar est situé sur l'un des plateaux de la partie supérieure de la chaîne qui borne au sud la plaine de la Mlèta. La salubrité du climat, l'abondance de l'eau, et la nature du sol pittoresque et accidenté, désignaient naturellement ce point comme devant être un des premiers centres de population à créer.

Deux groupes de maisons, séparés par un ravin couvert de jardins, composent ce village. La maison de l'agha, vaste et belle construction, est d'une valeur d'environ 30,000 francs.

Comme position topographique, ce village sera toujours une charmante résidence à égale distance d'Oran et de Sidi-bel-Abbès. Il y a en ce moment 14 familles formant une population de 125 habitants.

Bou-Djebâa. — Le village de Bou-Djebâa est situé à 32 kilomètres environ de Sidi-bel-Abbès sur la route du Sig, dans la vallée de la Mekerra et à peu de distance de la rivière elle-même. Placé sur un plateau à 20 mètres au-dessus de la rivière, ce village est très-salubre. La vallée contient quelques jardins, de bonnes terres de labours, et une très-belle forêt d'oliviers de plusieurs lieues d'étendue. On doit y établir prochainement plusieurs moulins à huile qui assureront une branche de commerce importante et une source de richesse pour le pays. L'importance de ce village est solidaire de celle des deux villes de Sidi-bel-Abbès et du Sig, car les communications sur ces deux points seront très-faciles et augmenteront l'activité commerciale de Bou-Djebâa.

Ce village se compose de 14 maisons achevées et de 5 en voie de construction. On y remarque la belle maison de l'ancien caïd de la tribu Si-Mustapha-ben-Brahim; dominant tout le village, elle semble en être la forteresse. Bou-Djebâa est occupé par 17 familles formant une population de 150 habitants.

Mouley-Abd-el-Kader. — Le village de Mouley-Abd-el-Kader est situé sur une presqu'île de 18 hectares de superficie, formée par la Mekerra à 1,500 mètres en aval de Sidi-bel-Abbès.

Il comprend 18 maisons habitées surtout par des chaouchs et des employés du bureau arabe. Toutes ces maisons sont bâties à l'européenne et recouvertes en tuiles. On a fait aux propriétaires des concessions de terres, et ce sont autant de fermes dont les terrains d'exploitation s'étendent dans un rayon d'une demi-lieue. On y a planté jusqu'à 4,000 pieds d'arbres fruitiers de toute espèce. Une prise d'eau à l'étiage y amène les eaux de la Mekerra et desservira un moulin en voie de construction.

L'heureuse situation topographique de ce village sur la grande route de Sidi-bel-Abbès à Oran lui assure un certain degré de prospérité d'ici à peu d'années.

On y compte 18 familles et une population de 150 habitants environ. Le prix moyen de chaque maison peut être de 1,600 francs.

Hameaux.

Sidi-Betka. — Le hameau de Sidi-Betka, situé à 8 kilomètres de Sidi-bel-Abbès est composé de 4 maisons bien bâties, avec de vastes cours. D'autres constructions en voie d'achèvement s'élèvent en ce moment et compléteront bientôt l'ensemble du hameau. Il possède une fontaine qui fournit assez d'eau pour l'arrosage des jardins et des arbres qui y ont été plantés cette année. Ces maisons sont couvertes en tuiles et leur prix moyen est de 4,000 francs.

La plupart des douairs de la tribu des Hazedj veulent imiter cet exemple donné par les Ouled-Sidi-Betka, ce qui promet d'amener une grande transformation dans cette tribu, dont les principales familles, au moins, seront ainsi ainsi attachées au sol d'une manière définitive.

Les terres sont de très-bonne qualité ainsi que l'eau; les indigènes ont fait des demandes de terres labourables jusqu'à concurrence de 230 hectares, qui leur seront accordés d'une manière définitive lorsqu'ils auront achevé de bâtir le hameau. Il y a en ce moment 4 familles formant une population de 30 habitants.

Guendil. — Le hameau de Guendil est la résidence de 4 des principales familles des Hazedj et du petit nombre de celles qui, n'ayant pas émigré, sont propriétaires de leurs terrains.

Le hameau est situé à 12 kilomètres de Sidi-bel-Abbès sur l'une des routes de traverse qui conduisent à Oran, et il est environné de bonnes terres; les eaux y sont très-bonnes et les puits n'ont pas plus de 4 mètres de profondeur. D'ici à un an il y aura une dizaine de maisons à Guendil.

Le prix des maisons en moyenne est de 2,800 francs.

Aïn-Kebira. — Le hameau d'Aïn-Kebira ne possède que 3 maisons; 1 fontaine y débite, à la minute, environ 60 litres de très-bonne eau. Il est situé sur un plateau des montagnes de Rhouanem, entre la vallée du Tlélat et la plaine de Mlèta.

Ces 3 maisons, recouvertes en tuiles, sont d'une valeur approximative de 2,200 francs. Elles sont habitées par 3 familles principales des Rhouanem.

Hameaux des Ouled-Ali. — Les Ouled-Ali possèdent 5 hameaux de 3 maisons chacun, situés sur la route d'Oran à Sidi-bel-Abbès et habités par 3 ou 4 familles. Chacun d'eux est placé à proximité d'une fontaine et dans des conditions de salubrité satisfaisantes. En allant d'Oran à Sidi-bel-Abbès on les rencontre dans l'ordre suivant :

El-Tlélat,
Djem-Mesquine,
El-Mekedra,
Aïn-Sefisef,
Aïn-Imbre.

El-Eusiane. — Le hameau de El-Eusiane est placé sur le chemin qui unit la vallée du Tlélat à celle de la Mekerra. Il se compose de 4 maisons habitées par 4 des principales familles des Maadjas; aux environs, quelques puits dont les eaux effleurent la terre et donnent un ruisseau qui arrose quelques jardins; 4 nouvelles maisons seront construites l'année prochaine.

Aïn-Kebira chez les Cheurfa. — Le hameau d'Aïn-Kebira, composé de 5 maisons, est situé sur la route de Sidi-bel-Abbès au Sig. Deux sources abondantes arrosent au-dessous des maisons de vastes et beaux jardins. La bonté des terres de culture et de jardinage, l'abondance des eaux et la proximité du bois assurent un rapide accroissement à ce village, qui prend déjà de l'importance; il atteindra très-probablement le chiffre de 15 à 20 maisons d'ici à 2 ou 3 ans.

Guëtna de Sidi-Amrane. — A 3 kilomètres sud de Sidi-bel-Abbès se trouve un village de 30 gourbis, dont quelques-uns, bâtis en bon pisé, offrent l'apparence de véritables maisons. Les bénéfices que les habitants retirent du petit commerce auquel ils se livrent leur permettront sans doute bientôt de bâtir en maçonnerie. Ils possèdent des jardins de figuiers de Barbarie, quelques vignes et des arbres fruitiers de diverses espèces. Beaucoup d'entre eux travaillent chez des Européens, y apprennent un nouveau genre de cul-

ture qu'ils mettront sans doute bientôt en pratique eux-mêmes. Ils ont, du reste, assez bien réussi dans leurs essais de culture de la pomme de terre.

La population de ce village est de 250 habitants.

Guetna des Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb. — Ce village est situé à 8 lieues en amont de Sidi-bel-Abbès, dans la vallée de El-Hammam, sur la rive gauche de la Mekerra. Il est composé de 25 familles environ habitant toutes des gourbis dans le genre de ceux précités; il possède de beaux jardins, des vignes et des arbres fruitiers, arrosés par l'Aïn-Mekerra, un des principaux affluents de la Mekerra. Le chiffre de la population est de 170 habitants environ. Tout porte à croire que, lorsqu'ils en auront les moyens ils construiront des maisons.

Fermes isolées et maisons de commandement.

Il y a 8 fermes bien installées dans les environs de Sidi-bel-Abbès; l'une d'elles à Sefisef chez les Ouled-Sliman, possède un bassin d'arrosage de 12 mètres de long sur 12 mètres de large. La valeur moyenne de chacune de ces fermes varie de 3 à 5,000 francs.

Sur la route de Sidi-bel-Abbès à Oran, en face du village de Mekedra, on trouve une belle auberge construite par l'agha des Beni-Ahmer et louée par lui à des Européens. La valeur est de 6,000 francs environ.

Maisons de commandement. — Il existe dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès 2 maisons de commandement; la première située à El-Djemmâa, dans le pays des Ouled-Ali, est placée au centre des tribus qui composent l'aghalik des Beni-Amer. Elle a coûté 12,000 francs. La deuxième, située à El-Hamman, dans le pays des Ouled-Ali-ben-Youb, sur la Mekerra, est bâtie dans de grandes proportions; elle pourrait au besoin contenir une garnison d'une compagnie d'infanterie et d'un peloton de cavalerie. Elle garde l'un des principaux débouchés par lesquels nous communiquons avec le Sahara. La Smala des spahis est établie assez près de cette maisson de commandement pour pouvoir communiquer avec elle au moyen de feux ou de signaux. Sa valeur est de 25,000 francs.

Outre les constructions en pays arabe dont nous venons de parler, plusieurs chefs indigènes et des employés du bureau arabe ont acheté ou bâti 19 maisons dans l'intérieur de Sidi-bel-Abbès. Quelques-unes de ces habitations ont une valeur assez considérable; celle de l'agha Abd-el-Kader-Ould-Zin lui a coûté 18,000 francs; l'agha Mohammed ben Ismaël en possède une de 14,000 francs; deux maisons de caïds sont estimées, l'une 18,000 francs et l'autre 8,000 francs.

Genre de culture.

La réussite qu'ils ont obtenue dans la culture de la pomme de terre fait espérer que les Arabes ne se borneront pas à de simples essais. Le tabac a moins bien réussi dans la subdivision. Quelque faibles que soient les premiers essais, ils n'en ont pas moins une grande importance pour les résultats ultérieurs qu'ils doivent amener. Ils prouvent que la supériorité de nos moyens de culture a déjà frappé les Arabes et que, dès lors, ils ne doivent pas tarder à les adopter. Les conseils des bureaux arabes et l'exemple de nos colons aidant on peut espérer que, dans un temps peu éloigné, il se fera, dans les procédés de culture indigène, une amélioration notable.

Matériel d'exploitation.

Le matériel d'exploitation est encore à peu de chose près ce qu'il était autrefois. Alors même que les indigènes adopteraient certaines de nos cultures, ils n'abandonneraient pas pour cela leurs anciens instruments de travail.

Constructions d'utilité publique.

Puits. — On a creusé des puits sur toutes les voies de communication qui relient les principaux points de la subdivision, lorsque l'eau courante n'existait pas ou se présentait à des distances trop éloignées. Quelques-uns sont faits à la manière arabe, d'autres sont revêtus en maçonnerie, garnis d'un seau et d'une poulie, avec un abreuvoir.

Norias. — On a établi deux norias, l'une chez les Ouled-Razzi (Hazedj), l'autre chez les Ouled-Sidi-Amrane.

Canaux. — Le système d'irrigation se réglemente aujourd'hui par les soins du génie militaire, qui fait sur la rivière des prises d'eau à l'étiage.

Ponts. — Un pont en bois d'une valeur de 900 francs a été établi à 4 lieues au-dessus de Sidi-bel-Abbès, pour la communication des Ouled-Brahim de la rive gauche avec ceux de la rive droite.

Routes. — La route de Tafaraoui, qui relie la vallée du Tlélat à la plaine de la Mlèta, a été améliorée et rendue praticable en toutes saisons pour les bêtes de somme. Une autre route a été faite pour relier la maison de commandement de Sidi Ali ben Youb avec la Zmala des spahis.

Plantations. — Les plantations de cette année ont été nombreuses. Les pépinières de l'Orphelinat de Misserghin et celle de Sidi-bel-Abbès ont fourni toutes espèces d'arbres fruitiers et de vignes. A la maison de commandement des Ouled-Ali, plus de 1,800 arbres plantés ont bien réussi.

Constitution de la propriété.

La question de la constitution de la propriété touche à sa fin; dans peu de temps on aura arrêté les limites précises entre les territoires donnés à la colonisation européenne et ceux réservés au cantonnement des Arabes. La question est parfaitement comprise aujourd'hui par les indigènes, et ils n'attendent plus que leurs titres définitifs de propriété pour y construire des maisons et se fixer par conséquent au sol d'une manière permanente; si l'on pouvait compter sur plusieurs bonnes récoltes consécutives, nous pourrions assurer, dès à présent, que, dans cinq ans, le meilleur tiers de la population des tribus aurait abandonné la tente pour la maison.

En résumé, la colonisation indigène est dans une bonne voie dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, les populations sont disposées à y marcher sans résistance, et le succès de nos efforts est assuré, si la guerre ou la disette ne viennent pas les entraver.

5° SUBDIVISION DE MASCARA.

Dans la subdivision de Mascara, les constructions des villages arabes remontent à l'année 1848; quelques maisons avaient bien été construites par des chefs indigènes en 1846 et 1847, mais ce n'est qu'en 1848 que les Arabes, cédant à l'impulsion et aux conseils des bureaux arabes, entrèrent dans cette voie d'une manière plus étendue.

L'agbalik des Beni-Chougran est celui qui, par sa position topographique, la configuration montagneuse de son sol, les nombreuses plantations, les habitudes sédentaires de ses habitants, se prêtait le mieux à la création de villages arabes, et c'est celui aussi où l'on a élevé le plus de constructions.

Beni-Chougran. — On trouve dans le pays occupé par les Beni-Chougran 27 groupes contenant 160 maisons avec une population de 1,271 habitants.

Au village de Melouk, qui se compose de 25 maisons, on remarque une maison appartenant à l'agha Chedli, estimée 20,000 francs. Ce même agha en possède encore une à Sidi Chafi, d'une valeur de 12,000 fr.

Dans l'aghalik des Beni-Chougran, ou les terres de grandes cultures sont rares, les indigènes ont bâti leurs villages dans leurs fractions respectives à partir de leurs jardins : ils cultivent en grande partie dans la plaine de l'Habra, loin de ces villages.

El-Bordj. — L'aghalik d'El-Bordj contient 19 maisons avec une population de 176 habitants. Une de ces maisons appartient à l'agha Kaddour-ben-Mogbfi. Il a groupé autour de cette maison de nombreux Khammès, et en fait une grande ferme au milieu de jardins et de belles cultures.

Dans cet aghalik les maisons n'ont pas été réunies par groupes, chaque propriétaire a construit sur son terrain.

Hachem-Cheraga. — Dans l'aghalik des Hachem-Cheraga on trouve un groupe de 4 maisons avec une population de 30 habitants. L'agha Ould-Djebbour a fait construire, en 1848, une maison estimée à 20,000 francs; il y a amené l'eau, il a planté autour des arbres fruitiers et d'agrément, il a défriché et mis en rapport de beaux jardins, ses procédés de culture se rapprochent des nôtres; il continue ses défrichements.

Hachem-Garabas. — Dans l'aghalik des Hachem-Garabas il existe un groupe de 4 maisons avec une population de 60 habitants; ce village renferme une mosquée; on y a fait des jardins et placé une noria.

A deux lieues de Mascara dans la plaine d'Egbriss, on trouve encore une maison avec une population de 8 habitants.

Toutes les maisons de la subdivision de Mascara ont été construites d'une manière uniforme ainsi que le tracé des villages. Les maisons ne varient que par le nombre de pièces, suivant la richesse des propriétaires.

Situation topographique.

Ces villages ne sont point précisément des centres agricoles, car il a fallu rechercher avant tout des positions sanitaires pour eux, et leur assurer une existence assez facile pour que les habitants pussent s'y croire en sûreté. On a donc cherché à concilier les conditions de salubrité, de sécurité et de proximité des eaux avec celles de la situation des propriétés.

Mode de construction, dispositions ultérieures.

Les constructions consistent en une cour intérieure carrée ou en parallélogramme, au fond de laquelle est la maison composée de 2, 3 ou 4 pièces. Il n'y a pas d'étables ni d'écuries.

Étendues cultivées.

A peu d'exceptions près, il n'existe pas de périmètre de grande culture autour des villages. On y trouve quelques jardins potagers, beaucoup de plantations de figuiers qui existaient auparavant. L'obligation de bâtir près de l'eau n'a pas permis d'établir des villages au milieu des terrains de labour. Les indigènes cultivent un peu partout.

Genres des cultures. Importance des récoltes. Matériel d'exploitation.

Les cultures n'ont pas changé : elles consistent toujours en orge, blé et quelques champs de maïs. Jusqu'à présent il n'a été fait que des essais sur le tabac et la pomme de terre, essais qui, nous n'en doutons pas, engageront les Arabes à suivre cette culture sur une plus grande échelle.

Le matériel d'exploitation n'a pas changé : les Arabes ont repoussé, jusqu'à présent, toute innovation en ce genre.

Norias.

Une noria a été bâtie au village de Keurt, et elle y produit de bons résultats.

Mosquées et écoles.

Les groupes de maisons ne sont pas encore assez grands pour que l'on ait songé à y créer des mosquées ou des écoles.

Méthode de culture et modifications dans les mœurs.

A part quelques chefs intelligents, qui ont compris l'avantage de notre méthode et ont donné le bon exemple, nous n'avons pas de notables changements à signaler. Trop peu de temps aussi s'est écoulé pour qu'on puisse s'apercevoir des résultats. D'un autre côté nous ne pouvons compter que sur des améliorations lentes et progressives. L'Arabe laboure sur des parcelles très-éparpillées, campe sur un terrain pour le semer, place sa tente où il y a de l'herbe pour ses troupeaux, toutes circonstances qui s'opposent à une plus grande fixation au sol et le mettent dans l'obligation de quitter sa maison à certaines époques. C'est peu à peu qu'il groupera ses intérêts autour de sa maison, qu'il arrivera à l'amélioration de ses cultures, à l'assimilation et aux méthodes, lorsque surtout la propriété sera bien définie et constituée d'une manière irrévocable.

Dans les cercles de Tiaret et de Saïda il n'a été fait aucun essai de colonisation ou de construction de villages. La population y est assez compacte et restreinte dans un cercle circonscrit, on n'a pas eu besoin de rendre sa fixation au sol plus intime ou plus absolue.

§ III. — PROVINCE DE CONSTANTINE.

SITUATION DES VILLAGES EN 1853 ET AUTRES CONSTRUCTIONS INDIGÈNES.

SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

Cercle de Constantine. — Aucun village arabe n'a été créé dans le cercle de Constantine; mais, sur divers points, des constructions ont été faites par des indigènes.

Les unes sur le terrain *Arch*, sont de peu d'importance, ce sont des maisons avec un rez-de-chaussée seulement, couvertes en tuiles, ayant une ou deux chambres; ce n'est, à vrai dire, qu'une sorte de transformation du gourbi arabe; on en compte 35 à 40 chez les Zmouls, Barauias et Telagbmas.

Les autres sont des azels dont une partie a été concédée; ce sont de véritables fermes, voici les principales :

Ouldjet, près de Milah;
Attaba, près de Constantine;
Safsafa-el-Belili, près de Constantine;
Bled-Mrabout-Sliman, près de la route de Constantine à Sétif;
Bled-Ouled-Arfa, chez les Sellaouas;
Oullaza, vallée du Bou-Merzoug;
Mdjez-Sfa (moulin), route de Constantine à Guelma;
El-Beïda, chez les Serraouias;
Merdj-el-Ariz, chez les Ouled-Ab-del-Nour;

Ces bâtiments, dont plusieurs ont été élevés avec la main-d'œuvre européenne seule, se composent d'un rez-de-chaussée entourant une cour carrée avec écurie, magasins et logements des serviteurs, et d'un premier étage occupé par le propriétaire.

On trouve dans ces fermes un cheptel et un matériel d'exploitation arabe suffisants pour une culture de 100 à 400 hectares, suivant l'étendue de la concession qui a été faite.

Tous les indigènes qui ont bâti ont cherché à créer des jardins et à augmenter ceux qui se trouvaient sur les terrains concédés; beaucoup d'entre eux ont employé pour ce travail des jardiniers européens; ils se sont procuré des arbres fruitiers, soit dans les pépinières de France, soit dans celles de Constantine et de Philippeville.

Il y a aujourd'hui un fait certain, c'est que tous les Arabes aisés non-seulement des villes, mais des tribus, se montrent désireux de se constituer des propriétés en obtenant de l'État des concessions aux mêmes titres et aux mêmes conditions que les Européens.

Cercle de Philippeville. — Quelques constructions isolées et sans grande importance ont été élevées sur les terrains destinés au cantonnement des indigènes, elles ne sont point groupées de manière à former un village ou un hameau.

Le caïd Saoudi vient de créer, sur la terre dont il est concessionnaire près de Saint-Charles, non pas un village indigène mais un petit hameau européen, et, si cet essai réussit, ce sera peut-être un moyen d'intéresser les chefs indigènes à la colonisation de l'Algérie.

Il a fait élever six maisons sur le bord du Safsaf, à Chabet Garrab et y a placé trois familles allemandes composées de seize personnes.

Les maisons, couvertes en tuiles et carrelées en briques, ayant neuf mètres de long sur six de large, n'ont qu'un rez-de-chaussée divisé en deux pièces; des gourbis arabes servent d'écurie.

Le matériel d'instruments aratoires et d'outils français est fourni par le caïd.

Un puits a été creusé au centre du hameau; les plantations se font en ce moment.

Chaque famille a reçu 4 vaches, 2 bœufs de labours et un mulet; lorsque chacune d'elles aura remboursé à Saoudi les avances faites pour son installation, elle sera propriétaire de 25 hectares pris sur la concession déjà faite; il leur est donné cinq ans pour le remboursement de ces avances.

En établissant ce hameau dans ces conditions, le caïd Saoudi a espéré pouvoir former ses fermiers aux modes de culture européenne, et il est à désirer qu'un pareil essai, qui met chaque jour en contact les cultivateurs indigènes et européens, réussisse complétement.

Cercle de Tebessa. — Le cercle n'est occupé par nous que depuis deux ans et aucune construction n'y a été faite.

Cerle d'Aïn-Baïdha. — Mêmes observations que pour le cercle de Tebessa.

Cercle de Djidjeli. — Les tribus de ce cercle sont soumises depuis trop peu de temps pour qu'il y ait à y constater des progrès dus à notre influence.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Cercle de Bône. — Les Arabes n'ont construit aucun village dans le cercle de Bône.

On y compte huit fermes importantes.

Harezi, chez les Beni-Medjin;
Ben-Yacoub, près de Medjez-Rassoul;
Salah-Sakki, près du village Barral;
Ali-ben-Maiza, au Djebel-Belleïta;
Lakhdar-Ouled-ba-Ahmed, dans l'Edough;
Mohammed-Daoudi, chez les Beni-Amran;
Amar-ben-Hassen, dans l'Edough;
Mohammed-ben-Mensdi, chez les Beni-Urdjin.

Dans quelques-unes de ces fermes, les indigènes ont adopté nos instruments aratoires et nos outils de

jardinage; des jardins ont été créés, des vergers ont été plantés, et, pour ces travaux, la main-d'œuvre européenne a été généralement employée.

Dans le cercle de Bône comme dans tout le reste de la subdivision, les Arabes ont une tendance prononcée à étendre et à améliorer leurs cultures, et les fermes déjà construites, en leur servant de modèles, hâteront la transformation de la tente et du gourbi.

Cercle de Guelma. — Un petit village a été créé dans le cercle de Guelma chez les Beni-Marmi : il se compose de cinq maisons et de quelques gourbis groupés sur un plateau près de l'Oued-bou-Sorra en face du village Petit, à 14 kilomètres de Guelma.

La population de ce village cultive une étendue de 200 à 250 hectares de terre. Une fontaine sert à des jardins et vergers.

Les Arabes sont propriétaires du sol en vertu de titres de concession qui leur ont été donnés.

Dix-huit fermes ont été construites sur divers points; près de chacune d'elles des arbres fruitiers ont été plantés et des jardins ont été créés.

Les principales sont :

Lakhdar-ben-Mmrad, chez les Achaïch;
Ali-ben-Mohammed, chez les O-Senan;
Deradj-ben-Kerath, près d'Hamman-Meskoutin;
Saadi-ben-Azouz, chez les Beni-Addi;
Mohammed-ben-Aïad, chez les Beni-Ourzeddin;
Moustapha, à Announa;
Taïeb-ben-Zerguin, à l'Oued-bou-Deb;
Amar-ben-Selinen, à l'Oued-bou-Deb.

Les propriétaires de ces fermes ont obtenu des concessions de terres dont l'étendue, proportionnée à l'importance de leurs constructions, varie de 50 à 180 hectares.

Cercle de La Calle. — Deux constructions seulement ont été élevées dans le cercle de La Calle; ce sont les fermes de la Cheffia et du Bou-Morchan.

La première est sur un terrain Melk, la seconde sur une concession de 30 hectares faite à un nommé Mohamed-el-Amraouï.

Près de chacune d'elles se trouvent des vergers et des jardins.

SUBDIVISION DE BATNA.

Village arabe de Batna. — Ce village est situé dans la plaine, à 500 mètres au sud de l'enceinte de Batna.

Sa création date de 1850; il se compose de 16 maisons habitées par une population toute indigène de 153 individus.

Toutes les maisons, à part 4, sont bâties en *toub* ou briques crues, avec des fondations en moellons. Les revêtements ou enduits des murs sont en chaux et sable à l'extérieur comme à l'intérieur. Les couvertures sont en planches recouvertes en tuiles.

Chacune de ces maisons a trois ou quatre pièces assez spacieuses, une cour, un hangar ou écurie pour plusieurs chevaux, un puits, des lieux d'aisance.

Treize de ces constructions ont été exécutées par des ouvriers européens, trois par des indigènes, et le prix de revient en moyenne ne dépasse pas douze cents francs.

Près du village se trouve la mosquée, grand et bel édifice, construit par cotisation indigène, et qui sert alternativement de lieu de prière et de salle d'école; c'est là que les Tolbas viennent faire leurs cours. Deux petites chambres, qui se trouvent à droite et à gauche du péristyle, leur servent d'habitation.

La maison du caïd de Batna, Si-Ahmed-bel-Qadhi, que l'on peut considérer comme faisant partie du village, mérite une mention particulière; commencée en 1846, il n'a cessé d'y apporter des améliorations jusqu'à ce jour et y a introduit tout le confortable possible; bain more, très-beau puits, fontaines qui donnent de l'eau dans l'intérieur de chaque pièce en ouvrant un robinet à l'extérieur; vaste hangar où l'on peut réunir de 40 à 50 chevaux; on estime à près de cinquante mille francs les dépenses occasionnées par cette construction.

A quelques pas de cette maison, se trouve une très-belle fontaine désignée sous le nom d'Aïn-Batna, qui sert d'abreuvoir, à l'usage des habitants du village, et de lavoir.

Derrière le village arabe se trouvent les jardins; chaque propriétaire a un lot qu'il doit faire clore et défricher aussitôt la mise en possession.

Plusieurs de ces jardins sont en très-bon état et ont donné cette année des produits abondants. Plus de 300 arbres fruitiers y ont été plantés en automne 1852.

Village des Nègres. — Le village des Nègres est aussi en voie de progrès, les buttes se sont transformées en baraques bâties en briques de terre; la toiture est encore en *diss*, mais quelques-uns manifestent l'intention de couvrir en tuiles. Ces baraques sont au nombre de cinquante.

Ces deux villages se trouvent pour ainsi dire former un centre déjà assez important et qui promet de s'accroître chaque année.

Un fondouck sépare le village nègre du village arabe, et a été, comme la mosquée, construit par cotisation indigène. Tous les voyageurs se rendant du Sud à Constantine, les gens des tribus éloignées qui se rendent au marché de Batna, ainsi que ceux qui viennent ici pour affaires, trouvent l'hospitalité dans le fondouck. Les hangars peuvent recevoir au moins 40 bêtes de somme. Dans les chambres qui se trouvent à droite et à gauche de l'entrée, une petite pièce a été réservée pour le service de santé arabe; c'est là que les malades se rendent chaque jour à 8 heures du matin, pour recevoir des soins ou une consultation de l'officier de santé chargé du service arabe.

Oum-el-Asnam. — Hameau situé dans la plaine du même nom, près d'une fontaine abondante à vingt-cinq kilomètres au nord-est de Batna, sur la route de Constantine.

Il se compose de 4 grandes fermes construites en 1848 par des ouvriers militaires. Chacune est la propriété d'un concessionnaire indigène, et se distribue en habitation pour le maître, indépendante des étables, remises ou magasins, et logements pour les domestiques ou khammès.

Chaque concessionnaire exploite 50 hectares de terres de labours et 25 hectares de prairies; les élèves en chevaux, les bêtes à cornes, y réussissent parfaitement. Les cultures, très-bien arrosées par des canaux exécutés à peu de frais par les propriétaires, donnent de très-grands produits.

L'un des concessionnaires s'est créé un très-beau jardin de deux hectares environ, dans lequel il a planté 300 arbres fruitiers et 500 pieds de vigne.

Cercle de Biskara. — Un village, habité par les Européens et les indigènes, s'est formé près du fort Saint-Germain; des constructions importantes se sont élevées, et une population indigène, appelée vers nous par des relations commerciales, tend à prendre un grand développement. Le village de Ras-el-Ma est destiné à devenir, avant peu d'années, très-important.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Cercle de Sétif. — Les Arabes du cercle de Sétif ont construit un assez grand nombre de maisons : les unes sont groupées sur un point et forment une sorte de village, les autres sont dispersées dans les tribus. En général, les indigènes qui ont bâti ces maisons ne sont point propriétaires du sol, ils sont établis sur un

terrain *arch*, et leurs constructions ne font en quelque sorte que témoigner du droit qu'ils ont de labourer tel ou tel morceau de terrain.

Les principaux groupes de maisons formant village, sont chez les Amer-Dahara, les Amer-Guebala et les Eulmas.

Chez les premiers, à la smala du caïd, se trouvent onze maisons couvertes en tuiles, composées d'un rez-de-chaussée servant d'écurie et d'un étage supérieur occupé par le propriétaire. Elles ont été construites par des Kabyles sur le modèle des maisons françaises, et ne sont entourées d'aucun jardin, d'aucune plantation. Près de ces maisons sont bâtis fort irrégulièrement un assez grand nombre de gourbis couverts en chaume, ne servant pour la plupart qu'à abriter les bestiaux. Chez les Amer-Guebala, le caïd a fait construire dans sa smala, quelques maisons habitées soit par lui, soit par ses serviteurs; il a créé quelques jardins et commencé des plantations. On compte dans cette tribu plus de cinquante maisons couvertes en tuiles, mais dispersées, et autour desquelles se groupent quelques gourbis.

Le caïd des Eulmas a aussi élevé sur un des points de sa tribu 4 maisons couvertes en tuiles, composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Près de lui, ses serviteurs se sont bâti un grand nombre de gourbis.

L'extension des concessions données aux Européens commence à faire sentir à tous les Arabes le besoin de devenir propriétaires du sol afin de ne pas être déplacés; déjà une des tribus qui forment le caïdat des Amer-Dahara, que la colonisation a repoussée, a demandé à établir des villages afin d'acquérir des droits à la propriété du sol et ne plus se voir exposée à de nouveaux déplacements.

Cercle de Bougie. — Il n'a été créé aucun village arabe dans le cercle de Bougie.

Cercle de Bou-Sada. — Les indigènes n'ont fait aucune construction.

Cercle de Bordj-bou-Aréridj. — Plusieurs villages arabes se sont formés dans le cercle de Bordj-bou-Aréridj, ce sont :

Bordj-Medjana. — 32 maisons, ayant chacune une ou deux chambres avec écurie, ont été bâties par la famille des Mokhani et leurs serviteurs, elles sont groupées autour de la maison du khalifa, construction française d'une grande importance, près de laquelle on a fait quelques plantations.

Takarat (el Maïn). — Village de 20 maisons avec un moulin construit au confluent de l'Oued-Zamora avec le Bou-Selam; on a fait quelques jardins.

Aïn-Noug (Ouennougha).—Ce village, composé de 14 maisons, domine la principale vallée de l'Ouennougha; il s'est formé autour du Bordji que le caïd a fait bâtir. Outre ces groupes de constructions, on trouve chez les Hachem 425 maisons ou fermes isolées, presque toutes composées de 2 pièces et couvertes en tuiles. Une vingtaine de propriétaires de ces maisons ont fait des jardins et planté des arbres fruitiers.

En général, les Arabes du cercle de Bordj-bou-Aréridj sont disposés à bâtir. La propriété, chez eux, est constituée par d'anciens actes de vente ou la notoriété publique, et ils désirent faire acte de possession en élevant sur leurs terres des constructions plus ou moins importantes.

CHAPITRE III. — CONCESSIONS DE TERRES.

Les décrets des 26 avril 1851 et 23 avril 1852 ont continué, jusqu'à ce jour, de régir la matière des concessions de terres en Algérie.

On a indiqué dans le dernier *Tableau de la situation*, pages 262 et suivantes, les résultats obtenus en Algérie par suite de l'application des divers arrêtés, ordonnances ou décrets, rendus sur les concessions, depuis la conquête jusqu'au 31 décembre 1851, tant en territoire civil qu'en territoire militaire.

Les résultats des années 1852 et 1853 sont développés dans trois tableaux successifs indiquant :

1° L'état des concessions provisoires ou sous-clauses résolutoires délivrées par l'administration;

2° L'état des concessions affranchies des clauses résolutoires;

3° L'état des déchéances prononcées.

On y verra que les concessions, tant urbaines que rurales, comprennent en nombre et en étendue :

Dans la province d'Alger.......	6,693	concessions, d'une superficie de...	43,202h 01a 81c
——— d'Oran.......	5,682	———	54,903 82 90
——— de Constantine.	2,900	———	45,582 16 44
TOTAL.............	15,275	———	143,688 01 16

Que, sur ce nombre, les concessions rendues définitives sont :

Dans la province d'Alger.......	3,620	concessions, d'une superficie de...	14,877h 22a 59c
——— d'Oran.......	542	———	3,242 10 29
——— de Constantine.	1,007	———	5,508 93 83
TOTAL..	5,169	———	23,629 26 72

TABLEAU, PAR PROVINCE ET PAR TERRITOIRE, DU NOMBRE ET DE LA SUPERFICIE DES CONCESSIONS EFFECTUÉES EN ALGÉRIE, SOUS CLAUSES RÉSOLUTOIRES, DEPUIS 1830 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

DÉSIGNATION des PÉRIODES.	TERRITOIRES CIVILS. CONCESSIONS URBAINES. Nombre.	Superficie.	RURALES. Nombre.	Superficie.	TERRITOIRES MILITAIRES. CONCESSIONS URBAINES. Nombre.	Superficie.	RURALES. Nombre.	Superficie.	TOTAUX DES CONCESSIONS URBAINES. Nombre.	Superficie.	RURALES. Nombre.	Superficie.	URBAINES ET RURALES. Nombre.	Superficie.
		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.

PROVINCE D'ALGER.

De 1830 à 1851 inclusivement.	1,951	131 66 03 07	2,221	26,110 81 40	370	6 45 76 38	605	2,730 66 27	2,321	168 45 01 05	2,906	36,850 37 67	5,227 (1)	36,997 32 68 05
1852........	301	36 12 73	660	6,850 11 52	»	»	27	807 00 45	331	36 12 73	627	7,657 31 66	1,028	7,685 44 60
1853........	190	14 04 89	257	2,663 24 86	4	6 16 23 00	68	1,831 76 46	113	14 21 10 90	325	4,403 03 32	438	4,509 24 44 66
TOTAUX...	2,391	184 16 67 67	3,138	37,636 57 78	374	6 61 66 28	790	6,378 94 17	2,765	196 78 36 95	3,928	43,011 22 00	6,693	43,202 01 81 95

(1) Plus 987 concessions, d'une superficie de 8,646 hectares, faites dans les anciennes colonies agricoles de 1848 de la province d'Alger, non comprises dans le précédent état.

PROVINCE D'ORAN.

De 1830 à 1851 inclusivement.	422	27 53 70	817	8,013 97 66	710	45 76 67	2,481	34,047 74 96	1,130	94 28 66	3,298	42,063 71 96	4,428 (2)	42,147 00 62
1852	13	0 80 09	87	1,264 75 28	209	16 17 59	464	7,985 01 74	222	15 97 08	671	9,250 00 02	793	9,266 97 70
1853........	40	1 87 73	70	703 02 63	114	11 30 40	231	2,773 94 41	104	13 27 12	301	3,477 07 96	405	3,490 84 38
TOTAUX...	475	40 21 00	974	9,984 36 03	1,036	76 32 66	3,196	44,806 96 01	1,518	116 96 66	4,170	54,791 29 94	5,682	54,903 62 96

(2) Plus 1,193 concessions, d'une superficie de 11,077 hectares, faites dans les anciennes colonies agricoles de la province d'Oran.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

De 1830 à 1851 inclusivement.	322	10 36 00 01	449	7,623 02 03	532	25 36 47 01	793	22,841 17 18	854	48 26 18 82	1,246	30,464 80 16	2,096 (3)	30,518 96 26 82
1852........	73	12 96 21 18	98	2,455 50 68	77	0 89 31	235	6,839 26 48	150	16 40 52 16	333	9,477 77 16	483	9,496 00 96 15
1853........	8	0 76 88	23	444 96 40	96	6 30 28	196	5,124 16 94	104	7 16 16	210	5,568 07 34	321	5,575 08 96
TOTAUX...	399	33 03 74 96	570	10,656 62 03	707	37 88 06 31	1,224	34,834 62 01	1,106	70 01 90 07	1,794	45,812 24 64	2,900	45,582 10 44 07

(3) Plus 880 concessions, d'une superficie de 8,081 hectares, faites dans les anciennes colonies agricoles de la province de Constantine.

RÉCAPITULATION.

ALGER........	2,391	184 16 67 67	3,138	37,632 37 78	374	6 61 66 66	790	5,378 65 17	2,765	100 78 66 95	3,928	43,011 22 00	6,693	43,202 01 81 95
ORAN........	470	40 81 96	974	9,084 36 03	1,036	76 22 96	3,196	44,506 03 81	1,518	112 53 66	4,170	54,701 30 24	5,682	54,882 82 66
CONSTANTINE...	399	33 03 74 66	570	10,656 66 03	707	37 88 66 31	1,224	34,654 62 61	1,196	70 81 60 07	1,794	45,611 24 66	2,900	45,582 10 66 97
TOTAUX GÉNÉR.	3,260	257 48 22 33	4,682	58,270 35 81	2,117	110 82 11 59	5,210	85,040 20 99	5,383	374 21 33 92	9,892	143,313 78 83	15,275	143,688 01 10 92

TABLEAU DES CONCESSIONS QUI ONT ÉTÉ AFFRANCHIES DES CLAUSES RÉSOLUTOIRES EN ALGÉRIE DEPUIS 1830 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

DÉSIGNATION des PÉRIODES.	TERRITOIRES CIVILS. CONCESSIONS				TERRITOIRES MILITAIRES. CONCESSIONS				TOTAUX DES CONCESSIONS					
	URBAINES.		RURALES.		URBAINES.		RURALES.		URBAINES.		RURALES.		URBAINES ET RURALES.	
	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.	Nombre.	Superficie.
		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d		h. a. c.		h. a. c. d.
PROVINCE D'ALGER.														
De 1830 à 1851 inclusivement.	1,240	82 53 02 60	1,307	12,606 96 99	388	12 46 90 90	320	686 00 02	1,636	94 99 42 20	1,717	13,293 57 01	3,332	13,388 80 45 20
1852.........	»	»	16	234 29 40	»	»	»	»	»	»	16	234 29 40	16	234 29 40
1853.........	125	6	131	1,314 08 90	»	»	2	54 90 46	180	9	133	1,340 36 70	258	1,254 80 70
TOTAUX...	1,309	87 53 02 60	1,536	14,035 99 75	390	12 46 90 60	322	741 35 42	1,760	99 99 42 80	1,860	14,777 23 17	3,620	14,877 22 69 20
PROVINCE D'ORAN.														
De 1830 à 1851 inclusivement.	160	9 20 00 82	190	1,922 01 01	95	2 90 70 86	120	1,246 80 70	264	11 19 62 99	266	3,068 01 97	530	3,080 11 79 08
1852.........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1853.........	3	16	9	162 80 50	»	»	»	»	3	19	8	162 80 50	19	162 98 50
TOTAUX...	172	6 38 05 82	155	1,085 41 71	95	2 99 70 86	120	1,246 30 76	267	11 37 82 68	276	2,231 72 47	512	3,213 10 29 00
PROVINCE DE CONSTANTINE.														
De 1830 à 1851 inclusivement.	258	15 31 60 60	251	2,406 92 62	262	10 12 22 44	100	612 64 73	340	25 33 93 12	351	3,318 96 35	891	2,344 42 16 13
1852.........	7	27 27 11	10	302 00 27	»	»	9	73 20 00	7	27 27 11	14	378 00 33	21	378 53 60 11
1853.........	23	20 90 91	24	901 76 77	27	1 52 65	21	1,180 67 99	50	2 33 70 91	45	1,783 64 25	95	1,787 00 00 01
TOTAUX...	288	16 19 62 71	287	3,311 60 66	309	11 90 07 44	123	2,160 26 27	507	28 09 90 15	410	5,480 88 93	1,007	5,508 93 83 15
RÉCAPITULATION.														
ALGER.........	1,365	87 53 02 60	1,536	14,035 93 75	305	12 46 30 60	322	741 23 40	1,700	99 99 42 80	1,860	14,777 23 17	3,620	14,877 22 50 20
ORAN.........	172	6 89 05 82	135	1,085 41 71	95	2 99 76 86	120	1,246 36 70	267	11 97 82 65	275	3,231 70 47	542	2,213 16 29 69
CONSTANTINE...	288	16 40 62 71	287	3,311 60 66	309	11 05 07 44	123	2,160 28 27	507	28 04 90 15	410	5,480 88 93	1,007	5,508 93 83 16
TOTAUX GÉNÉR.	1,825	112 40 91 13	1,980	18,332 97 10	709	27 01 23 90	565	4,180 87 45	2,024	139 42 15 03	2,545	23,480 84 57	5,160	23,629 26 72 03

TABLEAU DES DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS PRONONCÉES EN ALGÉRIE, DEPUIS 1830 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

DÉSIGNATION des PÉRIODES.	TERRITOIRES CIVILS. CONCESSIONS				TERRITOIRES MILITAIRES. CONCESSIONS				TOTAUX DES DÉCHÉANCES DES CONCESSIONS					
	URBAINES.		RURALES.		URBAINES.		RURALES.		URBAINES		RURALES.		URBAINES ET RURALES.	
	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.	Nombre.	Contenance.
		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.		h. a. c.		h. a. c. d.
PROVINCE D'ALGER.														
De 1830 à 1851 inclusivement.	83	1 97 41 66	75	523 51 85	•	•	6	99 56	89	1 27 41 66	77	623 10 85	159	625 17 26 26
1852	1	•	1	•	•	•	•	•	1	•	1	•	2	•
1853	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX. .	83	1 97 41 66	76	523 01 85	•	•	2	99 59	85	1 97 41 36	76	623 10 85	161	625 17 26 66
PROVINCE D'ORAN.														
De 1830 à 1851 inclusivement.	6	30 26	6	56 27 80	1	10	3	36 58 92	6	40 66	10	60 56 73	18	80 27 27
1852	13	75 37	30	243 88 07	•	•	•	•	13	75 37	30	210 85 07	43	244 84 34
1853	9	59 96	•	•	•	•	•	•	9	59 90	•	•	9	59 66
TOTAUX. .	26	1 65 88	30	282 66 77	1	10	5	30 66 02	27	1 75 82	30	313 45 06	67	010 21 01
PROVINCE DE CONSTANTINE.														
De 1830 à 1851 inclusivement	34	•	5	74 66 75	30	83 00 28	21	015 66 96	66	83 00 26	27	690 57 71	91	801 56 71 28
1852	1	11 30	5	176 04 94	2	14 30	16	476 09 85	3	25 71	10	048 07 76	16	049 23 50
1853	•	•	1	12 37 40	6	1 04 52	13	666 66 41	6	1 04 33	18	661 38 21	24	682 40 73
TOTAUX. .	33	9 11 32	12	263 41 09	40	6 01 91 68	48	1,755 60 62	75	2 10 23 28	66	6,021 01 71	123	2,023 14 94 28
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.														
Alger	83	1 97 41 66	76	523 61 85	•	•	6	99 56	83	1 27 41 66	78	623 10 85	161	625 17 26 66
Oran	26	1 65 82	35	282 66 77	1	10	6	50 58 02	27	1 75 82	40	613 45 66	67	610 21 51
Constantine	35	11 32	12	265 41 09	40	2 01 81 28	46	1,755 26 62	75	2 10 23 25	66	2,071 01 71	133	2,023 14 94 28
TOTAUX GÉNÉR.	144	3 74 65 66	123	1,071 89 71	41	2 11 81 28	53	1,855 77 54	185	6 66 46 94	176	6,957 07 23	361	6,963 33 73 94

CHAPITRE IV. — OPÉRATIONS TOPOGRAPHIQUES.

TABLEAU DES TRAVAUX ENTREPRIS ET EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DES OPÉRATIONS TOPOGRAPHIQUES, EN ALGÉRIE, DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1853.

DÉSIGNATION DES PÉRIODES ET DES PROVINCES.	TRAVAUX ENTREPRIS. NOMBRE d'hectares.	TRAVAUX ENTREPRIS. NOMBRE de parcelles.	SUPERFICIES DÉLIMITÉES. Hectares.	SUPERFICIES TRIANGULÉES. Hectares.	SUPERFICIES LEVÉES. Hectares.	NOMBRE de PARCELLES levées.	PLANS RÉDUITS ou TABLEAUX D'ASSEMBLAGE. NOMBRE d'hectares.	PLANS RÉDUITS ou TABLEAUX D'ASSEMBLAGE. NOMBRE de parcelles.	LEVÉS À TERMINER. NOMBRE d'hectares.	LEVÉS À TERMINER. NOMBRE de parcelles.
PROVINCE D'ALGER.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1851....	382,411	75,894	192,212	374,867	377,023	71,403	264,008	78,459	5,388	4,401
1852 et 1853..............................	80,834	14,513	»	38,297	65,222	11,914	197,680	28,930	15,612	2,599
Totaux au 31 décembre 1853...	463,245	90,407	192,212	413,244	413 245	83,407	461,688	107,410	21,000	7,000
PROVINCE D'ORAN.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1851....	233,705	45,609	102,351	217,165	229,060	42,107	220,057	44,397	4,665	3,442
1852 et 1853..............................	63,508	1,585	»	57,700	62,387	4,463	89,691	2,030	1,121	2,878
Totaux au 31 décembre 1853...	297,213	47,165	»	274,934	291,427	46,630	249,748	46,427	5,786	564
PROVINCE DE CONSTANTINE.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1851....	291,755	36,395	221,308	209,693	279,900	32,844	180,963	23,503	11,855	3,551
1852 et 1853..............................	90,862	3,057	»	82,282	96,905	5,807	116,372	14,676	6,048	2,750
Totaux au 31 décembre 1853...	382,617	39,452	221,308	291,975	376,805	38,651	297,335	38,181	3,812	801
RÉCAPITULATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT AU 1er JANVIER 1852.										
Province d'Alger..................................	382,411	75,894	192,212	374,957	377,023	71,405	264,008	78,480	5,388	4,421
——— d'Oran..................................	233,705	45,606	102,551	217,166	229,060	42,167	229,057	44,397	4,665	3,442
——— de Constantine..............................	291,735	36,395	221,308	209,693	279,900	32,844	180,963	23,503	11,855	3,551
Totaux dans les trois provinces.	907,871	157,896	516,071	801,805	885,963	146,504	674,028	146,389	21,908	11,394
RÉCAPITULATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 1er JANVIER 1852 AU 31 DÉCEMBRE 1853.										
Province d'Alger..................................	80,834	14,513	»	38,307	38,223	11,914	197,680	23,930	15,612	3,599
——— d'Oran..................................	63,508	1,585	»	57,730	62,387	4,465	20,091	2,030	1,121	2,678
——— de Constantine..............................	90,862	3,057	»	82,282	90,005	8,807	116,372	14,278	6,043	2,750
Totaux dans les trois provinces.	235,204	19,155	»	178,318	224,516	22,181	334,748	40,638	13,690	3,029
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.										
Depuis la création jusqu'au 31 décembre 1851....	907,871	157,898	516,071	801,805	885,963	146,504	674,028	146,389	21,908	11,394
Pendant les années 1852 et 1853................	235,204	19,155	»	178,318	224,816	22,181	334,743	40,638	13,693	3,029
Totaux généraux au 31 décembre 1853.	1,142,078	177,053	516,071	980,133	1,110,477	168,685	1,008,771	192,027	32,308	8,363

CHAPITRE V. — DÉPÔTS D'ÉMIGRANTS.

TABLEAU DU MOUVEMENT DES DÉPÔTS D'ÉMIGRANTS EN ALGÉRIE, PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853.

DÉSIGNATION DES DÉPÔTS.	NOMBRE D'ENTRÉES AU DÉPÔT.				NOMBRE DE JOURNÉES PASSÉES AU DÉPÔT.				OBSERVATIONS.
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	TOTAL.	
ANNÉE 1852.									
Dépôt d'Alger	3,966	828	2,013	0,807	13,132	2,755	4,113	20,000	Dans les enfants sont compris les célibataires des deux sexes, âgés de moins de 21 ans.
— d'Oran	602	180	712	1,494	722	190	712	1,624	
— de Philippeville	2,410	399	1,291	4,100	5,299	1,017	3,054	0,370	
— de Bône	841	306	454	1,601	3,228	1,301	1,757	6,286	
Totaux	7,825	1,713	4,470	14,008	22,381	5,263	0,636	37,280	
ANNÉE 1853.									
Dépôt d'Alger	2,202	595	1,640	4,437	8,075	2,539	4,683	10,197	Dans les enfants sont compris les célibataires des deux sexes, âgés de moins de 21 ans.
— d'Oran	684	110	333	1,127	794	140	353	1,287	
— de Philippeville	1,876	688	2,301	4,925	4,524	2,080	0,003	13,606	
— de Bône	870	560	1,140	2,570	2,456	1,420	3,021	0,897	
Totaux	4,638	1,953	5,474	13,065	10,749	0,188	15,050	37,987	

DEUXIÈME PARTIE.

AGRICULTURE.

CHAPITRE Ier. — EXPOSITIONS ANNUELLES DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE.

Chaque année qui passe sur l'Algérie se signale par des progrès remarquables dans les diverses branches de l'industrie agricole. Le dernier tableau de la situation mentionnait un certain nombre de cultures d'importation nouvelle qui donnaient pour la plupart les plus légitimes espérances de succès. Alors, toutefois, beaucoup d'entre elles n'étaient pas encore sorties de la période des essais. On pourra voir, par les comptes rendus ci-après, combien a été grande la distance parcourue dans cette voie pendant les années 1852 et 1853. Ces essais, on les retrouvera passés à l'état de productions régulières; d'autres expériences leur ont succédé, qui, elles aussi, promettent de bons résultats, et c'est ainsi que va sans cesse en augmentant la somme des produits que la colonie peut mettre à la disposition de la mère patrie, soit pour combler le déficit de ses approvisionnements alimentaires, soit pour remplacer dans ses manufactures les matières premières qu'elle demande à l'étranger.

Les expositions périodiques de l'agriculture sont le reflet fidèle de cette heureuse situation. Après avoir dirigé, soutenu, encouragé les efforts des cultivateurs par tous les moyens dont elle dispose, l'administration, on le sait, complète son œuvre en ouvrant, chaque année, dans les trois provinces, des concours agricoles à la suite desquels des médailles honorifiques et des primes en argent sont solennellement accordées à ceux qui ont le mieux réussi et présentent les plus beaux produits.

Ces expositions excitent une émulation incessante.

Chaque année les jurys constatent une plus grande affluence de concurrents et des résultats plus remarquables.

1° EXPOSITION DE 1852.

§ 1er. PROVINCE D'ALGER.

Diverses modifications indiquées par le progrès et les besoins de l'agriculture ont été apportées au programme de l'exposition de 1852.

Voici les plus essentielles.

NOUVEAUX PRIX CRÉÉS.

Race chevaline. — Étalons	1 prix.
Race ovine. — Béliers et brebis croisés mérinos	2
Plantes textiles :	
Lin, un second prix	1 prix.
Chanvre, un second prix	1

Plantes oléagineuses :

Arachide	1 prix.
Colza	1
Media sativa	1

Produits divers :

Opium, un second prix	1 prix.
Essences odoriférantes, un second prix	1

Instruments. — Machines à égrener le coton . . . 1

PRIX SUPPRIMÉS.

Race chevaline. — Anes et ânesses . . . 1 prix.

Céréales :

Blé	4 prix.
Orge	4
Avoine	2
Seigle	2
Maïs	2

Légumineux. — Pommes de terre . . . 2 prix.

Fruits. — Fruits divers . . . 3 prix.

Le degré de perfection déjà atteint par les colons pour ces sortes de produits a fait penser qu'on pouvait supprimer ces prix sans inconvénient.

C'est d'après le programme ainsi modifié que s'est ouvert le concours de la province d'Alger.

Voici les résultats de ce concours :

Comme précédemment, l'exposition agricole d'Alger a coïncidé avec les courses de chevaux.

L'éclat inaccoutumé dont celles-ci avaient été entourées n'a pas peu contribué à accroître le nombre des visiteurs, qui était très-considérable.

Suivant le mode adopté pour les concours antérieurs, l'exposition avait été divisée en trois catégories principales : l'élève du bétail, l'agriculture et l'industrie agricole.

Les éleveurs de bestiaux se sont présentés au nombre de 42, venus de dix-sept localités différentes.

Le nombre des cultivateurs ayant envoyé des produits agricoles était de 101, appartenant à vingt-quatre localités; le chiffre des produits exposés était de 150.

L'industrie avait présenté des moulins à battre et à dépiquer le blé, et des charrues de modèles perfectionnés.

Le jury qui a examiné les produits et proposé les récompenses n'a rien négligé pour remplir convenablement sa mission. Ses investigations ont embrassé toutes les formes de la production, sondé toutes les ressources de la colonisation, et on peut dire qu'aucune remarque intéressante n'a échappé à son attention.

On va passer successivement en revue les produits qui ont mérité les primes offertes par le programme.

Les animaux de la race chevaline étaient de plus en plus nombreux; plusieurs se faisaient remarquer par la distinction de leurs formes, et témoignaient des soins entendus qui avaient présidé à l'élevage.

L'exhibition de l'espèce ovine était encore plus riche que celle de l'espèce chevaline. Cependant on a regretté que les individus de la race indigène n'y figurassent pas en plus grand nombre. En effet, sous le rapport de l'aptitude au travail et à l'engraissement, la race indigène possède des qualités qui ne peuvent que s'accroître et se développer lorsqu'elle ne sera plus, pour ainsi dire, abandonnée entre les mains des Arabes, mais

au contraire, quand on la soumettra à des appareillements judicieux pour la reproduction, lorsque les élèves seront sonmis à une alimentation abondante et soutenue, et que, par une stabulation intelligente, ils seront soustraits aux alternatives des extrêmes chaleurs de l'été, des froids rigoureux et des pluies torrentielles de l'hiver. C'est à l'aide de ce régime que la race prendra plus de taille et se relèvera par elle-même; c'est également ainsi que ses propriétés lactifères se développeront.

L'exposition de 1852 a déjà montré ce qu'on pouvait obtenir en suivant cette voie. Parmi les échantillons présentés, on admirait un taureau de race indigène pure, rachetant sa petite taille par des formes irréprochables, et une vache dont le produit était de douze litres de lait par jour.

Bien que diverses tentatives ayant pour but l'amélioration de la race ovine au point de vue de la production lainière aient été, dès 1852, entreprises de différents côtés, le concours n'offrait pas encore de spécimens de ces expériences, dont on peut attendre les meilleurs résultats. L'Algérie possède plus de 6 millions de bêtes ovines, et ce nombre peut être doublé en peu de temps. Qu'on se figure quelles immenses ressources cette masse d'animaux régénérés par des croisements judicieux apporterait à l'agriculture et au commerce de l'Algérie, comme à l'industrie manufacturière de la métropole, qui s'alimente en partie à l'étranger.

Une pareille transformation ne peut être que l'œuvre du temps; l'administration ne négligera rien pour qu'elle s'accomplisse aussi rapidement que possible.

En somme, l'espèce ovine était représentée par des animaux de race indigène et par des béliers Dishley importés de Malte.

On sait combien est grande la difficulté de nourrir les bestiaux sans cultures spéciales, pendant les quatre ou cinq mois que durent les fortes chaleurs de l'été. Une double catégorie de prix avait été proposée en vue d'attirer l'attention des cultivateurs de ce côté. La première s'appliquait aux exploitations entretenant le plus grand nombre d'animaux dans les meilleures conditions, la seconde à la production des plantes fourragères pendant les chaleurs. L'examen auquel le jury a dû se livrer a révélé d'heureux succès sous ce rapport. Il a constaté que la grande luzerne, les choux cavaliers, les patates, le maïs en vert, le sorgho, surtout celui que les Arabes nomment *recha*, avaient parfaitement réussi. La culture qui a été jugée la plus avantageuse a été celle du chou cavalier, plante rustique qui brave impunément la sécheresse, et dont on a tiré un très-bon parti.

De toutes les céréales, le maïs seul avait été conservé au le programme de l'exposition, les autres espèces, ainsi qu'on l'a dit plus haut, étant assez développées pour n'avoir plus besoin d'encouragements. Le jury a remarqué des plantations considérables offrant une grande richesse de végétation et de production.

Les plantes textiles n'étaient représentées que par quelques échantillons; cette culture, encore récente, avait toutefois fourni des produits satisfaisants.

Plus ancienne, la production des plantes oléagineuses se montrait aussi en spécimens plus nombreux et plus beaux, le sésame, l'arachide, le colza, les olives, l'huile d'olive, cette dernière surtout, qui ne laissait rien à désirer, attiraient tous les regards.

Les producteurs d'opium, dont les essais ne faisaient que commencer, avaient envoyé néanmoins des échantillons qui ont été appréciés.

Parmi toutes les cultures industrielles, le tabac continuait à occuper la première place. Les lots, au nombre de seize, soumis à l'appréciation du jury, étaient de belle qualité, et attestaient en même temps et l'extension notable donnée à cette culture et les soins perfectionnés dont elle avait été l'objet. La prime a été accordée à un planteur qui avait ensemencé sept hectares en tabac, et dont la récolte, complétement réussie, ne contenait que des produits de qualité supérieure.

L'industrie séricicole, toujours en progrès quoiqu'elle eût souffert des intempéries exceptionnelles de la saison, avait exhibé des cotons de choix; les prix ont été vivement disputés.

De 1851 à 1852, dix-sept nopaleries d'étendues variables ont été établies dans la province d'Alger; elles promettent un rapide accroissement à la production de la cochenille.

Pourtant comme il s'écoule toujours un certain laps de temps avant que de semblables établissements

puissent entrer en rapport, le concours pour cette sorte de produits a été nul, un seul exposant ayant pu remplir les conditions du programme.

En 1851, la culture du coton se bornait à de très-rares essais. Les expériences faites sur une plus large échelle se sont notablement multipliées en 1852. Les colons, entrevoyaient déjà l'intérêt immense qui s'attache à cette production. Les produits apportés à l'exposition ont pleinement justifié les espérances qu'on avait conçues.

Sur les trois prix offerts, deux ont dû être partagés, tant avait été grande l'émulation entre les planteurs; et il a fallu accorder cinq mentions honorables.

Le prix de la garance a été donné à un colon dont la plantation, en très-bon état, occupait quatre hectares.

L'industrie des essences odoriférantes avait oncore gagné du terrain sur l'année précédente; aussi les concurrents étaient-ils plus nombreux. Deux prix et nne mention honorahle ont été distribués.

Les instruments d'agriculture employés par les cultivateurs algériens tendent toujours à se perfectionner. L'exposition de 1852 en contenait quelques henreux spécimens, notamment des charrues modèle Dombasle de Grignon et de divers systèmes également perfectionnés; trois machines à battre les grains, l'une à manége, l'autre à bras, et la troisième à fléaux mobiles, et une belle collection d'outils de jardinage fabriqués dans le pays, où cette industrie est de date toute récente.

L'extension donnée partout aux travaux agricoles a nécessité la création de nombreuses fermes, qui peuplent et animent anjourd'hui des localités naguère désertes et incultes. Le jury n'a eu qu'à choisir parmi ces exploitations, dont quelques-unes feraient honneur à certains do nos départements français, pour décerner les prix portés au programme pour l'intelligence agricole et les exploitations les mieux entendnes. La médaille d'or (intelligence agricole) a été obtenue par une ferme de L'Arbâ d'une contenance de 176 hectares, parfaitement cultivée en produits industriels, notamment possédant un nombreux bétail bien entretenu et un assortiment complet d'instruments aratoires perfectionnés.

Parmi les productions qui ne figuraient pas sur le programme, le jury a remarqué des échantillons de miel et de cire, de beaux fruits de table envoyés par plusieurs producteurs, des plants d'arbres d'un très-grand intérêt, du houblon d'un arôme parfait, et qui a servi à fabriquer d'excellente bière, des fibres textiles extraite du palmier nain, etc.

Une collection de fruits confits exotiques et indigènes, exposés par un confiseur d'Alger a particulièrement fixé son attention; et, afin d'encourager cette industrie, qui est de nature à ouvrir un nouveau débouché aux produits de la colonie, une récompense exceptionnelle a été accordée à l'exposant.

En résumé, 51 prix, dont sept *ex æquo*, ce qui a porté le nombre des primes à 58, ont été décernés par le jury, et 13,000 francs ont été distribués en primes. Les colons ainsi récompensés apparteoaient à 24 localités différentes, qui ont participé ainsi qu'il suit à la répartition des prix :

Boufarik	6	Somna	1
L'Arbâ	4	Douéra	1
Alger	5	Koléah	1
El-Biar	5	Boghar	1
Cheragas	4	Ouel-el-Halleg	1
Kouba	4	La Chiffa	1
Mustapha	3	Dély-Ibrahim	1
La Rassauta	4	El-Achour	1
Crescia	2	Blidah	1
Birkadem	3	Birmandreïs	1
Saint-Ferdinand	2	Baba-Hassen	1
Ouled-Fayet	2		
Montpensier	2	Total	58
Sainte-Amélie	1		

§ II. PROVINCE D'ORAN.

A part de très-légères modifications, le programme, appliqué à l'exposition agricole de 1851 dans la province d'Oran, a été maintenu dans son entier pour l'exhibition de 1852. Les seuls changements apportés se sont bornés à l'affectation de prix spéciaux pour les chevaux de trait et obtenus de croisements, et pour les animaux des races bovine et ovine exotiques ou croisés. Deux prix particuliers, un premier et un deuxième, ont aussi été créés pour récompenser les exploitations indigènes dirigées d'après les méthodes européennes. Cette innovation a paru de nature à produire d'excellents résultats; et, en effet, stimulés par ces encouragements, un certain nombre d'Arabes ont, dès 1852, répondu à l'appel qui leur était fait.

Favorisées par des circonstances atmosphériques beaucoup plus satisfaisantes que pendant les années précédentes, les cultures de toutes sortes ont pris, en 1852, dans cette province, un développement dont s'est naturellement ressentie l'exposition, qui a été très-remarquable tant pour le nombre que pour la qualité des produits présentés : les céréales, les pommes de terre, les fruits de toute espèce, le tabac, le coton, tenaient la première place parmi les produits envoyés.

A l'exception d'une seule localité, les centres agricoles de la province étaient représentés au concours; près de 300 producteurs s'étaient fait inscrire, 211 seulement ont pu être admis pour 341 produits de natures diverses. Comparativement à 1851, le nombre des exposants et celui des produits exhibés étaient, pour les premiers trois fois, et pour les seconds deux fois plus considérables.

On ne saurait donner une meilleure preuve de l'activité et de la persévérance déployées par les colons de cette partie de la colonie, dont les insuccès antérieurs n'avaient fait que grandir les efforts et le courage.

La race chevaline avait fourni différents sujets remarquables; les plus beaux étaient des pouliches indigènes, des pouliches produites de croisements, des juments poulinières.

Un étalon a été primé.

Parmi les animaux de la race bovine, l'attention s'est particulièrement portée sur deux beaux taureaux exotiques, l'un suisse, l'autre breton, sur des génisses croisées et indigènes et sur des vaches laitières de même origine.

Le concours des bêtes à laine a montré des béliers et brebis des races mérinos pures, croisés mérinos et indigènes, croisés espagnols et indigènes. La conformation et le lainage de ces animaux étaient des plus satisfaisants.

19 concurrents avaient envoyé des échantillons de pommes de terre, qu'on admirait autant pour la variété des espèces que pour la grosseur et la qualité des produits.

Outre le prix, quatre mentions honorables ont été décernées.

10 colons avaient exposé des collections comprenant de nombreuses variétés de légumineux. Le premier prix a été mérité par une collection de 18 variétés, dont 9 complètes, le second par une collection de 12 variétés, dont 7 complètes.

Les prix offerts aux céréales ont été disputés par 64 exposants. Les graines étaient généralement d'une beauté et d'une netteté parfaites.

Le blé tendre pesait en moyenne....................	78k 838g à l'hectolitre.
Le blé dur....................................	80 975 *idem.*
Le seigle......................................	73 000 *idem.*
L'orge...	61 675 *idem.*
L'avoine......................................	44 938 *idem.*

Le maïs ne laissait rien à désirer.

Des mentions honorables ont dû suppléer à l'insuffisance des prix pour récompenser les producteurs.

Le coton, dont quelques spécimens seulement ont été présentés, indiquait déjà néanmoins par sa finesse et la longueur de ses fibres le degré de perfection que ce produit devait acquérir plus tard dans cette partie de l'Algérie.

Parmi les produits oléagineux, celui qui a été le plus apprécié était l'huile d'olive provenant des riches plantations greffées de Tlemcen.

Les collections de fruits à pepins et à noyaux se composaient des meilleures variétés. Rien n'en égalait la magnificence. 29 colons avaient exposé; 4 prix et 4 mentions honorables ont été obtenues.

Le tabac formait l'une des principales et des plus importantes séries de l'exposition. 15 planteurs avaient apporté le produit de leurs cultures. Les récompenses ont été vivement disputées.

Comme l'année précédente, l'exhibition des cocons a été très-remarquable. 12 concurrents s'étaient présentés. Ce n'a été qu'après de longues et minutieuses expériences que le jury a pu décerner les trois prix, dont un *ex æque*, et 2 mentions honorables.

La création de moyens artificiels d'irrigation est un des premiers besoins des cultivateurs de la province d'Oran, où les cours d'eau pouvant servir à l'arrosage ne présentent pas des ressources suffisantes. Des travaux considérables et importants avaient été effectués par les colons; un grand nombre de norias avait été établis; aussi le jury s'est-il trouvé embarrassé pour l'attribution du prix, auquel il a fallu ajouter 2 mentions honorables.

37 concurrents sont entrés en lutte pour le prix des plantations d'arbres fruitiers. Le premier prix a été délivré à un colon dont la plantation renfermait un beau choix d'arbres bien entretenus et en excellent état de production. 2 autres prix et 4 mentions honorables ont été, en outre, décernées.

Le concours pour les plantations d'oliviers et celui des plantes fourragères ont permis de constater que de notables progrès avaient été réalisés sous ce double rapport.

Le nombre des concurrents pour les prix offerts à l'entretien du plus grand nombre d'animaux et aux meilleures méthodes de culture témoignaient hautement des améliorations que les colons ne cessent d'apporter dans l'élève et la production des bestiaux et dans l'exploitation raisonnée des terres.

Les 2 prix accordés aux exploitations indigènes ont été vivement disputés par 4 concurrents. Les résultats constatés ont été très-satisfaisants. Les 2 prix et une mention honorable ont été mérités.

Le premier prix pour l'intelligence agricole (*médaille d'or*) a été attribué à un colon du Sig, dont l'exploitation, dirigée avec un soin et une entente parfaits, remplissait toutes les conditions des meilleurs établissements de cette espèce.

Les prix secondaires ont été délivrés à des propriétaires de fermes également très-remarquables.

Les récompenses accordées à la suite de cette exposition se sont réparties comme il suit :

Médaille d'or	1	69
Médaille d'argent	38	
Médaille de bronze	30	

Montant des primes en argent : 8,900 francs.

§ III. PROVINCE DE CONSTANTINE.

En 1850 et en 1851, la province de Constantine avait eu 2 expositions simultanées; l'une à Constantine, pour les territoires de Sétif, Philippeville et Constantine; l'autre à Bône, pour les territoires de Guelma et Bône.

Cet état de choses a paru offrir plus d'inconvénients que d'avantages; il a semblé que les expositions ainsi fractionnées n'ouvraient pas carrière à une lutte suffisamment sérieuse, et que, dans beaucoup de cas, les prix étant accordés moins au mérite réel, absolu, des produits, qu'à un mérite relatif, les exhibitions agricoles

perdaient ainsi de leur caractère et de leur portée. Il a été décidé, en conséquence, que, comme dans les deux autres provinces, celle de Constantine n'aurait plus à l'avenir qu'une exposition unique, et que, dans le but de remédier aux inconvénients résultant des distances qui séparent les trois principaux massifs de colonisation, le siége de cette exposition serait établi alternativement à Philippeville, à Bône et à Constantine.

En 1852, l'exposition a eu lieu à Philippeville, dont l'arrondissement n'avait pas encore été choisi pour aucune solennité de cette nature.

Aucune modification importante n'a été apportée au programme de l'année précédente. Celles qui ont été introduites se bornent à la création d'un prix pour les étalons et de 2 prix pour les poulains et pouliches croisés, qu'il a paru utile d'encourager pour favoriser l'élevage des chevaux de trait, qui manquaient au pays.

On a accru aussi l'importance et le nombre de certains prix attribués aux cultures industrielles qui présentent le plus d'intérêt.

L'exposition de Philippeville a offert, par le nombre des exposants, la variété des produits exhibés et la beauté de beaucoup d'entre eux, un intérêt marqué.

A l'exception de la cochenille et de l'indigo, dont la culture n'avait encore été l'objet que de timides essais dans la province, toutes les autres productions du sol pour lesquelles l'Administration avait proposé des récompenses se montraient en échantillons multipliés et choisis. Dans beaucoup de cas, le jury s'est trouvé embarrassé pour décerner les prix, tant, pour certains produits, le concours était uniformément remarquable; et cependant une grande partie des exposants de l'arrondissement de Bône et de Bougie avaient fait défaut, soit qu'ils ne fussent pas prêts au moment de l'ouverture de l'exposition, soit plutôt qu'ils eussent reculé devant l'obligation de faire parcourir à leurs produits la distance considérable qui sépare leur résidence du lieu de l'exhibition.

Le concours des jeunes chevaux a été particulièrement remarquable. Plus de 35 poulains ou pouliches ont été présentés, et quelques-uns de ces produits possédaient des qualités hors ligne tellement prononcées, que le jury a dû regretter de n'avoir pas un plus grand nombre de récompenses à distribuer.

La lutte pour les animaux de race bovine ne présentait guère moins d'intérêt : taureaux, génisses, vaches laitières se distinguaient par des formes et des aptitudes parfaites.

17 taureaux, 20 génisses, presque tous de race arabe améliorée, réunissaient des qualités de premier ordre. Plus de 40 vaches laitières, parmi celles amenées au concours, attiraient l'attention des connaisseurs. Deux prix dans cette catégorie ont été attribués à une fermière de Saint-Antoine, qui a fait de l'élève des génisses et des vaches laitières une spécialité très-avantageuse pour ses intérêts.

Sans être aussi bien représentée que les précédentes, la race ovine montrait cependant de beaux types d'animaux propres à la production de la laine et à la consommation.

Les céréales avaient fourni les échantillons les plus riches et les plus variés. Pour désigner celles à qui devait revenir la préférence, le jury s'est vu obligé de recourir au pesage; le blé le plus lourd a nécessairement été classé en première ligne.

Les regards des visiteurs s'arrêtaient sur des gerbes de seigle qui mesuraient 2^{m},3 de hauteur; sur des épis de blé qui, à plus de 2 mètres du sol, courbaient leur tête chargée chacune de 90 grains.

Les échantillons de pomme de terre et de légumineux étaient toujours aussi beaux que précédemment.

Quant aux collections de fruits de toutes sortes, elles ne laissaient rien à désirer sous le double rapport de l'aspect et de la saveur.

Les prix offerts aux cultures fourragères pendant les grandes chaleurs, aux irrigations, ont été vivement disputés.

Il en a été de même pour les récompenses à attribuer aux olives pour la fabrication de l'huile et pour saumure, à l'huile d'olive et à la soie.

Le prix pour la cire et le miel a été accordé à un colon qui possédait 30 ruches bien peuplées.

Pour le tabac, bien que certains concurrents de l'année précédente se soient abstenus du concours, notamment les colons de Mondovi, qui, en 1852, sur 110 familles, ont planté 120 hectares de terres en tabac,

l'exposition n'en était pas moins remarquable. Indépendamment des quatre prix portés au programme, on a décerné plusieurs mentions honorables.

L'industrie cotonnière n'avait envoyé que le produit d'essais encore peu développés. Toutefois, à en juger par les échantillons soumis à l'examen du jury, il n'était déjà plus douteux que cette prodnction présentait les meilleures chances d'acclimatation sur la plupart des territoires de la province.

Si, pour certaines cultures, la province de Constantine se trouve moins avancée que celle d'Alger, dont la prééminence s'explique, d'ailleurs, par l'époque plus reculée où elle a commencé ses expériences agricoles, cette supériorité disparait complétement quand il s'agit de la garance. C'est dans cette province que cette précieuse production a pris naissance, et c'est un colon de la vallée du Bon-Merzoug qui en a été l'initiateur pour toute l'Algérie. Malgré le mérite de quelques concurrents que son impulsion avait formés, le premier prix lui a encore été décerné en 1852.

Le sésame, l'arachide et les plantes textiles étaient représentés par des produits satisfaisants.

Les récompenses promises aux exploitations agricoles de moins de 15 hectares et à l'intelligence agricole ont été l'occasion d'une lutte sérieuse. Le premier prix des exploitations agricoles a été obtenu par un colon dont la ferme, d'une contenance de 12 hectares environ, en pleine culture et peuplée d'un bétail suffisant, montrait des étables en bon état, un assortiment complet d'instruments aratoires, une abondante provision de foin, un jardin produisant tous les légumes nécessaires à la consommation de la famille. Les terres étaient plantées d'oliviers greffés, d'arbres fruitiers en rapport et de mûriers, le tout parfaitement entretenu.

Le premier prix de l'intelligence agricole (médaille d'or) a été attribué à un colon installé depuis cinq ans seulement sur une concession de 99 hectares de terres entièrement dénuées de toute végétation arborescente. Au moment du concours, on comptait sur cette propriété 20,000 arbres, dont 6,000 fruitiers et 4,000 mûriers, et 10,000 jeunes sujets en pépinière étaient destinés à terminer le reboisement.

A des bâtiments d'exploitation complets et bien distribués s'adossaient des étables, des écuries spacieuses, bien aérées et remarquables par l'excellente disposition des crèches. Un barrage, une machine hydraulique, des canaux, avaient été construits et amenaient un volume d'eau suffisant pour arroser 45 hectares de terres.

La ferme possédait 100 têtes de gros bétail, parmi lesquelles 36 vaches laitières, une porcherie bien tenue, des chevaux, des bêtes à laine, etc. La plus grande partie des terres étaient en plein rapport, en prairies artificielles, en garance, en potager et en cultures de toutes espèces.

En somme, l'exposition de la province de Constantine, en 1852, a donné lieu à la distribution de 73 récompenses, ainsi réparties :

Médaille d'or	1
——— d'argent	32
——— de bronze	40
Total égal	73

Le montant des primes s'est élevé à 9,250 francs.

2° EXPOSITION DE 1855.

Les expositions qui ont eu lieu en 1853 dans les trois provinces de l'Algérie ont excité chez les producteurs une émulation encore plus prononcée, et les résultats en ont été encore beaucoup plus remarquables.

Les productions que l'Administration désire encourager s'étant progressivement étendues à la plupart des centres de colonisation de l'Algérie, le moment a semblé favorable pour ramener les programmes des trois concours à une unité sinon absolue, au moins relative, qui fit la part des ressources et des besoins particuliers de chaque département. On a jugé utile aussi d'y introduire diverses innovations indiquées par le déve-

loppement de certaines cultures et par la nécessité d'imprimer un plus large essor à quelques autres sur lesquelles les colons n'avaient porté jusque-là qu'une attention secondaire.

C'est ainsi qu'on a créé de nouveaux prix pour le carthame et le houblon, dont les essais heureux engageaient à vulgariser la culture; pour les chardons à fouler, les raisins secs, les figues sèches, les fruits confits; pour les plantations d'orangers et de citronniers; pour les travaux de dessèchement, d'irrigation et de drainage; pour les animaux des races bovine et ovine propres à la consommation; pour les siles destinés à la conservation des grains, etc. C'est ainsi encore que les prix attribués aux plantes fourragères, à l'arachide, à l'opium, au tabac, à la soie, au coton et à la garance, ont été accrus en importance.

Par contre, des réductions ont été apportées aux primes offertes aux céréales, au sésame, au ricin, aux olives, au colza, à la cochenille et à divers autres produits dont la production, déjà comparativement très-développée, n'a pas paru réclamer désormais d'aussi énergiques encouragements.

Après les détails très-complets qui ont été fournis sur les expositions de 1852, il serait superflu de retracer ici toutes les circonstances qui ont marqué les concours de 1853. Quoique ces derniers aient été beaucoup plus brillants et infiniment plus variés que les précédents, les faits particuliers n'en sont pas moins à peu près restés les mêmes, et l'on ne pourrait que répéter ce qui a déjà été dit.

On pense dès lors qu'il suffira de signaler à l'attention les points les plus saillants de chacune de ces exhibitions.

§ Ier. PROVINCE D'ALGER.

Le bétail qui a été présenté à l'exposition d'Alger en 1853 était plus nombreux et mieux choisi qu'en 1852; 43 concurrents, appartenant à 23 localités différentes, s'étaient fait inscrire.

Les poulains et surtout les pouliches étaient très-nombreux et démontraient par des résultats très-appréciables la sagesse des mesures adoptées par le Gouvernement en vue d'assurer l'amélioration de cette race chevaline.

L'exhibition de la race bovine était également fort belle. On remarquait avec satisfaction les louables efforts déployés par les colons pour amener le perfectionnement des races par des croisements habilement conduits.

L'espèce ovine n'était pas restée en arrière. On admirait particulièrement un magnifique troupeau croisé mérinos appartenant à un colon de Blidah, et divers autres lots de bêtes à laine indigènes ou croisés mérinos de Naz.

Le nombre des colons ayant exposé des produits agricoles a été de 163 appartenant à 60 localités différentes. Le chiffre des produits admis au concours était de 177.

Parmi les cultures industrielles, le tabac s'est maintenu au premier rang. Les 3e échantillons envoyés pouvaient rivaliser, au dire des hommes les plus compétents, avec les plus beaux tabacs connus.

La soie, la cochenille, la garance, les essences odoriférantes étaient fort belles.

Huit éducateurs de vers à soie ont reçu des récompenses.

Mais l'exhibition qui a le plus vivement attiré l'attention est celle des cotons. 29 planteurs avaient exposé La plupart des échantillons étaient remarquables par la longueur, la finesse, le soyeux et l'extrême blancheur des filaments. Le plus grand nombre appartenait à l'espèce Géorgie longue soie; les cotons Louisiane étaient également très-beaux.

En présence de produits aussi remarquables, il n'était plus permis de douter que cette nouvelle culture ne fût désormais complétement acquise au pays. L'industrie proprement dite avait fourni un nombreux contingent. On remarquait des instruments aratoires perfectionnés, de toutes natures, des machines à battre, une noria, une machine hydraulique, des rayonneurs, une charrue à défricher les palmiers nains, des houes à cheval, des ouvrages en corail indigène, etc.

Le premier prix de l'intelligence agricole (médaille d'or) a été décerné à l'orphelinat de Ben-Aknoun,

dont l'exploitation, mesurant cent hectares de terres en plein rapport, était plantée de plus de 20,000 arbres fruitiers, économiques ou forestiers, et possédait, avec un matériel complet, près de 200 têtes de bétail de toutes sortes.

Les récompenses décernées à la suite de cette exposition ont été proportionnées au nombre et à la beauté des objets présentés. Elles ont été réparties ainsi qu'il suit :

Médaille d'or	1	108
——— d'argent	43	
——— de bronze	64	

Le chiffre des primes allouées s'est élevé à 12,000 francs.

§ II. PROVINCE D'ORAN.

L'année 1853 a vu d'importants travaux de colonisation s'effectuer dans la province d'Oran. Les défrichements, les irrigations, les cultures de toutes sortes, l'élève du bétail, ont pris un développement inconnu jusqu'alors. Aussi de nombreux concurrents ont-ils répondu à l'appel de l'administration.

L'exposition était très-satisfaisante sous tous les rapports. Incomparablement plus complets que précédemment, les produits étaient également plus beaux, mieux choisis, et indiquaient combien avaient été grands les progrès réalisés dans l'ensemble des cultures.

Les concurrents étaient au nombre de plus de 280, les produits exhibés atteignaient un chiffre bien plus considérable encore.

Les animaux de la race chevaline présentaient les types les plus remarquables en sujets pur sang et croisés.

Les prix offerts pour la race bovine ont été disputés par 45 exposants, dont les produits étaient généralement d'une grande beauté. Les animaux propres à la consommation étaient particulièrement en progrès au double point de vue de la conformation et de la graisse.

Dans la race ovine, les améliorations ne se montraient pas moins sensibles. On admirait de magnifiques béliers et brebis mérinos de la plus belle espèce, des béliers et brebis indigènes à laine très-fine.

Les céréales, présentées par 46 exposants, étaient d'une grande supériorité. Les blés tendres pesaient en moyenne de 80 à 85 kilogrammes à l'hectolitre. Les blés durs avaient un poids plus élevé encore.

Les huiles envoyées de Tlemcen, ne laissant rien à désirer comme finesse, limpidité et pour leur excellente saveur, conservaient ainsi leur supériorité sur les produits également très-remarquables des autres localités.

Les échantillons de tabac constataient les perfectionnements apportés dans cette production par les soins donnés à la culture ainsi qu'à la dessiccation et aux autres manipulations préparatoires.

Le concours des soies était remarquable. Il en était de même de celui des patates, des plantes fourragères et des irrigations.

Si l'exposition, en 1852, avait fait pressentir l'avenir réservé à la culture du coton en Algérie, celle de 1853 est venue pleinement confirmer ces espérances. 26 concurrents se sont présentés avec des produits tellement supérieurs, que le jury s'est vu dans l'obligation de tripler les récompenses promises par le programme, et de les porter de 3 à 9. Ce concours, qui, on peut le dire, a été le fait capital de l'exposition de 1853 dans la province d'Oran, a donné la mesure de ce qu'on pouvait attendre désormais de la culture cotonnière dans la colonie, en même temps qu'il a été le point de départ de l'essor vraiment extraordinaire, qui, depuis, a été donné à cette production.

Le prix de l'intelligence agricole (médaille d'or) a été mérité par un colon de la vallée de Naddour, près Mostaganem, dont l'exploitation, en parfait état, remplissait complétement toutes les conditions du programme.

Les récompenses décernées à l'occasion de cette exposition ont été réparties dans la proportion suivante :

Médaille d'or	1	81
——— d'argent	40	
——— de bronze	40	

Le total des primes distribuées s'est élevé à la somme de 10,000 francs.

§ III. PROVINCE DE CONSTANTINE.

C'est au chef-lieu même qu'a eu lieu, en 1853, l'exposition de la province de Constantine. Cette exposition a été remarquable à tous égards. Le nombre des concurrents atteignait le chiffre de 367; 341 animaux des espèces chevaline, bovine et ovine ont été amenés; 10 cultivateurs ont lutté pour le prix de l'intelligence agricole.

Tous les produits végétaux de l'agriculture étaient représentés. Le plus grand nombre se faisaient remarquer par cette magnifique apparence qui est le type particulier des productions algériennes.

Les blés durs et tendres en gerbes et en épis, l'avoine, le seigle, le maïs, les pommes de terre et les légumineux de toutes sortes, y figuraient en échantillons multipliés et d'une grande beauté.

Les spécimens de lin, de chanvre, l'arachide, n'étaient pas moins remarquables par leur développement ou l'abondance de leur végétation.

Le coton et le tabac apportés en échantillons nombreux faisaient l'admiration des visiteurs, et témoignaient du développement et du soin de leur culture.

A côté des produits agricoles se montraient aussi des objets de l'industrie locale, tels que des burnous, des haïcks, des tapis et autres tissus de fabrication indigène, des chaussures, des spécimens de la sellerie et de l'orféverie arabes, des meubles exécutés avec des bois du pays, etc. A la suite de cette exposition, 84 médailles ont été réparties entre les concurrents jugés les plus dignes de cette distribution, savoir :

Médaille d'or	1	84
——— d'argent	43	
——— de bronze	40	

Le montant des primes distribuées a atteint le chiffre de 10,000 francs.

CHAPITRE II. — CULTURE DU TABAC.

Le tabac a continué à occuper la première place parmi les cultures industrielles, pendant les campagnes de 1852 et de 1853.

Rien n'est plus intéressant et en même temps plus curieux à observer que le développement graduel et rapide dont cette culture est incessamment l'objet. Pour montrer combien l'essor a été considérable, il suffira d'invoquer le témoignage des chiffres ci-après, qui sont le relevé exact des plantations effectuées par les colons pendant la période écoulée de 1851 à 1853 inclusivement :

	NOMBRE des planteurs.	SUPERFICIES plantées.
En 1851	537	446^{h} 89^{a}
En 1852	917	1,041 73
En 1853	1,688	2,287 34

De 1851 à 1852, l'augmentation a donc été de 380 planteurs et de 594 hect. 84 ares.
De 1852 à 1853, *idem*.................. de 771 *idem*...... de 1,245 61

Comparés aux résultats de 1851, ceux de 1853 se présentent dans les proportions suivantes :

Accroissement du nombre des planteurs 1,151, augmentation des superficies cultivées 1,850 hect. 45 ares, ou trois fois plus de planteurs et une étendue cinq fois plus considérable en 1853 qu'en 1851.

On sait que, dans le but d'encourager la production du tabac, l'administration des contributions indirectes de France entretient en Algérie un certain nombre d'agents qui achètent directement les tabacs aux planteurs. Ces produits remplacent dans les manufactures de la régie une partie de ceux qu'elle tirait de l'étranger.

Le tableau ci-dessous présente, par province, les quantités ainsi reçues des colons et des indigènes sur les produits de la récolte 1852, ainsi que leur valeur et leur prix moyen par 100 kilogrammes.

PROVINCES.	QUANTITÉS LIVRÉES par			VALEUR DES TABACS LIVRÉS par			TOTAL GÉNÉRAL.		PRIX MOYEN par 100 kilogrammes des tabacs		PRIX MOYEN général.
	LES COLONS.	LES ARABES.	TOTAL.	LES COLONS.	LES ARABES.	TOTAL.	QUANTITÉS.	VALEUR.	des colons.	des arabes.	
				fr. c.	fr. c.	fr. c.			fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger	459,139	161,888	021,027	397,475 50	132,770 41	530,245 91	621,027	530,245 91	86 56	82 01	85 38
Oran	147,922	»	147,922	105,230 40	»	105,230 40	147,922	195,236 40	71 14	»	71 14
Constantine	133,955	1,459	135,414	115,187 90	926 90	110,114 80	135,414	116,114 00	85 98	63 52	85 67
TOTAL GÉNÉRAL	741,016	163,347	904,363	617,899 80	133,097 31	751,507 11	904,363	751,597 11	83 38	81 84	83 10

Voici maintenant le tableau comparatif des quantités achetées sur les produits des récoltes de 1851 et 1852.

PROVINCES.	QUANTITÉS ACHETÉES, en 1851,			en 1852,			DIFFÉRENCE en plus pour 1852.
	AUX COLONS.	AUX ARABES.	TOTAL.	AUX COLONS.	AUX ARABES.	TOTAL.	
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Alger	123,717	08,837	192,554	459,139	161,888	021,027	428,473
Oran	52,970	»	52,970	147,922	»	147,922	94,952
Constantine	56,237	7,570	03,007	133,955	1,459	135,414	71,607
TOTAUX	....	....	309,331	....	....	903,303	595,032

On voit par ce qui précède que la progression de la production a suivi celle des cultivateurs et des superficies plantées

La province d'Alger offre l'augmentation la plus sensible, et marche en première ligne pour l'amélioration des produits. En effet, en 1852, proportionnellement aux quantités reçues, il s'est trouvé 4 20/100 p. o/o de plus en première qualité qu'en 1851, et 8 91/100 p. o/o de plus en troisième qualité, tandis qu'il y a au contraire 11 83/100 p. o/o de moins en non marchands. Ce sont là des progrès vraiment remarquables, et qu'il faut attribuer autant aux soins actifs et aux efforts intelligents des planteurs qu'à la bonne direction qui leur est donnée par les agents de l'administration.

On a établi plus haut qu'en 1853 le nombre des colons qui ont planté du tabac a atteint le chiffre de 1,688 et que les superficies plantées ont occupé une étendue de 2,287 hect. 34 ares. Ces chiffres se décomposent de la manière suivante :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES plantées.
		hect. a.
Province d'Alger	1,137	1,668 12
Province d'Oran	180	296 05
Province de Constantine	371	323 17
TOTAUX	1,688	2,287 34

Dans ce nombre ne sont pas comprises les cultures des indigènes. Disséminées sur un grand nombre de points souvent éloignés du centre d'action où se meuvent les intérêts européens, il n'a pas été possible d'en obtenir un recensement régulier. On sait toutefois qu'elles se sont largement étendues sous l'influence des bénéfices qu'elles assurent aux producteurs. On peut évaluer ainsi qu'il suit la superficie des terrains cultivés en tabac par les Arabes les plus rapprochés de nos centres de population :

Province d'Alger	800 hectares.
Province d'Oran	50
Province de Constantine	150
TOTAL	1,000
qui ajoutés aux cultures des colons	2,287 34
forment pour toute la colonie une étendue plantée de	3,287 34

sans compter les cultures existant à de grandes distances dans l'intérieur, et dont les produits se consomment sur place.

Sur les produits obtenus de ces 3,287 hect. 34 ares plantés en tabac, pendant la campagne 1853, la régie a reçu des planteurs les quantités portées dans le tableau ci-après :

PROVINCES.	SURCHOIX.	1re QUALITÉ.	2e QUALITÉ.	3e QUALITÉ.	NON marchands.	TABACS arabes.	TOTAL.	VALEURS.
								fr. c.
Alger	19,887	244,850	244,595	288,930	281,493	165,500	1,245,264	1,108,285 19
Oran	880	14,353	46,440	107,475	51,360	»	220,508	180,581 90
Constantine	1,241	27,518	34,975	57,619	42,858	7,540	171,751	147,059 20
TOTAUX	22,008	286,730	326,010	454,024	375,711	173,040	1,637,523	1,435,926 29

Le prix moyen de cette masse de produits s'est élevé à 87 fr. 78 cent. par cent kilogrammes.

Les produits de la récolte de 1852 livrés à l'administration, lesquels dépassaient de 595,032 kilog. et de 481,298 fr. 73 cent. ceux de la récolte de 1851, atteignaient les chiffres de 904,363 kilogrammes, pour une valeur de 751,597 fr. 11 cent., et le prix moyen était de 83 fr. 10 cent. par cent kilogrammes.

Il résulte du rapprochement des livraisons effectuées sur les deux récoltes de 1852 et 1853 une amélioration générale qui se résume dans les chiffres ci-dessous:

Produits reçus par la régie en 1853	1,637,523 kil.
——— 1852	904,363
Accroissement au profit de 1853	733,160
Montant des sommes payées aux producteurs en 1853	1,435,926f 29c
——— 1852	751,597 11
Augmentation au profit de 1853	684,329 18

De plus, la moyenne des prix payés aux planteurs par chaque cent kilogrammes de produits, ayant été, en 1853, de ... 87f 78c
et en 1852 de ... 83 10

Il s'ensuit que la valeur des produits s'est améliorée de ... 4 68 par 100 kil.

De semblables résultats témoignent du zèle et de l'intelligente activité déployés par les colons dans cette culture spéciale. Choix des terres et des graines fait avec soin et discernement, distances entre les plantations bien observées, écimage, ébourgeonnement pratiqués d'après les meilleures méthodes, cueillette opérée d'une manière judicieuse, moyens de dessiccation préparés et mis en rapport avec les rendements attendus: les planteurs n'ont rien négligé pour remplir convenablement toutes ces conditions de réussite, et on peut dire qu'ils ont réalisé de notables progrès dans cette voie.

Bien que les chiffres énoncés dans le tableau qui précède soient déjà très-considérables, ils n'expriment encore que d'une manière très-incomplète l'importance de la production et du rendement de la culture du tabac dans la colonie pendant la campagne de 1853. Le commerce est, en outre, intervenu dans les achats pour de très-grandes quantités. Voici en effet ce que constatent les relevés de l'administration des douanes.

L'importation des tabacs exotiques en Algérie s'est maintenue en moyenne, durant une période de neuf années, de 1844 à 1852, au chiffre de 896,705 kilogrammes. En 1853 elle s'est abaissée au chiffre de 578,333 kilogrammes. La consommation locale n'ayant pu s'amoindrir, tout démontrant au contraire qu'elle augmente chaque année, comme la population, il est permis d'affirmer que la différence de 318,372 kilog. existant entre ces deux chiffres a profité à la culture coloniale, et que ces 318,371 kilogrammes de tabacs ont été fournis par les planteurs algériens.

Le commerce extérieur a, de son côté, très-largement pris part aux achats des produits de la colonie. Cette part, infiniment plus forte en 1853 qu'en 1852, ce qui est une preuve certaine du mérite qu'on reconnait à ces produits, est représentée, d'après les documents de la douane, par le chiffre de.. 44,092k
de tabacs en feuilles exportés à l'étranger, et par celui de ... 63,695
de produits fabriqués qui ont suivis la même destination.

Ensemble ... 107,787

D'un autre côté, les négociants indigènes de la province de Constantine achètent chaque année sur la place de Bône une quantité de tabac arabe très-supérieure en qualité aux produits ordinairement reçus par la régie, et qui prennent la voie de l'exportation ou du cabotage. Les renseignements officiels assignent, pour 1853, à ces achats le chiffre de 99,835 kilogrammes.

En ne tenant pas compte des quantités certainement très-considérables de produits consommés sur place

et qui passent des mains des planteurs dans les fabriques locales, on peut donc fixer ainsi qu'il suit le chiffre de la production du tabac en Algérie pendant la campagne 1853.

Quantités reçues pour le compte de la régie	1,637,523^{k}
Différence entre les importations antérieures et celles de 1853	318,372
Quantités exportées à l'étranger	107,787
Quantités achetées par les indigènes pour l'exportation et le cabotage	99,835
Total général	2,163,517

représentant une valeur approximative de 2 millions de francs.

Une culture qui, dans l'espace d'une seule année, verse une pareille somme entre les mains d'une population agricole qui, dans les centres où le tabac a été planté en 1853, ne s'élève pas à plus de 17,000 âmes, y a sans aucun doute apporté l'aisance en créant les moyens de donner un plus vaste essor à la production.

Si, sous le rapport des quantités récoltées, les résultats ont été très-remarquables, l'amélioration générale dans la qualité des produits n'a pas été un moindre sujet de satisfaction. Les tabacs de la campagne 1853 se distinguaient de ceux des récoltes antérieures par la finesse des feuilles, par leurs belles couleurs, par leur parfum agréable. Déjà précédemment les produits algériens étaient classés dans les manufactures de France avant ceux de l'Égypte, de la Macédoine et de la Grèce; les progrès obtenus en 1853 leur ont permis de lutter avec avantage contre ceux de Hongrie, dont la saveur est moins agréable, contre ceux du Kentucky, qui ne sont ni plus fins, ni plus combustibles, même contre ceux du Maryland, qui ont moins de moelleux et de douceur. Avant 1853, ils étaient presque exclusivement employés à la fabrication du scaferlaty, pour lequel ils ont un mérite réel; à partir de cette époque, ils ont pu entrer dans la composition des cigares et fournir ainsi à la régie des matières plus estimées.

Encore un peu de temps, et les colons, désormais fixés sur les meilleures méthodes et sur le bon choix des graines à cultiver, parviendront à donner à leurs produits une homogénéité qui leur manque encore quelquefois, mais qu'ils acquerront rapidement. Alors les tabacs d'Algérie auront leur cachet propre et leur réputation justement établie; ils auront un nom dans le commerce, et l'on verra sur les marchés de la colonie les régies étrangères venir faire concurrence pour l'achat des produits à la régie de France, qui n'est pas la seule à rechercher les tabacs de belle qualité; alors aussi les millions que l'administration métropolitaine consacre annuellement à l'achat des tabacs exotiques viendront enrichir l'Algérie et contribuer au développement des autres cultures industrielles, pour lesquelles elle a une aptitude non moins certaine.

Et qu'on ne voie pas là une illusion que l'expérience et l'avenir ne sauraient confirmer. Sur aucun autre point du globe peut-être la culture du tabac n'est aussi généreusement favorisée par la nature que par le sol et par le climat algérien, où le planteur n'a qu'à préparer ses succès par une bonne culture et à se les assurer par des soins bien entendus pendant la dessiccation et le triage. Il ne peut y avoir dans la colonie de tabacs défectueux que ceux que des producteurs inexpérimentés récoltent avant leur maturité, ou qui se détériorent à la pente à défaut de séchoirs convenables, ou bien encore ceux qui, plantés trop tardivement sur des terres non irrigables et mal préparées, avortent avant d'avoir acquis leur développement naturel. Mais les colons ne commettent qu'une fois des fautes de ce genre, et l'observation leur a bientôt appris à faire un meilleur usage des bienfaits que la Providence leur prodigue à pleines mains. Aussi les voit-on se livrer avec ardeur à cette culture dont ils apprécient tous les avantages et dont ils connaissent maintenant toutes les ressources.

On a établi par le tableau qui précède que les achats effectués par la régie en 1853 se sont élevés au chiffre de 1,637,523 kilogrammes. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître la part que chaque localité de la colonie a prise dans cette fourniture importante. Les tableaux suivants indiquent le montant et la valeur des livraisons effectuées par chacune d'elle:

CLASSEMENT DES LOCALITÉS D'APRÈS L'IMPORTANCE DES PRODUITS LIVRÉS.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEUR.	NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEUR.
		kilog.	fr. c.			kilog.	fr. c.
	PROVINCE D'ALGER.						
1	Boufarik	403,745	570,040 60	24	Drariah	8,211	0,754 20
2	Tribus des Beni-Khelil	138,695	157,401 49	25	Dalmatie	8,095	0,404 60
3	L'Arbâ	129,267	118,550 90	26	Kouba	7,780	0,472 70
4	Douéra	02,230	48,942 70	27	Mouzaïa	7,577	0,571 70
5	Souma	45,450	46,805 90	28	Crescia	7,345	5,550 00
0	Blidah	41,030	37,110 90	20	El Biar	6,886	6,275 20
7	Birkadem	38,669	55,626 10	30	Tribu de Krachenas	6,605	7,701 06
8	Oued-el-Hallegh	38,074	34,427 60	31	Joinville	0,020	5,402 60
9	Rovigo	37,038	52,091 60	32	Birmandreïs	5,078	5,341 00
10	Baba-Hassen	20,117	22,319 60	33	Fouka	5,624	4,066 50
11	Rassauta	22,187	10,744 60	34	Marengo	5,141	5,221 60
12	Beni-Mered	21,552	10,021 80	55	Maelma	4,723	4,200 00
13	Montpensier	15,686	15,868 70	36	Ouled-Fayet	4,508	3,687 70
14	Koléah	13,140	11,590 30	57	Saint-Ferdinand	2,092	2,378 90
15	Chéragas	13,041	12,125 20	38	Bouzaréah	2,504	2,120 10
16	Mustapha	12,187	10,506 60	30	Dellys	2,537	2,554 50
17	Fondouck	11,155	0,078 00	40	Douaouda	1,476	1,137 10
16	El-Affroun	11,040	10,324 90	41	Sidi-Ferruch	010	441 90
10	Hussein-Dey	10,900	9,056 80	42	Zéradla	323	285 40
20	Castiglione	10,523	9,605 46	43	Chaïba	178	145 70
21	Dély-Ibrahim	9,307	6,000 90	44	Aumale	45	50 80
22	Chiffa (La)	8,915	7,030 00				
23	Sainte-Amélie	8,473	0,537 10		Total	1,243,264	1,168,285 19
	PROVINCE D'ORAN.						
1	Saint-Denis-du-Sig	184,101	150,223 30	10	Aïn-Tedelès	800	687 80
2	Sidi-bel-Abbès	9,477	7,805 30	11	Assi-ben-Okba	640	769 80
3	Mostaganem	9,290	6,053 10	12	Tlemcen	660	741 90
4	La Senia	3,466	2,567 50	13	Souk-el-Mitou	507	646 30
5	Misserghin	3,309	2,722 50	14	Saint-Louis	351	300 00
0	Oran (fermes isolées)	2,665	2,101 20	15	Sidi-Chami	330	214 80
7	Arzew	2,107	1,872 30	10	Ouréah	50	52 00
8	Mazagran	1,222	034 60				
9	Mascara	971	958 50		Total	220,508	160,581 90
	PROVINCE DE CONSTANTINE.						
1	Mondovi	54,288	47,076 50	12	Ahmet-ben-Ali	1,290	890 50
2	Bône	40,479	38,940 60	13	Gastonville	000	590 80
3	Philippeville	18,301	17,074 90	14	Saint-Charles	354	200 20
4	Jemmapes	15,838	12,772 90	15	Petit	238	211 40
5	Barral	8,294	7,462 20	10	Héliopolis	204	231 40
0	Tribu des Beni-Orgine	7,540	0,658 30	17	El-Arrouch	75	67 50
7	Millésimo	4,453	4,390 40	18	Penthièvre	56	53 50
8	Robertville	3,565	3,248 50	10	Raz-el-ma	20	10 00
0	Damrémont	3,281	2,038 69				
10	Bougie	2,370	1,395 40				
11	Saint-Antoine	1,549	1,345 60		Total	171,751	147,050 20

Une commune de la province d'Alger s'est, comme l'indique le tableau ci-dessus, particulièrement distinguée par l'énorme étendne de ses plantations en 1853. Boufarik, qui marchait également la première les années précédentes, a fait à elle seule pendant cette campagne plus de 600 hectares de plantations de tabac. Il est vrai que le travail des colons y a été merveilleusement secondé par la richesse et l'humidité

constante du sol. Cette localité, il y a quatre ou cinq années à peine, inculte et mortelle à ses habitants, s'est transformée, sous les efforts persévérants de ceux-ci, en une admirable oasis de verdure, où les cultures industrielles étalent leur végétation la plus énergique.

Les provinces d'Oran et de Constantine ont aussi leurs localités privilégiées. Dans la première, c'est l'union agricole du Sig qui, en 1852, livrait à la régie pour quelques centaines de francs de tabac seulement, et dont les livraisons, en 1853, dépassent 150,000 francs. Dans la seconde c'est la colonie agricole de Mondovi dont les plantations dépassent 107 hectares, toutes opérées dans d'excellentes conditions, grâce à la fertilité du sol.

L'administration n'a reculé devant aucun sacrifice qui fût de nature à seconder énergiquement les excellentes dispositions des planteurs. C'est ainsi que le personnel du service des contributions indirectes, auquel est confiée la tâche, souvent difficile, mais toujours remplie avec le plus louable zèle, de conseiller et de diriger les travaux de la culture, a été notablement augmenté en 1853, est porté à 18 agents; que les bâtiments destinés à emmagasiner les produits achetés ont reçu tous les accroissements nécessaires (plus de 200,000 francs ont été dépensés pour cet objet en 1853 seulement); que les meilleurs graines, particulièrement celles de chibli, qui conviennent le mieux aux plantations algériennes, ont été distribuées aux producteurs. C'est ainsi encore que l'administration, élargissant exceptionnellement le cadre de son tarif ordinaire, a mis le plus grand empressement à acheter tous les produits qui lui ont été présentés, à l'exception toutefois de ceux, en petite quantité, qui ont été reconnus complétement défectueux.

Sans anticiper sur les résultats de la récolte de 1854, on se borne à dire que ces encouragements ont largement porté leurs fruits, car on évalue à 2,930,014 kilogrammes le chiffre des tabacs qui ont été achetés par la régie pendant cette dernière campagne, ce qui fait ressortir une augmention de 1,272,491 kilogrammes sur l'année précédente.

CHAPITRE III. — CULTURE DU MÛRIER ET PRODUCTION DE LA SOIE.

L'industrie séricicole a continué à faire de notables progrès pendant les campagnes 1852 et 1853. Limitée d'abord à quelques localités, elle s'est successivement étendue à la plupart des centres de colonisation.

Si l'on voulait une preuve de l'avenir considérable qui est réservé à cette industrie, on la trouverait dans le nombre toujours croissant des mûriers plantés chaque année par les colons et même par les indigènes. Il n'est pas d'exploitation un peu importante, on pourrait presque dire pas de ferme si petite qu'elle soit, qui ne possède une plantation de mûriers. La statistique des mûriers plantés à chaque renouvellement de saison offre trop de difficultés pour être présentée d'une manière exacte; il n'est permis de l'établir que d'une manière approximative, par la raison que beaucoup de cultivateurs font venir leurs plants des pépinières de France ou les élèvent eux-mêmes. Mais le relevé des livraisons d'arbres de cette essence, opérées par les pépinières de l'État pendant les campagnes de 1852 et de 1853, suffira pour donner une idée de l'importance qu'acquièrent les plantations de mûriers en Algérie.

Voici ce relevé :

Plants de mûriers livrés par les diverses pépinières de l'État,

En 1852, 62,000, savoir :		En 1853, 74,000, savoir :	
Dans la province d'Alger...........	25,000	Dans la province d'Alger...........	32,000
——————— d'Oran......	4,000	——————— d'Oran............	11,000
——————— de Constantine......	33,000	——————— de Constantine......	31,000

Le mûrier prospère partout, même sans irrigation, dans toutes les natures du sol, à toutes les expositions, à toutes les latitudes. Nul autre arbre ne croît plus vigoureusement; après une année de greffe, on peut le mettre en place; à six ans il peut porter 50 kilogrammes de feuilles qui ne sont jamais compromises par les gelées meurtrières du printemps.

Quant aux vers à soie, leurs éducation dans la colonie offre bien moins de chances contraires que dans la plupart des autres pays producteurs; peu ou point de froid, d'orages, de variation de temps, toujours une tiède température, une brise de mer dont l'aérage naturel prévient les *touffes;* quelles meilleurs conditions pourrait-on souhaiter et comment ne pas tout espérer de l'avenir d'une production à laquelle se prêtent tant de circonstances favorables?

L'administration a continué d'accorder à la séricieulture les encouragements très-efficaces dont elle l'avait dotée précédemment. Des graines recueillies ou préparées avec soin ont été mises à la dispositions des éducateurs, des notices indiquant les bons procédés d'éducation ont été distribuées, et le mode d'achat direct des produits aux colons a été maintenu. De plus les prix très-rémunérateurs fixés pour les achats de 1851 n'ont subi qu'une très-légère modification, autorisée par le développement de la culture. Les cocons de première qualité ont été ramenés de 5 fr. 50 à 5 francs, et ceux de seconde qualité, de 5 francs à 4 fr. 50 cent.

On va passer successivement en revue, en commençant par la province d'Alger, qui occupe toujours la première place dans la production de la soie, les résultats qui ont marqué les deux campagnes en question.

1° ANNÉE 1852.

§ 1er. PROVINCE D'ALGER.

Les graines de vers à soie délivrées aux colons proviennent, en général, de la pépinière centrale du Gouvernement à Alger. En 1852, il a été ainsi réparti 300 onces 30 grammes de graines de très-bonne qualité.

En 1851, la quantité de graines distribuée avait été de 225 onces : augmentation en faveur de 1852, 75 onces.

Le nombre des éducations a été, en 1852, de 273.

En 1851, il n'était que de 184 : augmentation au profit de 1852, 89 éducations.

Les cocons livrés à la pépinière centrale et ayant ces 273 éducations pour origine ont atteint le chiffre de 9,323 kil. 570 gram.

En 1351 ce chiffre était de 7,888 kil.; accroissement au compte de 1852, 1,435 kil. 570 gram.

49 localités différentes de la province ont pris part aux livraisons, qui se sont réparties ainsi qu'il suit sous le rapport des qualités et de leur valeur.

8,307k 800g	de cocons de première classe, à 5 francs le kilogramme............	41,536f 00c
1,015 770	de cocons de deuxième classe, à 4 fr. 50 cent. le kilogramme.......	4,570 99
9,323 570	ce qui a produit une somme totale de..........................	46,109 96

Comme par le passé, ces cocons ont été filés dans les ateliers de la pépinière centrale, où le travail se fait avec toute la régularité désirable au moyen de 30 tours bien installés.

Préalablement à l'opération de filature, 214 kilogrammes de cocons ont été prélevés sur les produits reçus et choisis parmi les plus beaux, afin de préparer la confection de la graine destinée à la production de l'année suivante. Ces 214 kilogrammes à 5 francs le kilogramme représentent une somme de 1,070 francs à déduire du compte de la filature, dont on va donner un aperçu, et qui se trouve ainsi réduit à 9,10 kil. 750 gram. de cocons et à une valeur de 45,039 fr. 96 cent.

Le filage de ces cocons, commencé à la fin de la deuxième quinzaine de mai, a été terminé au commencement de la deuxième quinzaine d'octobre;

Le rendement de la filature s'est opéré dans les proportions suivantes :

Soie grége	586^k
Douppious	22
TOTAL	608
Frisons	273
Bassinats	444

Chaque kilogramme de soie a employé 14 kil. 982 gram. de cocons.

En ajoutant les 273 kilogrammes de frisons, on trouve que le rendement en soie a été de 9.67 pour 100.

Les 444 kilogrammes de bassinats auraient ajouté 29 kilogrammes de soie et 13 kilogrammes de frisons au rendement général; c'est donc 42 kilogrammes de produit soyeux à ajouter à la soie et aux frisons, ce qui fait en tout 923 kilogrammes de produit soyeux, soit un rendement de 10.132 de produit soyeux pour 100 de cocons.

Les diverses opérations de la filature ont donné lieu, pour les cocons de la province d'Alger aux dépenses ci-après :

Main-d'œuvre	$6,547^f\ 31^c$
Frais divers de matériel	1,779 50
TOTAL des frais de filature	8,326 81
Prix d'achat des cocons	45,039 95
Montant total des dépenses de toute nature	53,366 76

En décomposant cette somme, on trouve que chaque kilogramme de soie revient :

Pour frais de filature, à	$13^f\ 69^c$
Pour les cocons employés, à	74 07
TOTAL du revient par kilogramme	87 76

De plus, si l'on examine le prix de revient de chaque kilogramme employé, on constate qu'il n'a coûté cette année que 0 fr. 91 cent. pour frais de dévidage, tandis qu'en 1851 les mêmes frais ont occasionné une dépense de 0 fr. 95 cent.

Divers produits ont été vendus sur place de la manière suivante, savoir :

Les 22 kilogrammes de douppious, à raison de 20 francs le kilogramme;

Les 273 kilogrammes de frisons, à raison de 2 francs le kilogramme;

Les 444 kilogrammes de bassinats, à raison de 0 fr. 25 cent. le kilogramme.

Les soies gréges expédiées pour être vendues à Lyon, par la maison Janie, Bianchi et Duseigneur, en balles de 100 kilogrammes, ont reçu le meilleur accueil sur cette place de commerce. Voici un passage de la lettre écrite par les commissionnaires précités pour accuser réception des soies envoyées :

« Les balles sont ressorties au même titre de 11/12 avec une régularité et un nerf que nous n'avions pas « encore constatés dans la filature de la pépinière d'Alger. Nous en obtiendrons donc un prix élevé ; mais « les cocons ayant malheureusement encore été payés fort cher cette année, et même en France plus encore « qu'en Algérie, ce prix présentera sans doute peu de chances de bénéfices. »

Certaines balles de la soie en question ont été ouvrées en organsin, afin d'en tirer meilleur parti à la vente; elles ont été livrées au prix assurément très-élevé de 98 francs le kilogramme. Les consignataires, en faisant connaître ce résultat, ajoutaient : « Il est très-remarquable que cette partie n'ait fait, à l'ouvraison,

« qu'un déchet de 2 1/2 pour 100 (2 kil. 88 sur 115 kil. 56 grège), c'est l'indice d'une excellente soie; les « premières filatures de France ne réussissent pas mieux à l'ouvraison. »

§ II. PROVINCE D'ORAN.

La production de la soie n'a pas encore atteint un chiffre très-élevé en 1852 dans la province d'Oran. Toutefois, certains progrès s'y sont manifestés qui font bien augurer de l'avenir. Ainsi les cocons livrés ont atteint le chiffre de.. 498k 050g

En 1851, les livraisons n'avaient été que de............................ 189

Augmentation au profit de 1852............................... 309. 050

Ce chiffre 498 kil. 50 gr. s'est divisé comme il suit entre la première et la seconde qualités payées aux prix de 5 francs et 4 fr. 50 cent. par kilogramme.

1re qualité.. 268k

2e qualité.. 230 050g

Total égal................................ 498. 050

L'ensemble des achats a donné lieu à une dépense de 2,375 fr. 22 cent. dont le montant a été réparti entre 23 éducateurs de localités différentes.

La province d'Oran ne possédant pas encore d'atelier de filature, les cocons provenant des achats ci-dessus ont été envoyés à Alger pour être préparés à la pépinière centrale, où ils ont été traités de la même façon que ceux de la province d'Alger. Les soies obtenues ont été également classées parmi les bonnes qualités.

§ III. PROVINCE DE CONSTANTINE.

Si l'on ne consultait que le chiffre des livraisons de cocons faites à l'administration, en 1852, par les éducateurs de la province de Constantine, les progrès réalisés dans cette culture comparativement à l'année précédente paraîtraient à peu près insignifiants. En effet, les achats officiels opérés pendant cette campagne n'ont pas dépassé un total de.. 1,797k 080g

Ils avaient été, en 1851, de.. 1,747

Avantage pour 1852 seulement...................................... 50. 080

Mais ce chiffre de 1,797 kil. 80 gr. ne représente pas l'ensemble de la production dans la province, car il a été constaté que plusieurs éducateurs avaient opéré eux-mêmes le filage de leurs produits.

Les cocons achetés par l'administration se sont répartis comme il suit entre les trois arrondissements de la province.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des ÉDUCATEURS.	QUANTITÉS DE COCONS ACHETÉS PESÉS À L'ÉTAT FRAIS.			SOMMES PAYÉES AUX VENDEURS SUIVANT LA QUALITÉ DES COCONS.		
		1re qualité, à 5 fr. le kil.	2e qualité, à 4 fr. 50 cent. le kil.	TOTAUX.	1re qualité.	2e qualité.	TOTAUX.
		kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Constantine................	8	347 250	52 500	399 750	1,547 50	230 25	1,783 75
Philippeville..............	24	994 385	51 900	1,046 285	4,971 45	233 55	5,205 00
Bône......................	19	169 052	82 003	251 055	845 23	369 00	1,214 23
Totaux.....	51	1,510 687	186 403	1,797 080	7,364 18	838 80	8,202 98

Sur cette quantité de 1,797 kil. 080 gr., un tiers environ a été envoyé à Alger pour être filé dans les ateliers de la pépinière centrale ; les deux antres tiers ont été préparés à la pépinière de Bône.

Les soies filées à Alger ont donné les mêmes résultats et ont été vendues à Lyon dsns les mêmes conditions que celles appartenant à cette province.

La filature de Bône, dont l'installation ne date que de 1851, a réalisé, dès la campagno de 1852, de notables améliorations dans les procédés employés pour le tirage de la soie; elles ont eu pour effet d'accroître l'importance relative des produits à écouler ainsi que leur valeur marchande.

Les soies filées à la pépinière de Bône ont été, comme celles de la province d'Alger, envoyées pour être vendues à la maison Jame, Bianchi et Duseigneur, qui en a assuré le placement à des conditions très-satisfaisantes.

De ce qui précède, il résulte que la production dsns les trois provinces a atteint, pendant la saison 1852, les chiffres ci-après :

	NOMBRE des éducateurs.	PRODUITS obtenus.
		kil. gr.
Province d'Alger	273	9,323k 570g
——— d'Oran	23	498. 050
——— de Constantine	51	1,797. 080
Ensemble	347	11,618. 700

2e ANNÉE 1853.

§ Ier. PROVINCE D'ALGER.

De très-remarquables progrès ont signalé la campagne séricicole de 1853. Servies par les circonstances atmosphériques les plus favorables, les éducations se sont partout multipliées, et en même temps qu'elles gagnaient en importance, elles ne s'amélioraient pas d'une manière moins sensible sous le double rapport des procédés employés et des résultats obtenus. On en trouvera la preuve dans l'indication suivante des faits relatifs à cette campagne.

Les graines de vers à soie distribuées en 1853 aux éducateurs de la province d'Alger se sont élevées à 345 onces 30 grammes recueillies à cet effet, on le sait, à la pépinière centrale sur les éducations précédentes et choisies avec le plus grand soin.

En 1852, la quantité de graines réparties a été de 300 onces 30 grammes; l'augmentation en 1853 a donc été de 45 onces. Mais cette augmentation, qui peut paraître peu considérable, ne doit rien faire préjuger de l'extension réelle donnée aux éducations, car un certain nombre de producteurs avaient préparé leurs graines eux-mêmes, et d'autres en avaient fait venir directement du dehors.

Le nombre des éducations, en 1853, a été de 335.

En 1852, il était de 273 : augmentation au profit de 1853, 62 éducations.

Ces 335 éducations ont produit 13,319 kil. 598 gr. de cocons, qui ont été livrés à la pépinière centrale, ce qui fait une moyenne de 39 kil. 760 gr. par éducation.

En 1852, 273 éducations donnaient 9,323 kil. 570 gr. de cocons, soit 37 kil. 925 gr. par éducation: accroissement général au profit de 1853, 4,096 kil. 028 gr.; et par éducation 1 kil. 835 gr. Cette dernière différence constate surtout une notable amélioration dans les réussites.

L'essor de la prodnction pendant les campagnes précédentes a permis de réduire de nouveau les prix à payer aux éducations pour la livraison de leurs cocons; et, tout en les laissant à un taux assez élevé pour qu'ils fussent encore largement rémunérateurs, de les rapprocher davantage des cours ordinaires des marchés de la métropole.

Le tarif a été arrêté comme il suit pour la campagne 1853 et pour les trois provinces :

1re qualité.. 5f le kilogramme.
2e qualité.. 4
3e qualité.. 3
Chiques et tachés.. 1

Il n'est pas possible de donner les résultats obtenus par chaque once de graines employées, mais voici l'état des réceptions de cocons telles qu'elles ont été constatées au moment des livraisons. Il indique le nombre des éducateurs par communes, les quantités de cocons reçues, le classement auquel elles ont été soumises, ainsi que les sommes payées.

NOMBRE D'ÉDUCATEURS.	DÉSIGNATION DES COMMUNES.	PREMIÈRE QUALITÉ, à 5 francs le kilogramme.	DEUXIÈME QUALITÉ, à 4 francs le kilogramme.	TROISIÈME QUALITÉ, à 3 francs le kilogramme.	CHIQUES ET TACHÉS, à 1 franc le kilogramme.	TOTAL DU POIDS des cocons.	SOMMES PAYÉES.	PROPORTION POUR CENT des cocons de la première qualité.	CLASSEMENT.
		kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	
24	Alger..................	124. 290	166 959	8. 296	9. 330	330. 675	1,411 41	37 50	33
10	Beni-Méred..............	120. 730	132. 117	22. 648	15. 300	290. 885	1,215 40	41 50	27
14	Birkadem..............	769. 432	413. 286	38. 402	51. 565	1,272. 775	5,667 26	60 45	9
12	Birmandreis..............	236. 631	156. 309	26. 920	13. 095	420. 355	1,881 18	55 36	14
27	Blidah..............	409. 395	263. 885	12. 353	16. 637	606. 276	3,156 08	56 79	11
3	Bouzaréah..............	31. 409	68. 681	25. 600	7. 150	132. 650	615 75	23 64	42
43	Boufarik..............	1,018. 660	1,116. 617	313. 666	108. 670	2,558. 215	16,616 75	39 61	29
4	Castiglione..............	24. 190	14 557	16. 633	″	49. 380	211 06	48 98	16
4	Caddous..............	44. 733	26. 306	31. 621	7. 690	112. 640	440 37	40 05	28
2	Cheragas..............	51. 191	19. 359	1. 046	6. 660	72. 650	338 96	70 26	4
2	Cherchel..............	87. 815	37. 246	″	″	125. 001	588 05	70 21	5
3	Chiffa..............	07. 537	32. 063	″	″	129. 000	615 02	75 26	2
1	Crescia..............	26. 740	9. 580	″	″	38. 320	162 02	75 00	3
6	Dalmatie..............	195. 675	132. 728	50. 637	12. 856	391. 490	1,671 56	49 82	16
3	Dély-Ibrahim..............	54. 775	75. 175	34. 240	5. 500	169. 090	682 76	32 27	36
14	Douéra..............	136. 006	79. 831	6. 925	11. 260	226. 925	1,617 64	56 36	10
13	Drarish..............	116. 370	63. 012	15. 977	4. 400	220. 765	1,006 20	50 66	16
8	El-Biar..............	481. 235	113. 036	22. 165	14. 800	631. 239	2,939 60	76 23	1
9	El-Afroun..............	40. 928	146. 427	20. 125	1. 000	208. 480	851 70	19 63	43
6	Fondouk..............	40. 810	43. 590	10. 419	4. 165	107. 090	446 83	37 79	30
6	Fouka..............	00. 290	57. 865	22. 150	2. 565	142. 870	601 02	42 20	20
2	Hussein-Dey..............	75. 625	29. 550	13. 315	16. 266	128. 750	546 52	56 73	12
6	Joinville..............	23. 121	56. 687	13. 782	1. 750	95. 340	385 42	24 25	41
4	Koléah..............	58. 056	49. 401	11. 100	1 000	119. 650	622 55	46 51	21
6	Kouba..............	293. 235	177. 253	99. 802	32. 540	002. 630	2,507 16	46 64	26
3	L'Arbâ..............	29. 150	42. 999	4. 100	1 800	78. 049	331 84	37 34	34
1	Lodi..............	30. 265	60. 535	3. 716	″	94. 310	404 57	32 02	36
4	Maelma..............	13. 245	13. 735	″	0. 660	27. 640	121 62	47 61	22
1	Marengo..............	6. 000	13. 200	″	″	21. 200	92 80	37 73	31
3	Médéah..............	163. 301	133. 016	59 083	18. 200	403. 603	1,694 06	47 69	23
1	Milianah..............	10. 033	72. 113	16. 934	″	111. 980	447 61	17 66	44
1	Montenotte..............	31. 000	31. 000	″	″	62. 000	279 00	50 00	17
6	Montpensier..............	107. 863	71. 537	2. 100	2. 700	184. 200	834 45	58 55	13
16	Mouzaia..............	73. 138	317. 371	69. 391	0. 275	466. 175	1,849 55	15 66	45
21	Mustapha..............	741. 692	323. 910	61. 881	60. 499	1,197. 982	5,300 06	61 61	8
1	Ouled-Fayet..............	30. 150	32. 250	32. 256	9. 526	104. 179	386 02	28 94	40
1	Orléansville..............	″	22. 006	″	″	22. 000	88 00	″	47
1	Pointe-Pescade..............	12. 741	6. 369	″	″	19. 110	69 17	66 66	7
3	Rovigo..............	166. 775	63. 375	26. 675	16. 655	234. 980	996 14	46 72	24
2	Sainte-Amélie..............	6. 667	16. 933	2. 500	″	20. 100	84 55	33 16	37
1	Saint-Eugène..............	18. 024	6. 066	″	″	27. 690	129 36	67 25	6
5	Saint-Ferdinand..............	37. 253	32. 292	1. 716	6. 550	71. 805	321 10	51 66	15
1	Saoula..............	11. 100	11- 100	1. 076	6. 626	23. 890	103 73	46 46	25
14	Soumah..............	265. 985	312. 365	103. 362	25. 750	707. 462	2,615 14	37 59	32
1	Staouéli..............	4. 868	6. 732	″	″	14. 600	83 26	33 34	36
5	Tefeschoun..............	16. 347	10, 883	16. 300	6. 436	45. 960	180 69	35 13	33
2	Tenez..............	11. 475	75, 925	″	″	87. 400	361 67	13 12	46
335	TOTAUX......	6,363. 169	5,241. 816	1,230. 174	454. 436	13,316. 598	57,676 06		

L'examen attentif de ce tableau fournit des renseignements d'un véritable intérêt. En comparant pour chaque localité la proportion des cocons de première qualité avec ceux des autres classes, on constate la marche du progès et de l'amélioration qui se sont produits dans l'industrie agricole. Ainsi, les centres les plus anciens en création, et surtout ceux qui sont compris dans une zone peu distante d'Alger, ont fourni le plus de cocons de première qualité. En première ligne se présente El-Biar; la seconde ligne s'éloigne un peu, et comprend le village de la Chiffa près de Blidah; puis viennent Crescia, Chéragas, Saint-Eugène, la Pointe-Pescade, Mustapha, Birkadem, Douéra. Dans ces diverses localités, les plantations de mûriers datent de loin déjà, les locaux ont pu être améliorés et mieux installés, la main d'œuvre est moins rare et moins chère, les éducateurs sont plus expérimentés, enfin la configuration accidentée du sol paraît avoir aussi sa part d'influence sur l'amélioration des produits. Par contre, on voit que les numéros les plus élevés dans le classement, et qui représentent les produits les moins satisfaisants, s'appliquent à des centres de population éloignés, et où la sériciculture est encore à ses débuts; tels sont Tenez, Orléansville, Milianah, El-Afroun, Mouzaïa, etc.

Les réceptions effectuées à la pépinière centrale ont commencé le 16 mai et ont été terminées le 15 juillet. D'après le tableau ci-dessus, elles ont compris une quantité totale de 13,319 kil. 598 gr., qui a été classée de la manière suivante :

	6,393^{k} 169^{g}	cocons de 1re classe,	à 5^{f} le kil	....	31,965^{f} 84^{c}
	5,241 819	— 2^{e} —	à 4 —	....	20,967 27
	1,230 174	— 3^{e} —	à 3 —	....	3,690 52
	454 436	— 4^{e} —	chiques et taches à 1^{f} le kil.	....	454 43
Totaux.	13,319^{k} 598^{g}				57,078^{f} 06^{c}

Sur cette quantité de cocons, on a tiré 368 kil. 550 gr. de la plus belle qualité et parmi les plus beaux lots, pour préparer la graine destinée à la production de 1854. Ces cocons, appartenant à la première classe, doivent être comptés à raison de 5 francs le kilogramme, soit à défalquer de 1842 fr. 75 cent.

D'un autre côté, l'éducation faite à la pépinière centrale même a produit 140 kil. 610 gr. de cocons, dont 38 kil. 420 gr., ont été choisis pour faire de la graine; le reste, 102 kil. 190 gr., a été versé à la filature.

Pour la confection de la graine, il y a eu :

Cocons des colons 368^{k} 550^{g} + 38^{k} 420^{g}, de la pépinière = 408^{k} 970^{g} × 5^{f} le kil. = 2,034^{f} 85^{c}.

Cette quantité de cocons a rendu environ 700 onces de graine.

Dans les cocons destinés à la filature, les 102 kil. 190 gr. obtenus à la pépinière centrale peuvent être classés entre la première et la seconde qualité, soit à 4 fr. 50 cent. le kil.

Ainsi :

13,319^{k} 598^{g} = 57,078^{f} 06^{c} — 368^{k} 550^{g} = 1842^{f} 75^{c}	....	12,951^{k} 048^{g}	=	55,235^{f} 31^{c}
+ 102^{k} 190^{g} × 4^{f} 50^{c}	....	102 190	=	459 85
Totaux	....	13,053^{k} 238^{g}	=	55,695^{f} 16^{c}

Soit 13,053 kil. 238 gr. de cocons mis en filature ayant coûté 55,695 fr. 16 cent.

Ces cocons, après avoir été étouffés et séchés, ont été triés avec la plus grande attention avant d'être remis à la filature.

Le filage a commencé le 28 mai et s'est termiué le 19 novembre. Trente bassines ont fonctionné sans interruption pendant tout ce temps, sauf les dimanches et fêtes. Une bassine était occupée, en outre, au dévidage des cocons doubles.

Les frais et dépenses se sont élevés ainsi qu'il suit :

Frais de main-d'œuvre	9,355f 52c
Dépenses de matériel	2,226 64
Valeur des cocons employés	55,695 16
Total des frais et dépenses	67,277f 32c

Les produits recueillis ont atteint les chiffres ci-après :

Soie fine 4/5 cocons	705k 000	929k 200g
Soie fine 5/6 —	224 200	
Douppious		37 350
Total de la soie recueillie		966k 550g

Il a fallu 13 kil. 504 gr. de cocons pour obtenir un kilogramme de soie, ou un rendement de 7.40 de soie pure p. o/o de cocons.

Mais il reste à tenir compte des bas produits de la filature, qui ont été :

Frisons	396k 500g
Bassinats	411 780

En réunissant les produits en frisons à ceux de la soie, on trouve que le rendement soyeux est de 10.44 p. o/o de cocons employés. C'est 0.77 p. o/o de plus en matière soyeuse (soie et frisons) que l'année précédente.

Enfin, si l'on réunit les bassinats à ces produits, on trouve que le rendement total de la matière soyeuse et vendable est de 13.59 p. o/o ; le déchet est conséquemment de 86.41 p. o/o du poids total des cocons pesés à l'état frais et avant l'étouffage.

Le kilogramme de soie pure (soie fine et douppious) a coûté de dévidage 11 fr. 98 cent. ; en 1852, il coûtait 13 fr. 69 cent. La même soie revient en moyenne à

Filage	11f 98c
Cocons	57 60
Total	69f 60c

Si l'on envisage les frais de dévidage par rapport aux cocons manipulés, on voit que le kilogramme de cocons revient à 88 cent., tandis que, l'année précédente, il s'élevait à 91 cent.

Les bas produits ont été vendus sur place aux conditions suivantes :

Douppious	21f 00c le kil.
Frisons	5 00 —
Cocons percés de graine	3 50 —
Bassinats	0 75 —

Quant aux soies fines, elles ont été, comme antérieurement, expédiées sur Lyon, à consignation de MM. Jame, Bianchi et Duseigneur, commissionnaires ordinaires de l'administration. Partie de ses produits a été vendue en soie grége, partie en organsins. Les gréges ont été placées au prix très-élevé, pour l'époque, de 84 fr. le kil. ; l'écoulement des organsins s'est fait au prix de 90 et 91 fr. le kil. conditionné, ce qui a également constitué un placement très-avantageux, attendu la baisse générale qui s'est manifestée en 1853, sur tous les marchés de soie de la métropole.

On a vu par ce qui précède que l'éducation de vers à soie opérée à la pépinière centrale en 1853 a produit 140 kil. 610 gr. de cocons.

Les éducations qui se font dans cet établissement ont pour double but de conserver les races dans toute leur pureté et d'en expérimenter de nouvelles.

L'éducation de 1853 a porté sur huit races, savoir :

1° Race des canaries ;

2° Race blanche de Syrie ;

3° Race géante ou indigène de Syrie ;

4° Race améliorée de Syrie ;

5° Race milanaise de M. Meynard ;

6° Race dimerdech de Turquie, du même ;

7° Race milanaise du sergent Desnous ;

8° Race de la pépinière centrale.

On pense qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître les résultats de ces expériences :

1° Race des canaries. La graine était venue dans le cours de l'année directement des Canaries ; elle avait éprouvé d'assez fortes avaries durant le trajet. La quantité ne dépassait pas 20 grammes.

Cette race est nourrie aux Canaries avec la feuille de mûrier noir (morus nigra).

Au moment de l'éclosion, qui s'est faite plus tôt que pour les autres espèces, la végétation du mûrier noir n'étant pas assez avancée, on fut obligé d'alimenter les vers avec la feuille de mûrier blanc ordinaire sauvage.

Les vers restèrent mous, nonchalants, les mues s'effectuèrent avec la plus grande peine, et à chacune de ces phases un grand nombre de vers restèrent sous la litière.

Les feuilles de mûrier noir ayant commencé à se développer au moment où les vers entraient dans le troisième âge, on leur donna de cette feuille, qu'ils refusèrent. Une partie fut alors condamnée au seul régime de la feuille noire et finit par l'accepter, l'autre partie continua à être nourrie avec la feuille blanche.

Ce régime distinct n'amena aucune différence apparente dans l'état des deux lots de vers qui y furent soumis.

La montée se fit avec la plus grande difficulté ; les vers, incertains et vagabonds, montaient plusieurs fois sur la bruyère et en descendaient sans attacher leur bout de soie. Une notable partie resta court et mourut. On retira en somme 500 grammes de cocons de cette éducation, dont il faut attribuer l'insuccès à la mauvaise qualité des graines employées. Du reste, les cocons étaient d'un assez grand volume, d'un jaune pâle, mais le brin en était grossier.

Des essais ont dû être recommencés en 1854 sur cette espèce.

2°, 3°, 4° Races de Syrie. Ces espèces se comportèrent mieux que celles des Canaries. L'éclosion eut lieu assez simultanément ; la race blanche et la race améliorée se composaient chacune de 27 grammes de graines, la race géante, de 10 grammes seulement. Ces graines avaient été envoyées par M. Dalgue-Mourgues, négociant français à Beyrouth. Traitées selon les indications de ce commerçant, elles furent laissées absolument sans feu à partir du 3e âge, et elles furent mises dans un local où les portes et les fenêtres étaient ouvertes toute la journée. Leur situation fut assez satisfaisant, quoique, à chaque mue, il en restât beaucoup dans la litière. L'éducation dura 42 jours. La montée à la bruyère n'eut pas lieu simultanément. Il y eut beaucoup de *vaches* et de *morts-flats*. Les cocons de la race géante sont énormes, de la grosseur d'œufs de poule ordinaires. Le brin en est très grossier. La race améliorée a les cocons moins gros, un brin plus fin et plus serré, de couleur blanc sale. La race blanche a le mieux réussi des trois, et elle paraît offrir un intérêt réel.

5°, 6°, 7°, 8°. Les autres races essayées n'ont pas présenté, dans le cours de leur éducation, de faits particuliers qui méritent d'être relatés. L'éclosion, les mues, les divers âges jusqu'à la montée ont eu lieu dans les conditions les plus satisfaisantes.

L'administration a fait de nombreuses démarches pour se procurer d'autres races de vers à soie précieuses à plus d'un titre. C'est ainsi qu'elle a demandé dans l'Inde anglaise le bombyx militta et le bombyx cynthia, qui se nourrissent, le premier, de feuilles de jujubier, le second, de feuilles de ricin, deux essences d'arbres

qui croissent partout en Algérie. On n'est pas encore parvenu à introduire le bombyx militta, qui n'existe encore nulle part en Europe, mais le bombyx cynthia est actuellement naturalisé. Informé que cette race avait été récemment acclimatée dans les États Sardes, on s'est adressé à M. l'ambassadeur de France à Turin, pour en obtenir de la graine. M. le duc de Guiche a mis le plus grand empressement à satisfaire à cette demande, et, à la date du 16 août 1854, des graines de bombyx cynthia sont arrivées à Alger, où elles ont donné lieu à une éducation qui a parfaitement réussi, et dont le produit a été réservé pour la multiplication de l'espèce dans la colonie. On sait que le cynthia peut donner successivement six ou sept éducations par année; d'un autre côté, le ricin, qui sert à l'alimentation à peu près exclusive de ce ver, croît avec une vigueur merveilleuse sur tous les points de nos possessions d'Afrique; on peut donc espérer de très-grands avantages de l'introduction de cette nouvelle espèce.

§ II. PROVINCE D'ORAN.

L'industrie séricicole a continué à rester à peu près stationnaire dans la province d'Oran pendant la session de 1853; mais les produits ont beaucoup gagné en qualité.

Les livraisons reçues par l'administration se sont élevées au chiffre de................	597k 800g
En 1852, les livraisons avaient été de..	498 050
Augmentation au profit de 1853......................	99 750

Ce chiffre de 597 kil. 800 gr. s'est divisé de la manière suivante entre les diverses qualités:

1re sorte, à 5 francs le kilogramme............................	499k 000g
2e sorte, à 4 francs le kilogramme	70 300
3e sorte, à 4 francs le kilogramme	15 000
4e sorte, chiques et taches à 1 franc le kilogramme................	13 500
TOTAL ÉGAL..........................	597 800

Les sommes payées aux livranciers, dont le nombre était de 28, ont atteint la somme de 2,784 fr. 70 cent. En suivant la progression depuis 1851, on trouvera que la moyenne de la production a été:

En 1851, de......................	17k 769g pour chacun des	11 éducateurs.
En 1852, de......................	23 000	24
En 1853, de......................	21 333	28

Ainsi que pour les produits des campagnes antérieures, les cocons de la récolte de 1853 dans la province d'Oran ont été expédiés à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, où ils ont été soumis à la filature. Voici le résultat donné par cette opération :

Soies fines...	52k 000g
Frisons	20 200
Douppious...	1 380
Bassinats	11 220

Les bas produits ont été vendus sur la place, les soies fines ont été dirigées sur Lyon, à la consignation de la maison Jame, Bianchi et Duseigneur, qui en a assuré le placement aux mêmes conditions que pour les produits de la province d'Alger.

Ce qui précède démontre que la sériciculture est encore à l'état d'expérimentation dans la province d'Oran, où elle n'a guère pris naissance qu'à partir de 1851. On fera remarquer que les efforts des colons de cette province se trouvent sollicités plus vivement par d'autres cultures dont ils attendent de plus grands avantages, et notamment par celle du coton et des céréales.

§ III. PROVINCE DE CONSTANTINE.

La production de la soie dans la province de Constantine, pendant la campagne 1853, a été aussi remarquable par l'accroissement que par l'amélioration des cocons obtenus.

Les livraisons reçues par l'administration ont monté au chiffre de....................	$3,359^{k}\ 140^{k}$
En 1852, les livraisons n'avaient été que de	1,797. 080
Avantage au profit de 1853..................	1,562. 060

Ces livraisons se sont réparties de la manière ci-après entre les trois arrondissements composant la province de Constantine.

	POIDS DES COCONS.	SOMMES PAYÉES.
	kilog. gr.	fr. c.
Arrondissement de Bône..	935. 460	4,523 98
——— de Philippeville....................................	1,274. 430	0,080 47
——— de Constantine.......................................	1,149. 250	5,443 37
TOTAL...........................	3,359. 140	10,047 82

Les 1,797 kil. 080 gr. de cocons achetés par l'administration en 1852 avaient coûté 8,202 fr. 98 cent. tandis que les 3,359 kil. 140 gr. reçus en 1853 ont été payés 16,047 fr. 82 cent.; et cependant les prix ont été sensiblement abaissés en 1853, comparativement à 1852, ainsi que cela a été établi ci-dessus.

Il ressort de ces chiffres que la dépense pour les achats a doublé, pour une production augmentée dans une moins forte proportion. Cette différence démontre la supériorité des produits d'une année sur l'autre, la plus grande partie des produits ayant dû, vu leur belle qualité, être classés dans la première catégorie, payée au prix de 5 francs le kilogramme.

Les cocons provenant de la récolte ont été, en entier, filés dans les ateliers de la pépinière de Bône où ils ont été l'objet de soins encore mieux entendus que par le passé. Aussi la soie recueillie était-elle d'une beauté vraiment remarquable, et qui égalait presque celle des produits préparés à la pépinière centrale.

Voici, par arrondissement et comparativement aux cocons employés, les résultats de ce tirage :

	COCONS EMPLOYÉS.	SOIES OBTENUES.
	kilog. gr.	kilog. gr.
Arrondissement de Bône..	935. 480	79. 200
——— de Philippeville....................................	1,274. 430	79. 500
——— de Constantine.......................................	1,149. 250	82. 700
TOTAL...........................	3,359. 140	241. 400

Il a été recueilli en outre 60 kilogrammes de frisons.

Les cocons de l'arrondissement de Philippeville et de Constantine ont un peu moins rendu, surtout les premiers, que ceux de l'arrondissement de Bône. Cela a tenu à des circonstances tout à fait indépendantes de la récolte et de la filature : ces produits avaient éprouvé quelques avaries durant le trajet du lieu de production à l'atelier.

La maison Jame, Bianchi et Duseigneur a également été chargée du placement de ces soies, dont la vente s'est effectuée en moyenne au prix de 80 francs le kilog. de soie grège.

En résumant l'ensemble de la production dans les trois provinces de l'Algérie pendant la campagne de 1853, on trouve:

	ÉDUCATION.	PRODUITS.
		kilog. gr.
Province d'Alger..	335	13,319. 598
——— d'Oran..	28	597. 800
——— de Constantine	»	3,359. 140
TOTAL...		17,278. 538
En 1852, le total des livraisons montait seulement au chiffre de..........................		11,618. 700
L'accroissement en faveur de 1853 a donc été..		5,657. 838

CHAPITRE IV. — CULTURE DU COTON.

1° CULTURE EN 1852.

Jusqu'en 1851, époque où s'arrête le compte rendu inséré dans le dernier tableau de la situation (pages 292 et suivantes), la culture du coton n'avait encore donné lieu, en Algérie, qu'à un petit nombre de timides essais. A partir de 1852, les expériences se généralisent, les procédés perfectionnés s'introduisent dans les cultures, les récoltes acquièrent une certaine importance, et les produits qui en proviennent commencent à se répandre dans la plupart des fabriques de la métropole, où ils trouvent, avec un accueil plein d'empressement de la part des industriels, le meilleur emploi dans tous les genres de fabrication. Sans doute toutes les cultures n'ont pas réussi partout d'une manière égale; des insuccès se sont encore rencontrés, dans une certaine proportion; mais les efforts ne sont pas restés stériles, les planteurs ont appris à reconnaître les conditions diverses de sol, d'exposition, de culture, de récolte, auxquelles ils doivent s'attacher de préférence; et, loin de se laisser abattre par des difficultés passagères, ils y ont puisé au contraire une nouvelle ardeur qui se traduira en travaux d'une grande importance et qui, mieux dirigés cette fois, aboutiront à de bons résultats. Témoins des magnifiques récoltes recueillies par un assez grand nombre de colons plus heureux ou plus expérimentés, ils sauront se mettre au niveau des connaissances qui les ont préparées, et s'ouvriront ainsi la route qui conduit au succès.

L'administration, il faut bien le dire, n'a pas peu contribué à cet élan général qui a la production cotonnière pour but et pour objet. Après l'avoir provoqué par son initiative, elle en a soutenu et développé le mouvement par tous les moyens en son pouvoir. Son rôle ne s'est pas borné à encourager les plantations par des dons de graines, par la distribution de primes de culture et de conseils aux colons et par l'achat direct et à des prix très-élevés des cotons obtenus des récoltes; elle a fait plus : par l'intermédiaire des agents consulaires de la France dans tous les pays producteurs du monde, elle a fait venir des semences de coton des meilleures espèces connues, elle s'est procuré de la même manière des notions très-complètes sur les divers modes de culture mis en usage dans chacune de ces contrées, elle leur a demandé aussi les machines les plus perfectionnées pour l'égrenage et la préparation des produits; en sorte qu'on peut affirmer aujourd'hui qu'il ne manque plus aux colons aucun des éléments dont ils avaient besoin pour assurer un résultat favorable à leurs travaux.

On a dit que les expériences entreprises en 1851 étaient restées circonscrites entre les mains de quelques colons seulement. En 1852, le nombre de ceux qui se sont livrés à cette culture spéciale s'est élevé comme il suit et les superficies plantées ont atteint les chiffres ci-après :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES plantées.
		h. a.
Province d'Alger	41	20
——— d'Oran	17	5. 10
——— de Constantine	51	19. 84
TOTAUX	109	44. 94

Cette étendue de 44 hectares 94 ares n'a pas rendu bien évidemment toute la quantité de produits qu'on ne peut attendre que de cultures plus avancées. Voici, du reste, indiqué par espèces, le chiffre des cotons

qui ont été reçus dans les magasins de l'État, aux prix par kilogramme non égrené, de 3 francs pour les Géorgie longue soie, de 1 fr. 25 cent. pour le Jumel et de 1 franc pour les Louisiane et le Nankin.

	GÉORGIE longue soie.	JUMEL.	LOUISIANE et Nankin.
	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.
Province d'Alger	2,797. 250	389	239
——— d'Oran	1,494. 500	"	428. 500
——— de Constantine	39. 800	"	7,843. 150
TOTAUX	4,331. 500	389. "	8,510. 650

Il a été livré, en outre, une quarantaine de kilogrammes de coton tout égrené d'espèces différentes.

L'insuccès de certaines cultures qui n'ont donné que des résultats insignifiants, tandis que d'autres ont rendu des récoltes riches et abondantes, ne permet pas d'indiquer ici le chiffre moyen de rendement obtenu par hectare. Il suffira de mentionner, comme témoignage de ce qu'on peut espérer de la production dans l'avenir, une plantation d'une contenance d'un hectare, sise dans la province d'Oran et dont le produit en coton Géorgie longue soie n'a pas été moindre de 1,132 kilogrammes 500 grammes. Quoique dans une moins large proportion, des résultats analogues ont été remarqués dans les deux autres provinces.

En achetant directement les produits aux planteurs, l'administration poursuivait un double but : enlever aux colons toute espèce d'appréhension sur l'écoulement de ces produits, et leur éviter les difficultés que présentent l'égrenage et la conversion en cotons marchands de ces mêmes produits.

En 1852 la récolte prévue ne paraissait pas devoir être assez considérable pour nécessiter l'installation d'ateliers d'égrenage dans chacune des trois provinces. La totalité des cotons achetés, centralisés à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, a été préparée dans cet établissement, qui avait été préalablement pourvu d'appareils convenables organisés d'après les meilleurs systèmes alors connus.

L'égrenage des cotons Géorgie longue soie s'est fait au moyen de machines dites *roller-gins* mises en mouvement par le moteur à vapeur ordinairement employé à la filature des cocons. Aux États-Unis la préparation des cotons de même sorte rencontre encore à présent les plus grandes difficultés, et il s'en faut qu'on soit parvenu à recueillir les produits dans toute leur pureté originelle. On ne pouvait donc compter de prime abord que les résultats, sous ce rapport, seraient complétement satisfaisants en Algérie où les hommes pratiques manquaient absolument. Toutefois, eu égard aux circonstances, il est permis d'affirmer que les travaux de la pépinière centrale ont été conduits aussi bien qu'ils pouvaient l'être.

Le rendement à l'égrenage des 4,331 kilogrammes 500 grammes bruts de cotons Géorgie longue soie susmentionnés a été d'un peu moins du quart de ce poids ou de 22 1/2 p. 0/0; c'est à peu près le chiffre obtenu sur les plantations de la Caroline du Sud. Les cotons ainsi préparés ont été renfermées dans cinq balles d'un poids variable de 155 à 282 kilogrammes, et expédiés à M. Ed. Cox de La Louvière-lez-Lille, l'un des premiers filateurs de France pour la spécialité.

Les cotons Jumel ont été également égrenés à l'aide des appareils *roller-gins;* le rendement a été plus élevé que pour le Géorgie longue soie.

Les cotons Louisiane et Nankin, qui, en raison de la longueur comparativement plus courte de leur soie, réclament moins de soins et permettent l'emploi de machines plus économiques, ont été préparés au moyen de l'appareil dit *saw-gine* ou machine à scies. Le rendement moyen de ces produits à l'égrenage a monté à 30.380 p. 0/0; c'est aussi celui qu'on obtient dans les États sud de l'Union américaine.

Les 8,510 kilogrammes 650 grammes de coton Louisiane et Nankin dont il est parlé ci-dessus ont produit 29 balles de coton de poids divers, qui ont été envoyées à la chambre de commerce de Rouen chargée d'en assurer le placement et qui, par ses soins, ont été réparties entre un certain nombre de filateurs appartenant aux différentes contrées manufacturières de la France.

Le jugement porté sur l'ensemble des produits de la récolte 1852, cotons longue et courte soie, par les

industriels auxquels ils ont été vendus, a été généralement favorable. On pense qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques-unes des observations auxquelles ils ont donné lieu, en commençant par celles présentées par M. Ed. Cox de La Louvière-lez-Lille, qui a attentivement étudié la question. Voici les parties les plus saillantes du rapport adressé par lui sur cet objet le 4 octobre 1853 :

« L'Algérie paraît être entrée dans une voie excellente par rapport à la culture des cotons Géorgie longue « soie, qui avait été jusqu'ici l'apanage presque exclusif des planteurs américains de la Géorgie et de la Caroline « du Sud, c'est-à-dire qu'il semble parfaitement démontré aujourd'hui que cette riche et intéressante culture « peut devenir un des éléments les plus avantageux de la production algérienne. Il résulte, en effet, des « expériences et des comparaisons que j'ai été à portée de faire depuis trois ans, sur les longues soies « d'Algérie, issues de bonnes graines d'Amérique et confiées à des terrains convenables, que l'espèce, loin « de dégénérer, acquiert, en s'acclimatant sous le ciel d'Afrique, de la force, de l'énergie, de la ductilité, « avec toutes les apparences des meilleurs types américains; qu'elle présente, en un mot, les conditions « recherchées dans l'industrie pour la filature des hauts numéros qui servent à la confection des dentelles, « tulles, et à la fabrication des beaux tissus des manufactures de Tarare, de Saint-Quentin, d'Alsace, etc.

« Tout donc est venu confirmer les espérances que j'avais conçues, lorsqu'on me présenta, en 1850, les « cotons Géorgie longue soie récoltés dans la province d'Alger, au moyen de la graine que j'avais mise à la « disposition de M. le Ministre de la guerre, lors de l'exposition de 1849, où figuraient, dans le compartiment « algérien, des échantillons remarquables de coton *Jumel*, *Louisiane*, *Nankin*, etc.; les résultats de cette « première tentative en longue soie ne laissaient effectivement rien à désirer. Le coton Géorgie, fine et longue « soie, récolté à la pépinière du Gouvernement à Alger, par les soins éclairés de M. Hardy, avait conservé « la plus parfaite ressemblance avec le coton extra-fin d'Amérique d'où était sortie ma graine, et c'est ce qui « fit que je pus évaluer ce coton au prix de 9 francs le kilo, suivant le cours de l'époque; actuellement il « vaudrait 11 francs.

« Conformément au désir de M. le Ministre de la guerre, je fis procéder au filage de ce même coton, pour « en déterminer exactement la qualité industrielle. Ordinairement on n'emploie le coton Géorgie fin que « lorsqu'il est demeuré en balles pendant un an et plus, surtout pour les numéros élevés, ce qui donne au « coton plus de souplesse et de ductilité au filage. Malgré son extrême jeunesse, j'obtins avec le coton algérien « longue soie, récolté en 1850, de très-beaux filés depuis les n^os 200, 230 jusqu'au 360 en fil simple, « et 400 en fils retors. Ces filés ont figuré à l'exposition universelle de Londres, avec la belle collection des « cotons algériens et ont contribué, j'aime à le croire, à faire ressortir la haute qualité industrielle de la « matière première qui avait servi à leur confection.

« Tout le monde se rappelle les magnifiques témoignages rendus aux cotons de l'Algérie, et notamment à « l'espèce dite longue soie (*Sea-Island*) par le jury international; je n'ai donc pas à insister là-dessus, mais je « crois qu'il est de la plus grande utilité de faire connaître les résultats des nouveaux examens comparatifs et « des nouvelles expériences auxquelles je me suis livré à l'égard des Géorgie longue soie d'Algérie. Je ne « ferai que compléter ainsi, en leur donnant une nouvelle autorité, les appréciations d'un de mes honorables « collègues dans la filature, M. Feray, d'Essonnes.

« Après les premières expériences faites sur les cotons de la récolte de 1850, il devenait important de « comparer entre elles plusieurs récoltes successives et les cotons obtenus par divers planteurs dans des zones « de cultures différentes, afin de pouvoir constater si le Géorgie longue soie était définitivement acquis au sol « algérien, et s'il pouvait y devenir l'objet d'une industrie avantageuse. Cette comparaison, je viens de la « faire au moyen des échantillons qui m'ont été remis, et au moyen de cinq balles de coton Géorgie longue « soie de la récolte de 1852, envoyées précédemment par M. le directeur de la pépinière centrale à Alger, « et numérotées 6, 7, 8, 10 et 11.

« Je dois dire d'abord que les cotons renfermés dans ces cinq balles étaient d'apparences bien diverses. « D'après le rapport de M. le directeur de la pépinière centrale, trois de ces balles, pesant ensemble « 536 kilogrammes, contenaient des cotons longue soie récoltés par les cultivateurs de la province d'Alger.

« Au premier aperçu, ces cotons me parurent être de qualité secondaire ; la nuance en était terne et le filament défectueux, ce qui fit que j'attribuai à la balle portant le n° 7 et à la balle portant le n° 11 les qualifications de *laid* et *fort laid*, tandis que j'attribuai à la balle n° 6 la dénomination de *passable*. Je m'attendais à trouver dans la quatrième balle, n° 10, du poids de 122 kilogrammes, et annoncée comme étant un produit de la pépinière centrale, un coton beaucoup mieux conditionné. Ma déception fut grande en constatant le contraire : les cotons contenus dans cette balle étaient encore plus défectueux que celui des trois autres, et je dus l'appeler *mauvais*.

« Toutefois, je me mis à examiner plus attentivement et plus en détail le coton des quatre balles dont je viens de parler, et je parvins à découvrir qu'un regrettable mélange y avait été fait de l'espèce Géorgie longue soie avec d'autres espèces dont il était impossible de déterminer exactement le véritable caractère. Quelques couches de Géorgie long pur apparaissaient toutefois çà et là au milieu de la masse confuse. »

M. Cox entre ici dans des détails relatifs au mode d'égrenage qu'il lui paraît préférable d'employer pour le coton Géorgie longue soie, puis il ajoute :

« La cinquième balle de coton longue soie d'Algérie portant le n° 8 et pesant environ 268 kilogrammes, présentait, à l'ouverture, de meilleures conditions que les quatre balles précédentes. La qualité en était bonne, il s'y trouvait toutefois aussi du mélange et les défauts signalés plus haut dans l'égrenage, mais cependant paraissant moindres. Malheureusement, à côté d'un type semblable à celui de la récolte de la pépinière centrale en 1850, on en voyait de qualité tout à fait basse, résultant évidemment d'une mauvaise graine. Cette cinquième balle provenait de la ferme d'Arbal, dans la province d'Oran, dirigée par M. Héricart de Thury.

« Je l'évaluai à 6 francs le kilogramme, tandis que je n'évaluai qu'à 5 francs le coton des balles n^{os} 6, 7 et 11 provenant des cultivateurs de la province d'Alger, et à 3 fr. 60 cent. le coton de la balle n° 10, provenant de la pépinière centrale.

« Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire connaître à l'administration, j'eusse évalué à 8 ou 9 francs le kilogramme, cours du mois de mars, le coton de la ferme d'Arbal, si ce coton avait été plus homogène et s'il eût été en tout semblable à l'échantillon que m'avait remis précédemment le directeur de cet établissement. Il en eût été de même des cotons de la province d'Alger, s'ils avaient ressemblé au produit 1850, en d'autres termes, si l'on avait évité le mélange des types supérieurs avec les types de qualité basse, et si l'égrenage avait été fait dans de meilleures conditions. Je tiens à constater cependant que, nonobstant les mélanges et les imperfections qui viennent d'être décrits, la bonne espèce de coton Géorgie longue soie, introduite par moi en Algérie, y existe encore dans toute sa pureté originelle, comme j'ai pu m'en convaincre par certaines couches renfermées dans les cinq balles ; l'essentiel est de la dégager des espèces médiocres et de la propager dans les cultures le plus qu'il sera possible.

« Pour achever le compte rendu des expériences faites sous ma direction, à l'égard des cotons contenus dans les cinq balles, je vais dire ce qu'ils ont produit au filage. La balle 10, provenant de la pépinière centrale, n'a pu atteindre que le n° 80 m/m, avec un déchet de 35 p. 0/0 en sus du déchet ordinaire, à cause du morcelage du filament. Le fil obtenu n'étant pas beau comme fil simple, il a fallu le retordre, et, dans cet état, il fut vendu comme un fil dont la matière première ne valait pas plus de 2 francs le kilogramme. Le coton des balles n^{os} 6, 7 et 11 des cultivateurs de la province d'Alger a procuré un filage plus satisfaisant. Enfin le coton de la balle n° 8, provenant de la province d'Oran, ferme d'Arbal, a été poussé jusqu'au 120 m/m et 140 m/m, et a donné un beau fil. Ce même coton, plus homogène et mieux égrené, eût pu être filé jusqu'au n° 300 m/m. Aussi, je dois l'avouer, j'étais peu satisfait des résultats qui venaient de se produire sous mes yeux, quand je les comparais aux magnifiques cotons filés que j'avais obtenus en 1851 au moyen des cotons récoltés l'année précédente à la pépinière centrale, filés qui ont attiré l'attention des connaisseurs à l'exposition universelle de Londres, et que je destine à l'exposition permanente des produits de l'Algérie, qui vient d'être installée nouvellement au ministère de la guerre.

« Mes regrets étaient accompagnés de la crainte que la belle graine que j'avais donnée ne vint à se perdre « en Algérie, ou à se confondre avec d'autres espèces moins précieuses. J'ai eu lieu de me rassurer depuis, « en considérant les superbes cotons Géorgie longue soie, récoltés en 1852 par M. Goby, de Blidah, tant « avec ma bonne graino, qu'il avait obtenue de la pépinière centrale, qu'avec de la graine d'Amériquo rap- « portée do l'exposition de Londres. La première de ces graines était représentée par deux échantillons prove- « nant des récoltes de 1851 ot 1852; celui récolté en 1851 a beaucoup d'analogie avec le coton Géorgie « longue soie, obtenu par la pépinière centrale en 1850, mais il a une soie irrégulière et boutonneuse, ce « qui peut provenir de la qualité du sol et des circonstances climatériques pendaut lesquels la plante s'est « développée ot a atteint sa maturité. L'égrenage est bien fait, ct le duvet ne laisse rien à désirer sous le « rapport de la propreté et de la blanchcur; on peut classer ces cotons parmi les qualités fines courantes et « l'évaluer au prix de 7 fr. 50 cent. le kilogramme, cours de cette année.

« L'échantillon de la même graine récoltée en 1852, c'est-à-dire à sa troisième année d'introduction en « Algérie, se présente sous des dehors plus satisfaisants. La soie conserve un peu d'irrégularité, mais elle « n'est pas boutonneuse, ce qui constitue un progrès réel et dénote que la plante s'accommode au sol. C'est, « en un mot, un bon coton Géorgie longue soie, que l'on peut classer parmi les qualités fines premier type « ou très-fines, et que j'estime valoir au cours de cette anoée 9 francs le kilogrammo. Mais ce qui a provoqué « mon admiration, c'est lo coton récolté par M. Goby en 1852, au moyen de la graine venuo do l'exposition « de Londres, et qui ost comparable, pour la beauté, la finesse et la puissance de la soie, aux cotons longue « soie *Sea-Island* extra-fins d'Amérique. Co coton, de la mêmo faınillo que celui dont j'ai procuré la graino, « et qui a par cela même une grande affinité avec le coton récolté à la pépinière centrale en 1850, permettrait, « comme ce dernier, d'atteindre, à la filature, les plus hauts numéros employés par l'industrie des tulles ot « dentelles et des tissus fins de grande valeur.

« C'est un type précieux dont la culture mérite des encouragements exceptionnels, et dont la conservation « et la propagation doivent exciter la sollicitude des planteurs ot de l'administration. J'ai estimé ce superbe « échantillon, remarquable également par lo soin ot la délicatesse avec lesquels il a été égrené, au prix de « 11 fr. 50 cent. le kilogrammo, d'après lo cours actuel au Havre. On dit que M. Goby a planté cotte année « deux hoctarea de co même coton, et que sa récolte présente les plus belles apparences. Jo no puis qu'en- « gager co cultivateur à égrener son coton, comme il l'a fait l'an dernier, en négligeant les capsules défec- « tueusos, dût-il y consacrer beaucoup de temps, parce qu'il trouvera dans le prix élevé de son produit, si « les coura se soutiennent, comme tout le fait présager, une large compeusation à ses labeurs. J'engage aussi « les autres planteurs qui ont ensemencé, à ce que l'on assure, 100 ou 200 bectares de coton Géorgie « longue soie, à bien soigner la cueillette des capsules au fur et à mesure de leur épanouissement, ct à leur « procurer un bon égrenage. Tout dépend de cette dernière opération, qnand la graine ensemencée est bonno « et la récolte bien faite.

« Il m'a été présenté aussi, on dernier lieu, un nouvel échantillon du coton de Géorgie longue soie récolté « dans la ferme d'Arbal en 1852, après la troisième année d'introduction en Algérie. Ce coton, issu do ma « bonne graine, se distingue par une soie longuo et régulière, sans mélange d'aucun type secondairo. Il est en « tout conforme à l'échantillon que m'avait remis le directeur de la ferme d'Arbal: on peut le classer parmi « les cotons longue soie *extra-fine*, et l'évaluer au prix de 11 francs. Il est à regretter que toute la partie du « coton récolté à la ferme d'Arbal ait été confondue avec les autres cotons longue soie récoltés dans la pro- « vince d'Oran, car évidemment elle eût été payée plus de 6 francs le kilogramme.

« Sans doute l'Algérie ne produira pas partout des cotons longue soie extra-fins; là, comme ailleurs, ces « beaux types formeront une exception qu'il faudra tâcher de rendre le plus large possible. Il paraît démon- « tré, cependant, que, grâce à son voisinage de la mer, sur une bande de terrain immense, grâco à ses « terres marécageuses et chargées de sel, l'Algérie est appelée à voire croître en abondance l'espèco Géorgie « long, concurremment avec les autres espèces qui y viennent fort bien aussi. On y cultivora donc les diverses « variétés du Géorgie longue soie, et l'on répondra aussi aux besoins multiples de l'industrie française, qui

« emploie toutes les qualités, depuis le prix minimum de cinq francs au cours de ce jour jusqu'aux prix les plus élevés.

« Ainsi, par exemple, la France, en 1853, fera venir d'Amérique 7,500 balles de coton Géorgie longue soie pour les besoins de sa consommation; c'est environ le quart de la dernière récolte des États-Unis, qui paraît s'être élevée au chiffre de 32,814 balles, au poids d'environ 160 kilogrammes. Sur les 7,500, consommation de la France, 4,000 appartiendront à la catégorie des cotons *mi-fins*, du prix de 5 fr. 5 fr. 25 cent. et 6 francs; 2,800 à la catégorie des cotons *fins*, divisés en trois séries, et dont le prix moyen sera de 8 francs le kilogramme, et 700 seulement à la catégorie des cotons *extra-fins*, du prix de 9 fr. 50 cent., 10, 11 et 12 francs le kilogramme. Toute cette importation représentera une valeur approximative de 11 millions de francs, et il serait avantageux pour l'Algérie qu'elle pût venir prélever un jour sa bonne part d'un tel tribut payé annuellement à la production étrangère par l'industrie métropolitaine, qui s'arrangerait fort bien de la substitution, tandis que l'Algérie aurait encore toutes les ressources des autres sortes de cotons en dehors des longues soies.

« J'emploie ordinairement dans ma fabrique six à sept catégories de coton Géorgie longue soie, groupées à peu près de la manière suivante :

	Cours moyen 1853.	Cours moyen 1852.
« A. Fin 3e type	7 50 le kilogramme.	4 40 le kilogramme.
« B. Fin 2e type	8 00	5 25
« C. Fin. 1er type	8 50	6 00
« D. Très-fin	9 50	6 50
« E. Extra-fin	10 50	8 75
« Ex. Extra-superfin	11 50	9 00

« F. Nonpareil, sans prix déterminé, employé pour les ouvrages extraordinaires.

« Il m'est arrivé de payer jusqu'à 26 francs le kilogramme du coton dont j'avais besoin pour des cas exceptionnels; mais ces cas sont fort rares et je n'en parle que pour démontrer qu'au delà du groupe Ex. la valeur attribuée au coton Géorgie longue soie est tout arbitraire, en ce qu'elle ne repose sur aucune base certaine ou appréciable par les moyens ordinaires.

« Indépendamment de ces catégories, il en est d'autres dont je ne fais pas usage, mais qui trouvent un très-large emploi dans un grand nombre de filatures en France. Elles correspondent, pour la qualité, aux cotons Géorgie longue soie, dont l'importation se fait sur une large échelle, et qui seront représentés, cette année, par les 4,000 balles dont j'ai parlé plus haut; on peut les classer parmi les *mi-fins*, et les désigner par les lettres AA comme il suit :

	Cours moyen 1853.	Cours moyen 1852.
« AA mi-fin courant 1er type	6 fr. 75 cent.	4 fr. 00 le kilogramme.
2e type	5 50	3 50
3e type	5 00	3 00

« Les demandes considérables de coton Géorgie longue soie, faites cette année en Amérique par la manufacture européenne, ont amené une hausse correspondante dans les cours; c'est pourquoi je mets ici en présence les cours moyens de 1853, année exceptionnelle, et le cours moyen de 1852, année à peu près ordinaire, afin que l'on sache parfaitement à quoi s'en tenir sur la valeur relative des cotons Géorgie longue soie, soit entre eux, soit par rapport à la différence éventuelle des cours.

« Quand les qualités *mi-fin courant* subissent, comme cette année, un fort renchérissement, les filateurs qui l'emploient recourent aux beaux cotons d'Égypte. Cela veut dire que, si l'Algérie produisait des cotons *mi-fins, courants* dont on manque parfois, elle aurait toujours un placement assuré en France. »

« Si l'on rapproche du double classement que je viens d'établir les différents types de cotons longue soie « d'Algérie, sur lesquels ont porté mes examens et mes expériences, on voit :

« 1° Que le beau coton de M. Goby, de Blidah, provenant de la graine rapportée de Londres et récoltée « en 1852, ainsi que l'échantillon pur de tout mélange de la ferme d'Arbal, et le produit de ma graine « récoltée en 1850 à la pépinière d'Alger, correspondent au groupe Ex;

« 2° Que le coton obtenu par M. Goby en 1852, au moyen de ma bonne graine, à la troisième année « d'introduction en Algérie, correspond à la moyenne des groupes CD;

« 3° Que le coton obtenu par M. Goby en 1851, au moyen de la même graine, à la deuxième année « d'introduction en Algérie, correspond au groupe A;

« 4° Que le coton mélangé de la ferme d'Arbal correspoud au groupe AA, premier et deuxième type;

« 5° Que le cotons renfermés dans les trois balles des cultivateurs de la province d'Alger correspondent « au groupe AA troisième type. »

L'habile filateur termine son rapport par quelques conseils sur les soins qui doivent être donnés à l'emballage des cotons Géorgie longue soie, pour lesquels les Américains ont adopté nne forme et un poids particuliers.

On voit par ce qui précède que, si les cotons algériens n'ont pas atteint dès 1852 toute la perfection désirable, la faute n'en peut être imputée ni au sol ni au climat de l'Algérie, qui montrent au contraire une aptitude très-évidente à produire des filaments d'une grande richesse; et qu'il faut l'attribuer tout entière à l'inexpérience des planteurs, ainsi qu'au défaut d'habitude des agents chargés de classer, d'égrener et d'emballer les produits. Quand une culture ne rencontre que de semblables obstacles, on est fondé à penser qu'elle ne restera pas longtemps arrêtée dans son essor, et il est permis d'en attendre la plus rapide expansion.

Un rapport de M. Feray, filateur à Essonnes (Seine-et-Oise) et membre du conseil général des manufactures, confirme entièrement le témoignage rendu par M. Cox sur le mérite des cotons algériens. M. Feray, qui, par une haute expérience industrielle et une longue pratique dans la filature, peut être considéré comme une autorité en pareille matière, s'exprime ainsi :

« J'ai examiné avec soin les cotons d'Algérie qui font partie de l'exposition permanente des produits de « l'Algérie, au ministère de la guerre.

« Ces cotons proviennent :

« De graines de coton Géorgie longue soie,

« De graines de coton Louisiane,

« De graines de coton Nankin,

« De graines de coton d'Égypte,

« Enfin de graines provenant de cotons récoltés en Algérie.

« Ces cotons sont tous, sans exception, de bonne qualité et tels que l'industrie peut les employer. Les cotons « Géorgie longue soie, provenant soit de graines américaines, soit de graines de ces cotons récoltés en Algérie, « ont particulièrement fixé mon attention.

« Les cotons Géorgie longue soie sont les seuls propres à la filature des numéros fins au-dessus de 100,000 mètres. « La filature est exclusivement tributaire, pour ces cotons, des États-Unis, qui ne peuvent eux-mêmes les ré- « colter que sur une partie très-restreinte de leur territoire, dans la Géorgie et sur les bords de la mer, d'où « provient le nom de *Sea-Island*, sous lequel ces cotons sont connus en Angleterre.

« La récolte des cotons Géorgie longue soie, en Amérique, varie de 25 à 30,000 balles; on n'a pu l'aug- « menter d'une manière notable, parce que les terres qui peuvent produire ces cotons sont très-restreintes, « tandis que l'Amérique a, presque sans difficulté, depuis douze ans, doublé sa production en cotons courte « soie qui peuvent se récolter sur tout le territoire américain, et dont la quantité, dans cet espace de temps, a « monté de 1,400,000 balles à 2,800,000 balles.

« Les cotons courte soie ont valu cette année, en Amérique, de 7 à 12 cents (35 à 60 centimes).

« En ce moment, les cotons courte soie d'Amérique valent au Havre, droit payé, 180 francs les 100 kilogrammes en qualité ordinaire. Les Géorgie longue soie y valent, en qualité ordinaire, de 700 à 800 francs les 100 kilogrammes. Ils ne valaient que 550 francs en février; mais l'insuffisance de la récolte pour les besoins de l'industrie a produit une hausse graduelle, qui n'est pas moindre aujourd'hui de 50 p. 0/0 comparée au prix de février.

« En ce moment, il n'y a pas au Havre 500 balles de Géorgie longue soie, et les filateurs sont obligés de payer les prix que demandent les détenteurs.

« J'ai dit que la récolte américaine en cotons Géorgie longue soie variait de 25 à 30,000 balles; elle sera cette année (1852) d'environ 28,000 balles, soit 4,200,000 kilogrammes environ, à raison de 150 kilogrammes par balle. L'industrie réclamerait pour ses besoins actuels en numéros fins au moins 6 millions de kilogrammes. Faute de 2 millions de kilogrammes qui lui manquent, elle est obligée de se rejeter sur les meilleurs cotons d'Égypte, qui ne remplacent que très-imparfaitement les Géorgie longue soie pour les n^{os} 100 à 130, et dont la valeur s'est augmentée comme ceux des Géorgie longue soie.

« Les besoins en numéros fins augmentant chaque jour, dans dix ans d'ici la filature de coton emploierait dix millions de kilogrammes et plus, si la culture pouvait les lui donner à un prix raisonnable, soit 500 francs les 100 kilogrammes, et ce prix laisserait encore au producteur agricole un bénéfice considérable. Sur ces 10 millions de kilogrammes, qui vaudraient cinquante millions de francs, l'Amérique ne peut produire plus de 4 à 5 millions de kilogrammes. Il reste donc 5 millions de kilogrammes environ, soit 25 millions de francs, pour le pays qui pourra produire les cotons longue soie. L'Égypte ne le peut pas; tous les essais faits à cet égard ont donné un coton fort, nerveux, très-bon pour les numéros 60 à 80, dont les premières qualités, très-rares, peuvent aller jusqu'au numéro 120, mais qui n'a ni la finesse ni la longueur du Géorgie long américain, et n'est pas employable pour les numéros supérieurs.

« Les cotons produits en Algérie avec les graines de Géorgie longue soie ont conservé les qualités des bons cotons américains, la finesse, la longueur, la force. Ces cotons, tant ceux provenant de Blidah que ceux provenant d'Oran, se vendraient aujourd'hui, sur le marché du Havre, depuis 700 francs jusqu'à 900 francs les 100 kilogrammes. Les meilleurs peuvent se filer jusqu'au numéro 300,000 mètres, c'est-à-dire tout ce que l'on peut faire de plus fin; les besoins de l'industrie ne dépassent guère 250,000 mètres.

« Ce qui prouve que les cotons longue soie récoltés en Algérie n'ont pas dégénéré, c'est que ces cotons ont donné des graines, lesquelles, plantées en Algérie, ont produit des cotons dont la finesse, la longueur et la force pouvaient se comparer à celle des cotons Géorgie longue soie que les meilleurs planteurs américains aient envoyées à l'exposition de Londres.

« Des considérations qui précèdent, il résulte pour moi la conviction que l'Algérie aura un grand avantage à se livrer à la culture du coton, mais qu'elle doit, dans toutes les parties du territoire algérien qui peuvent produire les cotons longue soie, se livrer de préférence à cette qualité qui manque à l'industrie et est, par conséquent, d'une vente très-facile, outre que le haut prix qu'elle obtient donne une bien plus grande rémunération au planteur que le coton courte soie que l'Amérique peut d'ailleurs produire en quantités presque illimitées.

« Dans quelques années, lorsque la population de l'Algérie aura augmenté, lorsque la main-d'œuvre y aura baissé, le colon algérien aura avantage à produire même les cotons courte soie dans les parties du territoire qui ne seront pas reconnues propres à la production du longue soie.

« Suivant moi, la culture du coton doit rester libre et complétement abandonnée à l'industrie privée, que le Gouvernement encouragerait dans le commencement par des primes et autres récompenses. La qualité des cotons longue soie en fait tellement varier le prix, qu'il est nécessaire que le colon apporte à ses plantations des soins très-minutieux. Tels cultivateurs américains sont connus pour produire des qualités supérieures, et leurs marques sur leurs balles en assurent la vente aux plus hauts prix. Il faut qu'il en soit de même

« pour les cultivateurs algériens, si le Gouvernement veut que l'Algérie fournisse à l'industrie les bons cotons « longue soie dont elle manque et dont la production peut enrichir notre colonie. »

Les appréciations qu'on vient de lire ont encore été corroborées par d'autres filateurs non moins recommandables de différentes villes manufacturières de la métropole, telles que Lille, Mulhouse, Troyes, Montpellier, et auxquels des échantillons de coton algérien avaient été adressés par l'intermédiaire des chambres de commerce. Tous les filés, tous les tissus fabriqués au moyen des produits de la colonie ont justifié de la manière la plus irrécusable les légitimes espérances qu'ils avaient fait concevoir.

Ainsi, pour ne citer qu'un des témoignages portés à ce sujet, M. Schlumberger, l'honorable président de la chambre de commerce de Mulhouse, fait connaître, à propos de cotons Jumel, dont un échantillon avait été envoyé à cette chambre, que la réussite a été complète dans tous les genres d'essai qui ont été effectués dans cette ville avec le coton d'Alger mis à sa disposition.

« Ce lainage, ajoute-t-il, a un brin fin, long, égal, soyeux, et rivaliserait certainement avec le coton Géorgie « longue soie d'Amérique, s'il était plus nerveux. Son infériorité sur ce point disparaîtra sans doute par de « meilleurs procédés de culture et peut-être aussi par un choix plus sévère de la graine de reproduction et « du terrain affecté à la plantation.

« En second lieu, les résultats obtenus à la filature n'ont rien laissé à désirer. Les filateurs ont déclaré que « le coton à eux remis était d'une *qualité supérieure* aux meilleures sortes d'Égyte que l'on trouve à Marseille. Il « a été filé aux numéros fins de 78 à 80 millimètres, et a produit de très-bonne chaîne mécanique *égale en* « *qualité* à celle que donne la Géorgie longue soie d'Amérique.

« Tout prouve, dit-il en terminant, que la culture de ce lainage, sur une grande échelle, serait une source « de richesses pour les colons qui s'y adonneraient, et de prospérité pour l'industrie française, qui arriverait « ainsi à s'affranchir du lourd tribut qu'elle paye à l'étranger. »

On aime à remarquer l'extrême sollicitude que les chambres de commerce, les filateurs et les manufacturiers manifestent pour l'avenir de la culture du coton en Algérie. Cet intérêt est fondé sur l'essor donné partout à la consommation, et principalement sur les progrès rapides que fait l'Amérique dans la fabrique des tissus. L'Algérie, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, sera évidemment un très-utile auxiliaire pour la France à laquelle elle est appelée à rendre les plus grands services, en fournissant à ses manufactures la matière première qui lui est indispensable pour soutenir la concurrence de la fabrication extérieure.

2° CULTURE EN 1853.

Ces conseils, ces témoignages, ces encouragements venus de toutes parts et prodigués à la culture du coton, ont exercé, ainsi qu'il était facile de le prévoir, la plus heureuse influence sur le développement de cette intéressante production qui, à partir de 1853, a pris, sur tous les points de l'Algérie, une importance réelle. Chez beaucoup de colons, l'expérience était faite, ils savaient à quelles conditions la récolte était certaine et quels profits ils pouvaient en tirer. Pour ceux-là, la culture du coton entrait dans une phase régulière; elle faisait désormais partie de l'assolement dans leur exploitation, ils n'avaient plus à redouter que les vicissitudes atmosphériques dont cette culture n'est pas plus exempte que les productions du sol.

Quant aux colons encore en retard et qui avaient négligé jusque-là de suivre l'impulsion dont tant d'autres avaient largement profité, la plupart sont entrés à leur tour dans la voie qui leur était tracée, et le mouvement s'est trouvé ainsi généralisé sur toute la surface de la colonie, entraînant à sa suite les indigènes eux-mêmes que l'exemple avait gagnés.

A-t-on besoin d'ajouter que cet entraînement a trouvé de nouveau dans l'administration un auxiliaire de plus en plus résolu? Comme elle l'avait fait naître, elle a tenu à le seconder par tous les moyens en son

pouvoir, certaine qu'au bout de ses efforts il restera pour l'Algérie une production d'une richesse immense qui ne sera pas moins avantageuse à la France qu'à sa colonie.

Malgré l'élévation très-considérable des prix d'achat payés en 1852, comparativement aux taux ordinaires des marchés de la métropole, ces prix ont été conservés pour la campagne de 1853, imposant ainsi, en fin d'opération, des pertes assez lourdes pour le trésor; mais on a pensé qu'un pareil sacrifice était suffisamment justifié par le but qu'il s'agissait d'atteindre.

Des graines des meilleures espèces de coton longue et courte soie ont été mises, en outre, à la disposition de tous les colons qui en ont fait la demande. On a donné aussi la plus grande publicité aux méthodes de culture usitées dans les pays producteurs les plus en renom.

Enfin, comme il importait d'éviter, pour les cultures ultérieures, les tâtonnements qui avaient marqué les premiers essais, et qu'il était du plus haut intérêt de pouvoir, à l'avenir, diriger les travaux des colons dans la voie du succès, une enquête a été ouverte sur tous les points de l'Algérie, à l'effet de rechercher et de constater, par rapport aux variétés de cotons plantées, la nature et la composition des terrains, leur degré de sécheresse ou d'humidité, leur élévation au-dessus du niveau de la mer, leur éloignement de celle-ci, le mode de culture adopté (préparation du terrain, ensemencement, etc.), l'espèce et la quantité des engrais employés, le nombre et l'époque des irrigations, sarclages, écimages, ébourgeonnements opérés, l'époque de la récolte, sa durée, son rendement moyen, etc. On conçoit de quelle utilité seront les remarques comparatives faites sur ces divers objets; elles permettront d'indiquer désormais d'une manière certaine aux producteurs les terres les plus convenables pour la plantation du coton et les procédés de culture qui doivent y être appliqués; et la marche de la production se trouvera ainsi débarrassée des entraves qui en arrêtaient le développement.

Rien ne saurait mieux démontrer l'expansion vraiment extraordinaire dont la culture du coton a été l'objet, pendant la saison 1853, que l'indication précise des plantations effectuées dans chacune des trois provinces. On la trouvera résumée dans les chiffres ci-après :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES plantées.
		h. a.
Province d'Alger	437	245. »
——— d'Oran	309	188. 50
——— de Constantine	154	139. 79
TOTAUX	900	573. 29

En 1852 le nombre des planteurs était de .... 109 et les superficies plantées de... 44h 94a

Avantage au profit de 1853........ 791 planteurs et 528h 35a

Pour mieux faire apprécier la progression des cultures dans les trois provinces, on croit utile d'entrer dans quelques détails relatifs aux opérations auxquelles elles ont donné lieu dans chacune de ces circonscriptions.

PROVINCE D'ALGER.

Les cultures effectuées en 1853 se sont réparties de la manière suivante entre les différentes localités de la province d'Alger :

LOCALITÉS.	QUANTITÉS ENSEMENCÉES.	LOCALITÉS.	QUANTITÉS ENSEMENCÉES.
	h. a.		h. a.
Douéra	2. 05	Blidah	4. 40
Crescia	4. 60	Joinville	7. 05
Baba-Hassen	0. 30	Montpensier	10.
Maelma	e. 90	Beni-Mered	5. 95
Sainte-Amélie	0. 50	Dalmatie	4.
Saint-Ferdinand	0. 55	Boufarik	5. 15
Ouled-Fayet	1. 40	Souma	1. 80
Chéragas	2. 80	Oued-el-Halleg	4. 65
Dély-Ibrabim	0. 20	Fermes isolées	12. 40
Bir-Touta	2. 55	Mouzaia	1. 35
Drariah	0. 55	La Chiffa	1. 15
Saoula	4. 95	El-Affroun	6. 65
Birkadem	21. 55	Koléah	5. 70
Birmandreis	0. 80	El-Abbès	0. 75
Fondouk	20. 30	Fouka	9. 75
Rassauta	12. 00	Douaouda	1.
L'Arbâ	16. 05	Zeradla	5. 55
Rovigo	4. 40	Castiglione	28. 25
Kouba	2. 62	Tefeschoun	16. 05
Hussein-Dey	0. 51	Chaiba	2.
Mustapha	7. 05	Berbessa	0. 50
El-Biar	8. 57		
Bouzaréah	2. 90	Totaux	245.

La livraison des graines a été commencée le 15 mars; elle s'est élevée au chiffre de 2,673 kilog. 750 gr. en trois espèces, savoir :

Géorgie longue soie	2,231k 750g
Louisiane	389 "
Jumel	53 "
Total égal	2,673 750

Les ensemencements ont été faits dans des conditions de température généralement favorables, et la levée des jeunes plantes a été presque partout satisfaisante. Chez les colons déjà initiés aux besoins de la culture, les diverses phases de la végétation se sont accomplies de la manière la plus convenable. Malheureusement, il n'en a pas été de même pour tous les planteurs. Dans beaucoup de cas, l'insuffisance de la préparation du sol est venue détruire les espérances que ce premier effort de la végétation avait fait naître. Ici, le peu de profondeur des labours a empêché les racines de cotonniers de s'enfoncer suffisamment dans le sol et bientôt la sécheresse en a paralysé la croissance, là, l'inégalité de vigueur que l'on remarquait dans le même champ annonçait un défrichement trop récent, où de larges places privées d'humus par le lavage des pluies ne nour-

rissaient que des plantes chétives, tandis qu'à côté, des surfaces enrichies au détriment des premières, de matières organiques arrêtées par le voisinage des broussailles aujourd'hui extirpées, alimentaient une végétation des plus luxuriantes. Ailleurs, le terrain était envahi par des plantes vivaces parasites qui étouffaient les cotonniers et que des façons à bras étaient impuissantes à combattre.

On avait semé des cotonniers à peu près partout, dans toutes les conditions, à toutes les expositions, dans toutes sortes de terres. On comprend que ces différentes situations n'aient pas convenu au même degré à la nature des plantes. Dans la plaine où le sol est argileux, où l'humidité est constante, la végétation des plantes a été tardive. Près du rivage de la mer, dans les terres plus légères où la température est plus uniforme, les cotonniers, sans atteindre un développement considérable, ont mûri de bonne heure; dès la fin de septembre, la cueillette a pu commencer.

En somme, les terres légères et chaudes situées près de la mer peuvent être regardées comme étant parfaitement appropriées à la culture du coton en Algérie; c'est aussi, du reste, ce qui a lieu en Amérique. Seulement ces terres ont besoin de nettoiements complets, de labours profonds, et de fumures abondantes. Il leur faut aussi quelques irrigations modérées qui viennent compenser les pertes en humidité que ces sortes de terres éprouvent facilement par l'infiltration et l'évaporation durant la saison chaude.

Il faut le faire remarquer, d'ailleurs, la maturité des plantations a été extrêment contrariée par un automne exceptionnellement très-mauvais. Des pluies incessantes, torrentielles, ont empêché un certain nombre de capsules d'acquérir tout leur développement et d'arriver à maturité.

En présence de cet état de choses, il est facile de concevoir que le rendement des récoltes ait été très-variable. Les unes n'ont donné que des quantités insignifiantes; d'autres, au contraire, ont atteint jusqu'à la quantité de 1,000 à 1,100 kilogrammes de coton brut à l'hectare.

Sur 437 planteurs qui sont venus livrer leurs produits à l'administration, 157 ont obtenu des rendements peu importants, ou n'ont cultivé que des surfaces peu étendues;

194 ont recueilli des résultats passables;

62 ont eu de bonnes réussites;

Et 24 ont eu des rendements très-satisfaisants.

Cette situation porte avec elle son enseignement; elle indique clairement que les résultats à attendre, abstraction faite des circonstances atmosphériques, sont entièrement subordonnés à l'expérience et à l'habileté des cultivateurs. Il ne fautpas oublier, du reste, que beaucoup d'entre eux se trouvaient placés pour la première fois en face d'une culture tout à fait nouvelle, qui a ses exigences particulières et qui diffère essentiellement de toutes celles qu'ils avaient vues ou pratiquées jusqu'alors; de là un choix mal entendu du terrain à planter, des terres mal préparées, de là aussi des procédés de culture qui n'étaient en aucune façon appropriés à l'organisation spéciale du cotonnier.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des opérations n'a laissé aucun doute sur l'avenir de la production qui, dirigée d'une manière rationnelle, ne peut que donner de brillants résultats.

La réception des produits à la pépinière centrale a été ouverte le 7 novembre et s'est continuée jusqu'au 6 avril suivant. Pendant ce temps les quantités ci-après ont été apportées;

Géorgie longue soie, non égrené	26,489k 405g
Géorgie longue soie, égrené	60 300
Louisiane, non égrené	2,586 715
Louisiane, égrené	4 680
Nankin, non égrené	23 865
Nankin, égrené	160
Jumel, non égrené	116 450
TOTAL	29,281 575

Voici, au surplus, l'état des quantités et des espèces livrées par chaque commune :

COMMUNES.	COTONS NON ÉGRENÉS.				COTONS ÉGRENÉS.		
	GÉORGIE.	LOUISIANE.	JUMEL.	NANKIN.	GÉORGIE.	LOUISIANE.	NANKIN.
	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
Mustapha	885,340	70,570	18,320	706	2,070	100	″
El-Biar	982,520	58,520	16,820	″	2,090	″	″
Bouzaréah	3,061	5,000	″	3,103	1,670	2,170	″
Kouba	332,410	19,260	″	″	″	″	″
Hussein-Dey	30,370	″	″	″	700	″	″
Birmandreis	143,120	″	″	″	1,800	″	″
Rassauta	601,025	30,165	″	″	3,030	″	″
Birkadem	4,853,845	2,130	″	″	1,360	″	″
Saoula	304,020	″	″	″	1,070	″	″
Drariah	40,050	″	″	560	″	″	″
El-Achour	40,080	″	″	″	420	″	″
Chéragas	320,360	″	″	1,140	1,580	″	″
Douéra	300,050	202,440	1,150	″	2,580	″	″
Crescia	212,510	16,160	″	″	″	″	″
Baba-Hassen	24,280	″	″	″	″	″	″
Sainte-Amélie	70,630	″	6,000	″	″	″	″
Maelma	1,520	″	″	″	310	″	″
L'Arbâ	1,122,470	136,340	″	″	″	″	″
Rovigo	578,465	″	″	″	″	″	″
Fondouck	1,308,405	″	″	″	4,050	″	″
Koléah	440,520	174,236	″	″	2,880	″	″
Fouka	098,250	69,340	″	″	″	″	″
Ouled-Fayet	00,710	″	″	″	″	″	″
Castiglione	2,337,015	61,716	2,460	7,840	″	″	″
Tefeschoun	802,810	98,456	″	3,420	″	″	″
Zéradla	81,126	″	″	″	1,870	″	″
Douaouda	117,270	21,810	″	″	260	″	″
Boufarik	735,040	180,900	″	″	6,023	″	″
Beni-Mered	991,860	64,050	″	″	1,205	″	″
Dalmatie	165,140	95,020	″	″	646	″	″
Blidah	1,542,130	234,020	21,335	″	000	2,410	″
Montpensier	1,762,350	22,076	″	″	1,050	″	″
Joinville	788,075	282,236	″	″	8,430	″	″
La Chiffa	85,110	″	″	″	″	″	″
Mouzaia	942,473	46,155	40,700	″	7,720	″	″
Oued-el-Halleg	2,320,520	557,875	″	6,749	606	″	166
El-Afroun	21,960	″	″	″	580	″	″
Marengo	10,070	″	″	″	″	″	″
Bougie	63,290	16,530	″	500	300	″	″
TOTAUX	26,480,405	2,586,715	116,450	23,863	60,300	4,680	160

L'état des cotons, au moment des livraisons, mérite quelques observations. Bon nombre de lots témoignaient du soin avec lequel ils avaient été récoltés, mais, en général, les cotons apportés laissaient à désirer sous le rapport du conditionnement. Des débris de feuilles et de matières étrangères étaient mêlés aux filaments et montraient le peu d'attention qui avait présidé au travail si important de la cueillette. Beaucoup de coton avait été arraché de la capsule avant parfaite maturité. Une certaine quantité avait été recueillie par des temps trop humides, ce qui en avait altéré la qualité. En résumé, l'inexpérience des planteurs se faisait aussi bien remarquer dans cette opération que dans celles qui l'avaient précédée.

L'atelier d'égrenage de la pépinière centrale avait reçu l'accroissement que comportait l'augmentation des récoltes; les machines avaient également été l'objet de différentes améliorations.

Le rendement, après l'égrenage, de chacune des espèces de coton mentionnées ci-dessus, s'est produit dans les proportions suivantes :

Pour les 26,489 405 de coton à l'état brut	5,441 700 net.
Pour les 2,586 715 de coton Louisiane brut	710 320
Pour les 23 865 de coton nankin brut	6 132
Pour les 116 450 de coton Jumel brut	81 "
Le chiffre total des cotons prêts à être vendus s'est élevé à	6,239 152
non compris les cotons livrés tout préparés, dont le poids ensemble était de	65 140
Total général des cotons à placer	6,304 292

Ces produits ont formé 62 balles, savoir :

Géorgie longue soie	54 balles.
Louisiane	7
Jumel	1
Total égal	62

On fera connaitre plus loin la destination qui a été donnée à ces produits et les détails de la vente dont ils ont été l'objet.

PROVINCE D'ORAN.

Comme dans la province d'Alger, le coton qui a eu la préférence dans les cultures des planteurs de la province d'Oran a été le Géorgie longue soie pour lequel la plupart des terres de cette partie de la colonie montre une aptitude toute particulière. Les cultures de cette espèce se sont réparties de la manière suivante entre les diverses localités :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES.
		h. a.
Arrondissement et subdivision d'Oran	86	135. 59
District d'Arzew	192	33. 77
Arrondissement et subdivision de Mostaganem	19	17. 60
District et subdivision de Tlemcen	7	" 72
District et subdivision de Mascara	5	" 82
Totaux	309	188. 50

Un certain nombre de ces cultures, entreprises sur des superficies d'une très-minime étendue, n'ont donné que des résultats insignifiants et qui ne peuvent entrer en ligne de compte. Les colons ayant opéré des cul-

tures relativement importantes, et qui ont livré leurs produits à l'administration, doivent être classés comme ci-après :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES.
		h. a.
Arrondissement d'Oran	30	19. »
Arrondissement de Mostaganem	2	2. »
District d'Arzew	4	3. 50
Territoire de Saint-Denis-du-Sig	19	21. 50
Différentes localités appartenant au territoire militaire	8	38. 75
TOTAUX	03	84. 75

Les cotons Louisiane et autres variétés à courte soie ne sont entrés dans les cultures qu'à titre d'essai; la superficie plantée a été seulement d'un hectare environ.

Les terrains consacrés au Géorgie longue soie ont été préparés de diverses manières avant le semis. A la pioche ou à la houe, quand ils étaient d'une faible étendue, et à la charrue, quand l'opération s'appliquait à des terrains d'une certaine importance. Les planteurs ont généralement donné à leurs terres deux labours profonds et autant de hersage ; quelques-uns ont même porté le nombre des façons à trois, et, lorsque le hersage n'agissait pas assez énergiquement, des ouvriers armés de pioches passaient dans les labours pour compléter la division du sol.

Les colons n'ont pas tous opéré sur des terrains composés d'éléments indentiques; ces terrains étaient, au contraire, de natures très-variées; tantôt sablonneuses, argileuses, tantôt calcaires, argilo-calcaires, tantôt profondes, substantielles et fraîches, tantôt sans profondeur, sèche et de médiocre qualité. Il a été remarqué que le cotonnier venait bien dans tous ces terrains, pourvu qu'ils eussent une certaine profondeur, mais que sa végétation productive se faisait mieux dans les terres sablonneuses et friables.

Les terres destinées au cotonnier ont été presque toutes fumées à une dose convenable. Il s'en est trouvé cependant où les engrais ont été ou trop abondants ou insuffisants. Dans le premier cas, les plantes ont poussé tout en bois au détriment de la formation des capsules, de là un grand retard dans la maturité de la récolte; dans le second cas, au contraire, la végétation a été lente, chétive, et il s'en est suivi de médiocres produits. En résumé, d'un côté comme de l'autre, résultats peu satisfaisants.

Les semis ont été pratiqués depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de juin; ceux opérés dans le courant du mois de mai ont été les plus heureux. Effectués de différentes manières, mais généralement par potets de 5 ou 6 graines, la distance observée entre les touffes était de 1 mètre sur 60,80 et 90 cent. La quantité de graines employée a été de 5 à 10 kilogrammes par hectare; il a été constaté que 5 kilogrammes suffiraient largement.

Les façons d'entretien, après la levée des jeunes plantes se sont composées de binages, de sarclages, arrosages, et écimages ou pincements. Ceux des colons qui ont négligé de donner ces sortes de soins à leur culture ont éprouvé, comme on pouvait s'y attendre, des mécomptes au moment de la récolte.

Le coton exige des arrosages, surtout dans les terres légères et perméables. La plus grande partie de celles situées sur le littoral se trouvent dans ces conditions. Dans beaucoup de localités, des norias ont été construites, mais leur nombre est encore insuffisant. Cependant, dans les arrondissements d'Oran et de Mostaganem il était déjà de 160 en 1853, et il tendait à s'accroître très-rapidement. Ces 160 norias, qui peuvent servir chacune à l'arrosage de 4 hectares de terre en moyenne, permettent d'irriguer 640 hectares de plantations en cotonniers.

Au Sig, où un barrage très-important a été établi, l'étendue des terres arrosables n'est pas moins de 5 à 6,000 hectares. On a calculé que, si le tiers seulement de ces terres était cultivé en Géorgie longue soie, la production du coton dans cette seule localité pourrait s'élever à 4 ou 500,000 kilogrammes de coton net,

qui, estimés au prix moyen de 5 francs le kilogramme, représenteraient une valeur commerciale de 1,600,000 à 2,000,000 de francs. Et ce ne sont pas là les seuls terrains irrigables que possède la province. Ainsi, sur la ligne du Sig et parallèlement à la mer, on trouve les plaines de l'Habra, de Lillil, de la Mina, qui ont chacune une superficie très-considérable, et où le coton paraît devoir magnifiquement prospérer.

La récolte a commencé vers la fin d'octobre, et, sur plusieurs plantations, elle n'a été terminée qu'en décembre, en janvier et même en février. L'inexpérience des planteurs a là encore été cause que la production n'a pas été généralement favorable. On croit qu'il peut être utile de signaler ici quelques-unes des cultures les mieux réussies, afin de donner une idée des avantages que les colons sont appelés à retirer de la culture du coton quand les procédés en seront bien connus et pratiqués. Voici le relevé de ces cultures, avec l'indication de la nature des terrains où elles ont été effectuées :

ÉTAT INDIQUANT LES PLANTATIONS DE COTON GÉORGIE LONGUE SOIE, EN 1853, QUI ONT LE MIEUX RÉUSSI.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE des PLANTATIONS.	DÉPENSES FAITES.	PRODUITS EN		PRODUIT NET de LA RÉCOLTE.	BÉNÉFICE NET calculé sur un hectare	OBSERVATIONS.
			COTON BRUT.	ARGENT.			
	h. a.	fr.	kilog.	fr.	fr.	fr.	
Oran	0. 10	60	111	320	209	2,600	Terrain argilo-calcaire, riche, profond, fumé, 3 sarclages, 2 arrosages par mois; semis en mai et juin.
Idem	0. 05	10	113	184	174	3,480	Terrain argilo-calcaire, frais, profond, fumé, défoncé de 70 à 80 cent., semis en juin, 3 sarclages, 3 arrosages par mois.
Idem	1. 25	000	542	1,550	1,008	805	Terrain argilo-calcaire, sec, riche, profond, fumé, semis de mai à juillet, 3 sarclages, 2 arrosages par mois.
Misserghin	0. 50	250	487	1,411	024	1,848	Terrain argilo-siliceux, léger, frais, profond, fumé, semis en mai, 3 sarclages, 5 arrosages en tout.
Mostaganem	1. 35	1,300	710	2,130	830	010	Terrain silico-calcaire, frais, profond, fumé, semis fin mai; 1 sarclage, 2 arrosages en tout.
Saint-Denis-du-Sig	3.	3,000	2,488	7,455	3,555	1,183	Terrain silico-argileux, sec, fumé, semis en mai et juin; 4 sarclages, 1 arrosage 1/2 par mois.
Idem	1. 30	257	1,401	3,979	2,722	3,060	Terrain silico-argileux, profond, sec, peu fumé, semis en mai et juin; 2 sarclages, 6 arrosages.
Idem	0. 25	70	120	321	251	1,004	Terrain silico-argileux, profond, sec, forte fumure, semis en mai et juin; 3 sarclages, 5 arrosages.
Idem	1.	600	912	270	2,707	2,107	Terrain d'alluvion, sec, sans fumure, semis en mai, 3 sarclages, 5 arrosages.
Idem	3. 50	1,000	2,353	7,088	8,068	1,743	Terrain d'alluvion, sec, sans fumure, semis en avril et mai; 3 sarclages, 3 arrosages.
Idem	0. 50	180	550	1,552	1,372	2,744	Terrain d'alluvion silico-argileux, sans fumure, semis en mai et juin; 3 sarclages, 6 arrosages.
Idem	2.	1,800	2,272	8,837	5,037	2,518	Terrain silico-argileux, sec, profond, fumure abondante, semis en mai et juin, 3 sarclages, 5 arrosages.

Les calculs établis pour constater la moyenne des dépenses et du rendement par hectare de coton planté en Géorgie longue soie, dans les diverses parties de la province, ont donné les résultats suivants :

LOCALITÉS.	SUPERFICIES PLANTÉES.	SEMENCES EMPLOYÉES. Moyenne.	DÉPENSES DE CULTURE. Moyenne.	PRODUITS OBTENUS. MOYENS		PRODUIT NET MOYEN.	PERTE MOYENNE.
				en coton brut.	en argent.		
	hect. a.	kil. gr.	fr. c.	kil. gr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Arrondissement d'Oran	19 19	7 191	412 68	195 156	535 95	123 30	"
Arrondissement de Mostaganem District d'Arzew	5 03	6 400	406 70	207 637	406 57	"	0 13
Territoire de Saint-Denis-du-Sig	21 12	7 859	488 25	532 386	1,562 64	1,074 30	"
Territoires militaires	38 75	13 028	623 48	231 303	008 19	74 71	"
MOYENNE sur l'ensemble dans la province	84 60	10 249	527 58	295 500	857 65	330 07	"

On voit, d'après ce tableau, que la moyenne nette la plus élevée a été obtenue par Saint-Denis-du-Sig, ensuite par l'arrondissement d'Oran; qu'elle a été sans importance au territoire militaire; qu'à Mostaganem et à Arzew l'ensemble de la production a été en perte de 13 centimes par hectare, et qu'enfin le produit net moyen pour la province tout entière a été de 330 fr. 07 cent.

Il reste maintenant à faire connaître le produit brut retiré en coton de l'ensemble des cultures.

Les récoltes réunies ont donné 25,025 kilogrammes, sur lesquels les planteurs ont livré à l'administration, en Géorgie longue soie, 24,356 kilogrammes de coton non égrené et 93 kilogrammes de coton égrené; le reste s'est composé de cotons Louisiane et mélangés. Voici la part de chaque localité dans cette production :

LOCALITÉS.	NOMBRE des PLANTEURS.	SUPERFICIES PLANTÉES.	PRODUITS BRUTS obtenus.
		hect. a.	kilogr.
Arrondissement d'Oran	30	19 19	3,649
Arrondissement de Mostaganem	2	1 95	912
District d'Arzew	4	3 68	257
Territoire de Saint-Denis-du-Sig	19	21 12	11,244
Territoires militaires	8	38 75	8,963
TOTAUX	63	84 69	25,025

Il résulte de ce relevé que la production ayant atteint le chiffre le plus élevé appartient aux territoires militaires et de Saint-Denis-du-Sig, que l'arrondissement d'Oran vient en seconde ligne, et que le district d'Arzew occupe le dernier rang.

L'importance de la récolte n'a pas permis que l'on continuât, comme précédemment, à envoyer les cotons à Alger pour les y faire égrener. D'ailleurs, dans la prévision de l'essor graduel des cultures, on a pensé qu'il était essentiel de doter chaque province de moyens de préparation qui lui fussent propres. Dans ce but, un traité a été passé avec l'un des principaux et des plus intelligents producteurs de coton du pays, qui s'est chargé de l'égrenage de tous les cotons recueillis.

L'opération de l'égrenage, faite au moyen de bonnes machines tirées des États-Unis (*roller-gin*), a été parfaitement conduite, et les produits nets obtenus ont été très-satisfaisants. Le rendement des 25,025 kilogrammes de coton brut provenant de la récolte générale a été de 5,191 kilogrammes de coton net ou marchand, en sorte que ce rendement a atteint un chiffre approximatif de 20 p. 0/0, qui est la moyenne généralement observée aux États-Unis.

Ces 5,191 kilogrammes de coton net ont formé 44 balles de produits, qui ont reçu la destination dont il sera parlé plus loin.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Il ne parait pas nécessaire d'entrer dans de longs détails en ce qui concerne la marche de la culture cotonnière dans la province de Constantine : les faits qui se sont produits sur ce point de l'Algérie sont en quelque sorte la répétition de ceux qui ont signalé la production dans les deux autres provinces. Entrainement chez un grand nombre de cultivateurs, réussite pour ceux que guidaient les essais des années précédentes ou qui ont scrupuleusement suivi les conseils de l'administration, récolte faible ou insuccès pour un certain nombre d'autres dont l'expérience n'était pas faite ou qui n'ont pris inspiration que d'eux-mêmes, rien n'a manqué à la ressemblance.

On a dit plus haut que le nombre des planteurs dans la province de Constantine, en 1853, avait été de

154, et que l'étendue des terres plantées en coton avait atteint le chiffre de 139 hectares 79 ares. Voici la répartition par localités, avec la mention des semences employées :

	PLANTEURS.	SUPERFICIES.	GRAINE EMPLOYÉE.
		hect. a.	kil. gr.
Arrondissement de Philippeville	41	16 80	368 500
District de Bougie	2	2 50	8 500
Arrondissement de Bône	103	115 54	2,112 900
District de Guelma	0	4 15	61 000
District de la Calle	2	0 80	10 000
Totaux	154	130 70	2.560 000

En fin d'opération, le nombre des colons ayant retiré de leur culture et livré à l'administration une quantité de produits quelconque s'est réduit à 123 planteurs pour une étendue de 129 hectares 59 ares.

Voici, comparativement à ces nombres, quel a été le rendement de la récolte en coton d'espèces diverses dans chacun des centres de production des arrondissements de Philippeville et de Bône. On remarquera que, si le nombre des planteurs portés dans le tableau ci-après dépasse le chiffre ci-dessus indiqué, cela tient à ce que plusieurs d'entre eux ont cultivé en même temps diverses sortes de coton.

ARRONDISSEMENTS.	LOCALITÉS.	LOUISIANE. Nombre de planteurs.	LOUISIANE. Étendue cultivée.	LOUISIANE. Produits obtenus et livrés. Égrenés.	LOUISIANE. Produits obtenus et livrés. Bruts.	GÉORGIE LONGUE SOIE. Nombre de planteurs.	GÉORGIE LONGUE SOIE. Étendue cultivée.	GÉORGIE LONGUE SOIE. Produits obtenus et livrés. Égrenés.	GÉORGIE LONGUE SOIE. Produits obtenus et livrés. Bruts.
			h. a. c.	kil. gr.	kil. gr.		h. a. c.	kil. gr.	kil. gr.
Philippeville	Banlieue	2	8 90 00	"	2,250 150	2	1 10 00	"	282 550
	Damrémont	2	45 00	"	51 200	2	78 00	"	150 200
	Gastonville	7	70 00	"	57 625	12	1 43 00	9 975	116 050
	Robertville	1	10 00	"	17 000	"	"	"	"
	Saint-Antoine	1	70 00	"	326 200	"	"	"	"
	Vallée du Safsaf	1	25 00	"	14 070	2	1 35 00	"	282 870
	Beni-M'Sallar	"	"	"	"	1	5 00	1 850	"
Bône	Banlieue	40	09 00 00	63 500	6,942 000	18	5 70 00	20 390	1,397 420
	Guelma	3	2 95 50	"	546 800	"	"	"	"
	Mondovi	18	5 80 00	"	060 100	1	5 00	"	1 150
	Barral	2	00 00	"	94 500	"	"	"	"
	D'Uzerville	4	1 10 00	"	73 800	"	"	"	"
	El-Hadjar	0	14 00 00	2 000	650 700	5	5 05 00	11 200	341 680
	L'Alelick	4	5 70 00	"	450 800	1	20 00	"	32 500
	Héliopolis	1	25 00	"	117 000	"	"	"	"
Totaux		104	111 49 50	65 500	22,201 845	44	15 71 00	40 415	2,584 420

ARRONDISSEMENTS.	LOCALITÉS.	JUMEL. Nombre de planteurs.	JUMEL. Étendue cultivée.	JUMEL. Produits obtenus et livrés. Égrenés.	JUMEL. Produits obtenus et livrés. Bruts.	NANKIN. Nombre de planteurs.	NANKIN. Étendue cultivée.	NANKIN. Produits obtenus et livrés. Égrenés.	NANKIN. Produits obtenus et livrés. Bruts.
			h. a. c.		kil. gr.		a. c.		kil. gr.
Philippeville	Banlieue	1	15 00	"	20 700	"	"	"	"
	Damrémont	1	1 02 00	"	07 900	"	"	"	"
	Gastonville	5	78 00	"	103 485	"	"	"	"
	Robertville	"	"	"	"	1	8 00	"	6 500
	Saint-Antoine	1	2 00	"	3 000	1	8 00	"	35 300
	Vallée du Safsaf	"	"	"	"	"	"	"	"
	Beni-M'Sallar	"	"	"	"	"	"	"	"
Bône	Banlieue	"	"	"	"	"	"	"	"
	Guelma	1	1 00	"	9 000	2	24 50	"	70 000
	Mondovi	"	"	"	"	"	"	"	"
	Barral	"	"	"	"	"	"	"	"
	D'Uzerville	"	"	"	"	"	"	"	"
	El-Hadjar	"	"	"	"	"	"	"	"
	L'Alelick	"	"	"	"	"	"	"	"
	Héliopolis	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux		0	1 98 00	"	213 085	4	40 50	"	111 800

RÉCAPITULATION.

ESPÈCES DE COTON.	NOMBRE DES PLANTEURS.	SUPERFICIES CULTIVÉES.	PRODUITS OBTENUS ET LIVRÉS	
			ÉGRENÉS.	BRUTS.
		hect. a. c.	kil. gr.	kil. gr.
Louisiane	104	111 49 50	65 500	22,291 845
Géorgie longue soie	44	15 71 00	49 415	2,584 420
Jumel	9	1 98 00	″	213 085
Nankin	4	40 50	″	111 800
TOTAUX	161	129 59 00	114 915	25,201 150
ENSEMBLE de la récolte				25,316 065

Il ressort des précédents tableaux, d'une part, que, contrairement à ce qui s'est passé dans les deux autres provinces, le coton Louisiane ou courte soie a obtenu largement la préférence, dans les cultures de la province de Constantine, sur la sorte Géorgie longue soie, et, d'autre part, que les localités situées dans un certain rayon rapproché de la mer sont les seules où la production cotonnière ait été entreprise avec succès. L'explication de ces deux faits est très-simple; elle se trouve dans la configuration particulière du pays et dans l'état atmosphérique qui en est la conséquence.

En général, de ce côté de la colonie, le sol, à partir d'une certaine distance de la mer, s'élève gradoellement dans la direction du sud, et atteint ainsi, dans la partie méridionale moyenne, une hauteur assez considérable. L'abaissement de la température suivant progressivement cette gradation ascensionnelle, il en résulte que plus les localités sont placées à proximité du rivage, et plus est grande la somme de chaleur qui leur est départie. Dans cette situation, on conçoit que le coton Géorgie longue soie, qui réclame, pour arriver à maturité, une température élevée et soutenue, ne puisse guère être cultivé que sur le littoral; que le coton Louisiane ou courte soie, moins exigeant sur les conditions atmosphériques, lui soit préféré dans les contrées intermédiaires, et que la production cotonnière, qui n'offre que des chances de succès très-contestables sur les hauts plateaux, soit à peu près nulle dans toute la région qui a la ville de Constantine pour centre. C'est ce qu'ont parfaitement compris les colons de cette partie de la province, qui trouvent, d'ailleurs, dans la culture des céréales, des plantes textiles, de la garance, etc., une compensation aux profits que leur donnerait celle du coton.

Les mêmes motifs qui ont conduit à établir un atelier d'égrenage spécial pour la province d'Oran ont déterminé l'installation d'un atelier semblable dans la province de Constantine. Cet atelier a été placé à Philippeville, où les cotons dont l'achat a été effectué par l'administration, et qui figurent aux tableaux ci-dessus, ont été préparés. Le rendement, pour chacune des espèces susmentionnées, s'est produit dans les proportions suivantes :

	COTONS ACHETÉS.	RENDEMENT.
	kil. gr.	kil. gr.
Louisiane	22,357 345	6,687 645
Géorgie longue soie	2,633 835	862 225
Jumel	213 085	65 000
Nankin	111 800	34 125
TOTAUX	25,316 065	7,648 995

Ces 7,648 kilogrammes 995 grammes de coton égrené ont formé 46 balles de produits, dont la vente a été opérée comme il sera expliqué ci-après.

VENTE DES PRODUITS.

On a vu, par les détails qui précèdent, que les produits de la récolte cotonnière en Algérie, pour la campagne, se composaient de la manière suivante pour chacune des provinces :

Province d'Alger	62 balles.
——— d'Oran	44
——— de Constantine	46
TOTAL GÉNÉRAL	152

Sur les 62 balles appartenant à la province d'Alger, 4 ont été envoyées directement, afin d'en faire expérimenter le mérite et la valeur, à MM. Cox, filateur à la Louvière-lez-Lille, et Feray, filateur à Essonnes.

Il a été également expédié à M. Cox et à M. Herzog, de Colmar, 4 balles de produits prises sur les 44 balles provenant de la récolte de la province d'Oran.

On rendra compte ci-après des appréciations qui ont été portées sur les cotons dont il s'agit par chacun de ces industriels.

Au moment où a dû s'effectuer le placement des cotons de la récolte 1853, une faible partie seulement des produits recueillis dans la province de Constantine avait pu être égrenée. Cette partie se composait de 9 balles. Quant aux 37 balles restantes, dont la préparation n'a été terminée qu'à la fin de 1854, la vente en a été forcément retardée, et elle s'est effectuée avec celles des cotons de cette dernière campagne.

Les divers prélèvements dont il vient d'être question ont réduit comme il suit les produits qu'il y avait lieu d'écouler :

1° PROVINCE D'ALGER.		
Coton Géorgie longue soie	50 balles.	58 balles.
——— Jumel	1	
——— Louisiane	7	
2° PROVINCE D'ORAN.		
——— Géorgie longue soie	39	40
——— Louisiane	1	
3° PROVINCE DE CONSTANTINE.		
——— Géorgie longue soie	6	9
——— Louisiane	3	
TOTAL GÉNÉRAL		107

C'est le 24 juillet 1854 que, pour la première fois, les cotons algériens ont fait leur apparition sur les marchés de la France. La place du Havre, qui est l'entrepôt général des cotons américains, avait été choisie comme convenant mieux à la vente de ces nouveaux produits de la colonie, et ils y avaient été expédiés sur un bâtiment spécialement frété à cet effet en Algérie.

La vente, qui s'est faite par la voie des enchères publiques, a attiré un grand concours de filateurs et de manufacturiers. A voir cet empressement général, on sentait qu'une question d'intérêt national était en jeu, et qu'il s'agissait, non pas d'une de ces opérations commerciales comme il s'en fait tant sur cette place privilégiée, mais de l'introduction dans l'industrie d'une matière première pour laquelle la France est tributaire de l'étranger, et qui peut, dans un temps donné, suppléer à l'insuffisance prévue des importations de l'Union américaine.

Sans entrer ici dans les détails de cette vente, on se bornera à constater que certaines parties de coton, dont la qualité ne laissait rien à désirer, ont été vivement disputées et enlevées à des prix dépassant de beaucoup les cours des produits similaires des États-Unis. Ainsi les cotons Louisiane se sont vendus jusqu'à 3 fr. 75 cent., 4 fr. 05 cent. et 4 fr. 70 cent.; et des Jumels jusqu'à 2 fr. 70 cent. le demi-kilogramme. Les Géorgie longue soie, dont une bonne partie a été livrée aux prix de 3 fr. 50 cent. à 4 fr. 95 cent. le demi-kilogramme, n'ont généralement atteint que des taux proportionnellement moins élevés, non que ces produits aient été jugés inférieurs aux précédents par leur qualité intrinsèque; mais cette sorte particulière exige, à la récolte et à la préparation, des soins exceptionnels avec lesquels les planteurs n'étaient encore qu'imparfaitement familiarisés. De là des produits qui, récoltés trop tôt ou trop tard, n'avaient pas toute la force voulue, ou dont les fibres, endommagées à l'égrenage, avaient perdu une partie de leur longueur. Il faut ajouter aussi aux causes de dépréciation que, dans quelques balles, des cotons d'origines et de natures différentes avaient été mélangés, ce qui est un défaut capital aux yeux des filateurs.

Ces défauts, on le répète de nouveau, tenaient à l'inexpérience des planteurs : ce qui le démontre très-évidemment, c'est qu'il a été universellement reconnu que les cotons de cette espèce ne le cédaient en rien, pour la finesse, la longueur et le brillant de la soie, aux plus beaux produits des États-Unis.

En résumé, les cotons algériens ont traversé, de la manière la plus satisfaisante, la première épreuve commerciale à laquelle ils ont été soumis. Le mode de vente qui a été adopté a permis qu'ils fussent répartis entre un très-grand nombre de manufacturiers, et les filatures les plus importantes de la métropole sont celles qui se sont montrées les plus empressées à s'en procurer.

La presque totalité de ces cotons a été achetée en vue de l'exposition universelle de 1855, où ils reparaîtront sous la forme de filés et de tissus de toute sorte, démontrant ainsi une fois de plus la puissance productrice de la colonie.

Après avoir rendu compte de l'accueil favorable que les cotons algériens ont rencontré sur la place du Havre, il ne reste plus qu'à faire connaître le jugement dont ils ont été l'objet de la part des filateurs auxquels des échantillons de toutes espèces et de toutes provenances avaient été adressés.

Voici comment s'exprimait M. Feray, d'Essonnes :

« Les deux balles de coton Géorgie longue soie algérien donnent lieu aux observations suivantes :

« Le coton des deux balles est d'une belle longueur, d'une finesse extrêmement remarquable, et qu'on ne « rencontre que dans la première qualité des Géorgie longue soie américains. La soie est extrêmement bril- « lante, elle laisse toutefois à désirer sous le rapport de la régularité et sous celui de la force du filament. « Nous pensons que ce manque de force, qui nous étonne dans des cotons aussi longs et aussi soyeux, peut « provenir de ce que ces cotons ont été cueillis quand ils étaient trop mûrs. Il peut provenir aussi des moyens « d'égrenage employés. »

Le président de la société industrielle de Mulhouse, qui avait été chargé de remettre à M. Herzog de Colmar, une balle de coton de la province d'Oran, faisait savoir de la manière suivante le résultat des expériences auxquelles ce produit avait donné lieu :

« J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence des échantillons de filés de coton provenant de la balle « Géorgie longue soie livrée à M. Herzog, filateur à Colmar.

« Ces échantillons consistent en 10 bobines et 5 échevettes chaîne n° 120, et 14 cannettes et 5 échevettes « trame n° 150. Vous remarquerez avec plaisir la belle qualité de ces filés, qui témoigne de celle du coton « dont ils proviennent. M. Herzog estime ce coton comme équivalant à la bonne marque de Charleston, « payée cette année au prix de 52 à 54 centimes. Bien qu'ayant un peu moins de force que cette dernière « sorte, il trouve cependant que la longueur et la finesse compensent cette différence. »

On terminera cet examen par un rapport dans lequel M. Cox l'habile filateur de la Louvière-lez-Lille, rend compte du résultat des nombreuses expériences auxquelles il s'est livré sur un grand nombre de produits soumis à son examen. Ce travail est assez intéressant pour être inséré ici dans son entier, le voici :

« L'accueil favorable que M. le maréchal de Saint-Arnaud, votre prédécesseur, a bien voulu faire, l'année

« dernière, à mes appréciations sur la culture du coton Géorgie longue soie en Algérie, et l'incessante sollicitude avec laquelle j'observe les progrès de cette belle et riche culture, m'ont donné la pensée de vous « faire connaître le résultat des nouvelles observations que je viens de faire sur les cotons algériens de la « récolte de 1853. Ces observations ont eu pour objet les cotons qui m'ont été adressés directement de la « colonie par le département de la guerre et ceux que possède en si grand nombre l'exposition permanente « des produits de l'Algérie. J'ai manufacturé les premiers, et j'ai passé plusieurs jours à examiner les seconds, « à déterminer leur valeur relative et à les comparer, soit avec les cotons algériens des récoltes précédentes, « soit avec les similaires américains dont tous les types, jusqu'aux plus beaux, se trouvent à l'exposition permanente. C'est ainsi qu'il m'a été possible d'établir la valeur commerciale et industrielle des uns et des « autres, et de constater les améliorations apportées à l'égrenage, dont j'avais eu lieu de signaler précédemment les défauts essentiels.

« En commençant mon rapport du mois d'octobre dernier, je disais que l'Algérie paraissait être entrée « dans une voie excellente, par rapport à la culture des cotons Géorgie longue soie, réservée presque exclusivement jusque-là aux planteurs américains de la Géorgie et de la Caroline du Sud. Aujourd'hui, Monsieur « le Maréchal, je puis être plus affirmatif, et dire, en présence de nombreux spécimens venus de tous les « points de la province d'Alger, de la province d'Oran et même de la province de Constantine, que la production du coton Géorgie longue-soie dans les espèces les plus recherchées et celles courantes commerciales est un fait irrévocablement acquis à l'Algérie, et sur lequel la France peut compter pour alimenter « ses fabriques, si l'on persévère avec intelligence et courage dans la voie qui a été si heureusement ouverte. « Tout, d'ailleurs, semble concourir au succès de cette admirable production, le zèle des colons, la prévoyante sollicitude de l'administration, et, par-dessus tout, la noble et féconde initiative prise par le chef « de l'État, en instituant des primes annuelles en faveur des producteurs qui auront obtenu, sur une grande « échelle, les plus beaux cotons.

« Mes nouvelles observations ont porté d'abord sur la balle de coton Géorgie longue soie, pesant « 104 kilogrammes, de la ferme d'Arbal, dans la province d'Oran, que le département de la guerre m'avait « fait expédier au mois de février dernier. Ce coton, bien emballé, m'est apparu avec toutes les conditions « d'un bon coton marchand et d'un bon emploi industriel. Il avait été égrené à la mécanique dite *roller-gin*, « et ne laissait rien à désirer comme bon égrenage et belle préparation. Il promettait un bon rendement « à la filature : la suite des expériences a démontré que je n'en avais pas trop auguré. En effet, après avoir fait « procéder sous mes yeux au battage du coton, qui s'est comporté dans cette opération comme les bonnes « sortes d'Amérique, et qui, même, se dilatait et s'étendait plus vite, à cause d'un moindre tassement en « balle, j'observai que toutes les opérations de corderie se faisaient avec une grande facilité, et sans plus de « déchets que pour les cotons américains. Les laminages jusqu'au filage présentèrent une régularité parfaite, « avec cette circonstance particulière, que j'avais déjà remarquée dans les cotons longue soie d'Algérie, « qu'après chaque laminage ils acquéraient une force plus grande.

« Je voulais obtenir une chaîne en fil simple dite *fil de fer :* c'était soumettre le coton à une énergique « épreuve; car ce genre de fil exige pour être bien fait une matière forte et nerveuse. J'obtins effectivement « un fil parfait, portant le n° 150 mm., d'une valeur vénale de 13 1/2 centimes l'écheveau, soit 40 fr. « 50 cent. le kilogramme. C'est la plus grande valeur que puisse obtenir en ce moment la filature la mieux « organisée pour produire ce numéro. Au tissage, ce même fil s'est comporté avec un avantage égal à celui « du coton américain. Poussant plus loin l'expérience, j'ai obtenu en fabrication courante un fil retors pour « tulle de qualité premier titre au n° 220 anglais, et il eût été facile de le pousser plus loin. La démonstration était complète pour moi; afin de la rendre plus générale, j'ai déposé à l'exposition permanente « des produits d'Algérie un échantillon type des filés ainsi obtenus avec un spécimen de la matière première. « Je me résume, Monsieur le Maréchal, en insistant particulièrement sur ce fait que le coton longue soie « d'Algérie acquiert, à mesure qu'il s'élabore, plus de nerf et de vigueur, ce que je crois pouvoir attribuer « à sa finesse extrême, laquelle comporte une réunion plus grande de filaments, et augmente, par cette multi-

« plicité de fibrilles, la force du fil. Le coton de la ferme d'Arbal a donc fourni, selon sa qualité propre, au delà de ce qu'il promettait en apparence; et, me référant à la nomenclature établie dans mon rapport du mois d'octobre, je crois devoir le classer dans la catégorie C.

« Je n'ai pas été moins satisfait d'un petit ballot de coton de la récolte 1853, envoyé par M. Goby, de Blidah. Ce coton, égrené à la main et magnifiquement préparé, s'est comporté comme celui d'Arbal, avec cette différence, qu'étant plus fin, il a acquis plus de force au laminage. J'en ai fait de la chaîne *fil de fer* n° 160 m/m., d'une valeur de 14 centimes l'échevette, soit 44 fr. 80 cent. le kilogramme. Ce prix n'est accordé qu'à la qualité supérieure des filés de l'espèce. En fil retors pour tulle, ce même coton a produit très-couramment du n° 230 anglais. C'est un beau résultat, bien propre à faire persévérer M. Goby, planteur habile et intelligent, dans la voie qu'il s'est tracée. Si son coton de 1853 ne présente pas toutes les qualités éminentes de celui qu'il avait récolté en 1852, cela paraît tenir à des causes accidentelles de culture et aux pluies qui ont contrarié sa cueillette. Il n'en est pas moins vrai que le type produit par lui peut rivaliser, la température étant favorable, avec les premières marques américaines. Ce producteur arrivera même, par un choix judicieux des plus belles capsules pour en tirer la graine de reproduction, et par l'étude incessante des meilleurs modes de culture, à produire des types que ne récuseraient pas les plantations les plus renommées de la Géorgie et de la Caroline du Sud.

« J'ai déposé également à l'exposition permanente les filés simples et retors, venant du coton de M. Goby, récolté en 1853, qui comporte le plus haut titre de la catégorie C, et approche beaucoup de la catégorie D, et même peut en faire partie, à cause de l'excellence de son égrenage. Voici donc deux cotons Géorgie longue soie d'Algérie qui ont servi à fabriquer des filés, en chaîne fil simple (fil de fer), n° 150 m/m. à 13 centimes 1/2 l'échevette, soit 40 fr. 50 cent. le kilogramme.

« N° 160 mm. à 14 centimes l'échevette, 44 fr. 80 cent le kilogramme.

« En filé retors gazé pour tulle, n° 220 anglais, 39 fr. le kilogramme.

« N° 230 anglais, 43 fr 30 cent. le kilogramme.

« C'est-à-dire les prix de toute première qualité. On vend des filés simples depuis le prix de 9 centimes en chaîne l'échevette, en graduant de 1/2 centime, pour atteindre les prix élevés de 13 cent 1/2, en raison de la qualité du fil, et dans les fils retors de 5 à 6 francs le kilogramme en dessous des prix cités, selon la qualité. La matière peut conserver son prix en faisant des filés de moindre qualité; car les filés fins augmentent en raison de la main-d'œuvre que l'on fait supporter à la matière première, et, dans la filature, on trouve souvent avantage à faire un produit moins cher avec le même coton brut, en lui appliquant moins de manutention; mais, pour atteindre les prix indiqués, il a fallu trouver dans l'excellence de la matière toutes les ressources nécessaires pour produire un fil parfait, et les cotons filés de ces deux parties se sont écoulés entièrement au prix cités. Il convient d'expliquer que la vente des retors se fait presque généralement sur le titre anglais, quoique le fil français retors soit dévidé métriquement, et ses filés simples sur le mélange métrique au titre français. En voici la différence : numérotage anglais : la livre anglaise équivaut à 453 grammes 5/10, et la longueur des écheveaux de fil de coton est de 480 yards, soit 767m,76. On compte combien il y a d'écheveaux de fil de cette longueur contenus dans la livre, et le résultat forme ce qu'on appelle le numéro du fil. Par exemple, 100 écheveaux de fil anglais de 840 yards (767m,76) de longueur, pesant une livre anglaise, ou 453 grammes 5/10, donnent le n° 100 anglais, et ainsi de suite, depuis le numéro le plus gros jusqu'aux numéros les plus fins, comme n° 500. Il faut 500 écheveaux de 767m,76 pour former la livre, soit 453 grammes 5/10, pour arriver à ce numéro anglais.

« Il est impossible, pour le dire en passant, de se rendre compte par l'esprit seulement de l'extrême finesse d'un pareil coton filé, dont la valeur vénale est tout arbitraire et ne compte plus d'estimation; mais on comprendra facilement que, pour obtenir ce que j'appellerai cette merveille de la fabrication, il faut une matière première d'une beauté, d'une finesse et d'une force extraordinaires, jointe aux procédés de

« la plus haute perfection de le filature. Un coton brut de cette nature n'a plus lui-même de prix détermi- « nable, et l'on ne regarde pas au prix quand on veut faire un de ces tours de force que l'on peut appeler « l'art industriel poussé hors de toute limite de fabrication.

« Pour le numérotage français : étant donné le poids de 500 grammes, ou le 1/2 kilogramme, et la lon- « gueur de l'écheveau étant de 1,000 mètres; le nombre d'écheveaux contenus dans un 1/2 kilogramme « constitue le numéro de ce filé; et c'est ce que l'on nomme le numérotage métrique. Ainsi 20 écheveaux « de 1,000 mètres chacun, pesant ensemble 500 grammes, forment le n° 20, 1,000 mètres, soit fils français « métriques; 100 écheveaux de 1,000 mètres, pesant ensemble 500 grammes, donnent n° 100 m/m.; enfin « 450 écheveaux de 1,000 mètres chacun, pesant ensemble 500 grammes, forment le n° 450 m/m. français.

« Mettons en comparaison le titre anglais et le titre français : on peut dire que le n° 143 m/m. français « correspond au n° 170 anglais; c'est-à-dire que, pour avoir l'équivalent d'un numéro métrique français en « fil anglais, il faut ajouter au numéro français un cinquième en sus. Par exemple, le n° 300 mm. français « correspondrait au n° 360 anglais.

« Nous avons, en France, une localité de grande consommation de cotons filés pour les mousselines qui « se sert encore d'un ancien titrage pour les numéros; il s'obtient dans la proportion que le 152 m/m. fait à « n° 200; ce qui représente à peu près un tiers à ajouter au numéro métrique pour avoir le numéro dit *de* « *Tarare*.

« Tout ce qui précède concerne le fil de coton simple. Pour le fil retors, le numérotage est basé sur le « titre du fil simple; seulement le nombre des écheveaux est moins considérable de moitié pour les filés à « deux brins réunis; ainsi, 100 écheveaux de 1,000 mètres, pesant ensemble 500 grammes, forment le « n° 200 m/m. en fil retors. La consommation s'arrête généralement dans les n°s 180 à 210 m/m. en fil « simple, et dans les n°s 220 à 250 m/m. en fil retors; les numéros supérieurs à 210 et 250 m/m. sont d'un « emploi très-minime. Il y a un peu d'exception pour les filés à dentelles, qui vont jusqu'au n° 500 anglais; « mais c'est un article minutieux et de peu de consommation dans les très-fins. On atteint jusqu'au n° 500 « et plus; mais ces sortes de filés n'ont que de fort rares applications industrielles : ils deviennent d'un prix « excessivement élevé : cela tient à l'énorme main-d'œuvre qu'ils nécessitent en passant par des phases infinies « d'élaboration dans la filature. On ne peut pas se faire une idée exacte, sans l'avoir vu, d'un pareil travail, « qui explique d'ailleurs l'écart considérable qui existe toujours entre le prix du coton filé fin et la valeur du « coton brut employé à sa fabrication.

« Le n° 400 pour dentelle vaut 220 fr. le 1/2 kilogramme;
« Le n° 440 ———————— 380
« Le n° 500 ———————— 600

« Tandis que le n° 180 ne vaut que 20 francs.

« J'ai déposé à l'exposition permanente d'Algérie de beaux échantillons de filés exceptionnels très-fins.

« J'ai cru devoir, Monsieur le Maréchal, entrer dans tous ces détails pour plus parfaite intelligence, afin « de mettre à la portée de tout le monde les termes du langage industriel; et crois devoir reproduire ici la « nomenclature des différents types de coton Géorgie longue soie employés dans l'industrie, avec les prix « moyens de 1852, 1853 et 1854, en commençant par la marque AA mi-fin, quatrième type, et en finis- « sant, comme dans mon rapport du mois d'octobre dernier, par la marque F, ou nonpareil. On pourra, « de cette manière, se rendre un compte exact de la qualité des cotons algériens dont les échantillons ont été « soumis à mon approbation.

TABLEAU DU COURS MOYEN DES COTONS GÉORGIE LONGUE SOIE SUR LA PLACE DU HAVRE, PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, CONFORMÉMENT AUX CATÉGORIES ÉTABLIES DANS MON RAPPORT D'OCTOBRE DERNIER.

CATÉGORIES.	ANNÉES		
	1852.	1853.	1854
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
AA mi-fin courant.			
——— 4ᵉ type le kilogramme	2 75	4 50	3 20
——— 3ᵉ type, *idem*	3 00	5 00	3 50
——— 2ᵉ type, *idem*	3 50	5 50	4 00
——— 1ᵉʳ type, *idem*	4 00	6 75	5 00
AA fin, *idem*	4 25	7 00	6 50
A fin, 3ᵉ type, *idem*	4 40	7 50	6 40
B — 2ᵉ type, *idem*	5 25	8 00	6 80
C — 1ᵉʳ type *idem*	6 00	8 50	7 20
D très-fin, *idem*	6 50	9 50	8 00
E extra-fin, *idem*	8 75	10 50	9 25
Ex extra-superfin, *idem*	9 00	11 50	10 25

F nonpareil, sans prix déterminé, employé pour les ouvrages extraordinaires.

« On voit que les cours de 1854 ont un peu faibli, comparativement à ceux de 1853. Ce fait trouve son » explication dans les causes qui ont influé depuis plus d'un an sur la marche générale des affaires commer- » ciales et industrielles.

« Indépendamment des deux cotons Géorgie longue soie des provinces d'Alger et d'Oran, dont j'ai décrit » plus haut la manipulation industrielle, j'ai en travail en ce moment :

« 1° Un coton de M. Paysan, à Ben-Thale, égrené à la main par les orphelins de Mustapha. C'est un » coton superbe, beau, fin, énergique, rendant très-bien au travail. Il est dans la série E;

« 2° Deux sortes de coton de M. Reverchon, à Birkadem, venant de graines différentes, égrenage comme » le précédent, beau coton, fin, nerveux excellent, série D, du titre le plus beau;

« 3° Un coton, même égrenage, de M. Michel, à Castiglione; bon coton, se travaillant avec grande faci- » lité, susceptible d'un très-grand emploi, que j'avais jugé à la série B, et pouvant passer au C.

« J'ai examiné à l'exposition permanente, à Paris, 45 échantillons de coton Géorgie longue soie, récoltés » dans les trois provinces de l'Algérie avec des conditions bien différentes de sol et de climature, 18 venaient » de la province d'Alger, 20 de la province d'Oran, et 7 de la province de Constantine. Tous ces échantillons » étaient assez volumineux pour me permettre d'en déterminer parfaitement le mérite intrinsèque. Ils forment » une collection admirable, digne d'attirer les regards des hommes compétents, et dont la France peut » s'enorgueillir, comme d'un des plus brillants succès de sa colonie.

« Voici, par ordre de mérite, la nomenclature de ces cotons avec le nom des planteurs et les lieux de » production :

PROVINCE D'ALGER.

« 1ᵉʳ échantillon E. — Pépinière centrale du Gouvernement à Alger, intitulé *Procédé de M. Hardy* : très- » beau coton, soyeux, fin, dont la préparation est bonne.

« 2ᵉ échantillon E. — M. Paysan, à Ben-Thale, dans la Mitidja : coton décrit plus haut, égrenage à la main, » graine Cox 1849; beau coton, propre, homogène.

« 3e échantillon D. — M. Reverchon, à Birkadem : même graine, égrenage à la main, bon coton.

« 4e échantillon D. — M. Reverchon, à Birkadem : graines d'Amérique par le ministère de la guerre, bon « coton, très-propre; tous deux décrits plus haut.

« 5e échantillon D. — Pépinière centrale du Gouvernement à Alger : beau coton provenant de la graine « Mac-Lood rapportée de Londres en 1851, filament long, énergique.

« 6e échantillon D. — M. Miquel, à Bou-Ismaël : coton non égrené, dont le filament est plein de force et « de nerf.

« 7e échantillon D. — M. Granier, à Birkadem : coton non égrené, dont le filament est plein de force et « de nerf.

« 8e échantillon D. — M. Espinal, à Birkadem : coton non égrené, dont le filament est plein de force et « de nerf.

« 9e échantillon C. — M. Goby, à Blidah : coton égrené à la main et remarquable antant par la finesse que « par la pureté des filaments. Il ne le céderait en rien au beau coton récolté par ce producteur en 1852, s'il « n'avait pas été contrarié dans sa maturité et si la cueillettte avait eu lieu dans des conditions favor bles. « Ce coton est appelé à se bonifier en balle en vieillissant, et atteindra la catégorie D comme celui que j'ai « soumis à la filature.

« 10e échantillon. C. — M. Frédéric, à Blidah : excellent coton susceptible d'un bon placement.

« 11e échantillon C. — Échantillon d'une balle no 1 provenant de divers cotons d'Alger et égrené mécani- « quement : bon coton pour les usages courants; il serait dans le genre du coton d'Oran, si son égrenage mé- « canique avait eu la même perfection.

« 12e échantillon C. — Échantillon d'une balle no 4 : même provenance, même observation.

« 13e échantillon B. — M. Prévot, à Mustapha : coton égrené à la main, bonne qualité susceptible d'un « grand emploi.

« 14e échantillon B. — M. Michel, à Castiglione : coton non égrené, bonne qualité susceptible d'un grand « emploi.

« 15e échantillon. B. — M. Sautereau, à Montpensier : coton non égrené, bonne qualité susceptible d'un « grand emploi.

« 16e échantillon. B. — Échantillon de deux balles nos 15 et 17, provenant de divers cotons de la province « d'Alger et égrenés à la mécanique : ces cotons se présentent d'une manière peu avantageuse, parce qu'ils « renferment de nombreuses pellicules noires, lesquelles proviendraient, à ce qu'il paraît, de la feuille morte « laissée dans le coton au moment de la cueillette, plutôt que d'nn défant dans l'égrenage. On ne saurait « trop appeler l'attention des colons sur le soin qu'il faut apporter soit dans la cueillette, soit en extrayant « le coton de la capsule. Par les temps humides surtout, les fragments de feuille morte ou tout autre corps « étranger adhèrent fortement au duvet, et cela devient une cause de déchet quand il s'agit de le soumettre « aux opérations industrielles. La valeur marchando du coton brut se trouve par ce même fait singulièrement « atténuée, et il suffit de l'apercevoir dans cet état sur le marché, en prenant échantillon dans la balle, « pour le faire classer parmi les catégories inférieures.

« 17e échantillon. A. — M. Morin, à El-Biar : coton égrené à la main, très-propre.

« 18e échantillon. AA 4e type. — M. Barre, au Fondouk : ce coton provient d'une bonne espèce; il a été « gâté par la pluie, et ne comporterait même pas, à la rigueur, la catégorie que je viens de lui assigner. Au « surplus, cela ne doit pas décourager le producteur, qui obtiendra de meilleurs résultats par un temps « propice.

PROVINCE D'ORAN.

« 1ᵉʳ échantillon. E. — M. Bertou, à Oran.
« 2ᵉ échantillon. E. — M. Sibour, à Saint-Denis-du-Sig.
« 3ᵉ échantillon. E. — M. Ferré (J.-B.), à Saint-Denis-du-Sig.
} Cotons égrenés à la main, d'une beauté remarquable, pleins de force, nerveux, longs, fins, soyeux, destinés par les producteurs pour l'exposition permanente.

« 4ᵉ échantillon. D. — Mᵐᵉ Hérelle, à Oran : très-beau coton égrené à la main.

« 5ᵉ échantillon. D. — M. Ferré (J.-B.), à Saint-Denis-du-Sig.
« 6ᵉ échantillon. D. — M. Sibour, à Saint-Denis-du-Sig.
} Ces cotons, envoyés d'abord à l'exposition horticole d'Oran, sont à peu près semblables à ceux des mêmes producteurs classés dans la catégorie E. Ils ont cependant un peu moins de nerf, ce qui tient peut-être à ce qu'ils ont été cueillis avant parfaite maturité : égrenage manuel.

« 7ᵉ échantillon. D. — M. Nomdedeu, à Saint-Denis-du-Sig. } Cotons égrenés à la main, de très-belle apparence et d'un filament plein de force.

« 8ᵉ échantillon. D. — M. Noé, à Saint-Denis-du-Sig.

« 9ᵉ échantillon. D. — M. le docteur Merruault, à Kerguentah.

« 10ᵉ échantillon. D. — Nᵒ. Coton de la province d'Oran; coton non égrené, dont j'ai fait égrener moi-même à la main une certaine quantité pour le faire filer : il se présente dans d'excellentes conditions industrielles.

« 11ᵉ échantillon. C. — M. Schérer, à Aïn-Beida : bon coton industriel.

« 12ᵉ échantillon C. — MM. Dupré de Saint-Maur et Héricart de Thury, à la ferme d'Arbal : cotons égrenés au *roller-gin*, d'une très-bonne qualité marchande, semblables à celui dont j'ai décrit plus haut les résultats manufacturés.

« Si ces cotons, d'ailleurs parfaitement égrenés à la mécanique, avaient été égrenés à la main, ils auraient plus d'apparence au toucher et à l'œil et passeraient à la catégorie D. C'est là, on le comprend, une question de main-d'œuvre qui ne peut être résolue que par l'abondance des bras et la modicité des salaires; autrement le procédé mécanique, plus prompt et plus économique, obtiendra toujours la préférence quand il faudra opérer sur de grandes masses; mais je dois dire que l'égrenage mécanique de ces messieurs donne le coton dans de parfaites conditions et en tout semblable à ce que nous recevons d'Amérique en bonne préparation.

« Le coton préparé ainsi est parfaitement marchand et bon à l'emploi.

« 13ᵉ échantillon. C. — Un ballot de coton provenant de divers colons, bons filaments.

« 14ᵉ échantillon. B. — Un ballot de coton venant d'Arbal, coton fin, soyeux, propre, moins nerveux que le précédent.

« 15ᵉ échantillon. B. — M. Royer, à la Sénia : coton égrené à la main, fort propre.

« 16ᵉ échantillon. A. — M. Killer, à Miserghin,
« 17ᵉ échantillon. A. — M. Graillat, à Mostaganem,
} Cotons égrenés à la main, susceptibles d'un grand emploi courant.

« 18ᵉ échantillon. A. — M. Ferré (Jean-Baptiste), à Saint-Denis-du-Sig, coton Géorgie longue soie, *nankiné*, c'est-à-dire d'un blanc jaune tirant sur la nuance nankin, bon pour la qualité, mais peu susceptible d'être employé dans l'industrie.

« 19ᵉ échantillon. AA, 4ᵉ type (même en dessous). — Pépinière de Tlemcen. Ce coton provient évidemment d'une graine médiocre, ou bien il a été confié à un sol peu favorable. Il diffère essentiellement de tous les cotons ci-dessus; il est sans force et sans nerf. Il est à peine propre à faire les ouvrages pour lesquels on emploie les plus basses sortes de Géorgie longue soie; la première qualité de Jumel est préférable.

« 20ᵉ échantillon. AA 4ᵉ type (même en dessous). — M. le baron de Franqueville : coton Géorgie long,

« d'une finesse extrême et résultat d'une bonne graine ; mais il est sans force ni consistance, et paraît avoir « été gâté par l'humidité. Les deux échantillons égrené et non égrené présentent le même caractère, ce qui « fait supposer qu'il s'est gâté sur tige, c'est-à-dire pendant qu'il était dans sa capsule. Au surplus, je le répète, « ce coton provient d'une bonne espèce, qui, favorisée par le beau temps, donnera de meilleurs résultats.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

« 1er échantillon. A. — Jardin d'acclimatation de Biskara, à 340 kilomètres environ du littoral : bon coton « Géorgie long, dont la société industrielle de Mulhouse a fait opérer le filage, et qui a donné de la chaîne « 125mm, et trame nº 150mm.

« 2e échantillon. A. — M. Dubourg, propriétaire à Bône : coton récolté à Hippone, égrené à la main, « d'une extrême blancheur ; filament solide, mais peu soyeux.

« 3e échantillon. A. — M......, à Bône : coton fin, soyeux, mais sans grande force.

« 4e échantillon. A. — M. Lambert, à Philippeville : coton dans le genre du précédent.

« 5e échantillon. A. — M. Oger, à Damrémont, près de Philippeville : coton bon emploi ; il indique « qu'avec de la graine de choix, ce producteur obtiendra des cotons d'un type supérieur. On peut en dire « autant pour le jardin d'acclimatation de Biskara et les autres planteurs de la province de Constantine, qui « n'ont ensemencé, je crois, jusqu'ici, que de la graine médiocre.

« 6e échantillon. AA 3e type. — M. Didier, El-Hadjar, coton Géorgie long, inférieur.

« 7e échantillon. AA 4e type (même en dessous). — M. Andureau, à Bône : coton non égrené, de qualité « tout à fait inférieure.

« En résumé, Monsieur le maréchal, la province d'Alger et la province d'Oran sont entrées largement « dans la culture du coton Géorgie longue soie, et la majeure partie de leurs échantillons se classent parmi « les qualités supérieures qui obtiennent les plus hauts prix. Cela est d'autant plus remarquable pour la pro- « vince d'Oran, qu'elle ne fait que de débuter pour ainsi dire. Il y a toute apparence qu'elle se signalera de « plus en plus dans ce genre de culture, auquel son territoire et sa température chaude semblent souverai- « nement propres, en ce sens que le coton pouvant y venir plus vite à maturité, la cueillette peut en être « faite avant la saison humide ; chose très-importante, car le coton mouillé par les pluies donne un produit « défectueux ; il perd sa force, son nerf, ses qualités les plus essentielles, et devient sans valeur. Il faut que « les colons se préoccupent de faire pousser le coton plus vite pour récolter le coton plus tôt, avant la saison « pluvieuse ; en faisant germer les graines à l'avance, on gagne une quinzaine de jours : c'est un grand pas, « et il sera fait encore bien plus par les soins de culture, par les colons intelligents. Quant à la province de « Constantine, il n'est pas permis de prévoir encore le rôle qu'elle pourra jouer dans la production du coton « Géorgie longue soie ; mais on peut espérer qu'avec de bonnes graines et des terrains choisis, elle ne de- « meurera pas longtemps en arrière des deux autres provinces.

« J'ajouterai que la belle collection des produits de 1853, dont je viens de faire l'énumération, comporte « une magnifique promesse pour la récolte 1854, un peu contrariée, dit-on, au moment des semailles, « mais qui, Dieu aidant, fera venir dans nos ports, non une seule cargaison comme cette année, mais un « grand nombre de navires chargés de cotons algériens. Ce sera le plus éclatant hommage rendu à la haute « pensée de l'Empereur, qui préside à ces merveilleux développements.

« L'exposition universelle de 1855 se chargera aussi de prouver, je l'espère, qu'il n'y a rien d'exagéré dans « mes appréciations ni dans mes prévisions.

« La sage pensée qu'a eue le département de la guerre de continuer encore pendant un certain laps de « temps l'achat aux colons, par l'administration, des produits égrenés et non égrenés de leurs récoltes, con- « tribuera, Monsieur le maréchal, à asseoir d'une manière définitive et prospère la culture du coton sur le « sol algérien ; car, si l'appât des primes est de nature à multiplier les efforts des colons de premier ordre, la « perspective d'un placement immédiat et avantageux de leurs produits sera le stimulant le plus actif pour

« les petits colons, dont il faut ménager le précieux concours dans cette grande entreprise de l'implantation du « coton dans notre belle possession d'Afrique. La sollicitude avec laquelle l'administration s'occupe des procédés « d'égrenage aidera beaucoup au succès de l'entreprise : car, on ne saurait trop le répéter, un bon égrenage « laisse au coton longue soie toutes ses qualités naturelles, comme un bon terrain augmente ses qualités ori- « ginelles; j'ajoute qu'un (*Sea-Island*) Géorgie longue soie bien égrené, sans cassures, ayant conservé toute sa « puissance filamenteuse, dégagé de tout corps étranger, possède le double avantage d'être parfaitement « commercial, et de permettre à la filature d'en tirer le meilleur parti, pour atteindre au besoin les plus « hauts numéros demandés par l'industrie des tulles, des dentelles, mousselines et tissus les plus fins. Un « bon égrenage est nécessaire aussi pour les cotons Géorgie longue soie des qualités plus courantes comme « AA, A, B, dont la consommation en France et en Europe s'effectue sur une très-grande échelle, et dont les « colons ne doivent pas négliger la production, parce que, si les cotons fins et extra-fins donnent des prix plus « élevés, le rendement des autres est toujours plus considérable et d'un placement plus facile, ce qui établit « en faveur de ces derniers une compensation surabondante.

« Il ne faut pas perdre de vue que la consommation des Géorgie longue soie (*Sea-Island*) augmente en « France dans de grandes proportions, comme le prouve le chiffre des importations, qui a été, en moyenne. « en Géorgie longue soie, pour les années,

« De 1843 à 1845, de 465,000 kilogrammes par année.
1845 à 1848, de 785,000 *idem.*
1848 à 1851, de 960,000 *idem.*
1851 à 1853, de 1,136,000 *idem.*

« Les cours élevés et exceptionnels de l'Europe en 1853 prouvent aussi que les cultures américaines ne « suffisent plus à la consommation générale des cotons longue soie. Les efforts des planteurs américains pour « augmenter la somme de leurs récoltes et les nouvelles plantations faites dans la Floride ont déterminé une « production totale, pour la période écoulée du 1er septembre 1852 au 1er septembre 1853, de 32,814 balles, « chiffre officiel; ils prétendent en faire 38,000 dans la campagne courante. Cette prétention est peut-être « exorbitante; mais, dans tous les cas, elle indique le but auquel doivent tendre les planteurs de coton en « Algérie et la récompense qui doit couronner leurs constants efforts. »

De pareils témoignages, venus d'hommes aussi compétents, sont caractéristiques; ils montrent péremptoirement que l'Algérie est éminemment propre à la culture de tous les cotons employés dans l'industrie et qu'elle peut notamment lui fournir les cotons fins et extra-fins que l'Amérique elle-même ne produit qu'en quantités restreintes. Sans doute tous les terrains ne sont pas susceptibles de donner cette sorte de coton, qui réclame des conditions qui ne se rencontrent pas partout. C'est aux colons qu'il appartient de rechercher et de distinguer les sortes qui s'adaptent le mieux aux terres dont ils disposent. Pour atteindre ce but, il leur faut poursuivre quelque temps encore des expériences comparatives, étudier avec soin le sol de leur plantation, se rendre compte de son exposition, de sa nature, créer des irrigations artificielles, chercher les moyens de hâter la maturité des récoltes, améliorer les procédés d'égrenage et les machines affectées à cet usage. Après deux ou trois années d'essais bien entendus, les difficultés auront à peu près disparu ; ils sauront pertinemment à quelle espèce de produit ils doivent donner la préférence, et de ce jour datera pour eux le succès complet de leurs cultures. Placé dans le milieu qui lui convient, le cotonnier ne donnera plus que des produits de qualité supérieure, et rien, dès lors, ne viendra entraver l'essor progressif de la production.

Ce n'est pas du premier coup, il importe de ne pas l'oublier, qu'on parvient à naturaliser et à asseoir une culture de cette importance. Les Américains de l'Union, nos devanciers dans cette tâche laborieuse, ont lutté pendant cinquante ans avant d'atteindre le degré de prospérité où ils sont actuellement parvenus. Grâce aux connaissances acquises, et soutenus comme ils le sont par les généreux encouragements de l'État, les colons de l'Algérie trouveront aplanis devant eux une grande partie des obstacles que leurs rivaux d'au

delà de l'Atlantique ont rencontrés à leurs débuts et qu'ils sont parvenus à surmonter à force d'énergie. Les planteurs algériens ne se montreront pas moins résolus, car ils ont pour perspective au bout de leurs efforts la certitude du bien-être pour eux, de la prospérité de la colonie, et d'un accroissement de richesse pour la mère patrie.

Le Gouvernement n'a reculé devant aucun sacrifice pour que désormais le développement donné à cette culture fût aussi large et aussi rapide que possible. Une série de mesures, évidemment appelées à étendre le mouvement déjà imprimé, ont été adoptées à la date du 16 octobre 1853, et ont dû commencer à recevoir leur exécution à partir de la campagne 1854.

NAPOLÉON, etc.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La culture du coton en Algérie sera désormais, de la part de l'État, l'objet des encouragements ci-après :

1° Des graines continueront d'être fournies aux colons par l'administration ;

2° Pendant trois ans encore, à partir de 1854, l'État achètera pour son compte les cotons récoltés par les planteurs à un prix fixé d'avance chaque année, en tenant compte de l'espèce et de la qualité des produits;

3° A l'expiration de ce terme et pendant deux autres années, des primes seront accordées à l'exportation en France des cotons récoltés en Algérie et réputés marchands;

4° Pendant cinq ans, à partir de 1854, des primes seront allouées à l'introduction en Algérie de machines à égrener;

5° Des prix provinciaux (3 par province, de 2,000, 3,000 et 5,000 francs), seront accordés aux colons qui seront jugés avoir récolté sur la plus grande échelle les meilleurs produits et rempli les conditions d'un programme arrêté d'avance par l'administration pour chaque année.

Art. 2. Il sera statué par notre ministre secrétaire d'État de la guerre, après avis du gouverneur général, sur la fixation des prix d'achat aux colons, du taux des primes d'exportation des cotons marchands, sur le chiffre des primes à l'importation des machines à égrener en Algérie, enfin sur les conditions des programmes des prix provinciaux.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre est chargé, etc.

Indépendamment de ces encouragements déjà si énergiques, l'Empereur, désirant s'associer d'une manière plus intime à une œuvre qui est devenue réellement nationale, a daigné instituer, sur sa cassette particulière, par un second décret portant également la date du 16 octobre 1853, un prix de 20,000 francs à délivrer chaque année pendant cinq ans. Ce décret est ainsi conçu :

NAPOLÉON, etc.,

Considérant qu'il est d'une haute importance pour la France d'encourager la culture du coton en Algérie;

Voulant d'ailleurs reconnaître les efforts des colons de l'Algérie, témoigner du vif intérêt que nous n'avons cessé de porter à leurs travaux et leur donner une preuve de notre bienveillance spéciale,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Un fonds de 100,000 francs est affecté sur les fonds de notre liste civile, à titre d'encouragement pour la culture du coton en Algérie.

Art. 2. Au moyen de ces fonds, toutes les années pendant cinq ans, à partir de l'année 1854, un prix de

20,000 francs, dit *prix de l'Empereur*, sera délivré au planteur des trois provinces de l'Algérie qui sera jugé avoir récolté sur la plus large échelle les meilleurs produits en coton et rempli les conditions d'un programme qui sera arrêté d'avance chaque année par notre ministre de la guerre.

Art. 3. Une commission spéciale sera instituée chaque année par le gouverneur général de l'Algérie pour apprécier les produits et désigner celui des concurrents qui aura mérité le prix.

Art. 4. Dans le cas où aucun des concurrents ne serait reconnu avoir intégralement rempli les conditions du programme, le prix pourra être partagé entre ceux qui en auront le plus approché.

Art. 5. Le ministre d'État et de notre maison et le ministre de la guerre sont chargés, etc.

Cette marque de haute munificence a été vivement appréciée par les colons, qui y ont vu la preuve des bienveillantes intentions de Sa Majesté à leur égard et du prix qu'elle attache à leurs travaux. Une aussi magnifique récompense venant couronner les encouragements de l'administration, a fait naître chez eux la plus légitime ambition, en même temps qu'elle est devenue le point de mire de leurs laborieux efforts; et l'on peut dire qu'à partir de 1854 la culture du coton s'est trouvée définitivement acquise à l'Algérie.

CHAPITRE V. — CULTURE DES PLANTES TEXTILES.

Le dernier tableau de la situation (pages 289 et suivantes) a fait connaître que huit espèces de plantes textiles avaient été expérimentées avec succès en Algérie, dans le courant de la campagne 1851. Depuis cette époque, les essais se sont largement multipliés, et, sur plusieurs points du pays, la culture de certaines de ces plantes, notamment celle du lin, s'est constituée d'une manière régulière et normale.

Un fait s'est aussi révélé, qui montre quel immense développement peut atteindre la production linière dans la colonie. On n'ignore pas que les lins de Riga jouissent d'une très-grande faveur dans le commerce. Chaque année des quantités très-considérables de cette matière textile et de graines en provenant sont introduites en France pour être employées, celles-là dans l'industrie, celles-ci dans l'agriculture et aux ensemencements. L'importation, sous ce dernier rapport, qui varie suivant les fluctuations de la culture, mais dont le chiffre est toujours élevé, tient à cette circonstance qu'après une récolte la graine de Russie perd en France toutes les qualités qui la distinguent, et qu'il est indispensable de la renouveler périodiquement pour s'assurer de bons produits. Des remarques faites sur une grande échelle ont constaté que ce grave inconvénient n'existe pas pour l'Algérie; les récoltes, en se succédant, n'altèrent en aucune façon la pureté de la graine, qui conserve toutes les propriétés originelles auxquelles elle doit sa réputation. On comprend les avantages incalculables dont cette aptitude particulière de la colonie peut être la source pour elle comme pour la métropole même qui, dans un avenir assez rapproché sans doute, trouvera ainsi sous sa main et sans avoir recours à l'étranger, le double aliment que réclame, à ce point de vue, son industrie manufacturière et agricole.

Les quelques réflexions qui suivent, adressées à l'administration supérieure par l'un des premiers fabricants de toile de Paris, après un voyage d'exploration en Algérie, donneront une idée très-exacte des ressources tout à fait exceptionnelles que la production linière offre à l'activité des colons:

« L'examen très-attentif et les expériences consciencieuses auxquelles je me suis livré pendant mon séjour « en Algérie, m'ont complétement convaincu que, par l'admirable richesse de son sol, comme par ses excellentes « conditions atmosphériques, l'Algérie peut arriver à produire du lin en quantité égale à celle que la Russie « fournit à la France et à l'Angleterre réunies. En effet, c'est par milliers d'hectares que j'ai rencontré des « terrains convenables pour la culture de cette plante.

« Quant à la qualité, je m'en suis rendu compte par des essais réitérés, et j'estime que les échantillons que

« j'ai recueillis ne valent pas moins de 25 p. o/o de plus que les produits similaires de Riga. Et cependant « les résultats que j'ai constatés ont été obtenus avec de la graine très-médiocre d'Italie, après un seul labour, « et sans autres frais pour le cultivateur, qui a pu récolter au bout de trois mois.

« J'ajouterai que j'ai trouvé dans toutes les prairies naturelles du lin à l'état sauvage, preuve évidente de « sa réussite à l'état cultivé. »

L'industriel en question termine en annonçant qu'il s'est mis en rapport avec plusieurs colons à l'effet de les diriger dans leurs cultures, dont il se propose d'acheter les produits sur pied. Il manifeste aussi l'intention d'entreprendre la production des plantes textiles sur de vastes étendues de terrain et de joindre à cette exploitation un établissement pour le rouissage et les autres préparations appropriées à ces matières.

L'administration, on le pense bien, s'est montrée très-empressée de seconder ces excellentes dispositions. Ce n'est, en effet, qu'à l'aide du concours de l'industrie installant sur place les moyens de tirer parti des produits recueillis, qu'il sera possible d'imprimer à la culture des plantes filamenteuses l'essor considérable auquel elle parait appelée.

Les renseignements manquent pour indiquer quelle a été l'importance exacte des cultures de plantes textiles dans les trois provinces de l'Algérie, pendant les deux campagnes 1852 et 1853. On se borne à dire que, dans le cours de cette dernière saison, la seule province de Constantine avait préparé 75 hectares de terres pour cette seule production et que le mouvement, sans être aussi prononcé dans les deux autres provinces, y est cependant très-progressif, surtout dans celle d'Oran, où des résultats très-satisfaisants ont déjà été obtenus.

Pour montrer tout l'intérêt qui s'attache à la culture du lin en Algérie et les profits qui peuvent en résulter pour les colons, il suffira de citer, entre beaucoup d'autres, l'exemple d'une plantation effectuée en 1853 dans l'arrondissement de Philippeville sur un terrain d'une contenance de 4 hectares 26 ares, et dont le rendement s'est présenté dans les proportions suivantes :

SUPERFICIE ENSEMENCÉE.	GRAINE EMPLOYÉE.	PRODUITS.		PRIX du LIN PAYÉ AU PRODUCTEUR.	PRIX DE LA GRAINE.
		LIN ROUI.	GRAINE.		
4h 26a	328k	5,937k	3,065k	2,514f 00c	1,072f 75c
TOTAL......				3,586f 75c	

Les produits ayant atteint le chiffre ci-dessus de 3,586f 75c, tandis que les frais de culture et de récolte ne se sont élevés qu'à 300 fr. environ par hectare, ou 1,275 00 pour les 4 hectares 26 ares,

il en résulte que le bénéfice net a été de .... 2,311 75 pour l'ensemble de la plantation ou de 542 francs par hectare, ce qui est certainement très-avantageux.

Le lin, peu exigeant sur la nature du terrain et les conditions atmosphériques, réussit parfaitement sur tous les points où le coton n'offre pas les mêmes chances de succès; les deux cultures peuvent donc prospérer et s'étendre parallèlement sans se nuire, et arriver ainsi à fournir à l'industrie métropolitaine les deux matières textiles qui, avec la soie et la laine, tiennent la plus large place dans sa fabrication. La province de Constantine, où les terres propres à la production cotonnière sont moins nombreuses qu'ailleurs, est, par contre, celle qui convient le mieux à la culture des plantes textiles. On a calculé que, pour satisfaire complétement aux besoins de nos manufactures, la production linière en France devrait être accrue très-notablement et comprendre un supplément de 100,000 hectares; la province de Constantine peut à elle seule fournir cette étendue, et cela dans les meilleurs conditions possibles.

On croit utile, avant de terminer, de faire connaître le jugement porté sur un échantillon de lin de provenance algérienne par un des premiers filateurs spéciaux de Lille, à qui cet échantillon avait été soumis. Après

avoir fait remarquer que ce produit se ressent de l'inexpérience du planteur en fait de culture et de récolte, l'industriel en question s'exprime ainsi :

« C'est à ces causes que nous devons attribuer le rendement relativement peu considérable de filasse que « nous avons obtenu; mais cette filasse est d'une belle couleur jaune, souple, fine et peut se comparer aux « bonnes marques de lin de Russie. On pourrait en évaluer le prix à 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 30 cent. le kilo- « gramme.

« A la filature, le résultat a surpassé notre attente; nous avons obtenu des fils n° 40, nets, réguliers et « d'une bonne qualité de chaîne.

« Nous sommes heureux d'avoir à signaler un pareil résultat; si de prime abord l'Algérie arrive à produire « des lins de cette qualité, que n'en doit-on pas attendre lorsque l'expérience aura appris aux colons les meil- « leurs procédés de culture et les conditions les plus favorables de plantation. »

Dans toutes les filatures où les plantes textiles de l'Algérie ont été présentées à des expériences analogues, les renseignements fournis sur leur mérite ont été tout aussi satisfaisants et n'ont laissé subsister aucun doute sur l'écoulement facile dont ces produits pourront être l'objet dans l'industrie.

Aux végétaux à produits filamenteux dont il vient d'être question, il faut ajouter maintenant une nouvelle plante qui paraît appelée à fournir son contingent à l'industrie, on veut parler du yucca, qui joue déjà un certain rôle dans l'agriculture des États de l'Union américaine et qu'un colon d'Alger vient d'introduire dans les cultures de la colonie.

Le yucca, dont il existe plusieurs espèces, donne une filasse blanche, lustrée, plus résistante que celle du chanvre, d'un poids spécifique beaucoup plus léger et à fibrilles susceptibles d'être amenées à la plus grande finesse.

D'après les calculs du colon qui a expérimenté ce végétal, le produit d'un hectare planté en yucca ne s'élèverait pas à moins de 9 quintaux de filasse, dont la valeur pourrait être évaluée à......... 2,784^{f}

Les frais de culture, plantation, binage, récolte, etc., montant à environ................ 500

Ce serait un bénéfice net par hectare de.. 2,284

Il a dû être entrepris, depuis les premiers essais, une culture régulière de yucca, et tout porte à croire que cette plante ne tardera pas à occuper un rang distingué parmi les produits industriels de l'Algérie.

CHAPITRE VI. — CULTURE DES PLANTES TINCTORIALES.

Le sol de l'Algérie convient parfaitement pour la production de la plupart des plantes tinctoriales qu'emploie l'industrie manufacturière de la métropole et qu'elle tire en grande partie de l'étranger. Quelques-unes de ces plantes, comme la cochenille, la garance, le safran, le carthame, etc., sont déjà entrées dans le domaine des cultures particulières, où elles occupent une place chaque année plus importante.

On va établir successivement la situation actuelle de chacune de ces cultures.

COCHENILLE.

On n'a pas à constater de nouveau le mérite de la cochenille algérienne; le dernier tableau de la situation (pages 282 et 283) contenait, sous ce rapport, des indications très-complètes fournies par les personnes les plus compétentes, et qui démontrent péremptoirement que ce produit de la colonie peut être comparé aux meilleures espèces des Canaries, du Mexique et de Honduras, c'est-à-dire aux qualités les plus estimées du commerce.

Jusqu'à la fin de 1853, la province d'Alger est restée à peu près la seule où il ait été fait des plantations de nopals et des éducations de cochenille. A partir de 1854, il est vrai, les colons des deux autres provinces

sont entrés à leur tour dans la voie qui leur était tracée par l'administration. Mais, comme on n'a pas à s'occuper en ce moment des opérations de cette campagne, on se bornera à mentionner ici les résultats qui ont été obtenus dans la première de ces trois provinces pendant les années 1852 et 1853.

En 1851, le nombre des nopals plantés par les cultivateurs s'élevait à 100,000 pieds environ. Ce chiffre a été porté à 500,000 dans le cours de l'année 1852, et on comptait 26 nopaleries susceptibles d'entrer prochainement en production ou déjà en pleine exploitation.

On sait que, dans le but de hâter le développement de la culture nopalière, l'administration, outre qu'elle distribue chaque année des boutures et des cochenilles mères aux éducateurs qui en font la demande, leur achète encore directement leurs produits au prix très-rémunérateur de 15 francs le kilogramme. Ses produits ainsi livrés à l'administration, à la suite des éducations de 1852, ont atteint le chiffre de 560 kilogrammes 500 grammes, qui ont été vendus sur la place de Marseille aux conditions suivantes :

Cochenille grise, 12 francs le kilogramme,
———— zaccatille, 12 fr. 50 cent. le kilogramme.

Ces prix équivalaient à ceux des meilleures espèces de provenances étrangères mises en vente à cette époque sur le même marché.

L'industrie nopalière a éprouvé un certain ralentissement dans son essor pendant le cours de la campagne de 1853 : moins de plantations ont été opérées que précédemment; l'attention des colons se portait momentanément sur d'autres cultures également intéressantes. Mais, par contre, les nopaleries déjà existantes ont partout complété leur installation, les cactus ont été peuplés et le nombre de ceux dont on pouvait dès l'année suivante attendre un bon rapport ne s'élevait pas à moins de 91,500 pieds, en y comprenant la plantation de la pépinière centrale.

Les cochenilles récoltées durant cette campagne ont atteint le chiffre de 665 kilogrammes 195 grammes, formant quinze surons, qui ont été expédiés sur le Havre, où on a jugé qu'il était utile de faire connaître ce nouveau produit de la colonie, afin d'en mieux assurer le débouché.

Dans le but d'imprimer un plus large et plus rapide développement à cette branche de l'industrie agricole de l'Algérie, on a institué, à partir de 1854, des primes d'une valeur de 20 francs à 300 francs, suivant l'étendue du terrain complanté en nopals. On est en droit d'attendre les meilleurs résultats de cette nouvelle mesure.

GARANCE.

Les succès obtenus par M. Chirat, colon de la vallée du Bou-Merzoug, dans la culture de la garance, succès qui ont été constatés, sous le rapport de la valeur de la production, par la chambre consultative de Louviers et par M. Chevreul, membre de l'Institut, et dont il a été rendu compte dans le dernier tableau de la situation (pages 284 et suivantes) ont déterminé un certain nombre de cultivateurs à suivre l'exemple qui leur était donné par cet intelligent planteur. L'administration s'est empressée de seconder de son mieux les bonnes dispositions qui se produisaient; des instructions, des graines, ont été distribuées, et, dans le département d'Oran, où il a paru intéressant de vulgariser la garance venue en terre non irriguée, des primes de culture ont été ajoutées à celles qui sont annuellement délivrées à la production lors des expositions agricoles.

A ces encouragements officiels, l'industrie de la métropole a voulu joindre aussi les siens. La société industrielle de Mulhouse, dont les vives sympathies sont, depuis longtemps, acquises à l'Algérie, a cru devoir stimuler une culture dont elle a su apprécier les produits, par la fondation dans son concours de médailles en or et en argent à décerner aux planteurs qui auront livré aux fabriques du Haut-Rhin une quantité déterminée de garance, soit en racine, soit en poudre, récoltée sur une seule propriété de la colonie.

De son côté, la chambre consultative de Louviers a fait venir, de plantations prises au hasard dans les trois provinces, 180 kilogrammes environ de garance qu'elle destine à de nouvelles expériences comparatives,

dont elle attend d'excellents résultats. Elle s'est offerte, en outre, de faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'écoulement avantageux pour les planteurs de tous les produits que fourniraient les récoltes.

On trouvera ci-après un aperçu, aussi exact que possible, du mouvement qui, sous l'empire de ces impulsions diverses, s'est manifesté dans les plantations de garance pendant les campagnes 1852 et 1853.

On ne tient compte dans les cultures antérieures à cette époque que de celles qui ont eu une certaine importance, les autres ne peuvent être considérées que comme des essais.

	CULTURES EXISTANT			
	EN 1851.	EN 1852.	EN 1853.	TOTAL.
	h. a.	h. a.	h. a.	h. a.
Province d'Alger	"	7. 22	18. 45	25. 67
——— d'Oran	"	4. 12	23. 20	27. 32
——— de Constantine	2	3. 40	8. 48	13. 88
Totaux	2	14. 73	50. 13	66. 87
Cultures en 1851				2. 00
Reste pour les deux campagnes 1852 et 1853				64. 87

Ainsi, dans l'espace de deux années, le terrain conquis par la culture de la garance n'a pas été moindre de 64 hectares 87 ares. Cette extension, déjà si rapide, sera encore dépassée de beaucoup par le développement qui s'annonce pour la campagne 1854.

Du reste, aucune plante ne saurait entrer plus avantageusement dans l'assolement d'une exploitation bien entendue. Si elle occupe longtemps la terre, par compensation elle la prépare admirablement pour d'autres cultures, et son rendement égale en valeur les produits les plus riches et les plus recherchés. On ne saurait donner une plus juste idée des avantages que peut procurer la production de la garance, qu'en présentant ici le compte de culture dressé par M. Chirat, qu'on peut considérer comme faisant autorité en pareille matière.

Voici ce compte établi pour un hectare de terrain :

DÉPENSES.

1re année. — 30 journées de labourage, avec 2 hommes et 8 mulets, à 0 mèt. 25 cent. de profondeur, à 13 francs par jour, soit	390f 00c	622
1 hersage	9 00	
Semences, 85 kilogrammes à 0 fr. 50 cent. le kilogramme	42 50	
Façons de semailles, 10 journées à 2 fr. 50 cent	25 00	
3 sarclages, 75 journées arabes à 1 fr. 50 cent	112 50	
Recharge de la garance, 10 journées à 2 fr. 50 cent	25 00	
Fauchage de la tige, pour fourrages et transport	18 00	
2e année. — 2 sarclages, 50 journées arabes à 1 fr. 50 cent.	75 00	100
Recharge de la garance, 10 journées à 2 fr. 50 cent	25 00	
3e année. — Arrachage, 382 journées à 2 fr. 50 cent		955
Total général des frais		1,677

57.

RECETTES.

Récolte de 5,009 kilogrammes de racines après dessiccation, prix moyen évalué à 70 francs les 100 kilogrammes, soit	3,506f 35c
Feurrages, 39 quintaux métriques à 4 francs	156 00
Graines récoltées, 301 kilogrammes à 0 fr. 50 cent.	150 50
Total du produit	3,812 85
Les dépenses étant de	1,677 00
L'excédant du produit sur les dépenses serait de	2,135 85

pour deux années et demie de culture, ce qui équivaut à un revenu de 854 fr. 34 cent. par an et par hectare.

M. Chirat, en fournissant ces détails, a ajouté les observations suivantes :

« Outre ce bénéfice de 854 francs par an et par hectare, la terre est défoncée à 0 mèt. 60 cent. par l'arrachage de la garance, elle est purgée de mauvaises herbes par les sarclages successifs; elle donnera des récoltes ultérieures prodigieuses et sera travaillée avec facilité par la suite. Ce travail de défencement est coûteux dans tous les pays, et plus encore ici où la terre n'a pas été remuée depuis des siècles au delà de 0 mèt. 10 cent. de profondeur; il n'aurait pu se faire à moins de 600 francs par hectare, et il me donne un grand bénéfice; cela seul devrait engager tous les concessionnaires sérieux à cultiver la garance. Il n'est pas nécessaire d'employer du fumier sur les terres que l'on ensemence pour la première fois; on pourrait aussi se dispenser de recharger de terre la garance pendant la deuxième année de sa culture. D'un autre côté, ma garance n'avait pas, après deux ans et demi, pris tout son développement. Par ces raisons, il conviendrait de la laisser en terre trois années entières. Je suis convaincu que l'augmentation dans le rendement indemniserait largement du retard de récolte de six mois. J'agirai ainsi pour les garances que j'ai en terre et peur celles que je fais ensemencer cette année. Les tiges sont, en outre, un excellent fourrage : 1 hectare en produit de 36 à 40 quintaux métriques en deux années. Des cultivateurs qui travailleraient de leurs mains, et pour leur propre compte, obtiendraient un résultat magnifique, car la garance vient admirablement ici, elle est d'une belle et bonne qualité, et, malgré les difficultés inhérentes à des essais, malgré les frais considérables qu'ils nécessitent, j'obtiendrai un bénéfice net qui s'élèvera à plus de 800 francs par hectare, en calculant le prix de vente de ma garance au prix moyen de 70 francs par quintal métrique. »

INDIGO.

La culture de l'indige est depuis longtemps l'objet d'expériences suivies dans divers établissements dépendants de l'administration, et notamment à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, où elle a donné de bons résultats. Mais les colons n'y trouvant pas des chances assez certaines de réussite, l'ont à peu près complétement négligée, et elle n'existe encore nulle part à l'état de production régulière. Cependant on récolte l'indigo sur différents points du globe où le climat n'offre pas de conditions plus favorables que celui de l'Algérie. Ainsi il prospère dans les régences de Tunis et de Tripoli; on le rencontre en Égypte, en Espagne, en Italie et aux environs de Tiflis; dans le Caucase, sous une latitude plus septentrionale que celle d'Alger, il est cultivé sur de vastes étendues.

De ces circonstances réunies on peut conclure que tôt ou tard la culture de l'indigo passera dans la pratique des colons, et que, comme d'autres productions longtemps négligées par eux et sur lesquelles ils reportent aujourd'hui une partie de leurs efforts, la culture indigofère prendra un jour, en Algérie, la place que lui assignent les conditions très-favorables de son sol et de son climat.

On pense qu'il n'est pas sans intérêt de présenter ici les résultats des essais qui ont eu lieu, en 1853, sur diverses espèces d'indigofères à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger. On verra que, si, par impossible, l'indigotier ne réussissait pas aussi bien qu'on est en droit de l'espérer, la colonie rencontrerait au moins, dans une autre variété qui est déjà acclimatée dans le pays, les conditions voulues pour alimenter l'industrie d'un indigo d'une valeur au moins égale à celui qu'elle emploie aujourd'hui.

Les détails qu'on va lire sont extraits d'un rapport adressé par M. le directeur de la pépinière centrale et qui a été communiqué à l'Académie des sciences, dont il a reçu l'approbation.

1° Indigotier, *Indigofera.* (Linn.)

Dans le courant du mois de mai 1853, trois espèces d'indigotier ont été semées, savoir :

L'argenté, *Indigofera argentea.*
Le franc, ——— *tinctoria.*
Le bâtard, ——— *anil.*

On avait réservé, à cet effet, le terrain le plus convenable de l'établissement pour cette culture; il était léger, à l'abri des insectes, et renfermait une notable quantité d'humus. Le semis, opéré d'une manière régulière et satisfaisante, a été fait en lignes espacées de 45 centimètres. Pendant la culture, il reçut quatre arrosages, un sarclage et deux binages. A la mi-septembre, les plantes avaient atteint le développement nécessaire pour être employées : elles étaient à moitié floraison. A ce point elles couvraient entièrement le sol sans se nuire; l'espacement était convenable.

On coupa avec précaution, à 10 ou 12 centimètres au-dessus du niveau du sol, afin de provoquer, s'il était possible, une seconde pousse.

Le poids des tiges coupées se rapporta, en moyenne, pour les trois espèces, à 2 kilogrammes par mètre carré, avec cette différence toutefois entre les espèces :

L'argenté..............................	1k 800g par mètre carré.
Le franc..............................	2 000
Le bâtard..............................	2 200
Ensemble..............	6 000
	3 = 2 kilogrammes.

Appliquant ce résultat à un hectare, on aurait en poids de matière à faire macérer :

Pour l'argenté..............................	18,000 kilogrammes.
—— le franc..............................	20,000
—— le bâtard..............................	22,000

La macération est plus ou moins prolongée, suivant la température et aussi selon l'espèce et l'état des plantes, et leur degré de tassement dans la cuve. La durée cependant peut en être fixée ainsi qu'il suit pour chaque espèce, l'eau étant versée à la température de 22° centigrades :

Pour l'argenté..........................	10 heures 1/2.
—— le franc..........................	12 1/2.
—— le bâtard..........................	15

La proportion de la matière bleue qui a été retirée sèche, par rapport au poids de tiges macérées, a été :

Pour l'argenté...... : : : 1 : 434	= 41k 400g à l'hectare.
—— le franc...... : : : 1 : 500	= 40 000
—— le bâtard...... : : : 1 : 555	= 39 000

Dans l'appréciation de la pureté de la couleur :

Le premier rang revient à l'argenté.
Le second, au franc.
Le troisième, au bâtard.

On a eu occasion de remarquer que le plus bel aspect du produit a toujours été en raison directe du temps pendant lequel l'espèce indigofère doit macérer pour précipiter sa couleur bleue. Ainsi l'indigotiar argenté, qui ne demande que 10 heures 1/2 de macération, donne une couleur supérieure à celle de l'indigotier franc, qui réclame 12 heures 1/2, laquelle est également supérieure à celle du bâtard, qui a besoin de 15 heures.

Du reste, si l'indigotier argenté a donné moins de poids en tiges que les autres, il présente plus de surface en feuilles; ses tiges sont plus grêles, mais, en définitive, il rend plus de matière colorante à poids égal, ce qui semble indiquer que cette substance est plus abondante dans les feuilles que dans les tiges et les rameaux.

En résumé, l'ordre de mérite de ces indigotiers peut être classé comme il suit :

1° Indigotier argenté;
2° ——— franc;
3° ——— bâtard.

Après la première coupe, on ne négligea rien pour en provoquer une seconde; les efforts tentés demeurèrent sans succès, les pousses qui se présentèrent avaient trop peu de développement pour être utilisées. Mais le terrain de la pépinière centrale, ordinairement privé de toute humidité naturelle et d'une nature assez compacte, est loin d'offrir les meilleures conditions pour cette culture spéciale, à laquelle il faut un sol dont les molécules soient d'une ténuité extrême. Les dépôts récents des rivières et qui ont été en suspension dans l'eau, lui conviennent particulièrement. Dans l'Inde, où la production de l'indigo est la plus prospère du globe, c'est, en effet, aux alluvions du Gange qu'on demande ces magnifiques récoltes qui font en partie la richesse de cette possession de l'Angleterre.

Des alluvions semblables existent sur un grand nombre de points de la colonie. C'est là que la culture de l'indigo trouvera, avec une température plus élevée, les conditions de sol et d'humidité dont elle a besoin pour végéter vigoureusement et pour donner, comme dans l'Inde, deux et trois coupes par année. C'est quand elle aura été transportée dans ce milieu favorable que les colons pourront en apprécier les avantages, et que, sans aucun doute, elle prendra tout le développement dont elle est susceptible.

Des expériences prescrites par l'administration ont dû être faites, en 1854, en vue d'éclairer la question sous ce rapport.

2° Renouée tinctoriale, *Polygonum tinctorium*. (Louv.)

Le polygonum tinctorium (renouée tinctoriale), est originaire du nord de la Chine, où on le cultive en grand pour l'extraction de l'indigo. Le gouvernement russe a fait de grands efforts pour introduire la culture de cette plante dans le Caucase, et il ne paraît pas que ses tentatives aient eu beaucoup de succès.

En France, on a fait divers essais de la culture et de l'extraction de l'indigo de la renouée tinctoriale; mais, soit que la production de cette plante ait paru dispendieuse, soit que l'extraction de la couleur ait semblé compliquée et difficile à obtenir à l'état de pureté, toujours est-il que les essais ne se sont pas propagés.

Voici le résultat des tentatives qui ont été effectuées à la pépinière centrale :

Dans la pensée que cette plante, qui aime l'humidité et qui est originaire d'un pays à climat tempéré, pourrait se développer sous l'action des pluies continues de l'hiver, un premier semis fut exécuté dans le courant du mois d'octobre 1852. La levée des graines fut satisfaisante, et les jeunes plants se développèrent suc-

cessivement jusqu'à cinq feuilles. Mais, au moment où elles allaient être repiquées, leur croissance s'arrêta tout-à-coup, comme paralysée par l'abaissement de la température, puis elles finirent par disparaître les unes après les autres.

Dans le courant du mois de mars suivant, un nouveau semis fut préparé et réussit parfaitement. Repiqué à la fin d'avril sur un bon terrain de potager bien préparé, il reçut chaque semaine un arrosage abondant et trois binages durant la croissance de la plante. Malgré ces soins, les renouées ne se développèrent pas avec toute la vigueur désirable, les feuilles se fanaient sous l'ardeur du soleil, indiquant ainsi que le milieu dans lequel elles se trouvaient était beaucoup trop sec. Cette particularité a donné à penser que la renouée tinctoriale ne procurerait, en Algérie, une végétation suffisante que placée dans les fonds de marais desséchés et dans les terres tourbeuses où l'extrémité des racines toucherait l'eau souterraine, tandis que les feuilles et les tiges nageraient dans une atmosphère des plus humides.

Les plantes furent coupées le 10 août, les tiges avaient atteint une hauteur de 60 centimètres. 45 mètres superficiels donnèrent 74 kil. 700 gr. de tiges et de feuilles, qui furent mises dans un cuvier, où on versa ensuite de l'eau pure à la température de 30° centigrades. C'est seulement au bout de 18 heures que la macération fut jugée suffisante pour obtenir le précipité de la couleur. Après la décantation, la cuisson et le séchage, on retira 82 grammes d'un indigo très-foncé, mat et terne, prenant cependant le poli sous le frottement de l'ongle, et ayant alors le reflet cuivré.

Rapportant ce résultat à un hectare, on trouva, H étant l'hectare et T le poids des tiges,

$$\frac{74^{k}\,700^{g}}{45\ {\scriptstyle \text{mètres}}} \times H = 16{,}600 \text{ kilogrammes de tiges.}$$

$$\frac{82^{g}}{74^{k}\,700^{g}} \times T = 18 \text{ kil. } 222 \text{ gr. d'indigo.}$$

Ce rendement inférieur, comme quantité et comme qualité, ne semble pas indiquer que la culture de la renouée tinctoriale puisse se faire, en Algérie, dans de bonnes conditions économiques. Il y aurait, toutefois, à examiner si, dans les terres marécageuses du genre de celles mentionnées ci-dessus, et qui se rencontrent en grand nombre dans la colonie, la plante prenant plus de développement et une végétation plus active, il serait possible d'en recueillir plusieurs coupes, et si, dans cette situation, elle serait plus riche en principe colorant. C'est ce que des expériences qui seront entreprises à ce sujet démontreront peut-être ultérieurement.

3° Eupatoire tinctoriale, *Eupatorium tinctorium*. (Inédit.)

Mieux qu'aucune des plantes indigofères dont il vient d'être parlé, celle dont il reste à s'occuper paraît appelée à doter l'Algérie de la production de l'indigo, si recherchée par l'industrie. Les expériences auxquelles l'eupatorium tinctorium a été soumis dans ces derniers temps ne semble laisser aucun doute à cet égard. C'est le cas de retracer ici les diverses phases par lesquelles ce végétal a passé avant qu'on eût constaté son mérite et ses propriétés tinctoriales.

L'eupatoire tinctoriale est un arbrisseau de la famille des composées, tribu des radiées; elle s'élève à quatre ou cinq mètres. Ses rameaux nombreux sont longs, effilés, cassants; ses feuilles sont opposées, lancéolées, dentées, à surface bullée et de couleur vert sombre.

Ce végétal est originaire du Brésil, où il passait pour donner, par extraction, une couleur bleue, quoiqu'il ne parût pas qu'il eût été l'objet d'aucune entreprise industrielle. Introduit au Muséum d'histoire naturelle, cet établissement en comprit un exemplaire dans l'un de ses envois de végétaux dirigés sur la pépinière centrale.

Pendant les premières années de son arrivée en Algérie, cette eupatoire resta languissante. Cependant, après avoir changé plusieurs fois d'exposition, et après que différents régimes lui eurent été appliqués, elle reprit un peu de vigueur. Livrée à la pleine terre, sa croissance acquit de l'activité; elle supporta plu-

sieurs hivers sans en avoir sensiblement souffert, seulement les feuilles furent de temps à autre rouillées par le vent ou lacérées par la grêle, mais la végétation du printemps remplaçait vite ce qui avait été détruit.

Bientôt la plante fut assez développée et assez rustique pour qu'il fût possible d'en détacher des feuilles sans lui nuire et pour permettre d'entreprendre les expériences qui devaient fixer sur son aptitude tinctoriale.

Le premier essai consista simplement à faire macérer une poignée de feuilles dans un bocal exposé au soleil. Au bout de quatre heures environ, le liquide introduit prit une légère teinte verdâtre; quelques gouttes d'eau de chaux ayant été ajoutées, on vit aussitôt un certain nombre de granules de couleur bleue se former et nager dans le liquide. Après une nouvelle addition d'eau de chaux et un instant de repos, tout le liquide fut versé sur un papier filtre. Au bout de dix minutes, le liquide étant passé, il s'était déposé sur la surface du filtre une légère couche d'un bleu magnifique. Il resta démontré, dès lors, que l'eupatorium renfermait une couleur bleue superbe et que, de plus, l'extraction n'en était pas difficile.

La seconde expérience, plus complète, amena aussi des résultats plus concluants. 5 kilogrammes de feuilles ayant été cueillis, on versa dessus de l'eau à la température de 25° centigrades, de manière à ce qu'elle submergeât légèrement les feuilles. Le vase fut déposé au soleil, afin de maintenir le liquide à la même température. Au bout de 7 heures, la macération était terminée. Le liquide, soutiré et agité à l'air pendant une heure, prit une couleur vert jaune clair, devint trouble, puis passa au gris foncé mêlé de nuances bleuâtres. Les molécules du bleu se précipitaient avec assez de promptitude, et il ne sembla pas nécessaire d'ajouter de l'eau de chaux pour obtenir le précipité; le liquide fut laissé ainsi jusqu'au lendemain matin. Alors le bleu était parfaitement précipité au fond du vase.

Après la dessiccation complète du produit, on trouva 10 grammes d'un indigo de l'aspect le plus riche qu'il soit possible de rencontrer. Le rendement en indigo de l'eupatoire tinctoriale, par rapport au poids de la feuille, est donc dans la proportion de 2 grammes par kilogramme de feuilles employées ou : : 1 : 500; et il reste à peu près démontré que cette plante présente un avantage marqué sur les autres indigofères qui ont été essayés. Il est constant aussi que la proportion de matière colorante dont elle est pourvue est égale, au moins, sinon supérieure, à celle des vrais indigotiers. Quant à la qualité du produit, elle est au moins aussi belle.

Mais ce qui donne une importance réelle à cet indigofère sur tous les autres, c'est sa longévité. Tous ceux qu'on connaît en dehors de celui-ci sont annuels pour le midi de la France et le nord de l'Afrique; ils nécessitent conséquemment, au renouvellement de chaque saison, des frais de labour, de préparation de sol et d'ensemencement : et chaque année se renouvelle cette époque critique pendant laquelle les plantes sont périodiquement en butte à des chances de destruction qui rendent la récolte incertaine dès la naissance des végétaux qui doivent la donner.

L'eupatoire tinctoriale est à l'abri de ces inconvénients, elle est ligneuse; c'est un arbuste qui peut durer 12 à 13 ans, et peut-être plus; qui peut donner plusieurs récoltes de feuilles dans l'année; que l'on peut tailler à chaque récolte à peu près comme le mûrier, et qui repousse parfaitement et très-vigoureusement après chaque taille, ainsi qu'il en a été fait l'expérience, et dont les récoltes, enfin, peuvent se perpétuer, une fois les frais de plantation supportés, à l'aide de simples façons d'entretien.

Les avantages de l'exploitation de ce végétal étant pressentis, il reste à examiner trois points principaux :

La multiplication;
La possibilité de culture en grand;
Le côté économique.

La multiplication la plus facile et la plus prompte est ordinairement celle qui s'obtient par graines. On arrive toutefois, à peu près, au même résultat par le bouturage, soit des parties ligneuses, au moment de la taille de l'arbuste, soit surtout des bourgeons qui se forment au printemps. Le temps et l'expérience montreront auquel de ces procédés la préférence doit être accordée.

La possibilité de la culture en grand ne paraît pas douteuse maintenant qu'on connaît les exigences de la plante; voici comment elle semble pouvoir être conduite :

Les eupatoires doivent être soumises au régime du taillis, c'est-à-dire qu'elles seront assujetties à être recépées périodiquement. La plantation a besoin d'être espacée de façon à ce qu'elle occupe tout le sol, sans cependant que les plantes puissent se gêner et entraver les diverses opérations d'entretien et d'exploitation; l'espacement peut être fixé à 1 mètre 50 cent. sur un sens et à deux mètres sur l'autre, c'est environ 3,300 pieds à l'hectare. Il faut défoncer le terrain à 50 centimètres de profondeur. Les irrigations sont indispensables en été, afin de provoquer une végétation vigoureuse et soutenue. Une bonne exposition, l'abri des vents d'ouest, sont particulièrement nécessaires pendant l'hiver. La terre argilo-calcaire est celle que l'eupatoire préfère, et ces terres se rencontrent partout en Algérie.

Quant à la question économique, on conçoit qu'elle ne pourra être résolue que par l'expérience directe. Il est permis, toutefois, d'asseoir dès à présent des conjectures que la pratique sans aucun doute viendra confirmer.

On estime que chaque pied d'eupatoire, en plein rapport, est susceptible de donner, au minimum, trois récoltes annuelles de 5 kilogrammes, ou un total de 15 kilogrammes de feuilles par an, ce qui produirait :

$15 \times 3{,}300 = 45{,}500$ kilogrammes rendant en indigo pour la même surface :

$$\frac{45{,}500^{k}}{1/500} = 99 \text{ kilogrammes.}$$

D'après M. Boussingault, le rendement par hectare en indigo pur, dans les principaux pays producteurs du globe, est ainsi qu'il suit :

Venezuela	127 kilogrammes.
Caroline	73
Côte de Coromandel	53

De ce qui précède, il résulterait qu'avec l'eupatoire tinctoriale, l'Algérie occuperait le second rang, et que, dès lors, la production de cette sorte d'indigo serait très-profitable aux colons.

D'un autre côté, en admettant qu'une plantation d'eupatoire dure dix ans, ce qui n'est rien moins qu'exagéré, et que les frais d'installation de la première année coûtent .... 600^f

On aura ensuite de frais annels :

Pour amortissement de cette somme	60^f	
Pour intérêt moyen de ladite somme pendant dix ans à 10 p. 0/0	33	
Entretien annuel	207	
Admettant les frais généraux de fabrication à la somme de		300
Total		600

Le kilogramme d'indigo reviendrait à 6 fr. 06 cent.

On se hâte d'ajouter que ces différentes évaluations ne sont qu'approximatives. Du reste, les expériences à ce sujet se poursuivent avec activité. Il existe déjà à la pépinière centrale une plantation d'eupatoire tinctoriale d'environ un demi-hectare, et un colon de Kouba se livre aussi à des expériences analogues sur une étendue non moins considérable; la question ne peut donc tarder beaucoup à recevoir une solution définitive.

Des échantillons d'indigo extraits de l'eupatoire tinctoriale ont été soumis à l'examen successif de M. Millon, pharmacien en chef de l'armée d'Afrique et chef du laboratoire de chimie à Alger, et de M. Chevreul, membre de l'Institut, attaché à la manufacture des Gobelins. Les résultats obtenus de la double analyse à laquelle il a été procédé, ont démontré de la manière la plus évidente que le produit de cette eupatoire

était de qualité tout à fait supérieure. M. Chevreul a même trouvé tellement remarquables les échantillons qui lui ont été remis, qu'il a émis le doute qu'ils fussent réellement de provenance algérienne.

PLANTES TINCTORIALES DIVERSES.

Outre les différentes productions tinctoriales qui viennent d'être passées en revue, l'Algérie offre les meilleures conditions pour livrer à l'industrie d'autres matières colorantes qui ont également leur intérêt : telles sont, parmi les plus importantes, le carthame et le safran, qu'on rencontre dans les cultures d'un certain nombre de colons, le kermès, la gaude, le tournesol, l'oreille et quantité de lichens et de bois tinctoriaux qui donnent lieu à une exploitation plus ou moins étendue; enfin, le henné, dont la production occupe assez de place dans les cultures des indigènes pour mériter ici quelques lignes spéciales.

HENNÉ.

Le henné (*lawsonia inermis, Lin.*) jouit d'une grande faveur parmi les Arabes de l'Algérie. Ses feuilles, réduites en poudre, puis délayées dans l'eau, donnent une couleur rouge-orangé que les indigènes appliquent aux usages les plus variés. Ainsi, les femmes s'en servent pour se teindre les ongles, les doigts, la paume et le revers des mains; le dessous des pieds, les orteils, quelquefois les lèvres et les gencives. On voit souvent les cheveux des enfants teints en rouge-orangé par le henné, qu'on emploie aussi pour colorer la queue et la crinière des chevaux, parfois le dos et les jambes. On l'utilise enfin pour la teinture de la laine et des cuirs.

Le henné est cultivé sur une assez large échelle par les Arabes du sud de la colonie et dans la région des palmiers. Cette production se rencontre également sur quelques points du Tell, notamment dans les sables chauds des environs de Mostaganem. Le prix moyen de ce produit réduit en poudre est de 3 à 4 francs le kilogramme.

Dans la pensée que cette plante pourrait être avantageusement utilisée dans les manufactures de France, l'administration, au commencement de 1853, chargea M. Chevreul d'expérimenter la matière tinctoriale qu'elle renferme; 20 kilogrammes de feuilles furent mises, à cet effet, à sa disposition.

M. Chevreul reconnut la présence de deux principes colorants, l'un jaune, l'autre rouge; malheureusement il remarqua que ces principes étaient accompagnés d'une matière brune qui les ternissait. Voici, du reste, le résumé de ses observations :

« En définitive, la feuille du henné donne à la laine une couleur rabattue qui pourrait remplacer celle « qu'on obtient de la gaude et de la garance. Si elle est moins solide à l'air que celle-ci, il faut reconnaître « que, dans le commerce de la teinture, on fait des couleurs semblables avec des ingrédients moins coûteux « que la gaude et la garance, qui ont moins de solidité que la couleur du henné; sous ce rapport, le henné « présenterait de l'avantage, s'il ne coûtait pas plus cher que les ingrédients dont je parle. »

Cet avantage existe réellement, puisque, comme on l'a vu plus haut, le prix moyen du henné prêt à être employé n'est que de 3 à 4 francs par kilogramme. Du reste, depuis l'analyse de M. Chevreul, il a été constaté qu'on pouvait tirer un meilleur parti du produit du henné. On savait déjà que les indigènes en obtenaient une belle couleur noire, en y ajoutant de la couperose.

Un professeur de chimie de Lyon, M. Tabourin, a vérifié le fait, et ses expériences l'ont pleinement confirmé; les teintures noires qu'il a obtenues, à l'aide de procédés dont il n'a pas fait connaître le secret, sont très-remarquables. Suivant lui, cette application du henné laisse bien loin tous les ingrédients employés jusqu'ici pour le même effet.

Au surplus, cette ressource vînt-elle à faire défaut à la production algérienne, que la culture du henné ne mériterait pas moins de fixer l'attention. La récolte de cette matière colorante dans la colonie est loin de pouvoir suffire aux besoins des indigènes; d'un autre côté, la consommation en est très-considérable dans tout l'Orient, qui l'importe en quantités très-importantes. On voit que la culture peut encore recevoir de larges développements avec la perspective d'un écoulement assuré.

CHAPITRE VII. — CULTURE DE L'OLIVIER, PRODUCTION DE L'HUILE.

Aucune des cultures pratiquées en Algérie n'est appelée à un plus grand développement que celle de l'olivier. Bien conduite, cette culture seule suffirait pour faire la fortune de la colonie. Personne n'ignore, en effet, que l'olivier croît à l'état spontané sur tous les points du pays, où on le rencontre tantôt isolé, tantôt en bouquets ou en massifs plus ou moins étendus, tantôt atteignant les proportions de véritables forêts, et présentant partout une végétation d'une puissance et d'une richesse incomparables. Établir un recensement rigoureux de tous les arbres de cette espèce serait chose impossible. Mais on se rendra facilement compte de la situation que présente l'Algérie sous ce rapport, si l'on remarque que la superficie des forêts plantées en essences d'olivier seulement n'est pas moindre de 21,200 hectares, savoir :

Dans la province d'Alger	3,013 hectares.
Dans la province d'Oran	8,000
Dans la provinee de Constantine	10,187
TOTAL ÉGAL	21,200

sans comprendre les groupes très-importants dont la présence a été constatée dans un grand nombre de localités et dont la superficie est au moins équivalente.

L'œuvre de la colonisation embrasse peu à peu ces quantités prodigieuses d'arbres pleins de force et de vigueur et qui ne demandent, pour donner des produits abondants et de qualité supérieure, qu'un bon greffage et des soins entendus. On conçoit sans peine la difficulté qu'il y aurait à donner autrement que par aperçu le chiffre des arbres qui, chaque année, sont ainsi mis en rapport. On ne peut que renvoyer, pour les constatations des progrès qui se sont réalisés dans cette voie, aux documents commerciaux qui sont placés à la fin du présent ouvrage et où se trouve indiqué le mouvement industriel auquel l'huile d'olive a donné lieu pendant les campagnes 1852 et 1853.

Les renseignements qu'on lira ci-après sont, du reste, de nature à faire apprécier, au moins d'une manière approximative, l'expansion rapide qui a été imprimée à cette production spéciale, pendant la même période, dans chacune des trois provinces de l'Algérie.

PROVINCE D'ALGER.

En 1851, le nombre des moulins à huile fonctionnant et établis d'après la méthode perfectionnée introduite par l'industrie européenne n'était que de 3 dans la province d'Alger.

A la fin de 1853, ce nombre s'élevait à 13 usines, réparties ainsi qu'il suit entre les diverses contrées de la province :

Alger	1
Bouzareah	1
Milianah	1
Cherchel et ses annexes	3
Oued-Kadra	1
Oued-Kseul	1
Boghni	1
Dra-el-Mizan	1
Dellys	2
Aumale	1
TOTAL ÉGAL	13

A la même époque, le chiffre des oliviers greffés existants dans les villages dépendants du département d'Alger était d'environ 90,000 pieds, savoir :

	15,000 pieds de 10 ans de greffe.
	30,000 pieds de 5 ans de greffe.
	45,000 pieds de 2 à 4 ans de greffe.
TOTAL ÉGAL......	90,000

La récolte a été évaluée à 3,000,000 de litres d'huile dont 2,000,000 livrés à l'exportation, et 1,000,000 consommés sur place.

PROVINCE D'ORAN.

Avant 1852, la province d'Oran ne possédait qu'un petit nombre de moulins à huile concentrés, pour la plupart, à Tlemcen et aux environs. A la fin de 1853, ce nombre montait à 28, répartis ainsi qu'il suit :

Arzew	1
Mascara	2
Tlemcen	15
Sebdou	9
Nédroma	1
TOTAL ÉGAL	28

On sait qu'une compagnie de soldats greffeurs a été instituée dans cette province. Le chiffre des arbres mis en rapport par cette compagnie pendant la campagne de 1853 s'est élevé à 18,450 sujets.

La production de l'huile a été d'environ 800,000 litres. L'huile de Tlemcen, qui entre dans cette évaluation pour un chiffre comparativement très-considérable, est aussi la plus estimée de la province.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Nulle part la culture de l'olivier et la production de l'huile n'ont pris un essor plus décidé que dans la province de Constantine; nulle part non plus le pays n'offre des ressources plus abondantes en essences oléifères.

De 13 qui fonctionnaient en 1851, le nombre des moulins employés dans cette partie de la colonie s'était élevé à 24 dans les derniers mois de l'année 1853, et ces moulins étaient distribués de la manière suivante, entre les diverses localités de la province :

Constantine	1
Philippeville	3
Sétif	4
Bône (territoire civil.)	5
Bône (territoire militaire.)	2
Bougie	4
Batna	4
Djidjelli	1
TOTAL ÉGAL	24

A ce chiffre il faut ajouter un nombre très-considérable de moulins indigènes, dont le mode de fabrication laisse à désirer sans doute, mais qui n'en livrent pas moins au commerce d'importantes quantités d'huile recherchée par l'industrie. La Kabylie notamment possède au moins 12 à 1,500 de ces usines.

Le nombre des oliviers greffés par les colons européens seuls atteignait le chiffre de 132,000 pieds. Les indigènes de la Kabylie ont aussi un très-grand nombre d'arbres greffés, et, chaque année, ce nombre s'accroît dans de notables proportions.

Le relevé des quantités d'huile apportées sur les marchés de la province constate un chiffre de 806,152 litres d'huile. La production a été évaluée à plus de 6,000,000 de litres, sur lesquels les indigènes, il est vrai, ont fourni le plus large contingent.

CHAPITRE VIII. — CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES.

Le tableau de la production oléagineuse de l'Algérie ne serait pas complet, s'il ne comprenait aussi toutes ces plantes dont la culture a été essayée avec succès sur divers points de la colonie, et qui, chaque année, occupent une plus large place dans les travaux des colons.

Les plantes appartenant à cette catégorie sont, d'une part, l'arachide, le sésame et le ricin, et, d'autre part, le colza, la navette et la cameline. La culture des premières exige une température élevée, et généralement elle ne réussit que dans les contrées les plus chaudes du globe. La production des secondes est commune à la France et à la plupart des pays à climat tempéré.

Aux végétaux dont il vient d'être parlé, il faut ajnuter le lentisque, dont on a extrait une huile très-estimée.

L'arachide et le sésame figurent dans le programme des concours annuels de l'agriculture, et la chambre de commerce d'Alger les a également jugés dignes d'encouragements consistant en primes annuelles. L'impulsion imprimée par cette double initiative a eu les résultats qu'on en pouvait attendre; la culture de l'arachide notamment s'est dévelnppée d'une manière satisfaisante. Elle comprenait en 1853 :

Dans la province d'Alger	22h 36a
——— d'Oran	8 08
——— de Constantine	38 55
Total	68 99

Sans suivre une marche aussi rapide, la culture du sésame a pris cependant un essor assez remarquable, qui ne peut manquer de se propager.

Le ricin végète en Algérie avec une vigueur merveilleuse; il y atteint en peu de temps les proportions d'un arbre constamment chargé de fleurs et de graines. Malgré les avantages incontestables qu'on pourrait tirer de la culture en grand de ce végétal, les colons s'en sont encore peu occupés jusqu'ici. Mais le moment ne peut être éloigné où elle prendra rang parmi les productions régulières du pays.

La culture du colza fait actuellement partie de l'assolement dans la plupart des fermes les mieux dirigées de la colonie; c'est dire qu'elle a acquis déjà une importance que le temps ne fera que développer.

La culture de la navette et de la cameline en est encore aux premiers essais. Toutefois, dans certaines localités la production en a été reconnue assez abondante pour déterminer la création de moulins à huile.

Le lentisque (*pistacia lentiscus*) croît spontanément en Algérie, où on le rencontre à profusion peuplant de tous côtés les terres abandonnées et incultes. Des expériences ont fait reconnaître que ses feuilles et ses branches peuvent être utilement employées au tannage des cuirs. On lui a reconnu aussi une autre propriété : les graines qu'il produit contiennent une notable quantité d'huile. Une usine à vapeur a été établie à Philippeville pour la trituration de cette graine. En 1853, la fabrication a porté sur 20,000 kilogrammes, dont le

rendement s'est élevé à 2,400 litres d'huile. Les commissaires experts attachés au ministère de l'agriculture et du commerce auxquels l'examen de cette matière a été confié, ont constaté que « cette huile, inconnue « dans le commerce, était destinée à occuper une place importante dans l'industrie, et qu'elle pourrait remplacer avec avantage l'huile d'olive pour le travail des laines, et celle de pied de bœuf pour le graissage des « machines. »

Le nombre vraiment extraordinaire de lentisques existant sur toute la surface de l'Algérie, et l'extrême facilité avec laquelle on peut se procurer des graines presque sans aucun frais, font espérer que cette industrie ne tardera pas à se généraliser.

CHAPITRE IX. — CULTURE DES ORANGERS.

La culture des orangers, qui offre de grands avantages aux colons, prend chaque année de nouveaux développements en Algérie.

Les orangeries les plus importantes de la colonie sont celles de Blidah et de Koléah; celles situées sur le premier de ces territoires sont surtout très-considérables. En 1852, elles couvraient, sur ces deux points, une superficie totale de 171 hectares 54 ares, renfermant 23,680 pieds d'orangers en valeurs, et dont le revenu annuel s'élevait à 114,855 francs, sans compter les produits d'autres fruits analogues, tels que citrons, cédrats, limons, bergamottes, qui, par la suite, donneront lieu, comme les oranges, à des exploitations profitables.

En moyenne, le revenu net de chaque orangerie, défalcation faite de tous les frais pour travaux d'entretien, labour, arrosage et émondage des arbres, peut être évalué à 800 francs par hectare. Tandis que les propriétaires européens retirent de certaines orangeries, dans d'excellentes conditions de culture, au delà d'un revenu annuel net de 1,200 francs par hectare, il en est d'autres, les Arabes surtout, qui n'obtiennent que 5 à 600 francs pour la même étendue. Cela tient à ce que les derniers laissent à la nature le soin de produire autant de fruits que possible, sans autre travail qu'un arrosage défectueux. Jamais l'indigène ne laboure les plantations d'orangers, jamais il n'élague ni n'émonde les arbres, aussi ne retire-t-il que des fruits rabougris et de peu de valeur. L'exemple placé sous ses yeux et les bénéfices qu'il voit sortir des cultures bien dirigées auront certainement pour effet de lui faire prendre prochainement une meilleure direction.

C'est seulement à partir de 1850 que l'exportation des oranges a commencé à se faire sur les marchés de France : les villes offrant à ce commerce son principal débouché, ont été Paris, Lyon et Marseille. Avant cette époque, les oranges n'avaient qu'une valeur très-minime; les Arabes seuls les achetaient sur les marchés et les transportaient dans les villes du littoral et de l'intérieur, à Alger, à Cherchel, à Tenez, à Mostaganem, à Oran, à Médéah, à Milianah, etc. Mais, en 1850, ce commerce changea complétement de face par suite de la présence des commerçants français. Les premières opérations tentées par ceux-ci ne furent pas toutes heureuses; d'un côté ils avaient à lutter contre la routine des vieilles habitudes de l'industrie métropolitaine; d'un autre côté, il leur fallait payer des droits de douane excessifs qu'a fait disparaître la loi du 11 janvier 1851 sur le régime commercial de l'Algérie. Enfin une autre cause d'insuccès résidait dans l'inexpérience des agents chargés de la conduite de l'affaire, et surtout dans la difficulté de trouver sur les lieux des personnes intelligentes pour procéder au bon emballage des produits. Cette opération exige des soins tout particuliers et une grande habitude, autant pour la conservation intacte du fruit, que pour lui laisser ce cachet de fraîcheur qui le fait apprécier des consommateurs.

En 1851, l'exportation a pu se faire dans de meilleures conditions pour les spéculateurs. Mais des opérations d'une importance bien autrement considérable que celles des années précédentes ont été effectuées en 1852, et ont donné de très-bons résultats aux personnes qui s'y sont livrées. A cette époque, trois maisons, dont deux de Marseille et une d'Ollioules, ont exporté sur les marchés de France, 3,206,000 oranges;

une importation au moins égale a eu lieu par la voie du petit commerce, en sorte qu'à la fin de la campagne plus de 7,000,000 d'oranges se trouvaient avoir été introduites en France.

La situation prospère de cette industrie n'a pas tardé à imprimer une large impulsion aux plantations d'orangers sur différents points de la colonie, mais particulièrement dans la province d'Alger.

En 1853, sur le territoire de Blidah seulement, 29 orangeries nouvelles ont été créées, renfermant ensemble 15,120 pieds environ. 6,700 caisses d'oranges ont été expédiées sur France, pour une valeur de 137,360 francs. On a calculé que chaque arbre avait rapporté un bénéfice moyen de 4 francs à 4 fr. 50 cent.

Il a été fabriqué, en outre, au moyen des feuilles et des fleurs de l'oranger amer,

Petit grain	70 kilogrammes,
Néroli	3
Total	73

On a extrait aussi 150 kilogrammes d'essence de bigarade.

Les superficies plantées en orangers s'élevaient ainsi qu'il suit dans chacune des localités dépendant exclusivement du département d'Alger.

Banlieue de Blidah	182h 74a
Village de Joinville	1 41
de Montpensier	1 50
de Beni-Mered	0 60
Abziza et Zaouïa	1 75
Village de Dalmatie	0 40
Territoire de Boufarik	30 20
de Koléah	10 94
de Rovigo	22 24
de L'Arbâ	23 27
de Chéragas	4 23
Fermes isolées	28 00
Total	307 28

En résumé le département d'Alger comptait, à la fin de 1853, 311 orangeries d'une superficie totale de 307 hectares 28 ares, composées de 50,877 pieds d'arbres d'un revenu annuel de plus de 200,000 francs.

On ne comprend pas dans ces chiffres les orangers disséminés par petits groupes sur un certain nombre de points du département, non plus que quelques orangeries situées dans les gorges de l'Atlas et dont l'étendue n'a pu être exactement évaluée.

Les orangeries sont encore très-peu nombreuses dans les deux provinces d'Oran et de Constantine, où les indigènes, avant notre occupation, avaient presque entièrement négligé cette sorte de production; mais des plantations commencent à se former sur différents points de chacune de ces provinces, et un moment viendra où elles aussi pourront apporter leur contingent annuel au commerce de la métropole.

On voit, par ce qui précède, que l'industrie des oranges est susceptible de prendre une grande extension en Algérie, particulièrement dans la province d'Alger. La loi de douanes de 1851 a suffisamment fait pour développer la production de ce fruit. Ce qui importe essentiellement, c'est que les colons s'attachent à en améliorer la qualité par une culture intelligente. Déjà plusieurs d'entre eux sont résolument entrés dans cette voie; ils ont taillé leurs orangers d'après des données méthodiques, défoncé et fumé le terrain des plantations; l'amélioration des produits sera la récompense de ces soins judicieux, qui trouveront bientôt de nombreux imitateurs, même chez les indigènes.

Ce qui importe encore à la bonne réussite des orangeries, c'est de l'eau en suffisante quantité pendant l'été. Sous ce rapport, le système général d'aménagement des eaux avait besoin d'être amélioré; l'administration, toujours empressée de venir en aide aux efforts des colons, a déjà fait exécuter des travaux qui ont réalisé une partie de ces améliorations; elle a fait étudier ceux qui restent à effectuer et ils ne tarderont pas à être commencés. Nul doute que cette mesure, jointe aux avantages d'un débouché toujours ouvert, ne donne une vive et rapide impulsion à la culture de l'oranger dans la colonie.

CHAPITRE X. — CULTURE DES PLANTES A ESSENCES.

La culture des plantes à essences date à peine de quelques années en Algérie, et déjà elle a conquis une place assez importante dans la production pour qu'on puisse en attendre les plus beaux résultats dans l'avenir.

C'est à partir de 1851 seulement que les premiers essais ont été tentés dans la colonie; entrepris à Chéragas, dans la province d'Alger, au milieu d'une population presque entièrement composée d'anciens habitants de Grasse et depuis longtemps familiarisée par suite avec les soins qu'exige cette culture, ils ont tout d'abord parfaitement réussi.

En 1852, l'étendue des plantations de végétaux à essences diverses couvrait une superficie de plus de douze hectares répartis entre trois localités de l'arrondissement d'Alger. Les produits retirés de ces plantations à l'aide de trois distilleries bien installées se composaient des essences suivantes :

Géranium,	Jasmin,
Petit-Grain,	Thym,
Néroli,	Romarin,
Bigarade,	Sauge,
Citronine,	Fenouil,
Cédrat,	Verveine,
Citron,	Néséri,
Bergamotte.	Absinthe,
Portugal,	Menthe pouliot,
Mélarose,	Menthe poivrée,
Rose,	Anis, etc.

Le placement des essences recueillies s'est fait dans d'excellentes conditions. Ainsi l'essence de géranium s'est vendue à raison de 250 francs le kilogramme, celle de Jasmin au prix de 560 francs l'once, le néroli moyennant 400 francs le kilogramme, et le reste dans la même proportion. La qualité de ces produits, qui ont pour la plupart été expédiés sur Grasse, a été si bien appréciée, que de nombreuses commandes en ont été faites pour l'année suivante.

Un colon de Blidah a également entrepris la culture des plantes spéciales à la parfumerie. Son laboratoire a opéré sur le néroli, le petit grain, la menthe, la verveine, le géranium, le fenouil, l'anis, le myrthe, l'absinthe, la lavande, le jasmin, le cassis, le persil, la violette, la tubéreuse, et sur le cactus opuntia, dont il a été extrait un très-bon vinaigre de toilette dont le prix de revient est des plus modiques, la plante servant à cette fabrication étant extrêmement commune dans la colonie.

L'année 1853 a vu se développer d'une manière très-notable et se constituer largement la culture des plantes à essences. Les plantations déjà existantes ont reçu de sensibles accroissements; de nouvelles expériences ont été entreprises, et la production a considérablement gagné en importance et en intérêt. A Blidah, notamment, deux nouvelles distilleries se sont établies dans le but spécial d'utiliser les produits de quelques orangeries. Il a été fabriqué dans chacun de ces établissements d'importantes quantités d'essences de citron, de bigarade, de portugal, de citron doux, de néroli, et près de 4,500 litres d'eau de fleurs d'oranger. Tous ces pro-

duits ont trouvé leur écoulement en France, où ils ne tarderont pas, à raison de leur qualité supérieure, à être très-recherchés.

La culture des plantes à essences est restée circonscrite dans la province d'Alger; mais, comme les deux autres provinces ne sont pas moins propices qu'elle à la production des végétaux de cette espèce, on est en droit d'espérer qu'elles suivront à leur tour l'impulsion qui a été donnée et à laquelle l'administration est loin d'être restée étrangère. En effet, c'est en quelque sorte sous ses auspices et à son instigation que les premiers essais ont été commencés. De plus, et afin de seconder les recherches des colons et d'éclairer la marche de leurs travaux, un laboratoire central d'analyses chimiques a été institué à Alger dans le courant de l'année 1852. Placé sous la direction des officiers en chef de l'hôpital militaire du Dey, cet établissement a pour mission toute particulière d'examiner, d'après les procédés indiqués par la science, toutes les substances présentées à son examen, soit par l'administration, soit par les particuliers, et d'en constater régulièrement les résultats. On comprend facilement quels utiles services un semblable auxiliaire a déjà rendus au pays, et quelles ressources il offre aux colons pour l'exploitation de toutes les branches de l'industrie agricole.

CHAPITRE XI. — CULTURE DU PAVOT SOMNIFÈRE, PRODUCTION DE L'OPIUM.

La culture du pavot a fait peu de progrès pendant les campagnes 1852 et 1853, malgré les énergiques encouragements dont elle a été l'objet de la part de l'administration. Cette abstension des colons a pour excuse les soins minutieux que nécessite l'extraction de l'opium par incision et les dépenses que réclame la production.

Cependant, tandis que la France est tributaire de l'étranger pour tout l'opium qu'elle consomme et qu'elle tire soit de la Turquie, soit de l'Inde, l'Algérie pourrait lui fournir ce précieux médicament. Les divers essais tentés sur différents points de la colonie ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Non-seulement le pavot à opium y arrive, comme en Orient, à parfaite maturité, mais le produit qu'on en retire renferme plus de morphine que les meilleurs opiums en circulation dans le commerce.

On sait que l'administration, dans le but de stimuler cette production, achète directement aux planteurs les récoltes qu'ils obtiennent après chaque culture et qu'elle paye ces produits à des prix dépassant de beaucoup les cours ordinaires du commerce; la facilité d'un placement avantageux, la propagation des bons procédés d'extraction, et par-dessus tout les témoignages flatteurs qui ont accueilli les envois d'échantillons d'opiums algériens soumis à l'examen des sociétés savantes, exerceront, il faut l'espérer, une influence décisive sur l'avenir de cette production qui bientôt, sans doute, viendra remplacer, sur les marchés de la métropole, l'opium pour lequel celle-ci dépense chaque année de fortes sommes dont profitent les étrangers.

On ne saurait mieux faire, pour démontrer l'excellente qualité de l'opium algérien, que de reproduire ici le rapport lu sur cet objet à l'Académie impériale de médecine dans sa séance du 30 mai 1854.

Voici ce rapport tel qu'il a été présenté par la commission instituée par la haute société, et composée de MM. Chevallier, Grisolle et Bouchardat, rapporteur :

« Vous aviez chargé une commission composée de MM. Orfila, Chevallier et Grisolle, de vous rendre « compte de plusieurs communications relatives à l'opium de l'Algérie, qui vous ont été adressées par M. le « maréchal ministre de la guerre et par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. La mort si regrettable « de M. Orfila laissant un vide dans la commission, vous m'avez désigné pour le remplacer.

« Les analogies qui existent, sous plus d'un rapport, entre le climat de l'Algérie et celui de la plupart des « provinces asiatiques de la Turquie, où l'on cultive le pavot somnifère pour en extraire l'opium, avaient « fait penser à M. le maréchal duc de Dalmatie qu'il serait possible d'introduire dans la colonie la culture du « pavot somnifère. D'après ses ordres, des essais furent tentés en 1844 à la pépinière centrale du Gouvernement « à Alger. L'opium produit par cette culture expérimentale fut adressé à l'Académie des sciences; une commis- « sion, dont M. Payen fut le rapporteur, le soumit à une analyse comparée, et il en résulta que l'opium de « l'Algérie renfermait 5,02 de morphine cristallisée, exempte de narcotine, et qu'il pouvait rivaliser avec les « bons opiums de Smyrne ou de l'Inde.

« M. le ministre informe l'Académie, à la date du 6 mars 1852, que, depuis 1844, la culture du pavot « somnifère a fait peu de progrès en Algérie. Il faut, dit-il, en attribuer la cause aux soins minutieux que né- « cessite l'extraction de l'opium par incision, et aux dépenses que cette culture occasionne. Dans le but « d'encourager cette industrie agricole, M. le ministre a décidé que l'administration achèterait, comme cela « se fait pour le coton, la soie, la cochenille, etc., l'opium de bonne qualité récolté par les colons, au prix le « plus élevé des marchés français.

« Dans l'espérance que cette mesure produira de bons résultats, et dans le but d'ouvrir de nouveaux « débouchés aux produits qui seront obtenus, M. le ministre désire être éclairé d'une manière précise sur la « valeur de l'opium obtenu dans la colonie; il pense que la publicité donnée par l'Académie à ses recherches « contribuera puissamment à faire apprécier l'opium de l'Algérie par les personnes qui, en France, s'occupent « de préparations pharmaceutiques.

« Pour atteindre le but qu'il s'était proposé, M. le ministre a réclamé à l'administration locale de nouveaux « échantillons d'opium, et il a adressé à l'Académie :

« 1° Un échantillon fourni par le sieur Germain, colon du village de Montpensier;

« 2° Un autre échantillon fourni par le sieur Marval, cultivateur à Fouka.

« Désirant fournir à l'Académie tous les moyens de se former un opinion bien arrêtée sur la valeur de « l'opium algérien, M. le ministre lui a adressé trois autres échantillons provenant des récoltes de diverses « époques, qui ont figuré à l'exposition de Londres, et dont l'un, celui de 1844, a servi à l'analyse faite la « même année par M. Payen. Ces échantillons se composent :

« D'un pain d'opium récolté en 1844 à la pépinière centrale du Gouvernement, à Alger.

« D'un pain obtenu en 1850, par M. Frédéric, cultivateur à Montpensier, département d'Alger.

« De deux pains provenant d'une autre récolte, également faite à la pépinière du Gouvernement.

« M. le ministre ajoute qu'il accueillera avec plaisir, et qu'il examinera avec un soin tout particulier, les « propositions qui lui seraient formulées, dans le but d'assurer le développement et le perfectionnement de « cette intéressante production algérienne.

« D'une autre part, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à l'Académie, à la date du « 11 août 1853, un échantillon d'un extrait de suc de pavot provenant d'Algérie, qui est présenté par le sieur « Chérot, cultivateur à Bou-Ismaël, commune de Castiglione.

« Nous commencerons par nous occuper de l'envoi de M. Chérot, parce qu'il nous paraît important de « détourner les producteurs d'une voie où ils ne rencontreraient que des déceptions, et que l'échantillon du « produit recueilli par ce cultivateur s'éloigne, de la manière la plus nette, du bon opium commercial.

« Voici comment il opère; nous allons le citer textuellement :

« La plante séchée, je sépare la tige des capsules et des feuilles. Je coupe le haut de chaume des capsules « pour en retirer la graine, puis je coupe en lanières verticales le reste de la capsule, et romps le tout « aussi fin que possible, autrement, je déchiquette.

« Je bats au maillet sur un billot les tiges, afin de les rompre et de les réduire aussi fines que possible, « pour qu'elles rendent plus de matière.

« Je réduis la feuille en poudre grossière.

« Je mets à tremper dans autant d'eau qu'il est possible, c'est-à-dire nécessaire, chacune de ces choses, « séparément et d'égal poids, pendant dix-huit à vingt-quatre heures; je les expose ainsi le jour au soleil, « et le soir je les rentre.

« Je fais bouillir chacune d'elles, pendant le temps voulu, sur un feu modéré. Mes vases sont des marmites « de terre vernissées. Les tiges bouillent plus longtemps que les capsules; souvent je leur fais supporter « quatre heures d'ébullition ; les feuilles moins que les capsules (une heure et demie à deux heures).

« Je comprime ces matières séparément, soit au moyen de mes mains quand je suis seul, ou d'un linge « quand j'ai quelqu'un avec moi.

« Je remets ces matières à tremper dans de nouvelle eau.

« Je recherche l'eau qui a servi à faire bouillir de nouvelles et pareilles matières, que je laisse trempe « comme il vient d'être dit; puis j'opère comme il est rapporté. Enfin, les bains de macération reçoivent « trois fois de nouvelles matières qui, à la suite de chaque opération, sont mises, comme il est dit ci-dessus, « à tremper dans de nouvelle eau qui, étant tirée à clair, me sert en place d'eau pure pour faire macérer « feuilles, tiges et capsules. Par ce moyen, je crois extraire entièrement le suc que contient le pavot.

« Lorsque cette opération, qui est triple, est terminée, je passe la liqueur à la chausse et comprime les fèces « au moyen d'une faible pierre à bascule ou levier.

« Je fais le mélange de ces eaux mères, les fais bouillir de nouveau, jusqu'à ce que le liquide approche de « l'état sirupeux.

« Je verse cette matière liquide dans des assiettes vernissées que, d'avance, j'ai exposées au soleil. C'est en « cet état que mon méconium se consolide en pâte visqueuse.

« Je racle chacune des assiettes et mets le tout dans de petites terrines de terre également vernissées, où « le méconium algérien finit par prendre de la consistance, peut voyager et être gardé. »

« Le produit qui a été envoyé par M. Chérot est d'une couleur brune foncée; il est dépourvu de l'odeur « caractéristique de l'opium; son amertume est peu prononcée, soumis à l'analyse, il n'a fourni que des traces « de morphine, à peine 1 p. o/o.

« Le rapporteur en a pris dix centigrammes sans éprouver aucun effet physiologique.

« Vous voyez, Messieurs, qu'il s'agit ici d'un extrait d'opium comparable à celui qui a été préparé et étudié « avec le plus grand soin par feu notre cher et vénéré collègue Loiseleur-Deslonchamps, mais qui ne peut en « aucune manière remplacer l'opium de bonne qualité. Il est bien certain qu'en augmentant les doses on « obtiendrait un effet physiologique avec un extrait préparé avec soin et de bons pavots; mais cet extrait « ne fournirait que difficilement sa morphine, et l'on doit absolument proscrire une fabrication qui pourrait « avoir pour résultat *ultime* de favoriser le mélange de cet extrait avec l'opium obtenu par incision, et qui doit « être considéré comme une véritable falsification.

« Nous allons maintenant nous occuper des opiums qui nous ont été adressés par S. Exc. M. le ministre « de la guerre, et qui, tous, se confondent avec les bons opiums commerciaux par la méthode qui a servi à « les préparer.

« Ces produits sont comparables, pour l'ensemble de leurs caractères physiques, aux meilleures variétés de « Smyrne; odeur vive et spéciale, couleur hépatique bien franche, saveur amère prononcée, ils sont peu hy- « groscopiques, ils brûlent nettement à la flamme d'une bougie; en un mot, à ne considérer que l'ensemble « de leurs caractères physiques et organoleptiques, nous affirmons qu'ils seraient acceptés comme des opiums « des meilleures qualités, et cependant l'analyse de certains d'entre eux ne confirme pas complétement ces « espérances.

« Voici la teneur en morphine de ces cinq échantillons, d'après des analyses qui ont été exécutées avec le « plus grand soin par l'un de nous, M. Chevalier, qui a publié un travail si important sur tous les essais « qui ont été tentés pour naturaliser en Europe la fabrication de l'opium.

VALEUR EN MORPHINE DES OPIUMS TRANSMIS À L'ACADÉMIE PAR M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

« N° 1. Opium fourni par le sieur Germain............	9,666 p. o/o de morphine.
« N° 2. Opium fourni par le sieur Malval.............	11,000
« N° 3. Opium récolté en 1851, à la pépinière du Gouver- « nement, à Alger..............................	11,033
« N° 4. Opium récolté en 1844, à la pépinière du Gouver- « nement, à Alger........................	7
« N° 5. Opium récolté en 1844, à la pépinière centrale du « Gouvernement, à Alger.......................	8, 33

« S'il existe une différence entre les résultats de l'analyse exécutée par M. Payen et ceux que nous com-
« muniquons aujourd'hui à l'Académie, cela tient à ce que M. Payen a obtenu la morphine blanche et cris-
« tallisée, tandis que, par le mode d'essai de M. Guillemont, généralement adopté aujourd'hui, elle est
« colorée, et qu'on la pèse dans cet état.

« Ce mode d'essai offre les avantages d'être d'une exécution facile, et de pouvoir s'effectuer sur une
« petite quantité d'opium.

« On prend 15 grammes de l'opium que l'on veut examiner; après l'avoir coupé sur différents points, on
« le délaye dans un mortier, avec 60 grammes d'alcool à 71 degrés, et on le reçoit sur un linge, pour en
« séparer la teinture; on exprime le marc. On le reprend avec 40 grammes de nouvel alcool au même degré,
« et on réunit les teintures dans un flacon à large ouverture, dans lequel on a eu soin de mettre 4 grammes
« d'ammoniaque : douze heures après, le résultat est obtenu, la morphine s'est éliminée d'elle-même, accom-
« pagnée d'une quantité plus ou moins grande de *narcotine;* la morphine tapisse les parois inférieures du
« récipient de cristaux colorés assez gros et d'un toucher graveleux, la narcotine se trouvant cristallisée en
« petites aiguilles nacrées blanches et fort légères. On réunit les cristaux sur un linge et on les lave avec de
« l'eau, à plusieurs reprises, pour les débarrasser du méconate d'ammoniaque dont ils peuvent être souillés.
« On reprend ces cristaux pour les plonger dans une petite cantine pleine d'eau. La narcotine, qui est très-
« légère, reste suspendue dans ce véhicule, et l'on peut, par décantation, la séparer suffisamment de la mor-
« phine, qui, restant à fond, peut être recueillie et passée presque aussitôt.

« Un bon opium doit donner par ce procédé dix pour cent de morphine. On admet généralement une
« tolérance d'un pour cent.

« Nous ajouterons, d'après M. Souheiran, qu'il est préférable d'attendre vingt-quatre heures, pour que la
« cristallisation soit complète, et, d'après M. Chevalier, qu'il faut verser avec ménagement l'ammoniaque,
« et qu'il ne faut pas ajouter les 4 grammes, si moins suffit pour obtenir la solution.

« Pour les échantillons n^os^ 1, 2, 3, l'analyse est en accord parfait avec l'ensemble des caractères admis par
« les bons observateurs; ainsi, nous ne craignons pas d'affirmer que ces opiums ne laissent rien à désirer,
« sous le rapport de leur apparence physique et de leur composition.

« Mais, pour les n^os^ 4 et 5, en présence d'une proportion de morphine que les caractères acceptés par les
« bons connaisseurs indiquent comme devant être supérieure, le rapporteur s'est demandé si l'on ne pouvait
« pas admettre que les incisions avaient été pratiquées dans des conditions assez défavorables pour qu'une
« partie de la morphine eût éprouvé une modification moléculaire telle, qu'elle ait perdu sa propriété de
« cristalliser, et n'en soit cependant pas moins restée active. Quelques essais physiologiques thérapeutiques
« semblaient donner de la valeur à cette assertion : en effet, l'extrait d'opium de l'Algérie du n° 4 ne paraît
« pas différer par ses effets, à dose égale égale, de l'extrait d'opium de la pharmacie centrale, qui est pré-
« paré avec un opium titré à neuf pour cent au minimum.

« Quoi qu'il en soit, nous avons bien vite renoncé à la pensée de suivre cette voie expérimentale, car
« elle pouvait conduire à remplacer la certitude par le doute. En effet, quand on a le bonheur, pour appré-
« cier rigoureusement la valeur de médicaments aussi précieux que les opiacés, de posséder une méthode
« aussi exacte que le titrage de la morphine, on ne doit point légèrement sacrifier ce fil conducteur, qui
« donne toute sécurité à l'expert du Gouvernement, et toute garantie aux médecins.

« Si on compare la détermination de la richesse en morphine des opiums de provenance de localités très-
« différentes pour le climat, on arrive à une conclusion que l'on pouvait déjà pressentir d'après l'analyse de
« M. Caventou de l'opium récolté par le général Lamarque dans les Landes, conclusion qui a été mise en
« lumière de la façon la plus nette par les recherches si patiemment poursuivies par M. Aubergier, et qui
« est corroborée par l'analyse des opiums récoltés en Algérie : c'est que le climat n'exerce qu'une influence,
« ou nulle, ou douteuse, sur la qualité des opiums et sur leur teneur en morphine.

« Les conditions dans lesquelles le pavot somnifère peut être avantageusement cultivé pour en obtenir
« l'opium doivent alors être différemment appréciées.

« Les questions qui dominent l'avenir de cette intéressante industrie agricole se rapportent alors au choix « et aux aptitudes des variétés de pavot somnifère, à la nature des terrains les plus favorables à lour culture, « à la succession favorable et régulière des saisons, pour être à l'abri des intempéries qui peuvent détruire « ou menacer les récoltes; et, enfin, vient la question du prix de main-d'œuvre, avec toutes ses conséquences « économiques.

« Nous allons aborder successivement ces différentes questions :

« Pour ce qui se rapporte au choix de la variété à cultiver, les belles études de M. Aubergier ne laissent « à cet égard aucun doute. Le but principal que l'on doit vouloir atteindre pour un produit à la fois aussi « utile et aussi énergique que l'opium, c'est de l'obtenir, autant que possible, dans les conditions les plus « voisines de l'identité ; or, quand il s'agit de l'opium destiné aux préparations pharmaceutiques, la culture « du pavot pourpre, dans l'état actuel de nos connaissances, devra toujours être préférée. En effet, de pa- « tientes analyses renouvelées dans les conditions les plus diverses, pendant une suite d'années déjà satisfai- « sante, nous ont montré que l'opium extrait avec les précautions convenables des capsules du pavot pourpre, « se rapprochait infiniment de ce type de richesse en morphine de dix pour cent, que vous avez consacré.

« Les personnes qui connaissent par expérience les aptitudes souvent si capricieuses des variétés pourraient « craindre que les pavots pourpres, qui végètent si bien en Auvergne, ne réussissent pas également en Al- « gérie. Bien que rien, jusqu'ici, ne justifie ces appréhensions, dans ce cas même, il n'est pas douteux qu'avec « des efforts intelligents de culture, on pourrait créer une variété stable donnant un opium dont la richesse « en morphine se rapprocherait du type normal.

« Pour ce qui se rapporte à la nature du terrain, le sol de l'Algérie offre tant de richesse et tant de diffé- « rences, qu'il n'est pas douteux qu'il ne s'en trouve de très-favorables à la culture du pavot somnifère ; il « en sera très-probablement de même de la succession favorable et régulière des saisons, pour être à l'abri « des intempéries qui peuvent menacer la vie de la plante ou compromettre la récolte de l'opium. Une des « difficultés qu'a rencontrées M. Aubergier dans ses cultures de l'Auvergne, ce sont les gelées printanières, « qui détruisent quelquefois des jeunes plantes presque complétement. Des sécheresses excessives, des in- « tempéries à l'époque des incisions, voilà de mauvaises conditions que l'on doit pouvoir facilement éviter « dans plusieurs localités de nos départements algériens.

« La question du loyer de la terre se présente également sous le jour le plus favorable; mais il peut en être « différemment pour ce qui se rapporte au prix de la main-d'œuvre. Déjà M. le ministre pressentait cette diffi- « culté lorsqu'il disait : Une des principales causes qui ont empêché la culture du pavot somnifère de faire des « progrès en Algérie depuis 1844, ce sont les soins minutieux que nécessite l'extraction de l'opium par « incision.

« Ces soins minutieux se rapportent précisément à la question de main-d'œuvre ; et c'est la seule qui « nous paraisse présenter des difficultés sérieuses pour l'Algérie.

« Nous allons voir bientôt que la préparation de l'opium a fait, sous ce rapport, un pas décisif, mais, « avant cela, proclamons-le bien haut, pour éviter le renouvellement de tentatives infructueuses : l'expérience « de tous les temps et de tous les pays a confirmé ce fait, que le bon opium ne peut s'obtenir que par des « incisions pratiquées aux capsules du pavot somnifère.

« Sans doute, ce procédé est minutieux, et, par conséquent, coûteux; mais c'est le seul qui fournisse le « bon opium.

« M. Aubergier, qui s'est occupé avec tant de constance et de succès de cette question de l'extraction de « l'opium, a bien vu que, si on voulait lutter avec la production de l'Asie mineure, il fallait perfectionner « ce procédé minutieux des incisions.

« Tout ce qu'a pu faire cet habile observateur peut servir de modèle pour ce que l'on peut faire en Al- « gérie : procédé d'incision, méthode pour recueillir et dessécher le suc, utilisation des grains, il n'a rien « laissé à désirer; aussi nous pensons qu'il est indispensable de reproduire ici l'ensemble des moyens qu'il a « si heureusement appropriés à la préparation économique de l'opium.

« Les incisions sont pratiquées avec un instrument qui porte quatre lames de canif. Ces lames sont en-
« châssées dans un manche parallèlement, de telle façon que leur pointe ne fait saillie que d'un ou deux
« millimètres et ne peut pénétrer dans l'intérieur de la capsule. La préoccupation qu'entraîne la direction à
« donner à l'instrument se trouve ainsi écartée; le travail est plus facile, plus rapide, il peut être confié à des
« mains inexpérimentées; avantage considérable, lorsqu'il s'agit d'introduire une industrie nouvelle dans
« un pays.

« Au lieu de laisser le suc qui s'écoule à la suite de l'incision se dessécher sur la capsule, exposée aux pous-
« sières et à toutes les intempéries de l'atmosphère, il est de beaucoup préférable, pour la qualité de l'opium
« à obtenir et pour assurer la récolte, de le faire enlever immédiatement.

« L'ouvrière qui fait les incisions est suivie, à quelques minutes de distance, par une autre ouvrière, qui
« en recueille le produit.

« Ce suc est ensuite exposé au soleil jusqu'à complète dessiccation.

« Ce sont des modifications qui en apparence semblent légères, et qui, cependant, changent complète-
« ment l'économie du procédé par incisions, de telle manière que le prix de la main-d'œuvre se trouve abaissé
« des deux tiers.

« Or, c'est là précisément la condition qui, pour l'Algérie, pouvait laisser le plus d'incertitude au succès.

« Quand au rendement en graine, qui peut s'ajouter si heureusement au rendement en opium, M. Che-
« valier a établi que la variété de pavot pourpre fournissait au moins autant de graine que la variété du pavot
« œillet; que les incisions ne diminuaient pas la proportion qu'on en obtient et ne changeaient rien à la
« richesse en huile.

« Voilà de nouveaux et de beaux éléments de succès pour la solution de la question économique de la
« production de l'opium algérien.

CONCLUSION.

« Les échantillons d'opium transmis par M. le ministre de la guerre à l'Académie, et fournis par le sieur
« Germain, colon du village de Montpensier, et par le sieur Malval, cultivateur à Fouka, et celui récolté en
« 1851, à la pépinière centrale, sont d'excellente qualité.

« Il est à désirer que la culture du pavot somnifère pour extraire l'opium s'étende en Algérie, non-seule-
« ment sous le point de vue d'affranchir notre pays d'un tribut payé à l'étranger, mais encore sous celui plus
« important d'obtenir un produit se rapprochant de l'identité. »

CHAPITRE XII. — PRODUCTION D'ALCOOL D'ASPHODÈLE.

Chaque jour, en quelque sorte, voit s'accroître la richesse productive de l'Algérie; tantôt ce sont des végétaux tirés des points les plus éloignés du globe, et qui, transportés dans la colonie, s'y naturalisent avec la plus grande facilité; tantôt ce sont des plantes considérées jusque-là comme nuisibles et incommodes, et que l'industrie parvient à utiliser et dont elle tire profit.

Le produit dont il s'agit ici appartient à cette dernière catégorie.

L'asphodèle (*Asphodelus ramosus, Lin.*) est une plante vivace de la famille des liliacées. Originaire de la région méditerranéenne, elle abonde dans certaines contrées où les terres sont incultes, au point de rendre très-difficile la mise en valeur du sol.

Dans son état de développement moyen, cette plante se compose d'une ou plusieurs tiges très-courtes, au sommet desquelles sont attachées des feuilles uniformes et engainantes à la base. Immédiatement au-dessous de ces feuilles, se développent sur la tige des racines fibreuses, fusiformes, charnues, très-renflées au centre et dont quelques-unes atteignent, dans cette partie, jusqu'à trois centimètres de diamètre.

Après de nombreuses expériences, un colon de Damrémont, dans la province de Constantine, est parvenu à extraire de ces racines, par un traitement industriel, un alcool qui, au dire des personnes les plus compétentes, ne le cède en rien aux meilleurs alcools de raisin. Commencés en 1850, ses essais ont rencontré dès le principe des difficultés de tous genres, mais qu'il est parvenu à surmonter à force de persévérance et d'étude.

En 1852, les recherches étaient terminées, une usine, établie sur une large échelle, distillait 600 litres d'alcool en 24 heures, et alimentait déjà la consommation locale.

L'opération, continuée dans une plus large proportion encore pendant la campagne 1853, s'est améliorée en outre sous le rapport de la qualité du produit.

Un pareil succès a tout naturellement éveillé l'attention des spéculateurs. Dès 1853, une seconde fabrique, pouvant produire dix hectolitres d'alcool par jour, a été installée dans la province d'Oran, et une autre a commencé à s'installer dans la province d'Alger.

Considérée au point de vue économique, l'industrie qui s'est récemment créée en Algerie doit être considérée comme un véritable bienfait pour le pays. Les avantages qui en découlent sont:

1° De permettre aux cultivateurs de débarrasser leurs terres d'une plante essentiellement envahissante, et, par suite, d'en rendre la culture plus facile;

2° De donner de la valeur à un produit du sol qui n'en avait aucune;

3° D'occuper un grand nombre de bras pendant les époques de chômage.

Les avantages qu'en retirera la France ne sont pas moins considérables. Arrivant sur les marchés au moment où la rareté des produits similaires se fait généralement sentir, l'alcool d'asphodèle contribuera à combler une partie du déficit qui affecte les vignobles et permettra de maintenir les prix à un taux moyen qui les laissera accessibles à la consommation.

Les ressources qu'offre l'asphodèle à la fabrication de l'alcool sont incalculables. Celles dont on a constaté l'importance, en ce qui concerne la plaine de la Métidja, ne couvrent pas moins de 60,000 hectares susceptibles de donner 40,000 kilogrammes de racines chacun. Ce serait donc 2,400,000,000 kilogrammes de racines d'asphodèle pour ce point seulement.

En admettant, ce qui est le rendement normal, un produit net de 5 p. o/o, on trouverait à extraire environ 12,000,000 litres d'alcool. De semblables ressources sont réparties d'une manière à peu près uniforme dans toutes les localités du territoire.

On a dit en commençant cette notice, que l'alcool d'asphodèle avait été jugé égal en qualité à celui du raisin.

Le rapport ci-après est le meilleur témoignage qu'on puisse invoquer à cet égard. L'alcool examiné provient de la distillerie de Damrémont, et l'expérimentateur est M. Dumas, sénateur et membre de l'Institut

Voici le rapport du savant académicien :

« Vous avez voulu avoir mon avis sur un nouveau produit de l'Algérie, *l'alcool d'asphodèle;* vous m'en avez « fait remettre dans ce but un échantillon accompagné d'une notice relative à sa fabrication.

« Je dois vous faire remarquer d'abord, Monsieur le Maréchal, que cette notice ne fournit aucun détail qui soit « propre à fixer mon attention au sujet de la question économique que soulève la production de cet alcool. « Il est impossible, après l'avoir lue, d'affirmer: 1° que la fabrication de l'alcool d'asphodèle puisse s'établir « sur une grande échelle; 2° qu'elle soit susceptible de s'effectuer avec profit; 3° que le procédé suivi pour « l'extraction de cet alcool soit le meilleur qu'il y ait à employer.

« Je réserve donc mon opinion sur tous ces points.

« Quant à l'échantillon d'alcool considéré en lui-même, abstraction faite de son origine et de son prix de « revient, je n'aurai que des éloges à donner à ce produit.

« 1° Il est limpide et incolore; son odeur franche est celle de l'alcool même. Évaporé sur la main, il n'y « laisse aucun résidu gras; celle-ci n'exhale aucune odeur spéciale, ni celle de l'empyreume, ni celle du « fuselöl, ni celle de l'huile de pomme de terre; l'odeur alcoolique se conserve agréable et pure.

« 2° Mêlé avec deux fois son volume d'eau il donne un mélange dont l'odeur offre quelque analogie avec « celle que l'alcool du vin donne en pareille circonstance. L'alcool de pommes de terre et celui de grains « donnent avec l'eau des mélanges dont l'odeur spéciale est facile à reconnaître; l'alcool d'asphodèle n'a rien « de commun avec eux. L'alcool du vin, après son mélange avec l'eau, laisse apercevoir l'odeur propre de « l'éther œnantique : c'est de cet alcool que l'alcool d'asphodèle se rapproche plutôt.

« 3° On a constaté que l'alcool d'asphodèle ne contenait ni acide, ni sels, ni matière huileuse, de la façon « suivante :

« Cent centimètres cubes d'alcool ont été mêlés avec deux cents centimètres cubes d'eau distillée; le mé- « lange, demeuré limpide, a été distillé au bain-marie, dans un bain d'eau saturée de sel marin. Le produit « de la distillation, fractionné, n'a, dans aucun moment, offert ni trouble ni louche, soit qu'on l'ait examiné « pur, soit qu'on l'ait mêlé d'eau avant l'examen.

« On a arrêté la distillation, lorsqu'il restait environ 2 centimètres cubes de liquide dans la cornue. Ce « résidu était incolore, inodore, insipide. Il s'est mêlé à l'eau sans la troubler. Le nitrate d'argent, l'oxalate « d'ammoniaque, le nitrate de baryte l'ont laissé parfaitement limpide : il ne contenait donc ni chlorures, ni « acide sulfurique, ni sels de chaux; d'ailleurs il n'était pas acide.

« La moitié de ce résidu évaporé à sec a laissé un léger résidu brun, qui provenait sans doute de quelque « trace de matière organique fournie par le bouchon.

« Pour s'assurer, par une autre voie, si l'alcool ne contenait pas quelque trace d'huile volatile à l'état de « mélange, on a fait usage de l'acide sulfurique concentré, qui colore à froid la plupart de ces huiles, en les « charbonnant.

« En mêlant 20 centimètres cubes d'acide et 20 d'alcool, on a obtenu un mélange brun clair;

« 10 centimètres cubes d'acide et 10 d'alcool ont donné un mélange jaune brun;

« 5 centimètres cubes d'acide et 5 d'alcool ont fourni un mélange presque incolore.

« En diminuant la masse des mélanges, la chaleur que leur formation excite devient de plus en plus faible; « la coloration que l'acide sulfurique chaud produit en agissant sur l'alcool, cesse de se manifester, et on « peut conclure de l'examen du dernier d'entre eux que l'alcool d'asphodèle ne contient aucune huile colo- « rable à froid par l'acide sulfurique.

« 5° Versé sur une glace bien propre, l'alcool d'asphodèle s'évapore, en laissant çà et là quelques taches « si ténues, qu'on ne peut les voir qu'en faisant miroiter la plaque. A la loupe, elles offrent l'aspect gras ou « cireux; la matière qui les forme paraît solide; elle est inodore; on ne saurait la confondre avec une huile; « elle rappelle plutôt les produits qu'on retire du liége, et tout indique en effet que le bouchon de liége « de la bouteille a cédé ce produit à l'alcool examiné.

« 6° L'alcool d'asphodèle brûle sans résidu. Sa flamme est parfaitement identique avec celle de l'alcool pur.

7° A la température de 18°, l'alcoomètre y marque 8°,5; ce qui, correction faite pour ramener l'indica- « tion à 15°, donnerait 87°,3 d'alcool p. o/o.

« L'aréomètre de Cartier y marque 33° 1/3, correspondant aussi à 87°,5.

« Sa densité, prise à 20°, est égale à 0,842; ce qui s'accorde avec les indications précédentes.

« En résumé, l'alcool d'asphodèle est d'une qualité très-marchande, d'un titre élevé, et d'une pureté qui « ne laisse rien à désirer, du moins dans l'échantillon que j'ai examiné.

« On n'a qu'un vœu à former, c'est que l'Algérie en puisse produire beaucoup de semblable.

« J'aurais été curieux de connaître les procédés d'extraction de cet alcool. J'espère, Monsieur le Maréchal, « que vous serez assez bon pour me les communiquer quand ils seront parvenus à votre connaissance. »

CHAPITRE XIII. — CULTURES DIVERSES.

Avant de clore la liste des cultures algériennes, il reste à parler de certaines productions qui, bien que n'ayant occupé jusqu'à présent qu'une très-petite place dans les travaux agricoles de la colonie, ou même étant restées renfermées dans le cercle des essais administratifs, sont évidemment appelées à s'étendre un jour et à prendre rang parmi les ressources naturelles du pays.

Ces productions sont :

Le sumac,
La salsepareille,
Le riz et surtout le riz sec de la Chine,
Le café,
La vanille,
Le sorgo à sucre,
La canne à sucre,
Le bambou de la Chine, etc.

On va donner un rapide aperçu des essais dont ces diverses cultures ont été l'objet.

Sumac. — Ce végétal, employé par l'industrie du corroyage, n'est pas cultivé en France. Le commerce le tire de l'Amérique et de la Sicile, en quantités qui s'élèvent, année moyenne, à plus de deux millions de kilogrammes, ayant une valeur approximative d'un million de francs.

Le sumac est indigène de l'Algérie, où il croît à l'état sauvage. Cette espèce a été expérimentée à la pépinière centrale du Gouvernement, parallèlement aux variétés originaires de Virginie, de la Caroline (États-Unis) et de la Sicile. A la fin de 1853, une plantation d'une contenance d'un hectare renfermait les variétés ci-après :

Sumac de Sicile, dans une situation prospère;
——— indigène, *idem.*
——— glabre de la Caroline, en bon état;
——— de Virginie, *idem ;*
——— Texera également indigène (Province d'Oran), végète vigoureusement;
——— Fustet, plus délicat que les autres, mais végétant toutefois d'une manière convenable.

Cette plantation, encore récente en 1853, n'a pas donné de produits pendant cette campagne; la récolte a été opérée en 1854; les feuilles recueillies ont été envoyées en France, où elles ont été soumises à l'appréciation des hommes compétents.

On a cultivé aussi, à la pépinière centrale, une espèce de sumac venu de Chine, et qui donne par incision une gomme qui est la laque des Chinois. C'est le rhusvernicifera, D. C. Cette espèce, parfaitement naturalisée aujourd'hui, a donné lieu à une plantation spéciale.

La culture du sumac est encore peu répandue parmi les colons; mais il n'est pas douteux que, lorsqu'elle sera plus connue, elle prendra un développement en rapport avec les besoins de la consommation.

Salsepareille. — La salsepareille, arbuste originaire de certaines contrées chaudes de l'Amérique, est, comme on sait, une plante officinale dont le produit donne lieu à un commerce assez étendu. Des plants de salsepareille tirés des pays producteurs les plus estimés, notamment du Honduras, ont été transportés en Algérie par les soins de l'administration; introduits à la pépinière centrale, la reprise s'en est faite dans les meilleures conditions, et aujourd'hui l'on peut considérer la naturalisation de ce précieux végétal comme

parfaitement assurée dans la colonie, où vraisemblablement il ne tardera pas à passer des cultures expérimeotales de l'administration dans la pratique des agriculteurs.

Riz. — Bien que des marais couvrent quelques surfaces de l'Algérie, la culture du riz telle qu'elle se fait dans la Caroline, dans une partie de l'Italie, etc., n'a pas été tentée dans la colonie.

On n'a pas pensé qu'il y eût intérêt à encourager cette production, qui est toujours une cause permanente d'insalubrité dans les pays où elle s'obtient. Mais l'administration a introduit dans le pays une variété de la Chioe coonue sous le nom de *riz sec*, et qui, n'exigeant pas plus d'irrigations que celles accordées aux cultures ordinaires, présente à peu près les mêmes avantages que la première, sans offrir les mêmes ioconvénients.

La culture du riz sec de la Chine commence à se répandre parmi les colons; chaque année des semences sont délivrées aux producteurs pour leurs plantations, et l'importance des récoltes s'accroît rapidement. Cette variété de céréale a même été adoptée dans le sud du pays, et les indigènes de Biskara notamment, suivant en cela les indications données par les agents de l'administration, la cultivent autour des palmiers, où elle prospère admirablement.

Café. — Les conditions atmosphériques très-favorables que présente l'Algérie pour l'acclimatation de la plupart des végétaux des tropiques, ont depuis longtemps porté à penser que le caféier pourrait très-bien réussir dans la colonie. Les premiers essais tentés sous ce rapport remontent à plus de dix anoées; mais, soit que les plantes avec lesquelles on avait opéré n'aient pas été reçues en bon état de conservation, soit que le sol ou l'exposition ne leur aient pas été appropriés, toujours est-il qu'ils demeurèrent sans résultat.

En 1846, un envoi de plantes vivantes de différentes espèces arriva à la pépinière ceotrale, adressé par le directeur du jardin botanique de l'île Bourbon; dans le nombre se trouvaient trois pieds de caféier de la variété appelée moka. Ces plantes étaient chétives et languissantes; mises en pleioe terre, elles résistèrent pendant deux ans sans donner aucun signe de végétation et finirent par périr.

En 1848, l'expérience fut recommencée avec des graines de la Martinique : semées dans la terre avec les précautions requises, ces graines germèrent rapidement et donnèrent naissance à des plantes vigoureuses. A la fin de 1851, elles avaient 50 centimètres de hauteur au-dessus de la terre.

Au printemps de 1852, un certain nombre de ces plantes furent iostallées en pleine terre dans un emplacement en pente dépendant de la pépinière, et l'on eut soin de les ombrer d'abord pour les garantir des ardeurs du soleil, puis de les arroser de temps en temps pendant tout le cours de l'été. Deux mois après, presque toutes les plaotes fleurirent, mais, comme elles avaient éprouvé une secousse par le fait de la transplantation, peu de fruits nouèrent. Après les premières pluies d'automne, la croissance des jeunes caféiers redoubla d'énergie, les feuilles s'élargirent considérablement et devinrent d'un vert noir.

Il est certain que la position d'un terrain accideoté convient particulièrement à ce végétal, car d'autres sujets de même âge et de même force ayant été plantés, comme poiot de comparaison, dans un terrain à surface unie et où l'air est plus concentré, la végétation en fut très-lente, et une très-grande différence se fit remarquer entre leur situation et l'état de prospérité de ceux du terrain accidenté.

Au commencement de 1853, les caféiers avaient presque tous atteint plus d'un mètre de hauteur, et, malgré l'abaissement de la température, leur végétation ne s'était pas ralentie. Quelques-uns avaient des fruits près d'arriver à complète maturité, et l'on remarquait chez tous les sujets de nombreux boutons à fleurs qui se préparaient pour le printemps. La marche de cette culture a continué à être des plus satisfaisaotes pendant le reste de la campagne, et les fruits qui ont été récoltés ont permis de faire de nouveaux semis et d'accroître l'importance de la plantation.

Ces essais, arrivés si rapidement à bon terme, ont déterminé un certain nombre de colons, dans les trois provinces, à en entreprendre de semblables sur leur exploitation. Pour leur en faciliter les moyens, l'administration a fait venir du Brésil des graines d'une espèce très-estimée dans le commerce. Ces semences ont été distribuées gratuitement aux demandeurs à la fin de 1853, et elles ont dû être employées au printemps

suivant. Au moyen de ces mêmes graines, des expériences ont dû également être faites dans chacune des pépinières qui appartiennent, soit aux particuliers, soit à l'État.

La réussite en pleine terre d'un produit commercial de cette importance peut être considérée comme un événement heureux qui vient de nouveau révéler d'une manière irrécusable la puissance de production du sol algérien, et donner à cette partie de nos possessions un titre de plus à l'attention du monde producteur.

Vanille. — Les premiers essais relatifs à la culture de la vanille ne datent que de 1847. A cette époque, dans un envoi de plantes vivantes venues de la Martinique se trouvaient quelques tronçons de vanille dont l'état de conservation laissait à désirer. Malgré tous les soins, un seul pied put être conservé, et, bien que placé dans la serre, sa végétation resta longtemps latente. Ce n'est qu'en 1849 qu'il commença à végéter avec vigueur et à donner des pousses dont on profita pour faire des boutures.

Pour bien faire apprécier les soins et les précautions dépensées pendant les expériences consacrées à la naturalisation de la vanille, on ne peut fournir de meilleurs renseignements que ceux qui ont été adressés sur cet objet par le directeur de la pépinière centrale, à qui revient tout l'honneur du succès. Voici comment s'exprime cet agent supérieur :

« J'avais la certitude que cette plante épiphyte comme le lierre, étant plantée dehors avant d'avoir acquis « un certain développement, et avant d'avoir appliqué ses crampons ou racines aériennes sur un corps quel- « conque, ne pourrait résister à la sécheresse de l'été et ne parviendrait jamais, dans le courant de la belle « saison, à un empattement suffisant pour résister pendant l'hiver.

« J'ai, en conséquence, disposé dans la serre des supports portatifs de deux mètres de hauteur, dont la « surface fut arrangée rustiquement avec de la mousse. Les jeunes vanilles furent élevées sur ces supports où « bientôt elles établirent leurs racines aériennes dont le développement était favorisé par le contact de la « mousse entretenue constamment fraîche au moyen d'aspersions fréquentes.

« A la fin de 1851, les jeunes vanilles avaient atteint le sommet de leur support. Au printemps de 1852, « je les fis sortir de la serre, par un temps pluvieux et laisser quelque temps séjourner à l'ombre sous des « arbres pour les habituer à l'air libre, puis je les fis établir au pied d'un mur exposé à l'est, que préalable- « ment j'avais fait tapisser de mousse. Cet espalier improvisé se trouvait en partie ombragé par le feuillage « des bananiers; on appentit au sommet du mur un toit à claire-voie en roseaux, pour briser les rayons du « soleil. Un ruisseau d'arrosage coulait près du mur et laissait échapper sur les vanilles une certaine évapora- « tion, puis tous les soirs, on avait le soin, avec une petite pompe à jet continu, d'asperger la toiture, le « mur, la mousse, les vanilles et le sol environnant.

« Les plantes ne tardèrent pas à prendre une vigueur considérable, sous l'influence de ce traitement, « merveilleusement secondé par la haute température de l'été, des jets nouveaux se développèrent à « l'aisselle des feuilles, les tiges devinrent plus grosses, les feuilles plus larges, plus charnues et d'un vert « plus foncé, les racines aériennes s'allongèrent fortement et descendirent vers le sol. Depuis la mise à « demeure de ces vanilles, leurs tiges nouvelles se sont allongées de trois mètres, on les a inclinées à leur « partie supérieure pour leur faire garnir le mur en largeur. »

Le directeur de la pépinière centrale termine en faisant remarquer que la seule influence que l'abaissement de la température a exercée sur les plantes s'est bornée à un moment d'arrêt dans la végétation. Aucune altération ne s'est fait voir dans la couleur des tiges et des feuilles, pas même à l'extrémité des rameaux où cependant le tissu est excessivement tendre et délicat.

Outre les vanilles dont il vient d'être parlé, d'autres ont également été placées en espalier au pied d'un arbre, et, dans cette position un peu risquée, elles n'ont que très-médiocrement souffert des pluies froides et de la grêle.

En résumé, la floraison et la fructification de ces vanillers confiés à l'air libre paraissaient complétement assurées, et il n'est pas douteux désormais que, moyennant des soins appropriés à la nature de cette plante, elle ne donne, dans beaucoup de localités, des produits abondants et de belle qualité. Évidemment ces soins

réclament une aptitude particulière et entraînent à d'assez fortes dépenses; mais on sait que la vanille est un produit dont le prix reste toujours fixé à un taux élevé; quelles que soient donc les dépenses auxquelles sa culture donnera lieu, il est permis d'espérer qu'elles resteront néanmoins bien au-dessous de la valeur commerciale que ce produit acquiert sur les marchés de la métropole, et que les colons trouveront avantage à diriger leurs travaux de ce côté.

Sorgo à sucre. — Cette plante est cultivée sur plusieurs points du globe pour sa production sucrée, et notamment en Chine où elle occupe de très-grands espaces de terrain. Des expériences entreprises en 1853, à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, ont fait reconnaître la possibilité de la naturaliser dans la colonie au grand avantage des planteurs qui pourront en consacrer les produits à la fabrication de l'alcool. Les plantes se sont élevées de 3^{m},50^{c} à 4 mètres de hauteur; les tiges étaient grosses et bien nourries, et le jus qui en a été retiré avait une densité de 8 degrés Cartier.

Des graines de cette précieuse plante, obtenues de la plantation effectuée, ont été employées à de nouveaux essais, et bientôt cette production pourra prendre sa place dans les cultures particulières.

Canne à sucre. — Depuis longtemps déjà la canne à sucre est naturalisée en Algérie. De la pépinière centrale du Gouvernement où elle a d'abord été acclimatée, elle s'est peu à peu répandue chez quelques colons, qui en ont obtenu de très-beaux produits. Les principales variétés cultivées sont la grosse blonde d'Otaïti, la rubanée de Batavia, la violette de Saint-Domingue et l'ordinaire. Un seul obstacle s'est opposé, jusqu'à présent, à l'essai de cette production, l'absence d'une industrie correspondante pour en utiliser et fabriquer les produits, surtout en alcool. Bien que cette industrie exige un matériel considérable et un grand attirail d'appareils de toutes sortes, on est fondé à penser qu'elle ne tardera pas à s'implanter dans le pays.

Bambou. — On connaît le rôle important que joue le bambou dans l'agriculture et dans l'industrie des différentes contrées de la Chine; objet d'une culture très-répandue, le bambou est employé par les Chinois aux usages les plus divers et les plus variés. Plusieurs variétés ont été introduites en Algérie: les plus remarquables sont le bambou de l'Inde, le bambusa Thouarsii et le bambusa spinosa, et toutes ont parfaitement réussi, prenant un développement et atteignant une hauteur aussi considérable que dans les pays d'où elles sont originaires.

Là ne se borne pas la nomenclature des végétaux qui sont cultivés ou qui ont été essayés en Algérie. Dans l'impossibilité de les mentionner tous, on se contentera de citer le maïs, dont seize variétés, tirées de tous les points du globe, ont été importées et sont cultivées par la généralité des colons, le camphrier et le figuier élastiques, deux arbres économiques actuellement naturalisés à la pépinière centrale, le myrica cerifera et d'autres plantes produisant des matières sébacées ou cireuses qui sont en voie d'acclimatation, les dioscorea japonica et celtissima, diverses variétés de patates et d'ignames dont la production s'étend plus rapidement chaque année, le quinquina, dont la culture n'a pas encore réussi, mais qu'on ne désespère pas de mener un jour à bon terme; enfin une multitude de plantes économiques ou alimentaires venues du Brésil, de l'Inde, de la Chine, etc., et qui, après avoir été expérimentées avec succès dans les pépinières de l'État, passent ensuite dans la culture des colons, dont elles augmentent les ressources et le bien-être.

CHAPITRE XIV. — PÉPINIÈRES DU GOUVERNEMENT.

Les pépinières entretenues aux frais de l'État et dirigées par des agents spéciaux appartenant à l'administration, ont continué à rendre à la colonisation, pendant les campagnes 1852-1853 et 1853-1854, tous les services qu'on était en droit d'attendre de ces utiles établissements. Grâce à leur concours, les planta-

tions ont pris de tous côtés un accroissement remarquable, amenant à leur suite l'assainissement du pays et la fécondation du sol, qu'elles facilitent en y entretenant l'humidité.

L'acclimatation des végétaux exotiques et leur diffusion dans les cultures particulières a fait parallèlement des progrès non moins marqués. On a pu en voir la preuve dans les notions qui précèdent; on la trouvera encore dans les indications ci-après, que fournit l'état de situation des diverses pépinières, et notamment de la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, qui est, de toute la colonie, celle dont la destination est plus particulièrement dirigée vers la naturalisation des plantes étrangères. Cet état de situation constatant aussi les travaux opérés dans chacun des établissements en question, et les livraisons de végétaux effectuées, on pourra facilement se rendre compte, en le consultant, de la place considérable que les pépinières occupent dans l'œuvre de la colonisation algérienne.

PROVINCE D'ALGER.

CAMPAGNE 1852—1853.

Une nouvelle pépinière ayant été installée, au commencement de l'année 1852, sur le territoire de Laghouat récemment conquis, le nombre de ces établissements pour la province d'Alger a été ainsi porté à six, savoir : la pépinière centrale à Alger, les pépinières secondaires à Médéah, à Milianah, à Aumale, à Orléansville et le jardin d'expérimentation à Laghouat.

PÉPINIÈRES CENTRALES À ALGER.

En 1852, le personnel de la pépinière centrale se composait de:

1 directeur,
1 jardinier en chef,
1 régisseur comptable,
3 chefs de carré,
2 concierges.

Total..... 8 agents, sans compter un nombre indéterminé d'ouvriers dont le chiffre a varié suivant les besoins du service.

Les dépenses effectuées au titre du matériel se sont élevées à 10,232 fr. 02 cent. y compris une somme de 1,750 francs affectée à la location de terrains. Une somme de 4,392 fr. 04 cent. a été consacrée à l'achat de matériel persistant, sous forme de fer, de bois, de planches, de verre, de peinture et d'objets différents qui ont été consignés à l'inventaire comme instruments, outils, installations diverses. Le reste a été employé en achats de plantes et de graines, et en matériel d'une consommation journalière, tels que fourrage et orge pour la nourriture des animaux, fumiers, charbon de terre pour le chauffage des serres, huile, graisse, corde, fil de fer, papier, fournitures de bureau, etc.

Les frais de main-d'œuvre ont atteint le chiffre de 37,767 fr. 98 cent. Au moyen de cette somme on a déraciné et extrait de terre les arbres livrés aux colons; cultivé, récolté, séché et mis en paquet les graines distribuées aux planteurs, entretenu les arbres et les plantes, mis en pépinière 183,534 sujets nouveaux, fait de nombreux semis d'arbres fruitiers et forestiers; greffé 122,757 arbres à fruits et autres, tenu en état les serres et les carrés d'acclimatation, soigné les écoles d'arbres fruitiers et forestiers, pratiqué de nombreux essais de reboisement, opéré cinq cents mètres de drainage, installé une bananerie de 300 touffes dont tout le terrain a été défoncé à $0^{m},70$ de profondeur.

On trouvera ci-après le détail des principales opérations.

Les arbres, plants et graines, livrés aux colons pendant la campagne 1852-1853, ont atteint un chiffre assez considérable; on pense qu'il ne sera pas sans intérêt d'en indiquer ici le détail par espèces et catégories, ce qui fera apprécier l'importance donnée par les cultivateurs à chaque nature de plantation.

	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX DU COMMERCE.	SOMMES TOTALES.
ARBRES VERTS RÉSINEUX.	Nombre.	fr. c.	fr. c.
Cyprès	0,701	0 75	5,025 70
Pins Sylvestres	70	0 75	57 00
— d'Alep	93	0 75	69 75
— pignons en pots	1,761	1 50	2,641 50
— de Corse	52	1 00	52 00
— des Canaries	3	1 00	3 00
Thuya de la Chine	1,106	6 75	829 00
Total	0,702	....	8,078 50
ARBRES ÉCONOMIQUES.			
Mûriers blancs	8,446	1 08	0.121 68
Frênes à fleurs, frênes à feuilles rondes	36	1 00	30 00
Chênes à glands doux, Chênes-liéges	17	1 00	17 00
Chênes à vellanée de la Grèce	11	1 00	11 00
Total	8,510	....	9,185 08
ARBRES FORESTIERS.			
Bouleaux	550	1 00	550 00
Broussonettéiers	444	1 00	444 00
Chênes	1,423	1 00	1,423 00
Érables	4,875	1 00	4,075 00
Fériers d'Amérique	1,028	1 00	1,028 00
Frênes	570	1 00	570 00
Mélia azédarach	39	1 00	39 00
Micocouliers	3,808	1 00	3,898 00
Noyers noirs	20	1 00	26 00
Ormes	6,189	1 00	6,189 00
Peupliers	2,217	1 00	2,217 00
Platanes	2,147	1 00	2,147 00
Planera de Tiflis	39	1 00	30 00
Robiniers blancs	1,431	1 00	1,431 00
Saules	552	1 00	552 00
Vernis du Japon	83	1 00	83 00
Total	20,114	....	26,114 00
ARBRES FRUITIERS.			
Abricotiers	2,416	1 00	2,410 00
Amandiers	2,720	1 00	2,726 00
Bibaciers élevés en pots	244	2 50	610 00
Caroubiers	203	2 00	406 00
Coignassiers	1,350	1 00	1,359 00
Cerisiers	2,170	1 00	2,176 00
Épines-vinettes	37	0 25	0 25
Grenadiers	310	1 50	465 00
Framboisiers	113	0 25	28 25
Figuiers	541	1 00	541 00
——— boutures	138	0 05	6 90
Mûriers à fruits noirs	62	1 00	02 00
Noyers	1,895	1 00	1,805 00
Néfliers ordinaires	250	1 00	259 00
Noisetiers	170	0 30	52 80
Oliviers	301	2 00	722 00
Pruniers	061	0 80	768 80
Pêchers	2,007	1 00	3,697 06

	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX DU COMMERCE.	SOMMES TOTALES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.
Pommiers	5,515	0 80	4,412 00
Poiriers	3,253	0 80	2,602 40
Vignes de deux ans	7,708	0 25	1,040 50
Orangers	1,051	4 00	4,204 00
Limoniers, cédratiers, pamplemousses	724	3 50	2,334 00
Bigaradiers forts	1,644	1 50	2,466 00
Goyaviers en pots	81	3 00	243 00
——— en mottes	137	2 66	274 00
Bananiers à gros fruits	147	6 00	882 00
——— ordinaires et nains	333	4 00	1,340 00
TOTAL	38,350	....	30,166 90
ARBRES D'AGRÉMENT.			
Acacia de Constantinople	32	1 50	78 00
Belle-Sombra	204	1 00	204 00
Cerisiers, lauriers au lait	58	1 00	58 00
Chalef	21	1 00	21 00
Chicot du Canada	311	1 00	311 00
Cytise des Alpes	3	1 00	3 00
Dattiers du levant en pots	303	3 00	909 00
Gainiers des bosquets	51	1 00	51 00
Lauriers d'Apollon	843	1 00	843 66
Maclura aurantiaca	67	1 00	67 00
Paulownia impérialis	40	2 00	80 00
Pistachiers de l'Atlas	07	1 00	07 00
Ptelea trifoliata	33	1 00	33 00
Robiniers roses et visqueux	47	1 00	47 00
——— parasols	66	1 00	66 00
Savonniers paniculés	121	1 66	121 00
Sterculiers	791	1 00	791 00
Troenes du Japon	66	1 00	66 00
TOTAL	3,144	....	3,816
ARBRES EXOTIQUES NOUVELLEMENT ACCLIMATÉS.			
Bambous de l'Inde	142	3 00	426 00
——— boutures	313	0 73	234 75
——— épineux élevés en pots	10	3 50	33 00
Ficus scabra	11	1 00	11 00
—— religiosa	0	1 00	9 00
—— sycomorus	40	1 00	40 00
—— elastica	34	1 00	34 00
Casuarina lateriflora	34	1 00	34 00
——— equisetifolia	27	1 00	27 00
Acacia quadrangularis, etc.	22	1 00	22 00
——— strombulifera	12	1 00	12 00
Paratropia umbraculifera	14	1 00	14 00
Croton sebiferum	4	1 00	4 00
Schinus molle	13	1 50	22 50
Schinus terebenthinaceus	3	1 50	7 50
Sapindus indica	3	1 00	3 00
Grewia occidentalis	17	1 00	17 00
Prosopis juliflora	2	1 66	2 00
TOTAL	714	....	034 75

	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX DU COMMERCE.	SOMMES TOTALES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.
ARBRISSEAUX EXOTIQUES.			
A 1f 00c	110	1 00	110 00
A 1f 30c	345	1 30	448 50
A 1f 65c	409	1 03	074 85
TOTAL	864	....	1,233 35
ARBRISSEAUX D'AGRÉMENT.			
A 0f 70c	1,203	0 70	842 10
A 0f 80c	44	0 80	33 20
A 1f 00c	89	1 00	80 00
Rosiers	740	1 00	746 00
TOTAL	2,082	....	1,712 30
ARBRISSEAUX GRIMPANTS.			
A 0f 60c	373	0 60	223 80
A 0f 80c	20	0 80	10 00
A 1f 30c	128	1 30	100 40
TOTAL	521	....	400 20
JEUNES PLANTS D'ARBRES.		Le cent.	
Cyprès pyramidaux, d'un an	7,900	3 00	237 00
——— de deux ans	5,245	4 00	200 80
Pins d'Alep, de deux ans	1,000	4 00	40 00
Thuya de la Chine, de deux ans	1,050	4 00	42 00
Mûriers blancs, de deux ans	10,700	4 00	428 00
Pommiers paradis	11,100	3 00	333 00
Bigaradiers, de trois ans	12,053	6 00	777 30
Caroubiers, de deux ans	400	4 00	10 00
Noyers ordinaires, d'un an	4,400	3 00	132 00
Micocouliers, de deux ans	10,510	6 00	630 60
Robiniers, de deux ans	14,070	3 00	422 10
Féviers d'Amérique, de deux ans	9,400	4 00	370 00
Chênes rouvres, de deux ans	2,000	4 00	80 00
——— à glands doux, de quatre ans	600	4 00	24 00
Jeunes plants divers, d'un an	14,073	2 00	281 50
Idem	610	1 35	823 50
TOTAL	100,013	....	4,852 80
PLANTES VIVACES D'AGRÉMENT.			
A 0f 30c	677	0 30	203 10
A 0 40	00	0 40	27 00
A 0 50	31	0 50	13 50
A 0 65	53	0 65	34 45
A 1 00	20	1 00	29 00
A 1 40	31	1 40	71 40
TOTAL	910	....	381 05
PLANTES GRASSES D'AGRÉMENT.			
A 0f 40c	113	0 40	45 20
A 0 50	144	0 50	72 00
A 0 00	20	0 00	23 40
A 1 30	122	1 30	158 00
TOTAL	405	....	299 20
PLANTES VIVACES MÉDICINALES	97	0 30	20 10

	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX DU COMMERCE.	SOMMES TOTALES.
	Nombre.	fr. c.	fr. c.
PLANTES VIVACES POTAGÈRES.			
A 0f 75c le cent	2,513	0 73	18 84
A 0 13 pièce	254	0 13	33 02
A 0 20 pièce	27	0 20	5 40
A 1 50 le cent	14,025	1 30	210 37
TOTAL	10,810	....	207 63
PLANTES VIVACES ÉCONOMIQUES.			
Cannes à sucre, boutures	524	0 05	26 20
Houblon	179	0 15	26 35
Caladium esculentum	220	0 75	165 00
TOTAL	923	....	218 03
TUBERCULES ALIMENTAIRES.			
Patates, kilog	186	0 40	74 40
Boussingaultia basseloides, kilog	11	0 50	5 50
TOTAL	107	....	70 90
Graines d'arbres			665f 33c
——— de plantes potagères			1,262 73
——— oléagineuses			122 40
——— textiles diverses			23 03
——— de coton			1,317 20
——— tinctoriales			9 33
——— officinales			19 00
——— de tabac			31 00
——— de céréales			06 46
——— de plantes d'ornement et de fleurs			1,000 50
Bulbes et oignons à fleurs			572 37
TOTAL			5,110 65

RÉCAPITULATION DES ARBRES, PLANTS ET GRAINES LIVRÉS EN 1852-1853.

	QUANTITÉS LIVRÉES.	SOMMES AUX PRIX ORDINAIRES du commerce.
	Nombre.	fr. c.
Arbres verts résineux	9,792	8,078 50
——— économiques	8,510	9,185 68
——— forestiers	20,114	20,114 00
——— fruitiers	38,359	30,106 90
——— d'agrément	3,144	3,810 00
——— exotiques nouvellement acclimatés	714	054 75
Arbrisseaux exotiques	864	1,233 25
——— d'agrément	2,082	1,712 38
——— grimpants	521	406 20
Jeunes plants d'arbres	106,015	4,852 80
TOTAUX des végétaux ligneux	190,115	96,060 56
Plantes vivaces d'agrément	910	381 03
——— grasses d'agrément	405	299 20
——— vivaces officinales	97	29 10
——— vivaces potagères	10,810	207 63
——— vivaces économiques	923	218 05
TOTAUX des végétaux herbacés	19,154	1,195 03
Tubercules alimentaires	197	70 90
Graines diverses		3,110 05
TOTAL GÉNÉRAL		102,440 14

L'inventaire des végétaux et graines de toutes sortes existant en magasin, en fin de livraison, a donné en total les chiffres ci-après :

VÉGÉTAUX.

	1 an.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.	6 ans.	7 ans.	8 ans.	Totaux généraux.	Sommes des prix du commerce.
Arbres verts résineux	″	8,736	4,166	″	″	″	″	″	″	6,439f 20c
—— économiques	30,042	36,606	22,386	9	246	″	″	192	″	65,654 25
—— forestiers	51,440	12,379	26,402	3,759	2,315	2,225	3,680	3,166	″	99,826 50
—— fruitiers	62,066	89,677	39,343	3,143	29,699	15,826	23,265	15,952	″	295,776 56
—— vignes	1,395	4,777	16,397	″	″	″	″	″	″	9,476 90
—— d'agrément	2,566	606	1,010	1,865	90	15	″	2,122	″	10,025 25
Totaux	147,453	154,178	114,712	8,806	32,344	18,066	31,945	21,375	″	
									328,879	487,165 60
Arbres, arbrisseaux et arbustes en pleine terre	″	″	″	″	″	″	″	″	31,651	31,651 00
Arbres, arbrisseaux et arbustes élevés en pots	″	″	″	″	″	″	″	″	18,656	25,836 80
Jeunes plants d'arbres	112,930	161,665	38,776	7,200	31,000	″	″	″	351,505	17,671 22
Total des végétaux ligneux	″	″	″	″	″	″	″	″	936,095	561,754 62
Plantes élevées dans les serres	″	″	″	″	″	″	″	″	4,444	25,184 56
Plantes grasses d'agrément	″	″	″	″	″	″	″	″	505	505 66
Plantes vivaces d'agrément	″	″	″	″	″	″	″	″	5,900	2,366 00
—— officinales	″	″	″	″	″	″	″	″	7,546	1,885 00
—— potagères	″	″	″	″	″	″	″	″	33,626	671 56
—— économiques	″	″	″	″	″	″	″	″	14,631	6,021 00
Total des végétaux herbacés	″	″	″	″	″	″	″	″	61,396	11,742 50
Total général										598,661 62

GRAINES.

Graines d'arbres et arbrisseaux	4,921f 76c
—— potagères	10,323 12
Tubercules alimentaires	550 00
Graines économiques et de grande culture	6,890 00
—— de plantes médicinales	367 75
—— de plantes d'ornement et de fleurs	2,750 00
TOTAL	25,802 87

La valeur des livraisons faites aux colons, pendant la campagne précitée de 1852-1853, s'est élevée :

Pour les végétaux, à	97,335f 49c
Pour les graines, à	5,110 65
TOTAL	102,446 14

Il restait dans l'établissement les valeurs suivantes :

Matériel persistant	51,676f 45c
Végétaux en pépinière et cultures	598,681 62
Graines en magasin	25,802 87
TOTAL	676,160 94

On a planté et mis en pépinière les jeunes arbres dont le nombre est indiqué ci-dessous. Le terrain où ces plantations ont été établies a été défoncé à 0m,50 et fumé abondamment pour réparer l'épuisement du sol :

Arbres économiques	32,263
—— fruitiers	83,409
—— forestiers	59,202
—— d'agrément	2,160
Arbrisseaux et arbustes exotiques	6,500
TOTAL	183,534

Pendant la même campagne, on a greffé 122,757 arbres d'essences diverses, notamment des mûriers, amandiers, pêchers, orangers, citronniers, oliviers, pruniers, etc.

Parmi les espèces exotiques nouvellement acclimatées, on a livré les quantités suivantes :

Bambous enracinés	146
—— boutures	313
Ficus sycomorus	33
—— elastica	34
Casuarina equisetifolia	24
—— lateriflora	34
Croton sebiferum	4
Goyaviers	218
Bananiers à gros fruits	145
—— nains et ordinaires	333
Bibaciers	244
Chayottes	55
TOTAL	1,583

La chayotte est l'un des végétaux utiles qui méritent le plus d'être largement propagés par les colons. Dans les fruits abondants que donne ce végétal, ils trouveront les mêmes ressources que dans la pomme de terre. C'est l'une des plus précieuses acquisitions qui aient été faites dans l'introduction des espèces nouvelles en Algérie.

Essais de naturalisation. Au printemps de 1852 on a drainé un carré qui primitivement était occupé par une plantation de bananiers. Ce drainage a été fait en pierres sèches à 1m,20 de profondeur; les draines ont été espacées de 6m,00 les unes des autres, et, sur ces draines, l'on a planté cinquante-cinq espèces de végétaux exotiques arborescents; sur ce chiffre, six espèces n'ont pu résister à l'abaissement de la température de l'hiver; quarante-neuf espèces ont parfaitement passé la mauvaise saison, et sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité, ce sont :

1° Ficus populeaster (Desf.)........	Java.
2° —— populifolia (Desf.)........	Amérique méridionale.
3° —— gracilis (Wal.)...........	Indes orientales.
4° Coccoloba uvifera (Linn.).......	Indes occidentales.
5° Cussonia hyrsiflora (Thunb.).....	Cap de Bonne-Espérance.
6° Metrosideros flavida............	Nouvelle-Hollande.
7° Acacia eburnea (Willd.).........	Indes orientales
8° Ficus cordifolia (Blum.).........	Java.
9° Casalpinia, sp. Vulg. canicle.....	Guadeloupe
10° Bombax, sp...................	Mexique.
11° Bombax, sp...................	Brésil.
12° Cycas circinalis (Linn.).........	Iles Moluques.
13° Cocos flexuosa (Mart.).........	Brésil.
14° Ehretia tinifolia (Linn.).........	Indes occidentales.
15° Terminalia angustifolia (Jacq.)...	Indes orientales.
16° Schotia latifolia (Jacq.).........	Cap de Bonne-Espérance,
17° Conocarpus latifolius (Roxb.).....	Indes orientales.
18° Phœnix sylvestris (Roxb.).......	*Idem.*
19° Dracæna leonensis (Lodd.)......	Sierra-Leone.
20° Tamarindus iodia (Linn.).......	Indes orientales.
21° Coccoloba pyrifolia (Desf.).......	Antilles.
22° Cupania panduræfolia...........	Brésil.
23° Salacia viridiflora.............	Indes orientales.
24° Psidium sinense (Lodd.)........	Chine.
25° Mimusops elengi (Linn.)........	Indes orientales.
26° Malpighia macrophylla (Willd.)...	Brésil.
27° Ravenala Madagascariensis (Sono.).	Madagascar.
28° Sabal Mexicana................	Mexique.
29° Diospyros ebenum (Retz.).......	Indes orientales
30° Codiæum pictum (Hook.).......	*Idem.*
31° Myrtus pimenta (Linn.).........	Indes orientales.
32° Piper aduncum (Linn.).........	Indes occidentales.
33° Noronhia chartacea (Stattm.)....	Madagascar.
34° Capparis pyrifolia (Lam.).......	Indes orientales.
35° Eugenia crassifolia (Dec.).......	Brésil.
36° Guazuma ulmifolia (Desf.)......	Indes occidentales.
37° Hibiscus collinus (Roxb.).......	Indes orientales.
38° Cedrela odorata (Linn.).........	Amérique australe.
39° Borassus flabelliformis (Linn.)...	Indes orientales
40° Juanulloa aurantiaca (Ad. Brong.).	Mexique.
41° Comocladia, sp................	Brésil.

LIANES.

42° Stigmaphyllum ciliatum (Juss.)...	Brésil.
43° Galphimia scandens............	*Idem.*
44° Heteropteris argentea (H.-B.)....	Nouvelle-Grenade.
45° Hiræa Simsiana (Juss.)..........	Brésil.
46° Passiflora quadrangularis (Linn.).	Indes occidentales.
47° ——— serratifolia (Linn.).....	Amérique australe.
48° ——— Brasiliensis (Desf.).....	Brésil.
49° Cryptostegia grandiflora (R. Br.)..	Indes orientales.

VÉGÉTAUX QUI ONT SUCCOMBÉ PENDANT L'HIVER.

50° Poinciana reginæ (Bojer.).......	Madagascar.
51° Adansonia digitata (Linn.)......	Sénégal.
52° Gymnocladus Madagascariensis...	Madagascar.
53° Averrhoa acida (Linn.).........	Indes orientales
54° Élacis guineensis (Linn.).......	Guinée.
55° Inga unguis-cati (Willd.)........	Indes occidentales

Dans le catalogue des espèces qui ont réussi, il s'en est trouvé deux qui n'avaient pu résister jusque-là, ce sont le *coccoloba uvifera* et le *tamarindus india;* le succès obtenu cette fois doit être attribué à l'influence du drainage, qui, en éloignant l'humidité surabondante dont les racines auraient pu souffrir, a contribué à empêcher le sol de se refroidir autant que par le passé.

Parmi les six espèces qui ont succombé, se trouvent le *poinciana reginæ* et l'*averrhoa acida;* d'autres tentatives seront continuées sur les mêmes espèces, avec toutes les conditions de réussite voulues, et on a lieu de croire que les résultats en seront plus satisfaisants.

On a dit plus haut, dans des notices spéciales, que les expériences relatives au caféier et à la vanille avaient parfaitement réussi; on n'a donc pas à revenir sur ce point.

Arbre à suif, croton sebiferum. Une plantation de ces arbres a été faite dans la partie moyenne de la

montagne qui domine l'établissement. Leur réussite est assurée, et quelques sujets ont déjà donné des fleurs en 1852. Cette plantation a été augmentée depuis.

Essais de reboisement. Dans la partie la plus élevée et la plus agreste de la montagne, dans un endroit où le rocher se montre à fleur de sol et où nulle autre culture ne serait possible, on a planté dans des rigoles, et à distance convenable, 717 casuarina equisetifolia et 240 casuarina lateriflora occupant ensemble une superficie d'un hectare et demi environ. Leur reprise n'a rien laissé à désirer, et ces végétaux, d'une organisation particulière, bravent la sécheresse et l'aridité de ces terrains. Cette plantation, opérée très-économiquement, peut servir de modèle pour le reboisement des surfaces dénudées et à pentes inclinées qui se rencontrent communément en Algérie.

Les plants qui ont été employés provenaient de graines recueillies sur des pieds de casuarina femelles existant dans ces carrés d'acclimatation de la pépinière. Cette essence, dépourvue de feuilles véritables, et dont les rameaux sont filiformes et flexibles, résiste parfaitement au vent et à la sécheresse; le casuarina equisetifolia surtout est susceptible de prendre les plus grandes dimensions, le bois en est très-dur et très-solide, et peut être employé avec avantage dans les constructions navales. Les casuarina habitent nativement les îles Molusques, l'Inde, Madagascar et les îles de l'Océanie; leur aspect est extrêmement pittoresque. Les plantations qui en ont été faites à la pépinière centrale permettront, dans un avenir rapproché, de fournir des sujets suffisants pour le reboisement de certaines localités de la colonie.

Nopalerie et cochenille. La nopalerie de la pépinière a produit, en 1852, 357 kilogrammes 170 grammes de cochenille sèche et marchande, qui a été vendue sur la place de Marseille à raison de 12 fr. 50 cent. le kilogramme. La principale destinatinn de cet établissement modèle est de servir d'exemple aux colons et de mettre à leur disposition des plants, des boutures et des cochenilles mères, en un mot, tous les éléments nécessaires pour qu'ils puissent se livrer avantageusement à cette riche industrie.

On a livré aux planteurs, pendant la saison, 27,000 boutures de nopals, et une grande quantité de cochenilles mères.

Des expériences ont aussi été tentées sur le quinquina, mais, malgré tous les soins dont la plantation a été entourée, il a été impossible de le conserver en plein air.

En même temps que ces essais se poursuivaient, on a utilisé une partie du terrain disponible au Bou-Zaréah et profité de son élévation pour expérimenter un certain nombre de végétaux qui n'avaient pu jusque-là réussir au siége de l'établissement. Les végétaux de cette catégorie qui ont résisté sont les suivants :

1° Acacia cultriformis (Hook.)...... Nouvelle-Hollande.
2° —— (viscosa) dodoneifolia (Desf.). *Idem.*
3° —— paradosa (D. C.)........ *Idem.*
4° —— spiralis................. *Idem.*
5° Araucarria Brasiliensis (Lamb.).. Brésil, hautes montagnes.
6° ——— imbricata (Pavon.).... Chili.
7° Myrica cerifera (Linn.).......... Amérique septentrionale.
8° Protea spathulate (Thunb.)...... Cap de Bonne-Espérance.
9° Dacrydium May............... Nouvelle-Zélande.
10° Callistemon lineare (D. C.)...... Nouvelle-Hollande.
11° Arbutus Canariensis (Linn.)..... Canaries.
12° Melaleuca densa (R. Br.)........ Nouvelle-Hollande.
13° ——— thymifolia (Smith.)... *Idem.*
14° ——— ericæfolia (Smith.).... *Idem.*
15° ——— squamæ (Labill.)..... *Idem.*
16° ——— armillaris (Smith.).... *Idem.*
17° Tristania nerüfolia (R. Br.)...... Nouvelle-Hollande.
18° ——— sp.................. *Idem.*
19° Hakea saligna (R. Br)........... *Idem.*
20° Abies pinsapo (Bois.)........... Espagne, hautes montagnes.
21° —— morinda (Hort)......... Himalaya.
22° Cryptomeria Japonica (Don.).... Japon.
23° Banksia marginata (Cav.)....... Nouvelle-Hollande.
24° ——— macrophylla (Linck)..... *Idem.*
25° Fabiana imbricata (R. et P.)..... Pérou.
26° Diosma ericoides (Linn)........ Cap de Bonne-Espérance.
27° Podalyria sericea (R. Br.)....... *Idem.*
28° Calotamnus quadrifida (R. Br.).. Nouvelle Hollande.
29° Eucalyptus perfolyata (Desf.).... *Idem.*
30° Veronica speciosa (Cunn.)....... *Idem.*
31° Eurybia ergophylla (Cass.)...... *Idem.*

Ces expériences, déjà si nombreuses, n'ont pas été les seules qui aient été entreprises à la pépinière centrale; d'autres ont porté sur le coton, dont toutes les espèces connues ont été cultivées, sur l'arbre à thé,

dont la complète acclimatation n'est pas encore résolue, et sur des éducations de diverses races de vers à soie. On a donné, au sujet de ces dernières expériences, à la notice *Culture du mûrier et production de la soie*, des renseignements qui font connaître les résultats obtenus sous ce rapport.

En résumé, on a pu s'en apercevoir par le compte rendu encore très-succinct qui précède, la pépinière centrale du Gouvernement s'est placée à la hauteur de la mission qu'elle avait à remplir; sous le rapport botanique elle peut être considérée comme l'un des établissements les plus complets qui existent dans le monde entier, et il n'en est aucun dans la colonie qui ait rendu de plus importants services au pays.

CAMPAGNE 1853-1854.

Les travaux qui avaient marqué la campagne précédente se sont reproduits pendant la saison 1853-1854, à peu près dans les mêmes conditions et avec des résultats plus importants encore.

L'ensemble des livraisons effectuées durant cette période s'est élevé aux chiffres ci-après :

	QUANTITÉS LIVRÉES.	VALEUR COMMERCIALE. fr. c.
Arbres verts résineux	2,095	1,273 65
—— économiques	13,864	13,709 75
—— forestiers	9,257	8,331 30
—— fruitiers	36,616	32,272 50
—— d'agrément	823	888 00
—— exotiques	1,700	1,120 40
Arbrisseaux exotiques	706	978 50
—— d'agrément	099	306 60
Rosiers	1,007	755 25
Arbrisseaux grimpants	442	444 45
TOTAL des végétaux ligneux	09,333	
Jeunes plants d'arbres	73,086	2,637 12
Plantes vivaces d'agrément	538	212 30
—— grasses d'agrément	49	36 20
—— vivaces officinales	29	8 70
—— vivaces potagères	0,572	204 20
—— vivaces économiques	547	33 30
TOTAL des végétaux herbacés	7,735	
Tubercules alimentaires	120[k]	37 80
Greffes d'arbres	12,008	" "
Boutures de végétaux ligneux	0,341	" "
—— herbacés	2,700	" "
Graines diverses et fruits	....	5,479 14
TOTAL	....	70,933 36

A la fin de la saison 1853-1854, l'inventaire constatait dans l'établissement plus de douze cent mille plants d'arbres d'un à cinq ans, appartenant aux espèces fruitières et forestières, et un nombre égal de jeunes semis. On y entretenait aussi des végétaux alimentaires et industriels de toute sorte et en quantités proportionnées aux chiffres ci-dessus, afin de perpétuer les meilleures espèces et variétés, et d'en répandre la culture.

De nouvelles espèces de plantes exotiques très-intéressantes ont encore été ajoutées à la végétation algérienne. On remarque dans le nombre le bois d'ébène, l'arbre aux épices, l'acajou à plancher ou cèdre des Antilles, le badamier qui donne la gomme de Benjoin, deux espèces de hombas, le *cocos flexuosa*, le *cycos ciremalis*, etc.

PÉPINIÈRE DE MÉDÉAH.

La destination spéciale des pépinières secondaires est de fournir aux plantations publiques ou particulières du cercle au milieu duquel elles sont placées les arbres déjà naturalisés dans ce pays et qui sont recherchés pour ces plantations.

Dans cette catégorie, la pépinière de Médéah a livré les quantités ci-après, pendant la campagne 1852-1853 :

Mûriers	24	4,951
Arbres forestiers	990	
—— fruitiers	3,905	
—— d'agrément	15	
Arbrisseaux d'agrément	17	
Plantes vivaces herbacées		4,700
TOTAL		9,651

Les livraisons de la saison 1853-1854 ont atteint les chiffres ci-après :

Mûriers	619	5,033
Arbres forestiers	1,534	
—— fruitiers	2,729	
—— d'agrément	44	
Arbrisseaux d'agrément	107	
Plantes vivantes herbacées		1,950
TOTAL		6,983

PÉPINIÈRE DE MILIANAH.

Désormais bien installée et pourvue de sujets en quantités proportionnées aux besoins des localités qu'elle est appelée à alimenter, la pépinière de Milianah a commencé à acquérir, dès la saison 1852-1853, une importance relative assez considérable. Les livraisons qui y ont été effectuées pendant cette saison se sont élevées, savoir :

Arbres verts résineux	1,388	17,507
Mûriers	717	
Arbres forestiers	5,985	
—— fruitiers	9,565	
—— d'agrément	52	
Jeunes plants d'arbres		4,800
TOTAL		22,507

Les livraisons ont encore augmenté en 1853-1854, voici les chiffres qu'elles ont présenté:

Arbres verts résineux	2,856
Mûriers	7,271
Arbres forestiers	4,693
—— fruitiers	10,417
—— d'agrément	29
Total	27,066

PÉPINIÈRE D'AUMALE.

C'est à partir de la campagne de 1852-1853 seulement que la pépinière d'Aumale s'est trouvée en état de commencer des livraisons régulières de végétaux dont le chiffre a été de 631 arbres, savoir:

Arbres forestiers	197
—— fruitiers	293
—— d'agrément	141
Total égal	631

Les plantations comprenaient, à cette époque :

10,207 pieds d'arbres d'essences diverses bons à vendre l'année suivante;
5,060 boutures de toutes sortes faites pendant la saison;
14,040 pieds d'arbres de toutes essences, bons à vendre au bout de deux ans;

il existait aussi 28 ares 30 centiares de semis de toute sorte.

Les livraisons de la saison 1853-1854 ont compris une quantité de 3,865 plants d'arbres en espèce forestière, fruitière ou d'agrément.

Les plantations et semis ont été augmentés dans une notable proportion.

PÉPINIÈRE D'ORLÉANSVILLE.

Les livraisons opérées par cet établissement, pendant la saison 1852-1853, ont atteint les chiffres suivants:

Pins d'Alep	3,132
Arbres forestiers	3,963
—— fruitiers	1,879
Arbres et arbrisseaux d'agrément	41
Cyprès, plants d'un an	5,744
Total des végétaux ligneux	13,759
Plantes potagères	612
Plants de fleurs	328
—— de tabacs	33,600
Nopals, boutures	6,200
Total des végétaux herbacés	40,740
Boutures de divers végétaux ligneux	7,386

Il a été livré, en outre, des graines de sortes diverses et variées.

Les livraisons ont été un peu moins considérables en 1853-1854; elles n'ont été, sans y comprendre les végétaux herbacés dont le relevé n'a pas été préparé, que de 8,328 plants d'arbres, savoir :

Arbres verts résineux	1,165
——— économiques	132
——— forestiers	1,225
——— fruitiers	5,738
——— d'agrément	68
TOTAL ÉGAL	8,328

PÉPINIÈRE DE LAGHOUAT.

L'installation de la pépinière de Laghouat ne date que du commencement de 1853. Après la glorieuse prise de possession de la contrée par nos troupes, on a jugé qu'il y avait un très-grand intérêt à assurer la conservation des nombreuses plantations de palmiers-dattiers qui peuplent cette contrée, et que le meilleur moyen d'atteindre ce but était d'y envoyer un agent de l'administration qui serait chargé en même temps de faire des expériences sur la naturalisation des végétaux de ce point éloigné du littoral et d'y propager nos cultures.

Ces expériences ont été poursuivies avec activité pendant le cours de la campagne, et le résultat a été des plus satisfaisants.

Outre les établissements dont il vient d'être parlé, il existe encore deux autres pépinières appartenant à l'administration dans la province d'Alger, celle de Marengo et celle de Dellys.

La pépinière de Marengo, située dans la subdivision de Blidah, a été créée en vue de pourvoir aux besoins des colonies agricoles instituées sur ce point après 1848. Les livraisons opérées dans cet établissement, en 1852-1853, comprenaient 1,400 plants d'arbres, et plus de 25,000 végétaux d'essences variées avaient été mis en pépinière. Pendant la saison 1853-1854, le nombre des végétaux livrés a été de 800, les ressources préparées pour l'avenir ont été augmentées en outre dans une notable proportion.

La pépinière de Dellys a été formée en 1853; elle a pu cependant livrer, pendant cette saison, 546 plants d'arbres d'un certain âge, et 11,146 jeunes plants d'un à cinq ans.

Des pépinières particulières, dont l'administration encourage le plus possible la création, ont aussi été installées dans la province. Celles existant, pendant la saison 1852-1853, dans les circonscriptions d'Alger et de Blidah, ont livré 21,743 plants d'arbres aux colons. En 1853-1854 les livraisons ont monté à 24,282, et elles tendent à s'accroître rapidement d'année en année. Une seule de ces pépinières, celle dépendant de l'orphelinat, contenait, en 1853, 15,000 mûriers de 1 à 3 ans, 36,000 arbres fruitiers de 1 à 5 ans, 30,000 arbres forestiers de 1 à 5 ans, 30,000 pourettes diverses et 1/2 hectare de nopals.

JARDIN DE L'OUED-EL-KHEMIS.

Au commencement de l'année 1853, un jardin a été créé en outre dans la province d'Alger, à l'effet d'y essayer la naturalisation de l'arbre à thé.

De retour d'un long voyage en Chine et au Brésil, pendant lequel il avait spécialement étudié la culture du thé, un chirurgien de la marine impériale, M. Liautaud, demanda l'autorisation de tenter l'acclimatation de cette précieuse culture dans la colonie. Il rapportait avec lui une nombreuse collection de plants et de graines de ce végétal, avec lesquels il se proposait d'entreprendre des expériences dont ses connaissances acquises semblaient promettre le succès.

Appréciant tout ce qu'il y aurait d'avantageux pour le pays dans une semblable acquisition, l'administra-

tion s'empressa d'accueillir les offres du docteur Liautaud, et, comme le terrain sur lequel les expériences devaient avoir lieu réclamait certaines conditions de climature et d'irrigation particulière, il fut permis à ce praticien de se rendre dans le département d'Alger, afin d'y rechercher un terrain à sa convenance.

Parfaitement secondé dans ses recherches par les autorités locales, il choisit et désigna une parcelle de terre sise à l'Oued-el-Khemis, prés Blidah, qui fut immédiatement mise à sa disposition, et sur laquelle il commença sans retard ses transplantations et ensemencements.

Ces expériences, qui sont de nature à assurer à la colonie une nouvelle branche trés-importante d'industrie agricole, ont été conduites avec habileté pendant la campagne de 1853, et on en attendait de bons résultats.

PROVINCE D'ORAN.

Les pépiniéres appartenant tant à l'administration qu'aux particuliers dans la province d'Oran, étaient au nombre de 14 à la fin de l'année 1853. On va successivement indiquer les services qu'elles ont rendus à la colonisation, et les ressources qu'elles présentent pour l'avenir.

PÉPINIÈRE DE MISSERGHIN.

On n'a pas oublié que la pépinière de Misserghin a été cédée à M. l'abbé Abram, directeur de l'orphelinat, à la condition d'entretenir des plants d'arbres en quantité suffisante pour porter les livraisons annuelles à 40,000 sujets d'essences diverses.

Ces conditions ont été parfaitement remplies, et l'établissement se trouve actuellement dans le meilleur état.

Il a été livré, pendant la saison 1852-1853, 13,238 plants d'arbres d'essences variées. En 1853-1854, les livraisons ont atteint le chiffre de 24,884 sujets, parmi lesquels les arbres fruitiers comptaient prés de 20,000 espèces.

A la fin de 1853, les plantations existant dans la pépinière s'élevaient à 295,461 sujets,
dont plus de 60,000 arbres fruitiers,
70,000 arbres forestiers,
44,000 mûriers,
et le restant en essences variées.

PÉPINIÈRE DE MOSTAGANEM.

La pépinière de Mostaganem, dont l'administration a continué à conserver la direction, a livré, pendant la saison 1852-1853, 7,052 plants d'arbres de différentes essences. A la même époque les plantations existantes et préparées pour l'avenir s'élevaient à près de 160,000 sujets.

Durant la saison 1853-1854, les livraisons ont été de 5,225 plants d'arbres, et l'inventaire présentait un total de 191,282 sujets destinés aux livraisons ultérieures.

PÉPINIÈRE DE MASCARA.

Cet établissement a livré aux colons 4,503 plants d'arbres, pendant la saison 1852-1853; il possédait, à la même époque, plus de 180,000 sujets en pépinière.

Les livraisons de la campagne 1853-1854 n'ont été que de 3,076 plants d'arbres; l'importance des végétaux placés en pépinière s'est encore notablement accrue durant cette période.

PÉPINIÈRE DE TLEMCEN.

Les livraisons effectuées par la pépinière de Tlemcen, en 1852-1853, ont été de 6,267 plants d'arbres de différentes natures. Les plantations préparées pour les besoins des années suivantes s'élevaient à plus de 170,000 sujets variés d'espèces.

Pendant la campagne 1853-1854, les livraisons ont atteint le chiffre de 8,483 sujets, parmi lesquels les arbres fruitiers et économiques occupent la plus large place; les plantations en pépinière montaient à 187,247 individus d'essences diverses.

Les autres pépinières, encore assez nombreuses, existant dans la province, sont toutes dirigées par de particuliers qui pourvoient à leur entretien, soit à l'aide de subventions que leur accorde l'administration, soit au moyen de leurs propres ressources.

PÉPINIÈRE D'AÏN-TEDLÈS.

Cette pépinière a été fondée en 1849 par la commune d'Aïn-Tedlès et à ses frais; son étendue est de deux hectares.

Les livraisons effectuées de 1852 à 1854 exclusivement se sont élevées à 3,260 plants d'arbres. Il a été planté, pendant le même espace de temps, 9,026 sujets variés.

PÉPINIÈRE D'AÏN-NOUISSI.

La pépinière d'Aïn-Nouissi, également créée en 1849, appartenait, dans le principe, à l'autorité militaire; elle a été concédée depuis, moyennant certaines conditions, à un colon, qui s'est engagé à livrer des plants en nombre suffisant pour les besoins locaux et à des prix très-minimes.

Les livraisons, jusqu'à la fin de 1853, ont été sans importance, mais l'établissement est installé pour pouvoir satisfaire désormais à toutes les demandes.

PÉPINIÈRES D'ARZEW.

Un colon a établi deux pépinières dans cette localité, la première contient 10,000 pieds d'arbres venus de semis, amandiers, pruniers, figuiers, etc.; la seconde renferme 150,000 sujets venus aussi de semis et âgés de deux ans, la plupart sont des caroubiers.

Ces établissements étaient encore, à la fin de 1853, de création trop récente pour être en mesure de faire des livraisons.

PÉPINIÈRES DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

Le territoire de Saint-Denis-du-Sig possède quatre pépinières plus ou moins importantes.

1° L'ancienne pépinière créée par l'administration militaire, et qui a été remise au génie pour les besoins de son service. Cet établissement ne fait plus de livraisons aux colons.

2° La pépinière de l'union agricole du Sig, qui a livré environ 6,000 plants d'arbres pendant la saison 1853 à 1854.

3° Une pépinière appartenant à un particulier du pays, et qui contient 6,000 mûriers greffés.

4° Une autre pépinière appartenant aussi à un particulier, renfermant plus de 20,000 sujets, et qui a livré aux cultivateurs 12,000 sujets environ en 1853-1854.

PÉPINIÈRE DE TIARET.

La pépinière de Tiaret, fondée en 1853, est subventionnée par l'administration militaire. Ses plantations, effectuées en vue des livraisons, comprenaient, à la fin de cette campagne :

Jeunes plants d'arbres de diverses essences fruitières et forestières	17,800
Arbres fruitiers greffés	850
Arbres forestiers	1,228
Boutures	3,100
Vignes	10,000
TOTAL	32,978

Il a été livré, dès cette année, plus de 2,000 plants d'arbres aux colons, et environ 5,000 pieds de vigne.

PÉPINIÈRE DE SIDI-BEL-ABBÈS.

Également subventionnée par l'administration, la pépinière de Sidi-bel-Abbès renfermait, à la fin de 1853 :

	98,900 arbres fruitiers d'un et de deux ans.
	29,700 arbres forestiers de deux ans et plus.
TOTAL........	128,600

De nombreux semis ont, en outre, été opérés sur une assez vaste étendue de terrain, et réussissaient très-bien.

Les livraisons effectuées ont compris 971 sujets variés.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les pépinières existant dans cette province appartiennent toutes à l'administration; elles sont au nombre de huit en y comprenant le jardin d'expérimentation de Biskara.

PÉPINIÈRE DE CONSTANTINE.

Les livraisons effectuées par cet établissement, pendant la saison 1852-1853, se sont élevées au chiffre de 67,002 plants de différentes essences, savoir :

Arbres fruitiers	10,620
Mûriers	7,860
Arbres forestiers	28,786
—— verts	12,559
—— d'agrément	1,248
Vignes	2,430
Plants divers	3,499
TOTAL ÉGAL	67,002

Il est à remarquer que, sur ce nombre, 10,476 sujets ont été achetés par les indigènes dont les plantations gagnent chaque année en étendue.

Les livraisons faites en 1853-1854 par le même établissement ont monté au chiffre de 69,753 sujets ainsi répartis :

Arbres fruitiers	19,280
Mûriers	7,443
Arbres forestiers	9,534
—— verts	27,909
—— d'agrément	224
Vignes	4,539
Plant divers	824
TOTAL ÉGAL	69,753

La part des Arabes dans ces livraisons a été de 15,010 sujets variés; le reste a été acquis par les colons ou pour les plantations publiques.

PÉPINIÈRE DE PHILIPPEVILLE.

La pépinière de Philippeville a livré aux plantations, pendant la campagne 1852-1853, les quantités ci-après :

Mûriers	3,600
Arbres fruitiers	5,231
—— forestiers	5,846
—— verts	984
—— d'agrément	4,532
Vignes	502
TOTAL	20,695

Les livraisons de la campagne 1853-1854 ont atteint le chiffre de 22,472 sujets répartis dans des proportions à peu près équivalentes à celles de la précédente saison.

PÉPINIÈRE DE BÔNE.

Les plants d'arbres livrés par cet établissement, durant la campagne de 1852-1853, ont formé un total de 24,786 sujets dont :

Mûriers	4,114
Arbres fruitiers	2,524
—— forestiers	5,203
—— verts	1,589
—— d'agrément	648
Vignes	58
Plants divers	10,650
TOTAL ÉGAL	24,786

Les livraisons de 1853-1554, un peu inférieures à celles de la campagne précédente, n'ont compté que 15,266 sujets, toutefois le nombre des arbres à fruits et des mûriers vendus a été plus considérable que pendant la saison antérieure. La diminution a porté surtout sur les plants divers, qui ont une moins grande importance.

PÉPINIÈRE DE GUELMA.

La pépinière de Guelma a livré les quantités ci-dessous désignées pendant la campagne 1852-1853 :

Mûriers	284
Arbres fruitiers	1,440
—— forestiers	579
Vignes	3,520
Essences diverses	19
TOTAL	5,842

En 1853-1854, les livraisons ont atteint le chiffre de 7,233 plants d'arbres, parmi lesquels 669 mûriers, 2,916 arbres fruitiers, et 1,239 forestiers.

PÉPINIÈRE DE SÉTIF.

Les livraisons de cette pépinière ont été de 1,540 plants d'arbres pendant la saison 1852-1853, et de 3,125 sujets pendant la campagne 1853-1854.

PÉPINIÈRE DE BATNA.

C'est à partir de la saison 1852-1853 que les livraisons ont pu commencer dans cet établissement dont la création est, on le sait, toute récente.

Ces livraisons, pendant ladite campagne, ont porté sur 2,565 sujets répartis comme il suit :

Mûriers	40
Arbres fruitiers	1,718
—— forestiers	424
—— d'agrément	383
TOTAL ÉGAL	2,565

Les arbres livrés en 1853-1854 n'ont pas dépassé le chiffre de 1,016 sujets, mais on est fondé à penser que ce ralentissement ne se reproduira pas dans l'avenir.

PÉPINIÈRE DE DJIDJELLI.

Commencées pour la première fois en 1853-1854 seulement, les livraisons de la pépinière de Djidjelli ont compris une quantité de 3,222 plants d'arbres de différentes essences, parmi lesquels les mûriers, les arbres fruitiers et forestiers occupent le premier rang.

Cet établissement est désormais en mesure de satisfaire à tous les besoins du cercle.

JARDIN D'EXPÉRIMENTATION DE BISKARA.

On a expliqué, dans le dernier tableau de la situation, les motifs qui ont déterminé l'administration à créer le jardin d'expérimentation de Biskara, sur la limite du Sahara.

L'habitant des oasis se distingue, parmi tous les autres indigènes de l'Algérie, par son goût prononcé pour l'agriculture. On sait la magnificence végétative de ces localités privilégiées où croissent en abondance le dattier, l'oranger, le citronnier, le grenadier, l'olivier et un grand nombre d'autres végétaux aux fruits savoureux. Placés au milieu des sables du désert, elles forment le plus admirable contraste avec l'aridité des terrains environnants.

Le jardin de Biskara a pour but d'accroître encore le développement et l'amélioration des cultures dans ces contrées; à cet effet, on y admet, comme élèves jardiniers, de jeunes Arabes pris dans les tribus avoisinantes. Là, ils reçoivent des leçons pratiques du directeur de l'établissement, et, après un certain temps passé dans cette position, ils retournent dans leur famille, où ils introduisent de nouvelles productions, et appliquent les procédés perfectionnés dont ils ont vu faire usage. Ils apprennent les soins à donner aux arbres de toute sorte et notamment aux oliviers qui abondent dans le pays. Ils s'initient aux détails de la culture du tabac, de l'indigo, du riz, de la patate, des plantes textiles et oléagineuses, du pavot à opium et surtout du coton.

Cette prévoyante mesure a largement porté ses fruits. Dès 1853, des productions, jusqu'alors inconnues dans la contrée, s'y montraient de tous côtés; le coton seul occupait une étendue de plus de dix hectares, et les soins entendus dont il a été l'objet assuraient aux planteurs une récolte abondante et fructueuse.

On comprend combien de semblables résultats sont d'un bon exemple par les bénéfices qu'ils promettent aux imitateurs; ils exercent la plus heureuse influence sur l'esprit des indigènes et accroissent en même temps l'importance des ressources que la colonie peut mettre à la disposition de l'industrie.

Ce rapide aperçu des services que les pépinières établies en Algérie ont rendus à la colonie n'indique encore que très-imparfaitement l'importance des plantations de toutes sortes qui, chaque année, sont pratiquées sur la surface du pays. En effet, en dehors des pépinières publiques du Gouvernement ou des particuliers, il est bon nombre de colons qui élèvent eux-mêmes les arbres destinés au reboisement de leurs terres, il en est d'autres aussi qui font venir directement de France la plus grande partie des végétaux qu'ils emploient. En outre, dans diverses localités, le reboisement s'opère sur de grandes étendues par semis exécutés sur place. Il est difficile d'évaluer, même d'une manière approximative, le chiffre des arbres de toute nature qui, chaque année, viennent ainsi accroître la végétation arborescente de l'Algérie; mais, ce qui peut être constaté, c'est que les plantations gagnent toujours en développement, qu'elles couvrent aujourd'hui la majorité des routes petites et grandes ouvertes à la circulation, et que, pour ne parler que des localités livrées à la colonisation, leur aspect s'est complétement transformé dans ces derniers temps. Incultes et entièrement dénudées il y a quelques années à peine, la plupart montrent actuellement une végétation vigoureuse et luxuriante, qui témoigne de la fécondité du sol et de l'assainissement de l'atmosphère.

CHAPITRE XV. — ÉLÈVE DES RACES BOVINE ET OVINE.

L'Algérie, avec ses immenses prairies naturelles, est éminemment propre à l'élève du bétail, qui s'y multiplie avec une remarquable rapidité. L'Arabe, peuple essentiellement pasteur, comme on sait, possède d'innombrables troupeaux de bêtes bovines et ovines. Malheureusement, faute de soins et de précautions, les races du pays, mal nourries pendant certains moments de l'année, privées d'abris durant la mauvaise saison, abandonnées à des croisements sans prévoyance, ont perdu la plus grande partie des qualités qui les distinguaient originairement.

Cette situation, qui met obstacle au développement de l'industrie lainière, arrête l'essor du commerce de bétail et prive la France de ressources précieuses à son industrie, et qu'elle est obligée de demander à l'étranger, n'a pas échappé à l'attention de l'administration, qui s'est occupée de rechercher les moyens les plus sûrs d'y porter remède. Par son ordre, M. Bernis, vétérinaire principal de l'armée d'Afrique, a parcouru successivement, dans le courant de l'année 1852, toutes les tribus relevant de notre domination, avec mission de déterminer d'une manière précise l'état des diverses races d'animaux qui s'y trouvaient, et d'indiquer les dispositions à prendre pour introduire dans cette importante branche de l'agriculture coloniale les améliorations qu'elle réclame. Le long séjour de ce praticien dans le pays, ses études consciencieuses et approfondies sur la matière, le rendaient particulièrement propre à cette mission, qu'il a remplie à la satisfaction de l'administration.

Les observations qu'il a relevées pendant sa longue excursion ont été consignées dans un mémoire qui a été envoyé à Paris avec 1,408 échantillons de laine pris sur tous les points du territoire algérien, et un album représentant les principaux types examinés. Ces observations offraient un très-grand intérêt, car elles démontraient que la colonie, en raison de l'extrême importance des ressources qu'elle possède, en ce qui concerne la race ovine notamment, est appelée à devenir le marché d'où la métropole tirera les 55 à 60 millions de laine qu'elle est contrainte aujourd'hui, pour les besoins de son industrie, de faire venir de l'Allemagne, de l'Angleterre et d'autres pays producteurs.

Toutefois, les questions traitées par M. Bernis ayant paru beaucoup trop graves pour pouvoir être réso-

lues sous la seule autorité de son opinion personnelle, on a cru qu'il était prudent de faire examiner son rapport par une commission spéciale composée d'hommes compétents et qui serait chargée d'éclairer l'administration sur le mérite des propositions formulées et sur les modifications dont elles seraient susceptibles. Cette commission a été composée ainsi qu'il suit:

MM. Yvart, inspecteur général des écoles vétérinaires et des bergeries impériales, président;
Gsreau, député au Corps législatif, membre;
Randoing, député au Corps législatif, membre;
Seydoux, député au Corps législatif, manufacturier, membre;
Moll, professeur d'agriculture aux Arts et Métiers, membre;
Baudement, professeur de zoologie aux Arts et Métiers, membre;
Magne, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, membre;
Bernoville, manufacturier, membre;
Lenseigne, négociant en laine, membre.

Constituée dans le courant de l'année 1853, la commission a immédiatement commencé ses importants travaux, qui n'étaient pas encore terminés à la fin de la même année; mais l'administration ne perdra pas cette affaire de vue et ne négligera rien pour être définitivement fixée sur les meilleures mesures à adopter afin d'atteindre le but qu'elle se propose.

Du reste, en attendant les indications promises, certaines dispositions amélioratrices ont déjà été prises à partir de 1852 : c'est ainsi que 50 têtes appartenant au magnifique troupeau de Naz, connu pour la beauté et la finesse de sa laine, ont été introduites en Algérie et distribuées entre les principaux éleveurs du pays. C'est ainsi encore qu'une prime de 6 francs par tête a été accordée à l'importation des brebis et béliers mérinos que des colons ont fait venir de l'extérieur. Ces sages mesures ont porté leurs fruits, et, dès la fin de 1853, bon nombre d'éleveurs dans les trois provinces possédaient sur leur exploitation des animaux perfectionnés, qui ne le cédaient en rien aux espèces les plus estimées.

CHAPITRE XVI. — DÉPÔT D'ÉTALONS.

La notice insérée dans le tableau de 1850-1852, page 317, fait connaître que, dans le but de donner une impulsion plus forte et une direction unique aux services hippiques de l'Algérie, le ministre a confié, au mois d'octobre 1851, à un officier supérieur de l'armée, la direction permanente et simultanée des deux services des remontes et des dépôts d'étalons : elle définit, en même temps, en quoi consiste cette mission importante.

L'administration de la guerre a persévéré, depuis, dans ce nouveau système (la fusion des deux services), dont elle a déjà recueilli de précieux résultats, que l'avenir doit développer encore. Ainsi, dès le 22 mars 1852, le service des remontes et des haras en Algérie a été constitué par un règlement ministériel dont voici les principales dispositions :

« Un ou plusieurs dépôts de remonte seront organisés dans chaque province [1].

« Les dépôts sont constitués pour encourager la production et l'élève des chevaux en Algérie et effectuer « l'achat de ceux qui sont propres au service de la guerre [2].

« Il pourra être annexé à certains dépôts de remonte un dépôt d'étalons sous les ordres du même chef.

[1] Les établissements hippiques de l'Algérie sont répartis ainsi qu'il suit : Dépôts de remonte : Blidah, Oran et Constantine. Dépôts d'étalons : Blidah et l'Allélick. Haras : Mostaganem.

[2] Parmi les nombreuses publications faites par M. le général Daumas, conseiller d'État, directeur des affaires de l'Algérie, sur les avantages que la France peut retirer de l'amélioration de nos races barbes, il ne sera pas sans intérêt de reproduire *in extenso*, à la fin de la seconde partie de ce volume, un travail intitulé LE CHEVAL DE GUERRE, et dans lequel cet officier général rend compte de la manière dont les chevaux algériens se sont comportés en Crimée.

« L'achat est direct; tout officier acheteur doit éviter d'opérer avec des hommes connus pour se livrer au « maquignonnage et au commerce des chevaux.

« Les achats ont lieu toute l'année; ils sont définitifs, sauf les cas d'annulation pour vices rédhibitoires.

« Les chevaux sont présentés et achetés un à un sans que le prix moyen des achats, dans chaque dépôt, « puisse dépasser le prix moyen général fixé chaque année.

« Les dépôts de remonte sont placés, pour la police et la discipline seulement, sous les ordres des géné- « raux de division et des généraux de brigade, commandant les divisions et subdivisions territoriales; toute- « fois, ces officiers généraux ne peuvent disposer des officiers, sous-officiers et cavaliers détachés pour le « service de la remonte, que dans le cas d'événements majeurs et imprévus.

« L'action des fonctionnaires de l'intendance s'exerce sur les dépôts de remonte conformément à l'ar- « ticle 113 du règlement du 23 mars 1837.

« Le sous-intendant militaire légalement absent peut être suppléé, dans une partie de ses actes, par les « commandants supérieurs, les commandants de place, etc. Mais les ordonnancements de fonds et les « arrêtés de comptes ne peuvent être opérés que par l'intendance militaire.

« Les dépôts de remonte sont soumis aux inspections générales.

« L'officier supérieur, directeur des établissements hippiques de l'Algérie exerce, à l'égard des dépôts de « remonte, l'autorité dévolue, en France, aux commandans de dépôts sur les commandants de succursales; « il dirige et contrôle les opérations des établissements, en ce qui regarde les achats de chevaux et leur « hygiène.

« Il s'assure de l'instruction hippique des officiers acheteurs, et peut prendre l'initiative pour demander « leur révocation.

« Il propose à M. le gouverneur général toutes les mesures qu'il croit propres à améliorer le service de « la remonte.

« Il reconnait, pendant ses tournées, si les explorations des officiers de remonte sont faites convenable- « ment, et l'influence qu'elles ont sur les éleveurs.

« Les chefs des bureaux arabes et les officiers sous leurs ordres sont les intermédiaires naturels entre les « officiers de remonte et les éleveurs indigènes des tribus.

« Ils doivent faciliter le service des remontes en étudiant les ressources chevalines de leur cercle et en « les indiquant aux chefs de ce service; en faisant comprendre aux Arabes l'avantage qu'il y a pour eux à « traiter directement avec les officiers acheteurs, sans l'intermédiaire des courtiers et des marchands, qui « s'approprient une grande partie du prix de vente.

« Ils doivent user de leur influence pour engager les chefs et les Arabes de grandes tentes à encourager « l'industrie chevaline en s'y livrant eux-mêmes.

« Les officiers des bureaux arabes doivent seconder les officiers acheteurs dans leurs achats et leurs explo- « rations en les y accompagnant quand cela est possible; en leur fournissant des guides et des interprètes « sûrs et intelligents; des escortes, s'il y a lieu, et en leur donnant avis des excursions qu'eux-mêmes auraient « à opérer pour que les officiers acheteurs les y suivent.

« Ils leur signaleront les tribus et les individus chez lesquels ils ont des chances de rencontrer des chevaux; « ils les présenteront et les recommanderont aux chefs et aux Arabes influents, et ne négligeront aucun moyen « d'assurer leurs relations avec eux.

« Les officiers des bureaux arabes pourront être accessoirement employés aux achats de chevaux, mais « seulement par délégation permanente ou temporaire du commandant de dépôt; celui-ci leur ferait alors « parvenir des fonds au moyen de mandats. Dans ces achats, la responsabilité de l'officier des bureaux arabes « est engagée comme le serait celle d'un officier acheteur. »

Le système suivi précédemment, bien que satisfaisant rigoureusement aux besoins de l'armée, n'avait pas

établi entre l'acheteur et le vendeur les relations suivies qui font comprendre à ce dernier tous les avantages que lui offrent les transactions directes avec l'État.

Ce système était une source de bénéfices pour un certain nombre de spéculateurs; quant au producteur et à l'éleveur qui passaient sous les fourches caudines des maquignons et des courtiers, ils n'étaient pas encouragés à faire mieux et plus.

Aussitôt après son arrivée en Algérie, les investigations du directeur supérieur des remontes et haras se sont portées sur la situation des divers établissements sous le rapport de la qualité et de la quantité des animaux qui s'y trouvaient réunis; il s'est également attaché à connaître si les étalons des tribus étaient propres à régénérer la race barbe.

Les résultats de la tournée faite par cet officier supérieur dans les trois provinces de l'Algérie l'ont convaincu que, s'il existait de belles et bonnes juments susceptibles de donner de brillants produits, un autre élément essentiel manquait, l'étalon.

Sur le compte qui lui a été rendu de cet état de choses, le ministre de la guerre autorisa le directeur des dépôts à explorer la régence de Tunis, et à y faire l'acquisition des bons reproducteurs qu'il pourrait s'y procurer.

Cette mission a été accomplie avec un zèle et une intelligence dignes d'éloges. Cependant 16 étalons seulement ont pu être achetés, et encore, au dire du directeur lui-même, ces étalons ne sont-ils propres qu'à donner des chevaux d'armes. Aucun n'a la distinction et le sang nécessaires pour faire un étalon améliorateur.

La répartition des 16 étalons entre les trois dépôts a été faite ainsi qu'il suit :

Mostaganem	6
Blidah	2
L'Alélick	8

Dix seulement ont pu participer à la monte de 1853.

Pendant le cours de cette dernière année, et ainsi que cela résulte du tableau ci après, 276 étalons ont concouru aux saillies; le nombre des juments a été de 8,921.

	PROVINCES.	NOMBRE d'étalons.	NOMBRE de juments saillies.
Étalons de l'État	Alger	45	1,119
	Oran	40	1,281
	Constantine	34	1,087
Étalons des tribus	Alger	60	2,160
	Oran	28	1,069
	Constantine	69	2,205
	Totaux	276	8,921

Ce chiffre de 276 ne s'applique qu'aux étalons de l'État et à ceux des tribus régulièrement approuvés, mais ce chiffre est loin de présenter la somme totale de la force étalonnière de l'Algérie.

En effet, le recensement auquel s'est livré à ce sujet le directeur, et qui est aussi exact que possible, donne le résultat suivant :

		TRÈS-BONS.	BONS.	MÉDIOCRES.	TOTAL.
Province d'Alger	Étalons de l'État	10	29	»	39
	——— des tribus	10	49	»	59
	——— des particuliers	63	160	291	514
		83	238	291	612
Province de Constantine	Étalons de l'État	15	22	»	37
	——— des tribus	10	27	»	67
	——— des particuliers	56	276	213	545
		81	335	213	619
Province d'Oran	Étalons de l'État	6	24	»	30
	——— des tribus	10	64	»	74
	——— des particuliers	134	485	253	872
		150	573	253	976
RÉCAPITULATION					
Province d'Alger		83	238	291	612
——— d'Oran		81	335	213	619
——— de Constantine		150	573	253	976
TOTAUX		314	1,146	757	2,207

Le nombre des juments adultes serait, d'après ce même recensement, de 61,530, savoir :

14,423 dans la province d'Alger.
14,835 dans celle d'Oran.
32,273 dans celle de Constantine.
61,530

La statistique ci-dessus constate que, défalcation faite des 757 étalons médiocres et mauvais, le chiffre des bons et très-bons est de 1,460; or, en admettant, d'après les idées reçues, qu'un étalon peut servir annuellement 50 juments, il en résulterait que l'Algérie possède un nombre de pères plus que suffisant pour assurer la reproduction.

Cette conséquence serait en effet une vérité, si l'usage adopté en Europe de compter un étalon pour 50 juments était également admis en Algérie; mais, loin d'en être ainsi, les Arabes qui livrent leurs chevaux de service à l'étalonnage ne leur confient qu'une petite quantité de juments, que l'on peut évaluer à 6 en moyenne.

Ce principe une fois posé, on arrive à reconnaître que, sur les 2,207 animaux indiqués comme formant la force étalonnière de l'Algérie, 1,931, qui sont la propriété de particuliers, ne feront le service que de 11,600 juments environ; que, d'un autre côté, en défalquant 16,000 autres juments livrées annuellement aux baudets ou laissées à l'état de vacuité, soit ensemble 27,600, il ne reste, pour féconder les 33,900 autres juments que les 276 étalons des tribus et de l'État, alors que, les besoins calculés comme on l'a dit plus haut à un étalon pour 50 juments, il en faudrait 680.

L'État, devant intervenir pour un tiers, aurait donc à entretenir dans ses dépôts 228 producteurs au lieu des 106 qui y existent aujourd'hui.

D'un autre côté, les étalons approuvés des tribus, qui ne sont que 170, devraient être portés à 452.

C'est en vue de cet accroissement qu'une somme de 70,000 francs est portée dans le budget du ministère de la guerre (service de la remonte générale), et que l'administration intervient activement auprès des tribus pour les amener à faire les sacrifices que réclame l'avenir de la race chevaline en Algérie.

C'est ici le lieu d'ajouter que déjà les efforts de l'administration de la guerre ont été couronnés de succès, puisque, d'une part, 20 reproducteurs, achetés en Syrie par ses soins, vont arriver prochainement à Alger pour être répartis dans les divers dépôts d'étalons de la colonie et concourir à la monte de 1855, et que, d'une autre part, le nombre des juments saillies en 1854 s'est accru de 3,000 comparativement à l'année précédente.

Le tableau ci-joint fait connaître la répartition de ces saillies par province et par stations, et indique en même temps les étalons qui y ont pris part.

Pénétré de l'efficacité des courses comme moyen d'encouragement, M. le gouverneur général de l'Algérie a voulu leur donner aussi cette haute et intelligente impulsion qu'il n'a cessé d'imprimer depuis plusieurs années au service des remontes.

L'expérience des années 1852 et 1853 avait démontré que l'on ne pouvait sans de grands inconvénients convoquer, chaque année, au centre du commandement, les indigènes de toutes les circonscriptions de l'Algérie dont quelques-unes sont distantes d'Alger de plus de 150 lieues.

M. le gouverneur général, tout en reconnaissant la haute utilité politique de ces grandes réunions au point de vue du contact avec l'autorité supérieure et du frottement, entre eux, de la plupart des chefs de toutes les tribus qui obéissent à la France, ne pouvait se dissimuler qu'elles occasionnaient des dérangements préjudiciables aux intérêts matériels non-seulement des cavaliers convoqués, mais encore des populations dont ces derniers traversaient le territoire; d'un autre côté, il avait constaté que les conditions dans lesquelles les indigènes et les Européens entraient dans la lice avaient été jusqu'alors défectueuses en ce sens que tous les chevaux y étant admis indifféremment, les concurrents n'étaient, en grande majorité, que des spéculateurs européens ou des Arabes de classe inférieure.

Chez les Arabes, comme chez tous les peuples où les idées aristocratiques sont traditionnelles, il faut que les préceptes et les exemples partent d'en haut; or nos dignitaires, khalifas, aghas, caïds, etc., et les Arabes de grande tente non investis, croyaient au-dessous de leur dignité de se livrer à des jeux auxquels pouvaient prendre part leurs inférieurs, et ne se présentaient pas sur l'hippodrome.

Frappé de ces inconvénients, M. le gouverneur général réglementa les courses en 1854 de telle sorte que tous les Arabes, à quelque rang qu'ils appartinssent, pussent se livrer entre eux à ces luttes vers lesquelles les entraînent naturellement leur éducation et leur amour pour le cheval. Il institua des prix nombreux, et, pour en augmenter l'importance, il exigea des chefs investis et des gens riches une prime d'entrée dont la quotité a été proportionnée à leur rang ou à leur fortune; ainsi, ces prix ont été fixés ainsi qu'il suit :

Pour les Européens	100f
Pour les aghas	200
Pour les caïds	100
Pour les chefs des grands tentes	50

On croit devoir reproduire ci-après les articles 1, 2, 3 et 4 du règlement promulgué le 1er août 1854 par le gouverneur général de l'Algérie.

ART. 1er.

« Les courses de chevaux auront lieu tous les ans, dans le courant du mois de septembre, dans chaque « province de l'Algérie, savoir :

« Celles de la province d'Alger, à Alger.

« Celles de la province de Constantine, à Constantine.

« Celles de la province d'Oran, alternativement à Oran et Mostaganem.

ART. 2.

« Ces courses et tous les détails qui y sont relatifs sont sous la direction des généraux de division com« mandant les provinces.

ART. 3.

« Ne seront admis à faire courir dans chaque province que les habitants qui y ont leur résidence.

« Le gouverneur général se réserve d'instituer ultérieurement à Alger des courses générales où les vain« queurs des trois provinces seront appelés à disputer un ou plusieurs grands prix.

ART. 4.

« Les courses seront divisées :

« 1° En courses entre Européens;

« 2° En courses entre indigènes;

« Les concurrents pour les courses entre indigènes seront classés comme il suit :

« Les aghas;

« Les caïds;

« Les chefs de grandes tentes;

« Les Arabes de petites tentes.

« Les Européens qui voudront courir payeront une entrée dont la quotité par cheval sera fixée par le « gouverneur général.

« Les chevaux des chefs indigènes ne pourront être qualifiés qu'après que leurs propriétaires auront payé « une entrée dont la quotité, fixée chaque année par le gouverneur général, variera suivant la hiérarchie « des rangs. »

Les prévisions de M. le gouverneur général se sont accomplies au delà même de toute espérance ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur les tableaux ci-joints, qui présentent le résumé des courses de 1854 dans les trois provinces de l'Algérie.

On terminera par cette dernière observation qui dispense de tout commentaire, c'est que la mesure relative aux primes d'entrée a donné les résultats ci-après :

Province d'Alger, 30,300 francs, provenant de......	36 aghas. 136 caïds. 196 cheiks.
Province d'Oran, 16,000 francs, provenant de.....	18 aghas. 75 caïds. 98 cheiks.
Province de Constantine, 15,800 francs, provenant de	37 caïds. 48 cheiks. 72 cavaliers de distinction.

TABLEAU INDIQUANT, PAR STATION, LE NOMBRE DES JUMENTS SAILLIES, DANS CHAQUE PROVINCE, PAR LES ÉTALONS DE L'ÉTAT, EN 1854.

PROVINCE.	SUBDIVISIONS ET CERCLES.	STATIONS.	NOMS DES ÉTALONS.	NOMBRE DE JUMENTS saillies par chaque étalon.	TOTAL DES SAILLIES par station.	TOTAL DES SAILLIES par subdivision et cercle.
ALGER	Blidah	Blidah	El-Mas	31	129	264
			Duc d'Isly	27		
			Kaddour	34		
			Ben-Tiffour	37		
		Boufarik	Barde	31	135	
			N'Ecri	37		
			Saharien	33		
			Khodja	34		
	Alger	Maison carrée	Kabayle	36	169	169
			Ratapolis	41		
			Elfil	24		
			Mahhieddin	40		
			Nisam	28		
	Médéah	Médéah	Nedj	40	211	375
			Marocain	30		
			Chakor	34		
			Ben-Zamoun	33		
			Madjed	36		
			Sidi-Ali	36		
		Boghar	Caméléon	46	164	
			Mabboul	37		
			Medjana	47		
			Barechtas	34		
	Milianah	Milianah	Bou-Ferrecht	43	183	317
			Niedat	43		
			Kheir	31		
			Agha	32		
			M'Naceb	34		
		Tenied-el-Haâd	Boghar	36	134	
			Siaf	28		
			Harami	39		
			Osman	31		
	Orléansville	Orléansville	M'Safteur	28	115	115
			Manouba	29		
			Marabout	33		
			Biskara	23		
	Aumale	Aumale	Kaif	44	107	197
			N'aime	28		
			Thebide	44		
			Sliman	38		
			Caoutchouc	43		
			TOTAUX	1,437	1,437	1,437

TABLEAU INDIQUANT, PAR STATION, LE NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES, DANS CHAQUE PROVINCE, PAR LES ÉTALONS DE L'ÉTAT EN 1854. (Suite.)

PROVINCE.	SUBDIVISION. ET CERCLES.	STATIONS.	NOMS DES ÉTALONS	NOMBRE DE JUMENTS saillies par chaque étalon.	TOTAL DES SAILLIES par station.	TOTAL DES SAILLIES par subdivision et cercle.
			Bisenit	11		
			Auguste	42		
			Jupiter	37		
			Adaedj	36		
		Mostaganem	Moloch	34	287	
			D'Artagnan	41		
			Bordj	42		
			Baba-Négro	44		
	MOSTAGANEM		Bou-Goreb	»		517
			Abd-el-Rhaman	48		
			Ben-Aissa	45		
		Zammoura	Chélif	48	230	
			Bel-Hadj	41		
			Bel-Acel	48		
			Toral	51		
		Saida	Medjerd	50	203	
			Djebelli	52		
			Accident	50		
	MASCARA		Staouéli	53		637
			Kébir	58		
			Brin-d'Amour	63		
		Tiaret	That	72	434	
			Barbe	57		
ORAN			Charles	44		
			Ebuard	52		
			Bel-Erber	35		
			Djinn	43		
	SIDI-BEL-ABBÈS	Sidi-bel-Abbès	Salem	53	143	143
			Adahlah	47		
			Cheik-el-Médine	56		
	AIN-TÉMOUCHENT	Ain-Témouchent	Mousse	67	181	181
			Athos	58		
			Massoul	48		
	TLEMCEN	Tlemcen	Delta	48	195	195
			Coclès	49		
			Blis	50		
			Pacha	42		
	ORAN	Oran	Ben-Amar	69	170	179
			Djitan	60		
			Talva	8		
			TOTAUX	1,852	1,852	1,852

TABLEAU INDIQUANT, PAR STATION, LE NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES, DANS CHAQUE PROVINCE, PAR LES ÉTALONS DE L'ÉTAT, EN 1854. (Suite.)

PROVINCE.	SUBDIVISIONS ET CERCLES.	STATIONS	NOMS DES ÉTALONS.	NOMBRE DE JUMENTS saillies par chaque étalon.	TOTAL DES SAILLIES par station.	TOTAL DES SAILLIES par subdivision et cercle.
			Mordjam	51		
			Tebsi	62		
			Tunis	62		
			Xalon	56		
			Zab	19		
			Romulus	52		
			Kamissa	5		
			Coquet	3		
			Lutin	3		
			Derviche	2		
			Héraclès	4		
			Embarack	3		
		Bône	Faquir	1	279	
			Kalifa	1		
			Babe-Khan	5		
			Mabrouck	3		
			Mater	4		
			Sélim	6		
			Reschid	6		
	Bône		Stambouli	3		338
			Ugolin	1		
			Valdo	3		
			Robinson	1		
			Rancio	1		
			R'Kab	3		
		Guelma	Lutin	23	59	
			Héraclès	26		
			Kamissa	39		
			Derviche	34		
		Sétif	Embarack	41	223	
			Faquir	32		
			Stambouli	28		
CONSTANTINE	Sétif		Ugolin	39		307
			Messaoud	29		
		M'Sila	Rapide	27	84	
			Robuste	28		
			Coquet	43		
			Kalifa	44		
			Sélim	47		
	Constantine	Constantine	Bouzian	41	318	318
			Reschid	34		
			Yosbachi	8		
			Rancio	52		
			R'Kab	49		
			Babe-Kan	47		
			Mabrouck	43		
	Batna	Batna	Mater	44	234	234
			Valdo	52		
			Robinson	48		
			Totaux	1,197	1,197	1,197

TABLEAU DES JUMENTS SAILLIES PAR LES ÉTALONS DE TRIBUS EN 1854.

PROVINCES.	SUBDIVISIONS ET CERCLES.	ETALONS EMPLOYÉS.	JUMENTS SAILLIES.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS
ALGER	Blidah	6	146	2,287	
	Alger	2	137		
	Dellys	2	65		
	Aumale	8	272		
	Médéah	6	232		
	Boghar	5	276		
	Milianah	13	406		
	Teniet-el-Haâd	3	109		
	Orléansville	12	555		
	Tenez	1	45		
	TOTAUX	58	2,287		
ORAN	Oran	2	68	1,879	
	Aïn-Témouchent	1	32		
	Mascara	12	466		
	Saïda	6	136		
	Ammi-Moussa	5	242		
	Zammoura	6	231		
	Tlemcen	1	14		
	Sidi-bel-Abbès	5	164		
	Tiaret	16	480		
	Lalla-Maghrnia	1	52		
	TOTAUX	46	1,879		
CONSTANTINE	Constantine	37	1,545	3,169	
	Sétif	20	659		
	Batna	17	691		
	Bône	6	274		
	TOTAUX	83	3,169		
TOTAL pour les trois provinces				7,335	

RÉCAPITULATION.

	ÉTALONS IMPÉRIAUX	ÉTALONS DES TRIBUS.	TOTAL
PROVINCE D'ALGER	1,437	2,287	3,724
—— D'ORAN	1,852	1,879	3,731
—— DE CONSTANTINE	1,197	3,169	4,366
TOTAUX	4,486	7,335	11,821

TABLEAU DES COURSES DES CHEVAUX DANS LA PROVINCE D'ALGER
(les 27, 28 et 29 septembre 1854).

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES VAINQUEURS.	POULAINS.	CHEVAUX ENTIERS.	JUMENTS.	TRIBUS.	SUBDIVISIONS.	VITESSE EN MINUTES ET SECONDES. min. sec.	OBSERVATIONS.
	COURSE ENTRE EUROPÉENS.							
1	M. le comte Sauvage	″	1	″			3 51 1/2	Deux tours.
2	M. Marc Bellard	1	″	″			1 57	
	COURSE DES AGHAS.							
1	Naimi-bel-Djedid	″	″	1	Chaib	Médéah	2 2 1/2	Boghar.
2	Sid-El-Chabib	″	1	″	Braz	Milianah	2 1	
3	Mustapha-bou-Medin	″	″	1		Orléansville	2 5 1/4	
4	Ben-Nasser	″	1	″	L'Arbâ	Médéah	1 56	Laghouat
	COURSE DES VAINQUEURS (AGHA).							
1	Ben-Nasser	1	″	″			1 57	
	COURSE DES CAÏDS.							
1	Rabah-bel-Hout	″	1	″	Hadjoutes	Blidah	2 12	
2	Djaballah	″	1	″	Ouled-Allam	Médéah	1 55 1/2	
3	Kouider-ben-Ahmed	″	1	″	Beni-Ratem	Milianah	2 3	
4	Ahmed-ben-Salem	″	″	1	Sahary	Médéah	2 ″	
5	Abd-el-Kader bel-Aïd	″	1	″	Béni-Mahoussin	Milianah	18 12 1/4	
6	Si-Mohammed-ben-Mustapha	″	″	1	Sidi-Aïssa	Aumale	2 3	
7	Ben-Taïeb-ben-Ferah	″	1	″	Ouled-Amimat	Milianah	2 8	
8	Si-Mohammed-ben-Abdallah	″	1	″			2 4 1/2	
9	Si-Caddour-Ouled-el-Hadj-Ahmed	″	1	″		Orléansville	2 2	
10	Si-Cherif-bel-Khobizi	″	1	″		Médéah	2 5 1/2	Cercle de Laghouat.
11	Kouider-ben-Zekri	″	″	1	Ouled-Si-Moussa	Aumale	2 ″	
12	Mohammed-ben-Henin	″	1	″		Orléansville	2 3 1/4	
13	Bouaid-ben-Ali	″	″	1	Ouled-Barka	Aumale	2 7 1/2	
14	Si-Brahim-Ghobrini	″	1	″	Chenuma	Milianah	1 59 1/2	
15	Caddour-ben-Ghaddoua	″	″	1	Ouled-Oradj	*Idem*	2 7	
16	El-Hadj-Kouider	″	″	1	Rebaïa	Médéah	1 59 1/2	
	COURSE DES VAINQUEURS (CAÏDS).							
1	Djaballah	1	″	″			1 55	
2	Kouider-ben-Zekri	1	″	″			2 1	
	VAINQUEUR DES VAINQUEURS							
1	Djaballah	1	″	″			1 57	

TABLEAU DES COURSES DE CHEVAUX DANS LA PROVINCE D'ALGER
(les 27, 28 et 29 septembre 1854). (Suite.)

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES VAINQUEURS.	POULAINS.	CHEVAUX ENTIERS.	JUMENTS.	TRIBUS.	SUBDIVISIONS.	VITESSE EN MINUTES ET SECONDES.	OBSERVATIONS.
							min. sec.	
	COURSE DES CHEIKS.							
1	El-Hadj-Miliani	″	1	″	....	Milianah	2 3 1/2	
2	Ahmed-ben-Khaled	″	″	1	Ouled-Omback	Médéah	1 59 1/2	Cercle de Boghar
3	Caddour-ben-Chergui	″	1	″	....	Orléansville	2 2 3/4	
4	Ali-bel-Hadj	″	1	″	Kachna	Alger	2 9	
5	Abd-el-Kader-ben-Omar	″	1	″	Spahis	Milianah	2 7	
6	Caddour-ben-Eddif	″	1	″	Beni-Sliman	Blidah	1 56	
7	Tahar-ben-Djilal	″	1	″	....	Milianah	2 5	
8	Allah-ben-Larbi	″	″	1	Ouled-Megam	Médéah	1 45	Cercle de Boghar
9	Youssef-bel-Arbi	″	1	″	Soumata	Blidah	2 19	
10	Aissa-ben-Nasser	″	1	″	Spahis	Milianah	1 58	
11	Daoud-ben-Soliman	″	″	1	Ouled-Béni-Caha	Médéah	1 56 1/2	
12	Si-Moktar-ben-Medjedel	″	″	1	Ouled-Lahia	*Idem*	2 1 1/2	
13	Kouider-ben-Admed	″	″	1	Ouled-Aissa	*Idem*	2 7	
14	Amara-ben-bel-Kassem	″	″	1	Ouled-Dris	Aumale	2 3 1/2	
15	Mustapha-ben-Sabazaam	″	″	1	*Idem*	*Idem*	1 56	
16	Ali-ben l'Agha	″	1	″	Flissa	Alger	2 3 1/2	
17	Aissa-ben-Koukha	″	1	″	....	Orléansville	2 7	Cercle de Tenez
18	Bouzid-ben-Ahmed	″	″	1	Zenakha	Médéah	2 1 1/2	Cercle de Boghar
19	El-Aid-el-Kabouia	″	″	1	Ouled-Dris	Aumale	2 7	
20	Mokhtar-ben-Aissa	″	″	1	....	Milianah	2 0 1/2	
21	Bel-Kassem	″	1	″	Zenakha	Médéah	2 2	
22	El-Mokhtar-el-Toufari	″	1	″	....	Milianah	2 7	
	COURSE DES VAINQUEURS (CHEIKS).							
1	Daoud-ben-Sliman	″	″	1	....	....	1 51	
2	Amara-ben-Bel-Kassem	″	″	1	....	....	1 58	
3	Mockhtar-ben-Aissa	″	″	1	....	....	1 58	
	VAINQUEUR DES VAINQUEURS.							
1	Daoud ben-Sliman	″	″	1	....	....	1 52	
	COURSE INDIGÈNE DE PETITE TENTE.							
1	Caddour-ben-Yahia	1	″	″	....	Orléansville	2 4 1/2	
2	Said-ben-Zerok	1	″	″	....	Aumale	1 57 1/2	
3	Djelloul-ben-Tahar	″	″	1	....	Milianah	2 2 3/4	
	COURSE DE FOND.							
1	Mahmed-ben-Serhat	″	1	″	Douacenis	Milianah	45 30	
2	M. Marc Bellard	″	1	″	....	....	47 00	

PROVINCE D'ORAN.

RÉSULTAT DES COURSES DE CHEVAUX À MOSTAGANEM (les 15 et 16 septembre 1854).

PREMIER JOUR.

1° Course des aghas. (Un seul tour.)

Prix du gouvernement	1,500^f
Prix d'entrée, 18 chevaux à 200 francs l'un	3,600
TOTAL	5,100

1re épreuve. — 2 vainqueurs de peloton à 600 francs	1,200^f
2e épreuve. — Vainqueur général	3,900
TOTAL GÉNÉRAL	5,100

1re épreuve. — Caddour-ould-Adda, agha du cercle de Tiaret	1^{m}35^s
2e épreuve. — Mehkout, agha de la subdivision de Tlemcen, vainqueur	1 35
Vainqueur général, Caddour-ould-Adda	1 40

2° Course des caïds. (Un seul tour.)

Prix du gouvernement	1,200^f
Prix d'entrée, 75 chevaux à 100 francs l'un	7,500
TOTAL	8,700

1re épreuve. — 10 vainqueurs de peloton à 500 francs	5,000^f
2e épreuve. — Vainqueur général	3,700
TOTAL ÉGAL	8,700

Vainqueurs à la 1re épreuve.	Aounala-ould-Aziz (Tiaret)	1^{m}39^s
	Si-Mohammed-el-Mouzas (Tiaret)	1 45
	Cherf-ben-Doui (Sidi-oulad-sidi-Abdallah-Medjahen)	1 46
	El-Madzouz des Douairs (Oran)	1 43
	Saharoui (Ameur) (Oran)	1 45
	Mohammed-ben-Souali (Saïda)	1 48
	Moktar-el-Schatchil (Mascara)	1 47
	Zitouni-Kahel (Tlemcen)	1 45
	Ahmed-Makerdich (Tlemcen)	1 47
	Bel-Khreir (Tlemcen)	1 35
	Vainqueur général, Si-Mohammed-el-Mouzas	1 40

3° Course entre Européens. (2 tours.)

Pour chevaux de 5 ans et au-dessus.

Prix du Gouvernement	1,000^f.
Prix d'entrée, 5 chevaux à 100 francs l'un	500
TOTAL	1,500

Les chevaux engagés appartenaient :

Dépêche-toi	à M. Pobeau.
Mousse	à M. Fischer.
Insulaire	à M. Graillot.
Buridan	à M. Pérez.
Bucéphale	à M. Lasseverie.

Le prix a été remporté par *Dépêche-toi* monté par M. Pobeau.......... 2m 39s

4e Course des haies. (Prix des Dames.)

Pour civils, militaires et indigènes (sans prix d'entrée).......... 500f

Les chevaux engagés appartenaient :

Mousse	à M. Fischer.
Insulaire	à M. Graillot.
Le Cerf	Au même.
L'Indien	à M. Didier.

Et 2 chevaux de troupe montés par MM. Châtillon, adjudant au 2e de chasseurs d'Afrique, et Lardin, maréchal des logis au 2e de spahis.

Le prix est remporté par M. Lardin.......... 1m 55s

DEUXIÈME JOUR.

1e Course de fond. (24 kilomètres à parcourir.)

Prix du Gouvernement	1,000f
Prix d'entrée, 7 chevaux à 100 francs l'un	700
TOTAL	1,700

Les chevaux engagés appartenaient :

Vol-au-vent	à M. Chenet.
Insulaire	à M. Graillot.
L'Hirondelle	*idem.*
Dur-à-cuire	*idem.*
Il-n'est-pas-trop-tôt	à M. Pobeau.
Indigène	à Miloud-ben-Ouazan.
Mousse	à M. Fischer.

Le prix a été remporté par *Insulaire*, arrivé au but en.......... 37m

2e Course des cheiks. (Un seul tour.)

Prix du Gouvernement	800f
Prix d'entrée, 98 chevaux à 50 francs l'un	4,900
TOTAL	5,700

1re épreuve. — 12 vainqueurs à 230 francs	2,760f
2e épreuve. — Entre les vainqueurs	"
3e épreuve. — Vainqueur général	2,940
TOTAL ÉGAL	5,700

Vainqueurs à la 1re épreuve.	Ahmed-ben-Rezan (Bel-Abbès)	$1^{m}40^{s}$
	El-Habib-ould-Hamir (Mostaganem)	1 45
	Abd-el-Kader-bou-Kandoura (Mostaganem)	1 45
	Ben-Gana (Oran)	1 52
	Bou-Aya (Oran)	1 41
	Miloud-ben-Ouazan (Oran)	1 43
	Tahar-Kaoudji (Tiaret)	1 50
	Bou-Hadji-ould-el-Houssin (Tiaret)	1 50
	Abd-el-Kader-ben-Soudin (Ammi-Moussa)	1 47
	El-hadj-Ouhennen (Ammi-Moussa)	1 42
	Bou-Zouabi-ben-Zouag (Ammi-Moussa)	1 43
	El-Habib-ould-bou-Ennani (Saïda)	1 41
Vainqueurs à la 2e épreuve.	Miloud-ben-Ouazan	1 42
	El-Habib-ould-bou-Ennani	1 40

3e épreuve. — Vainqueur général, El-Habid-ould-bou-Ennani 1 44

3e Prix de la ville de Mostaganem et de la chambre de commerce d'Oran. (Un tour.)

Pour poulains ou pouliches de 3 à 5 ans	$1,500^{f}$
Prix d'entrée, 3 chevaux à 100 francs l'un	300
TOTAL	1,800

Les chevaux engagés appartenaient :

Le Cerf	à M. Graillot.
Zélée	à M. Sibert.
La Biche	à M. Blanchard.

La commission, ayant cru reconnaître que la lutte ne pouvait être sérieuse entre le *Cerf* et ses deux concurrents, a ajourné la délivrance du prix après une enquête préalable.

Cette enquête a eu lieu, et la commission, après avoir pris les mesures les plus minutieuses afin de ne pas égarer son jugement, a décidé, à la majorité de quatre voix contre une, que le prix serait annulé et remis à la disposition de la municipalité de Mostaganem, déduction faite des entrées, qui seraient remboursées à chacun des coureurs.

4e Course de haies. (Pour les sous-officiers seulement.)

Prix .... 300^{f}

8 sous-officiers ont participé à cette course, dont le prix a été remporté par M. Caillon, maréchal des logis du 4e régiment de chasseurs d'Afrique, en .... $1^{m}46^{s}$

Les courses de chacune des deux journées ont été closes par de grandes fantasias arabes, auxquelles ont pris part 2,000 cavaliers environ des goums d'Oran, de Sidi-bel-Abbès, de Tlemcen, de Mascara et de Mostaganem.

TABLEAU DU RÉSULTAT DES COURSES DE CHEVAUX DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE
(les 15 et 16 septembre 1854).

DÉSIGNATION des journées	DÉSIGNATION des courses	NOMBRE d'Européens	NOMBRE d'indigènes	PELOTONS	DISTANCE PARCOURUE	VITESSE 1re épreuve	VITESSE 2e épreuve	PRIX ACCORDÉ 1re épreuve	PRIX ACCORDÉ 2e épreuve (Vainqueur général)	OBSERVATIONS.
					mètres.	min. sec.	min. sec.	fr.	fr.	
1re journée...	1re course........	"	72 cavaliers. (9 pelotons.)	1er	1,508	2 17	"	300	"	
				2e		2 17		300		
				3e		2 10	2 08	300	1,400	dont 500 fr. prix du Gouvernement.
				4e		2 15		300		
				5e		2 10	"	300	"	
				6e		2 15	"	300	"	
				7e		2 15	"	300	"	
				8e		2 18	"	300	"	
				9e		2 14	"	300	"	
	2e course.........	"	48 cheiks. (6 pelotons.)	1er	1,508	2 14	2 10	400	3,200	dont 800 fr. prix du Gouvernement.
				2e		2 18	"	400	"	
				3e		2 14	"	400	"	
				4e		2 14	"	400	"	
				5e		2 15	"	400	"	
				6e		2 22	"	400	"	
	3e course...	4 coureurs.	"	1	3,010	4 30	"	"	1,000	dont 600 fr. prix du Gouvernement.
	4e course (haies)...	4 coureurs.	"	1	1,508	2 12	"	"	150	
2e journée....	1re course...... ... (Poulains et pouliches au-dessous de 5 ans.)	5 coureurs.	"	1	1,508	2 08	"	"	900	dont 400 fr. prix du Gouvernement.
	2e course.........	"	37 caïds. (5 pelotons.)	1er	1,508	2 14	2 08	600	5,400	dont 1,000 fr. prix du Gouvernement.
				2e		2 15	"	600	"	
				3e		2 21	"	600	"	
				4e		2 15	"	600	"	
				5e		2 10	"	600	"	
	3e course (handicap).	2 coureurs.	1	1	1,508	2 14	"	"	300	ou une coupe offerte par le Général commandant la division.
	4e course .... (Course de fond).	0 coureurs.	8	1	5 lieues 1/4	39 00	"	"	2,000	1er prix. { Prix de l'Empereur. 1,000f — du Gouvernement. 500 — de la municipalité........... 500 }
						41 00	"	"	450	2e prix, offert par les dames de la ville.

CHAPITRE XVII. — CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Dans un pays où l'intérêt agricole doit dominer tous les autres; sur un sol d'une fertilité si riche, si variée, où cet intérêt se lie si étroitement au peuplement du pays, à sa prospérité et même à son existence, l'un des premiers besoins à satisfaire consistait à doter la population des campagnes d'une représentation régulièrement constituée et capable d'éclairer l'administration sur les meilleures mesures à prendre en vue d'accélérer le mouvement colonial et d'imprimer un essor croissant aux cultures de toutes sortes.

On a pensé que ce but pourrait être atteint par la création, dans chacune des trois provinces, d'une chambre consultative d'agriculture, et un décret du 6 octobre 1850 en a prononcé l'institution. Mais le decret conférait à l'élection le choix des membres de ces assemblées, et il donna lieu, sous ce rapport, à tant de difficultés d'exécution, qu'il dut être abrogé, pour faire place à une autre décret plus en harmonie avec la situation du pays et le système adopté d'ailleurs pour l'organisation des chambres d'agriculture de la métropole.

Ce nouveau décret, qui reproduit du reste la plupart des dispositions renfermées dans le premier, sauf un petit nombre de changements conseillés par l'expérience porte la date du 22 avril 1853. On croit utile de le reproduire ici dans son entier, le voici :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu le décret du 6 octobre 1850 portant organisation des chambres consultatives d'agriculture en Algérie;

Vu les délibérations du Conseil du gouvernement et du Comité consultatif de l'Algérie;

Considérant que le décret précité a présenté des difficultés sérieuses d'exécution au point de vue du mode d'élection, et qu'il est urgent de le faire cesser;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

TITRE I^er^.

DE LA CRÉATION DES CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE.

Art. 1^er^. Il est établi en Algérie des Chambres consultatives d'agriculture.

Art. 2. Il y aura par province une chambre qui siégera:

Pour le département et le territoire militaire de la province d'Alger, à Alger.

Pour le département et le territoire militaire de la province d'Oran, à Oran.

Pour le département et le territoire militaire de la province de Constantine, à Constantine.

Art. 3. Le nombre des membres est fixé à trente pour la province d'Alger et à vingt pour chacune des provinces d'Oran et de Constantine.

Art. 4. Le territoire civil et militaire de chaque province est divisé en circonscriptions pour la nomination des membres de la Chambre consultative.

Les circonscriptions seront formées d'un certain nombre des communes, centres ou localités, d'après un tableau qui sera arrêté par notre ministre de la guerre.

Ce tableau fera connaître le nombre des membres à nommer par circonscription.

Art. 5. Le gouverneur général désigne, dans chaque circonscription, pour faire partie de la chambre consultative, des agriculteurs notables, européens ou indigènes, ayant leur domicile ou des propriétés rurales dans la circonscription.

Art. 6. Les membres des chambres consultatives sont nommés pour trois ans; ils peuvent toujours être renommés.

Art. 7. En cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il sera pourvu au remplacement avant l'époque fixée pour la session annuelle de la chambre d'agriculture.

Les membres qui manquent à deux sessions ordinaires consécutives, sans excuses reconnues légitimes par le gouverneur général, sont réputés démissionnaires et remplacés conformément à l'article 5.

Art. 8. Les chambres d'agriculture auront une session annuelle dont le gouverneur général fixera l'époque et la durée.

Le programme de leurs travaux sera préparé, dans chaque province, par le préfet du département et arrêté par lui de concert avec le général commandant la division.

Art. 9. Les chambres pourront, en outre, être convoquées en service extraordinaire par ordre du gouverneur général pour donner leur avis sur des objets spécifiés à l'avance.

Art. 10. Les chambres consultatives transmettent aux généraux commandant les divisions et aux préfets des départements les procès-verbaux de leurs séances, en les accompagnant d'un rapport spécial, si elles le jugent nécessaire.

Ces documents, centralisés par le gouverneur général, sont adressés au ministre de la guerre avec ses observations.

TITRE II.

DE LA TENUE DES SÉANCES.

Art. 11. Chaque année, avant l'ouverture de la session ordinaire, le gouverneur général nomme, pour chacune des chambres consultatives d'agriculture :

Un président,
Un vice-président,
Un secrétaire,
Un vice-secrétaire.

La composition du bureau reste la même pour les sessions extraordinaires qui pourraient avoir lieu pendant le cours de l'année.

Art. 12. Le préfet du département et le général commandant la division, ou leur délégué, ont entrée aux séances. Ils sont entendus quand ils le demandent, et assistent aux délibérations.

Art. 13. Les chambres consultatives se réunissent dans un local fourni gratuitement par l'administration.

Leur budget est réglé par le gouverneur général, les dépenses sont imputées sur les fonds du budget local et municipal.

TITRE III.

ATTRIBUTIONS.

Art. 14. Les chambres consultatives d'agriculture présentent leurs vues sur les questions qui intéressent l'agriculture.

Leur avis peut être demandé sur les changements à opérer dans la législation, en ce qui touche les intérêts agricoles, et notamment en ce qui concerne les contributions, les douanes, les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles peuvent aussi être consultées sur l'établissement, la suppression et le changement des foires et marchés, et sur la destination à donner aux subventions de l'État et du département.

Elles fournissent à l'administration les éléments de la statistique agricole de la province.

Art. 15. En outre, elles peuvent faire, sous l'approbation du gouverneur général, les publications ayant pour but de propager en Algérie la connaissance des travaux, des découvertes, des essais et des perfectionnements tendant à l'amélioration des cultures.

Art. 16. Toute chambre d'agriculture pourra être dissoute : en ce cas, il sera procédé, dans le délai de trois mois, à de nouvelles nominations.

La dissolution peut être prononcée par le ministre de la guerre, sur la proposition du préfet et du général commandant la division, et l'avis du gouverneur général.

En cas d'urgence, le préfet peut prononcer la clôture de la session; il en informe immédiatement le général commandant la division.

Art 17. Le décret du 6 octobre est rapporté.

Art. 18. Notre ministre, etc.

Les chambres consultatives d'agriculture constituées dans le cours de cette même année ont tenu leur première session ordinaire du 5 au 15 octobre. Les principales questions sur lesquelles leur attention a été appelée sont les suivantes :

Reboisement du pays; mesures à prendre dans ce but;

Situation de la culture des céréales, leur avenir;

Irrigation, barrage. Indiquer les principales mesures susceptibles d'assurer le bon aménagement des eaux.

Desséchement par l'État et les particuliers; drainage, moyen d'assurer le développement de ce système en Algérie;

Élève du bétail; mesures à prendre pour le perfectionnement des races;

Engrais industriels. Quel parti est-il possible d'en tirer pour l'agriculture algérienne?

Encouragements à donner à l'agriculture;

Émigration, peuplement, moyen d'assurer une population agricole au pays, etc.

Les chambres d'agriculture ont, en général, très-convenablement répondu aux questions qu'elles avaient à résoudre, et l'administration n'a eu qu'à s'applaudir de l'initiative qu'elle avait prise en les fondant.

CHAPITRE XVIII. — CULTURE DES CÉRÉALES EN ALGÉRIE.

RÉCOLTE DE L'ANNÉE 1853.

Les tableaux qui suivent indiquent, par localité et pour chaque espèce de céréales, l'étendue des terres mises en culture, la moyenne des quantités de semences employées par hectare et leur rendement moyen, la quantité totale de la récolte, le poids et le prix moyens de l'hectolitre, et enfin la valeur de la récolte.

Ce travail s'applique uniquement aux cultures faites par les Européens et par les indigènes dans les territoires occupés par les Européens; on n'a pas encore pu obtenir les renseignements nécessaires pour étendre ce compte rendu aux cultures faites par les Arabes en territoire exclusivement arabe.

La récolte des céréales en Algérie, pendant la campagne de 1853, n'a pas été généralement aussi abondante qu'on l'avait d'abord présumé; néanmoins, sur quelques points, le rendement s'est élevé à un chiffre remarquable, et dont on trouve même peu d'exemples en France; par exemple, on a constaté que, dans la province de Constantine, il a été obtenu jusqu'à 25 et 26 hectolitres de blé par hectare ensemencé; à Boghar, dans le sud de la province d'Alger, le rendement par hectare a été de 48 hectolitres; ces chiffres indiquent combien, dans de bonnes conditions, on peut compter sur la fertilité des terres de notre colonie.

Les colons et les indigènes ont ensemencé, en 1853, sur une étendue totale de 121,658 hectares; dans ce chiffre la province d'Alger figure pour 43,712 hectares, celle d'Oran pour 43,037 hectares et la province de Constantine pour 34,909 hectares. Si l'on compare ces chiffres à ceux qui ont été donnés pour la récolte de 1852, on trouve des diminutions, mais on doit faire observer que la statistique des céréales en 1852 a compris des cultures considérables faites par les Arabes en dehors du territoire occupé par les Européens et qui ont figuré dans les états élémentaires envoyés de l'Algérie, ce qui a donné une situation inexacte, qui n'a pu être constatée que postérieurement à la publication du volume 1851-1852. Il est certain en effet que les cultures faites par les Européens, en 1853, ont été, pour les blés, d'un tiers plus étendues que celles de 1852; cette progression s'est, d'ailleurs, continuée en 1854 comme on le verra plus loin.

Voici comment se divisent les 121,658 hectares cultivés en 1853 : 16,535 hectares ont été ensemencés en blé tendre, et ont produit 139,444 hectolitres, valant approximativement 3,211,500 francs; 42,632 hectares ensemencés en blé dur ont donné 289,844 hectolitres, valant 4,560,000 francs; 55,970 hectares ensemencés en orge ont produit 464,377 hectolitres valant 3,187,500 francs; ainsi, les céréales cultivées de préférence sont le blé tendre, le blé dur et l'orge. Le seigle, l'avoine, le maïs et les fèves, figurent dans des proportions moins grandes; ces dernières n'entrent, d'ailleurs, dans la consommation coloniale, que pour des quantités minimes, surtout le seigle et l'avoine, dont l'usage est presque nul en Algérie.

En résumé, la valeur totale des céréales récoltées, en 1853, dans le territoire occupé par les Européens, s'élève à 11,860,000 francs environ; si à ce chiffre on ajoutait la valeur des cultures industrielles, qui prennent chaque jour des proportions plus larges, on obtiendrait certainement un total fort élevé.

Voici quelle a été la moyenne du rendement par hectare ensemencé :

		CULTURE européenne.	CULTURE indigène.
		hectolit.	hectolit.
BLÉ TENDRE	Province d'Alger	12.67	7.89
	— d'Oran	7.15	6.00
	— de Constantine	17.30	6.00
	Pour les trois provinces	12.17	6.63
BLÉ DUR	Province d'Alger	6.53	6.64
	— d'Oran	6.22	5.18
	— de Constantine	13.14	6.44
	Pour les trois provinces	9.64	6.56
ORGE	Province d'Alger	12.52	9.27
	— d'Oran	7.67	6.85
	— de Constantine	12.96	11.17
	Pour les trois provinces	11.63	9.10

Comme on vient de le voir, la comparaison entre le rendement des deux cultures européenne et indigène est toute à l'avantage de la première : cela tient à un meilleur entendement des cultures de la part des Européens, qui font des labours approfondis, tandis que les indigènes se bornent à remuer très-superficiellement leurs terres, et usent de peu d'engrais dans leurs plus grandes cultures.

La supériorité des cultivateurs Européens s'étend également aux autres espèces de céréales; ainsi, par exemple : le maïs cultivé par les colons a produit 13 hectolitres, tandis que, chez les indigènes, il a donné 9 hectolitres seulement.

Les fèves cultivées par les colons ont donné environ 14 hectolitres par hectare; chez les indigènes le rendement de cette graminée a été bien inférieur.

Quant au seigle et à l'avoine, les indigènes n'en cultivent point.

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER. — BLÉ TENDRE. — CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil. — Orléansville	6	1. 08	2. 64	17	75	16 00	272	
Pontéba	2	1. 20	3	54	79	22 00	1,188	
La Ferme	»	»	»	»	»	»	»	
Tenes	3	1	3	12	77. 50	20 50	300	
Montenotte	121	1. 00	6. 23	754	75	20 50	15,080	
Milianah	8	1. 00	5	32	60. 50	17 00	544	
Affreville et l'Oued-Rehanne	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Medfa	4	1. 25	4	16	60	17 50	280	
Damiette	14	1. 16	3	42	75	12 00	525	
Lodi	13	1. 16	4 47	58	76	19 00	1,102	
Médéah	4	1. 16	4. 50	18	73	19 00	342	
El-Afroun et Bourroumi	66	1. 00	7	686	75	22 50	18,435	
Mouzaïa	318	1. 50	7	2,233	78	22 50	50,242	
Ameur-el-Aïn	3	1. 25	6	18	79	22 00	396	
La Chiffa	103	1. 50	8. 50	875	75	22 50	19,687	
Zéralda	83	1	12	250	77. 50	20 00	18,600	
Douaouda	103	1. 16	12	1,236	77	20 75	25,647	
Fouka	100	1. 00	3	2,348	66	23 00	53,700	
Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	66. 77	1. 60	3. 80	424	77	26 00	11,024	
Montpensier	»	»	»	»	»	»	»	
Blidah	60	1. 50	12	150	76	20 00	3,000	
Beni-Méred	527	1. 30	12	6,324	76	20 20	127,744	
Dalmatie	159	1. 25	9	1,431	75	20 00	28,620	
Joinville	100	1. 33	12	1,200	76	20 00	24,000	
Oued-el-Halleg	20	1. 50	8. 50	170	76	22 50	3,825	
Tefeschoun, Messaoud, etc.	203 55	1. 20	9	1,832	50	24 00	43,968	
Castiglione	1,150	1. 25	11	1,815	60	24 00	43,560	
Boufarik et Souma	224	1. 28	12	14,688	75	18 75	275,400	
Crescia	84	1. 25	8	672	75	22 50	15,120	
Saint-Ferdinand	60	1. 33	9	642	75	22 50	14,400	
Douéra et annexes	110	1. 23	8	880	75	22 50	19,800	
Sainte-Amélie	40	1. 33	8	320	78	22 50	7,200	
Baba-Hassen	60	1. 25	8	242	75	22 00	5,400	
Mahelma	93	1. 25	9	280	75	22 50	5,910	
Birmandreis	160	1. 25	6. 25	812	75	22 00	18,270	
Saoula	84	1. 25	6	513	78	22 50	11,510	
Birkadem	100	1. 25	9	1,080	75	22 50	24,300	
Guyotville	47	1. 25	6	282	75	22 50	6,345	
Chéragas	292	1. 23	5	1,460	75	22 50	32,850	
Ouled-Fayet	138	1. 25	7	966	75	22 50	21,735	
Sidi-Ferruch	127	1. 33	8	1,016	75	22 50	22,860	
Dely-Ibrahim	115	1. 25	8	920	75	22 50	20,700	
El Achour	75	1. 25	8	600	75	22 50	13,500	
Draria	130	1. 25	8	1,100	73	23 00	25,200	
Kouba	227	1. 50	8. 74	1,924	75	27 30	52 010	
El Biar	230	1. 30	12	2,760	80	22 00	62,023	
Hussein-Dey	65	1. 50	6	365	78	27 00	20,855	
Bouzaréah	272	1. 50	15	4,050	78	25 50	101,250	
Mustapha	350	1. 50	12	4,200	80	23 50	105,000	
Rovigo	327	1. 25	11	3,927	73	25 50	100,138	
L'Arbâ	600	1. 20	11	6,600	78	25 50	168,300	
Fondouk	209	1. 28	8. 75	1,829	77	25 00	45,639	
Rassauta et le fort de l'Eau	713	1. 00	14. 00	10,224	79	25 50	260,712	
Cherchel	87	1. 21	9. 71	835	79	18 10	18,330	
Novi	81. 20	1. 23	8. 15	743	79	18 10	16,181	
Zurich	82 60	1. 30	3. 80	314	73	18 50	5,788	
TOTAL pour le territoire civil.	8,583. 12	1. 27	8. 15	78,197	76. 22	21 87	2,011,502	
Territoire militaire. — Subdivision d'Alger. — Dellys	10	1. 50	12	120	75	18 00	2,250	
Subdivision de Blidah. — Marengo	122. 70	1. 25	7. 50	928	50	24 00	66,266	
Subdivision de Blidah. — Territoire	93	1. 25	6. 25	581	78	20 50	14,331	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenes	126	1. 20	6. 24	760	73	00	15,882	
Subdivision de Milianah.-Teniet-el-Haâd	»	»	»	2	»	»	»	
Subdivision de Médéah. — Boghar	5	0	52	248	75	14	3,360	
Subdivision de Médéah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	257. 60	2. 24	16	2,638	75. 50	20 00	87,700	
REPORT du territoire civil	8,583. 12	1. 27	8. 15	78,197	76. 22	21 87	2,011,502	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	8,845 82	1. 75	12. 07	80,835	73. 91	21 03	2,069,854	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	22. 30	1. 35	7. 38	218	78	21 75	4,702	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	22. 30	1. 60	7. 50	213	79	21 75	4,709	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

BLÉ DUR.

PROVINCE D'ALGER.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
Territoire civil.								
Orléansville	100	1. 00	6. 72	1,351	79	14 00	18,914	
Pontéba	204	2. 10	8	1,632	78. 90	15 00	24,480	
La Ferme	105	1. 20	4	420	80	15 00	6,300	
Tenez	70	1. 00	3. 00	245	80	14 00	3,928	
Montenotte	141. 50	1. 00	4. 41	635	80	14 40	8,144	
Milianah	61	1. 00	4	90	79. 80	16 00	1,344	
Affreville et l'Oued-Rehanne	410	1. 00	5	2,050	79	17 00	90,850	
Bou-Medfa	77	1. 25	4	308	79. 50	17 00	5,236	
Damiette	29	1. 10	4	116	75	16 00	1,392	
Lodi	90	1. 10	4. 54	409	76	16 00	6,544	
Médéah	30	1. 10	4. 00	136	76	16 00	2,176	
El-Afroun et Bourroumi	22	1. 00	6. 50	143	77	20 00	2,800	
Mouzaïa	40	1. 00	5. 00	260	77	20 00	5,200	
Ameur-el-Aïn	32	1. 25	7	224	77	18 72	4,200	
La Chiffa	90	1. 00	6	234	77	20 50	6,000	
Zéralda	»	»	»	»	»	»	»	
Douaouda	46	1. 20	9	378	61	16 00	7,129	
Fouka	»	»	»	»	»	»	»	
Koléah, Goudj-el-Ablès et Saïghr	106. 37	1. 10	6. 75	708	60	18 00	12,744	
Montpensier	60	1. 25	10	600	76	16 15	9,660	
Blidah	130	1. 30	16	1,560	76	16 50	21,900	
Béni-Mered	31	1. 30	16	372	76	18 00	5,862	
Dalmatie	5	1. 25	8	40	76	16 00	640	
Joinville	2	1. 00	13	60	76	16 00	410	
Oued-el-Halleg	16	1. 00	9	144	77	20 00	2,880	
Tefeschoun, Mazanad, etc.	1. 00	1. 00	5	13	80	18 00	208	
Castiglione	»	»	»	»	»	»	»	
Boufarik et Souma	536	1. 27	10	5,360	76	16 50	88,440	
Crescia	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Ferdinand	»	»	»	»	»	»	»	
Douéra et annexes	»	»	»	»	»	»	»	
Sainte-Amélie	»	»	»	»	»	»	»	
Baba Hassen	»	»	»	»	»	»	»	
Maelma	»	»	»	»	»	»	»	
Birmandreis	»	»	»	»	»	»	»	
Saoula	»	»	»	»	»	»	»	
Birkadem	»	»	»	»	»	»	»	
Guyotville	»	»	»	»	»	»	»	
Chéragas	»	»	»	»	»	»	»	
Ouled-Feyet	»	»	»	»	»	»	»	
Sidi-Ferruch	»	»	»	»	»	»	»	
Dély-Ibrahim	»	»	»	»	»	»	»	
El-Achour	»	»	»	»	»	»	»	
Drariah	»	»	»	»	»	»	»	
Kouba	»	»	»	»	»	»	»	
El-Biar	5	1. 00	18	90	81	16 50	1,480	
Hussein-Dey	40	1. 00	6	360	76	22 00	7,920	
Bouzaréah	7	1. 60	13. 00	94	76	17 00	1,598	
Mustapha	80	1. 66	14	1,120	78	20 00	22,400	
Rovigo	35	1. 00	8	515	76	17 00	5,316	
L'Arba	36	1. 20	8	324	76	17 00	5,070	
Fondouck	»	»	»	»	»	»	»	
Rassauta et le fort de l'Eau	65	1. 00	10. 00	652	77	17 00	11,984	
Cherchel	800	1. 66	7. 75	6,202	76	13 65	84,657	
Novi	36. 60	1. 10	8. 43	353	78	17 50	9,677	
Zurich	90. 50	1. 25	3. 31	600	77	13 50	6,600	
TOTAL pour le territoire civil	3,004. 47	1. 22	7. 88	27,776	77. 93	16 83	437,334	
Territoire militaire.								
Subdivision d'Alger — Dellys	46. 50	1. 50	17	790	81	16 00	11,700	
Subdivision de Blidah. — Marengo	36 00	1. 25	8	292	79	20 00	5,840	
Subdivision de Blidah. — Territoire	46	1. 20	9. 00	403	80	16 00	7,250	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	100	2	15	1,500	78	16 00	16,700	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	52. 50	1	5	235	79	13 00	3,088	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	211. 00	1. 60	6. 00	840	80	14 40	16,666	
Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Hadd	33	1. 35	5. 00	208	78	16 20	1,317	
Subdivision de Médéah. — Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. — Territoire	7. 00	1. 25	7	66	76	15 00	798	
TOTAL pour le territoire militaire	329. 05	1. 47	6. 22	4,356	78. 87	16 01	81,400	
Report du territoire civil	3,004. 47	1. 29	7 00	27,776	77. 93	16 63	437,334	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	4,113 00	1. 38	6 00	32,134	78. 40	16 02	498,796	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	8,320	1. 27	5. 90	56,881	70	18 37	980,256	
Territoire militaire	4,466. 70	1. 37	6. 13	26,681	62. 75	13 82	444,699	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	16,757. 70	1. 32	6. 04	90,306	69. 37	15 09	1,424,955	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

SEIGLE.

PROVINCE D'ALGER.

CULTURE EUROPÉENNE.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
Territoire civil.	Orléansville	•	•	•	•	•	•	•	
	Ponteba	•	•	•	•	•	•	•	
	La Ferme	•	•	•	•	•	•	•	
	Tenez	•	•	•	•	•	•	•	
	Montenotte	1. 50	1. 20	11. 46	17	72	12 00	206	
	Milianah	•	•	•	•	•	•	•	
	Affreville et l'Oued-Rebaone	•	•	•	•	•	•	•	
	Bou-Medfa	•	•	•	•	•	•	•	
	Damiette	•	•	•	•	•	•	•	
	Lodi	•	•	•	•	•	•	•	
	Médéah	1	1. 16	6. 00	5	70	12 00	50	
	El-Afroun et Bourroumi	•	•	•	•	•	•	•	
	Mouzaïa	10	1. 50	12. 50	126	70	14 50	1,790	
	Ameur-el-Aïn	•	•	•	•	•	•	•	
	La Chiffa	2	1. 50	12. 50	25	70	14 50	350	
	Zéralda	0. 00	0. 42	12	2	72	11 40	00	
	Douaouda	2	1. 10	10	20	70	12 08	202	
	Fouka	15	1. 60	15	225	72	13 00	2,925	
	Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	1. 52	1. 15	10	11	72	11 00	110	
	Montpensier	1	1. 25	15	15	72	14 00	210	
	Blidah	•	•	•	•	•	•	•	
	Beni-Méred	6	1. 50	14	84	72	14 00	1,176	
	Dalmatie	1. 75	1. 25	10	17	72	14 00	245	
	Joinville	4. 50	1. 50	12	54	72	14 00	100	
	Oued-el-Halleg	0. 25	1. 50	12. 50	3	70	14 00	44	
	Tefeschoun, Messaoud, etc.	1. 43	2. 50	7	9	70	15 50	147	
	Castiglione	1. 50	1	12	18	76	9 50	171	
	Boufarik et Soumà	•	•	•	•	•	•	•	
	Crescia	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Ferdinand	1	1. 50	12	12	72	16 00	192	
	Douéra et annexes	10	1. 50	12	120	72	16 00	1,920	
	Sainte-Amélie	•	•	•	•	•	•	•	
	Baba Hassen	•	•	•	•	•	•	•	
	Maelma	0. 50	1. 50	12	6	72	16 00	96	
	Birmandreïs	2	1. 12	9	18	70	12 00	216	
	Saoula	•	•	•	•	•	•	•	
	Birkadem	•	•	•	•	•	•	•	
	Guyot-Ville	0. 00	1. 50	12	9	72	10 50	96	
	Chéragas	2	1. 50	12	24	72	16 00	384	
	Ouled-Fayet	2	1. 50	12	24	72	16 00	384	
	Sidi-Ferruch	6	1. 50	10	128	72	16 00	2,048	
	Dély-Ibrahim	•	•	•	•	•	•	•	
	El-Achour	2	1. 52	12	24	72	16 00	384	
	Draria	1	1. 50	12	12	72	16 00	192	
	Kouba	•	•	•	•	•	•	•	
	El-Biar	•	•	•	•	•	•	•	
	Hussein-Dey	•	•	•	•	•	•	•	
	Bouzaréah	•	•	•	•	•	•	•	
	Mustapha	12	1. 75	14	168	72	16 50	2,688	
	Douéra	•	•	•	•	•	•	•	
	L'Arba	•	•	•	•	•	•	•	
	Fondouck	•	•	•	•	•	•	•	
	Rassauta et le fort de l'Eau	•	•	•	•	•	•	•	
	Cherchel	•	•	•	•	•	•	•	
	Novi	•	•	•	•	•	•	•	
	Zurich	•	•	•	•	•	•	•	
	TOTAL pour le territoire civil	90. 92	1. 40	11. 76	1,179	71. 50	14 04	17,079	
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger. — Dellys	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision de Blidah. — Marengo	1. 87	1. 25	9	15	70	14 50	217	
	Subdivision de Blidah. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision d'Aumale. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	1. 50	1. 20	11. 46	17	72	12 00	206	
	Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Hadd	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision de Médéah. — Boghar	•	•	•	•	•	•	•	
	Subdivision de Médéah. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
	TOTAL pour le territoire militaire	3. 37	1. 23	9. 73	32	71	13 23	423	
	RAPPEL du territoire civil	90. 92	1. 40	11. 76	1,179	71. 50	14 04	17,079	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	94. 29	1. 31	10. 74	1,211	71. 20	13 64	17,502	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	•	•	•	•	•	•	•	
Territoire militaire	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

ORGE.

CULTURE EUROPÉENNE.

PROVINCE D'ALGER

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
Territoire civil.								
Orléansville	80	1.00	10.80	933	56	6 80	3,265	
Ponteba	68	0.95	11	748	56	4 50	3,366	
La Ferme	30	1	6	180	60	4 50	875	
Tenès	4	1.10	5.50	20	56	6 50	131	
Montenotte	14	1.00	16.32	228	63	5 40	1,920	
Milianah	16.50	1.50	7	129	60	5 25	680	
Affreville et l'Oued-Rehan	280	1.30	6.50	1,820	67	5 50	6,100	
Bou-Medfa	26.50	1.50	7	185	58	6 25	1,180	
Damiette	»	»	»	»	»	»	»	
Lodi	4.50	1.15	7.50	33	62	7 50	235	
Médéah	37	1	7	150	62	7 00	1,323	
El-Afroun et Bou-roumi	80	1.50	10.50	456	56	7 80	3,024	
Mouzaïa	44	1.50	10.50	462	60	7 20	6,236	
Ameur-el-Aïn	1.50	2	9	13	57	7 00	56	
La Chiffa	31	1.50	10.80	125	56	7 80	904	
Zéralda	1	1	14	14	60	6 00	64	
Douaouda	9	1.80	10	90	55	9 50	394	
Fouka	5	1.65	16	56	70	7 00	370	
Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saïghr	33.01	1.50	5.56	187	45	8 00	1,458	
Montpensier	7	1.25	12	84	60	6 00	504	
Blidah	60	1.00	11	660	66	6 00	3,960	
Beni-Mered	16	1.50	14	200	60	9 00	1,506	
Dalmatie	13	1.25	10	180	57	6 00	780	
Joinville	4	1.00	12	48	56	6 00	288	
Oued-el-Halleg	9.75	1.50	10.80	102	60	7 80	787	
Tefechoun, Messaoud, etc.	8.66	1.50	16	138	56	16 50	1,878	
Castiglione	6	2	16	135	60	8 00	1,080	
Boufarik et Soumâ	246	1.25	10	2,420	63	8 80	21,296	
Crescia	4	5	16	64	60	6 00	376	
Saint-Ferdinand	1	2	16	16	55	9 50	144	
Douéra et annexes	32	2	16	516	56	6 56	6,608	
Sainte-Amélie	3	2	16	48	55	6 00	432	
Baba Hassen	»	»	»	»	»	»	»	
Maelma	6	5	16	80	60	6 56	720	
Birmandreïs	16	1.40	14	224	56	10 00	2,240	
Saoula	6	2	16	»	55	6 00	720	
Birkadem	20	2	16	320	50	6 56	2,560	
Guyot-Ville	3	6	16	48	50	9 56	432	
Chéragas	3	5	16	48	55	6 56	432	
Ouled-Fayet	2	2	16	32	55	9 56	608	
Sidi-Ferruch	7	2	16	112	60	9 00	1,008	
Dély-Ibrahim	6	5	16	114	30	6 56	1,026	
El-Achour	3	2	16	48	55	6 00	432	
Draria	7	2	16	112	50	9 56	1,008	
Kouba	26	4	11.80	308	60	9 00	2,775	
El-Biar	37	1.50	15	555	61	6 56	4,995	
Hussein-Dey	20	1.50	9	180	60	9 56	1,640	
Bouzaréah	56	1.60	25.80	1,414	67	6 56	12,730	
Mustapha	165	1.80	15	6,969	68	16 00	29,600	
Rovigo	40	1.50	12	480	57	5 56	4,274	
L'Arba	320	1.00	14	3,916	56	6 56	64,746	
Fondouck	31.80	1.00	15	477	57	5 83	4,615	
Rassauta et le fort de l'Eau	117	1.60	12.80	1,498	56	6 56	13,179	
Cherchel	520	1.35	12.32	6,400	63	10 50	67,200	
Novi	7.70	1.42	16.57	117	65	10 30	1,226	
Zurich	35.80	1.35	9.20	156	65	7 50	1,300	
TOTAL pour le territoire civil	2,631.41	1.67	12.67	30,156	56	7 87	236,155	
Territoire militaire.								
Subdivision d'Alger. — Dellys	6	2	16	144	56	10 00	1,446	
Subdivision de Blidah. — Marengo	5.80	1.25	6.80	30	60	6 50	423	
Subdivision de Blidah. — Territoire	40	9	16	450	61	7 00	3,150	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	30	1.04	11.31	346	60	4 50	1,573	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	16	1.56	11.31	049	63	6 50	1,617	
Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Hâad	34	1.45	6.25	517	59	4 25	922	
Subdivision de Médéah. — Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	118.50	1.50	12.48	1,459	50.50	6 70	9,125	
Report du territoire civil	2,631.41	1.67	12.57	30,136	50	7 87	236,155	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	2,750.27	1.50	12.52	31,597	50.25	7 33	267,280	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	7,035.55	1.86	9.56	86,010	57.00	8 20	660,887	
Territoire militaire	3,646.10	1.09	6.56	39,283	56.87	6 51	255,730	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	10,681.65	1.67	8.27	119,293	56.27	7 38	916,017	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

PROVINCE D'ALGER.

AVOINE.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semence employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
Territoire civil.								
Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Ponteba	»	»	»	»	»	»	»	
La Ferme	»	»	»	»	»	»	»	
Tenez	»	»	»	»	»	»	»	
Montenotte	1	1. 80	22	22	50	22 50	484	
Milianah	1	1. 90	4	4	56	7 00	28	
Affreville et l'Oued-Rehan	1. 50	1. 90	6	3	55	7 00	61	
Bou-Medfa	»	»	»	»	»	»	»	
Damiette	»	»	»	»	»	»	»	
Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
El-Afroun et Bourouma	8	1. 65	20	160	55	7 15	1,144	
Mouzaïa	22	1. 65	20	440	55	7 16	3,146	
Ameur-el-Aïn	1	3	11	11	55	7 12	79	
La Chiffa	21	1. 50	22	462	55	7 15	3,303	
Zéralda	7. 20	1	24	173	55	5 50	950	
Douaouda	46	1. 80	22	1,150	50	9 30	7,535	
Fouka	16	1. 66	15	285	55	7 30	2,187	
Koleah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	53. 02	1	5. 20	277	50	6 00	1,644	
Montpensier	30	6	12	540	50	7 00	3,780	
Blidah	»	»	»	»	»	»	»	
Beni-Méred	135	2	18	2,430	50	7 50	17,016	
Dalmatie	41. 50	2	12	498	50	7 00	3,486	
Joinville	5	6	15	75	60	7 50	563	
Oued-el-Halleg	0. 50	1. 08	22	11	55	7 16	79	
Tefeschoun, Messaoud, etc.	8. 60	2 20	21	180	53	7 50	1,204	
Castiglione	15	4	15	225	50	7 50	1,572	
Boufarik et Soumas	445	1. 25	13. 50	6,007	55	6 60	39,646	
Crescia	14	6. 50	16	284	50	6 00	6,556	
Saint-Ferdinand	15	2. 00	16	690	50	9 00	2,121	
Douéra et annexes	93	6. 50	16	1,538	50	6 00	13,842	
Sainte-Amélie	27	2. 00	16	432	50	6 00	3,836	
Baba-Hassen	42	6. 00	16	672	50	9 00	6,048	
Maelma	21	6. 00	16	336	50	6 00	3,024	
Birmandreis	6	1. 40	16	96	55	6 00	604	
Saoula	16	2. 39	16	192	60	6 50	1,728	
Birkadem	61	2. 00	16	336	50	6 00	6,024	
Guyotville	1	6 56	12	14	56	13 00	208	
Cheragas	14	2. 00	12	224	60	9 00	6,016	
Ouled-Feyet	41	2 00	16	656	50	6 00	5,904	
Sidi-Ferruch	66	6. 00	16	448	50	9 00	4,032	
Dély-Ibrahim	40	2. 50	13	640	60	6 00	5,760	
El Achour	27	2. 50	16	432	50	6 00	6,188	
Draria	10	6. 50	16	180	60	6 50	1,440	
Kouba	9. 50	2	19. 05	180	55	6 50	1,132	
El-Biar	24	2	26	588	50	6 50	3,166	
Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
Bouzaréah	6	2. 10	25. 50	202	60	6 72	1,365	
Mustapha	7	2	24	168	50	8 00	1,344	
Rovigo	25	2	20	500	50	6 75	3,375	
L'Arbâ	61. 75	6	20	1,235	48	6 72	6,336	
Fondouk	67. 35	6	20	1,347	60	6 76	9,008	
Rassauta et le fort de l'Eau	75	6. 50	22	1,650	42	6 76	6,437	
Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Novi	»	»	»	»	»	»	»	
Zurich	1. 50	1. 50	12	12	55	6 50	195	
TOTAL pour le territoire civil	1,532 42	2. 07	16. 97	25,539	21. 52	9 02	185,363	
Territoire militaire.								
Subdivision d'Alger. — Dellys	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Blidah. — Marengo	47. 43	1. 50	12. 50	593	50	3 50	2,090	
Subdivision de Blidah. — Territoire	53	2 50	22. 50	1,192	50	6 50	7,150	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	1	1. 50	22	22	50	22 50	484	
Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Hadd	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. — Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	101. 43	1. 50	19	1,307	21. 50	12 17	12,678	
Report du territoire civil	1,532. 42	2. 07	16. 97	25,539	51. 52	6 50	185,363	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	1,633 50	1. 90	17. 50	27,346	51. 50	16 50	190,041	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semence employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
	PROVINCE D'ALGER.								
	MAÏS.								
	CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil.	Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Pontéba	»	»	»	»	»	»	»	
	La Ferme	»	»	»	»	»	»	»	
	Tenez	1	1. 60	0. 10	6	75	10 00	81	
	Montenotte	4	1. 00	6. 42	26	75	15 00	386	
	Milianah	4	0. 10	6	20	80	10 00	200	
	Affreville et l'Oued-Rehouna	10	0. 16	5	50	60	10 00	825	
	Ben-Medfa	2	0. 12	6	12	81	10 00	120	
	Damiette	2. 40	0. 24	20	46	80	8 00	364	
	Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
	Médéah	2	0. 60	12	24	60	9 00	210	
	El-Afroun et Bourroumi	10	0. 16	6	50	84	9 00	450	
	Mouzaïa	6	0. 16	6	25	84	9 00	225	
	Amoura-el-Aïn	1	0. 15	6	5	84	9 00	45	
	La Chiffa	6	0. 16	3	40	84	9 00	360	
	Zéralda	»	»	»	»	»	»	»	
	Douaouda	5	0. 50	6	30	55	7 70	231	
	Fouka	1	0. 20	12	18	85	14 00	252	
	Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	3 40	0. 40	6. 50	63	60	12 50	784	
	Montpensier	»	»	»	»	»	»	»	
	Blidah	2	1	15	30	60	12 00	360	
	Béni-Méred	»	»	»	»	»	»	»	
	Dalmatie	»	»	»	»	»	»	»	
	Joinville	»	»	»	»	»	»	»	
	Oued-el-Halleg	22	0. 18	30	350	60	12 00	4,200	
	Tefeschoun, Messaoud, etc.	11. 60	0. 50	10	110	60	12 00	1,391	
	Castiglione	6	0. 40	15	75	60	12 50	937	
	Boufarik et Souma	156	0. 25	10	1,560	76	9 10	1,410	
	Crescia	4	0. 15	12	48	70	13 00	624	
	Saint-Ferdinand	2	0 15	12	24	70	13 00	312	
	Douéra et annexes	10	0. 15	12	120	70	13 00	1,560	
	Sainte-Amélie	2	0. 15	10	24	70	13 00	312	
	Baba-Hassen	3	0. 15	12	36	70	13 00	468	
	Maelma	»	»	»	»	»	»	»	
	Birmandreïs	2	0. 20	12	24	66	10 00	250	
	Saoula	6	0. 15	12	72	70	13 00	936	
	Birkadem	6	0. 15	12	72	70	13 00	936	
	Guyotville	3	0. 15	12	36	70	13 00	468	
	Chéragas	1	0. 15	12	12	70	13 00	156	
	Ouled-Fayet	6	0. 15	12	72	70	13 00	936	
	Sidi Ferruch	3	0. 15	12	36	70	13 00	468	
	Dely Ibrahim	2	0. 12	12	24	70	13 00	240	
	El-Achour	6	0. 15	12	72	70	13 00	936	
	Draria	2	0. 12	12	24	70	13 00	240	
	Kouba	2. 32	0. 30	6. 77	22	75	14 00	309	
	El-Biar	5. 50	0. 30	15	82	70	12 50	1,114	
	Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
	Rouïba	14. 55	0. 40	22	320	71	13 00	400	
	Mustapha	24	1. 10	40	940	70	14 00	12,160	
	Rovigo	6. 30	0. 40	7	45	70	15 00	682	
	L'Arba	64	0. 40	10	340	70	15 00	5,100	
	Fondouck	25. 60	0. 00	8	206	70	15 00	3,090	
	Rassauta et le fort de l'Eau	34	0. 60	6	342	40	15 00	5,130	
	Cherchel	10	2	6	50	40	15 00	750	
	Novi	»	»	»	»	»	»	»	
	Zurich	3. 80	0. 20	10. 90	41	61. 50	6 00	305	
	TOTAL pour le territoire civil	497. 06	0. 39	11. 06	3,632	70 36	12 24	51,629	
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger. — Dellys	1	0. 40	25	25	66	16 00	400	
	Subdivision de Blidah. Marengo	17. 66	1. 25	12. 50	221	75	9 00	1,991	
	Subdivision de Blidah. Territoire	6	0. 20	15	73	82	16 00	1,200	
	Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. Cercle de Tenez	6	1. 00	6. 42	32	75	15 00	477	
	Subdivision de Milianah. Teniet-el-Had	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire militaire	28. 66	0 61	14. 70	353	75	14 00	4,068	
	REPORT du territoire civil	497. 06	0. 39	11. 06	3,632	70. 36	12 24	51,629	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	525. 72	0 65	12. 88	[illegible]	72. 18	13 12	55,697	
	CULTURE INDIGÈNE.								
	Territoire civil	277	0. 31	8. 00	2,536	50. 75	12 25	21,066	
	Territoire militaire	94	0. 42	4. 20	250	60	14 50	3,637	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	371	0. 35	6. 14	2,700	64. 07	12 37	34,702	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
	FÈVES.								
	PROVINCE D'ALGER.								
	CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil.	Orléansville	41	1. 00	27	1,107	72	5 00	0,088	
	Pontéba	»	»	»	»	»	»	»	
	La Ferme	3	0. 00	2	6	70	12 00	100	
	Tenez	0. 10	0. 60	0. 00	»	70	0 75	»	
	Montenotte	7	1. 40	14. 70	103	71	0 10	840	
	Milianah	7	1. 20	0	56	71	0 00	336	
	Affreville et l'Oued-Rehanne	0. 00	1. 25	0	36	71	0 00	155	
	Bou Medfa	2	1. 25	3. 50	10	70	0 00	63	
	Damiette	1. 50	1.	11. 25	17	73	0 00	101	
	Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
	Médéah	1	1. 20	14	14	60	7 50	105	
	El-Afroun et Bourroumi	0	0. 92	15	75	65	10 00	750	
	Mouzaïa	4	0. 92	15	60	60	10 00	600	
	Ameur-el-Aïn	7. 00	0. 75	7	52	72	10 00	525	
	La Chiffa	5	0. 92	15	75	65	10 00	750	
	Zéralda	2. 25	0. 92	15	34	65	10 00	337	
	Douaouda	5	0. 40	10	60	65	0 75	292	
	Fouka	6	1	10	60	70	0 00	540	
	Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	0 38	0. 00	15. 73	90	70	0 00	001	
	Montpensier	1. 00	1	10	22	70	10 00	225	
	Blidah	30	1	15	450	70	10 00	4,500	
	Béni-Méred	6	1	15	90	70	10 00	900	
	Dalmatie	»	»	»	»	»	»	»	
	Joinville	»	»	»	»	»	»	»	
	Oued-el-Halleg	6. 00	0. 92	15	97	70	10 00	975	
	Tefeschoun, Messaoud, etc.	16. 00	1	12	192	75	14 00	2,088	
	Castiglione	6	3	18	144	60	11 00	060	
	Bouffarik et Somma	61	0. 20	9	540	70	0 60	360	
	Crescia	2	1. 50	15	30	70	15 00	000	
	Saint-Ferdinand	2	1. 50	15	30	76	15 00	900	
	Douéra et annexes	4	1. 00	15	60	70	15 00	900	
	Sainte-Amélie	1	1. 00	15	15	60	10 00	900	
	Baba-Hassen	2	1. 00	13	30	00	15 00	900	
	Maelma	2	1. 00	15	40	60	10 00	900	
	Birmandreis	7	0. 00	4	28	66	10 00	660	
	Saoula	2	1. 50	15	30	60	15 00	000	
	Birkadem	0	1. 00	10	45	60	15 00	900	
	Guyotville	2	1. 00	13	40	00	15 00	900	
	Chéragas	3	1. 00	13	45	60	15 00	000	
	Ouled Fayet	2	1. 00	15	30	60	15 00	900	
	Sidi-Ferruch	2	1. 00	15	40	60	15 00	900	
	Dély-Ibrahim	4	1. 50	15	60	66	15 00	000	
	El-Achour	3	1. 50	13	40	60	15 00	900	
	Drariah	0	1. 00	13	120	60	15 00	900	
	Kouba	24	1. 25	13	000	00	0 10	001	
	El-Biar	11	0. 35	10	170	66	0 00	046	
	Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
	Bouzaréah	33. 00	1	13. 50	452	68	0 10	010	
	Mustapha	9	1	15	135	73	10 00	730	
	Rovigo	6. 40	1. 30	6	36	66	0 10	601	
	L'Arba	52. 00	1. 00	12	630	00	10 00	660	
	Fondouck	17. 70	1. 25	10	251	65	0 10	001	
	Rassauta et le fort de l'Eau	24	1. 25	10	360	66	0 10	002	
	Cherchell	15	1. 40	1. 70	25	65	7 00	632	
	Novi	»	»	»	»	»	»	»	
	Zurich	17. 40	1. 20	5. 30	93	65	10 00	550	
	TOTAL pour le territoire civil	460. 00	1. 10	12. 07	6,300	60. 10	10 60	42,038	
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger. — Dellys	4. 00	2	24	100	72	15 00	1,620	
	Subdivision de Blidah. — Marengo	29. 00	1. 25	12. 00	370	71	11 00	4,254	
	Subdivision de Blidah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	5 00	1	8. 07	31	67	0 00	231	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	7. 10	1. 40	14. 72	104	71	0 75	906	
	Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Had	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. — Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire militaire	44. 00	1. 41	15. 05	613	70. 25	10 87	7,031	
	REPORT du territoire civil	489 00	1. 10	12. 07	6,596	60. 10	10 85	42,038	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	534. 36	1. 20	12 00	7,200	68. 21	10 56	40,960	
	CULTURE INDIGÈNE.								
	Territoire civil	344	1. 15	0. 20	0,572	63. 92	10 07	55,067	
	Territoire militaire	717. 70	1. 11	8. 97	6,010	66. 07	10 53	52,868	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	1,061. 70	1. 12	0. 07	0,300	65. 24	10 30	60,813	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

BLÉ TENDRE.

PROVINCE D'ORAN.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
	CULTURE EUROPÉENNE.								
	TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran.	Oran	143	1. 25	8	1,144	80	21 00	24,024	
	Arcole	24	1. 25	12	940	81. 00	21 00	19,740	
	Sidi-Chamy	500	1. 20	6. 70	3,350	72	21 00	72,350	
	Valmy	301	1. 25	7. 80	2,257	80	21 00	47,397	
	Mangin	55	1. 20	7. 80	336	80	21 00	7,096	
	La Senia	180	1. 25	8	1,088	82	21 00	22,848	
	Misserghin	88	1. 25	15	1,320	80	21 00	27,720	
	Aïn-el-Turck	14	1. 25	7	98	81	21 00	2,058	
	Bousfer	12	1. 25	9	109	81	21 00	2,268	
	Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara.	Mascara	92	1. 24	8. 89	826	75	12 78	10,487	
District de Tlemcen.	Tlemcen	70	1. 12	8	566	72	16 20	9,169	
	Saint-André	170	1. 24	8. 98	1,527	75	12 75	20,631	
	Négrier	70	1. 12	9	560	72	16 20	9,072	
	Mansourah	140	1. 12	12. 50	1,570	72	16 20	23,814	
	Hennaya	70	1. 12	8	530	72	16 20	8,604	
	Safsaf	34	1. 10	6	204	72	16 20	3,304	
	Bréa	272	1. 12	8	2,160	72	16 20	34,992	
District d'Arzew.	Arzew	50	0. 62	6. 25	244	80	25 00	6,100	
	Damesme	37	2. 50	10. 00	370	80	20 80	7,696	
	Saint-Leu	36. 50	0. 50	5 95	217	85	19 00	5,123	
	Sainte-Léonie	50. 30	0. 80	6. 00	397	80	21 00	8,237	
	Kléber	170. 50	0. 85	4. 85	865	80	21 50	18,597	
	Méfessour	48	2 75	8 50	403	80	20 00	8,080	
	Saint-Cloud	414	0. 70	9	9,770	85	22 00	91,372	
	Saint-Louis	104	1	10. 58	1,081	75	19 50	21,079	
	Aïn-ben-Freïah	80	1	7	420	74	19 50	8,190	
	Aïn-Bouïnef	118. 15	2 65	8	591	80	22 00	13,102	
	Aïn-Amour	104	0. 50	8	520	78	22 00	11,440	
	Fleurus	80	0. 70	7	560	83	22 50	12,600	
	Aïn-ben-Okba	70	0. 72	8	560	83	22 50	12,600	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	200	2. 70	1. 86	530	75	18 00	9,540	
	Aïn-Boudinar	165	0. 75	3	510	72	19 72	2,347	
	Tounin	201	1. 42	9	600	73	18 70	11,220	
	Rivoli	72	1. 00	8	570	73	19 00	10,944	
	Ouréa	42	0. 70	5	200	78	18 00	5,600	
	Mazagran	272	0. 72	8	1,390	75	18 00	25,020	
	Kharouba	30	1. 04	8 36	101	75	16 50	1,666	
	Aïn-Tedlès	394. 75	1	4	1,570	78	17 50	27,642	
	La Stidia	77. 50	2 60	3	291	80	17 60	5,122	
	Aïn-Nouïssy	82. 50	2. 60	3. 25	268	80	18 00	4,824	
	Blad-Touaria	18	1. 20	8	78	80	18 00	1,404	
	Aboukir	121	2 60	9. 75	454	80	22 00	9,080	
	Aïn-Sidi-Chérif	45	0. 55	2. 75	160	77	22 00	3,200	
	Centre agricole des militaires libérés	260	1. 00	5	1,300	75	20 25	26,325	
	TOTAL pour le territoire civil	5,660 50	0. 93	9. 31	36,267	77. 60	19 55	715,706	
	TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran.	Oran	385	1	12	3,850	78	19 00	75,150	
Subdivision de Mostaganem.	Pont-du-Chélif	20	1	5	100	75	18 00	1,800	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	10	2. 50	5	50	80	12 50	975	
	Tlemcen	60	1. 26	9. 80	408	70	14 25	8,414	
Subdivision de Sidi-Bel-Abbès.	Sidi-Bel-Abbès	100	0. 80	12. 00	1,090	78	17 00	28,730	
Subdivision de Mascara.	Mascara	21	1. 40	8. 40	176	75	18 00	3,168	
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
	Saïda	100	1	8	800	72	20 00	16,000	
	TOTAL pour le territoire militaire	765	1. 00	7. 80	7,074	75. 58	17 96	129,637	
	REPORT du territoire civil	5,660. 40	0. 93	9. 51	36,267	77 60	19 55	715,706	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	6,425. 42	0. 96	7. 15	43,341	76 51	18 74	845,343	
	CULTURE INDIGÈNE.								
	Territoire civil	2	1. 25	7	14	81	18 00	252	
	Territoire militaire	20	1	5	100	75	18 06	1,800	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	22	1. 17	9	114	78	18 00	2,052	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

BLÉ DUR.

PROVINCE D'ORAN.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
CULTURE EUROPÉENNE.									
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	172	1. 25	7	1,204	76. 90	21 40	25,284	
	Arcole	35	1. 25	8	280	40	12 00	4,483	
	Sidi-Chamy	200	1. 30	6. 70	1,340	72	16 00	21,440	
	Valmy	153	1. 15	7	1,064	76. 40	16 00	12,024	
	Mangin	2	1. 30	8. 50	17	70	12 00	270	
	La Sénia	53	1. 25	2	124	72	16 00	6,744	
	Misserghin	140	1. 35	14	1,960	60	16 00	31,360	
	Aïn-el-Turck	54	1. 20	7	379	79	16 00	6,064	
	Bousfer	27	1. 20	8	216	80	16 00	3,456	
	Bou-Tlélis	120	1. 20	4. 90	585	80	16 00	9,360	
District de Mascara. — Mascara		»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen.	Tlemcen	40	1. 50	4	160	75	14 00	2,240	
	Saint-André	182	1. 21	7. 32	1,332	77. 40	12 40	18,709	
	Négrier	10	1. 50	4	40	75	14 00	560	
	Mansourah	49	1. 50	6. 30	252	75	14 00	3,528	
	Hennaya	9	1. 40	3	27	72	14 00	378	
	Safsaf	9	1. 50	3	27	75	14 00	378	
	Bréa	31	1. 53	4	124	75	14 00	1,736	
District d'Arzew.	Arzew	78	0. 62	6. 60	515	78	20 00	10,300	
	Damesme	20	0. 75	7. 50	150	90	17 40	2,610	
	Saint-Leu	30	0. 90	4. 64	161	65	16 40	2,996	
	Sainte-Léonie	146. 50	1	6	861	80	17 00	14,637	
	Kléber	35	0. 94	3. 20	112	82	18 00	2,016	
	Méfessour	56	0. 73	7. 50	420	60	18 50	7,770	
	Saint-Cloud	123	0. 70	9	1,107	85	17 40	18,819	
	Saint-Louis	121	1	8	976	70	17 00	16,592	
	Assi-ben-Ferréah	50	1	6	300	70	17 00	5,100	
	Assi-Bounif	5	0. 65	4	20	72	17 00	3,100	
	Assi-Ameur	29	0. 40	4	116	75	17 00	1,972	
	Fleurus	81	0. 85	9	729	78	19 75	14,378	
	Assi-ben-Okba	83	0. 85	9	757	78	19 75	14,950	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	100	0. 90	2. 30	230	78	14 00	3,220	
	Aïn-bou-Dinar	53	0. 85	3	156	74	14 65	2,285	
	Tounin	21. 50	1. 40	2	42	73	16 05	674	
	Rivoli	160	1	6	900	78	15 50	14,050	
	Ouréa	2	0. 90	4	8	78	15 00	120	
	Mazagran	43	0. 90	6	129	78	15 00	1,935	
	Kharouba	1	1	1. 95	1	78	14 40	15	
	Aïn-Tedlès	102. 40	1	3	307	79	15 00	4,605	
	La Stidia	63. 25	0. 70	4	210	60	16 40	5,036	
	Aïn-Nouissi	63. 40	0. 60	2. 95	188	50	15 40	1,920	
	Blad-Touaria	37	1. 30	2	74	75	15 00	1,110	
	Aboukir	70	0. 73	2. 60	202	74	16 00	3,232	
	Aïn-Sidi-Chérif	25	0. 60	3. 40	76	78	17 50	1,330	
	Centre agricole des militaires libérés	190	4	4	760	75	15 75	11,970	
TOTAL pour le territoire civil		3,049. 15	1. 00	3. 10	10,006	77. 74	16. 60	318,160	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran. — Oran		1,033	1	10	10,330	78	17 00	175,610	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif		100	1	4	400	76	16 00	6,400	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla-Maghrnia	12	10	0. 33	4	78	17 50	70	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	21	0. 60	6	186	72	12 00	2,076	
	Tlemcen	100	2. 43	13. 84	842	65	22 40	3,494	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès		475	0. 95	9	4,275	60	15 50	66,262	
Subdivision de Mascara.	Mascara	101	1. 60	8. 50	845	78	10 00	8,383	
	Tiaret	45	1. 30	4. 80	216	79	12 00	2,592	
	Saïda	123	1	8	960	77	14 50	13,920	
TOTAL pour le territoire militaire		2,017	2. 51	7. 23	17,858	70. 00	12 60	279,709	
REPORT du territoire civil		3,049. 15	1. 00	3. 10	10,006	77. 74	16 00	318,160	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		5,066. 15	1. 90	6. 22	28,864	72. 87	10 00	597,869	
CULTURE INDIGÈNE.									
Territoire civil		274. 50	1. 12	3. 54	1,156	77. 75	12. 32	18,353	
Territoire militaire		7,742	1. 06	4. 83	24,442	73	16. 00	382,777	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène		8,016. 50	1. 09	3. 18	25,641	76. 27	12. 49	401,130	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

SEIGLE.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran	Oran	57	1. 16	7	259	75	10 00	2,590	
	Arcole	»	»	»	»	»	»	»	
	Sidi-Chamy	10	1. 15	7	70	75	10 00	700	
	Valmy	12	1. 15	7	84	75	10 00	840	
	Mangin	3	1. 15	7. 50	22	75	10 00	220	
	La Sénia	10	1. 15	7	70	75	10 00	700	
	Misserghin	8	1. 25	15	120	75	10 00	1,200	
	Aïn-el-Turck	1	1. 00	5	5	75	10 00	50	
	Bousfer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara. — Mascara		»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen.	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint André	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	»	»	»	»	»	»	»	
	Mansourah	»	»	»	»	»	»	»	
	Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	
	Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
	Bréa	»	»	»	»	»	»	»	
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
	Damesme	4	0. 60	6. 60	26	75	11 25	292	
	Saint-Leu	4. 50	0. 45	4	18	60	10 60	160	
	Sainte-Léonie	16	0. 30	3	60	75	8 00	480	
	Kléber	1. 55	1	6. 18	11	75	5 50	60	
	Méfessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint Cloud	4	0. 60	7	28	75	9 00	252	
	Saint Louis	11	1. 23	1. 23	116	60	4 50	494	
	Assi-ben-Ferréah	10	1. 23	6	60	58	4 50	570	
	Assi-Bounif	3. 05	0. 65	6. 50	20	78	7 00	140	
	Assi-Ameur	6	0. 50	8	48	70	7 00	336	
	Fleurus	19	0. 35	6	114	75	8 00	610	
	Assi-ben-Okba	21	0. 55	7	147	75	8 00	1,176	
Arrondissement de Mostaganem	Souk-el-Mitou	60	0. 65	3. 50	210	63	5 00	1,085	
	Aïn-bou-Dinar	18	0. 60	5. 50	38	60	7 50	296	
	Tounin	14. 80	0. 76	2. 90	43	70	8 40	361	
	Rivoli	20	1	6	120	75	10 00	1,445	
	Ouréa	2	0. 63	3	6	63	5 00	30	
	Mazagran	10	0. 63	3	30	63	5 00	150	
	Kharouba	3. 50	0. 50	1. 75	6	70	5 00	30	
	Aïn Tedlès	59. 75	0. 80	8	467	68	9 00	4,203	
	La Stidia	45	0. 40	8	480	63	7 50	3,600	
	Aïn-Nouïssi	31. 35	0. 30	2. 50	75	70	6 00	450	
	Blad-Touaria	2. 20	0. 20	0. 55	1	85	4 50	4	
	Aboukir	9	0. 35	2. 40	22	82	9 00	200	
	Aïn-Sidi-Chérif	2	0. 45	3	5	60	7 00	60	
	Centre agricole des militaires libérés	8	1. 60	8	64	72	7 20	460	
TOTAL pour le territoire civil		461. 05	0. 76	3. 65	2,874	71. 44	7 80	23,313	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran. — Oran		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	»	»	»	»	»	»	»	
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès		2	0. 70	5	10	75	8 00	80	
Subdivision de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
	Saïda	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire		2	0. 75	5	10	73	8 00	80	
REPORT du territoire civil		461. 05	0. 76	6. 68	2,874	71. 44	7 80	23,313	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		463. 05	0. 76	6. 34	2,884	75. 22	7 90	23,393	

CULTURE INDIGÈNE.

Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

ORGE.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	210	0. 00	15	8,028	00	0 00	17,343	
	Arcole	47	0. 92	15	705	51. 50	5 60	4,953	
	Sidi-Chamy	400	0. 95	18. 60	3,223	00	0 60	34,431	
	Valmy	230	0. 95	18	3,700	00	5 60	18,018	
	Mangin	18	0. 60	11	170	58	5 00	1,162	
	La Sénia	217	3. 02	10	2,170	58	0 00	14,322	
	Misserghin	355	5. 95	17	1,785	60	6 60	11,781	
	Aïn-el-Turck	60	0. 60	10	600	00	5 00	5,050	
	Bousufer	17	5. 90	10	204	60	0 60	1,346	
	Bou-Tlélis	103	0. 95	8. 00	892	00	0 00	5,667	
District de Mascara. — Mascara		610	1. 54	7. 75	1,099	58. 75	3 00	3,182	
District de Tlemcen.	Tlemcen	25	1. 58	5	225	55	3 60	1,135	
	Saint-André	00. 30	1. 54	7. 76	685	54. 78	3 05	2,039	
	Négrier	18	1. 58	5	162	55	5 60	810	
	Mansourah	00	1. 58	15	050	55	5 00	1,750	
	Hannaya	5	1. 58	7	35	55	5 00	175	
	Safsaf	7	1. 00	7	49	55	5 00	245	
	Bréa	30	1. 08	0	270	55	5 60	1,330	
District d'Arzew.	Arzew	118	1	8. 28	977	62	5 00	6,703	
	Damesme	48	0. 75	0. 00	455	60	0 60	3,003	
	Saint-Leu	233	0. 75	4. 41	1,028	00	0 00	6,168	
	Sainte-Léonie	100	1	8	800	70	0 00	4,800	
	Kléber	11. 15	1. 52	7	78	65	5 75	448	
	Mefessour	35	1. 36	11. 70	409	00	3 00	2,454	
	Saint-Cloud	53	0. 70	8	424	60	0 50	2,756	
	Saint-Louis	63	1. 23	8	504	57	3 05	4,536	
	Assi-ben-Ferréah	00	1. 23	5	300	00	0 00	8,700	
	Assi-Bounif	29	1. 07	6. 50	193	95	7 00	1,351	
	Assi-Ameur	01	1. 26	0	126	50	7 00	880	
	Fleurus	65	0. 60	10	650	55	0 00	7,600	
	Assi-ben-Okba	87	0. 80	11	957	05	0 00	7,656	
Arrondissement de Mostaganem.	Souck-el-Mitou	150	1. 10	1. 70	265	00	4 65	1,232	
	Aïn-bou-Dinar	87	1	10	870	00	0 00	5,220	
	Tounin	39 50	5	5	197	00	4 00	788	
	Rivoli	49	1. 30	5	245	00	5 05	2,205	
	Ouréa	4	0 87	5	20	00	5 00	100	
	Mazagran	70	0. 87	5	350	58	5 00	1,750	
	Abouraha	21. 05	1. 87	5	100	54	5 00	500	
	Aïn-Tedlès	106. 50	1. 30	15	1,565	69	5 00	7,825	
	La Stidia	170	0. 80	10	1,700	00	4 60	8,160	
	Aïn-Nouissi	10. 75	0 70	3	54	72	5 00	207	
	Blad-Touaria	00	5	5. 00	275	60	4 00	1,100	
	Aboukir	45	1. 16	5. 50	112	02	0 00	600	
	Aïn-Sidi-Chérif	05	0. 80	5. 45	212	57	5 30	1,160	
	Centre agricole des militaires libérés	20	1. 60	0	150	50	0 00	090	
TOTAL pour le territoire civil		3,934. 25	1. 15	8. 38	34,100	59 30	0 08	310,001	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran. — Oran		960	1. 10	10	9,600	55	0 00	51,400	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif		100	5	8	1,200	58	5 00	7,200	
Subdivision de Tlemcen.	Lella Maghrnia	30	2	0. 02	33	50	0 00	184	
	Sebdou	3. 70	0. 50	0. 22	18	60	7 60	133	
	Nemours	87. 58	1. 50	4	150	59	6 60	900	
	Tlemcen	100	1. 75	5. 75	575	50	8 75	5,081	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès		202	1	11	0,222	00	5 00	11,110	
Subdivision de Mascara.	Mascara	39	1	8	234	00	4 50	10,530	
	Tiaret	160	1. 60	5	800	00. 50	4 00	8,400	
	Saïda	160	1. 50	10	1,000	00	5 50	5,500	
TOTAL pour le territoire militaire		1,748. 20	1. 50	6. 56	15,023	00. 48	5 50	60,288	
REPORT du territoire civil		5,934. 25	1. 18	8. 38	34,100	00. 20	3 08	213,001	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		5,682. 45	1. 39	7. 27	50,127	00. 84	3 00	300,089	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS
Territoire civil	518	1. 15	7. 10	8,832	57. 07	5 10	17,010	
Territoire militaire	15,033. 40	1. 33	6. 51	54,296	57. 65	5 05	391,704	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	16,149. 00	1. 34	6. 03	81,128	57. 78	5 68	409,309	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
AVOINE.								
PROVINCE D'ORAN.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran. — Oran	18	0. 73	12	216	45	7 50	1,620	
Arcole	1	1	18	18	45	7 50	135	
Sidi-Chamy	7	0. 75	12	84	45	7 50	630	
Valmy	12	0. 75	12	144	45	7 50	1,080	
Mangin	»	»	»	»	»	»	»	
La Sénia	»	»	»	»	»	»	»	
Misserghin	3	1	10	30	45	7 50	225	
Aïn-el-Turck	»	»	»	»	»	»	»	
Bousfer	»	»	»	»	»	»	»	
Bou-Tlelis	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara. — Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen. — Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
Négrier	»	»	»	»	»	»	»	
Mansourah	»	»	»	»	»	»	»	
Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	
Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
Bréa	»	»	»	»	»	»	»	
District d'Arzew. — Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
Damesme	1	0. 50	15	15	45	11 25	169	
Saint-Leu	2. 50	0. 50	16	40	45	6 00	240	
Sainte-Léonie	»	»	»	»	»	»	»	
Kléber	»	»	»	»	»	»	»	
Méfessour	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Cloud	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»	
Assi-ben-Ferreah	»	»	»	»	»	»	»	
Assi-Bounif	»	»	»	»	»	»	»	
Assi-Ameur	»	»	»	»	»	»	»	
Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	
Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem. — Souk-el-Mitou	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-bou-Dinar	»	»	»	»	»	»	»	
Tounin	»	»	»	»	»	»	»	
Rivoli	2	2. 50	7	14	55	8 00	112	
Ouréa	»	»	»	»	»	»	»	
Mazagran	2	0. 75	3	6	50	8 00	48	
Kharouba	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Tedlès	»	»	»	»	»	»	»	
La Stidia	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Nouissy	1	0. 30	3	3	55	8 50	24	
Blad-Touaria	»	»	»	»	»	»	»	
Aboukir	»	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Sidi-Chérif	»	»	»	»	»	»	»	
Centre agricole des militaires libérés	2	1. 50	15	30	50	6 00	190	
TOTAL pour le territoire civil	31. 50	0. 78	11. 18	600	49. 55	7 70	4,463	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran. — Oran	9	2. 50	17. 50	158	50	7 00	1,100	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen. — Lalla-Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
Nemours	»	»	»	»	»	»	»	
Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara. — Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
Saïda	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	9	2. 50	17. 50	158	50	7 00	1,100	
Report du territoire civil	31. 50	0. 78	11. 18	600	49. 55	7 70	4,463	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	40 50	1. 64	14. 34	758	49. 78	7 35	5,563	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

MAÏS.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

	LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
	TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran.	Oran	6	0. 20	15	90	60	10 00	900	
	Arcole	4	0. 30	23	92	60	10 00	920	
	Sidi Chami	»	»	»	»	»	»	»	
	Valmy	»	»	»	»	»	»	»	
	Mangin	2	0. 30	10	20	80	10 00	200	
	La Sénia	4	0. 35	20	80	80	10 00	400	
	Misserghin	6	0. 30	25	125	80	10 00	1,250	
	Aïn-el-Turck	»	»	»	»	»	»	»	
	Bousfer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlelis	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara. — Mascara		»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen.	Tlemcen	5	0. 33	10	60	74	10 00	900	
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	2	0. 33	18	55	74	10 00	540	
	Mansourah	2	0. 33	20	40	74	10 00	400	
	Hanaya	2	0. 33	10	20	74	10 00	200	
	Safsaf	2	0. 32	10	20	74	10 00	200	
	Bréa	6	0. 33	18	90	74	10 00	900	
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Leu	»	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Léonie	3	1	10	30	60	16	480	
	Kléber	»	»	»	»	»	»	»	
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Cloud	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Ferreah	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Bounif	0. 50	0. 30	4. 25	2	60	18 00	36	
	Assi-Ameur	1. 00	0. 35	4	4	60	18 00	72	
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-bou-Dinar	14	0. 28	2	28	72	14 00	392	
	Tounin	4. 00	0. 70	4. 25	10	70	15 00	265	
	Rivoli	40	0. 10	0. 60	24	72	12 50	300	
	Ouréa	1	0. 18	5	5	70	9 00	45	
	Mazagran	20	0. 18	5	110	75	9 00	990	
	Kharrouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Tedlès	40. 50	0. 20	»	202	75	12 50	2,525	
	La Stidia	10	0. 12	0. 53	6	77	9 24	55	
	Aïn-Nouissy	14. 00	0. 10	2. 50	36	60	6 00	224	
	Blad-Touaria	5	0. 40	4	20	80	12 00	240	
	Aboukir	4	0. 03	2	8	70	12 00	96	
	Aïn-Sidi Chérif	4	0. 14	1. 75	7	75	8 00	56	
	Centre agricole des militaires libérés	3	0. 40	30. 00	90	66	11 00	990	
	TOTAL pour le territoire civil	211. 00	0. 21	10. 40	1,332	75. 51	11 36	14,296	
	TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran. — Oran		0. 45	0. 45	16	7	70	17 00	110	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif		3	0. 50	7	21	70	12 00	252	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla-Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	2	0. 12	1	2	70	10 00	20	
	Tlemcen	2	1 80	18	36	60	8 60	310	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès		25	0 80	25	625	60	15 00	9,372	
Subdivision de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
	Saïda	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire militaire	32. 45	0. 60	12. 60	691	70	12 52	10,070	
	REPORT du territoire civil	211. 00	0. 21	10. 40	1,332	75. 08	11 36	14,296	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	243. 45	0. 50	11. 90	2,023	72. 77	11 60	24,375	

CULTURE INDIGÈNE.

	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	12. 00	0 32	14. 00	202	74. 00	10 33	2,140	
Territoire militaire	524. 10	0. 36	1. 17	654	60. 33	10 66	6,589	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	536 00	0. 34	7. 92	856	71. 07	10 50	8,729	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

FÈVES.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUES cultivées.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		hectares	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	13	0. 43	10	270	80	12 50	3,375	
	Arcole	1	0. 30	10	10	60	10 00	100	
	Sidi-Chamy	1	0. 40	13	13	60	10 00	150	
	Valmy	»	»	»	»	»	»	»	
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»	
	La Sénia	»	»	»	»	»	»	»	
	Misserghin	4	0. 30	24	96	80	10 00	960	
	Aïn-el-Turck	»	»	»	»	»	»	»	
	Bousfer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara. — Mascara		»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen	Tlemcen	4	0. 33	15	60	82	11 00	660	
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	2	0. 33	15	30	82	11 00	330	
	Mansourah	3	0. 33	17	51	82	11 00	561	
	Hennaya	3	0. 33	9	27	82	11 00	297	
	Safsaf	1	0. 33	9	9	82	11 00	99	
	Bréa	4	0. 33	15	60	82	11 00	660	
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Leu	»	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Léonie	5	0. 60	10	50	80	25 00	1,250	
	Kléber	»	»	»	»	»	»	»	
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Cloud	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Férreah	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Bounif	1. 30	0. 60	1. 25	2	80	25 00	50	
	Assi-Ameur	1	0. 50	6	6	80	18 00	144	
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	
	Sourk-el-Mitou	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem.	Aïn-bou-Dinar	»	»	»	»	»	»	»	
	Tounin	»	»	»	»	»	»	»	
	Rivoli	»	»	»	»	»	»	»	
	Ouréa	1	0. 25	6	6	80	11 00	66	
	Mazagran	10	0. 25	6	60	80	10 00	600	
	Kharouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Tedlès	26. 10	0. 40	10	261	72	15 00	3,915	
	La Stidia	5	1	4. 60	23	63	18 50	423	
	Aïn-Nouissy	2. 83	0. 25	5	14	80	16 00	224	
	Blad Touaria	0. 50	0. 40	4. 00	2	80	12 00	24	
	Aboukir	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Sidi-Chérif	»	»	»	»	»	»	»	
	Centre agricole des militaires libérés	4	2	28	112	60	12 00	1,341	
	Total pour le territoire civil	94. 95	0. 43	11. 53	1,166	78. 43	13 56	15,254	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran. — Oran		4. 20	0. 40	15. 50	63	75	9 00	567	
Subdivision de Mostaganem. — Pont-du-Chélif		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla-Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	1. 50	0. 00	3	4	80	9 00	36	
	Tlemcen	5	1. 60	20	100	73	14 23	1,425	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Tiaret	»	»	»	»	»	»	»	
	Saïda	»	»	»	»	»	»	»	
	Total pour le territoire militaire	10. 56	0. 83	12. 83	167	69. 50	10 73	2,028	
	Report du territoire civil	94. 95	0. 43	11. 52	1,166	78. 45	13 53	15,254	
	Total général pour la culture européenne	105. 51	0. 63	12. 18	1,333	73. 06	12 15	17,282	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUES cultivées.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	12	1. 07	10. 00	165	71	11 90.	1,890	
Territoire militaire	302. 20	0. 20	7. 80	184	78	10 00	1,840	
Total général pour la culture indigène	314. 20	0. 50	13. 15	349	73. 90	10 75	3,730	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

BLÉ TENDRE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	25	1. 80	25	625	70	20 00	12,500	
Damrémont	20	1. 50	22	440	60	20 00	8,800	
Saint-Antoine	10	1 50	24	240	78	20 00	4,800	
Gastonville	90	1. 30	20	1,800	60	20 00	36,000	
Robertville	50	1. 50	22	1,100	79	20 00	22,000	
Exploitations isolées	130	1. 50	24	3,120	80	20 00	62,400	
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône. (D'Uzerville, El-Hadjar, l'Alélick, banlieue et fermes isolées.)	15	1	9	135	78	22 00	2,970	
Barral	»	»	»	»	»	»	»	
Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	
Millesimo	»	»	»	»	»	»	»	
Héliopolis	8	1. 20	6	48	77	20 00	960	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	346	1. 40	19 25	7,508	78. 67	20 25	150,430	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmapes	200	1. 50	18	3,600	82	20 00	72,000	
Exploitations isolées	25	1. 50	22	550	82	20 00	11,000	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Penthièvre	0 70	1. 80	6	4	82	30 00	120	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	225. 70	1. 60	15. 34	4,154	82	23 34	83,100	
REPORT du territoire civil	346	1. 40	19. 25	7,508	78. 87	20 25	150,430	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	571. 70	1. 30	17. 30	11,662	80 44	21 60	233,550	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	546	1. 20	6	3,276	75	17 25	56,511	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	546	1. 20	6	3,276	75	17 25	56,511	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs	
BLÉ DUR.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	600	8	8	4,800	75	15 00	72,000	
Sétif	117	1. 50	5. 66	663	76	17 50	11,602	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	7	2	22	154	78	17 00	2,618	
Damremont	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	5	2	20	100	78	17 00	1,700	
Gastonville	30	6	18	540	79	17 00	9,180	
Robertville	56	2	16	896	78	17 00	15,232	
Exploitations isolées	60	2	20	1,200	79	17 00	20,400	
Bougie	30	1. 20	12	360	75	15 62	5,623	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône (Duzerville, El Hadjar, l'Alelick, banlieue et fermes isolées.)	320	2. 40	8	2,720	79	[illegible]	66,840	
Barral	65	1. 08	6	630	79	22 00	13,860	
Mondovi	18	1. 25	7	126	79	22 00	2,772	
Millésimo	76	1. 20	9. 25	703	75	16 00	11,248	
Héliopolis	110	1. 20	6	660	78	16 50	10,890	
Petit	110	1. 20	10	1,100	76	15 00	16,500	
La Calle	6. 50	6	5	31	75	22 50	697	
Guelma	32	1. 30	12. 65	236	75	15 00	3,540	
TOTAL pour le territoire civil	1,044. 50	1. 65	14. 05	14,030	76 81	17 76	258,002	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	3,000	8	8	24,000	70	15 00	360,000	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	100	1. 50	20	2,000	80	17 00	34,000	
Saint-Charles	125	1. 50	22	2,750	80	17 00	46,750	
Jemmapes	220	1. 50	14	3,080	80	17 00	52,360	
Exploitations isolées	150	1. 50	17	2,550	80	17 00	43,350	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	18	6	20	360	78	14 00	5,040	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	778	1. 35	8. 34	6,498	77	16 50	83,475	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	336	1. 78	8	2,687	70	17 00	45,633	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	4,816	1. 64	10. 32	33,993	78. 28	18 00	669,608	
REPORT du territoire civil	1,044. 50	1. 65	11. 95	14,930	76, 81	17 76	256,002	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	6,330. 50	1. 65	13. 14	50,934	77. 28	18 03	927,610	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	2,852. 00	1. 50	8 53	23,508	76. 17	17 65	355,718	
Territoire militaire	3,818	1. 62	7. 33	24,261	76	16 12	384,353	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	6,070. 20	1. 56	8. 44	47,769	76. 09	16 49	740,071	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

SEIGLE.

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	»	»	»	»	»	»	»	
Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	4	1. 50	18	72	70	14 00	908	
Gastonville	16	1. 50	12	190	71	14 00	2,100	
Robertville	5	1. 50	16	80	71	14 00	1,120	
Exploitations isolées	10	1. 60	18	160	72	14 00	2,320	
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône. (D'Uzerville, El-Hadjar, l'Allelick, banlieue et fermes isolées.)	5	1. 40	12	60	68	16 00	1,400	
Barral	4	1. 33	11	44	69	16 00	704	
Mondovi	7	1. 40	13	90	68	16 00	1,440	
Millesimo	1	1. 30	10	10	66	11 00	110	
Héliopolis	»	»	»	»	»	»	»	
Petit	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
Guelma	1	0. 45	7	7	72	10 00	70	
TOTAL pour le territoire civil	46	1. 51	13. 11	723	69. 78	13 80	10,410	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	6	1. 50	10	60	70	10 00	600	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmapes	»	»	»	»	»	»	»	
Exploitations isolées	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	6	1. 50	10	60	70	10 00	600	
Report du territoire civil	46	1. 51	13. 11	723	69. 78	13 80	10,410	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	52	1. 45	11. 50	783	69. 68	14 05	11,010	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
ORGE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	356	0. 50	10	3,500	54	7 50	18,750	
Sétif	74	1 60	7. 32	541	55	7 50	4,057	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	8	1. 50	18	144	61	6	1,296	
Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	5	1. 50	16	80	61	9	726	
Gastonville	60	1. 50	17	1,020	60	9	9,180	
Robertville	11	1. 50	18	198	61	9	1,782	
Exploitations isolées	60	1. 56	20	1,300	60	9	11,700	
Bougie	5	1. 50	19. 60	87	60	10	670	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône, (D[t] Urville, El-Hadjar, l'Alelick, haut canot fermes isolées.)	90	1. 28	16	1,150	60	9	10,350	
Duzerville	6	3	16	70	60	9	630	
Mondovi	25	1. 20	8	200	60	9	1,800	
Millesimo	3	1. 20	14	42	55	6 25	262	
Héliopolis	70	1. 40	12	600	57	5	3,000	
Petit	84	1. 20	11	286	57	6	1,716	
La Calle	16. 80	1. 66	7	53	60	12 50	662	
Guelma	12	1	14	160	55	7 50	1,260	
TOTAL pour le territoire civil	700 80	1 56	13 24	8,449	58 43	8 30	68,135	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	2,000	3 50	10	20,000	54	7 50	150,000	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	20	1. 50	15	300	60	9	2,700	
Saint-Charles	10	1. 50	14	140	67	9	1,260	
Jemmapes	180	1. 50	15	2,700	60	10	27,000	
Exploitations isolées	25	1 50	17	425	60	9	3,825	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	7	3. 40	28	196	56	6 50	1,274	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	481	1. 60	11 02	5,502	50	6	27,965	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	248	1. 95	3. 35	833	50	6 30	6,246	
Penthièvre	1	1. 80	6	6	60	15	90	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	2,972	1. 61	12. 86	60,103	68	8 50	219,363	
REPORT du territoire civil	700. 80	1. 56	13. 04	8,449	58. 43	8 30	68,135	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	3,672. 80	1. 08	12. 90	38,642	56. 22	8 44	287,497	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	1,695 20	1. 35	11. 02	17,233	57. 07	8 84	128,141	
Territoire militaire	15,137	1. 69	10. 41	146,347	55 57	7	1,085,370	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	16,832. 20	1. 62	11. 37	163,580	56. 13	7 79	1,213,511	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
AVOINE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	»	»	»	»	»	»	»	
Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
Gastonville	»	»	»	»	»	»	»	
Robertville	»	»	»	»	»	»	»	
Exploitations isolées	»	»	»	»	»	»	»	
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône, (D'Uzerville, El-Hadjar, l'Allélick, banlieue et fermes isolées.)	4	1. 50	12	48	40	10	480	
Barral	»	»	»	»	»	»	»	
Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	
Millésimo	»	»	»	»	»	»	»	
Héliopolis	10	1. 60	11	110	42	10	1,100	
Petit	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	14	1. 55	11. 50	158	41	10	1,580	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	5	2 50	15	75	50	10	750	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmapes	3	2	18	54	55	12	648	
Exploitations isolées	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	8	0. 25	16. 50	129	50. 50	11	1,398	
REPORT du territoire civil	14	1. 55	11. 50	158	41	10	1,580	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	22	1. 90	14	287	45. 75	10. 50	2,978	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

MAÏS.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	12	0. 24	18	216	100	10 00	2,160	
Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	8	0. 20	16	64	63	10 00	640	
Damrémont	3	0. 20	15	45	62	10 00	450	
Saint-Antoine	6	0. 20	17	102	60	10 00	1,020	
Gastonville	6	0. 20	10	60	60	10 00	600	
Robertville	7	0. 20	16	112	60	10 00	1,120	
Exploitations isolées	50	0. 20	22	1,100	61	10 00	11,000	
Bougie	1	0. 62	18. 00	18	80	15 00	275	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône. (D'Uzerville, El-Hadjar, l'Allélik, banlieue et fermes isolées)	8	0. 30	16	120	72	11 00	1,320	
Barral	9	0. 22	26	126	72	11 00	1,396	
Mondovi	12	0. 30	14	148	72	11 00	1,648	
Millesimo	4	0. 75	3	12	80	15 00	180	
Héliopolis	»	»	»	»	»	»	»	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	121	0. 34	15. 13	2,180	68. 63	11 08	22,160	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	3	0 24	14	43	60	10 00	430	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	3	0 20	16	48	62	10 00	486	
Saint-Charles	6	0 20	11	66	60	10 00	660	
Jemmapes	8	0. 20	14	112	62	11 00	1,232	
Exploitations isolées	5	0. 20	18	90	62	10 00	900	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	»	»	»	»	»	»	»	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	2	0. 20	16	32	75	15 00	486	
SUBDIVISION DE BÔNE								
Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	27	0. 21	14. 63	391	63. 50	11 00	4,182	
REPORT du territoire civil	121	0. 34	15. 12	2,160	68. 67	11 08	22,160	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	148	0. 28	14. 88	2,551	60. 09	11 00	26,331	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	7 60	0. 24	18	501	79	10 80	5,365	
Territoire militaire	49. 25	0 36	12	1,007	67	12 00	9,674	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	56. 85	0. 21	16	1,508	71	11 80	16,039	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉS de semences employées par hectares.	RENDEMENT par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	francs.	
FÈVES.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.								
Constantine	15	1. 50	17	255	65	15 00	3,825	
Sétif	"	"	"	"	"	"	"	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.								
Valée	5	1	20	100	74	14 00	1,400	
Damrémont	4	1	18	72	75	14 00	1,008	
Saint-Antoine	2	1	24	48	78	14 00	372	
Gastonville	5	1	20	100	74	14 00	1,400	
Robertville	11	1	18	198	72	14 00	2,772	
Exploitations isolées	35	1	20	700	73	14 00	9,800	
Bougie	2	0. 75	11. 25	22	60	16 00	352	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.								
Bône (D'Uzerville, El-Hadjar, l'Alélick, banlieue et fermes isolées.)	25	1	18	300	60	12 00	3,600	
Barral	15	1. 50	15	160	60	11 00	1,980	
Mondovi	60	1. 30	18	720	60	12 00	7,640	
Millesimo	10	1. 00	9. 50	95	60	11 00	1,035	
Héliopolis	"	"	"	"	"	"	"	
Petit	"	"	"	"	"	"	"	
La Calle	"	"	"	"	"	"	"	
Guelma	"	"	"	"	"	"	"	
Total pour le territoire civil	160	1. 10	16. 15	2,790	72	13 72	35,874	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.								
Constantine	7	2. 25	17	119	65	15 00	1,785	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.								
El-Arrouch	5	1	18	75	75	14 00	1,050	
Saint-Charles	9	1	17	153	78	14 00	2,142	
Jemmapes	5	1	18	90	72	15 00	1,350	
Exploitations isolées	35	1	17	595	73	14 00	8,330	
SUBDIVISION DE BATNA.								
Batna	"	"	"	"	"	"	"	
SUBDIVISION DE SÉTIF.								
Sétif	"	"	"	"	"	"	"	
SUBDIVISION DE BÔNE.								
Guelma	11	1. 70	3	35	79	18 00	647	
Penthièvre	"	"	"	"	"	"	"	
La Calle	"	"	"	"	"	"	"	
Total pour le territoire militaire	73	1. 35	14	1,067	73. 16	15 00	15,304	
Report du territoire civil	160	1. 10	15. 15	2,790	72	13 75	35,874	
Total général pour la culture européenne	262	1. 23	15. 08	3,857	72. 00	14 43	51,178	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	66. 50	0. 85	11. 33	464	77	14 00	6,712	
Territoire militaire	77	1. 00	24	1,340	67. 00	14 17	19,600	
Total général pour la culture indigène	118. 50	1. 21	17. 00	1,804	72. 33	14 08	26,312	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée	PRODUITS EN							VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
		BLÉ TENDRE.	BLÉ DUR.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	MAÏS.	FÈVES.		
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	francs.	
PROVINCE D'ALGER.										
CULTURE EUROPÉENNE.										
Territoire civil										
Orléansville	270	17	1,351	»	933	»	»	1,107	28,530	
Ponteba	281	54	1,632	»	742	»	»	»	27,034	
La Ferme	135	»	420	»	130	»	»	8	7,043	
Tenes	30. 10	15	215	»	20	»	6	»	4,050	
Montenotte	290	754	635	17	228	22	26	103	38,000	
M'Sauah	59. 50	32	64	»	120	4	30	36	2,132	
Affreville et l'Oued-Rehan	710. 10	»	2,050	»	1,060	3	50	20	41,051	
Bou-Medfa	111. 50	16	305	»	183	»	12	16	6,464	
Damiette	46. 90	42	116	»	»	»	42	17	6,402	
Lodi	107. 50	36	409	»	83	»	»	»	7,681	
Médéah	65	78	130	6	100	»	34	14	4,322	
El-Afroun et Bouroumi	183	666	143	»	420	160	30	75	23,663	
Mouzaïa	444	6,273	260	125	402	440	25	60	64,636	
Ameur-el-Aïn	46	16	224	»	13	11	0	02	16339	
La Chiffa	130	675	234	25	125	682	40	75	30,044	
Zéralda	93. 95	630	»	6	14	173	»	34	16,040	
Douaouda	210	1.236	278	20	60	1,196	36	60	41,630	
Fouka	229	3.348	»	225	30	263	10	60	69,894	
Koléah, Zoudj-el-Abbès et Saighr	276. 47	424	706	11	107	277	66	96	28,674	
Montpensier	99. 50	»	600	35	64	540	»	22	14,379	
Blidah	272	150	1,560	»	660	»	30	450	36,780	
Beni-Mered	724	6,324	372	34	260	2,630	»	96	154,370	
Dalmatie	230. 25	1,431	40	17	130	493	»	»	33,771	
Joinville	115. 50	1,200	20	64	43	75	»	»	26,025	
Oued-el-Halleg	60	170	144	3	102	11	356	07	10,760	
Tefeschoun, Messaoud, etc.	251. 60	1,832	13	9	150	123	110	102	61,278	
Castiglione	203. 50	1,025	»	16	135	225	73	144	47,983	
Boufarik et Soumma	2,664	14,634	6,360	»	2,420	6,067	1,560	540	426,507	
Crescia	106	472	»	»	34	284	42	36	12,776	
Saint-Ferdinand	101	610	»	12	10	239	24	30	10,099	
Douéra et annexes	250	690	»	120	612	1,538	160	60	62,630	
Sainte-Amélie	73	320	»	»	46	632	84	15	12,738	
Baba-Hassen	79	240	»	»	»	272	62	30	12,616	
Mahelma	61. 30	264	»	6	80	336	»	30	10,040	
Birmandreïs	163	616	»	16	224	60	34	28	22,230	
Saoula	111	510	»	»	39	192	72	30	15,904	
Birkadem	230	1,080	»	»	300	333	72	43	32,040	
Guyotville	56. 50	282	»	6	43	10	20	38	8,449	
Chéragas	210	1,462	»	24	40	224	12	45	36,738	
Ouled-Fayet	101	962	»	24	32	652	72	60	30,147	
Sidi-Ferruch	175	1,012	»	128	112	440	34	30	31,316	
Dely-Ibrahim	170	920	»	»	114	630	24	60	24,836	
El-Achour	110	602	»	24	46	432	72	45	20,040	
Draria	108	1,120	»	12	112	160	24	130	28,960	
Kouba	259. 07	1,924	»	»	302	180	62	360	57,727	
El-Biar	315. 50	2,700	80	»	355	692	62	176	74,331	
Hussein-Dey	145	765	360	»	160	»	»	»	60,013	
Bouzaréah	401. 65	4,050	94	»	1,414	902	322	852	114,036	
Mustapha	667	4,200	1,120	168	2,960	168	640	135	174,922	
Rovigo	460. 90	3,037	315	»	480	500	45	36	114,538	
L'Arba	1,113. 25	6,600	324	»	2,249	1,235	310	630	222,406	
Fondouk	351. 63	1,029	»	»	477	1,347	206	281	63,630	
Rassauta et le fort de l'Eau	1,034	10,224	682	»	1,490	1,630	342	260	301,003	
Cherchel	1,432	856	3,202	»	6,400	»	36	25	130,340	
Novi	183. 70	743	333	»	117	»	»	»	23,004	
Zurich	160. 20	266	200	»	160	15	41	95	9,830	
TOTAL pour le territoire civil	17,443. 09	79,107	27,778	1,179	30,136	25,539	5,632	6,596	3,004,040	
Territoire militaire										
Subdivision d'Alger. — Dellys	67. 50	122	780	»	144	»	25	104	17,500	
Subdivision de Blidah. — Marengo	262. 01	924	292	16	50	303	221	370	40,030	
Subdivision de Blidah. — Territoire	217	601	403	»	450	1,192	75	»	33,294	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	160	»	1,300	»	»	»	»	»	12,730	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	60. 65	»	235	»	340	»	»	31	4,070	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	368. 16	700	270	17	249	22	32	104	31,741	
Subdivision de Milianah. — Teniet-el-Haâd	37	»	200	»	217	»	»	»	2,239	
Subdivision de Médéah. — Boghar	6	240	»	»	»	»	»	»	3,360	
Subdivision de Médéah. — Territoire	7. 30	»	52	»	»	»	»	»	780	
TOTAL pour le territoire militaire	1,174. 70	2,636	4,356	32	1,450	1,807	353	612	152,081	
Report du territoire civil	17,443. 09	79,107	27,778	1,179	30,136	25,539	5,632	6,596	3,004,040	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	18,617. 05	80,335	32.134	1,211	31,597	27.346	5,985	7,209	3,156,021	
CULTURE INDIGÈNE.										
Territoire civil	12,008. 30	216	39,201	»	80,010	»	2,536	3,572	1,712,875	
Territoire militaire	3,086. 55	»	29,621	»	30,283	»	250	5,018	756,914	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	25,094. 85	216	68,502	»	110,293	»	2,786	8,590	2,469,789	
TOTAUX GÉNÉRAUX	43,710. 70	81,951	120,632	1,211	150,890	27,346	8,771	15,799	5,126,413	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	PRODUITS EN blé tendre.	blé dur.	seigle.	orge.	avoine.	maïs.	fèves.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.											
Arrondissement d'Oran.	Oran	610	1,144	1,294	250	2,428	216	90	278	74,038	
	Arcole	192	810	280	«	705	14	92	10	30,308	
	Sidi-Chami	1,203	3,350	1,340	70	8,223	84	«	15	116,741	
	Valmy	684	2,257	1,064	84	2,760	144	«	«	84,407	
	Mangin	68	333	17	23	176	«	20	«	8,902	
	La Senia	420	1,048	424	70	2,170	«	80	«	48,454	
	Misserghin	803	1,330	1,260	130	1,733	30	135	96	76,466	
	Aïn-el-Turk	149	98	378	8	800	«	«	«	13,466	
	Bousfer	56	168	816	«	204	«	«	«	7,070	
	Bou-Tlélis	235	«	843	«	892	«	«	«	15,947	
District de Mascara.	Mascara	811	826	«	«	1,440	«	«	«	20,069	
District de Tlemcen.	Tlemcen	144	566	160	«	238	«	80	60	14,091	
	Saint-André	432	1,527	1,338	«	645	«	«	«	47,480	
	Négrier	103	860	40	«	182	«	54	30	11,318	
	Mansourah	211	1,478	252	«	350	«	60	51	30,353	
	Hennaya	80	420	27	«	35	«	20	27	7,354	
	Safsaf	53	804	27	«	49	«	20	0	4,226	
	Bréa	300	2,160	123	«	270	«	90	80	30,630	
District d'Arzew.	Arzew	235	844	619	«	677	«	«	«	25,273	
	Damesme	106	378	150	24	455	18	«	«	18,300	
	Saint-Leu	313	817	131	18	1,028	40	«	«	15,607	
	Sainte-Léonie	316	297	861	60	800	«	30	50	27,344	
	Kléber	236	865	112	11	78	«	«	«	81,121	
	Mefessour	139	403	420	«	409	«	«	«	15,284	
	Saint-Cloud	504	3,796	1,107	88	424	«	«	«	103,790	
	Saint-Louis	800	1,081	978	116	804	«	«	«	47,702	
	Assi-ben-Fereah	130	420	300	20	300	«	«	«	36,260	
	Assi Bou-Nif	100	991	20	20	193	«	2	2	18,090	
	Assi-Ameur	164	520	110	48	134	«	4	3	11,844	
	Fleurus	281	840	728	114	950	«	«	«	34,190	
	Assi ben-Okba	861	360	757	147	957	«	«	«	30,378	
	Sourk-el-Mitou	600	530	230	216	263	«	«	«	15,072	
	Aïn-bou-Dinar	332	610	156	34	870	«	20	«	17,740	
	Tounin	281	600	42	43	197	«	13	«	13,328	
	Rivoli	333	574	900	120	245	14	24	«	29,031	
	Ouréa	50	200	8	0	20	«	8	8	3,961	
Arrondissement de Mostaganem.	Mazagran	439	1,390	129	30	340	6	110	30	30,483	
	Kharouba	56	101	1	0	160	«	«	«	2,211	
	Aïn-Tedlès	730	1,379	807	407	1,865	«	200	261	80,715	
	La Stidia	871	291	316	400	1,700	«	6	23	22,418	
	Aïn-Nouissi	186	264	128	25	54	30	56	14	8,081	
	Blad-Touaria	100	76	74	1	275	«	30	8	3,882	
	Aboukir	255	334	202	22	110	«	8	«	13,518	
	Aïn-Sidi-Chérif	101	140	75	8	310	«	7	«	5,812	
	Centre agricole des militaires libérés	489	1,300	760	64	130	30	40	112	41,965	
Totaux pour le territoire civil		13,464	36,267	19,006	2,878	34,104	600	1,332	1,166	1,301,692	
TERRITOIRE MILITAIRE.											
Subdivision d'Oran.	Oran	2,362	2,850	10,320	«	9,200	158	7	63	302,098	
Subdivision de Mostaganem.	Pont-du-Chéliff	273	100	400	«	1,200	«	21	«	15,602	
Subdivision de Tlemcen.	Lalla-Maghrnia	91	«	3	«	23	«	«	«	887	
	Nemours	82	50	196	«	160	«	2	4	6,907	
	Tlemcen	206	408	842	«	575	«	30	100	16,929	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès.	Sidi-bel-Abbès	873	1,690	4,275	10	2,341	«	625	«	113,557	
Subdivision de Mascara.	Mascara	360	178	645	«	234	«	«	«	22,083	
	Tiaret	145	«	216	«	800	«	«	«	4,992	
	Saïda	320	800	960	«	1,000	«	«	«	25,420	
Totaux pour le territoire militaire		4,536	7,076	17,856	10	16,023	158	691	167	515,924	
Report du territoire civil		13,464	36,267	19,006	2,878	34,104	600	1,332	1,166	1,301,592	
Totaux pour la culture européenne		17,996	43,341	36,862	2,888	50,127	758	2,023	1,333	1,817,516	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	blé tendre.	blé dur.	seigle.	orge.	avoine.	maïs.	fèves.	VALEUR de la récolte.
Territoire civil	810	14	1,198	«	2,832	«	202	165	40,350
Territoire militaire	24,221	100	24,443	«	58,296	«	654	184	784,300
Totaux pour la culture indigène	25,039	114	25,641	«	61,128	«	856	349	824,650
Totaux généraux	43,037	43,455	62,503	2,888	111,255	758	2,879	1,682	2,642,173

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	PRODUITS EN Blé tendre.	Blé dur.	Orge.	Seigle.	Avoine.	Maïs.	Fèves.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE.										
TERRITOIRE CIVIL. — CULTURE EUROPÉENNE.										
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE.										
Constantine	877	»	8,800	»	8,500	»	818	255	98,735	
Sétif	191	»	663	»	641	»	»	»	15,600	
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE.										
Valée	46	625	108	»	144	»	98	100	18,134	
Damrémont	27	440	»	»	»	»	45	72	10,358	
Saint-Antoine	32	240	100	73	60	»	108	48	8,820	
Gastonville	200	1,800	348	150	1,020	»	80	100	56,660	
Robertville	148	1,100	896	86	198	»	112	190	44,026	
Exploitations isolées	350	3,120	1,200	106	1,300	»	1,100	700	116,780	
Bougie	38	»	360	»	97	»	16	22	7,170	
ARRONDISSEMENT DE BÔNE.										
Bône (D'Uzerville, l'Alélick, banlieue et fermes isolées)	407	135	2,720	60	1,150	48	108	300	60,000	
Barral	98	»	630	44	70	»	126	180	18,360	
Mondovi	122	»	126	90	200	»	108	720	15,500	
Millésimo	96	»	703	10	48	»	13	65	13,225	
Héliopolis	176	46	860	»	600	110	»	»	16,990	
Petit	136	»	1,106	»	256	»	»	»	16,516	
La Calle	17	»	31	»	53	»	»	»	1,359	
Guelma	43	»	236	7	168	»	»	»	4,870	
TOTAL pour le territoire civil	3,061	7,508	14,909	723	8,149	158	2,100	2,790	346,282	
TERRITOIRE MILITAIRE.										
SUBDIVISION DE CONSTANTINE.										
Constantine	5,021	»	24,000	60	20,000	75	43	110	313,566	
CERCLE DE PHILIPPEVILLE.										
El-Arrouch	128	»	2,000	»	300	»	48	75	38,230	
Saint-Charles	154	»	8,750	»	150	»	66	153	50,512	
Jemmapes	617	3,600	3,080	»	8,700	66	118	86	154,390	
Exploitations isolées	240	650	2,550	»	425	»	60	505	67,405	
SUBDIVISION DE BATNA.										
Batna	25	»	360	»	100	»	»	»	6,314	
SUBDIVISION DE SÉTIF.										
Sétif	1,235	»	6,598	»	5,603	»	32	»	110,980	
SUBDIVISION DE BÔNE.										
Guelma	780	»	2,667	»	833	»	»	35	51,538	
Penthièvre	8	4	»	»	9	»	»	»	210	
TOTAL pour le territoire militaire	8,227	4,108	43,995	60	60,103	129	391	1,067	993,374	
REPORT pour le territoire civil	3,061	7,506	14,939	723	8,849	158	2,160	2,790	346,082	
TOTAL pour la culture européenne	11,288	11,662	58,934	783	36,642	287	6,551	3,857	1,340,158	
CULTURE INDIGÈNE.										
Territoire civil	4,308	»	23,508	»	17,233	»	901	406	495,956	
Territoire militaire	10,027	3,276	24,261	»	146,347	»	1,007	1,340	1,555,508	
TOTAL pour la culture indigène	63,621	3,876	47,769	»	163,580	»	1,508	1,804	2,051,468	
TOTAUX GÉNÉRAUX	34,909	14,936	106 703	783	202,222	287	4,058	5,661	3,501,620	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.										
PROVINCE D'ALGER	43,716	61,081	120,636	1,811	150,890	27,346	8,771	15,799	5,620,413	
——— d'ORAN	43,037	48,450	62,508	2,684	112.256	758	2,870	1,682	2,642,573	
——— DE CONSTANTINE	34,909	14,938	106,703	783	202,222	287	4,050	3,661	3,501,620	
TOTAUX	121,656	132,444	289,856	4,878	464,367	28,301	15,700	23,142	11,600,606	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES, DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853.

LOCALITÉS.	ÉTENDUES cultivées.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	MOYENNE du rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	fr.	
BLÉ TENDRE.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	9,946	1. 70	12. 07	80,836	75. 91	21 03	2,069,354	
— d'Oran	6,425	1. 00	7. 15	43,341	76. 31	19 74	845,343	
— de Constantine	973	1. 50	17. 00	11,602	60. 44	21 00	233,550	
TOTAL pour la culture européenne	13,944	1. 40	10. 17	135,836	77. 62	20 70	3,148,247	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	23	1. 35	7. 80	916	78. 00	21 73	4,702	
— d'Oran	22	1. 17	5. 00	114	78. 00	18 00	2,060	
— de Constantine	546	1. 20	6. 00	3,276	75. 00	17 83	56,811	
TOTAL pour la culture indigène	591	1. 24	6. 03	3,006	77. 00	19 00	63,203	
TOTAL GÉNÉRAL	14,535	1. 32	9. 40	139,444	77. 31	19 00	3,211,912	
BLÉ DUR.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	4,113	1. 36	8. 56	32,134	78. 40	16 92	496,790	
— d'Oran	5,016	1. 60	6. 22	36,864	78. 37	16 01	567,868	
— de Constantine	6,559	1. 00	13. 18	86,934	77. 28	16 95	927,610	
TOTAL pour la culture européenne	15,688	1. 61	9. 04	127,932	78. 02	16 33	1,994,270	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	10,759	1. 32	6. 94	98,502	79. 37	16 09	1,424,965	
— d'Oran	8,016	1. 09	6. 19	25,441	78. 37	16 49	401,138	
— de Constantine	8,070	1. 00	8. 44	47,760	76. 00	16 46	740,071	
TOTAL pour la culture indigène	26,944	1. 33	6. 90	161,919	77. 94	16 00	2,566,156	
TOTAL GÉNÉRAL	42,632	1. 47	8. 39	289,844	78. 28	16 01	4,560,432	
SEIGLE.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	94	1. 31	10. 74	1,211	71. 26	15 64	17,562	
— d'Oran	403	0. 70	8. 34	2,884	78. 02	7 90	23,383	
— de Constantine	86	1. 45	11. 50	783	66. 60	11 95	11,019	
TOTAL pour la culture européenne	600	1. 17	8. 21	4,878	71. 44	11 10	51,887	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	•	•	•	•	•	•	•	
— d'Oran	•	•	•	•	•	•	•	
— de Constantine	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL GÉNÉRAL	600	1. 17	8. 21	4,878	71. 44	11 10	51,887	
ORGE.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	2,751	1. 59	12. 52	31,597	50. 25	7 33	267,266	
— d'Oran	5,583	1. 30	7. 07	50,137	58. 84	9 94	93,288	
— de Constantine	3,673	1. 00	12. 00	38,642	59. 22	8 44	287,497	
TOTAL pour la culture européenne	12,007	1. 55	11. 63	120,376	58. 44	7 24	648,065	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	16,881	1. 67	9. 27	119,203	55. 87	7 36	910,617	
— d'Oran	10,150	1. 84	6. 85	61,128	57. 78	9 88	400,400	
— de Constantine	16,832	1. 92	11. 17	163,560	56. 12	7 79	1,213,311	
TOTAL pour la culture indigène	43,863	1. 81	9. 10	344,001	56. 09	7 02	2,530,337	
TOTAL GÉNÉRAL	55,870	1. 33	10. 07	464,377	56. 25	7 13	3,187,362	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES, DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES EUROPÉENS, PENDANT LA CAMPAGNE DE 1853. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUES cultivées.	QUANTITÉS de semences employées par hectare.	MOYENNE de rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS MOYEN de l'hectolitre.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	fr.	
AVOINE.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	1,654	1. 66	17. 90	27,346	21. 50	10 90	198,041	
— d'Oran	60	1. 64	16. 34	758	49. 70	7 35	5,569	
— de Constantine	22	1. 90	16. 00	287	46. 75	10 90	0,978	
Total pour la culture européenne	1,736	1. 83	13. 00	28,391	49. 37	9 01	206,588	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	»	»	»	»	»	»	»	
— d'Oran	»	»	»	»	»	»	»	
— de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	
Total général	1,736	1. 83	13. 00	28,391	49. 37	9 31	206,588	
MÂÏS.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	525	0. 65	12. 68	6,965	73. 76	13 12	55,607	
— d'Oran	243	0. 50	12. 90	3,023	72. 77	11 94	34,372	
— de Constantine	148	0. 23	16. 90	2,391	66. 00	11 01	26,331	
Total pour la culture européenne	916	0. 48	13. 25	10,550	70. 90	10 90	106,400	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	371	0. 60	6. 16	2,786	64. 87	13 37	34,703	
— d'Oran	537	0. 34	7. 92	836	71. 07	10 50	8,729	
— de Constantine	97	0. 91	16. 00	1,508	71. 90	11 00	15,059	
Total pour la culture indigène	965	0. 34	0. 02	5,150	90. 18	11 62	58,491	
Total général	1,881	0. 41	11. 04	15,700	70. 06	11 89	164,891	
FÈVES.								
Culture par les Européens. Province d'Alger	534	1. 29	13. 60	7,260	56. 91	10 90	49,969	
— d'Oran	105	0. 63	12. 10	1,333	73. 90	10 15	17,802	
— de Constantine	263	1. 23	10. 03	3,857	72. 94	14 43	51,170	
Total pour la culture européenne	901	1. 03	13. 71	12,399	71. 26	12 16	118,429	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	1,002	1. 10	9. 07	8,590	90. 24	10 30	88,815	
— d'Oran	314	0. 66	13. 10	349	73. 50	10 75	3,730	
— de Constantine	110	1. 21	17. 46	1,804	72. 33	14 08	26,310	
Total pour la culture indigène	1,402	1. 00	13. 29	10,743	70. 36	11 71	118,806	
Total général	2,303	1. 03	13. 50	23,142	70. 82	10 10	237,296	

RÉCOLTE DE L'ANNÉE 1854.

En 1851, 23,576 hectares ont été ensemencés en blé tendre et en blé dur *par les colons européens*, et ont produit 170,644 hectolitres de blé des deux essences.

En 1852, 74,927 hectares ont été ensemencés en blé tendre et en blé dur *par les colons et par les indigènes* dans les territoires occupés *par les Européens*, et ont produit 670,928 hectolitres de blé panifiable.

En 1853, 59,165 hectares ont été ensemencés en blé tendre et en blé dur *par les colons et par les indigènes*, dans les territoires occupés *par les Européens*, et ont donné 429,288 hectolitres.

On se rappelle qu'en Algérie comme en France et dans la plus grande partie de l'Europe, les pluies contrarièrent la culture du froment et diminuèrent le rendement, ce qui amena une surélévation générale dans le prix de cette denrée, et ce qui détermina, en Algérie surtout, de plus fortes semailles pour la campagne suivante.

Ainsi, en 1854, l'étendue des cultures consacrées au blé tendre et au blé dur *par les colons européens et par les indigènes*, mais, cette fois, dans *l'Algérie toute entière*, c'est-à-dire en territoire européen et en territoire arabe, a été de 483,616 hectares, qui ont procuré un rendement approximatif de 5,261,358 hectolitres de blé, sur lesquels 207,082 hectolitres appartenaient à l'essence tendre. Il faut répéter ici que colons et indigènes, surexcités par les hauts prix des blés, avaient pour ainsi dire doublé leur culture. Ce même mobile agira nécessairement sur la production de 1855.

En admettant que, sur cette quantité de 5,261,358 hectolitres de blé récoltés en Algérie pendant la campagne de 1854, 4,000,000 d'hectolitres (et ce chiffre est certainement élevé) demeurent dans le pays pour la consommation des habitants et pour les exportations dans les contrées du sud, il resterait de disponible pour l'exportation européenne près de 1,300,000 hectolitres. Il paraît très-probable, d'ailleurs, que pareille quantité aura traversé la Méditerranée, avant la récolte nouvelle, pour entrer dans la consommation métropolitaine ou pour aller grossir les approvisionnements de notre armée d'Orient.

Cette vigoureuse impulsion donnée par les événements à la culture des céréales en Algérie, influera inévitablement sur l'avenir de cette importante production, qui ne pourra que s'accroître en raison des débouchés certains et avantageux qui lui sont ouverts désormais, tant en France que dans les autres pays d'Europe, en raison aussi de l'extension donnée à toutes les autres cultures de la colonie.

Quant aux orges, elles ont couvert, en 1854, 216,888 hectares de terres, et ont donné un rendement total de 3,742,000 hectolitres. Il est assez difficile d'apprécier au juste quelle sera l'importance des envois extérieurs, mais on peut croire qu'ils s'élèveront, grâce aux expéditions faites en Orient, à 6 ou 700,000 hectolitres.

Le *maïs*, le *seigle*, l'*avoine* et les *fèves*, ont occupé, en 1854, environ 21,000 hectares de culture, et ont produit 368,000 hectolitres de graminées, dont une grande partie restera dans la colonie pour sa propre consommation, tandis que l'autre partie ira se vendre à l'extérieur.

En résumé, la culture des céréales en général, y compris les fèves, s'est effectuée, pendant la campagne de 1854, sur 761,470 hectares, qui ont fourni un rendement de 9,371,600 hectolitres d'une valeur totale approximative de 137,744,000 francs.

Voici quelle a été la moyenne du rendement des différentes céréales par hectare ensemencé.

		CULTURE européenne.	CULTURE indigène.
		hectolit.	hectolit.
BLÉ TENDRE	Province d'Alger	12	7.50
	——— d'Oran	12.35	6.75
	——— de Constantine	7	"
	MOYENNE pour les trois provinces	10.45	7.15
BLÉ DUR	Province d'Alger	11.25	8
	——— d'Oran	11.50	9.65
	——— de Constantine	12.75	14.50
	MOYENNE pour les trois provinces	11.85	10.70
ORGE	Province d'Alger	17.50	15
	——— d'Oran	12	11.75
	——— de Constantine	19	19.75
	MOYENNE pour les trois provinces	16.20	15.50
SEIGLE	Province d'Alger	12	"
	——— d'Oran	11.50	4.30
	——— de Constantine	5.50	"
	MOYENNE pour les trois provinces	10	4.30
AVOINE	Province d'Alger	22.75	"
	——— d'Oran	18	"
	——— de Constantine	12	"
	MOYENNE pour les trois provinces	17.60	"
MAÏS	Province d'Alger	15.50	14.75
	——— d'Oran	14	11.87
	——— de Constantine	14	18.86
	MOYENNE pour les trois provinces	14.50	15.16
FÈVES	Province d'Alger	17	18.50
	——— d'Oran	13.40	7.24
	——— de Constantine	12.75	11.50
	MOYENNE pour les trois provinces	14.38	12.40

Comme on peut le voir, le rendement de la culture européenne est supérieur au rendement de la culture indigène; cependant il y a des progrès notables dans ce dernier comparé aux chiffres de 1853, ainsi, la moyenne du rendement pour le blé tendre est de 7^h 15 au lieu de.......... 6^h 56.

Pour le blé dur de............ 10^h 70 au lieu de............ 6^h 56.

Et pour l'orge de............ 15^h 50 au lieu de............ 9^h 10.

La moyenne du rendement de la culture européenne est également supérieure, pour le blé dur et l'orge, à celle de l'année 1853 :

Le blé dur................ 11^h 85 au lieu de................ 9^h 64.

L'orge.................... 16^h 20 au lieu de................ 11^h 03.

Le rendement du blé tendre est à peu près le même.

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

PROVINCE D'ALGER.

BLÉ TENDRE.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
Territoire civil. — Mustapha	320	1.10	12	4,050	81	30 10	126,955	
El-Biar	256	1.20	12	3,072	79	30 10	92,617	
Bouzaréah, Pointe-Pescade	277.20	1.20	12	3,330	80	29 60	98,568	
Hussein-Dey	130	1.20	14	1,820	80	30 40	55,328	
Rassauta	578	1.25	11	6,360	78	30 50	176,290	
Fort-de-l'Eau	350	1.25	11	3,850	78	30 50	117,425	
Fondouk	360	1.20	12	4,320	80	32 00	138,240	
L'Arba	410	1.20	12	4,920	80	26 00	127,920	
Rovigo	300	1.20	12	3,600	79	28 60	102,960	
Kouba	251	1.10	11	2,761	78	29 60	81,725	
Birmandraïs	214	1.25	8	1,712	76	28 00	49,117	
Birkhadem	120	1.25	11	1,320	78	28 00	33,200	
Saoula	76	1.25	11	800	78	28 00	22,100	
Draria	105	1.25	11	1,155	78	28 00	32,340	
El-Achour	40	1.25	8	320	77	29 20	9,344	
Dély-Ibrahim	150	1.25	8	1,200	77	29 20	35,040	
Chéragas	242	1.25	11	2,662	78	29 60	78,795	
Guyotville	90	1.25	11	990	80	29 60	29,304	
Ouled-Fayet	110	1.25	11	1,210	79	30 10	36,421	
Sidi-Ferruch	61	1.00	14	854	77 20	31 50	26,901	
Douera, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	176	1.25	11	1,000	78	29 00	53,100	
Baba-Hassen	32	1.25	11	352	78	29 00	10,208	
Crescia	81	1.25	11	891	78	29 00	25,839	
Saint-Ferdinand	73	1.25	11	803	79	29 00	23,287	
Sainte-Amélie	90	1.25	11	990	79	29 00	28,710	
Maelma	62	1.25	11	682	80	29 00	19,778	
Cherchel	66	1.20	12.30	821	80	26 56	21,857	
Novi	147.20	1.25	9.32	1,372.20	80	26 60	36,500	
Zurich	4	1.20	9	36	80	26 56	956	
Tenez	»	»	»	»	»	»	»	
Montenotte	31	1.50	6.12	205	82	21 80	4,333	
Orléansville	23	1.25	11	178.00	77.50	20 00	3,532	
Ponteba	262.75	1.05	14	4,671.50	78	20 00	93,430	
La Ferme	6	1.20	11	66	77	20 00	1,320	
Blidah (banlieue)	5	1.20	12	60	78	24 00	540	
Joinville	140	1.20	12	1,680	78	24 00	40,320	
Montpensier	79	1.20	12	948	78	24 00	22,752	
Dalmatie	153	1.20	12	1,836	78	24 00	44,064	
Beni-Méred	677	1.20	12	8,124	78	24 00	194,976	
Boufarik	380	1.25	18	6,840	78	28 00	191,520	
Souma	60	1.25	18	1,080	78	27 00	29,160	
Oued-el-Halleg	144	1.20	13	1,872	78	24 00	44,928	
Mouzaïaville	243	1.25	13	3,159	80	25 40	80,179	
L'Afroun	55	1.25	15	825	79	25 00	20,625	
Bou-Roumi	15	1.25	15	225	79	27 00	6,075	
Ameur-el-Aïn	10	1.10	9.60	96	80	30 00	2,880	
La Chiffa	100	1.20	12	1,200	78	25 00	30,000	
Koléah	75	1.20	7.50	562.50	80	26 25	14,765	
Fouka	106	1.20	12	1,275.25	80	25 00	31,880	
Douaouda	90	1.10	17	1,691	78	26 00	43,966	
Zeralda	73	1.00	12	876	78	26 00	22,776	
Chaïba	34	1.20	12	408	80	26 00	10,608	
Tefeschoun	167.50	1.20	12	2,010	80	26 00	52,260	
Castiglione	125	1.25	11	1,375	80	24 00	33,000	
Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
Damiette	»	»	»	»	»	»	»	
Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
Milianah	4	1.20	7	28	80	18 50	518	
Affreville	18	1.20	5.22	93	79	20 00	1,860	
TOTAL pour le territoire civil	8,388	1.25	12	100,098	79	27 00	2,749,882	
Territoire militaire. — Subdivision d'Alger. — Dellys	10	1.75	14	140	78	22 00	3,080	
Subdivision de Blidah — Marengo	140	2	12	1,680	78	25 00	42,000	
Subdivision de Blidah — Territoire	33	2	13	429	78	26 00	11,154	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	2	1.75	10	20	78	25 00	500	
Subdivision d'Orléansville — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision d'Orléansville — Cercle de Tenez	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah — Cercle de Teniet-el-Haâd	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah — Cercle de Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Milianah — Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Médéah — Cercle de Boghar	34	1.25	12.50	425	80	30 00	12,750	
Subdivision de Médéah — Territoire	2	1.25	12.50	25	78	30 00	750	
TOTAL pour le territoire militaire	230	1.75	12	2,719	78	26 00	73,335	
REPORT du territoire civil	8,388	1.25	12	100,098	79	27 00	2,749,882	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	8,618	»	»	102,817	»	»	2,823,437	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	495	1.25	7.50	3,712.50	80	24 00	89,100	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	495	1.25	7.50	3,712.50	80	24 00	89,100	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER. — BLÉ DUR. — CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil.								
Mustapha	80	1. 25	12	960	78	23 50	22,560	
El-Biar	11	1. 20	11	121	80	20 00	2,420	
Bouzaréah, Pointe-Pescade	23	1. 20	12	276	78	23 40	6,0[illegible]	
Hussein-Dey	12	1. 20	12	144	77	23 00	3,312	
Rassauta	•	•	•	•	•	•	•	
Fort-de-l'Eau	•	•	•	•	•	•	•	
Fondouck	22	1. 20	11	242	78	22 00	5,324	
L'Arba	114	1. 20	10	1,140	78	22 00	25,080	
Rovigo	120	1. 20	11	1,320	78	23 00	30,360	
Rouiba	56	1. 20	10	560	78	23 00	12,880	
Bir-mandreis	•	•	•	•	•	•	•	
Birkhadem	30	1. 25	13	400	77	22 00	8,800	
Saoula	10	1. 25	13	130	77	22 00	2,860	
Draria	•	•	•	•	•	•	•	
El-Achour	54	1. 25	13	700	77	22 00	15,400	
Dely-Ibrahim	8	1. 25	13	104	77	22 00	2,288	
Chéragas	40	1. 25	13	500	77	22 00	11,000	
Guyotville	2	1. 25	13	26	77	22 00	572	
Ouled-Fayet	•	•	•	•	•	•	•	
Sidi-Ferruch	•	•	•	•	•	•	•	
Douéra, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	165	1. 25	13	2,200	77	20 00	44,000	
Baba-Hassen	35	1. 25	13	450	77	20 00	9,000	
Crescia	6	1. 25	13	80	78	20 00	1,600	
Saint-Ferdinand	•	•	•	•	•	•	•	
Sainte-Amélie	20	1. 25	13	260	77	20 00	5,200	
Maëlma	4	1. 25	13	52	78	21 00	1,092	
Cherchel	357. 85	1. 20	5. 91	2,115. 90	78	22 50	47,587	
Novi	32. 12	1. 25	7. 06	228. 75	79	22 50	6,227	
Zurich	57	1. 20	10. 50	564. 64	78	22 50	12,698	
Tenes	18	1. 25	15	270	80	19 60	5,292	
Montenotte	96	1. 20	7	672	80	19 50	13,104	
Orléansville	303	1	10	3,030	80	17 50	53,025	
Pontéba	11	1	10	110	80	20 00	2,200	
La Ferme	120	1	10	1,200	80	17 50	21,000	
Blidah (banlieue)	66	1. 20	12	792	81	22 00	17,424	
Joinville	14	1. 20	12	168	81	22 00	3,696	
Montpensier	40	1. 20	12	480	80	22 00	10,560	
Dalmatie	96	1. 20	12	1,152	81	22 00	25,344	
Beni-Méred	313	1. 20	12	3,756	81	22 00	82,632	
Boufarik	630	1. 25	18	11,340	72	19 00	215,460	
Souma	4	1. 25	18	72	79	19 00	1,368	
Oued-el-Halleg	266	1. 20	12	3,192	80	22 00	70,224	
Mouzaïaville	56	1. 25	13	530	80	16 80	8,904	
L'Afroun	30	1. 25	10	275	80	22 00	9,325	
Bou-Roumi	8	1. 25	11	110	80	25 00	2,750	
Ameur-el-Aïn	32	1. 20	8. 80	281. 60	73	23 00	6,336	
La Chiffa	30	1. 20	16	480	80	24 00	11,520	
Koléah	70	1	7	490	80	25 00	12,250	
Fouka	•	•	•	•	•	•	•	
Douaouda	29	1. 10	13	381	80	25 00	9,525	
Zéralda	6. 25	1	15	93. 75	80	20 00	1,880	
Chaïba	4. 50	1. 20	9	40. 50	80	22 00	890	
Tefeschoun	10	1. 20	9	90	80	22 00	1,980	
Castiglione	•	•	•	•	•	•	•	
Médéah	90	1. 20	8	720	80	20 50	14,760	
Lodi	106	1. 25	4. 87	503. 25	78	19 00	9,557	
Damiette	120	1	8	960	80	22 00	21,120	
Mouzaïa-les-Mines	•	•	•	•	•	•	•	
Milianah	18	1. 20	7. 50	135	79	16 00	2,130	
Affreville	462	1. 30	6. 50	3,161. 60	78. 50	16 00	50,556	
TOTAL pour le territoire civil	4,331	1. 25	10. 50	47,246	78	20 00	969,648	
Territoire militaire.								
Subdivision d'Alger. — Dellys	30	1. 75	12	360	80	27 00	9,720	
Subdivision de Blidah. — Marengo	31	2	11	341	80	27 00	9,207	
Subdivision de Blidah. — Territoire	70	2	12	830	80	28 00	23,240	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	23	1. 25	9	207	80	24 00	2,968	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenès	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Teniet-el-Had	114	1. 25	15	1,710	80	26 00	44,460	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Milianah	273	1. 25	13	3,400	80	28 00	95,200	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Cherchel	2	1. 25	15	30	80	28 00	840	
Subdivision de Médéah. — Cercle de Boghar	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Médéah. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire militaire	568	1. 50	12	6,878	80	27 00	165,635	
Report du territoire civil	4,331	1. 25	10. 50	47,246	78	20 00	969,648	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	4,899	•	•	54,124	•	•	1,135,283	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	15,385	1. 25	7	90,175	80	23 50	2,119,112	
Territoire militaire	233,831	1. 20	9	3,062,470. 60	80	25 00	51,661,750	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	249,216	•	•	3,152,645. 60	•	•	53,780,862	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUES cultivées.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER — ORGE. — CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil. Mustapha	185	2	12	3,515	60	13 20	46,398	
El-Biar	33	1 50	15	495	60	12 00	5,940	
Bouzaréah, Pointe-Pescade	22	2	17	403	58	13 40	5,398	
Hussein-Dey	20	2	23	460	60	13 00	5,980	
Rassauta	120	1 50	11	1,320	60	12 00	16,380	
Fort-de-l'Eau	23	1 50	15	330	61	12 80	3,430	
Fondouck	59	2	18	1,062	60	9 00	9,558	
L'Arba	220	2	18	3,960	57	10 00	39,600	
Rovigo	242	2	17	4,114	58	12 50	51,425	
Kouba	40	2	18	720	58	12 00	8,640	
Birmandreis	12	1 50	10	130	58	12 00	1,560	
Birkhadem	22	2	18	420	55	11 00	4,620	
Saoula	6	2	18	108	55	11 00	1,188	
Draria	9	2	18	162	56	11 00	1,782	
El-Achour	2	2	18	36	60	12 00	432	
Dely-Ibrahim	19	2	20	380	60	12 00	4,560	
Cheragas	14	2	18	252	60	12 00	3,024	
Guyotville	2	2	18	36	60	11 00	396	
Ouled-Fayet	10	2	15	150	60	11 00	1,650	
Sidi-Ferruch	6 50	2	17	115	57	11 00	1,265	
Douera, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	66	2	18	1,200	55	10 00	12,000	
Baba-Hassen	.	.	.	.	.	.	.	
Crescia	4	2	18	72	55	12 00	864	
Saint-Ferdinand	.	.	.	.	.	.	.	
Sainte-Amélie	17	2	18	300	55	12 00	3,600	
Maelma	10	2	18	180	55	12 00	2,160	
Cherchel	91	1 60	15 20	1,390 80	60	9 45	13,135	
Novi	7 25	1 15	10 83	80 75	60	9 45	766	
Zurich	12	1 50	15	180	60	9 45	1,701	
Tenez	12	1 50	20	240	60	9 60	2,304	
Montenotte	61	1 50	11 95	729	60	9 50	6,925	
Orléansville	125	1 10	13	1,650	58	8 00	13,200	
Ponteba	54 50	0 90	20	1,090	62	6 00	6,540	
La Ferme	60	1 20	15	900	50	8 00	7,200	
Blidah (banlieue)	6	1 20	12	72	56	9 50	684	
Joinville	15	1 20	12	180	58	9 50	1,710	
Montpensier	18	1 20	12	216	58	9 50	2,052	
Dalmatie	22	1 20	12	264	58	9 50	2,508	
Beni-Mered	125	1 20	12	1,500	56	9 50	14,250	
Boufarik	210	1 25	18	3,780	60	11 00	41,580	
Souma	9	1 25	18	162	60	11 00	1,782	
Oued-el-Halleg	196 50	1 50	12	2,358	60	9 50	22,401	
Mouzaïaville	31 50	0 90	11	720	60	8 40	6,018	
L'Afroun	18	1	9	162	60	10 50	1,701	
Bou-Roumi	7	1	9	63	60	10 50	661	
Ameur-el-Aïn	5	1 60	15	75	62	9 00	675	
La Chiffa	30	1 20	16	480	60	10 00	4,800	
Koléah	46	1 20	6	276	60	11 00	3,036	
Fouka	.	.	.	.	.	.	.	
Douaouda	50	1 20	12	300	55	11 00	3,300	
Zeralda	.	.	.	.	.	.	.	
Chaïba	.	.	.	.	.	.	.	
Tefeschoun	8	1 50	10	80	60	13 00	1,040	
Castiglione	5	2	11	55	60	8 00	440	
Médéah	75	1 20	10	750	62	9 00	6,750	
Lodi	5	1 25	7 50	37 50	62	12 00	450	
Damiette	35	1	12	420	60	11 50	4,830	
Mouzaïa-les-Mines	.	.	.	.	.	.	.	
Miliana	12	1 30	10	120	58	7 50	900	
Affreville	225	1 50	10	2,250	61	7 50	16,875	
TOTAL pour le territoire civil	2,789	1 75	15	42,060	58	10 50	430,560	
Territoire militaire. Subdivision d'Alger	12	1 50	14	134	60	10 00	1,340	
Subdivision de Blidah. Marengo	9	2	14	126	60	10 00	1,260	
Subdivision de Blidah. Territoire	50 50	1 50	13	677 50	60	11 00	7,452	
Subdivision d'Aumale — Territoire	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision d'Orléansville. Cercle d'Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision d'Orléansville. Cercle de Tenez	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Miliana. Cercle de Teniet-el-Hâad	64	2	25	1,600	60	10 00	16,000	
Subdivision de Miliana. Cercle de Miliana	75	2	23	1,705	60	10 80	18,414	
Subdivision de Miliana. Cercle de Cherchel	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Médéah. Cercle de Boghar	3	2	22	66	60	10 80	713	
Subdivision de Médéah. Territoire	1	2	22	22	60	10 80	237	
TOTAL pour le territoire militaire	213 50	1 75	20	4,350 50	60	10 30	45,616	
REPORT du territoire civil	2,789	1 75	15	42,060	58	10 50	430,560	
TOTAUX GÉNÉRAUX pour la culture européenne	3,002 50	.	.	46,410 50	.	.	476,176	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	9,240	1 50	10	92,130	60	10 40	958,166	
Territoire militaire	74,851	2	20	1,497,022	60	9 50	14,222,304	
TOTAUX GÉNÉRAUX pour la culture indigène	84,091	.	.	1,589,152	.	.	15,123,470	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

SEIGLE.

CULTURE EUROPÉENNE.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER									
Territoire civil.	Mustapha	»	»	»	»	»	»	»	
	El-Biar	»	»	»	»	»	»	»	
	Bouzaréah, Pointe-Pescade	»	»	»	»	»	»	»	
	Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	
	Rassauta	»	»	»	»	»	»	»	
	Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	»	»	»	
	Fondouck	»	»	»	»	»	»	»	
	L'Arbâ	»	»	»	»	»	»	»	
	Rovigo	»	»	»	»	»	»	»	
	Kouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Birmandreïs	»	»	»	»	»	»	»	
	Birkhadem	»	»	»	»	»	»	»	
	Saoula	»	»	»	»	»	»	»	
	Draria	»	»	»	»	»	»	»	
	El-Achour	1	1 25	13	13	75	20 00	260	
	Dély-Ibrahim	1	1 25	14	14	75	20 00	280	
	Chéragas	4	1 25	13	52	75	20 00	1,040	
	Guyotville	»	»	»	»	»	»	»	
	Ouled-Fayet	3	1 25	13	39	75	20 00	780	
	Sidi-Ferruch	8	1 25	17	137	70	20 00	2,740	
	Douéra, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	0 50	1 25	13	7	70	20 00	140	
	Baba-Hassen	»	»	»	»	»	»	»	
	Crescia	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Ferdinand	3	1 25	14	42	72	20 00	840	
	Sainte-Amélie	»	»	»	»	»	»	»	
	Maelma	»	»	»	»	»	»	»	
	Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
	Novi	»	»	»	»	»	»	»	
	Zurich	»	»	»	»	»	»	»	
	Tessa	»	»	»	»	»	»	»	
	Montenotte	0 90	1 20	5 77	5 20	68	10 50	55	
	Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Ponteba	2 40	1	8	17	68	20 00	340	
	La Ferme	10	1	12	120	70	11 20	1,344	
	Blidah (banlieue)	»	»	»	»	»	»	»	
	Joinville	2	1 20	12	24	75	20 00	480	
	Montpensier	1	1 20	12	12	75	20 00	240	
	Dalmatie	8	1 20	12	96	75	20 00	1,920	
	Beni-Méred	6	1 20	12	72	75	20 00	1,440	
	Boufarik	1	1 50	15	15	75	20 00	300	
	Soumah	»	»	»	»	»	»	»	
	Oued-el-Halleg	21	1 20	13	288	75	20 00	5,760	
	Mouzaïaville	8 50	1 25	11	93	71	21 00	1,953	
	L'Afroun	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Roumi	»	»	»	»	»	»	»	
	Ameur-el-Aïn	»	»	»	»	»	»	»	
	Le Chiffa	2	1 20	10	20	70	16 00	320	
	Koléah	1 55	1 20	7 40	11 40	75	12 00	136	
	Fouka	1 20	1	10	12	75	11 25	135	
	Douaouda	1	1 10	10	10	65	18 00	180	
	Zéralda	0 75	0 80	18	13 50	70	20 00	270	
	Chaïba	4 20	1 50	10	17 42	65	11 00	663	
	Tefeschoun	3 10	2	8	25	65	15 00	490	
	Castiglione	2	1	10	20	70	9 50	190	
	Médéah	»	»	»	»	»	»	»	
	Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
	Damiette	»	»	»	»	»	»	»	
	Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
	Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
	Affreville	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire civil	104	1 25	12	1,230	70	19	22,608	
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger — Dellys	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Blidah. — Marengo	3	1 50	12	36	70	18 00	804	
	Subdivision de Blidah. — Territoire	1	1 50	12	12	70	18 00	216	
	Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Teniet-el-Haâd	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Milianah	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. — Cercle de Boghar	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Médéah. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire militaire	4	1 50	12	48	70	18 00	1,020	
	Report du territoire civil	104	1 25	12	1,230	70	18 00	22,608	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	108	»	»	1,266	»	»	23,628	

CULTURE INDIGÈNE.

	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER — AVOINE. — CULTURE EUROPÉENNE.								
Territoire civil. — Mustapha	7	3	24	168	48	10 50	1,764	
El Biar	15	2	20	300	47	8 50	2,550	
Bouzaréah, Pointe-Pescade	3	2 50	20	60	45	9 70	582	
Hussein-Dey	.	.	.	.	.	.	.	
Rassauta	.	.	.	.	.	.	.	
Fort-de-l'Eau	.	.	.	.	.	.	.	
Fondouck	44 75	3	25	1,120	46	10 00	11,200	
L'Arba	45	2 30	20	900	46	9 00	8,100	
Rovigo	27 50	3	25	687	47	10 50	7,213	
Kouba	10	2 70	24	240	46	9 00	2,160	
Birmandreis	17	1 50	15	255	45	12 00	3,060	
Birkhadem	25	2	20	500	50	13 00	6,500	
Saoula	11	2	20	220	50	13 00	2,860	
Draria	25	2	20	500	50	13 00	6,500	
El-Achour	8	2	20	160	48	10 00	1,600	
Dely-Ibrahim	35	2	20	700	47	10 00	7,000	
Cheragas	33	2	20	660	48	10 00	6,600	
Guyotville	1	2	20	20	47	10 00	200	
Ouled-Fayet	50	2	20	1,000	48	10 00	10,000	
Sidi-Ferruch	34	2	22	748	47	10 00	7,480	
Douera, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	72	2	20	1,440	50	11 00	15,840	
Baba-Hassen	72	2	20	1,440	47	10 00	14,400	
Crescia	12	2	20	240	45	10 00	2,400	
Saint-Ferdinand	25	2	20	500	45	10 00	5,000	
Sainte-Amélie	85	2	20	1,700	50	11 00	18,700	
Maelma	10	2	20	200	50	11 00	2,200	
Cherchel	.	.	.	.	.	.	.	
Novi	.	.	.	.	.	.	.	
Zurich	.	.	.	.	.	.	.	
Tenez	.	.	.	.	.	.	.	
Montenotte	150	2	12 60	19	51	2 25	158	
Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	
Ponteba	.	.	.	.	.	.	.	
La Ferme	.	.	.	.	.	.	.	
Blidah (banlieue)	.	.	.	.	.	.	.	
Joinville	10	1 20	13	130	52	8 00	1,040	
Montpensier	13	1 20	13	169	52	8 00	1,352	
Dalmatie	36	1 20	12	432	50	7 50	3,240	
Beni-Mered	90	1 20	12	1,080	50	8 00	8,640	
Boufarik	180	1 25	22	3,960	47	9 00	35,640	
Souma	50	1 25	22	1,100	47	9 00	9,900	
Oued-el-Alleug	63	1 30	18	1,035	52	9 00	9,315	
Mouzaïaville	17 75	1 40	40	711	52	6 70	4,764	
L'Afroun	.	.	.	.	.	.	.	
Bou-Roumi	.	.	.	.	.	.	.	
Ameur-el-Aïn	2	1 60	17	34	51	10 00	340	
La Chiffa	30	1 20	15	450	48	7 00	3,150	
Koléah	16	1 20	20	320	45	11 00	3,520	
Fouka	29	1 60	24	476	50	8 00	3,808	
Douaouda	115	1 10	44	5,060	44	8 00	40,480	
Zeralda	19 50	1 20	20	390	45	2 50	975	
Chaïba	1 25	2	8	10	40	7 00	70	
Tefeschoun	6	1 50	16	96	50	10 00	960	
Castiglione	7	2	24	168	50	7 50	1,260	
Médéah	.	.	.	.	.	.	.	
Lodi	.	.	.	.	.	.	.	
Damiette	.	.	.	.	.	.	.	
Mouzaïa-les-Mines	.	.	.	.	.	.	.	
Milianah	.	.	.	.	.	.	.	
Affreville	.	.	.	.	.	.	.	
TOTAUX pour le territoire civil	1,506	2	12 50	20,667	47	9 00	273,228	
Territoire militaire. — Subdivision d'Alger. — Dellys	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Blidah. — Marengo	12	2	10	120	60	10 00	1,200	
Subdivision de Blidah. — Territoire	1	2	15	15	46	9 00	135	
Subdivision d'Aumale. — Territoire	3	2	15	45	47	7 00	315	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Teniet-el-Hâd	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Milianah	20	3	60	1,500	45	7 00	10,500	
Subdivision de Milianah. — Cercle de Cherchel	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Médéah. — Cercle de Boghar	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Médéah. — Territoire	.	.	.	.	.	.	.	
TOTAUX pour le territoire militaire	66	3	26	1,680	47	7 25	12,210	
REPORT du territoire civil	1,506	2	12 50	20,667	47	.	273,228	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	1,572	.	.	22,347	.	.	285,438	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	.	.	.	.	.	.	.	
Territoire militaire	.	.	.	.	.	.	.	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	.	.	.	.	.	.	.	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER.				**MAÏS.**				
				CULTURE EUROPÉENNE.				
Territoire civil. Mustapha	24	0 60	19	156	70	10 50	2,661	
El-Biar	8	0 50	20	300	70	14 00	4,200	
Bouzaréah, Pointe-Pescade	7 30	0 50	17	121 44	68	16 50	2,053	
Hussein-Dey	2	0 35	20	40	70	10 60	672	
Rassauta	27 25	0 40	12	402	70	11 00	5,628	
Fort-de-l'Eau	6 25	0 40	12	78	70	14 00	1,092	
Fondouk	16	0 50	20	320	68	17 00	5,440	
L'Arba	31	0 45	24	744	68	15 00	11,160	
Rovigo	19 65	0 50	22	432	64	16 00	6,702	
Kouba	3	0 35	18	54	70	20 00	864	
Birmandreïs	3	0 30	20	60	66	16 00	1,600	
Birkhadem	4	0 35	10	40	70	15 00	600	
Saoula	1	0 35	10	10	70	15 00	150	
Draria	1	0 35	10	10	70	15 00	150	
El-Achour	1	0 10	10	20	70	12 00	150	
Dely-Ibrahim	1	0 10	15	15	70	17 00	255	
Cheragas	4	0 10	10	40	70	15 00	600	
Guyotville	1	0 10	10	10	70	15 00	150	
Ouled Fayet	1	0 10	10	10	70	15 00	150	
Sidi-Ferruch	5	0 50	12	60	70	15 00	900	
Douéra, Ben-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	6	0 45	10	60	70	15 00	900	
Baba-Hassen	1	0 45	10	10	70	15 00	150	
Crescia	2	0 45	10	20	70	15 00	300	
Saint-Ferdinand	2	0 45	10	20	70	15 00	300	
Sainte-Amélie	4	0 45	10	40	70	15 00	600	
Mahelma	2	0 45	10	20	70	15 00	300	
Cherchel	7 20	0 45	12	86 40	68	12 00	1,037	
Novi	1 65	0 35	33 64	55 51	68	12 00	666	
Zurich	3	0 50	15	32	68	12 00	363	
Tenès	3	1 25	18	54	70	12 50	5,800	
Montenotte	4 50	0 40	6 66	30	70	12 50	375	
Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	
Ponteba	.	.	.	.	.	.	.	
La Ferme	.	.	.	.	.	.	.	
Blidah (banlieue)	4	0 40	12	48	70	13 50	696	
Joinville	4	0 40	11	44	70	13 50	634	
Montpensier	1	0 40	12	12	70	13 50	164	
Dalmatie	.	.	.	.	.	.	.	
Beni-Mered	12	0 40	12	144	70	14 50	2,088	
Boufarik	105	0 50	24	2,520	70	13 50	36,540	
Souma	1	0 50	20	20	70	14 50	290	
Oued-el-Halleg	65	0 40	12	785	70	14 50	11,382	
Mouzaïaville	1 40	0 50	17	25	70	14 50	362	
L'Afroun	3	0 50	10	30	70	15 00	450	
Bou-Roumi	3	0 50	12	36	70	15 00	540	
Ameur-el-Aïn	2	0 50	12	25	70	15 00	363	
La Chiffa	5	0 30	5	100	68	15 00	1,500	
Koléah	15	0 50	20	195	70	15 00	2,925	
Fouka	1 60	0 50	15	8 72	72	11 00	95	
Douaouda	8	0 50	10	64	70	14 00	896	
Zeralda	.	.	.	.	.	.	.	
Chaïba	.	.	.	.	.	.	.	
Tefeschoun	.	.	.	.	.	.	.	
Castiglione	6	0 50	14 11	85	68	12 50	1,062	
Médéah	2	0 30	30	60	70	15 00	900	
Lodi	.	.	.	.	.	.	.	
Damiette	1	0 30	18	18	70	15 00	270	
Mouzaïa-les-Mines	.	.	.	.	.	.	.	
Milianah	5	0 30	4 50	22 50	70	11 00	247	
Affreville	4	0 30	3	12	70	15 00	180	
TOTAL pour le territoire civil	455	0 45	17	7,915	70	15 00	124,358	
Territoire militaire. Subdivision d'Alger. — Dellys	3	0 25	12	36	75	15 00	540	
Subdivision de Blidah — Marengo	14	0 25	13	182	75	15 00	2,730	
Subdivision de Blidah — Territoire	2	0 25	12	24	75	16 00	384	
Subdivision d'Aumale — Territoire	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision d'Orléansville — Cercle d'Orléansville	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision d'Orléansville — Cercle de Tenez	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Milianah — Cercle de Teniet el-Had	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Milianah — Cercle de Milianah	0 75	0 25	24	18	70	12 00	216	
Subdivision de Milianah — Cercle de Cherchel	0 50	0 25	25	12 50	74	12 00	150	
Subdivision de Médéah — Cercle de Boghar	.	.	.	.	.	.	.	
Subdivision de Médéah — Territoire	0 50	0 50	30	15	75	11 50	172	
TOTAL pour le territoire militaire	20 75	0 25	14	287 50	75	14 25	4,192	
REPORT du territoire civil	455	0 25	17	7,915	70	15 00	124,358	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	475 75	.	.	8,202 50	.	.	128,550	
				CULTURE INDIGÈNE (1)				
Territoire civil	1,290	0 40	0 50	7,369	72	16	121,424	
Territoire militaire	1,806	0 25	23	43,251	73	11	475,541	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	3,096	.	.	50,620	.	.	596,965	
Sorgho	2	0 10	3	40	25	15	135	(1) Le sorgho, que les indigènes appellent *bechna*, est cultivé sur une assez grande échelle dans les environs de Dellys. Il remplace le maïs, qui demande de l'irrigation, ou au moins le terrain frais des vallées.

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ALGER.				FÈVES.					
				CULTURE EUROPÉENNE.					
Territoire civil.	Mustapha	9	2	16	144	61	12 00	1,584	
	El-Biar	18	2	12	216	61	11 00	2,376	
	Bouzaréah, Pointe-Pescade	31.25	1.90	18	565	60	11 00	6,215	
	Hussein-Dey	20	1.40	22	440	60	12 00	5,280	
	Hassauta	35.70	0.30	14	500	67	12 00	6,000	
	Fort-de-l'Eau	12.50	0.30	14	175	67	12 00	2,100	
	Fondouk	30	2	18	540	62	12 00	6,480	
	L'Arba	82	2	20	1,640	61	11 00	18,040	
	Rovigo	47	2	20	940	60	10 80	10,152	
	Kouba	11.50	1.50	18	207	62	12 00	2,484	
	Birmandreïs	12	0.40	20	240	60	13 00	3,120	
	Birkhadem	4	0.30	12	48	60	15 00	720	
	Saoula	1	0.30	14	14	50	15 00	210	
	Draria	4	0.30	12	48	60	15 00	720	
	El-Achour	5	0.30	12	60	60	16 00	960	
	Dely-Ibrahim	2	0.50	12	24	60	16 00	384	
	Chéragas	8	0.30	12	96	70	15 00	1,440	
	Guyotville	1	0.30	15	15	60	14 00	210	
	Ouled-Fayet	2	0.50	12	24	60	15 00	360	
	Sidi-Ferruch	5	0.50	7	35	60	15 00	525	
	Douéra, Bir-Touta, Quatre-Chemins, Ouled-Mendil, Saint-Jules	35	0.30	12	420	60	15 00	6,300	
	Baba-Hassen	9	0.30	12	108	60	15 00	1,620	
	Crescia	4	0.30	12	48	60	15 00	720	
	Saint-Ferdinand	3	0.30	12	36	60	15 00	540	
	Sainte-Amélie	10	0.30	12	120	60	15 00	1,800	
	Mahelma	7	0.30	12	84	60	15 00	1,260	
	Cherchel	22.25	0.30	12.80	284.80	70	12 10	3,446	
	Novi	1.50	1	16.55	24.82	70	11 10	277	
	Zurich	4	0.80	15	60	70	12 10	726	
	Tenez	4	1.30	20	80	55	9 90	792	
	Montenotte	6	1	7	42	65	9 00	378	
	Orléansville	17	1	19	323	75	10 50	3,390	
	Pontéba	10.50	0.80	20	210.00	70	6 50	1,365	
	La Ferme	8	1	6	48	60	10 80	518	
	Blidah (banlieue)	10	1	12	120	70	15 00	1,800	
	Joinville	40	1	13	520	50	15 00	7,800	
	Montpensier	3	1	15	45	70	15 00	675	
	Dalmatie	4	1	12	48	70	15 00	720	
	Beni-Mered	15	1	19	285	70	15 00	4,275	
	Boufarik	25	0.50	30	750	70	12 00	9,000	
	Souma	1	0.30	30	30	70	12 00	360	
	Oued-el-Halleg	32	1	19	608	70	12 00	7,296	
	Mouzaïaville	10.96	1.70	65	711	65	9 10	6,470	
	L'Afroun	12	1.30	18	216	70	11 00	2,376	
	Bou-Roumi	5	1.50	21	105	70	11 00	1,155	
	Ameur-el-Aïn	5	1.40	20	100	70	11 05	1,105	
	La Chiffa	5	3	25	125	70	12 00	1,500	
	Koléah	17.15	0.60	8.50	139.50	72	16 00	2,232	
	Fouka	17.70	0.80	15	102.14	50	8 00	817	
	Douaouda	9	0.40	10	90	75	15 00	1,350	
	Zeralda	1.75	0.50	12	21	75	13 50	283	
	Chaïba	10.50	1.50	9	94.50	78	18 00	1,701	
	Tefeschoun	16.50	1.50	7	115.50	78	18 00	2,079	
	Castiglione	2	3	13.50	27	60	12 50	338	
	Médéah	5	0.25	15	75	67	12 50	802	
	Lodi	»	»	»	»	»	»	»	
	Damiette	0.50	0.50	5	2.50	70	13 50	34	
	Mouzaïa-les-Mines	»	»	»	»	»	»	»	
	Milianah	8	1.20	14	112	82	7 25	812	
	Affreville	2	0.75	4	8	72	9 50	76	
	TOTAL pour le territoire civil	728	1.25	17	12,305	65	12 00	147,636	
Territoire militaire.	Subdivision d'Alger. — Dellys	5	0.40	10	50	72	15 00	780	
	Subdivision de Blidah. — Marengo	34	0.50	15	510	72	13 00	6,630	
	Subdivision de Blidah. — Territoire	7.22	0.50	15	87	72	14 00	1,218	
	Subdivision d'Aumale. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle d'Orléansville	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Tenez	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Teniet-el-Haâd	»	»	»	»	»	»	»	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Milianah	15.75	0.60	25	393.75	75	12 50	4,920	
	Subdivision de Milianah. — Cercle de Cherchel	0.50	0.50	28	14	73	11 50	161	
	Subdivision de Médéah. — Cercle de Boghar	2	0.30	30	60	73	11 50	690	
	Subdivision de Médéah. — Territoire	0.50	0.50	30	15	75	12 50	188	
	TOTAL pour le territoire militaire	65	0.50	17	1,128.25	73.50	12 45	14,047	
	REPORT du territoire civil	728	1.25	17	12,305.00	65	»	»	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	793	»	»	13,433.25	»	»	»	
				CULTURE INDIGÈNE.					
Territoire civil		3,504	1.50	15	50,148 (1)	75	14	702,072	
Territoire militaire		7,395	0.50	22	162,391	75	10	1,623,910	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène		10,899	»	»	212,539	»	»	2,325,982	

(1) La majeure partie est consommée en vert, ce qui rend le produit total difficile à apprécier exactement.

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

BLÉ TENDRE.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs	
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	384	0.80	15	5,760	75	19.03	109,601	
	Arcole	170	0.55	16	2,720	76	28.00	76,160	
	Sidi-Chamy	327	0.80	15.30	5,003.10	75	31.00	155,096	
	Valmy	280	0.60	15	4,200	75	23.50	98,700	
	Mangin	72.75	0.70	9	655	74	23.00	15,065	
	La Senia	144	1	12	1,728	78	28.00	48,384	
	Misserghin	45	0.60	17	765	75	28.00	21,420	
	Aïn-el-Turk	20.25	0.60	15	303.75	81	21.00	6,379	
	Bou-Sfer	7.60	0.60	11	83.60	80.50	24.00	2,006	
	Bou-Tlelis	16.40	0.70	12	197	80	30.00	5,910	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	137	0.78	6.17	846	76	21.25	19,334	
	Aïn-Tedlès	367	0.80	5.50	2,018.50	76	19.00	38,351	
	Pont-du-Chélif	10	0.70	15	150	74	20.00	3,000	
	Aïn-bou-Dinar	105	1	8	840	75	21.00	17,640	
	Tounin	118	0.75	6	708	78	21.00	14,868	
	Libérée	120	0.70	10	1,200	78	21.00	25,200	
	Karouba	23.50	1.03	3.84	90.22	78	22.00	2,577	
	Mostaganem	33.50	1.09	10	335	80	24.00	8,040	
	Mazagran	221	0.62	10	2,210	80	21.50	47,515	
	Ouréah	45	0.65	10	450	80	21.50	9,675	
	Rivoli	155	0.78	12	1,860	75	22.80	42,408	
	La Stidia	78	0.60	25	1,950	76	23.00	42,900	
	Aïn-Nouissy	140	0.75	8	1,120	80	21.25	23,800	
	Aïn-Sidi-Chérif	143	1	14	2,002	80	23.00	46,046	
	Aboukir	150	0.75	7.51	1,126.50	80	24.20	27,261	
	Blad-Touaria	70.50	0.80	5.11	360.25	75	28.10	10,125	
District d'Arzew.	Arzew	56.86	0.58	10.80	615	80	23.20	14,268	
	Saint-Leu	82.15	0.63	7.57	621.50	80	21.00	13,968	
	Damesme	90	0.65	9.10	819	75	23.40	19,164	
	Muley-Magoun	4	0.90	13.20	52.80	75	21.15	1,116	
	Sainte-Léonie	110	0.90	13.20	1,452	75	21.25	30,855	
	Kléber	167.50	0.91	11.76	1,970	80	24.00	47,280	
	Mefessour	80	0.70	14.74	1,179.20	75	22.50	26,532	
	Saint-Cloud	358	1	12.50	4,475	75	19.50	87,262	
	Fleurus	110	0.80	15.50	1,705	77	22.90	39,044	
	Saint-Louis	192	0.62	15	2,880	80	21.00	60,480	
	Assi-ben-Ferréah	99	0.70	10	990	80	24.00	23,760	
	Assi-Bou-Nif	126	0.50	10.50	1,323	78	20.63	27,293	
	Assi-Ameur	132.00	0.50	10.50	1,386	78	20.63	28,593	
	Assi-ben-Okba	170	0.80	15.50	2,635	77	22.90	60,342	
District de Tlemcen.	Mansourah	64	1.25	10	640	80	20.00	12,800	
	Safsaf	55	1.20	8.50	467.50	78	20.00	9,350	
	Bréa	188	1	12	2,256	79	20.00	45,120	
	Hennaya	94.50	1	7	661.50	80	19.00	12,568	
	Négrier	42.80	1.10	10	428	78	19.00	8,132	
	Tlemcen	27	1.80	10	270	78	21.25	5,737	
District de Mascara.	Mascara	246	1.24	17.33	4,263.18	75	19.50	83,132	
	Saint-André	276	1.24	17.33	4,783.08	75	19.00	90,879	
	Saint-Hippolyte	65	1.24	17.33	1,126.45	75	19.00	21,402	
TOTAUX pour le territoire civil		6,268.31	0.75	12.25	76,619.03	75	23.22	1,780,157	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	30	0.90	12	360	80	22.00	7,920	
	Aïn-Temouchent	3	1.15	9.20	27.60	76	22.75	628	
	Tlélat	318	1	12	3,816	75	25.00	95,400	
Subdivision de Mostaganem. — Ancien territoire		•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	101	0.80	8	808	80	25.00	20,200	
	Nemours	•	•	•	•	•	•	•	
	Maghrnia	•	•	•	•	•	•	•	
	Sebdou	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Mascara. — Territoire		41	1	9.48	388.68	71	21.00	8,170	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		460	1	14	6,440	80	23.00	148,120	
TOTAUX pour le territoire militaire		953	1	12.40	11,840.55	75	24.00	283,142	
REPORT du territoire civil		6,268.31	0.75	12.25	76,619.03	75	23.22	1,780,157	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		7,221.31	•	•	88,459.58	•	•	2,063,299	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	408	60	6.75	2,773.26	80	22	61,012	
Territoire militaire	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	408	•	•	2,773.26	•	•	61,012	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

BLÉ DUR.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran. — Oran	70	0. 80	18	1,260	76	23 25	30,365	
Arcole	65	0. 65	15	975	73	23 00	22,425	
Sidi-Chamy	138	0. 90	10. 64	1,468. 32	75	24 50	35,970	
Valmy	210	0. 92	16	3,360	76	18 00	60,480	
Mangin	16. 75	0. 80	10	168	76	18 00	3,024	
La Senia	180	0. 80	12	2,065	75	19 00	39,235	
Misserghin	200	1	15	3,000	76	23 00	69,000	
Aïn-el-Turk	62	0. 75	12	744	80	18 40	13,687	
Bou-Sefer	20. 75	0. 70	10	207. 75	80	19 40	4,027	
Bou-Tlelis	27	0. 70	12	324	80	35 00	11,340	
Bouch-el-Maton	76	0. 82	6. 33	482	79	18 17	8,755	
Aïn-Tedlès	65	0. 80	6	390	80	15 50	6,045	
Pont-du-Chélif	205	0. 90	13	2,665	77	16 00	42,640	
Aïn-bou-Dinar	100	1	8	800	75	16 50	13,200	
Tounin	10. 50	0. 80	6. 50	107. 25	75	16 50	1,779	
Libérés	31	0. 70	12	372	75	16 50	6,138	
Arrondissement de Mostaganem. — Karouba	0. 50	1. 01	4	2	80	21 00	42	
Mostaganem	2. 50	1. 25	12	30	80	18 50	555	
Mazagran	3	0. 81	8. 75	26. 25	80	17 50	459	
Ouréa	3	0. 81	8. 75	26. 25	80	17 50	459	
Rivoli	40	0. 80	15	600	80	17 60	10,560	
La Stidia	22. 20	0. 75	23	590	78	18 00	10,620	
Aïn-Nouissy	70	0. 65	7	490	75	15 25	7,472	
Aïn-Sidi-Chérif	10	1	15	150	75	19 00	2,850	
Aboukir	60	0. 75	3	180	76	17 50	3,150	
Blad-Touaria	30	0. 50	6	180	80	17 50	3,150	
District d'Arzew. — Arzew	67	0. 25	10	670	80	23 20	15,544	
Saint-Leu	21. 40	0. 55	6	131	87	18 00	2,358	
Damesme	15	0. 70	7. 50	112. 50	79	19 00	2,138	
Moley-Magoun	6	1	10. 50	86. 40	80	18 30	1,089	
Sainte-Léonie	130	1	10. 80	1,404	80	18 30	25,693	
Kléber	27	0. 92	10	270	82	22 00	5,940	
Méfessour	60	0. 73	12. 50	750	80	20 00	15,000	
Saint-Cloud	153	1	9	1,377	75	16 00	22,032	
Fleurus	76	0. 75	12	910	78. 60	19 45	17,700	
Saint-Louis	103	0. 90	10	1,030	80	21 00	21,630	
Aïn-ben-Ferdah	36	0. 70	8	288	80	20 00	5,760	
Aïn-Boucif	7	0. 50	8. 75	61. 25	79	17 00	1,041	
Aïn-Amour	38	0. 45	8. 75	332. 50	78	17 00	5,652	
Aïn-ben-Okba	25	0. 75	13	325	78. 40	19 45	6,321	
District de Tlemcen. — Mansourah	10	1. 20	10	100	81	15 50	1,550	
Safsaf	4. 50	1. 20	10	45	81	15 50	698	
Bréa	•	•	•	•	•	•	•	
Hennaya	•	•	•	•	•	•	•	
Négrier	10. 75	1. 20	4	43	81	15 00	645	
Tlemcen	4	1. 20	9	36	81	19 75	712	
District de Mascara. — Mascara	668	1. 31	13. 18	8,878	77. 50	25 50	166,909	
Saint-André	153	1. 23	14. 19	2,171. 07	77. 50	15 50	33,652	
Saint-Hippolyte	32. 50	1. 31	14. 19	461. 19	77. 50	15 50	7,148	
TOTAL pour le territoire civil	3,434. 75	1	12	40,572. 61	80	18 00	731,001	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran. — Saint-Denis-du-Sig	350	0. 90	12. 50	4,275	65	25 00	106,875	
Aïn-Temouchent	55	1. 12	9. 75	536. 25	79	15 15	8,124	
Tlélat	550	1	10	5,500	80	23 00	126,500	
Subdivision de Mostaganem. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Tlemcen. — Tlemcen	75	1. 50	9	675	65	22 00	14,850	
Nemours	80	1. 40	10	800	78	19 25	15,400	
Maghnia	•	•	•	•	•	•	•	
Sebdou	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Mascara. — Territoire	111. 50	0. 44	6. 60	687. 60	78	17 00	11,689	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès	312	1. 30	20	6,240	80	22 00	137,280	
TOTAL pour le territoire militaire	1,730. 50	1	11	19,826. 30	80	21 30	418,343	
Report du territoire civil	3,434. 75	1	12	40,572. 61	80	18 00	731,001	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	5,165. 25	•	•	60,398. 91	•	•	1,149,344	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	668. 75	0. 60	9. 25	6,199. 50	79	17 00	105,393	
Territoire militaire	25,039	1. 15	10	248,968	78	17 00	4,232,456	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	25,707. 75	•	•	255,167. 50	•	•	4,337,849	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr	fr. c.	francs.	
	ORGE.								
	PROVINCE D'ORAN.								
	CULTURE EUROPÉENNE.								
	TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran.	Oran	284	0 80	16	5,444	60	12 60	56,920	
	Arcole	110	0. 65	16	1,950	60	7 60	14,850	
	Sidi-Chamy	280	0. 03	16. 28	6,110 60	61	13 60	66,530	
	Valmy	295	0. 63	17	5,015	60	8 60	40,120	
	Mangin	36. 60	0. 00	17	620	58	7 00	4,340	
	La Senia	234	1. 20	17	6,136	50	12 60	37,632	
	Misserghin	651	1. 23	17	4,207	60	12 60	51,304	
	Aïn-el-Turk	72. 05	0. 65	18	1,300. 00	60	7 20	9,236	
	Bou Sefer	24. 50	0. 60	10	367. 60	60	7 20	2,649	
	Bou-Tlélis	13	0. 70	16	208	60	8 60	1,644	
	Souk-el-Mitou	60	1. 25	4. 10	244	60	6 60	1,636	
	Aïn-Tedlès	79	1. 00	5	395	60	6 00	2,370	
	Pont-du-Chélif	40	1	26	1,040	60	5 60	6.760	
	Aïn-bou-Dinar	147	1	16	2,352	60	6 60	15,323	
	Touron	31	1	0. 50	105 60	60	5 60	976	
	Libérâ	34	0. 60	10	340	60	5 00	1,700	
	Karouba	16	1. 05	3. 00	56. 64	60	11 00	623	
Arrondissement de Mostaganem.	Mostaganem	15	1. 05	14 80	222	70	10 00	2,220	
	Mazagran	10	1. 25	13. 33	133. 30	60	6 95	927	
	Ourde	3	1. 25	13. 33	39. 99	60	6 95	278	
	Rivoli	13. 75	1	10	137. 50	60	10 50	1,430	
	La Stidia	41	1. 00	20	820	72	8 00	6,560	
	Aïn-Nouissy	11	0. 40	16	176	75	8 15	1,434	
	Aïn-Sidi-Chérif	16	1	15	010	61	6 50	1,995	
	Aboukir	30	1	0. 55	106. 50	60	6 50	11,298	
	Blad-Touaria	56. 60	0. 70	7	397. 00	50. 00	5 73	2,884	
District d'Arzew	Arzew	40	0. 54	10	360	70	8 50	3,060	
	Saint-Leu	29. 60	6. 60	10	300	60	6 00	1,800	
	Damesme	10	0. 80	13	130	61	6 00	760	
	Muley-Magoun	1	0 90	16	16	70	8 40	151	
	Sainte-Léonie	37	0. 90	12	444	70	8 40	3,729	
	Kléber	8. 65	0. 60	16. 60	107	60	7 80	834	
	Mefessour	10	1	10. 60	160	60	6 07	1,157	
	Saint-Cloud	65	1. 40	8	680	60	7 60	5,096	
	Fleurus	34	0. 65	10. 25	620	60 50	6 05	4,123	
	Saint-Louis	66	1. 32	14	924	60	6 00	6,310	
	Assi-ben-Ferreah	10	1. 40	8	114	50	6 00	1,026	
	Assi-Bonnif	16	0. 70	16	256	65	8 00	2,048	
	Assi-Ameur	6	0. 65	17	102	65	8 00	816	
	Assi-ben-Okba	32	6. 65	10. 05	384	60 60	8 65	3,043	
District de Tlemcen.	Mansourah	5	1. 60	7	35	65	5 50	192	
	Safsaf	17	1. 75	15	255	62	6 00	1,330	
	Bréa	40	1. 50	10	400	63	6 50	2,200	
	Hennaya	«	«	«	«	«	«	«	
	Négrier	6	1. 60	6	66	62	5 50	364	
	Tlemcen	15	1. 16	6	45	61	5 50	224	
District de Mascara	Mascara	616	1. 54	17. 02	6,237. 60	58 75	5 50	23,358	
	Saint-André	100	1. 54	17 02	1,702	58 75	5 50	6,060	
	Saint-Hippolyte	6	1. 54	17 02	136. 16	58. 75	5 50	613	
	TOTAL pour le territoire civil.	3,078 75	1. 10	11	46,236. 25	60	8 60	406,667	
	TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	150	1. 05	15	6,250	60	8 00	18,000	
	Aïn-Temouchent	50	1. 24	15	720	62	6 00	1,520	
	Tlélat	500	1. 23	10	5,980	65	10 00	77,740	
Subdivision de Mostaganem. — Territoire		«	«	«	«	«	«	«	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	60	0. 90	0 60	845. 60	60	10 60	10,145	
	Nemours	60. 50	2	11	225. 50	60	7 25	1,634	
	Maghrnia	14	1. 25	10	175	50	5 00	675	
	Sebdou	«	«	«	«	«	«	«	
Subdivision de Mascara. — Territoire		54	2. 40	0. 35	470	60	4 50	2,110	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		215	1. 23	15	3,010	65	8 50	28,595	
	TOTAL pour le territoire militaire	1,050. 60	1. 25	15	10,690. 50	60	10 60	140,624	
	REPORT du territoire civil	3,078. 75	1. 10	11	46,236. 25	60	8 50	406,607	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	4,129. 25	«	«	56,927. 15	«	«	546,601	
	CULTURE INDIGÈNE.								
	Territoire civil	962 30	0. 75	11	10,308 50	70	6 60	84,072	
	Territoire militaire	50.210	1. 20	12. 50	609,361	60	7 25	4,417,867	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	51,170 30	«	«	619,669. 60	«	«	4,401,939	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

SEIGLE.

PROVINCE D'ORAN

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS		ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectare.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	13	0. 80	17	221	70	10 40	3,734	
	Arcole	»	»	»	»	»	»	»	
	Sidi-Chamy	51	0. 93	11. 90	600. 00	60	15 00	9,140	
	Valmy	3	0. 62	8	24	75	10 00	351	
	Mangin	9 25	0. 74	9	39	80	10 00	390	
	La Sénia	4	0. 74	8	32	80	10 00	320	
	Misserghin	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-el-Turk	4. 50	0. 80	10	40	70	9 00	360	
	Bou-Sefer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	25	0. 80	0. 73	100. 25	70	11 40	1,710	
	Aïn-Tedlès	40	0. 80	5	245	75	10 00	2,450	
	Pont-du-Chélif	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-bou-Dinar	20	0. 1	10	200	140	11 30	2,230	
	Tounin	10. 25	0. 50	8 10	83 00	83	19 00	1,580	
	Libérés	4	0. 60	0. 15	60	83	19 00	1,140	
	Karouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»	
	Mazagran	6	0. 1	0. 23	80	75	10 80	603	
	Ouréa	1	0. 1	0. 23	0. 33	73	10 90	101	
	Rivoli	14. 15	0. 50	12	160. 80	71	11 20	1,804	
	La Stidia	29	0. 65	25	700	60	11 00	−7,700	
	Aïn-Nouissy	9	0. 55	10	90	70	10 80	053	
	Aïn-Sidi-Chérif	9	0. 1	10	08	73	10 25	015	
	Aboukir	18	0. 40	7. 30	131. 40	75	13 25	1,609	
	Blad-Touaria	3. 80	0. 40	0. 80	23. 75	85	12 00	288	
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Leu	2. 10	0. 00	7	75	75	10 00	210	
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	
	Muley-Magoun	»	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Léonie	10	0. 70	10	100	75	7 80	1,404	
	Kléber	0. 50	9. 00	10	5	75	7 80	30	
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Cloud	32	0. 80	7.	101	80	7 20	1,150	
	Fleurus	13	0. 30	10	195	75	0 40	1,248	
	Saint-Louis	10	0. 25	10	100	65	10 00	1,000	
	Assi-ben-Ferreah	12	0. 30	6	72	65	10 00	720	
	Assi Bou-Nif	3	0 80	0. 75	20. 30	75	8 00	103	
	Assi-Ameur	9	0 45	0. 28	66	75	8 00	528	
	Assi-ben-Okba	7	0 80	10	100	75	0 40	072	
District de Tlemcen.	Mansourah	»	»	»	»	»	»	»	
	Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
	Bréa	6	0. 1	10	48	73	5 00	240	
	Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	0. 75	1. 25	7	2	60	0 00	15	
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil		369 10	0. 50	11	3,036. 70	75	11 00	40,550	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»	
	Tlélat	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mostaganem. — Ancien territoire		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	»	»	»	»	»	»	»	
	Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara. — Territoire		3	0. 75	5. 12	15	50	11 00	165	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		9	1. 80	16	144	81	17 00	2,848	
TOTAL pour le territoire militaire		12	1. 50	12	159	70	14 00	2,013	
Report du territoire civil		369. 10	0 80	11	3,936. 70	70	»	44,559	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		381. 10	»	»	4,095. 70	»	»	47,172	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	40	0. 60	0. 30	310. 70	73	10 00	2,107	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	80	»	»	210. 70	»	»	2,107	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
	AVOINE.								
	PROVINCE D'ORAN.								
	CULTURE EUROPÉENNE.								
	TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement d'Oran.	Oran	33	0. 80	18	594	60	10 40	9,741	
	Arcole	25	0. 50	16	400	47	12 00	4,800	
	Sidi-Chamy	13	0. 93	27	351	60	15 00	5,265	
	Valmy	1	0. 70	20	20	50	8 00	160	
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»	
	La Sénia	2. 00	0. 75	[illegible]	25	50	8 00	200	
	Misserghin	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-el-Turk	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Sfer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlélis	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Tedlès	»	»	»	»	»	»	»	
	Pont-du-Chéliff	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-bou-Dinar	»	»	»	»	»	»	»	
	Tounin	»	»	»	»	»	»	»	
	Libérés	2	0. 60	20	40	70	12 00	480	
	Karouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»	
	Mazagran	»	»	»	»	»	»	»	
	Ouréa	»	»	»	»	»	»	»	
	Rivoli	»	»	»	»	»	»	»	
	La Stidia	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Nouissy	3	0. 35	20	60	65	13 00	780	
	Aïn-Sidi-Chérif	»	»	»	»	»	»	»	
	Aboukir	»	»	»	»	»	»	»	
	Blad-Touaria	»	»	»	»	»	»	»	
District d'Arzew.	Arzew	10	0. 30	20. 00	200	50	6 00	1,200	
	Saint-Leu	4. 50	0. 90	23	104	60	6 00	624	
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	
	Muley-Magoun	»	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Léonie	»	»	»	»	»	»	»	
	Kléber	»	»	»	»	»	»	»	
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Cloud	1	2	30	30	48	7 20	216	
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Louis	1	1. 30	8	8	55	7 00	56	
	Assi-ben-Ferreah	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Bounif	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Ameur	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen.	Mansourah	»	»	»	»	»	»	»	
	Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
	Bréa	»	»	»	»	»	»	»	
	Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	»	»	»	»	»	»	»	
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire civil	101 00	0. 65	0. 16	1,832	55	12 80	23,532	
	TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	»	»	»	»	»	»	»	
	Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»	
	Thiaz	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mostaganem. — Ancien territoire		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	»	»	»	»	»	»	»	
	Maghrnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara. — Territoire		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL pour le territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
	Report du territoire civil	101. 00	0. 65	16	1,832	55	12 80	23,532	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	101. 00	0. 65	16	1,832	55	12 80	23,532	
	CULTURE INDIGÈNE.								
	Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
	Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

MAÏS.

PROVINCE D'ORAN.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectare.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.									
	Oran	8	0. 30	8	45	90	14 40	540	
Arrondissement d'Oran.	Arcole	»	»	»	»	»	»	»	
	Sidi-Chamy	»	»	»	»	»	»	»	
	Valmy	»	»	»	»	»	»	»	
	Mangin	»	»	»	»	»	»	»	
	La Sénia	2	0 75	20	40	80	14 00	560	
	Misserghin	5	1	25	75	67	14 00	1,050	
	Aïn-el-Turk	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Sefer	»	»	»	»	»	»	»	
	Bou-Tlelis	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Mostaganem.	Souck-el-Mitou	0. 50	0. 50	10	5	71	14 00	70	
	Aïn-Tedlès	61	0 20	20	1,220	77	7 00	8,540	
	Pont-du-Chélif	7	0. 10	8	56	76	7 10	398	
	Aïn-bou-Dinar	23	1	4	92	85	7 50	690	
	Tounin	7	1	7. 30	51. 10	70	7 30	383	
	Liberté	4	0. 10	5	20	70	7 50	150	
	Karouba	»	»	»	»	»	»	»	
	Mostaganem	1	20	8	8	80	7 50	60	
	Mazagran	21	26	6	126	75	10 85	1,367	
	Ourea	1	26	6	6	75	10 85	65	
	Rivoli	59. 15	10	12	819	80	12 06	9,918	
	La Stidia	15	12	6. 89	103. 30	70	9 25	956	
	Aïn-Nouissy	24	15	8	192	80	16 50	2,016	
	Aïn-Sidi-Chérif	15	30	20	300	76	12 00	3,600	
	Aboukir	6	0. 04	6. 25	37. 50	80	12 00	350	
	Blad-Touaria	3. 25	0. 20	1. 50	4. 85	60	17 00	99	
District d'Arzew.	Arzew	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Leu	1. 83	0. 32	9	17	75	12 00	204	
	Damesme	»	»	»	»	»	»	»	
	Muley-Magoun	»	»	»	»	»	»	»	
	Sainte-Léonie	»	»	»	»	»	»	»	
	Kléber	»	»	»	»	»	»	»	
	Mefessour	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Cloud	1	0. 30	15	15	60	15 00	225	
	Fleurus	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Louis	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Ferrèh	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Bou-Nif	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-Ameur	»	»	»	»	»	»	»	
	Assi-ben-Okba	»	»	»	»	»	»	»	
District de Tlemcen.	Mansoura	2	0. 25	12	24	80	14 00	336	
	Safsaf	10	0. 20	10	100	80	14 00	1,400	
	Bréa	10	0. 50	15	150	85	15 00	2,250	
	Hennaya	»	»	»	»	»	»	»	
	Négrier	6	0. 26	10	60	80	14 50	870	
	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
District de Mascara.	Mascara	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-André	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Hippolyte	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil		298. 75	0. 30	12	3,578. 45	80	10 00	36,135	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	14	0. 45	16	224	130	18 00	4,034	
	Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	»	»	
	Tlélat	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mostaganem. — Ancien territoire		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	»	»	»	»	»	»	»	
	Nemours	2	0. 40	22. 40	17. 92	85	9 00	161	
	Maghnia	»	»	»	»	»	»	»	
	Sebdou	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Mascara. — Territoire		2. 25	0. 55	9. 10	20. 75	75	20 00	415	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		7. 50	2	20	150	75	17 00	2,300	
TOTAL pour le territoire militaire		25. 75	1. 80	16	412. 67	1	17 35	7,160	
REPORT du territoire civil		298. 75	0. 80	12	3,578. 45	0. 80	10 00	36,135	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		321. 50	»	»	3,991. 12	»	»	43,295	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	61	0. 30	4. 75	286 70	77	7	2,009	
Territoire militaire	629	0. 50	10	12,080 00	80	8	96,640	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	690	»	»	12,366. 70	»	»	98,649	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

FÈVES.

	LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE D'ORAN									
	CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement d'Oran.	Oran	1	0. 60	15	10	60	15 50	153	
	Arcole	•	•	•	•	•	•	•	
	Sidi-Chamy	1	0. 80	10. 90	13. 30	75	25 00	333	
	Valmy	6	0. 75	14	56	60	18 00	1,044	
	Mangin	•	•	•	•	•	•	•	
	La Senia	•	•	•	•	•	•	•	
	Misserghin	1. 00	1	10	27	75	20 00	540	
	Aïn-el-Turk	•	•	•	•	•	•	•	
	Bou-Sefer	•	•	•	•	•	•	•	
	Bou-Tlelis	•	•	•	•	•	•	•	
Arrondissement de Mostaganem.	Souk-el-Mitou	1	1	17. 65	17. 00	60	15 00	265	
	Aïn-Tedlès	•	•	•	•	•	•	•	
	Pont-du-Chélif	•	•	•	•	•	•	•	
	Aïn-bou-Dinar	2	1	24	48	70	14 00	658	
	Tounin	2. 10	3	0	10. 75	75	16 00	172	
	Libérée	•	•	•	•	•	•	•	
	Karouba	•	•	•	•	•	•	•	
	Mostaganem	•	•	•	•	•	•	•	
	Mazagran	4	0. 55	6	24	70	11 00	264	
	Ouréa	1	0. 35	6	6	70	11 00	66	
	Rivoli	1	0. 80	30	30	80	13 00	432	
	La Stidia	6	1	13	65	65	10 00	650	
	Aïn-Nouissy	5	0. 55	10	80	75	16 00	480	
	Aïn-Sidi-Chérif	6	1	10	40	75	11 25	540	
	Aboukir	2	0. 12	6	8	73	12 25	98	
	Blad-Touaria	0. 75	0. 40	6	1. 50	80	13 00	20	
District d'Arzew.	Arzew	1	0. 80	6	6	80	16 00	80	
	Saint-Leu	2	0. 80	15	30	70	10 00	300	
	Damesme	•	•	•	•	•	•	•	
	Muley-Magoun	•	•	•	•	•	•	•	
	Sainte-Léonie	•	•	•	•	•	•	•	
	Kléber	•	•	•	•	•	•	•	
	Mefessour	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Cloud	•	•	•	•	•	•	•	
	Fleurus	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Louis	•	•	•	•	•	•	•	
	Assi-ben-Ferréah	•	•	•	•	•	•	•	
	Assi-Bonnef	•	•	•	•	•	•	•	
	Assi-Ameur	•	•	•	•	•	•	•	
	Assi-ben-Okba	•	•	•	•	•	•	•	
District de Tlemcen.	Mansoura	•	•	•	•	•	•	•	
	Safsaf	•	•	•	•	•	•	•	
	Bréa	•	•	•	•	•	•	•	
	Hennaya	•	•	•	•	•	•	•	
	Négrier	•	•	•	•	•	•	•	
	Tlemcen	•	•	•	•	•	•	•	
District de Mascara.	Mascara	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-André	•	•	•	•	•	•	•	
	Saint-Hippolyte	•	•	•	•	•	•	•	
	TOTAL pour le territoire civil	35. 40	0. 55	13. 33	400. 30	75	13 80	6,097	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision d'Oran.	Saint-Denis-du-Sig	6	0. 80	15	90	95	10 00	900	
	Aïn-Temouchent	•	•	•	•	•	•	•	
	Tlélat	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Mostaganem. — Ancien territoire		•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Tlemcen.	Tlemcen	5	1	6	15	73	0 00	•	
	Nemours	2	1	11	22	65	0 00	•	
	Maghnia	•	•	•	•	•	•	•	
	Sebdou	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Mascara. — Territoire		0. 50	1. 34	6	1. 50	76	20 00	15	
Subdivision de Sidi-bel-Abbès		2	2	32	64	70	15 00	960	
	TOTAL pour le territoire militaire	13. 50	1	14. 50	195. 50	85	0 00	1,875	
	REPORT du territoire civil	35. 40	0 55	13. 33	436. 20	75	13 80	6 097	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	48 90	•	•	631. 70	•	•	7,972	
	CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil		34	0. 55	0. 33	163	70	11 00	2,013	
Territoire militaire		604	1	0. 15	5,552	80	10 00	59,745	
	TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	638	•	•	5,715	•	•	61,758	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

BLÉ TENDRE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée	SEMENCE employée	RENDEMENT moyen	TOTAL de la récolte	POIDS moyen	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR totale	OBSERVATIONS
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE. — **CULTURE EUROPÉENNE.**								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine. — Quartier de Hamma	»	»	»	»	»	»	»	
Quartier de Sidi-Mabrouck	3	2	15	45	80	22 50	1,018	
Smendou	1	3	14	28	80	23 50	630	
District de Sétif. — Aïn-Sfa	»	»	»	»	»	»	»	
Mesloug	»	»	»	»	»	»	»	
Fermatou	»	»	»	»	»	»	»	
Khalfoun	»	»	»	»	»	»	»	
Lanasser	»	»	»	»	»	»	»	
Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Philippeville. — Banlieue de Philippeville	40	1. 25	11. 25	351. 25	80	23 75	13,092	
Saint-Antoine	9	1. 50	13. 50	121. 50	80	35 75	2,885	
Damrémont	7	1. 25	11. 25	78. 75	80	23 75	1,800	
Vallée du Safsaf	136	1. 25	11. 25	1,530	80	21 60	33,048	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Valée	48	1. 25	11. 25	540	80	23 75	16,825	
Gastonville	111	1	10	1,110	80	23 75	26,362	
Robertville	128	1	10	1,280	80	23 75	30,400	
El-Arrouch	108	1	10	1,080	80	23 75	25,650	
Arrondissement de Bône. — Banlieue de Bône	12	1. 25	12	144	80	20 00	2,880	
Bugeaud	»	»	»	»	»	»	»	
L'Alelick	5	1. 25	6	30	76	20 00	600	
El-Hadjar	(1) 25	1. 25	»	»	»	»	»	(1) Manque de la récolte par suite de la grêle et des orages.
Duzerville	(1) 25	1. 25	»	»	»	»	»	
Mondovi	(1) 2	1. 25	»	»	»	»	»	
Barral	»	»	»	»	»	»	»	
District de Guelma. — Guelma	1. 50	1	6. 50	9. 75	76	27 00	263	
Millesimo	1	»	6. 75	6. 75	76	27 00	182	
Petit	1. 10	1	5. 80	6. 38	76	27 00	172	
Héliopolis	1. 75	1	7	12. 25	76	27 00	331	
District de la Calle	»	»	»	»	»	»	»	
District de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire civil	674. 35	1. 26	9	6,078. 63	80	23	152,201	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Djidjelli. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	57	1. 30	5	235	80	25	5,875	
Sidi-Nasser	56. 20	1. 30	5	562	82	25	14,050	
Jemmapes	260	1. 30	6	1,120	80	25	28,000	
Subdivision de Batna. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sétif. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bou-Saâda. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bordj-bou-Arérídj	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de La Calle. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Souk-Harras	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	379. 40	1. 30	5	1,917	80	25	47,925	
REPORT du territoire civil	674. 35	1. 26	9	6,078. 63	80	23	152,201	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	1,053. 75	»	»	8,300. 63	»	»	200,126	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1854.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
BLE DUR.								
PROVINCE DE CONSTANTINE — CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine. — Quartier de Hamma	340	2	16	545	76	15 50	8,150	
Quartier de Sidi-Mabrouk	400	6	16	6,400	76	15 00	96,000	
Smendou	100	6	16	2,400	76	15 00	36,000	
District de Sétif. — Aïn-Sfia	250	1. 00	18	4,500	78	11 25	50,625	
Mahouan	200	1. 50	18	3,600	78	10 50	38,160	
Fermatou	150	1. 50	15	2,250	76	16 60	23,850	
Khalfoun	250	1. 50	16. 50	4,860	80	12 00	58,380	
Lanasser	220	1. 50	25	3,300	78	15 00	24,880	
Banlieue de Sétif	190	1. 50	18	3,400	76	11 25	38,250	
Arrondissement de Philippeville. — Banlieue de Philippeville	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
Vallée du Safsaf	136	1. 25	11. 65	1,330	60	21 50	33,048	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Valée	»	»	»	»	»	»	»	
Gastonville	»	»	»	»	»	»	»	
Robertville	»	»	»	»	»	»	»	
El-Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Bône. — Banlieue de Bône	150	1. 25	10	1,200	80	20 50	24,000	
Bugeaud	5	1. 65	15	75	61	17 25	1,293	
L'Alélick	65	1. 25	10	250	70	15 00	»	
El Hadjar	(1) 100	1. 25	»	»	»	»	»	(1) La récolte a été détruite par les orages et la grêle.
D'Uzerville	(1) 25	1. 25	»	»	»	»	»	
Mondovi	25	1. 25	6	100	76	17 00	4,500	
Barral	10	1. 05	6	50	78	17 00	1,530	
District de Guelma. — Guelma	150. 50	1. 08	6	831	75	21 00	17,966	
Millesimo	134	1. 08	4. 50	671	75	21 50	18,726	
Petit	117	1. 08	8. 50	643. 50	75	21 50	13,835	
Héliopolis	298. 25	1. 08	6. 50	1,938. 62	75	21 50	41,590	
District de la Calle	2	1	7	14	75	17 25	312	
District de Bougie	32	1. 50	16	384	50	16 75	7,172	
TOTAL pour le territoire civil	3,327. 75	1. 50	11. 50	38,377	78	14 00	542,087	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine. — Territoire	10,000	2	15	150,000	76	15 50	2,250,000	
Cercle de Djidjelli. — Territoire	1	0. 50	6. 20	3. 20	77	17 50	54	
Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	8. 75	1. 30	5	235	60	23 00	3,009	
Saint-N[illegible]	4	1. 30	4	16	60	23 00	368	
Jemmapes	160	1. 50	4	1,180	80	25 50	65,000	
Subdivision de Batna. — Territoire	52	2	26	1,358	83	17 50	23,765	
Subdivision de Sétif. — Territoire	323	1. 50	7. 50	2,603	78	11 25	30,516	
Cercle de Bou-Saâda. — Territoire	2	1. 60	6. 30	13	78	14 50	162	
Cercle de Bordj-bou-Arréridj	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bougie	32	1. 20	12	384	50	16 75	7,200	
Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Penthièvre	25	1. 40	5	425	77	27 00	11,475	
Cercle de la Calle. — Territoire	1	1	4	4	75	20 00	80	
Cercle de Guelma	150	1. 04	16	2,400	73	20 00	48,000	
Cercle de Nechmeya	342	1. 28	5. 11	1,747	77	15 50	28,205	
TOTAL pour le territoire militaire	11,176 75	1. 75	10	158,161. 20	78	15 25	2,450,746	
Report du territoire civil	3,327 75	1. 50	11. 50	38,377	78	14 50	542,087	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	14,408. 50	»	»	196,538. 20	»	»	2,072,830	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	(2) 14,035	1. 76	15	221,398	78	13 70	3,039,875	(2) Sur lesquels 150 hectares appartenant à l'arrondissement de Bône n'ont rien produit par suite de circonstances climatériques.
Territoire militaire	152,265	1. 86	14	2,124,994	78	15 00	33,088,652	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	166,300	»	»	2,346,392	»	»	36,128,527	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
ORGE.								
CULTURE EUROPÉENNE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine. — Quartier du Hamma	115	2. 36	22	2,530	60	6 00	15,180	
Arrondissement de Constantine. — Quartier de Sidi-Mabrouk	100	2. 50	22	2,200	56	6 36	13,200	
Arrondissement de Constantine. — Smendou	30	2. 50	22	660	60	6 00	3,960	
District de Sétif. — Aïn-Sfia	220	1. 00	27	5,940	58	4 95	29,830	
District de Sétif. — Mesloug	180	1. 00	23	4,140	55	5 00	19,340	
District de Sétif. — Fermatou	90	1. 50	22. 60	2,025	55	5 00	8,150	
District de Sétif. — Khalfoun	265	1. 50	22. 36	5,962	56	4 95	25,935	
District de Sétif. — Lanasser	200	1. 50	25. 60	5,100	60	4 35	22,185	
District de Sétif. — Banlieue de Sétif	170	1. 50	22	3,740	60	5 35	13,271	
Arrondissement de Philippeville. — Banlieue de Philippeville	91	1. 65	14. 64	780. 64	60	8 00	6,143	
Arrondissement de Philippeville. — Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Philippeville. — Damrémont	3	6	10	45	60	9 50	420	
Arrondissement de Philippeville. — Vallée du Safsaf	23	2	10	528	60	9 00	5,016	
Arrondissement de Philippeville. — Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Philippeville. — Valée	12	6	10	192	60	8 90	1,824	
Arrondissement de Philippeville. — Gastonville	16	2	10	160	56	9 50	1,520	
Arrondissement de Philippeville. — Robertville	12	1. 50	9	108	60	9 50	1,026	
Arrondissement de Philippeville. — El-Arrouch	14	1. 50	9	109	60	9 50	1,167	
Arrondissement de Bône. — Banlieue de Bône	136	0. 80	18	2,350	58	7 50	16,875	
Arrondissement de Bône. — Bugeaud	100	0. 80	20	30	60	7 50	225	
Arrondissement de Bône. — L'Alelick	60	0. 80	10	500	60	7 00	3,500	
Arrondissement de Bône. — El-Hadjar	(1) 65	0. 80	»	»	»	»	»	(1) Pas de récolte par suite de l'orage et de la grêle.
Arrondissement de Bône. — Duzerville	(1) 30	0. 80	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Bône. — Mondovi	25	0. 36	8	200	57	7 56	1,500	
Arrondissement de Bône. — Barral	24	0. 80	12	288	58	7 30	2,100	
District de Guelma. — Guelma	110	1. 36	7	770	62	10 00	7,700	
District de Guelma. — Millesimo	12	1. 50	7	84	62	10 00	840	
District de Guelma. — Petit	23	1. 50	6. 50	149. 50	60	10 56	1,495	
District de Guelma. — Héliopolis	70	1. 50	7. 36	525	60	10 00	5,250	
District de la Calle	9	1	3	27	60	8 00	216	
District de Bougie	9	1. 00	10. 00	117	60	12 00	1,404	
TOTAL pour le territoire civil	2,052. 00	1. 75	10	39,761. 14	60	9 00	292,444	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine. — Territoire	5,000	2. 00	22	110,000	56	6 00	660,000	
Subdivision de Constantine. — Cercle de Djidjelli. — Territoire	9	1. 40	2. 50	9. 00	50	10 00	90	
Subdivision de Constantine. — Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	4. 00	1. 40	16	55	50	6 00	333	
Subdivision de Constantine. — Cercle de Philippeville. — Sidi-Nassar	6. 50	1. 36	12	79	60	6 30	507	
Subdivision de Constantine. — Cercle de Philippeville. — Jemmapes	109. 60	1. 40	10	1,936	60	6 30	12,584	
Subdivision de Batna. — Territoire	19	2. 00	37	555	60	6 00	3,330	
Subdivision de Sétif. — Territoire	180	1. 36	18 40	3,370	60	5 35	18,130	
Subdivision de Sétif. — Cercle de Bou-Saâda. — Territoire	3	1. 00	4. 60	14	56	5 00	70	
Subdivision de Sétif. — Cercle de Bordj-bou-Aréridj	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sétif. — Cercle de Bougie	6	1. 00	16. 00	117	60	12 00	1,404	
Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Penthièvre	20	1. 20	5	100	62	14 00	1,400	
Subdivision de Bône. — Cercle de la Calle. — Territoire	2	1	5	10	60	9 00	90	
Subdivision de Bône. — Cercle de Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Bône. — Cercle de Nechmeya	705	1. 81	5. 86	879	60	9 00	5,887	
TOTAL pour le territoire militaire	6,153. 00	2	19	116,949. 60	60	9	700,157	
REPORT du territoire civil	2,053. 60	1. 75	12	39,761. 14	58	8	202,444	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	8,206. 10	»	»	156,709. 74	»	»	902,601	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	(2) 6,733. 75	1. 75	20. 75	150,392	60	6 00	842,352	(2) Dont 300 improductifs par suite de circonstances climatériques.
Territoire militaire	60,527.	9	18. 75	1,135,371	56	5 70	6,586,553	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	67,260. 79	»	»	1,275,763	»	»	7,428,905	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

SEIGLE.

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE — CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine. — Quartier du Hamma	•	•	•	•	•	•	•	
Quartier de Sidi-Mabrouck	•	•	•	•	•	•	•	
Smendou	•	•	•	•	•	•	•	
District de Sétif. — Aïn-Sfia	•		•	•	•	•	•	
Mesloug	•	•	•	•	•	•	•	
Ameur-el-Aïn	•	•	•	•	•	•	•	
Khalfoun	2	1. 50	22	44	75	10 00	440	
Lanasser	•	•	•	•	•	•	•	
Banlieue de Sétif	•	•	•	•	•	•	•	
Arrondissement de Philippeville. — Banlieue de Philippeville	•	•	•	•	•	•	•	
Saint-Antoine	•	•	•	•	•	•	•	
Damrémont	•	•	•	•	•	•	•	
Vallée du Safsaf	•	•	•	•	•	•	•	
Saint-Charles	•	•	•	•	•	•	•	
Valée	•	•	•	•	•	•	•	
Gastonville	•	•	•	•	•	•	•	
Robertville	•	•	•	•	•	•	•	
El-Arrouch	•	•	•	•	•	•	•	
Arrondissement de Bône. — Banlieue de Bône	6	1. 20	12	72	75	12 00	864	
Bugeaud	0. 50	1. 20	12	6	70	10 00	60	
L'Alelick	•	•	•	•	•	•	•	
El-Hadjar	(1) 0	1. 20	•	•	•	•	•	(1) Récolte improductive par suite de l'orage et de la grêle.
Duzerville	(1) 1. 50	1. 20	•	•	•	•	•	
Mondovi	4	1. 20	4	16	72	9 00	144	
Barral	5	1. 20	6	30	75	10 00	300	
District de Guelma. — Guelma	3	1. 10	8	10	72	10 00	225	
Millésimo	1	1. 10	6	6	72	15 00	90	
Petit	0. 50	1. 10	5. 25	2. 62	72	15 66	41	
Héliopolis	1	1. 10	5. 75	0. 75	72	10 00	86	
District de La Calle	•	•	•	•	•	•	•	
District de Bougie	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire civil	32. 50	1. 20	6	107. 37	75	11 25	2,250	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Djidjeli. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	0. 50	0. 67	7	3. 50	90	10 00	52	
Sidi Nassar	0. 50	0. 67	7	3. 10	90	15 00	53	
Jemmapes	5	0. 67	7	35	90	15 00	525	
Subdivision de Batna. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Sétif. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bou-Saâda. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bordj-bou-Aréridj	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bougie	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Penthièvre	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de La Calle. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Guelma	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Souk-Ahras	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire militaire	6	0. 67	7	42	90	15 00	630	
REPORT du territoire civil	32. 50	1. 20	6	107. 37	75	11 20	2,250	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	38. 50	•	•	230. 37	•	•	2,880	
CULTURE INDIGÈNE.								
Territoire civil	•	•	•	•	•	•	•	
Territoire militaire	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

LOCALITÉS	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
AVOINE.								
PROVINCE DE CONSTANTINE. — CULTURE EUROPÉENNE.								
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine — Quartier du Hamma	»	»	»	»	»	»	»	
Quartier de Sidi-Mabrouch	4	2. 50	25	100	50	8 00	800 00	
Zmendou	»	»	»	»	»	»	»	
District de Sétif — Aïn-Sfia	»	»	»	»	»	»	»	
Mesloug	»	»	»	»	»	»	»	
Fermatou	»	»	»	»	»	»	»	
Kheffoun	»	»	»	»	»	»	»	
Lanasser	»	»	»	»	»	»	»	
Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Philippeville — Banlieue de Philippeville	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
Vallée du Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
Valée	»	»	»	»	»	»	»	
Gastonville	»	»	»	»	»	»	»	
Robertville	»	»	»	»	»	»	»	
El-Arrouch	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Bône — Banlieue de Bône	2	0. 60	20	40	45	8 00	320 00	
Bugeaud	»	»	»	»	»	»	»	
L'Allelick	4	0. 85	60	60	47	8 00	640 00	
El-Hadjar	»	»	»	»	»	»	»	
D'Uzerville (1)	2	0. 85	»	»	»	»	»	(1) La grêle et l'orage ont détruit la récolte
Mondovi	»	»	»	»	»	»	»	
Barral	2	0. 80	10	60	47	8 00	240 00	
District de Guelma — Guelma	2	1. 50	8	16	60	8 00	128 00	
Millésimo	0. 75	1. 00	9	6. 75	60	8 00	54 00	
Petit	0. 60	1. 50	8	3. 60	50	8 00	26 00	
Héliopolis	1. 50	1. 00	6 60	9. 75	60	8 00	71 00	
District de La Calle	»	»	»	»	»	»	»	
District de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX pour le territoire civil	10. 65	1. 50	15	288 70	50	8 00	2,286 00	
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Djidjelli. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Philippeville — Ahmed-ben-Ali	0. 60	2	9	4. 00	60	5 00	22 50	
Sidi-Nasser	»	»	»	»	»	»	»	
Jemmapes	2	2	9	18	50	5 00	90 00	
Subdivision de Batna. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sétif — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bou-Sada. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bordj-bou-Aréridj	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Bougie	»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Bône — Cercle de Bône. — Penthièvre	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de La Calle. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Guelma	»	»	»	»	»	»	»	
Cercle de Nechmeya	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire	2. 60	2	9	22 50	60	5 00	112 50	
REPORT du territoire civil	10. 65	1. 60	10	288. 70	60	8 00	2,286 00	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	21. 15	»	»	311. 00	»	»	2,398 50	
CULTURE INDIGÈNE								
Territoire civil	»	»	»	»	»	»	»	
Territoire militaire	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	»	»	»	»	»	»	»	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

MAÏS.

LOCALITÉS.		ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
PROVINCE DE CONSTANTINE.									
		CULTURE EUROPÉENNE.							
TERRITOIRE CIVIL.									
Arrondissement de Constantine.	Quartier du Hamma	3	0. 24	14	40	75	15	530	
	Quartier de Sidi-Mabrouck	7	6. 24	14	90	75	15	1,476	
	Smendou	»	»	»	»	»	»	»	
District de Sétif.	Aïn-Sfa	»	»	»	»	»	»	»	
	Mesloug	4	0. 80	22	88	75	15	1,380	
	Fermatou	2	0. 60	20	50	75	15	750	
	Khalfoun	»	»	»	»	»	»	»	
	Lanasser	6	0. 30	65	615	76	15	6,150	
	Banlieue de Sétif	»	»	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Philippeville.	Banlieue de Philippeville	38	0. 85	17	646	70	16	10,336	
	Saint-Antoine	»	»	»	»	»	»	»	
	Damrémont	»	»	»	»	»	»	»	
	Vallée du Safsaf	»	»	»	»	»	»	»	
	Saint-Charles	»	»	»	»	»	»	»	
	Valée	1	0. 05	17	17	70	16	272	
	Gastonville	6	0. 55	17	102	70	16	1,630	
	Robertville	8	0. 55	17	166	70	16	6,170	
	El-Arrouch	»	0, 30	»	»	»	»	»	
Arrondissement de Bône.	Banlieue de Bône	5	»	46	200	75	10	6,000	
	Bugeaud	(1) 2	0. 25	»	»	»	»	»	(1) La récolte a été perdue par la grêle et l'orage.
	L'Alelick	(1) 0. 60	6. 50	»	»	»	»	»	
	El-Hadjar	10	0. 25	6	60	75	9. 50	570	
	D'Uzerville	4	0. 25	16	40	90	10	400	
	Mondovi	5	0. 20	20	100	76	9. 00	930	
	Barral	6	0. 25	20	190	75	0. 50	1,140	
District de Guelma.	Guelma	6. 90	0. 90	10	6	90	16	90	
	Millesimo	5	0. 90	9	27	90	16	490	
	Petit	4	0. 90	7 50	90	80	16	546	
	Héliopolis	2. 50	0. 40	6	20	80	16	300	
District de la Calle		1	0. 90	64	24	90	17	408	
District de Bougie		1. 90	0. 62	15. 90	23. 25	90	16. 50	384	
TOTAL pour le territoire civil		120. 10	6. 40	10	1,840. 23	76	15. 75	29,904	
TERRITOIRE MILITAIRE.									
Subdivision de Constantine.	Territoire	4	0. 25	16	64	90	15	960	
	Cercle de Djidjelli	»	»	»	»	»	»	»	
	Cercle de Philippeville. Ahmed-ben-Ali	1. 75	6. 25	15	26. 25	70	12	325	
	Cercle de Philippeville. Sidi-Nassar	1. 90	1	12	22. 80	62	10	674	
	Cercle de Philippeville. Jemmapes	15. 25	1	10	183. 00	65	10	2,193	
Subdivision de Batna. — Territoire		»	»	»	»	»	»	»	
Subdivision de Sétif.	Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Cercle de Bou-Sada. — Territoire	»	»	»	»	»	»	»	
	Cercle de Bordj-bou-Aréridj	»	»	»	»	»	»	»	
	Cercle de Bougie	1. 50	0. 90	15. 50	23. 25	90	»	384	
Subdivision de Bône.	Cercle de Bône. — Penthièvre	»	»	»	»	»	10. 50	»	
	Cercle de la Calle. — Territoire	0. 50	0. 40	10	5	75	»	90	
	Cercle de Guelma	»	»	»	»	»	15	»	
	Cercle du Nechmeya	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL pour le territoire militaire		24. 90	0. 70	15	323. 50	75	13. 25	6,397	
REPORT du territoire civil		120. 10	0. 40	15	1,840. 23	76	15. 75	29,904	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne		145	»	»	6,173. 50	»	»	33,301	
		CULTURE INDIGÈNE.							
Territoire civil		61	6 64	27	566	75	11	6,226	
Territoire militaire		334	0. 90	10. 73	3,570	75	10	25,780	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène		395	»	»	6,144	»	»	42,006	

TABLEAU DES CÉRÉALES DE TOUTES SORTES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

FÈVES.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

CULTURE EUROPÉENNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectolit.	hectolit.	hectolit.	kilogr.	fr. c.	francs.	
TERRITOIRE CIVIL.								
Arrondissement de Constantine. — Quartier du Hamma	7	2	30	210	60	16	3,360	
Quartier de Sidi-Mabrouck	2	0	98	50	80	16	960	
Smendou	1	2	30	30	60	16	480	
District de Sétif. — Aïn-Sfa	•	•	•	•	•	•	•	
Mesloug	1	0	10	19	86	10	304	
Fermatou	8	2	23	69	66	10	1,104	
Khalfoun	•	•	•	•	•	•	•	
Lanasser	0	0	21	42	60	10	672	
Banlieue de Sétif	•	•	•	•	•	•	•	
Arrondissement de Philippeville. — Banlieue de Philippeville	47	1. 37	6. 22	306. 34	60	12	4,637	
Saint-Antoine	4	2	10	38	60	10	576	
Damrémont	2	1. 25	7 50	13	80	12	010	
Vallée du Safsaf	40	0	12	588	80	12	7,056	
Saint-Charles	2	0	12	24	80	10	288	
Valée	0	1. 50	19	72	80	12	864	
Gastonville	91	2	15	463	60	12	5,560	
Robertville	94	2	10	612	60	10	7,344	
El-Arrouch	3	2	15	45	60	12	540	
Arrondissement de Bône. — Banlieue de Bône	120	0. 70	10	2,100	60	10	21,000	
Bugeaud	•	•	•	•	•	•	•	
L'Alélick	120	0 80	18	2,160	60	10	21,600	
El-Hadjar	(1) 50	0. 65	•	•	•	•	•	(1) Résultat nul par suite de la grêle et des orages.
D'Uzerville	(1) 4	0. 75	0 90	0 60	0. 60	10	9	
Mondovi	100	0. 60	12	1 440	60	10	14,400	
Barral	70	0. 60	10	840	60	10	8,400	
District de Guelma. — Guelma	3	1	3	9	82	17	153	
Millésimo	15	1	0. 50	37. 50	82	17	637	
Petit	0	1	0. 50	5	82	17	85	
Héliopolis	10	1	3. 10	35	82	17	595	
District de la Calle	•	•	•	•	•	•	•	
District de Bougie	3	0. 70	11. 25	33. 75	60	10. 50	674	
TOTAL pour le territoire civil	605	1. 40	13. 30	9,485. 05	82	10. 33	98,067	

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
TERRITOIRE MILITAIRE.								
Subdivision de Constantine. — Territoire	6	0	10	144	70	12	1,728	
Cercle de Djidjelli	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Philippeville. — Ahmed-ben-Ali	4. 10	1	12	49. 20	0. 65	12	590	
Sidi-Nasser	1. 90	1	12	22. 80	0. 62	12	273	
Jemmapes	13. 25	1	10	183	65	10	0,206	
Subdivision de Batna. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Subdivision de Sétif. — Territoire	2	2	15	30	86	16	480	
Cercle de Bou-Sada. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bordj-bou-Aréridj	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Bougie	9	0. 75	11. 25	33. 75	90	16. 50	634	
Subdivision de Bône. — Cercle de Bône. — Penthièvre	4	1. 60	8	10	0. 68	12. 50	200	
Cercle de la Calle. — Territoire	•	•	•	•	•	•	•	
Cercle de Guelma	13. 50	1. 72	10	135	76	12	1,620	
Cercle de Souk-Ahras	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAL pour le territoire militaire	51. 75	1. 60	12	610. 75	70	12. 50	7,721	
REPORT du territoire civil	605	1. 40	13. 30	9,485. 05	82	10. 33	98,067	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture européenne	710. 70	•	•	10,098. 80	•	•	105,788	

CULTURE INDIGÈNE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	SEMENCE employée.	RENDEMENT moyen.	TOTAL de la récolte.	POIDS moyen.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	VALEUR totale.	OBSERVATIONS.
Territoire civil	(2) 252	1. 40	10	2,704	80	10	27,040	(2) Dont 50 dans l'arrondissement de Bône n'ont rien produit par suite de circonstance climatérique.
Territoire militaire	150	1. 23	13	1,960	65	10	23,320	
TOTAL GÉNÉRAL pour la culture indigène	402	•	•	4,664	•	•	50,360	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

LOCALITÉS		ÉTENDUE cultivée	QUANTITÉ de semence employée par hectare	MOYENNE du rendement par hectare	QUANTITÉ TOTALE de la récolte	POIDS MOYEN de l'hectolitre	PRIX MOYEN de l'hectolitre	VALEUR TOTALE de la récolte	OBSERVATIONS.
		hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog	fr. c.	fr. c.	
BLÉ TENDRE.									
Culture par les Européens.	Province d'Alger	8,615	1. 30	12	103,347	79	27 00	2,823,137 00	
	—— d'Oran	7,321. 31	0. 75	11. 25	83,450. 88	75	23 50	2,072,299 00	
	—— de Constantine	1,053. 75	1. 25	7	8,590. 93	80	21 00	200,120 00	
Total pour la culture européenne		16,893. 06	»	»	200,506. 43	»	»	5,095,862 00	
Culture par les indigènes.	Province d'Alger	495	1. 25	7. 50	3,712. 50	80	24 00	89,100 00	
	—— d'Oran	408	0. 80	6. 75	2,772. 00	80	22 00	61,012 00	
	—— de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour la culture indigène		903. 00	»	»	6,141. 50	»	»	150,112 00	
Total général		17,796. 06	»	»	207,981. 93	»	»	5,245,974 00	
BLÉ DUR.									
Culture par les Européens.	Province d'Alger	4,899	1. 30	11	54,123	78	21 00	1,155,283 00	
	—— d'Oran	5,169. 75	1. 00	12	60,398. 94	80	19 00	1,130,844 00	
	—— de Constantine	11,198. 50	1. 75	12	196,538. 90	78	15 00	2,979,836 00	
Total pour la culture européenne		21,586. 85	»	»	311,071. 14	»	»	5,267,963 00	
Culture par les indigènes.	Province d'Alger	219,226	1. 20	8. 75	2,152,613	80	25 00	53,780,862 00	
	—— d'Oran	25,707. 75	1. 10	9. 75	215,167. 50	78	17 00	4,443,242 00	
	—— de Constantine	166,300	1. 60	14	2,345,390	78	16 00	36,025,537 00	
Total pour la culture indigène		411,233. 75	»	»	4,713,291. 50	»	»	94,259,631 00	
Total général		466,820. 60	»	»	5,054,875. 61	»	»	99,510,594 00	
SEIGLE.									
Culture par les Européens.	Province d'Alger	108	1. 25	12	1,288	70	18 00	23,658 00	
	—— d'Oran	381. 10	0. 90	11	4,165. 76	75	11 00	47,172 00	
	—— de Constantine	38. 50	1. 15	6. 25	239. 37	80	12 00	2,880 00	
Total pour la culture européenne		527. 60	»	»	5,723. 13	»	»	73,710 00	
Culture par les indigènes.	Province d'Alger	»	»	»	»	»	»	»	
	—— d'Oran	40	0. 60	4. 30	210. 70	75	10 00	2,107 00	
	—— de Constantine	»	»	»	»	»	»	»	
Total pour la culture indigène		40	»	»	210. 70	»	»	2,107 00	
Total général		576. 60	»	»	5,933. 83	»	»	75,847 00	
ORGE.									
Culture par les Européens.	Province d'Alger	3,002. 50	1. 75	16	46,130. 50	54	10 50	430,460 00	
	—— d'Oran	4,129. 25	1. 15	12	59,927. 13	60	9 00	536,591 00	
	—— de Constantine	8,206. 10	1. 80	18	156,709. 74	58	6 00	902,601 00	
Total pour la culture européenne		15,337. 85	»	»	263,067. 39	»	»	1,879,752 00	
Culture par les indigènes.	Province d'Alger	84,001	1. 75	18	1,513,171	60	9 50	13,123,470 00	
	—— d'Oran	50,179. 50	1. 23	12	619,979. 80	65	7 25	1,304,939 25	
	—— de Constantine	67,350. 90	1. 00	19	1,273,753	55	5 70	7,328,595 00	
Total pour la culture indigène		201,550. 25	»	»	3,179,103. 80	»	»	27,054,304 25	
Total général		216,888. 10	»	»	3,742,171. 18	»	»	28,934,056 25	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÉRÉALES RÉCOLTÉES PAR LES COLONS ET PAR LES INDIGÈNES DANS LES TERRITOIRES EUROPÉENS ET ARABES DE L'ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854. (Suite.)

AVOINE.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semence employée par hectare.	MOYENNE de rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS moyen de l'hectolitre.	PRIX moyen de l'hectolitre.	VALEUR totale de la récolte.	OBSERVATIONS.
	hectares.	hectol.	hectol.	hectol.	kilog.	fr. c.	fr. c.	
Culture par les Européens. Province d'Alger	1,572	2. 00	09. 50	31,318	47	7 25	285,438 00	
— d'Oran	101. 00	0. 65	10	1,632	50	13 00	23,532 00	
— de Constantine	91. 15	1. 60	14	311. 20	50	7 70	8,398 50	
Total pour la culture européenne	1,665. 05	•	•	33,491. 20	•	•	311,368 50	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	•	•	•	•	•	•	•	
— d'Oran	•	•	•	•	•	•	•	
— de Constantine	•	•	•	•	•	•	•	
Total pour la culture indigène	•	•	•	•	•	•	•	
Total général	1,665 00	•	•	33,491. 20	•	•	311,368 50	

MAÏS.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semence employée par hectare.	MOYENNE de rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS moyen de l'hectolitre.	PRIX moyen de l'hectolitre.	VALEUR totale de la récolte.	OBSERVATIONS.
Culture par les Européens. Province d'Alger	475. 75	45	17	8,232. 50	72	15 00	128,947 00	
— d'Oran	324. 50	1	13	3,991. 12	65	11 00	52,295 00	
— de Constantine	145	0 45	14	2,163. 55	78	15 50	33,391 00	
Total pour la culture européenne	945. 25	•	•	14,387. 17	•	•	214,633 00	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	3,086	0. 35	26. 30	56,990	70	11 50	596,078 00	
— d'Oran	690	0. 50	18	12,366. 70	80	8 00	98,640 00	
— de Constantine	355	0. 40	12	4,144	75	10 00	42,006 00	
Total pour la culture indigène	4,131	•	•	67,330. 70	•	•	737,630 00	
Total général	5,076. 25	•	•	81,617. 87	•	•	952,263 00	

FÈVES.

LOCALITÉS.	ÉTENDUE cultivée.	QUANTITÉ de semence employée par hectare.	MOYENNE de rendement par hectare.	QUANTITÉ totale de la récolte.	POIDS moyen de l'hectolitre.	PRIX moyen de l'hectolitre.	VALEUR totale de la récolte.	OBSERVATIONS.
Culture par les Européens. Province d'Alger	793	1. 20	17	13,433. 35	70	10 11	161,685 00	
— d'Oran	46. 90	0. 70	13	631. 70	80	12 01	7,972 00	
— de Constantine	740. 73	1. 00	13	10,096. 60	80	10 40	105,788 00	
Total pour la culture européenne	1,580. 63	•	•	24,153. 00	•	•	275,445 00	
Culture par les indigènes. Province d'Alger	10,909	0. 80	20	212,330	75	10 50	2,323,962 00	
— d'Oran	638	0. 80	9	3,718	80	10 00	61,758 00	
— de Constantine	482	1. 25	11	6,664	70	10 00	50,360 00	
Total pour la culture indigène	12,029	•	•	222,615	•	•	2,438,300 00	
Total général	13,617. 65	•	•	247,068. 65	•	•	2,713,745 00	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	ÉTENDUE cultivée.	RÉCOLTE.	VALEUR.
	hect. a.	hectol. l.	fr. c.
Blé tendre	17,796. 06	207,081. 02	5,243,078 00
Blé dur	465,920. 00	5,054,275. 64	99,310,594 00
Seigle	376. 00	5,933. 03	75,847 00
Orge	216,908. 10	3,742,171. 19	28,934,036 85
Avoine	1,665. 00	33,491. 20	311,368 50
Maïs	5,076. 25	81,617. 87	952,263 00
Fèves	13,617. 65	247,068. 65	2,713,745 00
Totaux	721,470. 31	9,371,640. 51	137,743,847 75

CHAPITRE XIX. — OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1854.

De récentes instructions, adressées par M. le maréchal Vaillant, assurent pour l'avenir aux observations météorologiques la régularité et l'ensemble nécessaires pour que ces intéressants travaux soient dignes d'attirer et de fixer l'attention des météorologistes; les prochains tableaux contiendront les résultats de ces observations.

En attendant, nous reproduisons pour cette année une note sur le climat de l'Algérie, rédigée par M. Renou, membre de la société météorologique de France en 1854.

Ce travail est le résumé des observations faites à Batna et à Biskara, et celles faites dans la province d'Oran, à Tiaret, Mascara, Tlemcen et Lalla-Maghrnia; ces dernières séries embrassent moins d'une année, et ne peuvent donner qu'une idée approximative du climat de la province de l'Ouest, mais leur nouveauté les recommande à l'attention. En outre, ce travail contient le résultat d'une assez longue série d'observations thermométriques faites à Teniet-el-Haâd.

Le climat de Lalla-Maghrnia donne lieu à quelques remarques importantes: ce poste est situé dans une plaine accidentée, à une altitude de 365 mètres et à 32 kilomètres en ligne droite de Djama-Ghazouat, le point de la côte le plus rapproché. A une si faible distance, mais à l'abri d'une chaîne abrupte de 1,100 mètres de hauteur, le climat devient continental; les moyennes de la température sont à peu près, hiver, 9°,5; été, 27°,5; année, 18°,0. Il faut remarquer qu'en Algérie, surtout à l'intérieur, la moyenne de l'hiver et de l'été ne donne pas la moyenne annuelle, elle la dépasse de 0°,5 à 1°,0. Le climat de Lalla-Maghrnia est donc très-semblable à celui de la Caroline du Sud, et doit donner les mêmes produits avec le secours de l'irrigation. On doit pourtant remarquer qu'aux États-Unis, des climats, paraissant en tout semblables à ceux de l'ancien continent, s'en distinguent par une circonstance importante en bien des cas: les extrêmes, en Amérique, sont beaucoup plus divergents; Cincinnati et Marietta, au bord de l'Ohio, offrent un climat qui diffère très-peu de celui de Turin; mais, à Cincinnati, en neuf années d'observations, de 1806 à 1813, on a vu le thermomètre descendre à — 27° et s'élever à 42°; tandis qu'à Turin, de 1787 à 1817, série qui comprend des hivers et des étés exceptionnels, on n'a pas vu le thermomètre descendre au-dessous de — 17°,8, ni s'élever au-dessus de 36°,9. A Charleston, dans la Caroline du Sud, à 32° 47′ de latitude et au bord de la mer, on a vu, en huit années, le thermomètre descendre à — 17° 8, tandis qu'il descend à peine à — 1° ou — 2°,0 à Lalla-Maghrnia, située vers 34° 54′ de latitude. C'est là le côté faible du climat des États-Unis.

Les environs de Lalla-Maghrnia doivent être essentiellement propres à la culture du coton. On sait que cette culture commence à donner dans la Mitidja des produits très-remarquables; néanmoins l'été de la Mitidja est souvent à peine suffisant, surtout dans les parties exposées au vent de la mer, où la moyenne ne dépasse guère 24°.

Tlemcen, située à 745 mètres d'altitude, offre une moyenne annuelle de 16°,7, et Mascara, vers 500 mètres, une moyenne de 17°,1; ces deux villes sont donc à peu près dans les mêmes conditions que Constantine.

Tiaret, qui peut être à 1,000 mètres de hauteur, offre une moyenne de 14°,7.

Les observations de Teniet-el-Haâd comprennent quatre années complètes, 1847-50, et une partie des années 1851, 52, 53. Les quatre années complètes donnent les moyennes suivantes:

10 heures du matin	15°,9
midi	17°,2
3 heures du soir	18°,0

La différence de l'hiver à l'été montre que le climat de Teniet-el-Haâd est tout à fait continental. Il est donc très-peu probable qu'il y ait aussi peu de différence entre les moyennes de ces trois heures d'observation;

les renseignements transmis par M. Leclerc, et le croquis qu'il y a annexé, font voir en effet que le thermomètre doit être fortement influencé le matin par le soleil, et, en Afrique, cette influence est énorme. On ne peut donc compter que sur la température de 3 heures. Les moyennes probables sont : hiver, 6,0; été, 24,0; année, 14°,0.

On fait, à l'hôpital de Batna, depuis 1850, des observations de la température, de l'état hygrométrique de l'air, et de la quantité de pluie tombée, de plus, quelques observations barométriques fort imparfaites. L'altitude de Batna est de 1,100 mètres environ.

En calculant les moyennes de l'année 1853, la seule complète, et qui paraît se rapprocher beaucoup de la moyenne des autres, à l'aide des observations de Padoue, ces célèbres observations de Chiminello qu'on emploie si souvent faute de mieux, on trouve les moyennes suivantes : hiver, 5°,8; été, 22°,8; année, 13°,6; pluie, 508 millimètres. C'est à fort peu près le climat de Madrid et du nord-ouest de la Toscane. La marche et la hauteur de l'hygromètre à cheveu ressemble beaucoup à celles qu'on observe à Paris, si ce n'est qu'en été l'air est beaucoup plus sec à Batna.

Les observations de Biskara sont bien plus importantes que les précédentes sous le rapport scientifique. Le climat de Biskara n'a d'analogue dans aucune autre contrée du monde. Les observations thermométriques régulièrement faites au lever et au coucher du soleil, ainsi qu'à trois heures du soir, depuis le mois de février 1845, forment une série de dix années complètes, 1845-53; le thermomètre est très-bien garanti du soleil, trop bien pour donner exactement les variations un peu brusques de température : c'est là le meilleur défaut des observations thermométriques. Cette série nous donne une idée complète de la marche de la température à l'extrémité N. O. du désert, en plaine, à une altitude de 90 mètres environ, dans la région où le palmier-dattier donne les meilleurs produits.

Toutes les moyennes de cette longue série ont été calculées; les observations de Padoue ont encore servi de guide pour construire les courbes de la température et calculer les moyennes; seulement, comme il y a une assez grande différence de latitude entre les deux localités, on a comparé l'hiver entier de Biskara au seul mois de février à Padoue, et l'été au mois d'août, pour égaliser le nombre d'heures de soleil. Ces comparaisons ne sont pas parfaites, mais il faut bien s'en contenter jusqu'à nouvel ordre; d'ailleurs, les trois heures d'observation de Biskara sont assez bonnes, et les courbes qu'on en déduit ne peuvent varier que très-peu.

On sait qu'en France, et généralement en Europe, le minimum de la température tombe vers le 15 janvier; mais décembre est presque partout plus froid que février, ce qui suffirait déjà pour montrer qu'on ne peut pas représenter la marche annuelle de la température par le sinus de la longitude moyenne du soleil, comme on espérait pouvoir le faire il n'y a pas plus de vingt-cinq ans, attribuant à des irrégularités accidentelles les différences entre le calcul et l'observation. Le maximum a lieu vers le 22 ou le 25 juillet. En Algérie, au bord de la mer, ces deux époques sont retardées; février est le mois le plus froid de l'année et août le plus chaud. A Biskara, le minimum tombe à la fin de décembre, une semaine après le solstice d'hiver, et le maximum, comme en Europe, vers le 25 juillet. Si les minima et maxima ne coïncident pas avec les solstices, cela tient à deux causes : d'abord à un retard nécessaire à la propagation ou à la dispersion de la chaleur, ensuite à l'influence variable de la mer. Le climat du rivage, en Algérie, étant essentiellement marin, le retard dû à l'influence de la mer est considérable. Biskara, au contraire, douée d'un climat absolument continental, n'en ressent presque pas l'influence. Ces remarques suffisent pour faire comprendre d'une manière générale les différences qu'on remarque dans les courbes annuelles des diverses contrées.

A Biskara, la moyenne de décembre et de janvier est de 10°,8; celle de juillet, 34°,7; celle de l'hiver, 11°,4; celle de l'été, 33°,0; la moyenne annuelle, 21°,5. Quand on rapproche ce nombre considérable de la moyenne d'Oran, 17°,0, et que l'on considère qu'il y a à peine une différence de 1° de latitude entre les deux villes, on est frappé de l'influence énorme exercée par la mer et la configuration des continents.

Pendant les six années d'observation, le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de + 3°,0; on y a vu pourtant plusieurs fois de la glace de quelques millimètres d'épaisseur, le maximum a été plusieurs fois

de 48°; les températures de 45° sont très-fréquentes; enfin, parmi les moyennes mensuelles de trois heures du soir, on en remarque une vraiment curieuse : c'est celle de juillet 1852, qui atteint 43°,1. Cet été a présenté une variation diurne plus grande que d'habitude, ce qu'il faut attribuer sans deute à une moindre intensité meyenne du vent. Le mois de décembre n'offre pas de températures supérieures à 20°; janvier et février n'en présentent pas au-dessus de 21°, mais tous les autres mois effrent des températures supérieures à 30°.

On a fait quelques observations pluviemétriques; il est tombé en janvier 1852 15 millimètres d'eau, et en avril 82 millimètres; un accident a empêché de centinuer ces ebservatiens.

Une des choses remarquables de ce climat, c'est le régime des vents : le N. O. et le S. E. sont presque les seuls qu'on y ebserve, le premier en biver, le second en été; cela constitue une espèce de meusson, moins régulière que celle de l'Inde, mais qui n'en est pas moins remarquable, et qui n'avait peint été signalée jusqu'ici. Il est également fort remarquable qne de l'autre côté du désert existe une meussen presque inverse.

Les ebservations encere inédites de M. Raffenel, à Feutôbi, entre le Sénégal et Temboktou, fent voir que le vent y souffle de l'O. en été et de l'E. en hiver, les variatiens diurnes y sent énermes et l'été très-chaud, meins cependant qu'à Biskara. Ces ebservations, aussi bien que cellea d'Oudney, Denham et Clapperton, à Keuko, an bord du lac Tcbâd, celles plus récentes de Richardson seus le méridien de Tunis et de Tripoli, montrent qu'an sud de l'Algérie la température de l'été diminue.

Neus trouvens dans ce fait l'explicatien de la supériorité bien connue des dattes de l'Algérie et de la Tunisie méridienales. Le *Phœnix dactilifera* est en effet un arbre très-semblable aux végétaux antédiluviens qui croissaient sous des températures moyennes très-élevées; le dattier actuel, en qnelque serte artificiel, ne s'élève et ne fructifie que par l'arrosage et les soios de l'homme, si ce n'est en quelques peints exceptiennels; il ne trouve, en effet, que par exception, la chaleur et l'humidité qui lui sont nécessaires pour porter les fruits que neus connaissons. A l'état naturel, il forme un buisson épineux, sans tiges, qui ne perte pas de fruits, et que les indigènes désignent par nn nem différent de celui du dattier : les Arabes l'appellent *hachchâna* et les Berbères *tmoutit*.

Aucune autre région de la terre que celle de Biskara ne présente une pareille sécheresse, surtont pendant l'été. Les quelquea observations barométriques qu'on y a faites, en mai 1853, paraissent indiquer une oscillation diurne coosidérable de dix heures du matin à cinq heures du soir, tandis que celle de la nuit serait plus faible.

La comparaison des différentes températures de l'Algérie montre que la température du rivage est très-abaissée par sa position au nerd des mentagnes, et surteut par le voisioage de la mer; de serte que, dans l'intérieur, à altitude égale, la température est beauceup plus élevée, ou autrement le décroissement avec la bauteor beaucoup meindre qu'il n'est habituellement. Si en compare le climat de Batna avec celui de la côte, en trouve un décroissement de température de 1° par 264 mètres; en le comparant avec celui de Biskara, on obtient 1° de diminution par 137 mètres en moyenne, 1° par 200 mètres; c'est à peu près le décroissement qu'en trouve sur les plateaux de la même étendoe en diverses régions de la terre.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE